REVUE CATHOLIQUE

DE BORDEAUX

REVUE

CATHOLIQUE

DE BORDEAUX

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

ANNÉE 1881

BORDEAUX

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE SAINT-PAUL
30, Place Pey-Berland, 30

ŒUVRE DIOCÉSAINE DES BONS LIVRES
11, Rue Canihac, 11

1881

REVUE CATHOLIQUE

DE BORDEAUX

UN MOT SUR L'HISTOIRE DU RIVET.

L'histoire de cette petite abbaye nous paraît devoir intéresser à des titres divers et bien vivement tous les lecteurs de la *Revue catholique*.

Ceux qui recherchent les études historiques sur le passé local et qui n'aiment rien tant que l'érudition de première main, les documents inédits, le nouveau dans l'ancien, trouveront une ample et rare satisfaction dans la monographie de Sainte-Marie-du-Rivet, œuvre posthume du vénérable et regretté M. Larrieu, supérieur du Grand-Séminaire de Bordeaux. A la vérité, cette notice ne se compose pas de faits extraordinaires, de vertus héroïques, de prospérités merveilleuses alternant avec des revers inouïs. Sauf la période troublée pendant laquelle la prétendue Réforme promena ses fureurs un peu partout et particulièrement dans le Bazadais où, sous la conduite du terrible Fabas, seigneur de Castets, elle ruina dans toutes les acceptions de ce mot la petite abbaye, après en avoir chassé tous les moines, les annales du Rivet ne relatent que des événements d'ordre privé, ne racontent que la vie peu dramatique de cette maison : non pas la vie intérieure et surnaturelle avec ses mystiques élans vers Dieu, son obéissance aux prescriptions de la règle, ses joies enivrantes dans le sacrifice volontaire — toutes choses qui devaient être l'âme de la communauté en même temps que le secret de chacun de ses

membres — mais la vie matérielle dans ses rapports avec le monde des affaires.

Au milieu de ces détails d'ordre inférieur où se rencontrent une multitude de renseignements curieux sur les usages d'autrefois, rentes, dîmes, droits seigneuriaux, clergé des paroisses et des couvents, pauvres vicaires congruistes dont la condition était de mourir de faim, ou à peu près, on voit apparaître, chacun à sa date, se détachant du cadre et présentant le trait saillant de son caractère, révélé par ses pratiques administratives, les abbés qui présidèrent aux destinées religieuses et temporelles de la communauté.

Les deux premiers dont le souvenir nous soit parvenu, sont des cœurs pusillanimes : terrorisés par les seigneurs du voisinage et d'accord avec tous les autres religieux, pris de peur sans doute, eux aussi, ils abandonnent aux châtelains menaçants quelques-uns des biens inaliénables qui leur étaient confiés. Cet autre, insouciant ou incapable, peut-être aussi trop détaché, et dont l'administration fut des plus longues, laisse le monastère dans une misère profonde. Puis, c'est Bernard de Monségur, bon cœur sans doute et intelligence d'élite, mais qui ne sait pas réagir contre les tendances ultra-pacifiques de sa belle âme et fait mine, pour la forme seulement, de revendiquer les droits méconnus et violés de Sainte-Marie-du-Rivet. C'est ensuite un curieux personnage qui a nom Pierre de Verdelin, original et bizarre au possible, nature pleine de contrastes et féconde en ressources, riche de tous les dons de l'esprit, s'il ne lui manquait le plus précieux de tous, un jugement sain et droit : impatient de réparer les désastres du passé, il se jette à corps perdu dans le soin ou plutôt le souci des affaires, dans la manie des opérations compliquées, et quand il meurt, il laisse l'abbaye plus misérable que devant ; l'avenir même est engagé. Mais patience ! après quelques autres abbés sans physionomie et sans influence, voici venir dom de Fleins « le Richelieu ou le Suger de l'abbaye, »s'il est permis de hausser les petites choses au niveau des grandes. Les papiers du Rivet ont gardé la trace ineffaçable de ce moine. Génie actif et entreprenant, délié et subtil au besoin, doué d'une merveilleuse aptitude pour les affaires et soutenu par une volonté de fer qui ne plie ni ne rompt, il va poursuivre toutes les injustices, même les plus anciennes, revendiquer tous les droits, même les plus contestés, acheter, défricher, bâtir, vendre pour acheter ailleurs, démolir pour rebâtir à sa guise. Grâce à lui l'existence du Rivet devient, non certes opulente, mais convenable.

C'est ainsi que se détachent en un relief personnel et vivant les principales figures de ces moines administrateurs. On les voit agir, on entre dans le secret de leurs habitudes et de leurs actes, on a hâte d'en connaître les résultats, on les critique, on les approuve, on les blâme le plus souvent d'être trop bons et trop faibles, on est entraîné de la sorte jusqu'à la fin du récit qui se termine dramatiquement par le coup de théâtre de la Révolution spoliatrice.

Pour avoir si bien réussi à vivifier les vieilles archives du Rivet, il fallait que l'auteur fût tout ensemble un travailleur obstiné et un maître écrivain. Et en effet : non content d'avoir débrouillé cet inextricable fouillis de pièces de toute nature, d'avoir étudié en toute conscience d'érudit ces vieux parchemins recoquillés et poudreux avec une patience et une sagacité dont on ne saurait se faire une idée, à moins d'avoir eu sous les yeux cet effrayant monceau de paperasses manuscrites; il a mis en ordre et en œuvre tout cela et jusqu'aux moindres détails, avec un art d'autant plus admirable que la forme ne cesse jamais d'être parfaitement dégagée, souple et naturelle. Le soin que d'autres mettent à dissimuler la pauvreté de leur imagination, en colorant après coup et le plus possible leurs expressions et leurs phrases, lui, au contraire, le mettait à choisir les mots les plus usuels, à proscrire les termes imagés, à éteindre l'éclat des métaphores. Il y a plaisir à lire ces pages sincères où l'écrivain ne se met jamais en scène, où toutes ses précautions sont prises pour éviter que l'attention se laisse distraire des événements au profit de son style. N'est-ce pas la meilleure manière d'écrire l'histoire? Elle permet à l'esprit de s'appliquer sans partage au fond des choses, de s'assimiler, sans mélange de rhétorique, la substance vraie, le suc nourricier et la moelle du récit.

Ceux donc qui restent fidèles au culte du bon goût trouveront que la forme est parfaite pour s'être mise purement et simplement au service du fond.

Au surplus, nous ne voulons pas prévenir l'opinion du lecteur. Qu'il juge par lui-même et en connaissance de cause : c'est son droit et son affaire, d'autant que nous avouons nourrir, à l'égard de cette étude, une tendresse particulière. Elle vient d'un homme à qui nous devons d'avoir entendu l'appel de Dieu, compris ce que valent les âmes, goûté les joies du sanctuaire et l'honneur du Sacerdoce : nous lui gardons une éternelle reconnaissance. Et combien d'autres, dans le clergé diocésain, qui ne liront pas sans une émotion profonde ces pages trop courtes où revit,

plein d'esprit, de science, de modestie, de foi, de piété, avec une pointe de brusquerie et de sévérité à l'adresse des administrateurs trop préoccupés des intérêts matériels, où revit celui qui les a formés aux pures vertus de l'état ecclésiastique, qui les stimulait dans le chemin de la perfection, leur donnait le précepte accompagné de l'exemple, les animait de son ardeur et de son feu, leur livrait ses pensées, son cœur, son âme, et qu'ils appelaient leur Père.

Peut-être donnerons-nous, après le Rivet, des pages plus intimes, extraites d'un journal où le saint prêtre se rendait compte chaque soir de son état intérieur, un compte sévère, minutieux, impitoyable et comme établi sous la dictée de Celui qui sait tout. Quelle énergie de volonté, quelles aspirations au Souverain Bien, quelle ferveur, toujours mécontente d'elle-même, quel sincère et profond mépris de soi, quelle patience dans l'incessant martyre de ses vingt dernières années, quelle guerre aux attaches même les plus nobles, celles de la science, de l'art, des fleurs et de l'amitié, parce qu'elles contrarient l'essor de ses facultés vers Dieu! Après qu'ils auront lu ces extraits, ceux qu'il appelait ses enfants avoueront qu'ils ne le connaissaient qu'imparfaitement, et ils apprendront à l'aimer davantage.

Cette esquisse biographique sera précédée d'une notice littéraire sur les travaux que le savant Supérieur publiait, pour rendre service à l'un et à l'autre, et auxquels rien ne manquait de ce qui peut intéresser, sauf le nom de l'auteur.

Il nous reste à remercier, en glissant, les maîtres et amis qui nous ont confié ces manuscrits précieux, sans oublier notre dévoué et cher collaborateur, M. Leo Drouyn, qui nous a communiqué avec sa bonne grâce accoutumée des notes importantes, empruntées aux archives particulières des *Châteaux de La Tresne et du Carpia;* il a de plus dessiné et se dispose à graver à l'eau-forte une belle vue de l'Abbaye du Rivet, dans son état actuel.

G. Pailhès.

L'ABBAYE DE SAINTE-MARIE-DU-RIVET

A une lieue environ d'Auros, dans le Bazadais, s'élève un ancien monastère dont la Révolution a respecté la plus grande partie. Il s'appelle Sainte-Marie-du-Rivet, à cause du petit cours d'eau qui, tout près de là, se jette dans le ruisseau nommé le Beuve.

Sa position est des plus favorables au recueillement. Assis sur la pente d'une côte, resserré dans l'étroite vallée du Beuve, entouré de bois qui rétrécissent encore son horizon, il n'a guère de vue que du côté du ciel. D'ailleurs loin des habitations, il n'entend que le chant des oiseaux et le bruit de quelques moulins qui en dépendaient autrefois.

Son histoire est tout aussi modeste que sa position. Sainte-Marie-du-Rivet n'a jamais été appelé à jouer un rôle important, soit par sa richesse, soit par le nombre de ses religieux, soit par la sainteté de ses membres, soit par l'influence de ses rapports avec le monde. Telle est du moins l'idée que nous en donnent les quelques documents que nous avons pu recueillir. Ils sont, à vrai dire, très-incomplets, surtout en ce qui concerne les temps anciens. Mais comme ils déposent tous, aux différentes époques de son existence, contre l'importance et la splendeur du Rivet, leur témoignage suffit, ce me semble, pour établir un fait que confirme d'ailleurs le silence absolu de toutes les histoires.

C'est à l'ordre de Saint-Benoît qu'appartenait cette abbaye. De l'époque de sa fondation il ne reste aucune trace authentique : je vois même par les anciens papiers du Rivet, que la tradition sur ce point n'a jamais été unanime. Un document de 1729 la fait remonter jusqu'à Charlemagne; un autre de 1742 la rapporte au XIIIe siècle et attribue aux ducs de Guyenne l'honneur de sa fondation (1).

Quoi qu'il en soit, nous apprenons par une bulle d'Urbain IV, que le monastère du Rivet était déjà florissant sous la règle de Saint-Benoît, lorsque, au XIIe siècle, il embrassa la réforme de Citeaux.

A cette époque, un mouvement général se fit dans l'état monastique. Abandonnant le monde et les plus flatteuses espérances, Saint Bernard, en 1113, était allé ensevelir dans la solitude de Citeaux, sa jeunesse, ses talents, sa naissance et sa fortune, et l'ébranlement que son exemple avait produit autour de lui s'était propagé jusqu'aux dernières limites de l'Aquitaine et de la Gascogne.

C'est alors, en effet, que nous voyons les fondations se multiplier et les monastères se réformer sous l'influence de Citeaux. Faize (fondé en 1137) et Carbon-Blanc (f. 1141) dans le diocèse de Bordeaux; Cadouin

(1) Dans un état des revenus et dépenses du monastère, présenté le 30 avril 1729 au syndic du diocèse de Bazas, le prieur Bernard des Fournieux fait remonter cette fondation jusqu'à Charlemagne. Mais dans un autre écrit du 10 iuillet 1742, l'abbé de Fleins ne la rapporte qu'au XIIIe siècle et en attribue l'honneur aux ducs de Guyenne.

(uni en 1116) dans celui de Sarlat; Fonguilhem (f. 1124) dans celui de Bazas; Gondon (u. 1116); Pontault (u. 1151) et Bonnefond (1136) dans ceux d'Agen, d'Aire et de Comminges, se joignent successivement aux nombreuses fondations ou réformes qui, en moins de quarante ans, portent jusqu'à 500 le nombre des maisons de Citeaux, et obligent enfin le chapitre général de l'Ordre, tenu en 1152, de prohiber, à l'avenir, tout nouvel établissement. Sans aucun doute l'aggrégation du Rivet à l'ordre de Citeaux fut due à cette impulsion générale.

On ne saurait du moins la reculer après le chapitre général dont nous venons de parler, puisque, à partir de cette époque, il n'y a que de rares exceptions à la mesure qui fut prise alors. D'ailleurs le pape Urbain IV dit très-expressément, dans la bulle dont nous avons parlé plus haut, que les moines du Rivet avaient accepté l'institution de Citeaux avant le chapitre général, c'est-à-dire avant 1152, date certaine, par conséquent la première qui nous fixe sur l'existence de ce monastère.

Ce n'est pourtant pas à la maison de Citeaux que le Rivet s'était affilié, du moins immédiatement. Lorsque cette abbaye, longtemps stérile, reçut de Dieu la merveilleuse fécondité qui peupla de ses enfants le monde catholique, elle ne fut pas seule à recevoir la bénédiction du ciel.

Ses premières filles, pour me servir de l'expression usitée, eurent, elles aussi, des enfants, et leur postérité fut si nombreuse qu'elles formèrent des familles distinctes, gouvernées par des chefs particuliers soumis partout à un même régime, et reconnaissant la suprématie du supérieur de Citeaux. Par suite, dans l'Ordre entier, on distinguait cinq Ordres, pour ainsi dire, ou du moins cinq filiations : celle de Citeaux, celle de La Ferté, celle de Pontigny, celle de Clairvaux et celle de Morimond.

Il n'entre pas dans notre but d'exposer quel fut le gouvernement de cette grande société, ni de montrer comment un Ordre dévoué à l'obéissance en conservait la pratique jusque dans les dignités les plus relevées, dont son institution modérait le pouvoir avec une prudence digne des gouvernements constitutionnels les plus sages. Nous avons voulu seulement faire connaître par quels liens l'abbaye du Rivet se rattachait à l'Ordre de Citeaux, et expliquer d'avance certains actes qui se produisent dans le gouvernement de son abbé,

Nous l'avons dit, le Rivet s'était affilié non à Citeaux même, mais à Pontigny, abbaye du diocèse d'Auxerre qui, dans nos contrées, comptait bon nombre d'autres monastères sous sa juridiction. Par suite, c'était de

l'abbé de Pontigny qu'elle était justiciable. Mais sous plusieurs points de vue, elle relevait encore de Citeaux : cela paraitra dans la suite.

Qu'était alors le monastère ? Bien modeste, malgré la foi des temps, si du moins nous le comparons à tant d'autres qui, dans nos contrées, étendaient au loin leurs possessions et leurs priviléges. Plus de 100 ans, en effet, après son aggrégation à Citeaux, le monastère ne possédait que deux pauvres paroisses, Brannens et Bieujac (1), et cinq chapelles dont on ignore aujourd'hui laplace, celle de Gursole, de Fontdoux, de Saint-Martin-du-Rivet, de Udolens et de Sainte-Marie-du-Rivet ; ses biens en dîmes, rentes, terres et édifices, semblaient plus considérables, puisque nous les trouvons en plus de 13 localités. Il possédait aussi des moulins avec leurs appartenances, aux lieux nommés encore aujourd'hui du Rivet et de Répassac. Mais il est permis de croire que tous ces biens étaient plus nombreux que considérables.

Beaucoup d'entr'eux appartenaient encore au monastère au moment de notre grande révolution, et leurs revenus étaient alors fort modiques. D'ailleurs venant pour la plupart, de la libéralité du clergé et des fidèles, ils devaient être proportionnés au crédit du monastère et à l'autorité dont il jouissait : or, quels pouvaient être le crédit et l'autorité d'une abbaye dont la juridiction dans l'Eglise ne s'étendait qu'à 7 sanctuaires des plus modestes ? Dans le diocèse de Bazas, le seul prieuré de La Réole en reçut plus de 14 de son fondateur Genbaud (977), et dans la suite, ce nombre s'accrut encore. Guîtres, dans le diocèse de Bordeaux, possédait en 1171 14 églises et 14 chapelles. La Sauve, vers la même époque (1197), en possédait un nombre bien plus considérable dans les diocèses de Bordeaux, de Périgueux, d'Agen, de Cahors, d'Auch, de Sarragosse, de Lincoln, de Cambrai, de Soissons, de Laon, de Reims, de Sens, d'Orléans, de Châlons. A côté de ces splendides fondations, notre petite abbaye du Rivet doit paraître bien pauvre. Et telle est, en effet, l'idée que donnent et développent les quelques événements de son histoire qui ont échappé à l'oubli.

Le premier dans l'ordre des temps (2) est cette bulle d'Urbain IV, à

---

(1) Saint-Sulpice de Brannens et Sainte-Marie de Bieujac (*Bulle d'Urbain*).

(2) *En 1288* : « Les Moines avaient un secours du roi d'Angleterre. On trouve dans les rôles gascons la note d'une charte accordée par Edouard le 22 avril 128[illegible]. *Pro conventu de Riveto, habendo quinque solidos annuatim pro uno corticio.* » *Antiquités bordelaises*, par Bernadau, homme de loi et membre de plusieurs académies ; — A Bordeaux, MDCCXCVII. Exécrable auteur : délateur sous la révolution.

laquelle nous avons emprunté les détails donnés ci-dessus. A une époque de violence où le droit cédait si souvent à la force, la puissance séculière n'exerçait sur des vassaux en armes qu'une bien faible influence ; il n'existait qu'une seule autorité, généralement respectée et redoutée, celle du Souverain Pontife. C'était à lui aussi qu'avaient recours les faibles, et en particulier les monastères et les chapitres, et rien n'est plus ordinaire, dans les archives des communautés, que les instruments authentiques de leur haute et paternelle protection. Témoignage glorieux en faveur de cette puissance mystérieuse qui, sans armes et sans conteste, régnait par la foi sur le monde, à l'ombre de laquelle tout ce qui souffrait cherchait un refuge, et qui ne rejeta jamais la prière de l'opprimé. A l'exemple de son divin Maître, le Pontife Souverain accueillait le pupille et la veuve, et s'il avait quelque puissance et quelque énergie, ce n'était que pour perdre les voies du pécheur.

Par cette bulle du 31 mars 1264, le Pontife prend en effet sous sa protection le monastère et ses possessions qu'il énumère, l'exempte de la juridiction épiscopale et trace aux moines quelques règles qu'ils doivent suivre, soit pour l'administration de leurs biens, soit pour la régularité de leur maison. Il n'en reste qu'une traduction, mais elle semble fidèle, sauf une petite erreur de date qui a pu se glisser dans la transcription. On y compte comme la deuxième d'Urbain IV, l'année 1264, qui dans la réalité était la troisième de son pontificat.

G. LARRIEU,
Ancien Supérieur du Grand-Séminaire.

(La suite au prochain numéro.)

L'ABBÉ MAUDOUX

DERNIER CONFESSEUR DE LOUIS XV

(Premier Article)

Louis Nicolas Maudoux naquit à Paris, de parents vertueux mais peu favorisés des biens de la fortune, le 13 juin 1724 (1). Il fut baptisé le surlendemain, 15, dans l'église Sainte-Marguerite du faubourg Saint-Antoine, sa paroisse. Lorsqu'il eut atteint l'âge d'environ 12 ans, à Pâques

(1) Les éléments de cette notice, tous inédits, ont été puisés à la source la plus au-

de l'année 1736, il commença à suivre, en qualité d'externe, les cours du collège Louis-le-Grand, dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus. Il y fit toutes ses classes, depuis la sixième jusqu'à la rhétorique, à laquelle il consacra deux années entières. En cinquième et en quatrième, il eut pour professeur Fréron, le célèbre critique, qui, après avoir aussi étudié chez les Jésuites, y enseigna avec succès (1), et durant sa première année de rhétorique le P. La Sante, qui fut dans cette chaire le successeur et le digne émule du P. Porée (2). Toujours, mais surtout dans les dernières années de ses études, le jeune Maudoux vit ses efforts couronnés de succès, et fut appelé à faire preuve de son talent dans des exercices publics.

En même temps qu'il croissait en science, il croissait aussi en piété, et donnait des marques non équivoques de vocation à l'état ecclésiastique. Aussi, le 24 mai 1739, n'étant encore qu'en quatrième, il fut tonsuré par Mgr Hyacinthe Leblanc, évêque de Joppé (3), et admis à faire partie du clergé de Saint-Paul où, malgré sa jeunesse, il gagna rapidement l'estime et la confiance des prêtres de la paroisse.

Après avoir achevé sa seconde année de rhétorique, à la Saint-Rémi (1er octobre) de 1743, il suivit pendant deux ans les cours de philosophie de M. Poirier, professeur au Collége de la Marche, ainsi appelé de Guillaume de la Marche, l'un de ses premiers fondateurs (4). Ensuite il étudia en Sorbonne (18 octobre 1745), où la théologie lui fut enseignée

---

thentique, c'est-à-dire dans la correspondance et les mémoires même de l'abbé Maudoux, conservés au séminaire de Saint-Sulpice de Paris.

(1) M. Ch. Barthélemy a publié en 1876 *Les Confessions de Fréron* (1719-1776) ; *Sa vie, souvenirs intimes et anecdotiques, ses pensées, recueillis et annotés*... Paris, Charpentier, in-12.

(2) La *Biographie universelle* de Michaud, et la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* donnent la liste des ouvrages et manuscrits du P. La Sante.

(3) D'abord religieux Augustin de la Place des Victoires à Paris, il devint ensuite suffragant auxiliaire de Reims. Peu sympathique, et pour cause, aux *Nouvelles ecclésiastiques* et au parti janséniste.

(4) Il était situé au bas de la place Maubert, dans la rue appelée *Sans-bout* ou d'Amboise, du nom des seigneurs d'Amboise qui y habitaient. Pour l'histoire de sa fondation, voir D. Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, Paris, 1725, tome II, p. 805, 806. — Philippe Poirier, qui y enseignait la philosophie depuis longtemps, devint recteur de l'Université en 1714, mais il fut dépouillé de son titre par la cabale janséniste après la mort de Louis XIV. Voyez Ch. Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle* ; Paris, 1862-1866, pag. 305 et suiv., 377, 378.

par MM. De La Haye (1) et De Lorme (2), professeurs de cette célèbre faculté, et à la fin de l'année (1er septembre 1746), il fut reçu maître ès-arts.

M. Maudoux venait de conquérir ce premier grade théologique, lorsqu'il suspendit le cours de ses études en Sorbonne, et entra au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (1er octobre 1746); son but était de se préparer aux ordres qu'il reçut en effet, savoir, les quatre moindres, des mains de Mgr Christophe de Beaumont, Archevêque de Paris, le 18 décembre 1746, et le sous-diaconat, le 23 septembre de l'année 1747. Ce fut pour lui servir de titre clérical que, quelques jours avant cette dernière ordination, le 6 septembre, le roi lui accorda une pension de 200 livres sur l'abbaye de Notre-Dame de Beaulieu, Ordre de Saint-Augustin, située dans le diocèse et tout près de la ville du Mans (3).

Le 1er octobre de cette même année 1747, M. Maudoux quitta le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et retourna en Sorbonne étudier les sciences sacrées; mais comme il ne voulait être ni licencié, ni même bachelier en théologie, il borna à deux ans le cours de ses études théologiques, et se consacra dès lors tout entier aux fonctions qui lui furent confiées dans la paroisse de Saint-Paul.

Une lettre adressée à un de ses parents, M. Robert, curé de Belleau et archiprêtre de Château-Thierry (4), montrera avec quel zèle le vertueux sous-diacre s'appliquait à tout ce que ses supérieurs demandaient

---

(1) Vincent Lucas de La Haye, de la maison et société de Sorbonne, fut reçu docteur le 22 novembre 1734. Élu syndic de la faculté le 1er octobre 1741, il en conserva le titre jusqu'au 1er octobre 1743 Il eut aussi celui de professeur royal en la maison de Sorbonne jusqu'en 1755, qui fut probablement l'année de sa mort. Le 5 août de cette même année, il fut décrété d'ajournement personnel par le Parlement de Paris, pour avoir signé la thèse anti-janséniste de Bachelay, chanoine du Sépulcre, et avoir accepté d'en être le modérateur.

(2) François de Lorme, de la maison et société de Sorbonne, docteur le 23 mars 1721, chanoine de Chartres le 5 juin 1732, syndic du 11 octobre 1747 au 2 octobre 1749, professeur en Sorbonne, mourut sénieur de Sorbonne en 1767.

(3) D'après le *Pouillé Royal contenant les bénéfices appartenant à la nomination ou collation du Roy*, publié à Paris en 1648 (in-4°), le revenu de l'abbaye de Beau-Lieu, à cette dernière époque, était de douze mille livres.

(4) François-Joseph Robuste, de la maison et société de Sorbonne, docteur le 3 avril 1710; sacré évêque de Nitrie, dans l'église de la Sorbonne, par l'évêque de Soissons, le 21 août 1729, suffragant et vicaire-général d'Armand-Jules de Rohan Soubise, mourut le 3 février 1753, âgé de 71 ans. Il montra un grand zèle pour la bulle *Unigenitus*. Voir *Nouvelles ecclésiastiques*, table, tome II, pages 756, 757.

de lui. S'excusant de ne pouvoir répondre à l'invitation du curé de Belleau qui le sollicitait d'aller prendre auprès de lui quelques jours de repos, l'abbé Maudoux lui écrivait, le 17 août 1748 : « Malgré moi, je suis fixé pour un peu de temps à Paris. J'ai fait un discours le jour de l'Assomption, une controverse le jour de saint Roch : je commence aujourd'hui à préparer cinq traités pour le diaconat, et l'examen se fait les premiers jours du mois prochain. J'ai toujours mon ancien écolier qui me prend du temps ; je suis chargé d'un nouveau : c'est le fils de Madame la Présidente de Leudeville. Je n'ai pu me refuser, quoique je l'eusse bien souhaité. Je suis chargé au clergé (de Saint-Paul) de la conférence du catéchisme du Concile de Trente, toutes les fêtes et dimanches. On m'a nommé conférencier de théologie, et pour comble de malheur, je viens d'être choisi secrétaire dans la dernière assemblée. Outre ces occupations continuelles, Mgr l'évêque de Nitrie m'interrompt souvent pour lui acheter des livres (1). Les Messieurs du Séminaire Saint-Nicolas ne me laissent en repos. Je viens heureusement de mettla dernière main à leur bibliothèque, où j'ai travaillé tous les jours depuis un an ».

L'abbé Maudoux fut promu au diaconat le 21 septembre 1748, et ordonné prêtre, le 20 septembre de l'année suivante. Aux fonctions de maître de conférence qu'il conserva auprès des jeunes ecclésiastiques de Saint-Paul, il lui fallut bientôt joindre celle de préfet des catéchismes, laquelle réclamait une partie considérable de son temps. « On vient de me nommer préfet des catéchismes, écrivait-il, le 21 septembre 1751, à M. Robert, curé de Belleau ; c'est une place universellement redoutée et, en effet, infiniment redoutable par la multitude des détails où il faut entrer. Ce n'est pas tout : Sa Sainteté vient d'envoyer deux brefs à une congrégation établie sous nos charniers. L'un accorde des indulgences à perpétuité, l'autre fait, pour sept ans, de l'autel de la Congrégation l'autel privilégié. La supériorité de cette congrégation étant un corollaire de la préfecture des catéchismes, je me trouve tout à la fois et préfet *sub uno respectu* et supérieur *sub altero*, mais, en même temps et en tout sens, fort embarrassé ; car, à l'occasion des grâces du Saint-Siége, je me vois obligé de réveiller une congrégation endormie depuis plusieurs années, de ressusciter de vieux règlements parfaitement ou-

(1) Belleau, village du département de l'Aisne, à 10 kilomètres de Château-Thierry, et 80 kilomètres de Laon.

bliés, de les habiller à la moderne sans altérer ces traits précieux d'antiquité qui les rend respectables, d'en faire un corps et d'y travailler promptement et sans relâche. »

Le ministère d'une prédication plus solennelle que celle du catéchisme ne tarda pas à être confié au catéchiste de Saint-Paul, dont le talent était chaque jour plus apprécié. En 1752, il écrit encore au curé de Belleau : « Je me suis vu forcé, par M. le Curé de Saint-Paul, d'accepter trois mois de *Prières*. Chaque mois, l'un portant l'autre, peut être évalué à 17 discours. Il faut, comme vous le savez, les faire, les apprendre, et enfin les débiter, et cela dans son pays où personne n'est prophète. »

M. Maudoux n'était pas moins recherché comme confesseur que comme prédicateur. Sa grande piété, sa modestie, sa prudence et surtout son incomparable douceur attiraient à lui les âmes qui venaient avec empressement se mettre sous sa conduite. Les religieuses elles-mêmes désirèrent être dirigées par lui ; et lorsque M. Liévin, vicaire de Saint-Paul, eut été, en 1757, nommé curé de Brie-Comte-Robert, la prieure des Sœurs de la Croix, au faubourg Saint-Antoine (1), supplia M. Maudoux d'entendre en confession plusieurs religieuses de cette communauté.

Tant de liens semblaient attacher irrévocablement l'abbé Maudoux au clergé de Saint-Paul. Ils furent cependant rompus. En 1758, M. Guillaume, curé de Saint-Louis-en-l'Ile, jeta les yeux sur lui pour remplacer un de ses vicaires, et il en obtint la nomination de l'archevêque de Paris. Ce ne fut pas sans de vifs regrets que le curé de Saint-Paul et ses paroissiens se séparèrent de l'abbé Maudoux. Peu de semaines après son installation à Saint-Louis, le curé de Saint-Paul essaya de le ramener sur le premier théâtre de son zèle ; il lui offrit la place de vicaire laissée vacante par la mort de M. Davoust, lui représentant, avec autant de force que de vérité, qu'il n'y avait pas un paroissien qui ne désirât son retour. Toutes les tentatives furent inutiles, et M. Maudoux demeura fidèle au curé de Saint-Louis. Ce respectable prêtre étant mort, au mois de décembre 1759, le soin de la paroisse retomba alors tout entier sur M. Maudoux ; mais il pouvait porter ce fardeau, car l'archevêque de Paris lui écrivait, le 15 du même mois : « Je connais assez

(1) Le monastère des Filles de la Croix fut établi dans la rue de Charonne, en 1641, par Marguerite de Senaux, qui s'était faite religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique sous le nom de Marguerite de Jésus. V. D. Félibien, *Hist. de la ville de Paris*, tome II, p. 1372.

votre zèle pour n'avoir aucune inquiétude sur la desserte de la paroisse jusqu'à la nomination d'un nouveau curé. »

C'est ainsi que M. Maudoux se préparait au ministère pastoral dont il allait lui-même être chargé. En 1763, il fut donné pour successeur à M. Gonnet, que la mort venait d'enlever à la cure de Bretigny. Le nouveau titulaire en prit possession au mois d'octobre de la même année, et reçut de tous les curés voisins un excellent accueil. Il s'appliqua aussitôt à réformer les abus qu'il découvrit dans sa nouvelle paroisse,et à y faire fleurir la piété par la douceur de ses paroles et la force de ses exemples. Entre les vertus dont il était un modèle parfait, il faut citer sa fidélité à résider au milieu de ses paroissiens : elle était si exacte, qu'on l'avait surnommé l'*Ermite de Bretigny*.

Il était entré dans son ermitage « avec la ferme résolution d'y mourir », comme il l'écrivait dix années plus tard ; et cependant, quelques mois étaient à peine écoulés qu'il se vit arraché à sa chère solitude pour être subitement transporté au milieu de la Cour.Depuis long temps déjà, le confesseur du roi était pris parmi les Pères de la Compagnie de Jésus qui était, au moins de fait, en possession de ce titre. Le Père Pérusseaut, célèbre prédicateur qui, en mai 1743, avait reçu cet héritage des mains du P. de Linières (1), l'avait transmis, en 1753, au P. Desmarets qui en jouissait encore en l'année 1763. Mais, à cette dernière date, la Compagnie de Jésus avait été dissoute en France, grâce à la triste influence des Parlements et de Mme de Pompadour, d'une part, et, de l'autre, à la déplorable faiblesse du Roi. « Il est » cependant « incontestable, dit M. de Beaucourt, que Louis XV aimait personnellement les Jésuites », et qu'il « fit tout ce qu'il put en leur faveur » ; mais, « placé entre leur expulsion et la dissolution des Parlements, il n'eut pas le courage de son opinion », justifiant, « une fois de plus, cette maxime qu'un de ses historiens a inscrite en tête de sa vie : *Video meliora proboque, deteriora sequor* (2). Au mois de novembre 1764, il signa l'édit « perpétuel et irrévocable » de suppression, qui fut enregistré par le Parlement le 1er décembre suivant.

(1) *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV*, publiés par MM. Dussieux et Soulié ; Paris, tome V, page 11.

(2) *Le caractère de Louis XV*, dans la *Revue des questions historiques*, tome IV, pages 228-230. Il a été fait un tirage à part de cet excellent ouvrage, que devront lire tous ceux qui désirent se faire une idée juste de la personne et des actes de Louis XV.

On pense bien qu'après de tels actes aucun Jésuite ne pouvait plus paraître à la Cour, et que Louis XV dut sacrifier et sacrifia effectivement son confesseur à la violence des Parlements, comme il leur avait sacrifié, quelques mois auparavant, le pieux et savant P. Berthier, qu'il avait pourtant lui-même placé auprès des enfants de France, fils du Dauphin. Mais quel est celui qui eut l'heureuse inspiration de suggérer au Roi l'idée de choisir, pour remplacer le P. Desmarets, un homme que rien ne désignait à l'attention royale, ni le poste qu'il occupait, lequel était des plus humbles (1), ni ses antécédants d'aucune sorte, le modeste curé de Bretigny s'étant toujours dérobé aux regards du monde et surtout de la Cour? Nous l'ignorons absolument; mais ce qui nous console, c'est que l'abbé Maudoux partageait notre ignorance, car, neuf ans plus tard, le 24 août 1773, encore tout étonné de sa haute position qu'il ne s'expliquait pas plus que le premier jour, il écrivait à un de ses parents : « A quarante ans, je n'avais pas encore mis le pied à Versailles; je n'y connaissais personne, et, depuis neuf ans que j'y suis, je ne sais pas encore par où ni comment je m'y trouve. »

Le propre du vrai mérite est de s'ignorer; mais ceux qui connaissaient l'abbé Maudoux applaudirent sans réserve au choix qui avait été fait de sa personne. Entre les nombreux et importants témoignages que nous en trouvons dans sa correspondance, nous citerons seulement celui d'Antoine-Gaspard Boucher d'Argis, d'abord avocat, puis conseiller au Châtelet de Paris, auteur et éditeur d'un grand nombre d'ouvrages sur le droit civil et le droit canonique. Il avait eu occasion de voir l'abbé Maudoux et de contracter avec lui une liaison plus intime, soit à Bretigny où, apparemment, Boucher d'Argis possédait quelques propriétés et avait un domicile, soit à l'occasion d'un mémoire qu'il composa pour un procès intenté à la famille du nouveau confesseur du roi, mémoire conservé parmi les papiers de ce dernier, et que nous avons eu sous les yeux. Or, voici ce que Boucher d'Argis écrivait de Paris, au nouvel élu, le 9 décembre 1764, peu de jours évidemment après sa nomination :

C'est l'œuvre d'un juge aussi impartial qu'éclairé, qui, avant de prononcer sa sentence, a interrogé et les « contemporains les plus dignes de confiance, » et le Roi lui-même, et n'a négligé « aucune source de renseignements pour que le portrait soit aussi complet que fidèle. »

(1) Bretigny, au département de Seine-et-Oise, est aujourd'hui une commune d'environ 1,000 habitants, de l'arrondissement de Corbeil, à 30 kilomètres de Versailles, et 32 kilomètres de Paris.

« Monsieur, lorsque vous vîntes à Bretigny où la renommée avoit d'avance publié votre mérite, j'ai craint dès ce moment que l'on ne vous enlevast bientost à un si petit lieu trop disproportionné pour l'étendue de vos talens, et que vous n'eussiez paru dans cette paroisse que pour exciter nos regrets. Nos inquiétudes n'étoient que trop bien fondées, et quoique la nouvelle dignité à laquelle vous estes élevé soit un de ces evènemens que l'on ne peut prévoir, je ne suis nullement étonné, Monsieur, que l'on ait jetté les yeux sur vous pour remplir cette place importante, et connoissant tout ce que vous valés, je ne puis qu'applaudir avec tout le public au choix que le roi a fait de vous. Je vous prie donc, Monsieur, d'en recevoir mon compliment et celui de ma femme ; je serois cependant inconsolable, Monsieur, si en quittant notre canton, vous ne me conserviés toujours quelque place dans votre souvenir. Vous ne pouvés, Monsieur, l'accorder à personne qui soit pénétré d'une estime et d'une vénération plus sinceres pour vous. Ce sont des sentimens que je vous ai voués du moment que j'ai eu l'honneur de vous connoitre, et qui ne peuvent s'effacer, ainsi que le respect avec lequel je suis, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur. » BOUCHER D'ARGIS. »

(A suivre.) Ant de LANTENAY.

LA MOABITE

DRAME EN CINQ ACTES ET EN VERS

Par P. Déroulède.

La Moabite est une œuvre forte, et les circonstances en ont fait une œuvre courageuse. L'auteur de cet ouvrage, dans une préface piquante où les grands lamas de la censure font piteuse mine, le proclame sans ambages : il est « convaincu du besoin de la liberté et de la nécessité d'une religion ; » et certes, là-dessus, nous sommes tous avec lui. Mais quand il se déclare à la fois *républicain* et *chrétien*, halte-là : nous qui sommes *chrétiens* et *français* avant tout, nous nous demandons si la liberté de M. Déroulède est une liberté saine, susceptible de s'acclimater chez nous et de respecter la Religion de la France. Et qu'on ne se mé-

prenne pas sur notre pensée : la sincérité du *républicain-chrétien* ne saurait être mise en question : ce qui nous préoccupe, c'est *sa* logique, ce qui nous effraie, c'est la logique des *autres*.

I.

« L'action se passe au pays de Chanaan, du temps des Juges, vers l'an 4003 avant J.-C. » — Voilà qui nous ramène bien loin de notre époque ; mais « aux jours de Sammgar, ajoute l'auteur traduisant le Livre sacré, les sentiers étaient peu sûrs et ceux qui y entraient marchaient en des voies détournées ; et les cités étaient troublées, et les hommes étaient méchants. » — Voilà qui est plein d'actualité.

Dès l'entrée en scène, nous sommes au milieu d'une conjuration. Hélias, le vieil athlète de l'indépendance populaire, revient de l'exil auquel ses menées libérales — qu'on nous permette cet anachronisme — l'ont fait condamner. Ses amis l'attendent dans une forêt, aux environs de Sichem, prêts à reprendre sous sa conduite l'œuvre interrompue de la révolution. L'un d'eux, Phareg, est le vrai disciple d'Hélias, le disciple modèle, une manière *d'opportuniste :* car j'oubliais de vous dire que le Réformateur se montre relativement modéré. Enoch, lui, tout en protestant de sa déférence pour le Maître, n'hésite pas à blâmer ouvertement des lenteurs qu'il ne comprend plus : au fond, c'est un intransigeant de la pire espèce. Joël, le troisième personnage, ne sait pas encore s'il doit s'engager dans le parti d'Hélias ; il s'y décide enfin, en apprenant que le propre fils du Grand-Prêtre, Misaël, se sépare résolument de son père ; et tous s'éloignent.

Misaël se tient caché, tout près de là, dans la cabane du pêcheur Zabulon. Comment ce jeune homme, destiné par sa naissance même à succéder à son père, se trouve-t-il sur le chemin de la révolte? Le mystère va se dévoiler. On entend au fond de la cabane une voix chantant Moloch et l'amour : c'est Kozby la Moabite, — et voilà la bergère. Toutefois, Misaël est triste : on ne se détache pas de l'autel et du foyer sans y laisser quelque lambeau de son cœur. Le Lévite apostat songe à célébrer la Pâque dans le Temple de Sichem, mais il reviendra aussitôt après, ajoute-t-il. Kozby, qui l'a deviné, s'oppose à ce départ, et alors

s'engage une lutte passionnée où le devoir devait succomber. En vain Misaël évoque-t-il

Le fantôme adoré de sa mère à genoux ;

en vain objecte-t-il la loi de Moïse, l'implacable païenne réplique :

Ah ! nos dieux, ces faux dieux comme Israël les nomme,
Sont les vrais dieux, les dieux qui laissent vivre l'homme!

Et comme l'infortuné se débat encore, elle ajoute avec ironie :

Eh bien ! va le prier, ce Dieu sombre et farouche :
Va le prier ! va le prier !

Misaël tombe à genoux ; mais on devine que c'est aux pieds de Moloch et des dieux qui *laissent vivre l'homme.*

Cependant, le Réformateur Hélias s'achemine vers Sichem, appuyé sur le bras de sa fille Miriam. Miriam, qui est tendrement aimée de son père, rappelle très-heureusement l'Antigone classique : c'est un profil exquis, une angélique figure que l'on est ravi de rencontrer à côté du personnage un peu dogmatique d'Hélias et du caractère fiévreusement passionné de Misaël : c'est une idylle de Théocrite alternant avec une page de *l'Esprit des Lois* ou de *Werther*. Le vieux proscrit ne rentre pas sans amertume dans le pays témoin de sa défaite et de son bannissement. Miriam, elle, se laisse doucement aller à la joie : elle est heureuse, et son unique souci, c'est de voir que son père songe encore au passé, que peut-être même il médite de nouveaux plans pour l'avenir. Hélias, en effet, ne saurait rester dans l'inaction : il a, dit-il, une mission à remplir. N'est-il pas d'ailleurs le plus tendre des pères ? a-t-il jamais essayé d'inquiéter les pieuses croyances de sa fille ?

Est-ce qu'aux jours d'exil, pas plus qu'aux heureux jours,
Jamais par mes conseils, jamais par mes discours,
Contrevenant au vœu de ta mère expirante,
J'ai troublé dans ton cœur la foi qui te tourmente ?
.....
Et ce n'est pas Moïse et sa loi que je blâme ;
Mais le prêtre ! Voilà...

Voilà l'ennemi, dirions-nous en prose. C'est bien cela, et nous voici, en effet, en pleine prose contemporaine. *Mutato nomine*, comme dit à peu près Horace, *fabula de quibus lam narratur*. Hélias ! c'est M. X. partageant ses affections entre la Franc-maçonnerie athée, et une fille pieusement élevée chez les Dames du Sacré-Cœur.

Tandis qu'Hélias et Miriam se retirent, voici Misaël et Kozby. La Moabite exige que le malheureux lévite fasse positivement alliance avec le Réformateur. Misaël n'ose aller serrer la main d'un homme qu'il a lui-même proscrit de concert avec Sammgar ; mais ce que femme veut.. Bref, Hélias accueille le jeune renégat avec dédain, et Misaël désespéré va s'enfuir avec sa Moabite, lorsque, prévenue à temps par une confidence, paraît Respha, sa mère. Il se passe, là, une scène émouvante, sans contredit une des plus belles de ce drame : une mère sublime d'amour et de foi, essayant d'arracher son enfant à une fille impure de Moloch, et de le ramener à sa mère et à son Dieu. Durant cette longue lutte où les cris de la croyante et de la mère provoquent les rugissements de la *bête païenne*, la figure de Respha domine, tantôt superbe de mouvement et d'indignation, tantôt calme et résignée comme la statue de la Douleur antique. A mon humble avis, l'intérêt que peut inspirer le combat des Horaces et des Curiaces, fût-il dramatisé par Corneille, n'est rien en comparaison de ceci : là, il ne s'agit que d'un lambeau de terre, ici, c'est une âme que l'on se dispute.

Il faut écouter les sanglots de Respha : j'étais jalouse, dit-elle, de préparer le cœur de mon fils aux chastes affections de la famille !...

> Mais sentir s'en aller sa jeunesse flétrie
> Vers ce foyer sans Dieu comme il est sans patrie,
> Sentir que je le perds, et voir qui me le prend,
> Ah ! oui, ma jalousie éclate en t'écrasant !

A ces mots, la Moabite bondit :

> Tu te feras chasser comme j'ai chassé Dieu !

s'écrie-t-elle. Cette parole révolte Misaël qui lui impose silence. -- Non, répond Respha,

> .....Qu'elle parle au contraire ;
> Qu'elle insulte ton Dieu, ta patrie et ta mère,
> Et que puisse ce flot de blasphème et d'affront
> Laver enfin ton âme en tombant sur mon front !

Poussé à bout, Misaël demande ce qu'il doit faire : il doit, quoi qu'il en coûte, briser avec cette païenne. Alors Kozby fait approcher une barque : elle part pour le pays de Moab :

> Tu connais le chemin de ces pays infâmes
> Où vivent les amours libres sous le ciel bleu,
> J'y retourne.....

Et elle s'éloigne. Respha, attirant joyeusement son fils dans ses bras, s'écrie :

Ah ! mon fils m'est resté !

— Non, répond Misaël tristement en s'arrachant à son étreinte,

..... Non, ton fils est parti !

II.

Comme il le dira bientôt lui-même, Misaël est l'œuvre de la Moabite : dans le cœur de cet infortuné, il n'y a plus ni foi ni amour filial; mais il ne convient pas que Kozby occupe dans cette âme la place de ces deux choses sacrées : aussi, malgré qu'en puisse dire Misaël, elle est déjà sacrifiée à une idole plus dévorante que Moloch : l'ambition politique ! Misaël s'achemine ainsi vers la barricade ; il passera par l'assassinat et mourra.... crocheteur.

Le voici dans la maison d'Hélias. Le Réformateur vient d'apprendre que son hôte pousse les conjurés à la révolte ouverte : déjà même, dit-on, Hélias ne serait plus le chef incontesté du mouvement ; on incrimine ses lenteurs, au besoin, on le traiterait de *réactionnaire*. Pauvre tribun démodé ! Il parle de *discipliner* et de *sanctifier* l'émeute ; il trouve que *la loi du vieux Moïse a sa part de sagesse ;* qu'il faut *arracher l'erreur sans toucher Dieu...* chansons que tout cela ! Misaël veut le pouvoir à tout prix ; quand il aura le pouvoir, il biffera Dieu, il rappellera la Moabite, en elle *s'incarneront les jeunes libertés des hommes d'Israël...* et tout sera pour le mieux dans le pays le plus *libre* du monde.

Respha intervient à ce moment, pour tenter un suprême effort : Misaël n'a plus qu'à s'enfuir, car le Grand-Prêtre est décidé à bannir son fils. — Tant mieux, répond-il, ce sera le moment décisif : je reste. Et la pauvre mère, restée seule avec son désespoir, s'écrie :

Maudit ! qu'il soit maudit ! Et vous, Dieu, Dieu vengeur !
S'il devait vivre ainsi, ne le laissez pas vivre :
Prenez-le-moi, sauvez-le-moi, je vous le livre !

Suit une scène très-importante, que j'appellerai la scène des programmes politiques et religieux. Rien de plus actuel : c'est une réunion électorale à Belleville, à l'époque où le faubourg avait encore quelque

tenue. Hélias a beau faire : sous le masque du politique profond, il y a fatalement le naïf. Il veut savoir s'il est toujours à la tête du mouvement insurrectionnel : Phareg l'assure ; Misaël n'y contredit point, seulement, il estime que le moment est venu de prendre l'offensive contre la *tyrannie*. — Mais, objecte Hélias, quand nous aurons détruit, que construirons-nous ? C'est là ce qui l'arrête, lui, l'honnête homme libéral : nous allons renverser le gouvernement théocratique, soit ; mais après ? — Après, riposte Misaël,

> Après? nous assoirons sur le Temple en ruines
> La libre humanité dans ses libres doctrines!
> Guerre à Dieu, place à l'homme, et vivent nos instincts!

Le vieil athlète de la démocratie se révolte à la pensée de substituer l'homme à Dieu. Sans doute, il ne veut point d'une Divinité trop personnelle, trop encombrante; mais il faut maintenir à tout prix la croyance à la *Vérité*, à la *Justice*, à l'*Immortalité*, à l'*Etre Suprême*. Peine perdue : le programme religieux d'Hélias passe pour furieusement *clérical* : on en fera table rase, et en fort bonne logique :

> Plus de culte, as-tu dit; nous disons plus de foi!

Hélias n'a rien à répondre, il en est pour ses frais de naïveté. Et d'une.

Mais il se réfugie sur le terrain politique : son idéal est si beau! tout le monde y trouvera si bien son compte ! C'est la république dans l'épanouissement du parlementarisme :

> Soyez libres, gardez cette grandeur humaine;
> Nommez qui vous conduit, choisissez qui vous mène,
> Soyez-vous à vous seuls vos sujets et vos rois,
> Guidés par vos élus, gouvernés par vos lois,
> Soyez libres!.....

Et le reste : on a trouvé de si jolies variations sur ce thème-là! Evidemment, Hélias est assuré d'éblouir ses électeurs les plus farouches ? Nullement : en dépit de son libéralisme, l'orateur passe pour un réactionnaire forcené. Ce n'est pas une liberté quelconque, c'est la liberté sans frein, c'est le socialisme que l'on réclame. Oui, s'écrient Enoch et Misaël :

> Oui, qui vit doit bien vivre! Oui, qui n'a pas peut prendre!
> Oui, ne fût-ce qu'un jour, qu'une heure, qu'un moment,
> Tout désir a ses droits à l'assouvissement!

Et de deux : encore une illusion qui s'envole. Il est juste d'observer

ici qu'Hélias se relève par un superbe mouvement d'indignation. En entendant ces déclarations éhontées, le vieux tribun éclate :

A la bonne heure donc, la bête se déchaîne !
.....
Eh bien, non, non, bandits, restez en esclavage !

Après avoir ainsi vengé le sens commun, Hélias désespéré, n'a plus qu'à rentrer dans la vie privée : finalement, sur les instances de ses amis, il se détermine à rester à la tête du mouvement pour l'enrayer, s'il est possible; mais en congédiant les conjurés, il s'écrie :

O Liberté, fais-moi mourir si je te tue !

La Liberté devait le prendre au mot.

III

Incapable de disputer à son jeune rival la faveur populaire, Hélias prémunit du moins les quelques disciples qui lui restent contre les séductions du moment. Et disons-le à sa louange : il n'est pas de ces doctrinaires incorrigibles aux yeux de qui l'entêtement passe pour une sainte obstination : il est naïf, convenons-en une fois de plus, il est épris de *sa* liberté, il croit au triomphe prochain de *sa* liberté, mais il est foncièrement honnête. Revenant avec courage sur ses pas, il adoucit sans hésiter ce que ses idées avaient de trop anguleux, et s'il meurt impénitent — hélas ! comme tant d'autres — du moins expire-t-il sur le chemin du repentir. Quelle différence, en effet ! Tout à l'heure, il se contentait d'un *juste milieu*

Entre un peuple sans prêtre et des brutes sans Dieu ;

maintenant, il prêche le maintien du sacerdoce :

Et croyez-moi, vous tous qui m'écoutez encore,
Ne recommencez pas l'erreur que je déplore.
Que le Grand-Prêtre soit le grand juge, c'est trop ;
Mais c'est assez qu'il rende une part du dépôt ;
Ce qu'il faut, c'est qu'il prie et non plus qu'il gouverne.
.....
Mais n'exigez pas plus, et, de quoi qu'on vous somme,
Laissez un prêtre à Dieu pour qu'un Dieu reste à l'homme !

Et il se rend au milieu des conjurés. — Miriam, restée seule, se lamente sur le sort de son père. Tout à coup, elle entend des cris de mort proférés par une foule qui approche. Une femme se précipite, haletante, dans la maison d'Hélias : c'est Kozby ; Misaël la suit de près. La Moabite revient dans le dessein de le ramener avec elle : une barque est là, tout près, qui les attend. Mais Misaël n'est plus le même homme ; vainement essaie-t-il de le dissimuler, l'ambition est depuis longtemps son unique idole :

> Vivre obscur, oublié, caché, ce n'est pas vivre !
> Il est trop tard pour fuir ce spectre qui me suit,
> Et l'attrait du pouvoir me hante et me séduit !

Hélias, entré depuis un instant, éclate en entendant ces paroles qui lui donnent le secret de son adversaire. Il aurait le droit de livrer Misaël à la vindicte du Grand-Prêtre : il se contente d'exiger qu'il parte avec Kozby pour le pays de Moab. Mis en demeure de choisir entre Kozby et ses rêves de gloire, Misaël opte pour ce dernier parti. Hélias s'élance vers la porte : il va faire son devoir et dénoncer le traître : mais il tombe sous le poignard de Misaël. Kozby, se voyant sacrifiée à l'ambition, appelle Miriam à grands cris, et toutes deux courent au Temple pour demander justice.

L'action se précipite, nous touchons au dénouement. Prêtres et Lévites se trouvent réunis dans le Temple de Sichem, tandis que Sammgar, prosterné devant l'Arche, prie et pleure pour son peuple et pour son fils. Il serait téméraire assurément de comparer le Grand-Prêtre de *La Moabite* au Grand-Prêtre d'*Athalie :* ce qui nous paraît incontestable, c'est que Sammgar, en face d'un fils rebelle et d'une populace en délire, a des accents que Joad ne désavouerait pas. Il y a ici moins de lyrisme religieux, moins de majesté dans le style aussi bien que dans les choses ; mais on y trouve un intérêt plus vivant.

Respha entre dans le Temple. Elle demande à parler au Grand-Prêtre, car déjà l'émeute gronde dans la rue. Au moment où elle se dirige vers le Tabernacle, Sammgar paraît. Respha s'accuse d'avoir trahi le Grand-Prêtre en conseillant à Misaël de prévenir la sentence d'exil dont il devait être frappé ; et maintenant, ajoute-t-elle, Misaël se dirige vers le Temple à la tête des rebelles :

> Défends ton Dieu, Sammgar ! — Mon Dieu, défendez-vous !

répond le vieillard. Et il s'accuse lui-même de lâcheté à l'égard de son fils :

Je n'ai pas fait, Seigneur, mon devoir tout entier :
Mon châtiment sera d'avoir à châtier.

En vain Lévites et Prêtres s'offrent généreusement à repousser la force par la force : Sammgar s'y oppose, et ajoute :

Ouvrez le Temple au peuple, et nous, prêtres, prions !

A ce moment, l'enceinte sacrée est envahie par une troupe de forcenés conduite par le fils du Grand-Prêtre. Ils parlent tous à la fois : il faut que Sammgar se soumette ou se démette ; Dieu gêne le peuple ; le peuple est las de courber la tête sous le joug ; plus de lois, plus de prêtres : ne croirait-on pas lire un article de l'*Intransigeant* ? Sammgar écoute ces revendications insensées ; il en fait justice d'un mot avec une sérénité sublime, et, comme on en vient aux menaces, il s'écrie :

Moi, prendre garde à moi !
La loi qui s'effraierait ne serait plus la loi ;
Vous pouvez l'arracher de ma main impuissante,
La faire taire avec ma voix agonisante,
La noyer dans mon sang, la lapider en moi ;
Mais eûssiez-vous commis l'acte que je prévoi,
Qu'auront détruit vos coups ? qu'auront brisé vos pierres ?
Les lois pour qui l'on meurt revivent tout entières !
L'humanité se lève en les reconnaissant :
Le bien reste éternel, le crime est un passant !

C'est là, si je ne me trompe, du beau marqué au bon coin : entre l'éloquence d'Hélias et celle-ci, il y a toute la distance qui sépare les lieux communs du sublime. Toutefois, il faut bien l'avouer, humainement parlant, Misaël l'emporte : banni par Sammgar, il déclare le Grand-Prêtre déchu du pontificat, et les révoltés le proclament lui-même libérateur du peuple ! Pauvre peuple ! Est-il assez versatile, assez naïf, assez enfant ! Le voilà ivre d'enthousiasme ; et que faut-il pour rompre le charme ? Deux mots : Misaël est un assassin, Misaël travaille pour Moloch et non pour Jéhovah : Miriam et Kozby en donnent des preuves irrécusables, il suffit : le vent change de direction, l'idole devient un objet d'horreur, on demande sa mort et l'on supplie Sammgar de sauver le peuple :

Sauve Israël, Sammgar ! Un Dieu, rends-nous un Dieu !

Un détail topique : Enoch, le Félix Pyat de cette époque, se trahit par un mot : Tout est perdu, s'écrie-t-il, *fuyons !*

Misaël, lui, ne fuit pas. Poussé par une main vengeresse, il s'attache désespérément à tout ce qui peut lui regagner la faveur populaire. Moïse assure — et l'expérience l'atteste — que Dieu habite dans le Tabernacle, et que nul, excepté le Grand-Prêtre, n'y peut pénétrer sans être frappé de mort. Le renégat jette un défi à Dieu; il forcera la porte sainte, et l'on verra, dit-il, qui survivra de l'athée ou de ce Dieu prétendu. Sammgar s'oppose à cette audace sacrilége : il est père ! Misaël insiste en blasphémant, et la foule, devenue indécise, réclame l'épreuve... Enfin, saisissant le bras de son fils, Sammgar pénètre avec lui dans le sanctuaire... Aussitôt, on entend un cri : « Ah ! je meurs ! » et le Grand-Prêtre reparaissant seul : Priez, murmure-t-il;

..... Priez! il a vu Dieu !

IV

Cela n'est qu'une pâle et froide analyse : parcourez l'œuvre de M. Déroulède, d'un bout à l'autre, vous la trouverez vivante. C'est que, avant tout, cette œuvre est une actualité. On a beau nous transporter à des milliers de lieues et nous ramener à six mille ans en arrière, c'est en pleine France que nous vivons, c'est bien au XIXe siècle de l'ère chrétienne. En dépit de leurs apparences exotiques, les personnes appartiennent à la société qui nous coudoie, et les choses à un ordre d'idées qui nous passionne. On a publié récemment un livre intitulé *Les Trois Frances :* l'auteur de cet ouvrage excellent nous fait toucher du doigt la situation de notre pays : aux deux extrémités opposées, la France *satanique* ou *socialiste* et la France *catholique;* entre les deux, la France *chimérique* ou *libérale, La Moabite* est la mise en œuvre de la même pensée, et, malgré des divergences plus ou moins accusées, les deux auteurs aboutissent à la même conclusion, qui est le triomphe de Dieu. Le fils du Grand-Prêtre, perverti par Kozby, c'est bien le fils ingrat de l'Eglise, corrompu par les doctrines matérialistes, et, de chute en chute, devenu socialiste et athée. Sammgar n'est pas autre chose que la Religion personnifiée, humainement désarmée, sereine toutefois en face de l'émeute, et victorieuse à l'instant même où l'on désespérait de la victoire. Hélias enfin n'appartient-il pas à cette catégorie de gens « modé-

rés, pondérateurs, équilibristes, demi-chrétiens, demi-révolutionnaires », qui passent leur vie à courir après des abstractions, et dont l'idéal serait l'expulsion des droits de Dieu dans l'ordre politique et civil? Comme si la France de Clovis, de Charlemagne et de Saint-Louis, pétrie par la main même de Dieu, pouvait chasser Dieu de sa vie nationale, sans renoncer à être la France! Et le peuple français ne s'y méprend pas : aussi léger que le peuple juif — tous les peuples se ressemblent — il acclame tour à tour Hélias et Misaël; Enoch lui-même compte son heure de popularité; mais quand on met la main sur la religion de ses ancêtres, il renverse les idoles de la veille, et tombe à genoux.

Voilà, selon moi, ce qui fait l'intérêt saisissant de ce drame, et ce qui lui a fait interdire les honneurs de la représentation. Ce n'est pas que je veuille reléguer dans l'ombre le mérite artistique de *la Moabite* : non, certes. L'auteur n'est pas le premier venu. Peut-être aurait-on préféré ne pas rencontrer, le long de son œuvre, le type de Zabulon : Zabulon est un homme propre à tout faire; il y a en lui beaucoup trop du Scapin de Molière, et quelque chose de plus... Peut-être aussi pourrait-on regretter que le dialogue soit aussi haché : on ne demanderait pas de longues tirades à la manière du *Don Carlos* de Victor Hugo, mais on aimerait, je crois, à retenir une de ces fortes pages où l'amour maternel et le sentiment religieux vibrent avec une merveilleuse énergie. Ceci soit dit en passant, et uniquement pour ne pas laisser perdre ses droits à la critique. Mais l'action est bien menée, le style est sobre et ferme, le vers est frappé, ciselé avec amour, et l'on peut affirmer que Corneille est le modèle favori du poète. M. Déroulède penche visiblement du côté des « équilibristes et de la France chimérique » : *La Moabite* est une bonne œuvre qui l'inclinera infailliblement du côté de la France catholique et des saines réalités.

A. FERRAND.

BIBLIOGRAPHIE

Saint-Martin, par A. LECOY DE LA MARCHE, archiviste-paléographe, professeur d'histoire à l'Institut catholique de Paris. — Tours, Alfred Mame et fils, 1881, vol. petit in-4° de XV-735 pages. — Prix : 25 fr.

M. Lecoy de la Marche expose trop bien, dans son éloquente préface, le plan du livre dont j'ai l'honneur de rendre compte, pour que je ne

lui emprunte pas tout d'abord une page, qui donnera la plus brillante et la plus fidèle idée de l'histoire « du grand apôtre sans lequel nous ne serions aujourd'hui, sans doute, ni catholiques, ni français. »

« Sa figure si populaire, et cependant si peu connue en réalité, se présentera ainsi, je l'espère, sous un aspect nouveau, ou, pour mieux dire, sous son véritable aspect. Afin d'en étudier les différents côtés avec tout le soin qu'ils méritent, je les exposerai aux yeux du lecteur séparément et l'un après l'autre. Dans une première partie, consacrée à la vie terrestre du saint, j'envisagerai d'abord l'état de la société gallo-romaine au moment de son arrivée dans notre pays, et l'admirable mission que Dieu lui avait réservée ; puis je montrerai en lui le soldat, le moine, l'évêque, l'apôtre, sans pour cela m'écarter de l'ordre chronologique des faits (sauf dans le dernier chapitre), car il a rempli ces divers rôles successivement, ou, du moins, chacun de ces caractères a dominé tour à tour dans son existence. Une seconde partie renfermera l'histoire du culte de saint Martin, c'est-à-dire sa vie posthume, vie plus merveilleuse encore et plus pleine d'évènements que la première. Cette matière exige plutôt l'ordre méthodique : après avoir suivi les destinées du corps, des reliques et du tombeau de l'illustre thaumaturge, j'entraînerai le lecteur dans un véritable tour du monde martinien, pour visiter les innombrables sanctuaires qui ont propagé de tous côtés son nom et son influence; enfin, je demanderai aux monuments littéraires de nous raconter sa gloire, et, tout le long du chemin, une foule de monuments artistiques viendront nous prouver d'une autre manière que l'humanité n'a cessé de rendre hommage à sa haute vertu, à ses bienfaits multipliés. Tel est le plan fort simple du présent ouvrage, qui sera complété par un appendice contenant un éclaircissement sur la chronologie si obscure de la vie de saint Martin, la liste des églises de France placées sous son invocation, et quelques documents d'un intérêt majeur, presque tous inédits. »

Ce beau programme, M. Lecoy de la Marche l'a réalisé de la plus remarquable façon. Habile écrivain autant que consciencieux érudit, il a, dans un langage animé, coloré, attrayant, présenté au lecteur le résultat des plus patientes et des plus vastes recherches. Ecoutons-le énumérant (p. x) les sources où, d'une main infatigable, il a puisé la substance d'un livre qui est un monument : « Pour la première partie, je me suis attaché au plus précieux de tous les guides, au fidèle biographe que le saint a eu le rare privilége de rencontrer de son vivant

même, à Sulpice-Sévère. L'autorité considérable de cet écrivain, que je n'ai cependant pas suivi aveuglément, m'a, la plupart du temps, dispensé de recourir aux historiens postérieurs : je n'ai pas négligé, toutefois, les secours que pouvaient m'apporter subsidiairement Paulin de Périgueux, Fortunat, Grégoire de Tours, Alcuin et plusieurs autres que l'on trouvera cités dans les notes. Je me suis fort peu servi des légendes, et non sans la plus grande précaution, préférant encore le risque d'être incomplet sur quelque point, à l'inconvénient de faire entrer dans mon récit des éléments purement fabuleux. Pour la seconde partie, j'ai trouvé une base solide dans les écrits spéciaux de Grégoire, dans les principales chroniques de France et de l'étranger, dans les recueils de miracles et les descriptions composés à différentes époques du moyen-âge, dans les délibérations du chapitre de Saint-Martin de Tours, dans les chartes et documents de toute nature conservés aux archives nationales, aux archives d'Indre-et-Loire, aux bibliothèques de Paris, de Tours, de Bruxelles, etc. L'archéologie m'a fourni pour l'une et pour l'autre, mais surtout pour la seconde, un renfort extrêmement utile. Que de questions indécises, que de faits nouveaux ont été éclaircis dans ces pages par une inscription lapidaire, par les ruines d'un ancien édifice exhumé du sol, par un monument quelconque, pieusement gardé ou heureusement retrouvé pour attester à sa façon la renommée de l'apôtre des Gaules! J'ai eu la bonne fortune de pouvoir utiliser, pour la première fois, quelques-uns de ces débris vénérables, et j'ai toujours recueilli scrupuleusement leur témoignage, plus sûr encore que celui de la parole humaine (1). »

On voit, par cette citation, combien le livre de M. Lecoy de la Marche est digne de l'attention des savants. Il ne sera pas possible, désormais, de toucher à l'histoire du IVe siècle sans avoir sous les yeux ce travail si approfondi, où tant de choses nouvelles sont mises en lumière, où justice définitive est magistralement faite de tant d'erreurs consacrées. Les rectifications, petites ou grandes, abondent tellement dans le livre de M. Lecoy de la Marche, que c'est par centaines qu'on pourrait les compter. Parmi les historiens ou les critiques dont les assertions

(1) M. Lecoy de la Marche a été aidé, il le proclame avec bonheur, par un assez grand nombre de correspondants auxquels il avait adressé un questionnaire. Parmi ces correspondants, il signale notre savant collaborateur, M. Léo Drouyn, que l'on n'interroge jamais en vain.

sont tour à tour victorieusement combattues par un homme pour qui le moyen-âge n'a pas de secrets, mentionnons M. Henri Martin, M. Littré, le comte Beugnot, les Bollandistes, Le Nain de Tillemont, Dom Martène, Baronius, les modernes éditeurs de Grégoire, de Tours (MM. Guadet et Taranne, H. Bordier), le duc Albert de Broglie, Dom Ruinart, les Bénédictins auteurs de *l'Art de vérifier les dates,* Perz et Potthast, deux érudits dont l'Allemagne est si fière ; l'abbé Corblet, dont la science déplore la perte récente ; Dom Chamard, dont les importants travaux étaient une gloire de plus pour cet illustre monastère de Ligugé, que l'on a surnommé *le plus ancien monastère des Gaules* (1), et qui, maintenant désert, un jour retrouvera, espérons-le, sa splendeur d'autrefois.

Si le livre de M. Lecoy de la Marche possède les sérieuses qualités aimées des doctes lecteurs (2), il ne possède pas moins les aimables qualités que recherche le grand public, ce public qui s'appelle tout le monde. Je connais peu de lecture plus intéressante, même pour les femmes et pour les jeunes gens, que celle des chapitres consacrés à la *Mission de Saint-Martin,* à *Saint-Martin soldat,* à *Saint-Martin moine,* à *Saint-Martin évêque,* à *Saint-Martin apôtre,* au *Corps de Saint-Martin,* aux *Églises dédiées à Saint-Martin,* aux *Monuments écrits relatifs à Saint-Martin.* Ce qui forme un des plus grands charmes de ces chapitres, c'est la prodigieuse variété des sujets traités par le biographe du *combattant du Seigneur* (*bellator domini*). C'est avec le plus souple talent que M. Lecoy de la Marche décrit l'état de la société gallo-romaine, oppose à l'impuissance de l'influence celtique et des éléments romain et germanique l'action vivifiante du christianisme, raconte l'enfance et la jeunesse de saint Martin, le suit à Trèves, à Rome, à Poitiers, en Pannonie, etc., salue en lui le fondateur de Ligugé et de Marmoutier, l'archevêque de Tours, enfin nous le montre évangélisant son diocèse, puis la Gaule entière, et apportant partout, dans les plis de son célèbre manteau, les bienfaits de la civilisation chrétienne.

---

(1) L'ancien évêque d'Angoulême, Mgr Cousseau, de sainte et savante mémoire, a intitulé ainsi un excellent travail sur Ligugé, qui a été imprimé dans le recueil de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1839.

(2) A ceux-là, je recommande surtout l'*Éclaircissement chronologique sur la vie de Saint-Martin* (p. 661-670). C'est un modèle de discussion où science et sagacité brillent du plus vif éclat.

La seconde partie du livre est d'une lecture non moins variée et non moins attachante. Sur les pas de M. Lecoy de la Marche, nous visitons successivement la basilique et l'abbaye de Saint-Martin-de-Tours, les églises de Touraine (Marmoutier, Candes), les églises de la France centrale et méridionale, les églises de la France septentrionale, les églises des pays étrangers (Pays-Bas, Iles Britanniques, Allemagne, Suisse, Autriche-Hongrie, Italie, Espagne). Nous entreprenons ensuite un autre voyage, cette fois à travers les documents historiques, poétiques, liturgiques, légendaires, relatifs à Saint-Martin. M. Lecoy de la Marche a connu, a étudié tout ce qui, dans la littérature du Moyen-âge et des temps modernes, a été inspiré par son héros, le véritable héros national ; il apprécie avec une égale justesse ces œuvres si diverses, et après s'être montré archéologue irréprochable, il se montre bibliographe accompli (1).

Peu de pages sont plus chaleureuses, plus entraînantes, que celles où M. Lecoy de la Marche signale l'incomparable influence de Saint-Martin et de son culte dans la société. A côté de ces pages si élevées, combien de morceaux touchants et gracieux on pourrait citer ! Il en est plus de cent qui me tenteraient fort, mais il faut être discret et je me contenterai de mettre sous les yeux de mon cher lecteur un passage qui m'a particulièrement ravi. M. Lecoy de la Marche, après avoir vanté la bonté attendrissante que le doux apôtre témoignait aux animaux, ajoute (p. 350) : « Un malheureux lièvre, forcé par une meute impitoyable, vint un jour se heurter contre lui. Ému du danger qu'il courait, il ordonna aux chiens de le laisser échapper ; et ceux-ci s'arrêtèrent tout court, comme s'ils eussent été cloués au sol. Tel Marculfe, abbé du Cotentin, sauvait le gi-

(1) M. Lecoy de la Marche demande à ses lecteurs, dans la préface, de lui indiquer ce qui leur paraîtrait erroné ou incomplet. Je doute que l'on réponde beaucoup à l'appel du modeste érudit. Pour ma part, je n'ai que deux bien petites observations à lui soumettre : Il prétend (p. 649, note 1) qu'« il n'y a pas longtemps que nos pères disaient encore : *Il y a plusieurs ânes à la foire qui s'appellent Martin.* » Mais nous le disons tous les jours, et ce dicton est un de ceux qui resteront immortels. — *La liste des églises paroissiales de France dédiées à Saint-Martin* (p. 671-686) aurait pu être augmentée de la *liste des églises paroissiales de France* qui, avant la Révolution, étaient sous la protection de l'apôtre des Gaules. On en trouvait un nombre considérable, et non loin de moi existe, dans la paroisse actuelle de Saint-Pierre-de-Nogaret, l'église (jadis paroissiale) de Saint-Martin-de-Birtauzac. Une foule de simples chapelles étaient aussi consacrées à Saint-Martin dans la région que j'habite, et l'on vient, tous les ans, le 11 novembre, célébrer la messe dans celles de ces chapelles qui ne sont pas entièrement ruinées.

bier des mains du chasseur en l'abritant sous sa robe. Tel saint Gilles protégeait contre Childebert une innocente biche. Telle encore la fille d'un roi breton, sainte Nennok, défendait un cerf aux abois, réfugié dans la chapelle de son couvent. En lisant ces touchantes histoires des moines de l'ancienne Gaule, on se croirait transporté aux beaux jours de l'Eden, alors que l'homme, dans sa pureté native, était vraiment le roi de la création et le père de toutes les créatures La prédiction du livre de Job se réalisait : le juste, remis par la rédemption en possession de son prestige primitif, vivait en paix avec la nature entière. » (1)

L'illustration du livre est splendide. M. Lecoy de la Marche a trouvé dans les vingt artistes qui lui ont donné leur dévoué concours, des collaborateurs vraiment dignes de lui. On ne saurait trop louer les gravures hors texte, les frises ou bordures, les culs de lampe et jusqu'aux plus petits ornements, qui se succèdent de page en page. A côté des compositions originales de MM. Joseph Blanc, J.-E. Lafon, Olivier Merson, on admirera la reproduction des plus belles œuvres inspirées par Saint-Martin aux architectes, aux peintres, aux sculpteurs de l'Europe entière. L'espace qui m'est accordé ne me permet pas de m'étendre, comme je le voudrais, sur le mérite des trente grandes planches, des cinquante têtes de chapitres, des cinquante culs de lampe, où se déroule l'iconographie de l'apôtre des Gaules, où revivent les principaux sanctuaires élevés en son honneur, depuis le commencement du Moyen-âge jusqu'à notre temps (2); mais je résumerai d'un mot mes impressions en déclarant devant cette illustration de tant de pureté, de tant de vérité, et qui accom-

(1) Je ne résiste pas au désir de prendre en la même page ces belles lignes ; « Chaque Saint possède à sa couronne un fleuron plus brillant que les autres; chaque Saint personnifie une vertu particulière, qui a été, pour ainsi dire, la note dominante dans son existence terrestre. Le triomphe de Martin, c'est la charité. Il a été l'incarnation de la charité sous toutes les formes, l'aumône, la libéralité, le soin des malades, le rachat des captifs, l'hospitalité, le zèle des âmes, l'amour des égarés, des hérétiques mêmes : nous l'avons vu pratiquer tout cela avec autant de simplicité que de constance. L'humilité le disputait chez lui à cette reine des vertus... »

(2) Voir (Appendice n° IV) de remarquables considérations sur *l'illustration du présent volume* (p. 703-724). Je suppose que l'auteur de ces considérations est le mystérieux auxiliaire auquel M. Lecoy de la Marche (*Préface*, p. 14) rend hommage en ces termes : « Le savant plein de goût et l'ami plein de cœur qui a dirigé cette illustration aussi élégante que scientifique, serait aussi nommé à cette place, si je ne me faisais un scrupule de respecter le voile derrière lequel il s'est dérobé tout le premier à la reconnaissance du public. »

pagne si heureusement le texte, que la maison Mame, à laquelle nous devons déjà tant de beaux livres, n'en avait pas encore publié un aussi beau que le *Saint-Martin*.

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

— Léon XIII, répondant aux félicitations du Sacré-Collége des cardinaux à l'occasion de la réception de Noël, leur a exprimé sa gratitude. Sa Sainteté s'est plainte du langage de la presse, qui l'a blâmée d'avoir récemment affirmé que le chef de l'Église n'était pas libre. Elle a ajouté que le pape ne peut rester muet et que ses plaintes sont parfaitement fondées. A ces plaintes, Léon XIII doit maintenant en ajouter d'autres, parce que de nouvelles hostilités commencent à se manifester par des projets de lois contraires aux droits et à la doctrine de l'Église. Ces projets tendent à écarter toute ingérence ecclésiastique dans les œuvres pies, à attenter au patrimoine ecclésiastique relatif aux curés, à rétablir le divorce. On veut blesser l'Église dans sa constitution en commençant à introduire des laïques dans l'administration de l'Église. Sa Sainteté termine en disant qu'elle ne cessera pas de protester contre ces faits et de réclamer la liberté et l'indépendance de la papauté.

— Une *circulaire autographiée* a été adressée aux maires par les préfets de *certains* départements invitant les maires à fournir, par *retour du courrier*, des informations précises sur les points suivants :

1° Nombre de chapelles ouvertes au public dans la commune ; 2° heures des offices ; 3° date de l'autorisation d'ouverture ; 4° nombre de prêtres qui desservent les chapelles ; 5° renseignements sur la tenue des chapelles et le traitement des desservants ; 6° nombre d'oratoires particuliers ; 7° date de leur autorisation ; 8° nom des prêtres qui les desservent ; 9° traitement des desservants ; 10° *renseignements divers (sic)*.

— Le Père Lacordaire, parlant du droit que les ordres religieux ont de vivre, s'écriait :

« Nous vivons dans un temps où un homme qui veut devenir pauvre » et le serviteur de tous, a plus de peine à accomplir sa volonté qu'à se » bâtir une fortune et à se faire un nom.... Quand nous, ami passionné » de ce siècle, né au plus profond de ses entrailles, nous lui avons de- » mandé la liberté de ne croire à rien, il nous l'a permis. Quand nous lui » avons demandé la liberté d'aspirer à toutes les charges et à tous les » honneurs, il nous l'a permis... Mais aujourd'hui, pénétré des éléments » divins qui remuent aussi ce siècle, nous lui demandons la liberté de sui- » vre les inspirations de notre foi, de ne plus prétendre à rien, de vivre » pauvrement avec quelques amis, touchés des mêmes désirs que nous,

» aujourd'hui nous nous sentons arrêtés tout court, *mis au ban de je ne* » *sais combien de lois,* et l'Europe presque entière se réunirait pour » nous accabler, s'il le fallait. »

Ne dirait-on pas que Lacordaire a écrit ces paroles aujourd'hui même.

— Jusqu'à ce jour, 261 couvents ont été crochetés, et 5,000 religieux environ expulsés. Sur trente tribunaux environ qui ont été appelés à se prononcer dans l'affaire dite *des décrets,* quatre seulement se sont déclarés incompétents.

Le nombre des magistrats démissionnaires à cette heure, depuis la première exécution des décrets, s'élève à 400 environ. Ce fait est unique dans les annales de notre histoire. Les commissaires de police et autres agents sont au nombre de 50.

— Il y a peu de jours une voiture de déménagements, envoyée par la préfecture de la Seine, est venue, nuitamment, enlever tous les Crucifix et toutes les images saintes qui se trouvaient dans les écoles communales. Une croix de pierre placée sur la façade de l'une des écoles a été abattue. En même temps, ordre a été donné à tous les instituteurs et institutrices de supprimer la prière avant et après les classes. L'enlèvement des emblèmes religieux a lieu afin de compléter la laïcisation des écoles.

— A Nice, les scellés apposés sur les portes de l'église des Missions africaines ayant été brisés, le commissaire central et le préfet les ont remplacés par d'énormes chaînes en fer cadenassées. Aucun ouvrier de la ville n'ayant voulu prêter son concours pour cette besogne, le préfet de Nice a requisitionné des ouvriers piémontais employés au chemin de fer.

— Le Conseil municipal de Paris, poursuivant l'exécution de la laïcisation, a été sur le point de proscrire l'enseignement du chant dans les écoles. Sur l'affirmation que les deux prières catholiques, le *Veni sancte* et le *Sub tuum,* disparaîtraient du solfége, le Conseil a alloué le crédit qui lui était demandé. Il a été décidé en même temps que l'administration ne fournirait plus aux élèves des écoles des *livres de catéchisme et autres ouvrages présentant un caractère religieux.*

— Plusieurs journaux ont annoncé que les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, dits Hospitaliers, avaient reçu de M. Constans l'ordre d'évacuer à bref délai les hospices de vieillards et de fous dont ils ont la direction. Cette nouvelle n'est pas exacte. Le gouvernement a jusqu'à présent reculé devant la perspective de voir les malades soudainement privés de ceux qui leur prodiguent tant de soins et tant de dévouement.

Les Frères Hospitaliers, qui possèdent à Paris deux maisons, l'une rue Oudinot, réservée aux malades, l'autre rue Lecourbe, où sont recueillis plus de trois cents enfants rachitiques, s'attendent à tout instant à se voir arrachés du chevet de ces malades auxquels ils ont voué leur vie. La principale difficulté que le gouvernement rencontrerait dans l'application à cette congrégation des trop fameux décrets du 29 mars serait la nécessité où il se trouverait de recueillir les pensionnaires des religieux. Ceux-ci, en effet, sont propriétaires des maisons qu'ils occupent, et ils sont décidés à les fermer en cas d'expulsion.

Nous avons reçu, trop tard pour lui donner, dans ce numéro, la place et la part qu'elle mérite, une étude de longue haleine, d'un intérêt profond et actuel, sur Saint Grégoire de Nazianze et l'Enseignement Chrétien. *Nos lecteurs la trouveront en tête de la* Revue, *dans la prochaine livraison.*

Nous prions notre nouveau collaborateur, M. J. Castaing, d'agréer, avec nos excuses pour cet ajournement forcé, nos plus affectueux remercîments.

L'ABBAYE DE SAINTE-MARIE-DU-RIVET.

(Suite)

Voici la traduction de cette bulle telle que nous la trouvons dans les papiers du monastère :

« Urbain, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos très chers fils l'abbé du monastère de Rivet et à ses frères profès, tant présents qu'à venir.

» Comme il convient que ceux qui embrassent pour toujours la vie religieuse, soient soutenus par l'autorité apostolique, afin que la témérité des uns et la violence des autres (ce qu'à Dieu ne plaise), ne les détourne de leur saint projet ; c'est pour cela, mes très chers fils en Dieu, qu'agréant avec bonté vos justes demandes, nous voulons prendre, et nous prenons par ce présent privilége le monastère de la mère de Dieu et de Sainte-Marie-de-Rivet, sis dans le diocèse de Bazas, et les reli-

gieux qui en sont profès, sous la protection de saint Pierre et sous la nôtre; ordonnons surtout que l'ordre monastique (qui est établi dans votre maison selon Dieu, selon la règle de saint Benoît et selon l'institution de l'ordre de Cîteaux que vous avez acceptée avant le chapitre général) soit observé inviolablement dans votre monastère à perpétuité et à jamais. D'ailleurs que toutes et chacunes les possessions, que tous les biens, que ledit monastère possède canoniquement au temps présent ou qu'il pourra acquérir à l'avenir (Dieu aidant), soit par la concession des prélats, par la libéralité des rois et des princes, soit par l'oblation des fidèles ou par d'autres moyens licites, restent fermes et stables à vous et à tous vos successeurs. Parmi lesquels biens nous avons voulu nommer ceux qui suivent, savoir : le lieu dans lequel est situé ledit monastère avec toutes ses appartenances, l'église de Saint-Sulpice de Brannens, l'église Sainte-Marie de Bieujac, la chapelle de Gursole, la chapelle de Font-Deux ou Fontaine-Douce; la chapelle de Saint-Martin de Rivet, la chapelle de Udolenx et la chapelle de Sainte-Marie de Rivet, avec toutes les appartenances d'icelles que ledit monastère possédait avant d'embrasser l'institution de l'ordre de Cîteaux; les dixmes, les terres, possessions, forêts, granges, rentes en argent, blé, vin, cire et huile qui vous appartiennent dans les paroisses des églises de Saint-Germain-d'Auros, de Saint-Pierre de Bouqueyran, de Saint-Romain de Mazerac, Saint-Exupère de Couland, Sainte-Marie de Bieujac, Saint-Martin de Rivet et Saint-Sulpice de Brannens... Les granges, les maisons, les possessions, les terres, les rentes en argent, vin et huile que vous avez dans les lieux appelés en langue vulgaire Gursole, Fontaine-Doux, Rivet et Udolenx. Les terres, maisons, prés, pastine, forêts, et les possessions que vous avez dans les lieux appelés communément Lugardon et la Grande-Lande, les moulins avec les cours des eaux et toutes les appartenances d'yceux que vous avez dans les lieux appelés communément Rivet et Repassac, avec les terres, prés, vignes, garennes, toujas, pastine, soit dans les bois, soit dans la plaine, aux rivages des eaux et moulins, chemins et sentiers, avec toutes leurs autres entières libertés et franchise. Pour ce qui est des possessions que vous avez acquises avant le chapitre général par les travaux de vos mains, et pour les novales qui ont été défrichées par vous mêmes ou à vos dépens, lesquelles novales ont été franches jusqu'à présent, que personne ne soit assez osé pour extorquer ou en exiger de vous la dîme tant de vos herbes, osiers et de vos pêches de poisson que du pacage de vos bestiaux;

qu'il vous soit permis aussi de recevoir et retenir chez vous sans contradiction quelconque les clercs ou laïques qui, renonçant au siècle, viendront dans votre monastère pour se convertir à la vie religieuse. Nous défendons de plus à tous et chacun de vos frères profès de quitter le monastère après y avoir fait profession, si l'abbé n'y consent; que si quelqu'un quitte le monastère sans être muni de lettre patente, que personne ne soit assez hardi pour le retenir; que si quelqu'un présume de le garder chez soi, qu'il vous soit permis de (mot illisible) selon la règle, tel moine ou tel convers. Défendant étroitement que aucune terre ou bénéfice appartenant à votre église puisse être donné ou aliéné d'aucune manière en faveur de quelqu'un personnellement, sans le consentement de tout le chapitre, ou au moins de la majeure partie s'il y a lieu. Que s'il y a des donations ou aliénations faites autrement que nous venons de dire, nous les déclarons frivoles. A ce sujet, nous défendons à tous les religieux et convers profès de votre monastère de pouvoir être caution pour quelqu'un, ou d'emprunter de l'argent à personne au-delà de la somme indiquée par la décision du chapitre, sans le consentement et permission tant de l'abbé que de la majeure partie dudit chapitre. Que si quelque religieux emprunte ou sert de caution, sans le consentement cy-dessus, que la communauté ne soit pas obligée de répondre pour ses engagements. Qu'il vous soit permis de plus de vous servir du témoignage de vos confrères dans les affaires qui vous regardent tant en cause civile que criminelle, afin que personne ne puisse vous frauder de votre droit pour défaut de témoins. Nous défendons de plus en vertu de notre autorité apostolique qu'aucun évêque ou autre personne vous puisse obliger de vous présenter aux synodes, ou au barreau, ou de soumettre aucun de vos biens et possessions au juge séculier. Nous défendons aussi que l'évêque vienne dans votre monastère sous prétexte de conférer les ordres, de traiter d'affaires ou d'y tenir quelque assemblée publique. Nous ne voulons pas aussi qu'il se mêle d'aucune façon (au préjudice des statuts de l'ordre de Cîteaux) de l'élection régulière de votre abbé, soit qu'il faille en élever un, ou déposer celui qui est alors en place. Mais si l'évêque dans le diocèse duquel votre maison est fondée, étant requis avec l'humilité et l'honnêteté qui conviennent, vous refuse de bénir l'abbé nouvellement nommé ou de faire les fonctions épiscopales qui vous sont nécessaires, qu'il soit permis à ce même abbé, s'il est prêtre, de bénir ses propres novices et d'exercer tout ce qui appartient à sa charge, et aux religieux de recevoir d'un évêque étranger tout ce que l'évêque naturel

leur aura refusé sans sujet. Ajoutant de plus que les professions que les abbés déjà bénis, ou qui doivent être bénis, présentent à l'évêque, soient faites avec la même forme et les mêmes expressions qui ont été établies dès l'origine de l'ordre, et que les abbés ne soient pas obligés par l'évêque de faire aucune profession contre les statuts de son ordre.

»Mais pour ce qui regarde la consécration des autels, des églises et des SS. huiles, ou pour administrer aucun sacrement de l'église, qu'aucun de vous ne présume point de le faire ou administrer sous prétexte de la coutume, mais que votre évêque diocésain vous accorde gratuitement toutes ces choses; autrement, qu'il vous soit permis de vous adresser à tel autre évêque qu'il vous plaira, pourvu qu'il soit de la communion romaine, lequel, par le moyen de l'autorité que nous vous donnons, pourra vous accorder ce que vous lui demanderez. Que si le siége de votre évêque naturel est vacant, vous pourrez recevoir d'un évêque voisin les sacrements de l'Église avec toute liberté et sans contradiction, de manière cependant qu'il n'en vienne à l'avenir aucun préjudice à votre propre évêque. S'il arrive que quelque prélat de vos amis (lequel, comme nous avons dit, soit en grâce et communion avec l'Église romaine) passe chez vous, qu'il puisse, par autorité du siége apostolique, bénir les vases et ornements de votre autel, consacrer vos autels et conférer les ordres aux religieux. Enfin, si l'évêque ou ses vicaires généraux prononcent sentence d'excommunication, de suspension ou d'interdit contre le monastère ou les personnes qui l'habitent, même contre vos domestiques, parce que vous ne payez point la dîme, comme il a été dit ci-dessus, ou à cause des priviléges qui vous sont accordés de la bienveillance apostolique; s'ils prononcent une pareille sentence contre vos bienfaiteurs, parce qu'ils vous font charitablement quelque bien ou vous donnent quelque secours en vous aidant à travailler aux jours que vous et tout le monde travaille, nous regardons cette sentence comme vaine, parce qu'elle est prononcée contre les priviléges qui vous sont accordés du siége apostolique. Que ces lettres n'aient aucune valeur lorsqu'il constera qu'elles ont été obtenues en taisant le nom de l'Ordre de Citeaux et malgré les priviléges que le siége apostolique accorde audit Ordre. D'ailleurs, lorsque l'interdit sera de droit commun, qu'il vous soit permis, néanmoins, quoique exclus, excommunié et interdit, de célébrer les offices divins dans votre monastère. Et notre bonté paternelle voulant pourvoir pour l'avenir à votre paix et tranquillité, nous défendons, par autorité apostolique, que l'on puisse faire aucun vol,

aucune rapine, aucune recherche, répandre du sang, retenir un homme, le prendre, le faire mourir ou exercer aucune violence dans l'enclos de vos lieux et de vos granges. Nous défendons donc à tout le genre humain de troubler le susdit monastère, d'en enlever ou diminuer le possessions, mais que tout ce qu'il possède soit conservé dans son entier, sauf l'autorité apostolique et la justice canonique de l'évêque diocésain sur les susdites églises. Que la paix de N.-S. J.-C. soit toujours avec ceux qui vivront dans ledit monastère; qu'ils y goûtent toutes sortes de bénédictions, et qu'ils reçoivent après leur mort la paix éternelle pour récompense de leurs travaux. Ainsi soit-il.

Daté à Rome, de la main de Monseigneur le vice-chancelier de l'Église romaine, le 2 des Kal. d'avril, 7e indiction de l'Incarnation de N.-S. en l'année 1264, et la seconde année du pontificat de N.-S. Urbain, pape, 4e du nom.

C'est à cette même époque qu'il faut faire remonter la construction de l'église du monastère, dont la plus grande partie est encore debout, et qui existait dans son intégrité il n'y a pas un grand nombre d'années. Elle se composait d'une vaste nef sans bas-côtés, d'un transsept et d'une abside circulaire.

Ces deux dernières parties, actuellement détruites, étaient romanes. Quant à la nef dont les voûtes n'ont jamais été terminées, elle est du XIIIe siècle dans la partie la plus rapprochée du transsept et passe insensiblement au XIVe siècle à mesure qu'elle s'en éloigne. Nous n'entrerons pas sur cette construction dans des détails toujours peu intéressants, lorsque des dessins bien exacts ne leur servent pas de commentaires. Nous dirons seulement, dans l'intérêt de notre histoire, que par sa perfection, sa solidité, le choix des matériaux et l'ornementation qui la décore, l'église du Rivet annonce une époque de prospérité, au moins d'espérance, à laquelle ont mal répondu les âges suivants.

Cette architecture est une preuve de plus que si nos contrées méridionales pratiquaient le gothique dès le XIIIe siècle, elles n'atteignirent jamais alors l'élégance et la perfection de la France du Nord.

Chez nous, le XIIIe siècle ne quitte qu'à regret le roman et n'imite que d'une main peu adroite le gothique. Ainsi, au Rivet, les bases des colonnettes sont romanes, c'est-à-dire attiques; ainsi, leurs fûts robustes se rapprochent, pour leur diamètre, du roman; ainsi encore, peu d'arcs boutants, des contreforts à peine accusés; toute la solidité est dans l'épaisseur des murailles. Les fenêtres encore sont bien loin de nos belles

lancettes ; pas de colonnettes en retrait, de trace de moulures ; de simples chanfreins rabattent les angles des baies et du meneau ; enfin, la sculpture reproduit encore des êtres vivants ; du reste, elle est peu élégante et assez rare. Dans cet édifice, comme dans ceux de La Réole, de Saint-Macaire, de Pondaurat, de Bazas, de Saint-André, la beauté est plus dans l'ensemble que dans le détail, en général peu riche ou imparfait.

Il y a, en effet, de l'ampleur et une certaine richesse dans cette nef, large de sept mètres, et dont la longueur, maintenant mutilée, a dû être trois fois plus considérable ; dans ces pilastres revêtus de colonnettes qui la partagent en trois longues travées ; dans ces voûtes à six arêtes dont les rudiments reposent alternativement sur des consoles et des colonnettes ; dans ces larges fenêtres à deux baies, qui n'atteignent pas la moitié de leur hauteur ; dans cette galerie, ménagée un peu au-dessous de la naissance des voûtes et qui, traversant l'épaisseur des pilastres, enveloppe tout l'extérieur de l'édifice.

Évidemment, il y avait de l'avenir dans les espérances et non dans les ressources de ceux qui ont tenté une pareille construction. Mais ce long travail de trois siècles, qui n'aboutit qu'à une œuvre à moitié ébauchée, ces voûtes expirant à leur origine, ces fenêtres inachevées, tout indique qu'au xve siècle le monastère du Rivet avait épuisé jusqu'à l'espoir. A cette époque, en effet, nous trouvons un document authentique qui atteste la médiocrité de ses ressources, de sa puissance et de sa population.

G. LARRIEU,
Ancien Supérieur du Grand-Séminaire.

(La suite au prochain numéro.)

L'ABBÉ MAUDOUX

DERNIER CONFESSEUR DE LOUIS XV

(Deuxième Article)

Le séjour de Versailles était trop brillant et trop bruyant à la fois pour plaire beaucoup à l'ancien *ermite de Bretigny*. Néanmoins il y avait ses appartements, y résidait tout le temps nécessaire à l'exercice de ses fonctions, et suivait même la Cour à Compiègne et à Fontainebleau.

Mais après avoir satisfait aux devoirs de sa charge, l'abbé Maudoux rentrait avec bonheur dans la solitude qu'il s'était choisie.

En ce temps-là, il existait à Issy-sur-Seine une communauté de prêtres dits *de Saint-François-de-Sales*, laquelle avait été fondée, au moyen des largesses d'un pieux laïque, par Charles Vuitasse, célèbre docteur et professeur de Sorbonne, en faveur de pauvres prêtres auxquels la vieillesse et les infirmités ne permettaient plus de remplir les devoirs du saint ministère. Autorisée par lettres patentes en 1700, elle s'établit en 1702 sur la paroisse de Saint-Médard, au lieu occupé auparavant par les Filles de la Crèche que le cardinal de Noailles venait de supprimer; mais les religieuses bénédictines d'Issy ayant été dispersées en 1751, et leurs biens réunis à l'abbaye de Gercy-en-Brie, l'Archevêque de Paris donna leur maison aux Prêtres de Saint-François-de-Sales, qui en prirent possession au mois de juillet 1753. C'est chez eux que l'abbé Maudoux se mit en pension dès les premiers temps de son arrivée à Versailles; c'est de là qu'il continua à diriger quelques-unes des âmes qu'il avait connues à Saint-Paul ou à Saint-Louis, ainsi que l'atteste sa correspondance; c'est là, enfin, dans ce séjour de la paix et de la piété, qu'il se consolait avec Dieu des tristesses d'un ministère trop souvent inefficace, et goûtait un calme qu'il ne trouvait pas à la Cour.

Lorsqu'il y arriva, au mois de décembre 1764, la trop célèbre Madame de Pompadour n'y était plus. Le 15 avril précédent, elle était allée rendre compte à Dieu de tout le mal qu'elle avait fait à la Religion et à la France. D'autres pertes plus regrettables et plus sensibles à Louis XV succédèrent à celle-là : la mort du dauphin, arrivée le 20 décembre 1765, qui jeta le roi dans une profonde mélancolie; celle de la dauphine qui suivit son époux dans la tombe, le 13 mars 1767; enfin celle de la pieuse reine Marie Leckzinska qui succomba, le 24 juin 1768, à une maladie de langueur. Tous ces événements si propres à faire réfléchir, et auxquels venaient sans doute s'ajouter les graves et touchantes exhortations de l'abbé Maudoux, contribuèrent à ramener Louis XV à des sentiments chrétiens, et lui inspirèrent la résolution d'y conformer sa conduite. « Mais la faiblesse incurable d'une nature lâche et molle, l'influence pernicieuse d'un vieux courtisan », le maréchal de Richelieu, qui, « sous prétexte de distraire sa douleur », l'avait ramené au péché, « replongea le roi dans la boue, et lui fit bientôt atteindre le dernier degré de l'ignominie », en le plaçant sous la puissance de la Comtesse du Barry, qui ne le domina pas avec moins d'empire et ne fut pas moins

tristement célèbre que la fameuse marquise de Pompadour. Cependant, même au milieu de ses désordres, Louis XV conservait dans le cœur et manifestait souvent dans sa conduite extérieure les sentiments de foi et de religion dont il était profondément pénétré, continuant ainsi jusqu'à la fin ce tissu de contradictions et de contrastes qui semble être la note dominante de sa vie et le dernier mot de son caractère (1).

La piété qu'il fit paraître dans ses derniers moments est, aujourd'hui du moins, assez connue. « Le 27 avril 1774, dit M. de Beaucourt, le roi tomba malade, et bientôt la petite vérole se déclara... Le 4 mai, Louis XV sentant la gravité de son état, interrogea son grand aumônier, le cardinal de la Roche-Aymon, sur la nature du mal. En apprenant qu'il avait la petite vérole : « On ne revient pas à mon âge de cette maladie, dit-il ; il faut que je mette ordre à mes affaires ». Il fit venir alors Madame du Barry, et la congédia. A plusieurs reprises, Louis XV demanda son confesseur. Le 7 mai, vers quatre heures du matin, il dit au duc de Duras qui le veillait : « Mais voici la troisième fois que je demande à me confesser ; est-ce que l'abbé Maudoux n'est pas ici ? » S'étant endormi, il se réveilla au bout d'une demi-heure, et demanda si l'abbé Maudoux était arrivé. Celui-ci entra presque aussitôt ; il passa seize ou dix-sept minutes avec le roi qui, après avoir fait appeler le duc d'Aiguillon, eut un nouvel entretien avec son confesseur, et demanda à recevoir les sacrements. Le saint viatique lui fut administré à sept heures du matin. Quand le grand aumônier parut avec le Saint Sacrement, le roi, écartant brusquement les couvertures, chercha à se mettre à genoux, jeta son bonnet de nuit aux pieds de son lit, et joignit les mains avec une piété qui faisait fondre en larmes. Comme on voulait le retenir en lui représentant l'état où il se trouvait et le danger qu'il courrait : « Quand mon grand Dieu, s'écria-t-il, fait à un misérable comme moi l'honneur de le venir trouver, c'est le moins qu'il soit reçu avec respect ». Après avoir communié, le roi appela son grand aumônier, et celui-ci se fit en ces termes l'interprète de ses sentiments : « Messieurs, le roi m'ordonne de vous dire, ne pouvant pas parler lui-même, qu'il se repent de ses péchés, et que, s'il a scandalisé son peuple, il en est bien fâché ; qu'il est dans la ferme résolution de rentrer dans les voies de sa jeunesse, et d'employer tout ce qui lui reste de vie à défendre la religion ». Trois jours après, le

(1) De Beaucourt, *Le Caractère de Louis XV*, passim et pag. 234, 235 du tome IV de la *Revue des questions historiques*.

10 mai 1774, le roi expirait « tenant son crucifix à la main et récitant les prières », ainsi que l'écrivait Louis XVI à Madame Louise. Le vide se fit aussitôt autour de ce corps en lambeaux, et le monarque qui avait demandé par son testament, à être enterré sans pompe fut, au milieu du mépris populaire et de la satisfaction trop évidente du plus grand nombre, conduit à Saint-Denis, au grand galop, dans son carrosse de chasse, comme un fardeau dont on est pressé de se défaire » (1).

Après ces détails empruntés, pour la majeure partie, à M. du Buisson de la Boulaye, attaché à la personne du roi, on lira encore avec intérêt, nous en sommes persuadé, le récit, entièrement inédit jusqu'à ce jour, d'un autre témoin oculaire qui eut de plus un rôle actif dans ce drame lugubre et consolant. Dans une lettre écrite à un ami, probablement l'abbé Bergier avec lequel il était en correspondance intime et suivie, lettre dont il conserva une copie, le confesseur du roi retrace le grand spectacle qu'il a eu sous les yeux avec une émotion facile à comprendre, et qui sera, nons en sommes certain, partagée par nos lecteurs. Bien qu'il écrive plusieurs jours, peut-être plusieurs mois après ce grand évènement, l'auteur est évidemment encore sous l'impression toujours vive de ce qu'il a vu. Son récit, véritable chef-d'œuvre de narration simple et émouvante à la fois, est comme le *Nunc dimittis* d'un homme qui a eu, peut-être au prix de sa vie, le bonheur de voir enfin revenir à Dieu une âme pour laquelle il avait tant prié, et dont il avait si ardemment désiré le salut. On ne nous pardonnerait pas si nous retranchions une seule ligne à ce tableau où l'art n'est pour rien, et qui est néanmoins un morceau achevé.

« Il y a longtemps, Monsieur et cher ami, que je m'aperçois que je m'en va : *tempus resolutionis meæ instat* (2). Je suis mort à la liberté en m'approchant du feu roi ; je suis mort à la vie du moment où il partit pour Saint-Denis. Voilà la vraie cause de l'altération d'un tempérament qui pouvait me faire inscrire sur la liste des centenaires.

» Au secret que Louis XV garda depuis qu'il se crut frappé à mort, et à la manière dont il s'y prit pour me faire arriver au pied de son lit, pendant qu'on n'était occupé qu'à en défendre les approches à tout ce qui

(1) *Le Caractère de Louis XV*, par G. Du Fresne de Beaucourt ; Paris, Victor Palmé, 1868, in-8°, pag. 111, 112, 113, et pag. 242-244 du tome IV de la *Revue des questions historiques*. Le P. E. Regnault a aussi emprunté ce passage dans son deuxième article sur *La vénérable Louise-Marie de France* (Études Religieuses, Ve série, tome IV, pag. 719, 720.

) II Tim. IV, 6

s'appelait ecclésiastique qui pût lui parler de Dieu, j'ai bien distingué dans le moment la judiciaire de l'homme qui s'en allait, et j'ai dit : *digitus Dei est hîc.*

» Le monarque plein de foi, attendant avec quelque impatience l'arrivée du saint viatique et s'y préparant, me dit : *j'ai toujours cru en Jésus-Christ : vous savez combien je l'adorais profondément à la messe et au salut.*

» Tout le monde sait avec quelle présence d'esprit le monarque chrétien donna ses ordres pour recevoir le Dieu qui voulait bien le visiter sur son lit de douleur. Il fit mettre ses troupes sous les armes, ordonna que Mesdames suivraient le Saint-Sacrement jusqu'à l'entrée de la chambre, parce qu'elles y entraient ; il défendit à Monsieur le Dauphin et à ses frères qui pouvaient gagner la maladie, d'aller plus loin que la première marche de l'escalier, en suivant leur Maître et le sien. Il ordonna que les Princes de son sang et ses ministres se trouvassent dans sa chambre. Il se repentit publiquement, promit de n'employer le reste de ses jours qu'à réparer le passé et rendre son peuple heureux.

» Tous les matins, il renouvelait cette promesse à Dieu, en y joignant l'offrande du sacrifice de sa vie ; ce qu'il fit encore le 10 mai, pendant la messe qu'on célébrait devant lui, après s'être reconcilié et avoir reçu l'indulgence *in articulo mortis*, que Madame Louise lui avait envoyée à dix heures du matin.

» J'avais passé plusieurs jours, plusieurs nuits entre ses rideaux. La confiance de ce monarque mourant avait pénétré mon âme, et le virus qui l'enleva à la France s'était insinué dans mes veines ; mais j'avais toutes les consolations qu'un bon sujet, un bon chrétien, un bon prêtre pouvait désirer, et je disais bien sincèrement : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundùm verbum tuum in pace, quia viderunt oculi mei salutare tuum.*

» Le 10 mai 1774, Louis XV entra en agonie sur les onze heures, mais ne perdit point la tête pendant toute l'agonie. A une heure, dans le râle, il m'entendait encore. Les médecins le croyaient sans connaissance. Je me levai pour m'en assurer ; je lui dis : « Sire, Votre Majesté souffre beaucoup »? Il interrompit son râle pour me dire en râlant : *Ah! ah! ah! beaucoup!* Tant que je vivrai, mon cher ami, ces trois *ah! ah! ah!* ne sortiront pas de ma mémoire. Je demande à Dieu de mourir comme il est mort, et il n'y a que vous qui saurez bien comment Louis XV a fini !

» Je dis à l'évêque de Senlis (1) qui lui avait administré l'extrême-onction la veille, et, pour lors, n'avait pas récité les prières des agonisants à cause du mieux marqué qui paraissait s'annoncer : « Monsei-» gneur, il est temps et très temps de réciter les prières de l'agonie. » M. le grand Aumônier se mit à genoux auprès du lit, et nous récitâmes les prières. Avant, M. l'évêque de Senlis dit : « Il ne parle plus, mais » il vous entend encore. » On venait de prononcer *Proficiscere, anima christiana,* et le roi expira.

» Je restai le dernier dans sa chambre et auprès de son lit. Je ne m'en repens pas. Les prêtres arrivèrent, commencèrent à psalmodier autour du lit, et je me retirai dans ma chambre, les dents et les lèvres noires, et passai la nuit dans mon lit comme on peut penser, jusqu'à ce que, le matin, je pusse m'envoler à Saint-François-de-Sales, où je suis actuellement.

» Louis XV fut porté à Saint-Denis *incognito,* et de cet instant je commençai mon voyage pour l'éternité! Voyez ce que je fais sur la terre! J'ai bien encore l'esprit aussi présent, les idées aussi nettes que Louis XV les avait le 10 mai 1774.

» La veille de la Pentecôte, j'ai fait brûler vingt-deux cartons qui contenaient mon journal depuis ma sortie de Bretigny et mon arrivée à Versailles. J'y parlais trop vrai pour que bien des personnes ne s'en fussent point offensées. Les vérités que j'eusse dites n'auraient corrigé personne (2), Laissons aller le monde comme il va, puisque nous ne pouvons l'empêcher d'aller comme il veut. Tâchons d'aller à Dieu, ce sera bien assez pour nous.

» Quand on a été témoin de la mort d'un Roi, Monsieur et cher ami, on est bien en état de dire : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas, præter amare Deum et illi soli servire* (3). Dieu me fasse la grâce de

(1) Jean Armand Bessuéjouls de Roquelaure, né dans le Rouergue en 1720, sacré évêque de Senlis le 16 juin 1754, dix ans après, premier aumônier du roi, puis conseiller d'État et commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, membre de l'ancienne et de la nouvelle Académie française, incarcéré pendant la Terreur, nommé en 1802 archevêque de Malines, donna sa démission six ans après, et mourut à Paris, le 24 avril 1818, âgé de quatre-vingt-dix-sept ans.

(2) Quel dommage que l'abbé Maudoux ait jugé prudent de condamner au feu tant d'intéressantes *vérités*, et quel plaisir il y aurait aujourd'hui à lire, et surtout à éditer le journal d'un observateur doué de tant de sagacité, les dépositions d'un si véridique témoin!

(3) *De Imitat. Christi*, Lib. I, cap. 1, n° 3.

m'en tenir là et d'y penser toujours tant qu'il me laissera végéter ici-bas ! »

Voilà comment écrivait, après la mort de son royal pénitent, le dernier confesseur de Louis XV, l'homme que, d'après diverses autorités aussi mal informées les unes que les autres, on a voulu faire passer pour un « pauvre prêtre qu'on lui avait donné depuis quelques années, parce qu'il était vieux et aveugle (1). » Il a déjà été fait justice de ces assertions gratuites, et il nous suffira de répéter ce dont notre notice fournit d'ailleurs les preuves, que, en 1774, l'abbé Maudoux « avait cinquante ans à peine » ; que, « choisi par le roi lui-même dix ans auparavant, ce digne prêtre venait, il est vrai, de faire une maladie qui avait un peu affaibli sa vue, mais qu'il était depuis 1770 confesseur de Marie-Antoinette »..... que « ce n'est qu'aux premiers jours de 1776 », — et même très-probablement plus tard, — « que la faiblesse de ses yeux devait l'obliger à offrir de lui-même sa démission » (2).

On a vu que, le jour où il mourut, le roi reçut de sa fille, Mme Louise, qui, entrée au Carmel de Saint-Denis en 1770, était prieure depuis le 27 novembre 1773, un crucifix auquel le pape avait appliqué l'indulgence plénière *in articulo mortis*. La lettre qui accompagnait cet envoi adressé à l'abbé Maudoux, est trop belle dans sa touchante brièveté, et montre trop bien les pensées et les sentiments qui se pressaient dans l'esprit et dans le cœur de la Sœur Thérèse de Saint-Augustin, pour que nous ne la reproduisions pas exactement d'après l'autographe.

J. M.

« Ce 10 may.

» Voicy, Monsieur, une croix de cararac (*sic*) où il y a une indulgence *in articulo mortis* que je vous envoye et une relique de Nôtre Venerable Mere Anne de Jésus, nôtre fondatrice en France. Si cette Mere nous guerit le Roi, il faut qu'il la fasse canoniser ; elle a fait bien (des) miracles. On a déjà commencé les procedures de la canonisation. Fût-il mort lorsque vous recevrez ma lettre, mettez la relique sur la teste.

» Sœur THÉRÈSE de SAINT-AUGUSTIN, *R. C. I. P.* (3).

(1) *Revue des documents historiques* : Paris, 1874, t. I, p. 163.

(2) *Christophe de Beaumont, archevêque de Paris*, par le P. L. Rêgnault ; *Études religieuses*, 6e série, t. IV, p. 675.

(3) C'est-à-dire, *Religieuse Carmélite, indigne Prieure.*

» Voicy aussi un reliquaire de Saint-Valecy dont nous venons de recevoir le corps de Rome (1). »

La Sœur Thérèse de Saint-Augustin, à qui on envoyait, jour et nuit, des courriers de deux heures en deux heures, eut bientôt la douleur d'apprendre que le roi, son père, venait d'être enlevé à son affection; mais ce qui lui importait par-dessus tout, c'était de connaître aussi complètement que possible les sentiments et les paroles de Louis XV mourant. Le lendemain de la mort, 11 mai, elle fit prier l'abbé Maudoux, par l'intermédiaire de son confesseur, l'abbé de Ternay (2), de la venir voir, afin de recueillir de sa bouche tout ce que le secret imposé à un confesseur permettrait de dire. Le pieux et discret abbé éprouva quelque peine à se rendre au désir de la sainte carmélite. L'abbé de Ternay lui adressa alors, au nom de l'humble fille du roi, une seconde lettre plus pressante que la première. « Mme Louise, disait-il, ne vous demande que ce qui n'a jamais été refusé à personne en pareille circonstance : elle sait les bornes des consolations que vous pouvez lui donner, et certainement elle les respectera. Elle a appris que vous avez été incommodé des fatigues que vous avez eues à essuyer et de l'air contagieux que vous avez respiré de si près. Elle en a été fort peinée, et elle désire que vous vous rétablissiez parfaitement avant que de la venir voir; mais quand vous aurez bien recouvré votre santé, elle persiste à vous prier de ne pas lui refuser la visite qu'elle vous a demandée. Vous ne sauriez vous imaginer avec quel empressement cette princesse désire cette consolation; il ne se passe pas de jour qu'elle ne m'en parle. Permettez-moi de vous le dire, je crois que si vous vous rendez inexorable, ce sera un excès de discrétion. » L'abbé Maudoux ne voulait pas plus pécher par excès que par défaut de discrétion : vers la fin du mois de mai ou dans les premiers

(1) Il y avait juste un an (9 mai 1773) que le corps de saint Valecy, martyr, envoyé de Rome par le Pape sur la demande de Mme Louise, avait été apporté à Saint-Denis. (*Vie de la Révérende Mère Térèse de Saint-Augustin*, 1857, t. I, p. 411.)

(2) D'après la Sœur Thérèse de Saint-Augustin écrivant à M. Amelot, ministre et secrétaire d'État, l'abbé Courbon de Ternay avait « la plus belle bibliothèque du monde. »(*Revue des Documents historiques*, t.V, p.125.) Atteint d'une maladie d'yeux qui, en 1786, ne lui permettait « plus de dire la messe ni d'écrire à personne », il se proposait de « la vendre de son vivant » (Lettres de Mme Louise à l'abbé Proyart, des 5 et 13 juin 1786; *Vie de Madame Louise de France*, par l'abbé Proyart; Paris, 1819, t. II, p. 187 et 183); mais elle ne fut vendue qu'après son décès, le 17 décembre 1787.

jours de juin, il se rendit chez les Carmélites de Saint-Denis, et il eut la joie de raconter à la sainte prieure comment Dieu avait exaucé les prières et les mortifications qu'elle n'avait cessé de lui offrir pour la conversion et la mort chrétienne du roi.

La santé de l'ancien confesseur du roi ne se rétablit jamais complètement durant les quelques années qu'il vécut encore. Il les passa presque entièrement à Issy dans la communauté des Prêtres de Saint-François-de-Sales ; plus d'une fois encore cependant, il dut se transporter à Versailles. Depuis 1770, en effet, l'abbé Maudoux était confesseur de Marie Antoinette, et lorsquelle échangea son titre de *dauphine* contre celui de *reine* de France, il reçut aussi celui de confesseur de la reine, qu'il retint, d'après l'*Almanach royal*, jusqu'en 1778. Celui de confesseur du roi passa alors à l'abbé Soldini. Il était déjà confesseur des trois princes, ainsi que de la princesse Sophie. Mais lorsque l'abbé Soldini mourut, à la fin de mars 1775, M. Maudoux remplit de nouveau, au moins provisoirement, les fonctions de confesseur du Roi, comme le prouve ce petit billet autographe qu'il recevait de Louis XVI, le 8 avril suivant :

« Monsieur,

» Mon confesseur étant mort dernièrement, et n'ayant pas encore choisi son successeur, je compte me confesser à vous pour mes Pâques. Vous vous rendrez demain, dimanche, à deux heures et demie après midi, chez moi, par le petit degré. » Louis. »

A Monsieur l'abbé Maudoux.

Quelques jours auparavant, Charles Philippe de France, Comte d'Artois, avait également prié M. Maudoux d'être son confesseur. Il lui faisait écrire à ce sujet, le 26 mars 1775, par l'abbé de Gaston, son premier aumônier. M. Maudoux ayant opposé quelques difficultés, l'abbé de Gaston lui écrivait le lendemain une seconde lettre où il lui disait : « Je viens de recevoir de nouveaux ordres de Mgr le Comte d'Artois ; il m'a chargé de vous dire qu'il faisait choix de vous pour son confesseur ; qu'il vous dispensait de la cérémonie de la présentation ; qu'elle n'ajouterait rien à la confiance qu'il a en vous, et qu'il suffirait que vous vous rendissiez auprès de lui lorsqu'il vous ferait appeler. Il connaît votre personne, vos lumières et votre piété : c'est tout ce qu'il lui faut : il serait fâché de vous déranger. »

Avant d'obtempérer au désir du Comte d'Artois, M. Maudoux voulut avoir l'agrément de la reine et l'avis de l'Archevêque de Paris. Le prince qui vit sa lettre, en parut « fort content », et chargea l'abbé de Gaston de lui dire « que la reine consent très-volontiers à ce que son propre confesseur soit aussi celui du Comte d'Artois; que le Prince ne peut qu'approuver le projet de consulter l'archevêque de Paris, et que, ce préalable rempli, il le verra avec plaisir et ensuite s'adressera à lui avec confiance ». De son côté, Christophe de Beaumont répondit le 31 mars : « J'apprends avec beaucoup de plaisir, Monsieur, que Mgr le Comte d'Artois a jeté les yeux sur vous pour remplacer M. l'abbé Soldini, son confesseur. Ce prince ne pouvait faire choix de personne plus digne que vous de la confiance dont il veut bien vous honorer. Recevez-en, je vous prie, mon sincère compliment ».

Une quatrième lettre de l'abbé de Gaston nous apprend que M. Maudoux fut encore invité à confesser le prince, le lundi de Pâques, 8 avril de l'année 1776; mais la demande serait restée sans résultat, s'il faut en croire l'abbé Bergier qui, le lendemain, écrivait à l'abbé Maudoux : « A ce moment, M. le Comte d'Artois est à la paroisse et fait ses Pâques. Je ne sais pas qui a été son apôtre, mais je remercie Dieu de tout mon cœur de cet évènement; je craignais beaucoup une éclipse à cette occasion. Cela me fait présumer que le mal n'est pas aussi grand que le public s'obstine à le publier. ». Néanmoins, l'*Almanach royal* qui ne donne l'abbé Maudoux comme confesseur du Comte d'Artois qu'en 1777, lui continue ce titre jusqu'en l'année 1779 inclusivement, année à partir de laquelle il ne fait plus mention de lui.

Le même *Almanach*, en 1777 et 1778, indique encore l'abbé Maudoux comme faisant partie, toujours en qualité de confesseur, de la maison de Monsieur, Louis Stanislas Xavier de France, Comte de Provence, qui fut plus tard Louis XVIII.

L'abbé Maudoux devint-il confesseur en titre de Louis XVI? Tout ce que nous pouvons affirmer avec certitude, c'est qu'il ne l'était pas à la fin de 1775; car l'*Almanach royal* de janvier 1776 lui ayant donné cette qualité, l'abbé Maudoux, contristé de se voir attribuer un honneur auquel il n'avait pas droit, se hâta d'en écrire à Malesherbes, qui lui répondit le 5 du même mois : « Ce n'est que par erreur, Monsieur, que vous avez été porté dans l'*Almanach royal* en qualité de confesseur du roi, et cela ne doit nullement vous affecter; il y a beaucoup d'autres erreurs du même genre dans cet almanach, et l'on ne peut pas en faire

un crime à l'auteur ». Cependant l'abbé Maudoux figure encore comme confesseur du roi dans les *Almanachs royaux* de 1777 et de 1778. Était-ce ou n'était-ce pas la continuation de l'erreur de 1776?

Quelle que soit, au reste, l'époque à laquelle M. Maudoux se retira définitivement de la Cour, on peut assurer qu'il en sortit aussi pauvre qu'il y était entré. Il ne sut même pas y conquérir ce titre d'*abbé* que nous lui avons donné pour nous conformer au langage reçu aujourd'hui, qui fait ce terme synonyme d'ecclésiastique en général, quoiqu'il ne convienne proprement qu'à l'ecclésiastique pourvu d'une abbaye, au moins en commende. Confesseur de rois, de reine, de princes du sang durant près de quinze ans, M. Maudoux ne sollicita jamais pour lui-même le plus petit bénéfice, alors qu'il lui était si facile d'en obtenir de considérables. Loin de chercher à s'enrichir, il employait en bonnes œuvres tous les émoluments que lui rapportait sa charge, s'inquiétant fort peu de la succession qu'il devait laisser à sa sœur dépourvue de fortune.

Fut-il pour ses proches plus ambitieux et plus solliciteur qu'il ne l'était pour lui-même? On en jugera par un ou deux traits. Quelqu'un de ses parents l'ayant prié de solliciter pour lui un bénéfice ou au moins une pension, M. Maudoux lui répondit par ce beau mot : « L'Église a besoin de bons vicaires et de bons curés ; elle n'a besoin ni de bénéficiers ni de pensionnaires! » Qu'y a-t-il à attendre d'un homme qui professe de pareils principes?

A un autre parent dont le fils, venu à Paris pour s'y avancer dans l'état ecclésiastique, comptait apparemment pour l'y aider sur M. Maudoux qui, alors, — c'était en 1773, — cumulait les titres de confesseur du roi et de la dauphine, il suggère finement cet *Art d'arriver*, qui dut paraître bien extraordinaire, mais qu'il assure lui avoir parfaitement réussi : « Je suis parti de la petite sacristie de Saint-Paul pour arriver où je suis. Il est vrai que je me suis levé matin, que j'ai passé quelques nuits à étudier, que je n'ai pas attendu qu'on m'offre une place pour me mettre en état de la remplir, et que je suis entré dans toutes celles que j'ai occupées avec la ferme résolution de la bien remplir et d'y mourir. C'est le moyen d'être supérieur à son état, et en quelque genre que ce soit, on recherche toujours celui qui excelle en sa profession. Que le cher abbé fasse de même ; il n'aura besoin de personne, et tout le monde cherchera à l'obliger. » A notre tour, nous croyons pouvoir, en sûreté de conscience, recommander aux ambitieux de toute espèce cet ingénieux moyen de parvenir. Mais le goûteront-ils? auront-ils surtout le cou-

rage de l'employer ? Nous en doutons fort : ils ont à leur disposition tant d'autres procédés à la fois plus commodes, plus prompts et, malheureusement aussi, beaucoup plus efficaces !

(La fin au prochain numéro.) Ant. de LANTENAY.

ÉGLISES
DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BORDEAUX

Restaurations et vandalisme à St-André.

Depuis quelques jours des ouvriers sont occupés à démolir les masures qui cachaient les bases du mur septentrional de Saint-André. Nous ne nous en plaignons pas, fermement persuadé que les laides échoppes qui avaient poussé sur les fondations de l'ancien archevêché seront tôt ou tard remplacées par d'élégantes constructions comme sait en élever M. Abadie, le savant architecte de la cathédrale. Nous ne sommes pas fâché d'ailleurs de voir à nu cette façade destinée dès son origine à être cachée par le palais archiépiscopal ; car la demeure de nos anciens archevêques occupait tout l'emplacement compris entre la nef de Saint-André et la rue des Trois-Conils ; elle s'étendait depuis la Porte-Royale cachée maintenant, à l'intérieur de l'église, par la chaire et, à l'extérieur, par la sacristie abandonnée depuis peu, jusqu'au milieu de la rue de l'Hôtel-de-Ville ; elle empiétait quelque peu sur la façade occidentale qui alors n'avait pas la grande porte sans style percée en face de la rue Rohan, par la raison que le rempart gallo-romain passait à quatre ou cinq mètres à l'ouest de la cathédrale.

Cette démolition nous a permis aussi de voir la porte, peu ancienne d'ailleurs, par laquelle on passait de l'archevêché dans l'église et qui avait remplacé une porte ouverte à l'occident, près de l'angle nord-ouest de la nef, porte dont l'ouverture extérieure se voit encore à une certaine hauteur au-dessus du sol de la place Rohan.

De l'extérieur, les démolisseurs ont, le 30 décembre dernier, de bon matin, passé brusquement à l'intérieur, et se sont mis à abattre en commençant par la base une portion de la paroi détériorée par le salpêtre, sous une des arcades qui ornent la nef ; et, sans se préoccuper de ce

qu'il y avait derrière la paroi, bien qu'une large niche ressemblant à une petite abside voûtée en cul-de-four ait dû attirer leur attention, comme elle avait attiré celle de quelques membres du clergé, ils rebâtissaient si lestement ce mur que, bien certainement, l'architecte n'avait pu être prévenu de la curieuse découverte qui venait d'être faite. On craignait de n'avoir pas le temps d'arrêter cet acte de vendalisme. Cependant M. le baron de Mallet, trésorier de la fabrique, prévenu à temps, a fait de promptes démarches qui ont eu pour résultat la suspension du travail commencé, et l'on peut espérer que M. Abadie prendra des mesures pour assurer la conservation de cette petite abside. Une arcade en plein cintre retombant sur des colonnettes engagées en recouvre l'entrée. Au niveau du tailloir des chapiteaux glisse sur le rond-point au bas de la voûte, un cordon orné de rubans enroulés. La profondeur de la niche est de 70 à 80 centimètres ; sa largeur et sa hauteur occupent tout l'espace compris entre les colonnettes et l'intrados de l'arcade. Que pouvait être cette excavation datant certainement de la construction primitive de la nef, c'est-à-dire de la fin du XIe siècle? Était-elle unique? Nous allons essayer de répondre à ces deux questions ; mais avant, et pour nous faire comprendre, nous devons disséquer la basse-œuvre de la nef, seule partie qui subsiste du monument consacré par le pape Urbain II, en 1096.

L'architecte roman avait divisé cette nef en trois travées carrées, précédées à l'occident par un narthex, espèce de porche intérieur ; il avait donné aux bases des murs plus de 2 mètres d'épaisseur et les avait encore renforcées par des contreforts plats s'avançant à l'extérieur, en face d'énormes piliers formés de robustes colonnes séparant les travées et destinées à recevoir les arcs portant des coupoles byzantines ou, suivant Félix de Verneilh, des coupoles angevines. Ces voûtes n'existent plus depuis longtemps : une moitié a dû s'écrouler ou avoir été renversée pendant le XIIIe siècle ; elle a été reconstruite à la fin du même siècle ou au commencement du suivant ; l'autre moitié a été rebâtie au commencement du XVIe siècle, bien longtemps après le tremblement de terre de 1427, qui avait fait tomber la travée occidentale et avait tellement ébranlé le reste qu'on a été obligé, à plusieurs reprises, de l'étayer par des contreforts : enfin il fallut la rebâtir en entier il y a une trentaine d'années.

Mais revenons à la basse-œuvre de la nef qui seule doit nous occuper depuis le sol jusqu'à la première galerie.

Il n'y avait donc primitivement que trois travées ; maintenant il y en a six, ou sept si l'on compte celle des orgues, ancien narthex. Les architectes qui ont reconstruit les voûtes au XIVe et au XVIe siècles, n'ayant pas cru prudent de leur donner la forme et la longueur primitives, leur ont conservé la même largeur, mais les ont diminuées de moitié dans l'autre sens ; et pour recevoir les arcs-doubleaux de ces nouvelles voûtes, ils ont bâti, entre les piles romanes, conservées dans la portion réparée au XVIe siècle, et reprises du sol dans la portion refaite au XIVe, de gros piliers intérieurs, moins larges et moins saillants cependant que les piles romanes.

Des arcs-boutants jetés sur de gros contreforts isolés à l'extérieur résistent à la poussée des arcs-doubleaux de ces nouvelles voûtes.

Ces piliers secondaires ont détruit l'harmonie et la simplicité de l'intérieur de l'édifice, et fait de la nef de Saint-André un vaisseau qui ne se distingue de celui des autres églises gothiques que par sa largeur inusitée et son manque d'unité.

L'église romane était moins longue que l'église actuelle ; elle devait avoir cependant un transsept et trois chapelles absidiales, par conséquent trois autels, peut-être cinq, en supposant, ce qui est probable, que le transsept n'avait pas de portes à ses extrémités. Cinq autels pour une cathédrale, c'était peu ; mais l'architecte y avait pourvu. Entre les piles romanes, il avait ménagé une arcature appliquée, composée de trois arcs en plein cintre retombant sur des colonnettes engagées ; mais comme on a bâti plus tard sur l'arc du milieu les piliers destinés à porter les voûtes intermédiaires et qu'on a arasé avec soin toutes les parties saillantes de cet arc, on le distingue difficilement sous le badigeon : cependant il existe. Il y avait ainsi dix-huit arcs, neuf de chaque côté de la nef. Un de ces arcs était occupé par la porte de l'église qui, sans aucun doute, a été remplacée, au XIIIe siècle, par la belle porte royale s'ouvrant au nord derrière la chaire actuelle ; sous un autre arc était percée la porte du cloître au sud de la première travée occidentale ; car il y avait un cloître roman ainsi que nous le dirons plus loin. Il restait donc seize arcs si la porte royale n'en occupait qu'un.

Sous ces seize arcs, l'architecte du XIe siècle avait ménagé autant d'absidioles, pareilles à celles qu'on vient de découvrir, et nous sommes persuadé que chacune de ces absidioles recouvrait un autel.

Comment, nous dira-t-on, avancez-vous comme un fait certain ce qui ne peut être de votre part qu'une supposition ? On n'a démoli que le rem-

plissage d'un seul arc. Oui, on n'en a démoli qu'un, ces jours derniers ; mais lorsqu'on a fait, il y a quarante ans, le tombeau de Mgr de Cheverus, une absidiole semblable à celle que l'on vient de découvrir a été trouvée, et l'architecte d'alors en a relevé un plan dont nous avons vu il y a trois mois environ l'original ou une copie entre les mains de M. Charles Marionneau. Ainsi on a, de mémoire d'homme, fouillé sous deux de ces arcs et sous tous les deux on a trouvé une niche semblable.

Nous sommes donc à peu près sûr que, si l'on démolissait avec soin le remplissage de tous les arcs qui existent encore, on trouverait une absidiole sous chacun d'eux et qu'on découvrirait ainsi l'emplacement des autels de Notre-Dame-de-la-Nef, de saint Jean l'évangéliste et de sainte Anne, dont parle Hierosme Lopes (1).

Nous appellons de tous nos vœux le jour où l'habile architecte de notre cathédrale se décidera à faire ouvrir tous les arcs qui sont encore apparents. Alors notre éminent prélat pourra consacrer de nouveau l'autel de Notre-Dame-de-la-Nef et ceux des saints honorés autrefois dans cette partie de l'église de Saint-André.

Nous avons dit plus haut qu'il existait au sud de la cathédrale un cloître antérieur à celui qui a été démoli il y a une quinzaine d'années. Nous ne reviendrons pas sur cet acte inqualifiable de vandalisme commis contre l'avis unanime de la Commission des monuments historiques de la Gironde, contre celui de la Commission des monuments historiques près le ministre de l'intérieur et malgré la lettre de ce ministre déclarant qu'il convenait de conserver ce cloître dans l'intérêt de l'art et de l'histoire (2). Et, pour notre part, tout en rendant complète justice au talent de l'architecte de la Cathédrale et au parti qu'il a su tirer de la place qui lui était donnée pour édifier les nouvelles sacristies, nous ne cesserons de regretter la perte d'un monument historique qui ne manquait pas de beauté et qui renfermait lui-même des monuments dont quelques-uns pouvaient même être conservés, entre autres un magnifique enfeu, contemporain de la porte royale, appuyé contre le mur de l'église. Il se composait d'une niche ogivale subtrilobée et d'un pignon ornés de feuillages et de fleurs du plus beau style. Dans la niche, deux groupes superposés de sculptures en ronde-bosse représentaient : celui

(1) *L'église métropolitaine et primatiale de Saint-André de Bordeaux*, p. 20.

(2) *Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments historiques des bâtiments civils du département de la Gironde* (12e année, 1851, p. 39).

du bas, Notre-Seigneur assis entre deux anges debout ; celui du haut, la Sainte Vierge, assise également entre deux anges à genoux. Ces figures, bien que mutilées, étaient fort belles et devaient avoir pour auteur l'artiste qui a sculpté les magnifiques statues de la porte royale, statues considérées par les hommes les plus compétents comme des plus belles que le XIIIe siècle ait produites ; certes cet élégant petit monument (1) n'eût pas déparé le grand et froid promenoir ménagé entre les sacristies et l'église.

Nous ne parlerons pas du tombeau que l'on rencontrait à droite en entrant dans le cloître, de ceux que l'on voyait dans la galerie méridionale, des magnifiques consoles romanes placées dans cette même galerie, et enfin de tous ces bâtiments, contemporains des tours voisines contre lesquelles ils s'appuyaient. Tout cela, croyons-nous, pouvait être conservé, en lui faisant subir quelques modifications qui auraient satisfait les amis de nos vieux monuments et n'auraient nui ni aux besoins du culte ni à ceux de la voirie urbaine. Mais il fallait détruire et non modifier ; c'est le goût et le besoin du siècle : — les ruines vont vite.

LEO DROUYN.

L'ANE DE VICTOR HUGO

Il faut en faire son deuil. La raison de M. Victor Hugo, malade depuis tantôt un demi-siècle, est tout-à-fait morte. Le poète, il est vrai, achève ses soixante-dix-huit ans, circonstance atténuante, mais nous nous accommodons difficilement d'un braîment d'âne pour chant du cygne. Heureusement, au verso du volume qui contient cette insanité, on nous annonce, pour le mois de mai, un dernier recueil, dont le titre sera : *Toute la lyre*. Espérons entendre vibrer, quand il paraîtra, toutes les cordes de ce merveilleux instrument que la Providence avait mis aux mains de M. Hugo, pour qu'il en fît un meilleur usage. La fameuse *corde d'airain*, qu'il ajoutait aux autres, en 1831 (2), pour flétrir les attentats des rois contre

(1) La première eau-forte de cette année représentera cet intéressant petit monument.

(2) Feuilles d'Automne.

la liberté des peuples, accompagnera-t-elle quelque mélodie vengeresse, châtiant de plus récentes iniquités, qui n'ont pas pour auteurs des princes? C'est assez douteux. Le rôle d'André Chénier ne tente guère le satirique des *Châtiments,* qui sait si bien, quand il le veut, avoir la touche flétrissante, le coup de fouet cinglant et la morsure envenimée. Nos actuels *barbouilleurs de lois* n'ont rien à craindre de ses colères : ce n'est pas contre eux qu'il aura *vidé son carquois* (1). On sait que, l'an passé, il attaquait *le Pape* (2). C'était moins fier et moins compromettant.

Aujourd'hui, le genre humain tout entier lui sert de cible. Le nouveau poème est la synthèse aigrie des reproches que ce flatteur du peuple adresse, on ne sait pourquoi, au vulgaire, c'est-à-dire à tout le monde, y compris ses collègues de l'Institut :

Vivre, d'un chargement effroyable bossu,
Les os trouant la peau, maigre, ayant tant reçu
Le long de chaque côté et de chaque vertèbre,
De coups de fouet que d'âne on est devenu zèbre,
Tout cela qui te semble assez rude n'est rien,
Et le fouet est à peine un souffle éolien,
Et les cailloux sont doux et la raclée est bonne
A côté de ceci, suivre un cours en Sorbonne. (3)

. . . . . .

Si j'avais
Le loisir d'aspirer à quelque académie,
Je ferais de toute ombre et de toute momie,
De tous les vils sentiers suivis par les moutons
De tous les œufs cassés, de tous les vieux bâtons
D'aveugles, grands, petits, inconnus et célèbres,
De tous les brouillards pris à toutes les ténèbres,
Et de tous les fumiers pris à tous les marais,
Une collection que j'intitulerais :
Exposé général de la science humaine. (4)

Kant est là pour représenter la philosophie chercheuse. Mais l'Église, la Sorbonne, les Universités, tout ce qui étudie, tout ce qui enseigne y est décrété de folie.

L'*Ane* n'est plus seulement la bourrique sentimentale des *Contempla-*

(1) André-Chénier, Iambes.
(2) Titre de l'avant-dernier livre de Victor Hugo.
(3) Colère de la bête.
(4) Tristesse finale.

tions, qui, chargée d'un fardeau accablant, se soulève, dans un chemin fangeux, pour ne pas écraser un pauvre crapaud expirant (1). C'est le sage des sages articulant, désenchanté, son fameux oracle : « *Qui ajoute » au savoir ajoute au labeur. Qui addit scientiam addit et labo- » rem.* » (2)

De toutes les gageures jetées à l'esprit public par l'ex-*enfant sublime,* vieil enfant gâté de la renommée, aucune n'a été plus insolente. Ses admirateurs eux-mêmes n'ont pu y tenir. Le champion de la littérature ultrà-*naturaliste,* M. Zola, a poussé les hauts cris (3) et protesté contre un sans-façon tyrannique dont la prétention est d'imposer les fantaisies les plus absurdes au plus idolâtrique respect.

Notez que l'œuvre est mortellement ennuyeuse, qu'elle est à peu près vide d'idées et que la forme en est inférieure à celle des pires morceaux de cet incomparable fabricant de vers.

Un petit prologue, d'une sérénité olympienne, agace tout d'abord le lecteur :

Mais tu brûles ! prends garde, esprit.....
. . . . . .
Prends garde, il faudra que tu meures.
Tu vas t'user trop vite à brûler nuit et jour !
. . . . . .
Ne te consume pas ! ami ; songe au tombeau !
Calme, il répond : — Je fais mon devoir de flambeau.

Allumé lorsque *ce siècle avait deux ans* (4), le flambeau ne s'est pas usé trop vite, et l'accomplissement du devoir d'éclairer en se consumant ne lui a pas été trop funeste. Constatons cela et passons.

Le livre est divisé en trois portions inégales : *Colère de la Bête — Tristesse du philosophe — Sécurité du penseur.* La *Bête,* c'est *l'Ane;* le *philosophe,* c'est Kant; le *penseur,* V. Hugo.

L'Ane s'appelle *Patience,* nom bizarre pour un animal qui se fâche. Peut-être le poète a-t-il eu dessein de lâcher un calembour (c'est un de ses goûts), l'âne qui *descend au galop la science*, déclarant qu'il ne sait rien, quoiqu'il ait tout appris. voire

Que les Populicains à Sens furent vaincus ;
. . . . . .
Que sur la langue Apis avait un scarabée ;

(1) Contemplation. — Le Crapaud.
(2) Eccl., I, 18.
(3) *Figaro* du 2 novembre.
(4) Feuilles d'automne.

Que Paschasin était évêque à Lilybée;
Et que Paschase, abbé de Corvey, fut traduit
Par le Père Sirmond en seize cent dix huit.

Religions et systèmes philosophiques se contredisent. Les bibliothèques sont de vrais charniers inutiles. La nuit de l'ignorance enveloppe l'intelligence humaine. L'homme se conduit bêtement envers les enfants, indignement envers les génies, stupidement envers la création, cruellement envers la société et envers lui-même. Il déforme l'esprit de l'enfant en s'efforçant de le façonner. Il a peur de l'originalité des voyants et des faiseurs de découvertes. Il ne comprend pas la création et ne daigne pas l'admirer. Il dénie à la société le droit au progrès. Il est égoïste, vaniteux, menteur et mesquin. La majesté de la nature s'impose pourtant à cet être imbécile, qui sent Dieu, sans l'apercevoir, autour et au-dessus de lui. L'âne s'attriste de tant de bêtise, et disparaît. Le philosophe, confondu, reste *lugubre,* avouant *in-petto* que toutes ces objurgations sont légitimes. Alors enfin le penseur intervient et nous rassure, affirmant que le bien sort du mal, et que tout contribue à la perfection finale, qui est le but voulu de Dieu.

Nous avons dégagé du fatras des mots le maigre fond de cette amplification fastidieuse. En le dégageant, nous l'avons presque montré acceptable. C'est qu'en effet toutes les idées du baudet ne sont pas saugrenues. Nous nous associons volontiers à ses récriminations contre l'importance excessive donnée aux diplômes, aux sarcasmes dont il poursuit l'engouement du siècle pour la science des fossiles. Mais notre *aliboron,* comme celui qui le souffle, gâte ses idées en les exprimant, parce que le désir de les mettre en relief lui fait enfler le ton et dépasser la mesure. Tel un chanteur novice ou usé émet des sons faux, parce qu'il force la note et surmène son organe. M. Hugo d'ailleurs sophistique d'instinct ou par habitude. A ses débuts, en effet, il voyait, pensait, chantait juste. A peine si, dans ses premiers vers, il laissait percer une petite pointe d'exagération et accusait une légère tendance au paradoxe. La pointe a grandi démesurément et la tendance s'est accentuée.

Il en fut ainsi chez Rousseau, du jour qu'il eut fait irruption dans le monde des lettres, en les accusant de tous les maux du genre humain. On sait que certains enfants se rendent louches à force de regarder de travers. Ils deviendraient aussi bien boiteux, s'ils affectaient perpétuellement de marcher en clochant du pied. L'on finit par se donner une entorse intellectuelle, en se faisant du faux, bruyamment proclamé,

obstinément soutenu, une sorte de spécialité. C'est dire que, à nos yeux, M. Hugo s'est fait ce qu'il est; qu'il s'est défait, si l'on préfère, en se grimant et se guindant toujours, pour ne ressembler à personne. Aujourd'hui, à quel degré est-il conscient des étrangetés qu'il se permet? Il serait difficile de le préciser, partant de déterminer à quel point il est responsable. Cependant, comment croire qu'un pareil génie soit absolument dupe de lui-même? Non, ce n'est pas admissible, et nous désespérons de son retour à la vérité. Sa bonne foi n'est pas entière, ses poses sont habituellement calculées, ses effets cherchés, la plupart de ses excès voulus. Ce qui reste de spontané, en dehors du parti-pris, se ressent encore du pli volontairement imprimé. Ce ne sont qu'oppositions forcées, énumérations à perte de vue, accumulation fatigante de figures, de tours, de noms propres (quatre cent vingt au moins, dans ces quelques pages), redites et rabachage, retours incessants aux mêmes lieux communs, rencontres inattendues, ou plutôt chocs de noms, étonnés de leur rapprochement.

On ne s'en rapporterait pas à notre parole. Citons un peu :

Apprends par cœur Jove, Ughel, Casaubon,
Baronius, Ibas d'Édesse et Théétète :
Médite Boctoner à fond ; romps-toi la tête
Au sens qu'Eunapius donne à tel ou tel mot.
....
Le volume veut être imposant, il se bourre
De blanc, de noir, de faits, de vent, de vieux, de neuf,
Et la grenouille idée enfle le livre bœuf.

Comme c'est vrai du sien !

Et ceci, à l'adresse des pédants qui régentent la jeunesse :

Qu'un de vos patients chuchote dans la classe,
Qu'il ose relever son museau d'écolier,
Et se gratter un peu le cou sous le collier,
O révolution ! anarchie ! il vous semble
Que l'alphabet lui-même entre vos pattes tremble,
Que l'F et que le B vont se prendre de bec,
Que l'O tourne sa roue aux cornes de l'Y,
Horreur ! et qu'on va voir le point, bille fatale,
Tomber enfin sur l'I, ce bilboquet tantale !

Conclusion extra-raisonnable : pas d'éducation, pas d'instruction aux jeunes gens :

La nature au fond pourrait suffire seule ;
Elle sait tout, elle est nourrice, étant aïeule,

Encore s'il disait : étant mère !

On alléguera quelques passages où l'habileté hors de pair du versificateur se retrouve, par exemple, le tableau de la formation du monde matériel, d'après les théories modernes :

> Vois, ce monde est d'abord un noyau de vapeur
> Qui tourne comme un globe énorme de fumée.
> Vaste, il bout au soleil qui luit, braise enflammée ;
> Il bout, puis s'attiédit et se condense etc., etc.

Nous préférons à ces tours de force de la décrépitude, les nobles inspirations d'un printemps, hélas ! trop loin de nous :

> Suivais-tu du Seigneur la marche solennelle,
> Lorsque l'esprit porta la parole éternelle
> De l'abîme des eaux aux régions du feu,
> Au jour, où menaçant la terre virginale,
> Comme d'un char léger pressant l'ardent essieu,
> Un roi vaincu refuse une lutte inégale
> Le chaos, éperdu, s'enfuyait devant Dieu (1).

Il y a là moins de physique, de mécanique et de chimie que dans le morceau auquel nous l'opposons ; mais, assurément, il y a plus de vraie philosophie et de vraie poésie. Pour l'honneur de V. Hugo, pour sa gloire dans les âges futurs, nous osons lui prédire, en employant ses expressions fatidiques, que *ceci tuera cela* (2).

P.-G. DEYDOU.

LETTRE D'UN EXILÉ

Le mardi 14 décembre dernier, le Révérend Père abbé des Bénédictins de Ligugé, accompagné de quatre religieux, traversait Bordeaux pour se rendre en Espagne, afin de s'y établir dans l'ancien monastère de saint Dominique de Silos, abbé de l'Ordre de Saint-Benoît, mort au commencement du XIe siècle. Les Bénédictins espagnols en furent chassés le 15 novembre 1835 ; grâce à la bienveillance du gouvernement actuel, auquel appartient le monastère, mais qui en laisse la jouissance à l'archevêque de Burgos, des Bénédictins français ont entrepris la restauration de l'antique abbaye, et en ont pris solennellement possession le

(1) *Odes et Ballades*, I, 3.

(2) *Le Rhin*.

jour même où l'Église célèbre la fête de saint Dominique de Silos, c'est-à-dire le 20 décembre. Quelques jours après, un de ces chers exilés a bien voulu nous écrire la lettre suivante. Nos lecteurs la liront avec un plaisir mélangé de tristesse, car ils y verront comment l'étranger accueille ceux que la France maçonnique d'aujourd'hui expulse de son sein. A. DE L.

Pax.

« Santo-Domingo de Silos, 25 décembre 1880.

» Dieu soit béni ! Notre voyage de Bordeaux à Silos a été constamment heureux. La douane d'Irun, que nous redoutions, a été bénigne à notre égard. De Burgos, nous partons en avant pour annoncer à Silos l'arrivée de notre Révérend Père Abbé.

» A notre entrée, le vendredi 17, à midi, on sonne les cloches, on vient au-devant de nous, on nous baise les mains, on crie : *Vivant los Monges benedictinos!* Malgré le jeûne des Quatre-Temps et la longueur du chemin, quatre heures à pied, nous nous sentons délassés et consolés par l'empressement de ce bon peuple.

» Ce fut bien autre chose le samedi 18. Une cavalcade (12 mules) est allée à trois lieues au-devant du Révérendissime. Toute la population, qui est de six cents âmes, est sur pied en habits de fête. Un groupe d'enfants, aux costumes variés et conduit par le maëstro du village, vient débiter de gracieux compliments au Père Abbé. Ces compliments, accompagnés de force pirouettes, de castagnettes et de vivats, nous font assister à une vraie fantasia espagnole. Notre Père Abbé est ému des démonstrations sympathiques de cet excellent peuple. Le maire et le juge, revêtus de leurs insignes, sont des premiers à présenter leurs devoirs à notre Abbé. Un arc de triomphe est dressé par la municipalité aux abords de l'église, dans laquelle nous entrons, au son des cloches, et où le curé reçoit le Révérendissime avec les honneurs qu'on rend aux Evêques.

» Il faudrait des pages et du temps pour vous dire les magnificences de Silos, de son église, de son trésor et de son monastère.

» Nous nous attendions à coucher sur la paille. Les bons habitants y avaient pensé et nous avaient préparé de bons lits dans nos cellules. Nous en jouirons en attendant que soient arrivés ceux que nous avons achetés à Burgos.

» Le jour de la fête de saint Dominique de Silos, 20 décembre, nous avons eu office pontifical toute la journée. Nous regardons ce jour comme celui de la restauration de l'office divin dans cet antique sanctuaire fondé, dit-on, par le roi Récarède. Après quarante-cinq ans de silence (les moines furent expulsés en 1835, le 15 novembre, fête de sainte Gertrude), ces voûtes et ces cloîtres vont revoir les mêmes cérémonies, entendre les mêmes chants. Grande est l'affluence aux offices : tout le pays est présent. Douze curés des environs, dont plusieurs avaient vu les moines d'autrefois, étaient venus nous souhaiter la bienvenue; et lorsque nous exprimions à un de ces vénérables notre admiration pour la foi de ce peuple, ils nous répondaient : « *Populus hic, populus monachus;* ce peuple est un peuple moine : il n'a pas cessé d'aimer ses moines et de les regretter ; aujourd'hui, il pleure et trépigne de joie en revoyant la *cogulla benedictina,* la coulle bénédictine. »

» Tous les assistants sont restés là debout, à la grand'messe, pendant trois heures, car il n'y a ni chaises ni bancs dans l'église. A l'Offertoire

le maire (*alcade*), le juge (*juz*), le conseil municipal (*ayuntamiento*) tout entier, et tous les prieurs et membres des trois ou quatre confréries sont montés à l'Offrande. Les femmes voulaient en faire autant, et toute l'église aurait suivi pour baiser l'anneau abbatial du successeur de saint Dominique, mais il fallut couper court pour ne pas prolonger l'office. J'oubliais de dire que, dès la veille au soir, les tambours, cornemuses et autres instruments avaient donné une première sérénade sous les fenêtres du Révérendissime, et le matin, à quatre heures, une aubade accompagnée de chants de fête et de souhaits de prospérité.

» Chaque matin, dès six heures, ces braves gens sont là et assistent à nos messes, les hommes avec leurs manteaux, les femmes avec leurs voiles noirs, répondant au prêtre, récitant tout haut l'*Introibo*, le *Sanctus*, l'*Agnus*, le *Domine, non sum dignus*, enfin se mêlant, s'unissant au sacrifice et ne faisant qu'un avec le prêtre, s'approchant le plus près possible de l'autel, et suivant tous les mouvements du célébrant. Ah! si Dom Guéranger qui a tant protesté contre la piété alambiquée, alignée, de notre pauvre France, s'il était là, comme il serait joyeux!

» L'église est moderne (1750). On a voulu imiter Saint-Pierre-de-Rome. C'est grandiose et *multo hermoso*, très beau. C'est une des plus belles de la province de Burgos.

» Le corps de saint Dominique est là sous une superbe coupole, au-dessus d'un autel surmonté d'un riche *ciborium*. C'est le principal trésor de ce temple, mais ce n'est pas le seul. L'église a seize autels. La sacristie est richement meublée de toutes les choses nécessaires au culte. De la sacristie on passe dans une chapelle spéciale, grillée et soigneusement fermée, où se trouve un trésor de nombreuses reliques.

» Le monastère est vaste, mais hélas! bien détérioré. Sur soixante à quatre-vingt cellules, six seulement sont habitables. Il est vrai que tout un côté est actuellement occupé par le *senor cura* (environ quinze cellules), et par le pharmacien (environ dix). Ce pharmacien est un vieux bonhomme qui, parce qu'il est neveu de l'ancien moine chargé des malades, s'est tout simplement installé dans les appartements de son oncle, et ne les a pas quittés depuis 1835. Il ne se regarde pourtant pas comme propriétaire, puisqu'il paie un loyer à l'archevêque de Burgos; mais comment oser déloger ce bon vieux?

» Adieu. Dans l'exil comme dans la patrie, nous ne cesserons de penser à nos anciens et fidèles amis.

» Dom François B. »

SOUVENIR

J'avais onze ans. Un matin du mois de décembre, je frappais à une maison située dans un quartier solitaire de Bordeaux. Cette maison était grande et vieille, et bien vieille aussi la gouvernante qui vint m'ouvrir. Je portais une lettre que j'avais écrite la veille. Comme j'étais connu, je fus introduit aussitôt et je parus devant le maître du logis. C'était un prêtre.

Il avait à cette époque environ quarante ans, les cheveux noirs, la

figure pâle et fatiguée. Il souriait souvent, mais souvent aussi son visage trahissait des souffrances intimes. Il y avait dans sa physionomie ce je ne sais quoi de doux et de triste que j'ai remarqué chez les prêtres un peu anciens. Ce prêtre était très bon. Quand il allait par les rues, les petits enfants accouraient en foule le saluer, et lui saluait les petits enfants comme il eût fait à un grand seigneur. Il était depuis quelques années aumônier d'un couvent de religieuses assez éloigné de sa demeure. Son itinéraire était toujours le même; lui non plus ne changeait guère, et tout le monde avait remarqué sa soutane un peu râpée, son manteau légèrement démodé et son chapeau fort compromis aussi, à force de saluer les bonnes gens du quartier. Quand il passait, son journal à la main, on se mettait volontiers aux portes pour le voir, et je connais un excellent homme qui voulait fusiller tous les prêtres, mais qui se serait jeté au feu pour lui.

Cela, je le savais, je le voyais tous les jours; car j'étais son enfant de chœur, et, le matin même, je l'avais assisté à l'autel. Si vous me demandez pourquoi j'écrivais à un homme que je pouvais voir tous les jours, je vous répondrai que j'étais fort timide et qu'il s'agissait d'une affaire extrêmement délicate. Je lui disais, dans ma lettre, qu'il m'était venu depuis quelque temps le désir d'entrer au Séminaire.

Comment cette idée m'était-elle venue? je n'en sais rien. Quand j'étais tout petit enfant, j'aimais à dire la messe avec un calice de papier doré et à donner la bénédiction avec un bel ostensoir en étain. Et puis, je voyais les prêtres avec de beaux habits tout brodés quand ils chantaient vêpres Je voulais être comme eux. Je savais aussi qu'on se faisait prêtre quand on aimait le bon Dieu, et je l'aimais bien un peu, malgré mes étourderies d'enfant terrible. Dans tous les cas, je puis affirmer que l'exemption du service militaire n'entrait pour rien dans mes considérations.

Vous voyez que ma lettre était chose grave. Le bon prêtre la lut avec attention, et il faut croire qu'il fut touché de mes sentiments, car il me serra affectueusement dans ses bras. Puis il me fit asseoir près de lui et me dit beaucoup de choses très-touchantes. La conclusion de tout ceci fut que, le jour même, j'achèterais une grammaire latine de Lhomond, — la vieille, — un *Epitome Historiæ sacræ* et les Fables de Fiorian, et que, dès le lendemain, je me mettrais à l'étude de *rosa, rosæ*.

Inutile de dire si je fus fidèle à ma première leçon. Pendant quelques jours, tout alla pour le mieux; je travaillais du matin au soir. En passant par les rues, mon Lhomond sous le bras, je regardais fièrement les petits enfants qui allaient à l'école. J'avais la tête pleine de déclinaisons, j'en récitais à qui voulait m'entendre; c'était une rage de latin. Je dois dire, pour être vrai, que cet enthousiasme se ralentit bientôt et qu'il en resta juste assez pour ne pas décourager le plus patient des hommes.

J'étudiais à côté de lui dans son cabinet de travail. Pendant qu'il écrivait ou qu'il feuilletait quelque livre, je m'amusais souvent à regarder autour de moi. Avez-vous jamais vu un de ces intérieurs de poète ou de savant, sanctuaire des saintes pensées, silencieux, solitaire, d'où s'exhale une odeur de vieux livres comme un parfum de l'ancien temps? Celui-là

était ainsi. Je vois encore sur la cheminée une pendule en marbre noir dont j'aimais le mouvement régulier et le timbre sonore. Sur les murs, quelques gravures : une eau forte de Rembrandt, — le philosophe en contemplation, — la prédication de saint Paul à Athènes, de Raphaël; deux personnages qui regardent vers le ciel, peut-être Dante et Virgile, de Eugène Delacroix. Des livres surtout, plein la chambre. La bibliothèque, quoique très-vaste, n'avait pu les contenir tous. Il y en avait sur les fauteuils, sur les chaises, sur les armoires, partout. Un matin, il y en eut jusque sur la table où je travaillais. C'était trop fort. Je jetai sur les nouveaux venus un regard mêlé de curiosité et de dépit. Or, quelle fut ma surprise quand je lus sur une couverture toute neuve le nom de l'excellent prêtre dont j'étais l'ami. J'ouvris avec émotion et je jetai un regard furtif sur la première page. C'étaient des vers. Écoutez ce que je lus, je m'en souviens toujours :

O cher petit, qui mords le sein blanc de ta mère
Et qui pleures sitôt qu'on te met au berceau !
Si tu savais la vie et combien est amère
L'onde qui prend sa source à ce premier ruisseau !

.....

Dors ainsi, ne crains rien. En ces modestes langes,
Il est moins de dangers qu'aux palais de nos rois
Tu tressailles : c'est moi qui fais trembler ces franges,
Ce souffle qui t'effleure est celui de ma voix.

Rêve encor, rêve encor. Rêver vaut mieux que vivre.
Vivre, pour nous, hélas ! c'est faillir ou souffrir.
C'est apprendre ....! Mais non ! que nous apprend ce livre?
L'homme l'épelle encore au moment de mourir.

J'ai vécu, j'ai souffert, j'ai fait souffrir les autres;
J'ai blessé d'autant plus que j'avais plus d'amour
A mes pieds déchirés, quels sentiers sont les nôtres,
Je le sais; cher enfant, tu le sauras un jour.

Tu pleureras aussi tes gloires et tes hontes :
Le triomphe encor plus que les poignants revers;
L'amitié qui se brise après de durs mécomptes,
Et qui se change en haine à des succès divers.

Tu pleureras d'avoir souffert pour la justice;
Tu pleureras d'avoir aimé la liberté.
Tu pleureras de voir que tout se rapetisse,
Même le dévoûment, même la vérité.

Courage cependant ! Si Dieu fait de la terre
Une arène, le bien y dompte enfin le mal.
Pour l'athlète au cœur pur il n'est plus de mystère,
Et par delà les temps resplendit l'Idéal.

Je trouvai cela très beau. J'avais cru jusqu'alors que les prêtres ne savaient que lire du latin et dire la Messe, et j'étais tout fier que mon maître qui était si bon, fut encore si savant.

J'avais oublié de vous dire que derrière la bibliothèque, dans un réduit obscur et humide, il y avait un petit lit sans rideaux, presque un grabat. Ce prêtre qui avait tant de livres et qui faisait de si beaux vers, couchait sur la dure, comme un religieux.

Quelquefois il m'arrivait de ne pas le rencontrer chez lui. Il visitait un malade ou quelque pauvre famille ; car il était la providence de bien des malheureux. Vous l'avouerai-je? J'étais content. J'avais aperçu en venant les soldats qui se rendaient à l'exercice, et alors adieu la grammaire et la poésie, et l'*épitome!* Singulière fascination des culottes rouges ! Et pourtant je l'aimais bien ce prêtre qui me sacrifiait le plus pur de son temps et de son cœur. Mais j'aimais bien aussi la parade militaire, quand les chevaux et les hommes allaient au pas, au son des joyeuses fanfares, et que le soleil se levait derrière les grands arbres de la place d'Armes, faisant briller la pointe des baïonnettes. Que le ciel me pardonne, et tous ceux — ils sont nombreux, Dieu merci ! — qui ont aimé jadis l'école buissonnière !

Les écoliers ont, comme les fleurs, une heure du jour qu'ils préfèrent, où leur âme est plus contente et leur esprit plus ouvert. Moi j'aimais les soirs, les soirs d'hiver, quand la bûche chantait dans l'âtre et que la bise sifflait au dehors. Alors nous nous serrions l'un contre l'autre, et c'était, après mon travail, d'interminables causeries. Lui me disait qu'il fallait être sage et bon, et généreux, et qu'il fallait aimer tout le monde, même nos ennemis.

Il me disait beaucoup d'autres choses que j'ai oubliées depuis. Moi je lui parlais de mon père, de ma mère, de ma sœur, et que je voulais me faire prêtre pour dire la Messe et pour faire aimer le bon Dieu aux petits enfants. Quelquefois, pour me faire plaisir, il me chantait des chansons du vieux temps, ou il me faisait voir de belles gravures dans de grandes Bibles enluminées ; et ainsi les heures s'écoulaient, et il faisait nuit noire que nous n'y avions pas seulement songé. O mes jours d'enfance passés ainsi dans cette chaude atmosphère de poésie et d'amitié ! Et cette joie si intime et si pénétrante de me sentir chaque jour meilleur ! Et ce cœur de prêtre à côté de mon cœur d'enfant, pour réchauffer et faire éclore le germe sacré de ma vocation sacerdotale ! Tout cela est bien loin maintenant. Mais quand je me souviens de ces choses, je sens que mon cœur bat plus fort et que les larmes me viennent aux yeux. Douces larmes, les plus douces que j'aie pleurées !

Au bout d'un an j'entrai au Petit-Séminaire. J'avais étudié Lhomond jusqu'à la syntaxe, expliqué l'*épitome* jusqu'à la fin, je savais mon Florian par cœur, et ce qui vaut mieux, je comprenais ce que c'est qu'un prêtre.

Et maintenant traversons, sans nous y arrêter, les douze années de mon Petit et de mon Grand-Séminaire. Je voudrais finir.

Quelque temps avant mon ordination, j'allai, un soir, rendre visite au bon prêtre qui était toujours resté mon père et mon ami. Il était seul dans sa chambre. Nous causâmes un moment des choses du jour. Puis, peu à peu les pensées s'élevèrent, la conversation devint grave et intime. Il se mit à me parler du Sacerdoce, des joies profondes du sacrifice, du progrès de l'Humanité dans le Christ, du bonheur de se dévouer sans réserve à ce progrès sacré des âmes vers Dieu. Puis il me parla des épreuves qui m'attendaient dans la vie, de l'ingratitude des hommes en échange de mon dévouement et de mon amour, de la lutte à soutenir

pour le triomphe de la vérité, de l'honneur suprême réservé à tous ceux qui savent lutter, et souffrir, et mourir pour la Justice.

Nous étions assis près de la fenêtre, et, en levant les yeux, je pouvais voir le ciel plein d'étoiles. La solitude, l'heure avancée, cette chambre éclairée par la lumière à demi-voilée d'une lampe, toute mon enfance et ma jeunesse qui me revenaient avec leurs charmes divers, je ne sais quoi d'un peu amer par moment dans sa voix et dans son sourire, tout cela me compose un tableau digne d'Ary Scheffer, ce peintre des âmes, et un souvenir qui ne s'effacera jamais de ma mémoire!

Enfin me pressant contre sa poitrine et penchant sa tête sur la mienne, il me dit, avec un accent que je ne lui connaissais pas : « O mon fils, bientôt vous allez être prêtre. Recueillez la dernière leçon de votre ami et gravez-la pour toujours dans votre cœur. Le prêtre doit être un homme de science, *labia sacerdotis custodient scientiam,* afin que dans un siècle où l'erreur triomphe, la vérité et la justice ne soient pas sans vengeur; un homme de foi, afin que ces joies et ces consolations que le monde lui refuse et qu'il ne doit pas demander au monde, il les aille puiser à une source plus haute et plus pure, au pied de Jésus crucifié; un homme de devoir et de sacrifice, puisque le sacerdoce n'est pas autre chose que l'immolation de l'homme ajoutée à celle de Dieu. Le prêtre enfin doit aimer, afin qu'à tout homme qui l'outrage, il puisse répondre qu'il a un cœur aussi, *et mihi est cor, sicut et vobis,* et un cœur qui sait battre à tout ce qui est noble et beau ; afin qu'il ait des consolations pour toutes les douleurs, des tendresses infinies pour toutes les défaillances, des larmes pour toutes les misères, du sang pour toutes les saintes causes, et que Dieu lui pardonne un jour parce qu'il aura beaucoup aimé. »

Ce fut une heure décisive. Quand je sortis, j'étais dans un calme profond. Il venait de s'établir en moi une de ces convictions qui rendent toute la vie féconde; et lorsque, trois mois après, j'étais étendu sur le pavé du sanctuaire, je savais que je sacrifiais là, pour l'honneur de Dieu et le salut de mes frères, toutes les joies et tout le bonheur de ce monde. Je le savais et j'en étais fier.

Je ne vous dirai pas le nom de ce prêtre. Si vous l'avez reconnu dans ces lignes sorties de mon cœur, vous l'aimerez peut-être davantage. Si vous ne le connaissez pas encore, vous risqueriez de l'ignorer toujours — tant il est modeste! — si Dieu ne réalisait quelquefois sur terre, en faveur de ses amis, la parole de son Évangile : *Erunt novissimi primi,* les derniers seront les premiers.

Dr VINCENTI.

SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE

ET

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

—

Lorsque, après trois siècles de persécutions sanglantes, il fut enfin démontré aux empereurs, à leurs préfets et à tout le monde païen, que le sang des martyrs est une semence de Chrétiens, les ennemis du Christ remirent au fourreau leurs glaives inutilement émoussés et tentèrent d'atteindre par la ruse le but où ils n'espéraient plus arriver par la force. Il y avait environ cinquante ans que les Chrétiens jouissaient de la liberté, quand le paganisme reprit l'offensive. Julien l'Apostat se chargea de conduire contre le Christianisme toutes les haines coalisées ; il leur indiqua pour but la restauration de l'hellénisme et leur donna pour mot d'ordre et comme gage de la victoire ces trois mots : liberté, philosophie et modération.

Les siècles n'ont pas fait découvrir de nouveaux procédés de persécution : on essaie d'abord de la violence ; lorsqu'elle est convaincue d'impuissance, on fait appel à la ruse, et l'on se flatte d'aller au but lentement mais sûrement. Par conséquent les Chrétiens n'ont pas à chercher de nouveaux moyens de résistance. Nos pères apprirent, dans les *Actes des martyrs*, comment la Foi triomphe au milieu des tortures ; nous pouvons, à notre tour, apprendre dans l'histoire des Chrétiens contem-

porains de Julien, comment nous sortirons vainqueurs de la lutte où nous sommes provoqués par les successeurs lointains de l'Apostat.

Saint Grégoire de Nazianze fut, à cette époque, le champion de tous les droits de l'Église et, en particulier, le champion de l'enseignement chrétien. Il connaissait Julien depuis longtemps. L'ayant rencontré dans Athènes, au cours de ses études, il prévit et annonça dès lors que le neveu du grand Constantin ferait un jour le malheur de l'empire. Quand Julien monta sur le trône (361), le fils du vieil évêque de Nazianze déclara résolument au nouvel empereur toute la profondeur du mépris que lui inspirait son apostasie. Grégoire exhorta son frère Césaire, médecin de l'empereur, à quitter une cour où régnait un apostat et Césaire partit, malgré les pressantes sollicitations de Julien. Celui-ci irrité déjà du zèle des deux frères, mais forcé de les estimer, laissa échapper ce cri : « Malheureux fils d'un père trop heureux ! »

Le futur archevêque de Constantinople, trop jeune encore et sans autorité (1) pour entrer en lice contre le tyran, ne put l'empêcher de publier et de faire exécuter ses édits proscripteurs. Julien mourut au moment où le jeune prêtre s'armait pour la lutte. Mais Grégoire le poursuivit, pour ainsi dire, au-delà du tombeau. Il reconquit la liberté de l'Église et la défendit contre la haine des sophistes tout puissants, contre une administration épurée par Julien et exclusivement païenne ou apostate, contre un enseignement d'État mis en possession du monopole, contre le paganisme maître absolu de l'instruction publique; en un mot contre l'esprit survivant de Julien. Et il réussit à saisir et à terrasser le persécuteur nouveau dont toute la force consistait à se rendre insaisissable en évitant habilement toutes les responsabilités. Grégoire s'était promptement rendu compte des moyens et de la tactique de son adversaire. Je le connais ! dit-il, c'est un Protée ; c'est un caméléon (2) ; et à ses couleurs hypocrites, à ses formes changeantes, à ses sophismes, chaque jour nouveaux, inattendus, contradictoires, étonnants, il opposa, sans se lasser, la démonstration irrésistible du droit ; il secoua le fard, démêla les sophismes, et montra dans toute sa laideur ce qu'il restait de constant et de vrai sous les couleurs variables du caméléon et les déguisements du Protée : l'arbitraire au service de la haine. Julien, sans doute, avait

(1) Grégoire avait alors environ trente et un ans, mais il était à peine ordonné prêtre. Il fut ordonné par son père la nuit de Noël de cette même année 361.

(2) Greg. Naz., I, invect. cont. Jul. LXII.

imposé ses décrets ; mais la brûlante éloquence de Grégoire, en leur imprimant la marque de la tyrannie, confina leur influence et leur durée dans les limites étroites de la durée éphémère du tyran.

Le fait le plus remarquable de cette grande lutte, celui que quinze siècles ont le mieux mis en lumière, c'est qu'au moment même où Julien pouvait se vanter d'avoir fait disparaître de l'enseignement public toute trace de Christianisme, lorsque le dernier professeur chrétien sortait de son école fermée au nom de la loi ; lorsque la multitude heureuse des rhéteurs helléniques applaudissait à cette forfanterie de Julien : « Qu'ils aillent expliquer Matthieu et Luc dans les églises des Galiléens ! » (1) à l'heure même enfin où l'apostat tenait le monopole de l'enseignement ; Grégoire entrait, au nom de l'Église, en possession du monopole de la science, de l'éloquence et de la poésie ; et tandis que tous les efforts du gouvernement et de ses rhéteurs aboutissaient à démontrer pour les siècles, l'impuissance et l'irrémédiable stérilité de l'hellénisme, Grégoire exclu du droit d'enseigner, créait une seconde littérature grecque, glorieuse rivale de la première ; régénérait la vieille langue expirante, lui communiquait par le baptême et l'imposition des mains, une vie nouvelle et lui inspirait des chefs-d'œuvre dignes de remplacer au besoin, de contre-balancer toujours, ceux de Démosthène et de Pindare.

Enfin, ce qu'il y a dans cette étude de plus consolant pour les Chrétiens, en nos jours de tribulation, c'est que nous y pouvons trouver un signe et comme un gage de victoire. Julien et l'hellénisme sont morts ; leur histoire scellée. Le Christ vit toujours, immortel survivant de toutes les persécutions ; et lui seul occupe encore l'histoire. Mais l'histoire n'est pas seulement le journal des triomphes du Christ ; elle est encore l'irrécusable protestation des siècles contre l'iniquité d'un jour ; elle est la nuée lumineuse qui éclaire la voie du progrès et met en évidence la criminelle folie des hommes qui prétendent ramener leurs contemporains aux époques néfastes maudites par l'humanité ; elle nous montre ce grand fait de plus en plus éclatant : d'une part, la violence et les sophismes à jamais vaincus par le Christianisme et perdant, le long des siècles, sinon leur haine et leur audace, au moins l'influence et le crédit ; d'autre part, le Christianisme toujours conquérant, en qui rien n'est entamé : ni la foi prête à susciter encore des martyrs, ni la doctrine si puissamment affirmée dès l'origine que, pour dissiper les so-

(1) Jul Epist. 42.

phismes élaborés et raffinés par les siècles, nous pouvons nous contenter de leur opposer la formule primitive de la vérité Catholique.

Nous nous étions proposé simplement de réunir ici des notes que nous avait suggérées la lecture des œuvres de saint Grégoire de Nazianze, d'indiquer les signes de son influence sur la littérature grecque, de comparer ses discours et ses poésies — trop négligées hélas! — aux meilleures œuvres de l'éloquence et de la poésie païennes; mais nous avons trouvé, au cours de cette étude, tant de traits de ressemblance entre les jours où vécut le grand Docteur et les nôtres, que nous nous sommes laissé entraîner à retracer sommairement le tableau d'une époque assez généralement connue. Ce préambule ne sera pourtant pas inutile; car il n'est guère possible de bien comprendre l'œuvre d'un auteur, si l'on ne connaît assez exactement l'époque où il vécut. Néanmoins, si nous paraissons nous arrêter avec une certaine complaisance sur ces détails préliminaires, nous avouerons sans peine que nous avons espéré trouver une excuse dans la complicité de nos lecteurs.

I

Cinquante ans de liberté avaient suffi à l'Église pour achever la conquête de l'Empire. Lorsque la mort de Constance livra l'autorité souveraine à Julien, le paganisme expirait et, malgré les efforts multiples de l'hérésie, le Christianisme régnait sur les âmes à Constantinople et à Rome, de l'orient à l'occident. Julien, lui-même, quelques mois avant son avènement à l'Empire, en était réduit à cacher son inclination vers le paganisme et célébrait la fête de l'Épiphanie avec les fidèles de Vienne. Mais dès qu'il se vit en possession de la puissance souveraine, il pensa ne devoir plus tenir compte de la croyance des peuples; il apostasia publiquement et entreprit de faire rétrograder à la fois le Christ et l'histoire. Il se promit de ramener les peuples aux autels déserts des dieux chantés par Homère. Saint Grégoire de Nazianze et d'autres écrivains contemporains nous le montrent dirigeant sa politique vers un double but : la défense de l'Empire contre les Perses et la ruine du Christianisme. « Mais le dernier projet absorbait tellement sa pensée et ses forces » que la guerre persique n'était plus à ses yeux qu'une bagatelle et » comme une distraction (1). »

(1) Greg. Naz., I invect. contr. Jul. XXIV.

Il n'ignorait pas cependant à quel degré de puissance l'Église s'était élevée. A cette époque, bien plus qu'aux jours de Tertullien, les Chrétiens étaient partout : au palais, dans les conseils d'État, dans l'armée, dans l'administration, dans la magistrature, dans les écoles; ils étaient seuls dans les hospices, cette création nouvelle et toute chrétienne de la charité, où la multitude innombrable des malheureux trouvait enfin un asile et les peuples tout entiers le spectacle admirable du dévouement Chrétien. Après Constantin et le concile de Nicée, après la réformation des lois et des mœurs dans le sens chrétien, lorsque l'esprit évangélique avait pénétré si profondément les masses populaires que l'Église pouvait être déjà regardée comme la conscience du monde; lorsque le Christianisme avait délivré tant d'esclaves, recueilli et sauvé tant de pauvres, de vieillards, de veuves, d'orphelins et de malades, lorsque les municipes allaient déjà chercher parmi les clercs des hommes assez dévoués pour accepter l'intolérable fardeau de la curie, essayer de proscrire la religion chrétienne, c'était, ni plus ni moins, vouloir ébranler les fondements mêmes de l'Empire et mettre tout l'État en péril (1).

Mais la haine de l'Apostat contre le Christ, longtemps forcée de se contenir, s'était changée en une folie furieuse qui lui faisait envisager froidement les plus effrayantes éventualités. Périsse l'Empire ! si le Christ doit être enveloppé dans la ruine universelle.

Cependant Julien résolut de ne pas recourir à la violence. Il craignait de multiplier les martyrs. Il avait vu les chrétiens recueillir le sang et les ossements de leurs frères, les placer sur les autels, et construire en leur honneur des temples où les peuples accouraient en masses. Cette fécondité de la mort lui donnait à réfléchir. Il adopta donc un plan nouveau. Il résolut de cacher son but et se contenta de proclamer qu'il voulait faire régner avec lui la philosophie et la liberté; mais pour lui et pour les amis initiés à sa pensée intime, Philosophie et Liberté signifiaient avant tout : Anéantissement du Christianisme.

En somme, son plan n'était pas nouveau. Il reprenait la politique du premier apostat. Julien en exerçant autrefois à l'église les fonctions de son ordre — il avait été ordonné lecteur — avait dû trouver, dans l'Evangile, sa politique admirablement exprimée en deux mots dont il parut faire la devise de son règne : *Quærebat opportunitatem ut traderet* (2).

(1) It. ibid.

(2) Matth. 26, 16.

Il se montra, en effet, dans toute sa conduite à l'égard des chrétiens, occupé à chercher toujours le moment opportun pour une trahison. Du reste, il ignorait assez le Christianisme pour espérer le détruire; il le connaissait assez pour le trahir. Cependant, malgré ses aptitudes au rôle de Judas, il lui était difficile de cacher son but et de voiler ses moyens d'action. Les confidents de sa pensée intime n'étaient pas toujours discrets. Lui-même « ne pouvait pas contenir le projet qui le tourmentait » et lui faisait souffrir les douleurs de l'enfantement : il respirait la per- » sécution (1). » D'autre part, comment faire passer sous les beaux mots de liberté, de philosophie, de modération, tant d'iniquités révoltantes mais non moins nécessaires à sa politique? Il fallait *épurer* le Palais et les Conseils d'État, épurer l'armée, épurer l'administration, épurer la magistrature; il fallait, malgré la législation libérale et déjà souvent chrétienne de Constantin, exécuter les lois existantes... du temps de Dioclétien; il fallait forcer les portes des sanctuaires et piller les biens des églises; supprimer les immunités accordées au clergé, en considération de services indispensables à l'État; fermer les hospices; jeter dehors les vieillards, les pauvres, les malades, les orphelins et les veuves; remplacer la charité féconde par l'odieuse et inutile taxe des pauvres ou, ce qui revenait au même, par la bienfaisance hellénique; il fallait fermer les écoles chrétiennes, mettre, en un mot, les chrétiens hors la loi et prendre, toujours au nom de la liberté et de la philosophie, un arrêté de conflit pour se protéger contre les revendications des proscrits!

Il le fallait! Julien ne recula pas. Il se promit même d'accomplir tout cela sans violence; il espéra surtout ne jamais engager sa responsabilité personnelle.

« Il fit cette réflexion, vraiment digne d'un homme savant dans le mal » et excellent en impiété, qu'il conduirait cette guerre avec autant de » prudence que de vigueur et de succès, s'il y employait la ruse et cer- » tains artifices; s'il prenait la précaution de dissimuler sa violence sous » des paroles persuasives et flatteuses et de cacher sa tyrannie sous des « dehors de clémence, comme on cache l'hameçon sous l'appât (2) »

Mais ses actes nécessairement tyranniques n'allaient-ils pas lui faire perdre tout le fruit de son éloquence et compromettre cette réputation de philosophie et de clémence qu'il voulait conserver à tout prix ?

---

(1) Greg. Naz. I. invoct. LVII.

(2) It. ibid.

« Comme la puissance a deux moyens d'action : la persuasion et la » force, il résolut de donner le rôle odieux, c'est-à-dire les exécutions » violentes, les coups de tyrannie à la vile multitude et au peuple des » cités dont la légèreté d'esprit et les passions impétueuses feraient faci- » lement croire qu'on n'avait pu le contenir. Il n'avait pas besoin pour » cela de publier un édit : en ne réprimant pas ces violences populaires, » il faisait assez connaître sa volonté et promulguait ainsi, sans l'écrire, » une espèce de *loi tacite*. Mais il se réserva le soin plus doux, plus » humain et plus digne d'un empereur, d'agir par la persuasion et de » payer l'empire de bonnes paroles (1). »

Il débuta donc par de beaux discours sur la liberté. Il fit plus, il rappela tous les évêques exilés, soit catholiques, soit ariens; il protégea ouvertement les Juifs. Saint Mélèce revint à Antioche; Lucifer et saint Eusèbe quittèrent la Thébaïde pour rentrer dans leurs églises; l'arien Aétius fut rappelé par une lettre écrite de la main de l'empereur.Il écrivit aussi à l'hérésiarque Photin une lettre où il le louait d'avoir nié la divinité de Jésus-Christ, Il ordonna à Eleusius de Cysique de faire rebâtir l'église des Novatiens ; il favorisa les Donatistes en Afrique et défendit les Valentiniens à Edesse ; pour abréger : il prit le parti des catholiques contre les hérétiques et de tous les hérétiques contre les sectes ennemies. N'était-ce pas mettre sa conduite en harmonie avec ses discours et ses promesses ? Il fit plus encore : « Il convoqua au Palais tous les évêques divisés » entr'eux sur la doctrine et leur signifia, mais avec douceur, qu'ils eus- » sent à finir toutes les disputes et à laisser chacun libre de professer » sans crainte le culte de son choix. » (2) N'était-ce pas proclamer par des actes, aussi bien que par des discours, la première et la plus précieuse de toutes les libertés ?

Non. Il jouait sa comédie : il payait l'Empire de bonnes paroles. Nous ne voulons pas nous contenter ici du témoignage de saint Grégoire de Nazianze; mais on ne saurait récuser celui d'un panégyriste ardent de Julien. Or, dit Ammien Marcellin, « s'il se montrait si tolérant sur ce point, c'est qu'il espérait bien que, la liberté multipliant les schismes, il n'aurait plus l'unanimité des peuples contre lui (3). »

Le même historien nous dit encore que Julien voulait assurer ainsi

(1) It. LXI, LXII.
(2) Ammien Marcelliu, XXII, V.
(3) Ammien Marcellin, XXII, V.

l'effet de certaines dispositions légales. Et quelles étaient ces dispositions légales? « Par des édits clairs et formels, l'empereur venait de rouvrir » les temples des dieux et d'ordonner d'offrir des victimes sur leurs » autels abandonnés (1). »

La liberté! c'était donc le mot jeté au peuple comme un appât! Le but était d'imposer une doctrine d'État à des peuples qui la refusaient unanimement. Si l'arbitraire et la tyrannie de l'empereur se montraient déjà dans ses actes les plus louables en apparence, le moment approchait où il allait se voir contraint à se démasquer; il fallait bien enfin entrer dans la voie des proscriptions. Dès lors, sa politique atroce et abominable au fond, prend pour se couvrir des prétextes aussi puérils qu'hypocrites et odieux. Elle se borne, en somme, à faire passer ses proscriptions pour des épurations; à traquer les Chrétiens, mais sous un autre nom; à alléguer contre eux des raisons d'État, lorsqu'en réalité on les poursuivait uniquement à raison de leur foi.

Julien affecta, par raillerie d'abord (2), de désigner les Chrétiens sous un nom nouveau pour le peuple : les Galiléens; mais ce nom devint plus tard un moyen politique, un mot d'ordre à double entente; il désignait indistinctement tous les Chrétiens aux agents de la politique impériale et laissait croire à la multitude naïve qu'on poursuivait, non certes tous les Chrétiens, mais une secte obscure, une espèce de société secrète ennemie de l'État.

« Il pensait, dit saint Grégoire de Nazianze, nous couvrir de confusion » en substituant solennellement, *par une loi*, le nom de Galiléens à » notre titre de Chrétiens, comme s'il nous eût accusés par là de quelque » crime honteux (3). »

Cela est incontestable : le nom de Galiléens ne fut d'abord qu'une raillerie impie, mais il devint pour le tyran hypocrite un mot d'ordre politique : Les Galiléens, voilà les ennemis de l'Empire!

Il pouvait, sous ce nom, traquer tous les Chrétiens et jurer qu'il poursuivait uniquement les Galiléens ennemis de l'État. Telle fut vraiment son intention, à moins de supposer — et ce serait lui faire injure — qu'un empereur, jaloux comme lui de sauver sa réputation de philoso-

(1) It. ibid., paulo sup.

(2) Sic enim contumelia causa nos appelabat, Greg Naz., I invect. contr. Jul. LXXIV.

(3) Quasi turpissimi cujusdam criminis accusatis. It. LXXVI.

phe, trouvait bon de rédiger ses facéties en forme d'articles de loi (1).

Assurément plus d'un préfet naïf et surtout la multitude toujours légère et crédule à l'excès, s'imaginèrent, au cours de la persécution, rendre service à l'État et défendre l'Empire en se ruant contre les « impies Galiléens, » sans se douter qu'ils travaillaient en aveugles à la destruction d'une religion dont ils avaient plus d'une fois admiré la doctrine et probablement reçu les bienfaits. Mais ce pitoyable artifice tourne à la honte de son auteur et son hypocrisie est un hommage rendu à la vertu des Chrétiens. D'ailleurs, la méprise ne fut pas longtemps possible : à l'œuvre on jugea bientôt l'ouvrier.

L'épuration du palais et de ce qu'on peut considérer à cette époque, comme un conseil d'État, commença la longue série des proscriptions. Julien prétendit s'entourer de philosophes et d'amis des dieux : il voulait dire de serviteurs dévoués de sa haine. Un jour — cette histoire est fort connue — il demanda un barbier. Celui de Constance s'étant présenté, revêtu d'habits magnifiques : « J'ai demandé un barbier et non un sénateur ! » s'écria avec indignation l'empereur philosophe. Et, à l'occasion du barbier il chassa tous les ministres et les officiers du palais. Après avoir fait autour de lui la solitude, il la repeupla d'une foule de sophistes, de magiciens, de devins et de charlatans, tous notoirement capables et dignes d'être associés à ses nobles travaux.

Le luxe effréné de la plupart des officiers méritait ce châtiment ; les historiens contemporains l'affirment. Mais l'impitoyable histoire démontre aussi clairement que Julien, en cette circonstance, songea moins à la vertu de ses ministres et à l'honneur de sa cour, qu'à sa haine furieuse contre les Chrétiens. Il venait simplement de trouver une occasion opportune pour les trahir.

« L'épuration des ministres du palais, dit Ammien Marcellin, eût été » louable, si elle eût fait grâce au petit nombre d'officiers dont la con- » duite était pure et l'intégrité notoire (2). » Mais il n'épargna personne. Les uns furent chassés parce qu'ils avaient dépouillé, pour s'enrichir, les temples des dieux chers à l'Apostat ; les autres, en haine du Christ qu'ils adoraient.

Saint Grégoire nous apprend quels devaient être les officiers d'une intégrité notoire dont parle Ammien : « Il commença son œuvre criminelle,

(1) Publica lege decernens. It. loc. cit.

(2) Amm. Marc. XXII, IV.

» selon la coutume familière à tous les persécuteurs, par l'épuration des » ministres et des officiers de son palais..... Il change tout... la mort » l'avait débarrassé de quelques-uns; il remplace ou révoque les autres, » un peu à cause de leur vénération pour un grand empereur (Cons- » tance) surtout à cause de leur vénération plus profonde envers un em- » pereur plus grand (Jésus-Christ). Ils lui étaient ainsi odieux à double » titre (1).»

Dès que l'épuration du palais fut terminée, Julien entreprit celle de l'armée. Corruption, supercherie, révocations, démissions forcées, mise en disponibilité, suppression des emblêmes religieux, tout fut mis en œuvre pour préserver l'armée de toute influence galiléenne.

« Il s'efforça de gagner les soldats, soit directement et par lui-même, » soit par l'entremise des officiers supérieurs; et il espérait d'autant plus » les séduire que les uns étaient esclaves de leur ambition, les autres » des naïfs pour lesquels la volonté du prince était toute la loi (2). »

Les honneurs et l'avancement furent donc réservés aux apostats. Ensuite on essaya de surprendre la bonne foi des simples, en introduisant opportunément dans des cérémonies officielles, certaines pratiques contraires à la foi des Chrétiens. Voici un fait dont nous empruntons la narration à Fleury, parce que cet historien a complété le récit de saint Grégoire par des détails empruntés à Sozomène et à Théodoret :

« C'était une ancienne coutume d'adorer non-seulement les empereurs, mais encore leurs images, et cette adoration n'était qu'un honneur civil sans rapport à la religion. Les images des empereurs étaient ordinairement accompagnées de victoires, de captifs ou d'autres semblables figures indifférentes; mais Julien fit joindre aux siennes des idoles, afin qu'on ne pût leur rendre les honneurs sans idolâtrie... La plupart n'y firent point de réflexion et les adorèrent. Quelque peu évitèrent ce piége, étant mieux instruits et plus pieux, *et ils en furent punis comme d'un manque de respect envers l'empereur.* Il surprit encore plusieurs soldats par cet artifice : c'était la coutume qu'en certaines occasions, l'empereur assis sur un tribunal élevé distribuait de sa main des largesses à ses troupes, leur donnant des pièces d'or, selon leur rang et leur mérite, Julien y ajouta une cérémonie extraordinaire. Il fit mettre auprès de lui un autel avec des charbons ardents et de l'encens sur une

(1) Greg. Naz. I invect. LXIII.
(2) It, ibid.

table, voulant que chacun mît de l'encens avant de recevoir son or. Ceux qui furent avertis évitèrent le piége en feignant d'être malades; quelques-uns par intérêt ou par crainte négligèrent leur salut; la plupart ne s'aperçurent point de l'artifice. Quelques-uns de ces derniers s'en allèrent manger ensuite et, voulant boire, ils invoquaient à leur ordinaire le nom de Jésus-Christ, levant les yeux au ciel, et faisaient le signe de la croix sur la coupe. Un de leurs camarades s'en étonna, et leur dit : Qu'est ceci? vous invoquez Jésus-Christ après l'avoir renoncé? Comment! répondirent les autres, que voulez-vous dire? Parce, dit-il, que vous aviez mis de l'encens sur le feu. Aussitôt ils s'arrachèrent les cheveux, jetant de grands cris, se levèrent de table et coururent dans la place transportés de zèle, criant et disant : nous sommes Chrétiens dans le cœur; que tout le monde l'entende!..... » (1)

Ils allèrent ensuite au palais et, jetant aux pieds de l'empereur l'or qu'ils en avaient reçu, lui adressèrent ces paroles : « Ce n'est pas un » présent que nous avons reçu, mais une condamnation à mort; on nous » a appelés, non pour nous faire honneur, mais pour nous couvrir de » honte. Fais donc à tes soldats la grâce de les immoler au Christ à qui » seul nous reconnaissons l'empire souverain sur nos âmes; fais-nous » expier le feu sacrilége que nous avons allumé; rends-nous feu pour » feu; réduis-nous en cendre; coupe ces mains impies que nous avons » tendues vers les idoles; donne ton or à d'autres qui ne se repentiront » pas de l'avoir reçu! » (2)

L'empereur furieux les condamna à mort, mais ne les laissa pas exécuter : il craignit de leur voir rendre les honneurs dus aux martyrs. Il se montra donc clément, comme toujours; il répéta sa protestation habituelle : « Par les dieux! je ne veux point qu'on fasse mourir les Galiléens, mais je suis d'avis qu'on leur préfère les amis des dieux! » Non, il ne s'agissait plus de crier : les Chrétiens aux lions! il était plus sûr et plus opportun de les chasser de partout.

Après la séduction, la supercherie, la corruption, les menaces, vinrent les révocations et les démissions forcées.

Valentinien qui devait, après Jovien, succéder à l'Apostat, fut obligé de faire à sa foi religieuse le sacrifice de son grade. « Il était tribun des *scutaires*, lorsqu'il fut mis en demeure par l'empereur, d'immoler aussi

(1) Fleury, t. IV, p. 22.
(2) Greg. Naz., I invect. LXXXIV.

aux idoles ou de quitter l'armée. Mais le vaillant soldat pensant, comme un chrétien fidèle, que les jugements de Dieu sont plus redoutables et ses promesses plus magnifiques, préféra se retirer de l'armée » (1).

Ainsi fit Jovien, le propre successeur de Julien, ainsi fit encore Valens. Tous les deux imitèrent la foi et partagèrent la disgrâce de Valentinien.

Le proscripteur ne respecta pas même l'étendard de l'empire, ce labarum qui fut pour Constantin le gage de la victoire et toujours porté depuis cette époque à la tête des armées par cinquante soldats d'élite qui se disputaient cet honneur. Julien le supprima parce qu'il était surmonté du monogramme du Christ. (2)

Le honteux système de l'épuration fut appliqué à l'administration de l'empire comme à l'armée : l'histoire signale ici les mêmes hypocrisies et la même tyrannie. Les préfets et leurs agents chargés d'exécuter des édits ordinairement illégaux, toujours tyranniques, et de commenter par des actes de violence les bonnes paroles de l'empereur, refusèrent plus d'une fois sans doute d'accomplir cette besogne; plusieurs furent obligés de reculer devant la résistance du peuple; d'autres ne trouvèrent pas toujours, dans les émeutes soulevées par les décrets du gouvernement, l'occasion de ne frapper que des galiléens; rien alors, si ce n'est la révocation ou l'exil, n'était capable de faire expier leur crime à ces interprètes inintelligents de la pensée du maître, ou à ces maladroits exécuteurs de sa volonté.

Un jour la populace furieuse se soulève et se précipite sur les chrétiens. Un massacre s'en suit. « Le préfet de la province, cherchant sa » ligne de conduite entre le temps et les lois (car il croyait devoir céder » au temps et toutefois gardait encore une certaine crainte des lois), fit » traîner en jugement une multitude de chrétiens; mais il lui arriva de » sévir aussi contre des païens. Cité, pour ce fait, devant l'empereur, il » subit une condamnation infamante, et comme il en appelait aux lois » dont l'application lui avait été confiée, peu s'en fallut qu'on ne le mît » à mort. Cependant, par un effet de la clémence impériale, sa peine fut » commuée en celle de l'exil. » (3)

D'autres buvaient jusqu'à la lie la coupe de honte que leur tendait la

(1) Oros., Hist. L. VII, c. 32.
(2) Greg. Naz., I invect. LXVI.
(3) Grèg. Naz. I. invect. XCIII.

main de l'empereur, mais non sans pousser des cris d'indignation et de dégoût. L'histoire a conservé l'humiliant témoignage d'un préfet de Syrie, témoin honteux mais désarmé et impuissant du supplice de Marc d'Aréthuse. Ce préfet, quoique païen, ne pouvant contenir le cri de sa conscience indignée, écrivit à Julien : « N'est-ce pas une honte, ô empe- » reur, de nous trouver à un tel point inférieurs aux chrétiens, que nous » n'ayons pu venir à bout d'un malheureux vieillard torturé de mille » manières! Et lorsque la victoire même eût été pour nous sans gran- » deur et sans gloire, n'est-ce pas le dernier degré de l'ignominie que » nous nous soyons retirés vaincus? (1) »

Le dernier degré de l'ignominie ! telle était en effet la situation à laquelle devaient se résigner, bon gré malgré, les préfets de l'apostat. Le maître, voulant à tout prix éviter les responsabilités, lançait, il est vrai, ses décrets publiquement, mais le préfet devait les exécuter secrètement (2). L'empereur parlait toujours au nom de la liberté et de la modération ; mais les préfets, obligés d'aboutir, devaient néanmoins agir avec circonspection et ne pas se compromettre ; ils répondaient des conséquences : exilés ou révoqués en cas d'insuccès; désavoués souvent même dans le choix des moyens indispensables au succès ; et plus le gouvernement faisait parade de modération, plus les malheureux préfets descendaient dans la honte.

Des vides nombreux furent ainsi creusés dans l'administration, par le dégoût, par les révocations, par l'exil. Pour avoir alors, sous la main, des ouvriers bons à tout faire, Julien fut obligé d'appeler au service de l'État « des hommes sans mœurs, des orateurs de carrefours, tirés des « bas-fonds de la société. Pour obtenir une dignité quelconque, il suffit. mais il devint indispensable de porter la marque de l'apostasie (3). »

Un chrétien qui a renié le Christ, un homme délivré de la crainte de Dieu, est désormais inaccessible à toute honte et à toute crainte. Pour un gouvernement apostat, cet homme est le type du ministre accompli. L'empereur peut être tranquille et jouer son noble personnage ; le ministre sait à quoi s'en tenir.

On vit, pendant deux ans, sur la scène politique, un spectacle assez

(1) Ibid. XCI.

(2) Edicta.... quæ adversus ædes sacras tum publice proponebantur. tum privatim explebantur. Ibid. LXXXVI

(3) Ibid. XLII et XLIII.

rare dans l'histoire, heureusement pour l'humanité ; spectacle où il serait difficile de bien discerner si l'ignominie le cédait au grotesque ou le grotesque à l'ignominie ; un gouvernement honteux de ses actes, obligé de fausser le langage, réduit à trouver chaque jour un mensonge nouveau ; à la tête de l'empire, un homme dont les discours et les écrits semblaient inspirés par le génie même de la liberté et de la clémence, et, sous le règne de cet homme, des ministres et des préfets, instruments passifs de son autorité absolue, égaler par leur cruauté les Tibère et les Caligula et les surpasser par l'hypocrisie ! Car il fallut en venir à l'effusion du sang. Il est possible que Julien voulût l'éviter, il est certain qu'il en voulait à tout prix éviter la responsabilité ; mais quand il eut déchaîné l'*hellélisme*, il ne fut plus en son pouvoir de le retenir et le sang coula partout : en Thrace, en Phrygie, en Galatie, à Pessinonte et à Ancyre, en Cappadoce, à Antioche, en Syrie, en Phenicie, en Palestine, en Egypte à Rome même et dans les Gaules ; et dans les massacres commandés ou laissés impunis par Julien, l'histoire signale des horreurs capables d'exciter la jalousie de Néron (1).

Il est vrai qu'on n'en vint à ces extrémités qu'après avoir épuisé tous les moyens de persuasion. On demanda, non sans douceur, aux chrétiens, de se placer eux-mêmes hors du droit commun. Les préfets essayèrent d'enfoncer à l'amiable les portes des églises, de crocheter leurs trésors avec clémence, d'exiger avec bonne grâce qu'on leur livrât les biens des pauvres ; la résistance passive des Galiléens causa seule tout le mal. Le préfets se virent réduits, bien malgré eux, à se battre contre des prêtres et des femmes, à les expulser des églises à coups de verges, à ensanglanter les piliers et les colonnes que les fidèles tenaient embrassés. Était-ce la faute des préfets et de leurs agents si, la honte irritant leur fureur, on vit des vierges chrétiennes subir des outrages et des supplices dont l'histoire se refuse avec horreur à retracer le tableau ?

Cependant l'empereur n'ignorait ni le dégoût, ni les craintes de ses préfets. Ceux-ci redoutaient surtout pour l'avenir les justes revendications des chrétiens. Julien essaya de les rassurer et de se protéger lui-même contre la magistrature impériale. Car c'est l'honneur de l'humanité, qu'il se rencontre, à toutes les époques, des magistrats capables de défendre, au prix de leur fortune et même de leur vie, le droit violé

(1) Entre beaucoup d'autres, les tortures infligées à Ascalon et à Gaza, en Palestine, à des prêtres et à des vierges. V. Théodoret, III, 7.

par la tyrannie. La conduite de Julien rend à ces magistrats un témoignage non moins honorable que celui de saint Grégoire de Nazianze.

Pour prévenir les dangers et la honte de condamnations possibles, « l'empereur clément défendit aux *Galiléens* de se présenter devant les » tribunaux. Aux victimes de la violence, à ceux dont on avait ravi les » biens ou qui avaient souffert un dommage quelconque prévu et con- » damné par les lois, il fut interdit d'invoquer la protection des lois (1). »

Julien trouva mieux encore, un moyen plus efficace et plus sommaire d'épuration, un arrêté de conflit plus général et plus sûr : il interdit aux Galiléens d'exercer aucune magistrature ; en sorte que ses victimes ne purent être ni juges, ni avocats, ni plaideurs ! « L'évangile, dit-il gaie- » ment, pour motiver son interdiction, leur ordonne de souffrir les inju- » res et de fuir les honneurs, »

Il ne restait guère plus aux chrétiens que le droit de respirer, et encore, si nous en croyons saint Grégoire de Nazianze, ce droit n'était pas absolument incontesté (2) ; pourtant on respirait en attendant la mort. Mais respirer, c'est, pour l'Eglise, consoler et enseigner. La charité et l'enseignement, pour l'Eglise, c'est la vie et c'est la victoire certaine. Julien le savait ; c'est pourquoi les plus violents efforts de sa tyrannie tendirent à supprimer la liberté de la charité et la liberté de l'enseignement pour les chrétiens.

On parla d'abord d'*helléniser* la charité.

Le paganisme n'a jamais su opposer à la misère, sous toutes les formes, que trois remèdes également mauvais et inefficaces : l'esclavage, la guerre sociale et l'impôt. Les sociétés païennes s'agitent toujours mais vainement dans ce cercle fatal : l'esclavage soulève les guerres sociales ; pour éviter le retour de ces terribles secousses, on a recours à l'impôt, odieux aux riches, inutile aux malheureux et favorable seulement à la populace fainéante et dangereuse des villes. Le christianisme apporta au monde la charité, bénie de tous : des riches dont elle respectait les droits et des malheureux qu'elle savait atteindre et consoler. Cette vertu nouvelle et toute divine ne fut pas une des moindres causes de la miraculeuse expansion du Christianisme. Déjà, sous Constantin, la charité chrétienne était puissamment organisée. Ce grand empereur pensa qu'il était d'une excellente politique de faire alliance avec un auxiliaire si

(1) Grég. Naz. I. invect. XCVI,

(2) Respirationeque etiam ipsâ penè prohiberentur. It. ibid.

utile à la sécurité de l'État. Il favorisa les ouvriers de la charité, dota les maisons hospitalières, créa aux évêques de larges ressources, accorda des immunités aux clercs et l'Église en retour, guérit, par la charité, les antiques plaies sociales. Il y eut sur toute l'étendue de l'empire des établissements charitables, richement dotés par les chrétiens, et administrés par les évêques, Le Xenon (hospice général) fut d'abord comme le grand arbre où vinrent s'abriter toutes les charités. Bientôt « il se par- » tagea, dit M. de Champigny, en autant de rameaux qu'il y avait à » abriter de charités différentes (1). » On vit se fonder rapidement les *orphanotrophia* (orphelinats), les *ptochotrophia* (asiles pour les pauvres) les *bréphotrophia* (crêches), les *gerontocomia* (asiles pour les vieillards), les *nosocomia* (hôpitaux pour les malades). Tous ces établissements furent pourvus de médecins, d'infirmiers, de porteurs, de guides, de serviteurs de toute espèce. La charité chrétienne eût sauvé l'empire, si l'empire avait dû être sauvé.

Julien ne vit en toutes ces œuvres merveilleuses qu'un empiétement des Galiléens sur les droits de l'Empire. Il se hâta de remédier à ce dangereux état des choses, au risque de rejeter les peuples dans les horreurs de la guerre sociale ou de se voir forcé à rétablir l'odieuse taxe des pauvres. Ne pouvant ni attaquer la doctrine de la charité, ni contester le zèle des Chrétiens, il résolut d'helléniser la bienfaisance et de faire mourir d'épuisement les établissements hospitaliers des Galiléens. Il supprima tous les revenus créés à ces maisons par ses prédécesseurs, les pensions accordées aux vierges et aux veuves; il exigea même la restitution de tous les biens donnés auparavant, et l'exaction en fut faite avec une rigueur inouïe; enfin, comme la charité des particuliers pouvait suffire à tout, il voulut la décourager sans doute ou l'épuiser en ordonnant le pillage légal des églises. Des maux incalculables furent la conséquence de ce vol sacrilége, car Julien avoue dans ses écrits le nombre des établissements charitables administrés par les évêques, le zèle admirable des Chrétiens et l'inutilité de tous ses efforts pour la création de la bienfaisance hellénique.

« L'Hellénisme, écrit-il à Arsace (2), souverain pontife de Galatie, » l'Hellénisme ne va pas encore comme il devrait, et c'est par notre » faute... Fondez, dans toutes les villes, des hospices (*xenodochia)*

(1) Champagny. La charité chretienne, p. 317 et suiv.
(2) Jul. Epist. 49.

» pour que les pèlerins jouissent de notre assistance, et non plus seule-
» ment ceux qui professent notre religion, mais les autres eux-mêmes
» s'ils sont dans le besoin. Pour vous en donner les moyens, *j'ai com-*
» *mandé* à la Galatie de fournir tous les ans, trente mille boisseaux de
» blé et soixante mille setiers de vin. Vous en emploierez la cinquième
» partie pour les pauvres qui servent aux temples ; le reste sera distri-
» bué aux mandiants et aux voyageurs. *Il est honteux de voir* que pas
» un Juif ne mendie, *que les impies Galiléens secourent non-seule-*
» *ment leurs parents, mais même les nôtres,* et qu'ainsi nos proches
» semblent abandonnés par nous qui devrions les secourir. »

Ainsi, tandis que la charité chrétienne se contentait de la liberté et parvenait ainsi à soulager toutes les misères, l'empereur *commandait,* mais le succès refusait d'obéir.

Il dit encore : « Les impies Galiléens, ayant observé que nos prêtres
» négligeaient les pauvres, se sont mis à les assister ; et comme ceux
» qui veulent enlever les enfants pour les vendre, les attirent en leur
» offrant des gâteaux, ainsi les Chrétiens ont jeté les fidèles dans
» l'*athéisme* (!) en les prenant par la charité, l'hospitalité et le service
» des tables : car ils ont plusieurs noms pour ces œuvres qu'ils prati-
» quent abondamment. » (1)

Dans ces allégations où l'iniquité se trahit si manifestement elle-même, l'Apostat dévoilait la stérilité de la prétendue bienfaisance hellénique et en marquait la cause. En accusant les Chrétiens d'acheter les consciences, il prouvait bien qu'il ne comprenait pas autrement le but de la charité. Elle ne pouvait et ne devait être dans ses mains qu'un instrument politique, un moyen de domination, une vaste exploitation de la misère, une nouvelle forme d'esclavage aussi détestable que la première, mais heureusement impraticable ; car si le cœur et la bourse du riche s'ouvrent au nom du Christ qui supplie et bénit, ils se ferment et se mettent en défense à l'aspect du tyran qui commande et de ses exacteurs qui menacent. Julien en fut pour sa honte et pour ses frais d'éloquence. La bienfaisance hellénique demeura toujours à l'état de projet.

Restait la question de l'enseignement. Là encore, là surtout, l'influence de l'Église était grande. Étant donné le plan général de destruction du Christianisme conçu par Julien, il ne suffisait pas d'avoir interdit aux élèves des Écoles chrétiennes l'accès de toutes les fonctions publi-

(1) Jul. fragm. cité par Fleury, t. IV, p. 19.

ques, de leur avoir fermé toutes les carrières; rien n'était fait si on accordait aux Galiléens le droit d'étudier ou d'enseigner; tout était perdu si on laissait pénétrer dans les écoles une doctrine que l'on voyait s'imposer partout d'elle-même, triompher de tout par les seules armes de la persuasion, changer les mœurs et les traditions, forcer la langue d'Homère à maudire elle-même les antiques dieux de l'Empire et à chanter désormais les vertus et le triomphe du Christ!

C'est pourquoi « avant tout et surtout, Julien opprima l'enseignement » Chrétien. » (1)

Nous voici arrivés à la lutte mémorable dont les péripéties et l'issue doivent faire l'objet principal de cette étude. Il est presque sans utilité de raconter en détail par quels moyens le champion du paganisme prétendit arrêter le mouvement Chrétien : l'intérêt n'est pas là. Néanmoins, pour compléter notre esquisse rapide de la politique de Julien, nous devons au moins les indiquer; leur énumération d'ailleurs ne saurait être bien longue : former et favoriser de tout son pouvoir des professeurs dévoués à une doctrine d'État; corrompre par la faveur ou l'argent les maîtres chrétiens, ou bien fermer leurs écoles; c'était tout ce qu'on pouvait faire et c'est tout ce qu'on fit.

Julien rencontra, parmi les professeurs chrétiens, quelques imitateurs de son apostasie, caractères faibles qui se résignèrent à subir le joug et à helléniser leur enseignement. On cite entre autres Ecébole, sophiste de Constantinople, fameux pour avoir enseigné la rhétorique à Julien lui-même. Le malheureux rhéteur se rendit aux caresses de son élève devenu son maître et sut se montrer, sous Julien, aussi fervent adorateur des idoles, qu'il avait été, sous Constance, fervent adorateur du Christ; puis, le règne du tyran terminé, il revint au Christianisme et alla se prosterner à la porte de l'Église où il implorait son pardon et les prières des fidèles en leur disant : « Foulez-moi aux pieds comme le sel » insipide. »

Mais, en général, les maîtres chrétiens aimèrent mieux se laisser priver de leurs droits et quitter momentanément leurs chaires. De ce nombre fut l'illustre Victorin, professeur de rhétorique à Rome. Julien ferma son école; ce qui n'empêcha pas ses écrits et le souvenir de sa vertu de contribuer plus tard à la conversion d'Augustin (2).

---

(1) Ante omnia alio sermones tyrannide oppressit, Greg. Naz.. I invect. VI.

(2) August. VIII, c. II.

Les amis même de l'empereur se scandalisèrent de ces proscriptions. Ammien Marcellin dit à ce sujet : « Il y a encore de lui un trait d'into-» lérance arbitraire que je voudrais ensevelir dans un éternel oubli. Il » interdit l'enseignement aux rhéteurs et aux grammairiens qui profes-» saient le Christianisme. » (1)

Tous ces maîtres chrétiens chassés de leurs écoles furent remplacés « par des rhéteurs dont le mérite consistait surtout, dit saint Grégoire » de Nazianze, dans la sonorité de leur langage, l'épaisseur de leur » barbe et l'élégance de leur manteau. » (2) Leurs mœurs, dans la circonstance, n'importaient pas plus que l'étendue de leur savoir. On se contenta d'exiger d'eux qu'ils donnassent des gages à l'apostasie, sauf à leur conseiller plus tard, comme aux pontifes de l'hellénisme, de se montrer aussi vertueux que les Galiléens.

L'empereur établit dans toutes les villes de l'Empire des écoles helléniques où l'on appliqua au profit du paganisme, les méthodes et tous les usages Chrétiens (3). Enfin, ne trouvant plus nulle part un droit à violer, une proscription à décréter, Julien prépara son triomphe. Le Christ était vaincu !

Où était cependant le champion de l'Église? que faisait Grégoire de Nazianze? c'est ce qui nous reste à développer.

Il étudiait et commentait l'exposé des motifs des lois de proscription.

Il citait Julien devant son siècle et devant la postérité. Il gagnait à ce tribunal la cause du droit et de la liberté.

Il apposait les scellés, au nom du Christ, sur les écoles officielles et l'hellénisme n'en sortit plus.

Il créait la littérature Chrétienne et traçait le programme nécessaire de l'enseignement Chrétien.

J.-H. CASTAING.

LES THERMES

J'aime ce long ruban, humaine fourmilière,
Qui va de Cauterets jusques à La Raillère,
Hommes, femmes, vieillards, jeunes filles, enfants,
Le pied leste et rapide, ou montant à pas lents.

(1) Amm. Marcel., XXII, X.

(2) ... Hujus sæculi sapientes, suaque magnificis verbis exornantes, qui profundas barbas gestant, ac scitum et venustum pallium trahunt. I invect. V.

(3) I invect. CXI.

Quelques-uns, pour toucher plus promptement au terme,
Enfourchent le cheval ou l'âne au pied ferme,
Grimpent dans l'*omnibus* par la foule occupé,
Où s'étalent à l'aise en un brillant coupé.
Une onde bienfaisante, encourageant leur zèle,
Vers les âpres sommets dès l'aube les appelle.

Enfin nous y voici. Chacun, le verre en main,
Se délasse à loisir des labeurs du chemin,
Et savoure cette eau, dont la vertu secrète
A ses heureux buveurs promet santé parfaite ;
Chacun de la liqueur qui coule à gros bouillons
Humecte son gosier, inonde ses poumons,
Et sent, à la chaleur qui bientôt le pénètre,
Une nouvelle vie éclore en tout son être.

De La Raillère, allez, buveurs, au Mauhourat,
Source entre toutes chère au palais délicat ;
Et toutefois, cédant à l'antique coutume,
Pour tempérer des eaux la cuisante amertume,
D'un sucre d'orge exquis, doux remède à vos maux,
Ayez soin en partant de sucer les cristaux.
Ainsi font tous les gens que l'on répute sages,
Gens de tous les états comme de tous les âges,
Marquis et paysan, homme fait et barbon,
Femme, fille et marmot encore au biberon.

Et l'on revient heureux, le cœur plein d'espérance,
D'un avenir doré se donnant l'assurance :
Ni rhumes désormais, ni lourde oppression,
Ni bronchite étouffant la respiration ;
Tous les signes certains d'une santé prospère,
Visage frais, teint rose, œil limpide et voix claire.

Mais sombre quelquefois est le pays des monts,
Sombre aussi le baigneur dans ces gouffres profonds.
Un jour donc descendant la montagne escarpée,
(Ce jour, de noirs pensers j'avais l'âme occupée),
Je crus voir tout à coup s'assombrir l'horizon,
Et je sentis le trouble envahir ma raison.

Des hommes (mais que dis-je? étaient-ce bien des hommes?
Ils ne paraissaient pas être ce que nous sommes),
Furieux, l'œil hagard, armés de feux ardents,
Le marteau dans les mains et le blasphème aux dents,
Comme un noir tourbillon, sur les Thermes paisibles
Fondirent, assénant partout des coups terribles,
Incendiant les murs et brisant les bassins,

Et vrais démons, pour mieux accomplir leurs desseins,
Coupant aux flancs des rocs et dispersant les sources,
Ravageant prés et bois dans leurs funèbres courses.
Rien n'échappe à leur rage, et les Thermes fumants,
Les Œufs, Rieumiset, précieux monuments,
La Raillère, César, n'offrent plus que ruines
Où croîtront désormais librement les épines,
Où sur les blocs épars la vipère glissant
Va venir s'embusquer pour mordre le passant.

Quelle cause alluma cette grande colère ?
Qui sait ? Vengeance, envie ou plaisir de mal faire.

Fuyez donc ce plateau sinistre, dévasté,
Et les Thermes en cendre et la morne cité,
Baigneurs aux maux cuisants, aux souffrances profondes,
Qui fondiez votre espoir en ces bénignes ondes.
Au bord des noirs torrents, dans les sombres forêts,
Vous ne trouverez plus votre cher Cauterets.

Mais quoi ? rassurez-vous ; je rêvais, et la ville,
Les bois, les eaux, les monts, le parc, tout est tranquille.
Cauterets est toujours pimpant et réjoui,
Comme un lis au soleil tout frais épanoui.
La danse en longs ébats, la nuit, y tourbillonne ;
Le plaisir rit au sein du mal qui l'aiguillonne ;
Les buveurs vont leur train et les baigneurs aussi ;
La Raillère regorge, et César dit : merci !

Mais, libre des terreurs que fait naître un vain songe,
Dans le passé lointain que votre regard plonge.
Ce qu'en rêve avait vu mon esprit agité
Ne fut-il pas jadis la triste vérité ?

Ailleurs qu'à Cauterets il est des sources vives,
Des eaux tombant sur nous des éternelles rives,
Qui de l'âme surtout apaisent les douleurs,
Corrigent les méchants et font les bons meilleurs,
Qui donnent à nos sens le calme dans l'orage,
Rendent la vie aux morts, aux vivants le courage,
Et qui dans les clartés d'un splendide avenir
Promettent un bonheur qui ne doit pas finir.

Ces bienfaisantes eaux, Dieu qui sur nous se penche
D'une main libérale ici-bas les épanche.
Ce n'est pas seulement sur la crête des monts
Que le Ciel les plaça, ces flots que nous aimons ;
En tout lieu, dans la plaine, au sommet des montagnes,

Dans les grandes cités, dans les humbles campagnes,
Jusqu'aux derniers confins de ce monde habité
L'onde coule, apportant la force et la santé.
A tous il la fallait, à tous Dieu l'a donnée,
Cette eau, prix de sa vie à l'homme abandonnée.
Tous y viennent puiser, les riches, les heureux,
Mais les pauvres surtout, les petits, si nombreux !

Alors que pour prier la cloche nous appelle,
Église, cathédrale, ou modeste chapelle,
Voyez, la foule y court pressée, et joint les mains,
Et ses groupes pieux guirlandent les chemins.
Vous croiriez voir le flot qui monte à La Raillère
De ses replis sans fin couvrant la terre entière ;
C'est l'homme qui s'en va d'un invincible cours
Partout des eaux du Ciel implorer le secours.

Eh bien ! des malheureux, déchirant nos annales,
Jurèrent de tarir ces eaux médicinales,
D'ôter à leur pays, en le couvrant d'affronts,
Les bienfaits de la Croix qui rayonne à nos fronts.

Nos pères, l'ayant vu, nous ont dit cette histoire.
Un jour, au nom des lois, sur tout le territoire,
Les temples du Très-Haut par eux furent fermés ;
Le prêtre eut à souffrir des malheurs innommés ;
Sur les cœurs fatigués, sur les âmes blessées,
Cessèrent de couler les célestes rosées ;
Le sentier fut désert qui menait au saint lieu :
De sa propre maison ils avaient chassé Dieu !

Cela dura longtemps, dix mortelles années !
A la fin, de ces nefs muettes, profanées,
Une vertu sortit qui dissipant leurs lois,
Rendit ses vieux autels à l'homme, à Dieu ses droits.

EPILOGUE

Est-il vrai qu'aujourd'hui ces hommes-là renaissent ?
Qu'en regardant de près les yeux les reconnaissent ;
Qu'à Dieu, pour se venger de leur échec mortel,
Une seconde fois ils lancent le cartel ?....

Seigneur, prends en pitié leur coupable démence,
Et fais sur ces relaps reluire ta clémence.
A nos corps épuisés par un travail ingrat
Garde les tièdes eaux qu'enferme Mauhourat ;
Mais à notre âme aussi, que tes mains protectrices
Conservent le trésor des eaux réparatrices
Dont, pour guérir nos maux, ton immense bonté,
Quand tu mourais pour nous, dota l'humanité.

E. GAUSSENS.

Cauterets, 10 août 1880.

LA MORALE ORGANIQUE

—

L'école positiviste fait savoir qu'elle élabore en ce moment une nouvelle théorie de la morale en rapport logique avec ses principes, ces derniers ne comportant plus la vieille théorie théologique et métaphysique qui règle la moralité sur de prétendues lois divines.

C'est dans un but de prévoyance, dit-on, qu'elle élabore cette nouvelle théorie, afin d'obvier, pour la société, à l'inconvénient grave d'être prise au dépourvu lors de l'écroulement imminent des religions sous le coup de la doctrine positive.

On voudrait que cet écroulement, qui entraînera celui du vieux mode d'enseigner la morale, n'entraînât pas celui de la morale elle-même ; ce qui arriverait inévitablement si l'on ne s'empressait pas d'en rendre l'enseignement complètement indépendant des dogmes et des principes rationnels, auxquels cet enseignement a été jusqu'ici enchaîné, et qui vont disparaître... « au moins chez toutes les grandes sociétés qui ont goûté au fruit de l'arbre de la science. »

Il s'agit, en conséquence, de se mettre à l'œuvre pour préparer sans retard une « génération qui cesse de voir les vérités morales à travers » les prescriptions dogmatiques et dans l'esprit de laquelle l'idée du bien » ne soit plus intimement liée, comme par le passé, avec celles des révé- » lations et des injonctions divines (1). »

Vous vous demandez sans doute, mon cher lecteur, ce qu'on peut vouloir que soit une morale dont l'enseignement ne sera ni théologique, ni métaphysique ; c'est-à-dire, qui cessera d'être basé sur la loi divine positive et sur la loi naturelle. — Je vais vous le dire et vous en penserez ce que vous voudrez.

On veut qu'elle soit *organique*. Tel est le nom qu'on lui donnera et qu'elle porte déjà dans les cabinets où elle s'élabore. — Ce nom signifie, dans la pensée de nos savants, que le positivisme se propose de rendre la morale inhérente à l'organisme de l'homme, de telle sorte qu'il produise spontanément des actes moraux, comme le cerisier produit des cerises, comme le rosier produit des roses et comme le chat prend des souris. — La logique de leurs idées les amène là

Vous comprenez, en effet, mon cher lecteur, que du moment où le positivisme rejette Dieu et l'âme pour n'admettre que la nature seule, il ne peut songer à une morale *obligatoire*. D'où pourrait-il faire dériver l'obligation en l'absence de toute autorité capable d'atteindre la volonté intime de l'homme par des lois et par des sanctions ?

Ne pouvant faire la morale obligatoire et voulant cependant qu'elle continue d'être, il entreprend de la rendre *nécessaire*, en la fondant sur les instincts de la nature mise à la place des lois et sanctions théologico-méta-

(1) M. Paul Bert. — Discours à la Chambre.

physiques. Voilà tout. Ou obligatoire ou nécessaire, l'alternative était inévitable. Pourquoi ne pourrait-on pas fonder la morale sur les instincts de la nature, se disent nos nouveaux moralistes répondant aux vieux préjugés dont ils prévoient les objections? Pourquoi pas, dès lors que l'homme est un phénomène naturel? Est-ce que la nature est immorale? « Mais les besoins de l'espèce ne demandent dans aucun cas qu'on se rende » esclave de ses besoins et il est absolument impossible de faire découler » la provocation aux débordements grossiers de la proposition que » l'homme est un phénomène naturel (1). »

Vous vous dites, sans doute, mon cher lecteur, que l'expérience journalière dépose contre une pareille assurance. Ils le savent bien, mais ne s'en effraient nullement pour leur théorie; car, d'après eux, tous les excès imputés à la nature ne viennent précisément que de la négligence qu'on a mise jusqu'ici *à la cultiver* pour fonder sur elle la morale par une savante direction de ses instincts. Ils sont convaincus que dès lors que les autres êtres sont physiquement moraux, c'est-à-dire se règlent instinctivement sur leurs besoins seuls, l'homme, produit de la nature comme tous les autres êtres, doit pouvoir être amené à régler sa moralité instinctivement comme eux.— Il est vrai que la question est précisément de savoir si l'homme n'a point été privé à dessein, par une intelligence créatrice, de cet instinct régulateur signalé chez les animaux, pour qu'il eût, lui, le mérite et la gloire de se régler librement, avec *sa raison*, sur *des lois*, dont les unes sont révélées et les autres écrites dans sa conscience; mais les positivistes écartent cette question et statuant, de par la science, que l'homme doit être traité comme les autres produits de la nature, ils entendent remplacer désormais les générations *religieusement morales* par des générations *organiquement morales*, fruit d'une éducation purement civique.

Pour réaliser ce but, il s'agissait de trouver une méthode pratique de cultiver l'enfant de manière à le rendre organiquement moral. — C'est fait. — La méthode est trouvée et elle n'est autre, tout simplement, que celle qui sert à apprivoiser les animaux sauvages.

Vous savez, mon cher lecteur, qu'on prend ces animaux par l'instinct égoïste, en leur prodiguant ce qui flatte leurs appétits. L'intérêt instinctif que tout être prend naturellement à son bien-être et à sa conservation porte ces animaux sauvages, ainsi flattés, à s'adoucir et à se faire caressants pour obtenir la continuation des satisfactions qu'on leur procure. Les satisfactions continuées produisent la continuation des tendances à la douceur et en amènent peu à peu l'habitude.

Comme l'habitude tend à devenir une seconde nature, un moment vient où l'on peut dire des animaux en question qu'ils ont commencé à revêtir la nature de l'animal apprivoisé. — Ce n'est encore là, toutefois, qu'un résultat artificiel qui n'a rien d'organique; mais si on prend deux de ces êtres, arrivés à ce résultat, pour les apparier ensemble, il arrive que leurs descendants héritent de leurs bonnes dispositions acquises, avec cet

(1) M. Moleschott *La Circulation de la vie*, XIXe lettre. (La Volonté.

avantage que ces dispositions d'animal apprivoisé ne sont plus chez eux artificielles comme chez leurs progéniteurs, mais *organiques*.

L'expérience a montré que l'hérédité produit réellement ce résultat, lequel se complète à chaque génération, en s'affermissant, et finit par écarter toute trace de la sauvagerie native.

Eh bien! mon cher lecteur, vous avez dans ces quelques lignes le résumé de toute la nouvelle théorie positiviste de la morale. On procèdera avec nos enfants comme avec lesdits animaux sauvages, dont ils ne sont, du reste, qu'une variété aux yeux de la science.

On profitera de l'intérêt instinctif que chacun d'eux prend naturellement à son bien-être et à sa conservation, intérêt que l'école appelle chez l'homme amour-propre, instinct égoïste, *gravitation sur soi*, etc., et à son aide il sera aisé d'amener l'enfant expérimentalement à choisir entre les attraits de la nature, ainsi qu'à sacrifier, par le calcul d'un intérêt bien entendu, une jouissance à une jouissance préférable. — La morale se trouvera ainsi enseignée à peu près comme l'hygiène et « l'en- » fant classera la conduite physique en bonne et en mauvaise, selon » qu'elle produira des résultats bienfaisants ou nuisibles (1). »

Remarquez, mon cher lecteur, que d'après ces paroles de M. Herbert Spencer, qui est le grand initiateur de la morale organique, le bien et le mal ne se distingueront l'un de l'autre pour l'enfant que d'après le résultat physique agréable ou désagréable de ses actes.

Ce sera la grande règle du bien et du mal dans la nouvelle théorie; tout y sera relatif.

Jusqu'ici nous croyions que le bien était quelque chose d'absolu et qu'il tirait son essence chez l'homme de la conformité de ses actes libres avec l'ordre essentiel conçu et voulu par un Dieu créateur. Nous nous trompions, prétend la science, et le bien, d'après elle, n'est en réalité que ce qui est le plus favorable au plaisir ou le plus utile.

Ainsi le vol n'est un mal que parce que l'expérience a montré qu'il a pour résultat de conduire à la prison. La licence également n'est un mal que parce qu'il a été reconnu qu'elle use la vie, étiole la jeunesse, engendre des infirmités, et ainsi de suite.

Écoutez M. Spencer : « Le criterium qui sert aux hommes, en der- » nière analyse, à juger leur conduite, c'est le bonheur ou le malheur » qu'elle produit. — Toute conduite dont les résultats immédiats et éloi- » gnés sont, en somme, bienfaisants, est une bonne conduite; une conduite » dont les résultats immédiats et éloignés sont, en somme, malfaisants, » est une mauvaise conduite... Ainsi nous regardons l'ivrognerie comme » mauvaise (en dépit du plaisir de boire), parce qu'elle entraîne des » maux pour l'ivrogne et pour sa famille...

» S'il était possible que les actes, que nous appelons actes de bonté, » augmentassent la souffrance, nous cesserions de les regarder comme » des actes de bonté (2). »

---

(1) Herbert Spencer. — *De l'éducation intellectuelle, morale et physique*, p. 182.
(2) *De l'éducation intellectuelle, morale et physique* p. 182.

Voilà comment l'enfant apprendra à régler ses actes. Il saura que la paresse actuellement vaut des blâmes et des punitions et plus tard empêche de réussir; que la négligence et l'inexactitude font perdre un emploi; que l'âpreté au gain dans le commerce éloigne la clientèle, etc.

On lui dira tout cela pour le moraliser sans sortir de l'expérimentation naturelle et scientifiquement déterminable. L'intérêt propre le portera à conformer ses actes à cet enseignement, et s'il s'y habitue, comme la vertu n'est pas autre chose que l'habitude des actes bons répétés, il sera vertueux de la vertu positive. Comme d'un autre côté l'habitude tend à devenir une seconde nature, il commencera à être vertueux par nature, sans inhérence toutefois, et il ne restera plus qu'à fixer le résultat acquis par l'hérédité pour obtenir cette inhérence et la rendre organique chez les descendants, au moyen d'*unions bien assorties*. La théorie insiste beaucoup sur ces *unions bien assorties* qu'il importera à la société de ménager pour rendre la morale organique et par là même nécessaire. Grâce à elles, comme pour les animaux sauvages apprivoisés, on pourra obtenir que la morale organique soit progressive de génération en génération jusqu'à la perfection, et le plus bel avenir s'ouvre devant l'humanité. « Ce progrès ira si loin, écrit M. Fouillée, qu'on voudra bien en» tendre encore cette fois, qu'il n'aura d'autre terme que la perfection » même de la race. L'individu et la société deviendront parfaits et par» faitement adaptés l'un à l'autre, dit M. Spencer; l'homme sera vrai» ment un jour l'homme social et politique dont parlait Aristote et par « cela même il sera devenu naturellement moral. Telles sont les pers» pectives presque infinies que la doctrine de l'évolution ouvre à nos » espérances.

» Les esprits timides peuvent seuls, selon l'école anglaise, s'alarmer » de voir l'idée de l'évolution pénétrer dans la science des mœurs comme » dans les autres sciences. Si cette idée est féconde en conséquences im» portantes, si elle a sa beauté, sa grandeur, sa vérité, pourquoi la crain» dre? Toute nouvelle idée morale ou religieuse qui monte à l'horizon » apparait d'abord grossie, étrange, inquiétante; elle est comme l'astre » à son lever, qui, lorsqu'il est près de la terre, semble énorme et répand » une lueur d'incendie, mais qui, parvenu à son zénith, illumine et fé» conde tout de sa clarté (1). »

Vous voyez, mon cher lecteur, que l'école positiviste se promet merveilles de sa nouvelle théorie et qu'elle ne s'effraie nullement de nous entendre lui trouver une lueur d'incendie. Elle compte sur son arrivée au zénith, bientôt! Alors nous verrons quelle belle créature sera l'homme formé par elle à une « moralité organique et en quelque sorte physique, » qui sera présente aux organes et inhérente à la constitution même du » cerveau humain, comme la douceur est devenue inhérente aux animaux » apprivoisés. » Ce sera beaucoup mieux qu'avant, car alors « l'obli» gation physique aura remplacé l'obligation morale du spiritualisme et » le bien aura cessé de coûter. Il n'y aura plus l'ennui d'exécuter des or-

(1) *La morale contemporaine*. Revue des Deux-Mondes. 1er juillet 1880, p. 124.

» dres et une sorte de nécessité naturelle entraînera l'individu à son bien » propre (1). »

— Mais, se sont dit ici nos nouveaux moralistes, ce n'est pas le tout d'arriver à une sorte de nécessité physique entraînant l'individu à son bien propre, il faudrait aussi et surtout arriver à ce qu'il fût entraîné au bien commun, autrement nous n'aurions pas de *morale sociale,* mais seulement une morale individuelle et égoïste, qui laisserait la société livrée au choc des intérêts personnels.

La réflexion est juste ; à côté de la morale individuelle il faut bien la morale sociale, ou, comme ils disent, l'altruisme. — Mais comment y atteindre, s'il est vrai, au dire des penseurs de l'école, que l'égoïsme soit le ressort unique de la volonté ?

« N'espérez pas, disait Bentham, faire lever à quelqu'un pour un autre » le petit bout du doigt s'il n'a quelque intérêt, quelque plaisir à le » faire. »

Cet égoïsme semblait d'abord un obstacle à l'altruisme, mais nos savants ont eu bientôt fait de tourner la difficulté en reconnaissant que chacun est personnellement intéressé à ce que l'état social possède un minimum de justice, de sympathie, de probité, de fidélité aux engagements, d'obéissance à la loi et de dévouement à la chose publique qui lui fasse de bonnes conditions d'existence. Voilà, se sont-ils dit, comment chacun peut, par son intérêt propre lui-même, être amené à concourir solidairement à ce minimum de justice et de sympathie nécessaire à l'état social pour qu'il soit un milieu favorable au bonheur individuel.

Sera-t-il difficile, demandent nos positivistes, d'amener l'enfant à comprendre et à vouloir cette solidarité moralisante ? — Évidemment non. — Nous serions donc assurés d'atteindre à l'altruisme avec l'intérêt propre, fût-il seul. — Mais, ajoutent-ils, nous n'avons pas que cette seule ressource, car, quoiqu'en dise Bentham, à côté de l'égoïsme il y a dans l'homme un second sentiment naturel, qui bien que contraire en apparence, s'harmonise parfaitement avec lui ; ce sentiment c'est la *sympathie instinctive.* Elle dérive dans l'homme de la constitution même de la société, que la science a reconnue être analogue à la constitution d'un grand polypier où les individus sont liés par la communauté de vie, lien très fort, capable de faire trouver à chacun du plaisir au plaisir des autres.

« Nous savons, dit M. Fouillée, que la société est un vaste organisme. » Dès lors, qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'un membre ressente par » contre-coup et par action réflexe les plaisirs ou les peines d'un autre » membre (2) ? » Eh bien ! cette sympathie naturelle dérivant de la constitution même de la société, est un instinct social dont le positivisme compte aussi se servir en même temps que de l'instinct égoïste pour amener l'enfant naturellement à l'altruisme organique.

On espère même arriver à obtenir la prépondérance de l'instinct sym-

(1) A. Fouillée, *Loco citato.* p. 123.

(2) A Fouillée. *Loco citato.*

pathique sur l'instinct égoïste, de manière à atteindre jusqu'à la réalisation du désintéressement individuel au profit de l'intérêt commun, voire même jusqu'à l'héroïsme de l'abnégation, et cela sans avoir besoin du mobile métaphysique des récompenses à venir qui jusqu'ici en fut le seul inspirateur.

Voilà, mon cher lecteur, comment avec l'instinct égoïste de l'intérêt propre et avec l'instinct social de la sympathie, qui sont naturels à l'homme, on va nous former une génération organiquement morale au moyen de la transmission, par l'hérédité, des résultats patiemment acquis dans l'éducation de chaque enfant.— Pour cela, il est indispensable que les unions soient assorties, et voici le moment de dire un mot de cette condition du succès, sur laquelle M. Spencer insiste beaucoup et qui doit piquer votre curiosité.

Pour obtenir ce résultat, dit M. Fouillée, commentant M. Spencer, « il faut faire appel surtout à l'action lente de l'hérédité et de la sélec- » tion naturelle, puisque ce n'est pas une moralité métaphysique qu'il » s'agit de produire, mais une moralité organique. » Puis, après avoir rappelé l'histoire de Jacob et des baguettes jetées par lui dans l'abreuvoir pour obtenir des agneaux de la couleur désirée, il ajoute ces paroles, qui ne s'accordent guère avec le trait cité, mais qui expriment bien ce dont il s'agit dans la question des mariages assortis : « Le seul moyen » c'est d'exclure de la société les brebis noires, de *favoriser la multi-* » *plication des bons,* de perfectionner la race par des unions bien assor- » ties selon toutes les règles de cette science des sélections que Darwin » voudrait voir appliquer méthodiquement à l'humanité. Ainsi s'opèrera » le perfectionnement moral de notre espèce. » (1)

Ces mots « selon les règles de cette science des sélections que Darwin » voudrait voir appliquer méthodiquement à l'humanité » indiquent clairement que la science est disposée à recourir au procédé des éleveurs qui n'emploient à la reproduction que des sujets *choisis,* comme le dit le mot anglais *sélection.* — C'est la sélection appliquée à la moralité. Déjà, un des MM. Naquet, dans son livre *Religion, propriété, famille,* avait demandé cela dans l'intérêt physique de l'espèce. Maintenant on le demande également dans l'intérêt moral. C'est au mieux. M. Naquet, dans l'intérêt physique, veut qu'on exclue du privilége de la famille les imbéciles, les estropiés et les indigents incapables de fournir une alimentation suffisante à leurs produits. Dans l'intérêt moral on excluera... qui? — les brebis noires, dit M. Fouillée; je ne commente pas. — Qui excluera et par quel procédé? — On ne le dit pas... Ce sont des questions probablement encore à l'étude et qui font songer à la fameuse république de Platon et à ses *gardiens.*

En attendant, mon cher lecteur, vous avez une idée de la nouvelle théorie de la morale qui doit substituer aux règles théologiques « les règles immuables de la nature » et faire que « l'idée du bien cesse d'être intimement liée, comme par le passé, avec celles des révélations, des

(1) *Loco citato.*

injonctions divines et des conceptions métaphysiques. » Il reste la question de l'application.

Quelques-uns pensent qu'il ne faut pas précipiter cette substitution et que s'il y a lieu de commencer l'application de la nouvelle théorie, il n'y a pas lieu de procéder immédiatement à la suppression de l'ancienne. C'est l'avis de M. Littré qui prétend qu'il faut se borner pour le moment à opposer l'enseignement positiviste à l'enseignement théologique (1).

« Tant que l'homme, écrit M. George Grote dans sa préface de la » *Religion naturelle de Bentham* (2), tant que l'homme ne sera pas » devenu, selon l'énergique expression de M. Herbert Spencer, organi- » quement moral, les sollicitations de la religion seront encore d'une » utilité inestimable pour incliner l'homme à la pratique du bien. Tant » que l'homme ne portera pas spontanément des fruits de bonté en réali- » sant sans effort l'idéal de la perfection morale, il aura besoin de maté- » rialiser cet idéal en l'incarnant dans une figure, (J.-C.) qu'il emprun- » tera à l'histoire et qu'il embellira de tout l'éclat de la poésie... une » conception religieuse est encore, au point de vue moral, un appui pour » l'infirmité de la volonté. »

M. Fouillée puise dans la nature même un argument scientifique contre la trop grande précipitation.

« On peut, dit-il, déduire comme règle de sociologie appliquée la né- » cessité des transitions et des moyens termes entre l'ancien et le nou- » veau. Dans un corps aussi vaste que l'organisme social, la constitution » de l'ensemble ne saurait être tout à coup transformée sur tous les » points à la fois. Il faut donc un certain temps pour l'accomodation. On » ferait autant de mal à une société, dit M. Spencer, en détruisant ses » vieilles institutions avant que les nouvelles soient bien organisées pour » en prendre la place, qu'on en ferait à un amphibie en amputant » ses branchies avant que ses poumons soient développés. La vraie » science sociale est radicale et prudente, radicale parce qu'elle est con- » vaincue que l'avenir tient en réserve des formes de vie sociale très » supérieures à tout ce que peuvent imaginer les plus hardis réforma- » teurs; prudente parce qu'elle sait compter avec le passé et ne modifier » que par degrés. » (3)

Tous ne partagent pas cette manière de voir au sujet de la mise en pratique de la nouvelle théorie et il en est qui réclament l'exécution sommaire et immédiate de tout autre mode d'enseignement. Écoutez l'un d'eux : « En présence de l'explication réelle des phénomènes fournis par » l'investigation scientifique, il n'est plus possible de s'illusionner sur la » valeur du sentiment religieux, produit de conceptions erronées... Il » s'ensuit que les religions sont pour l'évolution sociale une pierre d'a- » choppement permanente. La masse qui subit leur enseignement est » d'autant moins libre qu'elles le sont, elles, davantage. On aperçoit

(1) *La Critique philosophique*, n° 37, p. 166.
(2) *La Religion naturelle de Bentham*, traduction, p. XXIII.
(3) *L'histoire naturelle des sociétés humaines et animales*, Revue des Deux-Mondes, 15 juillet 1879, p. 345.

» clairement les effets déplorables de la déviation intellectuelle décou-
» lant de la foi religieuse. Chaque acte a son origine dans les mobiles
» suggérés par les leçons cléricales, mobiles contraires à l'intérêt véri-
» table de celui dont elles ont obscurci l'esprit et dès lors à l'intérêt
» général. Il y a là, par conséquent, une innovation régénératrice à
» opérer, dont le moyen est la suppression de l'exercice des religions,
» afin d'empêcher l'inoculation du virus aux générations nouvelles et
» d'obtenir que rien ne vienne contrecarrer l'éducation scientifique que
» ces générations sont appelées à recevoir.

» Cette suppression des religions et de leur enseignement, il la faut
» radicale. Rien ne sera fait, tant qu'un clocher projettera son ombre
» malsaine d'éteignoir gigantesque sur le sol du pays ; rien ne sera fait,
» nous le disons malgré notre amour profond de l'art et du beau, rien ne
» sera fait tant que, debout, les vieilles cathédrales parleront aux ima-
» ginations et feront poindre le germe morbide de ce sentiment religieux
» implanté durantdes siècles dans le fonds intellectuel de l'humanité et
» que tous nos efforts doivent tendre à étouffer... En extirpant les édifi-
» ces on extirpe la matière même de la superstition. » (1)

Ainsi, si l'on s'en rapporte à M. Gabriel Deville, auteur de ces lignes et qui est ici l'écho d'un parti considérable composé de ces hommes d'action qui surgissent toujours à côté des sectaires pour faire passer les idées dans les faits, c'est tout de suite qu'il faut travailler à la suppres-sion de cette morale « dont chaque acte a son origine dans les mobiles sug-
» gérés par les leçons cléricales, mobiles contraires à l'intérêt véritable,
» c'est-à-dire à l'intérêt naturel de celui dont elles ont obscurci l'es-
» prit. »

Et, selon lui, cette suppression n'est pas possible tant qu'il restera, non pas une école, mais une église où l'on enseignera la théorie qui inocule le germe morbide du virus religieux et contrecarre l'éducation scientifique que les générations nouvelles sont appelées à recevoir.

Ce langage est atroce ! malheureusement, il n'y a pas moyen de s'en moquer comme d'une rêverie inoffensive. Ce n'est plus possible à l'heure présente, où les intentions ne garantissent plus rien contre l'entraînement des idées.

E. PESNELLE.

ARCHEVÊCHÉ
de Bordeaux

Bordeaux, le 21 Janvier 1881.

Mon très cher Monsieur Drouyn,

Je veux vous remercier sans retard de l'article si intéressant intitulé : *Restauration et Vandalisme*, que vous venez de publier dans la *Revue catholique*, au sujet de quelques travaux exécutés dans notre église Primatiale pas encore assez connue.

J'ai suivi depuis plus de quarante ans toutes les transformations qu'elle a subies ; et je me suis applaudi de la voir entre les mains de l'architecte de la Basilique du vœu national, restaurateur incomparable

(1) Gabriel Deville, *Revue sociale*, n° 1.

de Saint-Front, de Périgueux, et créateur d'admirables églises dans toutes les parties de mon archidiocèse.

J'ai déploré avant tous l'acte de vandalisme qui a privé, non-seulement la Basilique de Saint-André, mais la ville de Bordeaux, de ses cloîtres qui étaient, avec nos deux flèches et la tour de Pey-Berland, des merveilles que tant de cités nous enviaient.

Mon arrivée à Bordeaux, comme archevêque, n'était pas ma première visite à ses monuments religieux. Dès les premières années de mon sacerdoce, appelé par Mgr D'Aviau pour remplir quelques-unes des fonctions du saint ministère, j'avais pleuré sur l'état d'abandon où l'on laissait les cloîtres de Saint-André. Hélas ! je ne prévoyais pas que ce serait sous mon pontificat que leur ruine serait consommée ! C'est vous dire, Monsieur et bien-aimé diocésain, que je n'ai pas ménagé mes démarches pour conjurer un pareil malheur.

J'en laisse donc à d'autres la responsabilité ; mais on me rendra la justice, en voyant tout ce qui a été fait pour l'isolement de la Cathédrale, et la création des places, des rues et des squares qui l'entourent, que j'ai bien employé les dix-huit années où, comme membre du premier corps politique de l'Etat, j'ai pu procurer des ressources dont on a fait à Bordeaux un si bel usage. — Je puis également attester qu'il n'est pas de sacrifices personnels que je ne me sois imposés, afin que tout en construisant de nouvelles sacristies on conservât à Saint-André ses cloîtres si remarquables.

J'ai fait aussi l'impossible pour sauver au moins une partie des fragments de style ogival, des statues et autres ornementations historiques dépendantes de ce monument, et j'aurais voulu les abriter en les appliquant contre les murs du corridor qui longe toute la nef. — N'ayant pu obtenir ce que je désirais, je les ai transportées, avec l'autorisation du ministre, les unes à la campagne donnée par le gouvernement aux Archevêques de Bordeaux ; les autres dans le jardin du nouvel archevêché, où je serais heureux de vous les faire admirer et où je les tiens à la disposition de notre architecte diocésain.

Agréez, mon très cher Monsieur Drouyn, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus affectueux.

† Ferdinand Car. DONNET,
Archevêque de Bordeaux.

Réponse aux questions de M. Leo Drouyn.

« Saint-Julien, 17 décembre 1880.

» Monsieur,

» Je viens de lire, dans le numéro 24 de la *Revue catholique*, un article dans lequel vous donnez la description d'une croix placée dans le cimetière de Saint-Caprais-de-Haux. Vous parlez, dans le même article, de deux belles statues de la Sainte-Vierge, l'une assise tenant le Christ sur ses genoux, l'autre debout tenant dans ses bras l'enfant Jésus, et vous demandez si elles sont encore dans le cimetière.

» Je suis heureux, monsieur, de vous renseigner sur le sort de ces statues auxquelles vous vous intéressez. Pendant que j'étais curé de Saint-Caprais (il y a environ dix ans), ces deux statues ont été restaurées, décorées et placées dans l'église : l'une à l'entrée de l'église, protégée par une grille, et l'autre au-dessus de l'autel de la Sainte-Vierge. Quant au cimetière, il est toujours autour du saint lieu. Pendant mon

séjour dans la paroisse, il a été agrandi, et il y a tout lieu d'espérer qu'il ne sera pas déplacé.

» J'ai cru vous être agréable en répondant aux questions que vous posez dans la *Revue catholique*. C'est pourquoi j'ai pris la liberté de vous écrire.

» Veuillez agréez, monsieur, l'hommage de mes sentiments respectueux.

» L. FAUX,

» *Curé de Saint-Julien-Beychevelle.* »

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Au moment où nous écrivons ces lignes, tout se prépare dans l'église primatiale de Saint-André, pour le Sacre de Mgr Bellot des Minières L'estrade où se tiendra l'évêque élu de Poitiers, entouré de Mgr de la Bouillerie, prélat consécrateur, et des prélats assistants, Mgr Fonteneau, évêque d'Agen et Mgr Gay, évêque d'Anthédon, administrateur capitulaire de Poitiers, se dresse en face de la chaire, au-dessus du banc d'œuvre. Cette disposition heureuse permettra aux fidèles qui rempliront les tribunes et la nef de bien voir de partout les principaux détails de ces grandioses cérémonies.

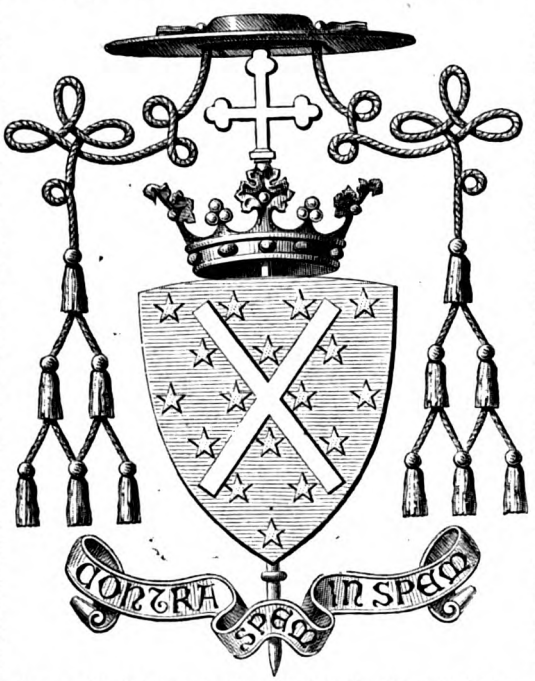

Les armes de Mgr de Poitiers sont : d'Azur semé d'étoiles d'or, à la Croix (de St-André) d'argent en sautoir ; et la devise : CONTRA SPEM IN SPEM.

Vert (chapeau, ganses, glands); Or (croix haute, couronne, étoiles); Argent (croix en sautoir); Bleu (fond de l'écu, ruban).

Le Sacre, annoncé pour le 25, a dû être renvoyé au dimanche 30 janvier, par suite du retard mis à l'expédition des pièces officielles. Ce renvoi est surtout fâcheux en ce que les exercices du saint jour retiendront dans leurs paroisses respectives les nombreux confrères qui se proposaient, par leur présence, de donner à l'administrateur prudent, affable et dévoué un dernier témoignage de respectueuse et reconnaissante affection. Mgr Bellot a exprimé tout son regret, bien souvent, en termes émus.

La cérémonie sera présidée par Son Em. le Cardinal Donnet, qui doit prononcer un discours.

— M. l'abbé Jacquenet, curé de Saint-Jacques de Reims, est nommé évêque de Gap, en remplacement de Mgr Roche, décédé.

SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE

ET

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

—

II

La tâche du champion de l'Église n'était pas facile. Ni le courage, ni la Foi, ni le génie, certes, ne lui faisaient défaut; mais comment saisir l'insaisissable ennemi qui se dérobait incessamment dans un inextricable fouillis de sophismes contradictoires? Comment donner un corps au fantôme? Comment décrir pour les contemporains et pour la postérité le signalement d'un criminel qui apparaissait partout et à tout instant, mais sous un masque et des déguisements toujours nouveaux! Comment plaider contre un adversaire qui tenait en réserve dans sa conscience une inépuisable variété de serments, et dont les plus flagrants mensonges affectaient les grâces naïves et la candeur de la vérité?

Mais ce fut précisément la versatilité de son adversaire qui fournit à saint Grégoire de Naziance son argument le plus redoutable et lui permit de dévoiler le motif vrai des édits de proscription avant de réfuter les sophismes multiples par lesquels on espérait tromper les peuples.

La faiblesse et la peur, telle est la raison suprême de toute tyrannie violente ou déguisée. Saint Grégoire a développé, une fois pour toutes, cet argument qui triomphera de tous les persécuteurs : Tu supprimes,

donc tu as peur; tu te dérobes, donc tu es faible; tu fuis, donc tu es vaincu !

« Il espérait à l'aide d'une équivoque nous cacher que le vrai » motif de ses proscriptions était moins le désir de nous enlever un avan- » tage secondaire, après tout, pour nous qui méprisons cet art des » rhéteurs, que la crainte de voir son impiété confondue par nos argu- » ments. Comme si toute notre force consistait dans les charmes du style » et non dans la possession de la vérité et dans la vigueur de nos raison- » nements encore plus indestructibles que la liberté de confesser notre » Dieu tant que nous aurons une langue. Mais nous savons sacrifier l'é- » loquence comme tout le reste, comme la vie même de nos corps, lors- » que l'heure est venue de combattre pour la vérité et d'exposer pour » elle nos corps et nos biens. Il pouvait donc, par un édit, nous interdire » l'atticisme, mais non pas la vérité. Il réussit en somme à trahir sa » honteuse faiblesse sans parer nos arguments; que dis-je ? il se décou- » vrait et leur prêtait le flanc sans s'en apercevoir.

» N'était-il pas, en effet, indigne d'un homme confiant dans la vérité de » ses croyances ou simplement dans son éloquence, de commencer par » étouffer la voix de ses contradicteurs ? Mais c'est le cas d'un athlète qui » s'estimerait invincible et voudrait être proclamé vainqueur par le » héraut, après avoir interdit à tout homme valide de descendre dans » l'arène et d'engager la lutte, ou qui lui amputerait un membre avant le » combat ! Serait-ce une preuve de force ou de lâcheté ? C'est sur les » lutteurs qu'on remporte la couronne et non sur les proèdres assis à » leur tribunal; c'est contre des lutteurs en possession de toutes leurs » forces et non contre des hommes mutilés ! Si donc tu as refusé de lut- » ter à forces égales et d'en venir aux mains, tu t'es avoué vaincu ; et j'ai, » même sans être descendu dans l'arène, le droit de revendiquer la palme, » puisque tu n'as combattu que pour éviter le combat (1). »

Ceci s'adressait aux chefs de l'hellénisme dont Grégoire ne voulait pas être dupe; c'était encore, pour le peuple, un avertissement d'avoir à se tenir en garde contre les sophismes de toute sorte accrédités par les partisans du monopole et des doctrines d'État. Mais le défenseur de l'enseignement chrétien alla plus loin : il suivit à la piste son subtil adversaire et réunit en système toutes ses allégations; puis, il secoua d'une

1) Invect. cont. Jul., V et VI.

main vigoureuse cet assemblage incohérent d'affirmations contradictoires et le laborieux édifice croula bientôt sous ses coups : pas un sophisme ne resta debout.

Voici l'exposé sommaire des motifs de la loi relative à l'enseignement, tel qu'on le trouve dans les écrits de Julien et dans la discussion qu'en fit saint Grégoire de Nazianze :

1° La religion est une fonction de l'État ;

2° L'enseignement est une annexe de la religion ;

3° La foi est contraire à la science ;

4° L'enseignement Galiléen abrutit les intelligences, crée des divisions dans le peuple ;

5° La liberté des jeunes gens exige la séparation de l'école et des Églises ;

6° Les maîtres chrétiens doivent être interdits pour cause d'immoralité.

A tous ces motifs qui pouvaient avoir, aux yeux de certains, une apparence sérieuse, Julien se permit, dans l'intimité, d'en ajouter d'autres par lesquels il montrait clairement que ce qu'il voulait à tout prix n'était pas précisément une loi équitable mais le monopole de l'enseignement. Il se montrait gai, par moments, et de bonne composition ; il se plaisait à donner de ses décrets des raisons bouffonnes ; mais, patience ! l'heure de la revanche est assurée aux chrétiens. Après avoir discuté les sophismes, Grégoire ne dédaignera pas de prêter l'oreille aux railleries et aux blasphèmes de l'apostat, et le monde chrétien sera consolé en entendant gronder le torrent des ironies vengeresses qui va fondre bientôt sur l'hellénisme et le détruire à tout jamais. Car l'archevêque de Constantinople différait beaucoup de certains évêques grecs, ses contemporains, plus intrigants qu'avisés et moins prudents que timides. Sa foi et la supériorité de son génie lui firent découvrir souvent l'occasion, introuvable pour d'autres, de parler fortement, *selon ou contre l'opportunité* (1) ; et sa charité, tendre et profonde jusqu'à l'héroïsme, ne put lui faire oublier le précepte formel de l'apôtre : « *Increpa illos duré* (2). »

La plupart des motifs de la loi relative à l'enseignement sont brièvement indiqués dans cette phrase mise par saint Grégoire sur les lèvres

(1) 2 Tim. IV, 2.

(2) Tit. I, 13.

de Julien : « L'enseignement est notre domaine et c'est à nous qu'il » appartient d'*helléniser,* puisque le culte des dieux est notre affaire. » La sottise et la rusticité, voilà votre partage, à vous (Galiléens) dont » un seul mot : « Croyez ! » résume toute la sagesse (1). »

Il affirme donc bien clairement les trois principes indiqués plus haut : la Religion est une fonction de l'État ; l'enseignement est une annexe de la Religion ; la Foi est contraire à la science. Cependant on se ferait une idée absolument fausse de la politique de Julien, si l'on admettait qu'il voulût soumettre l'enseignement public à une influence religieuse quelconque. Sans doute il revendique pour l'Etat le monopole de l'enseignement en s'appuyant sur le culte des dieux « qui est notre affaire », dit-il. Mais si l'on cherche à pénétrer le sens des mots, on s'apercevra, sans efforts, que « le culte des dieux »était dans sa pensée, une fiction inventée pour ramener sous la domination impériale l'âme même et la pensée des peuples. Il s'agit ici en effet de dieux absolument laïques, c'est-à-dire créés par l'imagination populaire, de ces dieux faciles qui laissent vivre et qui surtout n'empêchent pas les tyrans de régner et de gouverner à leur fantaisie ; bien plus, ces dieux, depuis longtemps dépouillés de leurs rayons, bien loin de conserver la moindre autorité, ne possédaient même plus leur droit de cité ; l'empire avait passé au christianisme et, par le christianisme, les âmes au moins étaient émancipées. Dans de pareilles circonstances, imposer aux peuples « le culte des dieux » auxquels on ne croyait plus, et l'empereur moins que personne, c'était évidemment imposer une doctrine d'Etat et diviniser la pensée impériale.

Mais pourquoi donc Julien faisait-il de l'enseignement une annexe de la religion? Uniquement — on ne saurait trop le remarquer — parce que la Religion, « le culte des dieux, » représentait alors le principe même qu'on invoque aujourd'hui sous le nom de Pensée libre, principe indispensable, fondement nécessaire de toute tyrannie. La *Vérité* religieuse, en s'imposant aux souverains comme aux peuples, *délivre* les peuples de l'arbitraire des souverains ; tandis que le « culte des dieux, » la « Pensée » libre, » en dépouillant les âmes de toute croyance autorisée, les livre sans défense à qui veut les réduire en servitude. Sous des mots différents, c'est le même procédé de tyrannie arbitraire. Fonder le monopole de l'enseignement sur le culte des dieux ou sur la pensée libre, c'est précisément dépouiller de toute croyance autorisée les intelligences sou-

(1) I invect. CII.

mises à l'enseignement officiel et proclamer l'Etat, c'est-à-dire le premier venu, arbitre et maître souverain de la pensée humaine.

Donc Julien, en faisant de l'enseignement une annexe du « culte des » dieux, » s'inspirait du même principe, poursuivait le même but et obtenait les mêmes résultats que les inventeurs modernes de l'enseignement sans Dieu. Moins franc et moins brutal, il se montrait plus habile, en laissant croire aux peuples honteusement asservis à sa pensée qu'ils servaient les dieux protecteurs de l'Etat. Les expressions *Hellénisme, helléniser,* étaient plus adroitement choisies que les mots *laïcisme, enseignement laïque,* etc., et beaucoup plus heureuses en ce qu'elles paraissaient embrasser à la fois la Religion, la Patrie, la langue et les traditions nationales; elles n'exprimaient aucune idée d'exclusion ou de division et, par conséquent, ne donnaient lieu à aucune comparaison défavorable au nouveau système.

Saint Grégoire de Nazianze n'eut pas de peine à dissiper le charme des mots. Pour dévoiler le piége, il détruisit l'amphibologie, il indiqua les diverses acceptions du mot hellénisme et démontra fort éloquemment que l'empereur ne pouvait, à aucun titre, revendiquer le monopole de l'enseignement : son argumentation ruinait pour toujours la théorie de l'arbitraire.

« Comment prouveras-tu ton domaine sur l'enseignement? Et quand » même tu le prouverais, comment pourras-tu soutenir l'exlusion pro» noncée contre nous dans ton édit arbitraire et brutal? Quel est cet hel» lénisme dont l'enseignement fait partie? Que signifie ce mot et com» ment l'entends-tu? Je veux, ô habile artisan d'amphibologies, t'en » préciser le sens; car une même expression comprend différents objets, » et des noms divers désignent une même chose, comme chaque objet peut » avoir son nom particulier. Tu peux désigner ainsi soit le culte des » dieux, soit la nation et ceux qui, les premiers, ont fait la langue. » Parles-tu du culte des dieux? Dis-nous donc alors à quelle contrée, à » quel collége sacerdotal l'hellénisme est attribué par une prescription » légale, comme l'oblation de tel ou tel sacrifice à tel ou tel dieu? Car, » d'après vos hiérophantes et les commentateurs de votre liturgie, il » n'est permis ni d'offrir les mêmes sacrifices à tous les dieux, ni tous » les sacrifices au même dieu, ni de la même manière.

» Où célèbre-t-on comme à Lindos le culte d'Hercule en prononçant » contre lui des malédictions, et regarde-t-on les outrages adressés à ce » dieu comme le plus grand honneur qu'on lui puisse rendre? Chez les

» Tauriens, on égorge les étrangers; à Lacédémone, on déchire à coups » de verges des jeunes gens devant l'autel de Diane; en Phrygie, on » mutile des hommes charmés par le son des flûtes ou épuisés par » la danse; là, on se livre à des amours infâmes; ailleurs à la forni- » cation, et combien de choses semblables dans tous vos mystères? » Mais je ne puis les énumérer! Helléniser, est-ce ainsi un mystère, un » acte de religion en l'honneur de quelqu'un de vos dieux ou de vos dé- » mons? Et quand tu l'entendrais en ce sens, il ne s'ensuivrait pas qu'il » faut considérer comme exclusivement réservé à l'hellénisme un objet » d'usage commun, parce qu'il aurait été consacré à l'un de vos dieux : » n'y a-t-il pas une multitude d'objets communément en usage et que » vos lois vous prescrivent d'offrir en sacrifice à vos dieux (1)? »

Il serait facile, assurément, de confondre par un raisonnement analogue les défenseurs modernes du monopole. Substituez aux mots *hellénisme* ou *culte des dieux* le *laïcisme* inventé par nos artisans d'amphibologie, et vous pourrez dire : « Précisons le sens des mots, car laïcisme peut signifier bien des choses..... » L'argument, on le voit, serait le même; il aurait autant de force et nous moins de saveur attique.

(A suivre.) J.-H. CASTAING.

L'ABBÉ MAUDOUX

DERNIER CONFESSEUR DE LOUIS XV

(Troisième article)

Il nous reste à parler de la correspondance de M. Maudoux, qui conservait avec soin toutes les lettres que la prudence ne lui faisait pas un devoir de détruire. Dans le nombre considérable de ces pièces d'intérêt et d'objet fort divers, nous en voyons quelques-unes, peu importantes, de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris; trois autographes de Mgr. de La Motte, évêque d'Amiens; plusieurs, également autographes, de l'évêque de Soissons, et d'autres prélats français.

L'évêque de Soissons dont il est ici question, n'est pas le duc de Fitz-James, un peu trop sympathique aux Jansénistes dont plus d'une fois il emprunta la plume, mais son successeur, Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles, de l'illustre famille de ce nom, né le 7 décembre 1720, dans le

(1) Ibid. CIII.

diocèse de Saintes. D'abord vicaire général de Périgueux, il fut, le 12 décembre 1762, sacré évêque de Tulle, d'où on le transféra, en 1764, sur le siége de Soissons. Ayant besoin, en 1771, de prêtres pour diriger ses séminaires, il pria M. Maudoux de lui en procurer par deux lettres que nous allons citer en partie. On devra se souvenir, en lisant la seconde, que Mgr de Bourdeilles avait été élevé au séminaire de Saint-Sulpice de Paris.

« 21 novembre 1771. — Si vous connaissiez particulièrement l'abbé Bergier, je vous prierais de vous informer comme de vous-même, s'il connaîtrait à Besançon quelque personne de mérite pour être à la tête d'un séminaire et pour le conduire. Je sais que rien n'est plus difficile, exigeant bien des qualités; mais l'on m'a assuré que l'on trouvait beaucoup d'ecclésiastiques dans cette ville capables de remplir parfaitement la place de supérieur et d'y faire beaucoup de bien.

» 29 novembre 1771. — Je serais fort fâché, monsieur, que l'on sût à présent que je cherche encore des prêtres pour conduire mon séminaire. MM. de Saint-Lazare auraient lieu de se plaindre et de me faire alors beaucoup de difficultés pour me donner des sujets. Je vois avec plaisir que, dans toute cette affaire, il est bon de ne point trop cabrer les têtes, et de leur donner le temps de revenir pour sentir la vérité, et que c'était à tort que l'on s'était récrié contre un arrangement et un projet dont on ne connaissait pas les avantages. Les personnes qui étaient ici les plus révoltées contre MM. de Saint-Lazare sont à présent les premières à dire qu'il me sera impossible d'en trouver de meilleurs, et qu'en ne leur livrant point le temporel, il n'y aura aucun inconvénient. La difficulté est de trouver des séculiers qui, sans aucun intérêt humain et uniquement pour former de bons ecclésiastiques, veulent, comme MM. de Saint-Sulpice, passer leur vie renfermés dans une maison, pour n'y recevoir d'autres récompenses que l'Éternité. Car, dès que l'on promettra un canonicat ou autre avantage, le cœur alors et les actions seront partagés, et il faudra les changer tous les quatre ou cinq ans. Il y aurait alors la même difficulté pour un évêque d'en trouver d'autres, et de finir le plus souvent par avoir payé des ingrats. Au lieu qu'avec une communauté, s'il vous manque ou si vous êtes mécontent d'un sujet, une lettre au Général suffit, et les évêques de Soissons peuvent toujours se flatter qu'ils auront l'avantage de choisir et d'avoir ce que MM. de Saint-Lazare auront de mieux. Si cependant vous me trouviez deux ou trois sujets, à Besançon ou ailleurs, et tels que vous jugerez qu'il me les faut,

vous me feriez un véritable plaisir de me les procurer. J'ai un grand et un petit séminaire. Dans le petit, il y a jusqu'à cinquante-cinq écoliers depuis la troisième jusqu'à la physique, et dans le grand vingt-cinq à trente. »

Les grands vicaires de Paris et de la province, les curés de la capitale et des environs, les religieux et religieuses de différents Ordres écrivaient pareillement à M. Maudoux, ordinairement dans le but, bien louable assurément, d'obtenir la médiation du confesseur du roi pour le succès de quelque affaire ou réforme utile au bien de l'Eglise et de l'état religieux. Telle est, entre autres, l'abbesse de Beaumont, près Clermont-Ferrand, dont les lettres font voir le triste état où était alors tombée cette abbaye de l'ordre de saint Benoît, et le grand besoin qu'elle avait de réforme. L'abbé Maudoux était aussi en correspondance plus ou moins suivie avec l'abbé de Vermond et avec l'abbé Soldini, tous deux, comme lui, attachés à la cour en qualité de confesseurs, et surtout avec l'abbé Bergier dont les lettres, au nombre de quatre-vingt-huit, forment la partie la plus considérable et la plus intéressante de cette correspondance.

Né à Darney (Vosges), le 31 décembre 1718, Bergier étudia la théologie à Besançon, sous la direction du savant Bullet, se fit recevoir docteur, et fut curé pendant seize ans, ce qui ne l'empêchait pas de concourir avec succès pour les prix proposés par l'Académie de Besançon, laquelle l'admit bientôt au nombre de ses membres. Devenu, vers 1764, principal du collége de Besançon, il étendit ses études et accrut sa réputation, d'abord par deux ouvrages purement scientifiques qui lui valurent le titre d'associé à l'Académie des Inscriptions, ensuite par quantité d'écrits sérieux qui l'ont placé parmi les plus utiles apologistes de notre sainte religion. L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, l'attira dans la capitale pour qu'il fût à portée de combattre l'incrédulité, et il réussit, au mois de décembre 1769, à lui faire accepter un canonicat à Notre-Dame. Bergier essaya vainement de résigner ce bénéfice en 1770, lorsque l'Assemblée du clergé lui eut fait une pension de 2,000 livres, et encore lorsqu'il fut nommé confesseur de Mesdames de France, en mars 1771 (1);

(1) L'abbé Bergier figure pour la première fois dans l'*Almanach royal* de 1773, comme confesseur de Marie-Joséphine-Louise de Savoie, comtesse de Provence, de Marie-Adélaïde de France, tante du roi Louis XVI, et de la princesse Sophie. Mais Bachaumont, à la date du 1er avril 1771 *(Mémoires secrets pour servir à l'histoire)*.

car le docte apologiste était « aussi simple, modeste, charitable et désintéressé que laborieux et instruit » (1).

Un tel homme était bien fait pour sympathiser avec le moins célèbre, mais non moins modeste abbé Maudoux. Aussi la similitude des caractères, aidée et favorisée par la similitude des fonctions à remplir au même lieu et souvent dans le même temps, amena-t-elle entre les deux confesseurs de Versailles une liaison intime, une étroite et sainte amitié que témoignent les lettres pleines d'abandon et de cordialité de l'abbé Bergier ; à ce point que, en les lisant, nous nous demandions si Bachaumont est bien informé, ou s'il ne se fait pas trop légèrement l'écho d'un jugement précipité, lorsque deux mois environ après la nomination et l'installation de Bergier, il rapporte que « les chanoines de l'Eglise de Paris se plaignent qu'il ne soit pas un homme de ce monde et qu'il n'ait rien de ce liant, de cette aménité qui constitue les agréments de la société (2). » On en jugera d'ailleurs par les extraits que nous allons faire, et que nous grouperons sous deux principaux chefs : ceux où il est parlé de la cour de Versailles, et ceux qui ont trait aux ouvrages ou aux événements littéraires dont Bergier fut l'auteur ou le témoin. Peut-être que, vu à travers sa correspondance intime et familière, le docte et sérieux apologiste du XVIIIe siècle nous apparaîtra sous un aspect nouveau et peu connu jusqu'à présent.

Apprenant que la maladie du feu roi s'est communiquée à son dévoué confesseur, Bergier prend aussitôt la plume et écrit de Choisy, le 18 mai 1774 : — « J'ai appris hier soir, en me couchant, une nouvelle qui m'a effrayé, quoiqu'elle vienne d'une source suspecte. On dit que vous aviez gagné la maladie du roi, aussi bien que Mme Adélaïde. Je vous prie de me tirer de peine le plus promptement que vous pourrez. M. votre abbé voudra bien m'écrire chez M. le curé de Choisy, où je suis pour tant qu'il plaira à Dieu, puisqu'il est certain, depuis cette nuit, que la petite vérole de Mme Adélaïde commence à pousser. Mme Sophie s'est mise au

---

de la république des lettres en France ; Londres, 1780, t V, p. 241) dit que Bergier a été précédemment « nommé confesseur de Mesdames, en remplacement de l'abbé Clément » qui venait de mourir.

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, par M. Picot ; 3e édition, Paris, 1855, t. VI, p. 485.

(2) *Mémoires secrets...*, 23 février 1770, t. V, p. 70.

lit, hier, à midi. On ne sait pas encore ce que cela deviendra. On croit que le roi partira ce soir pour la Muette (1). »

Bergier avait dû, en effet, suivre à Choisy, où on les avait transportées, les filles de Louis XV, qui, elles aussi, avaient contracté, en exerçant leur dévouement filial, la maladie qui avait enlevé leur père. Les lettres de Bergier, qui se succèdent à de courts intervalles, décrivent, en les prenant sur le vif, la piété et le caractère des Princesses dans ce qu'il y a en elles de beau comme dans ce qu'elles conservent encore d'humain : ce sont autant de dessins au trait et à la plume, autant de croquis finement esquissés, où l'on rencontre parfois de bien jolies scènes.

« Choisy, le 21 mai 1774. — J'étais déjà rassuré; votre lettre achève de me tranquilliser. Je sors, en ce moment, d'auprès de Mme Adélaïde. Elle a reçu hier les sacrements avec toute la liberté d'esprit et la paix que Dieu donne aux âmes vertueuses. C'est le premier jour où elle ait eu la tête parfaitement libre. Cette situation a continué pendant tout le jour. Elle a dormi quatre à cinq heures cette nuit. Elle jase dans son lit, comme dans la meilleure santé.

» Mme Sophie voulut recevoir les sacrements jeudi, c'est-à-dire au moment que la maladie fut déclarée. Elle n'a éprouvé jusqu'ici aucun accident, mais sa poitrine est bien faible. C'en est assez pour faire toujours craindre. Quoique Mme Victoire ait commencé avant-hier à sentir le mal de tête, les douleurs de reins, les envies de vomir, les rougeurs ne paraissent pas encore ce matin. Mme Victoire, avant les premières atteintes, a déclaré qu'en cas de chute, elle ferait exactement comme Mme Sophie. Ces exemples de courage et de piété touchent et attendrissent, redoublent les regrets et les craintes. Mme Adélaïde ignore l'état de ses sœurs. Mme Victoire, la dernière attaquée, est la seule qui en soit instruite. On est sur des épines en leur parlant. A la première question, l'on sera forcé de les exhorter à faire à Dieu le sacrifice de leur curiosité. Serons-nous assez heureux pour obtenir du ciel la guérison des trois malades? Cela fait trembler... »

Choisy, 23 mai. — Nous continuons à espérer beaucoup. Les trois malades vont leur train sans accident. Mme Victoire a reçu les sacrements, ce matin, dans les mêmes sentiments et avec le même courage que ses sœurs. Mme Adélaïde, si impatiente quelquefois, crie contre les

(1) La Muette était une maison royale et un lieu de plaisance, situé au bout du village de Passy, à l'entrée du bois de Boulogne

médecins, s'épouvante des symptômes qu'on lui prédit, se sait mauvais gré de n'être pas plus patiente et plus soumise à Dieu, et, au milieu de tout cela, conserve un fond de gaîté. Nous redoutons le septième jour qui commence ce soir, et le neuvième qui s'approche. Si ces deux époques se passent heureusement, nous commencerons à chanter victoire, au moins pour la première; mais cette perspective est encore effrayante et fait toujours trembler. Avant-hier, on fut sur le point d'envoyer chercher l'abbé Soldini pour exorciser Mme Sophie qui envoyait les médecins paître les oies, ne voulait rien prendre, et menaçait de jeter au nez de la salubre Faculté le déjeûner qu'on lui offrait. M. le Prince de Condé, qui survint, rapatria tout, fit rentrer les Esculapes, et obtint une partie de ce qu'on voulait (1). Ce matin, le premier compliment de Mme Adélaïde a été : *Abbé, j'ai des médecins qui sont des diables; si vous ne les exorcisez pas, je n'y puis plus tenir.* Tant que cette gaîté continuera, je pense que ce n'est pas mauvais signe.

« Choisy, 26 mai 1774. — Aujourd'hui, neuvième de Mme Adélaïde, je crois tous les dangers passés et la convalescence certaine. Mme Sophie, qui nous avait alarmés avant-hier, est infiniment mieux.... Pour Mme Victoire, tout le monde convient qu'elle a la petite vérole d'une bonne grosse bourgeoise, et que si elle n'était pas princesse, elle pourrait se dispenser de garder le lit. Elle est couverte de pois bien blancs et bien rebondis, de la tête aux pieds. Ce sera une plaisante narration à faire à Mme Adélaïde, lorsqu'il en sera temps, que toute cette débâcle. Elle croit fermement que les princesses, ses sœurs, ne sont plus à Choisy, qu'on les a éloignées du danger; et il n'y a pas quarante pieds de distance entre son lit et celui de Mme Sophie. La plupart des importants qui étaient accourus ici sont repartis, et ne reviennent plus. »

Voici d'autres drames du même genre, mais où les personnages sont différents. La scène n'est plus à Choisy, mais à Versailles, et la Comtesse d'Artois, qui figure la première, est Marie-Thérèse de Savoie, née le 31 janvier 1756, mariée le 16 novembre 1773, au Comte d'Artois, le futur Charles X, roi de France.

« De Versailles, 20 février 1775. — Votre gazetier, Monsieur et très-cher abbé, ne peut rien faire de mieux que de rassembler des nouvelles

(1) Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, quatrième descendant du grand Condé, aïeul de l'infortuné duc d'Enghien, né à Paris le 9 août 1736, mort le 13 mai 1818, âgé de 82 ans.

pour se désennuyer; mais il serait bon de ne pas les enfler lorsqu'elles peuvent être inquiétantes. Il est vrai que, jeudi dernier, Mme la Comtesse d'Artois est tombée sur ses genoux, et non plus bas; que l'on fut d'abord alarmé de cette chute. On fit accourir, selon l'usage, toute la salubre Faculté. Après mûr examen, il a été décidé qu'il n'y avait aucune marque de danger. On a seulement condamné la petite mère à garder le lit pendant quatre jours. Je suis allé, vendredi matin, à sa messe, et sur le récit unanime de toute sa chambre, j'ai conclu que je pouvais me dispenser d'y retourner; la princesse a dû se lever aujourd'hui. C'est une petite leçon qui sera sans doute utile, et qui empêchera de dire désormais : *Ze ne veux pas.* »

L'enfant dont la vie avait paru un instant en danger, naquit le 6 août 1775, et fut Louis-Antoine, duc d'Angoulême, frère aîné du duc de Berry. L'année suivante, et dans le même mois d'août, la comtesse d'Artois mettait au monde Mademoiselle, touchant laquelle Bergier écrivait de Versailles, le 10 août 1776 : « Si la petite princesse nouvellement arrivée ne fait pas plus de bruit pendant sa vie qu'elle en a fait à sa naissance, il paraît que les historiens ne seront pas fort occupés à raconter ses faits et gestes (1). »

Passons du grave au doux. Le 3 mai 1776, Bergier écrivait : « L'abbé de Vermond que j'ai vu, il y a huit jours, m'a dit qu'il est très certain que l'on n'ira pas à Compiègne : il y aura seulement deux petits voyages à Choisy, de huit jours chacun. » — Il n'était pas alors question de Marly. D'où vient donc que, quelques jours après, le 9 juin 1776, la Cour se lève à Marly, elle qui, la veille, s'était levée à Versailles où elle comptait bien coucher encore le soir ? Quel fléau est subitement venu s'abattre sur la résidence royale ? Bergier va répondre : — « Versailles, 9 juin 1776. Etes-vous bien alarmé, monsieur et cher abbé ? Une transmigration subite de la Cour à Marly, à dix heures et demie du soir, doit faire présumer que la peste s'est déclarée tout à coup, et qu'il y a pour

(1) Bergier ajoute ces paroles qui pourront servir de confirmation et de complément à ce que le P. E. Régnault et autres ont écrit sur la mort du prince de Conti (*Etudes religieuses*, Ce série, t. IV, p. 892, 893) : « Mon frère, qui est avec moi depuis deux jours, m'assure que M. le prince de Conti est mort comme il avait vécu; M. l'Archevêque, dans *trois* visites consécutives, n'a pu rien gagner, non plus que le curé du Temple. » Ce frère de Bergier était avocat au Parlement de Paris, et il a publié plusieurs écrits, entre autres des traductions d'ouvrages anglais, mais auxquels il n'a pas attaché son nom.

le moins des malades à l'agonie. Cependant il n'en est rien. Hier, à cinq heures du soir, Mme Elisabeth jouait au volant dans sa chambre, fraîche comme une rose et gaie comme un pinson. La rougeole de M. le comte d'Artois, bien déclarée et bien sortie par tout le corps, ne laissait déjà plus aucun soupçon de danger ni de contagion Mais l'occasion de se déplacer était trop belle pour n'en pas profiter. Le plaisir de faire des paquets, de mettre tout le monde en haleine pendant huit heures, ne se trouve pas tous les jours. Marly est charmant dans le temps où nous sommes (1); donc il y avait du danger de rester à Versailles. » Le « bonhomme » diroit : « Ce sont là jeux de princes, » et encore plus de princesses (2).

Encore un trait. Nous le tirons de la lettre du 20 février 1775 dont nous avons déjà cité un fragment. Bergier s'y montre « bon ami » et protecteur dévoué de ce gracieux grimpeur que tout le monde connaît, « propre, leste, vif, très alerte, très éveillé, très industrieux, » de ce « joli petit animal qui n'est qu'à demi-sauvage, et qui, par sa gentillesse, par sa docilité, par l'innocence de ses mœurs, mériteroit d'être épargné (3), » mais qui, de tout temps, à cause de ses qualités même, a eu, sur ceux de son espèce, le triste avantage d'être en butte aux poursuites ou, comme dit Bergier, aux persécutions de la jeunesse et de l'enfance, « cet âge sans pitié. » — « La dévastation du parc de Versailles augmente de jour en jour. J'ai eu encore aujourd'hui le cœur navré de la cruauté avec laquelle on poursuit d'arbre en arbre mes bons amis les écureuils. Ces pauvres animaux essuient une persécution qui n'a jamais rien eu de semblable. Dès qu'il en paraît un, vingt polissons se mettent à le huer.... Cependant ils me paraissent des animaux respectables, surtout depuis qu'ils ressemblent de si près à une cour fringante qui ne cesse de sauter jour et nuit. »

---

(1) De ce *charmant* séjour il ne reste plus aujourd'hui que le parc, et du parc lui-même que ce qu'en ont laissé les barbares qui envahirent la France en 1870.

(2) Autre anecdote tirée d'une lettre écrite de la Muette, le 18 juin 1774 : « Mardi, à mon arrivée à la Muette, la reine fit un tour de son métier à Madame. Elles folâtraient avec beaucoup de gaieté. Dans le plus fort accès de la joie, la reine souffla à l'oreille de Madame que son confesseur était à trois pas de là, et lui montra le spectre collé dans un coin, contre le mur. Ce fut une exclamation d'étonnement qui fit redoubler les éclats de rire, et j'en ris moi-même de tout mon cœur, lorsque la porte fut fermée. »

(3) *Histoire naturelle, générale et particulière*, par M. le comte de Buffon ; Quadrupèdes, tome second; Paris, de l'imprimerie royale, 1781, in-4°, p. 266.

Nous voulions terminer par ce joli mot la première série de nos extraits, mais nous ne pouvons omettre, avant de quitter la Cour, quelques lignes indignées où Bergier nous révèle ses sentiments et ceux de M. Maudoux auquel il écrivait, sur le rôle que les intrigants voulaient trop souvent y faire jouer à l'un et à l'autre; il y a là encore une excellente leçon d'histoire et de morale. — « Versailles, 5 septembre 1776.— Je ne sais pas, Monsieur et cher abbé, si vous avez reçu une lettre relative à celle que vient de m'écrire l'abbé de Caveirac (1), par laquelle il me prie de me joindre à vous pour demander, en faveur de son neveu, la place de prévôt de la cathédrale de Nîmes. En vérité, on ne peut s'adresser mieux. Je ne conçois pas comment on peut se mettre dans la tête que les confesseurs de la famille royale sont faits et placés exprès pour solliciter tous les bénéfices vacants et à vaquer. S'il fallait juger de la conduite de nos prédécesseurs par celle que l'on nous suppose, nous serions obligés de croire que ces gens-là tenaient un bureau ouvert à tous les solliciteurs, et qu'ils faisaient la banque des bienfaits du roi. S'ils ont donné lieu au préjugé répandu, Dieu le leur pardonne; mais nous leur aurions grande obligation s'ils avaient bien voulu établir une opinion contraire. »

Ant. DE LANTENAY.

(*La fin au prochain numéro.*)

CLOITRES DE LA CATHÉDRALE DE BORDEAUX

Nous avons promis dans le dernier numéro de la *Revue Catholique* une gravure représentant un enfeu appliqué contre le flanc méridional de la cathédrale dans une des allées du cloître : nous la donnons aujourd'hui. Quand nous avons dessiné ce monument, il y a trente-cinq ans, nous nous sommes placé de façon à voir, d'un même coup d'œil, la porte d'entrée des cloîtres, un tombeau placé au fond de la galerie et la charpente apparente qui recouvrait cette galerie; car ce cloître, bâti avec tant de soin dans toutes ses parties, n'était pas voûté et ne l'avait certainement jamais été :

(1) Jean Novi de Caveirac, né à Nîmes, le 6 mars 1713, prieur des Cubiérètes, auteur de plusieurs ouvrages de controverse, principalement contre les protestants, mourut en 1782.

il ressemblait en cela à celui des Cordeliers de St-Emilion, à la veille, dit-on, d'être démoli, et à celui de l'abbaye de Villelongue dans le département de l'Aude, tous les deux appartenant à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, comme celui de notre Saint-André.

Nous ne referons pas la description de ce monument parfaitement étudié par M. Marionneau dans son beau livre intitulé : *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux.* « Ce cloître, de forme rectangulaire, dit-il, entoure un préau de 25 mètres 22 centimètres de longueur et 17 mètres 40 centimètres de largeur. Sur un appui séparant le préau des allées du cloître, s'élèvent des faisceaux de colonnettes monolithes et supportant des arcatures continues également taillées dans un bloc de pierre (1). Anciennement un bahut couronnait les galeries, et des gargouilles rejetaient les eaux sur le préau. Ces dispositions ont été dénaturées par une charpente posée sur le bahut, surhaussé de deux assises. Ce changement disgracieux (2) et la construction aux XIVe et XVe siècles de contreforts pour épauler le mur de la nef, ont nui sensiblement à l'aspect du cloître de Saint-André. »

Plus loin, M. Marionneau ajoute : « Cette annexe de la cathédrale... attend une restauration promise depuis longtemps. Il serait regrettable que l'exécution de ce louable projet fut remise *indéfiniment,* car c'est un vieux cloître à restaurer et non un nouveau à reconstruire. » Hélas !

LEO DROUYN.

RENAN

Depuis l'antique séducteur qui porta nos premiers parents à la désobéissance et leur fit encourir la malédiction divine, il y a toujours eu sur la terre des sophistes et des artisans de mensonge. C'est surtout aux siècles de décadence qu'on les a vus surgir en grand nombre et se servir de faux raisonnements pour combattre la vérité. Dans l'ancienne Grèce, où l'art de bien dire donnait le crédit et la puissance, ils jouissaient

(1) On a pu voir jusqu'à l'année dernière un fragment de ces arcatures reliant deux contreforts au nord de la cathédrale où elles faisaient le plus déplorable effet.

(2) M. Marionneau ne dit pas comment était disposée l'ancienne couverture des galeries. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'elles n'ont jamais été voûtées.

d'une grande vogue. Le peuple se pressait en foule dans les théâtres, dans les gymnases, toujours prêt à leur prodiguer des couronnes et des applaudissements. Ils faisaient profession de prouver également le pour et le contre. « Rien, disaient-ils, n'est, en soi, vrai ou faux, juste ou injuste. » Le scepticisme, tel était le fond de leur enseignement. Aussi, les noms des Protagoras, des Anaxarque, des Gorgias de Leontium et de tant d'autres, sont arrivés jusqu'à nos jours ne recueillant, à travers les âges, que le mépris et la pitié.

A la vue des productions impies ou frivoles qui déshonorent la littérature moderne, on se croirait revenu à deux mille ans en arrière. L'académicien Renan mérite d'être placé en première ligne parmi les écrivains qui reproduisent la physionomie de ces anciens rhéteurs. Il parle toujours au nom de la science, oracle infaillible devant qui tout doit s'incliner. Mais cet appareil prétendu d'érudition n'est qu'un masque spécieux qui cache de perfides attaques contre les dogmes catholiques.

Qui ne se souvient de *sa vie de Jésus*, météore fugitif qui brilla quelques instants pour se perdre bientôt dans les ténèbres de l'oubli. Véritable antechrist littéraire, Renan se fait un jeu de l'Evangile. Logique tortueuse, textes faux ou dénaturés, art de ménager les nuances trompeuses, font de son livre un chef-d'œuvre d'artifice et de prestidigitation. On chercherait en vain la preuve des assertions hasardées et des affirmations tranchantes qu'on rencontre à chaque page. Il ne se lasse pas d'employer des expressions hésitantes, des *peut-être*, des *probablement*, qui lui servent admirablement à cacher son jeu. Après les hypocrites hommages qu'il adresse à Jésus comme au plus grand et au plus sage des hommes, il pousse le blasphème jusqu'à l'appeler *un charlatan sublime, un merveilleux halluciné*.

.....

Julien l'apostat et vous, Celse et Porphyre,
Quittez, pour un instant, le ténébreux empire :
Venez voir, si du moins vous le permet Satan,
Ce sophiste attardé qui s'appelle Renan.
Dans vos sillons fauchés il veut glaner encore... .
Venez voir se gonfler la chétive pécore.
Epuisant ses poumons et tourné vers About :
— « N'y suis-je point encor? » — « Mon frère, pas du tout. »
Du moins s'il respectait les lois de la logique,
Il pourrait mériter l'honneur d'une réplique.

A le combattre en règle on devrait consentir.
Mais c'est un parti-pris de nier et mentir.
Il a dit dans son cœur : « Voilons notre indigence
« Sous le brillant vernis d'une fausse science.
» Le blasphême est en vogue et, dans l'humanité,
» Moins on a de bons sens, plus on est écouté.
» A force d'être absurde on passe pour sublime :
» La vertu paraît fade et plaît moins que le crime :
» Un grain d'impiété relève le ragoût
» Et plus d'un récolta la gloire dans l'égout.
» Voyez Victor Hugo ! Comme son front rayonne !
» D'audace et de scandale il tresse une couronne,
» Prend un air philosophe et sur son piédestal,
» Comme un triomphateur il règne sans rival.
» Je suis jaloux de Strauss : les lauriers de Voltaire
» M'empêchent de dormir et je ne puis me taire.
» Les temps sont arrivés. A son titre de Dieu
» Il faut qu'enfin le Christ s'apprête à dire adieu.
» Son caractère est beau, sa douceur est extrême.
» Au grand législateur j'offre le diadème.
» Je lui donne, sans peine, un trône... point d'autel.
» Arrière le divin et le surnaturel...
» Qu'on ne me parle plus des antiques oracles
» Et de ce temps passé trop fertile en miracles.
» Du siècle qui progresse il faut subir la loi
» Et devant la raison doit s'incliner la foi... »

.....

Détourner avec art le sens évangélique,
Telle est d'Ernest Renan toute la rhétorique.
Le sourire à la lèvre et de l'air le plus doux
Devant le moraliste on le voit à genoux.
Pour frapper à coup sûr, il farde son langage :
Le mot sacré d'amour sert de masque à l'outrage.
Le sophisme a pour lui d'ineffables appas.
Il affirme toujours, mais il ne prouve pas.
Esclave du caprice et de la fantaisie,
Le secret de sa force est dans l'hypocrisie.
Il veut plaire, avant tout, à ce siècle exigeant.
Le scandale est d'ailleurs une mine d'argent.
« Mentons, dit-il, mentons pour le bien de la cause.
» Du mensonge toujours il reste quelque chose.

» L'apôtre de Ferney nous donne ce conseil.
» Il suffit d'un brouillard pour cacher le soleil. »
Ce nouvel Erostrate à soif de renommée.
Incapable de flamme, il fait de la fumée.

Ainsi, d'après Renan, ce qu'on voit de ses yeux,
Ce qu'on touche des mains n'est qu'un rêve pieux.
Un miracle opéré devant la multitude
Produit l'illusion et non la certitude.
Quand les flots courroucés rentrent dans le repos,
Sans doute qu'à souffler le vent est moins dispos.
Quand Jésus fait parler un muet de naissance,
Quand l'infirme à sa voix se relève et s'élance,
Facile procédé. Je suis sûr que Renan
Sans trop se déranger pourrait en faire autant.
C'est le public tout seul qui fait le thaumaturge.
Allez en Orient, vous serez, sans efforts,
Médecin ou sorcier, découvreur de trésors.
Le mal cède au contact d'une personne exquise,
Le plaisir de la voir soudain le paralyse.
Jésus, faire un miracle ! Eût-il jamais osé ?
Il s'y prête à regret pour le peuple abusé.
Un mort de quatre jours se lève à sa parole,
C'est un compère adroit qui remplit bien son rôle.
Le Christ a renversé la pierre du tombeau !. .
Gardez-vous d'accepter un prodige si beau.
Le corps fut-il soustrait ? conjecture incertaine...
Le rôle capital revient à Magdeleine.
O pouvoir de l'amour, dans un cœur exalté,
Qui donne à l'univers un Dieu ressuscité !...

Quand dans un tel cloaque il a trempé sa plume,
Un auteur doit rougir et brûler son volume.
Le dégoût me surmonte... Il est temps d'en finir...
Promettre n'est pas tout : le beau c'est de tenir.
Tu devais, sûrement, la chose était facile,
Extirper le divin du champ de l'Evangile,
Humaniser le Christ, l'amoindrir, l'achever...
Je cherche... L'argument est encore à trouver.
Ne viens pas nous jouer des tours de passe-passe.
On n'en impose point en faisant la grimace.
Par de nombreux témoins quand ils sont racontés,

Les faits, entends-le bien, les faits sont entêtés.
Pour l'homme qui prétend n'admettre aucun miracle,
Des millions de martyrs sont un terrible obstacle.
Je me crois à l'abri d'un récit mensonger
Quand pour la vérité l'on se laisse égorger.

Pourquoi nous abuser par tous ces artifices ?
Tu parcours un sentier semé de précipices.
Prends garde, après ta mort, qu'on ne dise en tout lieu :
Renan fut un chrétien qui renia son Dieu.
Il faussa l'Evangile et combattit l'Eglise.
Mais le pied lui manqua dans sa folle entreprise.
Il fit pour se dresser des efforts superflus
Et l'Eglise inscrivit un triomphe de plus. --
Tel l'Arabe insensé, qui, de sa main stupide,
S'efforce d'ébranler l'immense pyramide
Où les vieux Pharaons reposent endormis.
Le colosse a bravé de plus fiers ennemis...
Sa base de granit demeure inébranlable...
L'homme s'agite en vain... A peine si le sable
Garde une heure sa trace, et bientôt il se perd,
Impuissant et vaincu, dans le fond du désert.....

P. Donis.

A Leo Drouyn.

Savant artiste, épris des monuments gothiques,
Qui choisis, pour offrir leur image à nos yeux,
Parmi les noirs donjons et les pieux portiques,
Ceux qui déjà croûlaient au temps de nos aïeux ;

Des sculptures ornant nos vieilles basiliques —
Où l'enfer constamment lutte contre les cieux —
Explique-nous, Drouyn, les combats symboliques,
Qu'interrogent en vain nos regards curieux !

Fais la chasse à l'oubli, sous la ronce et le lierre :
Souvent, d'un mur qui sombre, une branlante pierre
Te suffit pour dater un lointain souvenir !

Va ! ton burin, fouillant dans la nuit de l'histoire,
Y recueille, pour toi, des titres à la gloire :
Le passé te fera vivre dans l'avenir !

Hippolyte Minier.

16 février 1881.

L'HISTOIRE PAROISSIALE

S. G. Mgr de Langalerie, archevêque d'Auch, vient de faire adresser aux Conférences cantonales de son diocèse un programme concernant l'*Histoire paroissiale*. L'utilité et le mode de l'étude qui y est demandée y sont ainsi exposés :

« Nous croyons répondre aux vœux du plus grand nombre des prêtres du diocèse, en demandant aux Conférences cantonales l'étude de l'histoire paroissiale. — « Il existe encore dans les localités une foule de souvenirs qu'il est facile de recueillir, pourquoi ne le fait-on pas? » — Telle est la réflexion universelle.

» C'est pour donner satisfaction au légitime désir exprimé sous cette forme ou en termes équivalents, que nous proposons le sujet suivant à MM. les rapporteurs.

» Le questionnaire ci-après pourra paraître puéril en plusieurs points à certains conférenciers peu familiarisés avec les attaques des hommes hostiles à l'Eglise. Mais un court examen des arguments de nos adversaires, empruntés à la géologie, à l'ethnologie, aux légendes des peuples, à la philologie, etc., fera vite saisir tout ce que peuvent renfermer d'important les réponses provoquées sur les mœurs, les coutumes, les superstitions mêmes de notre pays. L'ennemi ne juge pas ces détails indignes de sa science, pourquoi rougirions-nous de les aborder à notre tour?...

» Des connaissances spéciales d'archéologie, de philologie ou autres sont-elles nécessaires? Nullement. On ne demande à MM. les rapporteurs que de mettre en ordre, suivant les divisions précises du programme, leurs connaissances acquises ou celles qu'ils peuvent aisément acquérir en recourant aux souvenirs de leurs paroissiens. Des travaux solidement appuyés sur des études historiques et des recherches laborieuses dans les dépôts d'archives seront reçus avec la plus vive reconnaissance, mais on ne les exige de personne.

» En somme, tout le travail de MM. les conférenciers se borne à l'amplification des parties du questionnaire sur lesquelles ils peuvent présenter d'utiles réflexions. On saura gré, aux auteurs des rapports, de l'envoi de feuilles complémentaires contenant des pièces gasconnes de poésie ou de prose sur des sujets divers.

» Comme il s'agit de mettre à profit, sans retard, les révélations et les précieux renseignements qu'on attend de ces Conférences, Mgr l'Archevêque a jugé à propos de distribuer les rapports de façon à épuiser en trois ans (1881-1882-1883) les monographies de toutes les paroisses du diocèse d'Auch. »

Le questionnaire très-détaillé auquel MM. les rapporteurs des Conférences ont à répondre comprend tout ce qui concerne l'origine, le nom, la population et l'histoire des paroisses, la description monographique des églises, les cimetières; les pèlerinages, les établissements religieux, l'instruction, les coutumes et mœurs locales, les superstitions; l'histoire féodale et seigneuriale, les archives, les manuscrits et objets d'art, les collections, la littérature patoise, l'industrie, les curiosités physiques, les célébrités locales, les monuments qui restent de la période romaine et de la période gauloise.

Nous nous permettons d'applaudir de tout cœur à l'initiative que vient de prendre Mgr l'Archevêque d'Auch ; elle ne peut manquer de produire dans son diocèse les meilleurs résultats, et si la voie ouverte aujourd'hui par l'éminent prélat est suivie ailleurs, ce sera au grand profit de l'histoire nationale, de la Religion et de l'honneur du clergé français.

(*Monde.*)

Nous sera-t-il permis de l'avouer : nous avons cité ces lignes dans l'espérance que l'autorité diocésaine de Bordeaux, ennemie déclarée de l'ignorance, trouvera bon à suivre l'exemple donné par notre illustre compatriote, Mgr de Langalerie ? La *Revue catholique*, où paraissent déjà les travaux historiques et archéologiques de M. Leo Drouyn, sera toujours ouverte à l'*Histoire paroissiale*.

M. MARTIAL

Jeudi dernier. 10 février, à la Faculté de Théologie, le professeur d'Eloquence sacrée rappelait dans une allusion touchante la mémoire de M. l'abbé Martial, dont l'Eglise de Bordeaux pleurera longtemps la perte.

Après avoir dit combien le nom de saint Bernard, dont il commente les œuvres, fut toujours sympathique aux amis des lettres chrétiennes, M. l'abbé Callen s'est écrié : « Son règne n'est pas fini : je sais dans l'é-» piscopat (1) des hommes qui l'aiment et le chérissent comme on l'aimait

(1) Tout le monde l'a compris, le professeur désignait ici Mgr de La Bouillerie qui s'honore d'être le disciple et qui, plus d'une fois, se montre dans ses livres de piété l'émule heureux de saint Bernard.

» à l'abbaye de Clairvaux. Les amis de saint Bernard, messieurs, la » Providence m'en a fait rencontrer un, il y a trois jours à peine, dans » une chambre mortuaire où j'étais allé prier un moment.

» Ma prière finie, je me retirais, lorsque levant la tête j'aperçus le » buste d'un saint facile à reconnaître, c'était celui de saint Bernard. » Un peu au-dessous, et comme à la portée d'un homme qui se plaçait là » pour lire, je vis un petit lampadaire à une seule branche d'où l'on » avait ôté le flambeau.

» Plus d'une fois, je m'étais demandé, quand je prêtais l'oreille à la » parole du prêtre éminent que nous pleurons, d'où lui venait » cette force mêlée de grâce et d'onction qui distinguait l'éloquence de » l'abbé Martial. Il me sembla trouver en ce lieu même la clé du mys- » tère : saint Bernard était son maître!

» Il apprit de sa bouche, il lut dans son regard le secret des choses » qui font du bien à la jeunesse. Pardonnez-moi, messieurs, cette di- » gression, qui n'en est pas une; pourquoi me serait-il interdit de saluer, » en parlant de saint Bernard, la mémoire douce et vénérée de celui qui » sut faire, du collége de Bazas, le Clairvaux littéraire et scientifique de » notre diocèse. »

On nous écrit de Bazas (1) :

Le 7 février, la grande nef de la Cathédrale de Bordeaux, pouvait à peine contenir la foule des prêtres et des fidèles, accourus de tous les points du diocèse pour rendre les derniers devoirs à un homme de bien, à un saint prêtre, M. l'abbé Martial, vicaire général. Cette affluence où l'on remarquait surtout les anciens élèves et les anciens professeurs du collége de Bazas, nous rappelait, par le contraste, une autre réunion, dont la date est encore peu éloignée. Nous voulons parler de cette fête, où M. Martial voyait se grouper autour de sa personne les nombreuses générations de jeunes hommes élevés par lui, qui étaient venus célébrer le cinquantième anniversaire de la fondation du collége.

Les éloges que sa modestie dut alors subir nous reviennent en mémoire et ne paraîtront point déplacés sur sa tombe.

Une voix autorisée (2) célébrait *ce Supérieur toujours cher, dont l'exemple ne permettait pas le repos, dont le courage interdisait toute faiblesse, dont le dévouement était pour tous, pour les élèves autant que pour les maîtres, un sujet d'admiration.*

Ces paroles caractérisent par les traits les plus saillants l'homme que nous pleurons aujourd'hui.

Oui, à la tête de son collége, M. Martial ne connut pas le repos. Attaché à son œuvre, ne quittant jamais sa maison, ne prenant d'autre délassement que celui de suivre du regard les jeux des élèves, il prolon-

---

(1) Les amis de M. Martial et des vers latins trouveront dans le prochain numéro une poésie délicieuse, composée par un élève de Bazas, sur l'ancien et vénéré supérieur que pleure le collège.

(2) M. l'abbé Raymond, archiprêtre de la Primatiale, ancien professeur de rhétorique au collége de Bazas.

geait son travail bien avant dans la nuit et le reprenait de grand matin, alors que tous reposaient encore.

Son courage était inébranlable. Il traversa des temps difficiles, alors que le monopole de l'Etat rendait si dure et si précaire l'existence des maisons libres. M. Martial soutint l'épreuve sans jamais faiblir. Comme ce chef d'un peuple héroïque qui, au fort du péril, refoulait dans son cœur sa douleur profonde et sur ses traits ne laissait paraître que l'espoir,

Spem vultu simulans, premit altum corde dolorem (Énéide, l. I, v. 10).

M. Martial dissipait les craintes par son imperturbable sérénité. Tous, du reste, étaient intimement persuadés que, sous un tel maître, la maison ne pouvait périr. Son dévouement au collége allait jusqu'au sacrifice : pendant plusieurs années, il ne voulut recevoir aucun traitement. Il a pu dire, à son lit de mort, à une personne qui lui parlait de testament : « A quoi bon ? je ne laisse rien. »

Ce courage, cette ténacité dans le travail, ce dévouement de toutes les heures, M. Martial le puisait dans une foi vive et profonde.

Une personne de haute distinction disait que jamais prêtre à l'autel ne l'avait frappée comme M. Martial. Quelle dignité en effet, quelle majesté dans les saintes cérémonies ! En le voyant, on était saisi d'admiration et, dans le prêtre, on aimait à se représenter le pontife, qui eût si bien porté les insignes de l'épiscopat. On dit que sa modestie le déroba seule à ces honneurs que nul ne mérita mieux que lui.

Imposant à l'autel, il était en chaire d'une remarquable puissance.

Ceux qui n'ont pas entendu M. Martial dans la chapelle du collége, aux jours si beaux de sa vigoureuse maturité, ne l'ont pas connu comme orateur. Bien des prêtres qui occupent aujourd'hui dans le diocèse un rang distingué, ont été ses collaborateurs ; tous, sans exception, le reconnaissent comme leur maître en éloquence. Quelles hautes pensées, quels aperçus neufs et saisissants, quelle diction expressive, pleine à la fois de délicatesse et de force ! Que dire de la voix, du geste et de la physionomie ? Il faut l'avoir vu et entendu.

On comprend l'influence qu'un prêtre de ce talent et de ce mérite devait exercer sur les jeunes âmes qui lui furent confiées. Comme le disait très-bien l'un de ses élèves (1), dans cette solennité que nous rappelions tout à l'heure, c'était le GRAND CHEF, le supérieur respecté, admiré et aimé. — Bien jeune encore, il avait été deviné par Mgr le Cardinal de Cheverus, qui le choisit à 30 ans pour le placer à la tête du collége de Bazas.

Mgr le Cardinal Donnet, en l'appelant dans ses conseils, trente-six ans plus tard, lui donna la marque la plus certaine de son estime. Le Souverain Pontife lui-même avait distingué son mérite et l'avait nommé chevalier de Saint-Grégoire. L'Etat à son tour lui avait rendu justice, en lui décernant les palmes d'officier d'Académie et la croix de la Légion d'honneur. Pendant de longues années, les électeurs de Bazas lui

(1) M. Antonin Deyres, conseiller à la Cour de Toulouse.

témoignèrent leur confiance, en le faisant entrer dans le conseil de la ville.

Tel fut l'homme que Dieu vient de retirer du milieu de nous pour lui décerner des honneurs autrement désirables que ceux qu'il reçut en ce monde. Les larmes de ses collaborateurs et de ses élèves, les regrets du clergé, des communautés religieuses et des fidèles, ont été le plus touchant ornement de ses funérailles, qui ont eu du reste toute la pompe qui convenait à la dignité du défunt.

M. l'abbé Gervais, vicaire général, a fait la levée du corps. Les glands étaient tenus par M. l'abbé Buche, vicaire général, M. l'abbé Raymond, archiprêtre de la Primatiale, M. le comte de Noaillan, M. l'abbé Tourreau, supérieur du collége de Bazas et MM. les chanoines Nérac et Ballereau. Une députation des élèves du collége marchait non loin du cercueil. Mgr Bellot des Minières, évêque de Poitiers, a chanté la messe. Mgr le Cardinal Donnet a fait l'absoute. Son Eminence a pris ensuite la parole. Elle a retracé en termes pleins de feu les vertus de son regretté vicaire général.

A la Chartreuse, M. Louis Boué, magistrat démissionnaire, a porté la parole au nom des anciens élèves. Il l'a fait avec des accents émus qui ont jailli d'une belle intelligence et d'un noble cœur. Ce discours a vivement impressionné les nombreux amis qui se pressaient autour de la tombe.

***

UN CONTROVERSISTE DU XVIIe SIÈCLE A SAINTE-FOY

M. l'abbé Feret, curé de Charenton, vient de publier la vie d'un de ses prédécesseurs, l'abbé François Véron, qui appartint d'abord à la Société de Jésus (1) et qui fut un des plus célèbres controversistes de la première moitié du XVIIe siècle (2). Le savant biographe a mis dans son petit volume bon nombre de piquants récits. En voici un qui nous intéresse particulièrement par son sujet et qui, de plus, est fort agréablement présenté (3). T. DE L.

Un contre trente.

Ayant pris sans doute son quartier d'hiver à Paris, Véron quitta, à la fin de juin, la capitale pour aller dans le Béarn, qu'il avait choisi pour être, en l'année 1621, le nouveau *lieu des combats*. Du reste, le cartel

(1) Voir son article dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par les PP. de BACKER et SOMMERVOGEL, t. III, in-f°, 18.

(2) *Un curé de Charenton au XVIIe siècle*; Paris, Jules Gervais, 1881, 1 vol. in-12 de IV-160 p.

(3) P. 32-36.

avait été adressé aux ministres de cette province, en même temps qu'à ceux de la Saintonge.

Le vaillant champion s'arrêta quelques jours à Bordeaux, où se tenait l'assemblée générale du Clergé. Il apprit alors que le Synode de Basse-Guyenne était réuni à Sainte-Foy, petite ville qu'une journée séparait de la grande cité bordelaise. *Il me sembla,* dit-il, *voir l'ost de ces anciens Philistins, desquels l'Ecriture dit qu'ils étaient campés proche des tentes d'Israël..., et me résolus d'aller exprès dans le camp ennemi.* Muni de l'autorisation de l'assemblée générale, il partit de Bordeaux le 18 septembre. Mais comment accomplir semblable mission à Sainte-Foy, où gouverneur, soldats, habitants, appartenaient au calvinisme? A Castillon, sur la demande qu'il faisait d'un gentilhomme pour l'accompagner, on lui indiqua le comte de Gurson, de la maison de Foix et catholique zélé (1), qui habitait alors son château de Fleix, peu distant de Sainte-Foy (2). Il s'empressa de se rendre auprès de ce seigneur. Malheureusement un deuil de famille ne permit pas à ce dernier de répondre personnellement à l'invitation. Mais il se fit remplacer par ses gentilshommes et officiers. C'est ainsi que le défenseur du catholicisme fit son entrée dans la ville occupée par les adeptes du calvinisme.

C'était l'heure du prêche. Véron pénétra dans le temple et écouta avec la plus grande attention le discours du ministre. A la sortie du prêche, il salua le gouverneur et le représentant du roi au Synode, leur expliqua le but de sa visite, leur offrit des exemplaires de son cartel et en distribua en même temps aux personnes présentes. Les ministres étant encore dans le temple, le gouverneur les informa de ce qui se passait.

Véron se dirigea vers les halles. Le peuple accourut en foule. C'était pour lui nouveauté de voir un prêtre, car il y avait près de soixante ans qu'il n'en était apparu un seul dans la ville. Le missionnaire prêcha *à l'apostolique :* une pierre lui servit de chaire ou de tribune. Son discours dura une heure et demie. L'étonnement fut grand, quand on l'entendit formuler son cartel, développer et, suivant sa méthode, vérifier ses thèses.

---

(1) Voir sur Frédéric de Foix, vicomte de Meilles, comte de Gurson, une note des *Mémoires des choses passées en Guyenne* (*1621-1622*), rédigés par Bertrand de Vignolles; Bordeaux, 1869, p. 57.

(2) Le Fleix est une commune du département de la Dordogne, arrondissement de Bergerac, canton de La Force, à 12 kil. de cette ville.

Tout à coup, quelqu'un se présenta. Il se disait venir de la part du Synode. Dans la crainte de tumulte, on entra dans une maison voisine. Or, le nouveau venu n'était *qu'un régent en philosophie et jurisprudence;* et il s'attira cette réponse de Véron : *J'attaque les chefs et non les carabins; je vous réserve après la défaite des premiers.*

Ces *chefs* ne se présentant pas, l'athlète revint chez le comte de Gurson pour y passer la nuit. Le lendemain et le surlendemain, Sainte-Foy le revit et le temple aussi, et les halles également : le temple où il fut de nouveau auditeur attentif, les halles où il se montra orateur de plus en plus provoquant, car il qualifiait la conduite du Synode de *fuite de trente ministres* devant un seul. *Ces attaques n'étant pas assez fortes pour mettre le cœur au ventre à ces pasteurs timides,* ajoute-t-il, *je les provoquai de nouveau par une lettre aussi pressante que mesurée, mais qui, présentée deux fois, n'eut pas même l'honneur d'un mot de réponse* (1).

Alors le provocateur à la lutte théologique parcourut les rues de la cité en disant qu'il cherchait en vain ses adversaires. On lui dit qu'ils tenaient une séance de leur Synode. Renseigné sur le local, il y dirigea ses pas, se posta à la porte, et, pendant une heure, offrit à chaque ministre arrivant son cartel, avec prière de le présenter au Synode. Une nouvelle lettre fut envoyée sans être mieux accueillie. Cependant, la foule était grande, qui attendait l'instant de la lutte. Véron l'encourageait, la félicitant de son empressement, car, disait-il, *il vaudrait mieux nous faire combattre, les ministres et moi, à coups de langue, que de se battre à Montauban à coups de canon.*

Que faire, les *incirconcis* s'obstinant à ne pas se montrer? Se retirer ou livrer une sorte d'assaut. Ce dernier parti fut adopté. Véron monta à la salle du Synode. Invité par le représentant du roi à ne pas pénétrer, Véron redescendit, mais ce fut pour attendre les ministres, leur adresser ses dernières sommations et leur reprocher leur lâcheté. Tout fut inutile.

---

(1) *Victoire obtenue contre trente ministres assemblés au Synode de Sainte-Foy* (Paris, 1662, p. 9-22). Le récit est de Véron et adressé au roi. Une attestation de la vérité des faits a été donnée *par Mgr le comte de Gurson et autres bien informés.* Elle se lit à la page 22.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Mgr Bellot des Minières est dans sa ville épiscopale depuis le 13 février.

Il a quitté Bordeaux le dimanche soir, vers six heures et demie, accompagné de MM. Gervais, vicaire général, Petit, vicaire général honoraire, Raymond, archiprêtre de la Primatiale, Dubroca, chanoine titulaire, Boyer, chanoine honoraire, Estève, ancien professeur (Dr Vincenti). Beaucoup ont porté envie à ces heureux confrères et désiraient jouir du même bonheur.

Daigne Mgr Bellot des Minières agréer la nouvelle expression de notre très humble, très respectueuse et inaltérable affection.

— Le Souverain Pontife, désirant s'enquérir de l'exacte situation qui, par suite des circonstances actuelles, est faite aux congrégations religieuses, et voulant aussi pourvoir aux meilleurs moyens d'utiliser leurs services pour le bien de l'Eglise et de la société, a accordé une série d'audiences distinctes aux supérieurs et procureurs généraux des ordres religieux. Ces audiences ont eu lieu dans la salle du Trône, où les différents chefs d'ordres étaient introduits successivement, et elles ont duré en tout près de quatre heures, ce qui prouve avec quel intérêt le Souverain Pontife s'est informé de la situation des familles religieuses.

— PAROLE DE PIE IX PENDANT SA CAPTIVITÉ. — Combattons, chers enfants, et ne craignons rien. Rappelez-vous que les ennemis de Dieu disparaissent, et que l'Eglise de Dieu reste. Eglise fondée de Dieu, vous resterez et vous resterez toujours ! Vous demeurerez jeune, forte et constante en face des persécutions qui ne servent qu'à vous purifier et à vous communiquer une plus grande vigueur. Vous demeurerez avec l'enseignement de la vérité, avec l'enseignement de la morale, avec l'administration des sacrements ; vous restez de toutes manières, tandis que vos ennemis disparaissent.

— SYRIE. — S. Exc. le gouverneur de Jérusalem, Raouf-Pacha, a dernièrement honoré de sa visite l'institution Saint-Pierre du R. P. Ratisbonne ; il était accompagné de ses deux fils, dont l'aîné suit les leçons des Frères des Ecoles chrétiennes. Ses deux filles sont élevées au couvent de l'*Ecce-Homo*, par les Religieuses de Sion. Il s'est montré, pendant toute sa visite, d'un abandon plein de confiance. « Il n'a pas voulu nous quitter, dit le R. P. Ratisbonne, sans avoir parcouru toutes les parties de notre Ecole d'arts et métiers. Le gouverneur de la Palestine nous a grandement encouragés à développer notre œuvre et à l'achever le plus tôt possible pour le bien du pays. »

— FEMMES CHRÉTIENNES. — Quelques résolutions publiées dans la *Semaine de Cambrai* :

« J'adjure les femmes de France, les mères chrétiennes, d'adopter un jour d'expiation où nous puissions nous en aller, vêtues de deuil, prier dans une église pour le salut de la France. — Je leur demande de suspendre leurs réunions et leurs fêtes. — Je les conjure de fermer leurs salons à tous les hommes, quels qu'ils soient, qui ont prêté leur minis-

tère à l'expulsion des religieux. — Je les prie de choisir leurs fournisseurs et leurs ouvriers parmi ceux qui partagent nos croyances et nos saintes pratiques. »

Une autre :

« C'est aux femmes à montrer qu'aucune femme ne peut prendre part à des fêtes où elles seraient exposées à rencontrer des personnes, qui, après avoir faussé les lois humaines et s'être moqué des censures, ont chassé nos religieux. »

— LETTRE DU CARDINAL DE PARIS. — S. Em. adresse aux députés une lettre sur la loi Labuze, qui supprime ou restreint la dispense du service militaire aux ecclésiastiques. La lettre du prélat est divisée en dix-sept paragraphes ayant pour titre : — 1° *Tous les prêtres (chrétiens et payens), ont de tous temps été exemptés du service militaire.* — 2° *Le prêtre est un ministre de paix.* — 3° *Il ne peut verser le sang.* — 4° *La préparation du sacerdoce demande l'exemption militaire.* — 5° *Les sacrifices imposés aux prêtres compensent cette exonération.* — 6° *La révolution de* 1789 *l'a maintenue.* — 7° *Le gouvernement du premier empire également.* — 8° *Ainsi que tous les gouvernements qui ont suivi.* — 9° *Tout réclame pour les prêtres l'exemption militaire.* — 10° *Ce projet de loi serait-il fait pour détruire la religion?* — 11° *Le premier projet exige une incorporation complète.* — 12° *D'autres sont plus modérés, mais aussi funestes.* — 13° *Le Certificat d'exemption est toujours donné avec la plus grande régularité.* — 14° *L'Eglise a d'autres ministères que le service paroissial.* — 15° *Le Concordat exige l'exemption militaire.* — 16 *Il serait à souhaiter qu'on allât mûrement dans les innovations à faire.* — 17° *Et quand il s'agit de l'Eglise, que l'autorité ecclésiastique soit entendue.*

Neuf archevêques et trente évêques ont adhéré à la lettre de S. Em. le cardinal Guibert.

— La chapelle provisoire du Sacré-Cœur de Paris-Montmartre, ne cesse d'être visitée par un grand nombre de pieux pèlerins. Le 7 février, premier vendredi du mois, l'affluence des fidèles a été remarquable, comme d'habitude à pareil jour, malgré les difficultés des abords par suite de la neige tombée la veille.

Plus l'impiété s'accentue par les blasphêmes et les menaces, plus aussi les sentiments religieux se manifestent avec le ferme espoir que le secours d'en haut ne manquera pas de venir aux gens de bien, au temps opportun marqué par la divine Providence.

Voici, du reste, quelques renseignements qui sont assez significatifs à ce sujet : pour le mois de décembre 1880, les offrandes à l'intention de l'église du Vœu national se sont élevées à 84,000 fr., et celles de toute l'année à 1,400,000 fr., chiffre bien consolant, quand on pense à tant d'autres souscriptions urgentes pour différentes œuvres importantes. Il y a eu, dans la chapelle provisoire, 50,000 communions pendant l'année 1880 et 13,000 messes célébrées par des prêtres étrangers ; enfin, on estime qu'au moins 500,000 communions ont été faites par les associés de l'Œuvre du Vœu national.

L'ABBAYE DE SAINTE-MARIE-DU-RIVET.

(Suite)

C'est un acte en patois, sur parchemin, daté du 3 février 1478 (1), et rédigé par Michel de Colas, notaire public. Il a pour objet la cession d'un moulin connu alors, et maintenant aussi, sous le nom de Répassac, faite à titre de fief par l'abbé du Rivet, Révérend Père en Dieu Frère Bertrand du Sabathier, en faveur de En Gassies des Appats, chevalier et seigneur en sa partie du lieu de Castets-en-Dorthe. Cette cession se fit avec toute la solennité d'usage, en plein chapitre, par tous les profès du monastère réunis au son de la cloche, et qui, tous ensemble, ne formaient avec l'abbé que cinq religieux, à savoir : Bertrand deu Sabatey (du Sabathier), Menard de Sendets, Guilhem de la Ythe, Bernard de Frugo, Johan de l'Estatgey. Un si petit nombre, dès cette époque, est assurément très caractéristique ; peut-être trouverait-on aussi dans les noms de ceux

(1) On trouve dans les archives du château du Carpia divers actes plus anciens ; les voici :

19 mars 1458. Arrentement et investition faits par Frère Jehan Abréart, abbé de Rivet, à noble Gassiot des Apatz, habitant Castets-en-Dorthe, « de toutes les mu- » tailles et mesures de peyre avec la terre et lieu où ils sont avec toutes les apparte- » nances du moulin appelé de Répassat, près ladite abaie de Rivet, assis sur le ruis-

qui le composaient des indices de la condition infime du monastère ; mais ce qui frappe dans cet acte et engagea plus tard un abbé du Rivet à revenir sur sa légitimité, ce sont les traces de servilité ou d'intimidation qu'il manifeste.

Le moulin de Répassac, enclavé dans les terres des seigneurs de Castets, était parfaitement à leur convenance, et c'est certainement pour se concilier leur protection, ou dans la crainte de les avoir pour ennemis, c'est-à-dire par faiblesse, que Frère Bertrand le leur céda à

» seau du Bebe » pour 10 deniers bordelais d'esporle et sous la rente de 12 d. de ladite monnaie et 5 poignerées de blé moitié froment, moitié seigle, mesure de Castets, payables à la Saint-Martin d'hiver. — *13 mars 1463*. Transaction passée entre le seigneur abbé de Rivet et les seigneurs de Castets-en-Dorthe par laquelle il est dit que les revenus de la terre de Bieujac ont été partagés entre eux comme suit : 1° l'abbé du Rivet jouira paisiblement et retirera tous les fruits qui se ramasseront dans ladite paroisse depuis le ruisseau de l'église de Bieujac tirant du côté d'Auros ; 2° lesdits seigneurs de Castets, depuis ledit ruisseau tirant vers Castets-en-Dorthe. — *18 mai 1467*. Transaction entre l'abbé du Rivet et le recteur de l'église de Bieujac par laquelle il a été convenu que ledit recteur percevrait toutes les novales qui croîtraient en ladite paroisse, la première année, de même que tout le barrulh (*sic*) et toutes les prémices à perpetuité. — *25 octobre 1468* On voit, ayant signé comme témoins : Garcia de Bia, prêtre, curé de Castets-en-Dorthe, Frère Jehan Ebreard, abbé de Rivet, Frère Bertrand de Semelatore, moine de Rivet. — *4 janvier 1471*. Bail à fief nouveau par le R. P. en Dieu Frère Johan Ebréart, abbé de l'abbaye et monastère de N.-D Darribet, « teneur » capitol au soun de la campane en temps ab lui stanz Fray Bertrand deu Sabatey, prior » deudit monastey et ab Fray Menaud Destendetz et abFray Guilhem Hyla, monges de » l'abbaye; Arnau Guilhem de Lacabe, paroissien de Castillon, d'une terre, paroisse » de Castillon, confrontant à l'Afar-Je-Got (Goth). — Guilhem de Pendaux, du diocèse » de Dax, notaire public en toute la sénéchaussée de Bazadais). » — *8 juin 1471*. Ramond de Puch tient du seigneur abbé de Rivet une terre paroisse de Castillon au lieu appelé au Castera. — *18 décembre 1473*. Bertranet et Peyroton de Favars (peut-être de Fabas), paroissiens de Saint-Germain-d'Auros, tiennent de « l'abbaie » du Rivet une piece de terre dans la dite paroisse. — *29 janvier 1474*. Reconnaissance par « Bernard de Puyarbie à Frere Jehan Ibréart, abbé d'Arribet, de dix journaux de terre, paroisse de Biugeac, au lieu appelé à les Pope Blanquaulx. » — *10 février 1478*. — Guilhem Mercey tient de l'abbaye de Rivet une terre située dans la juridiction de Savignac, au lieu appelé N.-D.-de-Rieutort, qui se confronte du couchant au Rieutort, sur le levant aux terres vacantes du seigneur et dame de Savignac (Bazadais). Cette terre avait été donnée par Jeanne de Ferrand, damé de Gelas, seigneuresse de Savignac, à l'abbaye du Rivet, à la charge par l'abbé et les autres religieux de chanter un anniversaire avec diacre et sous-diacre pour les âmes des donateurs et de leurs parents. — *5 mai 1478*. Nob. homme Ramonet deus Appas tient de l'abbaye du Rivet une maison à Castets-en-Dorthe, rue de la Grave, (*Arch. inédites du Carpia.*)

des conditions tout à fait défavorables (1). C'était en effet au prix d'une de ces redevances féodales qui attestaient beaucoup plus le haut domaine du seigneur qu'elles ne compensaient la perte d'un immeuble plus ou moins important. Et le contrat était si peu régulier, qu'il se fit sans la permission de l'abbé de Pontigny, avec promesse de s'y tenir, dans le cas même où il refuserait son autorisation, et que les religieux s'obligèrent par serment à renoncer sur ce point à tous leurs priviléges. On voit bien là, ce me semble, la main de ces puissants voisins qui, trop souvent, pesait sur les monastères. Dans les temps même du moyen-âge, où la foi était la plus vive et la vie religieuse dans sa plus grande splendeur, il n'était pas rare de voir une noblesse brutale, indigente et paresseuse, ne pouvoir contenir sa cupidité à la vue des biens amassés par l'industrie des moines et les donations des peuples, envahir de force jusqu'aux terres que leurs pères avaient données lorsqu'elles étaient des déserts et qu'ils trouvaient commode de reprendre lorsqu'une patiente industrie les avait couvertes de vignes et de moissons. S'il en était ainsi dans des temps privilégiés, même pour les abbayes les plus puissantes, combien plus pour le petit monastère du Rivet et ses cinq religieux? Dans la décadence du xve siècle, nous pouvons donc regarder cette cession de Répassac comme un premier effet de la tyrannie et des exactions que nous verrons se multiplier dans la suite de la part des seigneurs de Castets. Déjà ceux-ci s'étaient trouvés en opposition avec les abbés du Rivet pour l'exploitation de leurs droits seigneuriaux. L'abbé était seigneur de Bieujac, limitrophe de Castets, où d'ailleurs il possédait des fiefs ainsi que dans les paroisses voisines. De là, nécessairement, des conflits qui amenèrent une transaction où, sans aucun doute, le parti le plus faible fut victime du plus fort.

C'est le 13 mars 1468 qu'elle fut passée entre le Révérend Père en Dieu, Monseigneur Jean Ébréard ou Ébrard, abbé du Rivet, et les deux seigneurs de Castets, noble Lubat de Toujouze et noble Gassies des Appats, écuyer. En vertu de cet acte, le monastère perdit tous les fiefs qu'il possédait au-delà de Bieujac, et ses droits seigneuriaux se renfer-

(1) Les charges sont: 2 deniers d'esporle, monnaie courante de Bordeaux, pour chaque changement d'abbé, et une rente annuelle de 12 deniers, même monnaie, avec 5 pugneres réclantes ou de Castet-en-Dorthe, moitié seigle, moitié froment. Fait sous le régne de Louis, roi très-chrétien et duc d'Aquitaine, et sous l'évêque Rémond de Bazas, rédigé par Michel de Colas, notaire public

mèrent dans les limites de cette paroisse, à partir d'un ruisseau qui coule, au-delà de l'église, du côté de Castets. Il faut, au reste, qu'un tel acte ait été imposé par la violence, puisque les seigneurs de Castets en dépouillant le monastère sur leurs terres, se réservent encore plusieurs droits sur le territoire de Bieujac. D'ailleurs nous voyons que la convention fut sans résultat en ce que, dès l'année 1474, le monastère eut encore des fiefs jusque dans Castets. Étaient-ce de nouvelles acquisitions, ou bien, la transaction de 1468 resta-t-elle sans exécution? Nous ne saurions le dire. Plus tard, cette même transaction servit à de nouveaux arrangements qui, en rendant au Rivet la seigneurie de Bieujac, lui enleva irrévocablement ses autres droits. Au reste, les droits seigneuriaux du Rivet ressemblaient beaucoup à tant d'autres : quelques liards par journal et quelques *poules par feux* (1). Le tout montait dans les temps les plus prospères à 100 livres environ : voilà les redevances qui pesaient sur les pauvres serfs attachés à la glèbe. Encore plusieurs ne payaient pas bien, ou même ne payaient pas du tout, et le monastère n'avait contre eux d'autre ressource que la patience ou des aumônes. Cependant le Rivet possédait d'autres droits plus onéreux pour le peuple. C'étaient les dîmes de paroisse, confiées à sa sollicitude comme administrateur spirituel. Nous reviendrons plus tard sur ces rentes établies dans l'église,

---

(1) 1464. Fief dans Castets — un fief dans Mazerac, avec droit d'esporle de fief en argent, le 5e des fruits. — 1470. Un fief à Bieujac : rente, pour 6 journaux, de 40 liards : une paire de poules pour le reste de la boirie, 7e des fruits. — 1472. Un fief à Bieujac; même condition que dessus. — 1474. Deux fiefs, l'un à Castets, l'autre à Mazerac, avec droit d'esporle : rente en argent et 5e des fruits. — 1479. Trois fiefs à Castillon au devoir de 30 liards et le 8e des fruits, sauf 4 journaux francs, — 1481. Un fief à Bieujac, devoir de 40 liards, une paire de poules pour 4 journaux et le 7me des fruits pour le reste de la boirie. Dans ce fief, trois choses : terres, boirie, bordes couvertes de paille. — 1484. Trois fiefs à Bieujac. Pour le premier, rente de 50 liards, plus une paire de gélines, 6 journaux laissés francs, et pour le reste, 7e des fruits. Pour le deuxième, 10 liards, une paire de poules et 7e des fruits d'une terre. Pour le troisième, 15 liards de rente. — 1498. Un fief à Bieujac : rente, poules, 7e des fruits —1502. Un fief, *it.* — 1519. Deux fiefs à Castets : trois maisons : une, rue (ou chemin, en patois, *carréra*) de Goursolles deux autres, rue de la Grave. — 1519. Deux fiefs à Mazerac, 5e des fruits. — Dix-neuf fiefs à Mazerac donnant 51 d. 4 liards de rente et 56 d. d'exporle, plus 5e des fruits de quatre terres. — 1519. Trois fiefs à Castets : maison, muraille, jardin. — 1519. Maison, fief à Saint-Loubert, plus pièce de terre. — 1529. Un fief à Bieujac, argent, géline et 7e des fruits. — 1538. Un fief à Saint-Pierre-d'Aurillac. — 1538 à 1542. Plusieurs fiefs à Bieujac, — où très-souvent, poules et 7e des fruits — pour un, 10 arditz de rente par journal. — 1566. Un fief à Castillon. 5 liv. 3 d. exporle.

à l'imitation du peuple hébreu, et destinées, comme chez eux, à l'entretien des ministres du sanctuaire. Reprenons l'histoire de notre monastère.

Les deux premiers abbés connus (1) sont donc Jean Ebréard en 1468 et Bertrand du Sabathier en 1478. Ils avaient pour voisins les seigneurs de Castets dont la puissance et les priviléges se partageaient entre deux familles : celle des Touyouze, possesseurs du château de même nom et dont nous ignorons la situation, et celle des Appats qui possédait sans doute le château de Castets. Cette dernière famille figure en plusieurs actes relatifs à notre monastère. Ainsi, indépendamment de l'écuyer Gassies des Appats et du chevalier de même nom dont nous avons parlé plus haut, nous voyons en 1519 le noble Raymond des Appats, possesseur de plusieurs terres à Mazerac et relevant même du couvent pour une de ces terres. A la même époque, il s'agit encore d'un Bernard des Appats, propriétaire aussi à Mazerac. Plus tard, en 1563, nous voyons un Arnaud des Appats, acquéreur d'un village de la paroisse de Bieujac. De cette famille, la seigneurie de Castets passe dans la maison de Fabas, originaire de Saint-Macaire, et qui s'est rendue si tristement célèbre dans nos contrées durant les guerres de Religion.

C'est à cette époque que nous retrouvons le troisième abbé dont nous parlent les papiers du Rivet. Il s'appelle, dans un titre, *Révérend Père, Monsieur Maître Raymond de Saint-Clar*, et n'a certainement possédé qu'en commende l'abbaye où tout fait présumer qu'il ne résidait pas. Une nomination si peu régulière, dans une abbaye qui n'était pas auparavant en commende, n'est pas le seul trait caractéristique des temps désastreux où nous nous trouvons. Soit cupidité, soit besoin, l'abbé de Saint-Clar obtint du Souverain Pontife l'autorisation de vendre plusieurs rentes et biens de l'abbaye. Nous voyons, en 1563, plusieurs exemples de ces aliénations. Peut-être était-ce pour subvenir aux frais d'une nouvelle acquisition, celle d'un petit village de Péguilhen, que nous lui voyons faire le 23 janvier 1563 dans la paroisse de Bieujac par droit de prélation.

Voici l'acte de ce rachat, tel que nous l'avons trouvé dans les papiers du Rivet : l'originalité de ces antiques rédactions nous paraît devoir intéresser le lecteur.

23 janvier 1563. — A la requête de frère Antoine Barrière, reli-

(1) 20 Mars 1274. Frater Guillielmus, Abbas de Liveto (Rivet) *Archives de la Gironde*.

gieux de l'abbaye de Ribet en la juridiction de Brannens (1) au nom et comme procureur de révérend père Monsieur Maître Raymond de Saint-Clar, abbé de ladite abbaye de Ribet sont ajournés Arnaud des Appatz, Jean et Joseph de Pietz à l'heure présente pour ouïr faire une requête par Dugarce, sergent de céans, comparant pour ledit demandeur, en sa personne et lesdits ajournés aussi en leur personne et les comparutions faites, ledit Barrière, procureur susdit a dit que lesdits ajournés tiennent et possèdent plusieurs beaux, biens immeubles en la présente juridiction de Castets-en-Dorthe, même en la paroisse de Bieujac, sur lesquels Maître Pierre Marc avait droit et intérêt comme ayant succédé à une sienne fille et de feue Marguerite de Pietz, fille et sœur desdits ajournés quand vivait. Duquel Marc lesdits ajournés ont acquis à titre d'achat, ainsi que ledit seigneur abbé a été averti le droit qu'il lui compétait et appartenait sur lesdits biens de ladite feue Marguerite de Pietz, et appartenant audit Marc, comme ayant succédé à sadite fille pour la somme de cinq cens francs bordelais. Par quoi a requis suivant sa puissance et procuration et de laquelle requiert être fait lecture et l'insérer en ces présentes pour la conservation du droit dudit seigneur abbé; que lesdits ajournés ayant à faire revendition requiste et transport judiciaire audit seigneur abbé des lieux qui se trouveront être mouvants de lui et lesquels il veut retraire par droit de prélation et puissance de fief, offrant en ce faisant leur payer et rendre le sort principal et loyaux couts si aucuns en y a, auxquelles fins a conclu protestant en cas d'insistement contre lesdits ajournés de tous dépens, dommages et intérêts par lesdits des Appatz et de Pietz. Par l'organe dudit Joseph a été dit que les biens qu'ils ont acquis dudit Marc sont sis et situés ez paroisse de Saint-Pierre-de-Mons, juridiction de Langon et paroisse de Bieujac, présente juridiction, mouvants des seigneurs de Candale, d'Uza et de Lachassagne et dudit seigneur abbé pour la somme de cinq cens francs bordelais et entr'autres ont acquis un petit village appelé Dupéguillen sis en ladite paroisse de Bieujac, audit Maître Pierre Marc, duquel se sont accordés à la somme de deux cens francs bordelais lequel village ils ont dit et confessé être mouvant dudit seigneur abbé et d'icelui offrent faire revendition et le requister audit seigneur abbé, en leur rendant par lui ladite somme de deux cens francs bordelais, disent que à faute qu'il ne l'a fait il doit être

(1) C'est une erreur : Brannens n'a jamais été un chef-lieu de juridiction : cette localité dépendait de la *juridiction d'Auros*; la procuration l'établit.

débouté de le faire de sa requête et l'en déboutant relaxer lesdits défendeurs des conclusions contr'eux prises avec dépens à quoi ledit Joseph a conclu, ledit Barrière a accepté le dire, consentement et offre desdits ajournés suivant lequel requiert ladite revendition et requit lui être fait offrant en ce faisant leur payer comptant ladite somme de deux cens francs bordelais.

Parties ouïes et après que ledit Joseph de Pietz a eu dit et déclaré avoir atteint l'âge de vingt-quatre ans et qu'il a eu été fait lecture de ladite procuration ont été lesdits ajournés respectivement et en tant que leur touche condamnés faire la revendition requise par ledit Barrière audit seigneur demandeur, en leur rendant et remboursant promptement ladite somme de deux cens francs bordelais pour le sort principal ensemble les loyaux couts si aucuns en y a, et ordonne que pour la conservation du droit de toutes parties à leur réquisition, le double de ladite procuration demeurera écrit en l'original deus présentes et ce fait lesdits des Appatz et de Pietz, à ce intervenant pour eux et les leurs à l'avenir ont fait et font par ces présentes revendition acquit et transport judiciaire audit seigneur abbé absent et ledit Barrière procureur susdit présent, stipulant et acceptant pour ledit seigneur abbé et autres abbés qui à l'avenir seront en ladite abbaye pour et moyennant ladite somme de deux cens francs bordelais que ledit Barrière audit nom leur a baillé et payé comptant en notre présence et de notre greffier en seize angelots d'or, cinq doubles ducats à deux têtes, six pistolets, un noble à la rose d'or (1) et le restant jusques à la concurrence de ladite somme de deux cens francs bordelais en monnaie blanche que lesdits des Appatz et de Pietz ont pris et reçu et s'en sont contentés et ont reçue et renoncent pour ces présentes à l'exception de pecune, non nombrée à future pétition et numération d'icelle et dudit village dudit Péguillen par eux acquis dudit Marc, se sont dépouillés et dessaisis et en ont vêtu et saisi, mis et porté et bonne poses-

(1) Toutes ces monnaies ont depuis longtemps disparu de la circulation. L'*angelot* avait été frappé sous Henri IV d'Angleterre, de 1422 à 1436, alors que ce roi régnait sur la majeure partie de la France. On l'appelait ainsi parce que les écussons des armes de France et d'Angleterre y étaient supportés par un ange. Le *double-ducat* à deux têtes devait être celui que Louis XII fit frapper comme duc de Milan et où on voyait le portrait de ce roi et celui de saint Ambroise. Le *noble à la rose* avait été frappé sous Henri VI, comme l'angelot : il avait une valeur moindre de moitié d'un noble d'Angleterre.

sion et saisine réelle, actuelle et corporelle ledit Barrière, audit nom par la tradition et baillance du registre de la cour de céans que ledit Barrière a pris des mains desdits défendeurs en signe de possession réelle pour en jouir, user et disposer par ledit seigneur abbé et autres successeurs à l'avenir, dorénavant perpétuellement comme de sa propre chose, domaine, héritage et loyal acquit sans contredit et neanmoins lesdits des Appatz et de Pietz lui en ont promis et seront tenus faire et porter caution envers et contre tous de tous troubles et empêchements et les acquittant par ledit seigneur abbé de tous droits et devoirs seigneuriaux et pour l'entretènement des choses susdites lesdits vendeurs et chacun d'eux respectivement ont obligé d'hypothéquer envers ledit seigneur abbé leurs personnes et biens, meubles et immeubles présents et avenir qu'ils ont promis faire soumis à la rigueur de la cour de céans et renonçant à toutes réclamations, directes, lois cautelles et (?) à ce contraires, et ainsi l'ont promis et juré aux Saints Évangiles Notre-Seigneur tenir et observer sans y contrevenir en aucune manière, sur laquelle révendication acquit judiciaire le décret et autorité judiciaire de la cour de céans, à la réquisition dudit Barrière et du consentement et volonté desdits défendeurs a été mis et interposé en faveur dudit seigneur abbé fait inhibitions et défenses à peine de cinq cens livres tournois auxdits des Appatz et de Pietz, à chacun d'eux et à tous autres ne troubler et empêcher dorénavant en ladite possession réelle, ledit seigneur abbé, ses successeurs et autres à qui ledit seigneur abbé les pourront bailler à fief nouveau, en permettre et laisser jouir dorénavant perpétuellement, comme de sa propre chose, domaine, héritage et loyal acquêt et tout ce que dessus certifions être vrai ; et par nous ainsi avoir été fait, en témoin de quoi nous sommes soussigné et fait signer notre dit greffier, le vingt-troisième jour de janvier, mil cinq cent soixante-trois (1).

(1) On peut être étonné, au premier moment, de voir cette date établie au 23 janvier 1563, tandis que celle de la procuration est du 20 novembre 1563 ; mais en se rappelant que l'année ne partait pas alors du 1er janvier, cet étonnement disparaît et la chose s'éclaircit.

En effet, avant l'ordonnance de Roussillon, rendue au mois de janvier 1563, l'année commençait, à Paris, et dans tout le nord de la France, le Samedi-Saint après vêpres, et, en Guienne, le jour de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, le 25 mars ; et, malgré même l'Ordonnance, ce ne fut qu'à dater du *1er janvier 1567* que l'année commença le 1er janvier dans notre province.

De laquelle procuration la teneur s'ensuit :

Aujourd'hui, vingtième du mois de novembre mil cinq cent soixante-trois, pardevant moi, notaire royal, soussigné, et en présence des témoins ci-après nommés, personnellement établi révérend père, maître Ramond de Saint-Clair, abbé de l'abbaye de Notre-Dame-de-Rivet, sise en la paroisse de Braneinx, juridiction d'Auros, en Bazadais, etc., etc. (Les termes de cette procuration sont à peu près rapportés dans le texte de l'acte qui précède ; il eût été dès lors inutile de la copier en entier.)

Le gouvernement de cet abbé fut des plus longs et des plus désastreux. Commencé au moins en 1563, il durait encore le 28 août 1596. C'est dans cet intervalle que la Réforme qui agitait déjà tout le royaume, fit dans notre pays ses plus terribles explosions.

G. LARRIEU,

(*A suivre.*)

SAINTE COLOMBE

V

Les Anglais prirent leur revanche dès le début de la guerre de cent ans. Henri V profita de la démence de Charles VI pour jeter une armée d'invasion sur la plage où fut bâti plus tard le Havre de Grâce. Le 25 octobre 1415, il rencontrait l'armée française dans la plaine d'Azincourt, où se renouvelèrent pour la France les héroïques désastres de Crécy et de Poitiers. On a vu que Sainte-Colombe avait ressenti dans tous les siècles le contre-coup des malheurs de sa patrie adoptive ; jadis, elle envoyait un abbé de son monastère combattre en Orient parmi les preux de la croisade ; à la première annonce de la marche des Anglais sur la Picardie, elle embrasa d'un saint patriotisme le cœur de l'archevêque de Sens. Celui-ci courut se ranger avec l'élite de notre chevalerie sous la bannière du connétable d'Albret ; son nom figure parmi les morts de cette grande journée. Il ne vit pas le déshonneur de la France tombée deux ans plus tard aux mains du roi d'Angleterre ! Il ne vit pas la désolation de l'abbaye de Sainte-Colombe, devenue le quartier géné-

ral du comte de Stafford, commandant des troupes britanniques cantonnées en Bourgogne !

Cependant, quelques religieux, demeurés quand même dans le monastère rempli de soldats, priaient jour et nuit pour la France. Dieu fut touché de leurs supplications auxquelles s'unissaient de loin tant de cœurs patriotiques. Une jeune fille, sortie d'une humble bourgade, releva par d'étonnants prodiges le trône de Saint-Louis. Les victoires de Jeanne d'Arc délivrèrent l'abbaye de la présence des troupes anglaises, mais, en y revenant, les religieux la trouvèrent dans un état de complète désolation. Réduits à mendier leur pain, ils se mirent à parcourir la Bourgogne. Afin d'émouvoir la pitié des peuples, ils promenaient de village en village les reliques de sainte Colombe (1). Le son des cloches annonçait l'arrivée de la châsse miraculeuse ; aussitôt, les foules se précipitaient au-devant de leur patronne bien-aimée, et, malgré l'état d'épuisement auquel une guerre si longue avait réduit cette province, d'abondantes aumônes tombaient journellement dans l'escarcelle des frères quêteurs.

Cette marche pacifique de Colombe à travers un pays ravagé, et cela dans le temps même où l'héroïne d'Orléans menait son roi victorieux à la cathédrale de Reims, était comme un présage de jours meilleurs. Ils se levèrent en effet sur le royaume. Sainte Colombe en profita pour entreprendre une fois de plus la restauration de son monastère. Aucun événement fâcheux n'en vint troubler la paix jusqu'au XVIe siècle. Rois et peuples lui continuèrent respect et protection. François Ier se distingua par sa bienveillance ; dans une charte mémorable, il consacre les antiques priviléges de l'abbaye sénonaise (2). Ce document est daté du château d'Amboise.

Quelques années plus tard, une conjuration fameuse (3) dont le souvenir se rattache à cette même résidence, était le prélude des conflits religieux qui devaient coûter tant de sang à notre patrie. L'abbaye de Sainte-Colombe eut une large part dans les épreuves infligées aux mo-

(1) Voir la lettre de l'évêque de Sens, autorisant l'abbé de Sainte-Colombe à transporter ainsi les reliques vénérées de la martyre « avec décence et honneur jusqu'aux » parties les plus reculées de son diocèse. » (*Histoire de l'abbaye de Sainte-Colombe*, p. 132-133.)

(2) Cette charte, copiée sur l'original, se trouve dans la chronique de Sainte-Colombe, recueillie par Dom Cotron.

(3) La conjuration d'Amboise, dans laquelle fut compromis le prince de Condé.

numents de tous genres par le fanatisme des Huguenots. La conjuration d'Amboise ayant échoué, Louis de Bourbon n'en continua pas moins à miner sourdement le pouvoir des Guise qui gênaient son ambition. Sous prétexte de revendiquer la liberté de conscience au profit des Calvinistes, Condé n'avait qu'un but, substituer au prince dont Catherine de Médicis exploitait la faiblesse la prépondérance de la maison de Navarre, dévouée comme on sait au protestantisme. Pour arriver à ses fins, il ne craignit pas de solliciter le concours de l'Angleterre et celui de l'Allemagne.

Vainement la reine Catherine de Médicis essaya-t-elle de le gagner à sa cause en lui sauvant deux fois la vie au lendemain de l'équipée d'Amboise et de la bataille de Dreux, funeste au parti Huguenot; le prince ne signa jamais que des trèves avec ses ennemis. Stimulé par Calvin qui tour-à-tour l'accablait dans ses lettres, de reproches amers et de basses flatteries, selon qu'il montrait plus ou moins de zèle au service du parti protestant, « le capitaine muet » (1) n'attendait qu'une occasion pour engager de nouveau la lutte. Le massacre de Vassy lui fournit un prétexte, il se hâta de le saisir, et comme s'il eût pris à tâche de déshonorer par la félonie le plus beau nom de France, il marcha contre la capitale à la tête d'une armée d'étrangers. Heureusement pour sa gloire, il fut mis en déroute dans la plaine de Saint-Denis. Les troupes royales repoussèrent les Huguenots dans la direction de Sens; les vaincus tentèrent le siége de la ville à l'exemple des Normands; mais obligés comme eux de renoncer à leur entreprise, ils se replièrent sur l'abbaye de Sainte-Colombe et « commirent là tant d'horreurs dans *le sanctuaire* » *de Dieu,* dit une chronique du temps, *que les démons eux-mêmes* » *en eussent frémi.* »

Le monastère fut pillé, livré aux flammes et la basilique subit d'horribles profanations; sa flèche aérienne tomba sous le marteau des sectaires; les statues qui décoraient la façade, le chœur et les tombeaux, tout, jusqu'aux chapiteaux des colonnes, fut horriblement mutilé. Louis de Bourbon ne savait comment payer les vils mercenaires qu'il avait appelés d'Allemagne : le trésor de son armée était vide; il avait déjà vendu sa propre vaisselle et ses bijoux. Afin d'apaiser les clameurs des soldats qui refusaient de le suivre, il fondit les cloches, les ciboires, les calices

(1) Le sieur de la Renaudie, organisateur du complot d'Amboise, désignait ainsi le prince de Condé.

et les reliquaires de la Basilique. C'est ainsi que les Huguenots préludèrent au vandalisme de la Révolution française dont il nous reste à parler.

Si la vertu n'était qu'un nom aux yeux des philosophes, le travail intellectuel leur inspirait encore un certain respect. A ce titre, l'abbaye de Sainte-Colombe eût mérité sans aucun doute de trouver grâce devant eux ; car en acceptant la réforme de saint Maur (1), comme le firent au XVIIe siècle les principaux monastères bénédictins, elle s'était réfugiée sous l'égide de la science. On ne lui tint pas compte des services qu'elle avait rendus au monde savant, sa ruine fut décrétée comme celle de Fleury, de Marmoutier, de Reims, de Corbie, de Fécamp, de Saint-Vanne et de tant d'autres, mal défendues par la mémoire des Calmet, des Martène et des Mabillon. Douloureux souvenirs que les évènements d'hier viennent, hélas ! de raviver. N'avons-nous pas vu les portes de Solesme, Solesme ! dernier débris des sanctuaires innombrables élevés à l'érudition par les fils de saint Benoît, se fermer tristement sur la cellule de Dom Chamard, l'éminent historien de nos origines chrétiennes et sur la tombe de Dom Guéranger ?

La loi du 2 novembre 1789 portant suppression des ordres monastiques en France fut appliquée le 13 février de l'année suivante à l'abbaye de Sainte-Colombe : « Ce jour-là, dit un auteur, un désolant spectacle » fut donné à ceux qui n'avaient pas encore perdu tout sentiment de foi, » de justice et d'humanité : des religieux, des vieillards qui avaient » blanchi dans les exercices de la vie contemplative, étaient brutale- » ment chassés de leurs antiques demeures, dépouillés de leurs biens et » poussés malgré eux dans les rangs d'un monde auquel ils avaient » renoncé, et que, pour la plupart, ils ne connaissaient pas. Puis, comme » pour joindre l'insulte au malheur, on leur déclarait solennellement que » c'était au nom de la « liberté » et de la « fraternité » qu'on les expul- » sait ainsi de leur demeure. L'impiété avait dit dans son délire : arra- » chez les grilles des couvents, brisez les portes des monastères et vous

(2) Saint Maur, disciple favori de saint Benoît, avait établi les premiers monastères bénédictins dans le pays des Francs. Sa fondation principale fut la célèbre abbaye de Saint-Maur-sur-Loire. De longs siècles après, l'an 1613, une congrégation bénédictine, vouée spécialement à la haute culture intellectuelle, fut établie à Limoges. La plupart des grandes abbayes se rattachèrent à la congrégation limousine qui fut jusqu'à la Révolution une pépinière incomparable de savants. L'abbaye de Sainte-Colombe avait embrassé des premières la réforme de saint Maur.

» en verrez sortir en foule les tristes victimes du fanatisme et de la cupi-
» dité, heureuses de briser des chaînes qu'elles portent impatiemment,
» et d'échanger l'air libre du monde contre l'esclavage de leur sombre
» cellule ; et cependant il fallut souvent la force armée pour les arra-
» cher de leur cloître (1). »

Le dernier abbé de Sainte-Colombe, dom Dubuisson, ne céda qu'à la violence ; encore n'eut-il pas le courage de perdre entièrement de vue ces cloîtres aimés, à l'ombre desquels le saint vieillard avait espéré mourir. Il acheta, dans les environs de Jouancy, quelques pieds de terre et s'y fit bâtir un ermitage composé d'une cellule qui se voit encore. Un ruisseau coulait près de là, le solitaire n'avait qu'à le franchir pour atteindre une colline du haut de laquelle il apercevait les ruines de l'antique abbaye ; nous disons les ruines, car la démolition d'une partie considérable du monastère suivit de près l'exil des religieux.

Le 30 décembre 1790, les bâtiments confisqués furent vendus pour la somme dérisoire de 45,000 livres (2) ; deux ans plus tard, ils passèrent aux mains d'un second acquéreur : celui-ci les fit exploiter comme une carrière ; un troisième continua l'œuvre de destruction commencée par son prédécesseur (3). L'or, l'argent, les pierres qui décoraient la châsse

(1) *Histoire de l'abbaye royale de Sainte-Colombe* (l'abbé Brullée), p. 174.

(2) « Cejourd'hui trente décembre mil sept cent quatre-vingt-dix, nous, admi-
» nistrateurs composant le directoire du district de Sens, avons procédé, ainsi
» qu'il suit, à la vente et adjudication des biens nationaux ci-après énoncés et dé-
» taillés : les bâtiments claustraux, *église*, jardins et vignes de la maison ci-devant
» abbatiale de Sainte-Colombe-lez-Sens, le tout fermé de fossés et y compris lesdits
» fossés, sous la reserve de l'horloge, cage en bois et ses dépendances, des armoires
» qui sont dans la sacristie avec leurs ferrements ; de tous les tableaux, meubles, effets
» mobiliers, des papiers et titres, livres, tablettes et armoires sur lesquels ils sont
» posés, sous la réserve aussi de toutes les grilles et rampes en fer qui sont au-dedans
» de l'église, comme aussi sous la réserve de tous les autels tant en marbre qu'en
» pierre et bois, des tableaux, du carreau et marches en marbre qui se trouvent dans
» le sanctuaire, du carreau et marches en pierre qui sont dans le chœur, et des stalles
» qui sont dans ledit chœur, tous les tableaux, épitaphes étant dans ladite église et
» cloches qui sont dans les clochers.

» Le 14 de ce mois, ladite maison et dépendances a été enchérie à vingt-cinq mille
» livres, les feux ont été allumés pendant la durée desquels il a été fait différentes en-
» chères dont la dernière par *M. de "" pour et au nom du sieur Nicolas Fossey, fa-*
» *bricant à Paris*, à quarante cinq mille livres. »

(3) Voir une description assez complète du monastère dans le guide pittoresque du voyageur à Sens, par M. Victor Petit. Quant à la basilique dont nous avons donné plus

furent portés au trésor national. On respecta les reliques, mais dans la suite l'impiété révolutionnaire ne se bornant plus à commettre des vols et des pillages, on craignit un sacrilége ; des mains pieuses déposèrent le corps de la sainte dans une chambre ignorée qui devint à partir de ce jour l'un des sanctuaires les plus chers à la cité sénonnaise. Tant que dura la Terreur on y célébra les Saints Mystères en cachette, comme au siècle des catacombes. Un silence de mort règna pendant plus de cinquante ans autour de l'abbaye ; à peine fut-il interrompu quelques jours par le clairon des Alliés qui bivouaquèrent dans son enceinte en 1814.

La Restauration et le Gouvernement de Juillet laissèrent dormir ses ruines ; enfin, à la faveur de l'élan religieux qui marqua les débuts du second empire, il fut question de les relever.

La Providence conduisit dans ces cloîtres, depuis longtemps déserts, une communauté de religieuses vouées à l'éducation de la première enfance. La vie revint avec elles au monastère de Sainte-Colombe, l'oratoire de la fontaine d'Azon fut rebâti. Des fouilles pratiquées sur l'emplacement des anciennes basiliques mirent à découvert une crypte offrant les indices de la plus haute antiquité. Elle avait deux mètres de large sur quatre de long ; le ciment grossier qui recouvrait ses parois, la couche de béton qui lui servait de dallage, tout annonçait qu'elle fut contruite à la hâte et dans une époque barbare, pour ne pas dire en un temps de persécution. Deux pièces de monnaie, l'une à l'effigie de l'empereur Valens, l'autre à celle de Carloman, trouvées dans les décombres, semblaient indiquer l'origine de la crypte et la date de sa destruction au IXe siècle. En 853, en effet, l'archevêque de Sens consacra la première église monumentale en l'honneur de sainte Colombe. A cette occasion les reliques furent tirées de la crypte primitive et transportées solennellement dans une chapelle au niveau du sol et la crypte fut comblée. Mille ans s'écoulèrent sans que les yeux d'aucun homme eussent revu la place où prièrent saint Loup et saint Éloi. La découverte inattendue de ce lieu vénérable excita la plus vive allégresse dans la catholique Bourgogne. Elle fut saluée comme un présage de restauration. L'abbé Brullée en prit l'initiative ; jaloux de rendre à sainte Colombe, sinon la basilique dont l'avait dotée le Moyen-Age, du moins un oratoire qui pût servir

---

haut une idée, le savant historien de l'abbaye royale de Sainte-Colombe, l'a pour ainsi dire relevée à nos yeux pierre par pierre, grâce aux documents archéologiques de tous genres qu'il a su recueillir.

de rendez-vous aux âmes pieuses de la contrée, il se mit résolument à l'œuvre.

Ce digne prêtre sollicita tout d'abord la protection du Saint-Père. Il avait plus d'un motif de compter dans cette circonstance sur l'appui de Pie IX, car la ville de Sinigaglia, qui vit naître ce grand pape, n'était pas étrangère à sainte Colombe. Singaglia, comme l'indique son nom, fut dans le principe une colonie sénonaise. Parmi les traditions que lui léguèrent les Gaulois, ses fondateurs, nous aimons à retrouver le culte de sainte Colombe si répandu sur les bords de l'Adriatique, notamment à Rimini (1). Pie IX avait donc appris dans son pays natal à vénérer la martyre de Sens. Non-seulement il approuva le dessein pieux de l'abbé Brullée, mais par un bref en date du 15 décembre 1857, il pressa les fidèles de lui venir en aide. Les offrandes permirent de commencer et de mener à terme l'édification de la chapelle gracieuse que nous allons décrire. « Elle mesure neuf mètres en largeur et dix-huit en longueur ; » les voûtes sont en ogive et à nervures croisées ; elles retombent sur » huit colonnes monolithes dont les chapiteaux sont ornés de feuillages » et de fruits et portent les noms des donateurs. L'abside est éclairée par » cinq fenêtres coloriées qui laissent pénétrer dans l'intérieur une lumière » adoucie. Celle du milieu représente, en quatre médaillons, le martyre » de sainte Colombe, la guérison d'Aubertus, la translation du corps de » la sainte et sa déposition au tombeau, dans le lieu même qui est devenu » le couvent. On voit présentement ce même tombeau, en avant de l'au- » tel de la crypte, placé au milieu d'un parallélogramme formé par les » quatre colonnes de la seconde travée et dont les côtés sont fermés par » un rempart de pierre. La petite châsse qui renferme une modeste par- » tie des reliques de la martyre, est déposée sur une autre châsse plus » grande dans laquelle on remarque une statue en cire représentant » sainte Colombe endormie du sommeil de la mort et attendant la résur- » rection glorieuse (2). »

Le jour où sainte Colombe prit possession de cette chapelle est demeuré célèbre dans une histoire qui comptait déjà tant de faits mémorables ; nous voulons parler des solennités du *millénaire* (3) qui réunirent au-

(1) Le 28 octobre 1581 l'évêque de Rimini étant venu à Sens, obtint l'autorisation de remporter une relique insigne de sainte Colombe, destinée à sa cathédrale.

(2) *Vie de sainte Colombe* (l'abbé Brullée), p. 216-217.

(3) En 1853, il y avait juste mille ans écoulés depuis l'érection de la première basili-

tour du tombeau de la sainte des légions de pèlerins. La Bourgogne entière était là pour entendre le plus illustre de ses fils. Henri-Dominique Lacordaire venait de se condamner au silence à la suite du coup d'Etat. Les voûtes de Notre-Dame gardaient l'écho de son dernier adieu (1). La France gémissait de ne plus entendre cette grande voix qui portait le deuil de la liberté. *Le discours de saint Roch* raviva les regrets de tous les amis du courage chrétien. C'est à saint Roch que l'orateur n'avait pas craint de dire : « Je le sais, il n'est pas besoin d'une armée pour » arrêter ici ma parole, il ne faut qu'un soldat ; mais, pour défendre cette » parole et la vérité qui est en elle, Dieu m'a donné quelque chose qui » peut résister à tous les empires du monde. »

Après avoir donné cette preuve d'énergie, il reprit le chemin de sa retraite. « A quinze lieues de Dijon, vers le nord-ouest, sur une hauteur » au pied de laquelle se rencontrent plusieurs vallées, et d'où l'on dé- » couvre le sommet de l'ancienne Alise, dernier boulevard de la liberté » des Gaules, s'élève, comme sur un promontoire, la petite ville de Fla- » vigny (2) ». Ce fut le séjour préféré de Lacordaire avant qu'il eût donné tout son cœur aux montagnes de Sorèze. De fréquentes députations se rendirent à Flavigny, mais aucune instance ne put le décider à reparaître dans une chaire française, jusqu'au jour où ses compatriotes le conjurèrent de se laisser vaincre au nom de sainte Colombe.

Les fêtes de la translation d'une partie des reliques de la martyre,

---

que de sainte Colombe. Pendant six siècles on s'était contenté de la chapelle plusieurs fois restaurée et agrandie du général Aubertus. Vers le milieu du IXe siècle, dit la chronique, les religieux de Sainte-Colombe, voulant employer à la gloire du Seigneur une partie des richesses dont cette abbaye avait été si libéralement pourvue, songèrent à bâtir une basilique en l'honneur de sainte Colombe. De grandes fêtes avaient eu lieu à cette occasion.

(1) « O murs de Notre-Dame, voûtes sacrees qui avez reporté ma parole à tant d'in- » telligences privées de Dieu, autels qui m'avez béni, je ne me sépare point de vous ; » je ne fais que dire ce que vous avez été pour un homme, et m'épancher en moi-même » au souvenir de vos bienfaits, comme les enfants d'Israël, présents ou en exil, célé- » braient la mémoire de Sion. Et vous, messieurs, génération déjà nombreuse en qui » j'ai semé peut-être des vérités et des vertus, je vous demeure uni pour l'avenir com- » me je le fus dans le passé ; mais, si un jour mes forces trahissaient mon élan, si » vous veniez à dédaigner les restes d'une voix qui vous fut chère, sachez que vous ne » serez jamais ingrats, car rien ne peut empêcher désormais que vous ayez été la gloire » de ma vie et que vous ne soyez ma couronne dans l'éternité. » (Conférences de Notre-Dame.)

(2) Lettres du P. Lacordaire.

concédées par le chapitre métropolitain au monastère de Sainte-Colombe-lez-Sens, étaient fixées au 30 août 1853. Lacordaire en fut l'orateur; il prit pour texte de son discours ces paroles de l'apôtre saint Paul aux Ephésiens : « *Instaurare omnia in Christo quæ in cœlis et quæ in* » *terra sunt, in ipso. Tout restaurer dans le Christ, au ciel et* » *sur la terre* (1). Oui, Dieu a restauré toutes choses par le sang de » Jésus-Christ, et toutes les fois que quelque chose de grand a été fondé » sous le soleil, il y a eu du sang répandu..... C'est la foi, c'est le sang » des martyrs qui a ensanglanté et fondé la religion dans l'univers; et si » aujourd'hui des prélats, des magistrats, des savants, des âmes pieuses, » des incrédules même, se trouvent réunis autour de cette chaire, c'est » le sang d'une martyre versé pour la foi, il y a plus de quinze cents ans, » qui les y rassemble. Etudions donc la puissance de cette foi qui est » l'âme du christianisme. »

Ensuite, l'orateur fit voir, avec cette lucidité d'expression, cette logique et cet entraînement qui le distinguent, comment la foi seule est le principe de toute véritable civilisation, et qu'il n'y a plus, dans l'avenir, de civilisation possible que par le catholicisme, parce que, possédant seul la vraie foi, il est la seule religion acceptable aujourd'hui. En sorte qu'à cette heure solennelle, l'humanité se trouve dans la nécessité ou de se régénérer par l'acceptation de la religion chrétienne, ou de rétrograder en passant par la décadence jusqu'à la barbarie. « Mais, ajouta-t-il, avec un ineffable sourire d'espérance : *Je crois à la régénération!* »

La régénération! les chrétiens ne se lassent jamais d'y croire; d'autres la demandent aux vaines utopies, aux incidents tumultueux qui remuent la surface du monde ; le christianisme l'opère sans bruit par le renouvellement quotidien et le progrès intime des âmes. Si le monastère de Sainte-Colombe n'est plus aujourd'hui qu'une ombre de l'antique abbaye, il mérite encore une place parmi les institutions qui travaillent à régénérer la France contemporaine. Ailleurs l'esprit public est en voie de méconnaître les vraies inspirations et le vrai rôle de la femme. Joseph de Maistre écrivait à sa fille Constance : « Comme tu te trompes, ma » chère enfant, sur le vrai pouvoir et la vraie mission des fem- » mes! les femmes n'ont fait ni l'Iliade, ni l'Enéïde, ni la Jérusalem » délivrée, ni Phèdre, ni Athalie, ni le discours sur l'Histoire univer- » selle, ni Télémaque, etc., etc.... Mais elles font quelque chose de plus

(1) Épître aux Éphésiens (Ch. IV, V, 10)

» grand que tout cela : c'est sur leurs genoux que se forme ce qu'il y a » de plus excellent dans le monde. » Dans un temps où l'esprit du mal attaque à la fois la famille en la personne des enfants et des mères, l'abbaye de Sainte-Colombe ouvre un asile à ces deux saintes faiblesses. Tandis que le jeune âge reçoit le bienfait d'une éducation chrétienne à l'ombre de ses cloîtres transformés en école, les femmes pieuses de la ville et du diocèse y suivent chaque année les exercices d'une retraite spirituelle. Ainsi, la fontaine d'Azon, le pré Aubert et le tombeau de la Sainte n'ont pas encore cessé d'être pour la Bourgogne un de ces lieux privilégiés dont les âmes recueillies aiment à retrouver de temps en temps, la paix, les souvenirs. la suave tristesse. « — *Ibi aer purior, cœlum apertius, familiarior Deus!* » (1).

J. CALLEN.

L'ABBÉ MAUDOUX

DERNIER CONFESSEUR DE LOUIS XV

(Quatrième article)

—

En 1767, Bergier avait publié LA CERTITUDE DES PREUVES DU CHRISTIANISME, OU RÉFUTATION DE L'*Examen critique des Apologistes de la religion Chrétienne*. L'*Examen* parut sous le nom de Fréret, mort quelques années auparavant ; mais on reconnaît aujourd'hui qu'il n'en est pas l'auteur (2). Barbier, dans une longue note, l'attribue à Lévesque de Burigny (3), qu'il fait également, et peut-être aussi faussement, auteur de la LETTRE AU SUJET DU LIVRE INTITULÉ : *La certitude des preuves du Christianisme, par l'abbé Bergier,* lettre insérée dans le tome deuxième du *Recueil philosophique* de Naigeon, en 1770. En com-

(1) « Là, l'air est plus pur, le ciel plus ouvert, Dieu plus familier! » Saint-Eucher.

(2) Raoul Rochette, art. *Fréret*, dans la *Biographie universelle*, de Michaud.

(3) *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 2e édition, Paris, 1822, tome II, n. 6129, p. 463-466. Cette note a été reproduite dans la 2e édition des *Supercheries littéraires dévoilées*, de Quérard ; Paris, 1870, tome II, col. 98-102. « L'ouvrage, dit M. Léo Joubert, appartient à d'Holbach et à Naigeon... Voltaire parlant de l'*Examen critique*, a dit dans sa lettre à d'Alembert du 31 décembre 1768 : Je sais très bien quel est l'auteur du livre attribué à Fréret, et je lui garde une fidélité inviolable. » (*Biographie générale*, de Didot, art. *Fréret*).

battant les incrédules, Bergier avait rencontré sur son chemin les Jansénistes et avait aussi porté de rudes coups à leurs erreurs, spécialement aux prétendus miracles du *saint* diacre Pâris. De là une autre LETTRE A M. BERGIER, DOCTEUR EN THÉOLOGIE, SUR SON OUVRAGE INTITULÉ : *Le Déisme réfuté par lui-même,* lettre dont l'auteur est encore inconnu (1). Or, voici ce que Bergier écrivait à l'abbé Maudoux touchant ces deux *Lettres,* émanées, l'une d'une main hérétique, l'autre d'une main incrédule, toutes deux unies, comme il arrive presque toujours, et dirigées contre l'Église et ses défenseurs : la lettre de Bergier est datée de Paris, 29 octobre 1770.

« Depuis quelques jours je suis entre deux feux, et cependant fort à mon aise. Dans un *Recueil* soi-disant *Philosophique,* il y a une *Lettre* adressée à l'auteur de *La certitude des preuves du Chistianisme,* où l'on prétend qu'il n'a point répondu aux arguments de Fréret, et que les raisonnements de ce critique subsistent dans toute leur force. Elle n'a que 32 pages, et vous jugez, Monsieur, comment l'auteur de cet écrit peut avoir rempli son dessein. Il n'a presque fait autre chose que de copier les raisonnements de Fréret, et de dissimuler ou d'altérer les réponses.

» D'autre côté, la bombe que les Jansénistes me préparaient depuis quatre ans vient d'éclater, et l'explosion a été violente. Je suis un hérétique, un Pélagien et, qui pis est, un Moliniste. Je suis damné avec tous les Jésuites, avec toute la Sorbonne, avec Tournely et Collet, avec tous les Séminaires de France. L'auteur a oublié les deux Papes Clément XIII et Clément XIV qui ont eu le malheur de trouver bons mes ouvrages et de m'adresser deux brefs très obligeants (2). C'est un spectacle curieux de voir la cordialité avec laquelle l'auteur fait griller dans les enfers les enfants morts sans baptême, les hérétiques de bonne foi,

---

(1) Les *Nouvelles ecclésiastiques,* du 12 décembre 1770 (p. 198-200), en donnent une analyse, et dans les numéros suivants (9, 16 et 23 janvier 1771), le gazetier janséniste relève aussi quelques endroits de *La certitude des preuves du Christianisme.*

(2) On peut lire ces deux brefs en tête de la seconde édition donnée par Bergier de son *Apologie de la religion chrétienne contre l'auteur du* CHRISTIANISME DÉVOILÉ, *et contre quelques autres critiques* (Paris, 1770, 2 in-12). Le bref de Clément XIII, daté du 31 janvier 1769, onzième et dernière année de son Pontificat, loue spécialement l'*Apologie* et exprime le regret du Souverain Pontife de n'avoir pas reçu deux autres ouvrages de l'auteur qui y sont cités. Bergier les envoya tous à Clément XIV, et en reçut un bref laudatif, daté du 5 juillet 1769.

les infidèles qui n'ont pas ouï parler du Christianisme. Il se délecte à contempler le petit nombre des élus, la place large et spacieuse qu'il doit occuper presque seul en Paradis, la victoire complette de Sathan sur le genre humain, en dépit de la rédemption de Jésus-Christ. Il y a 150 pages de cette doctrine en caractères très menus, et ce doit être un coup de massue frappé sur l'incrédulité. A la vérité, l'auteur prévoit dans la Préface que les incrédules pourront tirer avantage de la division des théologiens ; mais ce n'est point la première fois qu'ils se sont battus sur des points importants : et qu'est-ce que cet inconvénient, en comparaison de l'avantage qu'il y a à faire triompher la vraye doctrine de saint Augustin ? »

L'ancienne Académie Française était dans l'usage de faire, chaque année, prononcer devant elle, par quelque célèbre prédicateur, le panégyrique de saint Louis, roi de France. En 1772, son choix tomba sur l'abbé Maury, à qui, l'année précédente, elle avait décerné un accessit qu'il avait remporté au concours dont le sujet était l'Éloge de Fénelon. Le 22 août, trois jours avant que l'orateur montât dans la chaire de la chapelle du Louvre, Bergier en parlait en ces termes : « Mardi, je ferai le sacrifice de mon assistance à la messe de saint Louis pour aller entendre le sermon de l'abbé Maury. Il m'en a récité des lambeaux qui m'ont fait plaisir. Il a farci son discours d'écriture-sainte pour *faire enrager la Philosophie*. Je verray quel effet cela fera sur la physionomie de ces Messieurs. Depuis plus de vingt-cinq ans, je n'ay point contemplé l'Académie face à face ; la mienne (*sic*) y sera remarquée comme une apparition. Le prédicateur se flatte d'avoir un nombre d'évêques pour auditeurs. Le lendemain, il y a grand dîner chez l'abbé de Fénelon. » Tant il est vrai que tout, ici-bas, est relatif aux circonstances de temps, de lieux et de personnes ! Onze textes d'écriture-sainte, cités, six en français, cinq en latin, et répartis sur un espace de soixante-quinze pages, qui est celui dans lequel est renfermé le *Panégyrique de Saint-Louis*, en vérité, s'il y a là de quoi *faire enrager* quelqu'un, ce quelqu'un ne peut être que *la Philosophie!* Au surplus, l'effet biblique espéré par l'abbé Maury était bien atténué par ailleurs ; car, ainsi que l'a judicieusement remarqué son historien, « l'œuvre de Maury est plutôt un discours qu'un sermon ; il y est parlé de l'*Être Suprême* et très-peu de Jésus-Christ (1). »

(1) Poujoulat, *le Cardinal Maury* ; Paris, 1859, in-12, p. 36.

Bailly, professeur de théologie à Dijon, ayant publié, en 1776, son *Tractatus de Ecclesia Christi,* jugea convenable d'en offrir un exemplaire à celui qui combattait aux premiers rangs pour l'Église de Jésus-Christ et pour sa divinité. Mais Bergier partageait le sort de beaucoup de ceux qui font des livres : il n'avait pas le temps de lire ceux que font les autres ! Il écrit donc, de Versailles, le 8 février de la même année : « Je viens de recevoir un Traité de l'Église latin, en deux volumes, du professeur de théologie de Dijon. Il n'y a pas d'apparence que j'aye le courage ni le temps de le lire. Cependant, j'en remercie cordialement l'auteur : il n'en coûte qu'une épître en réponse à la sienne. » *Il n'en coûte qu'une épître!* C'est donc, à votre sentiment, bien peu de chose ! Cependant, tous n'en jugent pas de même. Quelques-uns, comme les Papes, les Rois, les princes du sang ou de la fortune, etc., emploient pour répondre la main d'un secrétaire ; d'autres, dit-on, honorent l'auteur de leur carte de visite confiée aux soins de la poste ; d'autres, enfin, ne répondent ou n'envoient rien du tout. Ce dernier procédé paraîtra peut-être d'une politesse moins exquise, mais on ne contestera pas qu'il ne soit de tous le plus simple et le plus expéditif.

On connaît assez le roman de Bernardin de Saint-Pierre, intitulé *Paul et Virginie.* Sans être le moins du monde janséniste ni d'humeur chagrine, un théologien flairerait bien peut-être dans cet « amour ingénu » d'un frère et d'une sœur, quelque vague odeur d'inceste matériel ou, comme dit Joubert, « une morale gravement anacréontique » (1). Cependant de bons juges en matière littéraire proclament ce petit livre « la plus belle, la seule idylle que nous ayons dans notre littérature » (2). « J'ai lu bien des fois *Paul et Virginie,* dit M. D. Nisard ; chaque fois que je l'ai lu, aux mêmes pages, aux mêmes paroles, mes yeux se sont mouillés de larmes » (3). Tel fut aussi l'effet produit sur l'abbé Bergier par la première lecture qu'il en entendit faire à l'auteur, comme il le raconte lui-même dans la lettre déjà citée : — « M. de Saint-Pierre, auteur du *Voyage à l'Isle de France,* m'a lu avant-hier » (6 février 1776) « le commencement d'un roman bâti sur une histoire réelle arrivée dans cette île. Il me fit pleurer comme un veau. Le fond en est touchant, le

(1) Joubert, *Pensées ;* 4e édit., Paris, 1864, t. II, p. 373.

(2) Saint-Marc Girardin, *Cours de littérature dramatique ;* Paris, 1860, t. IV, p. 69.

(3) *Histoire de la littérature française ;* 4e édit., Paris, 1867, t. IV, p. 492

style d'une naïveté et d'une force singulière; des principes de religion et de vertu rendent la narration très-intéressante. Il n'a pas voulu la lire aux philosophes ». — Et pourtant, ajouterons-nous encore avec M. D. Nisard, « la Providence y ressemble parfois au Dieu de l'*Encyclopédie* », et Dieu lui-même n'y est presque jamais que la Divinité ».

« Ceux qui ne se rétractent jamais s'aiment plus que la vérité », a dit Joubert (1). Tout autre se montre à nous l'abbé Bergier dans ces deux ou trois lignes extraites de la même lettre : « On vient de m'apporter le *prospectus* d'une longue *Histoire de la Chine*, en 12 vol. in-4°. Si l'auteur est véridique, il me faudra effacer une partie de ce que j'ai écrit sur les Chinois ». — L'ouvrage parut, en effet, à Paris, de 1777 à 1783, en 12 volumes in-4°. Composé par le P. Joseph Anne Marie Moyria de Maillac, jésuite français, missionnaire à Pékin (2), il eut pour éditeur l'abbé Grozier, aussi jésuite avant la suppression de la Compagnie. Cette histoire est, dit le P. de Backer, « avec la collection des *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, etc., de la Chine* (du P. Cibot), le recueil le plus vaste et le plus précieux qui ait encore paru sur la Chine » (3).

La dernière lettre que nous ayons de Bergier à son ami, est du 31 août 1780. Selon toute probabilité, c'est peu après cette date, et à Issy, chez les prêtres de Saint François de Sales, où il s'était retiré, qu'il faut placer le lieu et l'époque de la mort de M. Maudoux. Tout porte à croire qu'elle fut sainte, douce et tranquille, en un mot, semblable à toute sa vie. Nulle pompe, vraisemblablement, n'accompagna ses funérailles, et depuis le moment de sa sépulture jusqu'à présent, rien ne paraît avoir troublé le silence de sa tombe. Ses mérites, connus de Dieu seul, ne furent ni gravés

(1) *Pensées;* Paris, 1864, t. II, p. 147.

(2) Né en 1679, d'une ancienne famille du Bugey, au château de Maillac, ou Maillat, comme on écrit aujourd'hui, à 9 kilomètres de Nantua (à 10 kilomètres de Lantenay !) le P. Moyria mourut à Pékin, le 28 juin 1748, dans la 70e année de son âge. Parmi les souscripteurs à son bel ouvrage, nous remarquons, quoiqu'ils ne soient pas les plus remarquables, l'abbé de Ternay, bibliophile que nous connaissons déjà; l'abbé Benoist, bibliothécaire du Grand-Séminaire de Saint-Sulpice; de Verthamon d'Ambloi père, Président en la première Chambre des enquêtes au Parlement de Bordeaux; de Cursol, Labat de Savignac, de Lalande, conseillers de Grand'Chambre au même Parlement; divers libraires de Bordeaux souscrivant pour divers chiffres, savoir: Gauvry pour un exemplaire, Chappuis pour cinq, Philippot pour six, Labottière pour treize, et Bergeret pour quatorze exemplaires.

(3) *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, art. Maillac.

sur le marbre, ni célébrés par des oraisons funèbres. Il ne figure encore dans aucun Dictionnaire biographique, et parmi les nombreux historiens des derniers moments de Louis XV, à peine deux ou trois font mention de son confesseur, et encore en défigurant quelquefois son nom (1). C'est donc seulement en 1881, plus de cent ans après la mort de ce vertueux prêtre, qu'un inconnu dans le monde des lettres aura essayé de le tirer de l'oubli pour quelques instants et pour quelques personnes, en consacrant quelques lignes à sa pieuse mémoire. Le monument est bien modeste sans doute; nous en convenons sans peine et même avec une secrète joie; car il aura au moins, en cela même, le mérite de ne pas trop déplaire à celui qui en est le héros, et qui, lorsqu'il était sur la terre, se réjouissait, non de voir à ses pieds des rois, des reines, des princes de France, mais de savoir son nom écrit dans le ciel, selon cette parole du Roi du ciel et de la terre : *In hoc nolite gaudere quia spiritus vobis subjiciuntur ; gaudete autem quòd nomina vestra scripta sunt in cœlis* (2).

(Fin.) Ant. de LANTENAY.

M. MARTIAL

Siccine mors tristis, dulcissima fœdera rumpens,
Separat! haud dabitur vultus spectare parentis,
Gaudia qui nuper nobis effusa ferebat!
Nunc tumulo lacrimas et inania signa doloris
Tantum ferre licet, memoris bene pignora mentis.

Quis fuerit quondam, patres dixere frequenter,
Qua ratione pio natos cumularet amore
Pervigil, assiduus semper, duroque labori
Indomitus, casu nunquam concussus acerbo.
Artibus ingenuis hæsit, morumque tenaci
Legibus incumbens animo, pietate paterna
Quid pulchrum, rectumve foret, verumque retexit;
Traxit et exemplo quos vox incenderat ardens.
Talia majores crebro sermone serebant.

(1) Il est appelé *Mondoux* dans la 2e édition des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique...*, par M. Picot; Paris, 1855, t. IV, p. 405.

(2) Luc, X, 20.

Ipsi quin etiam, quoties adspeximus illum!
Et decessorum certe sermonibus impar
Haud erat ; has ædes repetebat sæpe viator,
Atque videbatur dulci florere juventa :
Scilicet, ut quondam gestus, oculique redibant ;
Vis erat in verbis eadem, in sermone micabant
Quæ pater et rector, quæ dicere posset amicus ;
Et si membra tamen tum debiliora senectus
Redderet, intacto saltem sub corde vigebat
Ardor non alius ; dabat et certissima mentis
Sollicitæ monimenta ; pio sic corde nepotes
Indulgens avus (aiebat) mulcetque fovetque.

Nec tamen impigros alibi perferre labores
Desiit : artificum cœtus sermone diserto
Extulit, atque novo clerum decoravit honore ;
Virginibus sacris, divini pabula verbi
Præbebat, miseros semper beneficus in omnes ;
Oblitusque suî, cuncta impendebat egenis,
Se superimpendens. Tenues, dum vita manebat,
Ad cœlum pæmisit opes, nullasque reliquit.

Non alias datur æternum retinere per ævum
Divitias, et nos illarum præcipit esse
Participes ; nobis reserat cælestia regna
Vivens ac moriens ; hæc ergo exempla sequamur
Inclyta, quæ nobis illius vita reliquit.

Raoul BONNAT, élève de seconde.

Collège de Bazas, 11 février 1881.

DANS L'ÉPREUVE

Un jour de fête dans la vie
Comme un éclair est effacé,
Après le rêve caressé,
Notre soif n'est pas assouvie...
D'un long deuil la fête est suivie,
Et notre bonheur est passé !

Ame déçue, âme souffrante,
Ame triste jusqu'à mourir,
A qui vas-tu donc recourir,

O pauvre âme toujours errante ?
Est-ce à la terre indifférente ?
Est-ce à Dieu qui veut te guérir ?

Oui, c'est à Dieu, force et lumière ;
A Dieu, baume des cœurs meurtris,
Dieu qui seul, aux êtres flétris,
Peut rendre la fraîcheur première ;
Dieu qui peut, au grain de poussière,
Donner de l'éclat et du prix.

Ame brisée, âme en détresse,
Que Dieu soit ton vivant secours ;
Qu'il soit l'amour de tes amours,
Et ta folie et ton ivresse...
Tout nous ment, nous fuit, nous délaisse....
Mais Dieu nous demeure toujours !

F. Boissonneau.

L'HISTOIRE PAROISSIALE

« ... Sous le titre de *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence*, nous nous proposons de fonder une publication périodique, dont le but est des plus louables et dont les résultats me semblent devoir être aussi heureux que féconds.

» Utiles pour vous qui collaborez à cette revue, les recherches patientes auxquelles vous vous livrerez ne seront pas moins profitables à vos frères dans le sacerdoce et aux fidèles studieux qui désirent acquérir des connaissances nouvelles et affermir leur foi. Je crois pouvoir ajouter, sans présomption, que votre travail rendra service à la science et à l'Eglise. C'est plus qu'il ne faut pour que votre évêque entoure cette œuvre naissante du plus vif intérêt et réclame instamment le concours de toutes les bonnes volontés pour la rendre prospère.

» Et d'abord vos recherches vous seront utiles à vous, Messieurs, parce qu'elles seront un *travail*. Le travail est un devoir pour tous. Il expie nos fautes, il développe nos facultés, il orne notre esprit et l'enrichit ; mais il est surtout un puissant préservatif pour l'âme. En thèse générale, le prêtre laborieux est un prêtre vertueux.....

» Or, Messieurs, nous vous offrons un stimulant et un but : des matériaux à rechercher, des monuments épars à reconstituer, des mines à exploiter, des sources à découvrir. Et remarquez bien que ces travaux, au lieu de vous détourner des études sacerdotales, vous y ramènent au contraire. Les origines de nos églises, les développements de notre culte... Voilà ce que vous tâcherez de produire au grand jour, en étudiant l'archéologie de notre contrée et en fouillant avec intelligence les archives de nos paroisses, de nos vieux châteaux et de nos bibliothèques. Peut-il y avoir pour vous des jouissances plus élevées et plus sanctifiantes ?

Connaissez-vous pour le clergé de meilleures leçons de zèle et, pour le peuple chrétien, de plus beaux exemples de vertus?

» Il résultera donc de vos travaux, Messieurs, un profit réel pour vos confrères et pour le diocèse. Tous ne peuvent pas se livrer aux mêmes recherches ; ils n'en ont peut-être ni le goût, ni la vocation, ni les occasions. Mais tous sont capables d'apprécier votre *Bulletin* et d'en jouir. J'ajoute que tous se sentiront honorés à la lecture des articles instructifs que vous livrerez au public et que vous aurez soin de rendre aussi intéressants qu'inattaquables.....

» Enfin, Messieurs, il ne faut pas oublier que, pendant de longs siècles, l'Eglise a été l'unique dépositaire des chefs-d'œuvre littéraires et scientifiques du monde ancien, et que, sans son action vigilante, ce patrimoine de l'esprit humain aurait été perdu pour jamais. Il y a là pour nous de glorieuses traditions à conserver. Plus que cela : nous devons empêcher que le rationalisme contemporain s'adjuge exclusivement le domaine de la critique, sous prétexte que l'Eglise attardée n'a pas su se tenir au niveau des progrès de la science. Nous avons tout ce qu'il faut pour lutter avec succès contre ces orgueilleuses prétentions.

» Il importe, pour cela, de nous tenir en garde contre deux excès. Le premier consiste à ne rien admettre que ce qui est fondé sur des faits palpables. On devrait se souvenir que tous les faits sont loin d'être connus et que, chaque jour, des monuments, jusqu'à présent inexplorés, viennent réduire à néant les systèmes de nos plus fameux critiques. La critique scientifique est comme la géologie : elle cherche, elle trouve peu à peu ; mais sur une foule de points elle ne peut rien conclure encore. Et nous devons d'autant plus nous défier d'elle que de prétendus savants la mettent avec une audace inconcevable au service de leurs préjugés et commettent, en son nom, des erreurs plus impardonnables... L'autre excès consiste à admettre, sans contrôle, des traditions d'ailleurs respectables, mais dont les fondements ne sont point encore solidement établis. Nous sommes plus que personne les partisans de la tradition ; et nous pensons, comme saint Augustin, que des croyances populaires admises *ab omnibus, ubique et semper*, sont dignes de tout respect, Mais avant de les accepter comme des vérités historiques, nous scruterons leurs origines, nous chercherons les monuments qui les confirment et nous les produirons avec tout l'appareil de preuves qui en fera comme une démonstration subsidiaire de nos saints dogmes. C'est ainsi que vous arriverez à concilier les vrais principes de la critique et les pieuses traditions de nos Eglises et que vous rendrez un service réel à la science et à la Religion.

» Mettez-vous donc à l'œuvre avec courage et avec confiance en Dieu pour qui vous travaillez. Le *Bulletin* que vous fondez sera, je l'espère, aussi intéressant que varié. Il sera pour tous vos lecteurs un délassement profitable et POUR QUELQUES-UNS UNE RÉVÉLATION DES APTITUDES QUE LA PROVIDENCE LEUR A DONNÉES ET QU'ILS NE SOUPÇONNENT PAS. A la vue de l'or que vous aurez trouvé, d'autres se mettront à en chercher. Par vous, le diocèse sera honoré, la Religion défendue, l'Eglise consolée. Enfants soumis de cette Eglise, ministres dévoués du saint Evangile, vous obtiendrez ainsi, avec les joies ineffables que nous procure l'étude, la gratitude des hommes et les récompenses de Dieu. »

Mgr COTTON, évêque de Valence.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

—

Le 22 février, M. l'abbé Gervais, archidiacre de Bordeaux, a procédé à l'installation de deux Chanoines honoraires. Nous savons tel diocèse où cette cérémonie est rehaussée par un luxe merveilleux de formalités antiques et solennelles. A Bordeaux, tout se passe sans grand apparat et comme en famille. Le vénérable Chapitre et les récipiendaires étant réunis dans l'arrière-chœur, le représentant de Son Eminence donne lecture des lettres de nomination et rappelle en quelques mots aimables les titres des élus à la distinction qui leur est accordée. Pendant qu'il parle, on approuve fréquemment d'un signe de tête les éloges décernés aux nouveaux confrères ; on sourit aux formes délicates de ces petits discours qui se succèdent à de courts intervalles sans tomber dans les redites banales ; puis chacun s'installe pour chanter pendant la sainte messe les louanges du Seigneur. Voici l'allocution prononcée le 22 février :

« Monsieur le Doyen, Messieurs les Chanoines,

» Je suis particulièrement heureux de vous présenter les deux nouveaux chanoines honoraires que vient de nommer Son Éminence. Vous les accueillerez avec la courtoisie et la charité qui vous sont habituelles, sachant que la dignité qui leur a été conférée n'est que la récompense des services qu'ils ont rendus : elle répond à la distinction avec laquelle ils représentent l'Église en une région où, plus qu'ailleurs, le prêtre a besoin d'accréditer son ministère, non-seulement par une vie irréprochable, mais aussi par tous les dons de l'intelligence et du cœur dépensés au service d'une mission sacrée.

» MM. Berbiguier et Desclaux, placés tous les deux à un poste d'honneur, se sont montrés à la hauteur de leur tâche. Le premier, à la tête d'une paroisse qui compte parmi les plus importantes du diocèse — M. le doyen, qui l'a connue et édifiée, ne me contredira pas — a été le digne successeur d'une dynastie de prêtres éminents, parmi lesquels il est de toute convenance de distinguer le saint et aimable archevêque d'Auch ; le second, chargé de la direction d'un établissement fondé pour soustraire la jeunesse catholique à l'influence de l'hérésie, s'est toujours fait apprécier pour son dévouement absolu et sa haute sagesse. Depuis longtemps, la confiance des familles et l'affection des enfants remis en ses mains lui sont acquises. Il était juste que Son Éminence manifestât hautement la satisfaction que lui cause, grâce au zèle de son vénéré supérieur, le cher collége de Sainte-Foy-la-Grande.

» Je m'arrête, messieurs, en priant le chapitre de vouloir bien agréer mes respectueuses félicitations pour la double et précieuse acquisition qu'il fait aujourd'hui. »

Bordeaux, le 2 février 1881.

Cher Monsieur Allain,

Nous sommes heureux de vous apprendre que nous avons résolu de vous confier la direction de nos archives diocésaines. Depuis la mort de

notre archiviste regretté, M. Jurquet, elles attendaient une main habile comme la sienne. Nous savons votre aptitude aux travaux de cette charge : vos recherches, vos études dans les archives départementales diocésaines vous y ont bien préparé ; vos publications sur l'état de l'enseignement avant la Révolution nous garantissent tout le profit que vous tirerez, pour vous et pour les autres, des documents nombreux et importants dont nous vous constituons le gardien.

Recevez, cher Monsieur Allain, avec notre paternelle bénédiction, l'assurance de notre affection dévouée.

F. Card. DONNET, arch. de Bordeaux.

— LÉON XIII. — Sa Sainteté a résolu d'ouvrir cette année un Jubilé extraordinaire, afin d'obtenir la clémence du Ciel par la multiplication des prières et des œuvres de pénitence. Ce Jubilé marque les conditions graves où se trouve l'Église, mais il est une source de courage et d'espérance !!

— SAINTS. — Deux bienheureux, Benoît-Joseph Labre et Jean-Baptiste de Rossi, ont leur procès de canonisation achevé. — La canonisation est ainsi différée, afin de servir à l'exaltation des saints le jour où l'Église la promulgue au milieu d'incomparables cérémonies. — La cérémonie de la canonisation entraîne ordinairement à saint Pierre cent mille francs de décorations et illuminations. — Le Pape y préside. — La promulgation aura lieu dans le palais apostolique, dans la salle au-dessus du vestibule de la basilique, et la cérémonie, l'exposition des grands tableaux qui racontent la vie, la messe solennelle, les offrandes, les colombes lâchées, etc., sera faite à saint Pierre par un cardinal délégué, le 8 décembre prochain. — Il y aura en même temps d'autres canonisations ; le ciel se peuple toujours.

— PIE IX. — A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Pie IX, qui vient d'être célébré à Rome avec un grand éclat, l'*Unita cattolica* rappelle que le Souverain Pontife défunt a canonisé 52 saints, dont 45 martyrs, beatifié 221 serviteurs de Dieu, reconnu canoniquement le culte immémorial de 109 autres. Il a, de plus, attribué le titre de docteur de l'Église à trois saints personnages : saint Hilaire de Poitiers, saint Alphonse de Liguori et saint François de Sales. Enfin, il a déclaré saint Joseph protecteur de l'Église, et sainte Catherine de Sienne seconde patronne de Rome.

Les anniversaires de sa mort ont eu lieu le 7 avec une grande piété à Rome. D'abord, chapelle Sixtine avec la présence de Léon XIII, — ambassadeurs, grands ducs de Russie ; — à saint Jean de Latran, église officielle des papes ; — aux SS. Apôtres, à la suite d'une souscription provoquée par S. E. le cardinal Borromeo pour faire les choses avec splendeur.

L'ABBÉ DE CHAMPGRAND

Ce digne prêtre dont les journaux nous annoncèrent la mort au mois de janvier dernier fut, de 1837 à 1859, un des directeurs du grand séminaire de Bordeaux. Il nous donna la meilleure part de sa vie. Par son enseignement, par sa direction, par ses exemples, il concourut à former parmi nous vingt-deux générations de prêtres. Quel service rendu au diocèse! Quel labeur fécond dont les fruits vont se multipliant!... Sur un tel défunt, la *Revue catholique* de Bordeaux ne peut pas se taire. Aussi bien, croyons-nous répondre au désir de beaucoup et payer la dette de tous, en essayant de peindre en quelques pages cette vertu aimable autant qu'austère, cette idéale figure de saint.

Édouard-Ferdinand-Marie Labbe de Champgrand naquit à Bourges, au cœur de la France, le 18 août 1813. Son père, Étienne Labbe de Champgrand, sa mère, Adrienne de Montsaulnin, portaient avec honneur deux noms des plus anciens et des plus recommandables du Berry.

Étienne de Champgrand était un superbe soldat, décoré de bonne heure de la croix de Saint-Louis; aussi, le désignait-on familièrement par le titre de chevalier : pour chevalier, il l'était, digne de figurer parmi les prud'hommes de Saint-Louis, à Mansourah et à Damiette;

plus malheureux cependant que les barons chrétiens tombés avec leur seigneur aux mains des infidèles, lui, officier supérieur des cent suisses de la garde royale avec le titre de colonel d'infanterie, il vit le désastre de la royauté et l'assassinat du roi-martyr sans pouvoir les sauver, sans pouvoir mourir en les défendant. Douleur inconsolable au cœur d'un pareil soldat!... Pourtant, c'était un fier honneur d'avoir commandé à ces héros de fidélité et de courage auxquels le génie de Thorwaldsen a taillé dans les rochers de Lucerne un si magnifique monument.

Échappé, je ne sais comment, aux massacres, il attendait dans la prison de Bourges son tour de guillotine, lorsque la chute de Robespierre, au 9 thermidor, le sauva.

Dans la même prison, Adrienne de Montsaulnin, encore enfant, se trouvait enfermée avec sa famille. Les émotions d'une angoisse et d'une délivrance communes préparèrent de loin leur union. Plus tard la similitude de la foi vive et de la piété entre les deux époux rendit cette union aussi étroite, aussi heureuse que possible. Si le chevalier chrétien des croisades revivait dans Étienne de Champgrand, on retrouvait dans Adrienne de Montsaulnin la femme forte de l'Écriture. De la trempe de Blanche de Castille, elle eût préféré voir son fils mort que souillé d'un péché mortel.

La grandeur d'âme de l'un et de l'autre devait se transmettre à leurs enfants comme la portion la plus précieuse de leur héritage. Singulière tradition de générosité : dans cette famille les sentiments qui font les confesseurs de la foi paraissent héréditaires et comme infusés dans le sang. Sans parler de l'abbé de Champgrand, deux de ses neveux nous ont été connus à Bordeaux, les deux frères de Bengy. L'un, Xavier, secrétaire de l'avocat général à Bordeaux, est nommé substitut à Sarlat, à vingt et quelques années. En ce moment même, il renonce à ses belles espérances et aux caresses du meilleur monde pour embrasser à cœur-joie la pauvreté et la discipline sévère du Carmel. L'autre frère, devenu Jésuite sert d'aumônier militaire aux batailles de Metz, de Paris et de la Commune. Arrêté, porté sur une liste d'ôtages, la Providence lui ménage une chance de salut : son nom a été si mal écrit que le geôlier, faisant l'appel des condamnés, ne peut le lire.

L'intrépide Jésuite dédaigne de sauver sa vie par une pareille erreur. Il s'avance ; il regarde. « Vous le voyez bien, » s'écrie-t-il, « on a voulu mettre de Bengy ; c'est mon nom. » Et, sans plus s'émouvoir, il prend place parmi ceux qu'on va fusiller.

Voilà comment on vit et on meurt dans cette maison de Champgrand. Elle a bien fait de prendre pour patron principal saint Étienne, déjà patron titulaire de la cathédrale de Bourges. Le premier diacre qui dut à son ardeur généreuse d'être aussi le premier martyr, semble avoir communiqué sa flamme à toute la race des Champgrand. Elle se manifesta dès le principe, dans le jeune Ferdinand, cette sainte ardeur. Quand sa pieuse mère lui montrait aux vitraux flamboyants de la vieille cathédrale, ou le premier martyr qui meurt en priant pour ses bourreaux ou le divin crucifié qui fait jaillir son sang dans une coupe, la coupe eucharistique où les chrétiens viennent boire l'ivresse des inépuisables dévouements, l'enfant comprenait déjà. « C'était, nous écrit un de ses proches, » dans toute l'acception du mot, une bonne âme, simple, droite, pleine » d'ouverture et de bonté.... un privilégié de la nature et de la grâce, à » tel point qu'on se prenait à répéter pour lui la parole échappée au Sage » dans un élan de naïve reconnaissance : j'ai reçu en partage une bonne âme, *sortitus sum animam bonam*. Une bonne âme, en effet, où se développèrent rapidement « les germes de foi vive et d'ardente piété » mis en elle par les enseignements d'une sainte mère et par les grands » exemples de tous ceux de la famille.... » Ainsi parlent ses proches, ses contemporains. Ils ajoutent que sa première éducation fut très-soignée, et, pourrait-on en douter quand on a vu l'espèce de perfection qui brillait en lui. Le dirai-je?... Je retrouve la trace du soin apporté à son éducation première jusque dans cette élocution élégante et facile, jusque dans cette écriture strictement alignée, finement modelée dont il ne se départit jamais.

Un métal si pur demandait à être mis en œuvre par les meilleurs ouvriers. Les parents du jeune Ferdinand le confièrent aux Pères Jésuites de Saint-Acheul. Ces éducateurs incomparables ciselèrent comme à plaisir un tel bijou. Cependant une crise éclata alors dans cette nature si sereine. Hâtons-nous de dire que ce ne fut pas un orage, mais simplement un éclair de chaleur propre à mieux faire ressortir les splendeurs d'un ciel de printemps.

Au contact de si nombreux et bruyants camarades, la riche et franche nature de Ferdinand de Champgrand était entrée en ébullition. Comme tant d'autres qui n'étaient pas non plus mauvais, le jeu l'affolait. Même chez les Pères Jésuites, il se trouva un maître qui, un jour, ne put pas supporter cet élève, excellent à tout autre point de vue, mais espiègle quand même et incorrigible rieur.

Les supérieurs durent aviser. D'accord avec la famille, ils firent passer leur disciple dans un autre de leurs établissements, plus rapproché de Bourges, le collège de Billon. Dès lors, plus d'effervescence intempestive ; le ruisseau endigué se renferma dans ses rives : la vivacité de l'adolescent ne devait plus être qu'une énergie indomptable pour le bien.

Quelque temps après, Ferdinand de Champgrand, fidèle à ses maîtres, les suivait en exil, au collége de Fribourg, dans un canton catholique de cette Suisse vaillante, aux enfants de laquelle son père avait commandé. Il y finit ses humanités au moment où venait d'éclater en France la Révolution de Juillet. Son éducation littéraire brillamment terminée, de quel côté allait-il maintenant porter ses aspirations ?

Il comptait dix-sept ans à peine ; il portait un beau nom ; sa famille était aussi riche que distinguée. Avec sa taille souple et haute, avec son air ouvert et loyal, avec sa figure taillée à la Henri IV, quoique sa santé fût délicate, il eût été beau à voir sous les brillants uniformes que son père avait endossés ; mais, l'expulsion brutale de ses maîtres chéris, le renversement de la vieille monarchie à laquelle sa famille était attachée, les passions irréligieuses qui triomphaient avec l'ordre nouveau lui avaient fait prendre en aversion le monde politique.

Que d'espérances cependant miroitaient encore à ses yeux ! Que de séductions ici-bas pour un jeune homme de dix-sept ans comblé de tous les dons de la naissance, du talent, de l'extérieur et de la fortune ! Il n'hésita pas : son âme à sauver, Dieu et l'Église à servir en des temps difficiles, voilà ce qui ravit son cœur, voilà ce à quoi il sacrifia tout le reste. Il entra au séminaire de Saint-Sulpice le 12 octobre 1830. Deux traits frappèrent alors en lui ses nouveaux directeurs : son extrême innocence et son goût très vif pour les lettres. Plus tard, dans leurs notes à son sujet, ils consignaient cette remarque caractéristique : que « les ménage-» ments et les soins exigés par sa santé délicate ne nuisirent jamais à la » parfaite régularité dont il donna constamment l'exemple. — C'était en » vérité, continuent ces notes, un bon séminariste, d'un caractère droit, » simple, ouvert, qui le faisait estimer de ses maîtres, avec une certaine » teinte d'originalité qui ne déplaisait à personne. »

(A suivre.) A. LACADÉE.

NAZARETH

Après que l'Ange leur eût annoncé la naissance de l'Enfant-Dieu, les bergers se dirent l'un à l'autre : « Allons à Bethléem, pour contempler le mystère qui s'y est accompli (1). » Le prochain retour du jour auquel nous fêtons l'Incarnation du Verbe n'est-il pas une excellente raison pour que nous nous disions aussi : « Allons à Nazareth, » afin d'y admirer des merveilles non moins émouvantes que celles de Bethléem ?

Chemin faisant, ami lecteur, nous allons lire l'Évangile, en pieux pèlerins que nous sommes. Les pages sacrées nous rappelleront pourquoi l'humble bourgade doit nous être si chère ; elles prépareront nos cœurs aux douces émotions qui nous attendent là-bas.

I

NAZARETH ET L'ÉVANGILE

« Or, au sixième mois, l'Ange Gabriel fut envoyé de Dieu dans une ville de Galilée, appelée Nazareth, vers une vierge fiancée à un homme nommé Joseph qui était de la maison de David, et le nom de la vierge était Marie. Et l'ange étant entré dans le lieu où elle était, lui dit : Bien te soit, ô pleine de grâce ! le Seigneur est avec toi ; tu es bénie entre toutes les femmes. Et quand elle l'eût vu, elle fut fort troublée à cause de ses paroles, et elle considérait en elle-même quelle était cette salutation. Et l'ange lui dit : Marie, ne crains point, car tu as trouvé grâce devant Dieu. Et voici, tu concevras en ton sein, et tu enfanteras un fils, et tu appeleras son nom Jésus. Il sera grand et sera appelé le Fils du Souverain, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père, et il règnera sur la maison de Jacob éternellement, et il n'y aura point de fin à son règne. Alors Marie dit à l'Ange : comment arrivera ceci, vu que je ne connais point d'homme ? Et l'Ange répondant lui dit : Le Saint-Esprit surviendra en toi, et la vertu du Souverain t'enombrera (2) ; c'est pourquoi ce qui naîtra de toi Saint, sera appelé le Fils de Dieu. Et voici, Élisabeth, ta cousine, a aussi conçu un fils en sa vieillesse ; et c'est ici le sixième mois à celle qui était appelée stérile, car aucune chose ne sera impossible à Dieu. Et Marie dit : Voici la servante du Seigneur ; qu'il soit fait selon ta parole ! Et l'Ange se retira d'avec elle (3). »

Toute l'histoire, toute la gloire de Nazareth sont concentrées dans

(1) S. Luc, II, 15.

(2) Te couvrira de son ombre.

(3) S. Luc, II, 26-38. Cette traduction est tirée d'une vieille Bible française imprimée en 1535. Nous n'avons guère fait que rajeunir l'orthographe.

ce récit. Qu'importe, après cela, que son nom n'apparaisse pas une seule fois dans les livres de l'Ancien Testament, qu'il soit pareillement omis dans les écrits de l'historien Josèphe (1) et dans les différentes parties du Talmud (2)? L'Incarnation suffit pour lui donner une célébrité incomparable. Que d'autres cités se vantent d'avoir vu naître de grands conquérants, de bons rois, ou, ce qui vaut mieux encore, quelque Saint renommé. Nazareth, quand son tour sera venu de faire valoir ses titres, se contentera de nous montrer dans la petite grotte que nous décrirons plus loin ces simples mots écrits sur le sol : « C'est ici que le Verbe s'est fait chair ! »

Mais Nazareth n'est pas seulement le lieu de l'Annonciation de Marie et de l'Incarnation du Verbe. Pendant de longues années, elle servit de retraite à la sainte Famille. Sur les trente-trois ans que Jésus vécut parmi les hommes, il en séjourna près de trente à Nazareth. A part quelques semaines passées à Bethléem après sa naissance, à part quelques mois d'exil en Égypte, après la visite des Mages (3), toute la vie cachée du Fils de l'Homme eut Nazareth pour théâtre, nous devrions dire pour sanctuaire intime.

« Après qu'Hérode fut mort, voici, l'Ange du Seigneur apparut en songe à Joseph, en Égypte, et lui dit : Lève-toi, et prends le petit enfant et sa mère, et t'en va au pays d'Israël, car ceux qui cherchaient l'âme du petit enfant sont morts. Joseph donc s'étant réveillé, prit le petit enfant et sa mère, et s'en vint au pays d'Israël. Mais quand il eut appris qu'Archélaüs régnait en Judée à la place d'Hérode son père, il craignit d'y aller; et étant divinement averti en songe, il se retira dans les quartiers de Galilée. Et y étant arrivé, il habita dans la ville appelée Nazareth, afin que fût accompli ce qui avait été dit par les Prophéties : Il sera appelé Nazaréen (4). »

Ne dirait-on pas, d'après ces lignes, que Joseph et Marie s'étaient proposé, à leur retour d'Égypte, de se fixer à Bethléem (5), dans la

(1) Ce fait est d'autant plus surprenant, que Josèphe mentionne la plupart des villages voisins de Nazareth, et qu'il semble connaître à fond tout le district.

(2) M. Neubauer, *Géographie du Talmud*, 1868, p. 190, croit retrouver Nazareth dans *Çarieh*, localité dont parle le *Talmud de Jérusalem*, tr. Megillah, II, 1; de son côté, Schwarz, *Das heilige Land*, 1852, p. 141, confond la ville de Jésus avec *Hir Laban behâr*, « la ville blanche sur la montagne, » mentionnée au traité Menachot, 86, 2; mais ce sont là de simples conjectures, dont les fondements sont loin d'être solides.

(3) Tout porte à croire que le séjour de Joseph et de Marie en Égypte fut de courte durée, la mort d'Hérode ayant suivi de près la naissance du Sauveur.

(4) S. Matthieu, II, 19-23. Comparez saint Luc, II, 39.

(5) C'est l'opinion de nombreux exégètes.

pensée qu'il était convenable que l'héritier de David eût pour résidence la cité de David, où la Providence avait, depuis longtemps par ses Prophètes (1), puis naguère par un décret inconscient d'Auguste (2), placé le berceau de l'Enfant-Dieu? Mais telles ne sont pas les intentions du Très-Haut. C'est dans la solitude de Nazareth que Jésus attendra l'heure de se manifester au monde. Heureuse Nazareth!... Mais suivons encore le récit sacré.

« Ils s'en retournèrent en Galilée, à Nazareth leur ville. Et le petit enfant croissait et se fortifiait, étant rempli de sagesse, et la grâce de Dieu était en lui... Il descendit avec eux et vint à Nazareth, et il leur était soumis... Et Jésus s'avançait en sagesse, et en stature, et en grâce, devant Dieu et devant les hommes (3). »

O merveilles indicibles contenues dans ces quelques phrases! Et c'est à Nazareth qu'elles se passèrent durant près de trente années!

La vie cachée a pris fin, et voici que la vie publique du Sauveur commence. « En ces jours, écrit saint Marc (4), Jésus vint de Nazareth, ville de Galilée, et il fut baptisé par saint Jean au Jourdain. » A partir de cette époque, Nazareth cessera d'être le séjour accoutumé de Jésus : comme un missionnaire, le Messie va parcourir toute la contrée, prêchant, faisant le bien, convertissant les hommes. Mais ne lui faudra-t-il pas un centre où il viendra se reposer, où ses disciples le retrouveront après chacune de ses grandes courses apostoliques? Assurément; toutefois Nazareth, à cause de sa situation isolée, Nazareth difficilement abordable, — votre monture ne bronche-t-elle point à chaque instant sur ces mauvais chemins? — ne convenait plus pour ce rôle nouveau. C'est pourquoi Jésus la quitta et alla s'établir à Capharnaüm, sur les bords du lac de Tibériade (5). A deux reprises cependant (6), il daigna la visiter et passer quelques jours dans ses murs. Ce n'était plus alors l'humble charpentier qui n'attirait les regards de ses concitoyens que par sa mo-

(1) S. Matthieu, II, 5, 6; comparez Michée, V, 2.

(2) S. Luc, II, 1-6.

(3) S. Luc, II, 40, 51, 52.

(4) I, 9.

(5) Voir S. Matth., IV, 13.

(6) Nous savons que de doctes commentateurs, croyant qu'il s'agit d'un fait identique d'une part dans saint Luc, IV, 16-30, d'autre part dans saint Matthieu, XIII, 54-58 et dans saint Marc, VI, 1-6, n'admettent qu'une seule visite de Jésus à Nazareth pendant sa vie publique; mais la divergence notable des récits nous fait croire, avec beaucoup d'autres interprètes, à deux séjours distincts.

destie, sa réserve, son silence, sa vie pieuse et recueillie : c'était un grand prédicateur autour duquel les foules aimaient à se presser ; c'était un thaumaturge qui guérissait les malades, expulsait les démons, ressuscitait les morts ; bien plus, c'était le Messie en personne ! Les possédés eux-mêmes, aussi bien que les mendiants, ne le criaient-ils point partout sur son passage ? Les habitants de Nazareth vont donc lui élever des arcs de triomphe ; ils préluderont, par leur réception joyeuse et solennelle, à l'Hosanna du jour des Rameaux. Hélas ! à la première de ces visites, ils tentèrent de lui donner la mort. Nous lirons sur les lieux mêmes le récit de cet affreux attentat. A la seconde, ils furent scandalisés à son sujet, et refusèrent de croire à sa mission.

« Et étant venu en son pays, il les enseignait dans leur synagogue, de telle sorte qu'ils en étaient étonnés et disaient : D'où viennent à celui-ci cette sapience et ces vertus ? Celui-ci n'est-il pas le fils du charpentier ? sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie ? et ses frères ne sont-ils pas Jacques, Jean, Simon et Jude ? et ses sœurs ne sont-elles pas toutes parmi nous ? D'où viennent donc à celui-ci toutes ces choses ? Tellement qu'ils étaient scandalisés en lui ! Mais Jésus leur dit : Un Prophète n'est sans honneur que dans son pays et dans sa maison. Et il ne fit là guère de miracles à cause de leur incrédulité (1) »

O ingrate cité de Nazareth ! Ne mériterais-tu pas que nous dissions de toi, comme Nathanaël, ce bon Israélite à qui son ami Philippe annonçait qu'il avait découvert le Messie, Jésus de Nazareth : « De Nazareth ! mais est-il possible qu'il sorte quelque chose de bon de Nazareth (2) ? » Nous ignorons pour quel motif tu avais alors une si mauvaise réputation (3) ; ne l'as-tu pas complétement justifiée en ces tristes circonstances ? Toutefois, nous oublierons tes faiblesses pour ne penser qu'à ta gloire. Nous ne nous souviendrons que des ineffables mystères dont tu as été le théâtre. Vingt fois au moins dans le Nouveau Testament Jésus-Christ n'est-il pas appelé « Jésus de Nazareth (4) ? » et, à cause de Lui de toi, les Chrétiens n'ont-ils pas longtemps porté le surnom de Nazaréens (5) ?

---

(1) S. Matth., XIII, 54-58.

(2) S. Jean, I, 45-46.

(3) On ne peut faire sur ce point que des conjectures plus ou moins vraisemblables ; on a dit, par exemple, que les habitants de Nazareth avaient, en général, un caractère méchant, ou que leur morale était très relâchée.

(4) Voir les Concordances.

(5) Comparez *Act.* XXIV, 5. « Nos apud veteres, quasi opprobrio, Nazaræi dicebamur,

II

LA VILLE DE NAZARETH

Si la Nazareth ancienne était une petite ville solitaire, sans histoire publique, dont aucun poète, aucun prince, aucun historien d'Israël n'avait jamais pris note, cela ne l'empêchait pas d'être, comme l'*En-Nasîra* (1) moderne, une bourgade tout à fait aimable. Son nom est d'ailleurs une preuve vivante de sa bonne grâce antique. Laissons les savants se quereller pour savoir si la forme primitive de ce nom était *Nezer*, les lettres *eth* n'étant qu'une désinence ajoutée par les Grecs (2), ou s'il nous a été fidèlement transmis par les Évangiles avec sa prononciation hébraïque (3) ; tout ce que nous en voulons savoir, c'est qu'il dérive d'une racine qui signifie « fleur » (4), et que cette signification a toujours été parfaitement réalisée. « Nous irons à Nazareth, écrivait saint Jérôme (5), et, conformément à l'interprétation de son nom, nous verrons la *fleur* de la Galilée. » Sanutus disait plus tard : « Voici cette charmante cité de Nazareth, qui veut dire *la fleurie;* en elle est née la fleur des champs, lorsque le Verbe s'est fait chair dans le sein d'une vierge (6). » De même Quaresmius : « Nazareth est une rose, et comme une rose à la forme arrondie, elle est entourée de montagnes, de même qu'une rose l'est de ses feuilles. « Et en effet, quand vous regardez En-Nasîra du haut des seize collines qui la dominent, avec ses maisons éblouissantes de blancheur, son sol crayeux, les arbres verdoyants qui l'environnent de toutes parts, ne ressemble-t-elle pas à une belle rose blanche qui, pour emprunter encore un mot à saint Jérôme, ouvre délicatement sa corolle ? C'est pour cela que les Arabes l'ont parfois nommée

---

quos nunc Christianos vocant, » saint Jérôme. Aujourd'hui encore, les Chrétiens sont appelés par les musulmans *En-Nouçara*.

(1) C'est ainsi que les Arabes appellent Nazareth.

(2) Tel est l'avis de Hengstenberg, *Christologie*, t. II, p. 1 et suiv.

(3) Cette opinion est beaucoup plus probable, comme le démontre M. Schegg dans son *Commentaire sur S. Luc*, t. II, p. 446.

(4) Quelques philologues modernes traduisent cependant *Nezer* par « *surculus, virgultum* », broussailles; aujourd'hui encore, disent-ils, il y a beaucoup de broussailles aux environs de Nazareth.

(5) Epist., 46, ad Marcell.

(6) Cité par Raumer, *Palæst.*, 4e édition, p. 134.

Medina-Abiat, « blanche ville, » parce que, ajoute Quaresmius (1), des montagnes blanches la ceignent de tous côtés. Et non-seulement Nazareth est une fleur, mais elle a toujours été le pays des fleurs (2). Voyez ces marguerites, ces tulipes, ces anémones, ces roses trémières, ces lis à travers champs! Quelle profusion! quelles couleurs éclatantes! Comme nos enfants au mois de mai, les petits Nazaréens aiment à les cueillir pour les déposer sur l'autel de Marie. Voyez aussi ces beaux grenadiers chargés de fruits, ces vignes avec leurs gros raisins, ces figues vertes et violettes suspendues aux figuiers, ces orangers couverts de pommes d'or, et ces cactus gigantesques servant de haies ou croissant parmi les ruines : au lieu de fruits, ils n'ont que des épines; mais comme leur aspect est pittoresque! et puis, comme ces épines écartent bien les maraudeurs, qui ne manquent pas plus à Nazareth que chez nous!

Imaginez un plateau élevé qui représente la province de Galilée. Avant de venir expirer brusquement dans la plaine d'Esdrelon, les montagnes qui le recouvrent de leurs ondulations variées, dernières arêtes du Liban dans la direction du Sud, s'écartent et se groupent en rond, de manière à former une vallée étroite, mais gracieuse, qu'elles semblent vouloir protéger de la façon la plus jalouse. C'est dans cette vallée, justement comparée par quelques voyageurs à un nid bien abrité, qu'est bâtie ou plutôt que se cache avec soin Nazareth. Bethléem s'élève fièrement au-dessus d'une montagne : Nazareth, au contraire, semble vouloir se dissimuler derrière sa ceinture de collines; aussi, ne l'aperçoit-on guère qu'au moment où l'on est sur le point d'y pénétrer. La ville, cependant, n'est pas tout à fait au fond du bassin, bien que ses dernières maisons l'atteignent; elle s'avance en amphithéâtre le long des flancs de la hauteur principale, jusqu'au moment où celle-ci se dresse subitement à cinq cents pieds au-dessus de la vallée. C'est bien ainsi que Nazareth était autrefois apparue aux anciens pèlerins. « Elle est construite, disait Phocas au XIIe siècle (3), parmi des collines de différentes grandeurs, au sein de la vallée formée par elles. » Guillaume de Tyr (4) parle égale-

(1) T. II, p. 818.

(2) Ce qui fait dire à M. Schegg, *Pilgerbuch*, t. II, p. 122, qu'il y a « une couronne de fleurs autour de la ville des fleurs. »

(3) Ap. Reland, *Palæstina*, p. 907.

(4) *Ibid.*

ment des hauteurs au milieu desquelles est située Nazareth. La petite vallée de Nazareth s'étend du S. S. O. au N. N. E. : on la parcourt en vingt minutes dans le sens de la longueur; en moins de dix minutes dans celui de la largeur; son altitude est d'environ huit cents pieds au-dessus du niveau de la mer. Elle est fertile et généralement bien cultivée. Ses champs et ses jardins jouissaient déjà d'une grande réputation au VIe siècle, car saint Antonin martyr les mentionne dans son Itinéraire, comparant leur fraîcheur à celle de l'Éden : « *Paradiso similem (regionem), tritico et frugibus similem Ægypto; vinum, oleum, mel illic optima, et milium altum nimis, et paleam grossam.* »

Vue à distance, la ville qui repose dans ce site aimable offre un aspect vraiment charmant. Les maisons sont arrangées en gradins irréguliers. Il y a sans doute, comme partout ailleurs, les masures des pauvres, qui ont un air très misérable; mais la plupart des habitations sont assez bien bâties : quelques-unes même ont un cachet européen qui surprend le visiteur. Plusieurs ont deux étages. Leurs murs sont généralement construits en moellons et solidement appuyés sur le roc, qu'on ne craint point parfois d'aller chercher jusqu'à trente pieds de profondeur, comme si on eût voulu réaliser, dans la cité de Jésus, la belle comparaison qui termine le Discours sur la Montagne. (1). Cette précaution était nécessaire, à cause des torrents impétueux qui se précipitent du haut des collines à la saison des pluies, et qui viennent battre les constructions avec une fureur dont nous nous faisons difficilement une idée. Comme le bois de charpente fait actuellement défaut aux environs de Nazareth, pour éviter les frais considérables auxquels on s'exposerait en l'apportant du Liban, par mer, jusqu'à S.-Jean d'Acre, puis de là à dos de chameau, on établit des voûtes dans presque toutes les chambres : on se passe ainsi du charpentier, de sorte qu'aujourd'hui saint Joseph et son Fils adoptif gagneraient encore plus péniblement leur vie qu'autrefois, puisque l'ouvrage leur manquerait souvent. Les toits sont complètement plats : nous n'avons plus ici, comme à Jérusalem et dans la Palestine du sud, ces coupoles gracieuses qui donnent aux maisons et aux villes une tournure si pittoresque. Mais Nazareth n'a-t-elle pas assez d'autres avantages? Quel dommage pourtant qu'une flèche gothique bien découpée, surmontée de la croix du Sauveur, ne domine pas ce charmant ensemble de constructions ! Il est triste de dire que l'édifice le plus élevé, l'édifice

(1) S. Matthieu, VII, 24, 25; et S. Luc. VI, 47, 48.

tranchant de Nazareth, est le minaret élancé de la mosquée. Le minaret et le croissant écrasent tout le reste dans la ville de l'Incarnation et de la vie cachée de Jésus !

L'intérieur de la ville est loin de répondre aux espérances qu'on en avait conçues du dehors. De même que Jérusalem, que Damas, que la plupart des cités orientales, Nazareth prépare sous ce rapport une vraie déception à l'étranger. Les rues sont étroites, tortueuses, notablement inclinées. N'allez pas, cher lecteur, vous y aventurer un jour de pluie ! Vous les trouveriez presque impraticables, semblables à de vastes fondrières dans lesquelles vous enfonceriez jusqu'aux genoux. Même par un beau temps, quelle affreuse malpropreté y règne ! Chacun accumule sans plus de façon les détritus du ménage à la porte de sa maison. Comme aucun balayeur ne vient déranger ces ordures, elles restent là des mois entiers, les os par exemple, jusqu'à ce qu'elles aient été ensevelies dans la boue. Parfois le cadavre d'un âne demeure exposé dans la rue, quinze jours durant, sans offusquer personne, à la grande joie des chiens et des chacals qui en font leurs délices pendant la nuit. Nous aimons à dire cependant que les chrétiens sont, en général, beaucoup plus propres que les mahométans.

A part la mosquée signalée plus haut et entourée, suivant l'usage, de sombres cyprès, à part les établissements chrétiens dont il sera question plus loin, les édifices publics de Nazareth sont peu nombreux et peu intéressants. Le grand Khan situé au sud de la ville ressemble à tous ses frères de l'Orient. Le bazar, ou marché, est assez misérable, quoiqu'il y règne naturellement une certaine activité. En somme, en tant que ville humaine et indépendamment de sa jolie situation, Nazareth aurait, même en Palestine, une foule de rivales. Mais la géographie du cœur suit, dans ses classements, d'autres principes que la géographie des savants. Paris et Londres, avec leur importance politique, leur commerce gigantesque, leurs deux millions d'habitants, ne vaudront jamais pour une âme croyante ni Capharnaum, ni Naïm, ni Béthanie, ni surtout Nazareth !

La population de Nazareth n'a jamais été et ne saurait jamais être bien considérable : environ quatre mille habitants, voilà ce que cette petite cité paraît contenir aujourd'hui. Les deux tiers environ appartiennent à la religion chrétienne, le reste au mahométisme ; mais les grecs schismatiques sont beaucoup plus nombreux que les catholiques. Ces derniers, Latins, Maronites, Grecs unis, forment tout au plus le quart de la

population totale. Tandis que les Juifs abondent dans les régions voisines, on n'en rencontre pas un seul à Nazareth. Ce qui faisait pousser à un vieil auteur cette exclamation naïve, appuyée sur une croyance non moins naïve : « Le diable fuit à peine autant la sainte croix que les Juifs la petite ville de Nazareth! Au reste, ils y tombent malades et y meurent promptement. » (1)

Et pourtant, durant les premiers siècles de l'ère chrétienne, comme le rapporte S. Epiphane (2), la cité de Jésus n'était habitée que par des Israélites, qui ne permettaient pas aux chrétiens d'y établir leur résidence. Nazareth compte aussi quelques protestants, dont chacun a coûté des sommes fabuleuses à la Société Biblique.

Burckhardt (3) a fait l'observation que, sous le rapport de la physionomie et du teint, les habitants de Nazareth diffèrent notablement des Syriens, leurs voisins. « La forme de leur visage, dit-il, se rapproche beaucoup plus du type égyptien que du type syrien, de même que leur dialecte ressemble plutôt à l'idiôme égyptien qu'à celui de Damas. » Il leur trouve du reste une physionomie toute nationale et très-caractérisque. Le martyr saint Antonin avait fait, au même point de vue, une autre remarque plus curieuse encore, à savoir que les femmes de Nazareth sont les plus belles de toute la Palestine ; et, d'après la tradition du pays, il signalait cette circonstance comme un privilège accordé par la Sainte Vierge à ses anciennes compatriotes (4). Beaucoup de voyageurs modernes ont été frappés à leur tour de la bonne grâce des Nazaréennes. « Je n'ai pas trouvé à Nazareth, dirons-nous avec Mgr Mislin, le type des têtes de vierge de Raphaël, mais je n'ai pu me défendre d'un sentiment de plaisir en voyant que les femmes n'y ressemblent pas à celles du reste de la Palestine, qui en général sont fort laides (5). » Leurs traits sont assez réguliers et nobles ; elles ont la taille élancée, un long profil. Leurs vêtements consistent en un large pantalon à l'arménienne, attaché au-dessus des chevilles, en une robe bleue serrée à la ceinture, en une tunique blanche et un long voile rouge qui descend de la tête sur le

(1) Steinhart vom Fremersleben, ap. A. Stolz, *Besuch bei Sem, Cham u. Japhet*, 4e éd. p. 347.

(2) *Adv. hæres.* lib. 1.

(3) Travels, p. 341.

(4) Itin., § 5.

(5) *Les Saints-Lieux*, 1re édit., t I, p. 402.

dos, de manière à laisser le visage libre. En voyant ces couleurs bigarrées et criantes, on est tenté de se demander si les Nazaréennes ne sont pas enveloppées dans un de nos drapeaux tricolores. Elles portent au front et sur la poitrine de grandes quantités de pièces d'argent. Les enfants ont à peu près le même costume, à part le voile, que remplacent un turban rouge et un manteau de laine blanche. L'habillement des hommes est plus simple et tout à fait distingué dans ses formes.

La plupart des habitants de Nazareth s'occupent paisiblement de travaux agricoles. Plusieurs s'adonnent aussi à l'horticulture. C'est à peine s'il y a parmi eux quelques industriels. Il en est qui font avec succès le commerce des grains ou du coton.

Le climat de la ville est fort sain. La température y est généralement douce; car, d'une part, les collines environnantes forment une barrière qui arrête le froid; d'autre part, la chaleur est moins fatigante qu'une pareille position pourrait le faire craindre. « Le vent brûlant du désert vient-il à s'élever des régions du sud-est, bien que ses ardeurs fanent tout, lorsqu'il entre dans la vallée entourée de collines, son souffle se rafraîchit aussitôt et devient un courant d'air chaud, mais bienfaisant, qui développe plus tôt la pousse des grenades, et hâte la maturité des oranges, des vignes, des oliviers (1). »

(*A continuer.*) S. MARCELLIN.

SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE

ET

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

II

(*Suite.*)

Le système de Julien était évidemment ruineux, et cependant il n'en fallait pas moins tout le génie de saint Grégoire pour faire triompher le droit et la vérité. L'audace de l'apostat, ses prétentions philosophiques, le prestige de l'autorité impériale, les applaudissements intéressés et

(1) Schubert, cité par Gratz, *Théâtre des événements racontés dans les divines Écritures*, t. II, p. 53.

l'acquiescement hypocrite des rhéteurs avaient séduit la multitude. De plus, s'il est facile de tirer les conséquences d'un sophisme et de le réduire à l'absurde, il est malaisé de retenir le sophiste sur une idée précise, de l'obliger à une discussion rigoureuse et de lui fermer toutes les issues. Toujours à l'aise dans ses formules vagues telles que l'hellénisme, les droits de l'État et autres semblables, il oppose à tous les arguments un « je ne dis pas cela ! » et s'abrite derrière une acception imprévue de l'expression mal définie dont il se sert à dessein. C'est pourquoi saint Grégoire fut obligé de prévoir et de discuter toutes les interprétations possibles (1).

« Tu ne dis pas cela, soit! Tu revendiques seulement l'usage de la » langue et tu nous l'interdis comme un héritage paternel où nous ne » pouvons rien prétendre. Je ne vois pas d'abord de quel droit tu agis » de la sorte, et je ne comprends plus quel rapport existe entre ta reven- » dication et le culte des dieux (sur lequel tu l'appuies). Car de ce que » plusieurs personnes se trouvent parler à la fois la langue et professer » la religion helléniques, s'ensuit-il qu'on doive réserver à la religion » l'usage de la langue? Est-ce une raison suffisante pour nous l'inter- » dire? Mais cela est illogique d'après les règles mêmes de vos dialec- » ticiens : deux attributs convenant à un même sujet ne sont pas pour » cela identiques; car, autrement, on pourrait, en supposant un homme » à la fois peintre et orfèvre, soutenir que l'orfévrerie est l'art de » peindre et la peinture l'art de couler l'or ; conséquence évidemment » absurde.

» Je te demanderai encore, ô champion jaloux de l'hellénisme et de » l'éloquence, si tu prétends nous exclure de l'hellénisme, au point de » nous interdire même les expressions banales et dont tout le monde se » sert, ou seulement le langage élégant et noble auquel on ne peut attein-

(1) Nous ne demanderons pas grâce pour la longueur des passages traduits ici ; nous croyons même inutile de prévenir en leur faveur les lecteurs lettrés auxquels s'adresse notre *Revue catholique*. Mais les savants nous permettront de compter sur leur indulgence. Erasme, qui savait le grec, déclara qu'une traduction en français des œuvres de saint Grégoire était chose impossible, et il faut bien avouer que les siècles lui ont donné raison, puisque l'œuvre n'a pas encore été tentée. On nous pardonnera donc de traduire ici tous les passages, au moins, dont nous avons besoin pour prouver notre thèse. « On le peut, je l'essaie; un plus savant le fasse ! » — Mais avec combien plus de raison nous devons répéter ce qu'Eschine disait de Démosthène « Que serait-ce, si vous l'aviez entendu (ou lu) lui-même! »

» dre sans avoir reçu une haute éducation? En ce cas, dis-nous à quelle » marque nous reconnaîtrons, par exemple, que σμερδαλέον (terrible), » κοναβίζειν (retentir), μῶν (est-ce que), δῆπουθεν (assurément), ἄττα (qui » ou que), αμοσγέπως (en quelque manière), sont des mots élégants et » réservés, et quels autres doivent être rejetés au cynosarge comme » autrefois les bâtards?

» Mais élevons un peu le débat et tâchons de le rendre digne d'un » philosophe tel que toi. Ce n'est pas à moi de dire si les dieux ont à » leur usage des mots plus forts et plus significatifs que les nôtres, un » organe vocal pour les prononcer, et si ces mots sont descendus, par » l'air, du ciel à nos oreilles, — car je ris, ô graves philosophes! de » votre Moly, et de Xanthe et de Chalcis (1), — ou si les immortels » communiquent entre eux par la pensée simplement et par les idées; » mais voici ce que je puis dire : un mot n'appartient pas à son inven- » teur, il appartient à ceux qui le connaissent, tout comme un art, une » industrie, un métier quelconque. Chaque corde d'un instrument, sous » les doigts d'un musicien habile, rend un son différent, selon qu'elle est » plus ou moins tendue; mais toutes, sous l'inspiration de l'artiste, con- » courent à l'harmonieuse unité de l'ensemble; il en est ainsi de la pa- » role : le langage, le verbe, créateur et ordonnateur de toutes choses » suscite les inventeurs des arts, puis il en met la jouissance à la dispo- » sition de tous et par les relations que fait naître cette participation de » tous aux mêmes biens; il nous associe à une vie commune, plus facile » et plus heureuse.

« L'hellénisme est ton domaine! Mais alors, dis-moi : les lettres » appartiennent aux Phéniciens, ou, selon l'opinion de certains, aux » Égyptiens! ou aux Hébreux, plus civilisés encore, et qui attribuent à » Dieu même l'inscription de la loi sur les tables de pierre?

« L'atticisme est ton domaine! mais le calcul, les nombres, l'art de

---

(1) Saint Grégoire se moque ici de certains mots attribués aux dieux par Homère. Moly est le nom d'une herbe, Xanthe est celui d'un fleuve et Chalcis celui d'un oiseau. Nous avons retrouvé les vers d'Homère auxquels saint Grégoire fait ici allusion; les voici :

Les dieux l'appellent *Moly* (Odys , X, 305). — Les dieux le nomment *Chalcis* et les hommes *Cymindis* (Iliad., XIV, 291). — Les dieux le nomment *Xanthe* et les hommes *Scamandre* (Iliad., XX, 74). — Ce passage nous révèle l'opinion de saint Grégoire sur le style poétique. Nous y reviendrons.

» compter sur ses doigts, les poids et les mesures, à qui appartiennent-
» ils ? Aux Eubéens, sans doute ? puisque l'Eubée est la patrie du fameux
» Palamède, l'auteur de toutes ces inventions, qui fut, à cause de sa
» science même, victime de l'envie, cité en jugement et condamné à mort
» par les chefs de l'expédition troyenne. Mais quoi ! si les Egyptiens, les
» Phéniciens et les Hébreux que nous tenons pour nos maîtres, si les ha-
» bitants de l'Eubée revendiquaient tous ces arts comme leur domaine,
» conformément à tes principes, que ferions-nous ? Convaincus par nos
» propres lois, que pourrions-nous raisonnablement répliquer ? Serons-
» nous donc réduits à tout restituer et, dépouillés, comme le geai, de nos
» plumes empruntées, à étaler notre nudité et notre honte ? » (1)

Il ne restait plus à invoquer en faveur du monopole que la volonté tyrannique du maître, le droit léonin de l'Etat ; car la puissante discussion de saint Grégoire avait dissipé les sophismes; son ironie implacable avait signalé le lion sous la peau du renard. (2) On ne raisonne pas contre la force, on proteste et, tôt ou tard, la liberté reprend ses droits. A ses raisonnements irréfutables, saint Grégoire ajouta sa protestation contre la violence obstinée.

« Il a mérité notre haine a bien des titres ! Jamais cependant il ne
» poussa la tyrannie et la violence aussi loin qu'il le fit au sujet de l'en-
» seignement. Je voudrais voir s'indigner avec moi tous les amis des
» lettres et des sciences, tous les partisans des nobles études parmi les-
» quels je suis fier de me ranger ! J'ai abandonné, à ceux qui les désirent,
» tous les autres avantages : Opulence, noblesse, gloire, pouvoir, tout
» ce qui est ostentation mondaine et charme trompeur. Mais l'éloquence !
» je m'en empare et je m'y attache ! et je ne regrette pas tant de travaux

(1) *I invect.* CIV, CV, CVI, CVII.

(2) « Obligé de renoncer soit à nous gagner ouvertement, soit à nous réduire par la
» violence, il mit une peau de renard par dessus sa peau de lion. » (Grég. Naz. I invect. LXXIX.)

Ni lion, ni renard, il s'affublait de la peau de l'un et de l'autre. C'était une locution familière aux Grecs. Montaigne, notre regrettable maire de Bordeaux, l'a traduite ainsi dans son langage pittoresque : Aprèz Lysander, disons que « où la peau du lyon
» ne peult suffire, il y fault coudre un loppin de celle du regnard. » Essais, I. 5.

Pauvre vieux maire de Bordeaux, expulsé lui aussi de cette chapelle où reposaient ses restes ! Qui eût dit à cet homme de « bonne foy », apparemment sceptique à certaines heures, mais chrétien obstiné autant que libéral, qu'un *jurat* de Bordeaux après avoir malheureusement édité ses œuvres se signalerait encore par des menées si contraires à son caractère indépendant et fier, doux et tolérant !

» et de périls que j'ai encourus, sur terre et sur mer, pour l'acquérir ! »

Il pouvait protester en ces termes l'orateur incomparable, supérieur par l'éloquence à Basile lui-même, supérieur à tous les orateurs profanes de l'antique Grèce, sans en excepter Démosthène ! (1)

Il protesta encore et avec non moins de force, au nom de la modération et de la tolérance dont les chrétiens donnaient l'exemple lorsque la Providence mettait le pouvoir en leurs mains.

« Le cours naturel des évènements et les révolutions politiques ont » mis le pouvoir tantôt dans vos mains et tantôt dans les nôtres. Quand » donc les chrétiens ont-ils fait souffrir à vos coréligionnaires des maux » comparables à ceux dont vous nous accablez ? De quelle liberté, de » quels droits vous avons-nous dépouillés ? Contre qui nous a-t-on vus » exciter les fureurs populaires ? A quels préfets avons-nous donné mis- » sion d'*outrepasser nos ordres ?* Quand avons-nous mis en péril la vie » des citoyens ? Qui avons-nous exclu ou révoqué des préfectures et des » autres fonctions publiques réservées aux plus dignes ? Et, pour abré- » ger, contre qui donc enfin avons-nous commis les injustices dont vous » vous êtes déjà rendus coupables envers nous et celles dont vous nous » menacez encore ? Oseriez-vous le dire, vous qui alléguez contre nous » notre mansuétude même et notre charité ! » (2)

Et l'éloquence des faits répondait ici merveilleusement à celle de saint

---

(1) Nous espérons bien légitimer notre assertion dans la troisième partie de ce travail où nous étudierons plus particulièrement le mérite littéraire des Œuvres de saint Grégoire. En attendant, et pour ne laisser pas supposer que l'enthousiasme nous jette dans le paradoxe, nous voulons donner quelques raisons de notre opinion.

Après la lecture d'un discours de saint Basile, Libanius émerveillé s'écriait : « c'est » Homère ! c'est Platon ! c'est Aristote ! c'est Susarion !..... Je voudrais, o Basile ! » avoir mérité de toi les mêmes louanges pour une œuvre pareille ! » (Basil. op. epist. CCCLV. t. III.)

Or Basile, lui-même, écrivait de saint Grégoire : « C'est un vase d'élection, un puits » profond ; Grégoire ! c'est la bouche du Christ ! » (Epist. VIII, class. I, t. III, p. 114).

Saint Jérôme, dit : « *Gregorius... vir eloquentissimus, præceptor meus...* » (Catal. Script. Ecclesiastic. CXVIII).

Saint Augustin en parle plusieurs fois, à peu près dans les mêmes termes.

Maintenant, nous attendrons, pour donner tous les autres témoignages unanimes de l'ancienne tradition.

Baronius enfin, disait des deux invectives contre Julien : « *Orationes... quarum excellentiam haud satis digne laudare queant clarissimi oratores* (In monit.)

(2) I invect. XCVIII.

Grégoire de Nazianze. Lui-même, comme saint Basile, comme tous les évêques chrétiens, n'avaient jamais fait difficulté de confier à des maîtres païens les jeunes gens dont ils dirigeaient l'éducation et les études. Ce n'était pas, certes, que les rhéteurs chrétiens fissent défaut ; mais ces grands évêques ne disputaient pas leur confiance à leurs anciens maîtres lorsqu'ils la méritaient par leurs talents et la dignité de leur vie. Saint Grégoire de Nazianze, sa correspondance en fait foi, envoyait ainsi des élèves au sophiste Libanius, aussi bien qu'aux rhéteurs Eustochius et Eudoxius. Les lettres de saint Basile à Libanius et les réponses de ce dernier, témoignent également de la généreuse condescendance de ces grands et saints évêques (1). C'est pourquoi les païens eux-mêmes, ceux, du moins, dont l'apostat n'avait pas acheté la pudeur, rougissaient de la tyrannie brutale de Julien.

Cette protestation porta bientôt ses fruits : les édits proscripteurs furent ensevelis sous le mépris public.

Après la discussion des prétendus droits de l'État, saint Grégoire de Nazianze passe en revue les accusations portées contre les Galiléens. « La Foi est contraire à la science ! » disait Julien ; ou équivalemment : « La sottise et la rusticité, voilà votre partage à vous (Galiléens) dont « un seul mot : croyez ! résume toute la sagesse. » L'esprit moderne, l'émancipation de la pensée, on le voit, datent de loin ! mais la vérité est

---

(1) Nous ne pouvons que signaler en passant les abondantes preuves que nous pourrions tirer à l'appui de notre thèse des lettres de saint Basile et de saint Grégoire. Comme la vérité apparaît là tout entière ! Comme on y voit bien que l'esprit de l'Eglise catholique fut toujours non-seulement un esprit de charité, mais encore de large et saine liberté ! C'est une loi de l'histoire que la tyrannie croît toujours en proportion de l'affaiblissement des croyances religieuses.

Les lettres de saint Basile et de saint Grégoire fourniraient encore des preuves nombreuses de la thèse soutenue par M. C. Huit, dans son étude sur l'*Enseignement dans la Grèce antique* (V. *Les Lettres chrétiennes*, nov.-déc. 1880). Ce savant, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris, démontre clairement que le monopole de l'enseignement ne fut jamais réclamé par l'Etat qu'aux époques de pire décadence et vint toujours donner aux études le *coup de grâce*. Nous trouvons aussi dans Platon, Plutarque (vie de Démosthène), etc. des faits qui placent cette vérité au-dessus de toute contestation. Mais — *non omnia possumus omnes* — nous laissons aux savants rédacteurs des *Lettres chrétiennes*, de Lille, le soin de continuer leurs admirables travaux. Leur talent est à la hauteur de leur tâche. Qu'il nous suffise d'indiquer ici, aux amis de l'enseignement chrétien, cette revue, de fondation récente, et de leur dire les chefs de l'enseignement chrétien pour l'avenir sont là !

éternelle aussi. Ne pouvons-nous pas opposer à nos adversaires la réponse de saint Grégoire ?

« Si quelqu'un, parmi vous, ose tourner en dérision ce principe de » notre Foi, ce ne seront pas, je pense, les adeptes de la philosophie de » Pythagore ! car le premier et le plus important de tous leurs dogmes » est contenu dans cette formule : αυτος εφα. Il l'a dit !

» Ils commencent par subir une première épreuve, très célèbre parmi » eux, sous le nom de philosophie du silence, et durant laquelle ils ap- » prennent, en se taisant, à modérer leurs discours ; puis, ils suivent, » dit-on, cette règle : lorsqu'on les interroge sur un point de leur doc- » trine, ils l'exposent ; et quand on leur en demande la preuve, ils se » contentent de répondre : c'est l'opinion de Pythagore. L'opinion de » Pythagore est la raison suprême de tout dogme ; elle est indiscutable » et n'admet pas d'examen.

» Ainsi, changez les sons ou les syllabes, et leur principe : il l'a dit » revient à notre formule : Croyez ! à cette formule que vous ne cessez » de poursuivre de vos sarcasmes et de ridiculiser dans vos comédies ! » Avec cette différence que notre principe soumet notre foi à la parole » d'hommes inspirés de Dieu et dont l'autorité est, pour notre doctrine, » un fondement plus solide que tout raisonnement et toute discussion (1).

J.-H. CASTAING.

(*A suivre.*)

« ATHALIE » A TIVOLI DE BORDEAUX

Il en est des grandes œuvres des arts comme des grands spectacles de la nature ; on ne les a jamais assez considérés, ils ne sont jamais entièrement et complétement vus. Chaque fois qu'on les examine, on est frappé d'un détail qui avait échappé tout d'abord. On y revient sans cesse, pour découvrir toujours une beauté de plus, qu'on ne soupçonnait pas, quelque particularité digne de remarque et qu'on n'avait pas encore aperçue. Après avoir regardé de face, on regarde de profil, on se place à droite, on se place à gauche, et c'est, avec un aspect nouveau, une secrète intention de l'artiste qui se révèle. On

(1) *I invect.*, CII.

s'attache à l'ensemble : on est émerveillé de l'ensemble ; on le décompose du regard et de la pensée : on est étonné du nombre infini des éléments qui le constituent, de leurs justes proportions, du rapport exact qu'ils ont l'un à l'autre et avec le tout qui résulte de leur combinaison ou de leur agencement.

S'il s'agit de l'art qui occupe la place la plus élevée dans la hiérarchie des arts, la poésie, et, dans la poésie, d'une des œuvres les plus attachantes, les plus complexes, de celle qui met en jeu toutes les passions, tous les ressorts du cœur humain, qui s'adresse en même temps à la raison, à la sensibilité, à l'imagination, même aux sens, de la tragédie, en un mot, telle que l'ont faite Corneille et Racine, on est surpris, en étudiant une de ces nobles productions, de ne pouvoir réussir à terminer cette étude. Invention et conduite du drame, pathétique des situations, vérité et logique des caractères, action et réaction des événements, génération naturelle des incidents et des crises, éloquence des discours, élégante simplicité du dialogue, tout ravit, transporte, excite l'admiration, déconcerte le parti-pris de trouver en défaut l'homme qui, passant devant vous, avec ses trois cents ans de gloire, semble défier votre critique. Ce n'est pas tout.

Par un mérite et un bonheur rares, il y a, de temps à autre, des harmonies inattendues entre les sentiments exprimés par le poète et la disposition intime du spectateur.

Ces harmonies naissent d'une vague ressemblance entre les héros de la pièce et les acteurs des scènes de l'heure présente, d'analogies lointaines entre les faits qui sont le point de départ du poème et d'autres faits que l'auteur n'avait pas prévus. Les âmes alors font écho aux accents plaintifs ou joyeux qui leur semblent redire leurs joies à elles, ou bien leurs angoisses et leurs inquiétudes.

Illusion, dira-t-on, complaisance et vaine fantaisie ! Qu'importe ? je prends plaisir à ce rapprochement, à cette confusion de dates, de lieux et de figures. M'interdirez-vous de personnifier dans un tyran que j'ai en horreur un régime que je déteste ? de substituer mentalement les persécutés d'aujourd'hui aux innocentes victimes d'autrefois ? d'applaudir au triomphe de ceux-ci, à la chute de celui-là, et d'anticiper de la sorte, autant qu'il est en moi, certains triomphes et certaines chutes que je désire ? L'actualité que je rends, le renouveau que je fais bénévolement au chef-d'œuvre trois fois séculaire, ne valent pas pour lui son éternelle jeunesse. D'accord. Ils lui sont du moins une parure à la mode du jour,

un condiment selon mon goût personnel, qui ajoutent à ma jouissance, sinon à son prestige.

Je viens d'analyser les pensées et les sentiments qui m'agitaient le 28 février, à Saint-Joseph de Tivoli, pendant qu'une jeune troupe, admirablement exercée, reproduisait, devant une nombreuse assistance, les saisissantes péripéties du plus beau des drames.

Tous nous avons lu, relu *Athalie*. Nous la savons par cœur, cette sublime tragédie, si antique et si moderne à la fois, si biblique et pourtant si française. C'est le dernier mot d'un génie aussi tendre que fort, aussi flexible que grand, dont le charme déguise la profondeur et laisse à peine deviner la puissance.

Qui jamais, en effet, étreignit plus fortement un sujet pour en extraire tout ce qu'il contient d'intéressant? Qui sut mieux le dérouler ensuite, par une marche solennelle et savante, avançant toujours vers le dénouement, dénouement que l'on espère ou que l'on redoute, mais qu'on n'ose prévoir? Qui sut mieux ménager l'intérêt, justifier les allées et venues des personnages, donner lieu aux explosions de la passion, à la manifestation des caractères, et sans recourir à des épisodes qui dispersent l'attention, concentrer toute la vie de l'esprit et du cœur en un désir ou une crainte unique que tout concourt à accroître?

Quelle conception d'abord!

Je sais bien que la pièce est tout entière contenue en quelques versets du quatrième Livre des *Rois*. Mais elle y est comme la statue dans le bloc de marbre brut, où seul l'œil du sculpteur la discerne, en attendant que son ciseau l'en dégage.

Voici d'une part le grand-prêtre, et, de l'autre, l'usurpatrice. Quel contraste! Joad, et le vrai Dieu, dont il est le ministre; Athalie, et les impurs démons, dont elle est le suppôt. C'est la lutte entre la religion du Sinaï, du Messie attendu, et les superstitions grossières, les pratiques infâmes, la lutte entre la nationalité juive, représentée, comme de raison, par le Pontife suprême, descendant direct de celui que sacra Moïse, et l'influence étrangère, s'incarnant dans la fille de la Tyrienne Jézabel et d'Achab, le roi schismatique. Ils sont là, prêts à se mesurer. Un enfant de sept ans est tout l'espoir humain de Joad, l'objet de toutes les appréhensions d'Athalie. Le pouvoir souverain sera l'enjeu du débat. L'issue décidera de l'avenir d'Israël et du monde.

Voici maintenant les acteurs subalternes, tous dessinés avec un relief suffisant : à côté du grand-prêtre, Josabeth, tante de Joas; ses deux

enfants, Zacharie et Salomith. Ils aiment tous les trois le royal orphelin d'une maternelle et fraternelle tendresse. Près d'Athalie, Mathan, le lévite transfuge, qu'une jalouse ambition précipita naguère dans l'apostasie. Il rêve et conseille le plus odieux des crimes, pour amener la destruction du temple où siège son rival, l'extermination des prêtres fidèles qui n'ont pas voulu le choisir pour chef, qui ont refusé d'être ses complices. Nabal, son confident, indifférent entre Baal et Jéhovah, parce qu'il ne croit à rien qu'à son intérêt propre. Puis, pour relier ces deux groupes, Abner, le soldat résigné, qui sert sans affection les puissances établies, et secrètement regrette ses anciens maîtres. C'est bien le type de ce peuple qui ne fera pas la révolution désirée, mais qui l'acceptera comme une délivrance.

Certes, il y a là invention et création. Car, outre que l'Ecriture ne dit mot de ces trois derniers personnages, les traits dont Racine peint les deux premiers sont assez creusés pour qu'on lui fasse honneur de toute la peinture. Le génie, après tout, prend son bien où il le trouve, et quand il y aurait dans le rôle de Joad autre chose que des reflets du législateur des Hébreux, de Samuël et d'Isaïe; quand il y aurait encore quelques réminiscences des leçons de Bossuet au Dauphin, de Fénelon au duc de Bourgogne, quelques souvenirs des visées de Léon III couronnant Charlemagne, de Grégoire VII élevant Henri V pour l'Empire, l'histoire n'est-elle pas une source où le poète a droit de puiser pour éclairer une situation et compléter un portrait? Son intelligence est un creuset, une fournaise où viennent s'entasser des métaux de provenance diverse, qu'une intense chaleur va dissoudre et fondre en un composé brillant, compacte et sonore.

Et maintenant quelle conduite!

Napoléon, à Sainte-Hélène, causant littératur eavec un officier anglais, lui disait: « *Votre tragédie est une histoire, la nôtre est une crise.* » (*Mémorial de Ste-Hélène*).

Oui, Racine, dans Athalie, c'est l'esprit français, se passant volontiers des développements superflus, prenant les choses à leur point de maturité, pour aller au but droit et vite. Dès l'abord on sent que l'action ne saurait languir. Nous sommes à ce moment psychologique où, malgré des intentions très-différentes, un intérêt égal presse tout le monde de précipiter la crise. Les personnages principaux sont à peu près tous à bout de patience. Athalie, en proie à des terreurs qui l'affolent, a hâte d'en finir avec la cause qui les produit. Joad se sent vieillir et craint de mou-

rir sans avoir accompli la restauration qu'il projette. Mathan, bourrelé de remords, a besoin d'attentats nouveaux qui fassent taire sa conscience. Abner est las de servir une reine de plus en plus tyrannique. Jérusalem enfin commence à s'éveiller. N'oublions pas ce qu'est le déclin d'un règne. Huit années de servilité, c'est beaucoup pour un peuple inquiet, qu'on a froissé dans toutes ses tendances, et violemment poussé au reniement de lui-même. Le jour anniversaire de la promulgation du Code divin a lui. Prêtres et Lévites sont accourus de toute la Palestine; c'est déjà une tribu nombreuse. La foule viendra aussi offrir au Seigneur les prémices de la moisson. Les timides, qui n'oseront paraître au temple, rongeront leur frein en silence, mais ils se rallieront au mouvement libérateur, pour peu qu'il ait chance de réussir. A quoi bon hésiter? pourquoi ne pas conclure? La rapidité est forcée. Serions-nous plus émus si un premier acte nous montrait Joas sanglant, furtivement dérobé à la mort par sa nourrice, pendant qu'Athalie, un poignard en main, le cherche au milieu des cadavres? si, au second acte, nous étions témoins des cérémonies sacrées où l'aimable Eliacin *présente au grand-prêtre ou l'encens ou le sel?* Un merveilleux artifice nous rendra ces détails présents dans des récits habilement amenés, suffisamment courts pour ne pas suspendre la marche qui nous entraîne, et nous arriverons à la catastrophe, sans presque avoir respiré: tant l'intrigue était bien nouée, tant les effets étaient heureusement calculés, tant les émotions étaient vives!

D'ailleurs, nous ne serons pas privés du spectacle extérieur qui repose l'intelligence en occupant le sens. Racine sait qu'on vient au théâtre pour voir autant que pour écouter, et les modernes qui s'imaginent avoir innové en mettant sous les yeux des spectateurs une partie du drame ont eu ce grand homme pour devancier et pour initiateur. Esprit sagement progressif et novateur avec mesure, il profitera de la bonne fortune qui lui offre une scène libre, débarrassée des courtisans qui l'encombrent à Paris et à Versailles. Devant les enfants de Saint-Cyr et leurs graves maîtresses, il relèvera les portiques du temple de Salomon, fera défiler les phalanges sacerdotales avec leur costume oriental, étalera la pompe d'une procession où l'on portera le livre de la loi, le glaive et la couronne du roi-prophète. Un voile de lin dérobera quelques instants à leur vue le jeune prince, qui bientôt apparaîtra sur son trône, le diadème au front, environné de ses défenseurs brandissant des épées nues. Bien plus, des chœurs de chant d'un magnifique lyrisme serviront de transition d'un acte à l'autre en résumant l'impression reçue, et l'inspi-

ration prophétique, soutenue par les mélodieux accords de la harpe, nous transportera dans les idéales régions où planaient les voyants quand l'Esprit-Saint les inspirait. Dirai-je combien tout cela est biblique?

On a trouvé dans nos Livres saints bien des sujets de tragédies. Ne parlons pas de cette *Judith,* de Boyer, que Racine immortalisa par une épigramme célèbre. Mais comment compter celles qui méritent d'être citées, depuis l'*Absalon,* de Duché, jusqu'à la *Moabite,* de Déroulède, en passant par le *Moïse,* de Chateaubriand et les fragments du *Saül,* de Lamartine? Nul n'a saisi et rendu à l'égal de Racine ce qu'on appelle la *couleur locale.* On accuse souvent ce poète d'avoir trop tenu compte des bienséances passagères de son milieu. Ici, il en fit bon marché. Si la mort d'Athalie n'a lieu que dans la coulisse, c'est par respect pour la vérité historique, par respect aussi pour des convenances d'ordre supérieur à celles de la cour du grand roi. Le parvis du temple ne doit pas être souillé par l'effusion du sang humain, et il faut soustraire aux regards du nouveau souverain le spectacle attristant du meurtre de son aïeule. Du reste, tout est juif dans les allusions, dans les souvenirs évoqués, dans les usages exposés sur la scène; tout est juif dans les discours du grand-prêtre, dans son extase, dans ses anathèmes, juif jusqu'à la rudesse, puisque Joad, exhortant ses soldats improvisés, leur recommande de frapper

Et Tyriens, et même Israélites,

et leur rappelle l'exemple de leurs pères, qui, au désert, massacrèrent sans pitié les adorateurs du veau d'or.

Et tout cela coule de source, se mêle à la trame du langage, naturellement, sans effort. Racine est d'une époque où on lisait la Bible, où des laïques récitaient le bréviaire. Il était de ceux-là; on s'en aperçoit. Il s'est assimilé la substance des *Saintes Lettres.* Ne parlez pas d'imitations et d'emprunts : il *hébraïse* en écrivant, comme un saint Ambroise, comme un saint Bernard, lesquels ne citent pas, mais *parlent* l'Ecriture. Quelle différence entre ce *faire* naturel et les laborieux efforts des tragiques que nous avons nommés! Ce n'est pas Racine qui fera songer au travail de marqueterie de l'écolier, émaillant son discours de baccalauréat d'expressions de Cicéron ou insérant péniblement dans ses vers latins quelque hémistiche de Virgile.

Oui, c'est biblique, et, partant, comme c'est chrétien! Il y est question d'amour de Dieu, de Providence attentive aux besoins des petits.

La vocation des Gentils, les gloires de la sainte Eglise y sont clairement annoncées. Le Christ futur s'y laisse entrevoir, non-seulement à travers l'obscurité d'une prophétie, non-seulement dans quelques mots découragés de Josabeth, dans quelques paroles ironiques d'Athalie, mais sous la figure de ce Joas que poursuit une reine impie et cruelle, qui échappe seul au massacre de tant d'innocents et qui s'assied enfin au trône de David.

C'est actuel aussi.

En d'autres temps, la monarchie y salua l'espoir de sa renaissance. Aujourd'hui, pour nous, Athalie est la Révolution ; Joas, la jeunesse française qu'on veut ravir au Dieu des chrétiens, sous prétexte d'*unité morale*. Le temple de Jérusalem, ce sont nos églises et nos maisons d'éducation, fermées ou menacées. Mathan, ce sont les Judas de nos jours, élevés par les prêtres et les religieux et les payant d'ingratitude. Comprenez-vous l'à-propos de ces vers ?

Ils vivent cependant et leur temple est debout.
.....
Voilà comme infectant cette simple jeunesse,
Vous employez tous deux le calme où je vous laisse.
.....
Ce temple l'importune, et son impiété
Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté.

Heureusement, à la marâtre qui lui tend les bras, plus d'un Eliacin répond avec indignation :

Quel *père*,
Je quitterais ! Et pour. ...
— Eh bien !
— Pour quelle *mère* !

Oui, la foi se fortifie dans l'épreuve, et si trop d'apostasies nous font soupirer :

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé !

si les afflictions de la mère des âmes nous arrachent des larmes, lorsqu'on nous répète les lamentations de Joas sur son peuple traîné en captivité, sur sa patrie dévastée, sur le sanctuaire livré aux flammes, l'espérance continue le chant inspiré :

Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond des déserts brillante de clartés,
Et porte sur son front une marque immortelle ?
Peuples de la terre, chantez !
Jérusalem renaît plus charmante et plus belle.

Je m'aperçois en finissant que j'ai oublié les jeunes acteurs. Ils n'ont pas un instant troublé le charme qui me captivait. Ils m'ont laissé, ils m'ont fait jouir de toute Athalie. C'est dire que leur jeu, leur diction ne déparaient nullement cette poésie. N'est-ce pas faire assez leur éloge et celui du maître qui les a formés?

Hélas! ce n'est qu'un éloge funèbre et l'admirable séance de Tivoli était une séance d'adieux aux amis.

P.-G. DEYDOU.

POÉSIES.

FLEUR DE PRINTEMPS

Je ne suis plus jeune aujourd'hui ;
Mais du passé qui s'est enfui
Je garde toujours souvenance.
J'ai bien souffert. Rien n'est resté
Dans mon pauvre cœur attristé,
Qu'un parfum du ciel, l'Espérance.

Un soir, je m'étais endormi
Sur les genoux d'un ange ami,
Près d'une touffe de bruyère.
J'y sommeillai toute la nuit,
Sans pleurs, sans rêve et loin du bruit,
Et sans témoin que le mystère.

A mon réveil, l'hôte inconnu
Que depuis je n'ai plus revu
Avait laissé sa place vide.
Mais près de la pierre où, le soir,
Triste il était venu s'asseoir,
Une fleur se penchait, humide.

C'était une fleur de printemps
Éclose avec mes quatorze ans,
Aux rayons naissants de l'aurore.
E le vécut un jour ou deux,
Et puis s'effeuilla sous mes yeux...
En y songeant, je pleure encore.

FLEUR D'ÉTÉ

—

Comme le jour allait mourir,
Ce soir-là, pour me recueillir,
J'errais sur les rives désertes ;
Et de loin, j'écoutais les flots
Dans un concert plein de sanglots
Chanter, sur leur lit d'algues vertes.

Puis, bercé d'un songe béni,
Les yeux perdus dans l'infini,
Je poursuivais ma rêverie,
Lorsque, parmi des fleurs sans nom,
Je vis, sous un dernier rayon,
Briller une tige fleurie.

C'était ta sœur, fleur de printemps,
Qui, sur les bords retentissants,
Levait sa tête virginale.
Je la pris alors dans ma main,
Et, tout le long de mon chemin
J'embrassai ma fleur idéale.

Je la garde encore aujourd'hui ;
Et toutes les fois que l'ennui
Brise mon âme et la consume,
Je contemple aussitôt ma fleur,
Et rien ne reste dans mon cœur
Qu'un souvenir sans amertume.

FLEUR D'AUTOMNE

—

On était à cette saison
Où le soleil à l'horizon
Se couche en un lit de nuages ;
Où, dans les bois qui se sont tus,
Le rossignol ne chante plus
Ses gais refrains sous les feuillages.

Les feuilles tombaient par milliers,
Et les chemins et les sentiers
Étaient couverts de leurs ruines.
Chaque bouton avait fleuri,
Et le rosier triste et flétri
Ne montrait plus que ses épines.

Pourtant, aux ardeurs de l'été
Une fleur avait résisté ;
C'était une fleur d'immortelle.
Sa corolle penchait au vent ;
Mais son éclat était vivant
Dans cette mort universelle.

Aussi notre âme est une fleur,
Fleur immortelle, et le malheur
Parfois la brise à son aurore.
Mais après les feux de l'été,
Après les jours d'adversité,
Là-haut, elle fleurit encore.

PENSÉE D'HIVER

Ainsi mes fleurs se sont fanées,
Fleur de printemps et fleur d'été,
Et quand je songe à leurs années,
Le nombre en est bientôt compté.

Chaque fleur a ses destinées,
Chacune son suave été,
Et puis toutes tombent fanées...
Le temps aussi leur fut compté.

Ah ! pauvres fleurs, mes fleurs chéries,
Pourquoi vous êtes-vous flétries ?
Vous étiez mes plus chers trésors !
Autour de nous tout naît et tombe ;
Mais le cœur humain est la tombe
Où reposent le plus de morts !

G. DE N.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

—Un Jubilé extraordinaire sera promulgué par une encyclique. Il commencera en carême et se prolongera jusqu'à la fin d'octobre pour l'Europe, et jusqu'à la fin de l'année pour le reste du monde. Le Saint Père, entretenant les cardinaux dans sa bibliothèque privée, a exprimé les sentiments d'espérance qu'il avait dans les heureux fruits du Jubilé. A cette réunion assistaient 35 cardinaux. L'on remarquait, outre Leurs Eminences, un grand nombre d'évêques, parmi lesquels ceux de Troyes, de Perpignan, d'Agen, de Tournai, Mgr de la Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux, Mgr Van den Branden, auxiliaire de Malines, et beaucoup de prélats.

— POITIERS. — Le 6 mai une magnifique cérémonie mettait en fête la ville de Montmorillon. M. l'abbé Gouineau, archiprêtre de Montmorillon, couronnait l'œuvre commencée par son prédécesseur, et si bien conduite et terminée par lui-même, de la reconstruction de l'église Saint-Martial, en inaugurant les orgues magnifiques dont la piété des fidèles a doté la principale paroisse de la ville. Ces orgues, les plus puissantes et les plus belles du diocèse, sortent des ateliers de M. Georges Wenner de Bordeaux. La réputation de M. Wenner est déjà faite; mais l'inauguration du magnifique instrument de Saint-Martial y ajoute un nouveau lustre. La présence de Sa Grandeur Mgr Bellot des Minières, évêque de Poitiers, donnait un grand éclat à la solennité. A la messe de neuf heures, Mgr l'évêque, dans une allocution simple et chaleureuse, a remercié et les fidèles qui avaient élevé dans l'église Saint-Martial ce monument de leur piété et de leur générosité, et les artistes qui prêtaient leur concours à la cérémonie. Enfin, il a, accomplissant les dernières volontés du regretté cardinal Pie, annoncé du haut de la chaire l'élévation de M. l'archiprêtre de Saint-Martial au canonicat. Ah! comme l'on eût applaudi sans le respect dû au saint-lieu! Comme les acclamations de la foule auraient prouvé à Mgr Bellot des Minières qu'il avait frappé juste et donné satisfaction au vœu de tous! M. l'abbé Gouineau a pu dire de son œuvre : *impendam et superimpendar ipse.* La reconnaissance de ses paroissiens récompensera sans réserve celui qui s'est donné sans compter. Mgr l'évêque s'en est fait l'interprète officiel et autorisé. Nous l'en remercions de tout cœur.

(*Journal de l'Ouest.*)

— Le conseil académique qui a eu la mission de se prononcer samedi, 5 mars, sur le sort du collége de Tivoli était, ainsi composé :

M. le recteur Ouvré, président; M. l'inspecteur d'Académie Roumestan; M. les inspeteurs d'Académie de la Dordogne, des Landes, des Basses-Pyrénées et du Lot-et-Garonne; Mgr Cirot de La Ville, doyen de la Faculté de théologie; M. Couraud, doyen de la Faculté de droit; M. Denucé, doyen de la Faculté de médecine; M. Abria, doyen de la Faculté des sciences; M. Roux, doyen de la Faculté des lettres, membres désignés par leurs fonctions; M. Laprie, professeur à la Faculté de théologie; M. Baudry-Lacantinerie, professeur à la Faculté de droit;

M. Coyne, professeur à la Faculté de médecine; M. Houel, professeur à la Faculté des sciences; M. Conat, professeur à la Faculté des lettres; M. de Lagrandval, professeur au Lycée de Bordeaux; M. Legendre, professeur au Lycée d'Agen; M. Lebrun, professeur au Lycée de Pau; M. Sauveroche, professeur au collége de Libourne; M. Merlin, professeur au collége de Marmande, membres élus par leurs collègues; M. Jonette, proviseur du Lycée de Bordeaux; M. Royère, principal du collége de Libourne; M. Serré-Guino, professeur au Lycée de Bordeaux; M. Alexandre-Léon, conseiller général; M. Dezeimeris, conseiller général; M. Brandenburg, maire de Bordeaux; M. Barckhausen, adjoint au maire de Bordeaux; M. Royer, chef d'institution; M. Castets, chef d'institution, membres nommés par le ministre.

— Les quatre voix qui ont constamment repoussé les mesures votées, sont celles de Mgr Cirot de La Ville, doyen de la Faculté de théologie, de M. l'abbé Laprie, professeur à la même Faculté, de M. Roux, doyen de la Faculté des lettres et de M. Abria, doyen de la Faculté des sciences. — « ... Il est une sévérité qui, laissant pour ce qu'il vaut le fait accompli, appartient à chacun de nous, et devient un véritable devoir de pratique journalière à l'égard de ceux qui auraient pu moins abdiquer leur liberté. La plupart d'entre eux n'avaient pris rang dans la considération publique que par l'accueil qui leur fut fait par nous, par ceux dont ils insultent aujourd'hui les croyances, et dont ils viennent de jeter les enfants sur la voie publique. Il y a là un fait brutal et indigne dont il importe de châtier les coupables par la seule arme qui soit encore dans nos mains, et que la plus audacieuse tyrannie ne peut briser. Nous devons les traiter comme ils le méritent et ne plus leur laisser le bénéfice de nous avoir jadis connus. Continuer de leur faire un crédit d'honneur serait plus que de la naïveté, et quoiqu'ils réclament pour eux le privilége du bon sens, nous en avons encore assez pour rompre désormais tous rapports avec eux. Ils nous ont expulsés de la liberté, expulsons-les de notre estime. Il nous reste encore au moins la liberté de choisir ceux dont il nous plaît de serrer la main. Sachons en user sans faiblesse contre ceux qui nous ont trahis sans regret.

» Paul PRINCETEAU. »

— M. Boutiron, membre très-estimé de l'enseignement libre, vient d'accepter l'intérim de la direction du collége de Tivoli pendant la suspension. L'école pourra donc rouvrir dans un mois.

— Le ministre de l'instruction publique s'est donné la peine d'écrire une circulaire pour expliquer aux préfets que bien que l'instruction religieuse ne soit plus une faculté d'examen, il est cependant *nécessaire* qu'il y ait dans le jury, conformément aux prescriptions de l'article 46 de la loi encore *existante* du 15 mars 1850, « *un ministre du culte professé par le candidat* » et que les ecclésiastiques *obligatoirement* appelés de la sorte sont examinateurs au même titre que les autres membres de la commission.

La *Petite République* s'en prend « à l'esprit de routine des administrations. » Son ignorance lui a attiré un communiqué de la préfecture de la Seine, qui essaie de lui faire entendre raison en lui rappelant ce qui précède. Elle n'en maintient pas moins qu'il y a contradiction dans la

conduite du gouvernement : « Si le curé, le pasteur et le rabbin n'ont le » droit d'adresser aucune « question de religion », que font-ils dans la » commission d'examen? Il nous semble que la suppression des épreuves » dites religieuses entraîne logiquement l'exclusion des ministres des » différents cultes. »

Ici, nous sommes d'accord avec elle. Puisqu'on violait sur un point la loi qui exige que l'examen porte sur les matières obligatoires de l'enseignement primaire, en tête desquelles figure l'instruction religieuse (art. 46 précité), pourquoi se gêner et ne pas la violer jusqu'au bout, en écartant résolûment ces *ministres du culte* dont la présence dans les commissions d'examen n'a plus de raison d'être et devient une véritable anomalie? (*Monde.*)

— Il est question de rendre le Panthéon à sa destination primitive et de supprimer les chapelains de Sainte-Geneviève; on parle également d'assurer le respect de la liberté de conscience en établissant l'égalité de traitement pour les enterrements civils, notamment au point de vue des honneurs funèbres.

— Les évêques viennent de recevoir une circulaire du ministre des cultes les invitant à prévenir les curés des paroisses de leur diocèse qu'ils aient à s'abstenir, pendant les prédications du Carême, eux ou leur prédicateur, de toute allusion politique trop accentuée visant la politique du gouvernement.

— AGEN. — M. l'abbé Joseph Rumeau, secrétaire de l'évêché d'Agen, a été nommé vicaire général, en remplacement de l'abbé Termoz, démissionnaire.

— HÔPITAUX. — Après le docteur Desprès, libre-penseur, voici le docteur Potain, de l'hôpital Necker, qui s'élève contre le projet de laïcisation des hôpitaux.

« Ce qui fait que la sœur d'hôpital n'est vraiment point remplaçable, c'est qu'on trouve en elle ce qui ne se rencontre nulle part ailleurs : une sorte d'être impersonnel, dont les sentiments, les intérêts ne comptent en aucune façon ou se confondent absolument avec ceux de ses malades. Elle existe à peine comme femme. A peine a-t-elle un nom qui lui appartienne; on l'appelle uniquement « ma sœur »; et jamais il n'est question avec elle d'autre chose que des nécessités du service ou du bien de ses administrés. Aussi est-elle entourée du respect de tous. Que si, par hasard, elle n'accomplit pas rigoureusement ses fonctions, une plainte à la supérieure suffit pour qu'elle soit immédiatement remplacée. Or, il ne faut point attendre qu'il en soit ainsi avec les surveillantes laïques. Elles seront des fonctionnaires. Elles auront une personnalité avec laquelle il faudra compter. Elles seront investies d'un titre qu'elles sauront défendre. Et si, par malheur, il survient quelque difficulté rendant nécessaire le déplacement d'une d'entr'elles, nous ne manquerons pas de voir immédiatement surgir toute la série des relations et protections plus ou moins influentes qui l'auront installée et qui la maintiendront. »

La Rédaction regrette que l'abondance des matières ait nécessité l'ajournement, à la prochaine livraison, de plusieurs études et particulièrement d'une réponse de M. le marquis de Castelnau d'Essenault à un article critique de M. Jules Delpit, dans lequel ce dernier conteste les conclusions de notre collaborateur sur Clément V.

L'ABBÉ DE CHAMPGRAND

(Suite)

—

Bon séminariste ! Cet éloge dans la bouche réservée du supérieur de Saint-Sulpice implique bien des qualités : toutes les qualités qui font un bon prêtre, le séminariste n'étant autre chose que le prêtre en formation et en préparation.

Toutes ces qualités s'épanouissaient à l'envi en Ferdinand de Champgrand. Entre toutes, comme il convenait à son âge, brillaient la pureté angélique et la piété exquise, ces deux fleurs par excellence de la jeunesse sacerdotale, deux fleurs embaumées qui promettent les plus doux fruits.

Reconnaissons-le : ces deux vertus venaient de plus loin que le séminaire; le fils d'Adrienne de Montsaulnin avait toujours porté sur son front l'auréole d'une parfaite innocence; entre les bras de sa pieuse mère il avait sucé la piété avec le lait.

Quoi qu'il en soit, à vingt ans, dans ce paradis du séminaire, sous les rayons concentrés de la grâce, la pureté d'âme et la piété du jeune homme cultivées par les mains les plus habiles arrivaient à leur pleine floraison.

Pas plus que la faveur de la Providence, son bon vouloir ne s'était

démenti. Comme l'enfant avait répondu aux soins de la plus tendre des mères, l'adolescent à la sollicitude des maîtres les plus experts, l'étudiant en théologie avait mis à profit la sage direction, le docte enseignement du plus renommé de nos séminaires. « Avoir eu pour directeurs » dans sa préparation au sacerdoce, les dignes fils de M. Olier, les prê» tres de Saint-Sulpice, n'est pas le moindre privilège dont M. Ferdi» nand de Champgrand, dit avec raison le premier de ses panégyristes, » eut à remercier la Providence. Car cette sainte et vénérable société » est non-seulement riche d'hommes éminents dans les sciences ecclé» siastiques mais compte autant de modèles achevés de toutes les vertus » qu'elle compte de sujets. Dans nos séminaires, le Grand Livre qui nous » apprend les vertus de notre sainte religion n'est autre que la vie de nos » maîtres. Ce fut à cette école que le jeune clerc Ferdinand de Champ» grand fut formé et instruit. Il passa sept années dans ce sanctuaire » béni de la science et de la piété (1). »

Et, que le digne archiprêtre de la cathédrale de Bourges a raison d'unir ici dans son éloge la science et la piété ! à Saint-Sulpice, elles sont inséparables. En y proclamant bon séminariste l'abbé de Champgrand, on ne saluait pas seulement en lui l'éclosion des vertus sacerdotales ; on attestait qu'il avançait à grands pas dans la science ecclésiastique. L'un et l'autre est de rigueur. On n'est pas réputé bon séminariste à moins, dans cette association de Saint-Sulpice, la première école de théologie de France et une des premières de la catholicité.

Il est vrai qu'un transfuge de cette savante école cherchait naguère à en diminuer la réputation.

Quel déserteur n'a calomnié le régiment d'où il a fui ?

Au dire de celui-ci, l'enseignement théologique de Saint-Sulpice ne lui fournissait pas assez de lumière ; les démonstrations y frappaient moins son esprit que les objections... La belle histoire !... Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Or, il ne voulait pas entendre ce faux séminariste ; il n'écoutait seulement pas, tout entier au cliquetis des mots et des idées avec lequel il espérait faire du bruit — et aussi de l'argent — dans le monde de la littérature (2).

Il ne voulait pas entendre, ce pharisien, contempteur des prescriptions

(1) Éloge funèbre par M. X. d'Harauguier de Quincerot, chanoine-archiprêtre de la cathédrale de Bourges.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1880, p. 76.

évangéliques : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice » (1). » «Si quelqu'un veut être mon disciple, qu'il renonce à lui-même, » qu'il prenne sa croix et me suive (2). » Il n'avait pas ces oreilles fidèles qui entendent la voix du Christ (*qui habet aures audiendi audiat*) (3), ni la droiture d'esprit, ni la pureté d'intention, ni la générosité d'âme, dispositions requises, clefs indispensables pour ouvrir le livre aux sept sceaux apporté du ciel.

Combien, au contraire, ces bonnes dispositions du cœur se rencontraient en Ferdinand de Champgrand! Aussi, avec quel goût et quel profit ne suivit-il pas les cours de théologie à Saint-Sulpice! Non-seulement, il se sentait illuminé, mais séduit. L'entraînement fut si grand que l'étudiant ne songea plus à se séparer de ses professeurs : l'admiration et le dévouement qu'ils lui avaient inspirés achevaient de fixer à ses yeux sa vocation particulière dans le sacerdoce. N'anticipons pas.

L'abbé de Champgrand approchait du terme de ses études ecclésiastiques. Il avait fait le pas. Il appartenait à la tribu sainte. Il était voué à la cléricature, au sacerdoce. Mais, dans le sacerdoce, il y a des ministères divers. A quel de ces ministères devait-il consacrer sa vie?

La question se posait devant lui d'autant plus entière que la mort de son père et de sa mère survenue en 1835 et 1836 le constituait en pleine liberté et en brisant ses plus chères affections le disposait aux plus généreux sacrifices. Encore une fois, à quel ministère particulier allait-il se sacrifier? « Ce fut pour l'abbé de Champgrand, au dire des confidents » de ses pensées et des témoins de ses démarches, l'heure la plus solen- » nelle de sa vie. Il était en proie à une hésitation qui ne laissa pas de » troubler la sérénité de son âme et la paix habituelle de son cœur. » Divers attraits le poussaient à embrasser différents genres de vie. » Comment pourrait-il employer plus utilement pour la gloire de Dieu » et le salut des âmes, seuls objets de ses pensées et seuls buts de ses » desseins. les riches talents qu'il avait acquis durant ces longues an- » nées de son éducation sacerdotale ?...

» Devait-il embrasser le ministère pastoral et se mettre à la disposi- » tion de son évêque pour être enrôlé dans les rangs du clergé parois- » sial ?... La Compagnie de Jésus qu'il avait tant aimée et à laquelle il

(1) Matthieu, VI, 33.
(2) Matthieu, XVI, 24.
(3) Matthieu, XI, 15.

» devait l'éducation de sa jeunesse et sa vocation au sacerdoce lui offrait » mille œuvres pour lesquelles il se sentait un attrait singulier et possé- » dait d'incontestables aptitudes : l'enseignement, les missions, la direc- » tion des âmes.... Mais il avait soif de renoncement, et la pauvreté, la » vie mortifiée des fils de saint François se présentaient à lui comme des » joyaux précieux pour l'achat desquels tout sacrifice devient lé- » ger... » (1)

Après avoir longtemps prié, consulté ; après avoir sondé son cœur et ses reins afin de savoir quelle croix il était destiné à porter, il prit son parti : il demanda à M. Garnier, supérieur général de Saint-Sulpice, de le recevoir parmi les siens.

Trois choses déterminèrent sa préférence : 1° la vertu qu'il avait admirée au séminaire en ses directeurs. Lui qui n'aspirait qu'à se sanctifier, pouvait-il mieux faire que de rester parmi les saints auxquels une providence maternelle l'avait amené tout d'abord ; 2° l'excellence du ministère auquel se dévoue l'association fondée par M. Olier. Former des prêtres, n'est-ce pas l'œuvre primordiale, l'œuvre des œuvres, l'œuvre favorite du Sauveur, lequel, pendant les trois ans de sa vie publique, travaille surtout à former les apôtres qu'il enverra ensuite convertir et baptiser les nations ; 3° enfin, l'obscurité profonde, la solitude et le silence où les prêtres de Saint-Sulpice aiment à s'ensevelir.

Oui, pratiquer toute vertu et repousser toute gloire humaine; avoir toujours Dieu et Dieu seul en vue ; se vouer à la tâche la plus élevée, la plus ardue, la plus délicate, et, en même temps, à la vie la plus cachée : voilà l'objet de la Société de Saint-Sulpice ; voilà le but que M. Olier a marqué à ses enfants en leur donnant pour modèle l'intérieur de la sainte famille à Nazareth et pour devise ces paroles du Psalmiste : « *Dominus pars hæreditatis meæ* (2). *Pars mea Deus in æternum* (3). Voilà l'idéal qu'embrasse avec amour, à vingt-trois ans, ce jeune homme admirablement doué, que la mort de son père laisse maître absolu d'un million de fortune. S'il n'y a pas là de l'abnégation héroïque, où la cherchera-t-on ?

Lui, cependant, ne se juge pas quitte. Tandis qu'enfermé à la solitude d'Issy, en 1836, il se livre sans partage, sans réserve à sa vocation de

(1) Eloge funèbre.
(2) Psaumes, XV, v. 5.
(3) Psaumes, LXXII, v. 26.

Sulpicien, en se préparant de tout son cœur à l'œuvre des Séminaires ; il s'inquiète des autres familles religieuses — c'est encore un témoin oculaire qui nous l'apprend — il se croit tenu à compensation vis-à-vis des œuvres auxquelles il n'a pu se vouer personnellement.

« S'il ne remplit pas lui-même les fonctions pastorales, sa vie s'épui-» sera à former des prêtres et à doter les paroisses de pasteurs élevés à » son école et remplis de son esprit.

» La famille de saint Ignace ne lui demeurera pas étrangère ; il parti-» cipera à ses œuvres, s'associera à ses travaux apostoliques en consa-» crant une part importante de sa fortune (300,000 fr.) à la fondation » d'une maison des Pères de la Compagnie de Jésus, dont il dotera sa » ville natale. L'année même de son sacerdoce, en 1837, notre ville de » Bourges lui devait cette résidence, qui fut pour elle une source de » renouvellement de foi et de piété.

» Vingt ans plus tard s'élèvera, par ses soins et ses largesses, un cou-» vent destiné à recueillir les pauvres et admirables fils de saint Fran-» çois.

« La ville d'Issoudun lui devra sa première fondation de l'œuvre du » Sacré-Cœur.

» Ce fut ainsi qu'il répondit à ces attraits différents de la grâce divine, » attraits qui semblaient si inconciliables et si contraires, mais auxquels » son ingénieuse charité trouva moyen de satisfaire. » (1)

Il est prêtre enfin au milieu de l'année 1837 et prêtre de Saint-Sulpice. Il va entrer dans l'œuvre de sa vocation et de son choix. Il a 24 ans. Son cœur généreux s'est encore élargi par des largesses presque royales. Son instruction solide et variée le rend propre à enseigner le dogme et la morale, l'éloquence sacrée et l'Ecriture-Sainte, le droit canon et la liturgie. Heureux les séminaristes qui seront conduits par ce directeur aussi éclairé que pieux. Il a quelque peu mis dans un coin comme une juvénilité la vivacité de ses goûts littéraires ; ce n'est plus maintenant les brillantes tirades, mais les pensées fortes et profondes, les vérités religieuses fortement exprimées qu'il inscrit sur ce cahier de notes dont il a pris l'habitude à l'instigation de son bon curé du Berry et à l'exemple de tant d'illustres écrivains. Son intelligence plus ferme est toujours vive et ouverte ; il remplira avec honneur les fonctions de résident de la société de Saint-Sulpice auprès du Saint-Siége, bien que la

(1) Eloge fu ebre

diplomatie ne soit pas son fait. En d'autres temps, son bon vouloir, son humilité lui feront accepter avec empressement une charge plus modeste : on verra le gentilhomme distingué, le fils de famille millionnaire devenir économe, mesurer de la meilleure grâce du monde, à la cuisine, la portion congrue de fèves et de haricots..,

Riche de tous ces dons, rayonnant de toutes ces grâces, il nous arriva à Bordeaux à la fin de 1837 : la société de Saint-Sulpice, déjà si généreuse envers notre diocèse, méritait de sa part une nouvelle reconnaissance en lui faisant cet agréable cadeau.

A. LACADÉE.

(*A suivre.*)

NAZARETH

(Suite.)

III

LES SAINTS LIEUX DE NAZARETH

Il est temps, puisque nous sommes des pèlerins et non des touristes vulgaires, de nous diriger vers ce que nous pouvons appeler les *Saints Lieux* de Nazareth. Allons donc au couvent latin. Ce sera chose facile, puisque nous avons établi notre domicile à la *Casa Nuova*, belle hôtellerie qui en dépend. Ce couvent, dont les voyageurs protestants eux-mêmes vantent volontiers l'hospitalité, est l'un des plus considérables et des mieux organisés parmi ceux que les Pères franciscains possèdent dans le Levant. Les murs de couleur sombre qui l'enveloppent de toutes parts, et les constructions massives dont il se compose le font ressembler à une forteresse plutôt qu'à un doux asile de paix et de bénédiction. Mais telle est la forme de tous les établissements du même genre en Égypte et en Syrie. Il fallait bien que les moines se défendissent contre les voleurs arabes et leurs fréquentes incursions; ils avaient à se défendre aussi contre les hostilités parfois plus dangereuses encore du fanatisme schismatique ou musulman.

C'est là, à peine indiquée au dehors par un modeste campanile, que se trouve l'église de l'Annonciation et, dans cette église, la grotte où, suivant une tradition des plus vénérables, l'Ange apparut à Marie pour lui apporter le divin message. Après le Saint-Sépulcre, la Syrie n'a pas

de plus beau temple chrétien que celui de l'Annonciation. Il est bâti d'après le style italien moderne. N'êtes-vous point surpris tout d'abord de voir que ses dimensions sont peu proportionnées? En effet, sa largeur est presque égale à sa profondeur. Mais tout s'explique lorsqu'on nous dit que les malheurs des temps ont empêché ses pieux fondateurs de l'achever. L'intérieur est richement orné : les murs disparaissent sous le marbre, les tapisseries, les tableaux. Mais pourquoi le chœur est-il si élevé au-dessus de la nef principale, qui, du reste, nous venons de le voir, est à peine ébauchée? Recueillez-vous, ami lecteur, et suivez-moi en silence; vous devinerez vous-même l'explication de cette anomalie. Nous descendons lentement les dix-sept marches d'un large escalier de marbre blanc : nous voici dans une crypte, ou chapelle souterraine, large d'environ dix-huit pieds, longue de huit, placée juste au-dessous du maître-autel de l'église supérieure. Lisez ces mots latins écrits sur les dalles : VERBUM CARO HIC FACTUM EST. « C'est ici que le Verbe s'est fait chair! » Voyez ces sept lampes d'argent dont la lueur tremblante donne à ce lieu un aspect si mystique; voyez ces pierres, usées, polies par les baisers qu'y ont pieusement déposés des milliers de pèlerins..... Ah! vous vous agenouillez, et, à votre tour, vous collez vos lèvres sur ce sol sacré! Oui, adorons, bénissons, aimons, au souvenir des grandes choses qui se sont accomplies pour nous dans cet humble réduit.

Là était donc autrefois la demeure de Marie, et la Vierge pleine de grâce se tenait, dit-on, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'autel, quand l'Archange lui apporta l'étonnante proposition du Très-Haut. Cette colonne de porphyre que vous apercevez à quelques pas d'ici, marque l'endroit où s'arrêta le messager céleste. Outre l'autel principal, dédié au Verbe incarné et à sa sainte Mère, la crypte contient deux autres autels secondaires, dont l'un est consacré à saint Gabriel, l'autre aux parents de Marie, saint Joachim et sainte Anne. Saint Joseph n'a pas été oublié, car il a aussi son autel spécial dans l'Église supérieure.

Tous les jours, les moines et leurs petits arabes en costume d'enfants de chœur font une procession dans les deux sanctuaires; ils s'arrêtent quelques instants devant chaque autel pour y chanter un hymne et des antiennes. La cérémonie se termine par l'*Angelus*, récité de la manière la plus solennelle. Les bons Pères sont à genoux, les bras en croix, et ils baisent la terre à chaque *Ave Maria* : en un tel lieu, c'est un spectacle vraiment saisissant.

Qu'on aimerait à demeurer toute sa vie dans la crypte de l'Annoncia-

tion! Emportons-en du moins de vivants souvenirs, qui nous aideront à mener toujours une vie digne de Jésus de Nazareth. Nous pouvons aussi, en sortant par ce petit couloir taillé dans la roche crayeuse, détacher de la paroi un morceau de pierre que nous conserverons comme une précieuse relique.

Continuant d'être votre Cicérone, je vais vous conduire à présent, cher lecteur, à ce qu'on nomme la « Boutique de saint Joseph » : elle est située à peu de distance et au N.-E. du couvent franciscain. Nos aïeux, les croisés, en bâtissant autrefois une église à cet endroit, avaient voulu honorer la mémoire du chaste époux de Marie et celle de ses rudes labeurs si généreusement entrepris, si patiemment supportés par amour pour la Vierge très-pure et pour le divin Enfant. L'église a été depuis longtemps détruite ; mais la *Bottega* existe sous la forme d'une petite chapelle qui s'élève au milieu d'une cour mûrée. Au-dessus de l'autel est suspendu un tableau qui représente saint Joseph travaillant avec l'Enfant-Jésus, et Marie auprès d'eux. L'humble oratoire n'a pas d'autre ornement.

Dirigeons-nous maintenant vers l'ouest ; nous trouvons bientôt une autre grotte intéressante, transformée en sanctuaire comme celle de l'Annonciation. C'est la grotte de la *Mensa Christi*, c'est-à-dire de la Table du Christ. Là se trouve une grosse pierre arrondie, haute d'environ trois pieds, sur laquelle, d'après la tradition, N. S. Jésus-Christ aurait pris quelquefois ses repas en compagnie de ses disciples.

Si vous le voulez bien, nous terminerons notre visite à ceux des Saints Lieux qui appartiennent aux catholiques du rite latin, par une visite aux pieuses Dames de Nazareth. Elles méritent cette marque de sympathie, d'abord parce que ce sont des Françaises, ensuite parce qu'elles se dévouent avec tant de générosité aux œuvres de la Terre-Sainte. Établies dans la cité de Jésus depuis vingt-trois ans, ces saintes religieuses y remplissent deux ministères principaux : elles font la classe aux petits enfants, qui accourent chez elles à l'envi pour profiter de leurs bons soins, sans distinction de religion, car elles ne repoussent personne, pas même les mahométans ; puis elles vont soigner les malades à domicile, également sans distinction. Que Dieu récompense leur noble dévouement !

Les Grecs schismatiques possèdent, à quelques minutes de la ville, un établissement qui attire à son tour notre attention. Il se compose d'un couvent et d'une fontaine. Le couvent, habité par quelques religieux, est consacré à l'archange saint Gabriel, dont il porte le nom ; il se fait

remarquer par « son architecture barbare » (1). L'Église, qui sert de paroisse, est très-simple au-dehors; mais, au-dedans, elle est surchargée d'ornements d'un goût douteux, en particulier d'affreux tableaux. La fontaine nous intéressera davantage. Sa source est sous le maître-autel de l'église; toutefois on ne recueille ses eaux qu'à trente ou quarante pas de là, en dehors du couvent, dans une grotte qu'ombragent les ruines d'un ancien temple. Pourquoi vous disais-je que cette fontaine est pleine d'intérêt pour nous? Est-ce à cause du va-et-vient perpétuel qui a lieu autour d'elle? Est-ce parce que les mères de famille, accompagnées de leurs enfants, les jeunes filles portant gracieusement leurs urnes sur la tête ou l'épaule, y accourent tout le jour pour y faire la provision d'eau nécessaire au ménage? Non, ce n'est point précisément pour cela. Et cependant quel beau tableau un peintre habile ne pourrait-il pas tirer de cet ensemble! Quelles curieuses études de mœurs nous pouvons faire si nous prenons la peine d'attendre quelques minutes! L'eau n'est pas très-abondante, et c'est la meilleure de la ville, qui d'ailleurs, autant que je sache, n'a guère qu'une autre source avec celle-ci : aussi bien, ce sont des luttes sans trêve, chacune de nos Rébecca voulant plonger la première son urne de grès dans le sarcophage antique où les eaux se rassemblent. Voyez ces yeux qui brillent de colère, ces regards menaçants, ces brusques mouvements pour rejeter en arrière une voisine audacieuse qui veut passer avant son tour! Entendez ces paroles pleines d'aigreur que vous croyez comprendre sans savoir un mot d'arabe! Je ne m'étonne point que le Dr Thomson, tout américain qu'il fût, ait été choqué des airs immodestes, de la tenue hardie des jeunes Nazaréennes auprès de cette fontaine (2).

Mais je vous ai dit qu'un autre motif nous attire en ce lieu. Ecoutez! C'est ici la « Fontaine de la Vierge », et, à Nazareth, vous savez quelle peut être la vierge par antonomase. « Si, dans toute la Palestine, dit très-bien M. Clarke (3), il est un endroit qui fut certainement honoré de la présence de Marie, nous pouvons croire que ce fut celui-ci. En effet, une fontaine ne change pas facilement de place; de plus, la coutume de venir là chercher de l'eau a dû se continuer parmi les femmes de Nazareth depuis la période la plus reculée de l'histoire de cette bourgade. » Marie, nous n'en saurions douter, est donc venue pendant de longues

(1) Le mot est de M. Stanley, *Sinai and Palestine*, p. 444.
(2) *The Land and the Book*, 1876, p. 432.
(3) *Travels*, t II, p. 427.

années puiser de l'eau à cette fontaine, souvent sans doute accompagnée du divin Enfant.

La légende ne pouvait pas manquer de s'emparer d'un fait aussi intéressant. D'après l'écrit apocryphe connu sous le nom de Protévangile de Jacques-le-Mineur (1), l'Annonciation aurait eu lieu auprès de la « Fontaine de la Vierge », et c'est ce que prétendent encore les Grecs. Mais laissez-moi vous raconter ce fait d'après le poète américain Longfellow, qui l'a inséré dans sa Légende dorée, en suivant quelques vieux Mystères du moyen-âge :

MARIE A LA FONTAINE

Marie. Le long de l'allée du jardin, puis à travers la barrière placée au milieu de la haie, je m'avance à la dérobée, quoique tranquillement, pour remplir ma cruche à la fontaine, cette fontaine si profonde, et si fraîche, et si calme, qu'on trouve en ce lieu solitaire. Des sycomores montent la garde tout autour. Je ne vois personne, je n'entends d'autre bruit que les murmures de la source; j'entends aussi mes compagnes qui, au sein de leur retraite, tissent les fils d'or et d'écarlate, et qui égayent leurs travaux par leurs chants.

L'ange Gabriel. Salut, vierge Marie, pleine de grâce !

(Ici, Marie regarde tout autour d'elle en tremblant, puis elle prend la parole.)

Marie. Qui est-ce qui parle en ce lieu avec une voix si douce ?

Gabriel. Le Dieu du ciel est avec vous ! Vous êtes bénie entre toutes les femmes, ô vous qu'il a daigné choisir !

Marie (posant sa cruche à terre). Que signifie cela ? Je ne vois personne, et pourtant j'entends des paroles toutes sacrées. Je n'ose demeurer ici.

(En ce moment l'ange lui apparaît et dit :)

Gabriel. Ne craignez point, ô Marie, mais croyez ! Car, en ce jour même, en demeurant vierge, vous concevrez un fils. Ne craignez pas, ô Marie. Du haut du ciel, la majesté du Très-Haut vous couvrira de son ombre.

Marie. Voici la servante du Seigneur ! qu'il me soit fait selon votre sainte parole (2)!

Délicieux récit, n'est-il pas vrai ? Que pensez-vous de cet autre trait rapporté par Sanutus (3) ? L'Enfant Jésus, envoyé par sa Mère à la fontaine, aurait un jour brisé l'amphore qu'elle lui avait confiée. Mais cet accident ne l'embarrassa guère. Il reçut l'eau dans les plis de sa robe et vint apporter à Marie, en souriant, la provision accoutumée !

(1) Voir Brunet, *Les Evangiles apocryphes*, 2e édit., p. 120-122.

(2) H. W. Longfellow, *Poetical works*, Lond. 1868, Chandos classics, p. 268.

(3) T. III, p. 7, c. 2.

IV.

DE QUELQUES AUTRES LIEUX SACRÉS ET DES ENVIRONS DE NAZARETH

Voulez-vous maintenant que nous allions nous reposer à la *Casa Nuova*, ou mieux encore, sur le toit plat du couvent latin ? Là, je pourrai vous citer divers traits que j'aurai oubliés chemin faisant, et puis nous prendrons des forces pour faire une excursion sur les collines qui dominent Nazareth.

De quelle agréable perspective nous jouissons du haut de cet observatoire ! Nulle part ailleurs, dans la vallée, si ce n'est de l'église des Maronites que nous irons visiter bientôt, on n'aperçoit si bien la ville et ses alentours les plus rapprochés. Mais l'horizon n'est pas très étendu. De tous côtés, ces montagnes arrondies, belles malgré l'absence de végétation et de verdure, arrêtent promptement nos regards. N'êtes-vous pas frappé de l'idée de retraite, de recueillement, qui saisit l'âme à Nazareth ? La retraite, voilà bien son caractère spécial. Aussi comprenons-nous mieux que jamais pourquoi Dieu avait jeté les yeux sur elle afin qu'elle servît de théâtre à la vie cachée de son Fils. Avant les jours de sa manifestation, qui eût pu soupçonner que le Messie vivait ici dans une pauvre maison ? Qui serait venu le chercher dans cette petite bourgade, située autrefois, comme aujourd'hui, à plusieurs heures de la grande route, si perdue au milieu des montagnes ? Et pourtant, lorsqu'on est à Nazareth, comme l'on *sent* que Jésus y a vécu ! Il a parcouru mille fois ces chemins par lesquels nous passions tout à l'heure ; ses yeux se sont reposés comme les nôtres sur ces doux horizons ; comme les nôtres, se trouvant trop promptement arrêtés par les montagnes, ils se sont élevés vers ce beau ciel d'Orient qu'on ne se lasse jamais de contempler, et qui est, là où nous sommes, si magnifiquement encadré. Quand nous avons rencontré dans la rue ce beau et modeste jeune homme, qui portait une hache sur l'épaule et une pièce de bois à la main, n'avez-vous pas cru que c'était Jésus ?... Mais quand est-ce que nous nous arrêterions, si nous suivions le cours de nos pensées ? Tenez, regardez ce noble palmier qui se dresse fièrement dans le jardin des Pères franciscains : c'est le seul qu'on trouve actuellement à Nazareth. Non loin de nous, voici le cimetière. S'il y avait aujourd'hui un convoi funèbre, nous pourrions assister à la célèbre « Danse des morts », dont tant de voyageurs ont été

témoins (1). Rien de plus étrange que cette cérémonie, qui se pratique à Nazareth comme dans la plus grande partie de la Palestine, depuis des milliers d'années sans doute. Elle a lieu aux funérailles catholiques tout aussi bien qu'aux enterrements des schismatiques et des mahométans. Les femmes seules y prennent part. Elle consiste en une sorte de valse ou de ronde rapide, accompagnée de cris plaintifs et monotones. Les danseuses se frappent le visage et la poitrine, s'arrachent les cheveux en signe de désespoir. Quelles singulières coutumes! Qui songerait, dans notre Occident, à exprimer la douleur par la danse?

Je ne vous ai guère parlé jusqu'ici que de la ville moderne, et point de l'antique Nazareth, telle qu'elle était à l'époque de N.-S. Jésus-Christ. Que vous dirai-je de celle-ci? Elle s'élevait, cela n'est pas douteux, sur l'emplacement de la cité actuelle (2). Après avoir appartenu autrefois au territoire de la tribu de Zabulon, elle dépendit ensuite de la province de Galilée. « A part quelque chose de sordide, écrit un auteur qui ne manque pas d'autorité sur cette sorte de questions, quoique nous ne le citions ici qu'à regret (3), à part quelque chose de sordide et de repoussant que l'islamisme porte partout avec lui, la ville de Nazareth, au temps de Jésus, ne différait peut-être pas beaucoup de ce qu'elle est aujourd'hui. Les rues où il joua enfant, nous les voyons dans ces sentiers pierreux ou ces petits carrefours qui séparent les cases. La maison de Joseph ressembla beaucoup sans doute à ces pauvres boutiques, éclairées par la porte, servant à la fois d'établi, de cuisine, de chambre à coucher, ayant pour ameublement une natte, quelques coussins à terre, un ou deux vases d'argile et un coffre peint. » « L'aspect grossier des ruines qui couvrent la Palestine, ajoute le même auteur dans une note, prouve que les villes qui ne furent pas reconstruites à la romaine étaient fort mal bâties. Quant à la forme des maisons, elle est, en Syrie, si simple et si impérieusement commandée par le climat, qu'elle n'a jamais dû changer ». Du reste, alors même que beaucoup de choses se seraient transformées en dix-neuf siècles, les lieux sont bien restés les mêmes : au fond, la patrie du Sauveur est donc aujourd'hui ce qu'elle était de son vivant.

---

(1) Voir Sepp, *Jerusalem und das heil. Land*, t. II, p. 92; A. Stolz, *Besuch bei Cham, Sem und Japhet*, p. 349, 350.

(2) M. Van de Velde, *Reise durch Syrien und Palaestina*, t. II, p. 329, prétend sans raison que l'ancienne Nazareth était bâtie sur le plateau du Neby Ismaël.

(3) M. Renan, *Vie de Jésus*. 1863, p. 22, 23.

Mais il est temps de nous mettre en route pour l'excursion que je vous ai promise. Après avoir étudié la ville dans ce qu'elle a de plus remarquable, nous allons parcourir rapidement ses environs, de sorte que nous emporterons de Nazareth une idée à peu près complète. Notre promenade devant rouler presque tout entière autour d'un événement extraordinaire de la vie du Sauveur à Nazareth, voici la narration de ce fait d'après saint Luc. C'est à dessein que j'ai retardé jusqu'à maintenant cette lecture, afin que tous les traits du récit fussent plus présents à notre esprit.

Jésus retourna en Galilée par la vertu de l'Esprit, ... et il vint à Nazareth où il avait été nourri, et entra dans la synagogue le jour du sabbat selon sa coutume; puis il se leva pour lire. Et on lui donna le livre du prophète Isaïe, et, quand il eût déployé le livre, il trouva le passage où il est écrit : L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a oint : il m'a envoyé pour évangéliser aux pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur froissé, pour publier aux captifs la délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue, pour mettre en liberté ceux qui sont foulés, et pour publier l'an agréable du Seigneur. Puis, ayant ployé le livre et l'ayant rendu au ministre, il s'assit, et les yeux de tous ceux qui étaient dans la synagogue étaient arrêtés sur lui. Alors il commença à leur dire : Aujourd'hui cette écriture est accomplie, vous l'oyant. Et tous lui rendaient témoignage, et s'étonnaient des paroles pleines de grâce qui sortaient de sa bouche, et ils disaient : Celui-ci n'est-il pas le fils de Joseph? Et il leur dit : Assurément, vous me direz ce proverbe : Médecin, guéris-toi toi-même, et fais ici dans ton pays toutes les choses que nous avons ouï dire que tu as faites à Capharnaum. Mais il leur dit : En vérité, je vous dis qu'aucun Prophète n'est bien reçu dans son pays. Et certes, je vous dis qu'il y avait plusieurs veuves en Israël du temps d'Elie, lorsque le ciel fut fermé trois ans et six mois, de sorte qu'il y eut une grande famine par tout le pays, et toutefois Elie ne fut envoyé vers aucune d'elles, mais seulement vers une femme veuve dans Sarepta de Sidon. Il y avait aussi plusieurs lépreux en Israël du temps d'Elisée le prophète; toutefois pas un d'eux ne fut guéri, mais seulement Naaman, le Syrien. Et ils furent tous remplis de colère dans la synagogue, entendant ces choses. Et, s'étant levés, ils le mirent hors de la ville, et le menèrent jusqu'au bord de la montagne sur laquelle leur ville était bâtie, pour le jeter du haut en bas. Mais il passa au milieu d'eux et s'en alla (1).

Nous voici sur l'emplacement probable de la synagogue où se passa le premier acte de cette tragédie. C'est, comme vous le voyez, une petite église construite en pierres de taille et qui n'a d'ailleurs rien de particulier. Mais, du temps de Sanutus, on pouvait y contempler une poutre légendaire sur laquelle, dit ce bon vieil auteur, « le Seigneur Jésus s'était assis jadis avec d'autres enfants : elle se soulève toutes les fois qu'elle est mise en mouvement par des chrétiens ». Cette église est la propriété

(1) Saint Luc, IV, 14-30.

des Arméniens ; elle est située sur la place publique, et tout auprès de l'ancienne porte de la ville.

Avançons, et dirigeons-nous vers une autre église, celle des Maronites. Regardez maintenant ce rocher à pic qui la surplombe et du haut duquel on a une si belle perspective soit sur la ville, soit sur la vallée. Ne serait-ce pas là ce que nos pères avaient nommé le « saut du Seigneur », *saltus Domini*, c'est-à-dire l'endroit où les compatriotes de Jésus voulaient se défaire de lui d'une manière si barbare ? Beaucoup de voyageurs modernes l'ont supposé, et il faut avouer qu'à plus d'un titre il convient à merveille pour le but que cette foule en fureur se proposait. L'homme que l'on précipiterait en bas du rocher ferait une chute d'environ cinquante pieds, et il est probable qu'il ne s'en relèverait jamais. De plus, cet endroit est près de la ville, à quelques minutes seulement de la synagogue. Au contraire, pour atteindre le *saltus Domini* traditionnel, il nous faudra marcher pendant près d'une heure par des chemins difficiles, et il semble peu naturel, au point de vue psychologique, que des hommes altérés de sang aient pu contenir leur rage une heure durant, alors qu'il leur était si aisé de l'assouvir immédiatement. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas moins faire que de le visiter. Enfonçons-nous donc dans ce vallon latéral, et marchons en pensant à Jésus. N'admirez-vous pas combien ce lieu est solitaire? Il y a aux alentours de Nazareth, plusieurs *ouadis* (vallées) semblables, qui s'en vont dans toutes les directions. Le Sauveur a dû les parcourir souvent, l'esprit rempli de l'œuvre de Rédemption qu'il lui tardait d'accomplir pour les hommes.

Les ruines que nous apercevons au sud sur la colline sont celles d'une église, et d'un couvent de femmes dont elle dépendait. On les nomme encore *S. Maria del Tremor*, ou Notre-Dame de l'Effroi. La Mère de Jésus serait accourue jusque-là quand elle apprit qu'on allait massacrer son divin Fils.

L'horrible supplice de la « Précipitation » était, chez les Juifs, une forme particulière de la lapidation. Souvent, en effet, au lieu de faire périr simplement sous une grêle de pierres le malheureux qu'on avait condamné à être lapidé, on le précipitait d'un endroit élevé. S'il survivait, on faisait rouler sur lui de grosses pierres qui achevaient de l'écraser (1). Les Lacédémoniens, les Athéniens, les habitants de Delphes, les

(1) Comparez Bab. Sanhedr., f. 42, 1.

Romains, connaissaient fort bien ce genre de supplice : nos ancêtres l'employèrent plus d'une fois au moyen-âge. Chez les Juifs, il était surtout usité pour les blasphémateurs ; or, aux yeux de ses concitoyens incrédules, Jésus s'était précisément rendu coupable de blasphème dans la synagogue, en insinuant qu'il était le Messie.

Enfin, nous sommes arrivés. Regardez ce groupe de roches colossales, et concevez ce que seraient devenus les membres délicats de Jésus, s'ils eussent roulé d'arête en arête depuis le sommet du précipice jusqu'à sa base. C'est un abîme qui a bien trois cents pieds de profondeur ! Prenez garde : nos compagnons agiles qui, par un sentier détourné, ont fait l'ascension du rocher, jettent imprudemment des pierres au fond du gouffre. Avec quelle rapidité, avec quel fracas elles se précipitent !

Nous pourrions admirer la vue charmante que nous avons d'ici sur la plaine d'Esdrelon. Cependant, comme nous l'aurons plus belle encore et beaucoup plus complète en haut du Neby Ismaïl vers lequel je vous conduis, modérez votre enthousiasme pendant quelque temps. — Mais qu'est-ce que le Neby Ismaïl ? — C'est cette belle montagne qui s'élève un peu plus haut que les autres au-dessus de Nazareth : nous l'avons eue tout le jour sur nos têtes. On lui a donné ce nom parce que les musulmans ont bâti sur le plateau qui la couronne un *ouély* ou tombeau, en l'honneur d'un haut personnage de leur religion, qui s'appelait Ismaïl.

Regardez maintenant ! Quel panorama incommensurable ! Quel horizon splendide, dans quelque direction que nous plongions nos regards ravis ! Tous les voyageurs l'ont célébré, j'allais dire l'ont chanté, car on devient poète en ces lieux. Quel contraste entre la vallée encaissée de Nazareth et ces vastes champs, aériens, terrestres et maritimes, qui nous attirent à qui mieux mieux ! A quoi consacrerons-nous tout d'abord notre attention ? Sera-ce aux vallées, aux montagnes, aux villes, à la mer ? Voici la plaine d'Esdrelon, la profonde vallée du Jourdain, les oasis sans nombre qui s'entr'ouvrent et serpentent en tous sens. Voici, dans la direction du sud, Endor, Naïm, Legio, Jesréel ; dans celle du nord, Cana, Sepphoris, Safed, avec Nazareth à nos pieds. Voici le grand Hermon dont les neiges nous éblouissent et semblent percer l'azur du ciel, les montagnes de l'Hauran et de Moab, les collines ondulées d'Ephraïm, le Carmel qui avance et baigne son pied dans la mer, les hauteurs de Gelboë, tristement fameuses par la mort de Saül et de Jonathas, le Thabor aux contours si nobles et si gracieux, toute la chaîne de Galilée qui remonte vers le Liban. Voici la Méditerranée, polie et brillante comme un miroir.

Ce point noir sur les ondes, est-ce un vaisseau ? est-ce un rocher? C'est un vaisseau, car il paraît se mouvoir. Vient-il de France ou y retourne-t-il? Ah! la mer et l'Occident! Combien de fois Jésus, priant sur cet autel sublime, ne dirigea-t-il pas ses yeux de ce côté pensant avec bonheur aux millions de cœurs qui devaient l'y aimer, l'y bénir! « Je m'étais tenu debout, écrit un voyageur, sur la plus haute des pyramides d'Egypte, avec le désert, le Nil et le Caire à mes pieds. Je m'étais tenu debout sur le Sinaï, cette mystérieuse montagne du Seigneur... Du minaret situé au faîte du mont des Oliviers, j'avais embrassé d'un seul coup d'œil la Ville sainte avec les hauteurs de Bethléem et les montagnes de Samarie, le lac merveilleux de Sodôme et les monts de Moab. Et pourtant, aujourd'hui, j'étais à mes propres yeux comme un enfant qui n'a vu autre chose que son pays et qui ne connaît encore rien du monde; tant j'étais ravi par l'horizon du Neby Ismaïl!... Quels étaient les sentiments de mon âme durant cette inspection ? L'admiration et la dévotion que je ressentais alors n'ont pas d'expressions qui puissent les traduire, mais un psaume de David montait à mes lèvres pour retentir jusqu'aux profondeurs de l'Océan insondable, pour monter jusqu'à la cime neigeuse de l'Hermon (1). »

C'est à regret, n'est-il pas vrai, que nous nous arrachons à ce beau site. Oh! qu'on aimerait pouvoir y revenir de temps à autre pour ranimer sa foi et son amour! Allons, encore un coup d'œil, le regard d'adieu, et puis rentrons à Nazareth en côtoyant les flancs rapides du Neby Ismaïl.

Encore quelques mots, cher lecteur, et ma tâche de Cicérone sera remplie. J'ai réservé pour la fin de mon ennuyeuse leçon les traits les plus remarquables de l'histoire de Nazareth. Depuis l'ère apostolique jusqu'au IVe siècle, notre jolie bourgade semble être complètement retombée dans son ancienne obscurité, car son nom cesse d'apparaître dans les documents ecclésiastiques ou profanes. Toutefois, avec S. Epiphane (2), Eusèbe de Césarée (3), S. Jérôme, elle sort une seconde fois de l'oubli, puisque ces écrivains la mentionnent de manière à montrer que leurs contemporains aimaient à y faire parfois de pieux pélerinages.

---

(1) Const. Tischendorf, cité par J. Kitto, *Daily bible Illustrations*, Life of our Lord, p. 28, 29, 8e édit.

(2) *Adv. Haer.*, lib. I.

(3) *Onomasticon*, art. Nazareth.

C'est ainsi que S. Jérôme, parlant de sainte Paule (1), dit qu'elle « se rendit à Nazareth où le Seigneur avait été élevé ». Depuis lors, presque tous les anciens pèlerins la signalent, par exemple saint Antonin au VIe siècle, Arculf au VIIe, saint Willibald au VIIIe. Ces deux derniers y trouvèrent des églises construites sur la fontaine des Grecs et sur la maison de Marie. La ville fut horriblement ravagée par les Sarrasins en 1103. Tancrède, à qui Godefroi de Bouillon la donna en fief avec le reste de la Galilée après la prise de Jérusalem par les Croisés, mit tous ses soins à la rebâtir, et dès lors commença pour elle une ère de grande prospérité. Elle devint le siége d'un archevêché, et vit reconstruire ses églises que les musulmans avaient détruites. Malheureusement, après la triste journée d'Hattin, elle retomba, avec toute la contrée, au pouvoir des Mahométans. Plus tard, on ignore à quelle époque précise, les chrétiens eurent le bonheur de la reprendre.

En 1250, le roi saint Louis vint fêter à Nazareth l'anniversaire de l'Incarnation du Verbe. Geoffroy de Beaulieu raconte son entrée dans les termes suivants : « La veille de l'Annonciation, le roi, revêtu d'un cilice, se dirigea vers Nazareth. Lorsqu'il aperçut de loin les Lieux saints, il descendit de cheval, et, après avoir fléchi le genou, il s'avança à pied vers la cité sacrée. Il jeûna ce jour-là au pain et à l'eau, bien qu'il eût fait une marche fatigante. Ceux qui étaient avec lui peuvent dire avec quelle solennité les vêpres, les matines, la messe furent chantées. Depuis que le Fils de Dieu s'était incarné, jamais Nazareth n'avait vu une telle dévotion (2). » Treize ans après, en 1263, le sultan Bibars arrivait à son tour dans la cité de Jésus, mais pour l'anéantir presque entier. Depuis lors, Nazareth ne fut, durant plusieurs siècles, qu'un misérable village musulman, où les voyageurs européens ne pénétraient qu'à grand'peine et avaient beaucoup à souffrir des « affreux Sarrasins », comme ils se plaisent à les nommer (3). « Les habitants de ce pays, écrit l'un d'eux, qui visita Nazareth en 1449 (4), n'avaient depuis longtemps vu aucun allemand, ce qui était cause qu'ils nous couraient après et nous regardaient comme si nous eussions été des monstres marins. Nous nous vîmes dans la nécessité de payer quelqu'un du pays pour

(1) Epist. 86 ; comparez l'*Epitaph. Paulæ* et l'Epître 44 *ad Marcell.*

(2) *Bibliothèque des Croisades*, 1re partie.

(3) *Pessimi Sarraceni.* — Voyez Robinson, *Palæstina*, t. III, p. 459, note 2.

(4) E. de Gumppenberg, *Reyssbuch*, p. 242.

les éloigner de nous. Il y avait là autrefois une belle église, mais elle est presque détruite. Il reste encore une chapelle souterraine, mais il n'y a plus qu'un prêtre et seulement deux chrétiens... L'unique chapelle qui reste tombe en ruines. » Le village n'était pas en meilleur état que les églises : ce n'était qu'un triste amas de décombres. Quaresmius en donne une description navrante : « *Civitas hæc... fere tota collapsa : in ejus situ, paucæ et pauperculæ domus, tales dicas, quales et habitantes in ipsis* (1). » C'est aux moines franciscains que revient incontestablement l'honneur d'avoir rendu la vie à Nazareth. En 1620, ils obtinrent de Facreddin un firman qui leur permettait de reconstruire le sanctuaire de l'Annonciation. Ils se mirent aussitôt à l'œuvre; mais ils se trouvèrent en face de telles difficultés, qu'il leur fallut plus d'un siècle pour élever l'édifice actuel et le couvent. Néanmoins, les chrétiens, encouragés par eux, vinrent se fixer de nouveau dans la ville, et c'est ainsi que Nazareth ressuscita peu à peu. Cependant, la cité du Roi de paix devait entendre encore le fracas des armes. En 1799, Junot, qui l'occupait avec les avant-postes de l'armée française, se vit attaqué à l'improviste par les troupes d'Abdallah, sultan de Damas : il réussit à se maintenir victorieusement dans ses positions. Peu après, Bonaparte entrait dans Nazareth. Mais ce ne fut qu'une rapide apparition de quelques heures, et pas le moins du monde une visite de piété. En janvier 1837, la ville eut beaucoup à souffrir du tremblement de terre qui dévasta toute la région.

Souhaitons-lui, avant de la quitter, d'avoir une histoire moins orageuse que pendant les huit derniers siècles et de garder longtemps la félicité dont elle paraît jouir actuellement. Mais les souhaits de la terre doivent-ils bien la toucher? Sa richesse, sa gloire, sa vie, son bonheur ne sont-ils pas renfermés dans ces mots qui ne cesseront jamais d'être vrais : *Jésus de Nazareth; Il sera appelé Nazaréen; Nazareth, où il avait été élevé?*

S. MARCELLIN.

LE PESSIMISME A L'ŒUVRE (NIHILISME)

Je me propose, mon cher lecteur, d'attirer votre attention sur un *phénomène moral,* jusqu'ici fort inoffensif, qui prend aujourd'hui, sous

(1) T. II, p. 819, 837 et suiv.

l'influence des doctrines matérialistes de l'époque, les proportions d'un danger social (1).

Ce phénomène moral a un nom à lui et s'appelle le Pessimisme, nom sous lequel on désigne une tendance à penser que *tout va au plus mal* pour l'homme au sein de l'évolution de la nature et de l'organisation sociale, et conséquemment qu'il faut *tout refaire* ou *tout détruire,* hommes et choses, pour tenter d'être plus heureux ou ne plus être.

Ce n'est, toutefois, que le pessimisme contemporain qui mérite d'être défini par ces termes extrêmes, car antérieurement cette disposition, particulière à des esprits entachés d'athéisme, n'avait eu d'autre caractère, chez eux, qu'une sombre tristesse d'être obligés de désespérer du bonheur terrestre et le dépit douloureux de n'avoir à attendre la fin de souffrir que du néant.

Vieux comme le doute et la douleur, le pessimisme nous fait entendre ses premiers accents dans les pages où le saint homme Job, laissant parler la nature, nous décrit ses noires tristesses aux heures où l'excès de l'infortune faisait passer la tentation du doute sur son âme, tentation dont le triomphe rehausse sa foi et sa patience.

« Périsse le jour où je suis né!... Que ne suis-je mort dès le sein de » ma mère! Pourquoi ai-je été reçu sur des genoux en arrivant à la vie » et pourquoi un sein s'est-il alors approché de mes lèvres?... Mainte- » nant je serais couché dans le silence et je dormirais dans une paix pro- » fonde là où gisent pêle-mêle les rois et les puissants qui possédèrent » des demeures pleines d'or, les avortons qui n'atteignirent point jusqu'à » l'existence ou s'éteignirent comme le flambeau à peine allumé, les mé- » chants qui ont cessé de faire du bruit et les malheureux qui ont cessé » de souffrir... Pourquoi continuer de vivre avec une âme noyée dans » l'amertume et alors qu'on ne peut plus connaître d'autre joie que celle » procurée par la vue du cercueil?... La présence de la nourriture » m'irrite et me fait pousser des rugissements semblables au bruit des » grandes eaux (2). »

Salomon, dans le livre de son repentir, nous fait aussi entendre l'écho des pensées pessimistes qui pesaient sur son âme aux jours de ses débauches et de ses apostasies. « Je vis que tout est vanité et affliction de l'es- » prit; que tout aboutit au néant; que l'homme n'a rien de plus que la » bête; que le savoir n'ajoute qu'à la douleur! (3)

Chez les Romains, nous rencontrons le poète Lucrèce se faisant au ve siècle avant Jésus-Christ, l'apôtre du pessimisme.

Né dans un temps de tourmente sociale et témoin des guerres civiles de Sylla et de Marius, à la vue de tant de perversités et de désordres il cesse de croire à une divinité bienfaisante et se met à enseigner dans ses vers qu'il est inutile à l'homme de rêver ici ou ailleurs une félicité, dont les éléments n'existent nulle part. « Il n'y a que de la douleur, s'écrie-t-il,

(1) Cet article était écrit et remis à la rédaction avant le crime qui vient de lu donner, le 13 mars, une si lugubre actualité. Je n'y ajoute rien.
(2) Job, ch. III.
(3) *Ecclesiaste, passim.*

» et les plaisirs eux-mêmes ont je ne sais quoi d'amer qui se rencontre » jusque dans les fleurs !

Usque adeo de fonte leporum
Surgit amari aliquid quod in ipsis floribus angat.

Il en conclut qu'il ne reste qu'à mourir pour n'être plus malheureux, car heureusement la survivance n'est pas à craindre et l'homme peut puiser une consolation dans la pensée du néant.

La mort vient tout finir et tout meurt avec nous,
Pourquoi, lâches humains, pourquoi la craignez-vous?
Plongeons-nous sans effroi dans ce muet abîme
Où la vertu périt aussi bien que le crime.

C'est Louis Racine qui traduit ainsi les sombres pensées de Lucrèce dans son poème *De la Religion*.

On peut suivre le long des siècles, à leurs chants désespérés, la route des âmes dolentes qui se sont ainsi éprises du néant, au spectacle des déceptions et des malheurs d'une vie où elles avaient cessé de faire une place à l'espérance d'outre-tombe.

Mais peut-être, mon cher lecteur, faites-vous ici la réflexion que vous avez souvent surpris cette mélancolie sombre sous la plume des croyants et que l'âme religieuse a parfois, comme le saint homme Job, des heures douloureuses où elle voit aussi passer devant son regard le fantôme du doute qui lui arrache des cris semblables à des appels au néant. en sorte que la pensée qui me porte à présenter le pessimime comme le triste privilége de l'athéisme manquerait de précision à vos yeux.

Il est exact que l'âme qui croit et espère peut avoir elle aussi des heures de désenchantements et connaître les douleurs qui arrachent des plaintes qu'on écrit avec des larmes. Qui donc, même avec l'espérance, est toujours à l'abri contre les impatiences du cœur?

Oui, c'est vrai, il peut arriver même à l'âme qui croit de peindre la vie sur un fond bien noir et avec des couleurs bien sombres, mais toujours quelque part dans le tableau perce le rayon de l'espérance venant à la fin mêler des sourires aux larmes ; et l'on entend ce qui ressemblait au pessimisme se terminer par une prière, comme dans ces vers de M. Victor Hugo, aux jours de sa foi. — Il venait de perdre sa fille, et sa douleur avait d'abord gémi, désespérée ; puis ses plaintes s'achevèrent dans ce beau cri de foi chrétienne :

Je viens à vous, Seigneur, Père auquel il faut croire,
Je vous porte, apaisé,
Les morceaux de ce cœur, tout plein de votre gloire,
Que vous avez brisé.

Je viens à vous, Seigneur, confessant que vous êtes
Bon, clément, indulgent et doux, ô Dieu vivant!
Je conviens que vous seul savez ce que vous faites
Et que l'homme n'est rien qu'un jonc qui tremble au vent.

Je conviens à genoux que vous seul, Père Auguste,
Possedez l'infini, le réel, l'absolu ;
Je conviens qu'il est bon, je conviens qu'il est juste
Que mon cœur ait saigné, puisque Dieu l'a voulu.

A côté de ces vers lisez ceux-ci d'une femme positiviste (Mme Ackermann) désespérée de la mort de son mari, et voyez quelle différence d'accent !

Oui, fait-elle crier par l'homme à la Nature, dont il tient l'être et qui le broie entre ses rouages,

Oui, je souffre et c'est toi, mère, qui m'extermines,
Tantôt frappant mes flancs, tantôt blessant mon cœur ;
Mon être tout entier, par toutes ses racines,
Plonge sans fond dans la douleur.

J'offre sous le soleil un lugubre spectacle,
Ne naissant, ne vivant que pour agoniser.
L'abîme s'ouvre ici, là se dresse l'obstacle :
Où m'engloutir, où me briser ?

Mais jusque sous le coup du désastre suprême,
Moi, l'homme, je t'accuse à la face des cieux.
Créatrice, en plein front reçois donc l'anathème
De cet atome audacieux.

Sois maudite, ô marâtre..... ....
.....
Puisque d'un Univers magnifique et sans borne
Tu n'as su faire qu'un tombeau.

On ne sent plus ici l'espérance ; tout dans ce pessimisme est froid et désespéré comme le néant.

Ailleurs elle écrit ce qui suit à l'adresse de Dieu, à qui elle ne croit pas, mais qu'elle suppose pour mieux exprimer son appel au néant et son désir d'y voir tout rentrer :

Qui sait, nous trouverons peut-être quelque injure
Qui l'excite à ce point que, d'un bras forcené,
Il arrache des cieux notre planète obscure
Et brise en mille éclats ce globe infortuné.

Notre audace du moins vous sauverait de naître,
Vous qui dormez encore au fond de l'avenir,
Et nous triompherions d'avoir, en cessant d'être,
Avec l'humanité forcé Dieu d'en finir.

Oh ! quelle immense joie après tant de souffrance !
A travers les débris, par dessus les charniers,
Pouvoir enfin jeter ce cri de délivrance :
Plus d'hommes sous le ciel, nous sommes les derniers !

N'est-ce pas là le cri d'un désir de destruction universelle qui ne peut sortir que d'une âme athée et qui caractérise un pessimisme tout autre que celui de la mélancolie chrétienne ?

Toutefois, mon cher lecteur, bien qu'il soit réel que l'incroyance a pour conséquence naturelle de provoquer des tristesses d'une nature toute particulière dans l'âme humaine, en la réduisant à ne chercher le bonheur que dans des choses disproportionnées avec elle, et que par suite il soit juste d'attribuer à des époques comme la nôtre le triste privilége de tendre à développer un lugubre pessimisme, cependant je me serais certainement abstenu d'écrire ces lignes si je n'avais eu en vue que la satisfaction de vous faire cette remarque, à propos d'une des nombreuses formes que revêt ici-bas la souffrance.

J'avais un autre but que je préparais par ces réflexions et auquel maintenant j'arrive.

Ce but, c'était celui de vous montrer le pessimisme, jusque-là sans autre résultat que le dépit douloureux de quelques âmes découragées, mêlant ça et là, à travers les siècles, leurs plaintes désespérées aux mille bruits de la vie, de vous le montrer faisant école au XIXe siècle et s'organisant en associations résolues de mettre la main à l'œuvre, pour remédier aux douleurs de la vie par le néant ou à peu près.

— Deux philosophes allemands entre autres, Schopenhauer et Hartman, ont contribué à procurer au pessimisme le triste honneur de devenir un système. C'est Schopenhauer qui commença. Il fut amené à systématiser le pessimisme en poursuivant, après bien d'autres, le fameux problème moniste de l'origine identique de l'esprit et de la matière (1).

Souffrez ici, mon cher lecteur, une petite digression philosophique pour arriver aux choses que je veux vous dire et qui vous délasseront, je l'espère, par leur intérêt.

Vous savez que ce qui caractérise la philosophie contemporaine c'est l'effort pour découvrir une explication du monde en dehors de toute révélation et de toute idée de création par un Dieu.

Or, la difficulté est de trouver le premier principe des choses et d'expliquer comment en est sorti à la fois l'atome et l'idée, autrement la matière et l'esprit.

Le premier principe est-il matière ou esprit, ou l'un et l'autre en même temps?

Fichte avait émis l'opinion que le premier principe est esprit et que tout a commencé par le *moi* qui se créa lui-même en se pensant, puis ce moi, qui dans la pensée de Fichte n'est autre que le moi humain, créa le non-moi en le pensant à son tour ; mais il le créa *idéalement* et non *objectivement*, en sorte que tout ce que nous croyons en dehors de nous et distinct de nous n'existe, Dieu compris, que dans notre pensée et n'a pas de réalité objective. C'était réduire le monde à une illusion et la vie à une fantasmagorie.

Schelling émit l'opinion, lui, que le premier principe est à la fois esprit et matière et il l'appela l'Absolu, désignant sous ce nom une espèce de principe neutre qui n'est ni la matière ni l'esprit, mais plutôt la matière ayant de l'esprit. La nature matérielle, dit-il, n'est pas destituée d'intelligence. Un courant infini de pensées, assimilable au courant électrique, circule dans toutes ses parties ; seulement cette pensée n'arrive pas du premier coup à la plénitude de son être. C'est d'abord une pensée obscure qui s'échappe à elle-même. Par degré elle s'éclaircit et se sent, puis se distingue, finalement elle arrive à se réfléchir, à se posséder et à se connaître parfaitement dans l'homme.

« La nature, écrit Schelling, sommeille dans la plante, rêve dans l'a-» nimal, s'éveille dans l'homme ». Il appelle cela le *processus* de l'être.

(1) On appelle monisme l'opinion, en vogue aujourd'hui, qui n'admet *qu'un seul élément* des choses, ou l'esprit ou la matière ; du mot grec *monos*, seul.

Qu'en pensez-vous, mon cher lecteur ?... Mais passons, car j'ai hâte d'arriver à Schopenhauer.

Celui-ci, voit le principe premier des choses dans la *Volonté absolue*, principe inconscient à son début, dont il fait une force active d'où jaillit l'univers.

Tous les phénomènes, selon lui, se ramènent à des *vouloirs* et ces vouloirs dérivent d'une volonté une et identique qui s'individualise en chaque être, volonté que Hartman a baptisée, depuis, du nom de *l'Inconscient* et aussi de *l'un-tout*.

Un peu de courage, mon cher lecteur, c'est maintenant que nous allons voir naître systématiquement le pessimisme.

Schopenhauer, en effet, remarquant à la suite d'une savante analyse de la volonté, que le vouloir est *un désir, un besoin, un manque*, conclut de cette remarque qu'il faut reconnaître que, de sa nature, le vouloir est une douleur. Vouloir, c'est chercher ce qui manque, conséquemment vouloir c'est souffrir. Or, il n'y a que de la volonté, donc il n'y a que de la douleur. Telle est la conclusion à laquelle arrive notre penseur et il en déduit cette autre que l'évolution du monde ne pouvant produire que des malheureux doit être arrêtée, s'il se peut, pour faire place au *nihilisme*.

Il faut, dit-il, remédier à la folie du Vouloir qui, en travaillant à sortir de l'inconscience pour arriver à la conscience, n'a abouti qu'à créer des malheureux ayant conscience de la douleur; il faut y remédier en cherchant à résoudre le problème d'un anéantissement général qui arrête la série des êtres.— Voilà le vrai pessimisme, déduit logiquement d'une conception philosophique.

Ce n'est pas le suicide individuel qu'il prêche; celui-là est un acte égoïste qui n'aboutit à rien, tant que l'espèce demeure. Ce qu'il veut, c'est le suicide de l'espèce elle-même, et il ne reste qu'à en trouver le comment. Il développe alors toute une théorie d'ascétisme universel ayant pour but la pratique générale *de la chasteté*, afin de supprimer la génération et, par là, de terminer ce qu'il appelle « la mauvaise comédie de la vie ».

Terrible homme que ce pessimiste allemand ! Hartman, son disciple, s'attache à perfectionner l'idée du maître, en rectifiant certains détails. Ainsi, selon lui; Schopenhauer a tort de refuser au plaisir toute réalité pour ne voir partout et en tout que de la douleur. Il admet, lui, le plaisir ; seulement il reconnaît que le déplaisir surpasse, en sorte qu'il arrive aussi à conclure qu'exister n'est pas une bonne chose en soi. — Il est donc sage, conclut-il avec Schopenhauer, d'arrêter le monde ; mais comment ?

Le moyen de Schopenhauer ne lui paraît pas pratique ; car, dit-il, « à » quoi servirait que l'humanité tout entière disparût peu à peu en renon» çant à se reproduire? Le monde, comme tel, continuerait de vivre et ne » se trouverait pas dans une situation essentiellement différente de celle » où il était immédiatement avant l'apparition du premier homme pro» duit par l'Inconscient sur la terre.

« L'Inconscient saisirait la première occasion de créer un nouvel » homme ou une autre espèce analogue ; et toutes les misères de la vie » reprendraient leur ancien cours (1). »

Alors il cherche un meilleur moyen de réparer « la manifestation de » la folie du vouloir » par l'*annihilation universelle,* annihilation à laquelle l'humanité, dit-il, aspire en vieillissant, car plus elle va, moins elle comprend pourquoi elle vit. « Comme tout vieillard qui se rend » compte de son état, elle n'a plus qu'un vœu à former : elle demande » le repos, la paix, le sommeil éternel sans rêve, pour calmer son ennui. » Après avoir traversé les trois périodes de l'illusion et de l'espoir en » un bonheur positif, elle a enfin compris la folie de ses poursuites ; elle » renonce définitivement à tout bonheur positif et n'aspire plus qu'au » néant, à l'annihilation, au nirwana du boudhisme (2). »

La théorie de destruction qu'il a imaginée peut se résumer ainsi : 1° chercher des moyens de concentrer dans l'humanité la Volonté inconsciente de vivre qui a la vertu de produire la vie, pour que l'homme ensuite, par une abdication soudaine de cette Volonté auquel tout doit sa réalité, puisse tout anéantir en s'anéantissant lui-même.

Le mode de concentration serait un effort général pour augmenter d'abord la population du globe, afin que cette immense population pût accaparer l'inconscient en dévorant les végétaux et les animaux, de manière qu'il ne fût plus suffisant dans le reste de la nature pour ramener la vie, après le suicide de l'humanité.

2° Travailler, tout en poursuivant la multiplication temporaire de l'humanité, à bien faire passer dans tous les individus, par l'éducation, la conviction qu'il est souverainement utile d'arrêter l'existence des êtres et que le seul but qui mérite nos efforts, c'est la négation universelle de la volonté de vivre par un acte général de suicide.

3° Se servir, pour pratiquer l'acte d'un suicide universel, du télégraphe appliqué préliminairement à toutes les religions. A son aide, toute la population du globe pourrait prendre une résolution simultanée. On se tuerait tous ensemble et tout serait fini. Les mondes survivants n'ayant plus assez de Vouloir inconscient, rentreraient sans doute à leur tour dans le néant. Du moins, ce serait la douleur à jamais annihilée par le vouloir ramené au non-vouloir.

Telle est la théorie nihiliste de Hartman. Je cite pour qu'on ne doute pas : « Comme troisième condition, il faut que tous les peuples de la » terre se communiquent assez facilement pour pouvoir prendre en » même temps une résolution commune. Sur ce point, dont l'exécution » dépend du perfectionnement et de l'application de plus en plus ingénieuse des inventions de notre industrie, l'imagination peut se donner » carrière (3). »

---

(1) *Philosophie de l'Inconscient*, 2 vol. p. 493. (Trad. Nolen).
(2) *Loco citato*, p. 480.
(3) *Philosophie de l'Inconscient*, 2 vol. p. 503. — On ne le croirait pas, mais tout cela est développé avec les ressources d'une grande intelligence qui trouve le moyen d'attacher beaucoup d'intérêt à ces sottises.

Vous riez, mon cher lecteur; mais voici qui ne va pas vous faire rire, car d'autres en ont pleuré.

Le russe Bakounine a eu l'idée, lui, de prendre un moyen terme dans la destruction. Qui sait, s'est-il dit, si, en détruisant une notable partie de l'espèce, le reste ne pourrait pas faire dominer les éléments du plaisir devenus plus abondants pour chacun des survivants ?

La surabondance des déplaisirs en regard des plaisirs ne tiendrait-elle pas à une mauvaise organisation sociale ?

Bakounine arrive à le croire en remarquant que nos sociétés sont remplies d'injustices, d'exploitations, de servitudes et de despotismes, dont les victimes sont toujours les mêmes, à peu près... *les travailleurs*.

La lutte du Travail contre le Capital, entreprise par l'Internationale à l'aide des combinaisons économiques, n'aboutissant à rien il y a vu une confirmation que le mal est dans l'organisation sociale elle-même.

Avant donc d'en venir à une destruction totale, au nihilisme absolu, s'est-il dit, il serait bon d'essayer une destruction partielle ayant pour objet l'organisation sociale, puisqu'elle est radicalement mauvaise. On cesserait de perdre son temps à essayer de la corriger et c'est à sa destruction complète que l'on procéderait.

Pour cette entreprise de la *pandestruction sociale*, comme il la nomme, il a fait appel à tous les travailleurs et leur a proposé de s'associer au cri de : « liberté aux travailleurs et mort aux dominateurs, » exploiteurs et tuteurs de toute sorte. »

Son appel n'a point été sans écho et ses idées, publiées dans plusieurs ouvrages et opuscules dont les principaux sont : l'*Empire knouto-germanique et la Révolution sociale — Principes de la révolution — Paroles aux étudiants*, ont en ce moment une action beaucoup plus grande qu'on ne le suppose.

L'association qu'il propose dans ces ouvrages est appelée par lui l'*Alliance de la démocratie sociale*, mais elle est plus connue sous le nom de *Nihilisme*, tiré du but qu'elle se donne. Ce but, je le répète, est la destruction radicale de l'ordre actuel des choses fondé sur la propriété et sur le principe d'autorité, de telle sorte qu'il n'en reste rien dans toute l'Europe d'abord, et ensuite dans le reste du monde.

« Nous voulons, écrit Bakounine, détruire tous les Etats et toutes les » Eglises avec toutes leurs institutions et leurs lois religieuses, politi- » ques, juridiques, financières, policières, universitaires, économiques et » sociales, afin que tous les millions de pauvres êtres humains qui sont » trompés, asservis, tourmentés, exploités — délivrés de tous leurs » directeurs et bienfaiteurs officiels et officieux, associations ou indivi- » dus — respirent enfin une complète liberté. »

Que fera-t-on après ? Bakounine n'en sait trop rien. On pourra s'ériger en communes séparées et essayer le collectivisme fédéral en se préservant de renouveler les abus introduits dans la société actuelle. Mais peu importe qu'on le sache ou qu'on ne le sache pas, on aura toujours la chance de faire quelque chose de mieux que ce qui est. L'essentiel, c'est d'échapper à l'état actuel qui est détestable, en produisant l' « amor-

» phisme complet (1), car si une seule forme ancienne était conservée, » elle deviendrait l'embryon d'où renaîtraient toutes les anciennes ini- » quités sociales. »

Notre redoutable pessimiste défend même qu'on s'occupe de *l'après*, de peur que le désaccord à cet égard ne paralyse l'ardeur de la destruction. « Tous les raisonnements sur l'avenir, s'écrie-t-il, sont » criminels, parce qu'ils empêchent la destruction pure et entravent » la marche de la révolution. »

Voici l'organisation donnée par lui à l'*Alliance de la démocratie sociale*, autrement au *Nihilisme*.

Il y a trois sections : La première comprend 100 individus pris dans toutes les nations, dont les noms sont soigneusement cachés et les réunions très-mystérieuses. Ils s'appellent *les frères internationaux*.

La seconde section comprend *les frères nationaux* ou groupes particuliers érigés dans chaque pays en comités directeurs et chargés d'organiser la pandestruction dans les patries respectives.

Ces comités particuliers doivent se croire indépendants, mais en réalité ils doivent être dirigés par le conseil mystérieux des 100, dont les membres ont précisément pour mission de provoquer et d'inspirer secrètement les comités nationaux en en faisant partie.

De cette sorte, l'alliance est assurée d'une très-grande unité.

La troisième section se compose des simples adhérents qui constituent la grande armée de la destruction et qui s'enrôlent dans les associations locales.

Il n'y a pas de patrie pour les frères internationaux ; ils doivent être résolus *à tout*, sans réserve de vie, d'affections et de reconnaissances. Selon l'expression de Bakounine, « il faut qu'ils aient le diable au corps. »

— Dans ses *Principes de la révolution* il indique les moyens pratiques à employer pour fonder l'amorphisme, et il y dépeint le véritable révolutionnaire. « N'admettant, dit-il, aucune autre activité que celle » de la révolution, nous déclarons que les formes dans lesquelles doit » s'exprimer cette activité peuvent être extrêmement variées : poison, » poignard, nœud coulant, incendie ; la révolution sanctifie tout sans dis- » tinction...

» Le véritable révolutionnaire est un homme voué. Il n'a ni intérêts, » ni sentiments personnels. Il s'absorbe dans une seule passion : la des- » truction !

» Il n'a qu'un but, qu'une science : la destruction ! Pour cela il étudie » et observe ; il méprise la morale actuelle. Pour lui, tout est moral qui » favorise la destruction, tout est immoral qui l'entrave. Il se prépare à » mourir, à supporter la torture et à faire périr de sa propre main qui- » conque fait obstacle à la révolution. Tant pis pour lui s'il a dans ce

(1) Amorphisme du grec *Morphé*, forme, et de l'*a* privatif ; absence de toute forme sociale.

» monde des liens de parenté, d'amitié ou d'amour ! Il n'est pas vrai » révolutionnaire si ces attaches arrêtent son bras. »

» Cependant il doit vivre au sein de la société, feignant d'être ce qu'il » n'est pas. Il doit pénétrer partout et se servir de tous, etc. »

Telles sont les instructions de Bakounine. — Dans ses *Paroles aux étudiants,* il fait appel à l'ignorance : « Ne vous souciez pas de cette » vaine science, au nom de laquelle on vous lie les mains. Le brigand » ignorant est le vrai héros, le vrai vengeur populaire, le véritable révo- » lutionnaire comme il le faut, sans phrases et sans rhétorique puisée dans » les livres. »

Il prescrit, pour assurer le succès de la pandestruction, « de préluder » par une série d'entreprises audacieuses de nature à épouvanter les » puissants et à inspirer à la masse des adhérents foi en la révolution. »

— Je livre tout cela à vos réflexions, mon cher lecteur ; vous savez le reste.

Bakounine est mort en 1876 à l'âge de 62 ans (1). Mais son association n'est point morte avec lui. Le nihilisme est, dit-on, en voie de prévaloir dans l'Internationale et « la *série des entreprises audacieuses,* » vous le savez, mon cher lecteur, est commencée. C'est le pessimisme à l'œuvre ! — Il a partout des organes qui ne se dissimulent plus (2) et l'on sent dans les bas-fonds sociaux je ne sais quoi de brutal qui ne raisonne plus et fait froid à l'esprit. — Qu'arrivera-t-il de toute cette agitation nihiliste née des théories athées et pessimistes de la philosophie contemporaine ? l'avenir le dira. — En attendant, les auteurs et les vulgarisateurs de ces théories reçoivent titres, honneurs, fortune, et rient sous cape de la bêtise humaine qui les prend au sérieux.

« Dans notre ménage, écrit Hartman, — ce même homme qui provoque » la destruction et suggère d'employer le télégraphe pour un suicide » universel et instantané, — dans notre ménage ma femme bien-aimée » est la compagne intelligente de mes poursuites idéales.. A nos pieds joue » avec un chien, son fidèle ami, un bel et florissant enfant qui s'essaie à » combiner les verbes et les substantifs. Il s'est déjà élevé à la conscience » que Fichte prête à son moi, mais ne parle encore de ce moi, comme Fit- » che le fait souvent lui-même, qu'à la troisième personne. Mes parents et

---

(1) Il était de grande famille et cousin du général Mouravief.

(2) Je citerai entr'autres, pour la France, *la Révolution sociale, organe anarchiste hebdomadaire. France, débarrasse-toi des individus* ! telle est sa devise avec celle-ci : *L'anarchisme est un système politique d'après lequel la société pourrait se gouverner sans gouvernement établi.* — On y lit presque à chaque colonne cet appel : « Con- » centrons tous nos efforts à renverser l'ordre actuel ; » les vers l'y expriment comme la prose :

Debout pour les luttes dernières.
Nihilistes incendiaires,
Esclaves Jacques, serrons-nous ! (n° du 16 janvier 1881.)

Parlant d'*alliance révolutionnaire,* on écrit dans le n° du 4 janvier 1881 :

« Le but de cette alliance est de réunir dans un faisceau toutes les forces socialistes » pour le but nécessaire et commun à tous : le renversement du présent ordre social, » tout en laissant à chaque groupe sa pleine autonomie quant aux questions théori- » ques de la réorganisation. » N'est-ce pas là le Bakounisme pur ?

» ceux de ma femme, ainsi qu'un cercle d'amis choisis, partagent et ani-
» ment nos entretiens et nos plaisirs ; et un ami philosophe disait der-
» nièrement de nous : Si l'on veut voir encore une fois des visages
» satisfaits et joyeux, il faut aller chez les pessimistes (1). »

Voilà les dogmatiseurs du jour ! C'est *sans conviction* qu'ils inculquent à leurs semblables des idées qui ont pour conséquence de leur mettre la torche et le poignard à la main. — Sinistres farceurs !

E. PESNELLE.

LETTRE INÉDITE

D'une supérieure des Carmélites d'Agen au chancelier Séguier.

—

En 1659, les divers couvents de Carmélites établis en France attendaient leur cérémonial que l'on avait mis sous presse, quand tout à coup le chancelier Séguier ordonna aux imprimeurs de ne pas aller plus loin. Pourquoi cette mesure ? le chancelier ne daigna pas essayer de la justifier. Lui aussi il paraît avoir pris pour devise le vers célèbre de Juvénal :

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

J'ai trouvé jadis, à la Bibliothèque nationale, divers documents relatifs à cette affaire. Entre tous j'ai choisi la protestation adressée au chancelier par la supérieure des Carmélites d'Agen, sœur Térèse de Saint-Joseph (2). Cette protestation, empreinte d'une douce fermeté, m'a paru devoir intéresser la plupart des lecteurs de la *Revue*.

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

Jesus Maria.

Monseigneur, comme nous estions de jour en jour dans l'atante de recevoir le ceremonial de nostre ordre imprimé, nous avons apris, Mon-

(1) La *philosophie de l'Inconscient*, Introduction, p. 18.

(2) Fonds français, vol. 17, 396, f° 11. Autographe. — Jeanne Maledant, fille de M. Maledant, sieur de Fonioudran, fut mariée, en 1640, étant âgée d'environ 17 ans, à Jacques Dupeyrat, sieur de Majambaud, receveur général du taillon en la généralité de Limoges. Après quelques années de mariage sans avoir eu d'enfants, les deux époux se séparèrent d'un commun accord, en présence de l'évêque de Limoges, le 17 mars 1647. Jeanne entra chez les Carmélites, où elle prit l'habit le 11 juin de la même année, avec le nom de Thérèse de Saint-Joseph. Elle ne put faire profession que six ans après, le 28 mars 1653, jour où Jacques Dupeyrat reçut le sous-diaconat. Le lendemain il

seigneur, qu'il avoit pleu à V. G. pour des raisons à nous incognues dans (*sic* pour d'*en*) (1) arreter l'impression, et comme nous ne doutons pas Monseigneur, que ce ne soit par quelque prinsipe de piété et de bonté pour nostre ordre, cela me donne dautant plus de confiance d'osé esperer, Monseigneur, que V. G. n'aura pas dessagreable que la plus abjecte qui y soit ose prandre la hardiesse en tout respec de vous tres humblement represanté, Monseigneur, que ce livre est atandu de nostre ordre depuis longues années comme tres nessesaire pour y mentenir l'uniformité de nos ceremonies dans nos monastaires et nous en instruire de plusieurs que nous ignorons encore, ce qui nous met souvent en paine à nous résoudre dans les doutes que nous en avons. Il y a plus de vingt ans que je veu (*sic* pour *j'ai* veu) nos Meres et sœurs des plus ansiennes de l'ordre, souhaité ardement cet œuvre et en solicite frequament nos Meres de l'Incarnation pour l'acomply, et de ma part je le faict tres souvant en estant pressée de le faire tant par ceste communauté que d'autres, et lorsque nous avons apris que l'ons le mestoit soubs la presse, ce nous a esté une joie indisible et que plusieurs de nos couvants nous ont ausy temoygné resanty et s'ampresser de l'avoir au plutot esperant par la avoir beaucoup de repos d'esprit dans ceste uniformité qui est entierement nessessaire à conserver en tout l'union de nostre ordre et tranquilités des communautés. Sans cela nous sommes dans l'inquietude de nous toujours informer comme les choses ce pratiquent, outre, comme je dit, Monseigneur, il y en a beaucoup que nous ignorions encore dans l'atante où nous estions toujours depuis tant d'années de recevoir par ce ceremonial un reglement fixe et uniforme chaqun de ceux qui sont escrits à la main ayant sa differance, ce qu'estant cognu de V. G. nous esperons de sa bonté que non seulement elle n'aretera plus cet œuvre, mes que encore

---

entra chez les Carmes du couvent de Saint-André de Limoges, où il prit le nom de Joseph de Sainte-Thérèse, et le 25 mars 1659, il fit profession dans le couvent de Bordeaux, à l'âge de 37 ans. I mourut au désert que les Carmes possédaient près de Blaye. Quant à la mère Thérèse de Saint-Joseph, qui fut sous-prieure du couvent de Limoges, et en 1672 prieure du monastère de Brives, elle vivait encore en 1683, selon le P. Bonaventure de Saint-Amable, auquel nous avons emprunté ces détails (*Histoire de Saint-Martial*, IIIe partie, in-fol. 1685, pag. 850-852).

(1) L'orthographe, ici, et en bien d'autres passages est déplorable, mais, comme je l'ai dit dans la *Revue de Gascogne*, en publiant un pieux document non moins incorrect, on peut aisement pardonner quelques fautes de ce genre à la sainte femme qui ne commit jamais d'autres fautes.

par surcroit de grace elle comandera qu'elle soit au plutot accomplye. C'est de quoy, Monseigneur, vous suplie tres humblement en tout respec et toute l'instance possible ceste petite communauté et qu'elle atant de l'honneur et grace de vostre protection sur nostre ordre et du zelle que vostre pieté, Monseigneur, vous donne pour la perfection d'iceluy, ce qui nous mettra en nouvelle obligation ausi bien qu'an la continuation de l'ardeur de nos desirs d'estre dans une assiduité continuelle devant la divine Majesté pour luy demander, Monseigneur, vostre heureuse conservation et celle de ses dons et graces celestes que vous souhaite, Monseigneur, en toute plenitude quoyque tres indigne, Monseigneur, vostre tres humble, tres obeissante et tres obligée servante (1).

Sœur TERESE DE SAINT-JOSEPH,

De ce monastère de la Sainte-Trinité et de nostre mere Sainte-Teresse (*sic*) des Carmelites d'Agen (2).

R. C. tres indigne

LES EXERCICES RELIGIEUX DU CARÊME EN ESPAGNE.

Nous extrayons le passage suivant d'une lettre écrite par un bénédictin français du monastère de Saint-Dominique-de-Silos :

« Puisque nous nous trouvons en carême, terminons en disant que nous sommes de plus en plus édifiés par l'assiduité de nos *paroissiens* aux offices. Tous les jours, à la nuit, on sonne le rosaire, auquel ils accourent en grand nombre. C'est le sacristain qui préside : le curé ne paraît pas, et, cependant, on voit là de quarante à cinquante hommes chaque soir. Le rosaire est suivi de la *Doctrina*, c'est-à-dire du *Catéchisme*. On sonne la grosse cloche, alors M. le Curé apparait; il s'assied sur un

(1) On voit que la correspondante du chancelier Séguier avait adopté la forme espagnole du nom (*Teresa*), forme conservée de nos jours par le R. P. Bouix, dans sa traduction des *Œuvres de sainte Térèse de Jésus*.

(2) Le document n'est pas daté, mais sa date nous est indiquée par un document presque semblable signé (f° 39) par « sœur Angélique du Saint-Sacrement de notre couvent des Carmélites d'Auch, 1659, II. On trouve (f° 32) la protestation de « sœur Marie-de-la Croix, religieuse carmélite indigne des Carmélites de nostre monastère de Saint-Joseph, à Bordeaux. » Voici le debut de la lettre (f° 29) de « sœur de Sainte-Madeleine, R. C. indigne de notre couvent des Carmélites de Lectoure. » « *Jesus Maria.* Monseigneur, nous avons apris avec beaucoup de regrets, que vous aves fait saisir le seremonial qui s'imprimoit pour nos monastaires, y ayant longtemps que nous demandions ce livre à nos Révérends Pères supérieurs, etc. »

petit banc, et tous les *Ninos* de la première communion sont interrogés par lui pendant environ vingt minutes. Assiste qui veut à ce catéchisme. Le vendredi, au lieu du catéchisme, on chante le *Miserere,* en chappe violette, à l'autel du crucifix que le curé encense. Le samedi, on va réciter le rosaire à l'autel de Notre-Dame-de-Pitié. Cette fois, c'est le Curé qui préside pour le chant du *Salve, Regina.* Le dimanche, à deux heures, a lieu la récitation du rosaire, puis le *Calvario,* c'est-à-dire le chemin de la croix. C'est encore le sacristain qui préside et fait seul les prières. Tous ces hommes sont là autour de Bernardo, graves, enveloppés de leurs longs manteaux, suivant les stations, et, à chacune, baisant la terre. Quand tout est fini, le Curé arrive pour la *Doctrina* ou catéchisme, non plus des enfants, mais des hommes et des femmes. En Espagne, l'usage est qu'avant de s'approcher pour les Pâques, chacun subisse un examen public sur sa foi. Ces examens commencent le troisième dimanche de carême. J'ai vu ces braves gens venir se mettre à genoux devant le Curé qui leur pose quelques questions de catéchisme et leur délivre ensuite un billet attestant qu'ils sont suffisamment instruits pour se présenter au devoir pascal. On ne suit en cela aucun ordre. Tout le *pueblo* est là; un d'entre eux se présente, le curé l'interroge et lui délivre son passeport. Cela durera ainsi jusqu'au deuxième dimanche après Pâques.

D. François B.

Monsieur le Directeur,

Un ravissant petit poème, intitulé *Les Thermes,* publié dans votre livraison du 1er février dernier, a déjà valu à son auteur les compliments les plus nombreux et de formes les plus variées.

Je suis autorisé à vous communiquer celui-ci dont on vous demande l'insertion, si un tel honneur peut lui être accordé.

A ceux de vos lecteurs qui s'en plaindraient et qui diraient que vous avez voulu les attraper, vous pourriez répondre que le 1er avril autorise ces échanges d'amitié et qu'une *Revue catholique* ne saurait d'ailleurs, sans faillir à son titre, ne servir à ses abonnés que des friandises littéraires, comme celles auxquelles nous a habitués M. l'abbé E. Gaussens.

On attend dans cette saison quelques plats de carême....

H. Couturier de Versan.

Bordeaux, le 23 mars 1881.

A MONSIEUR L'ABBÉ GAUSSENS

Archiprêtre de la basilique de Saint-Seurin, chanoine et académicien.

A propos de son charmant poème, intitulé LES THERMES

—

Maître ès-arts dans les vers, maître ès-arts dans la prose,
Maître en l'art de chasser la tristesse morose !
Que de la sombre humeur vous détourniez le cours ;
Que la foule empressée accoure à vos discours ;

Que, fasciné par vous, celui qui vous écoute
Oublie, en vous suivant, les longueurs de la route ;
Votre plus grand mérite à mes yeux n'est pas là ;
C'est d'être maître encor jusqu'en Apostolat.

Vous en faites partout, d'une ardeur toujours neuve :
Barrèges, Cauterets en garderont la preuve ;
Et que serait-ce donc, si je leur rappelais
La primeur de vos chants qu'inspira Verdelais ?
Vos essais enfantins présageaient un poète ;
L'enfant — dans son pays ! — est aujourd'hui prophète.

Eh ! bien, quand, nous quittant, pour visiter les monts,
Je relisais ici vos vers et vos sermons,
Et que je me disais : quoi donc peut tant lui plaire
Sur ces âpres sommets et que peut-il y faire ?

Il me semblait vous voir, sur de pierreux chemins,
Prier dévotement, le bréviaire aux mains,
Ou dire le rosaire au fond de quelque gorge —
Comme un cigare aux dents, tenant un sucre d'orge,
Vous hantiez la buvette et montiez à cheval !
Quel soufflet recevait le parti clérical !...

Il s'en plaignit très-haut. Quelle fut son extase,
En vous voyant pimpant descendre de Pégase !
Bravo ! mon cher curé, vos Thermes sont charmants.
Je vous en fais ici mes plus vifs compliments.
Dans vos moindres écrits, on retrouve la trace —
Qu'est-il là d'étonnant de la multiple grâce :
Vous êtes membre actif du clergé séculier,
Orateur éminent, poète et cavalier.

A ces talents divers il en fallait un autre
Et vous l'avez acquis... Je vous salue apôtre.

EPILOGUE

Le tour fut bien joué, nous le reconnaissons.
Puissions-nous profiter de vos bonnes leçons :
Pris d'une sainte ardeur, vous suivre dans vos courses ;
N'étancher notre soif qu'à ces divines sources,
Dont les flots bienfaisants coulent toujours pour nous ;
Y retremper nos cœurs et tomber à genoux
Devant ce Dieu si bon qu'on chasse de nos rues
Et qui doit y rentrer, suivi de vos recrues.

H. C. DE V.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

— Le comte Pecci, frère aîné du pape, est mort à Carpinetto.

— PÈLERINAGE NATIONAL A ROME. — Les demandes commencent à venir plus nombreuses, et tout fait espérer que la protestation de la France catholique aux pieds du Saint-Père sera au moins aussi belle que les années précédentes. — *Le départ aura lieu le 28 avril* à 3 heures de l'après-midi. — *Le retour à Paris aura lieu le 25 mai* à 3 heures de l'après-midi. — On est prié de s'inscrire de suite, sauf à se dédire en cas d'empêchement.

L'ABBAYE DE SAINTE-MARIE-DU-RIVET.

(Suite.)

L'année 1593 restera à jamais célèbre dans nos annales. Alors en effet les églises furent envahies, les monastères dépouillés, le brigandage et la dévastation établis dans les lieux saints. Le Rivet eut peut-être plus à souffrir que tous les autres couvents. A ses portes s'était élevée une puissance ennemie, celle du célèbre vicomte de Castets. Jean de Fabas servait sa religion aussi bien que sa fortune en entassant les ruines et les brigandages. Il ne pouvait manquer de s'en prendre aux possessions du monastère, si bien à sa convenance : il le fit avec la violence et la brutalité d'un sectaire fanatique. Il se jeta donc sur le Rivet, mutila ignominieusement, dit la tradition, les moines qu'il y trouva, mit le feu aux archives (1) et aux édifices, et après avoir dispersé les possesseurs,

(1) On trouve dans les *Archives du Carpia* un monitoire de l'official de Bazas pour avoir révélation des lieux où sont les lettres de l'abbaye du Rivet qui avait été ravagée « pendant les derniers troubles. » Quelques-uns de ces titres avaient été brûlés et d'autres dérobés (Bernard de Monségur était alors abbé). Une lettre datée du 9 novembre 1626, à l'abbé du Rivet, lui fait savoir qu'il y a des titres concernant l'abbaye au château de Puymartin, dont dix ans auparavant François de la Pleine était seigneur.

s'empara de leurs possessions. Cependant il n'eut garde de s'attribuer les lieux et édifices ruinés; l'usurpation eût été trop flagrante; mais il usurpa toutes les rentes et tous les droits dont les abbés étaient en possession de temps immémorial dans les paroisses voisines de ses terres; de sorte que, l'ordre rétabli, les moines se trouvèrent sans asile et dépouillés de plus d'une moitié de leurs revenus, n'ayant pour demeure que des ruines et une église dévastée, et pour ressources que quelques pauvres métairies, des moulins délabrés et la dîme des paroisses de Brannens, Auros et Saint-Germain. Encore avaient-elles été confiées par l'abbé commendataire Saint-Clar, aux mains de deux fermiers qui refusaient aux religieux et à leur prieur, appelé de Carsalade, le logement et l'entretien. Lorsque l'abbaye était tombée en commende, le chef de l'ordre, abbé de Pontigny, avait réglé par une ordonnance que des pensions et un logement seraient affectés aux religieux et à leur prieur. De là un procès qui se termina le 28 août 1596 (1) et condamna les fermiers à satisfaire les moines sur ces deux points, à condition néanmoins que le service divin se fît par eux aux lieux que de droit; ces lieux-là étaient sans doute outre l'église de l'abbaye, celle de Brannens, d'Auros, de Bieujac et de Mazerac, dont l'abbaye percevait encore les dîmes, à condition d'y pourvoir au service divin. Cet arrêt fut-il exécuté, et dans l'état déplorable où se trouvaient alors les biens des églises, put-on trouver les ressources suffisantes? C'est ce dont il est permis de douter.

Quoi qu'il en soit, le prieur de Carsalade, qui gouvernait le monastère sous la commende de l'abbé de Saint-Clar, lui succéda bientôt (2)

---

(1) 28 août 1596.— Arrêt de la Cour rapporté par de Fleins dans les pièces du procès Saintout, par lequel il conste qu'à cette époque M. Saint-Clar était abbé du Rivet; qu'il avait un procès avec un certain Martel, au sujet d'un prieuré; qu'alors il y avait au Rivet un prieur appelé de Carsalade ou Carselade, avec des religieux; que les biens de l'abbaye étaient aux mains de deux fermiers; que ces fermiers refusaient aux religieux le logement et l'entretien; qu'il fallut les contraindre à payer au prieur et aux religieux les pensions statuées par le vicaire général et chef de l'ordre, et à leur livrer lieux commodes, maison, granges, conformément à l'ordonnance dudit chef d'ordre, à condition que le service divin se ferait par eux aux lieux que de droit. Enquête ordonnée aussi pour savoir si, par le passé, le service divin s'est fait. De Fleins dit encore que Carsalade a été son prédécesseur (régulier évidemment, puisqu'il dépendait du chef d'ordre; mais Saint-Clar ne devait pas l'être). — *(Papiers du Rivet).*

(2) M. Leo Drouyn me communique les notes suivantes qui complètent d'une manière fort heureuse la liste des abbés du Rivet :

Jean Causage, ou Jean de Causaigues, Causage, Caussaigne, Cousage, conseiller,

en qualité d'abbé régulier, et ayant recouvré plusieurs titres de l'abbaye, il attaqua les seigneurs de Castets, comme détenteur de ses biens. C'était après 1602, à une époque déjà bien éloignée des temps de trouble où la violence décidait du droit. Alors le célèbre Fabas n'existait plus. Son fils, de même nom que lui, usa, il est vrai, de tous les moyens que peuvent donner le crédit et la mauvaise foi pour éluder les poursuites de la justice; mais enfin, après plusieurs instances et jugements, une première décision fut portée en faveur des moines par le parlement de Toulouse, le 15 mai 1626, et confirmée par un autre arrêt le 15 février 1634. En vertu de ce jugement, l'abbé du Rivet fut mis d'abord en possession des dîmes de Bieujac, Mazerac et Saint-Pardon, puis définitivement maintenu dans les possessions et jouissances desdites dîmes, avec restitution des fruits, depuis usurpation, jusqu'à effectif délaissement. A cette époque, de Carsalade n'existait plus; ce fut son successeur, Bernard de Monségur qui, reprenant l'instance intentée par Carsalade, vit enfin par ce double arrêt ses efforts et son bon droit couronnés de succès.

D'un autre côté, le 17 décembre 1633, le Parlement de Toulouse, s'appuyant sur la transaction de 1468, lui avait rendu les rentes et droits seigneuriaux de Bieujac. Il ne lui restait plus qu'à obtenir justice pour un grand nombre de rentes enlevées au monastère dans les paroisses d'Auros, Mazerac, Saint-Loubert, Castillon et autres lieux, et sur lesquels Fabas n'avait d'autres droits que la possession. Mais ses poursuites sur ce point furent arrêtées par la mort, et ses successeurs, comme nous le verrons, furent obligés de se désister, malgré les arrêts favorables qu'ils obtinrent à différentes époques. Même sur les autres points déjà jugés, si le Rivet rentra dans ses droits, ce ne fut qu'à force de

---

aumônier du Roi, abbé du Rivet en 1603. — Louis de Causage, avocat à la Cour du Parlement de Bordeaux. (*Collection de M. Itié.*) — 26 mars 1608. Lettres royaux obtenus par Geoffroy de la Chassaigne, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, seigneur et soudan de Pressac, seigneur de Javerlhac, etc., pour faire assigner en la Chambre de l'édit de Castres damoiselle Marie de Gauffreteau et son mari, M. André d'Amailly-Jehan de Fabas, seigneur de Castets, gentilhomme ordinaire de la Chambre, Louis de Causagne, avocat en la Cour, et son frère Jean de Causagne, abbé de Ribethes (*sic*), chanoine et trésorier de Saint-Seurin de Bordeaux. — Suivi d'assignation par huissier (*Arch. inédites de la Trène*).— La Causagne ou Causages était encore abbé du Rivet en 1625. (*Archives inédites du château du Cros*, appartenant à M. le comte de la Chassagne).

persévérance et de prudence. Tout fut employé contre lui, les séductions, les appels, les faux ; on alla jusqu'à fabriquer des actes pour prouver l'existence de droits opposés aux siens, et des notaires concoururent à ces œuvres d'iniquité (1). Monségur vint à bout de tout; les notaires coupables furent décrétés de prise de corps ; on lacéra, par ordre de la justice, les pièces inventées par Fabas; il fut lui-même condamné à de graves amendes ; enfin, le monastère put désormais percevoir, en toute tranquillité, les rentes de Brannens et les dîmes qui lui avaient été enlevées. Les discussions et les arrêts sur ce point se succédèrent à des intervalles très-rapprochés, de l'année 1626 à 1650.

Encore Monségur, qui soutint d'un bout à l'autre cette lutte, ne put-il obtenir qu'une faible partie des arrérages perçus injustement par Fabas, et qui montaient à la somme de 24,150 livres, sans compter plusieurs valeurs en nature et les dépenses du procès, qui montaient à 8,729 livres.

Fabas était mort sur ces entrefaites, laissant deux filles, l'une, Bertrande de Fabas, baronne d'Auros; l'autre, d'un second lit, Jeanne de Fabas, que nous voyons en 1646, veuve de Pierre de Cau-

---

(1) Parmi les pièces fournies par l'abbé de Fleins, au sujet du moulin de Repassac *(videbis infrà)*, se trouvent :

a. Le contrat de Bertrand du Sabathier, qui aliène, à titre de fief, le moulin de Repassac (parchemin en patois).

b. Une copie en français de ce patois.

c. Arrêt du Parlement de Toulouse, rendu entre M. Jean de Fabas, vicomte de Castets, et M. Jean de Carsalade, abbé du Rivet, qui ordonne, entre autres choses, que l'abbé du Rivet jouira par provision des dîmes de Bieujac, Mazerac, Saint-Pardon (15 mai 1626).

d. Arrêt du conseil du roi entre Ramond Delpech, clerc tonsuré du diocèse de Bazas, et Bernard de Monségur, abbé du Rivet et autres, par lequel le nommé Turbile a été atteint et convaincu d'avoir faussement changé son nom et supposé celui de Delpech ; condamné à faire amende honorable, corde au col, en chemise, nu-tête, à genoux, tenant en main un cierge de deux livres, et là, dire que faussement il a changé son nom, dont il demande pardon à Dieu, au roi, à la justice et à M. de Monségur, et qu'en la présence dudit Turbile, l'acte de comparution personnelle par lui fait au greffe de notre dit Conseil, 12 septembre 1631, sera lacéré; puis le lit Turbile fustigé de verges, banni pour neuf ans, condamné à 50 livres d'amende envers le roi, 50 livres en œuvres pies, 50 livres à la discrétion du Conseil; décharge le lit Monségur de la pension de 500 livres sur les fruits de l'abbaye, et condamne lesdits Turbile, Boutin et Duvigneau à restituer solidairement au lit Monségur 3,000 livres.

mont, marquis d'Ammet (1), et qui, plus tard, épousa le sieur de Pardiac. Celle-ci, qui était son héritière, entra en accommodement avec Monségur : au lieu de 27,231 livres qui lui revenaient encore, l'abbé se contenta de la modique somme de 12,000 l. Mais cette convention, datée du 29 octobre 1654, n'était, de la part de cette dame, qu'une nécessité et une ruse qu'elle prétendait tirer uniquement à son avantage.

Dieu qui voulait, dès ce monde, punir dans les Fabas tant de violences et de sacriléges, après leur avoir refusé une postérité qui conservât leur nom et leur mémoire, voulut encore leur enlever une fortune dont l'origine était plus ou moins inique. De la qualité d'obscurs citoyens de Saint-Macaire, ils s'étaient élevés, pendant nos troubles religieux, à celle de vicomte de Castets, de baron d'Auros et de Castillon, de seigneurs de Baryes, Lados et autres places; leurs terres et leurs fiefs s'étendaient jusqu'à Caudrot, Gironde et Casseuil. Et voilà qu'à la troisième génération cette famille tombe en quenouille; deux filles, seuls rejetons, se divisent d'intérêts : Bertrande, comme favorisée, est poursuivie par sa sœur qui fait saisir sa terre d'Auros; cette sœur elle-même ne peut pas faire honneur à ses dettes considérables, et ses biens sont saisis, puis mis publiquement aux enchères avec affiches proclamant en tous lieux son déshonneur (2). C'est dans ces tristes circonstances qu'a lieu l'accommodement avec l'abbé Monségur; du moins, à cette époque, les biens de Fabas, qui ne furent mis aux enchères que le 18 mars 1697, étaient déjà saisis.

Et, de là, une ruse à laquelle conniva l'abbé dans la bonté de son âme,

---

(1) Jeanne de Fabas, veuve de messire Pierre de Calmont, marquise d'Ammé, vicomtesse de Castets-en-Dorthe, baronne de Peyrac, Barie, Lados et autres places.

Pierre de Caumont était, en 1636, baron d'Ammé, colonel de cavalerie en Hollande.

(2) Ordonnance imprimée, en partie déchirée, par laquelle le Parlement ordonne qu'on ne mettra pas aux enchères la terre d'Auros, mais seulement celles de Castets, Barye et Lados, au préjudice de dame Jeanne de Fabas, veuve en premières noces de messire de Caumont, marquis d'Ammet, faute de paiement de 20.365 l. 5 s. 5 d. + 46,200 livres + 3,908 livres + 6,000 livres + 140 l. 8 s., à la requête du marquis de Chambret, comme ayant les droits de Françoise de Châteauneuf, sa mère (26 mars 1697); confirmation par le roi à Paris (23 mars id.), confirmation à Bordeaux (6 avril id.) La seigneurie d'Auros avait été saisie sur Bertrande de Fabas, à la requête de Jeanne de Fabas, sa sœur, d'où les difficultés pour une dernière saisie. (*Papiers du Rivet*).

qu'on dit avoir été extrême : au lieu de 12,000 livres, en effet, la transaction en portait 20,351 ; mais ce n'était que pour faciliter à la dame de Fabas la main-levée d'une partie de ses biens, c'est-à-dire de l'excédant de 20,351 livres sur 12,000 dont elle devait jouir au préjudice de ses autres créanciers, sous le couvert de l'abbé, qui s'était engagé à se contenter de 12.000 fr. Mais cette convention injuste ne devait pas tourner au bénéfice du monastère. Le sieur de Monségur ne put même réaliser cette somme, non plus que ses successeurs ; et nous verrons que l'infâme mauvaise foi de la dame de Fabas en priva pour toujours peut-être le Rivet, après lui avoir fait supporter des frais énormes.

(A suivre.) G. LARRIEU.

RÉPONSE A M. JULES DELPIT

Monsieur,

Je viens de lire avec toute l'attention désirable l'article spécial que vous avez bien voulu consacrer, dans la *Revue des Bibliophiles* (1), à mon étude sur *Clément V et ses récents historiens*. Votre réputation d'érudit et votre autorité en matière de critique donnent à vos appréciations une sérieuse valeur ; aussi je tiens à vous remercier au plus tôt de l'honneur que vous avez fait à mon travail, tout en regardant comme un devoir pour moi-même et envers mes amis de vous communiquer les moyens de défense que je crois pouvoir opposer à votre jugement, — jugement dont l'expression, si bienveillante qu'elle soit à mon égard, laisse voir clairement ce qu'il implique de divergence quant au fond.

Qu'il me soit permis de vous le dire, Monsieur, vos raisonnements, d'ordre purement négatif, ne me semblent pas ébranler le moins du monde les conclusions de mon étude ; et j'ai beau relire votre article, je n'y trouve aucune réfutation directe et précise des arguments à l'aide desquels, « sans prétendre absoudre Clément V de toute imperfection, » de toute hésitation, de toute faiblesse, j'ai pu démontrer qu'il n'était

(1) Jules Delpit. *Clément V et ses récents historiens*, par le marquis de Castelnau d'Essenault. *Revue des Bibliophiles*, 3e année, n° 1, p. 9 et suiv.

» pas du moins l'homme aux sentiments honteux et déshonorants qu'on » suppose, le Pontife indigne de la tiare, qu'il aurait acquise et conservée » au prix de sa conscience et de son honneur. » Telles sont, en effet, mes conclusions, « que, dites-vous, les documents historiques, examinés plus » sévèrement, pourraient peut-être modifier un peu » : en présence de vos insinuations,— de vos préventions, — nos lecteurs me pardonneront de résumer rapidement les faits qui, servant de base à mon étude, ne permettent plus l'incertitude ou le doute.

Mais pour ne pas encourir le reproche de mal présenter vos idées ou de ne les exposer qu'imparfaitement, je crois à propos de reproduire d'abord les parties essentielles de votre article, — n'omettant que celles relatives à l'historique proprement dit de mon travail, et sous la seule réserve de répondre successivement à vos objections.

« Nos historiens s'occupent beaucoup depuis quelques années d'un pape » Bordelais, Bertrand de Goth, dont la vie présente une succession de » faits extraordinaires, merveilleux, presque romanesques et incroyables. » Cependant depuis quatre siècles, sur le témoignage d'un auteur italien, » aussi pieux que crédule, et aussi partial qu'inexact, tous les historiens » ecclésiastiques avaient reproché à notre illustre compatriote d'avoir » puisé dans sa nationalité les deux caractères principaux de sa carrière » pontificale : la cupidité et la lubricité. »

. . . . . .

» Selon Villani, dans une entrevue qui aurait eu lieu dans les envi- » rons de Saint-Jean-d'Angély, Philippe-le-Bel aurait offert à Bertrand » de Goth de le faire nommer pape, si l'archevêque s'engageait à exécu- » ter six conditions dont le roi exigeait l'accomplissement. De l'accepta- » tion de ce pacte simoniaque découlaient tous les crimes et tous les » vices dont l'orgueil blessé du vindicatif italien jugeait à propos d'accu- » ser le pape. Comment lui pardonner d'avoir transporté le séjour de la » papauté hors de l'Italie et d'avoir amené cette nouvelle captivité de » Babylone, comme disent les ultramontains.

» Depuis le XIVe siècle jusqu'à la découverte, dans nos archives, du pro » cès-verbal de l'itinéraire archiépiscopal de Bertrand de Goth, personne » n'avait pu contredire les assertions précises d'un écrivain contemporain » de Clément V; bénédictins, franciscains, etc., tous les avaient admises; » mais maintenant les choses ont bien changé de face, et depuis qu'on a » prouvé qu'il n'y avait pas eu d'entrevue à Saint-Jean-d'Angély au jour » fixé par l'historien florentin, nos écrivains se croient autorisés à con-

» clure que Clément V n'avait eu aucun des défauts et des vices que » Villani lui avait attribués.

. . . . . .

» Malgré tant de travaux remarquables, la question principale ne » paraît pas définitivement jugée, et probablement elle ne le sera que » lorsqu'on aura suffisamment étudié l'histoire, jusqu'ici trop négligée, de » la lutte engagée à la fin du XIIIe siècle entre le roi de France et le roi » d'Angleterre.

» La question principale dans le sujet qui nous occupe est de savoir » si, oui ou non, il y a eu un pacte simoniaque entre le roi et l'archevê- » que. Peu importe donc que ce pacte ait été conclu tel jour ou tel autre, » dans telle abbaye ou sous telle forme. A-t-il existé? Tout est là.

» Personne ne doute que Philippe-le-Bel était capable de proposer un » pareil contrat; l'archevêque était-il capable de l'accepter? La conduite » de Bertrand de Goth, après sa nomination, peut répondre à ce doute.

» Remarquons d'ailleurs que l'impossibilité matérielle de l'entrevue » de Saint-Jean-d'Angély n'est pas aussi complète que M. Rabanis l'a » imaginé.

» La traduction analytique du document sur laquelle il s'est appuyé » est aussi inexacte qu'incomplète; elle a été faite en français au XVIe siè- » cle sur un texte écrit en latin au XIVe siècle, et elle n'a aucun caractère » d'authenticité légale. En outre, il est évident que le clerc chargé d'é- » crire l'original perdu, et le copiste chargé d'écrire l'analyse qui seule » a été conservée, ont pu l'un et l'autre, préoccupés de noter les localités » où l'archevêque a exercé ses droits soit personnellement, soit par pro- » cureur, ont pu, dis-je, substituer involontairement la formule qu'ils » venaient de transcrire plusieurs fois de suite, à la formule moins usitée, » mais qui constatait un fait dont l'utilité était la même.

» Ainsi, en présence d'un document qui pullule de noms travestis et » de dates défigurées, dans lequel le copiste a inséré beaucoup de phrases » qui n'étaient pas dans l'original, et qui néanmoins mentionne beaucoup » de localités dans lesquelles l'archevêque, qui s'arrêtait souvent *pour se* » *récréer*, n'avait exercé ses droits que par ses procureurs; en présence » d'un pareil document, que devient, dis-je, une argumentation reposant » sur le calcul rigoureux du chiffre des jours et des kilomètres que les » messagers avaient dû employer ou parcourir pour aller et venir de » Pérouse à Saint-Jean-d'Angély.

» Moins affirmatif que les accusateurs et que les défenseurs de Clé-

» ment V, je n'assure pas que l'entrevue a réellement eu lieu en Sain-
» tonge; j'affirme encore moins que la scène racontée par Villani s'est
» accomplie de point en point; mais je dis que les événements qui suivi-
» rent l'élection de Clément V rendent très-probable l'existence d'un
» pacte simoniaque.

» Villani a pu croire, à tort, que le pacte, dont le résultat n'est malheu-
» reusement pas contestable, avait été conclu dans le temps rigoureuse-
» ment nécessaire pour qu'un messager ait pu partir de Pérouse et y
» revenir. Peut-être même, imitant les anciens historiens qui fabriquaient
» les discours qu'ils prêtaient à leurs personnages, a-t-il volontairement
» modifié les faits pour rendre son dialogue plus dramatique; mais reste
» qu'une entente, soit personnelle, soit par procureur, a eu lieu entre le
» roi et l'archevêque dans l'intervalle des neuf mois que les cardinaux
» ont passés dans le conclave. J'oserai même dire qu'il est probable que
» c'est postérieurement à la signature du pacte secret que le machiavé-
» lisme de Philippe-le-Bel a fait suggérer aux cardinaux un compromis
» bizarre qui assurait l'élection d'un pape agréable au roi de France.

» Peut-on en douter en présence de documents authentiques comme la
» lettre que Bertrand de Goth écrivait peu de temps après son élection
» au roi de France, et dans laquelle il lui disait qu'il ne s'opposait point
» à ce que Philippe révélât à quelques personnes les affaires secrètes
» conclues avec ses ambassadeurs, sachant bien que le roi ne les révèlerait
» qu'à des personnes jalouses de l'honneur du roi et de celui du pape.

» Après la mort de Clément V, un des cardinaux qui avaient le plus
» contribué à son élection, écrivait au roi que les cardinaux avaient alors
» été trompés, mais que cette fois ils venaient de nommer un pape plus
» jaloux du salut des âmes qu'avide d'argent. »

Ne vous trompez-vous pas, Monsieur, en affirmant si nettement, dès les premières lignes de votre article, que depuis quatre siècles tous les historiens avaient reproché à notre illustre compatriote les deux caractères principaux de sa carrière pontificale, appelés par vous, — à vos risques, — la cupidité et la lubricité?

Tous les historiens! mais, d'abord, pourquoi ne pas mentionner ceux contemporains du pontife ou de son premier accusateur, Villani? Ils ont bien quelque droit à un souvenir. Or, leur silence à cet égard est absolu, sauf de la part du chanoine de Saint-Victor, et encore ce dernier ne parle-t-il que d'exactions commises dans la province de Lyon, exactions que le pape, dans une lettre que j'ai reproduite d'après

M. Boutaric, se défendit énergiquement d'avoir même connues, et dont il regrettait, en termes pleins d'une dignité offensée, qu'on ne lui eût pas signalé les auteurs en temps opportun, pour les punir de façon que cela servît d'exemple : *taliter corrigentur quod erit ceteris in exemplum.*

L'italien Ferreti, de Vicence, contemporain lui aussi de Clément V, n'hésita pas à dire, en parlant de ce pontife, que c'était un pasteur agréable à Dieu, et qu'il s'était comporté avec beaucoup de prudence et d'équité. Parmi les historiens postérieurs, quelques-uns, — saint Antonin, par exemple, — ont pu, sur la foi de Villani, reproduire ses calomnies ; mais ceux-là sont rares, et ce n'est guère que depuis Fleury, le *judicieux* Fleury, sur l'impartialité duquel on est bien revenu de nos jours, que les écrivains se sont à peu près accordés jusqu'à notre temps pour renouveler contre la mémoire de Clément V d'incroyables accusations. Il y eut néanmoins de vigoureuses protestations, — vous le savez, — et le P. Berthier sut habilement revendiquer, sinon faire complètement triompher les droits de la vérité.

Ainsi donc, depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours, les assertions de Villani en ce qui concerne la cupidité et l'immoralité prétendues de Clément V, n'étaient pas, tant s'en faut, unanimement admises. Il convient même d'ajouter, Monsieur, que l'expression dont vous trouvez bon de vous servir pour déterminer le degré d'inconduite, odieusement reprochée à ce pontife, outrepasse en signification exacte, pour ne pas dire en crudité aussi regrettable qu'inutile, toutes celles employées par ses accusateurs, — y compris M. Renan. Vos lecteurs, certainement, en auront été péniblement impressionnés comme moi.

Mais ces assertions « précises » d'un historien contemporain de Clément V si nettement contredites, relativement à l'époque et au lieu de la fabuleuse entrevue, par l'itinéraire archiépiscopal de Bertrand de Goth, laissent-elles du moins subsister le fait d'un pacte simoniaque entre le prélat et le roi ? Tout est là, — vous le dites cette fois, Monsieur, avec une parfaite justesse, — et ce sont pourtant les circonstances de ce *tout*, si important et si évident à la fois, que, loin de reconnaître comme décisives en faveur du pontife, vous inclinez plutôt à interpréter contre lui. Selon vous, en effet, l'impossibilité matérielle de l'entrevue de Saint-Jean-d'Angély n'est pas aussi complète que M. Rabanis l'a imaginé. La traduction du procès-verbal de l'itinéraire est aussi inexacte qu'incomplète ; elle n'a aucun caractère d'authenticité

légale ; les copistes « ont pu » substituer involontairement une formule à une autre ; enfin le document pullule de noms travestis et de dates défigurées, ce qui défend de compter sur l'exactitude du calcul du nombre de jours et de kilomètres que les messagers ont dû employer ou parcourir pour aller et venir de Pérouse à Saint-Jean-d'Angély.

Ces observations, fondées qu'elles sont pour la plupart, détruisent-elles ou même altèrent-elles la valeur et la forme probante du document auquel elles s'appliquent ? Nullement. Remarquons d'abord que ces mêmes critiques peuvent s'appliquer, en général, à plusieurs de nos anciens historiens et chroniqueurs, — à Froissart entr'autres, — dont le texte *pullule* lui aussi de noms travestis et de dates défigurées, ce qui n'empêche pas cependant leurs œuvres d'être encore chaque jour compulsées, et citées comme sources par nos meilleurs écrivains modernes.

De plus, le document en question n'a point été fabriqué ni inventé pour les besoins de la cause, et « la rédaction de son original a été » entièrement désintéressée, puisque les bulletins dont il est composé » n'avaient d'autre usage que de constater quels étaient les droits de » gîte du prélat dans ses tournées métropolitaines. Enfin, l'époque de la » traduction qui est, d'après l'écriture, le XVIe siècle, ne peut faire sup- » poser qu'on ait eu, en la faisant, aucune arrière-pensée ; le titre du » cahier où elle se trouve en désigne clairement l'objet : il s'agit des » revenus, hommages et honneurs de l'archevêque de Bordeaux. L'au- » torité de ce document ne peut donc être entamée : et à moins d'un » Pyrrhonisme systématique on doit en admettre la valeur histori- » que (1). »

Vous le voyez, M. Lacurie avait depuis déjà longtemps prévu vos observations, et y avait péremptoirement répondu. Dès lors, raisonnant d'après cet itinéraire officiel et pour prouver que l'entrevue a été matériellemnnt impossible, doit-on s'étonner que le savant abbé se livre à un calcul de jours et de distances afin d'établir cette impossibilité ? Mais s'il ne l'eût pas fait, vous auriez été des premiers à lui en adresser des reproches !

Convenons donc plutôt d'une chose, c'est que cet itinéraire est une preuve souveraine et qu'il détruit absolument jusqu'à la moindre proba-

(1) *Dissertations sur l'entrevue de Philippe-le-Bel et Bertrand de Goth*, par M l'abbé Lacurie ; p. 15.

bilité du récit de Villani, tout défectueux qu'il puisse être dans ses détails. Si les accusateurs de Clément V possédaient à l'appui de leurs dires un document de cette importance, ah! que nous serions mal venus, auprès de nos adversaires, à en contester ou discuter la valeur!

Vous n'hésitez point, d'ailleurs, à le reconnaître : Villani, auteur « crédule, et aussi partial qu'inexact, » a pu croire à tort que le pacte simoniaque avait été conclu dans le temps et au lieu indiqués; « mais, — » ajoutez-vous aussitôt, — les événements qui suivirent l'élection de » Clément V rendent très-probable l'existence de ce pacte. » Ainsi, d'un fait incontestable et précis, nous voilà descendus à une probabilité, à une hypothèse; procédé vicieux de logique, mais fort usité de notre temps, depuis l'essai de sa mise en valeur par M. Renan. Et c'est vous, Monsieur, dont les divers écrits appuient avec tant de force sur le rigorisme de méthode qu'il est nécessaire d'apporter dans la discussion des questions historiques, c'est vous qui le prenez d'un ton si haut contre ceux qui procèdent « par des insinuations et des préparations pour arriver enfin à une désignation équivoque (1) », c'est vous, — regardé comme un maître, — qui vous soumettez à suivre ici les traces de l'auteur de la *Vie de Jésus!*

Pourtant, vous ne pouvez en disconvenir : dans son étude sur *Clément V et la Papauté hors de l'Italie*, M. Renan n'a pas seulement témoigné de sa mauvaise foi envers la mémoire de ce pontife; il a fait preuve aussi de légèreté, de perfidie et d'ignorance. Pourquoi donc, lorsque vous n'êtes pas sûr vous-même que l'entrevue ait eu lieu dans les conditions indiquées par Villani, pourquoi reproduire la misérable argumentation de cet écrivain, et admettre le fameux pacte, pour le seul motif que vous alléguez?

On n'en peut douter, — dites-vous, « en présence de la lettre que Ber- » trand de Goth écrivait peu de temps après son élection au roi de » France. » Mais qui vous assure que les affaires secrètes dont parlait le pontife étaient précisément de nature à porter atteinte à son honneur? Un coupable n'est-il pas toujours préoccupé, au contraire, de ne point fournir contre lui-même, à son complice, des preuves certaines de leur crime? Et, en admettant votre hypothèse, est-il vraisemblable que, dans les terribles démêlés qui ne tardèrent pas à survenir entre le pape et le roi, ce dernier, s'il avait eu des armes d'une telle nature à diriger contre

(1) Réponse d'un Campagnard à un Parisien, p. 6

le pontife, eût un seul instant hésité à les montrer et à s'en servir? Ces lettres écrites par Clément V à Philippe-le-Bel, — lettres si dignes, si fermes, si sévères même, et dont M. Boutaric a publié le texte, — expriment-elles donc l'embarras, les hésitations et les remords d'un complice?

Vous ajoutez aussi qu'après la mort de Clément, un des cardinaux qui avaient le plus contribué à son élection, Napoléon des Ursins, écrivit au roi que les cardinaux avaient alors été trompés, mais que cette fois ils venaient de nommer un pape plus jaloux du salut des âmes qu'avide d'argent. Le fait est certain; seulement vous n'avez garde d'y insister : vous comprenez trop bien le peu de valeur d'un pareil témoignage, émané d'un seul membre du Sacré Collége, d'un cardinal italien, froissé dans son ambition, et « extrêmement irrité contre Clément, qui ne lui » avait point donné de part aux affaires (1) ».

Nous arrivons maintenant, Monsieur, à l'affaire des Templiers, aux relations prétendues de Clément V avec la Comtesse de Périgord, à son népotisme et à son amour désordonné des richesses; mais il convient de vous entendre d'abord au sujet de ces diverses questions.

« Quant à la suppression de l'Ordre des Templiers, les raisonnements » les plus subtils ne parviendront pas à en laver la mémoire de Clé- » ment V; il protesta contre les formes employées pour arriver à cette » suppression, il la ratifia, il l'avait préparée, et lui-même ordonna de » faire arrêter les Templiers en Angleterre.

» A peine élu, le nouveau pape, sous un prétexte quelconque, manda » au brillant grand-maître du Temple de venir en France. Jacques de » Molay y vint sans défiance et fut reçu avec tous les honneurs dus au » valeureux possesseur d'immenses trésors. La veille même du jour » fixé où tous les Templiers devaient être arrêtés en même temps, le » grand-maître avait reçu de la famille royale des témoignages de la » plus haute estime, comme le grand-amiral Coligny devait en recevoir » de Charles IX la veille de la Saint-Barthélemy. Le lendemain, on ne » crocheta pas les portes de ces religieux, mais on s'empara de leurs » personnes et de leurs trésors. Les Templiers ne furent pas expulsés, » mais on les fit rôtir à un assez bon feu, pour qu'il fût inutile de leur » accorder un enterrement ecclésiastique ou un enfouissement civil.

» Quant aux mœurs de Bertrand de Goth, il est fort possible que,

(1) *Hist. de l'Eglise gallicane* continuée par le P. Berthier, t. XIII; Discours sur le pontificat de Clément V, p. 26.

» devenu pape, il n'ait pas été amoureux d'une comtesse de Périgord ou » de Palagorgo, comme l'a dit un écrivain du XIVe siècle ; il est fort » possible que la généalogie manuscrite, citée par le père Anselme, et » qui donne la descendance d'un bâtard du pape, soit également fausse ; » mais s'ensuit-il que parce qu'il n'existe aucun document officiel cons- » tatant que Bertrand de Goth a enfreint ses vœux de chasteté, cet » archevêque n'a jamais imité ces prélats dont l'incontinence a laissé de » si affligeants souvenirs ?

» D'un autre côté, le népotisme de Clément V a été tellement poussé » au-delà des limites ordinaires, qu'après la mort du pape ses héritiers » essayèrent d'obliger le conclave à choisir un pape parmi eux, et que » deux neveux de Clément V, suivis de bandes armées, entrèrent à Car- » pentras, mirent le feu dans plusieurs quartiers de la ville et tuèrent et » pillèrent tous ceux qui leur résistaient. Le vicomte de Lomagne fut » accusé d'avoir enlevé plus de 300,000 florins d'or destinés à une croi- » sade ; mais ayant déclaré qu'il n'avait pris que les 200,000 florins des- » tinés par son oncle à des fondations pieuses, le nouveau pape le ren- » voya absous.

» Le testament de Clément V, analysé par dom Devienne, constate » que le pape laissait à ses héritiers 800,000 florins, et cependant, l'an- » née précédente, le pape avait prêté au roi d'Angleterre, sur sa cassette » particulière, 160,000 florins pour le remboursement desquels le mal- » heureux Édouard II avait abandonné au pape tous ses revenus dans » ses possessions françaises, excepté ceux du comté de Ponthieu.

» Les documents historiques, examinés plus sévèrement, pourraient » donc peut-être modifier un peu les conclusions du travail dans lequel » M. le marquis de Castelnau d'Essenault affirme que Clément V resta » toujours digne du pouvoir suprême. »

— Cette grave question de la suppression de l'Ordre du Temple n'est point, à vrai dire, absolument résolue ; mais il n'est pas besoin « des raisonnements les plus subtils » pour laver de ce qu'elle a de particulièrement terrible la mémoire de Clément V. M. Boutaric a mis désormais le fait hors de doute à l'aide de documents nouveaux et décisifs, revêtus d'un caractère d'incontestable authenticité ; je les ai reproduits pour la plupart dans le cours de mon étude. Au surplus, c'était déjà le sentiment de plusieurs auteurs, notamment celui de *La France pontificale* (1),

(1) *La France pontificale* (*Gallia Christiana*). Histoire chronologique et biogra-

et de M. Rappeti, suivant lequel : « On aurait tort de croire que, » dans l'affaire du Temple, Clément V se soit écarté de la justice, » par haine, par complaisance, par corruption ; pour en juger autrement, » il ne faut pas être sain d'esprit (1). » Clément V, au Concile de Vienne, abolit l'Ordre du Temple comme devenu dangereux, inutile et mal famé ; mais l'initiative de ce grand procès, les arrestations, l'emprisonnement, les tortures, rien de tout cela n'appartient au pape : c'est l'affaire du roi de France, ainsi que l'atteste la lettre de Clément, — lettre omise par Baluze, et reproduite pour la première fois, d'après la bulle originale, par M. Boutaric. Le pape n'ordonna point non plus de « faire arrêter les » Templiers en Angleterre »; il n'en avait pas le pouvoir. Il manda par une bulle adressée à l'archevêque de Cantorbéri et à ses suffragants, que chacun de ces prélats, dans sa ville ou son diocèse, fît citer par ordonnance publique tous les membres de l'Ordre se trouvant sur les lieux, et informât contre eux sur les articles indiqués (2).

Ce fut bien le pape qui manda aussi au grand-maître et à d'autres dignitaires de venir en France ; seulement il le fit à la demande de Philippe, non « sous un prétexte quelconque », mais pour s'occuper des intérêts de la Terre-Sainte, qu'il était toujours et sérieusement question de délivrer : tous les historiens s'accordent à cet égard. Les interrogatoires et le supplice de ces infortunés furent accompagnés de circonstances horribles, profondément lamentables, et que personne ne saurait approuver ; mais quel avantage trouvez-vous, en les rappelant, à les rapprocher de ce souvenir répugnant de *crochetage de portes et d'enfouissement civil*, — à moins que ce ne soit pour montrer une fois de plus, qu'à toutes les époques et sous tous les régimes, ce n'est jamais du côté de l'Église que se manifestent la violence et la tyrannie?

Oserais-je vous demander aussi, Monsieur, de ne pas insister sur cette partie de la discussion relative aux mœurs de Bertrand de Goth, puisque Villani, — vous le reconnaissez, — est ici encore le seul historien qui tente de les incriminer, sans rien affirmer, d'ailleurs, sans préciser autre chose qu'un bruit? La généalogie dont vous parlez, d'après le P. Anselme, ne mérite pas davantage de créance, car voici, dans toute son incorrec-

---

phique des Archevêques et Évêques de tous les diocèses de France, par M. H. Fisquet. Métropole de Bordeaux, p. 203 et suiv.

(1) *Les Frères du Temple. Moniteur Universel* du 14 février 1854.

(2) Fleury. *Histoire ecclésiastique*, t. XIII, pages 105 et 106.

tion et son obscurité, le texte même de cet écrivain : « Une généalogie » Mss. donne un bâtard à ce pape, père d'une fille naturelle de Cau- » mont, que l'on dit avoir été menée à.... Elle n'en apporte aucune » preuve (1) ».

Cela suffit-il, vraiment, pour suspecter la moralité du pontife, quand tant d'autres auteurs contemporains gardent le silence sur ce point et signalent sa piété? Et parce qu'il n'existe aucun document « officiel » ni privé, parce que des prélats de cette époque, — des prélats déréglés qu'on ne nomme point, — ont pu laisser d'affligeants souvenirs, s'ensuit-il, comme vous le donnez à entendre, que Bertrand de Goth ait jamais imité leur exemple? Je n'hésite pas à l'affirmer : il n'est pas de tribunal au monde, si prévenu qu'on le suppose, qui osât, je ne dis pas sanctionner, mais même accueillir une pareille suspicion!

Reste enfin l'accusation de népotisme, « tellement poussé, dites-vous, » au-delà des limites ordinaires, qu'après la mort du pape, ses héritiers » essayèrent d'obliger le conclave à choisir un pape parmi eux. » Mais ceci, — vous le savez, — n'est qu'une supposition de la part des cardinaux italiens, et une supposition de si infime valeur, qu'elle ne résiste pas au moindre examen. Puis, quels étaient ces héritiers? C'étaient, dit Fleury, d'après Baluze, deux neveux du pape : Bertrand de Goth, vicomte de Lomagne, et Raymond-Guillaume (de Budos?), deux laïques qui, suivis de bandes armées, envahirent le conclave réuni à Carpentras et y commirent de graves désordres. Or, ces neveux ou héritiers du pape n'avaient point été pourvus par leur oncle d'autorité ni de charges ecclésiastiques, — ce qu'implique le sens exact du mot népotisme, — et, par conséquent, la mémoire de Clément ne saurait être responsable de la culpabilité de leurs actes.

De plus, si le pape laissait à ses héritiers 800,000 florins, il convient d'ajouter, d'après Baluze et les autres historiens, qu'avant sa mort Clément V avait remis en dépôt, sur cette somme et au même vicomte de Lomagne, 614,000 florins dont 300,000 étaient réservés absolument par lui pour la prochaine croisade, et le reste assigné en général à de bonnes œuvres, — destination que le pape, son successeur, avait la faculté d'affecter encore au même but (2). D'autres sommes, dues au Saint-

(1) Le P. Anselme. *Histoire généalogique et et chronologique de la maison royale de France*, etc., 3e édition, t. II, p. 171 et suiv.

(2) *Histoire de l'Église gallicane*, continuée par le P. Berthier, t. XIII, p. 6.

Siége par les rois de France et d'Angleterre, pouvaient également être appliquées à la croisade (1).

Ce trésor n'était donc pas regardé par Clément V comme faisant partie de sa fortune privée, mais comme un dépôt de la chrétienté entre ses mains et dont l'emploi était fixé d'avance. Que si l'on ajoute à toutes ces sommes celles dont le pape avait fait remise au roi de Sicile, celles qu'il avait consacrées à la reconstruction de Saint-Jean-de-Latran ou dont il avait aidé les chevaliers de Saint-Jean pour la conquête de Rhodes, on arrive à un chiffre considérable, mais nullement accusateur.

Quand on se demande sur quelles preuves constantes et irréfragables reposent donc ces accusations de népotisme et de cupidité, de simonie et de déréglement, incessamment reproduites contre la mémoire d'un des chefs suprêmes de l'Église, il demeure évident que le meilleur moyen de les combattre est encore de dire toute la vérité, rien que la vérité.

— Vous le voyez, monsieur, loin d'abandonner aucune de mes conclusions, en présence de vos critiques, je les maintiens toutes et avec fermeté, non par obstination, mais par suite de convictions profondes appuyées sur des faits aussi précis que concordants et raisonnées. Ces convictions, je les ai soutenues dans un sentiment de sincérité émue, parfois peut-être avec vivacité, — je ne m'en défends point. Ce que je me suis efforcé d'éviter, c'est le ton d'aigreur ou de passion, et je crois y être parvenu. Je veux surtout ne pas terminer cette réponse sans vous redire combien je vous sais gré d'avoir appelé l'attention sur mon étude et d'avoir parlé de son auteur en des termes si bienveillants (2).

Veuillez agréez, monsieur, l'expression de mes sentiments très-distingués.

Paillet, 22 mars 1881.

Mis de CASTELNAU-D'ESSENAULT.

L'HISTOIRE PAROISSIALE.

Mon cher directeur et ami,

J'ai vu avec une grande joie quelques-uns de NN. SS. les Évêques, entre autres Mgr de Langalerie, notre illustre compatriote, engager leurs diocésains et surtout leurs curés à faire l'histoire des paroisses

(1) *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. X II, p. 6.

(2) Nous ne pouvons accepter que l'auteur de cette *réponse*, après avoir mis, avec

qu'ils habitent ou qui leur sont confiées ; si leur vœu était exaucé, nous posséderions avant longtemps de précieux documents pour composer une histoire générale de France. De pareils travaux rectifieraient bien des erreurs, feraient disparaître bien des préjugés, répareraient bon nombre d'injustices en faisant connaître des hommes ignorés ou en rappelant des personnages oubliés et qui ont cependant joué, dans leur temps, un rôle qui leur avait mérité l'estime et la reconnaissance de leurs contemporains.

Les curés sont, plus que tous les autres habitants des campagnes, à même de coopérer à une pareille œuvre et de la mener à bonne fin ; ils savent suffisamment le latin pour lire les titres anciens ; vivant avec les paysans, conversant familièrement avec eux, ils connaissent la langue gasconne ; or, cette connaissance est essentielle pour étudier les documents antérieurs à la première moitié du XVIe siècle, presque toujours rédigés, dans notre pays, en un gascon différant très-peu de celui que l'on parle encore aujourd'hui : pour être parfaitement compris, il suffit qu'il soit lu par une personne qui sache bien le prononcer. A partir du

---

une si chevaleresque loyauté, sous les yeux de nos lecteurs, toutes les objections de M. Jules Delpit, supprime, avec une si rigoureuse modestie, tous les éloges qui lui sont décernés. La *Revue Catholique* n'y trouve pas son compte. Voici quelques-uns des passages supprimés :

« Un grand nombre d'auteurs bordelais ont tenu à honneur de réhabiliter la mé-
» moire de Clément V, et dans ce nombre, celui qui l'a fait avec le plus d'éclat et le
» plus sérieusement, est sans contredit le dernier, l'auteur du travail que la *Revue*
» veut faire connaître à ses lecteurs..... Dans cette œuvre, écrite avec goût, sans pré-
» tentions et d'une remarquable lucidité de raisonnement et de style, M. de Castelnau
» d'Essenault reproduit fidèlement les arguments employés pour ou contre le Pape
» bordelais et cherche à disculper sa mémoire des principales accusations qui pesaient
» sur elle..... Il a fort adroitement résumé les travaux de ses devanciers ; il y a ajouté
» le fruit de ses propres recherches et rehaussé le tout de réflexions souvent ingé-
» nieuses..... J'ajoute que soit pour le fond, soit pour la forme, son œuvre n'est en
» rien inférieure à celles des deux célèbres membres de l'Institut (MM. Boutaric et
» Renan), dont les travaux ont précédé immédiatement le sien. ... Tous ceux qui
» voudront s'occuper de l'histoire d'un Pape si célèbre et qui accomplit de si grandes
» choses devront désormais compter avec l'habile et généreux défenseur de Clé-
» ment V. — Jules Delpit. »

L'étude de M. de Castelnau d'Essenault, publiée dans la *Revue Catholique*, livraisons 14, 15, 16, 17 de l'année 1880, a été tirée à part et forme un très grand in-8° de 37 pages. Il ne reste que vingt exemplaires, qui se vendent 1 fr. 50 l'un, au profit de la *Revue*. LA RÉDACTION.

milieu du XVIe siècle, tous les actes officiels, sauf une partie de ceux de l'Église, sont en français.

La langue dans laquelle sont écrits ces titres étant usuelle, il n'y a plus qu'une difficulté à vaincre, c'est celle de la lecture ; les faibles reculent à l'aspect de ces vieux grimoires, repoussent avec frayeur ces parchemins vermoulus et ces papiers jaunis, attaqués par les rats et couverts de la poussière de plusieurs siècles ; d'autres essayent quelques heures ou quelques jours et perdent patience ; mais les travailleurs persévèrent, et je sais par expérience que trois mois d'étude, à quelques heures par jour, suffisent pour déchiffrer suffisamment les écritures du moyen-âge. Quel est le curé ou le propriétaire campagnard qui ne perd pas deux heures dans la journée ?

Il n'est pas une paroisse, si petite soit-elle, qui ne renferme de nombreux documents historiques.

D'abord, toutes ont une église ; il faut l'étudier avec soin, la décrire dans tous ses détails, la dessiner si c'est possible, et si l'on n'a pas, pour la dater, une inscription ou un document écrit, lui appliquer sa date au moyen des caractères architectoniques en les comparant à ceux des églises à date certaine.

Dans la paroisse, il y a presque toujours un château ancien, très-souvent plusieurs maisons nobles et beaucoup de vieilles maisons de paysans, d'anciennes granges, etc. Ces édifices doivent être étudiés aussi bien que l'église. Non loin du manoir s'élèvent généralement un ou plusieurs moulins datant presque tous du moyen-âge : quelques-uns sont de charmants petits monuments dont le tic-tac mélancolique ne s'est pas tu depuis cinq ou six cents ans ; ils sont quelquefois si rapprochés les uns des autres, que certains ruisseaux, n'ayant pas plus de quinze kilomètres de la source à l'embouchure, en font tourner huit ou dix. Les chaussées et les barrages de ces moulins ont nécessité des travaux et des dépenses considérables pour leur installation, et presque rien, dans ces travaux, n'a été modifié depuis la fondation. Tous ont été construits par les moines des abbayes ou par les seigneurs des châteaux voisins.

Il est rare que les Gaulois ou les Romains n'aient pas laissé des traces de leurs établissements dans toutes nos paroisses, que les Barbares n'y aient pas bâti quelque forteresse ou ne s'y soient pas creusé des refuges souterrains. Il est indispensable de les rechercher et de les étudier.

N'aurait-on qu'une bonne description et des dessins même médiocres de tous les monuments d'une paroisse (une brique, un tesson, un caillou taillé sont des monuments au même titre qu'un château féodal ou une

cathédrale), que de pareils travaux rendraient de véritables services à l'histoire du pays.

Si le territoire de toutes les paroisses est parsemé de monuments, les documents écrits n'y font pas faute non plus.

En première ligne, il faut signaler les registres de l'état civil, tous rédigés, jusqu'en 1789, par les anciens curés. Là se trouvent l'histoire et la généalogie des paroissiens. Ah! que de hobereaux de fraîche date apprendraient avec plaisir la disparition de ces incorruptibles témoins! Que de pauvres laboureurs seraient étonnés d'y voir figurer leurs ancêtres avec la qualification de nobles, écuyers, chevaliers ou seigneurs des terres qu'ils labourent maintenant à la journée, pour un orgueilleux parvenu ou pour le descendant d'un acquéreur de biens nationaux. Souvent les curés inscrivaient, à côté des naissances, mariages et décès, les événements remarquables arrivés dans le pays, les années de disette ou d'abondance, les gelées, les grêles, le passage des troupes, les combats, et que de choses encore! Il est des paroisses dont les états civils remontent jusqu'à la fin du XVIe siècle. Quelle curieuse lecture que celle de ces vieux registres! et quelle source de documents historiques!

Il n'est pas de château, pas même de maison de paysans, surtout de paysans anciens dans le pays, dans lesquels ne gisent, au fond de quelque bahut hors d'usage, des liasses de vieux papiers. C'est surtout là que se trouvent l'histoire de la paroisse et celle de l'église, celle du château féodal et celle de la maison noble, celle de la ferme, du moulin et celle des familles nobles ou roturières; les contrats de mariage, les testaments, les procès, les transactions y abondent: baillettes, achats, échanges, comptes, lettres, tout y est; et quelle curieuse étude, quelle abondance de faits inconnus, de pièces historiques inédites, d'études de mœurs! On ne trouve pas seulement dans les papiers d'un château l'histoire du château ou des propriétaires qui l'ont habité, on y rencontre aussi des documents sur celle des familles auxquelles les châtelains se sont alliés, des domaines, des paroisses et des villes qu'ont habité ces parents. J'étudie ces jours-ci des papiers qui viennent d'un château des environs de La Sauve : un ancien seigneur de ce château ayant épousé la fille unique d'un habitant de Soulac, les titres de ce personnage ont été portés dans l'Entre-deux-Mers. Là, j'ai découvert, contre toute attente, des documents faisant connaître plusieurs rues de cette ville enfouie sous le sable, des salines couvertes actuellement par la mer ou par les dunes. Dernièrement, je compulsais

les titres d'un château situé dans les environs de Blazimont, et j'y ai rencontré des faits très-curieux sur deux personnages de l'Entre-deux-Mers ayant joué un grand rôle : l'un pendant la guerre de religion du côté des catholiques, l'autre pendant la Fronde, à la suite du prince de Condé ; ces papiers se trouvaient dans le château du Bazadais, parce que le châtelain était devenu propriétaire de la maison noble de l'Entre-deux-Mers par son mariage avec la fille unique de cette maison.

Les curés, plus que tous autres, peuvent se procurer des documents analogues ; les détenteurs ne feront certainement pas de difficulté pour les leur communiquer.

Quand ceux qui voudront prendre la peine, le plaisir, veux-je dire, de faire l'histoire de leur paroisse, auront épuisé les sources qu'ils ont chez eux ou dans les alentours, ils auront à consulter les livres publiés sur le même sujet ou sur les villes et les paroisses voisines, sur le département entier, l'*Histoire de Bordeaux*, de Dom Devienne, celle de *La Colonnie*, la collection des *Archives historiques de la Gironde*, arrivée à son 19me volume ; les publications des *Archives municipales*, les *Variétés Bordelaises* de l'abbé Baurein, etc., etc., etc., et enfin venir puiser dans les archives départementales, mine inépuisable et précieuse au suprême degré.

Recommandez donc, mon cher Directeur, à vos abonnés, de préparer la monographie de leurs paroisses ; ils rendront un grand service à l'histoire du diocèse, et ils se créeront ainsi une occupation qui dégénérant souvent en passion, leur fera quelque peu oublier les malheurs et les infâmies du temps actuel.

Votre bien dévoué collaborateur et ami, LEO DROUYN.

UN CURÉ DE SAINTE-EULALIE AU XVIIe SIÈCLE [1]

Louis Bonnet, fils d'un ancien secrétaire du prince de Condé, gouverneur de la Guyenne, naquit à Poitiers vers 1595. Il fit d'excellentes

(1) Cette petite notice est extraite d'un recueil de mazarinades publiées sur Louis Bonnet, curé de Sainte Eulalie, de Bordeaux, et réimprimées avec notes par Jules Delpit — Sauveterre-de-Guyenne, Jean Chollet, imprimeur-libraire, 1881.

Nous ne croyons pas que ce recueil soit encore aux mains du public. Il fera autant d'honneur aux presses de M. Chollet qu'à l'érudition de M. Jules Delpit. Cependant, nous devons protester contre l'esprit général des notes, et nous aurons à relever plusieurs distractions historiques et littéraires échappées au savant éditeur.

études à l'école de droit, mais il abandonna la jurisprudence pour la théologie, et, bientôt après, il se fit recevoir dans l'Ordre de l'Oratoire, congrégation nouvellement fondée par le célèbre Pierre de Bérulle, qui devint cardinal et qui était alors encouragé et aidé par saint François de Sales, François de Sourdis et par les Jésuites. Dans ce moment, la nouvelle congrégation jouissait d'une vogue prodigieuse...

Un cœur ardent comme celui de Louis Bonnet devait nécessairement s'enthousiasmer pour cette congrégation; peu après son admission, le jeune oratorien fut attiré dans le diocèse de Bordeaux par son fougueux archevêque, le cardinal de Sourdis, qui était son compatriote et qui sentait le besoin de s'entourer de partisans énergiques pour soutenir ses violentes querelles avec le Parlement de Bordeaux. En effet, le jeune prêtre embrassa très-chaudement le parti de son protecteur. Il paraît même qu'il publia à cette occasion quelques écrits attentatoires à l'autorité royale, en sorte que lorsque le cardinal de Sourdis crut nécessaire d'expulser les Oratoriens de son diocèse, le P. Bonnet continua néanmoins à résider à Bordeaux.

A la mort du cardinal-archevêque, en 1629, Louis Bonnet s'attacha naturellement au frère et successeur de François de Sourdis. Le caractère et les mœurs d'un prélat guerrier devaient nécessairement sympathiser avec l'ardeur du tempérament du R. P. Bonnet; aussi, pendant la durée du pontificat d'Henri de Sourdis, l'oratorien poitevin jouit constamment d'une grande faveur. M. Eugène Sue (*Correspondance... de Henri d'Escoubleau de Sourdis,* t. III, p. 66) a publié une lettre du R. P. Bonnet, adressée le 21 novembre 1641 à l'archevêque, et qui témoigne de la confiance de celui-ci et du dévouement de celui-là. Il est vraisemblable que le P. Bonnet est l'auteur du remarquable traité que M. Eugène Sue a réimprimé dans le même volume (p. 117) et qui est intitulé : *Le Prélat dans les armées.*

En 1642, lorsque Jean-Baptiste Gault, curé de la paroisse Sainte-Eulalie de Bordeaux et ancien oratorien, fut appelé, par l'influence d'Henri de Sourdis, à l'évêché de Marseille, où il remplaça son frère, Eustache Gault, qui, lui aussi, avait été oratorien, le R. P. Bonnet fut désigné par l'archevêque pour remplacer le nouvel évêque dans la très-importante cure de Saint-Eulalie de Bordeaux. Le président titulaire de cette cure avait si souvent administré le diocèse pendant les sept années que l'amiral-archevêque commanda les armées royales, que naturellement les Bordelais s'étaient habitués à regarder le curé de Sainte-

Eulalie comme un vice-archevêque, et le nouveau curé acquit, sans aucun effort, une grande influence sur la population.

D'ailleurs, le R. P. Louis Bonnet n'aurait pas eu besoin de cette nouvelle faveur pour embrasser vivement la cause de son protecteur contre les insolences du détestable duc d'Épernon. Lorsque la Fronde alluma la guerre civile dans Bordeaux, le curé de Sainte-Eulalie se trouva naturellement un des adversaires les plus passionnés et du Mazarin qui avait fait emprisonner le Prince chez lequel le père du curé avait été domestique, et du duc d'Épernon dont le père avait donné des coups de bâton à l'amiral-archevêque de Bordeaux.

Or, le père Louis Bonnet qui avait fait des études de droit et de théologie très-remarquables et réussissait très-bien à faire des vers, était en outre doué d'une véritable éloquence ; le généreux curé ne la ménageait ni pour les personnes d'un rang élevé ni pour les pauvres, paysans et ouvriers, qui peuplaient son immense paroisse. Il prêchait presque tous les jours, en sorte que son influence s'étendait sur les paroisses voisines de la sienne et l'on prétend même que les condamnés à mort, si nombreux à cette époque, réclamaient presque tous les consolations de ce sympathique et savant ecclésiastique.

Un pareil homme devait nécessairement se mêler à tous les événements importants qui signalèrent la Fronde à Bordeaux : le père Bonnet assista non seulement aux conseils de guerre, mais presque toujours il paya de sa personne dans les expéditions guerrières.

Au mois de mai 1649, l'armée bordelaise étant partie généreusement mais imprudemment pour aller détruire la citadelle que le duc d'Epernon faisait construire à Libourne, le curé de Sainte-Eulalie s'y trouva ; il y fut blessé et fait prisonnier, dit Fonteneil, tenant encore une pique à la main.

Conformément à un arrêt du Parlement, tous les bourgeois et tous les chefs de maison de Bordeaux, se présentèrent, le 1er mai 1650, dans l'église Saint-André pour y prêter serment d'employer leurs vies et leurs biens pour la défense de la ville ; deux conseillers au Parlement, MM. de Lescure et de Guyonnet y tinrent registre du nom des jureurs, après une messe solennellement chantée et une prédication très-éloquente prononcée par le curé de Sainte-Eulalie, « personnage d'un rare sçavoir, » dit encore Fonteneil, et d'une vertu éminente ».

Quelques jours après, le 27 juin 1650, les Bordelais s'emparèrent de l'Isle-Saint-Georges défendue par les Epernonistes. Ce fait d'armes excita

tellement l'enthousiasme du père Bonnet qu'il en fit imprimer une relation « en termes si pleins de chaleur, dit Lenet, que je résolus.... d'em- » pêcher autant que je le pûs les impressions de toutes choses qui » pourraient facher la Cour ».

Le curé de Sainte-Eulalie se signala dans tous les événements importants : le combat de Blanquefort, la défense de La Bastide, l'assaut du Château-Trompette, la prise de Podensac, etc., mais son zèle et son ardeur épuisèrent bientôt son corps ; il succomba âgé de 55 ans à peine. Il s'alita à la fin du mois de novembre 1659 et mourut le 19 décembre suivant.

Le curé Bonnet a signé le registre des mariages de sa paroisse jusqu'au 24 novembre. Le registre des décès porte au n° 715 cette mention : *20 décembre 1650. Messire Louis Bonnet, presbtre, docteur en théologie et curé de Sainte-Eulalie, a esté enterré devant l'autel de la chapelle Saint-Clair. L'office lui a esté fait par messieurs les curés de la ville présents, messieurs les bénéficiers et plusieurs autres prestres.*

Dans le peuple des Frondeurs que la parole ardente et sympathique du curé de Sainte-Eulalie avait si souvent électrisé, Louis Bonnet était regardé non-seulement comme un protecteur puissant, mais même comme un saint. La multitude se pressait pour avoir de ses reliques, et ceux qui ne pouvaient en avoir faisaient toucher à son corps, des chapelets et autres menus objets.

Tel avait été cet homme d'une vertu éminente, ce savant théologien, ce véritable flambeau de l'église d'Aquitaine.

J. DELPIT.

VISION DE ZACHARIE

Vidi per noctem.
Zacharie, chap. 1er.

Un sépulcre est moins noir que cette affreuse nuit.
Là-haut ni dans mon cœur pas un astre ne luit.
Je vais, comme un aveugle, en palpant les ténèbres.
Mon âme étouffe au fond de ces ombres funèbres.
Et j'entends au dedans comme au dehors de moi
Des bruits, des craquements qui me glacent d'effroi.
Et, si je songe à celle, hélas ! qui fut la France,
Je soupire : Elle est morte et morte est l'espérance !

Sous le lugubre ciel de ce morne tombeau
Glisse, comme du sang, la lueur d'un flambeau.
Est-ce du jour vengeur l'aurore qui m'éclaire?
Dieu nous tend-il enfin une main tutélaire?

Et voilà qu'un guerrier au bord des grandes eaux
Apparaît. Son cheval, de ses ardents naseaux,
Humant l'air, livre au vent sa crinière flottante.....
Dans l'ombre a retenti la trompette éclatante.

Des cavales avec leurs sombres cavaliers,
Fantômes de la nuit, surgissent des sentiers.
Et moi : « Qu'est-ce, Seigneur? »

Et l'Ange, sentinelle
Qui veille et me soutient de sa voix fraternelle,
Mon bel Ange répond : « Ouvre les yeux et vois. »

L'Ange des grandes eaux, triste, élevait la voix :

« Comme ces flots amers, amère est ma souffrance :
» Je ne puis rien encor, rien pour ma pauvre France!... »

Et les anges venus des points les plus divers,
Des régions du pôle où règnent les hivers,
Des îles du Midi qu'un chaud soleil inonde,
S'avançant jusqu'au bord de la rive profonde
Et parlant tour à tour, disaient à l'Ange en pleurs :
« Mon peuple, à moi, prospère et mes fils sont meilleurs. »

Et celui-ci : « Quand donc, Seigneur Dieu des armées,
» Ce glaive vengera mes cités opprimées
» Par de vils étrangers contempteurs de tes lois?
» L'année a fait déjà son tour plus de sept fois
» Depuis que nous pleurons!... »

Et l'Ange, sentinelle
Qui veille et me soutient de sa voix fraternelle,
Mon bel Ange me fit alors, au fond des cieux,
Entendre dans la nuit ces mots délicieux :

« J'aime d'amour la France.
» Elle oublia son Dieu. J'ai puni son erreur :
» Et j'ai lâché sur elle, au jour de ma vengeance,
» Les bêtes fauves en fureur.
» Mais la couvrir de honte et traîner dans la boue,

» Dans le sang des ruisseaux, son beau corps virginal!
» Danser sur son cadavre et souffleter sa joue!...
» Non! je ne voulais pas qu'on lui fît tant de mal.
» Je reviens à ma bien-aimée.
» Et du printemps la brise parfumée
» Va faire tressaillir ses os d'un saint transport,
» Et refleurir la mort. »

Dieu dit. Et l'Océan aux ondes sans rivales,
Les grands bois, les guerriers et leurs noires cavales,
Tout s'écrie et répond : « *Amen! Alleluia!!* »

Le glaive de l'Archange en sa main flamboya.
Et tout s'évanouit, excepté les champs mornes.
Et voilà que je vis se dresser quatre cornes
Dégoutantes de sang et secouant dans l'air
Une affreuse rosée et des lambeaux de chair.
Sur elles tout-à-coup quatre mains se posèrent.
Dans un cri déchirant leurs jeux cruels cessèrent.
Et de leurs lourds marteaux, sur elles, à coups prompts,
Frappaient, vengeurs du Ciel, quatre durs forgerons,
Comme sur une enclume.

Et l'Ange, sentinelle
Qui veille et me soutient de sa voix fraternelle,
Mon bel Ange cria : « Le Christ a vu punir
» Les bourreaux de son peuple et la nuit va finir. »

Et comme je levais mes yeux troublés encore,
L'Orient s'empourpra des teintes de l'aurore.

Ant.-Joseph LAFARGUE.

VARIÉTÉS.

Nous recevons communication de la lettre suivante que Son Eminence le Cardinal Donnet vient d'adresser à notre dévoué collaborateur, M. l'abbé Callen, professeur à la Faculté de Théologie.

« Bordeaux, le 25 mars 1881.

» Monsieur le Chanoine,

» J'ai lu avec un grand intérêt la lettre par laquelle vous m'annoncez que vous travaillez à une réédition prochaine de l'*Histoire de l'Eglise*

métropolitaine et primatiale de Saint-André de Bordeaux, écrite il y a près de trois siècles par le chanoine Lopès.

» Ce savant ouvrage méritait assurément d'être rendu au public, et je puis vous dire qu'on le désirait vivement. J'ai entendu en effet plusieurs fois de doctes bibliothécaires, des archivistes, de nombreux membres de notre clergé, des hommes amis de notre histoire locale, me témoigner leur regret de voir une œuvre si considérable tomber peu à peu dans l'oubli, et devenir déjà tellement rare, que les hommes de lettres, désireux de la consulter, ne la trouvaient guère plus que dans nos grandes bibliothèques.

» Pour moi qui suis un ami passionné des traditions bordelaises, je me suis appliqué, près d'un demi-siècle, à faire revivre notre glorieux passé, à relever ses monuments, à sauver de l'oubli le nom de ses saints et de ses grands hommes, soit en construisant sous leur vocable des églises nouvelles, soit en obtenant des diverses administrations que leur nom fût donné aux rues de notre belle cité, soit enfin en écrivant moi-même une notice sur notre cathédrale, ou en dirigeant, selon mon pouvoir, le zèle des écrivains, prêtres ou laïques, vers ces intéressantes et patriotiques études. Je ne puis donc que bénir votre entreprise et vous en remercier cordialement, car elle répond à l'un de mes plus ardents désirs.

» Il me plaît surtout de voir l'œuvre du chanoine Lopès reprise par un membre de mon chapitre métropolitain, l'un de nos maîtres en Théologie. Nous aimons sans doute que les laïques s'appliquent à ces sortes de travaux ; mais, n'est-ce pas avant tout le domaine du clergé? Sa vocation, ses études, ses goûts, son genre de vie lui rendent plus faciles l'intelligence, la discussion et l'interprétation des vieux documents ecclésiastiques. L'existence du prêtre, malgré les agitations des jours présents, s'écoule encore presque toujours sur le sol natal, et le met ainsi en état d'aimer davantage et de mieux comprendre les traditions de son pays.

» Vous aurez, me dites-vous, le concours empressé de plusieurs hommes laborieux. Oui, je l'espère, vous obtiendrez de la bienveillance si connue de MM. les Archivistes, de tous les érudits bordelais et de plusieurs de vos savants confrères des renseignements qu'ils seront heureux de vous communiquer. Vous trouverez dans nos documents diocésains, pour les temps anciens, et dans nos sacristies, pour les temps qui ont suivi le Concordat, des renseignements précieux et encore inédits.

» Je compte enfin sur votre zèle et votre talent, mon cher abbé, et sur la réputation de l'éditeur que vous avez choisi. La savante réédition des *Variétés Bordeloises* de l'abbé Baurein nous fait désirer plus ardemment encore l'*Histoire de la Cathédrale de St-André* du chanoine Lopès, annotée, complétée par vous, et continuée depuis le pontificat de Henri III de Béthune et de Louis d'Anglure de Bourlemont où s'arrêta Lopès, jusqu'à celui de nos deux immortels prédécesseurs.

» Le succès de votre œuvre est assuré, et la reconnaissance des Bordelais ajoutera votre nom à ceux de nos chers chroniqueurs, les Lopès, les dom Devienne, les Baurein, et, parmi nos contemporains morts ou vivants, les O'Reilly, les Ravenez, les Rabanis, les Delpit, les Leo Drouyn, les Souiry, les Ribadieu, les Castelnau d'Essenault, les

Sabatier, les Cirot de la Ville, les Gaussens, les Pardiac, les Jouannet, les Ch. des Moulins, les de Verneilh, les Vivie, les Chauliac, les Marionneau.

» Recevez, cher Monsieur le chanoine, l'expression de mes sentiments affectueux et dévoués.

» † FERDINAND CARD. DONNET,

» *Archevêque de Bordeaux.*»

L'EXAMINOMANIE

.... On demande à une aspirante : « Nommez les principaux monuments de l'Egypte. » La question n'est pas sans doute bien difficile. Mais vous allez voir. La jeune aspirante répond : « Les Pyramides. » L'examinateur lui dit : « Pourquoi n'avez-vous pas nommé d'abord les obélisques ? » Vous pensez bien que la jeune aspirante ne savait pas pourquoi. Ni vous non plus, ni moi non plus. On fait lire à une autre un texte de Massillon, commençant par ces mots : « La vérité, cette lumière du ciel... » On lui demande si le mot « ciel » est employé ici au propre ou au figuré. Il paraît qu'il fallait répondre qu'il est au propre. C'est possible, mais le contraire peut aussi se défendre. Sur ces délicatesses, on est reçu ou refusé....

Voici un sujet de composition tout récent pour les jeunes filles de l'Hôtel de Ville : « Quel était le rôle du chœur dans le théâtre antique?... » En voici un second : « Décrire les côtes de l'Amérique méridionale, depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'au golfe du Mexique. On indiquera les Etats et les villes, les fleuves, les golfes et les caps... » En voici un troisième : « Du genre épistolaire en général... Apprécier particulièrement les lettres de Mme de Sévigné et les épîtres de Boileau. Indiquer quelle sorte de parallèle on peut établir entre ces deux écrivains... » J'ai beau me creuser la tête ; je ne trouve pas le parallèle. Il y a bien un certain rapport sur une certaine chose. D'une part, l'aimable Sévigné — son cousin Bussy en mourait de dépit — était d'un tempérament de glace ; d'autre part, l'amour des belles dames n'était pas, selon les méchantes langues du temps, le fort de Boileau. Je ne pense pas que ce soit ce point de comparaison qu'on ait voulu induire de jeunes personnes à dégager et à développer.

On est saisi de tristesse et de pitié quand on songe à ce que peut être, de la seizième année à la vingtième, la vie cérébrale et sensitive de cette classe nombreuse de jeunes filles qui doivent se tenir prêtes à écrire un certain jour, à une certaine heure, au pied levé et au commandement, six fortes pages sur n'importe quel sujet, sur le chœur antique, sur les moralistes français, sur Plutarque, sur les erreurs du grand Condé, sur les caps et golfes, sur l'état des provinces romaines à la mort d'Auguste. Elles se tiennent prêtes ; elles méditent les ouvrages de critique et d'hypercritique ; elles se tassent dans la mémoire toute la nomenclature historique et géographique ; puis, elles se présentent à l'examen. Elles sont refusées faute d'un ou deux caps, et c'est à recommencer. Etonnez-vous après cela des accidents par où elles passent. Leurs cheveux tom-

bent ; leur figure se décolore ; leur imagination se ternit ; leur cerveau contracte une courbature qui est pour longtemps, si ce n'est pour toujours ; elles subissent des états nerveux dont le paroxysme peut être le suicide : on a vu des jeunes filles russes se tuer par crainte d'avoir manqué une composition. Et il y a à Paris des jeunes personnes qui, n'y étant pas obligées pour vivre, abordent ces épreuves par mode ! Ah ! les pauvres petites ! Elles ont pourtant de si beaux parcs pour y courir librement à l'air libre !

J. Weiss.

— Examens. — On sait qu'aujourd'hui c'est une maladie, c'est une rage de faire passer ses examens à toute jeune fille qui a franchi l'âge où l'on joue à la poupée. Depuis la fille de concierge jusqu'à la fille de banquier, toutes doivent affronter, à un moment donné, les questions drôlatiques de plusieurs messieurs à cravates blanches, affublés du titre d'examinateurs.

Veut-on savoir comment et sur quoi nos bons pédants interrogent les candidates dans ces examens. Un professeur de Lille va nous l'apprendre. Ce type d'universitaire, après avoir interrogé la postulante sur les sentiments qu'éprouve Chimène pour le Cid, se plaît à embarrasser son ingénuité en lui demandant, en manière de devinette, quelle est la passion qui, dans les pièces de théâtre, est le plus souvent en jeu. Et comme la jeune fille reste interloquée, ce professeur s'empresse d'ajouter d'un ton galant : — « Eh bien ! mademoiselle, c'est l'amour ! » Stupéfaction de l'auditoire. Rougeur et embarras de la jeune fille, sourire stupéfait de l'interrogateur, rien ne manquait à cette petite scène, rien qu'un père de famille assez courageux pour caresser de sa canne les épaules du facétieux pédagogue. — Il n'y a pas que les cléricaux qui s'insurgent contre cette nouvelle manière d'interroger les jeunes institutrices. Un journal républicain et libre-penseur se révolte aussi et va jusqu'à dire que les feuilles religieuses ont mille fois raison de combattre cet enseignement.

A Bordeaux, un professeur de l'Université demandait, il y a moins d'un an, si Louis XVI avait mérité la mort. La jeune fille lui ayant répondu en toute assurance qu'il était parfaitement innocent, le « prodigieux bonnet carré » reprit avec vivacité : — « Mais si, il était coupable, puisqu'il a été condamné ! »

— A la Faculté des lettres. — M. Liard, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Bordeaux, a été nommé, au début de cette année, recteur de la Faculté de Caen, et le chargé de cours est M. Espinas, de Caen. Celui-ci s'est annoncé comme l'héritier de celui-là ; mais le mot héritier a dû changer de sens depuis peu. M. Liard abordait avec respect l'adversaire et mettait en relief tout ce qu'il y avait de bon dans la thèse qu'il se proposait de combattre ; il savait lutter à armes courtoises : c'est la manière française. M. Espinas, lui, préfère le genre allemand : il est lourd et grossier autant qu'affirmatif et pédant ; *sit pro ratione affirmatio*, voilà sa méthode. M. Liard, sans être chrétien, agitait toujours les questions de morale avec un souverain respect, avec une parfaite réserve. M. Espinas procède à cet égard

avec une désinvolture radicale : il espère que la *morale du groupe*, celle dans laquelle le juste et l'injuste dépendent essentiellement du milieu social, remplacera bientôt la vieille morale aux principes immuables et éternels et deviendra la morale officielle de la jeunesse française. M. Liard se contentait des conclusions certaines de la philosophie, sans se presser de formuler des théories nouvelles ; il attendait patiemment le progrès auquel il croyait. M. Espinas est plus prime-sautier ; il adopte très-carrément l'hypothèse du perfectionnement successif des générations humaines par le développement de l'organe cérébral. M. Liard avait une phrase très-correcte, une diction précise et distinguée, une exposition lumineuse, une méthode irréprochable, le principe admis. M. Espinas tâtonne au début, divise mal sa matière, se perd dans l'obscur labyrinthe de ses déductions illogiques ; on dirait, à certains moments, que le fil conducteur se brise et que la pensée lui échappe : l'*organe cérébral* n'est pas assez *développé !*

CHRONIQUE RELIGIEUSE

— Primatiale de Saint-André de Bordeaux. — Les conférences données aux hommes par M. l'abbé Dormagen ont été suivies avec empressement et recueillement par les auditeurs de tout âge et de toute condition. Le conférencier, théologien sûr, moraliste discret et esprit des plus élévés, s'est maintenu constamment sur les hauteurs de la pensée et a développé, dans ses prédications, les grandes thèses dogmatiques et morales. M. l'abbé Dormagen est un vrai missionnaire qui cherche et poursuit les brebis égarées pour les ramener à Jésus-Christ. Sa voix pathétique et sonore, sa parole éloquente et persuasive, sa merveilleuse facilité d'élocution ont été vivement goûtées par un auditoire nombreux et sympathique. Nous ne doutons pas du bien qui aura été produit dans les âmes pendant cette station quadragésimale.

— La Génuflexion. — La loi de l'adoration est la première loi de l'humanité. Le signe sensible de l'adoration est la Génuflexion. La Génuflexion est l'affirmation de la foi ; c'est une prière vénérable par son antiquité, son universalité et son efficacité. Les femmes doivent-elles faire la Génuflexion devant le Saint-Sacrement ou seulement un salut, une révérence, une inclination de tête ? La Sacrée Congrégation des Rites a répondu : Les femmes comme les hommes doivent faire la Génuflexion. Un décret du 14 octobre 1602 déclare formellement que tous les fidèles, sans distinction de sexe, sont tenus de faire la Génuflexion devant le Saint-Sacrement. Pie IX avait beaucoup à cœur de voir la France revenir aux anciennes traditions. Le 1er janvier 1877, Sa Sainteté fit écrire à Monseigneur Gaume, par son vicaire le cardinal Monaco la Valette : « Sa Sainteté désire que les prédicateurs, les catéchistes, les confesseurs, les curés ne cessent pas d'insister auprès des fidèles sur le

devoir de faire la Génuflexion devant le Très-Saint-Sacrement. » Léon XIII a renouvelé, en juin 1879, le décret de 1602, et depuis, presque tous les évêques ont recommandé à leurs prêtres de rappeler aux fidèles cette sainte obligation.

— Le Vendredi saint tombe cette année le 15 avril, et la fête de Pâques le 17. Selon le comput du savant docteur Sepp, ce fut justement le 15 avril que le Sauveur mourut sur la croix et le 17 qu'il ressuscita.

—La commission du service militaire entend obliger les séminaristes à une année de service effectif dans l'armée active et admet qu'ils soient ensuite incorporés dans la réserve. Enfin, à l'expiration de ces cinq années, d'après le texte du projet de la commission, les séminaristes entrés dans le clergé séculier seraient exemptés de tout service dans l'armée, même en temps de guerre. Ils n'appartiendraient même pas à la territoriale.

Loin d'être inspiré par la pensée d'accorder au culte catholique la protection à laquelle il a droit de la part des pouvoirs publics, ce projet de loi machiavélique dont Mgr Freppel a victorieusement démontré l'insanité est sciemment et volontairement dirigé contre la religion de la majorité des Français, car il a pour but de rendre le recrutement du clergé paroissial impossible.

Un journal qui n'est certes pas suspect de cléricalisme, le *Journal des Débats* s'élève avec énergie, contre l'idée de contraindre les séminaristes à une année de service effectif dans l'armée active. C'est qu'en effet, cette année passée dans une garnison, dans un camp, sous la tente, n'est certes pas faite pour préparer au sacerdoce. Déjà, comme le constate avec impartialité ce journal, on ne risque pas de manquer de soldats, mais on risque de manquer de curés. Il serait plus qu'impolitique, il serait dangereux, dans cette situation, d'augmenter les difficultés du recrutement du clergé de France.

— Missions. — Mgr Freppel, dans un discours fait à propos du service postal de la Nouvelle-Calédonie, a demandé compte au Ministre des postes de l'abandon constaté, au cahier des charges, du droit de passage gratuit des missionnaires et des sœurs de charité. Mgr l'évêque d'Angers a exposé le véritable état de la question et a mis en évidence les motifs qui avaient fait établir cette gratuité. Il a cité un fragment d'une lettre écrite par un déporté de la Nouvelle-Calédonie au nom de ses compagnons. Les sœurs y sont félicitées et remerciées d'une manière très-touchante. Cette lettre a excité l'étonnement et piqué la curiosité de la gauche, qui a réclamé le nom de l'auteur. Le vote a été contraire aux conclusions de Mgr Freppel. On ne sait gré ni aux religieuses de leur dévouement ni aux missionnaires de leur zèle; on les trouverait plutôt gênants et compromettants.

— Une décision importante a été prise hier par la sous-commission du conseil supérieur des prisons, qui s'occupe du régime intérieur des prisons cellulaires. Il a été décidé que, dorénavant, l'assistance aux offices religieux ne serait plus imposée aux détenus de ces établissements. L'aumônier n'aura accès dans les cellules que s'il est appelé par les prisonniers de son culte.

Le conseil supérieur des prisons, dans sa prochaine assemblée générale, sera appelé à délibérer sur cette proposition.

Après les écoles sans Dieu, les prisons sans Dieu. C'est la logique.

— ÉTATS-UNIS. — M. le général Garfield, nouveau président des États-Unis, adresse à ses administrés, à l'occasion de sa prise de possession, un message où on lit : « Je compte grandement sur la sagesse et le patriotisme des membres de l'Assemblée; mais, au-dessus de tous nos efforts pour le bien de ce grand peuple, j'invoque avec un pieux respect l'appui et la bénédiction du Dieu tout-puissant. »

— LA VIGNE DU SOUDAN. — Nous trouvons dans une lettre du R. P. Reilh, de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, missionnaire en Sénégambie, des renseignements sur la fameuse vigne du Soudan dont la découverte fit tant de bruit il y a quelques mois, et avec laquelle on se flattait de régénérer les ceps de nos contrées phylloxérées. Cette vigne, qui n'est qu'une variété de liane à sarments frêles, croît en abondance à la mission de N'gazobil, mais le fruit n'en est pas mangeable et ne paraît pas capable de donner une quantité de jus appréciable, et, par conséquent, de vin. « Vous comprendrez facilement, écrit le P. Reihl, que les missionnaires, au lieu d'être réduits quelquefois à ne boire que de l'eau, auraient utilisé ce fruit s'il y avait eu quelque chance d'en tirer parti. »

— SUISSE. — On lit dans le *Courrier de Genève :*

Les catholiques sont, dans la ville de Bâle, entièrement séparés de l'Etat. Plutôt que d'accepter des lois contraires à leur foi et à la constitution de leur Eglise, ils ont renoncé au budget des cultes et à tous les avantages que pouvait leur assurer la qualité de religion reconnue par l'Etat.

C'est, comme on le voit, exactement la situation des catholiques de Genève.

Mais, à Bâle, les catholiques, ainsi établis à l'état d'Eglise libre et séparée, ont trouvé chez leurs concitoyens protestants beaucoup plus de loyauté et d'équité que nous n'en trouvons chez nos concitoyens protestants de Genève. Un récent vote du Grand Conseil bâlois leur accorde la jouissance d'une église nouvelle. A Genève, l'Etat confisque nos églises bâties de nos deniers ; à Bâle, l'Etat donne gratuitement une église aux catholiques en la faisant réparer à grands frais.

— VIENNE. — L'empereur d'Autriche a désigné pour le siége archiépiscopal de Vienne un simple bénédictin. C'est un religieux de Saint-Benoît, le P. Célestin Ganglbauer, qui est élevé à la dignité de prince-archevêque de Vienne. Ainsi, c'est au moment où l'Ordre illustre des Bénédictins est proscrit en France, qu'un de ses membres, et en sa personne l'Ordre tout entier, reçoivent le plus éclatant honneur. Par le contraste de ce qui se passe en France, nous devons considérer dans ce fait autre chose qu'un hommage rendu au mérite et à la vertu d'un religieux. L'Ordre de Saint-Benoît a été, en Allemagne, le principal instrument de la civilisation chrétienne.

UN SOUVENIR

DE MON SÉJOUR A ROME

Lorsque de grands esprits essaient d'agir sur leur siècle pour le ramener à la vérité; lorsqu'ils s'efforcent de faire revivre les études philosophiques les plus sérieuses et les plus élevées, et quand, avec leurs paroles et leurs écrits, ils tentent d'opposer une digue aux détestables enseignements qui se débitent dans les écoles, on ne peut que saluer avec bonheur une aussi glorieuse tentative, et on se sent pris d'un intérêt très-vif pour le mouvement intellectuel qu'ils cherchent à propager autour d'eux.

C'est à ce mouvement que j'ai assisté moi-même durant les quelques semaines que je viens de passer à Rome. J'ai vu de près les hommes éminents qui le dirigent; j'ai assisté à leurs réunions et à leurs cours; j'ai pu me rendre compte de leurs appréhensions et de leurs espérances pour l'avenir; et j'ai pensé que les lecteurs de la *Revue catholique de Bordeaux* seraient bien aises que je leur fisse part

de quelques-unes des impressions que j'ai pu recueillir durant mon séjour.

I

Le grand docteur saint Thomas d'Aquin, celui que l'Église a nommé le docteur angélique et le prince de l'école, avait, en ses immortels écrits, formulé une philosophie très-profonde et très-chrétienne, qui fut pendant de longs siècles l'enseignement et l'honneur de l'Église.

Au commencement du dix-septième siècle, une philosophie nouvelle vint briser avec cette doctrine vénérée. Descartes qui l'inaugura, n'eut certainement pas conscience des deux effets funestes que sa méthode allait produire. D'une part, en refoulant *dans le moi pensant,* le principe de nos connaissances, il enfermait le monde extérieur en un cercle étroit de subjectivité dont il ne lui serait plus possible de sortir. Et, en même temps, par les excès mêmes de cet idéalisme subjectif, il préparait d'avance la réaction grossière de notre positivisme moderne.

C'était donc une œuvre importante, au point de vue intellectuel, de faire revivre pour l'Église et pour le monde l'admirable philosophie de saint Thomas qui, avec tant de netteté et de précision, a su distinguer et analyser le monde des esprits et le monde des corps.

En cette œuvre de résurrection, le premier nom qui apparaisse, et assurément le plus grand, est celui de l'illustre pontife qui siége aujourd'hui sur la Chaire de Pierre. L'Encyclique, *Æterni patris,* exprimait en termes magnifiques la plus chère pensée de son règne; elle a tout de suite donné le branle à de fortes études trop longtemps négligées; et si, comme tout le fait espérer, l'initiative de Léon XIII obtient tout le succès qu'elle mérite, cet acte pontifical sera certainement une date célèbre dans l'histoire de l'esprit humain.

Déjà, cependant, avant l'élection de notre glorieux pontife, des hommes d'une science profonde s'étaient faits ses précurseurs.

A Rome, le professeur Pecci, frère de Léon XIII, et le R. Père Zigliara, de l'ordre des Frères Prêcheurs, tous deux revêtus aujourd'hui de la pourpre romaine, réunissaient autour de leurs chaires de nombreux disciples; et leurs paroles et leurs écrits annonçaient au monde catholique que le tombeau où semblait ensevelie la vieille scolastique, allait enfin s'ouvrir pour rendre à la lumière et à la vie une impérissable doctrine.

A Bologne, le R. Père Cornoldi, de la Compagnie de Jésus, fondait son académie philosophico-médicale; et celle-ci publiait une *Revue* : *La Science italienne,* où, d'une part, on expose les grandes thèses de la philosophie de saint Thomas, et où, d'autre part, on cherche à démontrer que ces thèses ne sont nullement en désaccord avec le progrès des sciences modernes.

Mais je n'ai point à faire ici l'histoire de la *renaissance* des études scolastiques ; je sais qu'à cet égard un travail très-complet sera prochainement publié : il a été confié aux hommes qui ont le plus contribué à remettre la philosophie Thomiste en honneur, et leur récit, je n'en doute pas, sera, pour le public savant, une très-belle et très-curieuse révélation.

Ma pensée serait donc simplement de rappeler quelques-uns de mes souvenirs de Rome, sur l'état présent d'une question qui, suivant moi, intéresse au plus haut point les études philosophiques et en même temps, sans faire le prophète, de dire au moins ce que j'espère touchant l'avenir d'une réforme courageusement entreprise et qui, ce me semble, doit être bénie par Dieu.

II

Lorsque le Souverain Pontife Léon XIII voulut mettre en pratique les idées qu'il avait exposées dans l'Encyclique *Æterni patris*, l'un de ses premiers soins fut d'instituer *l'Académie romaine de Saint Thomas-d'Aquin* pour créer près de lui un centre scientifique qui bientôt rayonnerait de la Chaire de Pierre sur l'Eglise Universelle. J'avais hâte de voir de près cette société savante au sein de laquelle

le Pape avait daigné m'admettre ; et mon séjour à Rome a eu pour principal objet de me rendre un compte exact de l'organisation et des travaux de cette belle institution.

L'Académie est présidée par deux éminentissimes cardinaux, le cardinal Pecci, frère du Pape, et le cardinal Zigliara. Elle obéit à un conseil de direction choisi parmi les Académiciens.

Elle-même se compose de 30 membres : dix résident à Rome ; dix appartiennent à l'Italie ; les dix autres ont été choisis en dehors de cette contrée.

La date des réunions de l'Académie, ainsi que leur objet, sont fixés d'avance. Les académiciens y lisent de savantes dissertations sur les principaux points de la doctrine de saint Thomas : et de temps à autre, sur le même sujet, les jeunes étudiants des universités ecclésiastiques sont admis à y discuter des thèses en langue latine.

L'Académie a compris que la presse devait venir en aide à son œuvre : elle publiera très-prochainement une *Revue* où seront surtout admis les travaux des académiciens. Rédigée au centre de l'Eglise, la *Revue* devra s'adresser à tous les catholiques et tous pourront y participer. C'est pour cela que vraisemblablement elle sera, suivant un certain mode, écrite en plusieurs langues. Chaque peuple ne parle que la sienne, mais l'Eglise les parle toutes.

En dehors des séances académiques, Léon XIII a établi quatre grands cours de philosophie dont les professeurs doivent toujours être membres de l'Académie. Ils sont tenus en ce moment par quatre hommes que leur science et leur éloquence placent à Rome au premier rang : le Révérend Père Cornoldi, de la Compagnie de Jésus ; le Révérend Père Thomas Gaudenzi, des Frères Prêcheurs ; le professeur Salvator Talamo et le professeur Satolli.

Les jeunes gens qui suivent les cours des Universités ont le droit de s'inscrire pour assister à ces cours libres, et l'inscription leur donne le privilége d'être admis aux séances académiques. J'ai voulu assister moi-même à l'une des leçons du Père Cornoldi. Il me permettra de lui renouveler de loin le compliment sincère que je lui ai fait à la sortie de son cours. Quelle merveilleuse facilité d'élocution

latine ! quelle élévation et quelle rectitude de pensées ! mais, en même temps, quel esprit, quelle verve, et quel enthousiasme dans son jeune auditoire. Les quatre cours de philosophie Thomiste sont fréquentés par la portion la plus considérable de la jeunesse studieuse de Rome ; et, en somme, mon opinion est que, aujourd'hui, grâce aux belles fondations de Léon XIII, Rome est devenue plus que jamais l'école incomparable du grand et vrai savoir.

J'ai souvent eu l'honneur et le bonheur d'être admis aux pieds du Saint-Père et de m'entretenir avec lui. Le sujet qui lui plaît davantage est toujours celui qui se rapporte aux études ecclésiastiques.

Accablé par des tristesses et des soucis de toute sorte ; déshérité du plus beau trône de l'univers, avant même de s'y être assis ; exilé et captif au sein de son propre royaume ; en face d'un gouvernement plus détestable que d'autres, parce qu'il est sacrilége ; contraint d'assister aux attentats inouïs qui se commettent de toute part contre Jésus-Christ et son Église ; très-ferme dans ses principes, très-conciliant dans son action, mais ne pouvant se dissimuler que ses principes, on les dédaigne, et qu'on abuse de son indulgence, c'est vers le calme horizon de la science qu'il aime à tourner ses regards pour les reposer. Sa conviction est que le fléau de ce siècle est une ignorance profonde et brutale des vérités les plus simples comme des dogmes les plus élevés. Et volontiers, appliquant une parole de David : *Da mihi intellectum et vivam,* au monde moderne confié à ses soins, il adresserait pour lui cette prière au Seigneur : « Donnez-lui l'intelligence, et il vivra ! »

III

Ce vœu du Souverain Pontife sera-t-il accompli, et quelles espérances est-il en droit de concevoir ?

Toute grande chose en ce monde n'est d'abord qu'un grain de sénevé. Mais, celui-ci, on ne saurait le nier, ne germera pas sans obstacles. Aucun siècle, peut-être, n'aura été, dans le vrai sens du

mot, moins philosophe que le nôtre. D'abord, les intérêts matériels, les appétits grossiers, les controverses de la politique ont envahi tous les esprits. Ces ardentes préoccupations n'ont rien de commun avec l'étude de la philosophie; elles conduisent droit à l'affaissement et au dérèglement de la raison.

Et cependant, on se prétend philosophe : non pas comme on l'était jadis, mais à la mode du jour. Ni vieux livres, ni longues études. On prend un atome de matière, et, un peu comme ce potier qui disait à son argile : « Seras-tu dieu, table ou cuvette », on dit à l'atome de matière : Tu seras mollusque, puis singe, puis homme.

Sans doute les grossières erreurs qu'on enseigne aujourd'hui ne sont pas toute la philosophie de notre siècle. Mais la meilleure a beaucoup à faire, même dans un certain nombre de maisons ecclésiastiques, pour revenir à celle que prêche Léon XIII. Or, le recul est difficile. On a depuis longtemps perdu les saines traditions : on s'en tient à l'éducation médiocrement philosophique qu'on a reçue, et on se contente d'admirer de loin la *Somme* de saint Thomas.

C'est donc principalement sur la génération nouvelle que Léon XIII aime à compter. Je me souviens qu'un jour il me faisait l'honneur de me dire, que lorsqu'il recevait un évêque, son premier soin était de lui demander si ses écoles ecclésiastiques recevaient un enseignement thomiste. J'ai pu, du moins, en ce qui concerne l'archidiocèse de Bordeaux, affirmer à Sa Sainteté que les plus saines doctrines philosophiques y étaient maintenant professées. D'autre part, je le disais tout à l'heure, à Rome, les jeunes étudiants venus de tous les pays du monde peuvent aisément puiser aux plus larges sources de la science. Peu à peu, les disciples d'aujourd'hui deviendront à leur tour d'habiles maîtres. Et le clergé formé de nouveau à la puissante discipline de saint Thomas, se sentira plus fort pour répondre aux futiles objections de la science moderne et de la libre pensée.

N'oublions pas effectivement qu'une philosophie un peu profonde est l'assise nécessaire d'une bonne théologie. Sans cette base philosophique, la théologie n'est plus qu'un catéchisme renforcé : mais

la philosophie et la théologie unies, grandissent tellement l'esprit humain, qu'elles le portent au niveau de ses tâches les plus ardues.

C'est l'Esprit-Saint qui dit : « Les lèvres du prêtre garderont la science;» et le monde, de son côté, très-peu juge en semblable matière, adresse souvent au clergé le reproche de ne plus être au niveau *de la science*. De la science ! pour lui, qu'est-ce à dire ? Tout simplement des sciences naturelles qui ont pour objet la matière !

Assurément, je ne demande pas mieux que le prêtre soit mathématicien comme Ampère, astronome comme Arago, chimiste comme Lavoisier, ou même, comme M. Paul Bert. Mais je me permets de lui demander avant tout d'être un grand philosophe et un grand théologien : s'il sait le devenir, ses lèvres garderont la vraie science; le monde l'estimera et l'impiété tremblera devant lui.

Toutefois, si c'est d'abord en vue du clergé et des écoles ecclésiastiques que le Souverain Pontife veut propager les enseignements de saint Thomas d'Aquin, sa pensée est aussi d'agir sur le monde, et principalement sur le monde savant.

Les sciences naturelles dont nous parlions il n'y a qu'un instant résument à peu près, aujourd'hui, tout le savoir humain. Elles méritent à coup sûr qu'on y emploie son intelligence : elles nous révèlent les secrets de la nature, et, lorsqu'elles ne nous font pas descendre à un grossier matérialisme, elles nous élèvent facilement vers Dieu. De plus, c'est à elles que nous devons nos merveilleuses inventions modernes; et celles-ci profitent grandement à la vérité et à la charité : à la vérité, parce qu'elles manifestent au dehors les mystérieux bienfaits de la création divine; à la charité, parce que chacune d'elles tend à rendre la vie plus facile et ajoute au bien-être du pauvre.

Mais quel que soit le mérite de ces sciences, il faut reconnaître qu'il en est une que l'on dédaigne beaucoup trop aujourd'hui, et sans laquelle je me permets de dire qu'elles ne sont que des sciences de surface qui n'arrivent point au fond; je veux parler de la philosophie, et spécialement de la métaphysique. Saint Thomas appelle celle-ci *la plus noble des sciences, leur modératrice et leur règle*. Cela

est vrai. C'est, au temps où nous sommes, l'absence de la métaphysique qui jette les intelligences appauvries et dévoyées dans les erreurs les plus pernicieuses. Le matérialisme de notre époque n'est pas seulement un attentat contre la religion et contre la foi chrétienne; il est une honte pour la raison. L'une des plus belles formules de saint Thomas est celle-ci : que « plus l'objet saisi par l'intelligence est élevé, plus aussi l'intelligence s'élève. » Et le saint docteur en conclut que la vision de Dieu, qui est l'acte intellectuel le plus parfait, est aussi et doit être la suprême béatitude de l'homme.

Ce n'est, sans doute, ni avec les simples données de la raison, ni avec les ressources de la philosophie que nous pouvons atteindre à cette béatitude. Mais déjà la métaphysique nous élève très au-dessus de la matière. Elle nous apprend à considérer l'Être dans sa généralité la plus haute, et la première cause de l'Être qui est Dieu. Si l'enseignement philosophique de saint Thomas était plus étudié et mieux compris par nos savants modernes, nul doute qu'il ne valût à la science un heureux retour à la vérité; nul doute que mille questions très-problématiques, soulevées en physique et en chimie, ne reçussent des solutions plus nettes et plus profondes; nul doute enfin que la philosophie du docteur angélique, professée dans nos écoles, ne fût de nature à relever aujourd'hui le niveau des intelligences.

Telle est, du moins, l'intime pensée de Léon XIII, et l'avoir recueillie à la suite de mes entretiens avec ce grand pontife, c'est ma meilleure impression de voyage.

L'Archevêque de Perga.

L'ABBAYE DE SAINTE-MARIE-DU-RIVET.

(Suite.)

Monségur, dont nous venons de parler, était un homme distingué dans son ordre, docteur en sainte théologie, comme il est dit dans un écrit du 28 août 1633, et vicaire général de l'ordre de Citeaux en « Bourdellois. »

Sous son administration, les affaires du couvent se géraient encore avec la simplicité des temps antiques, et c'était en nature, non en argent, que les locataires et fermiers payaient leurs propriétaires. Ainsi, en 1627, les deux seules métairies du monastère, à savoir le Bourdieu et Lagrange, sont affermées pour un certain nombre de boisseaux de seigle, d'avoine, de millet et de froment ; la quantité de seigle l'emportait de beaucoup sur celle des autres grains. C'est de la même façon que Monségur afferma l'unique moulin à une seule meule que le couvent possédât alors sur le Beuve (1) (28 août 1633). Cependant, même à cette époque, l'argent commençait à figurer dans les contrats. Cela ressort d'une petite affaire survenue en 1633 entre l'abbé Monségur, curé titulaire de Saint-Germain-d'Auros, et l'ecclésiastique séculier qui desservait cette église en qualité de vicaire perpétuel. Le prédécesseur de celui-ci, Antoine Lespinasse, avait obtenu de Monségur un supplément à la somme de 200 l. fixée par le roi pour la pension des congruistes (2). Son successeur prétendait jouir du même privilége ; mais l'abbé porta l'affaire au conseil du roi, et sans doute elle se décida en sa faveur puisque le droit était pour lui. Cette pension en argent, 200 l., était bien faible cependant. C'était une amélioration récente introduite par une ordonnance... Car, auparavant, les congruistes n'avaient, dit l'acte en question, qu'un dismon et un lopin de terre qui n'égalait même pas 200 fr. Il serait curieux de savoir ce que représentaient ces prix en nature. Je n'ai pu le découvrir dans les papiers du Rivet. C'est au commencement du XVIIIe siècle, en 1702 seulement, que je vois le prix du froment, du seigle, du maïs et des poules ; le boisseau de froment valait alors 6 l., celui du seigle 3 l. 10 sols, celui du maïs 3 l., une paire de poules valait 12 sols. Peut-on s'appuyer sur ces prix pour évaluer ceux qui avaient cours dans la première moitié du XVIIe siècle ? Nous n'oserions le dire ; car, à cette époque, la valeur du numéraire diminuait très-rapidement à mesure qu'on avançait vers la Révolution. En 1750, le prix du froment

(1) Bail passé par « Révérend Père en Dieu messire Bernard de Monségur, docteur en sainte théologie, vicaire général de l'ordre de Citeaux en Bourdellois et abbé de l'abbaye de Ribet » ; il loue le moulin du Beuve à une meule pour 6 boisseaux de seigle par an avec obligation de moudre tout le blé nécessaire à l'abbaye ; il afferme aussi à moitié une terre près de l'abbaye.

(2) On appelle *portion congrue*, *portio congrua*, en droit canonique, la part de biens donnée au curé d'une paroisse pour subvenir à son entretien ; d'où le nom de *congruiste*.

et du seigle avait augmenté d'une livre par boisseau. Il est à présumer qu'il avait crû aussi de 1600 à 1700. Quoi qu'il en soit, en s'en tenant aux prix de 1702 et 1627, les métairies du Bourdieu et de Lagrange s'affermaient, la première 117 livres, la deuxième 79 environ. Or, ces prix ne répondaient pas aux revenus que donnaient plus tard ces deux terres. En 1702, elles produisaient beaucoup plus en denrées et par conséquent en argent. Le Bourdieu donnait une valeur de 210 liv. et Lagrange produisait jusqu'à 91 liv. 15 sols. La cause en est peut-être à l'amélioration des terres, mais aussi sans aucun doute à une meilleure administration. Monségur avait du zèle pour le bien temporel de son monastère, nous l'avons vu et nous pourrons le voir encore par tous les procès qu'il soutint. Cependant nous voyons aussi que les papiers du Rivet l'accusent d'un excès de bonté que l'âge ne fit qu'accroître et dont on abusa sur la fin. Ce qu'il eut la faiblesse de faire dans le procès contre Jeanne de Fabas le prouve, et l'infériorité des prix qu'il exigea de ses fermiers en serait aussi un indice. Aussi, lorsque en 1660 messire François-Bernard de Saraméa de Montarédon lui succéda en qualité d'abbé régulier du Rivet, il trouva que rien ou presque rien n'avait été fait pour relever le monastère de ses ruines.

Pour un motif que nous ne pourrions expliquer, Monségur avait fait dresser un procès-verbal de prétendues réparations faites par lui aux bâtiments du monastère, et montant à des prix excessifs : ce qui obligea son successeur à demander (2 mars 1662) au Parlement de Bordeaux une constatation juridique de l'état des édifices, revenus, etc., du Rivet pour sauvegarder sa propre responsabilité et mettre sur la trace des abus de confiance dont l'âge et la bonté de Monségur avaient été victimes. Ce nouvel abbé, prêtre et docteur en théologie comme le précédent, n'a laissé sur son administration presque aucun détail. En 1664, il fait dresser un état des rentes de Bieujac qui atteste une amélioration sensible. Tandis qu'en 1649 Monségur réalisait à peine dans cette paroisse 35 liv. et 13 paires de poulets, il y recueillait 79 liv. environ et 49 paires de poulets, complément obligé de ces redevances féodales. Cependant, en 1673, il réclame contre de nouvelles contributions qu'on voulait lui imposer, parce que, disait-il, ses ressources étaient toujours les mêmes, et qu'il ne possédait absolument que les biens anciens de l'abbaye. Il est à croire, en effet, que les choses, sous lui, ne s'améliorèrent pas et la pénurie des papiers qui le concernent indique qu'il ne fit pas beaucoup de transactions et ne voulut ni guerre ni procès.

Vers 1674, Pierre de Verdelin lui avait succédé. Homme fort singulier, qui, la plume à la main, donne de ses talents une idée avantageuse, et dont les actes indiquent l'esprit le plus faux et le caractère le moins loyal. Son écriture belle, ferme, hardie, même dans l'âge le plus avancé, son orthographe irréprochable, à une époque où elle était encore un mérite, son style coulant, même gracieux, annoncent un homme d'une éducation et d'une capacité peu ordinaires ; et pourtant, il n'est pas d'énormités, de celles même qui compromettent la probité d'un honnête homme, qu'il n'ait commises, beaucoup plus par faiblesse et aberration d'esprit que par malice et dépravation de cœur ; car, au fond, c'était au moins un honnête homme, peut-être même un bon religieux. Un de ses premiers actes fut de tenter la restauration des deux moulins que le monastère possédait, l'un sur la Beuve et l'autre sur le Rivet (1). Le défaut d'argent le porta sans doute à une convention par laquelle il cédait les deux moulins pour 15 ans à condition qu'ils fussent restaurés et livrés en bon état au bout de ce temps. La spéculation n'était pas mauvaise. Malheureusement Verdelin ne s'adressait pas à un homme qui pût répondre à ses engagements ; et plus tard, en 1633 (2), il fut obligé de faire édifier lui-même le grand moulin du Beuve. Mais ce malheureux moulin fut pour lui et ses successeurs la cause de plus d'une peine. Près de ce moulin, était un pré appartenant à la Chartreuse de Bordeaux, qui possédait à Blaignac et Brannens une propriété considérable avec droits seigneuriaux sur cette dernière paroisse, où ils avaient la maison noble d'Allis. Or, il était bien difficile de restaurer l'un sans nuire à l'autre ; c'est ce qui arriva. Verdelin compromit le bien de ses voisins, non seulement par les travaux qu'il entreprit chez lui, mais aussi en empiétant sur leurs propres terres. De là, plaintes de la part de Pierre Cadou, syndic en l'obédience de Blaignac et Brannens, auxquelles Verdelin répondit, avec une aisance admirable, qu'il ne cèderait rien, parce que tout propriétaire peut faire chez lui ce qu'il veut, et que, s'il a empiété sur leurs terres,

(1) Acte par lequel « Pierre de Verdelin, abbé du Rivet, cède à Jean Mauriac, charpentier de haute futaie, les revenus de deux moulins de l'abbaye pendant 15 ans, à condition que celui-ci fera refaire ces deux moulins et les livrera au bout de 15 ans en bon état. Consentant : dom Bertrand Mayssens, prieur du Rivet, et dom Guillaume Deslibes, saindic de ladite abbaye. »

(2) Acte par lequel Jean Turson, maître maçon, s'oblige envers Pierre de Verdelin à reconstruire le grand moulin sur le Beuve et à réparer le petit sur le Rivet, moyennant 930 liv.

ce n'était rien pour eux et beaucoup pour lui. Ces raisons sans doute n'étaient pas de nature à convaincre les Chartreux, mais en vrais disciples de Jésus-Christ, ils aimèrent mieux céder que plaider devant la justice séculière, et laissèrent les choses dans l'état où les avait mises Verdelin, moyennant une légère servitude dans l'intérêt de leurs gens et de leurs troupeaux. Cette transaction se fit le 3 juillet 1683. Mais tous n'avaient pas la même modération. Quelques années plus tard, Verdelin eut une nouvelle affaire avec la maison des Chartreux, comme nous l'apprend une lettre du prieur de Bordeaux, Joseph Torrilhon. Elle est trop chrétienne pour que nous n'en citions pas un assez long extrait, d'autant plus qu'il suffira pour nous initier à cette petite querelle de voisins.

C'est de Blaignac, où le prieur avait fait un voyage, qu'il écrit à l'abbé du Rivet :

« Un de nos premiers soins fut de blasmer la conduite de l'homme que nous tenons à Brannens pour la conservation de nos domaines et bois, et de recommander à dom Procureur de faire restituer par cet homme l'escu que votre musnier lui a payé pour le domage prétendu. Je voulois aussy vous emmener cet homme pour vous demander pardon du peu de respect qu'il vous a rendu et de tout ce en quoy il vous a déplu, et ensuite luy bien laver la teste de sa témérité. Dom Procureur m'a dit qu'il vous avait desjà envoyé cet homme vous faire sa soumission et vous demander excuse et pardon, et que, après que votre religieux lui eût fait l'honneur de le voir de votre part, il fut satisfait des éclaircissements qu'il lui donna. J'espère, monsieur, que vous n'aurez plus sujet de vous plaindre de nos domestiques et moins encore de D. Procureur qui (comme vous et tout le voisinage savez) est un fort homme de bien. Je les désavoueray toujours quand ils s'éloigneront tant soit peu de leur devoir, mon intention estant de vous honorer toute ma vie, et que toute notre maison en fasse de même. »

Je cite ces paroles avec d'autant plus de bonheur que les sujets édifiants abondent moins dans cette notice. Il faut l'avouer, les papiers du Rivet ne nous donnent pas des moines qui l'habitaient une idée assez avantageuse. Grande préoccupation des intérêts matériels, procès sans fin, quoique justes en général, subtilités quelquefois, duplicité même pour arriver à ses fins, voilà ce que nous voyons en général dans leur vie. C'étaient d'honnêtes gens, des hommes honorables ; mais on ne trouve pas en eux des prêtres et surtout des religieux. Aux yeux du monde,

cela doit suffire sans doute : ce n'est pas assez aux yeux de la foi. Il est vrai que les papiers du Rivet ne concernent guère que le temporel de l'abbaye ; ce sont là les seules pièces qu'on ait cru devoir conserver. Il n'est donc pas surprenant qu'ils ne contiennent pas en général de choses édifiantes. Cependant là où la piété règne, elle imprime son cachet sur tout ce qui lui est soumis.

Nous venons de voir, pour une affaire, l'esprit chrétien des Chartreux ; pourquoi ne le soupçonnons-nous même pas dans les affaires du Rivet ? Hélas! En ce même temps, l'esprit de saint Bernard était bien loin de ses disciples : la richesse et l'oisiveté les avaient amollis, et ils s'étaient faits semblables aux autres hommes, vivant de leurs revenus et ne songeant qu'à bien gérer leurs affaires temporelles. Le monde sans doute ne peut blâmer une vie qui n'est que la sienne, bien meilleure même, puisqu'elle n'était pas souillée par de honteuses passions et que des vertus naturelles, le soin des pauvres, la compassion pour de malheureux débiteurs, en relevaient la dignité. Mais ce n'est pas au point de vue du monde que nous devons nous placer ; c'est au point de vue du chrétien ; et envisagée ainsi, l'histoire du Rivet nous enseigne que, même dans l'Église et sous l'influence des plus grandes grâces, l'homme garde encore sa liberté et que l'abus qu'il en fait ne prouve rien contre la religion qui le condamne.

Il paraît par la lettre de D. Torrilhon qu'il n'y avait de son temps au Rivet, qu'un seul religieux avec l'abbé. Cependant cinq ans auparavant, (8 juin 1678) on en comptait trois au moins, à savoir, Pierre de Verdelin, dom Bertrand Mayssens prieur, et le syndic Guillaume Deslibes ; et voilà à peu près ce que nous y trouvons jusqu'à la catastrophe qui détruisit à jamais le Rivot et tant d'autres monastères.

(*A suivre.*) G. LARRIEU.

L'ABBÉ DE CHAMPGRAND

(Suite)

—

La qualité que remarquèrent surtout en lui ses supérieurs, lorsqu'il entra élève au Séminaire de Saint-Sulpice, fut, nous l'avons vu, son extrême innocence ; lorsqu'il arriva professeur au Grand-Séminaire de Bordeaux, ses confrères, les autres directeurs, ne remarquèrent pas moins son extrême humilité. La solitude d'Issy et l'idéal de vie cachée en

Dieu qui y prévaut ont donné à la bonne volonté du jeune prêtre sa direction définitive. Passer sur la terre, comme son maître, en faisant le bien, tout le bien possible, mais y passer inaperçu; être un saint, mais que Dieu seul le sache, voilà son but.

Charmante délicatesse de la vertu exquise qui se dérobe au regard : qu'on a bien fait de la confondre avec la sainte pudeur en lui donnant à elle aussi le doux nom de modestie!

Le désir de vivre caché s'affirmait si fort dans le cœur du jeune professeur qu'on eût dit un véritable amour; quelque chose comme cet attachement étrange qu'inspirait à saint François d'Assise la pauvreté évangélique qu'il appelait amoureusement sa sœur et son amie.

Ce désir de vivre obscur est si puissant qu'il ne perdra rien de sa verdeur avec l'âge et que l'abbé de Champgrand, quarante ans plus tard, écrira à son supérieur, aussi ardemment, aussi ingénuement qu'aux premiers jours : « Je suis résolu à menor une vie pauvre et cachée, selon » la maxime de la solitude. »

Il vivra pauvre et caché. Ce sera sa joie, son ambition, à un âge où les hommes poussent jusqu'à la folie l'envie de paraître : à ce point, la grâce de Dieu et l'espoir du ciel changent les élans du cœur!

On raconte que les compatriotes antiques de l'abbé de Champgrand, les héroïques défenseurs d'Avaricum, échappés avec peine à la fureur de César, ne s'arrêtèrent dans leur fuite qu'après avoir franchi la Garonne. Là, derrière le fleuve, entre la Devise, le Peugue et les marécages, ils se crurent enfin à couvert : ils y fondèrent Burdigala.

A peu près à la même place, avec un semblable désir, dirai-je, de se cacher, arrivait en octobre 1837 le jeune Sulpicien de Bourges. Il se jeta dans ce Grand-Séminaire de Bordeaux comme dans un refuge. Lui aussi cherchait son salut dans la fuite; il redoutait la vaine gloire à l'égal du plus implacable ennemi.

Il se trouvait que ce Grand-Séminaire de Bordeaux était un ancien couvent de Capucins. Quelle bonne fortune pour le futur tiercaire de Saint-François! Il se sentait si bien à sa place dans les cellules qu'avaient occupées les disciples enthousiastes de la sainte pauvreté.

Il ne tarda pas cependant à interrompre cette réclusion qui lui était chère. Lui qui savourait cette parole de l'Imitation : *Cella continuata dulcescit*, cellule bien gardée se fait douce au cœur, il sortit tout-à-coup de cette cellule aimée et pour s'en aller bien loin. Il n'y avait que deux ans et demi qu'il résidait à Bordeaux. Il n'avait pas eu le temps de par-

courir en entier le cours de théologie dogmatique qu'il professait, lequel embrasse trois années. Lui-même raconte à sa sœur Stéphanie, dans une lettre du 22 mars 1840, comment fut décidée cette pérégrination inattendue : « J'avais une espèce de petite affection au larynx qui m'empêchait » de parler beaucoup. Mes confrères qui sont pleins d'attentions pour » moi ont jugé à propos depuis plus d'un mois de me décharger de la « classe. Ils ne s'en sont pas tenus là : ils ont écrit à Paris pour qu'on » m'autorisât à aller passer la fin de l'année à Rome, où le climat doux, » le silence que je pourrai avoir, les objets d'édification qui seront sans » cesse sous mes yeux contribueront à me procurer une somme abon- » dante de forces physiques et morales. J'ai été purement passif. La » lettre de Paris est arrivée il y a deux ou trois jours, et je pars demain » afin de pouvoir me trouver à Rome avant la Semaine Sainte... Quand » j'y serai, je tiendrai registre exact de tout, et ce sera une de nos jouis- » sances des vacances prochaines de pouvoir vous raconter ce qui se » passe dans la capitale du monde chrétien. Soyez sûres aussi que je » n'oublierai pas de vous en rapporter des choses qui vous feront plai- » sir. . Combien notre entrevue sera plus intéressante, après le voyage, » que si j'étais demeuré enfermé dans mon Séminaire. »

L'entendez-vous ? Dès le départ, il se préoccupe du plaisir des autres beaucoup plus que de ses jouissances personnelles.

De Marseille, il écrit encore à ses sœurs : « Je voudrais vous avoir » avec moi pendant le temps que je passerai dans ce beau pays. Nous » partagerions ensemble les impressions de piété que nous éprouverions » en voyant des lieux si chers aux enfants de l'Eglise. Mais j'espère que » je pourrai me dédommager en vous faisant à mon retour une descrip- » tion fidèle de tout ce dont j'aurai été le témoin. J'en tiendrai, s'il plaît » à Dieu, registre exact. Vous savez que j'ai appris de feu notre véné- » rable curé (dont j'aimais à copier les usages) à tenir note de tout. On » aime ensuite à relire ce qu'on a écrit dans des moments où on était » tout plein des choses qu'on voyait ou qu'on entendait, et il semble » qu'on soit encore dans la circonstance... Mon petit registre est déjà » commencé et je me suis moi-même depuis Bordeaux jusqu'à Rome. »

Voyez-vous aussi comme cette bonne âme de saint aime à mettre en relief les mérites d'autrui. De même qu'il faisait valoir tout à l'heure « ses excellents confrères », « feu son vénérable curé », il exalte maintenant les personnes avec lesquelles il entre en rapport sur la route : « J'ai eu le bonheur de rencontrer ici (à Marseille) les personnes les

» plus obligeantes du monde, et je ne puis me lasser d'admirer la piété » et la charité des gens auxquels j'étais adressé dans cette ville ou de » ceux avec lesquels ils m'ont fait faire connaissance. J'ai été présenté à » un jeune avocat qui doit faire, avec sa femme et quelques personnes de » sa famille, le même voyage que moi et dans le même bâtiment. Ce » digne homme a voulu aller auparavant mettre son voyage sous la pro- » tection de Notre-Dame de la Garde. Je suis allé y dire la messe ce » matin et il y a communié. J'ai été ensuite dîner chez lui. Je ne connais » personne plus gracieux et plus aimable. »

Le nombre de ces amis de route augmente sur le paquebot le *Scamandre*. A Rome, à l'hôtel, le pélerin a autour de lui une caravane de huit personnes ; il écrit : « J'ai une charmante compagnie de Lyonnais » et de Marseillais pleins de religion. »

Cette bienveillance de jugement ne le quitte pas ; elle s'étend au peuple et à la ville de Rome. « O Dieu ! que ne puis-je passer ici toute » ma vie ; que je me trouve bien dans ce pays ! Tout y parle à l'âme ; » on rencontre partout des images de la Sainte-Vierge devant lesquelles » sont des lampes ; les rues et l'intérieur des maisons en sont pavoisés » de tous côtés. On ne peut faire un pas dans la ville sans rencon- » trer une église et elles sont toutes délicieuses. Tous les jours les prières » des quarante heures se font dans quelqu'une, et le bon peuple qui s'y » rend avec empressement chante de tout son cœur ; rien n'est plus édi- » fiant. Pendant le carême, nous avons des sermons par profusion, tous » les jours. J'en ai entendu du Père Alexandri, Jésuite, qui m'ont bien » édifié. Si jamais, chères sœurs, vous faites tant que de vous déplacer, » venez à Rome ; pour moi, si la Providence de Dieu le permettait, je » voudrais y passer le reste de ma vie. »

Dans cette ville de Rome, toute remplie par la religion, il y a encore des endroits particulièrement saints et il habite l'un d'eux. Jugez de son bonheur :

« Les Pères Jésuites m'ont accueilli avec la plus grande bienveillance. » J'ai été présenté au Père général, et le bon Père Villefort, auquel » j'étais adressé, a tant fait d'instances pour me forcer à prendre un loge- » ment chez eux, que j'y ai consenti, (comme vous pouvez croire, avec la » plus grande satisfaction) ; j'ai cependant mis pour condition, afin de » ne pas causer d'embarras, que j'y aurais seulement une chambre, mais » que je n'y mangerais pas. On m'a placé dans une bonne cellule de » Jésuite, à la maison professe. En vérité, je me croyais au Paradis quand

» j'y suis entré. Si vous voyiez la propreté qui y règne, et puis cet air de » paix et de religion qu'on respire dans cette maison : il y a de quoi » ravir. L'église du Gésu est certainement une des plus belles de Rome ; » ce n'est que marbre, dorures, sculptures, bronze ; et les offices s'y font » si bien, et tout y est si bien réglé que les fidèles s'y portent en foule. » Ces messieurs sont incontestablement, de tous les religieux de Rome, » les plus réguliers et les plus fervents : on dirait qu'ils sont encore aux » premiers jours de leur institution. »

Afin de mettre de la gradation dans ses émotions religieuses, il n'a pas voulu voir d'abord le Vatican. « J'ai vu, raconte-t-il, le Colisée, là où » tant de martyrs ont versé leur sang, l'église de Saint-Jean-de-Latran, » le Panthéon, etc. Je n'ai point encore visité Saint-Pierre, qui est la » grande merveille de Rome. Je la réserve pour la bonne bouche. Du » reste, je la verrai certainement pendant la Semaine-Sainte. C'est là » que se font beaucoup de ces cérémonies si magnifiques qui attirent tant » de curieux de tous les pays et de toutes les religions. »

Il assiste, en effet, à ces offices splendides, mais point avec tout le recueillement qu'il eût désiré : « J'ai vu, écrit-il, les belles cérémonies » de la Semaine-Sainte ; j'ai reçu la grande bénédiction *urbi et orbi* ! La » grande quantité d'étrangers accourus à Rome pour les solennités des » derniers jours du carême est cause qu'on perd beaucoup de la jouis- » sance en assistant à ces offices au milieu d'une réunion tumultueuse de » curieux... La bénédiction solennelle que donne le Pape le jour de » Pâques est un spectacle bien édifiant ; aussi l'immense place de Saint- » Pierre était pleine. Vraiment, il semble que l'univers était représenté » par les étrangers de tous les pays qui s'y trouvaient, comme la Ville » l'était par toute sa population qui s'y pressait.

» Le soir eut lieu la magnifique illumination de la coupole de Saint- » Pierre. C'est un spectacle idéal ; il semble qu'on soit au temps des fées ; » surtout, lorsqu'au coup de neuf heures sonnantes, instantanément, l'il- » lumination change, et que deux ou trois cents hommes, qui se tiennent » tout prêts et répartis sur les différents points de l'édifice, mettent le feu » à de nouveaux lampions. Enfin, le lundi, un magnifique feu d'artifice, » disposé sur le fort Saint-Ange, a couronné l'œuvre et servi de bou- » quet. Ces spectacles, indifférents de leur nature et auxquels je n'aurais » point assisté ailleurs, parce que le but pour lequel ils auraient été don- » nés me les aurait fait regarder comme profanes, je les voyais ici avec » plaisir parce qu'ils étaient religieux ; c'était pour Notre-Seigneur que

» tout cela se faisait ; c'était sa Résurrection qu'on fêtait, et toute l'im-
» mense population que je voyais en mouvement, durant tous ces saints
» jours, n'était occupée qu'à contribuer, même malgré elle, au triomphe
» de Celui que l'Eglise honorait

» Cest une grande consolation ici de voir la religion dominer par-
» tout ; on ne peut faire un pas sans trouver quelque chose qui la
» rappelle. Sans doute il peut y avoir de la routine dans cer-
» tains usages religieux ; mais, on dira ce qu'on voudra, je ne puis
» m'empêcher de ressentir de la satisfaction en rencontrant de tous
» côtés, dans les rues et dans toutes les maisons, toutes les boutiques,
» tous les cafés, restaurants, etc., une belle image de la Sainte Vierge
» devant laquelle brûle une lampe ; en voyant cela, je m'aperçois que je
» suis dans un pays chrétien, et, quand les gens qui habitent la maison
» seraient des scélérats, je ne pourrais m'empêcher de les regarder
» comme des frères. Du reste, il est certain qu'il y a beaucoup de reli-
» gion ici : l'église du Gésu où je demeure ne désemplit pas ; les Pères
» sont toute la journée au confessionnal et la Sainte-Table est bien gar-
» nie ; grands et petits, riches et pauvres, gens de toutes les professions
» se font une gloire et un honneur de rivaliser de piété ; très-certaine-
» ment Dieu est honoré à Rome comme il l'est en bien peu d'endroits...»

Je le crois bien, Rome était la capitale de l'Eglise catholique, la ville du vicaire de Jésus-Christ, du Pape-Roi.

Enfin, à travers les cérémonies superbes, en allant quotidiennement dire la messe dans des chambres de saints transformées en chapelle, le pieux pèlerin arrive au jour où le Souverain Pontife l'admet en sa présence. L'abbé de Champgrand le relate à ses sœurs avec enthousiasme. « J'ai été admis avec plusieurs personnes à l'audience du Saint-Père ; il
» nous a bénis nous et nos familles, nous a parlé avec sa bonté et sa sim-
» plicité accoutumées et nous a tous renvoyés ravis de cette précieuse
» entrevue... Vous pouvez dire en toute sûreté que votre vénérable
» chef Grégoire XVI est un des saints Pontifes qui aient occupé la chaire
» de Saint-Pierre. Son élévation au Souverain Pontificat n'a rien changé
» dans ses manières de faire et de vivre : c'est toujours le religieux
» Camaldule ; il en a conservé l'habit, et j'ai vu l'autre jour dans
» son palais du Quirinal la paillasse piquée sur laquelle il couche.
» Tout le monde est dans l'admiration de sa piété éminente et de sa bonté
» toute paternelle. »

Le pélerinage à Rome devait se compléter par une excursion à Naples.

Ce n'est pas que la curiosité entraînât l'abbé de Champgrand. La fameuse baie de Naples, les magnificences qui l'entourent, le Pausilippe, le cap de Misène,

Ischia de ses fleurs embaumant l'onde heureuse,

n'obtiennent pas un mot de lui.

S'il monte au Vésuve, allumer son bâton au cratère, s'il descend à Pompéï surprendre les Romains chez eux, il s'en excuse presque; ce qu'il rappelle avec plaisir c'est seulement ce qui a ému sa piété : le miracle de St-Janvier, les fêtes pour la canonisation de St-François de Hiéronymo, la visite aux tombeaux de St-Alphonse de Liguori et de Ste-Philomène.

« J'avais toujours désiré pousser jusqu'ici, » écrit-il de Naples, « afin » d'être témoin, dans les premiers jours de mai, du miracle si célèbre de » St-Janvier : son sang qu'on conserve dans une fiole de verre se liquéfie » aux prières qu'on fait en présentant la relique au chef du saint conservé » dans un beau buste... J'ai été témoin oculaire du fait et j'ai vu d'aussi » près qu'il est possible de voir. Il y a plusieurs siècles que le prodige » s'opère, et rien n'a pu aux yeux des gens raisonnables en affaiblir l'au- » thenticité. »

« Je me suis trouvé ici à une belle époque pour les Jésuites, celle où ils » ont célébré, pour la première fois depuis sa canonisation, la fête de St- » François de Hiéronymo. Il a habité pendant 40 ans le *Gésu nuovo* de » Naples ; sa chambre s'y voit encore et ses reliques viennent d'être en- » fermées dans une magnifique châsse déposée sous l'autel de la chapelle » qui lui est dédiée. Vous ne vous faites pas l'idée de la pompe qu'on a » mise à la célébration de cette solennité. Elle a commencé le 9 mai, par » une procession dans la ville. Toute l'église est magnifiquement parée et » pendant huit jours consécutifs il y a grand'messe célébrée par un arche- » vêque ou évêque et chantée *sotto la direzione de piu valorosi maëstri* » *di questa citta*, comporte le cérémoniaire de la fête. Tous les soirs » également, pendant les huit jours, vêpres avec la même musique, pa- » négyrique du saint et grand salut du St-Sacrement, avec des illumi- » nations, des pétards à la porte de l'église. Le tout a été terminé par » un feu d'artifice donné sur la place devant l'église par les gens du voi- » sinage qui ont voulu honorer le saint par un genre de réjouissances, fort » du goût des Napolitains. »

« Enfin, je n'étais pas venu à Naples sans vouloir aller rendre mes » hommages à St-Alphonse de Liguori et à Ste-Philomène. Le premier

» est mort à Nocera dé Pogani sur la route de Naples à Salerne; là est » le chef-lieu de l'ordre du St-Rédempteur qu'il a fondé ; sa chambre s'y » conserve, telle absolument qu'elle était à l'époque de sa mort. On y » vénère aussi une multitude de choses qui ont été à son usage, enfin son » corps lui-même au-dessus duquel j'ai dit la messe. »

« Ste-Philomène est à Mugnano, petit bourg à quelques lieues de » Naples. J'ai été y vénérer les précieuses reliques de la thaumaturge » du XIXe siècle, dont le bon Dieu s'est servi pour opérer dans ces derniers » temps de si nombreux miracles. »

C'est à Mugnano, et, lui sembla-t-il, sous l'inspiration de Ste-Philomène, que l'abbé de Champgrand résolut de poursuivre son voyage jusqu'en Palestine : le pélerinage à Rome se transformait en pélerinage à Jérusalem. « Je ne sais, écrit-il, comment cela se fit : nous combinâmes, » un de mes compagnons et moi, un voyage dans la Terre-Sainte; la » chose paraissait à peine sérieuse ; nous n'étions venus à Naples que pour » y passer quinze jours, sans avoir jamais pensé à aller en Palestine. » Nous demandâmes à Dieu de nous éclairer et nous remîmes à prendre » conseil d'une personne sage. De retour à Naples, nous avons consulté » le Père Latini, recteur du collège des nobles, notre confesseur à tous » les deux, lequel a été de l'avis de l'expédition. En conséquence les dis- » positions sont prises : nous comptons partir sur le prochain paquebot » qui fait le service de Malte.

L'abbé de Champgrand faisait le plus grand éloge de son compagnon de voyage, jeune Belge, fils du bourgmestre d'Anvers, qui venait de recevoir, à Rome, la tonsure et les ordres mineurs. « C'est un vrai ange, » écrivait notre pèlerin, d'une modestie, d'une candeur, d'une piété sem- » blable à celle de St-Louis de Gonzague. » Il est probable que le jeune Belge écrivait, de son côté, la même chose de l'abbé de Champgrand : il y avait de quoi.

Plus que jamais le voyage du jeune prêtre prend à ses yeux le caractère sacré d'un pélerinage. S'il parle à ses sœurs de son ascension à l'Etna, il s'excuse de s'arrêter à ces détails profanes.

« Je ne suis plus, écrit-il, à Rome où on trouve tant de choses inté- » ressantes pour la piété. Cependant, la Sicile et Malte n'en sont pas » dépourvues. D'abord, saint Paul a laissé ici des souvenirs, lorsqu'il » allait à Rome se présenter au tribunal de l'Empereur auquel il en avait » appelé, comme il est raconté dans le dernier chapitre des Actes des » Apôtres. A Malte, où la tempête le fit aborder, on montre encore l'en-

» droit où, ayant rassemblé des morceaux de bois afin de se chauffer, » une vipère, excitée par le feu, le mordit au doigt sans qu'il en éprou- » vât aucun mal. On ajoute que depuis lors les vipères à Malte sont sans » venin. De Malte, saint Paul alla à Syracuse, d'où nous venons, et y » demeura trois jours. De Syracuse, il alla à Reggio, dans la Calabre, » puis de là il s'embarqua et alla aborder à Pouzzoles, au cap Misène, » près Naples, lieu que j'ai vu aussi. Enfin, à Rome, j'ai vu le lieu où il » eut la tête tranchée. On dit que sa tête en tombant fit trois bonds, à » chacun desquels jaillit une source... fontaines dont j'ai bu de l'eau. J'ai » donc ainsi suivi saint Paul au rebours de son voyage. Je suis avec lui » à Malte en ce moment; il y vint avec un vaisseau Alexandrin; j'ai » compté longtemps en partir sur un vaisseau pour Alexandrie, mais, » tout bien pesé, nous irons à Smyrne pour nous rendre de là à Beyrout » ou à Jaffa. »

Il est en effet en rade de Jaffa le 2 juillet 1840 et il écrit du navire : « Mon imagination a peine à se faire à l'idée que j'aborde sur cette terre » sanctifiée par les pas de N.-S. J.-C. et qui a été, tant dans l'ancien » que dans le nouveau Testament, le théâtre de si grandes choses. Je ne » cesse de me demander comment il se fait que je sois ici et je n'en » reviens pas. Si la fin du monde n'arrive pas cette année, l'an 1840 » sera une époque mémorable pour moi, celle où j'aurai vu Jérusalem et » Rome; rien après ne me tentera plus et je pourrai dire adieu aux » voyages. »

Il raconte en ces termes à son supérieur, M. l'abbé Hamon, son arrivée dans la Ville Sainte :

« Nous y sommes arrivés depuis avant-hier matin, en belle caravane » d'une vingtaine de chevaux et de mulets, portant évêque, moines, » popes Grecs, prêtre de Saint-Sulpice, Arabes, Maltais, Juifs, etc. De » Jaffa à Rama ou Ramila, ancienne Arimathie, trois heures et demie » de chemin. Nous y arrivons le matin avant la chaleur; nous y passons » la journée dans le couvent bâti à l'emplacement, dit-on, de la maison » de Nicodème. Tout le pays, depuis Jaffa jusqu'assez loin au-delà de » Ramila, est plat et serait d'une fertilité admirable si le Turc cultivait, » et peut-être il le ferait, si son gouvernement était moins tyrannique et » n'exigeait pas des contributions aussi exorbitantes. L'olivier y croît » naturellement. On y voit d'énormes plantes grasses sur lesquelles on » recueille des fruits qu'on nomme figues, des champs de pastèques et de » melons. Ces vastes plaines sont les anciennes plaines des Philistins.

» C'est là que Samson prit les renards avec lesquels il incendia les mois-
» sons. Voltaire, je crois, prétend que cela est impossible parce qu'il n'y
» a pas de ces animaux dans le pays. Il en a menti, suivant sa coutume.
» On dit que le pays en abonde, et, pour mon compte, je les ai entendus
» crier la nuit, durant notre traversée de Rama à Jérusalem. Elle
» demande au moins neuf heures de marche, dont la plus grande partie se
» fait à travers les montagnes et est très-fatigante... Quelque peu après
» l'aube, nous avons vu le mont Emmaüs à notre gauche, puis aperçu le
» mont des Oliviers, puis enfin les murs de la Ville Sainte. A cette vue,
» nous sommes descendus de nos bêtes, avons baisé la terre pour
» gagner l'indulgence et continué la route à pieds. Quelle douleur de
» voir les minarets dominer la ville où Notre-Seigneur a fait lever la
» lumière de la foi. Cette même matinée nous avons eu le bonheur d'al-
» ler baiser le tombeau du Sauveur... Mais, oh Dieu ! quelle douleur de
» le voir gardé par des Musulmans qui en tiennent la porte fermée,
» laquelle ils n'ouvrent que moyennant deux piastres turques. Les gar-
» diens sont dans l'intérieur de l'église, couchés, fumant la pipe et
» buvant le café ; puis là sont les Grecs avec leur infâme simonie, leur
» sordide avarice et leurs superstitions : ce sont des tyrans qui gagnent
» tout près des Turcs avec leur argent ; là aussi les arméniens, etc. C'est
» une confusion et une profanation d'un lieu si saint qui navrent profon-
» dément une âme chrétienne. »

Il parcourt rapidement les lieux saints, laissant échapper çà et là le cri de sa piété, de sa joie, de sa douleur. Ainsi, à Bethléem : « Bien-
» heureuse grotte, s'écrie-t-il, oh! quelle tendresse ! »

Il ne revient pas encore de son bonheur : « Je suis toujours à me
» demander si je ne rêve pas, si je suis bien véritablement en Terre-
» Sainte, au tombeau de N.-S., près de Bethléem, etc. Je n'en puis
» cependant douter, et le bonheur que tant d'autres envient à juste titre
» m'est accordé ; j'en jouis présentement, et il faut que j'en jouisse bien,
» parce que ce sera sans doute la première et la dernière fois... »

Suivant sa coutume de ramener toute chose à la sanctification de son âme, il écrit : « Je serai content sans doute le reste de mes jours d'avoir
» vu la Ville Sainte, tous les sanctuaires qu'elle renferme et d'avoir
» parcouru cette terre que tant de grandes choses opérées sous son ciel
» ont rendue justement célèbre. Dieu veuille que je ne me reproche pas
» toute ma vie de n'avoir pas fait un meilleur usage du séjour qu'il a
» plu à la divine Providence de me permettre d'y faire. »

Mais, quelle que soit son humilité, sa conscience se tranquillise de ce côté..... « Je crois, dit-il, que mon voyage m'a été utile : ma santé y a » gagné, et je puis dire que la profusion de choses édifiantes que j'ai » vues a été utile au bien de mon âme ; puisse ce bienheureux germe » croître et se fortifier à la plus grande gloire de notre cher Maître et » de sa sainte Mère... »

« Voilà donc mon fameux voyage qui tire à sa fin, écrit-il : je suis » heureux d'avoir pu visiter les Lieux-Saints ; c'est une faveur que peu » de gens obtiennent : puissé-je en avoir profité. Dorénavant, je ne dé- » sirerai plus rien hors de France, et je n'en sortirai plus, à moins » qu'une volonté claire de Dieu ne m'y oblige. »

Il s'abîmera en effet désormais dans cette vie toute cachée de directeur de séminaire. Nous nous y enfermerons avec lui, non plus pour considérer les détails extérieurs de son existence, détails qui lui semblaient sans importance, mais pour y admirer, dans un dernier article, les vertus intimes de sa vie, ces vertus qui étaient le tout de son âme, et l'unique, l'absorbante préoccupation de son cœur.

(La fin prochainement.) A. LACADÉE

LA TRAPPE DE STAOUËLI

Le 28 septembre 187.., je partis d'Alger avec deux compagnons de route et je me dirigeai vers Staouëli.

J'avais un double but : je voulais visiter ces lieux où se livrèrent d'illustres combats ; je voulais aussi passer quelques heures dans un monastère dont tout le monde connaît le nom et les bienfaits.

La voiture qui nous portait suivit le bord de la mer et nous déposa, après trois heures de marche, sur la place de Staouëli.

Staouëli est un gracieux village dont les maisons toutes neuves se groupent autour d'une église, neuve elle-même, et couronnée d'une flèche gothique. Il ne date que de 1855.

Avant, c'était le désert, hérissé de broussailles et de palmiers nains ; mais aujourd'hui, grâce à un petit cours d'eau qu'on a eu l'adresse d'y conduire, la fertilité règne partout.

Sidi-Ferruch est à 4 kilomètres plus loin.

De ce point élevé, on domine la mer et les plaines voisines. C'est dire que le spectacle est splendide.

Ce qui nous attirait à Sidi-Ferruch, c'était surtout le culte des souvenirs.

On lit sur la porte d'un fort l'inscription suivante :

ICI LE QUATORZE JUIN 1830,
PAR ORDRE DU ROI CHARLES X,
SOUS LE COMMANDEMENT DU GÉNÉRAL DE BOURMONT,
L'ARMÉE FRANÇAISE VINT ARBORER SES DRAPEAUX,
RENDRE LA LIBERTÉ AUX MERS,
DONNER L'ALGÉRIE A LA FRANCE.

Cette inscription est une magnifique page d'histoire.

Il est certain qu'avant 1830 la mer Méditerranée n'était pas libre, puisqu'elle était infestée par les pirates sortis de toutes les criques du rivage africain. Nous comprenons difficilement cette vérité. Ce que nous comprenons plus difficilement encore, c'est que ces hardis forbans osaient débarquer sur tous les rivages méditerranéens pour piller les villages et réduire en captivité des populations paisibles.

Les États qui voulaient se délivrer de ces affreux visiteurs payaient un impôt.

Ceux qui voulaient que leurs navires fussent respectés payaient un autre impôt.

Il y avait bien à Alger le tribunal des prises; mais les juges avaient la conscience large et, comme l'avare Achéron, ils ne lâchaient jamais leur proie.

Les principales puissances envoyaient des consuls à Alger; peine inutile : leur voix était rarement écoutée. Si les religieux jouissaient de quelque considération, c'est qu'ils rachetaient les esclaves et contribuaient ainsi à remplir les coffres du Dey.

Il y eut cependant quelques actes de vigueur.

En 1683, Duquesne bombarda Alger. Les ennemis ne trouvèrent rien de mieux que de mettre à la bouche des canons le Père Levacher, consul, et vingt-deux Français.

Un traité de paix fut signé. Il portait cette singulière clause, que les pirates africains ne pourraient exercer leur industrie qu'à dix lieues du rivage français.

Le dey Hussein était au faîte de sa puissance lorsque notre consul, M. Deval, s'avisa de lui tenir tête; il répondit par un coup d'éventail. Ce coup d'éventail changea la face du monde.

Charles X, dont le caractère a été si odieusement travesti, résolut l'expédition d'Afrique, et le général de Bourmont fut chargé de l'organiser et de la commander.

Une armée de vingt mille hommes fut dirigée sur Toulon, où l'attendait une flotte parfaitement équipée.

L'embarquement se fit avec rapidité et la flotte se disposa à prendre la mer.

Nos bons voisins, les Anglais, cherchaient à entraver l'expédition. Ils parlaient même de couper la route à nos vaisseaux. Le commandant en chef envoya à l'amiral anglais, qui évoluait dans la Méditerranée, une dépêche conçue à peu près dans ces termes : « Dans trois jours, je serai probablement en vue des Baléares. Trouvez-vous-y et nous ferons connaissance. »

Personne ne bougea.

Le 14 juin, comme porte l'inscription, la flotte française jetait l'ancre devant Sidi-Ferruch. Mais il n'était pas facile d'arriver à terre. Un corps d'armée considérable attendait sur la hauteur. On avait restauré un fort à moitié ruiné ; on avait dressé des canons, et une fusillade bien nourrie accueillait nos soldats. Tout fut inutile : les colonnes se formèrent sous le feu de l'ennemi avec un sang-froid admirable. Le choc fut terrible, et les Turcs repoussés se retirèrent sur le plateau de Staouëli.

C'est là que les deux armées se rencontrèrent de nouveau le 19 juin. La bataille fut longue et meurtrière, mais la victoire resta fidèle à nos drapeaux.

Le 4 juillet, le fort l'Empereur sautait..... C'était l'annonce de la chute d'Alger.

Le trésor du Dey renfermait 55 millions de francs. L'expédition coûta 48 millions. A tous les points de vue, c'était donc une bonne affaire. Nous ne devons pas omettre ce détail, surtout à l'époque présente. Il y a longtemps, en effet, que la guerre a cessé de nous enrichir.

Ainsi, la Méditerranée était libre et l'Afrique devenait une nouvelle France.

Telle fut l'œuvre de Charles X. On sait comment il en fut récompensé.

Sidi-Ferruch, qui rappelle de si beaux souvenirs, est à peine un village. Autrefois, il eut une certaine importance, si on en juge par les restes d'une église dédiée à saint Janvier.

Mgr Dupuch a cru voir dans ces débris informes le reste des *casæ favenses* dont parle Morcelli.

Nos lecteurs désirent peut-être savoir d'où vient le nom de Sidi-Ferruch. Cette curiosité très-naturelle leur vaudra une légende que les Arabes racontent sans rire.

A une époque qu'on ne désigne pas, un fervent marabout vivait sur la plage où nous sommes. Son nom était Ferruch ou Feredj. Il était en grande vénération dans tout le pays, car il faisait des miracles nombreux:

Un jour, des Espagnols s'emparent de lui et le conduisent sur leur navire. Ils voulaient le mener dans leur pays. Ils naviguèrent pendant tout le jour et toute la nuit, croyant faire bonne route. Le lendemain matin, ils se trouvèrent au point d'où ils étaient partis.

« On débarque le marabout et on se remet en mer. Le jour suivant, même surprise : on se retrouve en face du rivage On eut bientôt l'explication de ce fait extraordinaire : les babouches du saint homme étaient restés à bord. On les lui rendit et le navire ne rencontra plus d'obstacle. Le capitaine fut tellement touché de ce fait qu'il s'attacha à l'ermite et voulut vivre avec lui. Tous deux reposent dans la même Koubba.

La Trappe de Staouëli est à quatre kilomètres environ de Sidi-Ferruch. Elle remonte à l'année 1843. Il fallut vaincre des difficultés de toute sorte, car le pays était inculte et inhabité. Grâce à la persévérance des religieux, venus de Normandie et dirigés par le Père François Régis, le monastère fut fondé, le terrain changea de nature. On vit se multiplier, dans ces lieux, où les tigres et les panthères erraient en toute liberté, les troupeaux et les productions les plus variées.

Je n'ai pas besoin de dire que le paysage n'a rien d'Africain. Sans les haies de cactus et d'aloës qui bordent les champs, on se croirait dans quelque plaine de la Beauce ou du Poitou.

Nous arrivâmes à la Trappe vers midi. Les religieux nous reçurent avec leur bonté habituelle. L'un d'eux, le Père Joseph, dont je conserve le meilleur souvenir, voulut bien nous présenter au Supérieur qui se promenait avec un chapeau de paille sur la tête et un bâton à la main. Il portait sur sa poitrine une croix de bois. C'est le seul insigne qui le distingue de ses subordonnés.

La Trappe est à la fois un couvent et une ferme.

Le couvent est très-vaste. Après avoir franchi la porte d'entrée, qui ressemble à celle d'une forteresse, on arrive dans une cour où s'élèvent deux bouquets de palmiers. Ces arbres ont une grande réputation, car ils donnent au monastère un cachet tout particulier.

De longues galeries mettent en communication toutes les parties du couvent. Nous visitâmes la chapelle, le réfectoire, les dortoirs, l'infirmerie, la salle capitulaire, etc... Tout est simple, tout est pauvre ; mais out est d'une propreté exquise.

On compte à la Trappe environ cent trente religieux. Tous travaillent des mains, sauf quelques-uns qui en sont dispensés à cause de leurs études ou de leur santé. J'en ai vu qui labouraient, bêchaient, chargeaient du fumier sur de larges chariots. J'en ai vu d'autres occupés à faire des souliers, des sabots, des vêtements. Le moulin, la boulangerie, l'étable, le cellier exigent un bon nombre de bras. Le monastère est tout un monde : il doit se suffire et se suffit largement à lui-même.

Outre les religieux, on compte à la Trappe environ cent soldats appartenant aux compagnies disciplinaires, et presqu'autant d'ouvriers venus de partout.

L'idée d'envoyer chez les Trappistes des soldats qui perdraient leur temps et leur âme en prison ou aux fers est excellente. Là, ils se trouvent en contact avec les religieux, ils entendent des leçons utiles, ils ont sous les yeux de bons exemples. Tous reviennent à de meilleurs sentiments, et plusieurs, quand on leur propose de partir, préfèrent rester en qualité de frères.

On lit, en entrant dans ce saint asile : *S'il est dur de vivre à la Trappe, il est doux d'y mourir.* Ces paroles expliquent beaucoup de conversions.

Le domaine de la Trappe est de treize cents hectares. Plus de mille sont cultivés. Ils produisent toutes les céréales possibles, et cela en première qualité.

Croirait-on que ces vénérables religieux, non contents de faire prime sur tous les marchés, se sont acquis une réputation colossale dans le monde élégant? Au milieu des champs de blé s'étendent des espaces immenses couverts de géranium. Quand l'époque est venue, on coupe la plante odoriférante, on la distille et on la livre au commerce. C'est là, m'a-t-on dit, un des principaux revenus du couvent.

Les religieux de Staouëli sont donc riches de toutes les manières. Ils sont riches en blé : ils en récoltent chaque année plusieurs milliers d'hectolitres. Ils sont riches en vin : les vignes qu'ils ont plantées leur en donnent ordinairement une centaine de tonneaux, et ce vin est excellent. Ils sont riches en bétail : ils ont cinquante-huit attelages de bœufs, une centaine de chevaux et de mules. A cela, il faut ajouter les vaches

et les moutons en nombre considérable. La volaille ne se compte pas. J'ai vu cent dix veaux réunis dans une étable et élevés avec le plus grand soin. Je n'ai jamais visité de pensionnat plus aimable que celui-là.

La Trappe de Staouëli est donc très-riche : il ne peut pas en être autrement. C'est pour cela qu'à la chute de l'Empire, quelques bons citoyens d'Alger voulurent aller visiter les caisses des religieux. Par hasard, on débarquait en ce moment une vierge colossale destinée au couvent. La caisse qui contenait la statue était énorme. Le bruit courut que c'était une mitrailleuse, et les démocrates se gardèrent bien de bouger.

Depuis, on leur a fait la guerre à coups de plume. J'ai lu, dans une feuille radicale, une accusation ainsi formulée : « Sans doute, les produits des religieux sont excellents, mais ils sont, eux, des cultivateurs vulgaires; ils ne savent pas raisonner leur art, ils sont étrangers aux méthodes modernes..... »

On devine la conclusion. C'est sans doute par un reste de modestie que l'auteur de l'article ne se proposait pas lui-même comme directeur de la Trappe réformée.

Mais du moins les religieux doivent jouir d'un très-grand confortable. — Le fait est qu'il sont grossièrement vêtus, pauvrement logés. Ils jeûnent la moitié de l'année, et alors ils ne mangent ni œufs, ni lait, ni beurre, ni fromage. La viande est défendue en tout temps. Le silence est perpétuel.

Alors que deviennent leurs revenus?... — On pourrait le demander aux pauvres du voisinage et à l'archevêque d'Alger.

Avant de partir, je voulus visiter le cimetière. Il occupe un espace considérable et renferme une centaine de croix. Chaque croix désigne une sépulture. J'y lus le nom de M. Suchet, grand-vicaire d'Alger, sous l'épiscopat de Mgr Dupuch.

Mgr Dupuch, lui-même, vint chercher un asile à la Trappe de Staouëli, alors que, moissonneur trop zélé, *il eut brisé sa faucille au détour d'un sillon*. Il n'y resta que quelques jours. Les oiseaux de proie qui le tenaient dans leurs serres l'obligèrent à quitter sa retraite et à fuir à l'étranger. Nous connaissons tous ses malheurs; mais ce que l'on ne connaît pas assez, c'est le bien qu'il réalisa pendant son épiscopat si court et si fécond.

Mgr Lavigerie me disait : « Le seul évêque qu'il y ait eu en Algérie, c'est Mgr Dupuch. C'est lui qui a tout fait; c'est à peine si nous pouvons maintenir ce qu'il a fondé. »

En parlant ainsi, Mgr Lavigerie s'oubliait lui-même.

La nuit était venue. Je quittai, avec un regret profond, le monastère de Staouëli. J'étais loin de penser alors qu'il dût être menacé dans son existence... Jusqu'à présent, tout s'est borné à la menace. Dieu veuille qu'il en soit toujours ainsi !

Abbé THIBAUT.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Le 26 avril, a été célébré, dans la chapelle de l'archevêché, le mariage de M. le comte de Grailly, capitaine au 8e dragons, avec Mlle de Kercado. Ces deux noms, auxquels s'attachent partout, et principalement dans nos contrées, les plus vives sympathies, figurent, depuis des siècles, parmi les illustrations de plusieurs provinces. Nos amis savent à combien de titres les familles de Kercado et de Grailly sont chères à tous les serviteurs des justes et saintes causes.

Mgr de la Bouillerie, pendant son récent séjour à Rome, avait eu l'attention gracieuse de demander au Souverain Pontife une bénédiction toute particulière pour les jeunes époux. Le cardinal Donnet a fait une allusion délicate à cette insigne faveur, quand il a dit : « C'est Léon XIII lui-même qui bénit votre union et je vous félicite de l'honneur suprême que vos nobles familles vous ont si parfaitement mérité... Je suis heureux d'être associé à cette bénédiction du Père commun et d'unir ma faible voix à la sienne, pour confirmer le sacrement que vous venez de recevoir. En vous voyant, il me semblait revoir, agenouillés comme vous, les mains étroitement unies, dans tout l'éclat radieux de leur jeunesse et de leur amour, ceux qui vous ont transmis le sang des ancêtres et vous ont élevée avec tant d'amour, chère enfant : je bénissais leur mariage à Paris, en l'église St-Germain-des-Prés, il y a quarante ans. Ce souvenir doit vous être aussi doux qu'à moi-même, et c'est pour cela que je me laisse aller au charme de le rappeler en ce moment. Le jeune époux d'alors est auprès de vous,... ses yeux se remplissent de larmes... larmes de joie parce qu'il voit sa fille heureuse... larmes de regrets aussi, parce que celle qu'il aimait et qui vous aimait si tendrement est absente de cette réunion de famille : du haut du ciel, elle veille sur vous, elle prie pour vous ; elle vous bénit, elle aussi..... »

M. l'abbé Dufour, précepteur de trois générations de Grailly, et, pendant quelque temps, des jeunes princes d'Orléans, assistait au mariage de son ancien élève. M. Nicklès, professeur de musique de Mlle de Kercado, accompagnait avec un art tout cordial et discret la voix si belle et si sympathique de M. l'abbé Sursol, directeur de la maîtrise de la Primatiale. Ces détails disent assez que les familles de Grailly et de Kercado savent inspirer aux autres, aussi bien que pratiquer elles-mêmes, le culte des souvenirs. — L'assistance était nombreuse et brillante. Les

plus anciennes illustrations du Bordelais, de la Bretagne et de l'Anjou se trouvaient représentées dans la chapelle de l'Archevêché. Parmi les signatures apposées en rangs serrés dans le registre paroissial de Saint-André, à la suite des noms des époux, nous relevons celles qui sont à peu près lisibles : Cardinal Donnet, François, archevêque de Perga, comte de Grailly, vicomte de Beaurepaire, comte de Noaillan, comte de Nattes, baron de Mallet, comte du Pavillon, baronne Lur-Saluces de Brivazac, A. de Bellot, comte de Carles, Castellane, comte d'Hautpoul, comte de Kersaint, baronne de Poyen Bellisle, comte de Montesquiou, comte de Saint-Légier, baron de Brons, de Monteil, Raymond, archiprêtre de Saint-André, Termos, curé de Gradignan, B. de Léguille, curé de Blanquefort.

— Le 26 avril, M. l'abbé Guiraud, nouvellement promu à la dignité de chanoine honoraire, a été présenté au vénérable chapitre par M. l'abbé Buche. Dans une petite allocution très-gracieuse et très-touchante, M. le Vicaire général a justifié amplement la distinction accordée par Son Eminence aux mérites sérieux de l'ancien vicaire de Saint-Eloi, de l'ancien curé de Saint-Pierre-d'Aurillac, du bon pasteur qui dirige avec tant de zèle et de piété, depuis longues années, la paroisse importante de Cadillac. M. Buche n'a pu se défendre d'une émotion qui s'est aussitôt communiquée aux confrères amis, rassemblés autour du récipiendaire, quand il a rappelé les plus chers souvenirs de son enfance et reconnu qu'il devait à M. Guiraud les premières lecons de latin.

— Le 27 avril, ont été célébrées dans l'église primatiale de Saint-André les obsèques de M. Fellonneau, ancien curé de Saint-Paul, chanoine titulaire. De nombreux confrères, parmi lesquels, outre les membres du chapitre, on remarquait MM. Belleville, Raymond (de St-Paul), Déjean, Pauly, curés de Bordeaux, ont suivi la dépouille mortelle, de la maison mortuaire à l'église et de l'église à la Chartreuse. Quand le cortége, suivant les Fossés, a traversé le territoire de Saint-Paul, les cloches de cette paroisse, lancées à toute volée, ont salué pour la dernière fois celui qui avait si longtemps et si saintement présidé aux destinées religieuses de cette excellente population.

M. Compans, vicaire général, a fait la levée du corps, chanté la sainte Messe et fait l'absoute. M. Gervais, archidiacre de Bordeaux, et M. Buche, vicaire général, ont assisté au saint Sacrifice et au *Libera*.

— On annonce que l'un des membres les plus considérés de la haute aristocratie Bordelaise, M. de Pichard de Latour, conseiller à la Cour, a quitté Bordeaux et la France, — parce que nous n'avons plus la pleine liberté de la prière, — pour entrer dans l'Ordre des Passionnistes, à Bilbao. M. de Pichard avait, par son père, d'anciennes relations avec cette famille religieuse et tout récemment, lors des fameux *crochetages*, il s'était empressé de recueillir chez lui un des persécutés de la maison de la route d'Espagne. La persécution a exercé sur l'âme fière et loyale du noble magistrat, son influence accoutumée : elle l'a gagnée aux saintes victimes ; et réveillant en elle des aspirations anciennes, elle lui a fait quitter, non sans déchirements, une fille chérie, Mme la marquise de Carbonnier; la société où il comptait tant et de si dignes amis ; la magistrature dont

il était l'honneur par la droiture de son jugement et l'inflexibilité de ses principes ; les œuvres qu'il dirigeait avec un incomparable dévouement. Que Dieu le soutienne au milieu des pratiques très-rigoureuses de cet ordre austère, et qu'il le récompense du bien déjà accompli, sous toutes les formes, en lui confiant les pouvoirs sacrés qui lui permettraient de faire plus de bien encore en se vouant au salut des âmes.

— Dans toutes les églises et chapelles du Diocèse de Bordeaux, a été lu, dimanche dernier, le Mandement de son Eminence le Cardinal Donnet, relatif au Jubilé extraordinaire accordé par Léon XIII. Voici les articles du dispositif :

ART. I. — *Promulgation du Jubilé.*

En vertu des Lettres Apostoliques, commençant par ces mots : *Militans Jesu Christi Ecclesia*, données à Rome en date du 12 mars 1881, le Jubilé extraordinaire accordé par le Pape Léon XIII est et demeure publié dans Notre Diocèse. Il s'ouvrira le 1er mai, dimanche du Bon-Pasteur, et la clôture aura lieu le 1er novembre. fête de tous les Saints.

ART. II. — *Ouverture.*

Cette ouverture sera célébrée solennellement. Dans toutes les églises et chapelles du Diocèse, le *Veni Creator* sera chanté à la bénédiction du Très Saint Sacrement qui sera donnée le samedi soir, 30 avril. Ce même soir, et le dimanche matin, à l'heure de l'*Angelus*, il y aura sonnerie générale des cloches de toutes les églises et chapelles. Bien que le Jubilé puisse être gagné pendant tout le cours du temps marqué, cependant, pour préparer les fidèles à mieux profiter de cette grâce, nous exhortons Messieurs les Curés à choisir une quinzaine, pour des prédications et autres exercices jubilaires. L'ouverture de ces exercices sera annoncée par la même sonnerie que l'ouverture générale, dans toutes les églises ou chapelles.

ART. III. — *Des visites et stations.*

Pour gagner le Jubilé, les fidèles devront visiter deux fois trois églises de la même ville, ou trois fois les deux églises, s'il n'y en a pas un plus grand nombre, ou six fois la même église là où il n'y en aurait qu'une. Les stations seront, pour la ville de Bordeaux, Notre Primatiale et deux autres au choix des fidèles. A chacune des visites, on devra réciter cinq *Pater* et cinq *Ave*, selon les intentions du Souverain-Pontife, pour la prospérité de l'Eglise et du Saint-Siége, pour l'extirpation des hérésies et la conversion des pécheurs, pour la concorde, la paix et l'union de tout le peuple chrétien. Les confesseurs pourront indiquer aux personnes empêchées par la maladie, l'infirmité, ou l'exigence de leurs travaux, des oratoires et lieux de station plus en rapport avec leur situation, et même, en cas d'obstacle sérieux, commuer les visites en d'autres œuvres de piété et de charité.

ART. IV. — *Du Jeûne.*

Un jour unique de jeûne est prescrit par le Saint Père ; il ne doit

point coïncider avec un autre jour de jeûne prescrit par le droit commun.

ART. V. — *De l'Aumône.*

Tous les fidèles devront faire une aumône. Nous recommandons instamment à Nos Diocésains les Œuvres de la Propagation de la Foi, de la Sainte Enfance et de nos Ecoles chrétiennes.

ART. VI. — *De la Confession et de la Communion.*

La Confession est de rigueur. Elle pourra être faite dans toutes les églises et à tous les prêtres approuvés pour le Diocèse. Les Confesseurs pourront absoudre, dans le for de la conscience, et pour cette fois seulement, des cas ou censures réservés au Saint-Siége ou à Nous, commuer les vœux simples, s'il y a des raisons légitimes de le faire, en observant les restrictions et exceptions exprimées dans la Lettre Apostolique, *Pontifices maximi*, en date du 15 février 1879. Les Religieuses, ainsi que les Novices et Sœurs converses pourront s'adresser, pour les Confessions du Jubilé, à tout prêtre approuvé pour entendre les Confessions des Religieuses. La Communion du Jubilé doit être distincte de la Communion pascale. Elle pourra se faire dans telle église ou chapelle du Diocèse que les fidèles voudront choisir. Il est à désirer que toutes les autres conditions aient été remplies avant la Communion. Les enfants qui n'ont pas encore fait la première communion peuvent être admis par leur confesseur à la grâce du Jubilé, moyennant l'accomplissement des autres pratiques.

ART. VII. — *Exercices et prédications pour le Jubilé.*

Ces exercices et prédications, pour préparer les âmes à la grâce du Jubilé, devront durer de huit à quinze jours, autant que possible. Ils seront fixés par chacun de MM. les Curés ou Aumôniers au temps qu'ils jugeront le plus convenable aux besoins des fidèles, en tenant compte surtout de l'époque où l'on serait assez heureux pour obtenir des auxiliaires. Après la Sainte Messe, pendant la durée du Jubilé, tous les prêtres sont invités à réciter à genoux, au pied de l'autel, un *Pater* et un *Ave* pour attirer les bénédictions divines sur la France et sur l'Eglise. A tous les Saluts, soit du dimanche, soit de la semaine, pendant toute la durée du Jubilé, Nous prescrivons le chant trois fois répété du *Parce Domine*, avant le *Tantum ergo*, et de l'oraison : *Deus qui culpâ offenderis.*

ART. VIII. — *Clôture du Jubilé.*

La clôture solennelle du Jubilé se fera le 1er novembre, fête de tous les Saints. Le Salut se terminera par le chant du *Te Deum*, au son de toutes les cloches, dans les paroisses et chapelles du Diocèse.

On nous prie de demander à MM. les curés qu'ils veuillent bien établir dans leurs églises paroissiales un tronc spécial pour recevoir l'aumône jubilaire.

Le dernier article sur M. l'abbé de CHAMPGRAND *nous est parvenu trop tard pour être inséré dans la présente livraison.*

DEUX LETTRES INÉDITES

A DOM BERNARD AUDEBERT

Bénédictin de la Congrégation de S. Maur.

La Société des Archives historiques du Poitou vient de publier son IXe volume, digne en tout point de ses aînés, par la magnificence avec laquelle il est imprimé, par l'érudition consciencieuse de son docte éditeur, par le nombre, l'intérêt et l'importance des pièces qu'il renferme (1). Il est, en effet, consacré tout entier aux *Lettres* inédites *de Jean Besly* (1612-1647), *publiées par M. Apollin Briquet*, lequel a placé en tête une *Introduction*, où il donne de son auteur une biographie beaucoup plus complète et beaucoup plus exacte que celles de G. Colletet, de Moréri, de Niceron, de Dreux du Radier, etc. Les lettres sont au nombre de 181, et touchent aux sujets les plus variés, mais principalement aux matières

(1) *Archives historiques du Poitou*, t. IX; Poitiers, typographie de Oudin frères; 1880, grand in-8° jésus, de LXXIX-408 pages. L'éditeur des *Lettres* de Besly nous semble avoir été un peu avare de notes biographiques et bibliographiques.

historiques; car Besly, jurisconsulte et homme d'affaires en sa qualité de conseiller et d'Avocat du roi, était en même temps homme de lettres, poète même, ou au moins versificateur, à ses heures, mais surtout historien, et plus particulièrement encore historien du Poitou. Aussi ses correspondants ordinaires sont-ils ceux de ses contemporains qui ont laissé un nom parmi nos historiens ou nos érudits : ce sont Henri Louis Chasteigner de la Roche-Pozay, évêque de Poitiers; André Du Chesne et François son fils; les deux frères Pierre et Jacques Dupuy; Arnault d'Oihenart; les deux frères jumeaux Scévole et Louis de Sainte-Marthe; le jésuite Jacques Sirmond; enfin le conseiller au Parlement d'Aix et abbé de Guîtres qui était en commerce de lettres avec les savants du monde entier, le célèbre Nicolas Claude Fabri de Peiresc.

En parcourant cette belle publication, à laquelle ont concouru des hommes recommandables par leur science et leur mérite, et à qui il est bien rare qu'il échappe quelque chose, j'ai été fort surpris de n'y pas rencontrer une lettre de Besly, que j'ai découverte, — à ce qu'il paraît, — en juillet dernier, à la Bibliothèque nationale, dans un volume du *Monasticon Benedictinum* (1), que je croyais connu des nombreux érudits du Poitou, parce qu'il contient des documents inédits sur l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. Il est vrai qu'il en renferme aussi sur le monastère de Sainte-Croix de Bordeaux, et c'est précisément parmi ces derniers que se trouve insérée la lettre de Jean Besly. J'ai pensé faire une œuvre agréable aux curieux Poitevins, Bordelais et Vendéens, et en même temps répondre pour ma part au désir exprimé par M. Apollin Briquet dans son Introduction (2) J'y suis encore porté par cette considération, que le personnage auquel la lettre est adressée ne figure pas parmi les correspondants jusqu'ici connus de l'avocat historien (3). Ce correspondant est dom Bernard Audebert qui, en 1636, époque où la lettre fut écrite, était prieur de Sainte-Croix de Bordeaux, et sur lequel je donnerai une courte notice, après que j'aurai fait connaître Besly à mes lecteurs, par quelques lignes empruntées à l'excellente Introduction de M. Apollin Briquet.

(1) Manuscrits, fonds latin, n° 12,667, f° 183.

(2) Introduction, p. xxxv.

(3) « Besly, dit son éditeur, indique lui-même des lettres qui nous inconnues, et qu'il écrivait à Savaron, à Jér. Bignon, à Loisel, à de Peiresc, à Mathieu Molé, à Ant. de Loménie, à Godefroy, à Nic. Rigault, à Mesnard d'Angers, à Decordes de Limoges, à Ant. Possevin, à Vignoles-la Hire, au libraire Cramoisy, etc. » (Introduct., p. xxxiv).

« Jean Besly naquit à Coulonges-les-Réaux, bourg à trois lieues de Fontenay-le-Comte, au mois d'octobre 1572. Il était fils de François Besly, marchand à Coulonges, et de Jeanne Augereau. Après avoir fait ses humanités et sa philosophie à Poitiers, il se livra, pendant six ou sept ans, à l'étude du droit, tant à Poitiers qu'à Bordeaux et à Toulouse. Il fréquenta ensuite, pendant deux ans, le barreau de la Cour du Parlement; puis, en 1597, il se retira à Fontenay, où il exerça les fonctions d'avocat au siège de cette ville, et celles de juge ordinaire de deux châtellenies assez notables. Il devint adjudicataire des offices d'avocat du roi, de substitut du procureur du roi et d'adjoint aux enquêtes, en la sénéchaussée de Fontenay, offices que Jean Aleaume, sieur de la Chenulière, avait résignés en sa faveur, par actes des 23 janvier et 7 février 1609. Il fut reçu en cette qualité par le lieutenant général en la sénéchaussée le 2 octobre 1609; et sur le rapport favorable de Me Gillot, conseiller en la grand'chambre, il prêta serment en la Cour du Parlement, le 26 juin 1610, en présence du Président de Harlay. Besly avait acquis beaucoup de considération comme avocat et jurisconsulte, » mais il doit surtout la réputation dont il jouit encore aujourd'hui à ses travaux sur l'histoire du Poitou. « Il mourut le 24 mai 1644, au milieu de travaux inachevés » (1).

Bernard (2) Audebert naquit en 1600, à Bellac, chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Vienne. A la fin de sa rhétorique, il entra chez les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, qui l'envoyèrent à Nouaillé pour y faire son noviciat. Il y fit profession le 11 novembre 1620, étant âgé de vingt ans. D'abord cellerier à Saint-Jean-d'Angély, il fut bientôt nommé secrétaire et visiteur de Gascogne, et devint successivement prieur de Saint-Laumer de Blois (1628), de Saint-Mélaine de Rennes (1630), de Sainte-Croix de Bordeaux (1633), abbé de Saint-Sulpice de Bourges (1636 et 1639), prieur de Saint-Denys-en-France (1642 et 1645), assistant du Général (1648), prieur de Saint-Germain-des-Prés (1654), enfin Général de la Congrégation de Saint-Maur, de 1660 à 1672. Il mourut à Paris, le 29 août 1675.

---

(1) Introduction p. IX, X, XX.

(2) Selon la *Biographie des hommes illustres de l'ancienne province du Limousin* (par Auguste du Boys et l'abbé Arbellot; Limoges, 1854, in-8°, t. I, le seul paru et tiré seulement à 200 exemplaires, p. 32), *Bernard* était le nom de religion de D. Audebert; *Jean* était son nom de famille.

D. Audebert était à la fois très-lettré et très-religieux, *litteratissimus ac religiosissimus,* selon le beau témoignage qu'en rend le P. Philippe Labbe, qui avait eu, à Bourges, des relations avec l'abbé bénédictin de Saint-Sulpice (1). Il n'eut donc aucune peine à suivre l'heureuse impulsion vers les études historiques, donnée par D. Grégoire Tarrisse à la Congrégation de Saint-Maur (2), et, devenu prieur de Sainte-Croix, il s'empressa de réunir les matériaux nécessaires pour composer l'histoire de ce monastère et de tout le diocèse de Bordeaux. Ses recherches l'amenèrent à consulter Besly qu'il connaissait sans doute de réputation. La réponse, venue de Fontenay-le-Comte, laisse aisément deviner les questions parties de Bordeaux, et je n'ai plus rien à ajouter au sujet de cette lettre de Besly, sinon que les documents dont il y est parlé sont à la suite, dans le volume cité du *Monasticon*.

Immédiatement après (f° 185) vient une autre lettre, également adressée à D. Audebert, qui avait consulté l'auteur sur le même sujet. On ne sera peut-être pas fâché de la connaître. Elle est du P. François de LaVie, jésuite, né à Bordeaux en 1580, reçu au noviciat de Lorraine en 1600, puis professeur de philosophie et de cas de conscience à Pont-à-Mousson et à Verdun, ensuite préfet des études à Dijon, recteur à Metz, à Pont-à-Mousson et à Dijon, où il mourut le 4 octobre 1650. On a de lui plusieurs ouvrages dont les PP. de Backer donnent la liste dans l'édition *in-folio* de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus.* Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, dont M. Tamizey de Larroque vient de publier les *Lettres inédites* (3), écrivit au P. François de LaVie une longue et intéressante lettre que Michault, avocat au

(1) *Novæ Bibliothecæ Manuscript. librorum* tomus secundus; Parisiis, 1657, in-f°, p. 425. — Collin (*Lemovici multiplici eruditione illustres;* Lemovicis, 1660, in-8°, p. 4) appelle D. Audebert *eruditione percelebrem*. On n'a cependant de lui aucun ouvrage.

(2) « Revendissimus Pater Domnus Gregorius Tarissius delectos à se consodales nostros adhibuit ad ea omnia colligenda quæ tùm ad Ordinis nostri sanctorumque nostrorum historiam, tùm ad ecclesiastica documenta pertinent. » (Mabillon, *Acta SS. Ordinis S. Benedicti;* præfat in seculum VI, p. XXXI et XXXII). D. Audebert continua ces traditions : « Il fit travailler à l'histoire de l'Ordre de Saint-Benoît, ordonna au P. Mabillon de composer les Actes des saints de cet Ordre et de faire une nouvelle édition des Œuvres de S. Bernard. » (*Biographie des hommes illustres du Limousin,* p. 32).

(3) *Lettres inédites de Pierre de Marca, évêque de Conserans, archevêque de Toulouse et de Paris, au chancelier Séguier, publiées avec Avertissement, Notes et*

Parlement de Dijon, a insérée dans ses *Mélanges historiques et philologiques* (1). Ant. de Lantenay.

Lettre de Besly.

Monsieur,

Vous avez conceu une milleure *(sic)* opinion de ma suffisance qu'il n'y en ha de sujet. Je me fusse volontiers excusé de respondre à vos questions si je n'eusse mieux aymé courir le hazard d'estre estimé ignorant, que manquer au devoir de courtoisie, ayant esté provoqué de vostre part avecq tant de civilité et d'honnesteté.

Donques je vous envoye une table genealogique des ducs de Gascongne contenant sept degrez, depuis Charles-le-Chauve jusques au tems que cette lignée faillit, et que la Gascongne vint es mains des Comtes de Poictiers, ducs de Guyenne. Je n'ay point adjouxté les Ducs de Guyenne, parce que la table genealogique d'iceux est imprimee des l'an 1617 (2). Si j'en eusse heu quelque exemplaire, j'eusse pris à honneur de satisffaire à vostre curiosité. Je crois qu'il y en ha encore chez l'imprimeur; il faudroit s'adresser à la veufve l'Angelier, au premier pillier du Palais de Paris.

J'ay aussi mis un extrait des Comtes de Bordeaux depuys le tems de Charlemagne jusques à Eudes de Poictiers, en nombre de sept; non que je voulusse asseurer qu'il n'y en ayt point eu d'autres que ceux-là; mais c'est ce que j'en ay remarqué assez curieusement de divers endroits cachez, nul devant moy n'ayant essayé de dévider cette fusée. Et pour plus grande lumiere, j'ay adjouxté un extrait des Archevesques de Bourdeaux depuys l'an 963 jusques en l'an 1158, par un ordre bien differend de celuy du sieur de Lurbe, lequel estant au milieu de l'eau, c'est-à-dire parmi les chartes et cartulaires de Bourdeaux et de la Gascongne, à négligence de les voir, ha préféré de nous donner une chronique fort imparfaite en ce regard et beaucoup d'autres endroits.

Je n'ay pas voulu obmetre ce que j'ay sceu de vos Abbez de Sainte-Croix et de vostre abbaye.

A tout cella j'ai aussi adjouxté une assez ample disquisition sur les

---

Appendices, par Philippe Tamizey de Larroque; Bordeaux et Paris, 1881, gr. in-8° de 79 pages.

(1) Paris, 1754, t. I, p. 338-343.

(2) *Généalogie des comtes de Poictou, ducs de Guyenne*; Paris, 1617, une feuille

chartes et autres points dont avez pris la peine de m'escrire; par ou j'estime avoir amené et desduit si bon nombre de raisons, que vous aurez quelque occasion d'en estre satisffait; pour le moins, je m'y suys estudié le mieux qu'il m'a esté possible. Possible que plusieurs autres que moy eussent esté plus chiches de telles raretez, qui n'ont pas peu cousté de labeur, de peine et de soin à recueillir : mesmement, ayant en main, comme j'ay, l'histoire des Ducs de Guyenne que j'espere publier bientôt, Dieu aidant, ou toutes ces particularitez ont leur lieu, tellement qu'on me pourroit imputer de les avoir desrobé d'autruy (1). Mais je me suys asseuré que si vous mettez au jour vos recherches, et que vous y inséreriez ce memoire-là, vous me ferez l'honneur de les avouer estre venus de moy, comme ont fait nombre de signalez personnages qui ont donné au publiq divers ouvrages, comme M. du Chesne (2), MM. de Sainte-Marthe (3), M. Loisel (4), M. Bry, sieur de la Clergerie (5), M. l'advocat general Bignon (6), M. Catel (7), etc. Si j'ay autre chose dont ayez besoin, je seray tousjours prest de vous secourir et servir en ce que je pourray.

Vous avez une abbaye es landes (8) appelée *Sylva Major,* qui est de

---

in-f°. La Préface qui précédait ce tableau a été réimprimée dans l'*Histoire des comtes de Poictou, ducs de Guyenne* (2e partie, p. 1-17).

(1) L'*Histoire des Comtes de Poictou et ducs de Guyenne, depuis l'an 811 jusqu'au Roy Louis le jeune*, ne parut qu'en 1647, à Paris, in-f° revue, complétée et imprimée par Pierre du Puy.

(2) *Histoire des Rois, Ducs et Comtes de Bourgogne*; Paris, 1619, in-4°

(3) *Histoire généalogique de la Maison de France;* Paris, 1619, in-f°, t. I. préface.

(4) Antoine Loisel, avocat au Parlement de Paris, né à Beauvais en 1536, auteur des *Mémoires des pays, villes, comtés, évêchés et évêques de Beauvais et Beauvoisis* (Paris, 1617, in-4°), et des *Institutes Coutumières*, ouvrage estimé, bien connu de tous ceux qui ont étudié le droit.

(5) Gille Bry de la Clergerie, avocat au Parlement de Paris, a publié, entre autres ouvrages, l'*Histoire des pays et comtés du Perche et duché d'Alençon;* Paris, 1620. in-4°.

(6) Jérôme Bignon, né à Paris, le 24 août 1589 : *Marculfi monachi Formulæ;* 1613, in-8°.

(7) Guillaume Catel, né en 1560, conseiller au Parlement de Toulouse, auteur de l'*Histoire des comtes de Toulouse ;* Toulouse, 1623, in-f°.

(8) Quand on écrit de Fontenay-le-Comte, et qu'on n'a pas sous les yeux une carte géographique semblable à celles de Cassini ou de l'Etat-major, on est sans doute excusable de mettre dans la partie *est* de la région bordelaise ce qui est seulement dans la partie *ouest;* mais les habitants de l'Entre-deux-Mers, et ceux de La Sauve en par-

la fondation de Guillaume VII, duc de Guyenne, celui qui est aussi nommé Guy de Geofroy. Vous m'obligerez beaucoup s'il vous plaisoit me faire avoir copie de la charte de fondation qui a esté faite sous le roi Philippes I vers l'an 1080, si mes memoires ne me trompent. Je vous conjure de cette courtoisie, priant Dieu qu'il vous conserve et vous assure que je suys de toute affection,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

BESLY, *honoraire Conseiller et Avocat du Roy* au siege de Fontenay le Comte en Poictou.

A Fontenay, ce 25 avril 1636 (1).

J'escris au pere Odo la Mothe (2), de la Daurade de Tolose, vous priant de luy faire tenir ma lettre.

A Monsieur, Monsieur
Audebert, Reverend pere et prieur de Sainte-Croix de Bourdeaux,
à Bourdeaux.

LETTRE DU P. FRANÇOIS DE LA VIE.

Mon Reverend Pere,

La paix et l'amour eternel de N.-S.-J.-C.

Le long voyage de V. R. sans retourner à Bourdeaux, a esté la seule cause qu'elle n'a point receu les effets de tout ce que je luy avois promis. Et si sa bonne Mere, ou monsieur son aisné, ou bien le R. P. abbé

ticulier, n'entendraient pas aujourd'hui sans étonnement, ni peut-être sans protestation, appeler leur pays un pays de *landes*, et il en eût certainement été de même au temps de Besly. Son erreur me rappelle Enguerrand de Monstrelet (*Chroniques*, Paris, 1573, in-f°, t. III, p. 34), qui donne le nom d'*Isle de Médoc* à cette langue de terre située au nord-ouest de Bordeaux, si renommée à cause de ses excellents vins. C'est à peu près comme si on disait l'*île de Lyon*, en parlant de cette dernière ville.

(1) D'après cette date, on voit que la lettre de Besly aurait eu le n° CLXVI (p. 333), dans le tome IX des *Archives historiques du Poitou*.

(2) Encore une lettre à chercher, un nouveau nom à ajouter à la liste des correspondants de Besly. « Raymond-Odon de La Motte naquit à Saint-Clair, dans le diocèse de Toulouse; il fit profession dans l'église de Saint-Louis de la même ville, le 29 juin de l'an 1621, et mourut en l'abbaye de Saint-André d'Avignon, le 24 février 1643, âgé de quarante-cinq ans. M. Sponde, évêque de Pamiers, informé de son mérite et de son

de Saint-Augustin (1) m'eut sceu dire le lieu de son sejour, elle les auroit receus il y a longtemps, car il y a cinq mois entiers que tout est prest pour luy estre envoyé. Le bonheur qui m'a arresté à Limoges, en passant pour y prescher à Saint-Estienne, me fournit la commodité de luy faire tenir par l'entremise du mesme R. P., et avec celle cy elle recevra le texte espagnol, et quand aura fait coppier le françois que j'ay divisé en chapitres et illustré de quelques observations, il luy fera pareillement tenir. Apres quoy elle en fera tout ce qu'il luy plaira, me contentant de luy avoir rendu le service et à tout l'ordre en faveur de ma patrie.

Depuis que je suis icy, M. Bandel, official et vicaire general (2), m'a

érudition ecclésiastique, le demanda aux supérieurs pour l'aider dans la composition de ses Annales. Dom de La Motte dressa le catalogue des Abbés de Sainte-Croix de Bordeaux. » (D. Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*; Paris, 1770, in-4°, p. 18.)

(1) D. Martial des Forges, Poitevin, nommé au Chapitre général de 1636, en remplacement de D. Gérard des Alleux.

(2) Jean Bandel naquit à Saint-Sylvestre, près de la célèbre abbaye de Grandmont, d'une famille de paysans, selon quelques biographes du Limousin, ce que semble contredire un écusson placé sur sa tombe. « Dès sa plus tendre jeunesse, il se sentit beaucoup de goût et montra les plus heureuses dispositions pour les sciences. Après avoir embrassé l'état ecclésiastique, Bandel alla étudier dans l'Université de Paris, fit sa licence avec la plus grande distinction, et reçut le bonnet de docteur avec l'applaudissement de tous les hommes savants qui composaient alors la Sorbonne. Il revint dans le Limousin précédé d'une grande réputation de science et de vertu. Ses talents le firent admirer; l'aménité de son caractère, la douceur de ses mœurs et la bonté de son âme le firent chérir de tout le monde. Son oncle, chanoine de l'église cathédrale, lui résigna sa prébende. M. de Lafayette, évêque de Limoges, l'éleva à la dignité d'official et en fit un de ses vicaires généraux. Bandel s'appliqua à faire revivre la pureté des mœurs par la solidité de ses prédications, à éteindre les discordes et à ramener la paix dans les familles par la sagesse de ses conseils. Ce savant et vertueux ecclésiastique mourut à Limoges, universellement regretté, en 1639. Nous avons de lui un livre intitulé : *De la dévotion des anciens chrétiens à Saint Martial, apôtre de la Guienne, premier évêque de Limoges*, ouvrage imprimé chez Barbou en 1638, in-16. » (*Biographie du Limousin*, t. I, p. 44, 45), réimprimé, dans ces dernières années, à Limoges, chez Ducourtieux. — Il eut un parent, un frère peut-être ou un neveu, Grégoire Bandel, qui se fit bénédictin dans la congrégation de Saint-Maur, et devint successivement prieur de Saint-Sauveur d'Aniane, au diocèse de Montpellier (1636); de Saint-Gervais-et-Saint-Protais d'Eysses ou Essez, au diocèse d'Agen (1639); de Saint-Pierre de La Réole (1641); de Saint-Savin près Barèges, au diocèse de Tarbes (1642); d'Eysses, une seconde et une troisième fois (1645, 1648); de Notre-Dame de Soréze, au diocèse de Lavaur (1651); de Saint-Sever-Cap-de-Gascogne, au diocèse d'Aire (1654); de La Reole (1657), et de Saint-Sauveur d'Aniane (1660). Dans sa *Chronique* manus-

faict voir un extrait de la genealogie des ducs de Guyenne, de Gascogne et des comtes de Bourdeaux, de M. Besly, où les difficultés de V. R. sont resolues; mais j'y trouve deux notables fautes. La première, où il dit que Guillaume Teste-d'Estouppe, qui fust religieux de vostre Ordre en l'abbaye de Gerlon, selon vostre Martyrologe du R. P. Menard, c'est à dire de Saint-Cyprien de Poictiers, fust mary de Gerlon ou Adele, sœur de Rollo ou Raoul, premier duc chrestien de Normandie; et c'estoit la mere, selon Ademar en sa *Chronique de Saint-Cibard d'Angoulesme*, et la verité (1). La deuxième est qu'il nomme Sance le Grand, premier duc de Gascogne, qui n'estoit, selon le mesme Ademar, que le second, ayant succedé à Bernard, son frere, selon le mesme Ademar, qui fust ensorcellé et mourut sans enfant (2).

J'ay receu une lettre du R. P. Estienne (3). Il est toujours à Pau en

---

crite de Saint-Pierre de La Réole, D. Maupel dit que, lorsqu'il y revint, en 1657, Grégoire Bandel enrichit la bibliothèque de plusieurs volumes et la sacristie de riches ornements.

(1) « Accepitamque in conjugium Adelam, filiam Rosi Rotomagensis genuit ex eâ Willelmum Caput-Stuppæ » (*Ademari Historiarum libri tres*; Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, Scriptores, t. IV, ou Migne, *Patrolog Latin.* t. CXLI, col. 41). Mais le docteur G. Waitz corrige Adémar dans une note, en renvoyant à deux chartes de Lothaire citées par Besly (*Hist. des Comtes de Poictou*, 2e partie, p. 252, 259). Mabillon paraît être du même avis : « Legatos ad sororem suam Herlech, cognomento Adelam, quæ Willelmo Pictavorum Comiti nupserat, confestim dirigit » (*Annales Ordinis Sancti Benedicti*; Parisiis, 1706, t. III, p. 447).

(2) « Bernardo insidiis muliebribus, maleficis artibus corpore fatescente, vitæ privato, Santius, frater ejus, dux Wasconum extitit. » (Adémar, *loc. cit.*, col. 55.)

(3) D. Bernard Audebert avait un frère nommé Etienne, qui entra dans la Compagnie de Jésus en 1613, à l'âge de vingt-et-un ans. « Après avoir étudié la philosophie et la théologie avec la plus grande application, il s'adonna tout entier à l'étude des langues savantes; il apprit le syriague, le chaldaïque, l'hébreu, et consacra ses talents à la défense de l'Église romaine contre les calvinistes. Par son zèle, Audebert affermit ceux qui chancelaient dans la foi, et ramena à la vérité ceux qui s'étaient laissé séduire par l'erreur. Il fit des courses apostoliques dans la Gascogne, le Béarn, la Saintonge et l'Aunis, et devint la terreur des prédicants. » (*Biographie des hommes illustres du Limousin*, p. 31, 32. — Collin, *Lemovici multiplici eruditione illustres*; Lemovicis, 1660, in-8°, p. 3, 4). Il mourut à Pau, le 30 juillet 1647. En 1637 et 1638, il y enseignait la théologie. Parmi ses ouvrages de controverse (dont le premier, intitulé *Confession de foi*, fut imprimé à Bordeaux, chez de La Court, en 1624, in-12), celui qui a pour titre, *Le Triomphe de la Vérité*, est daté « du Collége royal de Pau, ce 8 mars 1638. » Les biographes cités dans cette note disent que le cardinal de Richelieu appela à Paris le P. Audebert, qui « mourut en 1647, tandis qu'il formait des projets de con-

bonne santé, continuant sa theologie pour la troisième année. Il ne cesse d'obliger mon frere et toute sa maison. Voicy des lettres de Belac que j'envoye à V. R. Le R. P. Adenet qui a presché l'Advent les a apportées. Puisque je scay que V. R. est à Bourges, je ne manqueray point de lui faire scavoir de nos nouvelles par l'entremise du R. P. Abbé. Je suis chargé à Limoges extraordinairement de sermons pour un homme qui a si peu de forces. Je supplie V. R. de me faire part de ses SS. sacrifices et des prieres de sa sainte famille. Elle augmentera les obligations de celuy qui est, de cœur et d'affection,

Mon Reverend Pere,

de V. R. le tres humble et tres obeissant serviteur en N. S.

FRANÇOIS DE LA VIE,
De la Compagnie de Jesus.

Elle me permettra, s'il luy plaist, de saluer en cet endroit le R. P. Recteur du college auquel j'ay escrit depuis peu, avec mes affectueuses recommandations à ses prieres.

De Limoges, ce 14 janvier 1637.

A *Reverend Pere*
Le P. Dom Bernard Audebert, Abbé de Saint-Sulpice
A Bourges.

L'ABBAYE DE SAINTE-MARIE-DU-RIVET.

(Suite.)

La négligence ou inaptitude de Verdelin dans le gouvernement de son monastère ressort par mille endroits. Le 27 nov. 1685, l'évêque de Bazas, de Gourgues, se plaint à lui du service de Bieujac (1) confié alors

cert avec le ministre pour arrêter les progrès de l'hérésie. » Pour n'être pas inexacts, ces derniers mots ont besoin d'être entendus avec une certaine latitude, car Richelieu était mort le 4 décembre 1642, quatre ans et demi avant le P. Audebert.

(1) Il y avait alors à Brannens un curé, et Bieujac était annexe desservie par un religieux faisant fonctions de sous-vicaire; or ce religieux était aussi chargé de la cure d'Auros.

à un religieux qui chargé aussi de la cure d'Auros ne pouvait desservir les deux postes parce que l'archevêque, rigoureux observateur des lois ecclésiastiques, lui refusait le *bis in die*. La même année, il s'attire une amende de 300 livres pour coupe illégale d'arbres de haute futaie et déclaration insuffisante des biens de son monastère. Ces biens comme tous ceux de main-morte étaient assujetis à des servitudes dans l'intérêt de la marine, et il en fallait conserver le quart en nature de haute futaie que le gouvernement pouvait seul acheter. De là nécessité de faire une déclaration de ces biens avec plan et arpentage. Verdelin, sur l'injonction de l'autorité, avait bien fait cette déclaration, mais elle n'était accompagnée d'aucune autre pièce, sans doute pour une raison d'économie qui ne tourna pas à son avantage. Aussi en 1683, au chapitre général de Cîteaux, avait-on dénoncé la mauvaise administration de Verdelin, et l'avait-on cité pour en rendre compte. On ignore comment il se tira de ce pas; mais comme les mensonges ne lui coûtaient guère, il put donner le change à des hommes qui ne voyaient ses actes que de loin. Le fait est qu'on ne peut pas compter sur ses déclarations. Le 16 juin 1685, dans son affaire avec l'administration des bois et forêts, il justifie une coupe de bois illégale par la nécessité de réparer le moulin sur le Rivet, et sept ans plus tard, il avoue lui-même que ce même moulin est actuellement délabré et hors de service. Dans le même acte, il se plaint des frais d'un procès que lui a suscité la reconstruction de son moulin sur le Beuve, et nous avons vu que ce procès avait été arrêté par la charité des Chartreux. La manière dont il soutint le procès pendant entre les Fabas et le monastère est une nouvelle preuve du peu de franchise de son caractère et de la faiblesse de sa tête en même temps que de l'obliquité des moyens qu'il choisissait de préférence et de sa singulière prédilection pour les moyens détournés. Nous avons vu que le Rivet, après être entré en accommodement avec Jeanne de Fabas, n'avait pu même obtenir le remboursement de la somme à laquelle il s'était borné, quelque inférieure qu'elle fût à la dette réelle. Verdelin désespérant de mener l'affaire à terme, fit une nouvelle transaction qui réduisait encore la dette; et comme il ne fut pas encore payé, il fit faire une saisie.

Alors par une indélicatesse sans nom, Jeanne de Fabas, qui avait profité du pacte secret passé avec Monségur, pour retenir à son profit plusieurs sommes qu'elle était censée avoir payées et dont l'abbé avait délivré quittance, opposa ces pièces aux demandes de Verdelin et prétendit prouver par là que ses dettes étaient presque éteintes. Mais Ver-

delin, guidé par de sages conseils, dévoila la trame inique de sa partie, fit ressortir l'illégalité des transactions passées par lui et ses prédécesseurs, montra que les abbés du monastère ne pouvaient céder des biens dont ils n'étaient que les économes, et obtint un arrêt du Parlement de Bordeaux qui annulait toutes les transactions déjà faites, remettait les parties dans l'état où elles étaient auparavant et reconnaissait au monastère d'autres droits usurpés par les Fabas. Toutefois, ce jugement porté le 31 mars 1696, après trois ans de procès, n'eut aucun résultat par le fait du président Du Hamel. Celui-ci qui, sans doute, avait des vues sur la terre de Castets dont sa famille se trouve plus tard en possession, fit décréter au Parlement de Paris, le 18 mars 1697, la vente aux enchères des propriétés qui avaient appartenu aux Fabas, à l'exception de la baronnie d'Auros. D'un autre côté, Du Hamel, si nous en croyons Verdelin, engagea celui-ci à restreindre ses prétentions à 13,000 livres, capital et intérêts, et lui promit, sur sa parole d'honneur, de lui faire obtenir cette somme. Puis, comme Verdelin eut accepté sans égard aux prétendus scrupules qui l'avaient fait revenir sur les transactions précédentes, et que, pour mieux suivre son affaire, il se fit transporter à Paris (commencement de 1699), le président, au lieu d'appuyer sa demande, lui disputa cette somme pendant une année, et, à la fin, fit rendre un arrêt pour en déduire celles données à ses prédécesseurs. Dans cette extrémité, il fallait évoquer l'affaire au conseil privé du roi ou en passer par une sentence inique. Verdelin, sans ressources, ne trouva rien de mieux qu'un emprunt. Il le fit; seulement il emprunta à un homme qui, comme lui, avait un nom sans fortune et qui s'appelait Paul Bernard, écuyer, sieur de Haumont. Celui-ci promit de poursuivre l'affaire à ses frais, comptant sans doute sur ses revenus et un peu aussi sur la Providence, et Verdelin s'engagea à payer des biens du monastère les frais du procès si on le perdait, et, si on le gagnait, à partager avec d'Haumont tout ou partie des sommes adjugées, suivant leur importance. Mais ce contrat si simple devint entre les mains de Verdelin une affaire des plus compliquées.

D'abord, dans un acte passé à Paris, le 27 juillet 1700, Verdelin déclare avoir reçu de Haumont une somme de 20,000 livres pour réparer le bâtiment de l'abbaye, défricher les terres, payer les frais de son procès, et c'est pour payer cette dette fictive qu'il hypothèque les biens de l'abbaye et les droits à la succession de Fabas. Puis, dans une autre lettre du même jour, il présente les choses sous leur véritable jour, mais

avec une infinité d'explications et de déclarations. Enfin, le 4 août de la même année, les deux contractants portent ces pièces enveloppées dans un paquet cacheté aux armes du roi, chez un M. de Soucy, le priant de vouloir en être dépositaire jusqu'à conclusion du procès et exécution de la sentence. De ce chaos ne jaillit ni l'ordre ni le bien du monastère. Verdelin revint de Paris au Rivet, probablement après avoir engagé l'affaire au conseil privé du roi, reçut de d'Haumont une lettre (12 novembre 1700) où il lui parle d'emprunts faits en son nom et soldé avec l'argent qu'il tient de lui. Douze jours après, nouvelle lettre. Il faut de l'argent, mais lui, d'Haumont, ne peut en fournir; il a été grêlé cette année et obligé de donner avec sa sœur mille écus à ses fermiers. Il faudrait donc emprunter, seulement personne ne veut prêter. Plus tard, 21 février 1701, nouvelle demande d'argent. On le voit, d'Haumont a oublié ses engagements, mais, ce qui est plus singulier, Verdelin lui-même paraît ne s'en plus souvenir. Le 19 novembre 1700, il répond à une demande d'argent que lui a faite d'Haumont en s'excusant sur l'impossibilité d'en avoir, et ne dit pas un mot de l'engagement pris quatre mois auparavant

Dans cette même lettre, il refuse de faire le voyage de Paris. Pourtant, quelques mois après, le 27 août 1701, nous le voyons dans la capitale avançant à M. de Haumont 400 liv., puis signant un certain nombre de reçus pour de petites sommes que d'Haumont, plus fidèle à ses engagements, avait avancées dans la poursuite du procès. C'est au milieu de ces préoccupations que la mort le visita, dans les premiers jours de novembre 1701.

Les procès et probablement aussi l'abus qu'on fit de son âge et de son caractère, l'avaient réduit au plus grand dénuement : pour faire ce dernier voyage à Paris, il n'avait pas eu 168 livres dont il avait besoin pour s'habiller et il fut réduit à contracter une dette chez un marchand drapier de Bordeaux. A Paris, il ne vivait aussi que d'emprunts, si nous en croyons une dette de 350 livres qu'il avait contractée dans cette ville et que son successeur ainsi que son monastère furent obligés d'éteindre en 1702 et 1709. Cependant on peut dire qu'il faisait de grandes épargnes; mais elles valaient ses contrats. En 1684, il avait fait dévaster tous les bois de l'abbaye pour se procurer de l'argent; il laissait aussi ses vignes en friche ; ses terres restaient dans le plus grand abandon. Enfin, son successeur ne voulut prendre possession de l'abbaye qu'après avoir fait constater juridiquement l'état déplorable où il la trouvait.

Avant de passer plus avant, il est bon de revenir sur une affaire que nous n'avons pas encore touchée et qui peint Verdelin au naturel ; elle est d'ailleurs liée à celle de d'Haumont, dont nous la détachons, pour conserver un peu d'ordre dans ce dédale des combinaisons les plus excentriques.

Verdelin appartenait à une grande famille duCondomois, mais réduite à une grande misère. Son frère, dit noble François de Verdelin, écuyer, sieur de Cabanac, se trouvait sans ressources, ne vivant que de charités, comme il le dit lui-même dans une lettre à l'abbé. Par suite, impossible à lui de trouver un parti sortable. Verdelin, trop bon et pas assez chrétien, tenta donc à sa manière de favoriser son établissement et pour cela lui passa une reconnaissance (14 juin 1679) par laquelle il se déclarait redevable à son frère d'une somme de 6,000 livres, prêtée par lui pour les réparations du monastère, et obligeait pour le paiement tous ses biens et tous ceux de l'abbaye. Ce prêt était fictif, bien entendu, et Verdelin ne l'avait reconnu que sur la promesse formelle d'une contre-lettre qui rétablirait la vérité du fait. Cet acte important se faisant attendre, l'abbé Verdelin craignit les conséquences de sa démarche et fit rédiger le 7 mars 1781 une protestation notariée où il révélait l'état des choses.

Néanmoins, le sire de Verdelin, par une mauvaise foi digne de sa famille, fit opposition sur les biens du monastère, comme si réellement il eût été son débiteur. Mais, soit qu'il ne réussît pas, soit qu'il eût changé de sentiments, trois ans après, il fait enfin la contre-lettre promise depuis si longtemps ; il va plus loin : pris d'un scrupule nouveau, il écrit à l'abbé de prendre des précautions pour que les 6,000 livres en question ne soient jamais réclamées au monastère, qu'il ne lui demande que la charité et qu'il en a besoin, ne possédant aucun revenu. Il semblerait, après cela, qu'il ne dût plus être question de cette prétendue dette de 6,000 francs.

Néanmoins Verdelin, sans doute pour mettre plus d'unité dans ses fictions, veut, en 1700, rattacher cette affaire à celle de Haumont. Dans l'acte où il se reconnaissait redevable à celui-ci de 20,000 liv., figure un détail de 6,000 livres, destinées à réparer un moulin ; or, ces 6,000 liv. ne sont point prises au hasard, c'est précisément la somme dont Verdelin est redevable à son frère. Et voilà la transition d'une affaire à l'autre. En effet, dans un nouvel acte passé à Paris le 15 novembre 1700, le frère de Verdelin affirme de nouveau le prêt de 6,000 livres; dit que son frère

l'abbé l'a payé des deniers provenant de l'emprunt de pareille somme fait par lui, abbé, à Paul Bernard, écuyer, sieur d'Haumont, comme il paraît par le contrat d'obligation passé le 27 juillet 1700, et subroge à tous ses droits et hypothèques ledit sieur Bernard. L'acte ajoute, pour compléter la comédie, que l'abbé présent à l'acte accepte cette subrogation.

En voilà bien assez sur ce triste sujet.

(A suivre.) G. LARRIEU.

UNE LÉGENDE DU BAS-MÉDOC

Le Bas-Médoc est encore une des rares parties du département qui conserve sa physionomie particulière avec ses vastes polders, ses *terres-hautes* que la culture de la vigne envahit chaque année, ses *lèdes* qui séparent l'océan des terrains cultivés, et ses landes communales, que parcourent de nombreux troupeaux de moutons et des vaches à moitié sauvages.

Tout cela disparaît cependant peu à peu ; dans un temps qui n'est pas éloigné, il ne restera plus que ce que le niveau égalitaire, qui se promène sur la France, ne pourra pas changer : les bas-fonds avec leurs longs canaux de dessèchement, creusés au XVIIe siècle par les Hollandais, les plateaux avec leurs pentes doucement inclinées et leurs cailloux roulés, qui indiquent un diluvium relativement récent.

Depuis trente ans, surtout, le reste s'efface et se modifie chaque jour. Le pittoresque costume du pays, que nous avons vu dans notre jeunesse, ne se rencontre plus ; le dialecte gascon que les siècles avaient créé, perd de son originalité par le mélange d'un grand nombre de mots français. C'est la conséquence forcée des routes multipliées et des chemins de fer. Les landes communales échappent de plus en plus au parcours ; une partie de ces landes a été vendue à des spéculateurs, qui les ont transformées en forêts de pins maritimes, et une loi récente oblige les communes à faire aussi des ensemencements dans les terres vaines et vagues dont elles ont conservé la propriété. Des races bien caractérisées ont à peu près disparu : le petit cheval de *lède*, si vif et si musculeux,

qui descendait du cheval sarrasin, se trouve à grand'peine aujourd'hui. Privé de sa liberté et réduit à l'état presque constant de domesticité, il a perdu beaucoup de son agilité première, et des croisements répétés ont altéré son type.

Nul pays, au surplus, depuis les temps historiques, n'a subi plus de vicissitudes que le Médoc. Placé par sa situation géographique en dehors des grands chemins que suivirent les peuples barbares, il ne semble guère avoir subi que les incursions des Normands que favorisaient singulièrement l'estuaire de la Gironde. En revanche, si les luttes humaines l'ont plus épargné que le Bordelais et que le Bazadais, il a été la victime, à plusieurs reprises, des forces destructives de la nature.

Le Médoc paraît, en effet, avoir été éprouvé par de terribles convulsions du genre de celles qui se firent sentir, il y a peu d'années, dans les îles de Santorin, et qui viennent de bouleverser l'île de Chio.

Ces convulsions ont laissé dans la contrée de vagues souvenirs, perpétués par une tradition constante. Elles remonteraient à la fin du VIe siècle, vers l'année 580. « Il y eut alors, » dit un vieux chroniqueur, cité par l'abbé Baurein, « des inondations extraordinaires, accompagnées de tonnerres, de coups de foudre redoublés et suivis de bruits effroyables. La ville de Bordeaux fut ébranlée par un tremblement de terre. Une infinité d'hommes et de bestiaux furent écrasés. Un vent de sud, dont la violence renversait les forêts, mit le comble au désastre. Les maisons furent enlevées par l'impétuosité des tourbillons (1). »

Les immenses forêts qui bordaient autrefois les côtes du Médoc disparurent en grande partie dans ce cataclysme. On en trouve de fréquents vestiges sur la plage, où rien n'est plus commun que d'énormes troncs d'arbres carbonisés (2).

---

(1) Baurein. — *Variétés bordelaises*, tome I, p. 82.

(2) Quelques-uns des accidents géologiques que présente le sol de l'arrondissement de Lesparre ne remontent probablement pas au delà du tremblement de terre de la fin du VIe siècle, notamment les affaissements de terrains qui ont formé une si grande quantité de marais.— Les forages artésiens, fréquents aujourd'hui, ont révélé un fait curieux au sujet du territoire de cet arrondissement. Jusqu'au marais de Beychevelle, situé à l'extrémité nord de l'arrondissement de Bordeaux, la sonde fait jaillir de puissantes nappes d'eau. Au delà de Beychevelle, on ne rencontre plus ces nappes. On a vainement essayé de creuser des puits artésiens à Saint-Estèphe chez M. Dolfus, à Queyrac chez M. Guidon, à Saint-Vivien chez M. Lagrolet. Des forages poussés sur ces trois points, à une profondeur beaucoup plus grande qu'à Margaux et à Cussac, n'ont point donné d'eau jaillissante. Il faut donc en conclure que, dans une commotion

OFFERT AUX ABONNÉS

PAR LE JOURNAL DU PRESBYTÈRE, ILLUSTRÉ

Publié à Paris, rue Chauchat, 4.

S. E. LE CARDINAL RÉGNIER

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI

Paris. — Imp. de la Société des Villes d'Eaux.

Il resta encore néanmoins sur les bords de l'Océan une vaste forêt désignée dans plusieurs titres du moyen-âge, et, notamment, dans une transaction du 3 janvier 1332, entre le seigneur d'Audenge et le sire de Lesparre sous le nom de forêt de Lesparre (1). Cette forêt n'existe plus depuis plusieurs siècles.

Elle a disparu complètement, soit par suite d'un affaissement progressif du sol, soit par suite des érosions de la mer et des ravages occasionnés par la marche des dunes. On sait, en effet, qu'à raison de la nature sablonneuse des terrains qui n'opposent pas à l'Océan un obstacle assez puissant, les courants ne cessent pas de miner la côte nord-ouest d'une manière presque régulière.

Au xve siècle, le territoire d'une des paroisses du Bas-Médoc, Saint-Pierre-de-Lilhan, était déjà en grande partie détruit (2). Un peu plus tard, la petite ville de Soulac était envahie par les sables et précipitée dans les flots. Un phénomène géologique très-extraordinaire commençait à s'accomplir alors ; le rocher de Cordouan se séparait de la terre ferme, et l'extrémité septentrionale du Bas-Médoc, pénétrant dans l'ancien estuaire de la Gironde, en s'inclinant vers l'est, formait la pointe actuelle, sur laquelle a été bâti depuis le bourg du Verdon, aujourd'hui si menacé, malgré tous les énormes travaux d'art exécutés sous la direction des ingénieurs du service hydraulique

Le Médoc était anciennement habité par les *Meduli*. La plupart des auteurs font des Meduli, une branche de la famille des Bituriges-Vivisques établie dans le Bordelais et dans l'Entre-deux-Mers. Quant à nous, nous inclinerions vers un sentiment contraire et nous rattacherions plutôt les Meduli aux Boïens, qui peuplaient la contrée voisine du bassin d'Arcachon et une partie du département des Landes. Cette opinion est motivée par des observations historiques et par des rapprochements linguistiques.

Un de nos vieux amis, chercheur infatigable, M. Henry Ribadieu, fut

---

géologique, il y a eu à Beychevelle une brisure dans l'intérieur de la croûte terrestre, une *faille*, par laquelle les nappes s'écoulent vers la mer à des profondeurs inconnues, car sans l'existence de cette brisure ces nappes ne seraient pas brusquement interceptées.

(1) *Variétés bordelaises*, t. I, p. 96.

(2) Baurein. — *Variétés bordelaises*, p. 92. Montaigne, dans ses *Essais*, parle des désastres occasionnés par la mer, dans la paroisse de Lilhan, dont son frère, Thomas de Montaigne, était seigneur.

frappé, en 1856, des traces nombreuses laissées par les Grecs dans les landes de Gascogne. Il prouva, dans une brochure publiée à cette époque, que des populations d'origine hellénique n'avaient pas seulement traversé le pays, mais qu'elles y avaient fondé des colonies.

D'où venaient ces Grecs? Ce n'étaient pas évidemment des marins qui n'auraient fréquenté nos côtes que pour trafiquer; d'ailleurs, la navigation dans les mers alors si lointaines de l'Occident était bien plutôt le fait des Phéniciens que celui des Hellènes.

Ce problème historique est aujourd'hui résolu. Les Grecs, dont la présence dans nos contrées avait frappé M. Henry Ribadieu, étaient d'origine phocéenne. Ils venaient de la grande colonie de Marseille, qui n'avait pas tardé à jeter de nombreux essaims dans tout le midi des Gaules.

C'est un des caractères de la race grecque essentiellement commerçante, de rayonner autour des centres principaux et de fonder, même à des distances éloignées, des établissements durables qui facilitent les échanges et qui deviennent de véritables entrepôts.

On peut voir dans le curieux ouvrage de M. Ch. Lenthérie : *La Grèce et l'Orient en Provence*, les preuves de l'expansion que prirent les Phocéens dans le midi des Gaules, plusieurs siècles avant Jésus-Christ.

Lectoure, par exemple, fut une de ces principales colonies, consacrée à Diane, la divinité par excellence des Grecs Ioniens.

A une distance assez rapprochée de Lectoure, dans le département des Landes, existait une autre ville grecque *Polœstrion*, saccagée par les barbares et sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui Saint-Sever (1).

Nous-même, en cherchant l'an dernier dans les Bollandistes les documents nécessaires pour un travail sur *les corps saints* de Ste-Eulalie, nous avons été stupéfait de nous trouver en présence de Grecs, prêchant l'Evangile, sous le pontificat de St-Anaclet, à des populations d'origine grecque qui habitaient alors la Novempopulanie (2).

Les Grecs eurent de fréquents rapports avec les Boïens qui habitaient

(1) Manuscrit bénédictin de St-Sever.

(2) Il est plus que probable que dans les premiers siècles qui suivirent la fondation de Marseille, il y eut une émigration presque constante de Grecs de l'Asie mineure, dans le midi des Gaules. Ces Grecs, attirés par la renommée, et qui trouvèrent à leur arrivée, la place déjà prise dans la cité nouvelle, se répandirent dans la contrée et donnèrent naissance à d'autres colonies, qui commercèrent avec Marseille. — Ces faits seraient très-conformes au génie de la race Grecque.

un territoire peu éloigné de St-Sever, et, par ce peuple, avec les Meduli qui formaient, en quelque sorte, une avant-garde établie vers l'estuaire de la Gironde.

La présence des Grecs dans le pays des Meduli est incontestable. Pomponius-Mila nous a conservé le nom d'*Antros*, donné à une île autrefois située à l'embouchure du fleuve et Ptolémée parle de *Noviomagos*, qui était un port à l'embouchure de la Gironde, très-rapproché sans doute de l'emplacement où fut plus tard bâti Soulac.

Ce mot de *Noviomagos* est évidemment Grec.

Les Hellènes établis dans le sud-ouest des Gaules, avaient tout intérêt à créer un port. Ils ne pouvaient songer à le placer sur les côtes mêmes de l'Océan, ouvertes alors comme aujourd'hui à toutes les tempêtes, tandis que les terres qui protégeaient l'entrée du fleuve leur offraient une sécurité suffisante.

Il est probable qu'un commerce actif existait à cette époque entre Noviomagos et la côte d'Espagne. Les Cantabres étaient de vaillants marins, et peut-être des colonies phocéennes avaient-elles aussi été fondées dans leur contrée.

Avec le nom de Noviomagos, conservé jusqu'à nous par les géographes de l'antiquité et par plusieurs documents très-anciens, la tradition a gardé le souveuir d'une autre ville appelée *Ilion*, qui aurait existé jadis en Médoc, et de la rivière d'*Anchise*, qui était probablement au bas de la Gironde, et coulait dans la direction de l'étang d'Hourtin.

Les Meduli, peuplade d'origine ibérienne, auraient donc été pendant plusieurs siècles en contact avec des Grecs qui avaient bâti des villes sur leur territoire et qui avaient mêlé leur sang avec celui des indigènes. Dans la physiologie du Bas-Médocain actuel, rien ne rappelle le Gaulois ni le Romain, tandis que bien des traits semblent indiquer une parenté avec un peuple venu de l'Orient.

Le dialecte Gascon usité dans le Bas-Médoc est remarquable par son extrême douceur, par la multiplicité des voyelles et par l'absence presque complète de la lettre J, remplacée dans la plupart des mots où elle se trouve dans les autres dialectes gascons par le Z, qui se prononce absolument comme en grec.

L'ami du poète Ausone, chasseur et pêcheur émérite, qui habitait le Bas-Médoc, portait aussi un nom grec ; il s'appelait Théon.

Enfin, il n'est pas rare en Médoc de rencontrer encore des fragments de poteries grecques.

Il y a deux ans à peine qu'un de nos amis, M. Lionel d'Elbauve, propriétaire du château de Lamothe, dans la commune de Cissac, mit à jour, en faisant défoncer le sol pour créer un jardin, les vestiges d'une antique demeure, au milieu desquels se trouvaient un très-grand nombre de débris de vases portant des noms et des marques de fabrique écrits en caractères grecs.

Les Meduli auraient donc été, suivant nous, une population ibérienne croisée avec des colons d'origine hellénique, établis dans la contrée plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. Il ne furent jamais, à proprement parler, des Gallos-Romains comme les Bituriges-Vivisques qui habitaient Bordeaux. Le sang romain a pu cependant à la longue s'infuser parmi eux, mais il ne fut pas dominant avant l'époque des invasions.

Par un étrange phénomène cependant, la langue du peuple conquérant devint la langue du pays, car le dialecte gascon du Médoc est, comme tous ses congénères, d'origine évidemment latine. La puissance romaine imposa partout sa langue avec sa domination et ses institutions municipales qui jetèrent dans les Gaules de si fortes racines. Le phénomène fut si complet, que Marseille même, la ville Phocéenne par excellence, oublia son ancien idiome, remplacé aujourd'hui par le Provençal, qui n'est qu'un des dialectes de la langue d'Oc (1).

Le Médoc ne paraît pas avoir été ravagé au ve siècle par les grandes invasions des barbares du Nord. Sa position géographique le défendait. En revanche, il semble, par cette même raison, avoir servi de refuge à des bandes de fuyards Mauresques après le grand désastre infligé par

(1) Le dialecte du Bas-Médoc conserve pourtant encore des mots dont l'origine grecque est manifeste. Le verbe si expressif *esparaqua*, qui veut dire déchirer, a évidemment pour racine le verbe grec *sparassein* qui a la même signification.

Un autre mot qui arrive à chaque instant dans la conversation des habitants des deux cantons de Lesparre et de Saint-Vivien et qui ne se rencontre pas ailleurs, celui de *Moure*, sot, imbécile, niais, est la corruption du grec *Môros* qui a le même sens, comme *Mouretate*, bêtise, de *Môrotês*.

Nous ne voudrions pas ici abuser des recherches étymologiques, mais une origine grecque ne se retrouve-t-elle pas dans les noms de certaines paroisses du Bas-Médoc? Talais, qui est encore le pays des grands troupeaux de moutons, et qui se prononce *Talaïs*, n'aurait-il pas pour racine *talasion*, laine à filer? Vendays ne viendrait-il pas de *bendis* appellation grecque de Diane, et le nom du maître de l'Olympe *Zeus* ne se reconnaîtrait il pas dans celui de Jau, prononcé en faisant sonner le Z, si l'on réfléchit surtout que le myrthe, consacré par le paganisme au culte de Jupiter, est encore très-commun dans l'ancienne paroisse de Jau?

Charles Martel à Abdérame dans les plaines de la Touraine. Les noms d'Hostin, de Sarrazin, de Maurin ou Morin sont communs dans la contrée et la race des chevaux de lède indique par sa conformation la descendance du cheval africain.

On s'étonne parfois de ne pas trouver en Médoc plus de traces de la domination anglaise qui dura pendant environ trois siècles. La raison en est facile à comprendre. La Guyenne fut, en réalité, durant ces trois siècles, un État à peu près indépendant qu'un lien personnel seulement unissait à la couronne d'Angleterre. Les descendants d'Éléonore d'Aquitaine, ducs de Guyenne du chef de leur aïeule, avaient le plus grand intérêt à ménager leurs sujets de France, qui s'administraient presqu'alors d'après ce qu'on appellerait aujourd'hui les règles du *Self-gouvernement*.

Ils trouvaient en Angleterre un débouché considérable pour leurs vins et jouissaient en réalité d'un libre échange bien plus étendu que ne l'ont créé de récents traités de commerce.

La politique des rois Plantagenets était, avant tout, de ménager la fidélité des chevaliers Gascons et les susceptibilités ombrageuses des bourgeois des villes. Aussi les chevaliers, quand ils étaient obérés, rencontraient-ils à Londres la facilité de faire des emprunts qui ressemblaient presque à des dons, et les bourgeois voyaient-ils, à chaque règne, confirmer et étendre leurs priviléges.

C'est ainsi que les rois d'Angleterre purent sans cesse lever des troupes pour soutenir la lutte contre les rois de France. La journée de Poitiers fut bien moins un triomphe Anglais qu'une victoire des Gascons contre les Français du nord. Les chevaliers, les hommes d'armes et les archers de la Guyenne, en se groupant autour du prince Noir, combattaient en réalité pour une cause qu'ils considéraient comme celle de leur nationalité et pour le descendant de leurs anciens souverains.

Un siècle plus tard environ, l'armée de Dunois envahit la Guyenne, fait la conquête de toutes les places fortes. Les Anglais étaient si peu établis dans le pays qu'on trouve à peine à Fronsac une petite garnison de soldats de cette nation. Partout ce sont les barons du Bordelais qui s'opposent à la marche des troupes de Charles VII (1), et lorsque Bor-

(1) Les souvenirs des temps anglais furent longs à disparaître en Médoc et à Bordeaux.

En Médoc, la noblesse féodale garda si bien rancune au pouvoir du roi de France,

deaux capitule, le traité est fait « entre le roy Charles et les gens des Trois-Estats de Bordeaux et du Bordelais, es noms d'eux et des autres pays de la duché de Guyenne. »

Malheureusement la politique du roi de France ne ressemblait pas à celle du roi d'Angleterre. La Guyenne ne tarda pas à être molestée comme un pays conquis. De là, l'insurrection de 1452, qui éclata au moment où Talbot débarquait en Médoc à la tête de 4,000 hommes.

On sait que le vieux général d'Henri VI fut tué à la bataille de Castillon.

Les troupes de Charles VII, maîtresses du pays, y commirent les plus affreuses exactions. Le Médoc, dont tous les barons étaient si dévoués à la couronne d'Angleterre, où Robert de Rokeley, chevalier Anglais, avait fièrement maintenu la croix rouge sur le donjon de Lesparre après la capitulation de Bordeaux, ne pouvait échapper à ces terribles représailles. Il fut saccagé et pillé par les soudards du comte de Clermont et par les Ecossais de Robin-Petit-Loup, qui étaient à la solde Charles VII. Castelnau fut pris (1), le château de Lesparre démantelé ; plusieurs bourgs assez considérables, dont les noms seuls ont été conservés, furent anéantis (2).

Tous les jours les Françoys couroient
En l'isle et pays de Medot,
Ou Anglois et leurs biens prenoient,
Sans que aucun leur dist mot.

La tradition a conservé au Médoc le souvenir de cette triste époque.

---

que 45 ans après l'entrée de Dunois dans la capitale du duché, les chevaliers de la terre de Lesparre refusèrent de prendre part à la *monstre* ordonnée par Charles VIII avant la guerre d'Italie. C'est un fait très-caractéristique et justement remarqué par M. Ribadieu dans son introduction à *l'Histoire des châteaux de la Gironde*.

A Bordeaux, les regrets furent si vifs, qu'un an à peine après l'arrivée de Dunois, des émissaires Bordelais se rendaient à Londres et sollicitaient le secours d'Angleterre qui leur fut envoyé sous les ordres de Talbot. Malgré l'insuccès de cette tentative, l'attachement des Bordelais fut si loin de se perdre, qu'il se transmit d'âge en âge et qu'on en découvre encore de curieuses traces sous le règne de Louis XIV, à l'époque de la Fronde et pendant la rébellion de 1675.

(1) C'est probablement à cette époque que remonte un proverbe Médocain que nous avons entendu souvent citer quand nos paysans veulent exprimer l'idée d'éviter un danger ultérieur après un premier mal, ils disent : « *Saube Listrac, Castelnau es pris.* »

(2) Baurein, *Variétés bordelaises*. — Henry Ribadieu, *Histoire de la conquête de Guyenne*, p.. 321 et suiv.

La légende s'en est naturellement mêlée, mais elle a interverti les rôles.

Ces scènes de carnage portent dans l'imagination populaire le nom de *guerre dau rey Talabot*, et c'est le roi Talbot qui est devenu pour elle l'artisan des œuvres sinistres accomplies par ses adversaires.

Le Médoc, qui paraît avoir joui jusqu'au milieu du XVe siècle d'une tranquillité relative, fut bien longtemps à se relever des ruines amoncelées par les pillards français et écossais. Ces désastres ne tardèrent pas, du reste, à être suivis de grands ravages que l'Océan fit sur nos côtes, ainsi que d'attérissements nombreux que les courants occasionnèrent dans la partie inférieure de la Gironde. L'écoulement des eaux pluviales fut ainsi intercepté et les bas-fonds se transformèrent bien vite en vastes marécages, foyers pestilentiels d'où les fièvres paludéennes se répandaient sans cesse au milieu d'une population devenue chaque année moins dense.

Vers 1560, Etienne de la Boétie écrivait un livre, malheureusement perdu, mais dont le titre nous a été conservé par Montaigne. C'était la description *du triste et solitaire pays de Médoc*.

Dans la première moitié du XVIIe siècle, le Médoc vit enfin une invasion bienfaisante et pacifique. Ce fut celle des entrepreneurs hollandais et flamands qui arrivèrent dans nos contrées pour dessécher les marais, en vertu d'un édit d'Henri IV. Ils amenaient avec eux de nombreux ouvriers et un immense matériel de chariots, d'outils, de lourds chevaux de Flandre (1).

Le Bas-Médoc ne tarda pas à changer d'aspect. Grâce à un système

(1) Le chariot, la charrue et la petite bêche flamands sont encore très-employés en Bas-Médoc. La race des chevaux hollandais s'est très-longtemps conservée, mais elle disparaît aujourd'hui par suite des croisements qui proviennent des reproducteurs de l'administration des haras.

Les dessécheurs aussi ont fait souche dans le pays ou la plupart s'établirent. On peut citer Albert Dick-Raven, Joachim Piters, Cat et Jacob Alessen, dont la postérité masculine existe encore dans les environs de Bordeaux.

Le mélange du sang flamand est toujours visible chez un grand nombre de familles dans certaines paroisses du Médoc, telles que Vendays et Queyrac. Quant aux noms hollandais, ils ont été singulièrement défigurés. Nous en avons vu, il y a quelques années, un exemple curieux à l'occasion d'un partage de communaux. Un dessécheur flamand se maria à Jau vers 1650. Il s'appelait Vermagen, son fils s'appela Bermagen, son petit-fils Bremage, et son arrière petit-fils Brumage, qui est le nom porté aujourd'hui. Les modifications du nom primitif résultaient des actes d'état-civil produits dans la cause.

savamment combiné de canaux, de digues et d'écluses, les marécages furent transformés en magnifiques polders d'une admirable fertilité, dans lesquels l'engrais n'est pas nécessaire pour obtenir de plantureuses récoltes. C'est ainsi que furent créés les polders de Lesparre, de Queyrac et de Saint-Vivien.

Le lecteur sera peut-être surpris de ce long prologue pour arriver à raconter une légende. Il nous a cependant paru utile, car le récit que nous devons faire se rapporte à l'histoire sur plusieurs points, et, pour en bien saisir certains traits, il faut remonter le cours des siècles et ressusciter par la pensée le vieux Médoc de nos aïeux.

Un autre genre de mise en scène est nécessaire aussi ; c'est le tableau où se passe l'action. Si nous avions le pinceau de Baudit ou le burin si pittoresque de Leo Drouyn, rien ne serait plus facile, mais nous n'avons à notre service que quelques phrases plus ou moins boiteuses.

Essayons cependant de faire tant bien que mal le tableau.

Les terrains cultivés s'arrêtent sur les bords d'un petit ruisseau auquel on arrivait jadis par un chemin sablonneux au milieu des pins. On franchissait un pont très-ancien à une seule arche et l'on parvenait à un hameau de trois ou quatre maisons, flanquées d'étables et de granges couvertes avec cette espèce de jonc marin qui croît dans les sables et qui est connu dans le Bas-Médoc sous le nom de *gourbet*. Ce petit cottage est ombragé par de très-beaux figuiers.

Au delà du hameau s'étend, sur une largeur de plusieurs kilomètres, un plateau sauvage avec quelques parties légèrement déclives où l'infiltration des eaux pluviales donne naissance à de minces filets, dont la fraîcheur fait pousser un peu de verdure. Les chasseurs connaissent bien ces parties déclives, séjour favori des bécassines. Plus loin se dressent brusquement des dunes isolées, couvertes de la sombre verdure des pins, et, après les dunes, on s'enfonce jusqu'à mi-jambe dans les *terroulets*, petits monticules de sable blanc, perpétuels jouets des grands vents de la mer, et au pied desquels s'agite tumultueusement l'Océan, dans une vaste crique formée par les remous des courants de l'estuaire de la Gironde. Cette crique porte le nom significatif de *gurp* (gouffre). De tout temps, elle a été féconde en naufrages. Malheur au vaisseau que la tempête pousse sur cette partie de la plage.

Le plateau dont nous venons de parler est ce qu'on appelle une *lède* dans le langage du Médoc. Le thym, le serpolet et quelques autres plantes aromatiques y forment un immense tapis, presque toujours brûlé par

les émanations salines qui saturent l'atmosphère. De nombreux troupeaux vivent pourtant sur ces maigres pâturages : ce sont de petits moutons à la chair exquise, des chèvres, des chevaux un peu grêles, mais très-nerveux, des bœufs musculeux à l'aspect farouche, qui n'ont rien de la placidité de leurs congénères qui s'engraissent paresseusement dans les polders.

Nous voici de retour devant le hameau situé dans le territoire de la commune de Grayan et qui s'appelle *les Eyres*. Nous ignorons s'il figure sur la carte de Cassini ou sur celle de l'état-major ; mais, ce que nous pouvons affirmer, c'est que, depuis des siècles, bien des écloppés y sont venus.

C'est aux Eyres, en effet, que vit ce personnage à la fois légendaire et réel, connu de tout le Médoc sous le nom de Grand-Pierre ou de *renzayre de Grayan*. Sa famille est une véritable dynastie où le don de réduire les luxations est héréditaire. Comme autrefois le roi de France, le *renzayre* ne meurt jamais, et, chose singulière, le nouvel appelé à la mission de *rebouter* (1) agit avec la même promptitude de coup-d'œil et la même adresse que le vieillard dont il occupe la place. A chaque changement de règne, qu'on nous pardonne cette expression, l'héritier ne peut agir tant que son prédécesseur n'a pas reçu les honneurs funèbres. Les écloppés doivent donc attendre que la cérémonie des obsèques soit accomplie. Alors seulement le nouveau *renzayre* survient et il opère sans le moindre insuccès.

(A suivre). PEPIN D'ESCURAC.

JASMIN

Les Troubadours et les Trouvères dormaient depuis des siècles dans le silence du tombeau. On n'entendait plus les cantilènes et les chansons de gestes. La langue française, s'épurant avec les années, avait été portée à un merveilleux degré de perfection par les écrivains du grand siècle. Cette langue qui, sous leur plume, a su prendre tous les tons, se plier à toutes les formes de la prose et de la poésie, cette langue qui s'est élevée à une si grande hauteur avec Corneille, qui a prêté à Racine son élégance et sa pureté, à Fénelon son harmonie, à Bossuet ses foudres et sa sublime éloquence, cette langue était désormais fixée et avait atteint son apo-

(1) Ce verbe ne se trouve pas nous ne savons trop pourquoi dans le dictionnaire, puisque le substantif *rebouteur* est français. Quoi qu'il en soit, nous l'employons parce qu'il rend bien la pensée et qu'il est, en quelque sorte, local.

gée. La langue d'oïl et la langue d'oc, autrefois si florissantes, avaient cherché un asile au fond des provinces et ne trouvaient, sous le chaume, que de rares et obscurs interprètes. Voilà que, vers mil huit cent vingt-cinq, sur les bords de la Garonne, se révèle un digne émule des anciens Troubadours qui promenaient, de ville en ville, de château en château leurs poétiques légendes. Fidèle au langage et aux traditions de son pays, il donne la préférence au patois, débris d'une langue ancienne et pittoresque, idiome imaginé, harmonieux, qui faisait dire au cardinal Mezzofanti : « Ce patois a la souplesse de l'italien, la majesté retentis- » sante de l'espagnol, l'énergie et la concision du latin. » Pendant quarante ans, ce barde inspiré parcourt les cités et les bourgades, passionnant les multitudes et les tenant captives sous le charme de ses vers. Dès que cet homme à l'œil noir, à la lèvre ardente, à la physionomie franche et expressive apparaissait au milieu d'une assemblée, de chaleureux applaudissements éclataient de toutes parts. Son regard de feu, son geste rapide, sa voix harmonieuse assuraient son triomphe. On passait, avec un charme infini, sans secousse et sans efforts, du sourire aux larmes, du frémissement à l'admiration. Il réunissait, dans un harmonieux ensemble, le naturel de Théocrite, la grâce mélancolique de Virgile, la bonhomie et la naïveté de Lafontaine. Aussi, Lamartine l'appelle : « Le » seul épique de notre siècle, l'homère sensible et pathétique des prolé- » taires... le plus grand poète des temps présents. »

Le patois de Jasmin semble de l'Ionie
Reproduire l'accent et la douce harmonie.
Ses vers, ainsi qu'un lac aux contours enchanteurs,
Reflètent du printemps la lumière et les fleurs.
Sa muse est à l'étroit dans l'enceinte des villes :
Il lui faut les vallons, les champêtres asiles,
Les horizons lointains, les sites gracieux,
La campagne pour temple et pour voûte les cieux.
Voyez-la folâtrer aux bords de la Garonne...
D'agrestes boutons d'or composent sa couronne.
Sur son sein virginal se balance une croix.
Sans faste, sans atours, noble et simple à la fois,
Elle a regard d'azur, chevelure d'ébène,
Costume de bergère et démarche de reine.
C'est la fleur des jardins aux reflets empourprés,
La blanche marguerite éclose dans les prés.
Entendez-la chanter l'aimable *Françonnette!*
Sur le seuil du bonheur, quand son hymen s'apprête,
Contre elle tout s'unit, tout s'arme ; mais un jour
Dieu prend en main sa cause et bénit son amour
C'est de *Castel-Cuillé* l'aveugle délaissée
Qui nourrit dans son âme une sombre pensée :
Quand l'Ange du trépas vient l'arrêter soudain,
Et l'homicide acier s'échappe de sa main.
Les *Jumeaux*, doux trésor d'une mère en veuvage!
Ils ont la même taille et le même visage.
Deux âmes n'en font qu'une et chacun, tour à tour,
A l'amour fraternel immole son amour
La *Semaine d'un fils*, ce récit plein de charmes
Qui déchire le cœur et fait couler des larmes.

La *Vigne* du poète, où le pampre vermeil
Parmi les plus beaux fruits resplendit au soleil.
Marthe, mélange heureux du drame et de l'Idylle
Qu'auraient voulu signer Théocrite ou Virgile.
Ce gai *Charivari*, ces touchants *Souvenirs*
Où les joyeux transports succèdent aux soupirs.

De ses nouveaux lauriers s'enivre le poète...
Quel messager céleste à lui parler s'apprête?
Est-ce un ange? une vierge? O grâce, ô majesté!
C'est la fille du ciel, la sainte Charité!!..
— « Quand tu verrais ton nom célébré dans l'histoire,
» Quand chaque jour viendrait ajouter à ta gloire
» Les plus brillants rayons... Ce vain éclat n'est rien,
» Si de l'homme indigent tu n'es pas le soutien.
» Le siècle est égoïste, et l'amour des richesses
» Comme un vent glacial arrête les largesses
» Qui devraient s'épancher dans le sein du malheur.
» De toutes parts s'élève un long cri de douleur :
» C'est le vieillard tremblant qui sous les ans s'incline.
» L'enfant abandonné, la timide orpheline....
» Poète, prends ton luth, allons dans les cités,
» Et, sans crainte, bravant les hivers, les étés,
» Allons chanter partout où le luxe s'étale,
» Et demander de l'or jusqu'à la Capitale. »

Le poète, à ces mots, s'élance avec bonheur.
Voyez-le s'agiter, cet ardent moissonneur!
Les épis entassés tombent sous sa faucille!
La sueur à son front comme des perles brille...
Vous, depuis si longtemps condamnés à souffrir,
Pauvres, soyez heureux, les bourses vont s'ouvrir!
Tel Moïse, autrefois, de sa verge puissante
Fit jaillir du rocher une source abondante.
La France l'applaudit et l'on a vu nos rois
Au sein de leur palais s'attendrir à sa voix.
Il parle... Au même instant les fronts s'épanouissent,
Les yeux versent des pleurs, les bravos retentissent.
Son long regard de feu, ses gestes enchanteurs
D'une chaîne magique enlacent tous les cœurs.
Du poète inspiré l'imposante figure,
Comme sur un Thabor, grandit, se transfigure.
Tel on voit s'élever un aigle impétueux
Qui poursuit dans les airs son vol majestueux.
Savants, littérateurs, devant lui tout s'incline.
Du Capitole altier gravissant la colline,
Dans le temple d'Isaure il cueille des fleurs d'or.
De ce grand souvenir Toulouse parle encor.
Vingt fois Bordeaux l'entend, son triomphe est immense!
De cités en cités, la gloire le devance
Jusqu'à l'Académie, et Paris étonné
D'une étoile de plus voit son ciel couronné.
Noble enfant du Midi, la province t'appelle,
L'éclat de ton génie a rayonné sur elle.
Agen veut te revoir, te dire son bonheur.
Un légitime orgueil fait palpiter son cœur:
Ton berceau transformé va se changer en trône.

Elle veut de ses mains tresser une couronne
Pour en ceindre ton front dans un jour solennel
Et se lier à toi par un pacte éternel!.
Le poète s'émeut... son âme est oppressée.
Agen!... c'est son trésor, son cœur, sa fiancée!..
Mais dans ce ciel nouveau qui, pour lui, vient s'ouvrir,
Son bonheur est trop grand!. Il n'a plus qu'à mourir.

Rien ne peut arrêter le feu qui le dévore...
Pour achever sa gerbe, il veut glaner encore..
Quel nuage assombri sur son front a passé?...
Au milieu du sillon il s'arrête lassé.
Le mal, affreux tyran de la nature humaine,
Sur un lit de douleur le renverse et l'enchaîne.
Son corps appesanti ne peut se soutenir...
Édifice ébranlé d'où l'âme va sortir...
Confiante et soumise aux volontés divines,
La voyez-vous, planant au-dessus des ruines,
Avant d'aller chercher sa place au sein de Dieu,
A tous ceux qu'elle aima dire un dernier adieu?
Ainsi prête à partir pour de lointains rivages,
Quand le vent froid d'automne entasse les nuages,
L'hirondelle voltige et veut revoir encor
Les champs, heureux témoins de son premier essor.
Le Barde qui vengea son Dieu contre l'impie,
Par un acte de foi devait finir sa vie.
Approche maintenant, ô mort! tu peux venir...
Son œil calme et serein contemple l'avenir.
Il voit à son chevet sourire l'espérance.
Il sait que si le corps succombe à la souffrance,
Cet instrument brisé doit s'éveiller un jour,
Et son dernier soupir est un soupir d'amour.
Vous ne l'entendrez plus cette voix émouvante
Qui faisait tressaillir la foule délirante...
Vous ne les verrez plus s'échapper de ses yeux
Ces éclairs que son âme allait ravir aux cieux ..
Il repose endormi dans une froide bière,
Celui qui, sans regret, donna sa vie entière
Pour les pauvres, pour Dieu, pour l'Église et la Foi!
Qu'on m'apporte des fleurs!! Ah, venez avec moi,
Femmes, enfants, vieillards... Accours, ô Poésie.
Dressons un monument à l'homme de génie.
Et toi, reine des cœurs, céleste Charité,
Viens y graver le sceau de l'immortalité...

P. Donis.

BIBLIOGRAPHIE

Élévations sur les douleurs et les enseignements du cœur de Jésus pendant le Chemin de la Croix d'après les écrits de la Bienheureuse Marguerite-Marie, suivies de prières pour le salut de la France et d'un exercice pour le Chemin de la Croix, avec approbation de Mgr de La Bouillerie, évêque de Perga, coadjuteur de Bordeaux, et de

Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève. — Paris, Adolphe Josse, 1881, in-16 de VI-219 et 62 p. — Bordeaux, rue Canihac, 11.

Dans une des notes de la *Vie de la duchesse de Luynes*, il a été parlé d'« une femme d'un grand cœur, » qui « frappée d'un de ces coups qui brisent toute une vie, » a pris à l'abbé J.-J. Boileau sa belle devise : *Cœlo, non solo*. C'est à cette noble femme que nous devons le petit livre dont on vient de lire le titre et qui est destiné à faire tant de bien. Celle qui a tant souffert, tant pleuré, a voulu consoler ceux qui souffrent et qui pleurent. Son doux recueil mérite d'être surnommé le Manuel des affligés. Nul ne le lira sans ressentir un profond apaisement et sans bénir la généreuse main qui a réuni ces méditations, ces prières que l'on peut si bien comparer à des fleurs dont le parfum serait à la fois des plus suaves et des plus fortifiants. Dans un tel livre, on ne devrait louer que le fond, et pourtant je ne puis m'empêcher de dire combien la forme est pure et attrayante, combien le vêtement donné à la pensée est toujours digne d'elle, combien, chez le pieux et modeste écrivain, le talent le plus délicat est en harmonie avec la plus touchante charité. Saint François de Sales aurait déclaré en son métaphorique langage, que l'auteur nous offre un miel exquis dans une coupe d'or. Toutes les âmes chrétiennes voudront goûter de ce miel, et, quand elles en auront goûté, elles voudront sans cesse le savourer. Je viens de parler du saint évêque de Genève. Deux prélats qui font souvent penser à lui, et dont la parole n'a pas moins d'éloquence que d'autorité, ont admirablement résumé en quelques mots toutes les précieuses qualités du recueil publié par une mère désolée. Pour Mgr de La Bouillerie, « c'est un livre charmant, qui parle le langage de la véritable et solide piété. » Aux yeux de Mgr Mermillod, la bibliothèque ascétique est enrichie « d'un bon petit ouvrage dont Notre-Seigneur tirera parti pour sa gloire, et qui fera les délices de tous ceux qui aspirent sérieusement à le contenter. » Ajoutons que le Vicaire apostolique de Genève a loué d'une façon particulière les pages consacrées par l'auteur à la France, « la seconde patrie de tous les hommes, spécialement de ceux qui ont perdu la leur, » et qu'il a salué en ces pages émouvantes le rayonnement de la double flamme du patriotisme et du sentiment chrétien.

T. DE L.

L'abbé Maudoux, confesseur de Louis XV.

Extrait de la *Revue catholique de Bordeaux*.

— On ne savait presque rien de l'abbé Maudoux; on le connaîtra désormais parfaitement après avoir lu la notice qui vient de lui être consacrée par M. Ant. de Lantenay. (1).

Les éléments de cette notice, tous inédits, ont été puisés comme l'auteur nous en avertit, à la source la plus authentique, c'est-à-dire dans la correspondance et les mémoires mêmes de l'abbé Maudoux, conservés au séminaire de Saint-Sulpice de Paris. La biographie du dernier confesseur de Louis XV est des plus intéressantes. M. de Lantenay, tout en retraçant un récit non moins complet que fidèle de la belle vie du saint prêtre, nous donne divers détails sur plusieurs personnages célèbres, notamment sur le critique Fréron, qui fut un des professeurs de l'abbé

(1) Paris, Jules Vic; Bordeaux, Féret et fils, 1881, grand in-8 de 35 p. tiré sur beau papier à 100 exemplaires.

Maudoux, sur le jurisconsulte Boucher d'Argis, qui fut un de ses amis et dont nous trouvons une lettre, sur Louis XV, au sujet duquel est citée plusieurs fois l'étude de M. de Beaucourt, « œuvre d'un juge aussi impartial qu'éclairé, » sur la fille de Louis XV, Mme Louise, dont nous lisons un touchant billet, qu'il faut rapprocher d'un autre billet écrit par Louis XVI, sur Mgr de Bourdeilles, évêque de Soissons, sur l'abbé Bergier, actif correspondant de l'abbé Maudoux et dont le séminaire de Saint-Sulpice possède quatre-vingt-huit lettres. A ces lettres, M. de Lantenay emprunte divers fragments des plus curieux relatifs à la Cour de Versailles (voir surtout, à la fin de la page 27, un charmant passage sur Mme Elisabeth jeune fille « fraiche comme une rose et gaie comme un pinson, » et, à la page suivante, deux autres non moins charmants passages sur les écureuils du parc de Versailles et sur les jeux de l'aimable et alors si rieuse Marie-Antoinette; il leur emprunte aussi de piquantes particularités sur les ouvrages de Bergier, sur un discours de l'abbé Maury, sur *Paul et Virginie*, etc. M. de Lantenay a eu raison de dire que « vu à travers sa correspondance intime et familière, le docte et sérieux apologiste nous apparaît sous un aspect nouveau. » Les extraits des lettres de l'abbé Bergier, comme les autres documents, ont été choisis avec goût, tous employés avec art; on retrouve, du reste, dans la notice sur l'abbé Maudoux, toutes les fines qualités qui distinguent les autres travaux de M. de Lantenay. Si la place ne nous manquait, rien ne nous serait plus facile que de justifier nos éloges par des citations décisives. Nous nous contenterons de reproduire les dernières lignes d'une notice qui fait autant d'honneur à l'écrivain qu'à l'érudit.

« Tout porte à croire que la mort de M. Maudoux fut sainte, douce et tranquille, en un mot semblable à toute sa vie. Nulle pompe n'accompagna ses funérailles, et depuis le moment de sa sépulture jusqu'à présent, rien ne paraît avoir troublé le silence de sa tombe. Ses mérites, connus de Dieu seul, ne furent ni gravés sur le marbre, ni célébrés par des oraisons funèbres. Il ne figure encore dans aucun dictionnaire biographique, et parmi les nombreux historiens des derniers moments de Louis XV, à peine deux ou trois font mention de son confesseur, et encore en défigurant quelquefois son nom. C'est donc seulement en 1881, plus de cent ans après la mort de ce vertueux prêtre, qu'un inconnu dans le monde des lettres aura essayé de le tirer de l'oubli pour quelques instants et pour quelques personnes, en consacrant quelques lignes à sa pieuse mémoire. Le monument est bien modeste sans doute; nous en convenons sans peine et même avec une secrète joie, car il aura au moins, en cela même, le mérite de ne pas trop déplaire à celui qui en est le héros, et qui, lorsqu'il était sur la terre, se réjouissait non de voir à ses pieds des rois, des reines, des princes de France, mais de savoir son nom écrit dans le ciel, selon cette parole du Roi du ciel et de la terre : ***in hoc nolite gaudere quia spiritus vobis subjiciuntur : gaudete autem quòd nomina vestra scripta sunt in cœlis.*** »

Polybiblion — partie littéraire — avril.

Nous empruntons avec grand plaisir au *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux* (1881) les lignes suivantes, où le talent de notre cher et dévoué poète, M. Ferrand, est analysé, en quelques mots essentiels, avec une parfaite exactitude.

« Une plus grande variété d'impressions nous attend dans la lutte qui s'est engagée entre les poèmes et les épîtres.

» Ici, c'est incontestablement au poème intitulé : *les Fiançailles de Roland avec la Durandal,* que revient de droit la première place dans ce compte-rendu. Par les souvenirs épiques qu'évoque M. A. Ferrand, professeur au petit séminaire de Bordeaux, par les grandes figures qu'il met en scène, par sa forme magistrale et sa coupe savante, cette composition attirait le regard. Bien composée, bien divisée, ornée de recherches archéologiques et d'inventions romanesques, équilibrée avec art et placée dans ce cadre solennel du cycle carlovingien, que M. H. Bornier a eu récemment le talent de rajeunir, c'était un morceau friand et une véritable pièce de concours destinée à amorcer des académiciens

» Fernand de Rességuier. »

Nous avons reçu, trop tard pour l'insérer dans cette livraison, un article très touchant, intitulé : Le Frère Jean-Charles de Sainte-Anne (M. Armand de Pichard). *Nos lecteurs le trouveront dans le prochain numéro, et, comme nous, remercieront l'auteur. M. F. Rozat, de l'avoir confié à la* Revue Catholique.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Le 11 mai, ont été présentés au Chapitre métropolitain et installés successivement, les trois nouveaux chanoines honoraires. Voici l'allocution prononcée en cette circonstance par M. l'abbé Gervais, archidiacre de Bordeaux :

« Monsieur le Doyen, Messieurs les Chanoines,

» Je me réjouis d'avoir reçu la mission de vous présenter les trois chanoines honoraires que vient de nommer Son Eminence.

» Le premier, M. l'abbé Izans, archiprêtre de Lesparre, exerçait, il n'y a pas trois ans encore, dans cette église, les fonctions de vicaire et de chapelain. Avant de prendre place dans les rangs de ce clergé de Saint-André, alors comme aujourd'hui si remarquablement composé, il avait enseigné avec éclat, au collège de Bazas et rempli, pendant quelques années, les fonctions de vicaire à Saint-Eloi et à Saint-Pierre. Ce qu'il fut ici, sous les yeux du vénérable chapitre, il serait superflu de le rappeler — au besoin M. l'Archiprêtre vous le dirait volontiers. La douceur de son commerce, l'aimable courtoisie de ses manières, l'élévation de ses sentiments, la distinction de sa parole et son application à ses devoirs, lui acquirent bientôt toutes les sympathies; et quand Son Eminence l'appela à l'importante cure de Lesparre, vous fûtes les premiers à applaudir à son élévation : vous eûtes raison, messieurs, la suite l'a bien démontré. M. Izans était l'homme providentiel pour la paroisse qui

lui était confiée. Il se montra, il parla et il agit avec l'intelligence et le tact que vous lui connaissez, et tous les cœurs furent à lui. Les plus rebelles cédèrent, en partie, à l'influence de sa parole et de sa charité ; et, aujourd'hui, unis à leur pasteur par les liens du respect et de l'affection, ils commencent à moins se défier d'une religion qui se personnifie en de tels ministres et fait sentir son action par des mains si dévouées.

» Il y a quelques jours à peine, Son Eminence voyait, de ses yeux, les touchantes réalités dont j'ai l'honneur de vous entretenir, et dans l'élan de sa joie paternelle, pour récompenser le Pasteur et réjouir le troupeau, conférait, à la suite d'une mission mémorable, à M. Izans le titre de chanoine honoraire. A coup sûr, Messieurs, ce n'est pas vous qui vous en plaindrez.

» Le second des nouveaux collègues que vous envoie la Providence, M. l'abbé Delmas, aumônier-adjoint du Lycée de Bordeaux, n'est pas, Messieurs, un inconnu pour vous, car voilà plusieurs années qu'il est attaché à cette église, par le titre de chapelain. Successivement vicaire à Cérons, à Blaye et à Sainte-Eulalie, il sut se faire apprécier par toutes les éminentes qualités qui sont son partage. C'est là le témoignage que lui rendraient, avec empressement, les populations qu'il édifia, les curés dont il fut l'auxiliaire et les confrères dont il partagea les travaux. Appelé, il y a sept ans, au poste qu'il occupe aujourd'hui, il n'a cessé de se faire estimer de ceux-là même qui pourraient être enclins à redouter son influence. Les enfants confiés à sa sollicitude ont largement bénéficié des sentiments qu'il a toujours su leur inspirer, et si, malgré de déplorables exemples, le Lycée de Bordeaux s'est tenu jusqu'ici, et semble devoir se tenir à l'écart de certaines manifestations scandaleuses, cela tient sans doute, en partie, à ce que le ministère sacerdotal y est très honorablement et très pieusement représenté.

» Voilà pourquoi M. Delmas a été nommé chanoine honoraire. Cette distinction est pour lui tout à la fois une récompense et un encouragement.

» Enfin, Messieurs, et je vous demande pardon de donner un si libre cours à mes sentiments, M. l'abbé Videau qui vient prendre place au milieu de vous, est l'un de nos jeunes confrères les plus estimés et les plus sympathiques. Sa modestie égale son mérite ; elle n'a pas empêché cependant ses talents de se faire jour. Le collège de Sainte-Foy garde le souvenir de son enseignement, la paroisse de Sainte-Eulalie n'oubliera pas de sitôt son cher vicaire. Son Eminence vient de l'attacher à l'administration diocésaine : nul doute que là, comme ailleurs, M. Videau ne rende d'importants services et ne se fasse aimer de tous ceux qui auront affaire à lui. Nous lui avons souhaité la bienvenue, avec toute la cordialité imaginable ; déjà même il est tout à fait de la famille et je sais, par expérience, combien nous pouvons tous compter sur son affectueux concours. Comme nous qui sommes entrés par la même porte que lui, il ne trouvera au chapitre que des modèles et des amis.

» Excusez-moi, Messieurs, de vous avoir retenus si longtemps. Je n'ai voulu qu'une chose, vous faire comprendre combien Son Eminence avait eu la main heureuse, en vous donnant les trois nouveaux collègues qui sont devant vous. »

L'ABBÉ DE CHAMPGRAND

(Suite)

—

Il rentre à Bordeaux vers la fin de février 1841. Et de quel cœur ne regagne-t-il pas sa retraite du Séminaire, *disant adieu aux voyages, ne désirant plus rien hors de France*, le jeune prêtre qui a dit la messe dans ces chambres où les saints ont enseveli tant d'héroïsme, le pélerin qui revient de Nazareth et de la maison de Lorette où Dieu lui-même s'est caché! Qu'allègrement il accepte qu'un retour de laryngite vienne appesantir sur lui le joug du silence et de la réclusion! Entendez-le : « La France, mon ingrate patrie, m'a pris à la gorge quand j'ai » voulu lui dire bonjour. Je ne sens pas l'organe si vigoureux à présent. » J'en suis quitte pour être avare de paroles et pour attendre patiem- » ment que le bon Dieu me permette de reprendre classe, chant, conver- » sations, prédications, directions, etc., qu'on m'a fait interrompre pour » borner mon zèle à faire la carte du dîner, surveiller les domestiques, » faire balayer la maison, faire acheter les provisions, tenir le registre » des recettes et des dépenses, rédiger les listes des cérémonies pour les » offices... Voilà à peu près mes occupations qui ne sont pas bien appli- » quantes... (1) » Surtout elles ne sont pas bien relevées et par là elles

(1) Lettre à ses sœurs.

plaisent à son humilité. Il y restera attaché jusqu'en octobre 1849 où on le chargera du cours de morale ; de 1849 à 1860, il professera l'Ecriture-Sainte et la liturgie, enseignement heureusement en harmonie avec ses goûts pieux et ses réminiscences de pélerin à Rome et en Palestine.

Vingt ans passeront de la sorte, vingt ans de jeunesse et de virilité, le meilleur de sa vie, nous l'avons dit, vingt ans qu'il nous donnera, vingt ans d'enseignement érudit, appliqué, vingt ans de direction attentive et paternelle, vingt ans d'étude, de travail, de piété, vingt ans de sacrifices et de souffrances.

Dans ce milieu, nous l'avons connu ; dans ce cadre, nous voudrions le peindre ; tâche délicate et difficile, est-il besoin d'en avertir : l'abbé de Champgrand ne posait pas pour le portraitiste, lui qui ne cherchait qu'à se dérober aux regards des hommes afin de mieux trouver grâce aux yeux de Jésus-Christ.

Quand nous ramenons notre souvenir vers cette époque déjà lointaine, M. de Champgrand nous apparaît, dans notre cher Grand-Séminaire, entre M. Chap, le Supérieur, et M. Larrieu, le professeur de morale, pour ne citer que les morts. Impossible de ne pas les apercevoir ensemble. Ensemble ils vivaient dans les liens de la même vie commune et de la même société religieuse ; ensemble ils nous ont fait du bien. Tous trois se rapprochaient par le mérite ; tous trois se faisaient contraste par les facultés et le caractère.

M. Chap personnifiait en lui l'autorité. Non que son extérieur imposât : sa taille était chétive, son visage désagréable, sa démarche lourde ; mais quel tempérament de supérieur !

Toujours le premier au devoir, il était la règle vivante, la règle inflexiblement imposée ensuite. Il faisait tout ce qu'il fallait faire ; il ne disait que ce qu'il fallait dire ; il arrivait à la seconde précise ; pas un mouvement de lui qui ne fût intentionnel ; son sourire même ne venait que par ordre, à la mesure voulue ; son pas battait le sol avec la régularité du mouvement d'une horloge ; volontiers nous aurions levé les yeux vers lui pour voir le règlement, comme nous regardions au cadran pour voir l'heure. Et qui donc l'eût fait varier ? l'âge, la fatigue, la passion ne paraissaient pas plus agir sur sa nature impassible que l'émotion ne perçait sur sa figure impénétrable de sphynx de granit. Qui l'eût fait broncher ? Il avait commencé par se mâter lui-même, et si fort que personne ne sentait l'envie d'essayer la puissance d'un pareil dompteur. Ah ! il ne nous trai-

tait pas mollement, je vous l'assure. La discipline de Sparte ne semblait que de la ouate à côté de la sienne. D'un bout d'année à l'autre, il nous prêchait la mortification ; c'était toujours Carême et jamais Pâques dans ses conférences ; toujours aussi c'était l'hiver : il y faisait clair, il y faisait froid, comme dans l'atmosphère du pôle. Pourtant, qu'en un moment de pénible angoisse on s'adressât filialement à son cœur, la glace fondait ; on retrouvait un père dans le Supérieur de porphyre — celui qui écrit ces lignes l'a constaté.

M. Larrieu, lui, était l'incarnation du professeur et du directeur de conscience. Professeur, il l'était dans l'âme. Il avait la pédagogie infuse : il professait en tout et toujours. Au Petit-Séminaire, il avait enseigné la grammaire et la littérature, le français, le grec et le latin ; au Grand-Séminaire, il avait enseigné ou il enseignait les mathématiques, la géométrie, la physique, la chimie, la géologie, la botanique, l'histoire naturelle, l'astronomie, le dogme, la morale, l'histoire ecclésiastique, l'Écriture-Sainte, le droit canon, la liturgie, l'éloquence, l'hébreu ; que sais-je encore ? L'encyclopédie entière y passait.

Et ne croyez pas que l'universalité des matières nuisît à la précision de l'enseignement ou à la verve du professeur. Pas le moins du monde. Il fallait le voir, il fallait l'entendre, cet homme pétri d'énergie, d'intelligence et de cœur. Il se démenait, il courait à son tableau, à ses instruments, à ses cartes ; ses bras s'agitaient en télégraphe ; ses prunelles noires trouant l'air comme deux vrilles, étincelaient à travers ses lunettes, sa voix mordante nous traversait de part en part ; ses formules découpées à l'emporte-pièce et frappées au marteau arrivaient à une vigueur de contour et à un relief saisissants : dans ses bons moments, sa verve était endiablée et n'avait d'égale que sa distraction.

Tellement professeur dans l'âme, ce bon M. Larrieu, qu'il avait impérieusement besoin de former quelqu'un ou quelque chose. Ses élèves ne lui suffisant plus, il se prit à élever des fleurs. Non content d'élever des fleurs et des Séminaristes, il se mit à édifier cette chapelle si étudiée du Grand-Séminaire, laquelle, à un autre point de vue, est le résultat de sa passion sainte pour l'enseignement. Ne l'a-t-il pas déclaré dans son discours, lors de la bénédiction de la première pierre ? Il voulait apprendre aux Séminaristes qui auraient plus tard à bâtir des églises, avec quel art, et d'après quelles méthodes ils devaient procéder.

Ceux qui ont simplement connu M. Larrieu comme professeur ne l'ont pas connu tout entier. Il faut avoir été dirigé par lui pour l'apprécier

complètement. Quelle prestesse de main, quelle sûreté de coup-d'œil en auscultant une conscience; quelle ampleur d'intelligence, quelle exactitude dans le jugement! En même temps on sentait en lui une sollicitude presque maternelle; des flots de tendresse débordaient de son cœur ému; qu'il parlât, sa voix trouvait des accents angéliques; qu'il écrivît, ses lettres ne pâlissaient pas, je l'affirme, devant les belles lettres de direction écrites par Bossuet et Fénelon.... O Père! qui d'entre nous vous oubliera jamais.

Si M. Chap était le supérieur incarné, si M. Larrieu était le professeur et le directeur par excellence, M. de Champgrand était LE SAINT du Séminaire. Supérieur, il refusait absolument de le devenir; professeur brillant, il se défendait de l'être : devant tout ce qui brillait, sa modestie prenait peur. Directeur bon et éclairé, il le fut; on l'a dit dans son panégirique : « Il voulait former des âmes sacerdotales, et pour parvenir à ce » but, il n'avait qu'un modèle devant les yeux, Jésus-Christ : Jésus-» Christ formant les Apôtres moins encore par les enseignements que » par les exemples de sa vie : *Cœpit Jesus facere et docere.* Rien ne » peut rendre la charité dont son cœur était embrasé pour les âmes qu'il » était appelé à former; quelle vigueur dans ses remontrances! Quelle » mansuétude dans ses procédés! Rien ne lui coûtait pour gagner un » cœur, et sa bonté le subjugait toujours. »

On le voit : cette direction faite de charité et d'exemples empruntait sa force à la sainteté du directeur. Ici, comme toujours, c'est le saint qui rayonnait dans l'abbé de Champgrand. N'ayant que Dieu en vue, suivant la devise qu'il écrivait sur tous ses livres, *Pars mea Deus;* reléguant la science et l'habileté au second plan pour s'attacher d'autant plus à la vertu, il s'était fait de la sainteté une sorte de spécialité magnifique. C'était sa part à lui; la meilleure part, déclare Notre Seigneur Jésus-Christ, la part qui ne sera point ôtée (1).

Cette sainteté qui nous frappait en l'abbé de Champgrand avait son origine dans un esprit de foi admirable. Pas un moment, pour ainsi parler, il ne perdait de vue le monde surnaturel. Par ses appréhensions, par ses désirs, par ses affections, il vivait autant dans ce monde supérieur que dans notre monde à nous; l'homme céleste que saint Paul (2) nous demande de substituer à l'homme terrestre s'était réellement formé en lui.

(1) Saint Luc, c. X, v. 42.
(2) Coloss , c. I, v. 1, 2.

Il y vivait de la vie de Jésus-Christ; or la vie du Fils de Dieu fait homme est d'abord une vie d'humilité...L'abbé de Champgrand le savait bien, lui qui n'aimait rien tant que la vie humble et cachée. Demandez à tous ceux qui l'ont connu. L'humilité composait la trame de sa conduite; elle était la tenue habituelle de son âme : de même que sa tête s'inclinait, son âme se tenait perpétuellement abaissée devant le Dieu Très Haut qu'elle ne perdait jamais de vue.

Elle s'inclinait même devant les hommes, cette âme si franchement, si naturellement humble. En présence de ses supérieurs, l'abbé de Champgrand était comme un enfant; il venait en public leur demander toutes les permissions confondu avec les séminaristes. Cependant, combien la distinction lui était naturelle et comme la grandeur se manifestait spontanément en lui à l'occasion !

L'abbé Rousseille, aujourd'hui procureur des Missions étrangères à Rome, demandait pour la troisième fois et avec instance au Cardinal Archevêque de Bordeaux l'autorisation jusque-là refusée de suivre sa vocation apostolique. L'Archevêque restait inflexible. Il objectait son besoin de prêtres et même de missionnaires. N'avait-il pas lui aussi dans son diocèse des sauvages et des Chinois à convertir? « Monseigneur, » s'écria l'abbé de Champgrand, d'un ton où le respect et l'autorité venaient admirablement se confondre, « Monseigneur, vous avez besoin » de prêtres? Eh bien! donnez et Dieu vous donnera. » La cause était gagnée : l'abbé Rousseille partit.

N'était-ce pas de l'humilité aussi ce plaisir que prenait l'abbé de Champgrand à frayer avec les plus petits, cette simplicité avec laquelle il acceptait la leçon d'un simple serviteur?

A la Procure, à Rome, par un jour de sirocco terrible, il avait auprès de lui son neveu, le P. Xavier de Bengy. Le Père que bouleversait l'haleine brûlante du *démon du Midi* se laissa aller à dire : « Mon Dieu! » quand ce vilain sirocco cessera-t-il donc de souffler? » — « Mon ami, » reprit l'abbé de Champgrand, il ne faut pas parler de la sorte; je l'ai » fait l'autre jour devant Piétro qui s'en est scandalisé. » — « Seigneur » abbé, m'a-t-il observé, ce que vous dites-là est très-mal. N'est-ce » pas par la permission du bon Dieu que le sirocco souffle ? Si vous aviez » la patience de le supporter, il vous ferait acquérir des mérites. — « Ah ! » ajoutait en riant d'un franc rire l'abbé de Champgrand, « Piétro » m'a donné là une bonne leçon. »

Reconnaissons qu'on a reproché à l'abbé de Champgrand d'avoir poussé

trop loin l'exercice de l'humilité et la recherche de la vie cachée. « Ne » valait-il pas mieux, a-t-on dit, présenter au grand jour, pour la gloire » de Dieu et le salut des âmes, les talents que le ciel lui avait confiés? »

Il ne nous appartient pas d'en juger. Les voies de Dieu sont différentes des manières de voir des hommes.

Souvenons-nous que Jésus-Christ a félicité Marie d'avoir sacrifié l'action extérieure du zèle au bonheur de se tenir tranquille, en contemplation aux pieds de son Sauveur,

Et la pauvreté chrétienne, cette sœur puinée de l'humilité, l'abbé de Champgrand l'aimait bien aussi.

Nous l'avons déjà surpris écrivant à son supérieur : « Je veux mener « une vie pauvre et cachée, selon la maxime de la solitude. » Nous retrouvons cet héritier d'opulents gentilshommes, opulent lui-même, pratiquant la sainte pauvreté dans ses habits, dans son logement.

Il avait choisi sa cellule, à Bordeaux, au fond du corridor du dernier étage dans un coin étroitement resserré par la cage de l'escalier de la bibliothèque. Il est vrai que cette cellule ainsi retirée et obstruée, plus que toute autre chambre de directeur se rapprochait de la chapelle qu'elle avait l'air de surplomber.

Toutes ces circonstances réunies avaient déterminé la préférence de l'abbé de Champgrand. Quelle merveilleuse trouvaille en effet qu'un logis de Capucin, qui, à tant de désagréments, joignait l'avantage de s'attacher au saint lieu comme s'attachait au rocher le nid de la tourterelle de l'Écriture !

Les ombres des Capucins qui l'avaient habitée avant lui venaient-elles y hanter ses songes? Le fait est que, malgré son attachement à la Congrégation de Saint-Sulpice, il éprouva un jour la tentation de s'en détacher.

C'était pendant les vacances de 1857. Les attraits de la sainte pauvreté miroitaient étrangement aux yeux de son imagination : il partit pour Bayonne, frappa à la porte des Capucins et leur demanda de vivre parmi eux et comme eux, au moins l'espace d'un mois. La faveur lui fut accordée. Cependant ses infirmités, déjà nombreuses, rendirent cet essai infructueux.

Il revint très affligé. Etant alors allé voir son neveu au noviciat du Broussey, il lui fit part de sa déception et ajouta : « Je n'étais sans » doute pas digne d'une si grande faveur; toutefois, je bénis Dieu de » cette tentative : elle m'a montré jusqu'à l'évidence que c'est dans la » compagnie de Saint-Sulpice que je dois songer à me sanctifier. »

Les saints n'accompagnent pas Jésus-Christ seulement dans l'humilité et la pauvreté, ils le suivent dans l'amour des souffrances et de la croix. L'abbé de Champgrand allait jusque-là. Non content des infirmités qui ne lui manquèrent jamais, il s'imposait à plaisir des macérations volontaires. Tertiaire de Saint-François, il jeûnait fidèlement tous les vendredis. A ce jeûne hebdomadaire, aux jeûnes d'obligation ecclésiastique, il en ajoutait quantité d'autres. Les prétextes ne manquaient pas : négligence à expier, grâce reçue à reconnaître, faveurs nouvelles à obtenir, autant de motifs de charger son calendrier de nouvelles fêtes de pénitence.

En vain à quarante-cinq ans sa belle taille ployait-elle sous le poids de la faiblesse. Sourd à cet avertissement, il passait des hivers sans feu et presque tous les carêmes sans viande. Le cordon et la tunique de laine de Saint-François ne lui suffisaient plus : il y joignait un cilice qui accablait son corps innocent et que trahissait malgré lui sa démarche embarrassée. Peut-être sur ce point encore a-t-il excédé. Plusieurs pensent que, par trop d'austérités, il hâta ses infirmités précoces. Mais les douleurs qui lui venaient du ciel par l'intermédiaire de la maladie ne comptaient pas ; la vérité est qu'il ne s'en plaignait guère. Deux chirurgiens qui lui firent subir une opération des plus douloureuses versaient des larmes; l'un d'eux faillit s'évanouir. Lui, pendant qu'on tailladait ses chairs vives dans leurs parties les plus sensibles, laissa à peine échapper un soupir. Le vieux Guillaume, doyen des domestiques du séminaire, qui avait soigné l'héroïque malade, me racontait un jour le fait dans les termes de la plus naïve admiration. Apercevant tout à coup, à distance, l'abbé de Champgrand, il me le montra du doigt en s'écriant : « Le voyez-vous?... C'est un saint! »

Oui! un saint, en qui l'amour de Jésus-Christ émoussait l'aiguillon de la souffrance. L'amour n'est-il pas plus fort que la mort?,..

Cet amour de Dieu s'épanchait en une piété toujours croissante; car s'il avait gardé intactes la simplicité et l'innocence de son jeune âge, il n'avait cessé de développer d'année en année la tendre piété qui datait d'alors. Mais, en se développant, cette piété n'avait rien perdu de la sensibilité et de la fraîcheur du premier printemps; toujours ardente envers Jésus qu'il offrait, qu'il recevait, qu'il visitait si amoureusement en son Eucharistie, qu'il vénérait en son cœur. *L'Eucharistie, sacrement d'amour, le cœur de Jésus qui a tant aimé les hommes,* c'étaient les formules qu'il se plaisait à répéter et qui, dans sa bouche, avaient un accent tout particulier.

Toujours filiale aussi sa dévotion envers Marie : « Parer ses sanc-» tuaires était l'attrait particulier de sa largesse » (1).

Que dire de plus? « Sa religion profonde se trahissait dans toutes ses » démarches. Il semblait qu'il était en un colloque ininterrompu avec » Dieu. Aussi, avec quelle facilité, oubliant les occupations extérieures, » il s'abîmait dans la prière et dans la contemplation des saints mys-» tères ! » (2).

A ce point de vue de la piété envers Jésus et Marie, il avait pris pour ses patrons spéciaux saint Joseph, saint Jean l'Évangéliste, saint François d'Assise; il avait pris pour modèle aussi le fondateur de la Société de Saint-Sulpice, M. Olier, au mysticisme si doux, si ingénieux, si profond : patrons aimés à qui l'abbé de Champgrand avait recours sans cesse durant sa vie, et auxquels il voulait avoir recours à l'heure de sa mort, comme nous le verrons par son testament.

Son ange gardien était également l'objet de sa dévotion particulière ; il en avait mis la statuette dans les corridors; il en avait étalé l'image, par Mintrop, dans un endroit apparent de sa chambre, afin de l'invoquer et de le faire invoquer plus souvent.

C'était encore une manifestation de sa piété que cet amour des saintes images. Il avait fait venir la collection entière de Dusseldorf et de Ratisbonne; il y joignit les meilleures gravures de Letaille, de Hallez et d'autres artistes. Que de bons moments nous avons passés, les soirs de promenade, en feuilletant avec lui ce musée en miniature d'iconographie chrétienne.

La même piété lui rendait chers les beaux livres liturgiques. Il ne trouvait jamais la typographie ou la reliure trop riches quand il s'agissait de ces livres contenant l'office divin; aussi, dès qu'on en publiait quelque belle édition, il ne résistait pas à la tentation de l'acheter. Puis, un jour, le sulpicien se reprochait cette satisfaction comme un sentiment trop humain; le livre superbe disparaissait aussitôt de sa cellule pour aller enrichir la bibliothèque d'un séminaire ou d'un couvent. Même déchéance atteignait tôt ou tard les fines gravures : sacrifiées à leur tour, elles se dispersaient dans les couloirs, dans les salles, dans les parloirs, au séminaire ou ailleurs.

Tout naturellement son amour de Dieu se transformait en amour du

(1) Panégyrique.
(2) *Ibid.*

prochain. « Son visage ne réflétait-il pas la mansuétude de son âme ? Le » sourire qu'il portait sur ses lèvres n'était-il pas l'expression de la » tendre charité dont son cœur était rempli ?... On ne saurait citer de » lui une parole amère, un procédé blessant. La bonté était le fondement » de sa vertu » (1).

Avec un tel cœur, on comprend que ses libéralités fussent sans bornes. « C'était le vrai prodigue de la charité, donnant sans compter, promet- » tant quand il ne pouvait donner, s'engageant, répondant pour des » gens quelquefois peu dignes de son intérêt, craignant beaucoup plus » de faire de la peine par un refus que d'être victime de son intarissable » générosité » (2),

D'ordinaire, ses 14,000 et plus tard ses 24,000 francs de rente y passaient tout entiers avant la fin de l'année ; il en était réduit à demander des avances sur les annuités à venir.

Admettons qu'ici encore il a dépassé la mesure. Ce sera les trois fautes qu'on pourra attribuer à l'abbé de Champgrand : il aura été excessif dans son humilité, dans sa mortification, dans sa charité : trois crimes, assurément... Bienheureux ceux qui, en paraissant devant Dieu, n'en auront pas d'autres à se reprocher.

Sa munificence n'éclatait pas moins en faveur des œuvres religieuses qu'en faveur des pauvres. Nous avons déjà parlé de la maison des Pères jésuites qu'il fonda à Bourges, en 1837, fondation à laquelle il consacra 300,000 francs. Vingt ans plus tard, il établit aussi à Bourges, avec une libéralité analogue, une résidence de Pères Franciscains.

Issoudun lui doit la première fondation de l'œuvre du Sacré-Cœur. Il fit enfin tous les frais de l'établissement et de l'entretien d'une maison hospitalière consacrée au soulagement des malheureux.

Quant aux maisons religieuses, aux œuvres de bienfaisance qu'il aida simplement de ses deniers, elles ne se comptent pas. Rien qu'en parlant du diocèse de Bourges, son panégyriste, l'éloquent archiprêtre de la cathédrale, a pu s'écrier : « Il n'est pas, je crois, une œuvre diocésaine ou » une œuvre de bienfaisance qui n'ait été soutenue de son charitable » concours. Toutes à l'envi le proclament leur insigne bienfaiteur : les » séminaires, les asiles des pauvres, les maisons d'orphelins, les écoles, » les maisons de refuge ont participé à ses bienfaits, car sa charité a re-

(1) Panégyrique.
(2) Lettre du P. de Bengy.

» vêtu toutes les formes; il n'est pas un genre de douleurs qu'il n'ait » consolé; il n'est pas un genre de souffrances qu'il n'ait soulagé. » (1).

Je comprends que l'abbé de Champgrand honorât saint Paulin comme un ancêtre et qu'il lui ait érigé, à la campagne du séminaire, une statue avec les belles paroles attribuées par saint Augustin à l'évêque de Nole, ruiné par la charité : « *Domine, ubi sint omnia mea tu scis.* » « Où sont passés tous mes biens, vous le savez, Seigneur. » Sous ce rapport de la charité prodigue, l'abbé de Champgrand était de la race de saint Paulin, de la race de ceux qui donnent tout ce qu'ils possèdent. A l'humble sulpicien, si jamais on lui élevait une statue, on pourrait faire répéter les paroles : « Où sont passés tous mes biens, vous le savez, Seigneur. » Vraiment oui : ce qu'il fit de toute sa fortune, Dieu seul le sait! »

Le besoin de donner était inné chez lui, comme chez d'autres le besoin d'acquérir. A ceux à qui il ne pouvait donner de son argent, il donnait de son cœur, il prodiguait son amabilité; car l'abbé de Champgrand n'avait pas la sainteté morose : sa bonne grâce marquée au coin de la distinction, sa gaieté douce, franche et communicative, gagnaient irrésistiblement les cœurs. Tous ceux avec qui il vécut restèrent ses amis. « Il » serait difficile d'exprimer l'affectueuse vénération qu'il inspirait aux » gens à son service... » (2).

Tel s'est montré l'abbé de Champgrand pendant les vingt-deux ans qu'il passa à Bordeaux; tel nous l'avons connu, tel nous l'avons aimé. Lui qui apportait tant de délicatesse et de fidélité dans les rapports de l'amitié, il ne cessa d'être sensible, nous le savons, au souvenir affectueux qu'on lui gardait parmi nous. « Quand une circonstance me rap- » prochait de ma famille, écrit un neveu de l'abbé de Champgrand, je » ne pouvais lui faire plus de plaisir que de m'entretenir avec lui de ce » diocèse de Bordeaux, où il avait laissé tant d'amis et de si chers » élèves; il prenait l'*ordo* du diocèse, qu'il se faisait envoyer régulière- » ment chaque année; il y cherchait les noms de tous ceux qui lui étaient » connus; il ne me faisait grâce d'aucun détail sur leur compte. »

Le diocèse de Bordeaux, qui avait retenu la moitié de son cœur, avait consumé, hélas! la plus belle portion de sa vie. Sa santé était gravement atteinte lorsque, en 1860, il rentra à Bourges dans sa famille, afin

(1) Panégyrique.
(2) Lettre du P. de Bengy.

d'y recevoir des soins. La vie active lui échappait. Dès que ses forces le lui permirent, c'est vrai, il voulut rendre quelques services : tout en demeurant dans sa famille, il vint faire au séminaire un cours de liturgie et d'éloquence sacrée.

De leur côté ses supérieurs, désireux de lui être agréables, l'adjoignirent, en 1866, à M. Faillon, chargé à Rome de la procure de Saint-Sulpice. M. Faillon ayant même été obligé de revenir en France, l'abbé de Champgrand garda seul la gestion des affaires. « Sa correspondance » avec notre vénéré prédécesseur, M. Caval, écrit M. Icard, supérieur » de Saint-Sulpice, montre qu'il s'en acquitta avec autant de zèle que » d'intelligence. »

Toutefois les affaires de Saint-Sulpice à Rome ne sont pas très-compliquées, et l'abbé de Champgrand n'était pas homme à y introduire les complications qui ne s'y trouvaient pas ; son supérieur en fait explicitement le double aveu : « Il était peu versé dans ce que le monde appelle » *politique* ou *diplomatie;* mais il ne nous en faut pas à Saint-Sulpice, » où nous devons en toutes choses, surtout dans nos rapports avec le » Saint-Siège, procéder avec simplité et droiture (1). »

Ainsi l'abbé de Champgrand jouissait à Rome d'une sorte de demi-retraite. Très-fatigué, il dut bientôt rentrer à Bourges. « Il reprit et fit » quelque temps au Séminaire son cours de liturgie une fois par semaine. » Sa santé toujours fort ébranlée, l'extrême faiblesse où il se voyait ré- » duit, rendaient impossible pour lui tout emploi régulier (2). »

Il sentait la terre se dérober sous ses pieds; mais, comme tous les saints, c'était pour se rapprocher du Ciel. Chose remarquable! l'inoccupation forcée, les souffrances physiques, le séjour dans sa famille, loin de lui être des obstacles, aidaient cette belle âme à s'élever dans les pures régions de la vie surnaturelle.

Il faut dire que les deux sœurs du vénérable prêtre, Mlles Clémentine et Stéphanie de Champgrand, aux soins desquelles la Société de Saint-Sulpice l'avait rendu, étaient toutes deux de vraies saintes : « Ames » angéliques comme la sienne, dévorées comme la sienne du feu sacré de » la charité. Leur amitié avait je ne sais quoi d'idéal qu'on ne retrouve » que dans les saints et qui rappelait saint Benoît et sainte Scholastique. » Malgré le profond détachement de l'abbé de Champgrand, la mort de

(1) Circulaire de M. Icard.
(2) *Ibid.*

» sa sœur Stéphanie lui fit au cœur une blessure qui peut-être ne se » ferma jamais (1). »

Regrets faciles à comprendre pour tous ceux qui ont connu le dévouement et les vertus de Mlle Stéphanie de Champgrand. Elle habitait à Bourges la rue du Paradis et, sans forcer le mot, on peut dire qu'elle était toujours sur la route du Ciel.

Depuis cette mort, l'abbé de Champgrand se surprenait souvent à pleurer en pensant à sa sœur chérie. C'est au point qu'une de ses nièces, témoin de sa douleur, s'écria un jour : « Je n'aurais jamais cru qu'il » aimât autant sa sœur! » Exclamation analogue à celle qu'arrachait aux Juifs l'amitié du Sauveur pour Lazare : les cœurs des saints sont, après le cœur de Jésus, les foyers de la véritable affection. A ce brisement de cœur causé à l'abbé de Champgrand par la mort de la sœur qui lui avait servi de seconde mère vint bientôt s'en ajouter un autre : les communautés qu'il avait établies et dotées furent violemment dissoutes : » Regarde ! disait à ce propos le saint vieillard à une de ses petites niè- » ces, ordinairement les fondateurs sont morts depuis longtemps lorsque » leurs fondations périssent. Voilà que celles que j'ai faites sont déjà ren- » versées de mon vivant. Enfin j'aurai fait du bien pendant soixante ans ; » car voilà quarante ans que les Jésuites sont venus s'installer à Bourges, » et voilà vingt ans que les Franciscains y vinrent à leur tour. La volonté » de Dieu soit faite ! »

La volonté de Dieu était de ne pas lui faire attendre plus longtemps la récompense éternelle.

Aussi bien les séparations et les ruines l'avaient détaché d'ici-bas ; les douleurs avaient épuisé son âme : depuis qu'il avait dû quitter les occupations extérieures, il ne cessait plus de prier.

L'appel divin se faisait pressentir.

« Le dimanche 9 janvier de cette année il fut pris, pendant la messe, » de douleurs d'entrailles très-violentes ; le soir, il allait un peu mieux » et il put sortir pour voter. Le lendemain, la bronchite prit un carac- » tère plus grave ; il demanda la permission de rester dans sa chambre. » Il célébra pourtant encore la sainte messe jusqu'au vendredi inclusive- » ment. Le mal faisait des progrès sensibles ; on crut le moment arrivé » de lui proposer les derniers sacrements. Prévenu du danger par son » directeur : « Ah ! mon cher confrère, répondit le malade, je ne con-

(1) Circulaire de M. Icard.

» nais rien qui puisse me faire désirer de rester ici-bas. » A partir de ce » moment, il régla toutes ses petites affaires avec autant de calme que » s'il se fût agi pour lui de sortir de la chambre, afin de venir à la lec- » ture spirituelle. Il reçut les derniers sacrements, le lundi soir 17, en » présence de la communauté et de ses neveux présents à Bourges. » Comme il parlait difficilement, il pria M. le supérieur de lire à haute » voix, avant de lui donner la sainte communion, un petit écrit qu'il » avait, sous titre de testament spirituel, pour se préparer à la » mort. Le cher malade se maintint dans ces dispositions. Il conserva » toute la nuit le même calme et, le mardi matin, vers sept heures n » quart, il s'endormit dans le Seigneur. Cette mort a produit un grand » effet d'édification dans la communauté. On a dû faire les obsèques à » Notre-Dame, parce que la chapelle du séminaire n'aurait pas pu con- » tenir le nombre des personnes de la ville de Bourges qui tenaient à » rendre les derniers devoirs à ce bon prêtre qu'ils avaient en vénéra- » tion. » (1),

Comme épilogue à cet aperçu de la vie et de la mort de l'abbé de Champgrand, nous transcrivons ici son testament spirituel. C'est un monument où il se survit : sa foi y palpite, sa piété y respire ; là, comme le saint de l'Ecriture, bien que défunt, il parle encore. Ecoutons-le :

J. M. J.

Ceci est mon testament spirituel.

« *Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*

» *Moi, Edouard-Ferdinand-Marie Labbe de Champgrand, déclare que je veux mourir, comme j'ai toujours vécu, par la grâce de Dieu, dans la foi de notre Mère la sainte Eglise Catholique, Apostolique, Romaine et dans la soumission la plus entière au Souverain-Pontife, son chef, successeur de saint Pierre, Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

» *Je remercie Dieu des grâces innombrables que j'ai reçues de sa bonté infinie, pendant tout le cours de mon pèlerinage sur cette terre, et particulièrement de m'avoir fait chrétien, prêtre et membre de la Compagnie de Saint-Sulpice.*

» *Je demande très-humblement pardon à sa divine Majesté des péchés que j'ai commis depuis l'âge de raison, par pensées, paroles, actions et omissions, la suppliant de vouloir bien me faire miséricorde en vue des mérites de Jésus-Christ, mon Sauveur, et par égard pour les prières de la Très-Sainte Vierge, de saint Joseph, de l'apôtre saint Jean, de saint François d'Assise, de notre vénéré fondateur, M. Olier, ainsi que de tous mes saints patrons et protecteurs.*

(1) Circulaire de M. Icard, supérieur de Saint-Sulpice.

» *J'accepte la mort en esprit de pénitence et d'amour, unissant la mienne à celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la Très-Sainte Vierge. Comme j'ignore le temps, le lieu et la manière de cette mort qui décidera de mon éternité, j'accepte, avec un abandon filial, toutes les dispositions de la divine Providence à mon égard.*

» *Jésus, Marie, Joseph, je vous donne mon cœur, mon esprit et ma vie.*

» *Jésus, Marie, Joseph, assistez-moi dans ma dernière agonie.*

» *Jésus, Marie, Joseph, que j'expire paisiblement en votre sainte compagnie.*

« Domine Jesu ! suspice spiritum meum.

« Pater! in manus tuas commendo spiritum meum.

» *Fortifiez-moi, ô mon Dieu, dans les derniers combats. Que les douleurs qui, peut-être, précèderont mon trépas ne me fassent pas perdre la patience, mais servent, par l'acceptation amoureuse que j'en ferai, à l'expiation de mes nombreux péchés. Accordez-moi, ô mon divin Sauveur, la grâce d'être soutenu, à mes derniers moments, par la digne réception des sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction.*

« *J'attends de votre infinie bonté la persévérance finale.* « In te, Domine, speravi, non confundar in œternum. Adjutor et susceptor meus es tu et in verbum tuum supersperavi. Suscipe me secundum eloquium tuum et vivam, et non confundas me ab expectatione meâ. »

« *Je proteste, dès ce moment, ne vouloir rien, au ciel et sur la terre, que vous seul, ô mon Dieu.* « Quid mihi est in cœlo, et a te quid volui super terram, Deus cordis mei et pars mea, Deus in æternum. »

« O Domina mea, sancta Maria, me in tuam benedictam fidem ac singularem custodiam et in sinum misericordiæ tuæ, hodie et quotidie et in horâ exitûs mei animam meam et corpus meum tibi commendo ; omnem spem et consolationem meam, omnes angustias et miserias meas, vitam et finem vitæ meæ tibi committo ; ut per tuam sanctissimam intercessionem, et per tua merita, omnia mea dirigantur et disponantur opera, secundum tuam tuique Filii voluntatem. Amen. »

» *O mon saint Ange gardien, qui avez pris de moi un soin si charitable pendant le cours de ma vie, quoique je me sois, bien souvent, montré sourd à vos inspirations, ne m'abandonnez pas à mes derniers instants.* « Illumina, custodi, rege et guberna me nunc et semper, maxime vero in hora exitûs mei. »

Ce fut au moment où, la veille de sa mort, il recevait les derniers sacrements, que ce testament lui fut lu. Ce fut le dernier accent de sa piété, la dernière aspiration de son âme : quelques heures après, il était au sein de Dieu !

A nous, mes frères, de prier pour lui, de hâter l'heure de sa mise en possession de l'éternelle récompense, et de nous encourager, par l'exemple de sa vie, à n'avoir d'autre objet et d'autre but que la gloire de Dieu et le salut de nos âmes. Amen. »

A. LACADÉE.

LE FRÈRE JEAN-CHARLES DE SAINTE-ANNE

(M. Armand de Pichard de La Tour.)

Il fait bon, par une belle journée de mai, franchir la Bidassoa et traverser le Guipuscoa, l'Alava, la Biscaye en touchant terre un instant à Miranda, sur la province de Burgos, après avoir salué l'Ebre à Vitoria.

Les splendeurs de la vallée d'Ordonia vue à vol d'oiseau de la ligne du chemin de fer du Nord, une descente à Miravalles au couchant du soleil, un *Ave Maria* à St-Nicolas de Bilbao, quand les ombres du soir enveloppent la cité — dont la façade porte encore les nobles cicatrices de la guerre carliste; les senoras abaissant le vasistas de leurs balcons vitrés après un dernier sourire aux étoiles; les gardes de nuit faisant leur ronde, s'assurant de la main que les portes des maisons sont bien fermées et éteignant les reverbères partout où la lune projette ses rayons; une ascension jusqu'au plateau de Bégonia à l'heure où tout repose à ses pieds, et une prière auprès du *Christ au roseau* devant lequel brûle une petite lampe dans la niche d'un coin de rue : c'est ce qu'en l'espace de quelques heures peut connaître un pèlerin sur le chemin de St-Jacques-de-Compostelle, — c'est ce que je connaissais le samedi 7 mai de l'an de grâce 1881.

Le lendemain de grand matin je faisais visite à Notre-Dame-de-Bégonia, et je relevais en passant, à la porte d'un cimetière où l'on arrive après avoir gravi 260 marches, cette inscription écrite en Espagnol :

> Ici finit le plaisir des impies
> Et commence la gloire des justes.

Un sentier à travers champs me conduisait, plus haut encore, au couvent des Carmes où le T.-R. P. Pierre, de si pieuse mémoire à Bordeaux, poursuit son œuvre de fondations — dans un pays qui reconnaît encore l'existence légale des congrégations religieuses, — et par la rampe de la citadelle je descendais à la cathédrale où l'on chantait grand'messe en l'honneur du patronage de saint Joseph.

A trois kilomètres au nord-est de Bilbao, sur la rive droite de l'Ansa, et sur les dernières pentes de la montagne, s'élève une construction carrée dont la façade regardant le couchant porte un campanile percé de

deux ouvertures et couronné d'une croix de fer. L'inscription 1881 indique un bâtiment à peine achevé.

C'est le couvent des Passionnistes de Deusto.

A neuf heures du matin, le dimanche 8 mai, nous descendions du *tramvia* qui fait le service continuel de Bilbao à Portugalette, et prenant sur la droite un sentier où deux personnes seulement peuvent passer de front, nous arrivions après dix minutes de voyage en zig-zag entre des haies en fleur et des jardins à la porte de la chapelle. Après une visite à ce sanctuaire qu'il nous tardait de connaître, nous faisions le tour du couvent, et par une petite porte à l'est nous entrions dans un couloir, puis dans une grande salle, en dehors de la clôture, où M. Armand de Pichard nous attendait avec son supérieur et Mme et M. de Carbonnier de Marzac, fille et gendre de notre ami. A peine eûmes-nous le temps d'échanger quelques paroles et de donner un souvenir à ceux qui avaient demandé que leurs noms, leurs regrets et leurs vœux fussent rappelés à leur compatriote par les pèlerins de Bordeaux, que notre ami donnant lui-même le signal nous dit avec un sourire : maintenant, à la chapelle, pour la grande cérémonie. Les dames durent sortir pour entrer ensuite dans le sanctuaire par la porte extérieure, les hommes traversèrent le couvent et entrèrent par le chœur. Là, derrière l'autel, je serrai la main du R.-P. Xavier de Bengy qui avait précédé la caravane et devait prononcer le discours de vêture, et dès ce moment je me sentis saisi d'une émotion profonde qui ne devait plus m'abandonner jusqu'à la fin de la cérémonie.

Ce n'était pas la première fois que j'assistais à pareille solennité. Mais celle qui commençait revêtait à mes yeux un caractère de grandeur et d'auguste beauté que je n'avais pas encore connu. Je sentais qu'au milieu des malheurs de notre patrie, livrée par une permission du ciel aux mains des sociétés secrètes qui ferment les couvents et les écoles, la lumière se levait dans les ténèbres sur les hommes au cœur droit, et que le magistrat qui déposait à 50 ans sa toge de conseiller à la Cour pour endosser le froc de bure noire du Passionniste renouait pour sa part, et avec toute la noblesse de sa race, les traditions de la France de S. Louis. — « Les moines ont fait la France » — Les moines la referont. C'est l'histoire d'hier, c'est le pressentiment non trompeur resté dans l'âme des hommes du siècle qui ont eu l'honneur de se trouver face à face, dans les couvents violés, dans les cellules crochetées, avec les cyniques exécuteurs des décrets du 29 mars.

A la suite de la communauté, se rendant processionnellement de la sacristie au sanctuaire, le novice s'est avancé dans l'attitude, à lui familière, d'un chrétien du monde, portant encore à la boutonnière la rosette de l'ordre pontifical qu'il tenait de Léon XIII.

Après un instant d'oraison il se relève, et le P. Xavier, debout sur les marches de l'autel, fait entendre à l'ami qu'il connaît depuis plus de trente ans, à sa famille et à ses témoins un discours qui serait la meilleure preuve de la vocation de M. de Pichard, s'il fallait encore des preuves.

Nous remercions du fond du cœur le Supérieur espagnol et le Maître des novices italien du couvent de Deusto de nous avoir permis d'entendre dans notre langue maternelle l'histoire et l'éloge de notre ami, — dont nous disions tout bas :

Il a trop de vertus pour ne pas faire un prêtre.

Le R. P. Xavier avait pris ce texte précis et fort comme toutes les paroles du divin Maître : *Non vos me elegistis sed ego elegi vos...* Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est *moi* qui vous ai choisi. — « Quand Jésus-Christ a parlé et que le chrétien a obéi, la sagesse humaine n'a plus à discuter si le novice de demain aurait mieux fait de rester dans le monde. Tout est dit par Celui après lequel on ne peut rien dire que pour le servir et confirmer dans sa voie celui qui est appelé à une vie plus parfaite. »

Ce texte, cette idée ont été développés dans un langage et avec des gestes pleins d'autorité, et l'on sentait que dominant son émotion fraternelle l'illustre enfant de sainte Thérèse et le directeur émérite des consciences avait à cœur de gagner devant les anges et les hommes la cause qu'il défendait.

Nous avons la confiance que, reproduit dans son entier, ce discours de vêture viendra bientôt consoler et édifier les nombreux amis qui n'avaient pu prendre la route de St-Jacques et faire un pèlerinage digne des beaux jours de la Foi.

Le P. de Bengy n'a rien oublié des titres que M. de Pichard avait à cet appel miséricordieux du divin Maître. — La famille, la magistrature, les œuvres catholiques, en particulier celles des conférences de Saint-Vincent-de-Paul et du patronage des apprentis et ouvriers ont vu et goûté les dons de cette âme généreuse et modeste, déjà si assouplie à la loi du devoir et du sacrifice.

Mais, où l'on a senti surtout l'orateur de la race des saints et le fils

d'un premier président, c'est quand le P. de Bengy a rendu hommage à son ami d'avoir si bien compris les redoutables devoirs de la magistrature — dont il avait su faire un sacerdoce — et quand il a ajouté en terminant : « Quelle sera votre récompense pour avoir ainsi brisé les liens formés jusqu'à ce jour entre vous et un monde qui connaît vos services et leur rend d'éclatants hommages?

» Ecoutez N.-S. parlant à ses disciples : Vous qui m'avez servi, vous siégerez un jour avec moi, jugeant les douze tribus d'Israël. C'est encore une judicature que le ciel vous réserve. Mais, quelle judicature et quel honneur? Vous jugerez au tribunal de Dieu, jusqu'aux anges même, suivant l'expression d'un Père de l'Église. »

Quelques instants après, dépouillé de sa redingote, revêtu de la longue robe noire, la ceinture de cuir autour du corps, une couronne d'épines sur la tête, une croix de bois sur l'épaule droite, Frère Jean-Charles de Ste-Anne bénissait Dieu et ses saints de lui donner une seconde vie pour commencer un apostolat dont la France, espérons-le, ne sera pas la dernière à goûter les fruits.

A midi et demi, dans la salle où nous avions été introduits le matin, nous recevions l'accolade du novice et avions le bonheur de prendre place à la table qu'il présidait, ayant sa fille à sa droite et en face de lui le R. P. de Bengy. Aucun P. Passionniste n'y était assis; mais, après le repas conventuel, le Supérieur, le Maître des novices et le P. Pacifique qui, la veille, nous avait accueillis en gare, vinrent causer avec nous durant la récréation et nous invitèrent à revenir à quatre heures, après avoir visité Portugalette.

L'Océan avait des majestés nouvelles sur ces bords du golfe de Gascogne, au pied de la digue qui commande l'embouchure de l'Ansa, entre les côtes déchirées au levant et la montagne conique et verdoyante, couronnée de sa forteresse, qui limite la baie au couchant. Un ciel qui rappelait celui de l'Italie, formait le fond du tableau sur lequel se détachaient avec une pureté parfaite la ligne de l'horizon en mer et les crêtes des monts à droite et à gauche. La sonnerie des églises, assez semblable à celle des cloches des grands troupeaux, pressés par le pasteur de rentrer du pâturage, joignaient leur charme original à celui d'un peuple en fête aux regards du soleil de mai.

Peu après notre retour à Deusto, nous vîmes arriver, sous la conduite de son maître, le cher novice qui venait d'essayer dans la campagne ses sandales neuves et son chapeau aux longs bords relevés.

On causa encore des amis, des œuvres, de la France, de Bordeaux, tout en déchargeant un plateau couvert de petits gâteaux à la couleur et à la saveur espagnoles.

Une touchante cérémonie de vœux nous ramena sous les voûtes de la chapelle.

Il nous fut donné, à la suite, de visiter la sacristie et le chœur formant tribune grillée, au-dessus de la porte d'entrée, à hauteur du premier étage, où la communauté passe six heures en prières chaque jour, une heure et demie la nuit. La clôture fut levée pour les hommes, et je vois encore, au second étage, la troisième croisée au midi en venant du couchant, croisée de la cellule de Frère Jean-Charles de Sainte-Anne, où, pendant un an et un jour de probation, il étudiera son âme devant Dieu et sous la direction des maîtres de la vie spirituelle.

Cette cellule est la première à gauche de l'escalier qui y conduit et au haut duquel, souriant et à l'aise comme un homme qui est bien chez lui, notre ami a disparu pour nous, quand nous cherchions encore à le voir, à lui parler. La cloche du cloître avait sonné, et sa retraite soudaine m'a rappelé le mot à la dérobée de M. de Ravignan à ses camarades qui venaient voir ce qu'il faisait au séminaire de Saint-Sulpice : « C'est fini ! »

C'était bien fini, en effet. Quelques heures après, en diligence, menée tantôt par des mules, tantôt par des bœufs, je roulais de nuit, mais au clair de la lune, de Bilbao à Zumarraga par Durango. L'église de Zumarraga recevait une dernière prière au pied d'un tabernacle sur le sol d'Espagne. Je saluais Saint-Jean de Tolosa, la citadelle de Saint-Sébastien, le port de Passage et les ruines du collège où la Compagnie de Jésus a élevé plus d'un enfant de la France, la chapelle de Notre-Dame de la Guadeloupe, au-dessus du pittoresque mamelon de Fontarabie, Irun, Hendaye et la côte découpée des Basses-Pyrénées, de la frontière à Bayonne; et en quittant Dax je récitais, en passant devant le berceau de saint Vincent de Paul et l'oratoire de Notre-Dame de Buglose, une dernière prière de pèlerin pour notre ami, nos œuvres catholiques et la France.

F. Rozat.

UNE LÉGENDE DU BAS-MÉDOC

(Suite)

Il y a vingt ans environ, le *renzayre* était un beau vieillard de soixante-dix-sept ans environ, à la physionomie douce et pleine de finesse. De longs cheveux blancs ombrageaient son visage qui avait quelque chose de patriarcal (1). Il était d'une simplicité charmante, et son bonheur était de raconter les vieilles histoires.

Cet excellent homme s'appelait Charles Laporte, mais bien des gens s'obstinaient à lui donner le nom traditionnel de Grand-Pierre (2). Il connaissait toutes les familles du pays, et souvent, quand on lui parlait de quelqu'un, il vous montrait en riant ses larges mains et vous disait : *l'ey touquat* (je l'ai touché).

Les choses se passaient de la manière la plus primitive. Charles Laporte était à soigner le bétail ou à faire moudre dans un vieux moulin à cheval la fournée de la famille, lorsque survenait aux Eyres la victime d'une chute. Il introduisait le patient dans la modeste chambre qu'il habitait et, comme il était tant soit peu causeur, il entamait toujours une conversation assez longue. On devait le laisser parler ; à un moment donné, il se levait en disant : « *adhare fau beyre* », et il voyait et agissait.

Il n'y avait pas un tapis, pas un fauteuil dans le cabinet de cet étrange médecin. Nous l'avons vu, pour réduire une luxation de la cheville, faire asseoir la patiente — c'était ma sœur — sur un jupon rouge de sa femme étendu sur le carreau.

Le *renzayre* ne demande jamais un salaire ; il faut même insister beaucoup pour lui faire accepter une offrande. Il est d'usage dans les communes voisines de Grayan de donner au Grand-Pierre un petit tribut en nature. A la moisson, chacun lui envoie un peu de grain ; à l'époque des vendanges, on lui porte des barriques remplies de raisins. C'est une véritable dîme. Qui oserait cependant critiquer cette vieille coutume ?

(1) M. l'abbé Despax, aujourd'hui curé de Saint-Martial, a fait, lorsqu'il était curé de Vertheuil, une photographie très réussie du *renzayre* de Grayan.

(2) Quand Charles Laporte dut subir la conscription sous le premier empire, il fut considéré comme si utile au pays, que, du consentement de tous les intéressés, le dernier numéro, retiré de l'urne, lui fut attribué.

Revenons à vingt ans en deçà pour arriver enfin à la légende.

Un jour nous vîmes survenir Laporte accompagné d'un voisin. Il y avait grand émoi dans la *lède*. Les habitants de trois hameaux de la commune de Grayan prétendaient avoir un droit exclusif à la jouissance d'un ténement considérable de lède et voulaient en chasser les troupeaux des autres propriétaires. Ceux-ci, naturellement, résistaient et ils étaient vivement soutenus par le maire.

Le vieux Laporte, qui était un de ceux qui réclamaient le droit exclusif, nous exposa que la lède située au delà de sa maison constituait *la paderie d'Artras et Cassac*. Il nous exhiba un titre du commencement du XIIIe siècle, par lequel Ayquem-Guilhem, sire de Lesparre, concédait cette paderie aux habitants des villages d'Artras et de Cassac, *lesquels seuls pouvaient y padouenter*. Ce parchemin écrit en gascon et soigneusement conservé dans la famille de Laporte, issue d'un des preneurs primitifs, était assorti de plusieurs actes moins anciens, qui étaient des reconnaissances féodales ou *nouvelles baillettes*. Les limites de la paderie étaient parfaitement définies : au nord, la lède de Grayan, en tirant en ligne droite de Martignan à l'*Anglema* ou *l'anse des Anglots;* au sud, la lède du Commandeur de l'Hôpital; à l'est, le chemin et le ruisseau de Bire-Crabe; à l'ouest, l'Océan.

Depuis le XIIIe siècle, les villages d'Artras et de Cassac avaient disparu, par suite probablement de la marche des dunes, et leurs habitants avaient bâti sur les bords du ruisseau les trois petits hameaux de Videau, Piqueux et les Eyres. Ils avaient conservé cependant toujours la jouissance de l'antique paderie dont le nom avait survécu aux deux villages du moyen-âge. Depuis quelque temps seulement ils étaient troublés dans cette jouissance par *les gens* de Grayan et de l'Hôpital, qui prétendaient avoir le droit de conduire eux aussi leurs troupeaux dans l'étendue de la *paderie* (1).

Une question de droit très-intéressante se dégageait de ces faits.

La révolution opérée par les lois de 1792 et de 1793, qui déclarait les communes ou sections de communes propriétaires des terres vaines et vagues, anciennement possédées par les seigneurs et sur lesquelles elles n'avaient eu jusque-là que des droits d'usage, s'était-elle opérée au profit de la commune de Grayan, ou à celui des habitants des trois hameaux,

(1) Voir au sujet de la paderie d'Artras et Cassac la curieuse notice de M. Rabanis sur Florimond, sire de Lesparre, et les *Variétés bordelaises* de l'abbé Baurein.

considérés comme formant une généralité possédant *ut universi* la paderie d'Artras et Cassac ? En d'autres termes, le mot section employé par les lois de 1792 et 1793 s'applique-t-il non-seulement à une section administrative, mais encore à tout groupe d'habitants qui justifie par titres de droits privatifs d'usage sur des terres vaines et vagues, à l'exclusion des autres habitants de la commune ?

Cette question valait la peine d'être étudiée. Aussi, avant de formuler une opinion et de conseiller un procès, il nous parut sage d'aller sur les lieux pour constater s'il était possible d'appliquer les titres vénérables qu'on représentait (1).

C'est dans une promenade au milieu des vastes solitudes qui bordent l'Océan, que le *renzayre,* qui nous servait de guide, nous fit part de ses appréciations historiques et nous raconta la curieuse légende qui concerne sa famille.

Le *renzayre* parlait habituellement gascon, mais sa conversation était fréquemment entremêlée de mots français qu'il employait exclusivement quand il rapportait des paroles attribuées à un grand personnage.

Nous venions de traverser la paderie, et, pour jeter un coup d'œil d'ensemble, nous gravîmes une dune élevée, le *piquey* de la Biau. Quel point de vue splendide au sommet de cette dune ! Au nord, les falaises de Royan, la tour de Cordouan, fièrement établie sur son rocher, l'estuaire de la Gironde scintillant aux feux du soleil; plus près, les massifs sombres de la forêt de Soulac; au midi, le petit étang de la Barreyre vivement éclairé, les lèdes du Commandeur, de Vensac et de Vendays, qui semblaient écrasées sous le poids des *piqueys* de la Canillouse, des Abits, du Croot nègre, du Croot blanc, etc.; à l'ouest, l'Océan caressant mollement le sable à l'anse des *Anglots,* roulant un peu plus loin, dans le *gurp,* ses vagues tumultueuses; vers le levant et le sud-est, tout le Bas-Médoc, avec ses cultures variées, ses riches polders, ses bois dissé-

(1) Nous n'avons pas ici l'intention de faire l'histoire d'un procès, car *la Revue Catholique* n'est pas un recueil de droit. Nous devons dire cependant, que le procès conseillé par nous, aux habitants de Videau, Piqueux et les Eyres, a été gagné contre la commune. Sur le pourvoi de la commune de Grayan, la Cour de cassation a même rendu un arrêt de rejet, qui fixe aujourd'hui la jurisprudence et qui décide, ainsi que nous l'avions soutenu, que, dans l'esprit des lois de 1792 et 1793, le mot section s'applique à toute généralité d'habitants justifiant par leurs titres de droits, d'usages particuliers sur des terres vaines et vagues, à l'exclusion des autres habitants de la commune.

minés, ses bourgs et ses églises, sur lesquels l'œil s'arrêtait, pour se reposer à l'horizon sur *l'Honneur* de Lesparre, le gigantesque donjon de Florimond, qui apparaissait au fond de la perspective.

Tout à coup, Laporte éleva la main et indiquant un point : « Voilà, dit-il, l'anse des Anglots ou l'*Anglema*, dont parlent les titres. C'est là qu'il y a bien longtemps débarqua le roi Talabot à la tête de ses Anglais. C'était un bien grand guerrier que ce roi Talabot. En avez-vous entendu parler ?

Il y eut naturellement une réponse affirmative.

C'était un grand guerrier que Talabot, reprit le Grand-Pierre. Bien des gens disaient pourtant qu'il ravagea le pays. Mais on doit se tromper. Il était trop brave homme pour massacrer sept épouses qui se mariaient en même temps dans l'église de *Roumans* (1). J'ai toujours entendu dire au contraire par *mes avanciers* (2) que c'était un roi qui aimait notre peuple et qui était venu pour le débarrasser des brigands envoyés par un autre roi qui le pillaient, et qui le tuèrent lui-même.

Puis il ajouta, en gascon, comme faisant à part lui une réflexion : « a toujoun esta dit atau à l'oustau den la beillade. Lou rey Talabot n'èro pas un mèchant homme (3). »

—Je crois que vous avez raison, mon cher Laporte; Talbot était un loyal guerrier qui combattait l'armée du roi Charles VII. Il fut tué dans une bataille, mais ce ne fut pas lui qui saccagea le Médoc. Puisque vous me parlez des traditions que vous tenez de vos *avanciers*, n'avez-vous pas quelqu'autre histoire à me raconter ?

Le Grand-Pierre réfléchit un instant, puis il montra un bois dans la direction de Vensac :

—Vous voyez ce bois, dit-il; là passait un chemin qu'on appelait le chemin de la *Reyne*, parce que la reine *Linoire* y passa pour aller s'embarquer à Soulac. Le chef des moines (4) alla jusque-là à sa rencontre pour lui faire son compliment. La reine s'assit à un endroit où l'on planta

(1) Roumans était au moyen-âge un gros village, dans les environs de Gaillan, qui aurait été incendié, en 1453, par les pillards écossais de Robin-Petit-Loup.

(2) Ce mot est la traduction littérale du mot gascon *auancey*, ancêtre, que le Grand-Pierre employait à chaque instant.

(3) En citant un texte gascon, il nous paraît logique d'écrire *au* comme en espagnol, puisque la prononciation est la même. C'est évidemment l'orthographe gasconne et l'on ne doit mettre *aou* que pour faire saisir la consonnance.

(4) Le prieur des Bénédictins de N.-D.-de-la-Fin-des-Terres.

une pierre qu'on désignait sous le nom de *Peyre-Reyne*. J'ai vu cette pierre; on l'a arrachée seulement quand on a élargi le chemin.

Il y avait un grand concours de peuple pour regarder la reine et entendre le compliment du moine. Un de mes *avanciers* était là comme les autres. Il y a encore plus longtemps de cela que de l'arrivée du roi Talabot. C'était plus de cent ans avant.

Le moine, après avoir fait son compliment à la reine *Linoire*, avisa mon *avancier* et le prit par la main en disant : « Là, Madame, voilà le *renzayre* de Grayan. » La reine dit alors à mon *avancier* : « Mon ami, vous êtes un brave homme. » Apey y baillet bint ardyts et lou biquet au cot. »

Qui ne reconnaîtrait à ce récit la reine Éléonore de Guyenne qui traversa en effet le Médoc en 1198 pour aller s'embarquer à Soulac? L'abbé Beaurein pense que c'est à raison de ce fait que le chemin qu'elle suivit reçut le nom de chemin de la *Reyne*, qui lui est donné dans plusieurs actes postérieurs.

Qu'on juge de notre suprise. Le vieux Laporte était la tradition vivante, et la tradition rectifiant même les erreurs populaires. D'après les récits de la *beillade* transmis de père en fils par ses *avanciers*, il s'indignait qu'on pût croire Talbot assez méchant pour avoir fait massacrer sept épouses dans une église, et ses souvenirs historiques, remontant à deux siècles et demi plus loin, nous indiquaient la place où s'était reposée Éléonore de Guyenne!

— Mais, mon brave Laporte, le récit que vous venez de me faire prouve que dès le temps de la reine Linoire, votre *avancier* était *renzayre*. Savez-vous depuis quelle époque le don de guérir existe dans votre famille?

— Je ne sais à quelle époque, mais il y a bien longtemps, bien longtemps. Voici dans quelles circonstances un de mes *avanciers* fut *consacré renzayre*.

C'était un dimanche; le curé d'alors avait à peine fait tourner le livre pour le dernier évangile, quand un nommé *Coularis* (1), dit-on, qui venait de conduire du bétail dans la paderie, arriva en courant à la porte de l'église et cria à l'*abarrèque* (2).

---

(1) Ce nom existe encore dans la commune de Grayan.

(2) *Abarrèque* — naufrage, pillage — vieux mot médocain. Quand un navire *tombait à la côte*, suivant l'expression du pays, les populations se soulevaient jadis pour

Un navire venait en effet de *tomber à la côte* au milieu du Gurp.

L'église fut vide en un instant. Les gens de Grayan ne firent point de mal en la quittant, car la messe était censée finie ; d'ailleurs il ne fallait pas mépriser le don de Dieu, qui aurait pu envoyer le navire à ceux de Vendays !

Tous coururent donc à qui mieux mieux. Celui de mes *avanciers* qui vivait en ce temps-là voulut faire comme les autres. Il était parti des premiers, mais comme il était *puissant*, il n'allait pas fort vite et tous le dépassaient en lui disant : « Dépêche-toi, Pierre, tu arriveras trop tard. »

Ce fut bien vrai ; quand mon *avancier* descendit les *terroulets* qui aboutissent à la plage, les uns s'en revenaient déjà chargés de meubles, d'habits, de marchandises et de provisions de toute nature. Les autres poussaient hors de l'atteinte de la marée des barriques de vin dont ils s'étaient emparés, d'autres enfin se partageaient la carcasse même du vaisseau.

On dit que ce fut la plus belle *abarrèque* que nos anciens aient vue.

Mon *avancier* se promena tristement sur la plage. C'était tout simple : il croyait avoir perdu sa journée.

Tout à coup il avisa sur le sable un petit objet que personne n'avait pris. Il s'approcha, c'était un crucifix en bois ; les bras et les jambes de Notre-Seigneur avaient été brisés par la tempête.

Mon *avancier* se mit à genoux et récita pieusement son *Notre Père ;* puis, prenant de la ficelle dans sa poche, il remit en place le mieux qu'il put les bras et les jambes de Jésus-Christ et s'en retourna vers sa maison en emportant précieusement son crucifix.

Cependant l'heure s'avançait et mon *avancier* eut faim. C'était un homme précautionneux : il ne sortait jamais sans un bissac dans lequel il avait un morceau de pain.

Il s'assit pour manger à l'ombre d'un arbre auprès duquel coulait une fontaine. Il commençait à peine son *brespa* (1), lorsqu'il vit apparaître tout à coup devant lui un *Monsieur* qu'il n'avait pas entendu approcher.

---

piller, au cri de *à l'abarrèque* qui retentissait sur tout le littoral. Il y a longtemps que cet usage barbare n'existe plus. Cependant dans les communes qui bordent l'Océan, bien des gens sont encore trop enclins au pillage, quand survient un sinistre maritime, et les tribunaux se montrent, avec juste raison, très-sévères pour réprimer de semblables délits.

(1) *Brespa*, repas de l'après-midi.

Il regarda avec suprise ce *Monsieur* qui était jeune et bien habillé.

— Vous mangez, mon ami, lui dit le Monsieur, eh bien ! moi aussi j'ai faim.

Mon *avancier* coupa alors avec son couteau la moitié de son pain et la donna au Monsieur qui mangea.

— Maintenant, mon ami, j'ai soif, dit le Monsieur, après avoir mangé le pain.

— Monsieur, répondit mon *avancier*, je suis un bien pauvre homme. Je n'ai point de vin, pas même de piquette à vous offrir. Je bois l'eau de la fontaine.

Et il présenta son *saley* (1) au Monsieur qui le remplit dans la fontaine et qui but à longs traits.

Puis il remit le *saley* à mon *avancier* en lui disant : Savez-vous qui je suis?

Non, monsieur, mais qu'importe? Vous aviez faim et je vous ai donné du pain, vous aviez soif et je vous ai fait boire, pour l'amour de Notre Seigneur Jésus-Christ.

« Eh bien, dit le Monsieur, dont le visage devint alors rayonnant, je suis *Notre Seigneur* Jésus-Christ (2).

» J'ai promis dans mon Évangile que je récompenserais par le royaume des cieux celui qui donnerait à un pauvre un verre d'eau en mon nom. Vous avez mieux fait puisque vous m'avez aussi offert du pain.

» Vous avez mieux fait encore : mes membres étaient brisés par la tempête et vous les avez pieusement rattachés. Je ne veux pas qu'une si belle action reste sans récompense et que le souvenir en soit perdu.

» C'est pour cela que je vous donne à vous et à vos descendants, à perpétuité, tant que ce monde durera, le pouvoir de guérir les nerfs distendus ou foulés et de remettre en leur place les membres déboîtés.

» C'est pour cela que je vous exempte à perpétuité, vous et vos descendants, de toutes fièvres tierces et quartes (3).

» C'est pour cela enfin que je vous promets la gloire du paradis et que j'étends cette promesse à vos descendants jusqu'à la consommation des siècles. »

---

(1) *Saley*, écuelle en terre.

(2) Ce sont les expressions mêmes du *rensayre*, et nous reproduisons fidèlement cette forme naïve.

(3) Les fièvres pernicieuses étaient jadis très-communes dans le Bas-Médoc.

Après avoir dit ces mots, le Monsieur disparut sans que Pierre pût deviner comment.

Mon *avancier* resta seul et tout tremblant. Il finit pourtant, après avoir longtemps attendu pour voir s'il apercevrait encore quelque chose, par se diriger lentement et tout pensif vers sa demeure.

Comme il en approchait, il vit une grande foule; les gens s'étaient rassemblés autour d'un enfant qui venait de tomber d'un figuier et qui s'était démis la jambe dans sa chute.

L'enfant poussait de grands cris.

Pierre, obéissant à une force secrète, fendit la foule, s'approcha du blessé étendu sur le sol; puis, au milieu de la stupéfaction générale, se mit à genoux devant lui, prit dans ses deux mains la jambe déboîtée et l'agita vigoureusement en plusieurs sens.

Tout à coup l'enfant se leva et marcha.

Les gens dirent à mon *avancier :* « Nous ne te savions pas médecin; depuis quand est-tu si habile? »

Et Pierre leur raconta l'histoire du crucifix, l'apparition de Notre Seigneur sous l'arbre, près de la fontaine, ainsi que le don qu'il avait reçu et les promesses qui lui avaient été faites.

Et il leur dit, car c'était un homme très-pieux que mon *avancier,* que n'ayant pu prendre les biens de ce monde, attraper comme eux ni vin, ni victuailles, ni planches, il avait cherché le royaume de Dieu; que c'était ainsi qu'il avait pris la meilleure part et qu'il ne voudrait maintenant la changer avec celle de personne.

Tout le monde admira son langage et les gens ne se moquèrent point de lui, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver s'il n'avait rien su trouver à l'*abarrèque.*

C'est depuis ce temps-là qu'il y a un *renzayre* à Grayan, mais je ne puis vous dire en quel temps c'était. —

Cependant nous avions descendu le *piquey* de la Biau, et nous traversions la lède pour regagner le hameau des Eyres. Le Grand-Pierre saluait amicalement les bergers que nous rencontrions. A l'un il donna le nom de *Coularis* : « C'est, dit-il, le descendant de celui qui cria *à l'abarrèque.* » Un peu plus loin, nous passâmes à côté d'un jeune homme que le Grand-Pierre appela *Bouléris.* La consonnance grecque de ces deux noms nous frappa d'autant plus que les individus qui les portaient étaient de taille moyenne, avec les traits fins et le nez droit. N'avions-nous pas devant les yeux des rejetons de quelques familles pho-

céennes, qui avaient habité l'antique Noviamagos, située à une faible distance du point où nous nous trouvions?

Nous rencontrâmes encore un homme de cinquante ans environ, maigre, nerveux, au teint fortement bronzé. Il venait, avec l'aide de deux vigoureux gaillards, d'attraper un poulain à demi-sauvage qui s'était échappé de la lède de Vendays; le Grand-Pierre lia conversation avec lui en le saluant du nom mauresque d'*Artigarum* (1).

On voit que nous n'avions pas perdu notre journée. En faisant l'application des vieux parchemins qui nous étaient produits, nous avions recueilli de bien curieuses légendes. Nous avions pu constater que ce vieillard, qui causait avec tant de simplicité, aurait été d'une noblesse presque royale, si sa race avait vécu sur un théâtre moins ignoré, si ses aïeux n'avaient pas passé leur existence à répandre pacifiquement des bienfaits. Que ces longues générations de modestes rebouteurs eussent seulement brisé le quart des membres qu'ils guérirent, et leur postérité serait certainement une de nos familles historiques! Mais en serait-elle pour cela plus heureuse, et, d'ailleurs, si elle avait grandi par l'épée, n'aurait-elle pas, comme tant de races de preux du moyen-âge, disparu à son tour par l'épée?

Maintenant qu'on connaît la légende, nous permettra-t-on de donner encore quelques détails sur le vieillard qui la racontait avec une naïveté charmante.

L'apparition du Sauveur des hommes à son ancêtre était pour lui un dogme fondamental. Il avait foi dans la promesse du paradis faite au premier *renzayre* et à sa postérité, comme dans le don de guérir qu'il avait reçu héréditairement, mais qui, à ses yeux, procédait de Jésus-Christ d'une manière directe.

Si la nature de cet homme eût été mauvaise, la doctrine fataliste, dont il ne se rendait certainement pas compte, eût pu l'entraîner vers le mal; mais Charles Laporte était essentiellement bon, et, dans la sphère modeste où s'écoula sa longue existence, il eut avec les vertus domestiques un véritable dévouement social pour l'exercice de son art.

Ce vieillard se considérait comme un excellent chrétien, et cependant, à certains moments, l'idée de prédestination qui dominait son esprit lui

(1) La famille Artigarum est très-ancienne dans la commune de Vendays, où la localité qu'elle habite porte son nom. Cette famille vient de donner au clergé bordelais un jeune prêtre fort distingué, M. l'abbé Artigarum, aujourd'hui vicaire de Gaillan.

faisait négliger des devoirs — malheureusement oubliés par bien d'autres qui ne peuvent invoquer la même excuse.

Il est arrivé quelquefois, nous a-t-on dit, que Laporte ne paraissait pas au temps pascal, et son curé (1) qui l'aimait beaucoup le rappelait doucement à l'accomplissement du devoir. Le paroissien récalcitrant finissait toujours par se rendre, mais non pas sans avoir développé longuement de singuliers arguments théologiques :

« A quoi bon faire mes Pâques? N'ai-je pas toujours en moi la grâce de Dieu, puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ m'a promis le paradis? Vous êtes bien *sapient* (savant), Monsieur le curé, mais *sets pas mey qu'et* (Jésus-Christ).

Charles Laporte s'éteignit en 1871 à l'âge de 88 ans ; l'idée de prédestination ne l'abandonna pas sur son lit de mort. L'abbé Goudineau se retirait après lui avoir administré les dernières Onctions : il le rappela d'une voix affaiblie : « Vous savez, Monsieur le curé, dit-il, que je verrai Notre-Seigneur avant la fin de la journée ; si vous avez quelque chose à lui demander, dites-le moi, je vous promets de pas oublier la commission. »

Le don de rebouter n'a point disparu avec Charles Laporte. Il s'est perpétué dans la personne d'un de ses petits-fils. Celui-ci ne voulait point accepter d'abord cette part de l'héritage de son grand-père, qui revenait, disait-il, à l'un de ses oncles. Cependant, son enfant de neuf ans dont le bras était démis pleurait devant lui et les parents le suppliaient de le guérir.

Le jeune homme se décide enfin. Tout le monde savait qu'il n'avait jamais touché un membre disloqué. Il suait à grosses gouttes. Il imprima un premier mouvement au bras de l'enfant, mais tout de suite, dit-il, quelque chose lui fit comprendre qu'il se trompait. Il donna alors au bras une direction différente et immédiatement la luxation de l'épaule fut réduite.

C'est la seule fois qu'il y a eu tâtonnement chez le nouveau *renzayre* et certes l'hésitation était bien permise. Depuis dix ans il opère avec une sûreté de tact qui ne s'est jamais démentie.

Nous sommes loin de nier la science ; mais comment pourrait-elle expliquer cette faculté héréditaire et innée de réduire les luxations, qui

(1) M. l'abbé Goudineau qui fut longtemps curé de Grayan et qui est mort, il y a deux ans, curé du Verdon.

se transmet dans une famille alors que des praticiens d'une haute valeur échouent bien souvent dans cette partie si délicate de l'art de guérir (1) ?

C'est un fait qu'il n'est pas possible de révoquer en doute et qui confondrait la raison si l'on n'y voyait pas un véritable don de Dieu : ce don n'est pas particulier au Médoc, il se reproduit dans d'autres contrées.

On peut admettre qu'on devienne rebouteur par une longue pratique, mais comment l'est-on, pour ainsi dire, instinctivement et dès le début, comment le nouvel opérant est-il tout de suite aussi habile que son devancier, alors qu'au vu et su de tous, il n'a jamais fait d'études anatomiques ni même d'essais sur les malades ?

Le *renzayre* actuel est un homme aujourd'hui dans la vigueur de l'âge ; il est doué d'une force athlétique qui lui a valu le surnom de Bras-de-fer.

Nous prions les lecteurs de la *Revue Catholique* de ne pas trop nous en vouloir d'avoir envahi par ce long travail une place qui aurait été certainement beaucoup mieux occupée.

Notre excuse est celle-ci : il nous a semblé intéressant de fixer une antique légende de notre vieux Médoc, de rappeler en même temps un type disparu, qui ne manquait certes pas d'originalité, de rattacher aussi les récits naïfs qui charmèrent nos aïeux au vieillard qui en fut de nos jours l'incarnation vivante, et de placer le tout dans le cadre des souvenirs historiques et des traditions locales qui s'effacent de plus en plus.

(*Fin.*) A. Pepin d'Escurac.

LA CAVALCADE DU LION

« Ruer et se cabrer ne sont
» d'aucun secours contre un tel
» cavalier. »
FREILIGRATH.

I

C'est le roi du désert Parfois, dans son empire
Il erre, et l'épouvante accompagne ses pas ;
Il descend, et, le long des lagunes, là-bas
Dans les joncs, près des flots où la lune se mire,

(1) Le vieux Laporte racontait à ce sujet une curieuse histoire au sujet d'un médecin de la Charente-Inférieure, dont le pied était déboîté et qui, après s'être adressé inutilement à tous ses confrères, finit par demander sa guérison au *renzayre* de Grayan. Ce médecin envoya ensuite plusieurs de ses clients à Laporte.

Où la gazelle vient s'abreuver en passant,
Rêveur, il s'accroupit ; les bras du sycomore
Doucement balancés par la brise sonore
Frissonnent au-dessus de l'animal puissant.

Le soir, lorsque debout au seuil de son étable
Le Cafre de la Nuit compte les lampes d'or,
Lorsque dans les buissons l'antilope s'endort,
Au moment où le gnou se couche dans le sable,

Vois ! de la plaine immense hôte majestueux
Lentement la girafe arrive : haletante,
Couverte de poussière et la langue pendante,
Elle glisse sans bruit sur le terrain vaseux.

Puis mollement, parmi les algues du rivage,
Elle incline le dos, s'agenouille ; son cou
S'allonge, à larges traits elle boit.... Tout à coup,
S'élançant des roseaux, une forme sauvage

Bondit, et la voilà sur la croupe. C'est lui,
Lui, le roi du désert ! Dans la peau rousse et noire
Ses quatre poings d'acier, les crocs de sa mâchoire
S'ancrent, et dans son œil une étincelle a lui.

II

Gémissant de douleur sous l'étreinte féroce,
La girafe se lève et fuit comme le vent,
Et l'on voit ondoyer, panache d'or mouvant,
Les crins du cavalier sur le cheval colosse.

Regarde-le voler l'effroyable coureur !
C'est un éclair, ses pieds rasent le sol à peine,
Son poitrail est en feu, brûlante est son haleine,
Et la Nuit immobile entend battre son cœur.

Hélas, vois ! de ses reins, de son cou qui palpite,
De ses fanons, le long de ses flancs gracieux,
Le sang noir à torrents découle ; ses deux yeux,
Dilatés par l'effroi, pendent hors de l'orbite !

Il va ; tel un Esprit qui soudain s'est dressé
Et disparaît ; il va, comme un son dans l'espace :
Un instant soulevé, le sable, sur sa trace
Tourbillonne et retombe : il passe, il est passé.

Cependant, le vautour sinistre fait sa ronde,
Flairant la moëlle exquise et la chair en lambeaux ;
Et la profanatrice immonde des tombeaux,
L'hyène s'enhardit, et la panthère gronde.

Car ils ont vu passer sur son trône vivant
Le tyran du désert ; et la faim qui les presse
D'avance se repaît, humant avec ivresse
Les effluves portés par les ailes du vent.

III

Et voici que finit l'horrible chevauchée.
La girafe, là-bas, aux bornes du désert
Tombe et râle ; elle meurt !... Dans son flanc entr'ouvert
Le lion a plongé sa gueule desséchée !

Et vers Madagascar l'horizon souriant
Pâlit déjà ; le pic de la Table se dore,
La brise se réveille, et les feux de l'aurore
Teignent de blonds reflets les plages d'Orient.

Avril 1881. A. FERRAND.

A L'ACADÉMIE

L'Académie de Bordeaux a tenu, le 19 mai, sa séance publique annuelle. Le local ordinaire, rue Jean-Jacques-Bel, s'est trouvé beaucoup trop petit pour l'affluence des personnes qui se disposaient à jouir de cette fête littéraire. S. E. le Cardinal Donnet occupait sur l'estrade la place d'honneur, au milieu des académiciens. Dans l'assistance on remarquait, au premier rang, Mgr de La Bouillerie, mainteneur des Jeux-Floraux, M. le général Dumont, etc.

M. Micé ouvre la séance et, après avoir remercié les autorités présentes, il exprime les regrets de l'Académie de ne plus retrouver au milieu d'elle le secrétaire général, M. Bellot des Minières. Puis il annonce qu'il va faire l'éloge de M. Baudrimont. « Il dira ce qu'il a vu, ce qu'il a surpris dans une fréquentation de tous les jours, qui était devenue une intimité pleine d'amabilité. » Ce début promettait des détails « intimes, » familiers et charmants, que la suite nous a constamment et cruellement refusés. L'ami de M. Baudrimont n'a « surpris, » dans son commerce de tous les jours avec son maître dévoué, que l'industriel, le chimiste, le professeur, le républicain, le client du journal *la Gironde ;* il n'a pas su ou voulu pénétrer jusqu'à l'homme. La région du cœur serait-elle donc, pour M. le docteur, aussi mystérieuse et redoutable, aussi problématique que celle de l'âme? En revanche, M. Micé s'est complaisamment étendu sur les opérations diverses du cerveau de son ami. Enfin, emporté par un impétueux mouvement d'éloquence et brisant le fil épais de son discours, il s'est écrié : Pourquoi faut-il que cette tête, si merveilleusement douée, n'ait pas été remise aux mains de la science ! Nous l'aurions ouverte et disséquée ; nous aurions analysé les cellules pensantes, et peut-être que l'humanité connaîtrait le moyen d'organiser, dans les cerveaux à venir, des cellules non moins puissantes que celles de Baudrimont. — A ce moment, un frisson m'a suivi tout le corps ; il me semblait que le scalpel promenait dans mon chef sa pointe inexorable. Mais bientôt j'ai fait réflexion que pareil honneur n'attendait que les cerveaux de génie, et je me suis senti parfaitement rassuré. L'auditoire, où les dames étaient en grand nombre, a écouté cette Oraison, deux fois funèbre, d'un air morne, ahuri, décontenancé.

M. LABBE DE CHAMPGRAND

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

La biographie de M. de Champgrand, comme celle de tout écrivain, a pour complément nécessaire la bibliographie de ses ouvrages. On a bien voulu confier le soin de la dresser à celui de ses confrères que, pendant les six dernières années de sa vie, il avait daigné honorer de ses confidences littéraires. Les lettres où elles sont contenues sont largement mises à contribution dans cette notice. De la sorte, M. de Champgrand sera lui-même l'historien de ses propres écrits, et les sentiments qui s'échapperont de sa belle âme achèveront l'excellent portrait qu'une main habile a mis sous les yeux des lecteurs de la *Revue catholique de Bordeaux* (1). Mais, auparavant, on nous permettra de placer ici, touchant le père et la mère de M. de Champgrand, deux traits qui n'ont pas été connus assez tôt pour être insérés à leur place dans la notice biographique (2).

(1) N°s 6, 7, 9 et 11 de l'année 1881.

(2) Nous demanderons la même grâce pour une note touchant l'origine et l'antiquité de la famille Labbe. D'après Thaumas de la Thaumassière (*Histoire de Berry*, Paris,

On a vu qu'Etienne de Champgrand était un vrai « chevalier » par sa fierté, par son courage et son dévouement aux nobles et saintes causes ; on va voir tout ce que son cœur recélait de charité tendre et généreuse pour les pauvres et les malheureux. Un jour, l'administration d'un hospice de Bourges, qui avait le bonheur de le compter parmi ses membres, mit en délibération le dessein d'abandonner une œuvre charitable, au soutien de laquelle les ressources de l'établissement ne suffisaient plus. Les partisans de l'affirmative allaient l'emporter, lorsqu'Etienne de Champgrand représente avec force qu'il faut avoir confiance en Dieu, que sa Providence ne délaisse jamais ceux qui espèrent en elle, que des secours imprévus ne tarderont probablement pas à arriver. En un mot, il fit tant et si bien, que le projet fut rejeté ou tout au moins ajourné. Le soir, en ouvrant le tronc des aumônes, on fut bien surpris d'y trouver des sommes considérables en différentes monnaies d'or et d'argent, et tout le monde resta persuadé qu'elles avaient été versées par Etienne de Champgrand, qui, cachant sous le voile de l'humilité sa charité généreuse, avait lui-même réalisé sa prédiction du matin.

Adrienne de Montsaulnin, sa digne épouse, et d'une famille non moins

---

1589, in-fol., p. 1086), « Philippon Labbe est le chef reconnu de cette famille qui porte d'argent à trois fasces de gueules, au lyon d'or, armé et lampassé de gueules, couronné d'or, brochant sur le tout. Il mourut le 8 janvier 1488. » Son arrière-petit-fils, Philippe Labbe, écuyer, seigneur de Champ-Grand, conseiller au bailliage et siège présidial de Bourges, fut échevin de la ville de Bourges, les années 1604 et 1605. En 1595, il avait acheté la terre et seigneurie de Champgrand, laquelle est située dans la paroisse de Quantilly, canton de Saint-Martin-d'Auxigny, à 20 kilomètres de Bourges. Il eut plusieurs enfants, parmi lesquels Nicolas Labbe, qui fit la branche du Parc, aujourd'hui éteinte; Jean-Jacques Labbe, prieur de Saint-Ursin, puis doyen de Saint-Etienne de Bourges, et Philippe Labbe aîné, qui a fait la branche de Champgrand. Celui-ci fut également conseiller au présidial de Bourges, président en la souveraineté de Bois-Belle et Henrichemont, et maire de la ville de Bourges en 1629 et 1630. De lui naquirent Philippe Labbe, jésuite célèbre par son érudition, et Henri Labbe, maire de Bourges durant les années 1664 et 1665. Ce dernier fut père de Philippe-Nicolas, père à son tour de Joseph, né le 30 août 1677, mort en 1745, — celui-là même qui est l'objet de la notice décrite plus loin, — et de Philippe, né le 23 novembre 1671, mort le 27 juillet 1746. Philippe eut aussi plusieurs enfants, entre lesquels Philippe-Pierre Labbe, seigneur de Champgrand, qui épousa, en 1745, Marie-Magdeleine Agard de Morogues, dont il eut, en 1754, Etienne Labbe de Champgrand, père de notre auteur. (*Le P. Labbe, S. J.*, par F. Labbe de Champgrand, in-8°, p. 1-4, 12.) Ainsi, entre la naissance du père (1754) et la mort du fils (1881), il s'est écoulé un espace d'environ cent vingt-six ans.

illustre (1), nous a été représentée comme une « femme forte, » en qui revivaient l'âme et les sentiments de Blanche de Castille pour son fils : le trait suivant nous montrera tout ce qu'il y a de juste dans cette comparaison (2). On avait acheté un cheval pour le jeune Ferdinand qui, sous ce rapport, eût bien menti à sa race, s'il n'avait eu la passion naturelle et l'art de dompter les chevaux ; mais comme on redoutait quelque accident à cause de son inexpérience jointe à son ardeur, on lui fit attendre assez longtemps la permission d'essayer sa monture. Un jour que l'impatient jeune homme insistait plus vivement que de coutume auprès de sa mère pour qu'elle lui permît enfin de monter ce cheval qu'on n'avait, disait-il, acheté que pour lui, la pieuse mère lui dit : — « Es-tu en état de grâce? » — « Mais, répondit Ferdinand, je le pense; car je suis allé à confesse il n'y a pas huit jours, et depuis ce temps-là je ne crois pas avoir offensé Dieu. » — « Eh bien, reprit la nouvelle Blanche de Castille, si tu es en état de grâce, monte à cheval. »

M. de Champgrand fut ordonné prêtre dans l'église des Carmes, à Paris, le 20 mai 1837, par Mgr de Quélen. Le lendemain il dit sa première messe, à Issy, dans la chapelle de Lorette, et il fut permis à la sœur du nouveau prêtre d'y assister.

Abordons maintenant, sans autre préambule, la liste de ses ouvrages. La plupart, ainsi qu'on le remarquera, sont anonymes : en sorte que cette notice sera un petit supplément à la dernière édition du Dictionnaire de Barbier.

1. *Lettre au rédacteur du journal* L'Ami de la Religion (tom. 114, pag. 481, 482, numéro du 10 septembre 1842). — Elle est datée du « Château de Jussy (Cher), 22 août 1842. » et signée, « F. Labbe, *ancien professeur de théologie.* »

Les *Institutions liturgiques* de D. Guéranger venaient de paraître, et avaient soulevé la polémique que tout le monde connaît. L'abbé Dassance les avait attaquées par une lettre insérée dans l'*Ami de la Reli-*

(1) Cette famille est originaire de Bourgogne et s'établit en Nivernois par Guillaume de Montsaulnin, écuyer, lequel épousa Philiberte de Vasso, dame de Coulons, en 1407. (Thaumas de la Thaumassière, ouvrage cité, p. 747).

(2) Cette anecdote, de même que la précédente, nous est communiquée par un de nos vénérés confrères, qui la tenait de M. Galais, mort supérieur du Séminaire des Philosophes à Issy, lequel, avant d'être appelé à Paris, avait été directeur à Bourges où il l'avait entendu raconter.

gion du 21 août 1842. C'est sur cette lettre que M. de Champgrand fit quelques « réflexions, » et bien qu'il n'ait pas l'intention de se « constituer partie dans la controverse, » il soutient néanmoins visiblement la thèse de D. Guéranger. Les lignes suivantes donneront une idée de l'esprit et du plan de la lettre : « Si l'on veut que les lecteurs de l'*Ami de la Religion* suivent avec plaisir cette polémique, il faut : 1° qu'on y observe tous les égards dus à des adversaires; 2° qu'on précise bien l'état de la question, et qu'on marche droit au but armé de raisons solides. Or il me semble que l'auteur de l'article ne s'est pas tout à fait assez pénétré de ces deux maximes. »

II. Au mois de février 1874, M. de Champgrand nous écrivait : « En 1845, le R. P. D. Guéranger, rendant compte dans l'*Auxiliaire catholique* (1re année, tom. II, pag. 194) de l'ouvrage de M. Lequeux, intitulé *Manuale compendium doctrinæ moralis de virtutibus*, cite, sans que je l'en eusse chargé ni prié, un long fragment d'une lettre que je lui avais écrite au sujet de l'enseignement ecclésiastique. Je demandais, entre autres choses, qu'on enseignât le traité *De Deo et divinis attributis* supprimé sous prétexte qu'on l'a vu dans la Théodicée, le Droit canonique, etc. C'est ce qu'on a fait depuis dans plusieurs séminaires.

A propos de D. Guéranger et des Bénédictins, produisons ici quelques témoignages de l'affection que leur portait ce grand ami des religieux et de l'érudition. « La république des lettres, comme on disait dans le bon temps, a fait en la personne de D. Prosper Guéranger une très-grande perte; il a laissé des ouvrages inachevés et beaucoup de matériaux; ses enfants publieront tout ce qui pourra l'être, et s'efforceront de compléter ce qui est commencé. Mais je profite de cette occasion pour vous dire que l'abbaye de Solesmes a de grands besoins financiers. Si vous connaissez quelques personnes riches et bienveillantes pour les Ordres religieux, veuillez les intéresser en faveur de cette maison où Dieu est honoré par la digne célébration du culte public et par les travaux scientifiques de quelques religieux » (30 mars 1875). Avec quelle force le vénéré et généreux défunt répéterait-il aujourd'hui ces paroles, et avec quel accent il prêcherait non-seulement pour Solesmes, mais encore pour Ligugé, ou plutôt pour Silos, car, hélas! Ligugé n'est plus en France, il est en Espagne, dans l'antique abbaye de Saint-Dominique-de-Silos (1).

(1) Dans une fort jolie pièce de vers adressée au R. P. Abbé de Ligugé par un de

Ce qui suit exprime une espérance malheureusement, — ou plutôt heureusement! — non réalisée. « Il est question de rétablir les Bénédictins dans leur ancienne abbaye de Chézal-Benoît. Je désire beaucoup que cette affaire aboutisse. Nous tâcherions de les atteler à l'hagiographie du diocèse de Bourges, qui attend encore une main habile. De là, nous pourrions passer à une histoire des abbayes, couvents, et peut-être à une histoire générale de l'Eglise de Bourges, déjà esquissée par notre vénérable M. Renaudet, qui a laissé sur ce sujet trois volumes in-4° manuscrits entre les mains de nos confrères du Séminaire, mais avec défense de les livrer, même partiellement, à l'impression » (10 novembre 1876).

III. *Lettres morales propres à inspirer l'amour de la vertu, le zèle de la religion et l'horreur de l'hérésie, par le T.-R. P. Fr. Joseph Aréso, missionnaire apostolique de l'Ordre de Saint-François, traduites de l'espagnol par un frère du Tiers-Ordre de la Pénitence*; Bolbec, Valin, éditeur, 1864, in-18 de 201 pages sans compter la table. — M. de Champgrand traduisit cet ouvrage « sur la demande de l'auteur qui l'a fait imprimer. »

IV. *Comptes-rendus des conférences* d'Ecriture Sainte *du diocèse de Bourges,* des années 1864, 1866, 1867, 1868, 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878. Son séjour à Rome empêcha M. de Champgrand de faire le compte-rendu de l'année 1865 : celui de 1878 est encore manuscrit, et sera imprimé avec ceux des autres rapporteurs.

Il a aussi rédigé la partie concernant l'Ecriture sainte de l'*Elenchus quaestionum ad usum juniorum sacerdotum examinandorum;* Bituricis, 1870, in-12.

V. Plusieurs articles insérés dans la *Semaine religieuse du Berry,* et dont voici la liste complète par années et par ordre alphabétique (Les chiffres indiquent la page où commence l'article.)

---

ses enfants de Silos, et qu'il nous a été donné de lire lorsqu'elle a *passé* à Bordeaux, le poète, toujours résigné et gracieux au milieu des plus grandes privations, parle ains de lui-même et de ses frères :

Omnipotens virtute suâ vim mentibus addit
Corporibusque; unum deficit, æris opes.

1. Traduction des légendes des saints propres au diocèse de Bourges, savoir :

Année 1867 : — S. Lusor ou Ludre, et S. Léocade, 538.

Année 1868 : — Commémoration de tous les saints archevêques de Bourges, 121. « Cet article n'est pas traduit du propre, mais c'est un travail personnel ». — S. Amand, évêque, 61. — S. Ambroise ou Ambroix, évêque, 493. — S. Aventin et S. Chartier, 50. — S. Déodat, 194. — S. Doulchard, 506. — S. Eusice, 590 — Ste Eustadiole, veuve, 266. — S. Félix, archevêque de Bourges, 3. — S. Félix, évêque de Nantes, 315. — S. Genulfe ou Genon, évêque, 290. — S. Guillaume, archevêque de Bourges, 16. — S. Honoré, martyr, 99. — S. Just, 329. — S. Laurian, évêque et martyr, 314. — S. Lié, 543. — SS. Marcel et Anastase, martyrs, 304. — S. Ours, abbé, 352. — S. Phalier, 566. — S. Raoul, archevêque de Bourges et ses écrits, 291, 292. — S. Romble, 543. — Ste Sévère, 342. — S. Simplice, archevêque de Bourges, 280. — Ste Solange, vierge et martyre, 217. — S. Sulpice-le-Débonnaire, archevêque de Bourges, 25. — S. Sulpice-le-Sévère, *id.* 38. — SS. Thalassius et Bains, 520. — S. Venant, 481.

Année 1869 : — S. Août, 280. — S. Bernard, abbé de Tiron, 172. — Ste Bertoare, 81. — S. Cyran, 39. — S. Désiré ou Didier, 49. — S. Jacques, ermite, 14. — S. Marien, 482. — S. Maurin, 430. — S. Patrocle, 2. — S. Remacle, 422. — S. Silvain, 469. — Ste Valérie, 64. — S. Viateur, 390.

Année 1871 : — S. Auguste, abbé, 470. — S. Austrégésile, archevêque de Bourges, 244. — S. Désiré, *id.*, 231. — Fête des miracles de Notre-Dame de Déols, 267. — SS. Génitoux, Messaire, Principin et leurs compagnons, martyrs, 505. — S. Léopardin, martyr, 471. — Ste Montaine, 458. — S. Poson, 291. — S. Palais I et S. Palais II, archevêques de Bourges, 203. — S. Ursin, premier évêque de Bourges, 519.

« A plusieurs de ces légendes, j'ai ajouté des notes historiques, géographiques, etc., et si je les publie en volume, j'en ajouterai probablement beaucoup d'autres et l'indication des biographies auxquelles on pourra recourir : Labbe, Bollandus et autres. »

2. *Rapports de M. Olier avec Bourges et le Berry* : — 12 février 1868, p. 78.

3. *Mort du P. Pierre-Marie :* — 8 avril 1868, p. 180. — Né à Rouen en 1589, et entré dans la Compagnie de Jésus en 1616, Pierre-Marie passa toute sa vie dans le ministère de la chaire, et mourut à Bourges en 1645, laissant deux ouvrages qui ont eu plusieurs éditions : *La Sainte Solitude ou les Entretiens solitaires de l'âme* et *La Science du Crucifix en forme de méditations.* « J'ai, dit M. de Champgrand, fait connaître par manière d'éphéméride un petit recueil très-rare, intitulé : *Les larmes et regrets des habitants de la ville de Bourges sur la mort du R. P. Pierre-Marie, de la Compagnie de Jésus, arrivée pour avoir presché trois heures durant, sans se reposer, le jour du Vendredi-Saint, dans l'Eglise patriarcale de Bourges.* Ce recueil contient vingt-cinq petites pièces de vers latins et français, sous les formes diverses d'anagrammes, d'épigrammes, de sonnets, d'épitaphes, d'acrostiches, dont la mort du P. Marie fournit le sujet. » (Février 1874.) Ajoutons que la réimpression, aussi bien que l'édition originale de ce recueil, ont été également inconnus aux savants bibliographes de la Compagnie de Jésus, les PP. Carayon, de Backer et Sommervogel.

4. *Question d'exégèse biblique : demeure de sainte Elisabeth :* — Juillet 1868, p. 322; article composé à l'occasion de la fête de la Visitation.

5. *Sigaud de Lafond :* — 4 et 11 mai 1870, p. 214, 224.

6. *Le P. Bourdaloue :* — 18 mai et 1er juin 1870, p. 235, 258.

Ces deux notices ont eu pour occasion l'érection de deux bustes en bronze, l'un de Bourdaloue, l'autre du physicien Sigaud de Lafond, placés tous deux dans le jardin de l'archevêché de Bourges.

7. Compte rendu de l'ouvrage intitulé : *La Providence au XVe siècle dans l'histoire de France : Jeanne d'Arc, Jacques Cœur, par E. Pigelet :* — 22 et 29 juin 1870, p. 299, 312.

8. Compte rendu de l'ouvrage intitulé : *Bourdaloue, sa prédication et son temps, par Anatole Feugère :* — 10 avril 1875.

« Ma petite appréciation bibliographique est consciencieuse : j'ai trouvé ce livre très-beau et très-bien fait; je l'ai dit simplement. Il fallait qu'un compatriote du grand orateur chrétien signalât cet ouvrage et cherchât à le faire connaître. L'article n'a que 25 ou 26 lignes. » (10 avril 1875.)

VI. *L'Enfance chrétienne, par M. J. Blanlo, sous-diacre, Bachelier en Théologie, professeur au Séminaire de Saint-Sulpice,*

avec diverses considérations pratiques et méditations pour honorer le Saint Enfant Jésus; nouvelle édition, corrigée et augmentée; Paris, Lethielleux, 1870, in-32 de 252 pages.

M. de Champgrand s'est borné à faire réimprimer, sans aucun changement, l'édition donnée en 1838, avec une *Notice historique* sur l'auteur du livre, par M. Galais.

VII. *Mémoires du R. P. de Bengy, de la Cie de Jésus, Aumônier de la 8e ambulance pendant la guerre 1870-71. l'un des ôtages de la commune, mis à mort, le 26 mai 1871;* Paris, Adolphe Josse, éditeur, 1831, in-12 de VII — 179 pages, avec portrait.

« Recueil de pièces que j'ai mises en ordre et publiées avec une courte introduction historique sous le titre d'*Avant propos* » (28 janvier 1874). M. de Champgrand y fait la biographie de son neveu Anatole de Bengy, « troisième des quatorze enfants de M Philippe de Bengy, président de Chambre à la Cour royale de Bourges, démissionnaire en 1830 ».

Les pièces éditées sont : 1. Une excursion dans les Ardennes, pendant la guerre de 1870, racontée jour par jour à M. le Comte Aymar de Foucauld ; 2. Petit recueil des lettres d'un aumônier militaire, envoyée par ballons montés pendant le siége de Paris ; 3. Funérailles du commandant de Dampierre ; 4. Service pour les soldats des bataillons de l'Indre et du Puy-de-Dôme ; 5. Lettre à M. le Comte de Flavigny, par le R. P. An. de Bengy ; 6. Choix de lettres reçues pendant la guerre de 1870.

« Livre excellent, dit la *Bibliographie catholique* (tom. XLIV, p. 420,421), livre à lire et à répandre », et que devra consulter « l'historien appelé à retracer le tableau général de nos malheurs dans ces deux funestes années ».

L BERTRAND,
Prêtre de Saint-Sulpice.

(*La fin au prochain numéro*).

L'ABBAYE DE SAINTE-MARIE-DU-RIVET.

(Suite.)

Parlons maintenant du successeur de Verdelin.

Comme l'abbaye était de nomination royale, le choix put être prompt et en effet dès les premiers jours de janvier 1702, M. J.-B. LeClerq du Walon

était déjà nommé. Par une irrégularité dont nous ignorons la cause, cet abbé était commendataire, et il ne paraît pas qu'il ait jamais visité son abbaye. Nous ne le voyons agir que par procureur. C'est sans doute cette situation irrégulière et aussi peut-être la mauvaise administration de Verdelin qui détermina l'abbé de Pontigny à donner au Rivet, en qualité de prieur, un homme remarquable qu'il tira de son abbaye et qui, dans la suite, fut élevé aux plus hautes dignités de l'Ordre. Il s'appelait Pierre Calvairac et arriva au Rivet le 4 mai 1702. Ce n'est pourtant pas l'administration du Rivet qui nous révèlerait son mérite. Sous son régime, tout suit sans efforts et sans difficultés une marche uniforme : pas de procès, très-peu d'affaires; pourtant, de loin en loin, des traités qui nous révèlent l'estime qu'on faisait de Calvairac. Son habileté, à vrai dire, ne pouvait guère se développer dans un espace si resserré. De son temps, il n'y avait avec lui qu'un religieux (1) au Rivet.

Les biens à administrer se composaient encore de deux petites métairies, de quelques rentes et droits seigneuriaux, d'un moulin sur le Beuve et surtout des dîmes de plusieurs paroisses qui fournissaient les plus grands revenus. Ces biens se partageaient entre les religieux et l'abbé commendataire, mais nous ignorons dans quelle proportion. Parmi tant de loisirs, il est naturel que Calvairac portât ailleurs son activité. Nous le voyons, en effet, occupé d'une très-grande affaire, dont la réussite aurait eu pour son Ordre les plus heureux résultats, mais dont l'histoire malheureuse montre une fois de plus l'état déplorable où était l'Ordre de Citeaux. La voici, telle que les papiers du Rivet nous la font connaître.

Lorsque, au commencement du XVIIe siècle, on songea sérieusement à la réforme de l'ordre de Citeaux, Charles Boucherat, abbé de Pontigny, visiteur de l'Ordre et préposé à la réforme des monastères du midi de la France, crut que le meilleur moyen d'atteindre ce but était de fonder une sorte de séminaire où les jeunes religieux, loin de tout contact funeste, pussent se former à la science et à la piété. En conséquence, il rétablit à Toulouse le collége Saint-Bernard fondé autrefois par Benoist XII et décréta (2) que cette maison serait réparée aux frais des monastères pour lesquels serait faite sa fondation. Le chapitre géné-

(1) Dom Jean Vialars, prêtre religieux profès.

(2) L'ordonnance qui décrète ce rétablissement est de 1627, jour de saint Bernard.

ral de Citeaux confirma ce règlement par son autorité et les différents monastères de l'Ordre furent, en conséquence plus ou moins taxés suivant leur importance ou leurs revenus : Faize, 200 livres; Bonlieu, Fontguilhem, le Rivet, 170 livres seulement (1). Indépendamment de quelques autres redevances accidentelles, tout fut modique. Cependant, ces minces sacrifices dépassèrent, à ce qu'il paraît, la générosité des religieux de Citeaux. L'ordonnance portée en 1627, renouvelée en 1628 et 1699, dut l'être encore une fois en 1703 à la requête de Jean-Philippe Loume, proviseur du collége Saint-Bernard, vieillard actif, énergique, plein d'urbanité néanmoins et dont les lettres, même dans les circonstances les plus capables de pousser à bout la patience humaine, respirent la politesse, je dirais même la charité la plus parfaite si elles avaient un ton plus pieux. Et pourtant, après tant de décrets, les monastères de Guyenne ne s'exécutaient pas encore. En 1705, Loume se plaint à Calvairac des retards qu'il éprouve; il fera le voyage, s'il est nécessaire, et en viendra à des saisies. Il lui envoie même une copie imprimée d'un commandement de saisie qu'il se proposait de lancer contre les récalcitrants.

En 1707, même plainte. Calvairac lui-même ne s'est pas exécuté; et, après avoir envoyé 60 livres par son abbé commendataire, il fait toujours attendre les 60 autres que le monastère doit y ajouter. Deux ans après, pourtant, Calvairac solde cette dette, et Loume l'en félicite; mais Fontguilhem, mais Faize, mais Carbon-Blanc, surtout, doivent encore.

Loume prie Calvairac de prendre en main cette affaire, et, en 1710, il veut faire saisir Faize dont il ne peut rien avoir. Il paraît que, malgré sa négligence, Calvairac avait la confiance de ce bon vieillard. Loume ne le charge pas seulement de cette affaire; il va jusqu'à lui proposer confidentiellement la régence de son collége.

Calvairac est aussi lié très-intimement avec l'abbé de Pontigny. C'était alors Joseph Cavas, nouvellement élu à la dignité d'abbé et recommandable par son intégrité dans l'administration des biens de Pontigny, dont il avait eu pendant vingt ans la gestion à la satisfaction de tous ses prieurs (2).

---

(1) Les monastères les moins imposés donnent 60 livres, et les plus imposés donnent 600 livres; il y en a un, Grande-Selve, qui doit donner 1,000 livres. Les abbés commendataires sont imposés pour la moitié, selon leurs abbayes respectives.

(2) *Gallia Christiana*, Xme, t. 12, col. 455.

Cette amitié est une nouvelle preuve en faveur de Calvairac qui, d'ailleurs, doit succéder à son ami dans la confiance et l'administration de l'abbaye de Pontigny. Mais, auparavant, Calvairac devait remplir dans l'Ordre une fonction secondaire. Le 15 août 1712, un brevet du roi, mettant fin à la situation irrégulière de l'abbaye du Rivet, en confiait l'administration à Dom Gui Jourdain de Fleins, alors à Paris.

Était-ce la mort de M. de Wallon ou sa démission qui permettait ainsi d'en revenir à l'observation des anciennes règles? Nous n'en savons rien (1). Seulement, comme si la nomination eût été jugée nulle, le brevet du roi dit expressément que l'abbaye du Rivet était vacante par le décès de Dom Verdelin, dernier paisible possesseur. Il la confère à Dom de Fleins, religieux de Citeaux. Probablement, l'Ordre avait réclamé contre la nomination précédente. Quoi qu'il en soit, nous ne voyons le nouvel abbé qu'un an après sa nomination. Pendant ce temps, Calvairac, dont la présence sans doute eût gêné la nouvelle administration, dut songer à la retraite. Le 3 avril 1713, il faisait un inventaire des meubles de l'abbaye, et, depuis, nous ne voyons plus de traces de son administration. Il avait été transféré au prieuré de Quincy, diocèse de Langres (2), où il fut élu abbé de Pontigny en 1719.

Cet inventaire est une preuve de la pauvreté du monastère. A cette époque, l'église ne possédait en vases sacrés qu'un calice, un ciboire et un soleil fait sur le pied du ciboire, le tout d'argent; les vêtements sacrés se réduisaient à sept chasubles, deux dalmatiques, une chape; tout le reste se ressentait de cette pénurie. La maison elle-même ne contenait que cinq chambres modestement meublées avec une cuisine. C'est que le monastère souffrait encore des rapines des Fabas et de la mauvaise administration de plusieurs de ses abbés. Nous allons le voir entrer dans une voie plus prospère sous le gouvernement de Dom de Fleins.

Ce religieux, dont les papiers du Rivet conservent la trace ineffaçable serait, s'il était permis d'élever les petites choses au niveau des grandes, le Richelieu ou le Suger de son abbaye. Son dévouement au Rivet, joint

(1) Dans ses savantes additions au *Gallia Christiana*, Dom Piolin dit : « Cùm fuisset nominatus (Johannes Baptista le Clerq de Wallon), anno 1701, die festo Natalis Domini, possessionem iniit 1702. Post quem designatur a rege Dominus Johannes Benoist, 14 maii 1712, quo, uti videtur, recusante, nominatus est D. Jordanus de Fleins. »

(2) *Gallia Christiana*, Xme, t. 12, col. 455.

à une certaine aptitude pour les affaires, à une persévérance quelque peu opiniâtre, à une activité qui pourrait passer pour de l'inquiétude, à une pénétration qui dégénérait en subtilité, lui fit embrasser sans ménagements les intérêts de l'abbaye, poursuivre toutes les injustices dont elle avait été la victime et revendiquer ses droits, même les plus anciens et les plus contestables. On ne saurait dire le nombre de procès qu'il intenta ou eut à soutenir.

Souvent ils furent malheureux. Et cependant les affaires de l'abbaye prospérèrent entre les mains de Dom de Fleins; à partir de cette époque, elle put avoir une existence, sinon opulente, du moins convenable. Seulement, est-ce bien à un religieux que de pareils éloges devraient s'adresser? De Fleins, malheureusement, ne les a que trop mérités. Il ne paraît songer qu'aux prospérités temporelles de son bénéfice, à bâtir, à cultiver, à acheter, à soutenir des procès, et nulle part dans sa longue administration nous ne voyons l'homme de foi. Au contraire, il semblerait que l'honnête homme ne s'y montre pas toujours. Tant il est vrai que les intérêts temporels, lorsqu'on s'en préoccupe aveuglément, entraînent et rendent prévaricateur!

C'est peu de mois après le départ de Calvairac, c'est-à-dire le 8 décembre 1713, que nous voyons de Fleins au Rivet. Déjà il s'occupe d'améliorations matérielles et conclut avec le maçon Jean Pata (1) un contrat pour la construction d'un pont sur le Beuve. Mais bientôt, c'est-à-dire le 8 février 1714, il part pour Paris, et, le 20 mars de la même année, nous le voyons résidant dans l'abbaye des religieuses de Pentemont, Ordre de Citeaux, rue de Grenelle-Saint-Germain. Il y était, disait-il, pour recouvrer les biens de son abbaye pillés et usurpés par les protestants; mais, d'autres intérêts l'y retenaient. Une lettre, à son adresse, écrite le 25 mars 1714, par un M. de Saint-Clar, curé d'Auros, nous apprend qu'il allait être nommé procureur-général de l'Ordre résidant à Paris; et tel est en effet le titre qui lui est donné le 20 juin 1729 dans les papiers de l'abbaye.

Cependant, il ne paraît pas que sa nomination, à cette place, doive remonter beaucoup plus haut que cette dernière époque, puisque le 20 février 1731 elle venait d'avoir lieu, à moins qu'il n'ait été plusieurs

(1) 18 décembre 1713. Police entre de Fleins, alors au Rivet, et Jean Pata, pour construction d'un pont en pierre sur le Beuve, route de Brannens à Langon. — 25 novembre 1714, Jean Pata étant en retard pour cette construction, François Philibert,

fois revêtu de cette charge. Quoi qu'il en soit, nous le voyons résidant habituellement à Paris jusque vers l'an 1735. Pourtant, malgré son éloignement, il n'oubliait pas les affaires du Rivet. Pendant son séjour à Paris, le monastère acquit des revenus dont une partie, nous le soupçonnons, provenait de la succession des Fabas, et dont l'autre fut la conséquence d'un procès qui ne se termina qu'en 1736. Ces deux affaires, du moins, se traitaient à Paris.

D'autres se concluaient au Rivet, avec lequel de Fleins était en rapports de lettres très-fréquents. Il y faisait d'ailleurs, de loin en loin, des apparitions, et, quand il ne pouvait traiter les affaires par lui-même, il déléguait son prieur pour les expédier en son nom. Il en eut plusieurs durant sa longue administration. Ce fut d'abord Claude-François-Philibert, successeur immédiat de Calvairac, dont il est parlé jusqu'en 1722; puis, en 1728, c'est Bernard des Fournieux qui prend ce titre; enfin, Pierre Chausteux, nommé tantôt prieur, tantôt syndic et receveur, se retrouve depuis l'an 1737 jusqu'en 1746. Ces prieurs se mêlaient également des affaires temporelles et des choses spirituelles. Nous les voyons en rapports fréquents avec l'évêché de Bazas, à l'occasion des églises qui dépendaient du monastère. Elles étaient toutes desservies par des prêtres séculiers et leurs revenus étaient des plus modiques.

Pour les cures de Brannens et de Saint-Germain d'Auros, 300 livres; pour les vicariats d'Auros et de Bieujac, 150 livres; pour celui de Mazerat, dont on ne percevait pas toutes les dîmes, 38 livres seulement. Aussi nous voyons, à l'époque qui nous occupe, de grandes plaintes et des mutations fréquentes. A Bieujac, par exemple, dans l'espace de vingt ans environ, un M. Joannacq, neveu du vicaire-général Vernhes (1719) qui, lui-même, avait desservi ce poste; un M. Labrouche (1720), un M. Bajanie (1720), un M. Seigneuret (1733), un M. Pierre Faure (1737), docteur en théologie, sans compter quelques autres dont les noms ne sont pas articulés. Ces changements étaient pour le prieur une véritable occupation. Il en revenait bien quelque chose à l'abbé dans son

---

syndic du Rivet et fondé de pouvoirs par l'abbé, le fait sommer par voie de notaire et trois jours après par voie d'huissier.

Autre assignation de l'abbé lui-même par voie d'huissier.

24 septembre 1715. Quittance de la construction du pont, rédigée par notaire et signée par le prieur François Philibert; coût : 150 livres.

23 octobre 1722. Autre police avec Pata, pour un autre pont en pierres; cout : 105 livres.

séjour de Pentemont. C'est à de Fleins que M. de Saint-Clar (1), curé d'Auros, adressait à Paris ses représentations et ses doléances.

Il est vrai que celui-ci ôtait à ses paroles l'autorité dont elles auraient eu besoin.

En 1714, il demande à permuter sa cure pour aller voir Paris, ce qui ne suppose pas une extrême indigence; et, en 1716, il déclare qu'il meurt de faim, que son revenu ne dépasse pas 200 ou 240 livres, qu'il lui faut absolument un nouveau poste; il l'obtint, en effet, nous ne savons où, ni dans quelles conditions.

Le prieur Philibert, qui avait sans doute le premier essuyé ces plaintes, était encore l'objet d'autres réclamations.

(*A suivre.*)

ALLOCUTION

PRONONCÉE LE 8 MAI 1881

DANS LA CHAPELLE DES RR. PP. PASSIONISTES DE DEUSTO Espagne)

Non vos me elegistis, sed ego elegi vos, ut eatis et fructum afferatis et fructus vester maneat.

Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisi, afin que vous marchiez, que vous produisiez des fruits, et que ces fruits demeurent pour la vie éternelle. — Ces paroles sont de N.-S. J.-C.

M. F,

Un jeune homme, nous dit le saint Évangile, qui avait reçu du ciel les dons de la naissance et de la fortune, *quidam princeps*, préoccupé de la grande affaire que J.-C. a déclaré être la seule nécessaire, se présente un jour devant le divin Sauveur des hommes, et s'adressant à lui avec une sainte confiance, il lui dit : « Bon Maître, que dois-je faire pour » mériter de posséder un jour la vie éternelle? » *Magister bone, quid*

(1) 25 Janvier 1716. M. de Saint-Clar, curé d'Auros, écrit à de Fleins pour se plaindre de sa position : deux églises, et le revenu d'une seule, 23 ou 24 pistoles; il mourra de faim. Que M. l'abbé lui obtienne donc un nouveau poste. Comme cela, d'ailleurs, on pourra plus facilement mettre des réguliers dans les paroisses qui dépendent de l'abbaye.

faciens, vitam æternam possidebo? Jésus lui répondit : « Si tu veux » arriver à la vie, observe les commandements. » *Si vis ad vitam ingredi serva mandata.* Ce jeune homme possédait un cœur pur, il avait su, dès le premier âge de la vie, ployer sa volonté sous le joug de la loi de Dieu, et il fut assez heureux pour pouvoir répondre à celui qui sonde les cœurs : « Maître, je les ai tous observés depuis ma jeunesse, *Magister, omnia hæc custodivi à juventute meâ;* puis il ajouta : « Maintenant » que me reste-t-il à faire? » *Quid adhùc mihi deest?*

Observez, M. F., ce qui va se passer; je ne crois pas qu'il y ait dans la vie de l'homme un moment qui soit plus solennel, qui soit plus décisif aussi pour son éternité. C'est celui, en effet, où Dieu parle à une âme pour décider de son sort, ou épris de cette âme, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, il la somme en quelque façon d'avoir à se prononcer entre le monde et lui, entre la créature et le Créateur; d'avoir à faire son choix entre le ciel et la terre. Moment dont nul ne pourra concevoir, s'il ne l'a éprouvée, l'indicible émotion, que celui où la voix de Dieu pose au fond de la conscience de l'homme avec une irrésistible autorité la grande question de la vocation religieuse.

Que va-t-il donc se passer en ce moment? « Jésus, nous dit l'Évan- » gile, regarde le jeune homme. » *Jesus autem intuitus eum.* Il plonge sur lui ce regard qui pénètre dans l'âme plus profondément qu'un glaive à deux tranchants, selon l'expression de saint Paul, *penetrabilior omni gladio ancipiti, pertingens usque ad divisionem animæ;* il abaisse sur lui ce regard miséricordieux et bienfaisant qui prend sa source dans son cœur et d'où découle l'amour; car, en même temps qu'il le regarde, il l'aime, dit le texte sacré, *Jesus autem intuitus eum, dilexit eum.* Et pour gage de son amour, il lui dit : « Si tu veux être parfait, va, vends » tout ce que tu as; donnes-en le prix aux pauvres, puis, viens et suis- » moi, et tu posséderas un trésor dans le ciel. » *Si vis esse perfectus, vade, vende quæ habes et da pauperibus; veni, sequere me, et habebis thesaurum in cœlo.*

Infortuné jeune homme! qui ne sut pas répondre à de pareilles avances. Il possédait de grands biens, son cœur s'y était attaché, et il ne sut pas briser ces attaches, *habebat enim multas possessiones.* Il s'en alla la tristesse dans le cœur, *abiit tristis.* Et saint Jérôme, commentant ce mot de l'Evangile, a dit dans un langage qui pourra paraître sévère : « Il » s'en alla triste, parce qu'il s'en alla damné, » *abiit tristis, abiit damnatus.*

Quoi qu'il en soit, M. F., ce qu'il y a de bien certain, c'est que ce malheureux jeune homme venait de repousser la grâce la plus singulière que Dieu puisse faire à un homme ici-bas, la grâce de l'appel à la vie parfaite, la grâce de la vocation religieuse. Quels sentiments durent s'élever en ce moment dans le cœur d'un Dieu qui vient de voir son amour méprisé? Si l'Evangile ne nous le dit pas formellement, il nous le fait clairement pressentir; car c'est sous l'empire des sentiments qu'un tel outrage a éveillé en lui, que le Fils de Dieu lança contre la richesse, qui forme de telles attaches à la terre, de si redoutables anathèmes, que les Disciples en furent saisis de stupeur. *Discipuli autem obstupescebant in verbis ejus.*

N'est-ce pas là une partie de votre histoire que je viens de raconter, mon cher frère, en racontant l'histoire du jeune homme que nous a fait connaître l'Evangile? N'étiez-vous pas ce jeune homme que la naissance et la fortune avaient comblé de leurs faveurs, mais qu'elles n'ont pu séduire par leurs charmes et dont l'esprit n'a pu être détourné un seul jour de la pensée la plus digne d'occuper tout esprit vraiment sage, la pensée de votre éternité? N'étiez-vous pas ce jeune homme au cœur pur, à la volonté inflexiblement ployée sous le joug de la loi de Dieu, vous qui, comme le jeune homme de l'Evangile, vous êtes adressé au Sauveur des hommes avec une sainte confiance dès le début de la vie, et qui lui avez demandé de vous résoudre le grand problème de vos destinées éternelles? *Quid faciens, vitam æternam possidebo?* Il vous a répondu comme à lui : « Si tu veux arriver à la vie, observe les commandements, » *si vis ad vitam ingredi, serva mandata.* Or, j'ai ici des témoins, et tous attesteront avec quelle fidélité vous les avez observés, tous diront que, comme le jeune homme de l'Évangile, vous avez pu avec la même assurance répondre, à tous les âges de la vie, à celui qui lit dans les cœurs : « Maître, je les ai tous observés depuis ma jeunesse, *Magister, omnia hæc custodivi à juventute meâ.* Un jour, vous avez ajouté comme lui : « Maintenant que me reste-t-il à faire? » *Quid adhùc mihi deest?* Je dirai tout à l'heure la réponse qui vous a été faite.

En attendant, mon cher frère, il a plu à la providence de Dieu de vous faire accomplir les devoirs qui, d'ordinaire, s'imposent aux hommes, que leur vocation a fixés dans le monde. Dieu sans doute voulut par là donner encore plus de prix au sacrifice qu'il se proposait de vous demander un jour et en faire en quelque sorte un objet de ses récompenses. J'ai bien des raisons pour le croire, car, dût votre modestie en

souffrir, je dois à la vérité de le dire, ces devoirs qui font comme le fond de la vie de l'homme du monde, vous les avez tous accomplis avec une fidélité inviolable.

Après avoir été le plus tendre et le plus soumis des fils, vous avez été le plus pieux et le plus fidèle des époux, le plus dévoué des pères, le plus oublieux de vous-même, le plus chrétien surtout dans toute l'acception, dans toute la vérité, je dirais volontiers dans toute l'austérité de ce mot.

Dieu, ainsi que vous l'estimiez vous-même, Dieu vous avait donné un fruit de bénédiction pour fermer des blessures que la main de la mort avait faites à votre cœur, à un de ces âges de la vie où il semble que notre cœur doive être invulnérable. Tout ce qui peut flatter l'amour-propre d'un père, tout ce qui peut charmer et consoler son cœur, tout cela vous a été prodigué. Vous aviez raison de le dire, c'était vraiment un don du ciel ; et aujourd'hui que vous rendez à Dieu le don qu'il vous a fait, vous nous donnez par là la plus juste mesure de toute l'étendue et de toute la générosité de votre sacrifice.

Mais, ce n'était pas assez pour vous de la pratique des devoirs et des vertus de la vie de famille, vous avez voulu y joindre encore la pratique des vertus et des devoirs de ce que l'on nomme la vie publique. La Magistrature qui remplit ici-bas une mission vraiment divine, selon que Dieu lui-même en témoigne : *Ego dixi, Dii estis, et filii excelsi omnes*, « J'ai dit, vous êtes des Dieux et les fils du Très-Haut, » la magistrature, dis-je, était bien faite pour attirer vos regards. N'aviez-vous pas d'ailleurs les qualités qui font le magistrat? la gravité du caractère et des mœurs, l'amour vrai de la justice et du bien, l'ardeur et la persévérance dans le travail, le calme et l'impartialité dans les délibérations, la sûreté dans les décisions. Vous aviez par dessus tout, laissez-moi vous le dire, vous aviez par dessus tout la vertu, et avant d'aborder une aussi redoutable carrière, vous vous étiez sans doute redit bien des fois à vous-même quelles sont les conditions qu'exigent nos livres : *Noli quærere fieri judex, nisi valeas virtute irrumpere iniquitates*, « ne prétends pas être juge, si tu ne peux par l'exemple de ta vertu » combattre l'iniquité ; » aussi, l'exercice des hautes fonctions de la magistrature a-t-il toujours été pour vous ce qu'il doit être pour tout magistrat chrétien, un véritable sacerdoce, et l'estime que vous avez conquise au sein de votre corps, les justes regrets qu'y a causés votre départ disent bien mieux que ne pourraient le faire mes paroles quel magistrat vous avez été.

Cependant, je dois en faire l'aveu, les qualités du chrétien ont encore dépassé en vous celles de l'homme de la vie privée et celles de l'homme de la vie publique. Les dignes émules de votre zèle dans ces œuvres de foi et de charité auxquelles vous aviez consacré votre vie,—qui ont voulu vous suivre jusque sur le sol de la catholique Espagne pour vous y donner un témoignage public de leur estime et de leur fraternelle affection,—diront beaucoup mieux que je ne pourrais le faire ce qu'a été en vous le marguillier de la Métropole, le président de la Société de St-Vincent-de-Paul, et plus particulièrement encore le président général de l'Œuvre des Patronages, au sein desquels votre nom sera longtemps encore vénéré et béni.

Cependant, mon bien cher frère, un jour est venu où vous vous êtes en quelque façon retourné sur vous-même. Vous avez regardé tout autour de vous, vous avez fait défiler devant vos yeux le passé, et du regard vous avez interrogé l'avenir. Hélas! vous avez vu le deuil et la solitude qui venaient de s'asseoir à votre foyer; la main de la mort y avait frappé à coups redoublés. Vous y avez cherché, et vainement cherché, ce père vénéré, modèle accompli de l'homme d'honneur et de devoir; cette mère tendrement aimée, en qui vous admiriez les vertus modestes et fortes qui semblent, hélas! n'être plus de notre âge; cette belle-mère, en qui, mieux que tout autre, vous aviez su apprécier cette haute distinction qui la rendait si digne de porter le nom de Ravez.

Cependant, Dieu, dans sa paternelle prévoyance, avait ménagé à votre cœur une compensation à tant de maux. Une de ces familles, en qui l'honneur uni aux plus solides comme aux plus aimables qualités, paraît être de tradition, avait ouvert ses bras à votre chère enfant. La naissance, la distinction, la fortune s'étaient comme donné rendez-vous pour élever un de ces foyers où le bonheur le plus pur devait venir s'asseoir en compagnie de l'honneur et de la vertu. Vous aviez droit encore au bonheur.

Vous avez ensuite porté vos regards sur cette Cour de Bordeaux si féconde en grands magistrats, qui a été présidée dans la suite des âges par les Montaigne, les Montesquieu, les Ravez; sur cette vieille et noble Cour dont vous aviez eu l'honneur, pendant près de dix ans, de partager les travaux, dont vous aviez l'heureux sort de conquérir l'estime, unie chez la plupart de ses membres, et en particulier chez son illustre chef, à une cordiale sympathie. Comme Jésus à la vue de Jérusalem, n'avez-vous pas versé quelques pleurs en songeant aux ruines dont elle est menacée ?

Vous avez enfin jeté les yeux sur ces œuvres, fruit en partie de vos labeurs, associés à ceux de vos nobles confrères, et ici encore vous avez pu verser bien des pleurs en les voyant, ces œuvres aussi humanitaires que chrétiennes, si injustement attaquées, parfois si cruellement frappées, peut-être inexorablement vouées à la mort, si la main de Dieu ne les soutenait.

Ne vous êtes-vous pas souvenu en ce moment du sacrifice que le Fils de Dieu offrait à la justice de son Père, en contemplant tant de maux auxquels jusque là il n'avait pu, ce semble, procurer encore qu'un insuffisant remède. N'avez-vous pas dit comme lui, en lui empruntant ses propres paroles et en vous adressant à son Père : *opus consummavi quod dedisti mihi ut faciam?...* « Père céleste, j'ai accompli toutes » les œuvres que vous m'aviez données à accomplir, » et comme ce jeune homme dont le cœur pur ne sut pas être généreux, vous avez ajouté : « Maintenant, que me reste-t-il à faire ? *Quid adhùc mihi deest ?* »

Moment solennel, mon bien cher frère, moment à tout jamais béni ! moment dont toute l'éternité ne suffira pas à reconnaître l'inappréciable bienfait, que celui où le regard de Dieu s'est abaissé sur votre âme et où il s'en est en quelque sorte épris : *Jesus autem intuitus cum, dilexit eum.* Pour gage de son amour, il vous a dit comme au jeune homme de l'Evangile : « Veux-tu entrer dans la voie qui mène à la perfection ? *Si vis esse perfectus ?* » Et plus heureux, mieux inspiré surtout que ce malheureux esclave des biens de la fortune, vous avez répondu sans hésitation : oui, Seigneur, je le veux.

Ah ! laissez-moi un instant soulever un pli de ce voile qui recouvre les mystères de la grâce, laissez-moi confier à cet auditoire si uni à tous les sentiments qui partagent nos cœurs, ce que votre vieille amitié a confié un jour à la mienne. A Rome, aux pieds sacrés de Léon XIII, à Rome encore, dans cette pieuse église de Saint-Jean-et-Saint-Paul, un jour que vous étiez agenouillé devant la dépouille mortelle, — je pourrais mieux dire devant la dépouille immortelle — de ce grand saint que Dieu avait résolu de vous donner pour père, quelle vive lumière a soudain envahi votre esprit; quelle joie douce et sereine a pénétré dans votre cœur; quelle ferme et paisible énergie s'est emparée de votre volonté ! A partir de ce moment, plus d'hésitation, plus d'incertitude, plus de trouble. Une inébranlable conviction vous domine. Une voix plus retentissante que la voix de la foudre vous crie au fond de l'âme : « Tu seras un fils de la croix, tu seras un disciple de la Passion du Sauveur ;

quitte tout, viens et suis-moi. *Vade, vende quæ habes, veni, sequere me.* » Et comme saint Paul, quand la main de Dieu l'eut terrassé sur le chemin de Damas pour en faire un vase d'élection, vous vous êtes relevé et vous avez dit : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? *Domine, quid me vis facere ?* » Et comme il le fit pour l'apôtre des nations, Dieu, en quelque sorte, vous a pris par la main et il vous a conduit lui-même aux pieds de cet autel où tout à l'heure nous vous verrons agenouillé pour lui offrir les prémices de votre sacrifice.

Mais laissez-moi, Mes Frères, revenir sur mes pas et reprendre, où je l'ai laissé, le récit de l'Evangile.

(*A suivre*). R. P. DE BENGY.

UN SOUVENIR D'ALGER

Il y a deux villes dans Alger : la ville basse et la ville haute, la ville française et la ville arabe.

La première est presqu'entièrement bâtie sur la mer. Le génie militaire y a réalisé des prodiges : partout ce sont des terrasses, des galeries magnifiques, des digues larges et élevées où les flots viennent se briser.

Autrefois le port était encombré de rochers : la dynamite en a fait prompte justice et maintenant les navires circulent ou reposent en liberté dans cette rade que le vent n'a plus la puissance de troubler.

Cependant ce n'est pas là ce qui intéresse le plus le voyageur. Ce qu'il veut voir, avant tout, c'est la ville arabe : ville étrange où les rues étroites et obscures se croisent et s'enchevêtrent comme pour former un labyrinthe. Les maisons peintes au blanc de chaux s'accrochent au rocher dont elles semblent une excroissance naturelle. Elles n'ont ordinairement qu'un étage, surmonté d'un toit en plate-forme. Une ouverture, où l'on n'entre qu'en se baissant, tient lieu de porte. Un trou, où l'on passerait à peine le poing, représente la fenêtre. Souvent même la fenêtre manque et la lumière n'arrive que par en haut. Partout des verrous et des grilles. Ici, la vie est complètement murée et personne ne doit savoir ce qui se passe chez le voisin.

Cependant, dans ces rues qui semblent faites pour les chats, le voyageur rencontre d'agréables surprises.

Parfois, à travers une porte entrebâillée, il lui est permis de voir un délicieux *patio*, entouré d'arcades finement découpées et tout parsemé de fleurs. Une espèce d'ombre traînant des vêtements larges et flottants, circule dans le fond. Mais qu'il se garde bien de s'arrêter, sinon il verra l'ombre disparaître et la porte se refermer.

Ce qui me conduisait sur les hauteurs d'Alger, c'était le désir de voir la Casbah. On désigne sous ce nom un ensemble de constructions renfermant une forteresse, un palais et une mosquée. J'en étais à une centaine de mètres lorsque la pluie, après laquelle on soupirait depuis longtemps, vint me surprendre. Je dus chercher un refuge dans une maison voisine.

Cette maison, que je n'oublierai jamais, était habitée par une famille bretonne, dont le chef remplissait les fonctions de garde d'artillerie. La conversation fut bien vite engagée et naturellement elle tomba sur la religion.

« Ah ! me disait une femme, âgée de plus de quatre-vingts ans, j'ai bien souffert en arrivant ici. Alors il n'y avait presque pas d'églises ; on n'allait pas à la messe ; on ne communiait pas. »

— Et maintenant ? lui dis-je.

— Oh ! maintenant, cela va mieux : mais ce n'est pas comme en Bretagne.

— Vous n'avez donc pas oublié votre pays ?

— Oh ! non ; je ne l'oublierai jamais : mon désir serait d'y retourner, mais je suis trop vieille, je dois mourir ici.

Elle se mit à pleurer. Alors deux enfants s'approchèrent d'elle pour l'embrasser. La pauvre grand'mère les serra sur son cœur et un sourire épanouit son visage ridé.

Un de ces enfants portait le costume d'enfant de troupe. Je lui témoignai le désir de voir la Casbah. — « Rien n'est plus facile, dit-il, venez avec moi. »

Il me conduisit, par des rues que je reconnaîtrais bien difficilement, à une caserne d'infanterie. C'est l'ancien palais du Dey. Les cours sont entourées de portiques somptueux, et les diverses pièces, occupées jadis par les vizirs et les favorites, sont transformées en cuisines et en ateliers. La mosquée est devenue un dortoir, où les soldats dorment sans se préoccuper de Mahomet.

Au milieu de la galerie qui domine la cour principale, on remarque une sorte de cage carrée et composée de planches vermoulues. C'est le

cabinet où fut donné le coup d'éventail qui eut des conséquences si imprévues. Le cabinet est passé à l'état de relique.

Mon jeune guide s'exaltait en me montrant toutes ces choses et surtout en me racontant le siége d'Alger dont il connaissait tous les détails.

Ce qui l'indignait le plus, c'était la lâcheté du Dey qui envoyait ses troupes se faire tuer, tandis que lui restait tranquille dans son palais. Il fermait ses petits poings et lui adressait les épithètes les moins flatteuses. Je lui répondis que c'était l'usage et qu'un chef devait se conserver pour le bonheur de son peuple. Il eut l'air de ne pas comprendre.... Il comprendra plus tard.

La Casbah rappelle un autre souvenir. Quand Mgr Dupuch, sacré par le Cardinal Archevêque de Bordeaux, arriva à Alger, il trouva tout le pays en guerre. Les Arabes ne faisaient pas de prisonniers ; malheur à qui tombait entre leurs mains ! il était voué à la mort ; heureux encore quand on ne lui faisait pas subir les plus horribles supplices. Les Français conduisaient leurs captifs à Alger et les enfermaient dans la Casbah. Là, sans doute, ils avaient la vie sauve ; mais que de privations, que de souffrances, que de désespoirs ! Un des premiers soins de Mgr Dupuch fut de visiter ces infortunés ; une de ses premières résolutions fut de les rendre à la liberté. Ne pouvant aller rejoindre Abd-el-Kader; il se mit en relation avec lui et l'émir consentit à traiter avec le *Marabout* chrétien. Ce fut un beau jour que celui où deux colonnes de prisonniers de guerre partirent l'une d'Alger et l'autre du désert pour se rencontrer sur les bords de la Chiffa. L'échange eut lieu et l'humanité compta un triomphe de plus sur la barbarie.

Mgr Dupuch, chargé par le gouvernement français de *compléter par la croix l'œuvre de l'épée*, se mit héroïquement à l'œuvre. Comme saint Paul il dépensa ce qu'il avait, même au-delà, et il se dépensa lui-même par dessus le marché. Il périt victime de son zèle. Le gouvernement ne sut pas comprendre qu'un peuple religieux comme les Arabes, ne peut être dompté et civilisé que par la religion.

Certes on n'a pas ménagé l'argent. Il y a, dans tous les quartiers, des hôpitaux, des salles d'asile, des dispensaires tenus par des sœurs de charité. Les écoles abondent : les sociétés de bienfaisance répandent les bienfaits à pleines mains. Que produit cette semence si largement distribuée ? à peu près rien. Ce qui domine, dans la population indigène, c'est le mépris et la haine pour les Français. J'ai entendu rapporter cette

parole d'un Arabe : « Quand les Prussiens reviendront en France, nous nous révolterons. » Il est certain que ce n'est pas l'envie qui leur en manque.

Cependant les prêtres sont considérés ; ils exercent une très-grande influence ; mais ce qui gâte tout, c'est l'administration qui paralyse leur zèle, et les exemples donnés par les colons qui représentent le catholicisme d'une si triste manière.

Cependant rien n'est encore perdu, et Mgr Lavigerie continue l'œuvre de ses prédécesseurs.

Ce grand pontife qui réclamait si éloquemment, il y a quelques années, le droit de se dévouer, a fondé des collèges, des villages et, de plus, une maison de missionnaires qui compte déjà cent cinquante membres, tous animés du zèle le plus ardent. A Alger, tout le monde le vénère ; il n'a d'ennemis que ceux de la religion.

La communauté des missionnaires qui reconnaît pour supérieur Mgr Lavigerie est établie à la Maison-Carrée ; elle est chargée de desservir Notre-Dame-d'Afrique.

Ce magnifique sanctuaire s'élève sur le sommet d'une montagne, en face de la mer. Sur la coupole principale du monument se dresse une croix gigantesque et, au-dessus du fronton, une statue de la Vierge.

Le samedi 29 septembre, je partis avant le lever du soleil pour faire l'ascension de la montagne. C'est un peu dur ; mais le paysage est si beau, le sanctuaire offre tant de charmes en perspective qu'on oublie la fatigue et la chaleur.

L'église n'est pas tout à fait terminée. L'intérieur est très-vaste. Déjà les *ex-voto* sont suspendus en très-grand nombre autour de l'autel principal. C'est la meilleure preuve de la protection exercée par la Sainte Vierge sur cette terre qui lui est consacrée.

La statue est moderne ; elle a été fondue à Lyon et portée d'abord à la Trappe de Staouëli. De là, sur la demande de l'archevêque d'Alger, elle fut transportée dans le sanctuaire où j'ai eu le bonheur de la vénérer. Un couvent s'élève à côté du sanctuaire ; il est habité par les religieux missionnaires dont nous avons parlé.

Presque tous étaient en mission ; il ne restait que les malades. Ils m'ont accueilli avec une bonté touchante et se sont mis à ma disposition. Je ne demandais pas mieux. Après la messe et le déjeuner, ils m'ont raconté l'histoire suivante :

Lorsque Mgr Pavy eut bâti le sanctuaire et une partie du couvent, il

éprouva une vive contrariété : les ouvriers creusaient, creusaient toujours et ne trouvaient pas d'eau. Or, que faire sans eau sous le soleil d'Afrique? L'évêque désespéra presque de son œuvre et fit suspendre les travaux.

Alors la Vierge apparut à une sainte fille, Marguerite Gervesio, connue généralement sous le nom d'Agarit. Elle lui ordonna d'aller trouver l'évêque et de lui dire de faire une procession. L'apparition eut lieu dans un ravin situé près de là. On y a élevé un petit sanctuaire, sous le vocable de Notre-Dame-du-Ravin.

Agarit exécuta les ordres de la Sainte Vierge ; mais il n'était pas facile de convaincre le prélat, qui crut avoir affaire à une visionnaire. Cependant la piété bien connue de Marguerite, l'autorité avec laquelle elle parlait, les détails précis et circonstanciés qu'elle donnait influèrent sur l'esprit de Mgr Pavy. Il ordonna une procession générale au sanctuaire.

La foule était nombreuse. En arrivant, l'évêque commanda aux ouvriers de descendre dans le puits : il n'y trouvèrent pas une goutte d'eau.

On fait des prières et les ouvriers descendent de nouveau. Tout était changé : l'eau était venue, mais tellement trouble qu'il était impossible de la boire.

Les choses durèrent ainsi un an, et les travaux continuèrent. Alors Agarit s'adressa de nouveau à l'évêque de la part de la Sainte Vierge, et demanda une nouvelle procession. Cette fois les prières furent pleinement exaucées : l'eau devint limpide, excellente, inépuisable. Elle est d'une fraîcheur délicieuse; mais on peut la boire sans crainte : comme toutes les eaux miraculeuses, elle ne fait jamais de mal.

La bonne et pieuse Agarit mourut comme elle avait vécu, c'est-à-dire en sainte fille. Son corps repose dans une petite chapelle attenante au couvent.

J'ai trouvé, avec les religieux, plusieurs jeunes arabes recueillis par eux. Quelques-uns appartiennent à cette multitude d'enfants sauvés de la famine et de la mort par Mgr Lavigerie. D'autres viennent de l'Afrique centrale. Un d'eux, né dans les environs de Tombouctou, a les dents pointues comme des clous. Il paraît que sa mère lui fit cette opération, dans ses jeunes années, pour lui donner un air plus distingué. Ces pauvres êtres qui n'auraient trouvé, dans leurs familles ou dans leurs tribus, que la misère, le vice et la barbarie, sont maintenant civilisés, instruits, pieux comme des anges. Plusieurs même ne rêvent qu'une chose : arriver au sacerdoce afin de convertir leurs compatriotes.

Ce vœu est surtout celui des missionnaires. Certes on serait bien mal venu si on leur disait que les Arabes sont inconvertissables. Ils ont eu déjà de grands succès, surtout parmi les Kabyles. Ils ont aussi leurs martyrs qui prient dans le ciel et dont le sang féconde la terre. Ils ont confiance : qui oserait les en blâmer ?

Depuis mon passage à Alger, la tâche des missionnaires s'est considérablement agrandie. Le Souverain Pontife leur a confié l'évangélisation de l'Afrique équatoriale. Une vingtaine d'entr'eux sont établis en ce moment sur les bords des grands lacs où le Nil prend sa source. Dieu seul connaît les privations, les souffrances, les fatigues qu'ils ont supportées. Mais ils disent comme saint Paul : *Je ne crains rien de tout cela, pourvu que j'achève mon œuvre*... Un d'entr'eux, le R. P. Joachim Pascal, est mort à la peine. Puissent tant de dévouements ne pas être perdus pour la cause de Dieu qui est aussi la cause de l'humanité.

Abbé THIBAUT.

UNE PROCESSION DE LOUPS

LÉGENDE GALICIENNE

Au temps des luttes héroïques (1)
Du glorieux Koscyusko,
Vivait sans soucis politiques
Théophile Pisarenko.

Tout jeune encore, mais bien sage,
Il aimait Dieu de tout son cœur :
Jamais église de village
N'eut plus gentil enfant de chœur.

Un jour d'hiver, l'Eucharistie
Fut portée en pleine forêt
Où, réclamant la Sainte-Hostie,
Un pauvre garde se mourait.

Théophile marchait en tête,
Et sa clochette lentement
Annonçait la lugubre fête
Avec un plaintif tintement.

Le prêtre adorait en silence,
Dilatant sa pensée en vain
Pour mesurer l'amour immense
Qui battait dans le Cœur divin.

Du soleil pâli la lumière
Luttait avec l'ombre du soir,
Et d'une teinte singulière
Colorait les tours du manoir.

Bientôt, développant ses voiles,
La nue envahit le ciel gris :
Puis, la neige couvrit d'étoiles
Les pieux messagers surpris.

Le vent gémit : une avalanche
Se déchaîna dans le brouillard,
Et fit pencher la tête blanche
Sur la poitrine du vieillard.

(1) La Galicie ne prit point de part à l'insurrection provoquée par le 2e démembrement de la Pologne. La guerre eut pour théâtre les provinces récemment usurpées par la Russie et par la Prusse.

Tous deux, à la clarté blafarde
Qui dirigeait encor leurs pas,
Se hâtaient de porter au garde
Les espérances du trépas.

Soudain, à travers la tourmente
De longs cris furent entendus...
Comme un enfant qui se lamente...
Comme hurlent les chiens perdus.

« Oh ! Jésus, murmura le prêtre,
En faisant un signe de croix,
Protégez-nous : ce sont peut-être.. ,
Je connais ces terribles voix!

— Mon père, je vois une tête
Avec de gros yeux enflammés ;
Encore une autre, une autre...-Arrête !
Oui, ce sont des loups affamés.

Mais non, mon fils ; fais ta prière,
Sans reculer devant la mort.
On nous attend dans la chaumière :
Que Dieu veille sur notre sort.

Le courageux enfant se signe ;
A la divine volonté,
Comme le prêtre, il se résigne,
Prêt à mourir par charité,

A mesure qu'il se rapproche,
Il sonne avec plus de vigueur :
Le bruit de la petite cloche
Perce la tempête en fureur.

Il semble sommer la nature
De reconnaître le Passant,
Et dire aux loups : Cohorte impure,
Adorez le Saint-Sacrement !

Mais déjà la troupe sauvage
S'allongeait au bord du chemin
Joyeuse du prochain carnage
Qui lui promettait un festin.

O miracle ! le bon Dieu passe !
Ses ministres sont respectés !
Ils marchent dans le libre espace,
Suivis des animaux domptés !

C'était un merveilleux cortège :
Un prêtre, un enfant dans la nuit,
Et des loups glissant sur la neige,
Tête basse, honteux, sans bruit.

Dans leur prunelle flamboyante
Jésus avait mis la terreur,
Et par leur muette épouvante
Ils glorifiaient le Seigneur.

Cette procession étrange
Vint ainsi chez le moribond :
Alors l'infernale phalange
Dans les bois disparut d'un bond.

Puissant Jésus Eucharistie,
Maître des hommes et des loups,
Pour chasser une bande impie,
Paraissez au milieu de nous.

E. D'ARFEUILLE.

INAUGURATION DE L'ORGUE DE SAINT-LOUIS

La *Revue Catholique* ne peut rester étrangère à nulle belle chose religieuse et artistique. Aussi ne serons-nous pas trop mal venu à entretenir ses lecteurs de l'inauguration solennelle du grand Orgue de Saint-Louis.

Samedi soir, bien avant trois heures, une foule compacte et d'élite se pressait dans la vaste enceinte, avide d'assister à l'une de ces séances qui font époque dans l'histoire d'une église et d'une paroisse. A l'heure sonnée, le clergé entre au chœur, présidé par Monseigneur l'Archevêque de Perga, qui doit bénir l'instrument. M. le Curé monte en chaire et adresse à l'auditoire une allocution vibrante et pleine de tout ce que M. l'abbé Donis sait faire excellemment : éloquence, poésie, pein-

ture et musique. C'est bien là le prélude du magnifique concert que nous allons entendre ; l'âme de l'artiste se révèle, le cœur du prêtre déborde, tous deux lancent à l'unisson leur note superbe.

La bénédiction donnée, l'instrument éclate : c'est M. Capdejelle qui prend possession de son orgue en enlevant joyeusement une entrée de Hesse ; c'est le bon serviteur qui trouve la récompense d'une vie laborieusement consacrée au culte. Nous le félicitons de posséder un instrument digne de son talent, de sa foi et de son dévouement à l'Eglise.

M. Charles Amouroux lui succède au clavier. *La prière sur l'eau* est suave et n'a qu'un défaut qui lui fait honneur, c'est d'être trouvée courte. Le solo de basson de 16 a fait apprécier la douceur de ce jeu, ordinairement si dur. Les *fantaisies* sur divers motifs sont traitées avec ampleur, avec science et avec une habitude consommée de l'orgue. Le jeu de l'organiste de la primatiale est grave et solennel ; c'est le jeu qui semble convenir à une grande Cathédrale, mais nous eussions préféré n'admirer qu'un seul de ses motifs d'Offertoire, développé plus à l'aise et plus longuement.

Après un chœur de M. Donis, fort bien chanté par la maîtrise paroissiale, M. d'Etcheverry s'empare du clavier et fait entendre le célèbre *Adagio* du septuor de Beethoven. Cette magnifique page est développée sur plusieurs jeux bien réussis ; elle est suivie d'une *Prière* ravissante et d'une *Pastorale* d'un grand intérêt. La marche pleine d'entrain qui termine cette audition accuse l'étonnante puissance de ce bel instrument.

Que dire ici de l'éminent organiste de Saint-Paul, qui n'ait été dit un peu partout, mais surtout à Pau, à Lourdes, à Paris et à Rome ? C'est toujours ce jeu qui saisit l'âme tout d'abord, l'élève et la charme délicieusement ; c'est l'élégance, la force, la netteté au service d'une belle imagination et d'une grande foi ; c'est la passion de l'art, l'étude de tous les styles, merveilleusement secondées par l'intelligence des choses de Dieu et l'amour des saints mystères. M. d'Etcheverry prie admirablement sur l'orgue parce qu'il sait prier partout ; tous les genres passent par l'orgue de Saint-Paul ; mais par-dessus tout, on y parle de Dieu, on y chante pour Dieu.

Un nouveau chœur de M. Donis vient agréablement reposer l'auditoire et c'est le tour de M. Doney.

On fera toujours un grand honneur à l'organiste de Saint-Ferdinand, quand on dira de lui qu'il rappelle l'école. Il y a, dans son jeu, de la sobriété, de l'exactitude et une rigoureuse correction ; il faut féliciter le digne ancien élève de l'école Niedermeyer de vouloir et de savoir, avec un beau talent, interpréter des maîtres tels que Lemmens et Guilmaut. Nous n'oublions pas, du reste, qu'il y a trois ans, à l'inauguration de l'orgue de la primatiale, M. Doney nous fit le plus grand plaisir.

M. Lafon, avec un talent tout différent, ne nous a pas moins intéressé. Il faut dire d'abord que c'est celui des quatre artistes qui connaît le mieux l'instrument de Saint-Louis, et cela pour lui avoir fréquemment fait visite durant l'installation. Ici s'accusent une indépendance absolue, une impétuosité sans égale, une coquetterie pleine d'attrait. Sans connaître la romance de Mendelsohn que nous avons entendue,

nous doutons que le grand maître eût reconnu facilement son œuvre; du moins il eût, comme nous, admiré cette profusion de détails heureux dont elle était si gaiement revêtue. L'organiste de Saint-Martial possède un mécanisme aussi indépendant que son talent; heureusement il ne fait pas d'élèves. Son jeu est toujours alerte et audacieux, quelquefois saisissant et pathétique.

L'*Ave Maria* de Beethoven et une charmante mélodie de M. Charles Amouroux, intitulée le *Céleste avenir,* ont été chantés avec bonheur par Mlle Peyrouzelle.

Nous n'avons regretté qu'une chose à cette fête, mais nous l'avons vivement regrettée. C'est qu'on n'ait pu ou voulu lui donner d'autre caractère que celui d'un vrai concert. L'allocution de M. le Curé, la courte bénédiction de Monseigneur de la Bouillerie, les chants divers qui ont été si bien exécutés ne parvenaient point à donner à cette solennité la physionomie qu'elle devait avoir. L'orgue, en réalité, n'étant appelé en cette circonstance à rien exprimer, toutes les magnifiques choses qui nous étaient données semblaient porter à faux. Il eût été beaucoup mieux, croyons-nous, de chanter Vêpres en inaugurant l'instrument.

Mais passons à la partie technique de notre étude. Le magnifique chef-d'œuvre de M. Wenner compte 52 jeux complets, répartis sur trois claviers à main et un pédalier de 30 notes. Une grande machine pneumatique à forte pression et deux autres à pression faible, permettent à l'organiste de jouer aussi aisément que sur un piano. Dix-sept pédales de combinaison, fonctionnant au gré de l'artiste, lui permettent sans lever les mains de faire *crescendo* et *descrescendo* à volonté. Six grands soufflets à pompe aspirante et refoulante alimentent deux réservoirs et fournissent un vent régulier et abondant: trois hommes les mettent en mouvement. Deux *anémomètres*, placés à portée des claviers, font apprécier la force ou la faiblesse d'air comprimé, contenu dans la soufflerie. Cette application de l'anémomètre a été imaginée par M. Gaston Maille, l'ingénieux contre-maître de la maison Wenner.

La partie harmonique n'est pas moins parfaite que la partie mécanique, et on peut dire que M. Michel Roger a rivalisé avec son confrère de talent et de patience.

Il serait trop long de suivre tous les jeux de l'instrument et d'énumérer toutes les combinaisons possibles. Chaque registre rend fidèlement et corrige même quelquefois le timbre de l'instrument dont il porte le nom; il y a partout homogénéité de sons, douceur dans les détails du récit, force et magnificence dans le plein jeu. Nous signalons en particulier la suavité de l'*unda maris,* du *dulciana,* du *quintatum* de 16, du *principal* de 8, le mordant et l'attaque du *violoncelle* de 8 et de la *contrebasse* de 16. Le *bourdon* de 32 est d'une profondeur douce, et forme graduellement dans le plein jeu une base d'harmonie admirable.

Nous devons nos plus vives félicitations à M. Wenner et à ses deux habiles contre-maîtres. Cet instrument suffirait pour faire la réputation d'une maison, et une si belle facture peut supporter la comparaison avec toute autre de Paris ou d'ailleurs.

En terminant, nous exprimerons un nouveau regret pour M. Wenner, c'est que l'architecte de la belle église de Saint-Louis n'ait pas songé à

l'orgue dans la conception et l'exécution de son plan. Pourquoi cette tribune sur la ligne des deux clochers? Pourquoi l'avoir placée si haut? L'instrument n'est pas à l'aise dans plusieurs de ses parties; il se présente mal dans le vaisseau de l'église et ses conditions acoustiques sont déplorables.

Mais arrêtons-nous. La paroisse de Saint-Louis est dotée à souhait de toute chose capable de bien : c'est vraiment une heureuse paroisse.

Jules CISTAC.

BIBLIOGRAPHIE

Aux lettres élogieuses que NN. SS. d'Aix, d'Hébron et d'Anthédon ont adressées à l'auteur des *Beatitudes évangéliques,* il faut ajouter celle de S. E. Mgr le cardinal Donnet, que nous nous empressons de publier :

« Bordeaux, le 23 mai 1881.

« Monsieur le Chanoine,

« J'ai reçu vos conférences sur les *Beatitudes Evangéliques* ainsi que votre charmante lettre, et c'est de grand cœur que je vous donne l'approbation que vous me demandez. Elle est bien méritée, et de plus, je suis persuadé que mes chers prêtres vous liront avec plaisir et surtout avec fruit. Comment, en effet, ne pas être frappé des richesses sans nombre que vous savez tirer de quelques textes de l'Evangile? Infatigable ouvrier, vous avez creusé, vous avez fouillé la *mine précieuse* et la Providence, contente de vos efforts, les a récompensés en mettant pour ainsi dire, sous votre main, des lingots d'or que vous façonnez avec un art admirable. Il y en a pour tous les besoins : besoins du cœur, besoins de l'esprit et même du corps. Il y en a pour tous les âges et pour toutes les conditions.

« Heureuses les âmes qui sauront puiser dans ces trésors que vous leur offrez. Quelles ouvrent votre livre, quelles en lisent quelques conférences, et, étonnées, charmées des divisions neuves, inattendues, justes cependant, que vous tirez des textes, elles seront captivées et voudront lire les autres. D'ailleurs, sans parler de la solidité du dogme et de la beauté de la morale exposées avec un art incontestable, elles seront entraînées à continuer cette lecture par un style sage dans son originalité,

riche dans sa simplicité, clair jusque dans la précision, et d'une logique au-dessus de toute critique. C'est vous dire, Monsieur le Chanoine, que je serai heureux de voir votre livre enrichir la bibliothèque de mes studieux collaborateurs.

« Votre très-affectionné et tout dévoué

✝ FERDINAND CARDINAL DONNET
« Arch. de Bordeaux. »

CHRONIQUE RELIGIEUSE

CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX. — M. Dupuy désirerait savoir si l'enseignement a cessé d'être confessionnel dans les écoles de filles, et accessoirement s'il existe encore un enseignement religieux dans les écoles mixtes, et en cas d'affirmative, qui le donne?

M. Barckhausen, adjoint, mettra d'abord en dehors de la question le Consistoire protestant, qui maintiendrait certainement ses écoles de filles, quand même le système mixte serait strictement exécuté dans nos écoles communales.

En 1880, un arrêté préfectoral a déclaré mixtes toutes les écoles communales laïques de Bordeaux. Mais les règlements que devaient garder les maîtres et les maîtresses dans l'application du système n'ont été arrêtés qu'au mois de mars. Aussitôt M. l'Inspecteur d'académie a réuni les directrices laïques de filles pour leur faire connaître et comprendre les obligations nouvelles que leur imposait un nouvel état de choses.

Quelques directeurs ont fait observer que les parents de leurs élèves seraient froissés per une suppression stricte et brusque de tout enseignement religieux donné par elles. Il a fallu tenir compte dans une certaine mesure de ces craintes. *Provisoirement*, il a été dit aux directrices que dans les six heures obligatoires de classe, de 8 à 11 heures du matin et de 1 à 4 heures du soir, elles ne devaient pas s'occuper d'enseignement religieux; mais qu'en dehors de ces heures elles pourraient se conformer aux vœux des parents.

— M. LITTRÉ.— M. Littré n'avait pas été baptisé. Il a reçu le baptême au moment de mourir. Depuis environ six mois, un prêtre de Paris devenu son ami, M. l'abbé Huvelin, vicaire à Saint-Augustin, le visitait presque chaque jour, et ses visites étaient vivement désirées par le malade. L'acte suprême de religion qui a terminé sa vie a donc répondu aux sentiments qut n'ont cessé d'être les siens pendant les derniers mois

de son existence. Les articles des journaux radicaux et libres penseurs sur l'enterrement de M. Littré sont aussi violents et inconvenants que l'ont été le langage de M. Wyrouboff et l'attitude des francs-maçons au cimetière du Montparnasse. Divisés entre eux, les uns refusaient de croire à la conversion du célèbre académicien et se répandent en blasphèmes odieux; les autres injurient la mémoire de Littré, lui préférant le comédien Georges Rey, qui fut enterré civilement, il y a quelques jours; ils outragent même grossièrement sa veuve et sa fille, sans respect pour leur douleur, et bien loin d'imiter la réserve pleine de délicatesse et d'affectueuse condescendance dont celui qu'ils appellent leur *maître* leur donna l'exemple dans toute sa vie privée, quelques-uns poussent le fanatisme jusqu'à recommander les plus grandes précautions pour se soustraire sûrement à la fin chrétienne de Littré; mais Dieu, heureusement, a plus de miséricorde qu'ils n'ont de haine, et ils n'empêcheront pas que beaucoup des leurs demanderont d'eux-mêmes à mourir comme est mort l'ancien philosophe libre penseur.

Monseigneur de Ségur. — Dans toute la presse honnête et chrétienne s'élève un concert d'hommages et de regrets pour Mgr de Ségur, ce pieux et infatigable apôtre qui vient de mourir.

Après avoir renoncé à la diplomatie pour entrer dans les Ordres, et après avoir passé plusieurs années à Rome, comme auditeur de rote, le fils de la comtesse de Ségur de Rostopchine, prélat de la maison de Pie IX, qui l'honorait d'une affection toute spéciale, venait d'être désigné pour un évêché quand il devint aveugle. La propagande et les œuvres occupèrent dès lors toute sa vie.

— Par une concession spéciale et toute récente, qui n'était pas contenue dans son Encyclique, S. S. Léon XIII permet de gagner le Jubilé autant de fois qu'on accomplira les œuvres prescrites avant le 1er novembre.

Les priviléges jubilaires, autres que l'indulgence, ne sont accordés néanmoins que pour une fois.

— Pour répondre aux vœux des fidèles, la photographie Terpereau vient de reproduire la belle vierge en marbre « *mater amabilis* », qui se trouve dans la primatiale de Saint-André. Cette photographie, parfaitement réussie, est vendue au profit des pauvres de la paroisse; nous la recommandons aux personnes pieuses et charitables.

Dimanche prochain, les bourdons de la cathédrale appelleront les curés, prêtres et fidèles de toutes les paroisses urbaines, pour la procession très-solennelle de la Fête-Dieu qui se déroulera dans la grande nef et le déambulatoire de l'église primatiale. Les élèves du grand séminaire sont convoqués et contribueront puissamment à la beauté de cette fête intérieure qui sera présidée par S. E. le Cardinal Donnet.

Obsèques de Mgr de Ségur.— Le 13 juin ont eu lieu, à midi et quart, à l'église Saint-Thomas d'Aquin, les obsèques de Mgr Louis-Gaston-Adrien de Ségur, prélat de la Maison du Pape, chanoine de premier ordre de l'insigne chapitre de saint Denis. Dès onze heures et demie, la circulation était suspendue rue du Bac. Une foule énorme stationnait sur les trottoirs et envahissait la chaussée. La partie du boulevard Saint-Germain que devait parcourir le convoi était également envahie par une multitude de fidèles parmi lesquels les classes populaires étaient surtout représentées.

Conformément aux volontés exprimées par Mgr de Ségur, le convoi était celui des pauvres. Sur les tentures de la voiture, on remarquait seulement les armoiries de la famille de Ségur; en revanche, les panneaux et la galerie du corbillard disparaissaient sous les couronnes de fleurs. C'est avec peine que les ordonnateurs des pompes funèbres ont pu mettre en mouvement le convoi. Autour de la bière où reposait la dépouille mortelle du pieux prélat, c'était une procession ininterrompue d'hommes, de femmes et d'enfants qui venaient faire toucher des chapelets.

Le deuil était conduit par M. le marquis de Ségur, ancien conseiller d'Etat, M. le comte de Ségur-Lamoignon, M. le baron de Malaret, M. Armand Fresneau, M. le vicomte de Simard de Pitray, frères et beau-frères du défunt, MM. Jean de Moussac, le marquis de Moy, de la Brunetière, etc., alliés à la famille de Ségur.

Venaient ensuite les membres du conseil de l'Association de Saint-François de Sales, le directeur du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, l'Association des jeunes gens du faubourg Saint-Germain, l'Union des Œuvres ouvrières, représentée par le R. P. Delaporte, le directeur du bureau central et M. le comte Gaston Yvert, les élèves du collège Stanislas, en uniforme, les élèves de l'école des Frères, les élèves des Sœurs.

Dans le cortège, nous avons remarqué : Mgr Ferrata, auditeur de la Nonciature; MM. Chesnelong, le duc de Broglie, le comte de Mérode, le baron de Ravignan, le vicomte de Lorgeril, Galloni d'Istria, sénateurs; Keller, le duc de Larochefoucauld-Bisaccia, Ferdinand Boyer, membre de la Chambre, Joseph de La Bouillerie, ancien ministre, le comte de Rességuier, etc.

Lorsque le cortège est entré dans l'église, M. Gounod, qui tenait l'orgue, a joué une marche funèbre.

La messe a été célébrée par M. le curé de Saint-Thomas-d'Aquin et l'absoute a été donnée par S. G. Mgr Richard, coadjuteur de S. Em. le cardinal Guibert.

Un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux assistaient à la cérémonie.

(*Monde.*) O. H.

M. LABBE DE CHAMPGRAND

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

VIII. *La dévotion aux Saints Anges, par un prêtre de Saint-Sulpice;* Tours, Cattier, libraire-éditeur, 1873, in-32 de XII-184 pages.

« Je vois dans la notice sur M. de Vaugimois (1) qu'il a composé : *La dévotion aux Saints Anges;* je ne me doutais pas que je lui volais son titre, et si j'avais eu son ouvrage, je lui aurais bien volé autre chose, sans craindre l'accusation de plagiat. » (16 mars 1879.)

(1) A la suite de l'ouvrage intitulé : *Vie, écrits et correspondance littéraire de Laurent Josse Le Clerc;* Paris, Jules Vic, 1878, in-8°, pag. 329 et suiv.. A l'occasion de ce livre, qu'il nous soit permis encore de citer le passage de cette même lettre où M. de Champgrand exprime ses sentiments « sur le héros de l'ouvrage et sur les personnages avec lesquels il a été en rapport. Quelques-uns de ces derniers ont bien des petitesses, Bouhier, par exemple, Marais et autres; mais ce mauvais côté de l'homme est quelquefois bon à envisager; on apprend par là à se défier de soi et des mauvais instincts de la nature déchue. M. Le Clerc, lui, n'a pas à se reprocher ces petitesses; il est droit, franc, naïf; il cherche la vérité et pratique la charité : voilà comme il faut être. »

Composé pour les associés d'une confrérie établie en 1872 à Bourges, dans l'église de Saint-Pierre-le-Guillard, mais convenant « indistinctement à toutes les âmes pieuses qui désirent connaître et honorer les Saints Anges », ce petit livre est divisé en deux parties, l'une d'instruction, contenant des notions sur les Esprits bienheureux, l'autre de pratique, renfermant un certain nombre de prières vocales et quelques sujets de méditation. « C'est une misère », écrivait le modeste auteur. Cependant Mgr l'archevêque de Bourges, dans son *Approbation*, avait jugé l'opuscule « pieux, solide, substantiel », et il parut « très-recommandable » aux critiques du *Polybiblion* (tome XIII, p. 99, 100).

IX. *Guide de l'étranger dans la ville de Bourges; troisième édition, revue, corrigée et augmentée;* Bourges, librairie de J. David, 1874, in-12 de 148 pages.

« Le *Guide de l'étranger* a paru pour la première fois en 1848; la deuxième édition est de 1855, et n'avait que 90 pages. Je n'ai eu aucune part, ni à l'une, ni à l'autre. Les auteurs étaient MM. le baron de Girardot, secrétaire de la Préfecture, et Hippolyte Boyer, sous-archiviste. M. Vermeil, libraire, qui avait fait composer ce livret, m'a prié de revoir une troisième édition qu'il en voulait donner. J'ai conservé la *Notice historique sur la ville de Bourges* (pag. 9-32), en la corrigeant au point de vue religieux et politique; le reste a été *à peu près* entièrement refait » (20 novembre 1874).

X. *Notice sur la chapelle de Notre-Dame de Liesse et Consolation à Maubranche, paroisse de Moulins-sur-Yèvre, près Bourges;* Bourges, typographie E. Pigelet, 1874, in-8° de 31 pages, avec quatre planches.— Bien que le titre soit anonyme, l'auteur signe cependant à la fin de l'ouvrage : F. Labbe de Ch....., *P. S. S.*

Maubranche était un lieu de pèlerinage, fréquenté dès le XVIIe siècle, mais tombé depuis la Révolution. La chapelle fut reconstruite en 1873.

XI. *Abrégé de l'histoire du convent des Frères Prêcheurs de la ville de Bourges, en Berry, par F. Antoine Gevry, docteur en théologie, religieux du même convent à Bourges, le* XXV *janvier* MDCLXXXXVI; Bourges, imprimerie de A. Jollet, H. Sire, successeur, 1877, in-8° de XVI—316 pages. D'après la *Semaine religieuse* du Berry qui l'annonça et le recommanda à ses lecteurs, cet attrayant volume « n'a été tiré qu'à trois cents exemplaires. »

« Ce petit trésor, dit M. de Champgrand dans l'*Avant-propos*, est

tombé entre nos mains par un hasard tout providentiel. En recueillant quelques notes sur les Dominicains de Bourges, nous avions constaté l'existence d'un précieux manuscrit de l'un deux sur l'histoire de leur couvent dans cette ville. Malheureusement, malgré tous nos efforts, nous n'avions pu le découvrir, et nous avions perdu tout espoir, lorsqu'un ami éclairé des antiquités berruyères, chercheur infatigable, M. de Laugardière, conseiller à la Cour, nous apprit que ce trésor était enfermé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg... Grâce à une puissante intervention auprès de M. de Novossiltzoff, écuyer de Sa Majesté l'Empereur de Russie, nous avons pu nous procurer une copie exacte et fidèle de ce manuscrit (1). C'est cette copie que nous publions. Il n'y a, en cela, de notre part, ni spéculation ni commerce; nous n'avons d'autre pensée que de faire connaître un travail qui intéresse l'histoire religieuse du Berry, et, en particulier, la ville de Bourges (p. V-VII). » Le modeste éditeur eût été dispensé d'écrire cette dernière phrase, s'il avait mis son nom à la première page du livre.

Quant à l'auteur de l'ouvrage, voici en quels termes il parle de lui-même et de son frère, né, comme lui, à Ménétréol-sous-Sancerre, à dix lieues de Bourges, le 8 février 1639 : « Les PP. Estienne et Antoine Gevry, frères gémeaux, ont pris tous deux l'habit de Saint-Dominique pour Bourges dans notre maison de Mâcon, où ils firent aussi leur noviciat et ensuite leur profession ensemble, le 7 du mois de mars 1656, sous le P. Gouilloux, docteur en théologie, prieur. Ils ont reçu tous les ordres ensemble et d'un même Évêque, et le bonnet de Docteur cinq mois l'un après l'autre, l'an 1676. Ils ont été presque toujours prieurs en même temps en différents convents, à Bourges, à Vienne, à Angers. Ils se ressemblent si fort d'humeur, de taille, de visage, de parole et de voix, que souvent on y est trompé, les prenant l'un pour l'autre. Enfin, il ne leur reste plus que d'aller au ciel ensemble : *Faxit Deus* » (p. 187, 188).

XII. *Notice sur le P. Berthier, d'après son Éloge historique prononcé à Bourges par M. de Montjoye.* (Imprimerie royale, 1817,

(1) « Le frère de ma nièce par alliance, M. de Novossiltzoff, a fait faire du manuscrit une copie servile, où tout est représenté, même les ratures, et où l'écriture est imitée presque comme elle le serait dans un calque. Je vais la faire transcrire pour l'impression, et je déposerai la copie venue de Russie à la bibliothèque de la ville. Dites si ce n'est pas là une bonne fortune bibliographique ? » (14 juin 1875).

in-8° XVI-208 p.); Bourges, imprimerie Marguerith-Dupré, 1879, in-8° de 55 pages.

« En transformant en notice l'éloge que l'on a suivi pas à pas, on a fait certains retranchements et modifié en plusieurs endroits le style de l'auteur. » *(Note imprimée au verso du titre.)* « J'ai cru que mes compatriotes me sauraient gré de ne pas laisser l'*Éloge historique* devenir la pâture des rats et des vers, et qu'ils ne seraient pas fâchés qu'on le leur servît de nouveau, sous une autre forme, après plus de soixante ans. » (30 novembre 1879.)

XIII. *Pietas Seminarii Sancti Sulpitii, auctore Joanne Jacobo Olier, Seminarii ac Societatis Presbyterorum S^ti Sulpitii vulgò nuncupatorum, institutore; opusculum ad fidem autographi Oleriani restituit, explanatione perpetuâ et notis auxit Ferd. Labbe de Champgrand, Bituricus, Societatis S^ti Sulpitii presbyter; accedit elucidatio orationis* O JESU VIVENS IN MARIA; Biturigibus, ex officina Hippoliti Sire, 1879, in-18 de XXIV-412 pages.

L'auteur n'avait d'abord entrepris ce travail que pour son édification personnelle, mais il fut engagé par M. le Supérieur de la Compagnie de S. Sulpice à le disposer de façon à en faire profiter tous les membres. A ce sujet, il écrivait au Supérieur général en ces termes : « J'ai toujours aimé le *Pietas Seminarii*, parce que j'y trouvais l'expression des pensées si hautes et si surnaturelles de notre vénéré fondateur, sur l'éminente sainteté à laquelle doivent aspirer les membres de la Compagnie qu'il a fondée. Il me semblait que rien n'était plus à souhaiter pour raviver l'esprit primitif parmi nous, que de lire et de méditer sans cesse un opuscule où M. Olier lui-même nous enseignait en quoi il fallait faire consister notre piété, et les moyens que nous devions prendre pour arriver, chacun selon la mesure de sa grâce, à ce but sublime : *Vivere summè Deo in Christo Jesu Domino nostro.* — Ce petit livre me paraissait être pour nous, à peu près, ce que le livre des *Exercices spirituels* de S. Ignace est pour les Jésuites; c'est-à-dire, la source où ils viennent incessamment se retremper dans l'esprit de leur vocation. Le Père Roothaa ne crut pas pouvoir faire une œuvre plus utile à sa Compagnie, que de donner des *Exercices* une édition nouvelle, traduite sur l'original espagnol, et annotée avec une sagacité admirable et une connaissance profonde des voies intérieures. C'est quelque chose dans ce genre-là que j'aurais voulu faire, si j'avais pu. Jusqu'à quel point ai-je réussi à faire

quelque chose d'utile, quoique beaucoup moins parfait, c'est ce que d'autres seuls peuvent juger. »

La lettre-circulaire, d'où nous tirons ces paroles, continue ainsi : « Nous dûmes faire à l'auteur quelques observations sur son travail ; il les reçut avec la plus édifiante simplicité, et fit sans hésiter les modifications qui lui avaient été indiquées (1). Il craignit un jour de n'avoir pas adhéré avec assez de docilité à ce que je lui avais proposé ; il s'empressa de réparer ainsi cette faute, bien légère sans doute, si faute il y avait. « La lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire ce matin n'a pas été plus tôt partie, que j'ai eu quelque regret de l'avoir écrite, dans la crainte d'y avoir dit des choses que je ne devais ni dire ni penser. Peut-être ai-je témoigné une attache à mon sens que le propre esprit dont nous devons faire litière et qu'il faut détester et poursuivre comme une peste, m'aura suggérée. Je serais bien malheureux s'il en était ainsi, puisque j'aurais travaillé pour le démon en pensant travailler pour la gloire de Notre-Seigneur. » Il s'en rapporta donc entièrement à ce que nous lui avions dit. Quand tout fut terminé, il m'écrivit : « Enfin mon petit travail sur le *Pietas* et sur la prière *O Jesu* est terminé !... Il ne me reste qu'à vous l'offrir comme un témoignage de ma très-vive affection pour notre vénéré Père, M. Olier, et pour la Compagnie de S. Sulpice à laquelle j'ai le bonheur d'appartenir, ce qui fait la consolation de ma vieillesse. J'ai voulu rendre service à mes confrères bien aimés ; mais je crains d'avoir fait acte de présomption et même d'hypocrisie en écrivant sur la vie parfaite, moi qui n'en pratique pas même les premiers éléments. »

Le livre est dédié à la T.-S. Vierge et à S. Joseph menant avec Jésus à Nazareth une vie cachée en Dieu. A cet acte de religion M. de Champgrand, en fidèle imitateur de M. Olier, ajouta celui de faire offrir à la Sainte-Vierge les prémices de son travail. Voici en quels termes il chargeait le directeur de la Solitude de cette agréable et sainte mission : « Je

(1) « C'est bien mon intention d'ajouter à mon commentaire des pièces justificatives, mais non de les insérer dans mon propre travail, si ce n'est par des chiffres ou des lettres qui renverront à la fin du volume ; cette méthode me paraît plus convenable ; par là j'éviterai l'insertion de citations françaises dans un texte écrit en latin et je rendrai la marche de ce dernier plus dégagée. » Voilà ce que M. de Champgrand nous écrivait le 7 février 1878 ; mais par déférence aux observations qui lui avaient été faites, il ne renvoya pas à la fin du volume les citations désirées : elles furent mises à la suite de chaque chapitre du paragraphe, sous forme de notes, et imprimées en caractères différents.

vous envoie le premier exemplaire de mon petit livre dont enfin l'impression est terminée, afin que vous soyez assez bon pour l'offrir à la Très-Sainte Vierge dans sa chapelle de Lorette, en lui demandant que cet avorton puisse faire du bien tant à celui qui l'a conçu qu'à ceux qui en feront usage. » (17 juillet 1879).

Dans la pensée du pieux commentateur, ceux qui devaient en faire usage étaient à peu près exclusivement les membres et les novices de la Compagnie, auxquels furent envoyés gratuitement les 500 ou 600 exemplaires qui formèrent toute l'édition, sans qu'il en ait été mis dans le commerce. « Il me semble, nous disait gracieusement l'auteur, qu'en distribuant *gratis* mon papier noirci à tous mes confrères, j'ai pris le meilleur moyen d'écouler promptement l'édition. » (5 juillet 1879). — « Hélas ! disait-il encore, quand vous verrez cette misère, vous rirez de moi ; mais enfin si j'ai pu contribuer à faire lire davantage l'opuscule de M. Olier, *abeat quò libuerit* la réputation du soi-disant commentateur. » (16 mars 1879.)

XIV. *Le P. Joseph Labbe S. J., missionnaire en Chine* (1677-1745), *par F. Labbe de Champgrand, prêtre de S. S., membre du comité d'Histoire et d'Archéologie du diocèse de Bourges ;* Bourges, imprimerie Marguerith-Dupré, 1880, in-8° de XI-89 pages, — dédié *A la mémoire de Mgr de La Tour d'Auvergne Lauraguais, archevêque de Bourges, fondateur du comité diocésain d'histoire et d'archéologie.* La préface est adressée aux membres du même comité.

Excellente biographie, dont l'auteur parle néanmoins avec sa modestie ordinaire : « Je ne sais si mon P. Joseph Labbe vous aura offert quelque petit intérêt ; j'espère au moins que vous en aurez retiré de l'édification, malgré la rareté des documents dont j'ai pu disposer. Quoi qu'il en soit, ce saint homme est *exhumé*, car il était enterré très-profondément depuis sa mort qui remonte à plus d'un siècle. » (4 juin 1880.)

XV. *Récit authentique d'une conversion mémorable ;* Bourges, C. Tripault, 1881, in-16 de 208 pages.

« Le présent opuscule n'est qu'une simple reproduction de différentes pièces relatives à la conversion de M. Alph. Ratisbonne. Cet événement miraculeux eut, en 1842, un grand retentissement dans le monde et y produisit de très-heureux effets. Le désir d'en raviver et d'en perpétuer la mémoire, nous a porté à réunir dans un même volume la relation publiée à Rome par M. Bussierre, témoin de tout ce qui se passa alors, la lettre

où le converti lui-même raconte ce qui lui est arrivé, et quelques autres documents demeurés épars jusqu'ici... Les âmes pieuses, nous n'en doutons pas, sentiront à cette lecture se ranimer leur dévotion et leur confiance envers la Très-Sainte Vierge ; et nous aimons à espérer que les cœurs éloignés de Dieu, touchés eux-mêmes, en lisant ce récit, éprouveront le besoin et le désir de se rapprocher de celui qui offre avec amour le pardon et la grâce aux pécheurs repentants. C'est le plus ardent de nos vœux. » (*Avertissement.*)

Ces lignes sont les dernières que M. de Champgrand ait livrées à la publicité (il mourut le 18 janvier, et le *permis d'imprimer* est du 1er du même mois). Son *Testament spirituel,* cité par M. de Quincerot dans son *Éloge funèbre (Courrier de Berry,* du 26 janvier 1881), a été reproduit par la *Revue Catholique de Bordeaux.*

XVI. M. de Champgrand avait encore commencé plusieurs autres travaux que, pour diverses raisons, il n'a pu terminer.

1. Lorsqu'il était à Bordeaux, il avait réuni les matériaux d'une histoire des Capucins de cette ville, dont l'ancien couvent est aujourd'hui le Grand-Séminaire. « J'avais analysé, dit-il, et quelquefois transcrit les pièces composant le fonds des Capucins aux archives de Bordeaux ; il y avait des matériaux pour une petite histoire de ces bons religieux depuis leur fondation jusqu'à leur suppression. J'ai confié, il y a quelques années, ce cahier à un prêtre bordelais dont je ne me rappelle plus le nom, afin qu'il le remît à M. C., lequel, après y avoir puisé des renseignements, l'aurait remis au Séminaire ; et mon cher cahier n'est jamais arrivé à sa destination, sans que je sache à qui le réclamer ! Dites-moi si ce n'est pas cruel » (20 novembre 1874). Qui n'admirera une si touchante résignation ? (1)

2. Pour son édification personnelle et un peu aussi avec l'espoir d'être utile à d'autres, M. de Champgrand avait entrepris de mettre sous forme de *Méditations* la *Vie intérieure de la T.-S. Vierge, recueillie des écrits de M. Olier.* Presque tout le travail de M. Faillon y était reproduit quant au *texte* de l'ouvrage.

3. En février 1872, M. de Champgrand travaillait « depuis plusieurs mois à préparer pour M. Vivès une nouvelle édition de l'ouvrage du

(1) Si cet article bibliographique tombait par grand hasard sous les yeux du prêtre inconnu et oublieux auquel il est fait allusion dans ces lignes, nous lui serions très-reconnaissant de vouloir nous confier le précieux manuscrit de M. de Champgrand.

P. Acosta, jésuite, *De Christo revelato libri IX*. La vérification, dans les sources, de toutes les citations, ajoutait-il, m'absorbe beaucoup de temps ; et puis je me laisse entraîner par les belles choses que je rencontre, chemin faisant, dans les ouvrages des Pères. » Noble et séduisante tentation ! Heureux celui qui peut y succomber souvent !

4. M. de Champgrand préparait aussi une biographie de son grand oncle, le P. Philippe Labbe, de la Compagnie de Jésus. A cette fin, il avait réuni, et nous savons qu'on lui avait fourni bien des matériaux. Entre autres documents inédits, il possédait la copie d'une « lettre très-précieuse, écrite par le P. Agar de Champs, contenant les détails les plus édifiants sur la mort du P. Labbe, décédé de la veille » (9 juin 1874). Comme il était aussi possesseur d'une lettre autographe et également inédite de D. Thierri Ruinart « sur la mort du saint Dom Jean Mabillon, » M. de Champgrand eut d'abord l'idée de rapprocher dans un même ouvrage, et sous forme de *parallèle*, les deux récits et les deux savants qui en étaient l'objet. Cinq ans après, ce projet fut abandonné. « Décidément, écrit-il le 5 juillet 1879, l'idée que j'avais conçue d'abord de faire un parallèle entre le P. Labbe et le P. Mabillon ne me paraît plus heureuse ; cela romprait l'unité qui doit régner dans un ouvrage bio-bibliographique. Si jamais *je mets au jour mon grand oncle*, il viendra au monde *seul ;* tout au plus pourrai-je faire suivre sa biographie d'une notice courte sur un de ses petits neveux, mort à Macoo en 1745, après avoir passé trente-cinq ans de sa vie dans l'exercice des missions. » On sait que le « petit neveu » a vu le « jour *seul* » avant son grand oncle... qui ne le verra peut-être jamais.

Comme compensation à cette perte, nous pouvons, grâce à une aimable bienveillance, donner ici le texte de la lettre du P. Agar de Champs. Elle est inédite et intéressante, elle parle du plus célèbre des parents de notre auteur, elle est d'un de ses compatriotes (1), membre d'une famille alliée à la sienne ; à tous ces titres, elle ne paraîtra pas trop déplacée dans cette notice. L'original est conservé au collège des jésuites de Poitiers ; en voici la copie fidèle :

« A Paris, ce 18 mars 1667.

» *Pax Christi,*

» C'est avec bien de la douleur que j'écris celle cy à V. R. pour luy

(1) Étienne de Champs naquit à Bourges, le 11 septembre 1613, et mourut à La Flèche, le 31 juillet 1701, âgé de 88 ans. Voir sa vie détaillée par le P. Souciet, en tête du *De hæresi Jansenianâ* de l'édition donnée à Paris, en 1728, in-folio.

donner avis de la grande perte que notre Compagnie et l'Eglise mesme a faite en la mort du R. P. Philippe Labbe, quy arriva hier sur les cinq heures du soir, dans la soixantiesme année de son âge, et la 44e de son entrée dans la Compagnie. Il nous a donné dans sa vie et dans sa mort un parfait modèle d'un excellent jésuite. Car, durant sa vie, il a su joindre une très-grande doctrine avec une très-profonde humilité, et une prodigieuse application à l'estude avec une rare piété, une exactitude très-parfaite dans tous les exercices de la religion et un zèle ardent et industrieux pour porter nos escholiers à la vertu. Pour sa mort, il a fait paroistre une généreuse résignation à la volonté de Dieu, une joye incroyable de mourir dans l'Eglise et dans la Compagnie, une patience invincible dans les ardeurs d'une fièvre continue de 58 jours, et une dévotion très-tendre, particulièrement au S. Sacrement, à Notre-Dame et à S. François-Xavier; de laquelle il nous donnoit mesme des marques dans les délires que lui causoit (*sic*), de temps en temps, les plus fâcheux redoublements de son mal, parlant, en cet état, presque toujours de Dieu, et tâchant de faire des actes d'amour et d'autres vertus. La cause mesme de sa mort nous paroît saincte : car nous attribuons sa maladie aux travaux extraordinaires que son zèle luy a fait entreprendre pour une nouvelle et beaucoup plus ample édition des conciles, à laquelle il travaillait depuis quatre ans, et dont il avoit déja imprimé 12 volumes (1). Sa perte a été très-sensible à tous ceux qui le connaissoient, parce qu'il n'avoit pas moins gagné leur amitié par son humeur douce et obligeante, que leur estime par sa doctrine et par sa vertu. Je supplie V. R. de luy procurer les suffrages ordinaires de la Compagnie, et de se souvenir en ses S. S. Sacrifices, de celuy qui est de tout son cœur,

» Mon Révérend Père,

de V. R. le très-humble et très-obéissant serviteur en N. S.,

» E. DE CHAMPS.

» (La suscription porte)

Au Révérend Père
Le Révérend Père Benoist,
Recteur du collége de la
Compagnie de Jésus
A la Flèche. »

(1) Lorsque le P. Labbe mourut, on avait imprimé les tomes 1-8, 12-15, et le commencement des tomes 9 et 10. Le P. Cossart termina l'ouvrage qui forme 17 volumes in-folio.

5. Un autre ouvrage plus important que la Vie du P. Philippe Labbe, devait, lui aussi, rester inachevé, *opus imperfectum !* L'auteur nous écrivait le 20 novembre 1879 : « Après le *Pietas Seminarii S. Sulpitii*, viendrait assez naturellement le *Catéchisme chrétien pour la vie intérieure* de M. Olier, dont bien des gens voudraient une explication. Notre-Seigneur me donnera-t-il lumière et grâce, avec temps et santé, pour faire cette entreprise et la mener à chef ? Lui seul le sait. Je tâcherai cependant de mordre à cette besogne qui, du moins, pourra m'être utile à moi-même. Dans ma pensée, chaque *leçon* serait d'abord expliquée d'une manière suivie, brièvement et clairement; puis, dans une seconde partie, elle serait confirmée par des citations de passages analogues pris dans les autres œuvres de M. Olier et dans les écrivains ascétiques les plus autorisés. Je réclame vos prières à cette intention. » Le travail fut en effet commencé sur ce plan, et l'auteur en était à la XVIe leçon de la première partie du *Catéchisme*, lorsque la mort est venue le surprendre.

6. Depuis le mois de juillet 1880, M. de Champgrand préparait aussi, sur la prière et d'après les observations de M. le Supérieur de Saint-Sulpice, une seconde édition plus complète de son commentaire du *Pietas Seminarii*.

7. Enfin, pour achever l'énumération des services qu'il a rendus à la « république des lettres », nous dirons qu'il a puissamment contribué à faire décider la publication d'une nouvelle édition des *Lettres* de M. Olier, plus complète que les précédentes, et dans laquelle on fera, autant que possible, connaître leurs dates et les différents personnages auxquels elles sont adressées. Le 13 décembre 1880, un peu plus d'un mois avant sa mort, M. de Champgrand écrivait à un de ses anciens confrères de Solitude : « Je suis très-reconnaissant à M. Tronson d'avoir publié le recueil que nous avons; mais quel dommage qu'il ait supprimé les dates et les autres détails qui auraient pu mettre sur la voie pour découvrir le nom des correspondants ! Comment le découvrir maintenant sans aucun élément indicateur ? Le bon Dieu vous ayant donné grâce pour continuer les travaux de M. Faillon, qui ont été si utiles à la Compagnie, ne négligez rien pour sauver du naufrage ce qui nous reste de notre vénéré Père et des premiers temps de notre institut. C'est ce dont je prends la liberté de vous prier avec instance. »

Ajoutons, pour la consolation de nos lecteurs, que le travail est poursuivi avec activité, et, Dieu aidant, avec un succès que l'on n'eût osé humainement espérer.

Nous ne saurions mieux terminer cette notice bibliographique que par les premières paroles de la correspondance littéraire qui nous a fourni tant de jolis traits : « Vous me touchez à un endroit sensible en me parlant de *bibliographie*, mais je ne suis qu'un pygmée. Quoi qu'il en soit, je ferai mon possible pour vous satisfaire..... Les grands Ordres religieux ont leur histoire littéraire, rien de mieux ; les auteurs de ces *Bibliothèques* ont pu faire des in-folios avec les noms et les titres des ouvrages composés par les membres de leur institut. Mais nous, pauvres petits Sulpiciens, nous n'avons fait que bien peu d'*impression* en ce monde. Puissions-nous avoir *imprimé* profondément Notre-Seigneur dans les âmes des prêtres que nous avons travaillé à former, après l'avoir *imprimé* d'abord en nous-mêmes ! Oh ! quels beaux livres nous aurions faits là ! »

Oh ! quel excellent et parfait *bibliographe*, nous écrierons-nous à notre tour ; quel humble et aimable saint ! (1) L. BERTRAND,

prêtre de Saint-Sulpice.

ALLOCUTION

PRONONCÉE LE 8 MAI 1881

DANS LA CHAPELLE DES RR. PP. PASSIONNISTES DE DEUSTO (Espagne)

(Fin.)

Nous avons entendu, M. F., les anathèmes que J.-C. prononçait contre les coupables attachés à la richesse ; nous avons vu la stupeur des Disciples en entendant de telles malédictions sortir de ses lèvres si douces : *discipuli autem obstupescebant in verbis ejus.* — L'un d'eux cependant osa élever la voix, et enhardi par le témoignage de sa propre cons-

(1) A la fin de cette double notice sur la Vie et les Œuvres de M. de Champgrand nous croyons devoir citer quelques lignes d'une lettre très intéressante que son caractère privé nous défend de publier en entier.

« JUSSY-CHAMPAGNE, 22 juin 1881. — Je m'étonne beaucoup que dans la notice si intéressante sur M. de Champgrand on n'ait pas fait connaître une de ses fondations importantes, la seule qui subsiste après tant de ruines, la fondation des Sœurs de Jussy (*), qui élèvent gratuitement les enfants de la localité, et qui depuis 1845 donnent à une quarantaine de pensionnaires une éducation en rapport avec la position de leurs parents.

» La paroisse de Jussy, grâce à cette fondation, grâce aussi aux bons exemples de la famille de Bengy, s'est bien conservée jusqu'à ce moment. »

(*) De la Congrégation des *Filles de la Croix*, fondée au commencement de ce siècle par M. Fournet, vicaire général du diocèse de Poitiers et dont la maison-mère est à La Puye (Vienne).

cience, Pierre dit au divin Maître : « Voilà que nous avons tout quitté pour vous suivre, quel sera notre sort, *ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te, quid ergò erit nobis?* » La confiance du disciple ne déplut pas au Maître, et prenant le ton solennel de l'adjuration qu'il ne prend que lorsqu'il veut affirmer les vérités les plus hautes, Jésus lui répondit : « En vérité, je vous le dis! » *Amen, dico vobis!* « Vous, » qui avez tout quitté pour me suivre, au jour de la régénération géné- » rale, lorsque le Fils de l'homme sera assis sur le trône de Sa Majesté, » vous serez assis, vous aussi, sur des trônes pour y juger avec lui les » douze tribus d'Israël. » *Cùm sederit Filius hominis in sede Majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes, judicantes duodecim tribus Israel.*

Voilà donc, mon cher frère, voilà donc l'échange que vous allez faire tout à l'heure. En descendant de l'un de ces sièges du haut desquels la justice humaine rend ici-bas ses arrêts, vous mériterez de monter un jour sur l'un de ces sièges sublimes qui entoureront le trône glorieux de la Majesté divine, *cùm sederit Dominus in sede Majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes;* vous serez invité à rendre avec lui des arrêts; *judicantes duodecim tribus Israel;* vous serez l'un des assesseurs de cette haute Cour de justice qui citera à sa barre tous les habitants de la terre, et jusqu'aux habitants des Cieux. « Ne savez-vous pas, disait saint » Paul aux Corinthiens, que nous jugerons les Anges? » *Nescitis quoniàm Angelos judicabimus?*

Or, si quelque jour l'un de ces esprits irréfléchis, dont le regard borné ne s'étend pas au-delà des horizons terrestres, venait vous dire qu'en sortant des rangs de la Magistrature, vous avez refusé à votre Corps, à votre pays, à la Religion elle-même, des services qu'ils étaient en droit d'attendre de vous, ne seriez-vous pas fondé à lui répondre comme l'Apôtre des Nations, qu'en sortant des rangs de la Magistrature de votre pays, vous avez prétendu à une judicature plus haute, vous avez aspiré à l'honneur de faire partie de cette Cour souveraine, qui embrassera dans sa juridiction sans limites, tout ce qui a vécu sur la terre et tout ce qui vit dans le Ciel, *nescitis quoniàm angelos judicabimus?*

Mais ce n'est point la seule promesse. Le divin Sauveur poursuit en ces termes : « Et quiconque aura quitté pour me suivre, son père, sa » mère, ses frères, ses sœurs, son épouse, ses enfants, sa maison et ses » champs, celui-là recevra le centuple ici-bas et il possédera un jour la » vie éternelle, » *centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit.*

Qui mieux que vous, mon cher frère, peut dire à J-C. : Nous avons tout

quitté pour vous suivre, *ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te.* Ceux qui d'ordinaire vous imitent dans votre sacrifice, quittent le monde à l'un de ces âges de la vie où le bonheur est à l'état d'espérance, d'aspiration, trop souvent d'illusion. Pour vous, par une rare exception de la fortune, je devais dire de la Providence, le bonheur était devenu une réalité, une réalisation presque entière de vos aspirations et de vos vœux. Le jeune homme renonce à des affections auxquelles son cœur aspire, auxquelles le plus souvent il aurait vainement aspiré. Mais vous, dans l'âge mûr de la vie, vous sacrifiez des affections depuis longtemps conquises, solidement possédées, savourées dans tous leurs charmes. Le fils de famille renonce aux biens qu'un avenir incertain lui promet. Mais vous, cher frère, vous abandonnez des biens depuis longtemps possédés; vous abandonnez avec eux ce prestige flatteur dont ils ont l'art de nous entourer; ce bien-être, ces jouissances qu'ils nous procurent; vous brisez violemment les attaches qui sont formées en nous par l'amour de la possession, cet amour passionné que l'âge ne fait qu'accroître, et qui pousse, dans le fond même de notre nature, de si profondes racines que le jeune homme dont l'Evangile nous a raconté la déplorable histoire ne sut pas les arracher de son cœur, alors qu'elles venaient à peine de s'y former. Le prétendant aux charges et aux honneurs qu'offre la vie publique, n'abandonne guère que ses prétentions à une élévation que les instabilités de la politique et les mille incidents de la vie ne lui permettront pas le plus souvent d'atteindre. Vous, au contraire, vous quittez la carrière quand vous l'avez arrosée de vos sueurs, quand vous n'avez plus qu'à en recueillir les fruits; vous descendez la pente qui conduit aux honneurs, quand déjà vous en aviez presque atteint le sommet. Ah! oui, assurément, nul autre que vous n'a plus de droit de dire en s'adressant au divin Maître : « Voilà que nous avons tout quitté » pour vous suivre, » *ecce nos reliquimus omnia et secuti sumus te;* mais nul autre, aussi, n'a plus le droit d'ajouter : « Quelle sera notre » récompense? » *Quid ergò erit nobis?* Entendez-le, mon cher frère, de la bouche même du Fils de Dieu, votre récompense, ce sera le centuple ici-bas, et un jour la vie éternelle, *qui non accipiat centiès tantùm, nunc, in tempore hòc, et in sæculo futuro vitam æternam* (1).

Que de richesses, mon cher frère, vont être déposées entre vos heureuses mains! Vous recevrez les trésors de la grâce pour en disposer, non-

(1) *Marc.* 10, 30.

seulement en votre faveur, mais encore en faveur de tous ceux que vous aimez — qui vous aiment — que vous ne cessez d'aimer — comme ils ne cesseront de vous aimer eux-mêmes : vos chers enfants d'abord, puis, vos parents, vos amis, vos anciens collègues, vos confrères dans les œuvres de charité, vos pauvres, vos jeunes apprentis, l'Eglise votre mère, la France, votre malheureuse patrie, les âmes dont Dieu vous destine la conquête, en un mot tout ce qui est cher au cœur du père, de l'ami, du patriote, du chrétien et de l'apôtre.

Un jour viendra, mon bien cher frère — jour béni qui vous dédommagera amplement de votre sacrifice, jour mille fois heureux qui vous apportera en quelque façon les prémisses des récompenses éternelles — un jour viendra où vous recueillerez dans vos mains le sang de J.-C. et où vous le répandrez sur ces âmes. Et les promesses de la vie éternelle que vous avez recueillies pour vous-même, vous voudrez les partager avec elles.

« Quand un homme, dit sainte Térèse, fait de constants efforts pour « arriver à la perfection, à mon avis, il ne va pas seul au ciel. Il y mène à » sa suite une troupe nombreuse, et, comme à un vaillant capitaine, Dieu » lui donne des soldats à conduire. »

Que Dieu, mon bien cher frère, bénissant le sacrifice dont nous avons voulu être les témoins, fasse de vous le vaillant capitaine dont parle la grande sainte, et qu'une troupe nombreuse, conduite par vous dans le royaume de Dieu, y soit comme un éternel trophée et des victoires que vous avez déjà remportées sur vous-même et de celles que vous remporterez un jour sur l'ennemi de Dieu et du genre humain.

Ainsi soit-il.

R. P. DE BENGY.

DERNIER PANÉGYRIQUE DE SAINT IGNACE

PRONONCÉ DANS LA CHAPELLE DES RR. PP. JÉSUITES DE BORDEAUX

(31 juillet 1879.)

Adjutor in opportunitatibus.
Dieu vient en aide dans le temps opportun.
(Ps. IX, v. 10.)

Monseigneur,
Mes Révérends Pères,
Mes Frères,

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on accuse l'Eglise de n'être pas de son temps. *La figure du monde qui passe* (1) se renouvelle sans cesse, et,

(1) 1er Cor. VII, 31.

en face de lui, ce monde frivole et superficiel aperçoit toujours la majestueuse beauté de l'*Epouse* du Christ, *sans tache, ni ride* (1), abritée qu'elle est contre les exhalaisons malfaisantes des corruptions séculières par l'inflexible uniformité de son Décalogue, et contre les atteintes des vents d'erreur par son invariable *Credo*. Une attention moins distraite remarquerait la diversité des moyens d'action de cette puissance à la fois divine et humaine : divine, et partant immuable, comme Dieu son auteur : « *Tu autem idem ipse es* »; (2) humaine, et, dans ses éléments contingents, variable et changeante, modifiant son allure, diversifiant ses procédés, au gré de l'Esprit qui la meut, dans la perpétuelle mobilité des choses d'en bas.

Quiconque étudie sérieusement l'histoire de l'Eglise reconnaît que, à chaque instant critique, le Tout-Puissant lui ménagea les secours opportuns : « *Adjutor in opportunitatibus.* » Jamais les âmes de trempe héroïque ne lui firent défaut. Mais l'héroïsme n'a pas qu'une seule manifestation. C'est l'apostolat, quand il faut des apôtres, et c'est le martyre, quand il faut des martyrs ; c'est la fuite au désert, quand il faut de solennels exemples de détachement, c'est la marche en avant contre les adversaires, quand il faut des leçons de vaillance.

Dira-t-on qu'ils n'étaient pas de leur temps ces *patients* magnanimes, qui montaient à l'échafaud que d'autres avaient dressé ? ces transfuges sublimes, qui s'éloignaient d'un monde où d'autres se gorgeaient de voluptés maudites ? Est-ce qu'il n'y a pas deux siècles dans chaque siècle, celui de Dieu et celui de Satan ? le premier prenant le contre-pied de l'autre, le second revêtant quelquefois le masque du premier ?

Les saints exceptionnels — et pourquoi ne le proclamerais-je pas dès l'abord ? — les fondateurs d'Ordres religieux, ont, dans leur originalité providentielle, quelques traits communs avec leurs contemporains, et leur physionomie, bien qu'elle tranche par son cachet distinctif sur le fond banal qui les entoure, s'harmonise pourtant avec la couleur de l'époque où Dieu fit leur place et les posa comme agents utiles à ses fins. Ainsi, dans les solitudes de l'Egypte, la masse énorme des pyramides semble, au premier aspect, une construction sans but. Peu à peu l'œil s'accoutume à ces lignes sévères, à ces proportions colossales. Les

(1) Eph. v. 27.
(2) Ps. C. VIII. 28.

angles rigides du monument paraissent en harmonie avec l'horizon plat et morne ; on constate l'utilité de ces vives arêtes qui dispersent, en les partageant, les flots de sable soulevés par le *simoun*.

Tels furent les Benoît, les Bernard, les Bruno, les Dominique et les François d'Assise. Sortis des entrailles de leur pays et de leur siècle, ils réagirent contre leur siècle ; et la réaction fut puissante, parce qu'elle s'exerça d'une façon opportune, s'attaquant à des maux bien connus de ceux qui les voulaient guérir, se produisant sous des formes appropriées aux besoins du moment.

Tel fut, entre tous, Ignace de Loyola que vous m'avez chargé de louer, Mes Révérends Pères. Honneur redoutable, car l'éloquence même ne suffirait pas à la tâche, à plus forte raison, les faibles bégaiements que vous entendrez. — Heureusement ce pieux auditoire a devant les yeux un panégyrique vivant : à défaut de nos bien-aimés pontifes, la présence d'un prélat dont les premiers Jésuites formèrent le troupeau, qu'ils évangélisent encore (1) ; celle des représentants des nombreuses familles religieuses, richesse et ornement de notre cité ; ce concours empressé des fidèles : tout cela dit assez quel fut le saint dont le souvenir nous assemble. Enfin la gloire du père ce sont les fils qu'il a formés. Bordeaux vous connaît, vous vénère et vous aime, Mes Révérends Pères. Je n'ai donc ici rien à craindre, pas même, et je le regrette, de partager avec vous ce que j'appellerais — ailleurs qu'en cette ville et en cette chapelle — votre glorieuse impopularité.

Invoquons cependant Notre-Dame de Bon-Secours (2), et demandons, par son entremise, les lumières de l'Esprit-Saint.

Ignace fut éminemment, par ses qualités naturelles d'abord et par ses défauts, plus tard par ses vertus et son genre d'action, l'homme de son temps. Ajoutons que par la nature, la portée et la forte constitution de son œuvre, il est l'homme de tous les temps.

I

Homme de son temps. — Dans sa vie, je distingue trois phases : la phase mondaine; la période de transition, où, déjà converti et merveilleusement transformé, il cherche sa voie et se prépare à être l'ou-

(1) Mgr l'Evêque de Rio-Grande (Brésil.)

(2) Vocable de la chappelle des PP. Jésuites de Bordeaux.

vrier du Seigneur; enfin, sa vie religieuse proprement dite, à partir du jour où il fonde sa compagnie, jusqu'à celui de sa mort.

A ces trois heures, il est bien l'homme du XVIe siècle. Vous en jugerez.

Époque tourmentée et pleine de contrastes, véritable étape de l'humanité, au sortir du moyen-âge et au seuil des âges modernes, le XVIe siècle apparaît dans l'histoire, riant et ensanglanté, rude et charmant, violent et gracieux, comme une sorte de transition entre un passé d'où il procède et un avenir qu'il annonce. Il tient de l'un et de l'autre. Beaucoup de guerres, et beaucoup de diplomatie; beaucoup de brutalités et beaucoup d'artifices; des emportements regrettables, de fâcheuses hésitations; des audaces et des timidités également déplorables; des principes affirmés, démentis, trahis, vengés, violés encore; la politique de l'intérêt passager substituée à celle des intérêts permanents; de la polémique à coups d'arguments et à coups de canon. Par-dessus tout cela, un vernis d'élégance, du luxe, de l'éclat, de la pompe. Par-dessous, des abîmes fétides; un abominable dévergondage de mœurs et de pensée, dissimulé sous des dehors séduisants. Des figures souriantes, qu'on est obligé de mépriser ou de haïr; de froids et austères visages, qui repoussent la sympathie, et que la raison commande d'estimer. Une splendide efflorescence des arts, qui, malheureusement, par une dégénérescence rapide, descendent des hauteurs du spiritualisme le plus éthéré au plus sensuel naturalisme. Une érudition prodigieuse, qui ne dédaigne pas de sacrifier aux grâces, mais qui déserte les sources catholiques pour s'abreuver de flots païens. Une littérature frivole. Des trésors d'esprit follement et salement dépensés; une verve railleuse; un persifflage impie.... Grand Dieu! est-ce déjà le siècle de Voltaire? — Non, car la *Renaissance* est une déviation, plutôt qu'une décadence, et les luttes de la *Réforme* prendront de bonne heure les proportions épiques des combats de l'orthodoxie contre l'Arianisme et de la Croisade contre les Albigeois.

J'ai prononcé deux mots qui signalent plus qu'ils ne caractérisent cette époque agitée : *Renaissance* et *Réforme*. Ils évoquent dans vos mémoires le souvenir de noms diversement célèbres : François Ier et Charles-Quint, Philippe II et Henri VIII, Elisabeth d'Angleterre, Marie Stuart, Catherine de Médicis, Henri IV, dans le champ-clos de la politique; Raphaël, Michel-Ange, Léonard de Vinci dans le domaine des arts; Erasme, Rabelais, Marot, Amyot, Ronsard, Montaigne, l'Arioste, le Tasse, dans le monde des lettres; Luther et Mélanchton, Calvin et Théodore de Bèze, dans l'arène théologique; et, pour tenir tête à ceux-

ci, Ignace et sa phalange. Voilà le XVIe siècle, dominé par Léon X, l'Aimable, saint Pie V, le Sévère, et Sixte-Quint, le Terrible; le Concile de Trente, au point culminant, provoquant la vraie *Renaissance* et opérant la *Réforme* solide.

C'est de ce milieu si mêlé que se dégage la personnalité de notre saint.

Né dans cette catholique Espagne, qui achevait de s'affranchir du joug musulman, l'héritier des Loyola, noble comme le roi, brave comme le Cid, s'est trouvé naturellement engagé dans la carrière des armes. Les occasions ne lui manqueront pas pour égaler, sinon notre Bayard, du moins Gonzalve de Cordoue, l'antagoniste du *Chevalier sans peur et sans reproche*. Car Ignace partage tous les goûts de ses contemporains. Il en a les qualités brillantes, les défauts éclatants, presque les vices : loyauté, fougue aventureuse, frivolité, galanterie, amour des lettres et des plaisirs. De la cour de Ferdinand V et de Charles-Quint, il vole aux champs de bataille. Les belles années de sa jeunesse se partagent entre les fêtes mondaines et les exploits guerriers. A vingt-neuf ans, il défend contre les Français les remparts de Pampelune. Un boulet de canon et un éclat de pierre, dirigés dans les airs par une main invisible, lui brisent les deux jambes. Il tombe. La place est à la discrétion des assaillants, et la garnison se rend prisonnière. Mais les vainqueurs d'alors savaient honorer le courage et le malheur des vaincus; le vaillant blessé fut porté en litière à son château de Loyola.

Tout bon Espagnol est chrétien dans l'âme. Ignace, malade, à l'extrémité, se souvint de sa foi et fit son devoir. Il reçut les sacrements de l'Eglise. Guéri, contre toute espérance, et, à ce qu'il crut, par l'intercession de saint Pierre, qu'il avait chanté jadis, dans un hymne poétique, il se vit toutefois condamné à un long repos. De plus, les suites de sa blessure le menaçaient d'une infirmité qui le ferait marcher sans grâce dans les nobles salons. Homme du monde encore, il ne peut se résigner à cette disgrâce physique. Une opération, deux opérations douloureuses sont acceptées par lui, que dis-je? réclamées et stoïquement endurées. Mon Dieu! vous demandez moins que cela, et on ne le ferait pas pour vous!

Les langueurs de la convalescence ouvrent l'âme à l'ennui. « Des » livres, s'écrie le malade, apportez-moi des livres, des romans d'aven» tures, des fictions belliqueuses, des contes de chevaliers errants. » O Providence! la bibliothèque n'en contient pas. On y découvre seulement la *Vie des Saints* et celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Faute de

mieux, il s'en contente. C'était le piège innocent que la grâce avait tendu. Ignace voit à l'œuvre une autre milice que celle dont il fait partie. Ils ont déployé un autre étendard que ceux d'Aragon et de Castille. Il admire de fiers courages, des vertus ignorées, des magnanimités méconnues, des résistances et des agressions victorieuses contre le mal et l'erreur, des réactions vengeresses contre la chair et les sens. Quelles splendides épopées! quelles tragédies poignantes ! Lecteur passionné, il se laisse prendre au charme de ces récits; il s'intéresse à ces luttes; il suit haletant les péripéties de ces combats; il chante victoire avec l'apôtre qui gagne des âmes, avec le martyr qui sauve la sienne, avec le pénitent qui triomphe d'habitudes invétérées. La question d'Augustin se pose d'elle-même au terme de ces lectures : « *Non potero » quod isti et istæ? Ne pourrai-je pas ce qu'ont pu ceux-ci et celles-» là?...* (1). Saints, mes frères, soyez mes maîtres; je suis désormais » votre émule, je veux rivaliser avec vous. »

Et la transformation s'accomplit.

Transformation, c'est-à-dire changement dans la direction de la vie, parce qu'il y a redressement de perspective et agrandissement des vues. Ce qu'Ignace ne regardait pas, il l'envisage à cette heure, et son œil s'est fixé sur le but le plus noble qu'on puisse proposer à l'ambition d'un mortel : gloire de Dieu, par la sanctification des âmes, images de Dieu.

Au reste, rien n'est changé dans l'activité et l'intensité de ses passions généreuses. Même fidélité et même bravoure. Le preux de Pampelune sera pour son Dieu ce qu'il fut pour son roi. Il va même, pour se donner à Dieu et inaugurer sa nouvelle vie, suivre les errements et s'asservir aux pratiques des chevaliers. Il fera sa veille d'armes dans l'Eglise de Montserrat. Il se choisira une Dame et reine de ses pensées, la douce Vierge Marie. C'est aux murailles du sanctuaire de Marie qu'il appendra son épée ; c'est aux pieds de l'autel de Marie et, en quelque sorte, des mains de cette auguste souveraine, qu'il recevra les pièces de son armure spirituelle, car les armes de la milice en laquelle il s'enrôle n'ont rien de matériel : « *Arma militiæ nostræ non carnalia sunt.* » (2) Il se livre corps et âme à la grâce de Dieu. Cette grâce toute puissante sera l'invisible éperon qui stimulera sa chair et sa volonté : « *Traditus*

(1) *Confess.*

(2) II° Cor. X. 4.

gratiæ Dei » (1). Saluons au passage l'instrument de la miséricorde divine, le religieux qui fut le premier directeur de notre saint. Il habitait l'Espagne, mais c'était un Français : Jean de Senones, chanoine de Montserrat.

Est-ce tout, mes Frères ? Non. — Les redresseurs de torts, dont Ignace aimait tant les folles aventures, se retiraient parfois au désert, pour s'abandonner à de sombres délires, rêver à l'objet de leurs passions romanesques et méditer des coups d'éclat. Ignace effectue une retraite de ce genre. La Grotte de Manrèse est fameuse dans vos annales, mes Pères. C'est là que votre fondateur est devenu le Saint que nous admirons tous. C'est là que tout son être, naturel et surnaturel, imagination, raison et foi, a été saisi, pétri, façonné par la main de Dieu. C'est de là qu'il sortit pour fournir sa carrière, l'esprit agrandi et le cœur dilaté, le jugement mûri et fortifié au soleil de l'extase, ayant sondé jusqu'au fond le néant des choses qui passent, presque mesuré du regard l'infini de Dieu, et, par des macérations effrayantes, qui alternaient avec ses ravissements, vainqueur, maître de lui-même, comme jamais peut-être aucun saint ne le fut.

Le voyez-vous ce gentilhomme de trente-deux ans ? ce solitaire, qui sort de la Thébaïde à l'âge où les Antoine et les Hilarion couraient s'y ensevelir ? Il porte dans sa poitrine un brasier capable d'incendier un monde ; il en comprime les ardeurs. Pas d'explosion bruyante, pas d'expansion hâtive. Il se possède ; il se contient ; il se contiendra, il se possédera toujours. Il s'en va, pélerin obscur, mendiant son pain et un gîte, visiter Rome et la Palestine. C'est une réminiscence des croisades. Il voudrait évangéliser les sectateurs de Mahomet. Bientôt vous le verrez, sur les bancs des écoles, assujettir à l'étude des rudiments de la grammaire sa mémoire rétive et son intelligence sans cesse emportée vers les régions du Ciel.

Pourquoi ce tardif exercice de ses facultés intellectuelles ? Ah ! homme de son temps, Ignace tient à être humaniste, pour parler à ses frères le langage qu'ils aiment. A Barcelone, à Alcala, à Salamanque, il étudie les belles-lettres et la philosophie, utilisant ses loisirs à soigner les pauvres malades dans les hôpitaux et à catéchiser les petits enfants. Paris le voit ensuite poursuivre les grades littéraires et théologiques.

Mais déjà l'horizon s'éclaire. Ignace a une vue plus nette de sa mis-

(1) Act. ap. XV. 40.

sion prochaine. Il étend sa sphère d'action. Ses condisciples, ses maîtres seront ses compagnons d'armes ; car il n'a pas renoncé au noble métier de la guerre. Je vous l'ai dit : son ardeur martiale a simplement changé d'objet, et il lui faut des auxiliaires, pour réaliser le plan qu'il médite. Nommons-les, ces géants de la première heure, ces premières conquêtes d'un prosélytisme qui ne se lassera plus : Laynez et Salmeron, Rodriguez, Bobadilla, Lefèvre, Xavier surtout, Xavier, parleur au verbe d'or, qui comprend, en écoutant son compatriote, la vanité de la rhétorique profane et des applaudissements humains.

La période de transition est passée ; c'est la phase de l'action au dehors. Le soldat va combattre et devenir général. Vous l'avez vu, homme de son temps, avant sa conversion, par les goûts et le genre de vie ; homme de son temps, lorsqu'il se convertit, par les formes extérieures de son retour à Dieu et par les moyens qu'il prit de se rendre utile à ses frères. Vous l'allez voir encore, après qu'il a trouvé sa voie, homme de son temps par les aspirations et par les moyens qu'il emploie pour travailler à l'œuvre de Dieu.

Au XVIe siècle, les puissances Européennes, s'émancipant du joug de l'Eglise, aspiraient, chacune pour soi, à la prépondérance. Charles-Quint avait rêvé et presque réalisé à son profit la monarchie universelle. Son fils, bien qu'il n'eût pas hérité de l'Empire, régit des possessions si étendues, qu'il pouvait dire sans emphase : « *Le soleil ne se couche pas sur mes Etats.* » La France cherchait à balancer cette influence, et l'Angleterre essayait aussi d'établir la sienne.

Ignace conçut un projet plus vaste. Seulement, l'abnégation personnelle s'alliait chez lui à l'ambition dévorante, et s'il parcourut du regard l'univers, ce fut avec le dessein d'y faire régner Jésus-Christ.

Un de vos ennemis les plus stupides, mes Pères, dans un livre tristement fameux, représente le général des Jésuites, l'œil fixé sur la carte du monde, enflammé par la cupidité, par l'ambition terrestre, visitant en esprit tous les lieux marqués d'une croix rouge, signe de votre présence, désignant par la pensée tous ceux dont il projette de s'emparer et en prenant possession d'avance.

Il ne m'est pas démontré qu'il n'y ait point eu, dans la vie de votre fondateur, une scène de ce genre. Seulement, ce que ne comprendra jamais le romancier pamphlétaire, c'est l'absolu désintéressement qui accompagne, chez les saints, cet esprit d'envahissement continu ; c'est la sincérité de la devise que le chevalier de Jésus inscrit sur son drapeau :

Ad majorem Dei gloriam; pour la plus grande gloire de Dieu.

« Oui, pour la plus grande gloire de Dieu, associons-nous, mes Frè» res, dut-il dire à ses premiers disciples. Du haut de ce mont sacré » où je vous ai conduits, au centre de la capitale de la France (car la » France est le berceau prédestiné de la plupart des grandes créations » catholiques), du haut de cette colline de Montmartre, ce n'est pas le » tentateur, c'est l'esprit de Dieu qui me montre tous les royaumes, » et qui me dit : Donne-moi tout cela, car tout cela m'échappe. Le » démon me ravit les âmes Les trois concupiscences se sont coalisées » pour établir ici-bas le règne de mon rival. Jette-leur pour défi, jette» leur à la face les trois vœux solennels de pauvreté, de chasteté, » d'obéissance. La révolte est partout ; va promener partout l'exemple » de la volonté qui s'incline. A l'esprit d'indépendance oppose l'esprit de » soumission. L'homme du libre examen, c'est Luther, et il perd les » âmes. Tu seras, toi, l'homme de l'autorité et tu les sauveras. »

Oui, mes Frères, saint Ignace eut la pleine et vive compréhension des maux et des besoins de son époque, et, comme le médecin qui ausculte un malade, reconnaît le mal, applique le remède, il fut l'homme de la situation. La volonté, puissance qui est l'homme même, la volonté s'insurgeait, prétendant relever d'elle seule, se donner le mot d'ordre et n'accepter ni discussion, ni contrôle : il abdiqua la sienne et la remit, pour ainsi dire, enchaînée aux mains du chef de l'Eglise. Un vœu spécial fit de lui et de ses compagnons les serviteurs aveuglément dévoués de celui qui s'intitule : *Serviteur des serviteurs de Dieu.*

« *Ecce ego ; mitte me. Me voici; envoyez-moi* (1). » Ainsi parlent les anges au Seigneur, qui les charge d'administrer ses affaires. Ainsi parlait le prophète Isaïe à Jéhovah, qui demandait un ministre docile. Ainsi parlèrent au Pape, Ignace et les premiers jésuites. Et le Pape les envoya défendre l'Eglise menacée, attaquer l'hérésie et le vice, conquérir des terres nouvelles à la foi de Notre Sauveur. Les voyez-vous, ces messagers rapides ? Ils ne sont que d'hier, et vous les rencontrez en tout lieu : dans les diètes du Saint-Empire et au Concile de Trente ; dans les palais des rois et dans les asiles de la misère, dans les bagnes, les hôpitaux ; dans les chaires des universités et dans celles des églises ; au confessionnal et sur les vaisseaux qui voguent aux plages

(1) Is., 6, 8.

d'outre-mer. Chacun a sa besogne appropriée à ses talents, à son caractère, à ses aptitudes. Oui, certes, Ignace est de son temps, lui qui a conçu et qui mène de front vingt et vingt entreprises. Ils sont de leur temps, ces hommes qui portent dans leurs âmes une portion de la sienne et qui exécutent ses ordres après en avoir pris connaissance à genoux.

Ils en sont tellement qu'on les accuse d'en être beaucoup trop; de s'immiscer dans la politique des cours, comme si, en un siècle où la question politique était identique à la question religieuse, il eût été possible de s'occuper de l'une sans toucher à l'autre ! Comme si l'homme de Dieu n'avait pas le droit et le devoir d'éclairer les consciences sur les cas de morale sociale ! Comme si l'obligation de faire le bien s'arrêtait aux étroites limites d'une résidence conventuelle ! Comme si, le pouvant, on n'était pas tenu de procurer la gloire de Dieu dans tout ce qui intéresse l'humanité !

Du reste, *tout à tous:* « *omnibus omnia factus* (1), » c'est l'instruction qu'il donne à ses disciples, et, pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes, ils seront tout ce que l'homme peut être : ambassadeurs, théologiens, controversistes, littérateurs, artistes, savants, prédicateurs, missionnaires, catéchistes, et l'Hindou, le Malais, le Japonais, le Chinois, le sauvage d'Amérique aussi bien que le monarque d'Europe, sera secouru par Ignace ou par ses envoyés.

« *Sollicitudo omnium Ecclesiarum* (2), » *la sollicitude de toutes les églises* m'assiége et me tourmente, écrivait saint Paul, sous les yeux de saint Pierre, qui n'y trouvait rien à redire. Ignace agit sous l'empire d'une sollicitude semblable et les Papes n'en sont point jaloux ; au contraire, ils font appel à son zèle et lui demandent des services de tout genre.

Je touche à l'homme de tous les temps. Résignez-vous, mes frères, à m'entendre encore quelques minutes.

(A suivre). P.-G. Deydou.

(1) 1° Cor., IX, 22.
(2) 2° Cor., XI, 28.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

Le Rédempteur de Monde, poème lyrique, par M. l'abbé Chabant, aumônier du Carmel de Niort — Paris, librairie Victor Lecoffre.

Pour toute âme chrétienne et surtout pour toute âme catholique, la Bible est non-seulement l'histoire — écrite par Dieu — du peuple que Dieu s'était consacré, mais aussi la preuve du maintien à travers les siècles de la promesse de la Rédemption, et l'Evangile est le sublime Testament de Jésus-Christ, laissé par lui à ceux qu'il a rachetés de son sang, pour être leur règle de conduite, leur exemple à chaque heure de la vie, la divine source où ils doivent puiser la sanctification de leurs joies, la consolation de leurs douleurs.

Mais, en dehors de toute considération religieuse, l'un et l'autre nous apparaissent comme d'impérissables monuments littéraires. Il faudrait remonter à Homère pour trouver un ouvrage qui puisse en être rapproché, sans avoir trop à souffrir de la comparaison : *longo sed proximus intervallo*. Les principes fondamentaux de la société et de la famille y sont posés avec une sûreté de vues et une autorité suprêmes; la morale y a dit son dernier mot; et c'est de leur bienfaisante influence qu'est sortie la plus féconde civilisation qui fut jamais.

Les grands esprits, les hommes de génie se sont inclinés devant leur incontestable supériorité. Et cependant aujourd'hui on cherche à déshabituer de leur étude la jeunesse de notre France monarchique et chrétienne, dont on veut faire une France républicaine et athée.

Il faut réagir contre cette tendance.

Le nouveau livre de M. l'abbé Chabant vient à son heure.

Il répond au besoin du moment en présentant sous une forme poétique les scènes saillantes de l'histoire sacrée, groupées autour du fait principal, qui en est l'explication et le but.

Hâtons-nous de le populariser.

I

La Rédemption promise comme une espérance consolatrice après la faute et la condamnation du premier homme, préparée par la main de Dieu dans la conduite du peuple Hébreu, rendue possible par les vertus et la maternité d'une vierge et accomplie par le sacrifice sanglant du Calvaire; la prédication de l'Evangile, la direction de l'Eglise qui en assure les effets dans le temps et pendant l'éternité; les rachetés, réunis dans la gloire du ciel, chantant les louanges du Rédempteur : tel est, dans son unité parfaite, le plan suivi par M. l'abbé Chabant; et l'on peut se convaincre, en lisant l'ouvrage, qu'il a été traité avec un talent remarquable.

Il y avait assurément, dans ces grandes lignes de l'œuvre divine, le plan d'une magnifique épopée; car la *Bible* et l'*Evangile*, comme l'*Iliade*

à laquelle nous les avons comparés, appartiennent à ces âges primitifs, enfance des peuples, commencement des religions, que nous appellerions volontiers les âges épiques, où les caractères sont fortement trempés, les mœurs simples, les croyances naïves, où le merveilleux se rencontre à chaque pas, toutes choses qui, reproduites par le poète—voix et écho de son temps, — avec un indéniable cachet de vérité, se prêtent admirablement à l'épopée.

M. l'abbé Chabant s'est défié de lui. Au lieu d'un poème épique dont le genre est malheureusement si peu en rapport avec nos idées et nos habitudes modernes, il nous donne un poème lyrique d'une lecture facile et agréable.

Nous n'avons pas à nous plaindre.

Il fut un temps, temps de foi vive comme de superstitieuses croyances, temps heureux, sans doute, puisqu'on ne cherchait pas à changer, où les *saints mystères* étaient le spectacle favori, nous dirions presque le spectacle à la mode. Quelques acteurs plus ou moins bien grimés, un dialogue vif, des gestes expressifs, une mise en scène à effet suffisaient à faire la joie de nos pères qui, s'attachant plus au fond qu'à la forme, aimaient, bien qu'imparfaite, cette représentation des grandes scènes de la *Bible* et de l'*Evangile*, dont le récit a fait, malgré les persécutions, la pacifique conquête du monde.

Dans le poème qui nous occupe, ce sont les mêmes sujets, mais c'est une tout autre manière de les traiter. La simplicité trop primitive du moyen-âge aurait en effet peu de succès aujourd'hui, où l'amour de la littérature et des arts est poussé jusqu'au raffinement. Le goût veut qu'il y ait convenance parfaite entre les matériaux employés et leur mise en œuvre. M. l'abbé Chabant est un littérateur délicat ; son talent souple et brillant, semble s'être plié sans effort à cette règle qui paraît si naturelle et qui cependant est d'une application si difficile dans la pratique.

C'est ensuite en quelque sorte l'instinct de l'écrivain qui lui fait donner à son développement et à son style un tour agréable et attachant. Sous ce rapport, l'auteur du *Traité de l'Amabilité chrétienne* ne pouvait oublier qu'il faut plaire pour faire le bien dans un siècle où le fini de la forme fait souvent passer sur la fausseté des idées et l'altération des événements.

Aussi bien il avait à suivre de magnifiques modèles. Le langage de la Bible et de l'Evangile, toujours naturel et noble, est fréquemment sublime. L'expression y reste toujours en harmonie avec les idées et le ton suit merveilleusement les gradations de la pensée. Ces grandes qualités se retrouvent dans les chants du poème dont le rythme varie avec les inspirations de l'auteur, les situations qu'il dépeint, les émotions qu'il éprouve.

Quelques citations feront mieux comprendre que ne le ferait une froide analyse, le sentiment réellement poétique et profondément religieux qui l'a dicté.

III

Le premier chant retrace l'histoire de la création. Dieu a jeté les mondes dans l'espace et les a soumis à des lois immuables. La terre,

pour résidence et pour domaine, a été assignée à l'homme, être favorisé que Dieu a fait à son image :

Créé tout à la fois, libre, puissant et sage,
Il porte son sort dans sa main,

. . . . . .

Il est prêtre dans la famille,
Et roi dans la création.

De là ses devoirs et ses droits. Quel bel apanage ! Quelle paix et quel bonheur dans les délices de l'Eden ! Au moment d'en raconter la perte, le poète semble se complaire à en tracer le tableau :

Du monde rien encor n'a troublé l'harmonie.
Le Très-Haut s'y complaît, c'est une œuvre bénie.
Tout sourit, tout est beau, tout est bon, tout est pur !
Les poissons dans les mers, les oiseaux dans l'azur,
L'homme au cœur de l'Eden, et dans les cieux les anges,
Offrent au Créateur un concert de louanges.

Mais l'homme, malgré la défense de Dieu, a voulu, à l'instigation du serpent infernal, goûter aux fruits de l'arbre de la science du bien et du mal. Fatale curiosité !

Que d'amers souvenirs chaque jour lui diront
Qu'il a semé la mort dans son âme immortelle !

Dieu devait répondre par le châtiment à l'outrage reçu ; mais jusque dans ses rigueurs, il reste miséricordieux. « A ses fils révoltés » il promit la Rédemption.

Dieu pouvait les maudire et briser leur couronne,
Dieu s'inclinant vers eux leur donne un Rédempteur.

Quarante siècles séparent la promesse de son accomplissement ; l'auteur se hâte d'arriver à la naissance du Messie, après laquelle soupiraient les patriarches et les prophètes. Il a buriné en quelques traits d'un grand effet les principaux événements de l'histoire du peuple de Dieu.

Nous voudrions abréger aussi, mais nous ne pouvons nous empêcher de reproduire le souvenir donné aux Machabées.

Sous la honte et l'effroi, les tribus retombées
Réclament votre ardeur !... Levez-vous, Machabées,
C'est le dernier combat, c'est aussi le plus beau.
Vous succomberez tous ! Mais sur votre tombeau,
Dieu lui-même enverra son ange
Tracer à la postérité,
Pour votre immortelle louange :
HÉROÏSME ET FIDÉLITÉ.

Ces beaux vers n'ont-ils pas d'application dans notre siècle ? Ne font-ils pas penser aux martyrs de Castelfidardo, aux héros de Patay ?

La Sainte Vierge a une immense part dans l'œuvre de la Rédemption. Le poète lui devait un hommage spécial. Il lui a consacré un chant qu'il faut lire.

Le Verbe, qui était en Dieu de toute éternité, s'est incarné en Marie. Il vient dans son héritage et les siens ne veulent pas le recevoir !

Le Fils de Dieu naît dans une étable, où il est adoré par les bergers et par les Mages.

Il est vrai, son berceau cache son origine,
Quel abandon et quelle pauvreté!
Mais pour dire à l'envi sa naissance divine,
Son étoile a paru, ses anges ont chanté !

Hérode craint pour sa couronne, la sainte Famille fuit en Égypte, d'où, le danger passé, elle revient pour se fixer à Nazareth. Jésus y vit « caché dans une humble demeure. »

Durant trente ans, il ne se manifeste au monde qu'une fois. C'est au temple. Les docteurs demeurent confondus devant la sagesse de l'enfant, mais ils ne le comprennent pas :

N'ont-ils pas dès longtemps, impassibles lecteurs,
Interrogé le Livre inspiré par Dieu même?
De la Loi dont ils font une règle suprême,
N'ont-ils pas tous voulu sonder les profondeurs?
Hélas! ils ont mêlé d'étroites arguties,
De vulgaires désirs au sens des prophéties,
Et ne comprenant rien au céleste conseil,
Ils réclament le jour quand brille le soleil !

Et Jésus leur dit :

Quoi ! la pleine lumière à vos yeux étincelle :
Tout prophète se tait ; les temps sont accomplis :
Faudra-t-il que pour vous le Très-Haut renouvelle
Les oracles sacrés plus qu'à moitié remplis?
Avez-vous oublié le nombre des semaines?
Le sceptre de Juda n'est plus entre vos mains.
Vous abritez vos mœurs sous les aigles romaines !
Et vos respects forcés sont pour les Publicains !

Puis il disparaît :

Mais, quand l'heure a sonné, dans sa noble carrière
Il s'avance à grands pas, ...

multipliant les prodiges sur son chemin. La douce persuasion de sa divine parole lui attire les cœurs; il laisse venir à lui les petits enfants, et le peuple séduit, saisi d'admiration par tant de vertus, d'éloquence et de merveilles, l'escorte et le bénit.

Les hommes de Juda, pleins d'une sainte ivresse
Ont entouré Jésus de leurs cris d'allégresse ;
Sur ses pas, à l'envi, jetant leurs vêtements,
Ils ont jonché le sol de rameaux verdoyants.
Sion, vois-tu finir ta longue servitude?
Quel est ce nouveau roi plein de mansuétude,
A qui tu réservais ce triomphe pieux?
Car les mères n'ont pas de larmes dans les yeux :
On ne voit point de chars, encor moins de victimes !

Mais le peuple a les impressions mobiles. Ses affections sont de courte durée, comme ses haines. Hier, il jetait Barabbas dans un cachot et préparait à Jésus une marche triomphale; aujourd'hui, il demande pour Jésus la Croix, pour Barabbas la liberté !

Les bourreaux font leur œuvre et la Rédemption s'achève dans la mort :

Déjà, chrétiens, la croix domine le Calvaire ;
Adorons à genoux !
Noble étendard, ô croix, instrument de victoire
Et sur l'enfer et sur la mort.
Salut ! Entre tes bras, digne d'une autre gloire
Le Lion de Juda se repose et s'endort !
Adorable victime, au sommet de la croix,
Votre tête inclinée,
D'épines couronnée,
Semblait de nos péchés porter encor le poids ;
Mais votre Cœur ouvert laissait voir la blessure,
Où l'amour sans mesure
Dans un même transport embrassant tous les temps,
Préparait un refuge à tous les pénitents.

Selon sa promesse, Jésus ressuscite le troisième jour.

. . . . . Des soldats vainement
Ont gardé son tombeau. L'ange au bord de la pierre
A ses apôtres dit que Jésus est vivant !
Il vit. Mais ce n'est plus dans une chair mortelle ;
Le vainqueur du trépas ne saurait plus mourir ;
Et les cieux où l'attend une gloire éternelle,
Pour ce triomphateur doivent bientôt s'ouvrir.

Le Sauveur, en quittant la terre, y laisse son Église, dont l'auteur indique rapidement la marche victorieuse et infaillible jusqu'a la fin des temps qu'il décrit ainsi :

Et déjà sous les monts les volcans font entendre
De sourds mugissements,
Et soulevant les plis de leur manteau de cendre,
Ils ont livré leurs feux à la fureur des vents.
. . . . . .
Le soleil effrayé refuse sa lumière ;
Les astres, à leur tour, précipités des cieux,
Du fracas de leur chute épouvantent la terre :
Partout, c'est un désordre affreux.
Les mortels sont saisis d'une angoisse profonde ;
Le globe est ébranlé jusqu'en ses fondements ;
La trompette divine, aux quatre coins du monde,
Vient de sonner la fin des temps !

Dieu a prononcé dans sa justice. L'enfer s'est fermé sur les damnés, le ciel s'est ouvert sur les élus qui s'unissent avec les anges pour chanter les louanges du Très-Haut dans un bonheur sans fin.

Car Dieu n'est plus caché sous des voiles mystiques.
La foi n'a plus d'objet, l'espérance n'est plus.
L'amour seul règne au ciel et ses pieux cantiques
Mêlent le nom de Dieu au doux nom de Jésus.

C'est dans la gloire que l'Église retrouve les siens. C'est son triomphe : il est complet.

Bien des navigateurs, aux célestes rivages
Prétendaient amarrer leurs bateaux trop légers.
Seul, le vaisseau de Pierre, au milieu des orages,
De l'océan du monde a bravé les dangers.
Qu'il était beau passant à travers tous les âges,
Et prenant pour le ciel ses heureux passagers.

Éclairé par l'Église et son divin pilote,
Chacun des matelots a pu gagner le port :
Le Christ est au rivage où sa bannière flotte,
Aucun de ses soldats n'est resté dans la mort.

On voit quelles belles inspirations l'auteur a puisées dans sa foi. Les préjugés jansénistes de Boileau lui ont fait dire que les sujets religieux se prêtaient mal à la poésie. Ceux qui liront le poème de la Rédemption reconnaîtront comme nous qu'un nom vient encore de s'ajouter à la liste déjà longue des poètes qui ont su prouver le contraire.

Baron Marc DE MAYNARD.

L'AUTEL DU SACRÉ-CŒUR A SAINT-LOUIS

Les artistes du XIIIe siècle avaient élevé à une rare perfection la décoration sculpturale des églises, et le principal mérite de leurs œuvres était l'harmonie complète entre l'édifice et les objets mobiliers dont il nous reste malheureusement trop peu d'exemples.

Les études archéologiques ont développé le goût des ameublements de style dans les édifices religieux. Bordeaux, qui déjà possédait plusieurs spécimens remarquables en ce genre, vient de s'enrichir d'un autel digne de la belle église de Saint-Louis, où il orne grandiosement le côté gauche du transsept.

Nous retrouvons précisément dans ce travail les qualités propres à notre grand art national, trop longtemps incompris, et nous félicitons M. Victor Lambinet d'une œuvre qui lui fait réellement honneur.

Le genre de la *Revue* ne nous permet pas une étude technique, mais il nous paraît intéressant de signaler à nos lecteurs les qualités d'un monument remarquable par la belle ordonnance de ses lignes et l'heureuse expression des idées symboliques.

Saluons d'abord cette grave et douce figure de Notre-Seigneur, à l'aspect de laquelle nous avons redit : « *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* » C'est, en effet, le Christ vainqueur dont le règne n'aura point de fin, et qui impose sa loi par la charité ; mais c'est aussi le Christ dont le *Cœur a tant aimé les hommes !* — On prie spontanément devant cette image ; nous n'en ferons pas d'autre éloge.

Placée sous un dais magnifique, la statue du Sacré-Cœur est le centre d'une galerie qui rappelle les *galeries des Rois* dans nos cathédrales. A droite, saint Jean, le disciple vierge, dont le *cœur* resta fidèle à son

Maître jusqu'au pied de la croix; puis saint Augustin, que le XIIIe siècle représentait avec un *cœur* enflammé dans la main, et sainte Thérèse, qui mérita d'entendre Notre-Seigneur lui dire en lui donnant la main droite : « *Deinceps, ut vera sponsa meum zelabis honorem.* » (Brev. rom.) Du côté gauche, l'apôtre saint Thomas s'écriant, après avoir mis la main dans la plaie du Divin Cœur : « *Dominus meus, et Deus meus !* » Saint François de Sales, *doux et humble de cœur,* selon le conseil du Maître, et la bienheureuse Marguerite-Marie, qui reçut mission d'appeler le monde au culte du Sacré-Cœur.

La noblesse des attitudes répond dans ces statues à la vérité d'expression des visages, et l'architecture qui les encadre est d'un style irréprochable. Il arrive parfois que les diverses parties d'un monument aussi considérable (les statues nous paraissent de grandeur naturelle) se relient imparfaitement. Ici tout se tient, et après avoir examiné le sommet du rétable, l'œil arrive sans effort au tabernacle et à l'autel par un riche soubassement à colonnettes, frises et rosaces sculptées dont le tabernacle semble l'épanouissement.

M. Lambinet a su éviter l'écueil où l'on se heurte souvent pour exprimer le Sacré-Cœur, c'est-à-dire les nuages et les rayons. Dans le tympan du tabernacle, il nous montre le Cœur percé des trois clous de la passion et entouré d'une couronne d'épines formant nimbe; la croix au sommet du Cœur. Voilà qui est sobre et digne. Le *Christos,* qui orne la porte du tabernacle, avec ses bouts fleurdelisés et ses élégants rinceaux, est un joli morceau d'orfévrerie en même temps qu'une heureuse idée symbolique. Nous en dirons autant des trois anges qui chantent le *Sanctus* dans les arcades de l'autel.

Ces gracieuses figures en haut relief sont dignes des grandes statues du rétable, et l'archéologue le plus sévère sera certainement enchanté de leur attitude.

Les chapiteaux, crêtes, fleurons et moulures justifient ce que nous disions en commençant de l'harmonie entre l'autel et l'édifice où il est placé. M. Lambinet a eu le bon goût d'encadrer son travail dans l'œuvre de l'architecte, au lieu de l'envahir par un autel encombrant. C'est un mérite de plus, et si l'on peut regretter le ton trop blanc de la pierre dont l'autel est construit, on peut dire aussi qu'il gagnera à vieillir, ce qui est le propre des œuvres bonnes et belles.

L'ANTIQUAIRE.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Le mardi, 28 juin, cinq nouveaux chanoines ont été installés.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici l'allocution prononcée dans cette circonstance par M. Gervais, archidiacre de Bordeaux :

Messieurs du Chapitre,

J'ai l'honneur de vous présenter les nouveaux chanoines honoraires qui m'entourent, vous demandant, au nom de son Eminence, de les accueillir fraternellement au milieu de vous. — Ce sont

MM. Tiphon, archiprêtre de La Réole ;
Guicheteau, curé de Sainte-Marie de La Bastide ;
Dorgueilh, curé-doyen de Monségur ;
Despax, curé de Saint-Martial ;
Mercier, curé du Sacré-Cœur.

Tous les cinq sont à la tête d'importantes paroisses. Voués aux mêmes œuvres, ils ont acquis des mérites semblables et, par suite, des droits à la même récompense,

Les uns et les autres — il appartiendrait à une bouche plus autorisée de leur rendre ce témoignage — furent toujours, au milieu du peuple chrétien, de dignes représentants de Notre-Seigneur. S'ils ont fait, s'ils font encore des choses qui attirent l'attention, c'est grâce aux sentiments qu'ils ont su inspirer. Le Prêtre, dans sa paroisse, n'est puissant que par l'idée qu'il donne de son dévouement et de sa vertu. Quand il réalise de grands desseins, c'est qu'il a donné de grands exemples.

En ces mots, Messieurs, se trouve résumé le passé de nos nouveaux collègues. Ils ont fait le bien partout, voilà pourquoi leurs ouailles ont voulu, par leurs mains, embellir la maison de Dieu. Il leur semblait que la gloire du sanctuaire rejaillirait sur un pasteur vénéré et serait sa première récompense, et elles ont bien jugé. En ce diocèse de Bordeaux surtout, les Prêtres formés par d'augustes exemples n'ont-ils pas, au su de tous, la noble et sainte passion de procurer, au prix des plus grands sacrifices, la beauté de la Maison de Dieu ? Les peuples le savent, et ils aiment à seconder le zèle de ceux qui les conduisent en les édifiant.

Ainsi s'explique ce qui s'est fait ou va se faire, en d'innombrables paroisses, mais en particulier *à La Réole*, où la splendide nef, bâtie

par les disciples de saint Benoît, va recevoir de nouveaux embellissements ; *à Saint-Martial de Bordeaux*, dont les murailles si froides naguère ont revêtu une beauté vraiment artistique ; *à Monségur* où, après des sollicitudes sans nombre, le digne curé offrait à Son Éminence, il y a quelques jours à peine, pour être solennellement consacrée, une église qu'on pourrait dire nouvelle, tant l'ensemble, au dedans comme au dehors, en a été heureusement modifié.

Ailleurs, Messieurs, à la Bastide et au Sacré-Cœur, il ne s'agit plus de restaurer ou d'embellir, mais d'édifier deux grandes basiliques. L'autorité qui s'est chargée de la première, et la haute influence qui préside à la construction de la seconde, disposent de ressources exceptionnelles, mais combien n'ont-elles pas été secondées par le zèle intrépide et l'intelligence de *MM. Guicheteau et Mercier*. Que ces chers confrères reçoivent nos félicitations et nos vœux. Son Eminence a voulu récompenser leurs œuvres anciennes déjà si appréciées, et, en même temps, exciter leur ardeur pour celles qui sont aujourd'hui l'objet de leurs sollicitudes.

J'en ai assez dit, Messieurs, surtout s'il m'est permis de répéter que les entreprises matérielles dont je viens de parler ne sont que l'image du labeur spirituel accompli per le zèle des nouveaux chanoines, dans le champ du Père de famille, et la preuve manifeste que l'amour de leurs paroissiens, amour qui ne se donne jamais à la légère, leur est depuis longtemps acquis.

— On lit dans l'*Aquitaine* du 17 juin. — Nous apprenons que sous l'administration aussi active qu'éclairée de M. F. Cardez, maire de Rions, secondée par un Conseil municipal et une population intelligents, la restauration de l'enceinte murale reconstruite dès le commencement du XIVe siècle (1304), classée parmi les monuments historiques, confiée par M. le Ministre des Beaux-Arts à l'habile architecte bien connu, M. Léon Drouyn fils de l'éminent artiste et archéologue, M. Leo Drouyn), vient d'être commencée.

Le Conseil général de la Gironde s'est aussi généreusement associé à ce remarquable travail, et la Commission des monuments historique y a toujours été très-favorable.

Bientôt la si pittoresque cité gallo-romaine, bâtie sur les bords de la Garonne, verra ses tours, sa citadelle et ses murs, précieux souvenirs de l'histoire militaire de la Guienne, reprendre leur physionomie d'autrefois. — M. Cardez, comte romain, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, vient d'être élevé à la dignité de Commandeur du même Ordre. S. S. Léon XIII a voulu récompenser les services que M. Cardez continue à rendre aux Missions depuis tant d'années.

DÉMOLITION DE LA CHAPELLE DU LYCÉE

—

Après le plaisir de construire, il n'en est pas, assure-t-on, de comparable à celui de démolir. Les particuliers justifient de leur mieux cette vérité proverbiale; mais les municipalités, plus opulentes et plus emprunteuses, celle de Bordeaux entre autres — et nous ne parlons pas seulement du Conseil municipal actuel — s'appliquent avec ardeur à la mettre en pratique. Depuis plus de vingt ans, démolitions et reconstructions vont leur train, on veut à tout prix faire peau neuve, et il ne semble pas que les Bordelais voient disparaître avec beaucoup de regrets les édifices intéressants, balayés par la pioche officielle Du moins, si quelques plaintes s'élèvent timidement parmi les archéologues et les amis d'un passé qui ne laissera bientôt plus de traces, ces plaintes sont rares et jamais entendues.

Il faut donc s'incliner en protestant, dresser avec tristesse le nécrologe des vieilleries disparues, signaler celles qui méritaient un sort meilleur par leur valeur artistique ou les souvenirs qui s'y rattachaient, et les dessiner avant leur complète destruction. C'est ce que nous avons fait pour le Lycée et sa chapelle; c'est ce que nous nous proposons de faire désormais avec le regret de ne pas nous y être pris plus tôt. S'il était possible de

placer sous les yeux des Bordelais une image fidèle de tout ce que nous avons vu détruire peu à peu dans leur ville, rien que depuis un quart de siècle, peut-être s'apercevraient-ils que les banales magnificences des maisons modernes et des monuments publics, si hâtivement conçus, ne remplacent que très-imparfaitement les œuvres de leurs pères, et qu'à force d'embellissements, ils sont en train de dépouiller une cité illustre de la plupart des choses qui contribuaient à son ornement.

Passe encore, lorsque ces démolitions qui nous affligent sont nécessitées par les grands percements de larges rues ou de boulevards indispensables aux besoins prodigieux de la circulation moderne et à l'établissement des tramways qui semblent encore les développer. Mais lorsque rien ne les justifie, sinon ce plaisir de détruire, dont nous parlions plus haut, et de remplacer coûte que coûte le vieux par du neuf, pourquoi ne dirait-on pas leur fait aux démolisseurs?

Ainsi, dans ce curieux *chassé-croisé* qui a mis ou va mettre le Lycée dans une caserne, les bureaux de la Mairie dans les Facultés, et les Facultés dans ce qui était le Lycée, en attendant que la caserne municipale loge le général en chef qui laisserait son hôtel à la police; dans ce remue-ménage, indice certain de l'étrange état des esprits par suite duquel personne ne se trouve à sa place et veut prendre celle des autres, les immenses bâtiments du Lycée ont été démolis de fond en comble. Nous n'examinerons pas s'il n'eût pas été possible, avec certains remaniements, d'y installer les Facultés. L'économie n'est pas à l'ordre du jour, on aime à créer des édifices battants neufs, sans s'inquiéter du parti qu'on pouvait tirer des anciens, et enfin, pour être sincère, le Lycée, malgré ses vastes dimensions et les cloîtres à arcades qui bordaient ses cours, était assez laid pour qu'on fasse bon marché de sa démolition; nous ne le regrettons donc que médiocrement. Bien plus, notre conviction est que l'artiste expérimenté, chargé d'élever le palais des Facultés, dotera sa ville natale — où son père et son aïeul ont laissé tant de traces de leur talent d'architectes, — d'un monument digne de sa réputation et de la leur.

Rendra-t-il, en les logeant avec ce luxe inusité si cher à l'université républicaine, les maîtres plus éloquents et les élèves plus assidus et studieux? Le niveau des études, dont les gens compétents constatent l'abaissement progressif, se relèvera-t-il tout à coup, sous l'influence des colonnades et autres ornements architecturaux? C'est fort douteux. Les écoles fastueuses ne développent pas plus le goût de s'instruire et l'art

d'enseigner, que les casernes monumentales ne donnent les instincts militaires et l'envie de servir la patrie. Nous en savons, hélas! quelque chose.

Mais enfin, puisqu'on était résolu à faire place nette, ne pouvait-on conserver cette chapelle des Feuillants, respectée jusqu'à ce jour par l'Université, et que l'ombre illustre de Montaigne aurait dû protéger à jamais! Depuis quatre-vingts ans, pour ne parler que de ce qui est postérieur à la Révolution, elle était le sanctuaire où de nombreuses générations d'écoliers avaient appris à prier et à remplir leurs devoirs religieux sous la direction éclairée des aumôniers du Lycée. Sans doute, les corporations enseignantes, si brutalement expulsées, faisaient dans leurs programmes d'éducation une plus grande place à l'étude des dogmes sacrés et aux pratiques pieuses; mais il ne faudrait pas croire que les colléges royaux transformés en Lycées fussent, ainsi qu'ils semblent devoir l'être, des écoles systématiques de scepticisme et d'impiété. N'est-ce pas eux, après tout, qui ont formé la génération vaillante, sans cesse au combat depuis 50 ans, pour la défense des vérités éternelles, singulièrement oubliées et bafouées par l'école philosophique du XVIIIme siècle? Ne sortaient-ils pas en général des Lycées, ces catholiques fidèles, qui, par leurs persévérants efforts et leur propagande féconde, avaient préparé les esprits à la liberté d'enseignement et doté leur pays d'un bienfait inappréciable, supprimé récemment par la république régnante? La chapelle des Feuillants, que le Lycée avait faite sienne, et à qui la prescription donnait une sorte de caractère universitaire, est-ce à dire qu'elle eût déparé la Faculté des Lettres et des Sciences qui va s'élever sur ses ruines? Y aurait-il, à Bordeaux plus qu'à Paris, où la chapelle de la vieille Sorbonne occupe la place d'honneur, incompatibilité d'humeur entre la Science et la Religion? Nous ne le pensons pas et ne ferons pas cette injure aux professeurs éminents de nos Facultés, de supposer qu'ils aient demandé la suppression d'un sanctuaire sacré dans le voisinage de leurs cours et dans l'enceinte même du Palais qui leur est destiné. Encore moins leur attribuerons-nous, pour les amphithéâtres où ils professent et les annexes qui en dépendent, des exigences de dimensions telles, qu'il ait fallu pour y satisfaire tout l'emplacement occupé par le Lycée.

Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas entendu dire que les salles de la rue Montbazon fussent décidément trop petites pour les auditeurs. Elles sont délabrées et malpropres, faute d'entretien ; mais elles sont de taille plus que suffisante, même pour les cours les plus goûtés du public. Donc, tout en donnant au nouveau Palais des proportions plus vastes, en assu-

rant les services qui en dépendent dans une large mesure, et en prévision d'une foule empressée d'auditeurs que des bâtiments fastueux permettent d'espérer sans en garantir la venue, rien n'était plus facile que de conserver la vieille chapelle et de l'englober telle quelle dans les nouvelles constructions. C'était chose d'autant plus aisée que, située à une extrémité de l'emplacement, loin de la façade et de l'entrée principale, et ouvrant sur une rue écartée, elle ne gênait en rien les projets et pouvait être, sans inconvénients pour la question d'art et de convenances démocratiques, oubliée dans son coin solitaire, sans offusquer la vue de la libre-pensée ni porter ombrage à la science moderne.

Non, on l'a détruite sans raison, sans prétexte, pour l'unique plaisir de démolir une église et de diminuer le nombre encore trop grand, malgré tant d'autres exécutions accomplies, de ces repaires de la superstition et du fanatisme clérical.

Et maintenant que le mal est fait, sans qu'aucune protestation se soit élevée, nous allons, en quelques mots d'oraison funèbre, dire ce qu'était le défunt et tâcher d'associer les lecteurs de la *Revue Catholique* au sentiment de regrets que nous inspire sa perte prématurée.

L'Eglise des Feuillants était un édifice datant des premières années du XVIIe siècle. Elle remplaçait une église fort ancienne, dédiée à saint Antoine, dont quelques parties du mur de façade furent conservées et utilisées dans la reconstruction. Elle consistait en une nef voûtée en berceau, longue de 20m70, large de 10m50, sur laquelle s'ouvraient, à droite et à gauche, au moyen d'arcades légèrement surbaissées, trois chapelles de 4m80 de profondeur (1). Les clés de voûte de ces arcades figuraient des cartouches, largement traités, blasonnés aux armes des familles qui étaient ensevelies dans les chapelles, et l'une d'elles, un peu plus large que les autres, montrait sur son archivolte des figures d'anges couchés, sculptés en bas-relief. Dans le principe, on comptait quatre chapelles de chaque côté; maisdeux furent masquées postérieurement par l'établissement d'une tribune placée au-dessus de la porte d'entrée. Des fenêtres géminées en plein cintre, surmontées d'un *oculus* comme on les faisait dans les églises, dans la seconde moitié du XVIe siècle, éclairaient la nef qui se terminait à l'ouest — où, contrairement aux usa-

(1) La plupart des renseignements descriptifs et historiques qui vont suivre sont empruntés aux comptes-rendus de la Commission des Monuments Historiques de la Gironde de 1846 et 1855. — Rapports de MM. Rabanis et de La Mothe.

ges, était le maître-autel, — par trois pans coupés. Des pilastres à chapitaux corinthiens, d'une exécution assez naïve, séparaient les arcades des chapelles, et enfin des petites baies cintrées, disposées deux à deux, ornées d'appuis à entrelacs de pierre et occupant l'espace compris entre le dessus des arcades et le dessous des croisées, éclairaient une galerie basse qui régnait autour de la nef et fournissait aux religieux ou aux fidèles des places supplémentaires dans les grandes occasions.

Tout cela ne constituait pas sans doute un ensemble bien merveilleux; mais c'était tout d'une pièce, complet, homogène de style, ne manquant pas d'un certain caractère, intéressant pour l'histoire de l'art du XVIIe siècle à ses débuts et pour celle des familles de conditions diverses qui y avaient des sépultures.

Les deux rapports de MM. Rabanis et de La Mothe, auxquels nous avons déjà fait et ferons encore de nombreux emprunts, nous fournissent d'après des documents authentiques les noms de ces familles qui, ayant acheté à grands frais des droits de sépulture, ne se doutaient guère que ces droits seraient un jour violés sans scrupules par une municipalité qui fait bon marché de pareils contrats.

Dans la première chapelle de gauche, concession à Alphonse d'Ornano, maréchal de France et lieutenant de roi en Guienne, qui y renonça; après lui, à la famille Le Blanc. Puis, en suivant ce côté, viennent dans la troisième chapelle des concessions à Antoine de Roquelaure, chevalier des Ordres du roi, et plus tard à Léon Guitard de Lescure, conseiller au Parlement; dans la quatrième, au baron de la Tresne et au sieur de Beyssac.

A droite, étaient les sépultures de Paul Leclerc, avocat au Parlement (première chapelle); de Jean de Briet, conseiller au Parlement (deuxième); de Jeanne Darrérac, veuve d'Antoine Dusolier, avocat (troisième); et dans la quatrième, la dame de Briant, veuve Lestonnac Duparc.

Ces familles possédaient dans les chapelles, à elles concédées, des caveaux voûtés, et leurs armoiries s'étalaient, comme nous l'avons dit, aux clés de voûtes des arcades correspondantes. Du moins, s'il y eut dans le principe, comme c'est probable, d'autres monuments funéraires, la première Révolution, qui ne toucha ni à l'église ni aux caveaux, n'en avait respecté que deux : celui de Martin de Houdan, seigneur des Landes, ami et commensal du cardinal François de Sourdis, et celui, plus important mais d'un moins bon travail, que Françoise de Lachassaigne, veuve de Michel de Montaigne, consacra à son illustre époux,

Le grand écrivain, de souche bordelaise, auquel le Périgord s'honore d'avoir donné naissance, était mort en 1592. En 1593 sa veuve éplorée obtint des Feuillants l'acquisition du droit de sépulture dans leur église, moyennant 100 louis de rente annuelle amortissable pour 1200 livres. La nouvelle chapelle étant alors en construction, le corps fut déposé provisoirement dans l'ancienne, et ce fut seulement en 1619, après des contestations avec la famille de Raymond et un procès suivi d'une transaction, que sa translation définitive eut lieu dans le sanctuaire où il resta jusqu'à ces derniers temps, sauf une interruption de trois ans, qui mérite d'être signalée.

La Révolution avait une manière à elle d'honorer les grands hommes. On sait qu'après la violation des tombes royales de Saint-Denis, violation qui n'épargna pas plus Du Guesclin que le connétable de Sancerre et le sire de Barbazan que Duchâtel, le corps du plus grand capitaine que l'ancienne monarchie eût compté parmi ses défenseurs, de Turenne, pour tout dire en un mot, fut converti en objet de haute curiosité. Tandis que les autres guerriers renommés, ensevelis dans la basilique royale, allaient rejoindre dans la fosse commune, remplie de chaux vive, les restes profanés de trois dynasties, le rival et l'émule de Condé, arraché de son cercueil, était porté au Muséum et exposé sous une vitrine comme une pièce curieuse. Des contemporains, témoins de ce scandale, assurent même qu'il était remarquablement conservé sous sa peau parcheminée et terreuse et qu'il avait encore ses cheveux et ses dents!

Nous ignorons si « l'auteur des *Essais* » offrait les mêmes avantages de momification. Toujours est-il qu'après l'exemple de Paris, Bordeaux ne pouvait décemment rester en arrière, et que « voulant honorer la mémoire du philosophe » (tels sont les termes du décret), on transporta un peu plus tard il est vrai, en 1800, ses restes et son tombeau au Musée. Si la première République s'était piquée d'être aussi scientifique que la troisième, quelle belle occasion d'étudier le crâne de Montaigne et de surprendre, en en mesurant les dimensions, les lois mystérieuses qui président à la formation des grands écrivains!!... N'avons-nous pas, dans une réunion solennelle, entendu exprimer en termes convaincus le regret qu'on n'eût pas analysé ainsi le cerveau d'un savant chimiste, dans l'intérêt des progrès de la chimie!

Mais quoi! on manquait encore de méthode expérimentale et on négligea ce soin. Bien en prit aux physiologistes de l'an IX; car, vérification faite, il se trouva qu'au lieu du corps de Montaigne, c'était celui d'une

dame de Lestonnac qu'on avait *honoré* d'une place au Musée, et recouvert du mausolée et de la statue du grand homme!

D'ailleurs, cette inconvenante exhibition ne fut pas de longue durée. En 1803, M. Joseph de Montaigne, seul et unique rejeton de la famille, demanda à l'autorité de faire porter dans l'église, où il était précédemment, le mausolée de son célèbre parent et de réintégrer Mme de Lestonnac dans le caveau d'où on l'avait arrachée, la prenant pour un autre.

Le préfet Delacroix, père du grand artiste qui a laissé dans l'école française de peinture une trace lumineuse en dehors des voies suivies par ses devanciers, n'hésita pas à dépouiller le Musée de Bordeaux de ce qui en faisait le principal ornement. Il accueillit la demande du pétitionnaire qui fit rétablir à ses frais le tombeau dans l'église des Feuillants et y ajouta une inscription latine relatant le fait.

Il n'est pas hors de propos, dans les circonstances actuelles, de reproduire un des considérants de l'arrêté préfectoral du 2 Messidor an XI de la première République. Il renferme, en trois lignes, une leçon bonne à méditer et qui n'aurait pas dû être perdue pour celle d'aujourd'hui :

« Considérant que les précieux restes de l'auteur des *Essais*, ne » peuvent être placés plus convenablement que dans une maison publi- » que d'éducation et dans le temple destiné aux exercices religieux des » élèves du Lycée..... »

Le *temple* n'existe plus, et nous n'avons pas appris que le nouveau Lycée se fût mis en peine d'en édifier un autre à l'usage de ses élèves. En fait d'œuvres d'un caractère religieux, il s'est contenté de gratter sur sa façade monumentale du cours des Fossés, restaurée et complétée, les images des Saints de la compagnie de Jésus que les premiers fondateurs y avaient sculptées dans des médaillons ovales, et de mettre à leur place celles de quelques grands écrivains ou savants, approuvés par l'Université. Mais, par une inconséquence dont nous sommes loin de nous plaindre, en procédant à cet acte réparateur, on a conservé et blanchi soigneusement les innombrables têtes d'anges qui étalaient leurs faces bouffies et leur ailes éployées, au-dessus des fenêtres et aux frontons des lucarnes, et qui semblent tout étonnées de faire cortège à Molière et à Lavoisier, nouveaux hôtes des médaillons où se voyaient naguère saint Ignace de Loyola et saint François Xavier.

Mieux traité que ces illustrations de la Compagnie de Jésus, Montaigne, dont le corps a été provisoirement déposé au cimetière de la

Chartreuse, avec ceux des autres morts trouvés dans les caveaux des Feuillants, recouvrera une sépulture dans un des préaux des nouvelles Facultés. C'est là, en effet, qu'on projette de le mettre et de rétablir son mausolée, soigneusement démonté et pas trop avarié par cette délicate opération. Espérons que dans ces divers transbordements on évitera l'erreur commise en l'an IX et que Mme de Lestonnac ne prendra pas, une seconde fois, la place de son illustre voisin. En tous cas, il ne saurait y avoir de confusion pour le tombeau, puisqu'il est le seul.

Nous verrons donc les aspirants au baccalauréat et à la licence, dans l'anxieuse attente du résultat de leur examen, errant autour du monument restauré. Ils pourront contempler la statue de Montaigne, couchée entre un casque et un lion, sur un sarcophage décoré de faisceaux guerriers, de rinceaux et de cartouches. Si le cœur leur en dit, ils déchiffreront tant bien que mal les pompeuses inscriptions grecques et latines, et seront libres de faire des réflexions philosophiques sur la vanité posthume d'un philosophe, magistrat pacifique et prudent, dormant son dernier sommeil sous une armure de chevalier, qu'il ne porta de sa vie, encore moins que ses modestes et laborieux ancêtres, et qui dut faire sourire les Bordelais ses contemporains, si la postérité s'en accommode sans réflexions. Si ces jeunes étudiants ont le sentiment des arts, ils trouveront le tombeau d'un assez bon dessin général et la statue médiocre. Que si, par un hasard de plus en plus rare sous un régime égalitaire, ils possèdent quelque teinture héraldique, ils blasonneront les armes que l'auteur des *Essais* faisait si volontiers peindre en ses voyages, dans les hôtelleries étrangères, en souvenir de son passage, à l'exemple des grands seigneurs, et qu'il a pris soin de décrire en ces termes : « *Je porte d'azur semé de trêfles d'or à une patte de lion de mesme armée de gueules, mise en fasce* » — ajoutant non sans une pointe d'orgueil que n'eût pas désavouée un descendant des preux : « Quel privilège a » cette figure pour demeurer particulièrement en ma maison ? un gendre » la transportera en une autre famille ; quelque chestif acheteur en fera » ses premières armes. Il n'est chose où il se rencontre plus de muta- » tion et de confusion. » O philosophes, voilà bien de vos traits!...

M. Durand, en architecte respectueux des œuvres d'art et des gloires bordelaises, se propose d'abriter le mausolée de Montaigne sous un édicule de pierre qui le protégera contre la pluie ; c'est là une excellente pensée en même temps qu'un motif gracieux de décoration architecturale. C'était bien le moins que pût faire, après avoir détruit son

dernier asile, la municipalité bordelaise pour le plus illustre des anciens maires de Bordeaux. Ne devrait-elle pas aussi conserver un souvenir des familles dépossédées de leurs sépultures, en leur érigeant, comme pendant au tombeau de Montaigne, un monument commémoratif où s'incrusteraient, à côté de l'épitaphe ornementée de Martin de Houdan, les armoiries enlevées aux Feuillants qu'on a eu la précaution de mettre de côté dans la démolition de la chapelle? M. Durand ne serait point embarrassé de composer, avec ces débris, quelque chose d'harmonieux et de noble. Montaigne retrouverait la funèbre compagnie en laquelle il reposait depuis trois siècles ; les familles dépouillées de leur droit imprescriptible de sépulture, recevraient ainsi une sorte de dédommagement ; et enfin, il y aurait matière à de nouvelles inscriptions en latin, voire en grec, que nos doctes professeurs de la Faculté des lettres se feraient un plaisir et un jeu de composer.

C'est un vœu que nous exprimons en finissant. Quand le mal est fait, il faut tâcher d'en atténuer les conséquences. Nous en indiquons timidement le moyen. Mais combien n'eût-il pas été préférable de conserver la chapelle des Feuillants en démolissant les bâtiments du Lycée, et d'éviter du même coup un acte de vandalisme et une profanation.

BARON J. DE VERNEILH.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE BORDEAUX

ET DU COUVENT DES RR. PP. DOMINICAINS

Erection de l'église actuelle.

..... Au milieu de toutes les difficultés suscitées par les RR. PP. Recollets et par les travaux de démolition de l'ancien couvent, l'étude des plans et devis pour la construction de l'église nouvelle de Notre-Dame-du-Rosaire se poursuivait avec activité.

Les Rév. Pères Jacobins avaient hâte de sortir de l'état provisoire et la petite chapelle qu'ils avaient établie dans la maison de Jacques de

(1) Ces recherches sur l'érection de l'église actuelle de Notre-Dame doivent former un chapitre de l'histoire de cette paroisse que prépare notre Collaborateur, et qu'il doit prochainement publier en volume. Nous le remercions de nous avoir donné la primeur de son travail que nous annoncerons d'une manière plus complète dès qu'il aura paru. (LA RÉDACTION).

Mons était si notoirement insuffisante, qu'ils apportaient la plus grande ardeur dans les travaux préliminaires de leurs nouveaux édifices. L'incendie dont nous avons parlé dans le précédent chapitre, à propos du miracle relaté par le P. Percin, témoin oculaire, était du reste bien fait pour exciter les Rév. Pères à ne pas demeurer plus longtemps dans une situation aussi périlleuse.

Dès 1683, ils s'étaient adressés à *Pierre* MICHEL, *sieur* DUPLESSY, ingénieur et architecte du roi au département de Guienne, pour faire établir le plan général de l'église et du couvent, avec le concours éclairé du frère *Jean* MAUPEAU; et le 11 juillet 1684, le devis définitif des travaux de maçonneries et de fondations était signé tout à la fois, d'une part par le R. P. *Cadilhon*, syndic du couvent, et par le frère *Jean Maupeau;* d'autre part par *Michel Duplessy* et par Mathieu *Labat*, architecte-entrepreneur, chargé par Duplessy des travaux (1).

Ce devis très-curieux que nous avons été assez heureux pour retrouver, ainsi que le devis des travaux de maçonnerie du reste de l'édifice signé en décembre 1686 par les mêmes personnages, figure parmi les pièces justificatives que nous publions à la fin du volume.

Nous avons également retrouvé les devis de terrassements, de menuiserie, de serrurerie, de charpenterie et de couverture. L'heureuse découverte de ces documents met fin à l'incertitude existant jusqu'ici relativement au nom du véritable architecte de l'église Notre-Dame.

Aujourd'hui, il est prouvé d'une façon péremptoire que la conception de l'église Notre-Dame de Bordeaux doit être attribuée à *Michel, sieur Duplessy,* et par suite doivent être à toujours mises à néant les suppositions plus ou moins bien étayées qui voulaient voir dans ce monument tantôt l'œuvre de frère Jean, tantôt l'œuvre du frère Romain, tantôt même l'œuvre du frère Jean-André, le peintre (2), ou celle du frère Thomas, le sculpteur.

Nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur des documents qui nous permettent de donner, avec la plus entière certitude, non-seulement le nom de l'architecte primitif et de son entrepreneur de maçonnerie, mais encore le nom du frère *Jean* FONTAINE, religieux du couvent,

---

(1) Ce plan avait été présenté à Louis XIV et approuvé par le roi, ainsi que le constate un manuscrit volumineux conservé à Rome à la bibliothèque de la Minerve et appelé *Memoriale Burdegalense, seu annales conventus Burdegalensis ordinis fratrum Predicatorum :* Nous y avons relevé à ce sujet la phrase suivante: « Rex quamdam arcam donat conventui, *cujus lineamenta probat.* »

(2) M. l'abbé Pardiac, dans sa notice sur les Cloches de Bordeaux, fait du frère Jean-André, tout à la fois l'architecte, le sculpteur et le peintre de l'Eglise Notre-Dame. Cette opinion du savant écrivain doit être repoussée aujourd'hui. Le frère André n'a jamais été architecte ni sculpteur.

Mgr. Cirot de la ville, dans ses *Origines chrétiennes de Bordeaux*, *Histoire de l'église de St-Seurin*, nous dit de son côté : La nouvelle église de Notre-Dame ne manque pas de souvenirs de l'ancienne : *Elle en a le sol.*— Cette opinion est également erronée. L'ancienne église N.-D. démolie pour l'agrandissement de l'esplanade du Château Trompette (nous l'avons vu dans le chapitre précédent), ne s'élevait pas sur le sol de l'église actuelle. Elle occupait l'emplacement de l'îlot de maisons bâties entre la rue du Château-Trompette et la rue de Sèze. Sa façade principale regardait vers la rue du Château-Trompette.

qui prit la suite de la conduite des travaux après la mort de Duplessy en 1693, et aussi le nom de divers ouvriers qui travaillèrent à ce monument, assez remarquable après tout, pour qu'on s'étonne du dédain que Montalembert lui témoignait en 1830.

Nous possédons également des détails très-précis et présentant un certain intérêt biographique sur l'architecte qu'avaient choisi les RR. PP. Dominicains, et nous croyons que c'est ici le lieu de les faire connaître à nos lecteurs.

Pierre-Michel, sieur Duplessy, était originaire de la Lorraine. Il naquit en 1633 et vint de bonne heure s'établir à Bordeaux.

Il n'avait que vingt-neuf ans, lorsqu'il obtint, le 30 juin 1662, son premier brevet qui le créait ingénieur-architecte du roi au département de Guienne.

Il se maria alors en 1663 à demoiselle *Marie Belin*, dont il eut cinq enfants ; savoir, quatre fils :

1° Pierre-Michel, sieur Duplessy, qui acheta le 31 janvier 1692 de dame Lacrompe l'office de conseiller au Parlement, dont était pourvu feu son mari Jean Allain de La Vigerie, et épousa, le 11 mars 1695, Jeanne Giron, fille de Richard Giron, notaire de Bordeaux, et veuve de Pierre Labeyrie, secrétaire de M. le premier président d'Aulède ;

2° Claude-Michel Duplessy, bourgeois de Bordeaux ;

3° Jean-Baptiste-Michel Duplessy ;

4° Joseph-Michel Duplessy, qui fut religieux de l'ordre de la Mercy, à Toulouse ;

Et une fille qui, le 14 août 1681, se fit carmélite sous le nom de *sœur Marie de l'enfant Jésus*, au grand couvent de Saint-Joseph de Bordeaux, situé dans la paroisse de Puy-Paulin.

Dans une des lettres écrites par Mme *Chazot Duplessy* à sa fille Mme de Curzol, lettres ravissantes, dont la collection est conservée à la bibliothèque de Bordeaux, nous trouvons, à la date du 28 janvier 1779, un passage qui nous donne en quelques phrases ce qui peut nous intéresser de la généalogie de la famille Duplessy.

Voici ce passage (1) :

« Vous devez vous rapeller que je vous ai dit plusieurs fois que vous » estes originaire de L'oraine ; votre bisayeul fut apellé très jeune, par » le capitaine Michel, frère de sa mère (2), qui commandait à Blaïe un » bastiment je ne sais quel, sous les ordres d'un duc de Saint-Simon qui » en était gouverneur, et qui avait beaucoup de considération pour lui ; » cet oncle éleva son neveud, et le mit dans le génie, où il fit de grands

(1) Nous devons la communication de cette lettre à l'obligeance de M. Celeste, sous-bibliothécaire de la ville de Bordeaux.
Nous avons respecté l'orthographe originale de cette pièce.

(2) Le nom de *Michel* était le nom patronymique des Duplessy. Le Michel dont il est ici question devait donc être le frère du père de l'architecte et non le frère de sa mère comme Mme Chazot Duplessy l'écrit par erreur à sa fille.

» progrès. Dans un voyage qu'il fit à Paris, il se maria par inclination, » et, comme il n'avait pas consulté son oncle, il tint à son retour son » mariage secret; mais son oncle l'ayant seu, l'envoïa chercher sa femme » qui amena avec elle sa sœur, qui était alors très jeune, et que vous » pouvez vous souvenir d'avoir veue, sous le nom de tatant Belin; votre » bisayeul eut cinq enfants de son mariage, quatre garçons et une fille; » l'aîné des garçons fut votre grand père, conseiller au Parlement; le » segond, grand père à votre cousin, et le troisième, père à votre cousine » Fourcade; le quatrième est mort Père de la Mercy, et la fille carmé- » lite. »

« Voilà toute la postérité de votre bizayeul.....

» ..... Il y a à Bordeaux plusieurs personnes du nom de Duplessy, » les uns finissant par un S; les autres, comme nous, par un Y, même » des créoles; mais soyez assurée qu'aucuns ne nous appartient.....

» ..... Bonjour, ma chère fille, je vous embrasse et veus aime » toujours de tout mon cœur ainsi que votre cher mari.

» Votre mamant,

CHAZOT DUPLESSY. »

Dans l'inventaire qui fut fait après la mort du fils aîné de Duplessy, décédé le 11 avril 1708, âgé de 43 ans, dans sa maison de la rue Fondaudège, paroisse Saint-Seurin, nous trouvons le souvenir du brevet d'ingénieur de Michel Duplessy :

« Plus, un brevet octroyé par le Roy audit feu sieur Duplessy » Michel père par lequel il le retient pour le service en l'estat et charge » de l'un de ses ingénieurs architectes ordinaires, daté du 30 juin 1662, » signé LOUIS, et plus bas, *de Guenegueau* escrip en parchemin. »

Le 25 janvier 1670, Duplessy eut son second brevet d'ingénieur que contresigna *Colbert*.

En 1682, *Michel, sieur Duplessy,* acheta de « Maistre Jean Sym- » phorien de Fonteneil, prêtre, curé de l'église paroissiale de Saint- » Projet et de sieur Guilhaume Aziron, bourgeois et marchand dudit » Bourdeaux, grand ouvrier de ladite église » un droit de sépulture et un droit de banc pour lui et les siens dans l'église de Saint-Projet, sa paroisse.

Cet acte d'achat constate que cette concession a été faite à Duplessy « *en considération du pavé qu'il a fait faire dans ladite chapelle* » *Nostre Dame et aultres réparations qu'il a fait faire dans icelle* » *et pretan faire à l'avenir dans ladite église.* »

C'est dans cette église de Saint-Projet que fut inhumé, en 1693, l'habile architecte. Son tombeau se trouvait dans la chapelle Notre Dame, qu'il avait ornée lui-même et réparée — dans le côté droit du sanctuaire et joignant l'autel. — « La cave avait, nous dit l'acte de con- » cession, cinq pieds de long sur trois et demi de large, et confrontait » d'un bout à l'autel de Notre Dame; de l'autre, au couchant, au balus- » tre de ladite chapelle; d'un côté (du midi), à la muraille de ladite

» chapelle et, d'autre côté (du nord), au marchepied dudit autel de » Notre Dame. »

La tombe de Duplessy était recouverte d'une dalle qui portait le nom ainsi que les armes du chef de la famille Michel Duplessy.

« D'or, au chef de gueules, chargé de trois coquilles d'argent, écartelé » de sable au mouton d'or sur une terrasse de Sinople » (1)

Il serait bien à souhaiter que dans les réparations de peinture actuellement entreprises par le conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame, les armoiries de Duplessy pussent être reproduites, afin de faire revivre le souvenir si longtemps oublié de l'auteur de ce monument.

Le buste en marbre de Duplessy, exécuté à Paris en 1694, par Jean Baptiste Lemoine, père du célèbre auteur de la statue de Louis XV qui ornait la place royale de Bordeaux, fut retrouvé chez son fils le conseiller, lors de l'inventaire de 1708; il existe encore au musée de Bordeaux.

Il a été signalé par M. Delpit à la page 268 du catalogue du musée de Bordeaux, imprimé en 1855.

En 1687, Michel, sieur Duplessy, acquit le droit de bourgeoisie à Bordeaux.

« Plus, dit toujours l'inventaire de 1708, une paire de lettres de » bourgeoisie concédées par Messieurs les Maire et Jurats de la présente » ville de Bourdeaux, en faveur de feu sieur Duplessy père, dattées (*sic*) » du 30 août 1687, signées Duboscq, clerc et secrétaire, avec le sceau et » armes de la ditte ville »

Nous avons voulu retrouver aux archives municipales, sur le livre des bourgeois, l'original de ces lettres, afin d'en publier le texte; mais, d'une part, les incendies périodiques, auxquels semblent voués notre Hôtel de Ville et nos collections municipales, ont dispersé ou détruit beaucoup de registres curieux, — et le registre de la Jurade de 1687 ainsi que le livre des bourgeois de la même année dans lequel étaient consignées ces lettres, ne sont plus complets; d'autre part, *l'amabilité* de M. l'archiviste actuel et ses procédés au moins étranges pour nous, nous ont détourné de prolonger des recherches que nous reprendrons dans des temps meilleurs.

En 1692, Michel Duplessy acheta de Mgr de Bourlemont dans l'église de Moulis, le droit de banc de la maison noble de Terrefort, qui était devenue sa propriété.

L'année suivante en 1693, le 30 juillet, vers 10 heures du soir, Michel Duplessy mourait de mort subite dans sa maison, située près la place St-Projet. Son acte de décès constate qu'il fut enterré dans son tombeau de l'église St-Projet, convertie aujourd'hui en magasin, et où ses ossements reposent sans doute encore.

Marie Belin, son épouse, vint l'y rejoindre le 6 septembre 1704.

---

(1) Le second fils de l'ingénieur Michel Duplessy, Claude Michel, bourgeois de Bordeaux portait :

« De Sinople au coq d'or le pied dextre levé, regardant un soleil de même » naissant de l'angle dextre du chef.

Dès le lendemain de la mort de Duplessy, le 1er août 1693, le P. Aubinac, syndic du couvent, déclara par acte public que le sieur Labat était incapable de continuer seul la construction de l'église; qu'il n'en avait été chargé qu'à la condition de voir ses travaux contrôlés par Duplessy, et par suite, il le somma d'avoir à cesser le jour même tout travail et à nommer un expert pour toiser la partie exécutée; le couvent désignait de son côté pour expert Mérisson, maître maçon et architecte.

Les travaux commencés depuis déjà neuf ans étaient alors assez avancés; car en 1686, sept ans avant la mort de Duplessy, nous trouvons dans un compte remis par Labat au couvent, que les voûtes de la sacristie et des cloîtres étaient achevées et que la tour de l'église était également élevée (1).

Le 6 août, Labat se rendant compte de son incapacité (2) demanda purement et simplement l'annulation du contrat, et le 8 août le P. Aubinac accepta sa proposition.

Labat désigna alors comme expert Joineau, dit Belle Humeur, et réclama aux experts de délibérer sur le chiffre de l'indemnité qu'il prétendait lui être due. Mais le P. Aubinac se refusa à toute indemnité : le couvent n'étant pas fautif et la mort de Duplessy constituant un cas de force majeure. Il offrait seulement de payer en sus de l'ouvrage exécuté le coût de la taille des pierres déjà prêtes et des échafaudages élevés pour les placer.

Le 28 août 1693, les experts n'avaient pas encore commencé leur mission, et le couvent s'impatientant de ces lenteurs les sommait d'y procéder.

Ce travail fut fait ; mais alors s'éleva une nouvelle difficulté qui prolongea la suspension des travaux. — Duplessy, conseiller du roi en la cour et fils aîné de l'ingénieur, refusa d'accepter l'inventaire fait par les experts comme n'y ayant pas été appelé; le syndic du couvent lui offrit alors, en 1694, de recommencer l'expertise et lui fit sommation d'y d'assister.

C'est à ce moment que nous voyons pour la première fois apparaître le frère Jean Fontaine, celui qui fut à tort plusieurs fois désigné comme ayant conçu le plan de l'église Notre-Dame.

---

(1) C'est le 10 juin 1684 qu'un accord intervint entre le couvent et Bertrand Colligman, habitant du Bouscat, pour faire creuser les fondations de la nouvelle église, et dès le lendemain, 11 juin, était donné le premier coup de pioche. Les travaux de terrassements ne durèrent qu'un mois, et en juillet de la même année fut commencée la maçonnerie des fondations.

Dès 1686, nous trouvons le charpentier Boyer, dit Berrichon, occupé à établir la toiture dont les travaux durèrent très longtemps.

(2) Labat paraît avoir été un ouvrier tout-à-fait illettré, sachant à peine lire et écrire. Dans les pièces qui nous sont passées par les mains, c'est à peine s'il a pu formuler irrégulièrement sa signature.

Au bas de divers rôles d'ouvriers employés par lui à la construction de l'église, nous avons trouvé les mots suivants tracés par lui d'une main inhabile et en caractères informes avec une orthographe étrange, toujours la même, que nous respectons ici : *resu le contenu si desus, le 23 septembre 1685.*

Il était né à Bordeaux et était, nous dit Laboubée dans ses notes, (*manuscrit Laboubée, tome V, f° 88*, BIBLIOTHÈQUE DE BORDEAUX), frère religieux de l'ordre de St-Dominique.

Des pièces déposées aux archives départementales le désignent comme *expert en architecture.*

Un arrêt du 26 décembre 1710 de Guillaume-Urbain de Lamoignon, chevalier, comte de Launay, conseiller du roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finance en la généralité de Bordeaux, adjuge la construction de l'église de Puch et Gontaut, à David Favas, maître maçon, *suivant le devis de frère Jean* FONTAINE, *religieux de l'ordre de St-Dominique.*

C'est ce même Jean Fontaine qui bâtit à Condom le château de l'évêque de cette ville.

Il mourut jeune encore en 1720.

Il avait, nous dit Laboubée, plus de mérite pour la décoration que pour la distribution.

C'est du reste à la décoration de l'église qu'il dut s'appliquer, car tout le gros œuvre était déjà achevé ou prévu à cette époque et l'ornementation intérieure et extérieure seule restait à faire.

La voûte de l'église n'était point encore faite, cependant, car une lettre de Lepelletier du 1er février 1700 adressée à M. de Bezons, intendant des finances de Guienne, lui annonce que « Sa Majesté trouve bon » que les Dominicains de Bordeaux fassent une voûte d'un demi pied » d'épaisseur dans leur église, suivant le profil envoyé et autorise » M. de Bezons à leur en accorder la permission. » (ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE. — *Intendance:* n° 4, liasse 4, titre I.)

Duplessy au surplus avant de mourir, avait prévu et dessiné toutes les parties de son travail. — La menuiserie et la charpenterie étaient décidées aussi bien que l'ameublement intérieur qui fut commencé de son vivant, mais ne fut achevé que longtemps après sa mort.

Nous trouvons dans les papiers des Dominicains déposés aux Archives départementales, des notes desquelles il résulte que le frère Jean Maupeau avait de son côté présenté un projet d'ornementation de la porte de l'église, mais que ce projet fut repoussé par le couvent, et le travail de menuiserie exécuté *sur les dessins fournis par M. Duplessy.*

C'est aussi pendant la vie de Duplessy et sous son contrôle unique que fut exécuté une partie de l'ameublement intérieur de l'église ; car le frère Maupeau, qui lui avait été d'abord adjoint par le couvent, quitta sans doute la maison de Bordeaux, et la dernière pièce que nous ayons trouvée signée par Jean Maupeau est du 6 juin 1686.

C'est ainsi que le buffet de l'orgue, dont les jeux ont été exécutés par Schmidt (1), fut sculpté par le frère Dominique Durel qui du reste n'acheva

(1) Le 25 Floréal, an III (mai 1795), cet orgue fut évalué cent quinze mille livres, d'après le devis estimatif que nous publions aux pièces justificatives et qui fut établi

pas son travail. Le frère Durel, habile menuisier, fit pour le couvent de Bordeaux plusieurs autres beaux ouvrages.

Dès le 24 avril 1679, les religieux avaient traité avec Charles Sarmensans, orfèvre, pour la confection d'une statue en argent de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus et entourée de quatre chérubins : le tout du poids de dix marcs et demi. L'acte qui fait foi de cet achat porte en marge que la statue fut livrée le 8 novembre suivant, et que le P. Duffour, le même qui avait traité avec Sarmensans, s'en déclara satisfait.

Cette statue étant en métal précieux disparut naturellement pendant la première République.

Le 23 avril 1693, Pierre et Jean Berquin frères, sculpteurs à Bordeaux, s'obligèrent envers le couvent à faire le rétable de l'autel de Notre-Dame-du-Rosaire. Le devis de ce travail, exécuté en 18 mois, est très détaillé et très-curieux.

L'ouvrage fut payé onze cent cinquante livres aux sculpteurs.

Telles furent les origines de la seconde église Notre-Dame de Bordeaux.

Elle fut terminée en 1707, ainsi que le constatent les deux inscriptions sculptées sur la façade et au-dessus de la lanterne du chœur.

Nous verrons, dans le chapitre suivant, une pléïade de religieux dominicains, artistes peintres ou sculpteurs, employer le XVIIIe siècle tout entier à l'ornementation intérieure de leur église, dont l'autel actuel fut sculpté de 1750 à 1760, par Peru d'Avignon, et le lutrin, en 1743, par René Fenoux. Ce lutrin, magnifique objet d'art, est malheureusement aujourd'hui relégué dans un corridor, exposé aux dégradations de tous genres.

Nous aurons alors à parler après M. Ch. Marionneau des tableaux du frère André.

La première table de communion en marbre blanc, qui a disparu dans les réparations de 1856 et dont la nouvelle a conservé le dessin et l'aspect, avait été exécutée en 1774 sous la conduite du frère Pierre Simon.

Ce frère Simon, habile sculpteur lui-même, aimait et protégeait les arts; il possédait trois statues de Girardon qui devinrent la propriété de M. Laliman, ancien religieux dominicain. (*Manuscrit Laboubée, tome 8, page* 118, BIBLIOTHÈQUE DE BORDEAUX).

Quant aux grilles du chœur qui avaient été exécutées par Moreau,

---

par Lavergne et Garnier, chargés par la commune de rechercher la valeur de cet instrument.

Cet orgue existe encore aujourd'hui; car, ainsi que nous le verrons plus loin, tandis que la plupart des orgues de nos églises furent détruites pendant la Révolution, qui en employa l'étain à fabriquer des conduites d'eau et des boutons pour les tuniques de nos soldats, l'orgue de Notre-Dame fut sauvé par la transformation de l'église en temple de la Raison et de l'Être suprême. Lorsqu'il pleuvait, les jours de fêtes publiques de cette néfaste époque, les bals patriotiques étaient donnés dans l'église Notre-Dame, et les affiches qui les annonçaient portaient cette mention : *En cas de mauvais temps on dansera chez l'Etre suprême!!!*

c'est par erreur que la famille de cet habile serrurier affirma à M. Ch. Marionneau qu'elles furent exécutées au moment de la Révolution et que la fermeture du couvent en 1792 empêcha les RR. PP. Dominicains d'en payer le montant à Moreau.

Cette assertion, reproduite par M. Ch. Marionneau en 1865 dans sa savante « *Description des œuvres d'art des édifices publics de Bordeaux* », doit être repoussée aujourd'hui.

Ces grilles étaient intégralement payées dès 1781 ; car, dans le *livre des délibérations du couvent* déposé aux Archives départementales, nous avons trouvé la déclaration suivante :

« 29 octobre 1781.-- Le R. P. François Carrier, prieur, ayant assemblé en la forme ordinaire les RR. PP. du Conseil. En premier lieu il leur a exposé que le sieur Moreau, maître serrurier de cette ville, lui avait présenté une supplique dont lecture a été faite, dans laquelle il priait la communauté de lui accorder une gratification ou indemnité pour les grilles des portes du chœur de notre église qu'il avait faites. Les RR. PP. du Conseil ayant égard à sa situation et au triste état de ses affaires, lui ont accordé une indemnité ou gratification de trois cents livres, et ont prié le P. syndic, en lui comptant cette somme, de prendre toutes les sûretés convenables pour que *le sieur Moreau qui avait été plus que payé des sommes portées dans le devis* ne revienne plus nous rien demander à ce sujet.....

» Signé : François CARRIER, *prieur* ; J.-L. BEL, *secrétaire*. »

Le frère Thomas, qui fut aussi apothicaire du couvent et sculpteur de mérite, travailla, après le frère Durel, à l'achèvement du buffet d'orgues.

C'est lui qui fit la chaire qu'on admire encore aujourd'hui (1) et le confessionnal qui se trouve près de la porte actuelle de la sacristie.

C'est à lui que l'on doit également les boiseries de la sacristie et les sculptures de la façade de l'*hôtel du commerce* sur la place du Chapelet.

Le bâtiment occupé aujourd'hui par l'Hôtel du Commerce était alors la pharmacie du couvent.

On y conserve encore les attributs religieux exécutés par le frère Thomas au-dessus des fenêtres.

Le peintre Berinzaguo, né à Agnadel, en Italie, et qui demeura trente-six ans à Bordeaux, avait peint cette apothicairie. Le frère Thomas sculpta également le comptoir actuel de la pharmacie de la place Fondaudège, lequel était autrefois dans la pharmacie des Jacobins, sur la place du Chapelet, et fut vendu en 1793 à la pharmacie de la place

(1) L'abat-voix actuel de la chaire de Notre-Dame fut exécuté en 1806 (ainsi que nous le verrons plus loin), sur l'ordre du Conseil de fabrique, par F. Boniuo. Il remplace le splendide abat-voix sculpté par le frère Thomas, et que les républicains de 1793 avaient abattu lors de la transformation de l'église Notre-Dame en temple de la Raison.

Fondaudège, qui fut longtemps désignée sous le nom de *pharmacie du frère Thomas*, nom que quelques personnes lui donnent encore aujourd'hui. . . . . .
. . . . . .

Charles CHAULIAC.

LE 14 JUILLET

Je n'ai pu écrire cette date lugubre et abhorrée sans éprouver un profond sentiment de honte patriotique.

Eh quoi ! ce jour à jamais néfaste où la canaille démuselée, violant toutes les lois de l'humanité et obéissant aux pires instincts de la brute, égorgea tout à son aise des particuliers inoffensifs, massacra des soldats désarmés, promena, comme un trophée de son ignoble victoire, des têtes défigurées et meurtries au bout des piques assassines, but avec la volupté du tigre le sang qui découlait et jaillissait des cœurs mordus à pleines dents ;

Ce jour où la férocité bestiale d'une populace enragée fut redoublée par la tolérance des gouvernants effarés ou complices ;

C'est lui, ce jour d'éternel opprobre, lui qui fait tache même dans l'histoire du crime et de l'infamie, c'est lui que l'on propose à l'admiration inconsciente de la foule, lui dont on se dispose à fêter bruyamment et insolemment l'effroyable souvenir !

O honte ! ô douleur !

Je regrette de n'avoir pas le droit — ici — de stigmatiser directement le choix de cette date pour la fête prétendue nationale.

Mais au moins me sera-t-il permis de remarquer que célébrer de telles horreurs, c'est en préparer le retour. On est invinciblement porté à imiter ce que l'on admire, et cela s'applique surtout au peuple : sa logique est plus franche et plus rapide que celle des sophistes qui posent les principes meurtriers et se cachent, timides et avisés, dans les honteux détours de leurs théories hypocrites, avant d'arriver à la conclusion nécessaire que d'autres ne manqueront pas de tirer.

En célébrant les hauts faits du 14 juillet de l'année 1789, la populace de Bordeaux s'est déjà une fois demandé pourquoi elle ne rafraîchirait pas les gloires de cette journée fameuse ; et, après boire, dans un accès

de fièvre révolutionnaire, elle a imité, copié le 14 juillet de Paris, elle s'est donné un 14 juillet qui pourrait presque rivaliser avec le premier et qui est son œuvre, à elle. C'était en 1792.

Comme préparation immédiate à la fête de demain, il faut lire, dans l'*Histoire complète de Bordeaux*, par O'Reilly, (1) dans l'excellente *Histoire de Bordeaux sous la Terreur*, par M. Aurélien Vivie, (2) et surtout dans le livre si attachant et si consciencieux de notre collaborateur et ami, M. Charles Chauliac (3), le récit des horreurs qui se commirent le 14 juillet 1792 sur les marches de l'ancien palais archiépiscopal, devenu l'Hôtel-de-Ville, et dans les rues de notre cité.

Du côté de la foule, quelles atrocités ! quelle fureur ! quelle rage inassouvie ? Mais aussi du côté des autorités, quelle impéritie ! quelle lâcheté ! quelle monstrueuse tolérance ! — Pas un seul des féroces égorgeurs ne fut recherché, inquiété.

Dans les diverses relations qui ont été publiées sur ces lamentables événements, il y avait quelques points importants restés à peu près obscurs et qui provoquaient la curiosité.

Qu'était devenue la foule hurlante des meurtriers, après le double assassinat des abbés Dupuy et Langoiran ? qu'avait-elle fait de la tête de ce dernier et où l'avait-elle déposée, après l'avoir promenée au bout d'une perche, pendant de longues heures, à travers les rues de notre ville terrifiée ?

Les historiens de ces jours mauvais donnaient bien là-dessus des détails recueillis de la bouche de contemporains, petits enfants à l'époque du crime et vieillards décrépits quand ils racontèrent leurs souvenirs. Mais ces souvenirs ne sont pas suffisants pour combler une telle lacune et pour donner pleine confiance, d'autant qu'ils sont déjà mêlés à de pieuses et poétiques légendes, par exemple, à celle du pavé ensanglanté de la rue Bouffard « qui gardait ineffaçable l'empreinte en profil du visage du martyr » et que la municipalité fit enlever « afin de prévenir les rassemblements de la foule qui accourait de tous les points de la ville pour s'assurer de ce fait merveilleux. »

On ne détruit pas sans regrets de si touchantes imaginations ; mais voici un récit authentique et animé, qui complète toutes nos histoires

(1) Partie 2e, t. I, pp. 224-229.
(2) T. I, pp. 136-140.
(3) *Un Martyr bordelais sous la Terreur*, pp. 102-154.

de la Terreur en rectifiant certaines particularités relatives au jour néfaste dont nous avons parlé.

Ecrit par l'un des commissaires ou officiers de la garde nationale que la municipalité avait envoyés vers minuit, non pour arrêter, certes, mais simplement pour disperser les scélérats qui promenaient, avec la tête de leur victime, l'angoisse et l'effroi dans les divers quartiers de la ville, ce document, auquel j'ai pris soin de conserver son orthographe originale, ne peut qu'intéresser puissamment, — surtout à la veille du 14 juillet, — tous les lecteurs de la *Revue Catholique :* il est conservé aux Archives Départementales où je l'ai découvert, déchiffré et copié à l'intention de nos amis, avec une émotion facile à comprendre, et aussi, avec une scrupuleuse exactitude: il mérite crédit et confiance.

On se demandera ce qu'était au juste ce personnage qui signait Joffrait, et par suite de quelle accusation ou tracasserie, vaguement indiquée, il fut amené à raconter ce qu'il avait fait et vu en plusieurs circonstances critiques, en qualité d'agent de la sûreté publique.

J'ai tout lieu de supposer qu'un supplément d'informations sur le fond de ce récit et sur le signataire serait très-bien accueilli du directeur de la *Revue Catholique.*

G. Pailhès.

P.-S. — L'article de M. Charles Chauliac publié dans la *Guienne* du 10 juillet, et relatif à la funèbre et nocturne promenade des égorgeurs, a été composé après communication de la pièce inédite qui suit :

Citoyen,

Il met seurvenu une idée dont jé vet vous an fere lé détail ; jé lese a vos lumier dé desider si vous juges a propo dé lé plaser dans votre memoire.

Jé ne mé rapelle pas du cantieme du jour : cela est arrivé dans la journee qué larbre dé la liberté dé la place Royalle a eté planté.

Vous né deves pas ignorer levenemont facheu qui est arivé se jour la au sugait dé labé Langoiran ; anfain vous né deves pas ignorer non plus qué sa tete a eté promenée obout dune pique par une quantite prodigieuse dé puple, armé dé sabres, depees, de aches, batons, eta. La mutitude etet si nombruse qué persone noset les ataqué ; ver minuit la munisipalité mé depute pour aler au devan dé sé personages pour apeser les oreurs qui sé cometet dans les rues. Jé sors seul ; sortant dé la meson comune, jé desans du coté dés fosé dé Bourgogne ; jantans un bordonemant ; j'aperçois ses brigands qui venet par la rue dé fore (des Faures) et gagnet la rue Bouquière. Pour lors jé reven sur mes pas, jé prié une compagnie des grenadiers qui etet sur les foses dé ville dé venir avec moy, cé cequil fire. Comme ils gagnet lé meson seulle, pour

antrer dans la rue Bouquière, moy et la compagnie dé grenadiers nous desandons la rue St-James pour les atandre et leuoir (les voir) veni par la rue Bouquière, du côté du marché. Jé prie le capitaine dé fere metre sa compagnie an ee (en haie) lelon des mesons. Quant lé capitene et sa compagnie apersuret deunpeu loin ceté troupe des gans armé dé sabres et dé torges il me diret : — M. Joffrait, nous né vous conseillons pas dareter segans la (ces gens-là) sela seret vous exposeret nous. Jé leur répon : — comant, citoyens, se jeans vous font peur ; vous voyes qué toute la ville est en alarme, etil possible dé souffrir un expectacle parail ; jé lé prie et le suplie anleur represantant que jé prandres la voy de la douseur. Jeno gagne rien. Voyant qu'ils presistet touiour a né pas sé presante, pour lors jé leur dis : — Ebien, M. devres jé etre inmolé, set mon devoir, il fot qué jé mé presante.

Pour lors il sé trouve (1) un patriote a coté de moy, detaché dus, qui vien a moy, qui mé dit voyant qué jetes si résoleu : M. Joffrait, jéné vous quite pas ; si vous perises, jé periré avec vous.

Jé mé presante a cete troupe, jé leur expose s'il né comanset pas a etre lasé du train quils feset, quil metet la ville an mouvemant, qué lonepouvet voir un evenemant parail sans fremir, quil navet qua sé retirer et mé livrer la tête, ou simieus il nemet (n'aimait) mé suivre pour la depozer eux même ala meson comune. A sé mot trois ou quatre sotet sur moy, mé prenant au colet avec lè sabre nu ala main. mé tourmantet, mé déchiret, mé coupet jusques au bougles dé mé soulié, an disant qué jé voulet lé trair (trahir), qué jetes un jean..... Mon courage né sé per pas, jé persiste touiour an leurs asurant quil né leur sera rien fait, qué jé répondes deus sur ma tete.

Jé gagne sé jean la ; ils mé suivet sur ma parolle. Arivé ala meson comune, comme jetes au devan, jantre : jetes antouré dé bocoup dé personos qui mé filisitet seur laxsion qué jé venes dé fere. Je croyes qué mon monde etet derier moy. Un citoyen sé lanse et me dit quils navet pas vouleu antré, qui sanalet (qu'ils s'en allaient) anportant touiour la tete. Animé du meme zelle et du meme courage, jé resor, gé cour après, jélé ratrape au coin dé rue Bouot, jé perse parmi eux, jé renouvelle mes prieres. jé lé don dé lé gagner une seconde foy. Pour lors jénemé (je ne me) désepare pas deux ; ils mé suivet. Jé mé tiens acoté de celuy qui portet la tete, jé lé prie demé la seder ; il mé repon aveq un ert brusque : — Croitu, jean...,., qué jéné suis pas an etat dé la porter. Nous arivons ala meson comune, la troupe soldee a cheval y etet rangee. Jé mé sesis dé la tête, jé fes signe a un bregadier ou cavalier davansé. Ils mantouret. Jé leur livre la tete. Jé mé retorne vers us : — Mesieu jé vous et promi sur ma tete qil né vous seret rien fait. Retirévous. Cé cequils fires, et tout feut dans l'ordre.

Juges comant jé pouves etre fait. Jetes tout décoleté, dechire, mes bougles a morso, tant des soulies qué dé chare elieres, les ardes qué jaues desus ausi tranpe qué si jé fuse tombé dans lau, mon chapau perdu, jé cours ches moy an remerciant Dieu dé mavoir conservé ; jé deves perir dix foy.

Jé vous siteré un otre tret qui met arivé au Minimes, la première foy que l'on y adit la mese et les Vepres pour la liberté du culte. Combien neme suis je pas exposé ! jetes seul. Cenet qualafain qué lon feut dire

(1) Se patriote est un cordonie demerant rue Bouquière, coin dé rue Desirade. Jé lé reconeu parsequil vaint an fere son raport lé laudemain a la meson comune.

ala meson comune qué ma vie etet an danger. Combien dé particulies néjé pas sorti des mains dé la fureur du peuple qui oret été sacrifié cans moy. Né pouvant sé vanger d'une fason, eu egart a ma grande activité, il sé vanget dé lotre, an fesant voler les coifes et les chapo, se renvoyant les dames les uns aux otres comé des pomes. Auec cela, il net pas arivé dé maleur devant mes yeux. Sanet quanviron une portee dé fusi, cun pretre fut ataqué ou il resut 5 à 6 blesures ala tête. Mes il feut anleve et porter dans une meson voisine par des personnos charitable. Lon vaint man prévenir, lon voulet briser la porte dé ce citoyen. Jé mi rans ; jé calme le puple, jé fais paser sé pretre par desus un meur ; l'on lé resoit dans une meson voisine ; lon luy porte lé secour nesesere. Je viens ala croisée, jé calme lé puple, jé parvien a lé disiper. Vala ma conduite quand il cet presante quelques corvee dangereuse, sans mé fere gloire parsqué cela etet mon devoir : jetes lé premier a y courir pour eviter les danger.

Citoyen vela quella eté ma conduite touiour zelé pour la jose publique. Je vous prie, mon cher ami, pardones moy sé mot de vous ocuper dé moy, jé vous lé demande an grase. Ilet bien malureux pour un galant ome qui a touiour mené une vie inreprocable, apres avoir sacrifié lé mien, davoir tanté a ma perte pour une menisseree (misère) ? dé cete espese apres metre sacrifié commé jé fait.

Jé né metans pas davantage dé crainte dé mé randre ainportun. La grase qué je vous demande est unpeu dé place dans votre memoire. Ilioret de laindiscresion dan demander davantage eu egart a vos grandes ocupasions. Jé suis avec respec.

JOFFRAIT.

Au Citoyen
Citoyen Corneu homme dé
Loy alee dé Tourni
a Bordeaux.

L'ABBÉ MAUDOUX

ESTIME QUE LA COUR FAISAIT DE SON MÉRITE

Depuis la publication de notre notice sur l'abbé Maudoux, un savant qui n'ignore rien de tout ce que l'on a écrit et publié touchant la reine Marie-Antoinette et dont l'obligeance égale l'érudition, M. Maxime de La Rocheterie, a bien voulu nous signaler et même nous envoyer quelques textes que nous n'avions pu connaître et où il est parlé avec éloge du confesseur de Louis XV. Ce sont des extraits de la *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau* (Paris, Firmin-Didot, 1874, 3 vol. gr. in-8°.) Ambassadeur de la Cour de Vienne à Paris, jouissant de la pleine confiance de l'impératrice Marie-Thérèse et de sa fille Marie-Antoinette, témoin d'ailleurs non suspect, le comte de Mercy était on ne peut mieux placé pour bien voir

et bien entendre. Or tout ce qu'il dit de l'abbé Maudoux, tous les jugements qu'il en rapporte confirment pleinement la haute idée que nous avons conçue du mérite de ce vertueux ecclésiastique, et que nous avons tâché de faire partager à nos lecteurs. Nous avons donc pensé leur être agréable en réunissant ici et plaçant sous leurs yeux des fragments disséminés dans un ouvrage considérable et qui ne se trouve pas dans toutes les bibliothèques, imitant ainsi ces biographes qui, sous le titre de *Testimonia* ou *Témoignages,* placent à la fin de leur livre les divers éloges accordés à leur héros.

Ant. DE LANTENAY.

Mercy à Marie-Thérèse. — 15 juin 1770.

« Quand à l'article du confesseur, il en avait été parlé avant le départ du prince de Starhemberg, entre lui, le duc de Choiseul et l'évêque d'Orléans. Tous trois, ainsi que la comtesse de Noailles, s'étaient réunis à croire que le confesseur du roi, ecclésiastique d'une probité et piété reconnue, qui n'est d'aucun parti et ne se mêle d'aucune intrigue, serait le sujet le plus convenable à choisir pour Mme la Dauphine. J'en parlai à cette princesse qui se propose de saisir la première occasion à demander au roi le directeur en question et de prévenir par là tout autre choix suggéré par une cabale dangereuse.» (T. I, p. 13, 14.)

Mercy à Marie-Thérèse. — 16 décembre 1772.

« La cour étant partie de Fontainebleau le 17 de novembre, Mme la Dauphine arriva ce même jour à Versailles. Elle eut, le surlendemain, une conversation avec son confesseur, lequel, d'après les avis que l'abbé de Vermond et moi lui avions donné, se mit en devoir de faire quelques représentations à Son Altesse Royale sur la nécessité dont il était qu'elle voulût bien songer à un emploi utile de son temps, pendant la saison de l'hiver. Cet ecclésiastique, aussi sensé qu'il est vertueux et honnête, tint à Mme l'Archiduchesse un langage qui intéressait également sa conscience et ses avantages temporels. Il lui fit voir que, dans l'état des choses telles qu'elles se trouvent, l'exemple que donnerait Mme la Dauphine pouvait décider de la tournure que prendrait M. le Dauphin, et, tirant toutes les conséquences qui dérivent d'une supposition aussi fondée, il eut à dire bien des vérités qui ne pouvaient manquer de faire une impression très-forte sur Mme l'Archiduchesse. Nous ne tardâmes point à en voir les effets. Son Altesse Royale dit, peu de jours après,

à l'abbé de Vermond, qu'elle voulait pendant cet hiver « récupérer le temps perdu dans la dissipation de l'été et des voyages », qu'il ne s'agissait que d'établir un plan fixe et régulier d'occupations sérieuses et utiles, et qu'elle s'y livrerait avec toute la suite et l'attention nécessaires. Depuis ce moment-là, les lectures ont repris sans être interrompues, et pour peu qu'il plaise à Votre Majesté d'insister sur cet objet, j'espère qu'il prendra maintenant une forme plus stable et qu'il en résultera tout le bien qui est à désirer.» (I, 383, 384.)

Mercy à Marie-Thérèse.— 12 novembre 1773.

« Le 30 (octobre 1773), Son Altesse Royale a fait ses dévotions. Son confesseur vient d'essuyer une maladie assez grave, mais de laquelle il est rétabli.

» J'ai été en peine de cet ecclésiastique, qui est un excellent sujet pour la place qu'il remplit : il est confesseur du roi en titre ; sa simplicité, sa modestie et son honnêteté le rendent très-remarquable et précieux à cette cour-ci, où les autres confesseurs n'imitent point, à beaucoup près, un si bon exemple. Entre autres, l'abbé Soldini, confesseur de M. le Dauphin, ne s'est point acquis la même réputation de capacité, de droiture et d'éloignement pour l'intrigue ; heureusement que, hors du confessionnal, le jeune prince donne peu d'accès à cet ecclésiastique, que Mme la Dauphine connaît pour ce qu'il vaut. » (II, 72, 73.)

Mercy à Marie-Thérèse, 19 février 1774 :

« Dans la prévoyance que le roi, revenant à des sentiments de piété, pourrait se livrer à un confesseur, et celui qui remplit ce poste étant d'une vertu trop reconnue pour se prêter à l'intrigue, toutes les vues (des courtisans et des amis de Mme du Barry) se sont tournées vers les moyens de l'écarter et de lui substituer un personnage plus facile à manier.

» Comme ce confesseur du roi est en même temps celui de Mme la Dauphine, on a senti qu'il serait impossible de l'éloigner de la cour, à moins qu'on ne commençât par le priver de sa place auprès de Son Altesse Royale. En conséquence, on insinua de loin au roi que l'abbé Maudoux (c'est le nom de ce confesseur) songeait à se retirer ; que sa vue, très-affaiblie, n'admettait guère qu'il pût rester à la cour, et que Mme la Dauphine n'était d'ailleurs pas trop favorablement disposée à avoir confiance en cet ecclésiastique. Aussitôt que je fus instruit de cette

particularité, je n'hésitai pas à en aller rendre compte à Mme la Dauphine, à laquelle j'exposai tout le détail de cette intrigue. Son Altesse Royale en parut en peine et témoigna quelque crainte qu'on ne parvînt à la priver d'un confesseur duquel, à juste titre, elle fait le plus grand cas. Je proposai à Mme l'Archiduchesse un moyen sûr de parer à cet inconvénient : c'était de dire au roi, à la première occasion, qu'elle savait que l'on avait supposé à ce monarque que Mme la Dauphine n'était pas fort attachée à son confesseur; qu'en conséquence, Son Altesse Royale croyait devoir désabuser le roi et ne pas lui laisser ignorer l'estime et la confiance qu'elle a pour son confesseur actuel, lequel est généralement reconnu pour un ecclésiastique des plus vertueux et des plus éclairés.

» Mme la Dauphine suivit cet avis, et il était grand temps d'en faire usage, parce que cette manœuvre était suivie avec grande chaleur, et que l'on avait même trouvé moyen d'y mêler Mme Louise la carmélite. Tout ce parti ayant formé en dernier lieu une nouvelle tentative, le roi déclara que jamais il n'ôterait à Mme la Dauphine un confesseur dont il savait qu'elle était satisfaite; que, d'ailleurs, il était lui-même persuadé qu'on ne pourrait trouver personne plus apte que ne l'est l'abbé Maudoux à remplir les fonctions du confessionnal. Cette réponse décisive a dérouté toute l'intrigue, et il ne paraît pas même possible qu'on puisse y revenir.» (II, III.)

Mercy à Marie-Thérèse. — 22 mars 1774.

« Un des plus essentiels de ces articles (de sa correspondance) est celui qui a pour objet l'intrigue tramée ici pour éloigner le confesseur actuel du roi et lui substituer un sujet plus propre à se plier aux vues des cabales qui règnent à cette cour. J'ai des preuves certaines qu'on vient de reprendre des manœuvres tendantes à effectuer le projet en question, et je suis d'autant plus occupé et attentif sur cette matière, qu'il n'y a que Mme la Dauphine seule qui puisse mettre obstacle aux vues pernicieuses qu'on se propose.

» Dans une longue audience que j'ai eue de Son Altesse Royale, il a été décidé qu'elle déclarera à son confesseur que, sous aucun prétexte ni raison, elle ne consentira à sa retraite, et qu'elle exige de ce pieux et honnête ecclésiastique que, par devoir et par conscience, il ne se prête pas aux insinuations qu'on pourrait lui faire pour l'éloigner de la cour. J'ai mis également là-dessus en action l'abbé de Vermond, qui a de l'ascendant

sur l'esprit de l'abbé Maudoux, et je tiens pour presque infaillible que, aussi longtemps que ce dernier restera confesseur de Mme l'Archiduchesse, le roi ne se déterminera jamais à en prendre un autre, et que l'on sauvera par là l'excessif inconvénient de voir occuper ce poste si important par quelque sujet suspect.» (II, 122.)

Marie-Thérèse à Mercy.— 5 avril 1774.

« Il importe infiniment de conserver à la cour ce confesseur du roi qui est encore celui de ma fille.» (II, 125.)

Mercy à Marie-Thérèse. — 19 avril 1774.

« Maintenant je dois revenir aux articles des deux très-gracieuses lettres de Votre Majesté, et je commence d'abord par l'objet qui regarde le confesseur du roi. Cette intrigue en est encore dans les mêmes termes indiqués par mon précédent et très-humble rapport; Mme l'Archiduchesse a signifié à ce confesseur qu'elle ne consentirait point à son éloignement; mais celui-ci qui ne désire que sa retraite, n'a pas pris d'engagement de rester à la longue ou d'agir d'une façon certaine au désir que l'on marque de le déplacer.

» Il y a cependant beaucoup de ressources à cet incident; cela dépendra du degré de fermeté et de suite que voudra mettre Mme l'Archiduchesse à faire valoir ses intentions, et je tâcherai de la porter à ne point s'en désister. Je n'ai pu encore éclaircir assez les vrais motifs de cette intrigue qui paraît cacher des vues fort compliquées et étendues. J'ose me flatter qu'il ne m'en échappera rien d'essentiel, et que je serai dans le cas de pouvoir rendre compte à Mme l'Archiduchesse de toutes les notions qui seront à cet égard utiles à la direction des démarches qu'elle jugera à propos de faire. » (II, 132.)

Mercy à Marie-Thérèse. — 15 juillet 1774.

« Par mon très-humble rapport secret de même date (15 juin), Votre Majesté aura daigné voir que l'abbé Maudoux est resté dans sa place de confesseur de la reine. » (II, 201.)

Mercy à Marie-Thérèse. — 20 avril 1775.

« L'abbé Soldini, confesseur du roi, étant décédé au commencement du mois, il y a beaucoup d'intrigues pour lui donner un successeur. L'archevêque de Paris et la comtesse de Marsan s'en sont fort occupés; le choix est d'une grande importance, vu le caractère du jeune monarque. L'abbé

Soldini était un homme très-médiocre, même d'une honnêteté suspecte ; il avait été donné par le feu duc de la Vauguyon.

» Le roi a pris, en attendant, pour faire ses pâques, l'abbé Maudoux, confesseur de la reine et du feu roi. Cet ecclésiastique, qui a donné des preuves constantes d'une vertu, d'une sagesse et d'une prudence rares, serait le meilleur choix possible; j'en ai parlé à la reine et j'ai quelque espoir que le roi gardera ce confesseur.» (II, 325.)

Mercy à Marie-Thérèse. — 28 février 1776.

« L'abbé Maudoux, confesseur de la reine, et qui était presque désigné à remplir les mêmes fonctions auprès du roi, vient d'éprouver de nouveaux accidents aux yeux et se trouve au moment d'être entièrement aveugle; ce fâcheux état le décide absolument à quitter sa place et occasionne l'embarras d'un nouveau choix, qui sera de la plus grande conséquence, particulièrement pour le roi, eu égard à la tournure de son esprit et de son caractère. L'archevêque de Paris, qui est un prélat vertueux, mais peu éclairé, et qui, sans s'en douter, a souvent servi d'instrument à l'intrigue, voudrait s'attribuer le choix du nouveau confesseur; l'archevêque est intimement lié avec la comtesse de Marsan, et avec tous les partisans des ex-jésuites; cette ligue avait d'abord proposé pour confesseur du roi et même de la reine, le curé de Versailles, homme de beaucoup d'esprit, mais que l'on a lieu de croire un intrigant de premier ordre. L'abbé de Vermond a éclairé la reine sur le chapitre de cet ecclésiastique et, selon toute apparence, il sera exclu du choix à faire. En même temps, l'abbé de Vermond ne veut en proposer aucun, parce qu'il assure ne connaître personne assez à fond pour décider son suffrage. Cette perplexité est d'autant plus inquiétante pour moi, qu'en cela je ne puis être d'aucune utilité au service de la reine. Je me suis borné à lui exposer quelques réflexions et à la supplier de porter le roi à ne rien précipiter et à ne négliger aucune des informations nécessaires à s'assurer moralement d'un bon choix, et auquel surtout l'intrigue n'ait aucune part. » (II, 429.)

Extrait Bibliographique. — Qui connaît aujourd'hui l'abbé Maudoux, le dernier confesseur de Louis XV, le premier confesseur, en France, de Marie-Antoinette? Et cependant c'est une douce et attachante histoire que celle de cet honnête homme, de ce prêtre vertueux, étranger à toutes les intrigues d'une Cour corrompue. Son seul mérite l'a porté

à ce poste élevé; son seul mérite l'y a soutenu. Le comte de Mercy lui a rendu un complet hommage dans sa longue et minutieuse correspondance avec Marie Thérèse; et lorsqu'un moment une manœuvre souterraine, conduite par les amis de Mme du Barry, cherchait à faire renvoyer de la Cour un ecclésiastique trop intègre pour se prêter aux machinations de la « cabale », ce fut la Dauphine elle-même qui intervint pour obtenir du vieux roi le maintien de son confesseur.

Malgré tout, l'abbé Maudoux fût vraisemblablement resté enseveli dans l'obscurité d'où il n'a d'ailleurs, pendant sa vie, jamais cherché à sortir, si un érudit distingué, qui n'en est pas à son coup d'essai en fait de succès historiques, n'eût retrouvé ses papiers précieusement conservés à Saint-Sulpice et ne les eût réunis en une substantielle notice publiée par la *Revue Catholique de Bordeaux*. Malheureusement tous les papiers de l'abbé Maudoux n'ont pas été sauvés; le pieux abbé raconte lui-même qu'il a brûlé de ses mains vingt-deux cartons contenant son journal depuis sa sortie de Bretigny et son arrivée à Versailles. « J'y parlais trop vrai, dit-il, pour que bien des personnes ne s'en fussent point offensées ». M. Ant. de Lantenay a dû bien regretter, et tous les amateurs de la vérité regretteront amèrement avec lui, ce scrupule de l'abbé Maudoux; il eût été si curieux de voir le tableau de la Cour de Louis XV, tracé par cette plume si sainte et si consciencieuse. Nous avons du moins, écrit par elle, le récit des derniers moments du royal pénitent; car, dès que la petite vérole fut déclarée, le vaillant prêtre s'enferma avec l'auguste malade, et ne le quitta qu'après sa mort. Il faillit être victime de son courage, puisqu'il fut pris à son tour de la terrible maladie; mais il avait eu du moins la consolation de réconcilier avec Dieu cette âme si coupable. Confesseur en titre de la reine, il le fut même un moment de Louis XVI, jusqu'à ce que le mauvais état de sa santé, et en particulier de ses yeux, le forçât de quitter définitivement la Cour, malgré les regrets de Marie-Antoinette et de M. de Mercy. Il la quitta pauvre et mourut ignoré, car son biographe n'a pas même retrouvé la date exacte de sa mort; mais le parfum de ses vertus a survécu et a passé tout entier dans les pages que M. de Lantenay lui a consacrées. Ajoutons-y l'intérêt de sa correspondance et en particulier les lettres de l'abbé Bergier, qui représentent le grave théologien sous un aspect tout autre que celui sous lequel on se le représente d'ordinaire. Remercions donc M. de Lantenay d'avoir tiré de l'oubli cette pure et curieuse figure, et souhaitons qu'il fasse souvent des découvertes aussi intéressantes que celles-là; avec son inépuisable obligeance et son talent d'écrivain, il en fera jouir tous les amis de l'histoire vraie.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

(*Revue des questions historiques*).

LA BIENFAISANCE LAIQUE ET LA CHARITÉ CHRÉTIENNE

On annonce que les ressources des bureaux de bienfaisance ont sensiblement diminué depuis leur *laïcisation*. Est-ce à dire que les pauvres soient moins aimés, moins secourus? Dieu merci! non, les libéralités des catholiques ont pris tout simplement un chemin plus sûr et passent maintenant encore par les mains pieuses, sinon officielles, qui se dévouent au soulagement des malheureux. Les dons, jusqu'à ce jour, ne sont ni moins larges ni moins fréquents.

Mais cet état de choses, qui déjoue des espérances évidentes quoique inavouées, pourrait bien ne pas durer longtemps. Périssent les pauvres plutôt que les principes.... *laïques!*

Déjà, en vertu d'une jurisprudence qui date d'hier, et dont il faut renvoyer l'honneur au nouveau Conseil d'Etat, les Fabriques sont déclarées « incapables de recevoir des libéralités en vue de fonder et d'entretenir des écoles. » Aujourd'hui, par un progrès naturel et forcé, les conseillers se préparent à dépouiller les Fabriques du droit d'accepter les legs pour les pauvres, et, d'après un avis de date très-récente, il est entendu que les cures elles-mêmes n'ont plus qualité pour recevoir et distribuer les largesses des fidèles.

En vertu de ces décisions restrictives, des legs considérables ont été annulés, notamment un legs de soixante mille francs que le testateur, entêté clérical qu'il était, voulait expressément être distribués par les soins du curé de Saint-Sulpice.

Or ces entraves, où s'embarrasse et se découragera peut-être la charité publique, ne seraient, dit-on, que tolérance et douceur, comparées aux mesures qui sont en délibération.

Du jour, peut-être prochain, où la Religion sera totalement chassée du domaine de la charité qui est essentiellement le sien, ne sachant plus en quelles mains honnêtes et désintéressées ils pourraient verser leurs aumônes, les riches se déshabitueront de donner, les pauvres verront leurs souffrances accrues, et la société sera reprise des convulsions qui déshonorèrent l'agonie du dernier siècle.

A l'appui de ces réflexions sommaires, j'offre au lecteur une pièce que je crois inédite, portant la date de 1791, et conservée aux Archives Départementales. Rédigée au lendemain de la dispersion des Ordres religieux

et de la confiscation des biens ecclésiastiques, vrai patrimoine des pauvres, elle montre, par des détails précis et par des chiffres indiscutables, d'une part, l'immensité des secours que les moines et les prêtres distribuaient aux indigents, d'autre part, l'inanité flagrante des générosités officielles et laïques.

Il y aurait avantage à ce que la presse quotidienne, plus libre dans ses appréciations, s'emparât de ce document précieux et lui donnât le commentaire qu'il comporte. G. PAILHÈS.

A Messieurs les Administrateurs du Directoire du Département de la Gironde.

MESSIEURS,

Nos concitoyens et pères de famille de la paroisse Ste-Croix de Bordeaux nous ayant nommés, par une délibération de la dite paroisse, en date du 7 août dernier, pour administrateurs du Bureau de Charité de la dite paroisse, au nombre de huit citoyens soussignés, notre premier soin a été de connaître le nombre des pauvres qu'elle contient dans son sein, qui s'élèvent à six mille, dans le nombre desquels il y en a trois mille cent quelqu'uns qui ont des besoins journaliers, et deux mille trois cents soixante et douze qui n'ont que des besoins momentanés.

L'état de ces malheureux est si affligeant que nous n'osons vous en faire la peinture. Nous nous bornerons à vous dire seulement que lorsque nous les avons visités, leur premier mouvement était de regarder si nous tenions quelque chose dans nos mains, et que quelqu'un de nous a été témoin que quelques écorces de melons, ramassées dans les bourriers, étaient leur seule ressource pour allonger leur vie.

Touchés de ce spectacle, nous avons cherché à connaître quel est ou quel a été leur patrimoine : nous n'en avons trouvé aucun ; nous avons seulement été exactement instruits qu'ils subsistaient, ci-devant, *par les bienfaits des Religieux Bénédictins, dont les charités consistaient non-seulement en pain, vin, viande, bouillon, mais encore dans le payement des loyers de maison, de quartiers de nourrice et d'éducation d'enfants.*

Aujourd'hui ces religieux ne sont plus, et vous en connaissez l'époque, Messieurs. Personne, depuis ce temps, n'a à proprement parler pris aucun soin de ces malheureux dont la masse est de beaucoup accrue, parce qu'on a ôté de la paroisse de Ste-Eulalie, pour le joindre à celle de Ste-Croix qui consiste en trois mille quatre cent soixante et treize habitants, dans le nombre desquels il y a deux mille cinq cent soixante et douze pauvres : aussi la misère en moissonne plus que les maladies.

Vous auriez sans doute employé des moyens qui auraient évité ces malheurs, si vous en eussiez été plutôt instruits. Nous n'avons pas besoin de plaider ici leur cause et de mettre sous vos yeux quelle est la position des biens, aujourd'hui nationaux, ci-devant jouis par l'Abbé et la Commu-

nauté des Bénédictins, qui doivent appartenir aux pauvres de la paroisse Ste-Croix. La sensibilité de vos cœurs, le souvenir de la confiance de vos concitoyens, qui se reposent sur vous, Messieurs, dans les places où leurs suffrages vous ont mis, du soin de protéger les pauvres, les défendre, ainsi que leur liberté et leur patrimoine, sont le seul aiguillon qui doive être employé vis-à-vis de grandes âmes comme les vôtres, et suffira pour vous décider à nous accorder provisoirement, en attendant que le patrimoine des pauvres soit fixé, au moins cinq cents écus par mois, pour qu'au moyen de ce petit secours, on puisse soulager leur misère, *et leur faire oublier, s'il est possible, une partie du passé.* C'est à quoi concluent pour les pauvres de la paroisse de Ste-Croix, les administrateurs du Bureau de Charité de la dite paroisse.

(Suivent les signatures).

Renvoyé au district de Bordeaux pour donner son avis le plus promptement qu'il sera possible.

Délibéré à Bordeaux, ouï M. le Procureur général syndic, le 15 septembre 1791.

A.-D. LAFON. BUHAN,
Secrét.-Gén.

Vu la pétition en l'autre part, et ouï Monsieur le Procureur Syndic,

Considérant qu'en effet les pauvres de la paroisse de Ste-Croix n'ont aucun patrimoine, et que cet état de privation provient de ce que les ci-devant Bénédictins étaient chargés de la bienfaisance publique dans cette partie de la ville et qu'il est juste que la nation les remplace auprès des indigents qui ne peuvent se procurer leur subsistance;

Que cette charge de pourvoir à la subsistance des pauvres est nécessairement attachée aux biens ci-devant possédés par les dits ci-devant Bénédictins, que les décrets même de l'assemblée nationale ont compris cette pourvoyance parmi les dépenses publiques;

Que cependant il n'est pas possible de fournir au Bureau de Charité tout ce qu'on suppose que les ci-devant Bénédictins dépensaient pour les pauvres, et que les citoyens aisés doivent concourir avec d'autant plus de zèle à cette œuvre de charité, qu'ils profitent directement du patrimoine des ci-devant Bénédictins, par la suppression des dîmes, qu'indirectement d'ailleurs ils en recueillent tout le produit par l'emploi qui en est fait pour l'acquit des dettes publiques.

Par toutes ces considérations, le Directoire du district est d'avis que provisoirement et jusqu'à ce que l'assemblée nationale en ait autrement ordonné, il doit être fait un fonds de quatre mille livres annuellement pour les pauvres de la paroisse de Ste-Croix, et attendu que dans ce moment ils sont dans le plus pressant besoin, et que la dite vente provisoire devrait dater du commencement de l'année, qu'il soit délivré aux administrateurs du bureau des pauvres une ordonnance de deux mille livres pour la demi année, sur la caisse de l'extraordinaire, comme

étant la dite provision une déduction nécessaire du produit des fonds nationaux.

Délibéré en Directoire, le 16 septembre 1791.

R. DE MEYÈRE, *Vice-Président.* LATOUR-LAMONTAGNE.

Extrait des Registres du Directoire du Département de la Gironde, du 20 septembre 1791.

Vu le Mémoire des Administrateurs du Bureau de Charité de la paroisse de Ste-Croix de Bordeaux, tendant à un secours pour les pauvres de la dite paroisse ; ensemble l'avis du District de Bordeaux du 16 septembre 1791 ;

Le Directoire du Département de la Gironde, ouï Monsieur le Procureur général Syndic, a arrêté qu'il sera délivré aux exposants une ordonnance de deux mille livres sur les trente mille livres de fonds de charité, et ce, A TITRE DE SECOURS et SANS TIRER A CONSÉQUENCE POUR L'AVENIR.

Fait en Directoire du département de la Gironde, le 20 septembre 1791.

LE 14 JUILLET A BORDEAUX

en 1792

I

C'était l'heure néfaste où l'ange de l'abîme
Sur la France, fille de Dieu
Piétinait ; de son cœur que la haine envenime
Et pour qui le mal est un jeu
S'exhalait en grondant le souffle délétère ;
Et, dans l'effroyable rictus
Où grimaçait le rire infâme de Voltaire,
On lisait : *Caïn ! Photius !*
Et des mots empruntés à la langue infernale
Déjà couraient de toutes parts,
Et le peuple, à travers l'immense bacchanale,
Tourbillonnait, les yeux hagards :
« Plus de tyrans ! le peuple est libre ! les bastilles
« S'écroulent au bruit du canon !
« Plus de pourpre sanglante ! Allons, place aux guenilles !
« Plus de sceptre, gloire au bâton !
« Il nous faut des pasteurs soumis à nos caprices
« Semblables à des chiens muets,
« Laissant le chemin libre à la horde des vices
» Et courbant le dos sous les fouets ! »

Et l'on instrumentait à Bordeaux. Des légistes,
Les Duranthon, les Gensonné,
Vendaient servilement leurs décrets aux Clubistes
Et tenaient le Droit bâillonné.
Hélas ! et, reniant la foi de leurs ancêtres,
Rompant le plus sacré des nœuds,
On vit des apostats sortir du rang des prêtres :
Pacareau, vieil ambitieux,
Hollier, Daguzan, Lisle-Ferme et les autres !
O patriotes bordelais,
Dieu merci, ces *jureurs*, ils n'étaient pas des nôtres :
Ils étaient à vous, gardez-les !

II

D'ailleurs, qui ne le sait ? ce fut le petit nombre,
Nombre infime : en ces jours d'horreur, à peine une ombre
Effleura la blancheur des pierres de l'autel :
Notre blason garda son éclat immortel !
Pour un prêtre infidèle, on en citerait mille
Qui luttèrent front haut contre l'hydre civile,
Et dont les nobles noms brillent au livre d'or :
Lespiault, Toucas-Poyen, Durand de Ramefort,
Belabre, Dumonteil, Montsec, Cazeaux... J'en passe
Et des meilleurs. — Mais trois, issus d'une humble race,
Jean Dupuy, Pannetier, grand-carme déchaussé,
Langoiran, le bras droit de l'Evêque Cicé,
Mesurant au péril leur courage et leur taille
Prirent le premier rang au jour de la bataille.
Ils étaient là, fouaillant d'iniques procureurs,
Défiant les bourreaux, démasquant les *jureurs*,
Sans reproche et sans peur sous le tranchant du glaive ;
Aussi leurs ennemis les poursuivaient sans trêve :
Gensonné, Duranthon légiféraient contre eux ;
Les Clubs, tapis dans leurs repaires ténébreux,
Les dévouaient aux coups du poignard. Une femme,
La citoyenne Lée, une mégère infâme
Vomie un jour de deuil du gouffre des enfers
Réclamait à grands cris des piques et des fers
Pour enchaîner leurs mains et pour trancher leur tête.

Nos trois héros, devant l'effroyable tempête
Cédèrent un moment : ils fuyaient sans remord,
Ne reculant qu'afin de mieux braver la mort.

III

Or, il faut, paraît-il, au pays d'Aquitaine,
Quand on chasse une Royauté,
Il faut toujours planter un arbre : sans un chêne,
C'en est fait de la liberté !
Le quatorze juillet, la sainte populace
Se précipite, flot mouvant,
Vers le fleuve étonné, sur une antique place
Dite *Royale* ci-devant.
Age, sexe, métiers, confondus pêle-mêle
S'agitent, hurlent à la fois,

Et se groupent autour du bâton jaune et grêle
Fils, dit-on, de l'arbre gaulois :
Et l'on s'exalte : « Allons enfants de la patrie !
» Vivons libres ou mourons tous ! »...
Et pour avoir le cœur d'abandonner la vie,
On boit le gros vin à grands coups ;
Et les plus obstinés, près des tonneaux en perce
Se couchent jusqu'au lendemain,
Et ceux qui ne sont pas tombés à la renverse
Partent en se donnant la main :
Quel spectacle ! bourgeois, enfants, maîtres d'école,
Filles de joie et magistrats,
Voyoux, gardes civils, dansant la Carmagnole,
Prennent leurs sinistres ébats !...

Et voici qu'au milieu des rondes excentriques,
Parmi les couples effarés,
Interrompant les chœurs et les chansons lubriques,
Un cri part : « *Ils sont massacrés !* »

IV

Non loin de Caudéran, dans un bois solitaire,
Les trois prêtres, voués au glaive populaire,
Attendaient en priant que l'orage prît fin.
Mais les Clubs murmuraient, les tigres avaient faim
Et grognaient : il fallut leur donner la pâture,
Et des limiers, choisis pour faire la capture,
Partirent, furetant et battant les chemins.

La proie allait peut-être échapper à leurs mains,
Mais des traîtres pour eux conspiraient : une femme
Leur vendit à prix d'or les proscrits et son âme :
On fouilla les maisons, on courut par les bois...
Le quatorze juillet, sur le soir, tous les trois,
Poussés vers la Cité par les gardes civiques,
Marchaient, fermes et doux, entre deux rangs de piques.

Certe, ils étaient contents de souffrir pour leur Dieu.
Sur leurs cheveux d'argent, comme un nimbe de feu
Flamboyait d'autant plus que la mort était proche.
Et Langoiran parlait comme Ignace d'Antioche :
« Si les lions tardaient à se ruer sur moi,
» Je leur dirais : je suis le froment de la foi,
» Je veux être moulu pour l'amour de mon Maître ! »
Et la palme, à ses yeux, semblait déjà paraître.

Ils vont, il vont toujours. Arrivés à Bordeaux,
Haletants, aux lueurs sinistres des flambeaux,
Ils marchent, entourés des bandes terroristes,
Vers le Palais Rohan où siègent les Clubistes.
La canaille en haillons hurle : « à mort ! tuons-les ! »
Or, à peine entrent-ils dans la cour du Palais,
Que Pannetier, trompant soudain la vigilance,
Vers une galerie entr'ouverte s'élance,
Et disparaît. Alors, le flot tumultueux
S'ébranle : c'est un flux et reflux monstrueux.

L'écume aux lèvres, l'œil en feu, la populace
Fond sur les deux martyrs, les frappe et les terrasse.
Jean Dupuy, le premier, tombe à genoux ; d'un bond,
Il se relève et fait trois pas : un furibond
Court à lui, le saisit au collet, le poignarde,
Et dans son cœur le fer plonge jusqu'à la garde !

Or, déjà Langoiran sur le sol étendu
Agonise : le sang, de son crâne fendu,
Coule à flots, arrosant le marbre et la poussière.
Et, mourant, le vieillard achève sa prière ;
Que craindrait-il ? Depuis longtemps il était prêt ;
Aussi, pas un soupir, pas un mot de regret.
Il murmure : « Seigneur, à vous je m'abandonne,
Mon Dieu, pardonnez-moi comme je leur pardonne ! »
Au moment où l'on vit la tête du martyr
Livide, ruisseler au sommet d'une pique,
On entendit au loin un long cri retentir :
« Citoyens, chapeaux bas ! Vive la République ! »

V

Ah ! l'arbre que des mains hideuses ont planté
Aux cris d'une foule assassine,
Jamais, dans les replis du sol ensanglanté,
Jamais il ne prendra racine !
Il est un bois divin que le Christ autrefois
Arrosa du sang de ses veines :
Il grandit au sommet du Calvaire ; et la Croix
Au sein des nations chrétiennes
Fleurit toujours, malgré les souffles empestés ;
La Croix, sur les rameaux augustes,
Porte seule le fruit des saintes libertés :
Les larmes et le sang des Justes
Alimentent sa vie : elle est toujours debout !
Mais pour votre chêne, au contraire,
Le sang de nos martyrs, c'est un poison qui bout
Dans les entrailles de la terre !
Ces larmes et ce sang, comme la voix d'Abel,
Des échafauds liberticides
Montent, criant vengeance, et font tomber du Ciel
La foudre sur les fratricides !

A. FERRAND.

Juillet 1881.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Il y a une quinzaine de jours, M. l'abbé Cassagne, ancien curé de la Tuste, a été installé en qualité de chanoine titulaire par M. l'abbé Gervais qui a prononcé le petit discours suivant :

« Messieurs les Chanoines,

» Le nouveau collègue que vous attendiez avec tant d'impatience vous

est enfin donné. Il se présente à vous, en ce moment, avec tous les droits imaginables à votre affection, animé du désir de ne former plus avec vous qu'un cœur et une âme, pour chanter les louanges de Dieu et conserver les pieuses et saintes traditions de la famille capitulaire.

» La place qu'il va occuper a été vide bien longtemps. Ce fut d'abord une longue et douloureuse maladie qui tint éloigné de vous le digne M. Fellonneau; ce fut la mort ensuite qui, achevant son œuvre, vous priva d'un confrère aimé et vénéré. Vous avez gardé et vous garderez religieusement le souvenir de celui qui, pendant une longue carrière sacerdotale, sut toujours concilier à son ministère l'estime et le respect de tous, et qui, à la fin d'une vie à moitié brisée, s'en vint vous demander le repos dans la dignité, *otium cum dignitate:* ce repos, aucun asile ne peut le donner au même degré que l'institution sacrée dont sont appelés à faire partie et les vétérans du sacerdoce, quand leurs forces épuisées ne répondent plus à leur zèle, et les Prêtres d'élite que la Providence appelle à l'honneur de représenter le clergé en un lieu élevé, de perpétuer la prière, et de rendre au Seigneur un culte parfait, à l'ombre de l'Eglise-Mère d'un diocèse.

» Comme M. Fellonneau, M. l'abbé Cassagne sera un chanoine selon le cœur de Dieu. Il aimera ce sanctuaire où se passe une partie notable de votre vie; comme vous, il sera heureux de contribuer à la pompe des splendides cérémonies dont notre cathédrale est le théâtre; et les relations qu'il aura avec chacun de vous seront appréciées par lui comme la plus douce des récompenses. Après avoir quitté une paroisse tendrement aimée, où son départ laissera bien des regrets, sa consolation sera de retrouver, au milieu de vous, une nouvelle famille et d'y faire l'expérience de la vérité des paroles du Prophète: *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum!*

» M. Cassagne, qui débuta par l'enseignement, fut, bientôt après, vicaire de Saint-Paul. Cette paroisse, aujourd'hui plus vivante que jamais, était alors, dit l'histoire, comme un centre de ferveur, dans la ville de Bordeaux. Nulle part, à cette époque, la prière devant le saint Tabernacle, n'était plus fréquente et plus pieuse. Au clergé de Saint-Paul en revenait le mérite. M. Cassagne appartenait à ce clergé, dont le souvenir s'est conservé impérissable dans le cœur des Fidèles.

» Nommé desservant de Moulon, puis curé de La Teste, notre nouveau collègue s'attacha à faire fleurir la piété dans ces deux églises, et tout le monde sait qu'il y réussit d'une manière merveilleuse. Il est vrai que, dans les deux postes, il succédait à deux saints Prêtres; mais leur héritage, loin de dépérir, ne fit que se développer entre ses mains.

» Aujourd'hui, chargé de mérites et aspirant à un repos légitime, il rompt des liens qui lui étaient bien doux, pour en former avec vous de plus doux encore.

» Au nom de son Eminence, je lui souhaite la bienvenue. Il occupera longtemps la stalle dans laquelle il va s'asseoir, et le vénérable Chapitre, complété par sa venue, et complété pour de bien longues années, *ad multos annos!* n'aura qu'à remercier Dieu et son Eminence de l'acquisition qu'il fait aujourd'hui. »

Comme nous l'avons annoncé à nos abonnés par un avis inséré dans les premiers numéros de cette année, la **Revue Catholique** *ne paraîtra qu'une fois par mois pendant les vacances* (août et septembre) ; *mais nous donnerons au moins l'équivalent des deux livraisons supprimées en augmentant le nombre de pages dans ce numéro et celui qui suivra, ainsi que nous l'avons fait dans les précédentes livraisons.*

LA RÉDACTION.

UNE PROFESSION RELIGIEUSE

AU CARMEL DE LIBOURNE

ET

Discours prononcé à cette occasion par S. G. Mgr de LA BOUILLERIE,

Archevêque de Perga, Coadjuteur de Bordeaux.

—

Le 4 juillet, Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Perga donnait le voile à une jeune professe du Carmel de Libourne. Voici à peu près (1) en quels termes le fait est relaté dans le registre du Monastère :

« Mademoiselle Marie-Joseph-Romaine de Vassal, née le 6 mai 1861, est entrée en notre Monastère le juin 1879, a revêtu le saint habit du Carmel le novembre de la même année et y a reçu le voile des mains de Monseigneur l'Archevêque de Perga, aujourd'hui 4 juillet 1881. »

(1) Nous citons seulement de mémoire et d'après quelques renseignements un peu incomplets mais très-authentiques. Quand nous voulûmes prendre une copie de cet acte, le registre déjà réintégré dans le coffre à trois clefs ne put nous être communiqué. Mais la formule signée par Sœur Marie de la Croix et contresignée par Mgr l'Archevêque de Perga est reproduite textuellement. Nous l'avons retrouvée dans un vieux Rituel de l'Ordre. C'est la même qui fut signée par Sœur Louise de la Miséricorde et contresignée par Bossuet, le 4 juin 1675.

Immédiatement à la suite de cette inscription, nous lisions la profession suivante écrite d'une main hardie et ferme en grands et vaillants caractères :

« Je, Sœur MARIE DE LA CROIX, fais ma Profession et promets Chasteté, » Pauvreté et Obéissance à DIEU Notre Seigneur et à la Bienheureuse Vierge » MARIE, sous l'Obéissance, la Visite et la Conduite de nos Révérends » Pères Visiteurs et Supérieurs, selon qu'ils sont établis sur notre Ordre » par les Bulles et les Brefs de Nos Saints Pères les Papes. Et fais cette » Profession selon la Règle primitive de l'Ordre dit du MONT-CARMEL, qui » est sans mitigation. Et ce jusques à la mort. »

Cet extrait du registre du Carmel nous paraît être, dans sa brièveté même, le plus éloquent de tous les récits. Il nous met sous les yeux un vivant exemple des effets de la grâce et de la vertu chrétienne.

Une jeune fille a reçu de la nature et du monde tout ce qu'on en peut attendre, mais elle cherche mieux : elle a sur le bonheur ses idées arrêtées. Elle part à dix-huit ans et va s'enfermer dans un cloître; puis, lorsqu'elle s'est assuré par une expérience de deux ans, que la vie claustrale est bien ce qu'elle pensait, une immolation totale, elle s'y engage, à vingt ans, pour y continuer jusqu'à la mort.

Quelles sont donc ses aspirations et que lui promet le cloître ?

Pour répondre à cette question, il faudrait décrire toutes les cérémonies symboliques d'une profession religieuse au Carmel et traduire les prières de la liturgie. Nous n'en citerons qu'une petite partie; mais elle suffira pour révéler ce que le cloître promet à cette jeune fille.

Avant de recevoir le voile des mains de l'évêque, sœur Marie de la Croix s'est présentée devant la révérende Mère prieure du monastère, qui lui a donné la ceinture, le scapulaire et le manteau de l'Ordre. En lui remettant la ceinture, la supérieure lui redit les paroles de Jésus-Christ à saint Pierre : « Lorsque vous étiez plus jeune, vous vous ceigniez vous-même » et vous alliez où vous vouliez ; mais dans un âge plus avancé, un autre » vous ceindra. »

En la revêtant du scapulaire, la prieure dit à la jeune fille : « Portez le » joug suave de Jésus-Christ et son fardeau léger. »

En la couvrant du manteau, elle ajoute : « Ceux qui suivent l'Agneau » sans tâche, marcheront avec lui revêtus de blanc; que la blancheur de » vos vêtements soit donc toujours le signe de la pureté de votre âme. »

C'est alors que, sa profession étant faite, la nouvelle carmélite vient recevoir des mains de l'évêque le voile des épouses de Jésus-Christ; cependant le chœur chante ces paroles, tirées de la réponse de la vierge Agnès à son infâme persécuteur Procope :

« J'aime le Christ qui a daigné me recevoir pour son épouse et je suis » entrée dans sa chambre nuptiale ;

« En l'aimant je suis chaste ; en l'approchant, je suis pure ; en l'embrassant, je suis vierge ;

« Il m'a donné son anneau, comme signe et gage de sa foi ; il m'a parée de joyaux d'un prix inestimable. »

L'évêque, en ce moment, impose le voile sur le front de la jeune professe en lui disant : « Recevez ce voile sacré pour le porter devant le tribunal de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin d'obtenir la vie éternelle et de vivre dans les siècles des siècles. »

Tout est fini. La nouvelle carmélite se rend au milieu du chœur et chante : « Le Seigneur a voilé mon visage et l'a marqué de son signe. » Le chœur répond : « Afin que désormais je n'aime point d'autre époux que lui ! » Puis les cloches sonnent à toute volée, tandis que le chœur accueille la jeune sœur avec des chants de joie et de triomphe !

Quel spectacle pour les âmes dociles à l'Evangile, que celui d'une enfant dotée, par la nature, des biens et des qualités en quoi le monde fait principalement consister le bonheur, et qui s'en va se consacrer, dans la solitude, à une vie d'abnégation et de souffrance volontaire, dire au Dieu du sacrifice : « Vous êtes mon unique époux ! » et à la croix : « Tu seras ma couche nuptiale ! »

La jeunesse est à la fois une flamme, un parfum et un élan ; le nom latin *adolescentia* le dit, peut-être. Le monde, pour en jouir, ne peut, hélas ! qu'éteindre cette flamme, dissiper ce parfum, briser ce généreux élan de la vie ; tandis que la religion, elle, les consacre, les transforme et les divinise ; elle renouvelle et perpétue la jeunesse de l'âme, en l'abritant sous sa loi et dans son sanctuaire ; par elle, la flamme de l'amour s'alimente au cœur même de Dieu ; le parfum de la vertu s'exhale, sans s'épuiser jamais, de cet autel où brûle la flamme inextinguible de la charité ; l'élan de la vie redouble et n'a point de cesse, jusqu'à ce que l'âme ait atteint le souverain bien, Dieu, qui est en même temps sa fin et son principe.

Il fut beau d'entendre autrefois Bossuet introduisant au Carmel Mme de La Vallière, s'écrier devant l'illustre pénitente, et en présence des courtisans d'abord témoins de ses égarements, et, ensuite, étonnés de son sacrifice : « Il y a deux amours qui font ici-bas toutes choses : l'un est l'amour de soi-même poussé jusqu'au mépris de Dieu, c'est ce qui fait la vie ancienne et la vie du monde ; l'autre est l'amour de Dieu poussé jusqu'au mépris de soi-même, c'est ce qui fait la vie nouvelle du christianisme, et qui, étant porté à la perfection, fait la vie religieuse. » Certes, la scène était digne du grand siècle, et « le monde » lui-même en fut ravi. Aujourd'hui encore, devant l'austérité de cette expiation et la sublimité de cette vertu, la haine et l'envie désarment, l'histoire pardonne et admire.

Et cependant, le dirai-je ? Oui ; nous avons joui, au Carmel de Libourne, d'un spectacle plus grand et plus doux : celui d'une jeune fille faisant à Dieu librement l'oblation de son innocente jeunesse et lui offrant l'holocauste de sa vie, sans autre but que de glorifier sa majesté souveraine et d'expier avec Jésus-Christ des fautes dont elle n'est pas coupable.

A cet exemple si touchant d'une vertu héroïque, l'assistance ne pouvait s'empêcher d'associer le souvenir d'autres exemples déjà donnés par la même famille. Des onze enfants de la noble race des Vassal, Sœur Marie de la Croix est la troisième qui se consacre à Jésus-Christ. Sa sœur aînée, Marie-Joseph-Thérèse de Vassal, l'avait précédée au Carmel ; une autre de ses sœurs entrait, l'année dernière, au Sacré-Cœur de Conflans et en prenait l'habit, il y a quelques mois à peine.

Deux tantes, du côté paternel, sont l'une prieure du Carmel de Libourne, l'autre sous-prieure de celui d'Agen. Enfin, une tante du côté maternel, Mlle Louise de La Myre-Mory est, depuis plusieurs années, professe au Carmel de Lourdes.

Cette immolation volontaire d'une vie innocente, le monde ne la comprend pas et ne peut pas la comprendre. Il y a là un mystère dont Jésus-Christ ne révèle la beauté qu'aux âmes d'élite : *qui potest capere capiat !* Mais quelle joie pour les anges de Dieu ! quelle consolation pour ses amis sur la terre ! quelle incomparable honneur pour les familles chrétiennes, lorsqu'il vient à susciter dans leur sein une de ces âmes tout embaumées de sa grâce et de ses vertus !

Quand la pieuse enfant, dépouillée de sa blanche couronne et de ses vêtements de fiancée, puis revêtue du voile noir des filles du Carmel, s'est avancée pour baiser l'autel de son sacrifice, on a vu couler des larmes. Les vieillards pleuraient, mais d'admiration autant et plus que de regret ; les enfants pleuraient aussi, mais de joie et d'envie ; et bientôt on n'en pouvait plus douter en voyant les plus jeunes sœurs de la jeune professe s'ébattre dans les sombres parloirs du monastère, aussi joyeusement que dans le manoir paternel.

Mgr le Coadjuteur, en expliquant après la messe et avant l'imposition du voile, l'aimable mystère de la vocation religieuse, n'a pas emprunté à Bossuet les accents de son éloquence vengeresse ; mais ce n'était pas l'heure des « grandes et terribles leçons ». L'illustre orateur ne voyait partout autour de lui que des âmes profondément religieuses ; à sa gauche, derrière la grille, Sœur Marie de la Croix, puis le chœur des vierges du Carmel ; dans le sanctuaire, avec le clergé, les témoins de la fiancée du Christ : M. le vicomte de la Myre-Mory, son grand-père, et Mlle de Kerkado ; plus loin, dans la nef, la famille, les alliés et les amis de la famille de Vassal.

Pour égaler la parole aux sentiments d'un tel auditoire et aux choses qui parlaient déjà si haut, l'art ne suffisait pas ; il fallait l'éloquence que le Psalmiste a merveilleusement définie, lorsqu'il disait: «*Concaluit cor meum intra me ; et in meditatione meâ exardescet ignis : locutus sum in linguâ meâ.* » Or, en ce genre d'éloquence — la France le sait et Bordeaux en est fier — Mgr l'Archevêque de Perga est aujourd'hui sans rival. De son cœur toujours chaud, il fait jaillir à son gré la flamme divine, par la méditation de l'Ecriture et des Pères, puis il parle en sa langue, naturellement si noble, que sa simplicité voulue est le plus évident de ses droits. C'est ainsi que, depuis deux mois, presque sans interruption, après l'homélie du matin, il méditait, le soir, l'homélie du lendemain, et offrait, un peu sur tous les points de notre vaste diocèse, ces « sacrifices de louange » comme disent nos saints livres, ces petits chefs-d'œuvre de doctrine et de grâce, joie et désespoir des âmes pieuses, qui les écoutent avec délices, mais voudraient en vain les recueillir.

Nous avons pu sauver de l'oubli l'homélie du 4 juillet. Nous sommes heureux de l'offrir aux lecteurs de la *Revue Catholique.*

Exurgens Maria abiit in montana cum festinatione.

Marie se levant, s'en alla en toute hâte vers la montagne.

(S. Luc, I. 39.)

« A cette heure si solennelle pour vous, ma chère Fille, cette heure qui constate que vous avez su gravir la cime du Carmel, comment n'aimerais-je pas à me rappeler les paroles que l'Evangile plaçait devant nos yeux, en une fête qui vous est chère, celle de la Visitation de la Très-Sainte-Vierge ? Marie se lève et se dirige en toute hâte vers la montagne ; *exsurgens Maria abiit in montana cum festinatione.* On s'étonne que cette jeune fille si humble, si cachée, si étrangère à tout ce qui est extérieur et public, se détermine à ce long et difficile voyage. Pourquoi cette hâte ? Qui est-ce qui l'entraîne ? A quel mobile obéit-elle ? Quel objet se propose-t-elle ?

» Marie, vous le savez, mes Frères, est déjà en possession du divin Verbe ; déjà elle a entendu la parole de l'Ange : « Je vous salue, Marie, » pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous. » Le Seigneur est avec Marie et Marie a entendu la voix du Bien-Aimé, *vox dilecti mei.* (1) « Lève-toi et » hâte-toi, ô toi qui es mon amie ! » *Surge, propera, amica mea.* (2) Il est

(1) Cant. 5, 2.

(2) Cant. 2, 18.

comme le chevreau qui franchit les collines, comme le faon de la biche qui saute par-dessus les montagnes...

» Le Fils de Dieu a aimé les montagnes. C'est à la cime d'une montagne qu'il ouvre, pour la première fois, sa bouche divine et enseigne sa vérité au monde; c'est à la cime d'une montagne qu'il manifeste l'éclat de sa gloire à ses plus chers disciples; enfin c'est sur une montagne qu'il souffre et qu'il meurt pour le salut du monde. Déjà dans le sein de sa mère, il la pousse vers la montagne : *Abiit in montana cum festinatione.*

» Mais quel objet se propose Marie ? Le Seigneur est avec Elle et Elle est toute à son divin Fils. Elle n'a d'autres pensées que les pensées du Fils de Dieu et c'est son œuvre qu'Elle veut accomplir. Marie n'avait pas seulement pour mission de donner son Fils au monde : il fallait qu'Elle le fît connaître au monde. Glorifier Jésus-Christ, voilà l'œuvre de la Très-Sainte-Vierge. Ah ! plus tard, les apôtres se disperseront dans l'univers entier et porteront la gloire de Jésus-Christ jusqu'aux confins de la terre ; mais il faut que Marie les précède, qu'Elle soit le premier apôtre et, en gravissant la montagne, Elle n'a d'autre objet que de glorifier son divin Fils.

» Effectivement, à peine Marie a-t-elle atteint le but de son voyage, que sa cousine Elisabeth s'avance vers elle; elle s'incline et lui dit : « D'où me vient tant d'honneur, que la mère de mon Seigneur daigne venir à moi? » Au même temps, le saint Précurseur tressaille dans le sein de sa mère. On dirait, suivant l'expression d'un Père, qu'il lui tarde de sortir de sa prison pour montrer du doigt l'agneau de Dieu qui effacera les péchés du monde. Enfin, à la suite de cette scène divine, l'Evangile rapporte que les parents et les amis réunis autour de ces saints personnages, glorifient le Seigneur et exaltent sa miséricorde. Ah! il est bien juste que Marie, qu'un saint docteur appelle « la harpe harmonieuse d'Israël », entonne le cantique d'action de grâces et s'écrie, en un incomparable cantique : « Mon âme glorifie le Seigneur! Mon esprit tressaille d'allégresse en celui qui est mon Salut! Il a pris pitié de l'humilité de sa servante. Celui qui est puissant a fait en moi de grandes choses.

» Eh bien, mes Frères, ce qui est surtout merveilleux en ces graves événements que nous lisons dans le Saint Evangile, en ces divins mystères qui s'accomplissent devant nous, c'est qu'ils ne sont pas seulement des faits historiques que nous rapportent nos saints Livres : ils ont leur retentissement et leur écho dans l'histoire de l'Eglise et dans l'histoire des âmes; ils se reproduisent en chacun de nous pour être de féconds enseignements, suivant cette pensée d'un Père que chaque fait accompli par le Verbe est lui-même un Verbe, une parole : *factum Verbi Verbum*

est ; (1) ce sont autant de types que nous devons nous-mêmes chercher à imiter.

» C'est ainsi que l'ascension de Marie sur la montagne signifie admirablement pour nous l'élan de toute âme chrétienne qui, mise en contact avec Jésus-Christ, ne songe plus qu'à se lever en toute hâte et à s'élever. Il est très-vrai, nous dit le Sage, que le corps pèse sur l'âme et l'aggrave; mais dès l'instant où Jésus-Christ est en nous par sa grâce, surtout par sa présence eucharistique, il nous fait entendre sa voix : « lève-toi et hâte-» toi, ô toi qui es mon amie! *Surge propera, amica mea!* »

» Le caractère essentiel de la religion, c'est l'élévation de notre être; et c'est ainsi surtout qu'elle se distingue du monde. Le monde, quoiqu'il dise et qu'il fasse, nous tient toujours terre à terre. Le monde, qu'il se nomme le plaisir, qu'il se nomme l'intérêt matériel, qu'il se nomme enfin la vanité, l'amour-propre, l'orgueil, la gloire et l'honneur humain, ce monde nous abaisse et nous affaisse. La religion au contraire nous élève; elle élève notre âme, notre esprit, notre cœur, elle élève notre vie tout entière. Mais à ce degré d'élévation où la religion a porté l'âme chrétienne, quel est l'objet qu'elle se proposera ? Croyez-le bien, mes Frères, toute l'élévation de l'âme se résume en la glorification de Jésus-Christ, parce qu'en glorifiant Jésus-Christ, elle se glorifie elle-même. La gloire de Dieu est l'objet unique de toute créature en ce monde et la gloire de Dieu ici-bas ne s'accomplit que par la glorification de Jésus-Christ. L'âme chrétienne glorifie Jésus-Christ en elle-même par l'accomplissement de tous les devoirs, par la pratique des plus héroïques vertus ; elle le glorifie autour d'elle et dans le monde par l'exemple, par les conseils, par l'instruction et par la parole. Et j'ajoute que cette glorification de Jésus-Christ glorifie l'âme elle-même. C'est d'elle, en effet, que le Fils de l'homme a dit : « Celui qui m'aura confessé et glorifié devant les hommes, je le confesserai et le glorifierai devant les anges de Dieu. » Ah ! on comprend qu'en cet état où, glorifiant Dieu et son divin Fils, elle se glorifie elle-même, elle emprunte à Marie sa harpe harmonieuse pour chanter à son tour : Mon âme glorifie le Seigneur... Celui qui est puissant a fait en moi de grandes choses : *fecit mihi magna qui potens est.*

» Or maintenant, ma chère Fille, vous le dirai-je ? Cette histoire de Marie, cette histoire de l'âme chrétienne, n'est-ce pas précisément la vôtre ? Je présidais, il y a peu de mois, la pieuse cérémonie où vous brisiez vos premiers liens, où vous vous disposiez à gravir le Carmel. Quelle joie, quelle ardeur, quel élan vous témoigniez déjà pour vous élever vers la

(1) S. Augustin. in Joan. evang. tract. XXIV, 2.

sainte montagne ! Mais la sagesse et la prudence de l'Eglise vous retenaient dès vos premiers pas. Elle voulait ainsi vous préparer mieux à la grande œuvre que vous désiriez accomplir. Qui vous engageait ainsi à entreprendre cette ascension ? Est-ce que la Providence ne semblait pas elle-même avoir tout fait pour vous retenir au pied de la montagne? Comme elle avait été prodigue en votre faveur ! Tout ce que le monde aime et apprécie, elle vous l'avait donné : le nom, la fortune, les qualités de l'esprit et du cœur ; et, mieux que tout cela, une famille aimante et chrétienne; mais au sein même de cette famille, vous avez entendu la voix du Bien-Aimé, *vox dilecti mei*, la voix de Celui qui franchit les collines et qui saute par-dessus les montagnes. Elle vous a dit : « lève-toi et hâte-toi, ô toi qui es mon amie », et vous vous êtes levée en toute hâte... *exsurgens Maria abiit in montana cum festinatione.*

« Le Carmel est aussi une montagne très-chère à Jésus-Christ parce qu'elle est chère à sa divine mère; c'est aussi sur cette montagne que vous écouterez la parole de Dieu ; c'est à sa cime que le Seigneur voudra commencer à vous manifester sa gloire et que vous direz avec les apôtres : « Il fait bon d'être ici ! *Bonum est nos hic esse.* » Mais c'est surtout au sommet de cette montagne que vous apprendrez à souffrir et à mourir, répétant la devise de votre illustre fondatrice : « Ou souffrir ou mourir ! »

» Enfin, que vous dirai-je ! c'est là aussi que vous glorifierez Jésus-Christ. Vous le glorifierez par vos œuvres; vous le glorifierez par une vie parfaitement religieuse; vous le glorifierez même autour de vous. Le monde se trompe gravement en ceci comme en toutes choses, lorsqu'il prétend qu'une religieuse Carmélite ne lui est utile à rien : c'est elle qui chaque jour répand sur une terre ingrate et stérile, la divine rosée des bénédictions et des grâces.

» En ce moment, ma chère fille, que votre cœur n'hésite pas. Prenez, prenez en main la harpe de la Très-Sainte-Vierge et chantez, vous aussi : « Mon âme glorifie le Seigneur... Celui qui est puissant a fait en moi de grandes choses. » Dès ce jour-ci, il fait en vous une très-grande chose, puisqu'il vous choisit pour épouse. Un jour viendra où il saura faire en vous une chose plus grande encore; le jour où, vous appelant, il vous dira : « Viens, ma Fille, tu seras couronnée; *veni coronaberis !* » *Amen.*

Oui, de telles oblations sont pour faire descendre sur la terre aride, la rosée des bénédictions célestes. Mais, grâce à Dieu, la terre aride, ce n'est pas encore la France, puisqu'elle nourrit en son sein tant de familles où la pureté du sang, l'honneur du nom, la noblesse des traditions, ne sont que

la parure d'une foi toujours intègre et d'une générosité toute chrétienne ; des familles où les enfants héritent en même temps tous les biens terrestres et la force de les sacrifier à Jésus-Christ ; où les jeunes filles apprennent dès l'enfance les joies austères du dévoûment et les suavités de la Croix, emportent d'assaut les plus abruptes sommets de la perfection évangélique, s'engagent dès le matin de leur vie, à la garde des postes avancés, — *et ce jusques à la mort.*

J.-H. CASTAING.

ÉTUDE SUR LES CROIX DES CARREFOURS

DE BORDEAUX

Hoc signum crucis erit in cœlo cum
Dominus ad judicandum venerit.

L'Eglise, en pénétrant dans le monde, le trouva tout entier consacré aux divinités païennes. Les forêts et les étangs, les champs et les fontaines, les heures du jour et les mois de l'année, tout était sous le patronage de divinités tutélaires.

Au lieu de heurter de front des usages enracinés dans les mœurs populaires, elle les conserva en se les appropriant et en les sanctifiant.

Le mois de mai, autrefois consacré à la déesse Maïa, devint le mois de la Vierge Marie. La fête du solstice d'été devint celle du précurseur du Christ ; elle bénit les anciens feux de joie qui devinrent les feux de saint Jean, et le dieu Terme, qui marquait les limites des provinces et des propriétés particulières, céda la place à la Croix triomphante du Christ.

Dans son *Dictionnaire raisonné* (1), Viollet Le Duc se demandant à quelle époque remontent les premières croix des carrefours, les croix d'entrée des villes, et les premières croix des cimetières, avoue son impuissance à répondre.

Les premières croix que l'Église érigea, remplacèrent probablement les colonnes milliaires des chemins et les dieux Termes que les Romains élevaient dans les carrefours.

L'Église n'aima jamais à détruire les monuments païens, elle préféra les sanctifier en les appropriant à son usage ; et souvent, après avoir

(1) Tome IV, page 433.

renversé les idoles, elle laissa aux anciens temples leur appellation profane qu'elle associa à ses propres noms.

N'avons-nous pas à Rome, l'église de *Santa Maria sopra Minerva* que le peuple continue à nommer par abréviation *La Minerve?*

Le *Panthéon d'Agrippa*, consacré aujourd'hui au culte de tous les Saints, n'a-t-il pas conservé son nom païen?

Nous n'avons pas à faire ici la longue nomenclature des dolmens, des pierres et des fontaines de nos contrées que l'Église arracha au culte des idoles pour en faire, elle aussi, des lieux sacrés.

Dans l'*Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands* d'Augustin Thierry, nous voyons saint Grégoire-le-Grand recommandant en 601 à Mélitus et à Laurent, missionnaires qu'il avait envoyés en Angleterre, de ne pas détruire les faux dieux.

« Après de mûres et graves réflexions sur l'affaire du peuple anglais, » écrit le grand Pontife, j'ai arrêté dans mon esprit plusieurs points » importants. En premier lieu, *il faut se garder de détruire les temples* » *des idoles;* il ne faut que détruire les idoles; puis, faire de l'eau » bénite, en arroser les temples, y construire des autels, et y placer des » reliques. Si ces temples sont bien bâtis, c'est une chose bonne et utile » qu'ils passent du culte du démon au service du vrai Dieu; car, tant » que la nation verra subsister les anciens lieux de dévotion, elle sera » plus disposée à s'y rendre, par un penchant d'habitude, pour adorer le » vrai Dieu. »

Voilà la sage théorie de l'Église Romaine. Faut-il ici la comparer avec le vandalisme protestant qui a ruiné au XVIe siècle tant de monuments dont nous pleurons encore la destruction !

« Afin que nul refuge ne fût laissé au polythéisme, partout où il se mani- » festait extérieurement, les chrétiens le poursuivaient et le transfor- » maient. Aussi les édicules, les cancels grillés, les autels des dieux, » s'étaient changés en chapelles dédiées aux Saints qui avaient lutté avec » le plus d'ardeur contre l'idolâtrie. Au chêne druidique même, on avait » ravi sa mystérieuse et vieille sainteté; et pour que le peuple en venant » s'agenouiller sous ses branches frémissantes, ne songeât plus à la belle » Néhalénia aux souliers d'or, et ne crût plus voir la lune descendre du » ciel en voile blanc, une statuette de la Vierge était placée dans le creux » de l'arbre. Enfin, à chaque carrefour consacré par les Romains aux » dieux Termes doubles, triples ou quadruples selon le nombre des che- » mins qui y aboutissaient, *on planta une croix*, et les colons des

» champs, habitués à fléchir les genoux devant l'emblême païen, ne s'y » rappelèrent bientôt plus que l'idée chrétienne. » (1).

A l'époque où la religion chrétienne s'implanta sur le sol de la vieille Gaule, elle le trouva imprégné en quelque sorte de souvenirs druidiques et c'est sur les ruines des monuments des faux dieux qu'elle dut élever sa croix glorieuse.

Bien des monuments du moyen-âge ont conservé des noms qui indiquent justement leur origine première. Ainsi, la *Croix des Sorts* dans l'île de Noirmoutiers est évidemment érigée sur les ruines d'un monument druidique. Ainsi encore la *Croix de la Foliette*, dans la commune de La Haye Fouassière, la *croix de la Magie* à Langon, citée dans un terrier de 1717 (2), et tant d'autres.

Plusieurs, et c'était le grand nombre, étaient des Croix d'expiation placées à la suite d'un crime pour appeler la miséricorde divine sur l'âme de la victime, en invitant le voyageur à prier pour son repos éternel. De ce nombre est la *Croix de Mort la chère* ou *Mort la chaire*, ou encore celle de *la Fèna*, près de Moissac.

En Italie, on rencontre les croix d'expiation presque à chaque pas sur les chemins.

La Croix, du reste, a une origine plus ancienne que le Calvaire; et ce n'est pas du Calvaire qu'elle est d'abord partie pour s'implanter sur le monde.

Symbole auguste et mystérieux, la Croix, dès le commencement des temps, fait partie de ces signes sensibles auxquels Dieu lui-même voulut attacher une puissance et des grâces surnaturelles, afin de saisir en quelque sorte l'homme par les sens qu'il lui avait donnés.

Dans tous les âges, chez tous les peuples, nous trouvons, avant Jésus-Christ comme après le Calvaire, la Croix, représentation mystérieuse de la vie, marquant de ses bras étendus, tout aussi bien les portes des maisons des israëlites au temps de Moïse pour les préserver du passage de l'ange exterminateur, que les sarcophages et les obélisques égyptiens, comme une annonce de l'immortalité et le symbole de la nouvelle vie spirituelle ou du salut.

Nous la conservons dans tout le Midi de la France, gracieusement formée au jour de la Naissance de saint Jean-Baptiste, avec des gerbes

(1) Mary-Lafon : *Histoire du Midi de la France*, II.e partie, p. 418.

(2) Archives municipales de Langon, série CC. 4.

de fleurs ou des touffes de blé, venant orner pieusement la porte extérieure de nos demeures.

Nous la trouvons encore chez les anciens peuples de la Grèce qui la représentent sous la figure de la lettre *tau*, lettre mystique, parfaite image de la Croix primitive à trois branches, et Croix anticipée en quelque sorte, qui dans l'alphabet grec est nommée aussi *la lettre de vie*.

Plus tard, lorsque la Croix eut obtenu sur le Golgotha l'apogée de sa gloire, nous voyons le signe mystérieux être nommé comme le Christ dont elle est l'effigie : la lumière, la paix, la loi et le guide.

Sur un antique monument de Saint-Pierre du Dorat, ces quatre mots à lettre commune (X) *Lux*, *Pax*, *Lex*, *Dux*, placés comme ci-dessous, figurent, nous dit Didron, une croix dont le centre est formé par la lettre X, qui est elle-même, dès les premiers temps de l'Église, la figure du Christ.

P
A
L U X D C
E
L

La Croix éclaire comme Jésus dans les Limbes (*lux*); elle apaise et règle les passions, (*pax*); elle gouverne (*lex*) et dirige dans la route du devoir (*dux*). Elle est donc bien le flambeau, la paix, la loi et le guide, comme Jésus qui a dit : Je suis la lumière, la voix, la vérité et la vie.

La Croix n'est pas seulement une figure du Christ ou son image ; elle est en iconographie, nous dit encore Didron, le Christ lui-même ou son symbole.

Voila pourquoi dans les premiers siècles de l'Église, les artistes ayant à représenter la Trinité divine, en supprimaient souvent la seconde personne pour la remplacer par une Croix.

Dès son origine, l'Église connut la puissance de ce signe mystérieux auquel on n'eut jamais recours en vain, et que l'histoire du monde nous montre presque toujours vengé par la main même de Dieu chaque fois que la main de l'homme a voulu l'atteindre.

Sur la Croix triomphale de la place Saint-Pierre, à Rome, cette pensée de la domination divine dans l'unification du Christ et de la Croix, et du pouvoir protecteur de la Croix sur le monde, a été inscrite par le grand Sixte V sur le socle de l'obélisque païen qui lui sert de base : Ecce Crux Domini. — Fugite Partes adversæ. — Vicit Leo de

TRIBU JUDA. — CHRISTUS VINCIT, — CHRISTUS REGNAT, — CHRISTUS IMPERAT. — CHRISTUS AB OMNI MALO — PLEBEM SUAM — DEFENDAT (1).

« La Croix ! ce signe abhorré de la nature, cet épouvantail éternel de » la faiblesse, cette méduse de la chair et de toutes les philosophies, » hors une seule, nous dit M. de Mirville, nous la trouvons partout, sur » tous les points de la terre, au milieu des myrtes et des roses païennes » ainsi que sous les cyprès du Calvaire, comme l'étendard général et *forcé* » sous lequel toutes les nations se sont vues condamner, alors même » qu'elles ne le comprenaient pas, à vivre, à souffrir et à mourir. Cette » proposition est tellement acceptée de tous, que pas une voix ne s'élèvera » pour la combattre.—Les monuments sont là pour l'appuyer: médailles » et bijoux, bas-reliefs et statues, tout, continue M. de Mirville, porte » et fournit la preuve irréfragable que, volontairement ou malgré lui, le » genre humain a toujours arboré le signe qu'il redoute et qui, nous » l'affirmons, ne fut jamais avant Jésus-Christ celui de son amour ou » de son choix. » (1)

Pourquoi ne placerions-nous pas ici la légende gracieuse que l'illustre dominicain *Jacques de Voragine* inscrivait au XIIIe siècle dans sa *Légende Dorée*, et que nous entendions il y a deux ans encore le Père Monsabré, un autre illustre enfant de saint Dominique, ne pas craindre de rajeunir, en lui prêtant du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris l'appui de son éloquente parole.

Ces pieux souvenirs du moyen âge, au parfum poétique, nous reposent du positivisme aride de notre siècle d'affaires; et la foi de nos pères, qui accueillait avec amour ces naïfs récits, est encore pour nous un sujet d'admiration et de respect.

Voici en quelques mots la première partie de cette douce et touchante légende que nous raconte Voragine.

Adam, en quittant le Paradis terrestre d'où le chassait sa désobéissance, avait emporté un rameau de l'arbre de vie. Cette branche, plantée par notre père commun, prit racine à son tour. Devenu vieux et infirme, Adam regardait souvent cet arbre qui, suivant la promesse de l'Archange Michel, devait porter du fruit au jour de la miséricorde du Seigneur.

---

(1) Voici la Croix du Seigneur ; fuyez Puissances ennemies ; le Lion de la tribu de Juda a vaincu. — Le Christ est vainqueur, — le Christ règne, — le Christ commande, — que le Christ défende son peuple de tout mal.

(1) DE MIRVILLE, *Des Esprits*, Tome III, page 101.

Lorsque Adam mourut, son fils Seth planta, par ordre d'un ange, un rejeton de cet arbre sacré sur la tombe du premier homme.

Ce rejeton forma trois arbrisseaux qui s'enlacèrent en grandissant pour ne plus former qu'un seul arbre.

Moïse y cueillit la baguette miraculeuse qui sépara les serpents et fit jaillir l'eau du rocher.

Salomon, à son tour, voulut employer l'arbre de vie devenu gigantesque pour en faire une colonne du palais de Jérusalem ; mais cet arbre fut toujours trop court ou trop long pour l'usage auquel le fils de David l'avait destiné. Il fut alors rejeté et servit de pont sur un torrent.

Lorsque la reine de Saba vint visiter Salomon, elle refusa de passer le torrent sur ce tronc sacré, et annonça au roi d'Israël qu'elle n'avait pas voulu fouler aux pieds le bois qui causerait plus tard, dit-elle, la ruine de la nation Juive.

Salomon effrayé par cet oracle fit enfouir l'arbre en terre à l'endroit où plus tard fut creusée la piscine probatique. La poutre prédestinée communiqua à l'eau sa vertu, et plus tard, ce même arbre, retiré de la piscine, servit à faire le gibet de Jésus, etc., etc.

Telle est, en substance, la légende que Voragine place dans son livre au jour de l'Invention de la Croix. (1).

Ce récit naïf nous rappelle involontairement une autre légende qui veut que la Croix ait été plantée sur le Calvaire au-dessus même de la tête du premier homme, qui fut ce jour-là arrosée du sang du Christ.

L'arbre de vie avait alors porté le fruit de miséricorde prédit par l'Archange Michel.

Ainsi donc, l'Histoire comme la Légende, tout concourt pour nous indiquer l'éternité de l'existence de la Croix.

De nos jours, la Croix sert de parure à nos femmes et à nos filles, et les nations chrétiennes placent encore la croix à quatre branches sur la poitrine de ceux qu'elles veulent particulièrement honorer, tandis que les nations devenues athées ont ajouté une cinquième branche à cette Croix transformée ainsi en signe franc-maçonnique de l'étoile. (2)

---

(1) *Légende Dorée* de JACQUES DE VORAGINE, traduite du latin. — Paris 1843. Tome II, page 108.

(2) Voilà pourquoi la *Croix de la Légion d'Honneur* est souvent appelée l'*Étoile des braves*.

Nota. Cette étude était déjà à l'impression lorsque *le Figaro* a publié le 27 juillet,

La Croix avait d'abord miraculeusement conduit Constantin à la victoire avant de s'implanter sur ses étendards ; aussi nos pères qui n'ignoraient pas la vertu mystérieuse attachée à ce signe sacré en décoraient autrefois leurs demeures et les carrefours de leurs cités.

Nous avons vu plus haut que l'Église avait marqué de la Croix les monuments païens qu'elle trouvait sur sa route afin de les enlever au culte du démon.

Le Moyen âge avait couvert de Croix les chemins et les places publiques.

La Croix s'élevait alors au centre de nos cités comme l'effigie et le symbole du Maître du monde, maître avant nos rois de nos cœurs et de nos demeures.

Elle marquait aussi de son ombre, les anciens cimetières paroissiaux.

A cette époque de foi profonde, nos églises étaient entourées de cimetières.

Le *lieu de sommeil* (signification du mot cimetière) le *jardin d'église* (traduction littérale du mot flamand *kerckhof* qui désigne le cimetière dans les Flandres), était placé à l'ombre des murailles du temple (1). Nos anciens aimaient à dormir leur dernier sommeil auprès de la maison de Dieu. Les chrétiens, en venant le dimanche assister aux offices sacrés devaient traverser le champ béni où reposaient les ossements de leurs pères. Ils avaient alors une occasion naturelle de prier pour leurs chers défunts, et voyaient, en passant, la place qui les attendait dans un avenir peut-être prochain.

La vue de leur tombe future devait exciter en eux de grandes et

---

1881, l'entrefilet suivant qui, de la part d'un journal bien peu catholique après tout, est un véritable aveu venant à l'appui de la thèse que nous soutenons.

« A propos d'une vive diatribe de M. Alexandre Weill contre les décorations, un » journal dit que la croix (d'honneur bien entendu) est un signe catholique « ou chré- » tien, comme on voudra.»

» C'est une erreur : matériellement, cet emblème, *à son origine, et dans la forme* » *qu'il a toujours gardée, est un emblème maçonnique.* On peut, à cet égard, con- » sulter les *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, de Charles Nodier. Le chapi- » tre relatif au colonel Oudet lèvera tous les doutes.»

(1) Ce mot de Jardin d'Église employé dans les Flandres pour désigner le cimetière, indique bien que la place du cimetière est à l'entour de l'église. Nous partageons l'avis de M. Leo Drouyn qui trouve que l'usage nouveau de reléguer les morts loin de l'église est tout à la fois antipoétique, anticatholique et antireligieux.

sévères pensées; mais en même temps, elle constatait pour eux la fragilité de la vie humaine.

Le *memento quia pulvis es* du mercredi des Cendres retentissait alors à l'oreille du chrétien chaque fois qu'il entrait dans l'église ou qu'il en sortait.

Cela ne pouvait convenir à nos mœurs actuelles.

Notre siècle athée et positiviste aurait bien voulu anéantir la mort; mais, dans son impuissance, il a cherché du moins à s'étourdir en en éloignant l'image.

De là, cette loi impie qui, sous un hypocrite et absurde prétexte de salubrité publique, exile au loin nos cimetières et veut ainsi distraire notre pensée et nous défendre de songer à la mort.

Hélas! la salubrité publique n'a rien à voir dans le rapprochement ou l'éloignement du champ du repos. Nos pères, que n'énervait pas la civilisation raffinée du XIXe siècle, vieillissaient au moins autant que nous à l'ombre de la Croix de leurs cimetières urbains ; et la proximité des cabarets et des lieux de débauche qui se sont multipliés de nos jours a plus fait pour la destruction de la vie humaine que la vue et le contact incessant de la tombe au Moyen âge.

Au moment où les Croix de la cité Bordelaise sont condamnées à disparaître par les Francs-maçons Municipaux qui en ignorent sans doute les origines, il nous a paru intéressant de consigner en quelques mots les souvenirs que représentent pour nous ces monuments de la foi de nos pères.

*
* *

Les Croix marquaient autrefois tous les carrefours de Bordeaux et le centre de tous nos cimetières paroissiaux. Quelquefois même, lorsque les cimetières étaient de forme triangulaire, comme celui de Saint-Seurin et dédiés à la Sainte-Trinité, le nombre des Croix était porté à trois, et le signe divin quittait alors le centre du champ de repos pour s'élever aux trois angles du triangle.

Au Moyen-âge, le nombre des Croix était considérable à Bordeaux. Le signe sacré avait heureusement envahi les églises et les places publiques, les portes de la ville et les carrefours, les demeures et les tombeaux.

Dans les anciens documents bordelais que nous ont laissés les siècles

passés, les Croix servent presque toujours à l'historien pour nous indiquer les lieux dans lesquels se sont accomplis les événements dont il nous a conservé le souvenir.

La plupart de ces petits monuments étaient alors de véritables travaux artistiques. Les guerres religieuses des XVIe et XVIIe siècles ont abattu un grand nombre de ces Croix. La Révolution de 1793 s'est appliquée à détruire beaucoup de celles qui restaient. Les francs-maçons se proposent à leur tour d'en faire disparaître les derniers vestiges.

Et pendant que, dans ce siècle, les moindres cailloux antédiluviens sont recueillis et conservés pour leur arracher l'histoire de l'humanité ; pendant que des collectionneurs acharnés rassemblent des pierres informes dont ils cherchent patiemment à reconstruire la légende, des iconoclastes ignorants veulent détruire les derniers témoins de notre histoire locale, tandis que d'autres encombrent les pelouses de notre Jardin des Plantes de vieux chasse-roues ou de bornes de paillers médocains qu'ils nous présentent pompeusement sous le nom scientifique de *Cromlech*.

Ah ! c'est qu'ici la franc-maçonnerie cherche un double triomphe : tandis qu'elle abat les Croix, signes de la religion du Christ, elle relève et au besoin elle invente les *Cromlechs*, vestiges de la religion de Satan.

Car la franc-maçonnerie, l'ennemie du Christ, ne peut souffrir la Croix, cette antagoniste éternelle du Démon ; et ceux *qui sont marqués du signe de la Bête* ne peuvent sans grincement de dents voir s'élever sur nos places publiques le signe glorieux qui doit un jour les écraser. Aussi, la Croix est-elle l'objectif de la haine de ceux qui ont cessé de croire en Dieu, pour accepter le culte bestial de la matière.

*
* *

Parmi les Croix aujourd'hui disparues, beaucoup ne nous ont laissé aucune trace de leur édification : le souvenir de beaucoup d'autres est à peu près effacé de nos mémoires.

Qui se souvient aujourd'hui de la *Croix de l'Épine* qui se trouvait à l'angle de la rue du Palais-Gallien et de la rue Judaïque. Et la *Croix du Sablonat*, et la *Croix du Chapeau-Rouge* et la *Croix de Saint-Martin*, et la *Croix de la rue Porte-Dijeaux*, et la *Croix du Pont-Long*, et la *Croix de Notre-Dame-de-la-Place*, près Saint-André, et tant d'autres.

De toutes les Croix que nous a léguées le moyen âge, les plus ancien-

nes parmi celles qui ont résisté à la première tourmente révolutionnaire et que la main de nos nouveaux iconoclastes s'apprête à profaner sont, après la Croix de Sainte-Croix, la Croix de Seguey, la Croix de Saint-Nicolas, la Croix de Saint-Projet et la Croix du Marché aux Veaux ; viennent ensuite les deux Croix de Saint-Genès et de Ségur.

Des documents remontant au XIIIe siècle nous signalent la Croix de Seguey et la Croix-Blanche ; la Croix de Saint-Nicolas existait en 1201. La Croix de Saint-Projet existait au XVIe siècle.

Cette dernière Croix est la seule aujourd'hui qui soit demeurée telle quelle depuis son érection.

La Croix de Saint-Genès remonte aux premières années du XVIIIe siècle.

*
* *

La *Croix du Marché aux Veaux* lequel autrefois était simplement *Le marché*, CROTZ DEU MERCAT, existait au Moyen âge. Nous la voyons citée dans un document daté du milieu du XVIe siècle, relaté par M. Leo Drouyn. « Jean Bridon, poissonnier, demeurant devant la Croix du Marché, paroisse Sainte-Colombe (*Dénombrement des fiefs de la ville de Bordeaux en 1553*) (1).

M. Leo Drouyn, qu'il ne faut pas se lasser de lire quand il s'agit de Bordeaux, car c'est une source inépuisable *où l'on a du reste quelquefois puisé sous le voile de l'anonyme*. M. Leo Drouyn nous dit encore que *le Marché* était une place à peu près carrée, située à la rencontre des rues des Ayres, des Epiciers, de Sainte-Colombe et de Saint-James.

Au midi de la place, sur l'alignement du côté septentrional de la rue des Ayres était la *Clye*, emplacement entouré d'une barrière dans lequel se tenait le crieur public. En face de la Clye, au nord, s'élevait le *Pilori*, à l'est était la *Paneterie*, ainsi appelée parce qu'elle était spécialement destinée pour la vente du pain.

Entre la Clye et le côté occidental du marché existait une Croix appelée la *Croix du Marché*, qui fut déplacée le 18 juillet 1759 par ordre de M. de Tourny, et transplantée sur la place Sainte-Colombe.

Il devait cependant exister aussi déjà une Croix sur la place Sainte-Colombe, car un acte du 20 août 1691, passé devant Me Cazenove, notaire à Bordeaux, constate que l'emplacement occupé par l'ancienne église de ce

(1) *Bordeaux en 1450*, par LEO DROUYN, page 384.

nom, qui venait d'achever de s'écrouler « demeurera en place public-
» que sans qu'on y puisse faire aucun édiffice publicq ou particulier ny l'oc-
» cuper ou embarasser..... excepté toutefois qu'il sera permis et loisible
» auxdits sieurs Miramond et Castaing....de faire mettre sur la ditte place
» au lieu le plus convenable, une statue du Roy ou de Monseigneur le
» Dauphin; et *auxdits sieurs syndics une Croix sy bon leur semble.* »
(Collection J. Delpit.)

Et il nous paraît plus que probable que nos pères n'avaient pas attendu depuis 1691 jusqu'à 1759 pour planter la Croix qu'ils étaient autorisés à élever. Mais ici nous n'avons pas en mains de renseignements certains.

La Croix actuelle du Marché aux Veaux a été établie lors de la mission de 1817. C'est une Croix en fer ouvragé, entourée d'une grille.

Elle a été réparée il y a quelques années à la suite d'un accident.

*
* *

La *Croix de Seguey* est établie sur une ancienne voie romaine.

Peut-être y eut-il autrefois sur son emplacement quelqu'une de ces pierres milliaires ou quelque dieu Terme à figure multiple que l'Église voulut chasser pour rendre la place au vrai Dieu.

Nous ne pouvons donner l'époque réelle de sa première érection; mais des documents certains en parlent au XIIIe siècle.

Alors que la cité bordelaise ne s'étendait pas au-delà de la place de Tourny actuelle et que les murailles de la ville passaient le long de la rue de la Corderie, aujourd'hui rue Condillac, nous voyons tout l'espace occupé par les maisons de la rue Fondaudége et de la rue Croix de Seguey couvert de vignobles nombreux, au milieu desquels s'élevaient les arènes du Palais-Gallien et que traversait l'ancienne voie romaine de Bordeaux à *Noviomagus* ou Soulac, sur laquelle nous voyons l'église de Saint-Germain, première station où s'arrêtaient les archevêques de Bordeaux en prenant possession de leur siège, occupant l'emplacement actuel de la place Fondaudége. Il n'y avait alors aucune maison dans ce lieu désert qu'arrosait le petit ruisseau de la Font-d'Audége.

Alors comme aujourd'hui la Croix de Seguey s'élevait au carrefour de plusieurs chemins.

C'est une des Croix de la ville qui semble devoir être classée parmi les plus anciennes; non point que les pierres de ce monument remontent à une haute antiquité, car la Croix actuelle qui en a remplacé plusieurs

autres successivement détruites par les protestants ou par la Révolution a été réédifiée en 1817.

Mais des documents anciens, conservés aux Archives Municipales constatent qu'une Croix existe sur cet emplacement depuis *plus de six cent cinquante ans.*

Une légende répandue dans le quartier veut qu'au XIIIe siècle, un Espagnol se rendant en Médoc et passant au milieu des vignes qui couvraient alors ces terrains aurait été arrêté par des brigands. Il allait être assassiné, quand il fut secouru par un chanoine de l'Eglise Saint-Seurin.

En reconnaissance de l'acte de dévouement du charitable prêtre, il aurait fait élever cette croix qu'il nomma la *Croix du Secours.*

A l'appui de cette légende, nous trouvons la Croix de Seguey désignée dans des pièces du XIVe siècle sous le nom de *Croix de Secur*, puis sous celui de *Crotz de Segure*, mot qui se transformant avec notre langue devient plus tard *Segux* puis *Seguex* pour arriver enfin à être *Seguey*, appellations qui ont été successivement données à la Croix de Seguey.

Ce mot de *Secur* ou de *Segure*, semble bien indiquer le souvenir du secours apporté au voyageur Espagnol par le chanoine de Saint-Seurin. Quoiqu'il en soit de cette légende, que n'appuie du reste aucun texte précis, les documents existant aux Archives Départementales démontrent d'une façon péremptoire l'antiquité de ce monument souvent cité et qui remonte, nous l'avons dit, à six cent cinquante ans au moins.

La Croix de Seguey, successivement *Croix de Secur*, de *Segur*, de *Segure*, de *Seguy*, de *Segux*, de *Seguex* et de *Seguey*, est souvent encore désignée dans de vieux titres sous le nom de *Croix de Pierre*, *Croix de la Peyre* et *Croix de pierre.*

Nous la trouvons sous ce dernier nom de Croix de pierre, *Crux Lapidea*, en 1367, dans le texte suivant cité par M. Leo Drouyn :

Bernardus de Artigua debet pro vinea de Arenario qui locus est, ultra Crucem Lapideam, in via que (*sic*) *ducit versus Solacum, a parte occidentis.....* (Comptes de l'Archevêché de Bordeaux).

La plupart de nos Croix marquaient au moyen âge les limites des paroisses, des sauvetés et des juridictions ecclésiastiques.

Ainsi que l'indique M. Léo Drouyn dans son savant ouvrage de *Bordeaux vers 1450*, la juridiction de Saint-Seurin était délimitée par la Croix de Seguey, la Croix Blanche, la Croix de Pontlong et la Croix de l'Épine.

La Sauveté ou *Sauvetat* était « un lieu de refuge où les criminels à » l'abri de l'immunité des églises, faisaient intercéder ou composaient » pour le crime qu'ils avaient commis » (*Précis responsif pour les Maires de Bordeaux contre le Chapitre de Saint-Seurin.*—ARCHIVES MUNICIPALES.)

Les habitants des Sauvetés échappaient à la juridiction des magistrats de la ville.

La Sauveté de Saint-Seurin avait une étendue considérable. Suivant un plan manuscrit fait par *Ch. Martin*, arpenteur juré au commencement du XVIIIe siècle, plan appartenant à Mgr Cirot de la Ville, elle occupait l'espace compris actuellement : de la Croix Blanche à la Croix de Seguey, de là, en ligne droite vers le cours du Jardin-Public, en passant le long du Jardin des Plantes, puis remontait le cours de Tourny jusqu'au Peugue pour revenir vers la Croix Blanche en passant par la Croix du Sablonat, laquelle, d'après un plan ancien, se trouvait placée dans la rue d'Arès, près la porte de la Chartreuse, entre les rues Brizard et Batailley.

Sur ce plan (du XVIIIe siècle), la Croix de Seguey est dénommée *Croix de Segure*. La Croix *du Sablonat* ou *de Sablona* porte aussi dans d'anciens documents le nom de *Crotz de Pount-Long* ou de *Croix de Pont-Long*.

Elle a disparu depuis la Révolution.

Cette explication sur l'étendue de la Sauvetat de Saint-Seurin et sur les prérogatives des Sauvetés ecclésiastiques était utile avant de parler de la nouvelle et absurde légende que l'on essaie de faire répandre sur l'origine de la Croix de Seguey.

D'après cette légende, un homme injustement accusé d'un crime capital aurait été condamné à mort, selon les uns, par les Autorités Bordelaises, par le Parlement de Guienne, disent les autres. Exécuté sur la place de la Croix de Seguey, ce malheureux y aurait été enseveli ; et, lorsque plus tard, son innocence eut été reconnue et proclamée, la Croix de Seguey fut élevée sur sa tombe comme un monument d'expiation de cette erreur judiciaire.

C'est avec de pareilles légendes sur la justice d'autrefois qu'on cherche à ameuter la foule contre nos croix : — ces monuments qu'il faut détruire, nous disent les républicains, car ils constatent la cruauté de l'ancien temps.

Comme il faut toujours que le grotesque se mêle aux choses les plus

tristes ou les plus graves, nous avons même trouvé dans le quartier Saint-Ferdinand, un vieillard qui, ne sachant pas sans doute ce que c'est que le Moyen âge, se souvient d'avoir, dans sa jeunesse, assisté à l'exécution du malheureux *condamné par le Parlement de Guienne!!* ou même avant le Parlement ! ! !

Il y a des individus qui ont, il faut l'avouer, une heureuse mémoire !..

Il était bon de ne pas passer sous silence cette *légende nouvelle;* car, comme l'œuf de la fable, elle est sans doute destinée à faire son chemin, et, avant la fin de l'année, la Croix de Seguey, sera sûrement désignée comme ayant été l'ancienne *place de Grève* bordelaise.

Nous allons même lui faire l'honneur immérité de la réfuter quelque peu.

Tout d'abord, l'idée d'admettre, à la Croix de Seguey, le supplice d'un individu, à une époque qui permette à un vieillard de nos jours de se souvenir de l'exécution est assez absurde, car nos archives judiciaires sont là pour lui donner un démenti.

Depuis le commencement de ce siècle, jusqu'à ces dernières années, les exécutions capitales ont eu lieu sur la place d'Aquitaine et le seul individu guillotiné à Bordeaux, en 1817 (date de l'édification de la Croix de Seguey actuelle), a été *Etienne Lalande*, qui subit sa peine le lundi 28 avril 1817 sur la place Saint-Julien, aujourd'hui place d'Aquitaine, en exécution d'un arrêt de la cour d'assise du mois de mars précédent, et après avoir avoué le meurtre de Jean Patachon, commis le 2 mars 1817 sur la route de Belin. (Mémorial Bordelais : *29 avril 1817.)*

Peut-il être également question du Parlement de Bordeaux, c'est-à-dire d'une époque s'étendant de 1462 à 1790 ?

Les registres du Parlement sont là, également muets sur cette question.

Nous n'y trouvons, à propos des croix, que le souvenir de l'attentat commis lâchement pendant la nuit, en 1558, contre les croix de Saint-Seurin que mutilèrent les protestants qui ravageaient alors nos provinces (1).

Il faut donc que cette fameuse exécution ait eu lieu à une époque antérieure.

---

(1) Il s'agit ici de 1558, ne l'oublions pas, c'est-à-dire d'une quinzaine d'années avant la Saint-Barthélemy ; la chose est bonne à noter.

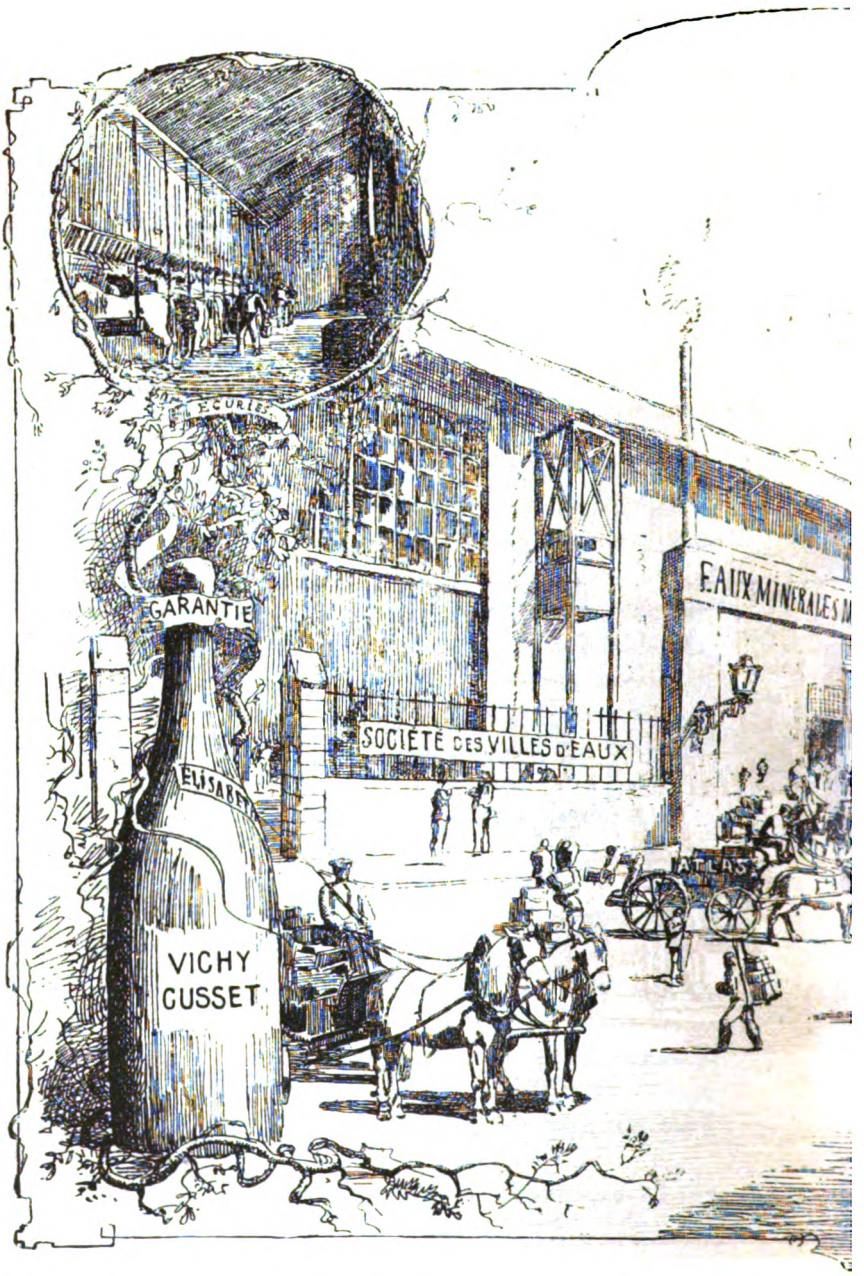

VUE DES MAGASINS DE LA SOCIÉ

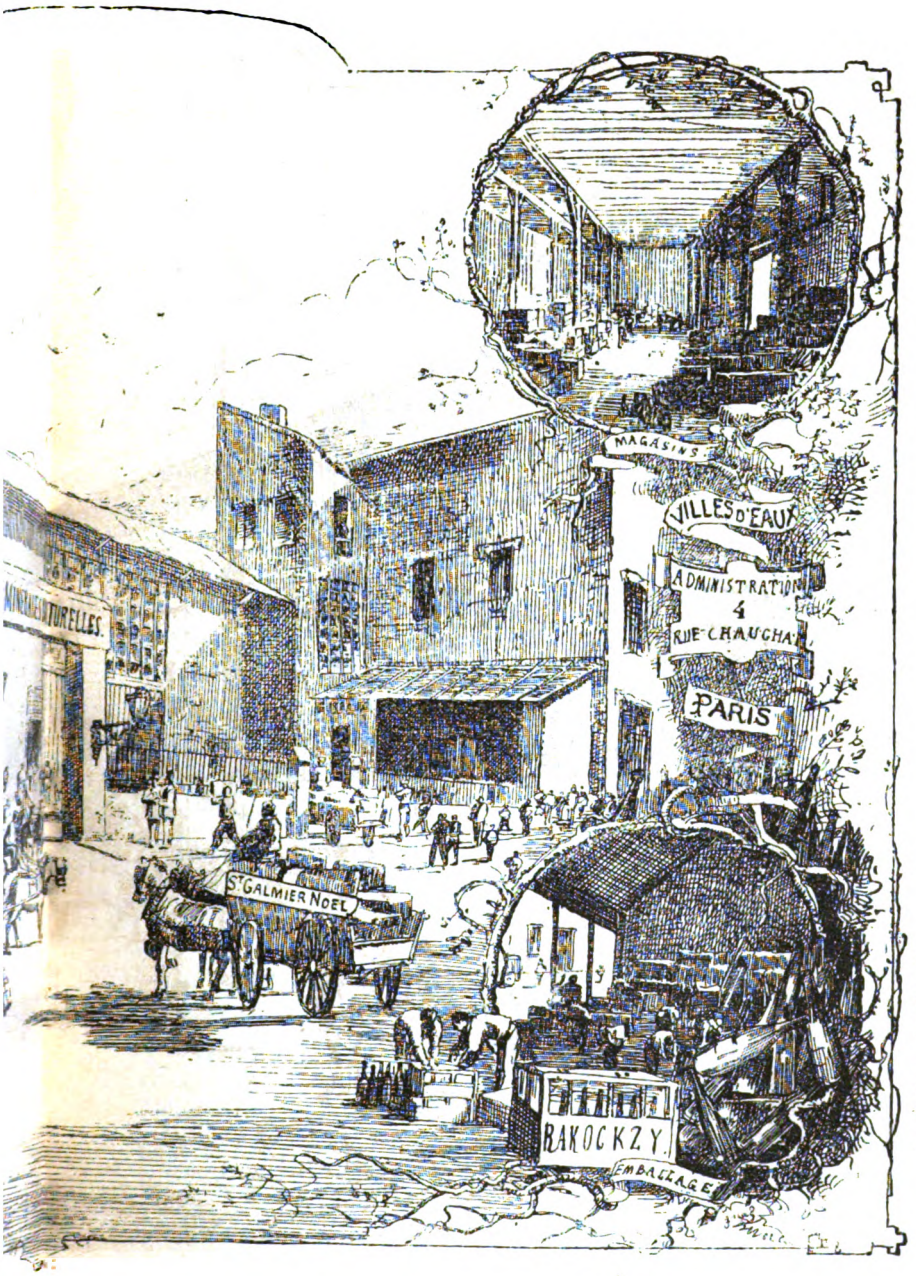

Imp. D. Bardin, à S.-Germain.

SOCIÉTÉ DES VILLES D'EAUX A BERCY.

Mais, nous avons vu que la Sauvetat de Saint-Seurin s'étendait jusqu'à cette même Croix de Seguey, et qu'un individu, accusé d'un crime quelconque qui parvenait à franchir cette limite, échappait par cela même à la justice humaine qui ne pouvait s'exercer sur le terrain ecclésiastique.

Or, si la justice criminelle bordelaise (1) avait cru, pour une fois, devoir s'affranchir de cette règle et empiéter sur le terrain de la Sauvetat de Saint-Seurin, croit-on franchement que les chanoines, très-jaloux, comme on le sait, de leurs prérogatives n'auraient pas jeté les hauts cris, et que le souvenir de cet attentat à leur autorité ne se serait pas conservé jusqu'à nous dans les papiers de la collégiale de Saint-Seurin.

Et puis, où sont dans les trois hypothèses les lettres de réhabilitation de la malheureuse victime de cette erreur judiciaire.

Franchement, si nos protestants actuels n'ont pas de meilleures raisons à nous donner de la démolition des croix, ils feront mieux de suivre, sans rien dire, l'exemple que leur ont laissé leurs pères du XVIe siècle en détruisant nuitamment et sans bruit ces monuments, pour nous placer au réveil en face du fait accompli. Lyon et Toulouse sont là pour indiquer les voies et moyens. Mais, en tout cas, l'idée du maire de Carcassonne qui détruit les emblèmes sacrés, parce que *la Croix fait peur aux bêtes* nous paraîtra toujours, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, beaucoup plus originale et surtout beaucoup plus franche.

Légende pour légende, nous préférons encore celle de l'espagnol secouru par le chanoine de Saint-Seurin. Elle a pour elle, au moins, l'ancien nom de Croix de *Secours*, qui fut celui de la Croix de Seguey.

Les partisans de l'exécution d'un innocent sur cette place ne peuvent s'appuyer que sur le témoignage du vieillard, qui affirme avoir assisté au supplice d'un individu que son récit même fait mourir au Moyen âge ! ! !

Laissons donc de côté la *légende du* XIXe *siècle*, et revenons à l'histoire de nos croix.

En 1558, disons-nous, la Croix de Seguey fut renversée par les pro-

(1) Il résulte de documents retrouvés par M. Léo Drouyn, que sous la domination anglaise, le maire de Bordeaux a quelquefois exercé le droit de haute justice *dans la ville*.

testaints. (Nous reparlerons plus loin de cet événement.) Mais le chapitre de Saint-Seurin la fit immédiatement rétablir.

La Révolution de 1793 ne devait pas épargner la Croix de Seguey.

La République et la Croix ne peuvent guère vivre ensemble en France.

La Croix fut détruite, et ne fut relevée qu'en 1817.

A cette époque, la réédification de la Croix de Seguey fut l'occasion d'une grande fête. La Croix fut solennellement bénite à l'issue de la mission par MM. de Chieze et Miquel, prédicateurs de la mission dans la paroisse de Saint-Seurin.

Toutes les jeunes filles du quartier, vêtues de blanc, vinrent en procession prendre part à la cérémonie de l'exaltation de la Croix.

Quelques habitantes de la paroisse de Saint-Ferdinand se souviennent encore d'avoir figuré dans le cortége.

La Croix de Seguey est une croix massive, affectant la forme d'une poutre carrée à angles abattus, sans style, bâtie en pierres reliées entre elles par des crampons de fer, et élevée sur un socle carré assez haut.

Sur le devant du socle, on lit ces mots à demi détruits :

CROIX DE SEGUEY
RÉTABLIE EN 1817. (1)

Sur le côté opposé était une autre inscription qui a disparu lors de la pose d'une borne-fontaine contre la croix.

*
* *

La Croix Blanche formait autrefois avec la Croix de Seguey l'une des limites de la Sauvetat de Saint-Seurin.

Cette croix est également fort ancienne. Elle figure sur un plan manuscrit de 1629, sous le nom de *Croix des Badets*.

Elle avait été plusieurs fois démolie et réédifiée.

C'est probablement après une nouvelle reconstruction qu'elle prit, à cause de la couleur des pierres, le nom de *Croix Blanche* qu'elle porte déjà dans un plan du XVIIIe siècle, où nous la trouvons signalée sous le

(1) RÉTABLIE et non pas *élevée*, indique bien que la croix avait déjà existé en ce lieu.

nom de *Croix Blanche* ou de *Bades*, souvenir de son ancien nom de Croix des Badets.

Détruite comme la Croix de Seguey par la tourmente révolutionnaire, elle fut relevée quelques jours avant elle par Mgr d'Aviau, à l'issue de la Grande Mission, au printemps de 1817.

C'était alors une grande croix de bois peinte en blanc.

Lorsque les Trappistes vinrent prendre possession, en 1823, de l'abbaye de Saint-Aubin, près de Saint-Médard, Mgr D'Aviau les accompagna jusqu'au pied de cette croix, devant laquelle le saint évêque ne passa jamais sans s'agenouiller.

En 1836, M. de Soissons, curé de Saint-Seurin, reconstruisit la Croix Blanche, telle que nous la voyons aujourd'hui, au moyen d'une souscription paroissiale.

La Croix Blanche est composée d'une colonne s'élevant sur un piédestal carré de moindre dimension que celui de la Croix de Seguey et surmontée d'une Croix en fer ajourée reposant sur une boule.

*
* *

La *Croix de Saint-Genès*, monument du XVIIe siècle, est établie au centre d'un carrefour faisant partie de l'ancienne paroisse de Saint-Genès, succursale de *Notre-Dame-de-la-Rame* ou de Talence.

On sait que l'ancienne église de Saint-Genès, dont les ruines se voyaient encore au commencement de ce siècle, était construite non loin de la croix, sur l'emplacement actuel de la maison de la rue St-Genès portant le numéro 203, entre les rues Solférino et de Ségur. Cette église, qui existait déjà en 1287, était, d'après un vieux plan manuscrit, entourée d'un cimetière.

La Croix de Saint-Genès est probablement l'ancienne croix du cimetière qui aura été transportée sur le carrefour de la route de Bayonne.

Lorsque cette croix aura été abattue pour faire place au *magnifique candélabre* que nous promet *la Gironde*, nos édiles auront à leur actif d'avoir fait disparaître le dernier vestige rappelant l'ancienne paroisse de Saint-Genès.

La Croix de Saint-Genès qui était en pierre avait été détruite en 1793. Le fût seul de la colonne avait été respecté. On a depuis remplacé la croix de pierre par une croix en fonte ouvragée.

Le monument est composé d'une colonne hexagonale surmontée de quatre têtes d'anges formant chapiteau.

Entre les têtes d'ange sont de petits cartouches sur deux desquels (devant et derrière la croix) on lit le monogramme du Christ.

Sur celui des cartouches des côtés qui regarde la rue de St-Genès on lit le millésime de 1606. L'inscription de l'autre cartouche est tellement fruste qu'elle est devenue illisible.

Sur le fût de la colonne, du côté qui regarde Talence et à mi-hauteur du monument, a été sculptée dans la masse de la pierre une statuette de saint, la tête nimbée; c'est sans doute saint Genès.

L'évêque est représenté coiffé d'un chaperon et ayant une longue barbe. Il tient dans la main une banderole dont nous n'avons pu lire l'inscription.

Le monument est élevé sur un socle carré monté sur trois hautes marches à pans coupés et placé entre quatre bornes rondes.

*
* *

Nous ne connaissons que peu de souvenirs se rattachant à la Croix de Ségur sur le chemin de Pessac.

C'est également une colonne de pierre surmontée depuis la Révolution d'une croix de fer non ouvragée.

Cette croix servait de limite aux paroisses de Saint-Genès et de Sainte-Eulalie. Les deux paroisses y venaient en procession.

Elle a été restaurée en 1829.

*
* *

La *Croix de St-Nicolas* de style *à peu près* gothique est placée au centre du carrefour existant à la rencontre de la route de Bayonne avec les rues Saint-Nicolas et des Sablières.

La première Croix de Saint-Nicolas date de 1201.

Ce monument, objet du culte pieux des habitants du quartier Saint-Nicolas, a été reconstruit il y a trente ans.

Il rappelle le souvenir de la croix autrefois érigée au centre de l'ancien cimetière des *Gahets* ou lépreux, qui, au Moyen âge, habitaient la paroisse de Saint-Nicolas de Graves ou des Gahets hors la porte Saint-Julien.

Le cimetière des Gahets était alors placé sur le chemin de Bayonne.

Nous en trouvons l'emplacement désigné par la Chronique de Gaufreteau, dans une note où ce chroniqueur nous rappelle le souvenir d'un malheureux qui y fut enterré vivant en 1607 :

« Dans le village des Gahets, un certain Gahet ayant été enterré, le » soir, en leur cymetière, *tout contre le chemin par où on va e vient* » *de La Teste à Bourdeaux*, comme s'il eut esté mort ; le matin venu » un de ces bougois (1) qui portent des huistres à Bourdeaux, avec des » charrons (2), tant les vendredis et sapmedis que tous les jours, en » temps de karesme, passant tout joignant la fosse où ce prétendu estoit » enterré, e voyand que la terre se soubslevoit avec force e violence e » extraordinairement, car le prétendu mort qui se recognoissoit en vie, » tachoit sortir de là, s'esmerveillant e voulant voir ce que c'estoit, avec » les aultres qui estoyent avec luy, se mettent à lever la terre e trou- » vent que c'estoit ce Gahet enterré trop tost ; lequel soudain courut à » sa maison avec son linceul, e heurtant a la porte comme on luy eut » ouvert, vint retrouver sa femme..... » (*Chronique Bordeloise*, par Jean DE GAUFRETEAU, tome II, page 25.)

La Croix de Saint-Nicolas se composait autrefois d'une colonne en pierre surmontée d'une petite croix en fer et ressemblait assez à la Croix de Saint-Genès.

Lors de la fermeture du cimetière des Gahets en 1803, ce petit monument avait été transporté sur le côté du carrefour où nous le voyons, et placé au côté nord, près des maisons. En 1850, il tombait littéralement en ruines.

A cette époque M. Videau, entrepreneur de maçonnerie, fut chargé de restaurer cette croix avec le produit d'une quête faite dans le quartier, à la demande de M. l'abbé Chabannes, curé de Saint-Nicolas, par les soins de Mlle Nancy Denan et de M. Deseydes, habitants de la paroisse.

La croix fut alors transportée au centre du carrefour.

On prétend que M. Videau employa les anciennes pierres du monument pour la reconstruction de la croix actuelle.

Toujours est-il qu'il crut bien faire de remplacer l'ancienne colonne par la lourde croix de style soi-disant gothique, qui existe encore aujourd'hui.

---

(1) Bougois ou Bouchois : habitant du pays de Buch ou de La Teste de Buch.

(2) Mot du dialecte bordelais, désignant le coquillage appelé moule.

Cette croix à base pyramidale toute sculptée et trop peu élevée pour sa grosseur, est d'un aspect disgracieux.

Le monument qui pendant longtemps fut entretenu par les soins des habitants du voisinage a été environné d'une grille. Aujourd'hui on semble l'avoir quelque peu délaissé et la grille qui l'entoure ne l'a pas préservé complétement des dégradations.

Au milieu des devises pieuses qui ornent cette croix, nous trouvons les dates suivantes qui résument toute son histoire :

1201, date de l'érection du monument, — 1561, date de sa reconstruction après l'attentat des protestants, — 1803, date de sa réédification après l'époque néfaste de la Terreur, — 1850, date de sa dernière restauration avec les fonds provenant de quêtes faites dans la paroisse et du concours de la Fabrique.

*
* *

La Croix de Saint-Projet est la plus ancienne des Croix de Bordeaux que le moyen âge nous ait léguée telle que nos pères l'avaient élevée. On croit qu'elle sera respectée par le Conseil municipal comme étant un objet d'art.

Bernadeau prétend que cette croix a remplacé une halle qui avait été construite en 1594 et qui fut détruite depuis.

Mais cet auteur si souvent cité ne peut faire autorité : ses travaux de compilation se contredisent entre eux, et on ne peut le consulter qu'à titre de renseignements secondaires.

Dans son remarquable travail sur les Croix de cimetière (1), Leo Drouyn, dont la compétence est bien autre que celle de Bernadeau, s'occupe à son tour de la Croix de Saint-Projet : il y voit, avec plus de raison que Bernadeau, la Croix du cimetière de la paroisse Saint-Projet, dont l'église, convertie en magasin depuis la première révolution, existe encore sur la place.

Le nom de Saint-Projet donné à cette église est celui d'un évêque de Clermont, en Auvergne, fondateur de la petite ville de Royat.

Nous le voyons honoré en Auvergne sous les noms de Prey, Preject, Project et Priest et, à Bordeaux, sous le nom de Projet.—Il fut martyrisé au VIIe siècle.

---

(1) Actes de l'Académie de Bordeaux. — *Croix de carrefours et de cimetières*, par Léo Drouyn.

Le cimetière de Saint-Projet, détruit en 1594, fut remplacé à cette époque par une halle; mais la croix qui marquait le centre du cimetière continua à s'élever au centre du marché, comme elle s'élevait sur le Marché-aux-Veaux. (1)

Le style même de cette croix indique qu'elle a dû être construite à la fin du XVe ou plutôt au commencement du XVIe siècle et non au XVIIe siècle, comme l'affirme Bernadeau.

La Croix de Saint-Projet, nous dit Leo Drouyn, a dû être élevée par le même artiste qui a sculpté le siège abbatial qui enrichit l'Eglise de Saint-Seurin.

Elle est faite d'une seule pierre de quatre mètres de hauteur.

Cette croix avait été abattue comme les autres par la première République, mais le fût de la colonne avait été conservé.

Elle fut restaurée en 1803 par les soins et aux frais de M. Gressier, marchand de dentelles, qui habitait à l'angle de la rue Sainte-Catherine et de la place Saint-Projet.

Elle était autrefois en grande vénération dans le quartier. Les habitants des environs avaient l'habitude de venir s'y agenouiller.

Que les temps sont changés! Et combien sont rares aujourd'hui les chrétiens qui ne craignent pas de se découvrir en passant devant le signe de la Rédemption.

La Croix de Saint-Projet porte tout-à-fait le caractère des monuments des XVe et XVIe siècles. Elle se compose d'un fût de colonne monolythe sur laquelle sont sculptées quatre petites niches ogivales qui renferment des statuettes.

Deux des figurines ont des attributs épiscopaux. Ce sont probablement les saints, protecteurs de la paroisse Saint-Projet. L'un d'eux tient une palme de martyr ; c'est sans doute l'évêque de Clermont. Mais le temps et surtout le vandalisme républicain ont tellement endommagé ce curieux monument, qu'il est à peu près impossible de désigner les saints que l'artiste a voulu représenter Les deux autres statuettes sont celles du Christ et de la Mère des douleurs.

En 1843, la Commission des Monuments historiques de la Gironde

---

(1) La clie destinée à vendre la volaille sur la place St-Projet, fut démolie en 1634 à la sollicitation de Fayard curé de la paroisse, « *à cause du préjudice grand et incommodités que son église en souffrait.* » (J. de Gaufreteau. Chroniques bordelaises. T. II, p. 188).

s'adressa à la municipalité pour obtenir la restauration de la Croix de Saint-Projet.

Dans le rapport qui fut présenté au préfet de la Gironde, le 20 août 1843, par MM. Rabanis et L. de Lamothe, le premier, président, et le second, secrétaire de la commission, nous trouvons le paragraphe suivant :

« La restauration de la Croix de Saint-Projet a été dernièrement » effectuée sur les fonds de la ville de Bordeaux, d'après la demande de » la commission.

» Cette croix était dans un état de mutilation complète; une barre de » fer scellée dans la partie supérieure tendait à accélérer sa ruine.....
» La commission a été heureuse de voir sa demande couronnée de succès.
» La restauration a été effectuée sous la direction d'un de ses membres,
» M. Durand, architecte de la ville. »

M. Durand eut à refaire la croix qui surmontait le monument, mais il eut la malheureuse idée de la placer suivant l'axe de la rue Sainte-Catherine, au lieu de suivre l'orientation toujours adoptée pour les croix qui doivent avoir les bras tournés au nord et au sud, afin que les personnages qui sont devant ou derrière la croix soient toujours tournés vers l'orient ou l'occident. Par suite, la Croix de Saint-Projet se trouve complètement en dehors des règles liturgiques.

*
* *

Les deux *Croix de Sainte-Eulalie* aujourd'hui détruites, étaient des croix de cimetière. La première disparue était placée au chevet de l'église, près de l'ancienne porte du cimetière que nous nous souvenons d'avoir vue, il y a environ vingt ans et qui était surmontée de la statue de Saint-Clair, l'un des saints protecteurs de la paroisse. La croix fut détruite en même temps que la porte.

La seconde Croix de Sainte-Eulalie existait il n'y a pas longtemps encore sur l'emplacement compris entre l'église et le presbytère actuel.

Ces deux croix étaient en pierre et ne présentaient, au point de vue artistique, aucun intérêt. Leur disparition n'en est pas moins regrettable au point de vue historique et religieux.

*
* *

La *Croix de Saint-Michel* est également très-ancienne. Elle existait au centre du cimetière paroissial.

Cette Croix fut détruite par les protestants en 1561.

Le souvenir de cette profanation est conservé dans l'*Histoire de Bordeaux* de Dom Devienne.

« Ram, lieutenant-général, représenta qu'on avait emprisonné plusieurs » personnes accusées d'avoir abattu la Croix de Saint-Michel et qu'il » avait à se plaindre de ce que les Jurats les avaient fait élargir, etc. » etc., etc. » (1)

La croix actuelle avait été érigée en 1783, lors de la mission prêchée à Bordeaux par le Père Cajetan, capucin de Bordeaux, prédicateur de la mission. Détruite en 1793, elle fut relevée de nouveau en 1817, en même temps que la Croix de Seguey, la Croix Blanche et la Croix de Notre-Dame-de-la-Place, derrière Saint-André, dont nous parlerons plus loin.

Les trois missionnaires que Mgr d'Aviau avait envoyés à Saint-Michel et qui présidèrent cette cérémonie, furent MM. Montaud, Paraudier et Fauvette, dont le zèle et la piété attirèrent les bénédictions du Ciel sur leurs travaux.

La Croix de Saint-Michel était élevée sur l'emplacement actuel du square Saint-Michel. Lors de la reconstruction du clocher, elle a été respectueusement transportée dans le square entourant l'église, près des grands escaliers de la porte septentrionale, au-dessous de la chapelle du Saint-Esprit.

C'est une grande croix de pierre dure sans caractère architectural, ressemblant un peu à la Croix de Seguey, mais ayant les bras beaucoup plus développés. Elle porte, au centre, une couronne d'épines sculptée dans la masse et est ornée, sur les bras et la base, des trois clous de la passion.

Elle est placée sur un socle carré beaucoup plus large que profond et supportée sur une marche basse de forme octogone.

*
* *

La *Croix du cimetière de Sainte-Croix* existe encore à gauche de l'église, au milieu des arbres. Elle est entourée d'une grille.

Elle se compose d'un piédestal carré en pierre sur lequel une plaque en bronze porte écrits les mots : O CRUX AVE SPES UNICA.

(1) Dom Devienne : *Histoire de Bordeaux*, 1re édition, p. 136.

Au-dessus du socle s'élève une colonne ronde également en pierre qui supporte une croix de fer avec un crucifix.

Le haut de la croix est caché dans les branches des platanes qui l'entourent. Cette croix, autrefois toute en pierre, était alors placée plus en avant vers la rue Sainte-Croix. Elle a été reculée et restaurée par les soins de M. Berrouet, curé de la paroisse, avec l'argent fourni par les membres de la Confrérie de la Sainte-Croix.

C'est la seule croix de Bordeaux qui présente l'image du Christ.

*
* *

La *Croix de Saint-Martial,* dernière des croix *existantes* dont nous ayons à nous occuper, est celle qui fut placée le 30 mars 1856 par Mgr Dupuch, au chevet de l'église Saint-Martial, à la suite de la mission prêchée dans la ville.

C'est une croix en fonte « d'un type unique », dit M. Marionneau, œuvre de fondeurs bordelais, sortie des ateliers Cousin, à Bacalan

Sur la base également en fonte de cette croix, nous trouvons la signature *Cousin frat : excuder*t.— *Théod. Levêque direxit.*

Sur le socle carré qui la supporte, on lit les mots : PAX VOBIS,

A l'ouest : O CRUX AVE, SPES UNICA, et au sud : DEUS VISITAVIT PLEBEM SUAM.

Le socle de la croix est placé sur quatre marches également en fonte.

Le monument est entouré d'une grille.

Hélas! les mêmes hommes qui ont assisté joyeux à l'érection de ce monument vont, dans quelques semaines peut-être, présider à sa destruction au chant obligatoire de la *Marseillaise.*

Et pourtant, cette croix rappelle à tous de glorieux souvenirs. Tandis que les ouvriers de MM. Cousin, tête nue, la faisaient transporter respectueusement de l'usine sur la place Saint-Martial, — tandis que Mgr Dupuch la bénissait et la plantait en grande pompe au milieu des chants d'une nombreuse population — le canon tonnait pour annoncer la paix de Crimée, et la Croix de Saint-Martial a par suite été appelée la *Croix de la paix.* C'est ce souvenir que rappelle l'inscription gravée sur sa base : *Pax vobis.*

*
* *

Il nous reste à dire quelques mots des croix disparues, et notre tâche sera achevée.

Parmi ces croix disparues, il en est une que plusieurs de nos lecteurs

pourront se souvenir avoir vue encore debout sur une de nos places publiques.

C'est la croix qui fut plantée le 25 avril 1817, sur la place Pey-Berland, derrière l'église Saint-André, à l'issue de la grande mission qui venait d'être prêchée dans toute la ville. Les journaux du temps ont conservé la relation de la fête magnifique qui fut organisée par la municipalité bordelaise à cette occasion.

Cette croix venait remplacer une croix disparue au siècle dernier et qui se nommait la *Croix de Notre-Dame de la Place.*

Cette dernière s'élevait en face de l'église Notre-Dame de la Place connue aussi sous le nom de Chapelle des Irlandais, convertie aujourd'hui en atelier de marbrerie.

L'ancienne Croix de Notre-Dame de la Place s'appelait aussi la *Croix du Porge de Notre-Dame de la Place — Crotz deu Porge de Nostra Dona de la Plassa* — ou encore : *Croix du Cimetière de Notre-Dame de la Place.*

Nous voyons dans les *Variétés Bordelaises* de l'abbé Beaurein, qu'en creusant en 1764, au coin des rues Tustal et Judaïque, pour y bâtir une maison, on retrouva la base d'une croix qui devait s'élever dans le cimetière de Notre-Dame de la Place.

La Croix de Mission de 1817 fut plantée le vendredi 25 avril, par les soins de l'abbé Rauzan qui avait prêché la Mission à la paroisse Saint-André depuis le 16 mars, concurremment avec l'abbé Guyon et l'abbé Fayet, Chevalier de la Légion d'honneur.

Une procession magnifique sortit ce jour-là de Saint-André, à deux heures et parcourut la place Rohan, la rue Rohan, le cours d'Albret, la rue Dauphine, le cours de l'Intendance, le Chapeau-Rouge, le Port, les Fossés, la rue des Lois, la rue et enfin la place Saint-André.

Les diverses Croix de Mission étaient portées en grande pompe par les autorités de la ville.

A la sortie de Saint-André, Mgr d'Aviau bénit sur la place Rohan la grande Croix qu'escortaient plus de douze cents gardes nationaux.

Lorsque la procession arriva sur la place Dauphine, la grande Croix fut étendue au centre de la place, à l'endroit même où beaucoup parmi les assistants se souvenaient avoir vu l'échafaud révolutionnaire.

On procéda alors à la bénédiction des autres Croix particulières ; puis, l'abbé Guyon, s'étant placé au pied de la croix, prononça un éloquent discours que le *Mémorial Bordelais* reproduisit *in extenso :*

« Chrétiens, » s'écria le pieux missionnaire, heureusement inspiré par le lieu de la cérémonie, « c'est l'oubli et le mépris de la religion de Jésus-» Christ, c'est l'impiété enfin qui sur cette place, où repose maintenant » l'arbre de vie, éleva dans ces trop longs jours de son règne l'instru-» ment de la mort. — C'est l'oubli de la religion qui fit élever la guillo-» tine pour étancher la soif de toutes les passions, pour satisfaire toutes » les haines et toutes les vengeances. C'est elle qui commanda toutes les » dévastations de vos temples, tous les sacrilèges, tous les crimes qui ont » fait le malheur et la honte de votre cité.....

» Vous avez été témoins ici de bien des crimes — vous avez supporté » de bien grandes iniquités. — Gardez-en le souvenir douloureux mais » utile, et oubliez-en les auteurs. Comme le Roi Martyr, dites ici: *J'ai* » *tout vu, j'ai tout entendu,* J'AI TOUT OUBLIÉ. Du haut de ce nouveau » calvaire où a été répandu aussi tant de sang innocent, le Christ vous » demande de pardonner aux auteurs de vos maux, aux meurtriers de » vos parents et de vos amis. »

Après le discours de l'abbé Guillon, la procession continua sa route, et à sept heures, au bruit du canon, la croix s'élevait triomphalement au chevet extérieur de la Cathédrale.

On y avait attaché plus de douze cents cœurs en cuivre doré, contenant chacun le nom du donateur.

Alors, au pied de la croix, l'abbé Miguel adressa encore quelques paroles à la foule; puis le cortége rentra à la cathédrale.

Plus de trois mois après, lisons-nous dans les journaux du temps, les fidèles venaient encore tous les soirs s'agenouiller au pied de la croix.

La Croix de 1817 était en bois, d'une très-grande hauteur, avec l'image du Christ placée entre deux lances. Elle n'a rien d'artistique.

Sur le piédestal brillaient en lettres d'or ces mots :

SIC
DEUS DILEXIT
MUNDUM

Deux plaques de marbre blanc, placées sur les côtés du socle, portaient les deux distiques suivants :

Qui posuere crucem hic, nobis iterare videntur;
Sic dilexit nos, non redamare nefas.

et

Si Dieu livra son fils pour le salut du monde,
Qu'à cet excès d'amour tout notre amour réponde.

Les frais d'achat de cette croix s'étaient élevés, d'après le *Journal des Curés de Saint-André,* à 353 francs.

Hélas ! la révolution et l'impiété n'étaient pas à tout jamais vaincues. La révolution de 1830 arriva; et. tandis que la Providence divine livrait Alger, l'invincible rempart de la piraterie, aux armes victorieuses de la France, la royauté encore une fois détrônée, reprenait le chemin de l'exil, et la religion se voyait de nouveau menacée par une révolution qui, dans sa haine pour le trône, sembla vouloir également renverser l'autel qui lui avait servi d'appui.

Le nom de Dieu fut rayé de la Charte, le Christ fut banni des Palais de justice et la Croix de la Mission, que la ville tout entière avait acclamée en 1817, fut abattue de grand matin et vint occuper dans le bas-côté méridional du chœur de l'église Saint-André le grand vacant, où, tout enfant, nous l'avons vue, jusqu'au jour où l'érection de la chapelle de Saint-Joseph fit de nouveau reléguer ce souvenir glorieux, encore tout couvert des cœurs dorés, dans le transsept septentrional de la cathédrale, contre la porte des flèches. L'existence de la Croix de 1817 à moitié ensevelie sous la poussière, les toiles du monument du Jeudi-Saint et l'encombrement des chaises, derrière le tambour de la porte, est presque inconnue de tous aujourd'hui (1).

Parmi les croix complètement disparues, dont le souvenir est parvenu jusqu'à nous, nous devons citer la *Croix des fossés des Carmes,* la *Croix des Petits-Carmes,* aux Chartrons, la *Croix de Puy-Paulin ou de la Porte-Dijeaux,* la *Croix de l'Epine,* la Croix de la Mission de 1806, la Croix de La Bastide qui portait comme la Croix de Floirac, le nom de *la Belle Croix,* et tout près de la ville, à deux pas de la Croix Blanche, sur le chemin de Caudéran, la croix de *l'Aure-Bielh.*

La Croix des Fossés s'élevait en face de l'église des Grands-Carmes, sur la petite place qui donnait sur le cours des Fossés.

Nous la voyons représentée sur tous les anciens plans de la ville. Elle fut abattue pendant la Révolution.

Cette croix existait déjà en 1560. Elle figure sur un plan de Bordeaux de la *Géographie de Munster.*

Son existence est encore prouvée en 1601, dans la *Chronique de Gaufreteau.*

---

(1) Un tableau placé encore aujourd'hui dans l'église Saint-André, en face de la Croix de la Mission de 1817, en rappelle le souvenir.

Nous y voyons qu'à cette époque « *Lure*, premier jurat de Bour-» deaux fit courre des taureaux, aux jours gras de cette année 1604, » sur les fossés de Saincte Eulaye, au devant de la maison où il se » tenoit, sur lesdits fossés Ayant fait clore de charretes les advenues » des rues de Cahernan, du Ha e de la qui n'a point de bout, comme » aussi de celles de la Grand'rue Saincte Eulaie e de la ruette de la » Plateforme, *e mesme au droit de la Croix,* despuis le couvent des » Ursulines jusques au niveau des maisons de l'aultre costé, pour donner » plaisir e récréation au peuple, disoit-il (1).»

*
* *

La Croix des Petits-Carmes avait été élevée sur le quai des Chartrons en face de leur couvent, au moment où le cardinal de Sourdis les avait appelés dans son diocèse.

Le Père Charles de Lorraine, supérieur de la maison professe, assista à la plantation de cette croix.

*
* *

Le souvenir d'une autre croix disparue nous est conservé dans la phrase suivante que nous trouvons dans les *Annales de Bordeaux :* « Au mois d'octobre 1711, on commença à bâtir la fontaine qui est encore sur la place Saint-Projet et celle qui subsista jusqu'en 1732, *près la Croix de la porte du Chapeau-Rouge* (2). »

Nous ignorons l'emplacement exact de ce petit monument.

*
* *

La Croix de La Bastide est représentée sur plusieurs anciennes vues de Bordeaux, datant du XVIIe siècle, comme occupant l'emplacement actuel de la place du pont, tout près de la maison du passeur.

C'était, d'après les gravures du temps, une croix à quatre branches égales, terminées en pointes, élevée au-dessus d'une haute colonne de bois, supportée sur deux marches de pierre.

*
* *

Lors de la Mission prêchée à Bordeaux en 1806 par les Pères Lenfan-

(1) Chronique bordeloise de Jean de Gaufreteau, *tome II, pp. 11-12.*

(2) Annales de Bordeaux, *par* Bernadeau (*Bordeaux, 1803*), *p. 92.*

tin, Thomas et Glorio, une Croix de Mission fut également bénite et portée processionnellement autour de Saint-André.

Cette croix était en bois, ornée au centre d'un cœur doré entouré de rayons.

Elle fut plus tard placée dans l'église Saint-André au-dessus du rétable de l'autel de la chapelle de l'Annonciation, où nous l'avons vue nous-même bien longtemps.

Cette croix était en grande vénération dans la paroisse.

Elle a disparu il y a quelques années, lors de la restauration de la chapelle et de l'enlèvement du rétable de l'autel.

Il nous a été impossible de savoir ce qu'elle est devenue. Le tableau de l'autel a dû être vendu,car nous l'avons vu pendant longtemps, exposé chez un marchand de bric-à-brac de la rue de Cheverus. Mais nous n'avons pas retrouvé de traces de la croix, dont la disparition est regrettable au point de vue historique.

*
* *

La Croix de Porte-Dijeaux ou de Puy-Paulin était placée devant l'église Notre-Dame-de-Puy-Paulin ou dans le cimetière de cette paroisse. Elle tomba avec les autres croix pendant l'époque révolutionnaire.

Cette croix est signalée dans un *Compte de l'archevêché en 1457*, cité par Leo Drouyn. — Ce document constate qu'elle devait être en pierre, car l'auteur du titre parlant d'une maison située au-delà de la rue du Temple, vers Notre-Dame-de-Puy-Paulin, cite une localité ainsi désignée : « *Qui locus est ultra Crucem Lapideam.* »

M. Leo Drouyn croit qu'elle devait être appuyée contre une maison de la rue Porte-Dijeaux.

*
* *

La *Croix de l'Epine* appelée encore *Croix de Saint-Seurin* et *Croix de la Majestat* était un petit monument placé à l'angle de la rue du Palais-Gallien et de la rue Judaïque. « C'était, dit l'abbé Beaurein, » moins une croix qu'une sorte de niche où l'on a placé une statue de » la Vierge. » Mais il est évident qu'une croix existait précédemment en ce lieu, car dans l'*Histoire de Bordeaux*, de Dom Devienne, nous trouvons d'après les registres du Parlement, le souvenir d'un attentat commis par les protestants contre cette croix en 1559.

Il est bon de donner ici ce document qui constate quels étaient les agissements des protestants au milieu du XVIe siècle.

« Malgré toutes les précautions qu'on avait pu prendre, les religion-
» naires continuèrent d'exciter des séditions et des troubles. Le 24 mai 1559,
» de Lanta, abbé de Sainte-Croix et doyen de Saint-Seurin, entra au
» Palais, et dit que *la nuit précédente* (1), on avait coupé la tête à des
» Représentations de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge, de saint Paul et
» de saint Jean qui avaient été attachés *à une croix plantée* dans le
» fauxbourg Saint-Seurin ; qu'ayant été averti, il avait envoyé chercher
» tous les officiers de Saint-Seurin et tous les aubergistes, pour savoir
» qui avait été cette nuit en leur logis; qu'ils avaient répondu n'avoir
» retiré personne ; qu'ayant fait faire des recherches dans les vignes et
» lieux circonvoisins, on n'y avait trouvé aucune des têtes susdites. On
» manda le Procureur général pour lui communiquer les faits. Il conclut
» à ce que les Représentations fussent remises, et à ce qu'on fît des
» informations pour trouver les coupables Sur quoi, le Parlement rendit
» un arrêt portant « que les conseillers Malvin et Gascq, le Lieutenant
» criminel et le Prévôt royal informeraient sur le fait; que le Chapitre de
» Saint-Seurin ferait faire de nouvelles Représentations, en ôtant, dès à
» présent, celles qui étaient mutilées ; que le dimanche suivant, il y aurait
» une procession générale, partant de l'église Saint-Seurin, à la dite
» croix, à six heures du matin, où la Compagnie assisterait en robe
» rouge, pour réparation du scandale, chaque conseiller portant un
» cierge allumé, dont le receveur des amendes ferait la dépense ; qu'au
» retour de la procession il y aurait un sermon convenable à la circons-
» tance; que l'Archevêque ou son vicaire-général procéderait par
» censures ecclésiastiques contre ceux qui avaient rompu lesdites Repré-
» sentations ; qu'il ordonnerait à tout son clergé de se trouver à la pro-
» cession ; qu'elle serait annoncée par proclamation publique, avec ordre
» à tous chefs de maisons de s'y trouver et d'y faire aller leurs domes-
» tiques, enjoignant au doyen et aux chanoines de Saint-Seurin d'anti-
» ciper leur office et de faire refaire lesdites Représentations, pour être
» remises pendant la procession. »

» Elle s'exécuta dans la forme prescrite. Les informations qui furent
» faites pour découvrir l'auteur de cette profanation, chargèrent *Pierre*

(1) En ce temps comme à Toulouse et à Lyon, de nos jours, les travaux nocturnes étaient surtout pratiqués par les iconoclastes protestants.

» *Feugère*, riche marchand de Bordeaux et il fut condamné au feu. » (1).

Dans la *Chronique Bourdeloise*, de DARNAL, nous trouvons encore le souvenir de nouvelles profanations dont nos croix et nos églises furent victimes de la part des protestants en 1561.

« Et de fait furent esleus sept ou huict bourgeois qui se présentèrent à » l'Hostel-de-Ville pour faire poursuite des insolences commises par ceux » de la religion prétendue réformée, ayans rompu les images indignement » aux portes des églises, et les croix aussi : presterent le serment devant » le Lieutenant général, protestèrent néantmoins ne se vouloir despartir » de l'obéissance desdits sieurs Jurats; *mais qu'ils ne pouvoient* » *mespriser la cause de Dieu négligée :* grandes défiances. » (2).

Il semble, si nous en croyons le paragraphe ci-dessus, qu'en 1561, la municipalité bordelaise était tant soi peu négligente vis-à-vis des briseurs d'images. Aujourd'hui, il y a progrès, elle fait cause commune avec les iconoclastes, et c'est la mairie qui fait annoncer son projet de détruire les croix!!!

Bernadeau, dans ses *Antiquités Bordelaises*, a été, lui aussi, obligé de parler de la destruction de la Croix de l'Epine, par les protestants; mais le sujet était particulièrement désagréable à cet historien peu scrupuleux, et dont le nom figure parmi les dénonciateurs de la période révolutionnaire.

Aussi, ne pouvant ni atténuer la profanation ni la nier, a-t-il cru faire preuve d'esprit et de bon goût en nous disant que *le Parlement aimait beaucoup les statues.*

Voici ce curieux paragraphe de l'auteur républicain :

« Il existait anciennement sur cet emplacement une chapelle dite *de* » *la Recluse de Saint-Ladre.* On la démolit lors du siége que Talbot » mit devant Bordeaux en 1452; à sa place fut élevée une petite madone » nommée *Croix de l'Epine* et qui était dans une petite baraque, au » milieu de la rue Notre-Dame, avant la construction de la place Dau- » phine. Cette statue fut décapitée dans la nuit du 24 avril 1559; mais » *le Parlement qui aimait beaucoup les statues,* s'empressa de répa- » rer ce malheur, en ordonnant une procession générale à la Croix de

(1) *Histoire de la Ville de Bordeaux*, par Dom DEVIENNE, 1re édition (Bordeaux 1771), pp. 130, 131.

(2) *Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux*, par Jean DARNAL (Bordeaux, Mongiron Millanges, 1666), page 76, *recto*.

» l'Epine, où serait replacée une nouvelle vierge, et lancé une belle » excommunication contre ceux qui avaient abattu la tête de l'an- » cienne (1). »

La *Gironde* ne dira certainement pas mieux au lendemain de la démolition de nos croix.

*
* *

La Croix de *Pont-Long* ou du *Sablonat* existait déjà au XIVe siècle. Un fragment d'un titre de 1322, cité par Leo Drouyn, la désigne ainsi : « En las Grauas de Bordeu dauant la Crotz de Pont-Long (1). »

Sur le plan de la Sauvetat de Saint-Seurin que possède Mgr Cirot de la Ville, la Croix de Pont-Long, appelée alors Croix du Sablonat, est placée près de la porte de la Chartreuse, dans la rue d'Arès, entre les rues Brizard et Batailley.

*
* *

La *Croix de Saint-Martin* figure également dans le plan de la Sauvetat de Saint-Seurin que possède Mgr Cirot de la Ville.

Cette croix s'élevait à l'extrémité de la rue Saint-Martin, près de la chapelle Saint-Martin.

*
* *

Une autre croix, bien qu'étant *extra muros*, mérite ici une mention à cause des souvenirs sanglants qui s'y rattachent. C'est la Croix de *l'Aure-Bieilh*, c'est-à-dire de *l'arbre vieux* ou de *l'ormeau vieux*.

Cette croix s'élevait, à l'époque révolutionnaire, à proximité de la Croix-Blanche dans le territoire de Caudéran, près du Sacré-Cœur, sur la petite place triangulaire qui existe encore aujourd'hui entre les propriétés Mabit et Cabrit.

C'était une croix de pierre, érigée en souvenir d'une mission. Elle était, dit la tradition, couverte d'une multitude d'*ex-voto* et de cœurs en cuivre doré que les habitants de Caudéran y déposaient en souvenir de leurs morts que le clergé de Saint-Seurin venait chercher au pied de cette croix.

Elle fut abattue en 1793 ; mais les pierres du socle demeurèrent en place sur le chemin, religieusement respectées des habitants de Caudéran, et s'élevant là comme un souvenir des mauvais jours passés.

---

(1) BERNADEAU. *Antiquités Bordelaises*. — [illegible], 1[illegible], p. [illegible].

(2) LEO DROUYN. *Bordeaux vers 1450*.

Nous les y avons nous-même vues bien souvent pendant notre enfance. Elles ont été vendues par la municipalité, il y a quelques années.

Le 14 juillet 1792, la garde nationale de Caudéran conduisait à Bordeaux le Père Pannetier avec les deux abbés Langoiran et Dupuy, qui devaient, ce même jour, tomber sous le couteau de la populace bordelaise, en holocaustes sanglants de la fête républicaine.

Le cortége douloureux dut faire halte au pied de la Croix de *l'Aure-Bieilh,* où les républicains voulaient tout d'abord prendre leurs victimes. Cette croix fut donc l'une des stations de l'agonie de ces martyrs de la Foi. C'est à ce titre que nous en avons rappelé le souvenir. Nous avons longuement parlé, il y a quelques années, de *la Croix de l'Aure-Bieilh* dans l'histoire du Père Pannetier (1).

*
* *

Tels sont les souvenirs que représentent pour les Bordelais les croix que notre municipalité vient de condamner à disparaître, sans qu'aucune voix se soit élevée pour protester contre cet acte de vandalisme révolutionnaire.

Et, pourtant, parmi les membres de ce Conseil municipal, au milieu de nullités reconnues de tous, il est deux ou trois individualités, véritables savants, grands chercheurs des traditions du passé, que leur science et leurs aspirations conduiraient à réclamer le maintien des vieux témoins de l'histoire bordelaise, si la passion politique et religieuse ne les aveuglait complétement, et qui seraient les premiers à demander le maintien de nos croix, à cause des souvenirs qui s'y rattachent, si la croix n'était pas en même temps un monument religieux.

On le voit, la troisième république marche hardiment sur les traces de la première. Après avoir crocheté les couvents et fermé leurs églises, elle va aujourd'hui abattre nos croix.

Et cependant, l'histoire nous a conservé le souvenir irréfutable des châtiments exemplaires qui ont souvent atteint les profanateurs de ce signe sacré.

Que de fois n'avons-nous pas vu la main de Dieu s'appesantir

(1) *Un Martyr bordelais sous la Terreur.* (Bordeaux, *Feret, éditeur,* 1877.) pp. 122 et suiv.

lourdement sur la tête des malheureux sacriléges destructeurs des croix.

Sans sortir du département de la Gironde, sans remonter au-delà des vingt dernières années, nous pourrions citer bien des faits que beaucoup de nos lecteurs connaissent comme nous.

Bornons-nous à en rapporter succinctement trois.

Dans une commune où l'on avait décidé le renversement d'une croix, l'ouvrier qui s'était chargé de l'opération fut atteint par un madrier de l'échafaudage qui lui brisa une jambe, et depuis ce jour, il marche péniblement en boitant.

Près de Libourne, des jeunes gens voulurent une nuit renverser la Croix qui s'élevait à l'entrée d'un bourg; et la croix s'abattit en effet, sous leurs efforts; mais en tombant, la lourde pierre écrasa de son poids l'un des profanateurs qui mourut de ses blessures.

Ailleurs aussi, et très-près de Libourne encore, un jeune athée rentrant de la chasse déchargea son fusil sur une croix en proférant d'horribles blasphèmes, et la Providence permit qu'un plomb, après avoir frappé la pierre sacrée, revint vers le malheureux et lui creva un œil.

Nous pourrions désigner plus clairement ici les communes du département où ces faits se sont accomplis. Nous pourrions en citer vingt autres. Mais ce serait désigner en même temps les malheureuses victimes de leur impiété. Beaucoup, parmi nos lecteurs du reste, connaissent, aussi bien que nous, les faits que nous venons de raconter, et pourront, en les lisant, nommer les endroits qui furent le théâtre de ces événements douloureux.

Nous ne voulons pas déduire ici les conséquences qui découlent des faits que nous venons de rapporter, mais nous ne pouvons nous empêcher de voir dans ces événements au moins une coïncidence providentielle. Aussi, lorsque nous avons vu nos édiles s'apprêter à porter une main sacrilège sur des monuments que nous avons appris à vénérer, nous avons cru devoir élever la voix; non point que nous espérions pouvoir, quant à présent, sauver nos Croix de la destruction complète : mais du moins avons-nous voulu en conserver le souvenir jusqu'au jour assuré où nos enfants, plus heureux que nous, auront la joie de voir s'élever de nouveau dans notre ville le signe sacré que la franc-maçonnerie, malgré sa puissance actuelle, ne réussira jamais à faire disparaître en France, sinon d'une façon tout à fait transitoire.

Notre siècle a horreur de ce qui peut rappeler la foi de nos aïeux, disait dernièrement M. Leo Drouyn.

Dans sa rage satanique, la révolution croit sans doute qu'en fermant nos temples, en chassant nos prêtres, en proscrivant nos processions, en arrachant le signe divin de nos carrefours et de nos places publiques, elle détruira en même temps le Dieu qui est l'objet de sa haine.

Rage impuissante cependant. La Croix est là dans le monde, qui domine et couvre tout de son ombre sacrée. La franc-maçonnerie peut bien un instant s'emparer de nos églises; — nous l'avons vue, il y a un siècle, y introduire un culte infâme et les convertir en temple de la Raison. Elle peut renverser nos Croix et proscrire nos religieux ; mais l'histoire est là qui nous apprend que le calme succède toujours à la tempête et qu'après la persécution, l'Eglise, forte de la promesse divine, s'est toujours relevée plus glorieuse et plus triomphante.

Charles CHAULIAC.

ENCORE UN MOT SUR L'ABBÉ MAUDOUX

Il m'est fourni par le R. P. E. Régnault, de la Compagnie de Jésus, le biographe admiré de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, l'écrivain si goûté, — il nous en souvient, — des anciens lecteurs des *Études religieuses*... qui ne le sera pas moins, un jour ou l'autre, on peut l'affirmer sans témérité, des nouveaux lecteurs de la *Revue Catholique de Bordeaux*... pour aider à résoudre la question que je m'étais posée : « Qui eut l'heureuse inspiration de suggérer au roi l'idée de choisir pour remplacer le P. Desmarets, un homme que rien ne désignait à l'attention royale ? » Le vénéré P. Régnault m'envoie cet extrait du *Journal Encyclopédique* du 15 décembre 1764 (p. 162), où le publiciste explique le hasard qui mit Louis XV sur les traces du modeste abbé Maudoux : « Le roi étant à Choisi, et demandant à des curieux de quelle paroisse ils étaient et s'ils avaient un bon curé, ces bonnes gens répondirent naïvement qu'ils étaient sous la conduite du plus vertueux ecclésiastique qu'il y eût en France, ce qui fut confirmé bientôt par le comte de Noailles, qui le connaissait à cause de la proximité de Bretigny à Arpajon, terre qui appartient à ce seigneur ». Ainsi, grâce au concours charitable des savants qu' ont daigné jeter les yeux sur mon imparfaite notice, on n'ignorera bientôt plus rien de tout ce qu'il est possible de savoir sur le dernier confesseur de Louis XV.

Ant. DE LANTENAY.

Nous recevons la communication suivante, dont l'auteur est l'un des écrivains qui s'est le plus occupé à Bordeaux de l'histoire de nos monuments religieux.

« Bordeaux, le 25 juillet 1881.

» Monsieur le Directeur,

» Je m'associe en principe aux regrets exprimés par M. de Verneilh, dans votre dernier fascicule de la *Revue Catholique*, à propos des démolitions quotidiennes de nos vieux monuments et de celle, toute récente, de la chapelle des Feuillants; mais depuis l'incendie de 1871, le délaissement absolu dans lequel était restée cette chapelle ne permettait guère de se faire illusion sur l'avenir qui lui était réservé. Seulement, dans l'énoncé des anciens souvenirs se rattachant à cet édifice et que M. de Verneilh a si bien rappelés, n'est-il pas de toute justice de joindre le nom du chroniqueur si souvent consulté par nous, l'honnête et consciencieux abbé Baurein, mort le 23 mai 1790, et qui fut inhumé le lendemain dans la chapelle des Feuillants.

» Veuillez agréer, etc. » Ch. MARIONNEAU. »

Qui nous dira maintenant où reposent les cendres de ce grand chercheur ?

Nous regrettons vivement d'être obligés de renvoyer à la prochaine livraison la dernière partie du Panégyrique de saint Ignace, *que nous devions et voulions publier le 31 juillet, jour de la fête du Saint.*

Conformément à l'avis publié dans les premiers numéros de l'année, la Revue Catholique *n'a point paru le 16 août et ne paraitra pas non plus le 16 septembre. Nous avons déjà donné beaucoup plus que l'équivalent des deux livraisons supprimées. En dépassant chaque quinzaine, et notablement, le nombre des pages convenues — vingt-quatre — de même qu'en imprimant la* Revue *sur beau papier, nous croyons, vu surtout le prix de l'abonnement, nous être montrés d'une générosité rare; et loin de nous en repentir, nous sommes disposés à faire toujours plus et mieux. —*

Il est de règle qu'un travail non signé et dont l'auteur ne se révèle pas au moins à la Rédaction ne peut être inséré dans la Revue. — *Avis à l'auteur du touchant récit intitulé :* Simple Histoire.

DEUX POÈTES OUBLIÉS

—

Ne vous est-il pas arrivé parfois en bouquinant de trouver dans un vieux livre, sans nom d'auteur, peut-être même à moitié déchiré, des pages qui vous ont frappé par le style ou par la vigueur des pensées? Vous vous êtes demandé alors qui les avait écrites, et presque toujours le problème est resté insoluble, jusqu'à ce qu'un heureux hasard vous ait mieux servi que des recherches mal dirigées, ou que des suppositions la plupart du temps erronées.

Il y a quelques mois me tombait sous la main un petit volume relié en veau, imprimé à Vannes, en 1692, chez Jacques de Heuqueville, imprimeur et marchand libraire à la Trinité. Il était intitulé.... *Traduction des Épistres d'Ovide en vers français, augmentée de l'art de prêcher, à un Abbé* ***.

Les épîtres et les élégies amoureuses d'Ovide ne m'intéressant que fort médiocrement, j'y jetai à peine un coup d'œil et je courus tout de suite à la fin du volume, au poème sur l'art de prêcher.

Je n'en eus pas lu cent vers que je reconnus tout de suite la grande

langue française du siècle de Louis XIV, cette langue qui n'a pas vieilli, qui est pure comme le cristal, au milieu de sa majestueuse cadence, et tellement simple qu'il ne serait pas possible d'exprimer en d'autres termes la même pensée. Il y avait dans ce poème ce je ne sais quoi qui est propre à la grande époque littéraire, et forme, pour ainsi dire, le patrimoine commun des bons auteurs qui lui ont appartenu, poètes comme prosateurs. Le minerai est sans doute plus ou moins riche : souvent c'est de l'or, parfois de l'argent, mais jamais du cuivre ni surtout jamais de scories.

J'en vins alors à lire la préface adressée par l'imprimeur au lecteur. Ce bon M. de Heuqueville avait de beau papier et de bons caractères, comme l'exigeaient *les priviléges* du roi ; mais son français sentait un peu la Province. On n'écrivait pas en ce temps à Vannes, ou à *Vennes*, ainsi qu'on disait alors, comme on le faisait à Paris ou à Versailles.

N'importe, je lis avec un vif intérêt l'avertissement de M. de Heuqueville au lecteur.

« Cet ouvrage, dit-il, a déjà eu une si grande approbation dans le monde, qu'il n'est pas nécessaire que j'en fasse ici l'éloge pour vous en donner de l'estime. Pour peu qu'on en lise, il est aisé de remarquer que c'est une des plus belles pièces qui ayent jamais paru dans notre langue. C'est assez vous dire que quand elle commença à paroître, *toute la terre* l'attribua au fameux M. Despréaux, tant on la trouvait digne de ses autres ouvages, qui sont les plus beaux modèles que nous ayons en ce genre d'écrire, soit pour la forme des pensées, soit pour la noblesse de l'expression, soit pour la grandeur et la délicatesse du vers. Mais il y a déjà longtemps que M. Despréaux *s'est déclaré* qu'il n'y avoit aucune part, et que l'auteur était un homme d'esprit de sa connaissance qui méritoit l'approbation qu'il avoit eüe. »

Je tourne la page avec empressement, car j'espère trouver un nom après ce préambule pompeux. Hélas ! il n'en est rien, M. de Heuqueville m'apprend seulement ceci :

« C'est tout ce que je puis vous dire d'assuré touchant la personne de l'auteur. On m'a seulement ajouté que c'étoit un prédicateur habile, qui ayant fait, pour son usage particulier, quantité de réflexions sur l'art de prêcher, s'avisa il y a quelque temps, comme il a beaucoup de génie pour la poésie, d'en mettre une partie en vers pour se délasser l'esprit et en faire part à ses amis. Mais comme ce n'étoit nullement son dessein de rendre la chose publique, elle n'aurait apparemment jamais paru, *sans qu'heureusement* la beauté de l'ouvrage ayant tenté un domestique d'un

homme de qualité à qui l'auteur avait presté sa pièce, il en tira adroitement une copie, qui en a produit depuis une infinité d'autres. »

Jacques de Heuqueville ajoute que ces copies fourmillent malheureusement de fautes, « il n'y a rien de plus défectueux que les impressions qui ont été faites de la pièce dans deux ou trois villes de France. » « C'est pourquoi, » dit-il, « en ayant recouvré une copie extrêmement exacte, et entièrement conforme à la première copie qui a été tirée sur l'original même de l'auteur, j'ai cru que je rendrais un service considérable au public, de lui en donner une impression correcte, afin qu'il pust voir enfin dans toute sa beauté un ouvrage qui mérite si fort d'y paroître et qui n'y a pas encore paru. »

Évidemment le nom de l'auteur, qui devait être connu de tous « à la cour et à la ville, » puisqu'on avait *tiré* tant de copies de sa pièce, était ignoré à Vannes en l'an de grâce 1692. Si l'imprimeur en avait été instruit, il se serait certainement empressé de le faire publier pour donner plus d'attrait au livre édité.

J'en revins donc à lire le poème, cherchant si je ne découvrirais pas un indice révélateur. L'œuvre était vraiment belle, bien conçue, fortement charpentée, riche en réflexions profondes, étincelante de verve et pleine de finesse, mais rien ne me permettait de déchirer le voile qui cachait le nom du poète.

On se rappelle un trait de la vie de La Fontaine, émerveillé de la lecture de Baruch, qui abordait tout le monde, en disant : « Avez-vous lu Baruch? »

Je me mis à faire comme le grand fabuliste, dans un but différent il est vrai ; c'est probablement la seule ressemblance qui existera jamais entre La Fontaine et moi. J'accostais les gens en leur demandant : « Avez-vous lu *l'Art de prêcher?* »

J'adressai un jour cette question à un homme aussi pieux que savant, véritable encyclopédie vivante, j'ai nommé M. l'abbé Deydou.

« Vous me prenez à l'improviste, me répondit-il. Je n'ose rien vous affirmer, mais je sais que, vers la fin du règne de Louis XIV, le P. Sanlecque a fait un poème sur un sujet de ce genre. Ce nom pourra vous aider dans vos recherches. »

Retourné dans ma solitude, je n'eus rien de plus pressé que de consulter le grand dictionnaire de Moréri. Je trouvai, en effet, sur le P. Sanlecque et sur sa famille, trois notices très-intéressantes. Je remarquai seulement qu'en parlant des œuvres poétiques de Louis de Sanlecque, qui

toutes rentraient dans le même ordre d'idées que *l'Art de prêcher*, ce poème n'était pas nommé. Il restait donc un doute dans mon esprit et, bien qu'il me semblât très-vraisemblable alors de considérer le P. de Sanlecque comme l'auteur de l'œuvre en question, je n'osais l'affirmer sans une certitude absolue.

Comment sortir de cet embarras ?

Il me vint à l'idée que le *Dictionnaire universel de Trévoux* est rempli de citations.

Je consultai donc ce magnifique ouvrage. Au mot *chaire*, je lus deux vers de *l'art de prêcher*, attribués au P. de Villiers. Au mot *prêcher*, je trouvai d'autres citations du poème, toujours au nom du P. de Villiers.

Je cherchai l'article Villiers dans Moréri, et je lus tout au long que c'était bien l'auteur de *l'art de prêcher*, qui eut un énorme succès littéraire vers la fin du XVIIe siècle.

J'étais ainsi arrivé à la solution du problème. Seulement au lieu d'un poète oublié, j'en trouvais deux, grâce à M. l'abbé Deydou.

Une difficulté restait à vaincre. Il fallait se procurer les œuvres du P. de Sanlecque. J'eus la bonne pensée de recourir à l'extrême obligeance de M. l'abbé Bertrand, directeur au Grand-Séminaire de Bordeaux, et, deux jours après, m'arrivait par la poste un vieux volume qui renfermait les pièces désirées.

Je peux de la sorte faire une étude sur deux écrivains contemporains. L'un est un véritable poète, l'autre est plutôt un lettré.

Je commence naturellement mon travail par *l'Art de prêcher* et par le P. de Villiers.

Je dirai tout d'abord que pour ne point attribuer à Boileau une collaboration dans *l'Art de prêcher*, l'affirmation de Jacques de Heuqueville « que M. Despréaux *s'est déclaré* qu'il n'y avait aucune part » n'était point nécessaire. La personnalité de Boileau est trop éclatante pour qu'un fait pareil eût pu être ignoré ; il eût suffi pour sauver le poème de l'oubli. La collaboration, du reste, n'était pas dans les goûts de l'immortel critique.

La chose est d'ailleurs impossible, car *l'Art de prêcher* est au fond un pastiche de *l'Art poétique*, qui parut en 1673. Comme *l'Art poétique*, il est divisé en quatre chants. La facture du vers est évidemment calquée sur celle de Boileau. Dans plusieurs passages même les réminiscences sont presque trop transparentes.

Sous ce premier rapport, l'œuvre dans sa conception et dans ses allures manque peut-être un peu d'originalité. Mais n'est-ce pas déjà faire preuve d'un bien grand talent que de savoir s'approprier une forme aussi parfaite? Comment aussi voulant traiter un sujet didactique, qui appartient au même genre, ne pas se conformer au modèle déjà paru, qui était lu et apprécié par tous ceux qui pouvaient lire *l'Art de prêcher?*

A un autre point de vue le poème est des plus curieux. Il nous fait pénétrer en plein dans un monde aujourd'hui inconnu et qui joua un rôle important vers la fin du XVIIe siècle, le monde des abbés, qui a peut-être été jugé trop sévèrement. Que les vocations n'aient pas toujours été exemptes d'ambitions humaines, c'est incontestable; mais le jeune clergé de cette époque en était général beaucoup plus instruit qu'on ne le suppose. A quelques exceptions près, on ne pouvait arriver aux riches bénéfices et aux dignités ecclésiastiques que par le talent de la parole et la régularité de la vie. Bossuet, Fléchier, Mascaron, Bourdaloue vivaient encore, et ces grands maîtres avaient fixé les règles de l'éloquence sacrée. La voix de Massillon commençait à retentir à Versailles.

La chaire était alors le moyen d'arriver (1), et il fallait parler devant des auditoires d'élite, soit à la Cour, soit à la ville. Il ne suffisait pas de bien parler, il fallait en même temps être orateur chrétien. Aussi dès le premier chant de *l'Art de prêcher*, lorsqu'un abbé qui doit faire ses débuts s'écrie :

« Avec moins de talent vingt abbés ont prêché
Que la chaire a portés jusques à l'Evêché. »

Le poète lui réplique-t-il par cette belle tirade :

Prêcher n'est point un art dont l'humaine science
Par des principes sûrs donne la connaissance;
Dieu seul qui le connaît peut nous le découvrir
Et seul, quand il lui plaît, nous le fait acquérir.
Les qualités qu'en toi tu prétends qu'on admire,
Le geste, l'air, la voix nous aident bien à dire.
Par là sur un théâtre on estime un acteur,
Par là dans le Palais on loue un orateur.
Joignant à ces talents la profonde science
Lamoignon voit partout vanter son éloquence,

(1) « L'on a eu de grands évêchés pour un mérite de chaire, qui, présentement, ne vaudrait pas à son homme une simple prébende. » — La Bruyère, chap. de la chaire, édition de 1694.

Quand d'un esprit si juste et d'un style si net
D'une cause embrouillée il expose le fait ;
Et, laissant des plaideurs la longueur inutile,
Il ramasse en deux mots ce qu'ils ont dit en mille.
Mais ce qui fait tout l'art d'un métier si vante
Est du prédicateur la moindre qualité.
Il faut, pour en tracer le parfait caractère,
Que la grâce dans lui se joigne à l'art de plaire ;
Car, dis-moi, cher Abbé, si l'on doit en prêchant
Désabuser l'impie, étonner le méchant,
Et, dissipant l'erreur d'une âme prévenue,
Faire suivre au pécheur une route inconnue,
Apprends-moi par quel art ce miracle est produit ?
Dieu, répond un chrétien, de sa crainte instruit,
Dieu seul tient en sa main cette puissante grâce,
Et l'homme seulement prêche, exhorte, menace.
Et toujours quand il prêche, il prêche vainement
Si des desseins du Ciel devenu l'instrument,
Il ne reçoit en soi cette vertu divine
Qu'à convertir les cœurs la main de Dieu destine.
Voilà ce qu'un docteur, Abbé, te répondra
Et que mieux qu'un docteur la raison t'apprendra.
Ainsi lorsqu'en public tu brûles de paraître,
Consulte-toi d'abord et tâche à te connaître.
Ton cœur est-il ému des célestes ardeurs
Qui des premiers chrétiens échauffèrent les cœurs,
Je ne t'arrête plus, va prêcher, monte en chaire,
Sans relâche au péché va déclarer la guerre,
Et ta voix aussitôt réveillant les pécheurs
Les fera prosterner aux pieds des confesseurs.
Mais d'un vil intérêt si tu suis la maxime,
Du public en prêchant si tu brigues l'estime,
Si tu veux, peu sensible aux progrès de la Foi,
Quand tu parles de Dieu qu'on ne pense qu'à toi,
Non, ce n'est point prêcher, c'est oser dans l'Église
Faire ce qu'au théâtre à peine on autorise.

Qui ne sent en lisant ces beaux vers un homme profondément convaincu? Aussi comme il fustige les prédicateurs indignes qui ne craignent pas, pour arriver, de recourir à des intrigues honteuses !

On en voit tous les ans de qui l'heureuse adresse
Sait d'une forte intrigue appuyer leur faiblesse,
Et qui, d'amis puissants en chaire protégés,
Ont toujours pour prêcher des auditeurs gagés !

Comme il flétrit encore ce père de famille qui, ayant deux fils et vingt mille écus de rente, ose faire le calcul suivant :

Vingt mille écus pour deux, c'est trop peu, dit Harpage,
L'Église à mon cadet offre un autre heritage.
Qu'il prêche, c'est ainsi que l'on devient prelat!
. . . . . .
Mon fils sera prélat puisqu'il n'est pas l'aîne,
Le ciel regla son sort en réglant sa naissance....

On voit que dans ce monde si brillant de la fin du XVIIe siècle, des voix éloquentes s'élevaient avec une juste indignation contre ceux qui tentaient de se faire un piédestal de la chaire chrétienne. Les nobles protestations du poète eurent certainement l'approbation d'une société profondément religieuse, et parmi les abbés de l'époque ceux qui parvinrent à l'épiscopat en furent en général très-dignes. Plusieurs d'entr'eux, par leurs vertus et par leur zèle, préparèrent ces admirables générations sacerdotales qui se montrèrent si grandes quand le jour des épreuves arriva.

Le premier chant de *l'Art de prêcher* nous dit ce que doit être l'orateur chétien ; le second chant traite du style et de la division du sermon.

Les mots sont des chemins pour aller aux pensees,

dit avec une parfaite justesse le P. de Villiers.

Tel du style souvent croit avoir l'élégance
Et savoir bien parler qui, pour toute science,
D'une phrase à la mode et d'un terme élégant
Sait orner un discours partout ailleurs rampant.
Un autre, a chaque mot joignant une épithete,
Croit attraper par là l'éloquence parfaite.
Un autre en mots pompeux, l'un à l'autre cousus,
Nous donne pour sublime un superbe phebus.
Pénetre le génie et le tour du langage,
Apprends de chaque mot et la force et l'usage.
Toujours en écrivant, modeste et retenu,
Donne-nous un discours égal et soutenu.
Noble sans te guinder, naturel sans bassesse,
Tu dois, semblant la fuir, trouver la politesse.

Le poète indique avec beaucoup d'art les règles de la division classique du sermon, et après avoir engagé l'orateur à ne pas chercher à épuiser son sujet, il ajoute avec un grand à-propos :

Borne-toi, si tu peux, aux points les plus touchants,
Que tes points soient égaux mais toujours differents

L'antithèse souvent en a fait le partage :
L'ingénue et le bon sens ont banni cet usage.
On préfère aujourd'hui le solide au brillant.
Pourquoi, quand l'or est bon, y mêler du clinquant ?

Le P. de Villiers a eu le pressentiment de la prédication moderne. Il n'ose pas conseiller à l'orateur sacré de s'affranchir des lois de la prédication créées par les grands maîtres, mais il exprime ce souhait :

Peut-être un autre un jour osera, plus habile,
Des lois de la coutume affranchir l'Évangile,
Et rendre à nos sermons l'heureuse liberté
Que donnait aux discours la sage antiquité.
De la division elle ignorait la gêne,
Et jamais l'orateur, dans Rome ou dans Athène,
Partageant avec art les sujets proposés,
N'en distingua d'abord les membres opposés.

N'y a-t-il pas dans ces vers l'intuition de la conférence qui a rajeuni l'éloquence sacrée avec Lacordaire, et dont le P. Montsabré sait user, à Notre-Dame, avec un art si parfait?

Le troisième chant est consacré au travail du cabinet, à la préparation du sermon. Ce travail doit être toujours long et sérieux.

J'estime un écrivain qui jamais ne s'entête
Et dont à corriger la plume est toujours prête.

Si l'on soumet l'œuvre à la critique d'un censeur, il ne faut point s'obstiner à conserver les passages signalés comme mauvais, alors même

Que l'endroit te paraît noble, éclatant, heureux.
Non. Retranche-le donc et que ta main immole
Cet enfant bien-aimé dont tu fais une idole.

L'orateur du reste peut être à soi-même un sévère critique.

Ne va point, si tu veux, consulter tes amis,
Mais suis d'un sage auteur cet important avis :
Quand tu fais tes sermons, est-ce ainsi, dois-tu dire
Que du vice en prêchant je détruirai l'empire?
Si Paul, si Chrysostôme étaient mes auditeurs
Que diraient, m'écoutant, ces saints prédicateurs?
Est-ce ainsi de l'Enfer qu'ils confondaient la rage?
Que Paul d'étonnement frappa l'Aréopage?
Et que, pour assister le prochain indigent,
Chrysostôme à l'avare arracha son argent?

L'orateur doit étudier son auditoire et éviter de faire dans la chaire de la philosophie païenne.

Veux-tu prêcher partout une morale utile ?
Tu dois étudier et la Cour et la ville :
Jamais en Duc et Pair n'habille le bourgeois
Ni ne donne aux sujets les qualités des rois.
Place bien tes couleurs, peins le bourgeois avare,
Le courtisan flatteur, le grand seigneur bizarre,
Mais blâmant les défauts, Abbé, garde-toi bien
D'être trop philosophe où je te veux chrétien.
N'enseigne point en chaire une vertu payenne,
Enseigne les motifs qui la rendent chrétienne.
Que Sénèque à son gré prêche la probité,
Tu dois comme saint Paul prêcher l'humilité.
Et, laissant aux Payens la probité stérile,
Changer en vrai chrétien l'honnête homme inutile.
Ne peins jamais les gens autrement qu'ils ne sont,
Ne combats point les maux que jamais ils ne font.
Que toujours tes portraits soient pris d'après nature,
Qu'on connaisse aisément le cœur à la peinture,
Mais évite avec soin d'employer les couleurs
Qui peignant les péchés font nommer les pécheurs.

Que le prédicateur évite encore de paraître trop connaître le monde.

. . . . . De savoir des mondains
Les coutumes, les lois, les modes, les desseins.....
D'un bal dans un sermon il décrit l'ordonnance.
Il montre de quels mots se sert la médisance.
Il dépeint en détail l'art de plaire à la cour,
Et peut-être celui de conduire un amour !
Que l'image du vice adroitement tracée
Puisse déplaire au cœur sans blesser la pensée.....
. . . . . .
Mais, surtout en prêchant, si ton zèle s'applique
A combattre l'erreur de l'aveugle hérétique,
Toujours avec respect apprends à le traiter.
Il s'agit de combattre et non pas d'insulter,
La charité sans fiel abhorre l'imposture,
Et le zèle chrétien ne vomit point d'injure.
En blâmant le péché respecte le pécheur,
Respecte l'hérétique en combattant l'erreur.

Dans le quatrième chant, le P. de Villiers, qui semble avoir pris pour objectif ce beau vers que nous lisons dans son poème :

C'est peu que d'être bon, il faut être excellent,

critique vivement certains genres de prédication, alors fort à la mode, et qui lui semblent, avec juste raison, abusifs.

Au nombre de ces genres était l'oraison funèbre, inaugurée par Bossuet, Mascaron et Fléchier. Les grands de l'époque voulurent faire louer leurs morts à l'exemple de Condé, de Turenne et de Montausier, et ils trouvèrent, paraît-il, bien des prédicateurs complaisants pour accepter ce funèbre emploi.

Abbé, que veux-tu que je dise?
Sur cet art imposteur, veux-tu que je t'instruise,
Qui chaque jour en chaire ose au pied de l'autel
Faire un héros, un saint, d'un coupable mortel?
Au poète gagé laisse la flatterie
Et d'un grand, à sa mort, ne peins jamais la vie,
Si son mérite obscur n'a point d'autres garants
Que la foi des amis ou l'orgueil des parents?

Le poète n'aime pas non plus ces panégyriques faits d'avance et remplis de lieux communs :

Où le prédicateur variant les portraits
Avec un seul éloge en a trente tous prêts,
Il n'est maison, couvent, paroisse ou confrérie,
Dont sans savoir le nom, sans avoir lu la vie,
Il ne puisse au besoin prêcher tous les patrons.
Heureux qui de la sorte a deux ou trois sermons:
Toujours prêts à parler il est brigué des grilles,
Des moines demandé, des villages, des villes,
Des chapitres, enfin d'un chacun courtisé.
Il promène partout son sermon déguisé,
De saints tout différents il dit la même chose,
Et sans rien en changer que le nom seul, il ose
Prêcher en divers lieux sur le même dessin
Aujourd'hui saint Denis et saint François demain
Qu'importe, il est au moins régalé des confrères!

Après avoir signalé les périls de ce que nous appellerions aujourd'hui la chaire officielle, c'est-à-dire la prédication à la Cour, l'auteur termine par quelques préceptes donnés à l'orateur sur la tenue et sur le débit.

Monte en chaire, il est temps; ça, dis-tu, je le veux.
Qu'on me vienne raser, qu'on poudre mes cheveux,
Qu'on me frise et m'ajuste. — Abbé, que vas-tu faire?
Par ces indignes soins à qui veux-tu donc plaire?
Un dehors si mondain pourra-t-il s'allier
Avec les vérités que tu vas publier!

Pourras-tu, le teint frais, faire aimer l'abstinence.
Et les cheveux poudrés, prêcher la pénitence.

Voilà pour la tenue, maintenant voici pour le débit :

Les grands veulent qu'on parle et le peuple qu'on crie,
Il faut selon leur goût les servir tour à tour.
Crier à Saint-Eustache et parler à la Cour,
Ménageant de ta voix la force et l'étendue
Fais que partout sans peine elle soit entendue.
L'un fuyant la lenteur court toujours en parlant,
De peur d'aller trop vite un autre devient lent.
Je ne peux suivre l'un, l'autre on ne peut l'entendre,
Je les laisse tous deux et ne puis les comprendre.

On voit par les nombreux passages que je viens de citer que le P. de Villiers était lui-même un prédicateur habile, car il faut bien connaître l'art oratoire pour en formuler les préceptes avec autant de justesse.

Le poète n'eût pas appartenu au XVIIe siècle s'il n'avait pas célébré dans son œuvre la gloire de Louis XIV. La personnalité royale, comme le soleil qu'elle avait choisi pour emblême, rayonnait sur tous ses contemporains. Pendant plus d'un demi-siècle, arts, littérature, science, éloquence sacrée, tout convergea vers elle. Par une étrange contradiction, ce monarque qui, malgré son incomparable grandeur, commit la faute de substituer le pouvoir absolu à l'ancienne constitution française, se considéra toujours comme l'*Evêque du dehors* et le protecteur de la Foi. En même temps qu'il était en lutte ouverte avec Innocent XI pour le droit d'asile ou pour la régale, et qu'il provoquait dans l'assemblée générale du clergé, en 1682, la célèbre déclaration des prétendues libertés de l'église Gallicane, il entendait être par-dessus tout un souverain orthodoxe et régler lui-même des questions qui relevaient du pouvoir spirituel.

La chose en vient même à ce point que le roi veut apprécier les doctrines prêchées et que plus d'un prédicateur, censuré par l'Archevêque de Harlai, est privé de sa liberté.

Louis qui de la Foi veut connaître lui-même
L'envoie à la Bastille achever son carême.

Rendons cependant au P. de Villiers la justice de dire qu'il ne se montre pas trop adulateur de Louis XIV.

Après avoir célébré la gloire du roi, il ajoute dans les conseils qu'il donne à l'abbé qui doit prêcher à Versailles :

C'est le plus grand des Rois, mais les rois sont des hommes,
Et jusques à la mort les hommes combattus
Ne peuvent qu'en veillant assurer leurs vertus.
Montre qu'en vain sur lui Dieu gravant son image
L'a rendu des mortels le plus grand, le plus sage,
A de tous ses sujets fait ses adorateurs
Et de ses ennemis lui gagne encor les cœurs,
Aux grâces qu'il reçoit si son âme fidèle,
Ayant tout fait pour nous, ne travaille pour elle,
Et ne s'assure au ciel le bonheur qu'ici-bas
A l'Europe paisible assurent ses combats.

Malheureusement ce repos ne devait pas durer et Louis XIV, à la fin de son long règne, allait traverser les épreuves de la guerre de succession, dans lesquelles il se montra plus véritablement grand qu'il ne le fut après la paix de Nimègue, au milieu des splendeurs de Versailles.

(*A suivre*). A. PEPIN D'ESCURAC.

DERNIER PANÉGYRIQUE DE SAINT IGNACE

PRONONCÉ DANS LA CHAPELLE DES RR. PP. JÉSUITES DE BORDEAUX

— 31 juillet 1879 —

(SUITE)

II

Homme de tous les temps. — Il fut l'homme de tous les temps : 1° par les leçons qu'il donna ; 2° par l'Institut qu'il a fondé ; 3° par les œuvres auxquelles il appliqua ce fils de sa grande âme.

1° Par les leçons qu'il donna. Leçons écrites, dans ses *Exercices;* vivantes, dans sa conduite.

Ses *Exercices*. Le titre seul en est instructif. Soldat naguère, frémissant encore des émotions du champ de bataille, Ignace a conscience, il a l'intuition, la révélation des conditions de la vie spirituelle.

« *Militia est, c'est un service militaire* (1), » lui dirait Job, s'il ne devinait pas ce qu'il n'a pas eu le temps d'apprendre. Et, pénétré de cette notion, il écrira la *théorie* du chrétien *militant*. Il a feuilleté le *Miles christianus* d'Erasme, de ce bel esprit qui « *n'a pas la vocation*

(1) Job, VII, 1.

du martyre (1) ». Il y a admiré des phrases agréablement tournées, des traits d'esprit, un choix d'expressions qui rappelle Cicéron et Térence. Il préfère l'*Imitation de Jésus-Christ.*

Là, il trouve signalés les piéges et embûches dont il faut se défier : *De cavendâ nimiâ familiaritate, de cavendâ superfluitate verborum* (2) ; les ennemis qu'il faut craindre : *De inordinatis affectionibus, de tentationibus reprimendis* (3) ; les travaux auxquels il faut se soumettre : *De exercitiis boni religiosi* (4) ; l'endroit où il faut dresser sa tente et disposer ses batteries : *De amore solitudinis et silentii* (5).

C'est à Manrèze, dans cette solitude où l'Esprit-Saint l'a conduit : « *Ductus in desertum à spiritu* » (6) qu'il conçoit et pratique, avant de les formuler, les leçons qu'il destine à ses frères.

Donnons-en une idée.

Au préalable, le futur guerrier doit se proposer un but. Ce but, quel sera-t-il pour le soldat chrétien ? Dieu qui l'a fait, Dieu qui le mène, vers qui il doit tendre, à qui il doit aboutir. Un obstacle intercepte le passage : c'est le péché qui fait dévier l'homme de sa route, le met en révolte contre son souverain, trouble et dégrade ses facultés, amoindrit ses forces, si même il ne les épuise. Donc, huit jours de méditations sur les *fins dernières*, et sur *le péché* qui les fait perdre de vue.

Ce travail préliminaire accompli, le conscrit de fraiche date cherche un guide, un capitaine, un chef qui le dirige, soutienne ses efforts, le mène au feu et à l'assaut.

Jésus lui apparaît, armé de sa croix, et tous les mystères de la vie mortelle du Sauveur sont tour à tour présentés à l'âme, comme autant de détails, autant d'évolutions d'un plan de campagne, pour la réalisation du dessein que la grâce de Dieu inspira. Quel est ce dessein ? *Adveniat regnum tuum* (7). *Que le règne de Dieu arrive.* Une semaine est consacrée à cette seconde étude.

---

(1) Paroles d'Erasme.

(2) Qu'il faut éviter la trop grande familiarité ; qu'il faut éviter les discours inutiles. *Imitation.* Liv. 1, chap. VIII-X.

(3) Des affections déréglées. De la résistance qu'il faut opposer aux tentations. *Ibid.* VI-XII.

(4) Des exercices d'un bon religieux. *Ibid.* et XIV.

(5) De l'amour de la solitude et du silence. *Ibid.* XX.

(6) Matth., IV, 1.

(7) Matth., VI, 10.

Le but connu, le chef agréé, il faut que l'âme se détermine à agir. Pour lui imprimer le mouvement décisif, un nouveau spectacle est offert à l'imagination. Voici Jérusalem et voici Babylone. Sous les murs de ces deux cités, se forment deux groupes qui se rangent sous les étendards du Christ ou de Satan, dont l'un nous fait lire les mots séducteurs : *honneurs, volupté, richesse;* l'autre, les mots rebutants : *pauvreté, humiliation, sacrifice.* Le choix n'est pas douteux.

Mais il faut élire un état de vie; car, même sous les remparts de la ville sainte, il y a divers corps qui opèrent. Chacun peut, à sa guise, et selon l'attrait divin, s'engager soit dans la troupe d'élite, où tout soldat a sa valeur, et qui s'expose à tous les hasards, soit dans le gros de l'armée, où le nombre supplée à la force individuelle.

L'élection faite, et le soldat rangé à sa place, on l'anime à l'action. Le mobile qui excitera son courage, ce ne sera point la crainte, aiguillon des âmes serviles ; ce ne sera pas même l'espérance, qui stimule au bien les âmes intéressées; ce sera l'amour, qui, tout ensemble, est sentiment et volonté, l'amour qui fond en *un* l'intérêt, le devoir, le plaisir, et qui dicte les renoncements courageux et les dévouements magnanimes.

A cette école se formera, non-seulement la religieuse, mais le simple fidèle qui tient à justifier son titre de *chrétien* et qui veut répondre à sa vocation. En effet, mes frères, c'est la doctrine d'Ignace, tout vrai disciple de Jésus-Christ est un *ascète*, dans tout le sens du mot, c'est-à-dire un homme d'exercices guerriers (1), et, jusqu'à la fin des temps, cette méthode large, simple, puissante, qui saisit, pour les appliquer à une œuvre unique, tout l'esprit et tout le cœur du chrétien, fera des lutteurs énergiques, des preux batailleurs qui sauront diriger leurs coups, gagner du terrain pied-à-pied, ravir à la pointe du glaive ce royaume des cieux qu'on *emporte* par la *violence* (2).

Quoi d'étonnant, mes frères, que l'*homme animal* (3) n'y entende rien et blasphème ce qu'il ne peut comprendre? Son imagination, sa mémoire, son intelligence sont détournées de leur véritable objet, ravalées vers un idéal sans grandeur, et il jalouse, sans entreprendre de l'acquérir, la supériorité que donne la mise en pratique de ces fortes leçons ?

---

(1) ασκεῖν, exercer.
(2) Matth., XI, 12
(3) I. Cor., II, 11.

Quoi d'étonnant aussi qu'Ignace, ayant suivi cette marche, ait légué à ses fils et à toute l'Eglise des exemples bons pour tous les temps? C'est le propre de la sainteté de servir de modèle à tous les rangs et à tous les âges, sinon dans chacune de ses manifestations extérieures, du moins dans ses principes d'action et ses motifs déterminants.

Mais la sainteté d'Ignace a pour caractère la rectitude des lignes et la sévérité des aspects. Ses extases, qui rappellent celles de Paul, ne paraissent pas influer, d'une façon directe, sur ses enseignements et sur ses actes. C'est la sainteté raisonnable, dirai-je, si le mot *sainteté* n'éveillait l'idée d'un état que la raison seule est impuissante à expliquer aussi bien qu'à produire. A la simplicité de la *colombe* se joint en effet chez lui la prudence du *serpent* (1). Benoît, Bernard, Bruno, à travers les siècles, donnent la main aux moines du Scété, aux anachorètes de la Haute-Egypte. Chez eux, le surnaturel coule à pleins bords, et cela se voit. Dominique et François d'Assise ont le charme naïf, la grâce légendaire d'un second âge d'or du christianisme. Ignace, par la sévérité de sa tenue et la réserve de son attitude, inaugure la sainteté moderne, grave, correcte, austère, d'une originalité moins accusée, moins expansive, moins attrayante, providentiellement et volontairement dépouillée de prestige et d'éclat, n'effarouchant point, par des dehors étranges, un siècle sans enthousiasme, qui aime à se dire et qui se croit positif. Mes Pères, j'ai honte de porter ainsi un jugement sur un saint que vous connaissez mieux que moi. Je me hâte de protester que je ne tiens pas à ces appréciations. Elles me sont personnelles, et je les abandonne, pour peu que vous les contestiez.

Ignace fut l'homme de tous les temps, par l'Institut qu'il a fondé.

Ici, mes frères, représentez-vous l'Eglise, telle que la dépeignent nos saints prophètes, sous la figure d'*une armée rangée en bataille :* (2) « *Ut castrorum acies ordinata.* » Tous les justes vivants forment cette masse profonde qu'anime un souffle parti d'en haut. Ils sont là, faisant face à l'ennemi; leurs chefs les exhortent, les passent en revue, les tiennent en éveil, conduisant la manœuvre, prenant les dispositions utiles, fortifiant les endroits faibles, se portant aux points menacés. Ces chefs sont les prêtres, les évêques, le Pape. Fonder un ordre religieux, c'est mettre à la disposition du généralissime un corps d'élite,

(1) Matth., III, 4.
(2) Cantic. VI, 3.

une légion alerte et vigoureuse qui sera toujours sous sa main. On a vu quelquefois, dans les crises suprêmes, des volontaires s'organiser spontanément en bataillon qui guerroyait à ses propres dépens. La crise passée, le souverain, par reconnaissance, donnait à ces *vélites* une organisation définitive, et l'Etat comptait une milice de plus. Ainsi des ordres religieux. Nés d'un péril de l'Eglise, ils demeurent après, avec quelque chose des ardeurs de leur première jeunesse, et vous les verrez, tantôt lancés en éclaireurs essuyer les premières décharges de l'adversaire, en procédant aux reconnaissances; tantôt se porter sur les flancs de l'armée ou se déployer en tirailleurs sur le front de bataille, ou descendre dans la plaine, au moment décisif, pour emporter la victoire; partout, en un mot, sauf à l'arrière-garde : c'est une place qu'ils n'aiment pas.

Vous n'y comprenez rien, gens obtus de ce siècle. Il y a pour vous bien d'autres mystères! Vous prétendez pourtant avoir découvert la force de l'association. Vous associez vos noms, vos capitaux, vos influences. Et vous ne comprenez pas l'utilité d'une réunion d'hommes qui, frères par l'unité de nature, frères par la communauté de foi, contractent ensemble une fraternité de plus, unissant leurs intelligences, leurs cœurs, leurs volontés, et disant à l'Eglise, leur mère : « A toi tout cela; mets cette force à profit. »

Mais la société, dites-vous, la société sera privée des services de ces hommes, absorbés par des soins d'ordre spirituel. La société, nous verrons tout à l'heure, en racontant leurs œuvres, ce qu'ils font pour elle; proclamons ici, d'une manière générale, qu'ils lui rendent un double service. D'abord, ils ne lui demandent rien.

Or, en un temps où l'Etat a voulu être tout, se substituer même à la famille et à l'Eglise, non-seulement pour la distribution des emplois, mais pour la dispensation de l'enseignement, pour la répartition des secours, et pour tant d'autres choses qui le regardaient moins, n'est-ce pas, ne doit-ce pas être pour les gouvernants un soulagement immense, une diminution sensible de responsabilité, que cet engagement pris par des centaines, par des milliers d'individus, de ne rien attendre de l'Etat, ni distinction honorifique, ni charge lucrative, rien, sinon la protection négative qu'on ne peut refuser à des citoyens qui paient tous les mêmes impôts que les autres, observent toutes les lois et s'en imposent même quelques-unes de plus ?

Mais ils servent effectivement la société par les exemples qu'ils don-

nent. Ils réalisent la perfection relative, celle qui résulte de l'accomplissement des conseils du Christ. Ils assainissent notre atmosphère morale. Ils perpétuent, au sein de nos corruptions, la tradition de la vertu héroïque; empêchent la prescription, je ne dis pas du vice, mais de l'honnêteté vulgaire et maintiennent, en l'élevant, le niveau moral de l'humanité.

Ils servent la société par leurs prières, prières incessantes, qui entrent, comme partie intégrante, dans la trame de leur existence; et j'avouerai qu'ils sont inutiles, si vous me prouvez que Moïse sur la montagne, levant les mains au Seigneur, pendant qu'Israël combattait, remplissait un rôle sans importance et sans utilité.

Ils servent la société par leurs mortifications, expiations volontaires, acceptées, recherchées, choisies pour partage; mérites charitablement abandonnés à la justice de Dieu pour le salut d'autrui; dérivatif offert à cette justice qui, provisoirement, nous épargne, parce qu'elle s'en contente.

Ils servent la société par leur consécration même au service de Celui qui fit les sociétés, qui les régit d'en haut, en dépit d'elles-mêmes. Ils sont ces prémices bénies, cette dîme, tribut vivant prélevé sur le genre humain, que le Seigneur s'était positivement réservé autrefois, et qu'il attend désormais du libre arbitre de chacun.

Voilà, sans parler d'une infinité d'autres points de vue, ce qu'est un Ordre religieux. Par sa nature et son essence, c'est un bienfait durable et permanent. Celui qui le créa, fut suscité tout exprès; il l'assit sur une base indestructible, en lia toutes les parties avec un ciment divin, et leur donna la forte cohésion des monuments qui bravent les siècles.

C'est votre cas, mes Révérends Pères, vous vous réclamez d'un patronage qui n'a rien de terrestre; vous êtes constitués sur la base de l'autorité, reliés entre vous par la charité, maintenus en place par l'obéissance. Qu'importe, qu'on en rie ou qu'on s'en indigne? Vous êtes, dans l'acception la plus militaire du mot, une *compagnie*. Sans une discipline toute militaire, seriez-vous cela?

Les résultats, d'ailleurs, ont justifié les vues et les intentions de votre Père. Depuis bientôt quatre cents ans, vous existez, et l'histoire compte peu de grands noms qui soient à la taille des vôtres. Après la génération première, après ces prodiges de vertu et de science, qui s'appelèrent Laynez, Lejay, Lefèvre, François Xavier, lesquels firent reculer l'er-

reur protestante et ouvrirent l'extrême Orient à l'Evangile, voici la seconde génération, non moins valeureuse, non moins héroïque. Elle poursuit l'œuvre commencée et jette sur le nouveau-monde une colonie de pacifiques envahisseurs. Elle s'appelle Canisius, François Borgia, Campian, Suarez, Azevédo, Stanislas Kostka.

Voici la troisième, aussi ardente, aussi riche en dévouement et en génie : Aquaviva, Bellarmin et Tollet, Maldonat, Possevin, Edmond Auger, Pierre Claver, Louis de Gonzague.

Voici maintenant Seigneri, Sirmond, Pétau, Rapin, François Régis, Vassière et Bourdaloue.

Bientôt, à l'heure mauvaise de la tempête : Ricci, Malagrida, les Bollandistes, Beauregard et tant d'autres.

Et, depuis votre résurrection, Maccarthy, Villefort, Ravignan, Pontlevoy, Gury, Secchi, Perrone, les ôtages.

Je m'interdis de nommer les vivants, et c'est bien le cas de le dire, tout en ne parlant que des morts : « *J'en passe, et des meilleurs.* » Oui, mes Pères, les coureurs antiques, qui se transmettaient la torche sans l'éteindre, après avoir franchi le stade au pas de course, sont une faible image de cette transmission ininterrompue des talents, du zèle, de l'héroïsme généreux.

Ces noms que j'ai cités rappellent tous les genres de gloire, et j'en viens, pour finir, aux œuvres de ses compagnons et de la postérité d'Ignace, qui font de ce grand saint, à un troisième et dernier point de vue, l'homme de tous les temps.

Quelle est la vocation des Jésuites? Ils les ont toutes. A quelles œuvres peuvent-ils s'appliquer? A toutes.

Et c'est là un des traits du génie de leur fondateur, de leur avoir donné une règle assez souple pour se plier à tout besoin. Pas d'Office canonial; pas d'austérités régulières. A tout instant, comme le prêtre séculier, ils sont à la disposition du prochain. Je vous l'ai dit, mes frères, les ordres religieux sont des corps d'élite, une espèce de bataillon sacré, et quelques-uns ont leur poste fixe dans l'ordonnance générale de l'armée sainte. Mais celui-ci, c'est l'escadron volant, qui marche à l'avant-garde, se porte sur les flancs ou se déploie sur toute l'étendue des lignes. Cela dépend de l'occurrence. Il emploie toutes les tactiques et combat avec toutes les armes, et nul ne ressemble plus que celui-là au clergé paroissial.

Cependant, trois œuvres lui sont plus particulièrement chères et lui

réussissent plus parfaitement : la prédication, la direction des consciences et l'éducation de la jeunesse.

La prédication, et nous savons quels furent et sont encore les fruits de cet enseignement prodigué avec tant d'éclat, de solidité, de vigueur, du haut des chaires catholiques. Pureté de doctrine, rigueur de méthode, netteté d'exposition, argumentation serrée, applications exactes, style nerveux, précis, élégant sans recherche, tels sont les principaux mérites d'une école qui fournit au grand siècle *le roi des prédicateurs et le prédicateur des rois,* qui a fourni au nôtre tant d'orateurs justement goûtés. L'éloquence sacrée a été, dans ces derniers temps, plusieurs fois mise en péril. Un faux goût l'envahit et fit loi un moment. Pas pour vous, mes Pères. Vous avez gardé votre genre, le genre éternel du bon sens et de l'esprit de foi. L'abandon, la familiarité du missionnaire ne vous sont pourtant pas étrangers, et les classes populaires, et les néophytes des pays lointains en rendent témoignage, et font remonter leur gratitude à votre saint fondateur.

Pour ce qui est de la direction des consciences, vos principes ont prévalu ; et, nous reportant en arrière, au temps des *calomniateurs de génie* (1), nous vous rendons grâce d'avoir opposé au rigorisme janséniste votre sens exquis du possible, qui n'exclut nullement l'excitation au désirable et l'impulsion vers le parfait.

Mais l'œuvre par excellence des fils d'Ignace, mes frères, c'est l'éducation de la jeunesse. Elever, ennoblir les intelligences, cultiver l'imagination, meubler la mémoire, former le goût, tremper les caractères, quelle tâche, grand Dieu ! Jamais l'Eglise ne s'en est désintéressée. Elle sait trop que l'avenir est en germe dans le présent, et que, si on laisse le germe à l'abandon, la moisson sera nulle. Elle sait toute l'étendue, toute la portée de l'ordre qui lui fut intimé : « *Docete, Enseignez* (2)», et elle tient à être institutrice du genre humain. C'est elle qui fonda les Universités, les enrichit de priviléges, leur donna leurs professeurs illustres. Et, quand elle découvrit dans ces institutions, longtemps florissantes, l'ivraie des mauvaises tendances, elle leur suscita, pour les rappeler à l'ordre, la concurrence des congrégations religieuses. Au moyen-âge, les universités contestèrent le droit d'enseigner la théologie aux Frères Prêcheurs et aux Frères Mineurs. Saint Thomas d'Aquin et

(1) Pascal et *les Provinciales.*

(2) Matth., XXVIII, 19.

saint Bonaventure prirent la plume pour combattre ces prétentions exclusives.

Au seizième siècle, les alarmes se renouvelèrent. Les universités revendiquèrent le droit d'enseigner seules les lettres humaines. On passa outre, Dieu merci, et les nouveaux maîtres réussirent au point d'exciter l'envie des protestants : « *Voulez-vous connaître ce qui est bien, en » fait de colléges et de méthodes*, écrivait le chancelier Bacon, *voyez » les Jésuites.* » Le siècle de Louis XIV est là pour l'attester. Vous l'avez formé en partie, mes Pères. Vous eûtes pour élèves : Descartes, Corneille, Bossuet, Condé, et ceux des grands hommes d'alors qui eurent d'autres instituteurs que vous, Pascal, Boileau, Racine, les eurent meilleurs que leurs devanciers, parce qu'ils étaient stimulés par vous.

Ah ! ils savaient ce qu'ils faisaient, les encyclopédistes et les adeptes de Voltaire, lorsqu'ils réclamaient votre suppression ! Ils voulaient préparer la génération qui fit *quatre-vingt-neuf*, et laissa faire *quatre-vingt-treize*. Ils n'y réussirent que trop.

Et n'est-ce pas pour étouffer notre renaissance religieuse que leurs médiocres héritiers vous ont choisis comme boucs émissaires? Vous faites trop bien votre œuvre Le seul moyen qu'ils aient d'empêcher votre succès, c'est de fermer vos écoles et de vous chasser. Et pour créer dans ce peuple français si généreux, mais si crédule, un courant d'opinion illibérale et persécutrice, la bêtise et la méchanceté conspirent : l'une, pour tout croire ; l'autre, pour tout inventer ou tout rééditer.

On s'en va ramasser dans tous les égoûts les accusations calomnieuses. Votre Compagnie pourrait répondre, avec le Sauveur : « *Interrogez » donc ceux qui m'écoutèrent. Interroga eos qui me audierunt. Ils » savent ce que je dis* et ce que je fais. *Ecce hi sciunt quæ dixerim » ego* (1).» Mais non, que les faux témoins se lèvent, et qu'ils se succèdent; qu'ils se contredisent dans leurs allégations mensongères : « *Convenientia testimonia non erant* (2).» Que les uns vous imputent d'enseigner à tuer les rois, et les autres de leur livrer les peuples sans défense; que ceux-ci vous accusent d'exagérer les droits de la liberté humaine et ceux-là de les méconnaître ; qu'on vous reproche ici de corrompre les jeunes gens, là d'en faire des héros, on croira tout, sans se mettre en peine de concilier ces assertions contradictoires.

(1) Joan., XVIII, 21.
(2) Marc, XIV, 56.

Le mot d'ordre est donné : *Sus à l'Eglise !*

Et vous avez l'honneur d'essuyer le premier feu.

Il nous atteint à travers vos rangs. Car, on ne nous fera pas prendre le change Plus que jamais les catholiques sont unis. Séculiers, réguliers, simples fidèles, c'est toujours l'Eglise; plusieurs membres, mais un seul corps, surtout un seul cœur, et ce cœur ressent tous les coups. Nos pontifes l'ont proclamé : votre cause, c'est notre cause; et nos adversaires, dans leurs rares accès de franchise, laissent échapper des aveux de nature à éclairer les plus prévenus : « *Le cléricalisme, c'est l'ennemi.* » Et qui donc, parmi les croyants, ne s'honore d'être *clérical?* Et qui, dans le clergé, ne vise à faire des *cléricaux?*

Mes Pères, c'est une justice à vous rendre, vous paraissez, en toute occasion, les plus engagés dans la mêlée. Si les ennemis de la religion vous attaquent avec un acharnement plus marqué, c'est votre faute, c'est la faute de votre Père. Pourquoi, dans son humilité, vous refusa-t-il son nom ? Pourquoi vous donna-t-il le nom de Jésus ? Vous le portez, ce nom adorable, ce nom voué à la contradiction.

Eh bien ! partagez sa fortune : sa gloire, sans doute, ce « *Laudamini in nomine sancto ejus;* (1) » mais aussi ses opprobres et les persécutions qu'il attire : « *Eritis odio..... et persequentur vos propter « nomen meum.* »

Ignace, homme de son temps, a été jusqu'ici l'homme des temps qui ont suivi sa mort. En sera-t-il de même dans la suite des âges ? Certes, mes frères, il ne m'appartient pas de me poser en prophète; cependant, si je juge de l'avenir par le passé et par le présent, je constate que les époques de l'humanité durent de longs siècles, et j'ose affirmer que celle qui date de 1517, de l'avènement du protestantisme, est loin de toucher à son terme. Par conséquent, l'homme qui répondit à un besoin de l'Eglise et de la société, en des circonstances analogues à celles des jours actuels, cet homme-là est encore utile. Dieu, qui est l'*auxiliaire* des saintes *opportunités,* conservera donc à la société et à l'Eglise la Compagnie qu'il fit naître pour elles avec tant d'à-propos : « *Adjutor in opportunitatibus.* »

Non, ne craignez pas pour les Jésuites, vous qui êtes leurs amis, vous qui êtes de leur clientèle. Ne craignez ni pour eux, ni pour l'Eglise catholique dont ils sont les plus vaillants champions.

(1) Ps., CIV, 3.

Marchons de concert. Ralliez-vous autour de nous, mes frères.

Nous ne plierons pas sous l'orage. Sans fierté, sans bravade, mais sans défaillance, nous attendrons l'heure de la justice.

Nous souffrirons, la prière aux lèvres.

Nous ne périrons pas.

Nous sommes immortels.

Nous sommes la céleste enclume qui use tous les marteaux.

Nous sommes la barque que conduit un divin pilote.

Nous sommes l'édifice qui ne plonge pas dans le sol ses racines, mais qu'une main d'en haut y tient parfaitement appuyé.

Persécuteurs infimes, tristes parodies des tyrans qui n'eurent pas raison de nous, ombres ridicules des colosses du crime, pâles contre-façons d'ennemis qui ne vous ont transmis que leur haine; lancez vos grains de sable, que vous prenez pour de foudroyants projectiles; brandissez vos armes de rencontre, que vous prenez pour des massues. Frappez; nous ne bougerons pas sous le choc, et le contre-coup vous renversera. Nous serons là pour vous ramasser, pour vous offrir le cordial qui ranime; ou, si vous devez mourir de votre malice, pour vous suggérer à la hâte le repentir, murmurer à votre oreille notre pardon et le pardon de Dieu, et vous ensevelir dans le manteau de notre charité. *Amen.*

P.-G. DEYDOU.

L'ABBAYE DE SAINTE-MARIE-DU-RIVET.

(Suite.)

Un sieur Mougens (2), neveu du curé de Brannens, de même nom, accuse en 1719 le prieur Philibert, auprès de de Fleins, de mal administrer les biens de l'abbaye; un M. Fonteneil, en 1724, se plaint aussi longuement à l'abbé de ce que le prieur n'a pas pris assez chaudement son parti dans certains tripotages de voisins. Je pense que ces petites

(1) *Le 5 mai 1717* M Baritault permute avec le curé de Saint-Germain-d'Auros — *15 octobre 1737*. Contrat de vente entre M. Jean Fonteneil, juge de Brannens, et Dom Guy Jourdain de Fleins, abbé régulier du Rivet: témoins : Pierre de Baritault, prêtre, docteur en théologie et curé de Castillon, et Pierre Faure, prêtre, docteur en théologie et vicaire de Vieujac (*sic*). (Note oubliée se rapportant à la page 358, ligne 8.)

(2) *En avril 1719*, Mougens offre à l'abbé d'affermer l'abbaye du Rivet : il en donnera 3,000 liv., et de plus fera dire la messe dimanches et fêtes. Il trouve que les biens de ce bénéfice sont mal administrés par M. Filibert (*sic*.).

dénonciations n'altérèrent pas la bonne harmonie entre le prieur et son abbé. Philibert avait aussi d'autres soucis : des différends avec ses voisins les Chartreux, avec des ouvriers qui manquaient à leurs engagements, avec le receveur des décimes de Bazas qui, en 1727, fait saisir la somme de 577 l. 4 d. dont on lui refusait le payement. Cette dernière affaire date de l'époque probable de son départ; plus tard, deux mois moins sept jours, — Étienne Goudicheau étant syndic, — la plus grosse affaire qu'il ait eue à traiter et dont l'abbé d'ailleurs supporta la plus lourde part, fut celle du moulin de Répassac, aliéné déjà depuis 1478, comme nous l'avons vu, sous des conditions iniques et très-désavantageuses pour le couvent. De Fleins résolut de revenir sur cette aliénation, quelque ancienne qu'elle fût. L'occasion était favorable. Ce moulin, après avoir passé des mains du sieur des Appats dans celles du fameux Fabas, son héritier, avait été vendu en 1601, exempt de revenus, à M. Jean de Castelnau, de Langon. Le petit-fils de celui-ci, nommé Pierre, le revendit à vil prix, en 1680, à Charles de Villars et à Pierre Dubourg, et ce dernier en devint exclusivement maître vers l'an 1702. Or, Pierre Dubourg, marchand de Bieujac, eut l'ambition de faire fortune. Il s'associe avec son fils, Jean Dubourg, emprunte de plusieurs côtés et se livre à des spéculations qui entraînent sa ruine. C'est alors, le 4 mai 1720, que l'abbé de Fleins le fait assigner en désistement pour le moulin de Répassac; et comme il meurt sur ces entrefaites, le 4 décembre de la même année, l'opiniâtre abbé fait assigner ses successeurs. Cependant un des créanciers de Dubourg avait fait opérer une saisie de tous ses biens, y compris le moulin en question. De là, nouveau procès entre lui et l'abbé. Or, ce créancier était la veuve Médina, juive sans aucun doute, comme l'indique son nom et sa demeure, rue Bouhant, à Bordeaux. Malgré son opposition, Fleins est mis en possession du moulin (1).

Mais quatre ans après, il est obligé, par arrêt du grand Conseil, de le faire rentrer aux criées ; puis, en 1726 et 1729, il se voit encore débouté de ses prétentions du moulin de Répassac et condamné à des frais qui s'élèvent à plus de 3,000 livres. L'abbé, alors à Paris, annonce sa défaite à son chargé d'affaires du Rivet en homme accoutumé à de pareilles catastrophes, et l'état financier du Rivet est assez prospère pour qu'en très-peu de temps ces dettes soient éteintes (2).

---

(1) Arrêts de Conseil, 19 septembre 1721 et 2 janvier 1722.

(2) *9 mars 1728*. Reçu de la veuve Médina pour 1,000 liv. payés à-compte des

Une autre affaire où M. de Fleins ne joue pas, ce semble, un rôle bien brillant, est celle du collége Saint-Bernard, que nous voyons encore revenir sur la scène. Une place étant venue à vaquer dans l'abbaye, le revenu qui y était attaché dut, en vertu des règlements, être appliqué au collége Saint-Bernard. C'était 200 liv. somme modique pour une administration qui ne reculait pas devant la dépense lorsqu'il s'agissait des entreprises les plus hasardées. Loume, toujours proviseur du collége, écrivit donc à l'abbé avec son urbanité ordinaire et réclama les 200 liv. en vertu d'ordonnances portées autrefois par lui au Rivet. L'abbé lui répondit de Paris et allégua l'impossibilité absolue où il était de payer cette somme. Les biens de l'abbaye ont été pillés et usurpés par les Huguenots. Il est lui-même à Paris pour les recouvrer, et il les emploiera, non à embellir de magnifiques appartements, mais à établir les lieux réguliers. Ce refus mit fin aux instances. Mais comme la plupart des monastères de l'Ordre imitaient de Fleins, il fallut recourir à des moyens plus puissants et remettre l'affaire entre les mains des laïques auxquels conviennent mieux les procédés violents de la force et les rigueurs de la justice humaine. En conséquence un M. Jean Marcassin, de Toulouse, qui avait avancé 10,304 liv. 10 s. pour le collége Saint-Bernard, demande et obtient l'autorisation de poursuivre les débiteurs de cette somme. (29 avril 1730). D'un autre côté, Dom Andoche Pernet, abbé de Citeaux, fit confirmer par le Conseil d'État les ordonnances portées par les supérieurs de l'Ordre, en faveur du collége Saint-Bernard. (9 décembre 1730.) Loume ne manqua pas d'envoyer au Rivet toutes ces ordonnances (20 février 1731). Elles furent bientôt suivies d'un avis imprimé de M. Marcassin, qui menaçait de la saisie (1). Malgré cela, Fleins fait des difficultés, et, le 5 décembre 1731, Loume est obligé d'y répondre; mais c'est en vain : Fleins était encouragé dans sa résistance, d'abord par sa position élevée dans l'Ordre (2), ensuite par la conduite de presque tous les autres

frais. — *3 mai 1728*. Reçu de la même pour 350 liv. — *5 mai 1728*. Autre reçu de la même. — *5 janvier 1729*. Id. pour 257 liv. — *24 septembre 1729*. Reçu du procureur de la Médina, pour 1,014 liv. 16 s., en vertu d'arrêts du Conseil, 19 septembre 1728 et 28 avril 1729.

(1) *15 juillet 1731*. Dernier avis imprimé de Marcassin : payement des 200 liv. ou saisie : mauvaise rédaction — Il y est dit que l'ordonnance de l'abbé et l'arrêt du Conseil ne lui avaient fait restituer que 1,740 liv.

(2) *20 février 1731*. Lettre de Loume à l'abbé du Rivet : il le supplie de payer les 200 liv. — très-poli comme toujours. Il dit que l'abbé du Rivet vient d'être nommé procureur général de l'Ordre.

monastères. Il fallut donc, le 20 janvier 1736, une nouvelle lettre de Loume, puis une autre le 27 juin de la même année. Elles sont d'une amabilité vraiment étonnante, vu les circonstances qui leur donnaient occasion. Loume rappelle à l'abbé avec complaisance les temps anciens; il a vu son prédécesseur à Toulouse, lorsqu'il était lui-même prieur de la Grande-Selve; il a aussi étudié avec de Fleins; mais il y a longtemps, car il est dans ses 80 ans et bien portant, malgré quelques infirmités. Ces importunités aimables déterminèrent sans doute de Fleins qui, le 30 juin, envoie à Toulouse 50 liv. déjà déposées depuis le 8 du même mois entre les mains d'un correspondant. Loume ne les avait pas reçues encore le 7 du mois suivant; nous le voyons dans une nouvelle lettre où il suppose que l'abbé lui a manqué de parole.

Plus tard, le 16 novembre 1738, il réclame les 150 liv. qui restent; enfin, en 1744, le 27 mars et le 15 octobre, cette affaire était encore pendante; il fallut menacer de la saisie et faire intervenir de nouveau le général F. Andoche, abbé de Citeaux. Depuis, nous ne voyons plus traces de cette affaire. Sans doute de Fleins finit par s'exécuter. Quoi qu'il en soit, Loume n'eut pas le bonheur d'emporter cette difficulté. A l'époque dont il s'agit, il avait cessé de vivre ou du moins n'était plus capable d'agir, puisque c'est un Soulagé, procureur (1) du collége Saint-Bernard, qui fit les dernières réclamations.

Les misères d'un Ordre autrefois si fervent ressortent de toutes parts dans les archives du Rivet.

En 1707 nous trouvons que l'abbé de Citeaux, Nicolas Larcher, fut obligé de défendre, sous peine de suspense *ipso facto*, aux religieux de son Ordre allant à Toulouse, de loger ailleurs qu'au collège Saint-Bernard, où ils devaient payer 24 sols par jour.

En 1714, Fleins étant à Paris, reçoit une lettre du prieur de Fontguilhem appelé F. Bruslé, où celui-ci le nomme Monsieur, ne lui parle que de vin, de blé, d'argent, de procès et le prie de lui procurer une abbaye. Un autre moine de Cadouin, F. Michel Marx, est moins ambitieux, quoique tout aussi peu abandonné à la Providence : il désire seulement que l'abbé le fasse venir auprès de lui au Rivet ; un autre, aussi prieur de Fontguilhem, M. Recoures, écrivant à l'abbé, raisonne sur sa

(1) *27 mars 1744.* Soulagé réclame 50 écus et menace très-poliment de la saisie. Lettre cachetée du sceau du collège : un saint Bernard debout, crosse en main et autour, *Sig. Collegii S. Bernardi. Tol.*

position comme pourrait le faire un homme du monde qui n'aurait pas la foi bien vive. L'abbé avait voulu le faire passer à Faize et il l'en remercie; car, disait-il, quoiqu'il y ait dans le poste qu'il occupe actuellement plus d'honneur et de richesses et que ce soit là sa maison de profession, il préfère sa santé à tout le reste et aime mieux tout abandonner que demeurer à Fontguilhem (3 septembre 1721).

Et c'est partout que nous voyons ainsi les intérêts de la terre absorber et effacer les idées du ciel. Toujours il ne s'agit que de dîmes, de fermes, d'assignations, de procès, et ce langage désole dans la bouche de religieux.

Pourtant on voit encore là l'influence heureuse de la religion. Le prieur Chausteux (1) avance du blé à des métayers malheureux ; il ne veut pas pousser un débiteur qui lui déclare que pour payer il faut vendre ses meubles ; le couvent fait des aumônes assez abondantes ; il offre une généreuse hospitalité. Encore une fois, c'est assez pour être absous aux yeux du monde ; mais la religion voudrait quelque chose de plus parfait.

Voici encore une affaire affligeante. Nous avons vu plusieurs fois s'élever des différends entre le Rivet et sa voisine la Chartreuse. C'était surtout à l'occasion d'un moulin sur le Beuve, dont les eaux pouvaient très-facilement inonder les terres de cette dernière. De Fleins, voulant encaisser le ruisseau et obtenir une masse d'eau plus considérable, fit bâtir un réservoir et une chaussée plus élevée (2) que les ouvrages précédents. Les Chartreux, inquiets, réclamèrent avant que la construction fût achevée. De Fleins promet d'abaisser la chaussée ; mais il continue à l'élever. Nouvelles plaintes et menace d'un procès, tempérée par les for-

(1) Lettre de F. Chausteux, *1er avril 1738*. — Le 15 octobre 1737, acte par lequel F. Chausteux, prieur et procureur, déclare avoir reçu de l'abbé plusieurs papiers, des provisions de bouche, de l'argent et promet d'en tenir bon compte. Beaucoup d'ordre : tout est spécifié, collationné. Cet abbé était homme de précautions ; qu'on en juge par les détails que nous lui empruntons : au grenier, 3 à 4 boisseaux de froment vieux, 5 boisseaux de seigle vieux, 16 de froment nouveau, 61 de seigle nouveau, 2 b. 1/2 d'avoine ; à la cave, 6 barriques de vin rouge vieux, 6 de vin blanc vieux, 25 de vin blanc nouveau, 20 de rouge nouveau.

(2) Nous croyons intéresser les lecteurs de la *Revue* en donnant ici le détail de l'une des nombreuses affaires de l'abbé de Fleins. — 24 *décembre* 1736. Lettre de J.-B. Le Rey, prieur de la Chartreuse de Bordeaux, chargé par son supérieur d'exprimer au Rivet son étonnement de ce qu'après avoir promis de baisser une chaussée, on continuait à l'exhausser. Menace de procès, mais sous une forme très-modérée. — 29 *décembre* 1736.

mes les plus douces; réponse plus modérée encore de de Fleins. Il nie la continuation des travaux ; il aurait même fait abaisser la chaussée, si la mauvaise saison n'y avait mis obstacle. Le Rivet ne peut pas lutter contre la Chartreuse : c'est un faible roseau sans appui, et la Chartreuse, une colonne soutenue par les puissances. C'était le 29 décembre 1736, que de Fleins, qui était alors au Rivet, écrivait ces paroles soumises ; mais ce n'était que pour gagner du temps et apaiser les plaintes ; il avait fini par déclarer qu'il laisserait les choses telles qu'elles étaient, au risque d'un procès. Alors les Chartreux pensèrent que la patience poussée plus loin serait de la faiblesse; et après une lettre très-catégorique mais très-honnête de leur syndic Garat, qui ne produisit aucun effet, celui-ci eut recours à la justice du maître des eaux et forêts, Antoine Martin (16 mai 1737), contre de Fleins et les ouvriers qui avaient entrepris sur les droits

---

Copie non signée de la réponse. On nie la continuation des travaux, et si on n'a pas baissé la chaussée, c'est à cause de la mauvaise saison. Le ton est humble : « le Rivet est un faible roseau sans appui et la Chartreuse, une ferme colonne soutenue par les puissances ». — 8 *avril* 1737. Garat, chartreux de Bordeaux, écrit à l'abbé du Rivet pour lui dire que n'obtenant pas satisfaction, il veut avoir son dernier mot avant d'en venir aux voies de justice. — 16 *mai* 1737. Garat, syndic de la Chartreuse, présente une requête au maître des eaux et forêts contre les ouvriers qui ont, d'après les ordres du Rivet, entrepris sur les droits de leur maison noble d'Allis, paroisse de Brannens. Deux délits : 1° muraille avançant de 4 à 5 pieds sur le terrain des Chartreux ; 2° passe-mésure qui élève les eaux et les rejette dans le pré des Chartreux. — 5 *juin* 1737. Déclaration de l'abbé du Rivet affirmant que c'est par son ordre que les maçons ont fait la muraille susdite, qu'il l'a fait faire dans l'intérêt commun, pour contenir le ruisseau, qu'il la fera démolir si les Chartreux l'exigent, comme aussi continuer sur leur terrain, s'ils l'agréent. — 30 *juin* 1737. Minute d'une lettre écrite par l'abbé au prieur de la Chartreuse. Il le prie très-humblement de ne pas l'obliger à faire démolir son mur, mais au contraire de lui permettre de le continuer d'une longueur de cinq à six toises, sur le terrain des Chartreux ; lettre très-suppliante et très-convenable. On voit qu'il redoute le grand crédit des Chartreux et l'issue du procès. — 2 *septembre* 1737. Supplique adressée par de Fleins aux officiers de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Guyenne contre les Chartreux. Son mur n'est guère plus élevé que l'ancienne rive du ruisseau ; il ne borde pas le ruisseau, mais en est à une certaine distance et ne retrécit pas le lit du Beuve ; donc, aucun dommage à redouter, par conséquent, la demande des Chartreux est injuste. — 4 *septembre* 1737. Les maçons de l'abbé demandent qu'on les relève de l'accusation qui pèse sur eux, puisque l'abbé a pris sur lui toute responsabilité. — 27 *janvier* 1738. Mémoire d'un homme de loi à la demande de l'abbé du Rivet. Il distingue deux choses dans le procès : 1° demande en réintégrande contre les maçons qui ont élevé un mur sur le terrain des Chartreux ; 2° action au pétitoire contre l'abbé qui a fait élever sur son propre terrain un mur de deux pieds et demi de haut; or, la première partie est juste, il faut se soumettre et démolir; la deuxième

de leur maison noble d'Allis ; et comme de Fleins assumait sur lui toute la responsabilité de cet acte, lui seul aussi eut à répondre à la justice. Elle ne lui fut pas favorable. Après plusieurs suppliques aux juges et aux Chartreux, après même s'être exécuté en partie et avoir démoli quelques-uns de ses ouvrages, il fut enfin obligé de plaider en avril 1738, et comme à cette époque là, il dut revenir à Paris pour le chapitre de son Ordre, ce fut son prieur Chausteux qui suivit cette affaire. Le 27 juin, elle était déjà perdue en partie et les Chartreux poussaient à une entière condamnation. Les procédés de de Fleins les avaient indignés, et ne comptant plus sur les effets de la condescendance, ils n'espéraient rien que de la crainte.

Cependant, en bons religieux, ils se contentèrent d'une première leçon, et entrèrent volontiers dans la voie des accommodements : un rapproche-

---

partie est injuste, parce que le mur n'est pas plus haut que l'ancien bord, qu'il est à une certaine distance. — 24 *mars* 1738 Requête de l'abbé aux eaux et forêts. Il affirme avoir rétabli les choses dans l'état primitif et demande qu'il soit déclaré qu'il n'y a plus lieu de poursuivre. — 27 *avril* 1738. Assignation, au nom du syndic de la Chartreuse à Pata et à de Fleins, pour qu'ils aient à plaider leur cause devant les eaux et forêts. — 18 *mai* 1738. Autre assignation semblable. — 16 *juin* 1738. Décret d'Antoine Martin, maître particulier des eaux et forêts de Guyenne, ordonnant aux parties de déposer leurs pièces sur le bureau — 27 *juin* 1738. Lettre de Chausteux à l'abbé, toujours à Paris. Procès perdu pour la réintégrande et condamnation aux dommages-intérêts. Les Chartreux poussent sur d'autres points qu'ils veulent faire juger. Pour les arrêter, il faut une descente sur les lieux et un accord à l'amiable ; c'est ce qui a été résolu. — 17 *juillet* 1738 Lettre de Lambert, procureur, à l'abbé. Il rend compte de la descente. Voici l'état des lieux : 1° mur élevé sur le terrain des Chartreux, démoli par de Fleins, mais pas en totalité ; 2° continuation du mur sur le terrain de l'abbaye, trop élevé au gré des Chartreux : on n'y avait pas touché ; 3° plusieurs brèches. Maintenant voici le résultat de deux examens et de longues discussions : 1° le mur de l'abbaye ne sera pas abaissé ; 2° sera continué par l'abbé, même au-delà de l'endroit où on l'a fait démolir; 3° ne seront comblées que les brèches entre le mur et le ruisseau ; 4° les dépens seront reglés à l'amiable. — 11 *août* 1738. Lettre amicale du prieur de la Chartreuse, D. J.-B. Le Rey, au prieur du Rivet, au sujet des promesses mutuelles. — 11 *février* 1739. Transaction en forme entre Chausteux et Léonard Garat. On y convient de ce qui n'était qu'un projet, seulement il ne s'agit plus de dépens. On voit que les brèches à réparer avaient été causées par les constructions illégales de l'abbé du Rivet. — 19 *septembre* 1738. Projet de transaction entre les Chartreux et le Rivet. Même fond que la transaction authentique, mais plus de détails. On y trouve que l'abbé a perdu la première partie de son procès et a été condamné à restituer les choses dans l'état primitif, sur le terrain des Chartreux. Quant à l'autre partie, concernant le mur élevé sur son propre fond, les contendants y renoncent, ainsi qu'au payement de tous dommages-intérêts.

ment eut lieu, et après examen sérieux de la chose et de longues discussions, il se fit une transaction entre Chausteux et Leonard Garat, transaction de tous points conforme aux désirs de l'abbé, sauf quelques frais insignifiants qu'il fut obligé de subir. C'est le 11 février 1739 que cette affaire fut heureusement terminée.

De Fleins, pourtant, avait quelquefois d'autres occupations plus dignes d'un supérieur de monastère. En 1714, un Lalanne, d'Auros, se sentant de l'attrait pour le cloître lui écrivit pour lui demander en grâce une place dans le Rivet. L'abbé, sans doute, qui n'avait pas souvent de telles grâces à accorder, ne refuse pas celle qu'on lui demande. Mais Lalanne avait refléchi, et quoiqu'il ne se soit écoulé que deux mois entre sa demande et l'acceptation de l'abbé, néanmoins il revient sur sa parole; cependant il a la vocation; mais son père, qui n'a que lui en fait de garçon, veut qu'il s'établisse ; puis on peut être un brave homme partout; enfin il remercie en demandant de prier pour sa conversion. C'est là le seul exemple de vocation indigène que je trouve dans les papiers du Rivet, et il n'est pas très-heureux.

C'est encore pendant son séjour à Paris que l'abbé débrouilla les affaires de son prédécesseur Verdelin. L'obligation fictive que celui-ci avait contractée envers d'Haumont et que d'Haumont avait eu l'indélicatesse de vouloir faire passer pour sérieuse était tombée entre les mains de sa sœur et héritière, Mme de Gillier. Celle-ci, le 3 janvier 1717, écrivit en conséquence à l'abbé pour réclamer les 2000 liv. portées sur cette obligation. De Fleins qui ignorait tous les détours de cette affaire, la jugea pourtant bien, d'après le caractère connu de cet abbé et les circonstances de la chose. Il répondit donc qu'il ne la croyait pas sérieuse et déclara formellement qu'il était résolu à plaider, plutôt qu'à faire la moindre concession. En effet, il obtint immédiatement un arrêt des tribunaux contre les prétentions de cette dame. Ce fut sans doute au moyen des pièces qui nous ont servi à démêler cette singulière affaire et qui, en effet, sont transcrites et annotées par de Fleins. Mme de Gillier, qui paraît avoir été une bonne chrétienne, n'insista pas.

Cette affaire de Verdelin me rappelle son procès avec la famille Fabas et les droits du Rivet à une forte indemnité. Il est très-probable que de Fleins ne laissa pas prescrire ces droits. Mais quels furent les résultats de ses revendications ? Nous l'ignorons. Les papiers du Rivet n'en ont pas conservé la moindre trace.

Cependant l'âge appesentissait de Fleins. Nous le voyons, à partir de

1735, résidant habituellement au Rivet, et tout porte à croire que depuis cette époque il ne fut plus chargé des affaires générales de l'Ordre. Il profita de ses loisirs pour réparer les bâtiments du monastère qu'il commença à faire reconstruire (1). C'est à lui, en effet, qu'il faut faire honneur du cloître, du chapitre, des murs de clôture, d'un clocher fort rustique, il est vrai, puisqu'il ne consistait qu'en un pan de muraille percé de deux baies, d'une porte pour l'église, ornée par le sculpteur de Bazas, de deux fenêtres pour le sanctuaire de même forme que les anciennes, mais sans l'ornement que celles-ci avaient dans la partie supérieure et de dimensions un peu plus considérables. Il ne paraît pas qu'il ait touché au reste du monastère qui, en 1751, était en mauvais état, si nous en croyons une attestation de M. Chibert, successeur de de Fleins. Il fallait bien encore quelque procès De Fleins en trouva un nouveau dans les papiers de l'abbaye. Un des prédécesseurs de cet abbé, Montaredon, avait en 1671 hérité de son domestique, François Lartigue, qui avait partagé ses biens entre son maître et sa femme, Marguerite Pescay.

L'abbé, sans doute par un sentiment de délicatesse, ne demanda pas l'exécution du testament, et, son successeur Verdelin n'ayant pas réclamé à son tour, Marguerite Pescay resta par le fait seule héritière jusqu'en 1708 où, en vertu d'une donation, les biens de ce Lartigue passèrent entre les mains de Marie Saintout, femme de Jean Dubourg et possesseur de Répassac, dont nous avons déjà parlé et qui depuis 1718 vivait séparée de biens d'avec son mari. Celle-ci continua à jouir paisiblement de l'héritage jusqu'au mois de juillet 1740 où de Fleins, ayant eu vent des anciens droits du couvent, attaqua Marie Saintout devant les tribunaux.

L'affaire eut des péripéties. Marie Saintout d'abord condamnée par le sénéchal de Bazas, le 4 juillet 1741, fit appel à Bordeaux. Quantité de mémoires furent rédigés où de Fleins est quelquefois traité un peu rudement. Enfin les tribunaux de Bordeaux cassèrent la sentence du sénéchal de Bazas et condamnèrent l'abbé à des frais et dépens qui s'élevèrent à 552 l.

Vers cette même époque, de Fleins et Marie Saintout eurent d'autres démêlés. On n'a pas oublié l'affaire de ce moulin de Répassac qui, après avoir appartenu à la famille Dubourg, était revenu entre les mains de l'abbé du Rivet pour tomber ensuite sous le sequestre, par suite d'une

(1) Pata et Chabannes, maçons.

saisie faite par la veuve Médina. Cette saisie n'ayant pas profité à celle-ci, dont la dette devait passer après plusieurs autres qui absorbaient tous les biens saisis, la veuve Médina abandonna ses poursuites et laissa dormir l'affaire pendant plus de vingt-cinq ans. Or de Fleins, qui convoitait toujours Répassac et qui depuis longtemps n'avait pas perçu les droits seigneuriaux attachés à ce moulin, crut l'occasion favorable pour rentrer dans cette ancienne possession en sauvegardant ses droits. Il commença d'abord par désintéresser plusieurs créanciers de Dubourg (1) qui, vu leur ordre de créances, avaient droit à une partie de ses biens. Puis il demanda, en sa qualité de seigneur, à être colloqué par préférence à tous les autres créanciers, et ayant obtenu sentence favorable à la sénéchaussée de Bazas, le 6 septembre 1745, il arrêta les poursuites de Médina en l'indemnisant de tous ses frais et finit par obtenir l'intégrité des biens saisis moyennant 15,050 liv. (17 août 1747). D'autres charges encore lui incombèrent. Ainsi Marie Saintout devait prélever sur ces biens, une dot, ...et des meubles. De Fleins reçonnut ses droits, puis il sembla les méconnaître. Marie Saintout (2) regarda ces difficultés comme une vengeance pour le procès déjà perdu contre elle. Quoi qu'il en soit, le moulin de Répassac resta enfin au monastère, qui trouva moyen d'éteindre bientôt la dette que cette acquisition lui avait causée.

Mais de Fleins, pendant cette dernière affaire, avait eu un successeur. Le 3 mai 1745 (3), un de ses chargés d'affaires, M. Lassus, lui écrivait qu'il avait vu avec peine l'abbaye du Rivet dans la promotion annoncée par la dernière *Gazette*. C'était de Fleins qui songeait à se démettre, sans doute à cause de son âge et de sa santé (4) qui subit un échec vers cette époque : — Je pense, disait Lassus qui le connaissait, qu'il ne me

(1) Page 40. L'abbé, sur les listes des créanciers du Dubourg, est porté le premier en qualité de seigneur, pour droits seigneuriaux non payés; puis Marie Saintout, femme de Jean Dubourg, l'un des deux fils de Jean Dubourg, et séparée de biens d'avec son mari, pour 2,250 liv. de dot, etc., puis, veuve Médina pour 14,100 liv., sans date.

(2) 1746. Requête présentée au Parlement de Bordeaux par Marie Saintout, à l'effet d'obtenir main levée sur les biens de Pierre Dubourg. L'abbé s'y oppose. dit-elle, par vengeance; il a perdu contre elle un procès il y a trois ou quatre ans. Marie Saintout a 75 ans.

(3) *Le 5 juillet* 1745, Lassus écrivant à de Fleins, met sur l'adresse : ancien abbé Royal du Rivet.

(4) 1er *août* 1746. Lassus à de Fleins : Il le félicite sur le rétablissement de sa santé qu'il vient d'apprendre par une lettre de M. l'abbé lui-même.

convient pas de pénétrer les précautions que vous aurez prises et qui ne peuvent être que des mieux concertées. — Le nouvel abbé était dom Benjamin-Nicolas Chibert ou de Chibert, qui arriva au Rivet le 1er septembre de la même année. A partir de cette époque, nous voyons les deux abbés agir concurremment dans les affaires et, en particulier, dans celle que nous venons de raconter (1). De Fleins ne vécut pas longtemps encore; mais il semble qu'il fut toujours en très bonne intelligence avec son successeur, ainsi que l'atteste une lettre très-respectueuse du 27 juin 1747, où Chibert, venu à Bordeaux pour l'affaire Dubourg, en rend compte à son prédécesseur qu'il appelle Monsieur et très-illustre abbé. Une circonstance de ce voyage indique que des pensées plus sérieuses que celles des intérêts terrestres occupaient alors de Fleins. Chibert lui dit que, par son ordre, il a acheté un drap mortuaire « que vous n'auriez pas dû sitôt me faire acheter, ajoute-t-il. »

Il en était temps; car, à partir de cette année, les papiers du Rivet ne parlent plus de de Fleins qui dut mourir au plus tard dès le commencement de l'année 1748.

Heureux, s'il avait eu pour la sanctification de son âme autant de zèle que pour les intérêts de son abbaye. Rien assurément n'indique en lui un méchant homme, pas même un mauvais religieux. Mais il aurait pu quelquefois avoir dans les affaires plus de délicatesse, dans les discussions plus d'amour pour la vérité, moins de pente aux procès, moins d'ardeur pour les intérêts matériels. C'était, au reste, un bon homme qui savait se prêter même aux fantaisies et aux indiscrétions de ses subordonnés. Un Lassus, dont nous avons parlé, et dont de Fleins se servait à Bordeaux pour ses affaires, eut un jour envie d'un agneau du Rivet. Pâques approchait, et il était naturel de songer alors aux agneaux. Voici donc ce que Lassus écrivit : « Comme il m'est échappé, » dit-il, « avant que ma femme fût enceinte, de lui parler de la délicatesse de certains agneaux que j'avais reçus de l'abbaye, depuis qu'elle l'est devenue, elle semble avoir envie d'un. Donnez-moi un secret pour la lui faire passer après Pâques. » La demande était adroite, mais il y avait de la bonhomie à s'en laisser toucher. De Fleins l'eut, cette bonhomie, et l'agneau vint apaiser les alarmes de l'époux indiscret. G. LARRIEU.

(*La fin au prochain numéro.*)

(1) *Le 21 juillet* 1747. — Au bas d'un contrat, on lit : Benjamin Chibert, abbé régulier; Gui Jourdan de Fleins, ancien abbé; Joseph Soye, syndic.

L'INSTALLATION DES CHANOINES A BORDEAUX

AU XVIIIe SIÈCLE.

Les récits que la *Revue* a faits dans ces derniers temps de l'installation de plusieurs chanoines m'ont donné la pensée de rechercher dans les registres capitulaires de Saint-André et de Saint-Seurin les cérémonies usitées autrefois en pareille circonstance. La collection de ces registres malheureusement incomplète, mais encore importante et très-riche en faits intéressants et curieux, se trouve dans la série G des Archives départementales. J'en ai extrait deux procès-verbaux du commencement du XVIIIe siècle, et je les publie avec une brève introduction et quelques notes indispensables.

Personne n'ignore que le diocèse de Bordeaux possédait six chapitres séculiers avant la Révolution. A Bordeaux, le chapitre métropolitain de Saint-André, et l'insigne collégiale de Saint-Seurin ; dans l'archiprêtré de Cernez, la collégiale de N.-D. d'Uzeste; celles de Cadillac, dans l'archiprêtré de Bénauge ; de Génissac, dans l'Entre-deux-Mers, et de Saint-Emilion, dans l'Entre-Dordogne. Je dirai quelques mots de la constitution des deux premiers, ces explications préliminaires étant nécessaires pour l'intelligence de nos documents. Cette tâche est du reste des plus faciles, quand on a sous les yeux le précieux ouvrage de Lopès, qui connaissait à fond les archives du corps illustre dont il fut l'historien (1), et celui de Mgr Cirot de la Ville qui a su condenser dans quelques pages la substance du fonds de Saint-Seurin aux Archives de la Gironde (2).

En 1668, époque où Lopès publia son livre, les chanoines de Saint-André étaient au nombre de 26, « quelques prébendes canoniales ayant été authentiquement supprimées par le Saint-Siège, ou pour l'entretien d'une psalette ou pour l'érection de quatre chanoines semi-prébendés. Le premier de ces 26 est le doyen qui préside à toutes les assemblées du chapitre, et qui est le premier de cette Eglise après l'archevêque, et a, dans le chœur, une chaire décanale à la teste du chapitre (3). » Pour être chanoine de Saint-André, il fallait être noble, ou gradué en théologie, ou en droit canon ou civil (4). Outre le décanat, il y avait neuf dignités, offices ou personnats dans l'Eglise de Bordeaux, « sçauoir : l'Archidiacre de Médoc, premier archidiacre, et chancelier nay de l'Uniuersité de Bourdeaux ; l'Archidiacre de Cernez, que cette Uniuersité choisit pour un de ses Conseruateurs Apostoliques, auec l'Euesque de Bazas et l'Abbé de la Grande-Seaulve ; l'Archidiacre de Blaye; le Chan-

(1) *L'Eglise Métropolitaine et Primatiale Saint-André de Bourdeaux, où il est traité de la noblesse, droits, honneurs et preeminences de cette Eglise, auec l'histoire de ses Archeuesques et le Pouillé des benéfices du Diocèze*, par M. Me Hierosme Lopès, chanoine theologal de cette Eglise et Docteur Régent en theologie dans l'Uniuersite de Bourdeaux. — Bordeaux, G. de la Cour, 1664, in-4°.

(2) *Origines chrétiennes de Bordeaux, ou histoire et description de l'Eglise Saint-Seurin*, par l'abbé Cirot de la Ville — Bordeaux, 1867, in-12.

(3) Lopès, p. 304.

(4) *Ibid.*, p. 311

tre; le Trésorier; le Secretain; le Sous-Doyen; l'Archidiacre de Fronsac et le Soubs-Chantre.... Ils ont la préséance au chœur sur les chanoines: mais ils n'entrent point au chapitre et ne prennent nulle part à ses reuenus et n'ont aucune sorte de Iurisdiction dans l'Eglise, s'ils ne sont actuellement chanoines... Il faut mettre après les dignitaires, les quatre chanoines semi-prébendés, qui furent institués le 28 de Ianvier l'an 1488, par le pape Innocent VIII... Ils portent l'aumusse et sont assis aux hautes chaires du Chœur après les Chanoines. Ils doiuent être experts en musique, faire les offices pour les chanoines, les assister à certains iours quand ils officient. Pour le bas-chœur, le premier bénéficier est l'Aumosnier qui a la cure de Cestas, à deux lieües de la ville, et qui, néantmoins, pour faire sa résidence à sa cure, n'a pas coustume de venir à cette Eglise... Il fournit toutes les années 24 francs pour les hosties qui se consomment dans la mesme Eglise. Après luy est le curé ou vicaire perpétuel de la Majestat (1), qui a un petit détroit (2) dans la Sauuetat (3) où il administre les Sacremens, mais dont la principale fonction est l'administration du Sacrement du Baptesme, non seulement à ceux qu'on luy porte des paroisses de la iurisdiction du chapitre (4), mais de toute la ville et Diocèse. Il y a huict Prebandiers qui viennent apres luy, qui font l'Office aux festes simples des iours de Férie et aux petites heures. Je ne parle pas d'un grand nombre de chapellains qui, par la fondation de leurs bénéfices, sont obligés d'assister aux Offices des Heures canoniales. — Outre ces titulaires, le Chapitre gage un bon nombre de choristes tous portant des surplis, pour mieux faire l'Office Divin dans cette Eglise, et n'espargne rien pour auoir des bons musiciens et une musique conuenable à la sainteté et à la Majesté de son Eglise, comme il a maintenant; et pour laquelle le chapitre entretient huict Enfans de chœur auec un Maistre de Psallette qui est le premier des choristes, et un soubsmaistre pour vaquer avec plus de soing à l'institution de ces enfans... Le chapitre a deux Huissiers qui portent la Robe et le bonnet, et ont chacun leur masse d'argent, estant obligez de se trouuer presque à tous les offices auec leurs liurées; ils doivent estre clercs tonsurés (5). »

Il est facile de se faire une idée, d'après ce passage de Lopès, de la majesté de l'office divin dans une Eglise desservie par un si nombreux clergé. Les cérémonies pouvaient d'ailleurs se déployer à l'aise dans

(1) *La Majestat* n'est autre chose que l'Eglise Saint-André (L. Drouyn, *Bordeaux vers 1540*. — Bordeaux, in-4°, 1874, p. 146.) Le curé de *la Majestat* exerçait les fonctions du ministère sous l'autorité du chapitre dont il était comme le vicaire.

(2) Étendue de juridiction. Nous employons aujourd'hui une autre forme du même mot, et nous disons *district*.

(3) La *Sauvetat* était un quartier avoisinant la cathédrale dont le chapitre était seigneur temporel et où il jouissait des droits de haute, basse et moyenne justice. (Lopès, p. 358) « La Sauvetat de Saint André était limitée à l'est par la rue Judaïque (aujourd'hui, rue de Cheverus); au nord, par la Devise; à l'ouest, par la rue Saint-Paul (aujourd'hui rue des Facultés); au sud, par le Peugue. » (L. Drouyn, *loc. cit*, p. 151.)

(4) Les paroisses de Bordeaux relevant directement du chapitre étaient celles de Saint-Pierre, Saint-Siméon, Sainte-Colombe, Saint-Éloi, Saint-Projet et Sainte-Eulalie. « La collation de ces cures ou vicairies perpétuelles appartient, dit Lopès, au chanoine qui se trouve en rang de Semaine qui les confère au nom du chapitre et en fait Tiltre *pleno iure* sans que les pourueus aient besoing d'aucune autre prouision. » (*loc. cit.*, p. 369.)

(5) Lopès, p. 317-321.

l'immense chœur de Saint-André, richement décoré de tapisseries, de vitraux et des monuments funèbres de plusieurs archevêques. Derrière le grand autel se trouvait le tombeau de saint Macaire, « et au-dessus un autel qu'on appelle l'Autel de Prime sur lequel repose le Très-Saint Sacrement et où se disent les Messes Matutinelles (1). »

Le chapitre de Saint-André chantait chaque jour l'office entier, matines, les heures, la messe et les vêpres, en plain-chant ou en musique (2).

« La collation du Doyenné et des chanoinies, dit Lopès, appartient à tout le chapitre en corps qui élit en conférant et confère en élisant (3). » Aussi verrons-nous le nouveau chanoine de Saint-André nommé directement par le chapitre Il n'en était pas de même à Saint-Seurin où « les nominations étaient faites alternativement par l'archevêque et le chapitre (4). »

Au mois de juin 1719, le siége archiépiscopal étant vacant par la translation d'Armand Bazin de Bezons (5) à l'archevêché de Rouen, le roi nommait aux bénéfices à la collation de l'archevêque, en vertu du droit de régale que Louis XIV avait abusivement étendu par son édit du 10 février 1673 aux églises du Languedoc, de la Guyenne, de la Provence et du Dauphiné. On sait quels troubles religieux furent la conséquence de cette mesure violente qui fut l'un des objets traités dans la trop fameuse Assemblée de 1682. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, et me contenterai d'emprunter à un jurisconsulte du XVIIIe siècle, la notion exacte de la Régale. « Ce droit consiste à jouir du revenu des évêchés durant que le siége est vacant, et à conférer certains bénéfices de la collation des évêques qui viennent à vaquer durant ce temps-là et jusqu'à ce que le successeur ait prêté serment de fidélité et obtenu lettres-patentes de main-levée de la Régale (6). »

Le chapitre de Saint-Seurin se composait « de seize chanoines, y compris le doyen, outre lesquels il y a un trésorier et un prévost; il y a aussi un secretain, auquel est attachée l'administration des sacremens dans toute la paroisse de Saint-Seurin, mais celui-ci est du corps du

---

(1) *Ibid.*, p. 23.

(2) *Ibid.*, p. 383.

(3) *Ibid.*, p. 347. Clément V avait cependant accordé aux archevêques la collation de trois chanoinies du chapitre Saint André. (*Ibid.*, p. 141.)

(4) Cirot de la Ville, p. 84.— Lopès, p 141 — H. du Tems, *Le Clergé de France*. Paris, 1772, in-8°, t. II, p 264.

(5) « Armand Bazin de Bezons, fils de Claude, conseiller d'Etat ordinaire, ancien intendant de Languedoc, l'un des Quarante de l'Académie Françoise et de Marie Targer, était frère de Jacques, maréchal de France, et de Louis, mort intendant de Bordeaux, le 9 septembre 1700. Il était évêque d'Aire, lorsque le roi le nomma à l'archevêche de Bordeaux, le 29 mars 1698. Ce fut lui qui procura l'établissement des Enfants-Trouvés dans cette ville en 1715 Il assista à plusieurs Assemblées du clergé et fut admis dans le conseil de regence. De son temps, le couvent de la Magdelène destiné dans son origine à des pénitentes fut rebâti au commencement de ce siècle par M David Tersis. M de Bezons devint archevêque de Rouen au mois d'avril 1719 et mourut à Gaillon, le 8 octobre 1721. Son successeur, François Elie de Voyer d'Argenson, prêta serment le 16 juin 1720. » (Du Tems, t. II, p. 236.)

(6) Rousseaud de la Combe, *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale par ordre alphabétique*. Ed. de 1771, in-f°. v° Regale.

chapitre (1). » Les Chanoines étaient assistés dans la célébration des saints offices de quatre chanoines semi-prébendés, d'un prêtre chantre de lutrin titulaire et d'un chantre stipendiaire, d'un pointeur prêtre ou clerc, qui était en même temps scribe du chapitre, d'un prêtre sous-trésorier, de deux vicaires pour le service de la paroisse et d'un vicaire sous-sacriste, entretenus par le chanoine sacriste ou secretain, de seize choristes prêtres, clercs ou laïques, de six enfants de chœur, confiés à deux maîtres. Le chapitre avait, en outre, un huissier simple clerc, un prévôt, un sergent et un sous-prévôt, chargés de maintenir l'ordre dans l'église, deux clercs de sacristie pour servir les messes des chanoines et un sacristain sonneur. Enfin, pour l'exercice de sa juridiction temporelle dans le faubourg Saint-Seurin, le chapitre nommait un juge, un lieutenant de juge, un procureur et un greffier. Comme à Saint-André, l'office divin était chanté chaque jour en entier, sauf durant les vendanges. En ce temps, on le psalmodiait seulement. Quant au costume, il est décrit en détail dans les statuts de 1732 qui viennent de nous fournir l'énumération du personnel. Pour les chanoines, la soutane, le rochet, le domino de drap noir, doublé de satin cramoisi, l'aumusse et le bonnet. Pour les prêtres et choristes, la soutane, le surplis et le bonnet; pour l'huissier, une robe noire longue, plissée, à grandes manches, une masse d'argent et une baleine garnie du même métal; les enfants de chœur, tête rasée, avec soutanes et calottes rouges, aubes de toile blanche étaient revêtus, les jours de grande solennité, de dalmatiques de la couleur des parements de l'autel; le prévôt et le sergent avaient des robes violettes courtes à l'antique, chargées des écussons du chapitre, à manches ouvertes, et portaient l'épée; enfin les soutanes et les calottes des clercs de sacristie étaient violettes (2).

Peut-être le lecteur aura-t-il pris quelque intérêt à cette rapide esquisse de la vie de nos anciens chapitres bordelais. Elle était, d'ailleurs, nécessaire pour l'intelligence des deux procès-verbaux d'installation que je vais transcrire avec quelques notes explicatives. Je serais heureux si j'avais pu attirer l'attention sur les registres capitulaires de Saint-André et de Saint Seurin. Cette mine féconde mérite d'être exploitée, car elle fournit en abondance de sûres et souvent piquantes informations sur un état de choses absolument différent de notre condition présente.

E. ALLAIN.

I

Du judy neufieme janvier mil sept cens dix.

Estans assemblés en chapre. Vénérables MM. Darche, doyen (3); Péclane, archidiacre de Blaye, Lavigerie, chantre; Chastain, sous-chantre; Cortade aîné, Cortade jeune, Dabadie, Boucaud, Bernada, Lamasse,

(1) Lopes, p. 126.
(2) *Statuts de Saint-Seurin de 1732*, t. I et II (*Arch. de la Gironde*, G. 1[illegible]). G. Ciot de la Ville, p. 84 *seq.*
(3) J.-L. d'Arche, abbé de la R[illegible], doyen de Saint-André, de 1682 à 1732. (Du Tems, t. II, p. 241.)

Fournier, Brousse, Dutaud, de Galatheau, Sallegourde, Saint-Matthieu et d'Arche (1).

M. Dabadie a dit que Mre Gabriel-Barthélémy Basterot (2), escuier, clerc tonsuré de ce diocèse, ayant esté pourueu par le chapre des canonicat et prébande (3) de cette église, cy deuant possédés par deffunt M. Saintout, suivant le titre qui luy a esté remis en main en datte du vingt huit du mois de décembre dernier (4), en conséqce duquel led. sieur Basterot auroit pris possession (5) dud. canonicat et prébande le jour d'hier et que led. sieur Basterot est à la porte requérant le chapre de le vouloir installer ezd. canonicat et prébande, sur quoy, lecture faite desd. titre et prise de possession, Eue délibération, le chapitre ordonne que led. sieur Basterot sera tout présentement installé ezd. canonicat et prébande de la manière accoutumée. Et en conséquence ledit sieur Basterot ayant esté introduit dans le chapitre, il s'est mis à genouil deuant M. le Doyen qui l'a reuesteu de surplis (6), mis le bonnet carré sur la teste et

---

(1) Guillaume d'Arche, doyen de Saint-André, de 1732 au 15 septembre 1745, date de sa nomination à l'évêché de Bayonne (*Ibid.*).

(2) M. Basterot devint vicaire général et fut doyen du chapitre de 1745 à 1759 (*Ibid.*)

(3) Ces deux mots ne font pas double emploi. « La prebende est le droit de percevoir certains revenus dans une eglise cathedrale, attaché à certaines fonctions, qui peut substiter sans canonicat, au lieu que la chanoinie est un titre spirituel et incorporel, indépendant du revenu temporel, mais qui en est inséparable; de sorte que ce n'est pas à la prébende, mais au canonicat que le droit de suffrage et autres droits spirituels sont annexes. » (Rousseaud de la Combe, v° Prébende.)

(4) Notre registre mentionne, à la date du 28 décembre 1709, l'élection par le chapitre du nouveau chanoine : « M. le Doyen a dit que les canonicat et prebande, cy-deuant possedés en cette eglise par défunt Mons. Saintout ayant esté declarés vacans dans le chapre tenu mardy dernier, vingt quatre de ce mois, après la sepulture dud. feu sieur Saintout, et en conséqce ordonne qu'il seroit cejourd'huy procédé à l'ellection d'un chanoine au lieu et place dud. feu sieur St tout (*sic*), a Raison de quoy tous messieurs présens en chapre auroient esté auertis de se trouver cejourd'hui au chapre, issue de messe matutinelle, et les absens convoqués, ainsy qu'il résulte du procès-uerbal fait le vingt sixième du présent mois, par Lasalle, huissier du chapre dont lecture vient d'être tout présentement faite par le greffier, eue sur ce délibération, le chapitre ordonne qu'il sera tout presentement procédé à l'ellection et nomination desd. canonicat et prebande : en conséquence de quoy M. le Doyen ayant demandé les suffrages de Messieurs, commençant par M. Péclane, archidiacre de Blaye, lequel a déclare nommer M. Gabriel Barthelemy Basterot, clerc tonsuré du diocèse de Bordeaux, bachellier de Sorbonne, et ensuitte continué par M. Lavigerie, chantre, et les autres Messieurs, chacun sellon son rang, led. sieur Gabriel-Barthelemy Basterot a este nommé et esleu à la pluralite des suffrages, et Mons. le Doyen, tant en son nom que celluy du chapre e pareillemt nommé led. sieur Basterot, et luy a conféré lesd. canonicat et prebende, vacans par le déces dud. feu sieur Saintout, et a este ordonné qu'il luy en sera expédié titre par le secretaire. « D'Arche, *doyen*. »

(5) L'article 2 de l'édit du mois de novembre 1691 portant creation d'offices de notaires royaux apostoliques disposait que les bénéficiers, après avoir reçu leurs provisions, devaient prendre possession de leurs benéfices par le ministère de ces officiers. (Voir à la suite du *Recueil* de Rousseaud de la Combe, *Loix Canoniques*, p. 173, les dispositions de cet e dit.) Je publie plus loin la prise de possession du nouveau chanoine de Saint-Seurin.

(6) On peut voir sur l'origine et les diverses formes des surplis l'ouvrage de C. du Molinet, chanoine Régulier de la congrégation de France, *Figures des différents habits des chanoines réguliers en ce siècle, avec un discours sur les habits anciens et modernes des chanoines tant séculiers que réguliers*. Paris, Siméon Piget, 1666, in-4°, fig. p. 3-7.

l'aumusse (1) par dessus, et après auoir fait la profession de foy accoustumée (2), il a esté mené et conduit par M. de Cortade aîné au chœur de lad. église, accompaigné du not^re et secrétaire du chapitre, précédé des deux huissiers et massiers portant leur masse d'argent, où estant, il a été mis et installé par led. sieur de Cortade en la possession réelle, actuelle et corporelle desd. canonicat et prébande par le baizement du m^e-autel, prière faite au deuant icelluy, lecture d'une oraison dans un liure trouué sur l'aigle (3) plassé dans une des formes (4) du haut chœur du cotté gauche, plasse destinée ezd canonicat et prébande, et ensuitte dans la seconde forme du bas chœur du mesme costé où le dit sieur Basterot sera plassé jusqu'à ce qu'il soit *in sacris* (5), le tout sans aucun trouble ni empêchem^t

(1) L'Aumusse était un vêtement de fourrure que les chanoines portèrent d'abord sur la tête, puis sur les épaules, enfin sur le bras. Elle est encore en usage dans certains diocèses, mais elle se porte uniquement sur le bras. Dans la chapelle de N. D.-de-la-Rose, à Saint-Seurin, on remarque du côte de l'évangile le tombeau de Guillaume de Lana, doyen de Saint-Seurin, mort en 1550. Il est recouvert de la statue de ce personnage, portant sur la tête l'aumusse qui se prolonge au-dessous des épaules. Ce vêtement ecclesiastique n'étant plus usité à Bordeaux, je citerai ce qu'en dit C. du Molinet (*loc. cit*, p. 16 seq.). « L'aumusse qui étoit d'ordinaire en une simple étoffe ou de drap double de fourrure ou toute de peaux se portoit aussi anciennement par les chanoines dessus la teste et descendoit su· les espaules : ils l'auoient mesme dessous la Chappe, comme ceux de Saint-Geneviève de Paris ; ce qui est designe dans leurs constitutions au chap. *de vestiario* par le mot *pellis* ou *caputium pellibus agninis forratum*, mais les Aumusses auoient en se temps-là la teste ronde et non carrée, telles que les portent aujourd'huy les chanoines de Rouen, de Laon et autres, en hyuer sous leurs chappes. Quand les Chanoines commencèrent à quitter la chappe en este, ils portèrent l'Aumusse en teste sur le Surplis ; par apres trouuant qu'elle etoit encore trop chaude et incommode en cette saison, ils la mirent dessus les deux espaules, comme ceux de Saint-Victor et plusieurs autres la portent encore auiourd'huy, ou sur une seule, ainsi que ie l'ay remarqué dans plusieurs anciens portraits de deux à trois cents ans ; enfin on la mit sur le bras gauche pour le porter encor plus commodement. Et quoy qu'au commencement, tous les Chanoines tant séculiers que réguliers les eussent assez courtes et qui ne descendoit que iusque aux genoux, de la longueur qu'elles estoient, quand on les auoit sur la teste, la coustume a neantmoins voulu puis, qu'on ait aggrandi les Aumusses lorsqu'on accourcissoit, comme i'ay dit, les Surplis. I'ay trouue qu'il y a encore quelques endroits où les Prestres et les Ministres allant à l'Autel portent l'Aumusse en teste sur leurs ornements sacrez.... » *Cf.* pour les differends usages des églises de France au sujet de l'aumusse, du surplis, de la chappe et des autres vêtements canoniaux les très curieux *Voyages Liturgiques de France, par le sieur de Moléon* (Lebrun des Marettes). Paris, Florentin Delaulne, 1718, in-8°.

Les chanoines de Saint-Andre portaient la chappe canoniale avec un rochet au-dessous depuis les Vêpres des Morts jusqu'à la Messe du Samedi-Saint après la bénédiction des Fonts. (Lopès, p. 330.)

(2) C'est la profession de foi du Pape Pie IV, qui se trouve encore dans nos statuts, et qui dès lors, comme aujourd'hui, devait être prononcée par les Evêques, chanoines, bénéficiers ayant charge d'âmes, etc., au jour de leur prise de possession.

(3) Aigle a le même sens que lutrin ou pupître : « *Aquila*, lectrum seu analogium in modum aquilæ alas expansas habentis confectum, in quo libri ecclesiastici qui in ecclesiâ leguntur reponuntur, quà quidem aquilæ specie, S. Joannes Evangelista designatur. » (Du Cange, *Glossarium ad script. mediæ et infimæ latinitatis*. Ed. nova. Paris, 1766, in-f°, t. I, p. 617.)

(4) Ce mot tombé en désuétude signifie *Stalle* : « *Forma*, sella, solium canentium in choro, duplici constans parte, anticà et posticà. In posticà sunt sedilia plicatilia quæ eriguntur, cum canentibus stare incumbit. Sic forte dictæ sunt hujusmodi sedes, eò quod *formæ* seu imagines opere sculptorio vel penicillo adumbratæ in singulorum dorsalibus effingerentur ; quod etiam in plerisque ecclesiis nostratibus observatum constat. Pars verò illa plicatilis erecta præbens quamdam sediculam *misericordia* appellatur. Formarum pars antica podii vicem præbet ad quod procumbunt et curvantur. « (Du Cange, t. III, p. 604.)

(5) « Si le chanoine n'est pas encore promeu aux Ordres sacrés, il n'entre point au

de personne, en présence dè Me[s] François La Salle et François Dubosq, huissiers et massiers du chapitre, témoins à ce requis.

BASTEROT, Chanoine de Saint-André.

Ensuitte de quoy, led. sieur Basterot ayant été ramené en chapitre par led. sieur de Cortade, et ayant mis la main sur l'Euangille, M. le Doyen lui a fait faire le sermant accoutumé inséré dans le livre des statuts (1) et payé les droits d'entrée (2) qui ont été pris par M. Bentzman à présent fabriqueur (3) et a esté receu *in fratrem et canonicum* et *ad osculum pacis,* après quoy il a remercié le chapitre de l'auoir nommé ezd. canonicat et prébande et l'a supplié de lui accorder qu'il soit mis sur le livre de la pointe (4), ce que le chapitre lui a accordé de grace.

D'ARCHE, Doyen.

Arch. Gir., Série G., Reg. Cap. de Saint-André [1699-1721]. folios 508, 509).

II

Auiourdhuy, sezieme du mois de Juin mil sept cens dix neuf. Estans assemblés en chap[re] dans la chambre capitulaire de l'insigne Eglise collegialle Saint-Seurin lès Bordeaux dépendante immédiatement du Saint-Siège apostolique (5), Messieurs Pierre-Mathieu Constans, doyen; François Derichon, preuot; Dominique Baron, sacriste; Guilleaume Deraoul, Jacques Tartas, Jullien Laual, Barthélemy Dubourdieu, Etienne Denis, Jean Segur, Guilleaume Dubourdieu, François Eyraud, Jean-Baptiste Montallier et Louis Meilhan, les tous chanoines de lad. Eglise, a esté

Chapitre ni ne monte aux hautes Chaires du chœur, mais demeure toujours aux basses Chaires, et du coste qu'estoit son prédécesseur, sans pouuoir monter aux autres, quand mesme il auroit un Office, un Personnat ou une dignité, jusqu'à ce qu'il ait pris ces Ordres et qu'il en ait exhibé les Lettres au chapitre; il donne quand on le reçoit, de quoy auoir un Pluuial à la Fabrique de l'Eglise. Il demande d'estre escrit sur le Liure de la Pointe pour auoir part aux distributions manuelles, ce qu'on a coustume du luy accorder tousiours gratuitement. Pendant qu'il est aux basses chaires, il cède aux autres chanoines qui sont après luy, s'ils ont les Ordres sacrez, mais s'il s'y fait promouuoir, il prend incontinent le rang de sa réception. » (Lopès, p. 312.)

(1) Voici ce serment que j'emprunte à Lopès (p 316) :

« Ego N. canonicus Præbendatus Ecclesiæ Burdigalensis, promitto et iuro quod statuta, obseruantias et priuilegia Ecclesiæ prædictæ pro posse seruabo, et expressæ exemptionem concessam per Dominum nostrum Pium Papam eidem Ecclesiæ, iura et honorem ipsius pro meâ possibilitate defendam, nec illiud bona alienabo, alienata autem ad ius et proprietatem eiusdem Ecclesiæ reuocabo, bonum et legale consilium capitulo dabo, nec illud aut secreta ipsius alicui in eius præiudicium reuelabo. »

(2) Voir ci-dessus la note 5 (p. 526).

(3) Fabriciens.

(4) « ***Punctum***, salarium quod iis tribuitur qui officiis ecclesiasticis intersunt. » (Du Cange, t. V. p. 186.) Une partie des revenus des chapitres etait affectée à des distributions dites manuelles, uniquement accordées à ceux qui assistaient aux offices et dont les noms etaient chaque jours inscrits sur un registre appelé Livre de la Pointe. Un de ces registres provenant du chapitre Saint-Seurin est aux Archives Départementales.

(5) Les Chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin avaient été exemptés de la juridiction de l'Ordinaire, par la Bulle de Pie II, ***Romana Ecclesia***, datée de Sienne, le V des Kal. de Mars 1458, que Lopès rapporte, p. 339-347.

représenté par led. sieur Denis qu'il luy a esté mis en main par Me Jean-Jacques Siméon, pbre du dioceze de Paris, un titre de prouision a luy accordé par le Roy nôtre sire, à cause de la régalle ouuerte de l'archeueché de Bordx (1) estant au tour de Mgr l'Archeueque à pouruoir de la chanoinie et prébande que possédoit en la présente Eglise feu Mr Me Jacques de Pichon, dernier paisible possesseur d'icelle, prise de possession et autres pieces dud. Sr pourueu et prioit le chapre de le receuoir *in fratrem et canonicum* au lieu et place dud. feu Sr de Pichon, lesquelles pieces led. Sr Denis a mises sur le bureau pour estre veües et leües selon la coutume ; sur quoy le chapre après auoir ouy lecture dud. titre de prouision datté à Paris du 8e may derer, signé Louis et par le Roy, le duc d'Orléans présent, Phélippeaux, controllé et scellé, prise de possession du quatorze de ce mois retenue par Treyssac et son confrère, notaires royeaux et apostoliques à Bordx (2), ses lettres de tonsure du 18e juin 1707, signées *Armandus, archiepiscopus Burdigalensis* (3) et plus bas signées et scellées du sceau dud. Seigr Archeueque, auec ses lettres de pretrise du 12e mars 1718 par lesqlles il paroit que led. sieur Siméon a esté ordonné prbre à la maison professe des Jésuittes de

(1) A la date du 26 mai 1719, le registre capitulaire contient la lettre par laquelle Armand Bazin de Bezons répond aux félicitations du Chapitre touchant sa promotion à l'archevêché de Rouen :

« A Paris, le 16 may 1719.

» Messieurs,

» Je suis fort sensible au compliment que vous voulés bien me faire sur ma nomination à l'archevêché de Roüen. Vous ne devés pas douter que je ne m'éloigne de vous avec peine et que je ne sente laperte que je fais en vous quittant; mais je vous prie de croire que ce changement ne sçauroit rien diminuer des sentiments que j'ay toujours eus pour votre compagnie et que je profiterai avec plaisir des occasions où je pourrai lui faire connoître l'intérêt que je prends à ce qui la regarde, etant très-parfaitement et avec estime, Messieurs, votre très-humble et très-affectionné seruiteur.

» L'Arch. de Bordeaux, n. Arch. de Roüen. »

(2) Voici cet acte de prise de possession qui se trouve dans les minutes de Treyssac (*Arch. Gir.* E. 496-9.)

« Auiourd'huy quatorzieme du mois de juin mil sept cens dix neuf, auant midi, par uertu d'un titre de prouision faite par le Roy nostre sire, signé Louis et par le Roy, le duc d'Orléans present, Phelipeaux, controllé et scellé, datté à Paris, le huitième may dernier, de la chanoinie et prébande que possédoit feu Mre Jacques de Pichon dans l'insigne église collégialle Saint-Seurin lès Bordeaux, en faueur de Me Jean-Jacques Siméon, prêtre du dioceze de Paris, seruant dans celuy dud. Bordeaux, nous notaires royaux et apostoliques à Bordeaux et en Guienne, soussignés, estants au deuant de la principalle porte de la susd. église collegialle Saint-Seurin les Bordeaux, en compagnie dudit sieur Simeon, nouveau pourueu, sur sa réquisition, nous l'auons mis et introduit en la possession réelle, actuelle et personnelle de lad. chanoinie et prébande que possédoit led. feu sieur de Pichon, et de ses droits, honeurs, fruits, profits, reuenus, et émoluments y attribués ou en dependans généralement quelconques, et ce par la libre entrée qu'il a faite dans la susdite église, prise deau bénite, prières a genoux au pied du grand autel, baiser d'iceluy auec réuerence, lectures de diuerses oraisons et prières de l'eglise dans un livre qui s'est trouué sur le pulpitre du chœur, session dans un des sieges du haut chœur du côté gauche et par toutes les autres cérémonies en tel cas requises et ordonnées, le tout en signe de la t. prise de possession réelle, actuelle et personnelle au veu et sceu de tous ceux qui l'ont voulu voir et sçavoir, sans aucun trouble ni empechement de personne quelconque, dequoy led. sieur Siméon nouueau pourueu nous a requis acte. Octroyé fait et passé audit Saint-Seurin, dans lad. église, et signé à la minute demeurée à Treyssac, l'un des notaires soussignés.

» Siméon, Despiet, Treyssac. »

(3) Armand Bazin de Bezons.

Bordeaux par Mgr l'Eueque de Bazas (1), Mgr l'Archeueque de Bordeaux absent, lesq[lles] lettres sont signées : Darche, Pradillon et Bentzmann, vicaires généraux, et plus bas, Serezac, *loco secretarii* aussy scellees du sceau dud. Seig[r] Archeueque, eüe délibération, le chapitre auroit ordonné que led. sieur Siméon nouueau pourueu seroit présentem[t] receu dans lad. chanoinie et prébande, en payant les droits accoutumés, auquel effet ayant esté appelé et fait venir en chap[re], led. sieur doyen luy aurait prononcé l'ord[re] du chap[re] et mis en main la profession de foy écrite dans le livre des Statuts d'iceluy chap[re], laquelle led. sieur Siméon, nouueau pourueu a entièrement leüe estant à genoux au deuant dud. S[r] doyen, qui après l'auoir reuetu du surpelis et mis l'aumusse sur la teste, a esté commis M. Tartas, comme estant le plus ancien chanoine du coté gauche pour l'installer dans le chœur, lequel d. Sr Tartas l'ayant pris par la main, l'auroit conduit dans le chœur d'icelle Eglise en présence de nous, scribe et témoins cy après nommés, et iceluy mené au grand autel q[l] a baisé auec réuérence et delà conduit au pulpitre sur lequel il s'est trouvé un livre ou led. sieur Siméon a leu une oraison, et ensuitte l'a fait asseoir dans un des hauts sieges dud. chœur du côté gauche, et ce fait, l'auroit ramené dans lad. chambre capitulaire, ou estant, il auroit fait le serment a genoux deuant ledit Sr Doyen, ainsy qu'il est porté par le liure des Statuts de lad. Eglise (2), et après avoir Iuré sur les Sts Evangilles Iceux garder et obseruer, a esté receu *ad osculum pacis* par tous lesd. Sieurs suiuant le rang q[ls] tiennent aud chap[re], et a remis, comme il se fesoit anciennement, une chappe sur le bureau et vingt quatre liures (3) à M. l'ouurier (4) pour en faire l'employ ord[re]. Fait et passé aud. St-Seurin, dans lad. église et susd. chambre capitulaire du chapitre ; présents Mrs François Dumont, pbre, et André Maynard, clerc tonsuré, habitants dud. St-Seurin, témoins à ce requis :

Constant, doyen ; Dumont, Maynard, présent.

---

(1) « Jean-Joseph de Gourgues, fils d'un président à mortier du Parlement de Bordeaux, docteur de Sorbonne, prieur de Saint-Caprais d'Agen, avait été député à l'assemblée du clergé de 1682, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Bazas en 1684. Il ne put prendre possession qu'en 1693 à cause des différends qui survinrent entre Rome et la cour de France. Ce prélat fit rebâtir le palais episcopal qui avait été brûle en 1697. Il érigea un seminaire dont il donna la conduite aux Barnabites. M. de Gourgues mourut dans son diocèse le 2 septembre 1724. » (Du Tems, t. I., p. 514)

(2) Voici ce serment, tiré des Statuts du chapitre de 1732 (*Arch. Gir.* G. 428.)

« *Juramentum canonici noviter recepti*

« *Ego. N. canonicus hujus ecclesiæ Dei et S. Severini præbendatus, promitto et juro serv re statuta, consuetudines et ordinationes ejusdem ecclesiæ, ejusque exemptionem per Papam Pium II sibi concessam, ejusque jura pro posse deffendere et manu tenere, alienata vero ad ejusdem proprietatem revocare pro posse, et secreta capituli, quæ tamen secreta cognovero, nullatenus alicui revelare. — Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia* »

(3) Le droit d'entrée est porté par les statuts de 1732 à 150 livres pour les chanoines et 300 livres pour le doyen, sans préjudice des gratifications spécifiées aux officiers du chapitre

(4) Le fabricien. « *Operarius*, dit le supplément de Ducange, *cui operibus publicis ecclesiarum vel monasteriorum vacare incumbit ; latius interdum patebant operarii munia ; si quidem ad ipsum spectabat librorum et ornamentorum provincia ; qui operarii nihil differre videntur ab iis qui ecclesiarum parochialium facultates administrant, nostris* marguilliers. » (D.-P. Carpentier *Glossarium norum ad scriptores œvi medii, seu suppl. ad auctiorem Gloss. Cangiani edit.* Paris, 1765. in-f°. t. IV. p. 84.)

La pointe est accordée de grâce par le chap^re aud. Sr Siméon sur la prière qu'il en a faite.

(*Arch. Gir.* Série G. Reg. cap. de Saint-Seurin, [1716-1732.] folios 118-120.)

ORIGINES & FONDATION DU PREMIER CARMEL DE BORDEAUX

I

La *Revue Catholique de Bordeaux* faisant revivre avec honneur, parmi nos concitoyens, le goût des études sérieuses dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire locales, nous venons apporter notre modeste pierre à l'édifice commun.

Il nous semble qu'une des pages les plus intéressantes de nos annales, dans cet ordre d'idées, serait une sorte de monographie du premier couvent des Carmes à Bordeaux. Son berceau remonte au XIIe siècle, comme nous l'établirons contre Delurbe, Dom Devienne et O'Reilly. On l'a toujours désigné sous le nom de monastère des *Carmes-Bielhs* ou *Vieils*, pour le distinguer, au moyen-âge, d'un autre Carmel qui le remplaça dans la première moitié du XIIIe siècle, à quelques cents mètres de distance : aller aux *Carmes-Vieils* signifiait l'ancien quartier dont leur maison la plus reculée, comme date de fondation et même éloignement des Fossés-de-Ville, avait été le noyau. Enfin, ces religieux étaient dits *Carmelitæ Antiquiores Burdegalæ*, ainsi que, par analogie, le premier couvent des Clarisses à Bordeaux fut appelé *Counbent de las Sos-Menudas Bieilles* ou les *Minorissæ Antiquæ* (1). D'ailleurs, si nous exceptons les Bénédictins de Sainte-Croix, les Carmes-Vieils ont précédé, dans nos murs et la banlieue, toutes les autres communautés.

Huit nouvelles maisons du même Ordre, tant pour les hommes que pour les femmes, sont venues successivement l'accroître et le perpétuer à Bordeaux, savoir : les Carmes mitigés du XIVe siècle, réformés sous le nom de Grands-Carmes au XVIe; les Petits-Carmes du Château-Trompette, de Saint-Louis et de Saint-Christoly; les Grandes-Carmélites de Saint-Joseph et les Petites-Carmélites de l'Assomption; les Carmes de

(1) Arch. hist., t. XII, p. 321. — Cf. Leo Drouyn, *Bordeaux, vers 1450*, tome complémentaire ou IVe des Archives municipales, p. 356, avec un plan topographique perfectionnant celui de Lattre, 1733, à la Bibliotheque de la ville.

la rue Montgolfier et les Carmélites de Saint-Genès. Toutes ces communautés, réunies par la pensée, forment le Carmel bordelais à travers huit siècles, et la présente étude sera comme le premier chapitre de leur histoire, ramification de celle des Moines d'Occident.

.... Si parva licet componere magnis.

J'ai déjà insinué que le couvent des Carmes-Vieils avait été le noyau d'un de nos quartiers faubouriens au moyen-âge. C'est un mérite qu'il partage avec notre ancienne Chartreuse de 1383, qui a donné naissance au faubourg des Chartrons, et cette particularité lui concilie un intérêt vraiment archéologique. Enfin, ce fut dans le rayon dudit monastère, transféré au bord des Fossés de Ville, même paroisse de Sainte-Eulalie, que Pey Berland fonda l'Université catholique de Bordeaux, composée des quatre Facultés dont parle l'Horace français, laquelle y eut son siége de 1441 à 1790. Et voilà encore une postérité glorieuse de notre premier Carmel ( ).

C'est donc de lui que nous venons écrire, en portant nos recherches sur un terrain inexploré. Entre temps, nous réfuterons les erreurs commises par plusieurs de nos devanciers, et nous en signalons d'avance trois principales, afin de montrer l'importance d'un contrôle nécessaire — ou désirable — à cet égard.

L'abbé O'Reilly prétend avec Delurbe et Dom Devienne que la fondation des Carmes-Vieils n'eut lieu qu'en 1264, et tout au plus vers l'année 1250; mais par une singulière contradiction, il ajoute que le sire Gailhard de Lalande restaura leur monastère en 1217 (2) :

« Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né? »

Nouvelle erreur de sa part : c'est que la réédification de 1217 devrait être reportée à la date de 1497. Or, cette assertion est contraire à la topographie de Bordeaux en 1450, déjà citée.

Voici maintenant un auteur encore plus moderne qui nous dit : « Le couvent des Carmes-Vieils fut construit sur le théâtre même du combat singulier, où l'un des Lalande vainquit un chef de bandes ennemies.... » Mais alors pourquoi le bâtir tantôt près des Fossés-de-Ville au XIIe siècle,

(1) Louvet, *Histoire de Guienne*, 1659, p. 110. — Guilhe, *Histoire de Bordeaux*, 1835, p. 211. — Chauliac, *Vie du R. P. Pannetier*, 1877, p. 305; mais cet estimable auteur est-il bien sûr que la Faculté des Arts fût au Collège des Jésuites?

(2) O'Reilly, *H^re^ de Bx*, I, p. 350 et 700.

tantôt sur le terrain occupé de nos jours par la maison de la Miséricorde? (1).

On a également confondu, de nos jours, les Carmes-Vieils, les Carmes Mitigés et les Grands-Carmes. Nous aurons à porter la lumière dans ce dédale, et, sans autre préambule, abordons notre étude initiale à l'histoire du Carmel bordelais.

II

Si nous jetons les yeux sur l'ouvrage et le plan de M. Leo Drouyn, nous verrons qu'il existait anciennement, à l'est de l'église Sainte-Eulalie, un quartier dit des *Carmes-Bielhs*. Il formait un quadrilatère irrégulier qui serait compris aujourd'hui entre les rues Sainte-Eulalie, de la Miséricorde, Tombeloly, de Veyrines et Magendie, celle-ci ayant reçu, au moyen-âge, le nom de rue des Carmes-Vieils (2), et plus tard celui de rue Mengin. On ne l'appelle rue Magendie que depuis 1864.

Il est évident que ce quartier avait dû se développer autour d'un couvent qui lui servit de noyau; mais ce premier Carmel n'existait plus en 1450, puisqu'il ne figure point sur les plans de cette époque, et l'abbé O'Reilly est ici réfuté par M. Leo Drouyn.

Toutefois, demandons-nous où était le monastère lui-même : près des Fossés-de-Ville et de l'ancienne porte du Cayffernan (3) ? peut-être encore à l'entrée nord de la rue Lalande? ou enfin, au croisement de cette voie avec la ci-devant rue Mengin ?

Chacune de ces trois indications a eu ses partisans; mais il est certain que la troisième est seule admissible, puisque les titres de fondation du couvent des Annonciades, en 1521, par Mme de Lansac (4), établissent que cette communauté prit alors possession du couvent des Carmes-Vieils pour s'y installer, et que Mme de Lansac l'acheta au second Carmel de Bordeaux, celui des Fossés-de-Ville, toujours distinct du premier. La maison de la Miséricorde ayant remplacé le monastère des Annonciades, sous Mgr d'Aviau, il s'ensuit que là aussi se trouvait l'ancien couvent des Carmes-Vieils, du moins en partie (5).

---

(1) Nous nous abstiendrons, comme ici, de nommer les auteurs vivants dont nous ne saurions accepter les données, à moins de recourir à quelque formule dubitative.

(2) Leo Drouyn, *op. cit.* p. 120, 174 et 261.

(3) *Vie du R.-P. Pannetier*, p. 290.

(4) Aux Archives dép. — Cf. Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, 1771, t. II, p. 92.

(5) Leo Drouyn, *op. cit.* p. 354.

Je fais cette réserve, parce que ledit couvent comprenait un autre bâtiment à l'est du local actuel des Sœurs de Charité — 4e Bureau de bienfaisance, — auparavant, maison des Dames de Saint-Joseph, dont la statue décore le portail de la chapelle, rue Sainte-Eulalie (1).

Ce bâtiment, détaché de celui que remplacèrent successivement le couvent des Annonciades et la maison de la Miséricorde, occupait surtout la petite place de l'Ecole-de-Médecine, et formait le logement du prieur. On y entrait par la rue de Lalande, côté occidental, vers la rue Mengin, et je me rappelle en avoir vu quelques vestiges, il y a près d'un demi-siècle (*magna pars œvi!*) dans le jardin d'un propriétaire voisin, qui me raconta les traditions populaires du quartier des Carmes-Vieils. On accédait à l'autre corps de constructions, au midi, par la porte actuelle, donnant sur la rue Magendie, de la chapelle des Dames de la Miséricorde. Elle ne s'ouvre, de nos jours, au public, que pour les visites du Jeudi-Saint et les sermons de charité. Peut-être un passage couvert, une sorte de tunnel, comme aux Feuillants, reliait-il les deux parties du monastère, dont la principale, ne l'oublions pas, couvrait tout l'emplacement de la maison fondée par Mlle de Lamouroux. Là aussi était l'église des Carmes-Vieils, dont les voûtes remaniées retentissent des chants du repentir, après les hymnes liturgiques d'il y a environ huit siècles.

Enfin, leur cimetière se trouvait au sud de ladite chapelle. La preuve, c'est que des fouilles, pratiquées en 1850, y ont amené la découverte d'ossements d'hommes, qui ne pouvaient être que ceux des religieux, le

(1) Cette communauté fut établie l'an 1616, par le Cardinal de Sourdis, dans le prieuré des Carmes primitifs, que la rue Mengin, *aliàs* des Carmes-Vieils, séparait de leur noviciat, de leur église et des autres parties du couvent. Il en fut de même au XVIIIe siècle pour les Chartreux de Saint-Bruno, la place devant l'église conventuelle séparant le prieuré (aujourd'hui le presbytère), du noviciat, de la pharmacie, du réfectoire et des annexes du monastère (aujourd'hui la salle d'asile et les écoles). Or, les Dames de Saint-Joseph, fondées par M. de Lesseps et Mlle de Létang, furent ainsi nommées à cause d'un orphelinat de jeunes filles qu'elles dirigeaient sous le patronage du Père nourricier de l'Enfant Jésus. Leur chapelle datait également de 1616. D'ailleurs, sa façade en porte toujours le signe authentique, je veux dire les deux urnes enflammées qui symbolisaient la devise du cardinal de Sourdis, où il a mis le cachet de son épiscopat. Il est regrettable que M. Rawenez n'ait rien dit des Dames de Saint-Joseph dans sa biographie de ce prélat. Plus tard, leur maison devint celle d'une branche des Dames du Sacré-Cœur, puis le pénitencier Saint-Jean, où est la petite place de l'Ecole-de-Médecine. Enfin, Napoleon Ier affecta le restant aux Sœurs de charité du 4e Bureau de bienfaisance.

monastère ayant été plus tard habité par des femmes, et les laïques de la paroisse étant jadis inhumés dans le porge de Saint-Eulalie.

Il sera maintenant très-facile de comprendre quel était au juste le terrain occupé, à droite et à gauche de la rue Magendie, entre les rues Sainte-Eulalie et de Lalande, par le couvent des Carmes-Vieils; puis, comment il a donné son nom à la voie qui le scindait (1), et au quartier dont il fut le noyau. Mais c'est déterminer, *ipso facto*, l'endroit précis du combat singulier entre un sire de Lalande et un comte d'Armagnac, que suivit la fondation du monastère, à titre d'*ex voto* du vainqueur (2). En outre, comme elle eut lieu du XIIe au XIIIe siècle, le couvent fut construit *extrà muros*, en dehors de la seconde enceinte de Bordeaux. Toutefois, on n'y était pas en pleine campagne, ni dans la banlieue proprement dite. La ville gallo-romaine s'étendait au-delà de son quadrilatère mural (3). La capitale de la Guienne sous la domination anglaise présenta une semblable anomalie; et si la paroisse de *Sancta-Aulaye* (Sainte-Eulalie), sur laquelle furent érigés nos premiers Carmels, se trouvait encore en deçà de la troisième enceinte urbaine, avant le milieu du XIVe siècle, elle était plutôt un faubourg qu'une section de banlieue.

Il nous semble — sauf meilleur avis — que la question d'archéologie touchant les Carmes-Vieils est résolue. Au point de vue topographique, il ne peut plus rester aucun doute. Mais l'époque de cette fondation nous demande un nouvel examen. En effet, nos annalistes bordelais la font varier entre les années 1100, 1206, 1250 et 1264. Nous estimons qu'elle eut lieu vers l'année 1190, et peut-être aurons-nous la bonne fortune de le prouver. Néanmoins, nous ajournons ce complément d'étude au prochain numéro de la *Revue*, pour ne point abuser de la bienveillance de nos lecteurs, ce premier article étant déjà d'assez longue haleine. Qu'on nous le pardonne, en considération des *Frères de Notre-Dame-du-Mont-Carmel*, *Fratres Beatæ Mariæ de Monte-Carmelo* (4). A ce

(1) Leo Drouyn, *op. et loc. cit.*

(2) Nous rapporterons cette légende, lorsque nous discuterons la date de la fondation du couvent des Carmes-Vieils.

(3) MM. Camille de Mensignac, Combes et Braquehaye, après feu M. Sansas, ont établi, par des témoignages irréfutables, qu'une partie de l'ancien Bordeaux était ville *ouverte*, et s'étendait bien au-delà des murs d'enceinte méridionale qu'on lui assigne généralement.

(4) Bulle d'Honorius III, en faveur des Carmes.

titre, il sera bien accueilli — nous l'espérons — et des paroissiens de Saint-André, et des membres de la Confrérie du Scapulaire.

(*A suivre*). R. CORBIN.

APRÈS LES ÉLECTIONS

DU 21 AOUT 1881

—

Je voyais Satan tomber du ciel comme un eclair.

(Paroles de J.-C. S. Luc.)

Tu triomphes, Satan ! Ta franc-maçonnerie,
Du Maître souverain insolente ennemie,
Renie son Baptême, et, sous ton joug fatal,
Se voue, en sa démence, à ton culte infernal.

Ce n'était pas assez pour toi d'être homicide ;
Tu leur as transfusé ta rage déïcide,
Tu leur as fait signer, à ces vils renégats,
Le pacte flétrissant des pires apostats.

Les voilà ! tes élus, dans leur ignominie,
Le fiel et le venin, dont leur âme est pétrie,
Vont distiller la haine, et, soumis à ta voix,
Traduire tes fureurs par d'effroyables lois.

Mais le Dieu, dont tu sais la douce patience,
Est aussi le Dieu fort : le bras de sa puissance
Est prompt à déjouer les perfides desseins ;
Malheur au révolté qui tombe entre ses mains !

Un jour, il t'en souvient, gravissant la montagne,
Jésus-Christ s'avançait, suivi de sa compagne,
La Charité : soudain à ses pieds, tout tremblant,
Un homme, un forcené s'abat en gémissant.

Il adore, et sentant s'apaiser sa furie :
« Jésus, Fils du Très-Haut ! dit-il, je vous supplie ;
» Oh ! par le nom de Dieu, ne me tourmentez pas,
» Et laissez-moi plutôt m'attacher à vos pas. »

Cet homme de démons avait une cohorte,
Qui, la nuit et le jour, impitoyable escorte,
Sur son corps tout sanglant ardente à s'acharner,
Le possédait toujours, sans qu'on pût l'approcher.

« Comment t'appelles-tu ? » lui dit le Divin Maître :
« Mon nom est Légion : vous devez nous connaître ;
» Mais ne nous chassez pas, et parmi ces troupeaux,
» Permettez-nous au moins d'entrer dans les pourceaux. »

« — Allez, je le permets, laissez l'homme tranquille. »
Maîtres de ces pourceaux au nombre de deux mille,
Aussitôt les démons partent comme l'éclair,
Entraînant le troupeau se noyer dans la mer....

Mon Dieu, nous implorons votre toute-puissance.
Abaissez vos regards sur notre pauvre France.
Épuisée et meurtrie, elle est à vos genoux :
Des griffes de Satan, sauvez-la, sauvez-nous !

RABOUTET-CHEVALIER.

L'HISTOIRE DIOCÉSAINE ET LE JEUNE CLERGÉ

Nous serions heureux si la lecture des lignes suivantes, écrites par l'un des maîtres de la littérature et de la science contemporaines, donnaient à qui de droit la pensée de tenter chez nous ce qui va s'exécuter en plusieurs diocèses, et particulièrement à Paris.

Les sujets d'étude, neufs, intéressants et variés, sur l'histoire de notre beau diocèse, ne seraient pas plus difficiles à trouver que les noms des savants bordelais, ayant glorieusement fait leurs preuves dans tous les genres, qui seraient appelés à composer le Comité Directeur.

« C'est avec une joie et un enthousiasme bien sincères que je salue la création du Comité diocésain qui se propose d'étudier et de faire étudier par le jeune clergé de Paris toutes les questions auxquelles peut donner lieu l'histoire du diocèse de Paris. Ce mot « histoire » ne nous semble pas, d'ailleurs, exprimer assez exactement la nature et le but de cette noble entreprise. En réalité, ce n'est pas seulement l'histoire de la littérature et de l'art, mais la langue, les institutions, la topographie de cet incomparable diocèse que l'on admettra, que l'on admet dès aujourd'hui comme l'objet de ces études. Le président du nouveau Comité est M. Natalis de Wailly, l'éditeur de Villehardouin et de Joinville ; les vice-présidents sont MM. l'abbé d'Hulst et M. Franz de Champagny, et les trois membres de la Commission de publication, MM. l'abbé Duchesne, Riant, Jourdan. Bons choix, en vérité, et qui nous permettent d'espérer de bonne besogne. Ce sont là directeurs prudents, sévères et pleins de sens critique. A la rhétorique, à la phrase, à la passion, à la médiocrité surtout ils sauront interdire l'accès de cette *Revue* que le Comité va publier. Il y a si longtemps, si longtemps, que je prêche, ici même, cette noble activité à tous nos prêtres ; il y a si longtemps que j'ai entrepris cette croisade ! Si, pour un millionième ou un dix millionième seulement, j'avais invisiblement contribué à la création d'une telle œuvre, j'en serais fier pour tout le reste de ma vie. Léon GAUTIER. »

Nos lecteurs trouveront dans le prochain fascicule le commencement de la biographie du célèbre chanoine Jérôme Lopez, par M. l'abbé Callen. Ce travail, original et savant, servira de préface à la nouvelle édition de l'Histoire de l'Eglise Métropolitaine et Primatiale de Saint-André *que notre collaborateur publiera très-prochainement avec le concours de la Maison Féret.*

JÉROME LOPÈS

Cette biographie de Hiérosme Lopès servira de préface à la nouvelle édition de l'*Histoire de l'église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bourdeaux*.

Le but de l'auteur, en la publiant d'abord dans la *Revue catholique*, est de fournir aux érudits bordelais l'occasion de lui faire en temps utile les observations de toute nature qu'elle pourra leur suggérer.

On cite fréquemment le livre de Lopès ; mais personne jusqu'à ce jour ne s'est préoccupé d'écrire sa vie. La chose eût été facile il y a cent cinquante ans. Aujourd'hui, les documents sont devenus très rares. Ajoutons que le fonds des archives capitulaires, d'où nous avons tiré la substance de cette Notice, était non seulement inédit, mais inexploré.

Aussi, nous le craignons, malgré nos efforts et le concours, il faudrait dire la collaboration, de notre ami M. Augustin Charbonnel, quelques détails intéressants ou quelques inexactitudes ont dû nous échapper.

C'est pourquoi, nous serions heureux de recevoir les communications toujours bienveillantes des hommes compétents. Nous avons appris à les connaître. Qu'il nous soit permis de remercier M. Gouget, archiviste du département de la Gironde, et ses deux éminents collaborateurs, MM. Ducaunnès-Duval et Roborel de Climens, ainsi que MM. Delpit et Daspit de Saint-Amand, qui nous ont mis sur la trace de documents précieux.

M. Messier, bibliothécaire de la ville de Bordeaux, s'est plu maintes fois à nous aider dans nos recherches, avec une obligeance dont nous lui savons gré. M. Céleste, sous-bibliothécaire, nous a révélé l'existence d'ouvrages peu connus, notamment les deux volumes des Sermons de Lopès. Qu'il reçoive l'expression de notre vive gratitude.

I

Le nom de Lopès, que les notaires bordelais du XVIe siècle écrivent souvent Loupes (1), trahit une origine espagnole (2). Il est commun à plusieurs familles juives (3) émigrées de la Péninsule à différentes époques. Les enfants d'Israël habitaient l'Andalousie et la province de Tolède depuis le temps de Pompée (4). Admis à la cour des rois castillans, ils prirent une part active au mouvement littéraire qui marqua le règne d'Alphonse le Sage. Leur fortune ne survécut pas à la défaite de Pierre le Cruel qu'ils avaient défendu contre son rival Henri de Transtamarre; celui-ci leur fit payer cher une fidélité digne d'un meilleur sort. Réduits à choisir entre l'exil et l'abjuration, un grand nombre préféra l'exil. Toutefois, l'émigration ne devint générale qu'à la fin du XVe siècle.

Le 31 mars 1492, Ferdinand de Castille publia, sur les conseils du cardinal Ximenès, l'édit fameux qui sommait tous les Juifs d'Espagne d'embrasser le catholicisme ou de passer la frontière dans le délai de quatre mois. « Les uns, plus rapprochés de la Méditerranée, « purent s'embarquer pour l'Afrique ou pour l'Italie; d'autres se « rendirent dans le Levant, à Constantinople, en Syrie, près de l'an- « tique berceau de leur race. Ceux de l'Aragon, de la Biscaye et de « la Navarre gagnèrent la France (5). » Les lois de ce pays étaient sévères contre les Juifs. En principe, ils ne pouvaient être ni seigneurs, ni propriétaires, ni bourgeois, et n'avaient pas même d'état civil: rigueurs plus nominales qu'effectives; les souverains et les parlements les tempéraient à l'envi. S'il faut en croire le moine de Saint-Gall, Charlemagne avait un juif pour homme de confiance; on sait qu'un autre enfant d'Israël, nommé Sédécias, était le médecin de Louis le Débonnaire.

A Bordeaux, la haine des Juifs n'excluait pas la tolérance. Bien

---

(1) MALVEZIN, *Michel Montaigne*, p. 108.

(2) C'est l'avis du conseiller Pierre de Lancre, allié de Montaigne. M. Malvezin, qui traite à fond la généalogie des Lopès, n'hésite pas à s'y rallier. (V. MALVEZIN, *Michel Montaigne*, p. 109.)

(3) L'auteur de l'*Histoire des Juifs à Bordeaux* ne compte pas moins de cinquante personnes appartenant aux différentes branches de Lopès.

(4) T. MALVEZIN, *Histoire des Juifs à Bordeaux*, p. 70.

(5) *Ibid.*, p. 52.

qu'on les accusât d'avoir autrefois livré la ville aux pirates normands (1), et déchaîné sur tout le Midi le fléau de la peste, en jetant du poison dans les puits et dans les fontaines, ils y menaient une existence relativement paisible (2). Relégués d'abord aux environs du prieuré Saint-Martin, sur une colline appelée depuis le Mont-Judaïque (3), ils franchirent plus tard le seuil de la Porte-Dijeaux et, sous le nom de *nouveaux chrétiens,* ils s'établirent dans la rue du Petit-Judas ou des Bahutiers et de là, dans le voisinage des Grands-Carmes, où s'élève aujourd'hui leur nouvelle synagogue.

Les premiers Lopès devancèrent de plus de deux siècles la grande émigration de 1492. Le 28 novembre 1262, un Pey de Lopa (traduction gasconne du nom de Lopès) déposait comme témoin dans une enquête relative aux propriétés communales ou *padouens* de la ville (4); mais ce n'est qu'au XVIe siècle que les membres de cette famille commencent à se faire connaître, soit par eux-mêmes, soit par leurs amitiés ou leurs alliances.

Antoine de Loupes qui prit le nom de Villeneuve était l'ami du procureur Millanges (5), et peut-être nous sera-t-il possible un jour de rattacher Hiérosme Lopès à l'illustre Montaigne dont la mère, Antoinette de Loupes, n'était pas étrangère aux ancêtres du théologal. Vers la même époque, plusieurs Lopès occupent une haute situation dans le commerce bordelais ou se livrent à la médecine, « l'art favori

---

(1) T. Malvezin, *Histoire des Juifs à Bordeaux*, p. 31.

(2) Ce n'est pas qu'à différentes reprises on ne leur appliquât les lois du royaume, invariables depuis Dagobert; mais le Parlement et les jurats prenaient volontiers leur défense. Une pièce curieuse que nous tirons des Archives départementales prouve que les moines du prieuré Saint-Martin se faisaient eux-mêmes à l'occasion les avocats intéressés des Juifs. En voici le résumé :

L'an 1232, le prieur de Saint-Martin du Mont-Judaïque se plaignit au roi d'Angleterre d'être privé des revenus que lui donnait la sépulture des Juifs avant leur expulsion; en conséquence, par lettres-patentes datées de Belin, Édouard III permet aux Juifs d'habiter désormais dans le duché d'Aquitaine et d'être inhumés au lieu du Mont-Judaïque qui était autrefois le lieu de leur sépulture. Le prieur percevra à cet effet, pour chaque mort, le droit qu'il percevait avant l'expulsion des Juifs. (Arch. dép., Fonds de l'archevêché, G., p. 75.)

(3) « Les Juifs habitaient en ce temps-là hors de la ville, près le prieuré Saint-Martin... le champ qui, joignant ledit prieuré le long de la Divise, a retenu, par les anciens titres, le nom de Mont-Judaïque. » *(Chronique bourdeloise,* an 1273.)

(4) *Livre des Bouillons,* cité par Malvezin, p. 90.

(5) Jehan de Millanges fut le père du célèbre Simon Millanges, professeur au Collège de Guyenne et fondateur d'une imprimerie alors sans rivale à Bordeaux.

des juifs » (1). Leurs débuts dans cette dernière profession furent assez modestes; ils pratiquaient la chirurgie d'occasion, maniant tour à tour la lancette et le rasoir (2). « Bertrand Lopès ou de Loupes, « barbier, c'est-à-dire chirurgien, était frère d'un riche marchand. Il « avait épousé la fille du docteur en médecine Raymond de Gra- « nolhas (3). »

Une note manuscrite de Laboubée signale l'existence d'un autre Lopès également médecin. Auteur d'un livre sur la chimie, il méritait sans doute la confiance des Bordelais au même titre que Raymond de Granolhas; mais, la clientèle lui faisant défaut, il quitta notre ville pour aller se fixer à Libourne où l'empirisme avait encore du succès. Or, Jean Lopès n'était, croyons-nous, qu'un aimable empirique; « il « buvait toujours chaud et recommandait à tout le monde de boire « de même. Cela étonnait d'autant plus de sa part qu'auparavant il « avait recommandé de boire à la glace (4). »

Enfin, sous le règne d'Henri IV, les Lopès renoncent aux tâtonnements de la première heure pour entrer dans la voie scientifique. A cette époque, vivait à Bordeaux un docteur éminent qui fut le doyen de la Faculté de médecine (5) : il s'appelait François Lopès; c'était le père du savant théologal dont nous avons à raconter la vie.

---

(1) La famille de Jérôme Lopès en est un exemple. Son père et plusieurs de ses frères étaient médecins. Il résulte en outre d'un acte notarié (1616) tiré des minutes de Dantiège, notaire royal à Bordeaux, que son aïeul exerçait la même profession. En effet, nous trouvons que « Catherine Allure, damoyselle, vefve de feu Me Pierre- « François de Lopès, vivant docteur en médecine, absent; mais M. Me François de « Lopès, aussi docteur en médecine, son fils, habitant la présente ville, pour elle « présent et acceptant, loue une maison située paroisse Sainte-Eulalie à Françoise « Marinier, vefve de feu Guillery Fondigier, vivant maître parcheminier en la pré- « sente ville. » (*Arch. Dép.*, Dantiège, 1616, p. *n.*, *Lm.*)

(2) Les barbiers-chirurgiens formaient une corporation sous la dépendance des maîtres médecins. Pour être barbier ou chirurgien, il fallait être bourgeois de Bordeaux. « Celui qui voudra passer maître, fera assembler les maîtres au couvent « des Carmes, et montrera les lancettes qu'il aura faictes. Si elles sont trouvées « bonnes, il prendra jour pour être examiné en l'art de chirurgie. » Le maître reçu payait un marc d'argent. « Est deffendu à tous barbiers estre si osés de faire actes « et offices de barbier à ladre ou à ladresse, à leur sceu. » Ils ne devaient faire aucune barbe le jour des dimanches et fêtes. Il leur était défendu de visiter deux fois de suite le même patient, sans en avertir leurs maîtres en médecine. (Voir : *Anciens et nouveaux Statuts de la ville et cite de Bordeaux*, p. 137, Simon Millanges, 1612.)

(3) *Les Juifs à Bordeaux*, p. 94.

(4) Laboubée, manuscrit, biblioth. de la ville.

(5) François Lopès signe : *Lopès decanus* dans une délibration du 26 mars 1654,

En quelle année naquit Jérôme Lopès ? Nous l'ignorons. Les registres de l'état civil, alors entre les mains de l'Église, ne mentionnent pas le nom des Juifs. Fut-il baptisé dès le berceau ? Rien ne l'indique : les écrits de Lopès ne renferment aucune allusion à l'origine de sa foi religieuse. Il semble d'ailleurs nous inviter lui-même à ne point nous enquérir de sa race et des années qu'il passa dans le judaïsme, pour ne voir en lui que le chrétien et le prêtre. Parlant un jour à Saint-Rémy sur l'excellence du juste que l'Écriture compare au palmier : « Si on considére, dit-il, le palmier par le bas de « l'arbre, il est fort rude à l'attouchement, un tronc couvert de plu- « sieurs écorces sèiches, qui s'élève d'une terre légère et sablonneuse : « ce n'est pas ce bel arbre dont tout le monde parle avec de si grands « éloges ; mais si on lève les yeux on verra un arbre tout verdoyant, « d'un vert très agréable, avec de grands rameaux, de belles et « longues feuilles, des fruits, bons et beaux, qui sont la richesse du « pays (1). »

Tel nous apparaît Lopès. L'historien catholique ne lui connaît point d'enfance. Dieu le tira jeune encore du sein d'un peuple dégénéré que figure assez bien le tronc rugueux d'où se dégage la cime élégante du palmier. Les enfants d'Israël établis à Bordeaux n'avaient plus l'héroïsme des Machabées ; oubliant cette vieille devise : *Moriamur omnes in simplicitate nostrâ* (2), « ils dissimulaient leur foi reli- « gieuse, dit M. Malvezin, par un mensonge que permet le Talmud, « et paraissaient fervents catholiques en restant juifs au fond du « cœur (3). » Jérôme Lopès ne pratiqua jamais cette lâche diplomatie :

---

au livre des médecins intitulé *Corporation* (Archiv. dép., C. 684.) Il est aussi l'auteur du livre portant pour titre : *Quæstio medica de crisi.* (Catal. de la biblioth. de Pontac.)

1) *Sermons de Hiérosme Lopès*, t. I, p. 29.

(2) « Mourons tous dans notre simplicité. » (I Machab., II, 37.)

(3) *Histoire des Juifs à Bordeaux* (T. Malvezin), p. 115.

L'auteur des *Juifs à Bordeaux* insiste longuement dans son livre sur l'hypocrisie calculée des enfants d'Israël, en vue d'échapper à la persécution. Nous ne citerons qu'un passage : « Les uns sont médecins, légistes, riches commerçants ; d'autres, « humbles et pauvres : *tous se cachent sous le nom de nouveaux chrétiens.* Bientôt « les uns, sincères dans leur nouvelle foi, alliés aux familles chrétiennes, verront « leurs descendants perdre jusqu'aux souvenirs de leur origine ; les autres, *fidèles « en secret à la loi de Moïse, se courbent officiellement* sous le joug du culte « catholique, font baptiser leurs enfants, se marient à l'Église, font des legs pieux « aux prêtres de Jésus-Christ, et, lorsqu'ils sont poursuivis par le Parlement, pour

croyant par le cœur, on dirait qu'il fût bercé dans les bras d'une mère chrétienne. Vainement chercherait-on, dans les quatre-vingts discours qui nous restent de lui, le moindre vestige d'un culte antérieur. Il n'a retenu de ses traditions de famille qu'une facilité remarquable à parler la langue biblique.

Jérôme Lopès était né pour les études. « C'est une chose précieuse « que la science », dira-t-il un jour, « elle coûte des veilles... elle les « vaut et encore davantage. Toute la peine que les hommes prendront « à sa considération, toutes les récompenses, toutes les approbations « qu'ils luy donnent seront toujours au-dessous de son mérite (1) ». Il est probable que le doyen de la Faculté de médecine envoya son fils au collège de Guyenne. Quelques docteurs, arrivés comme lui de Portugal ou d'Espagne, notamment les deux Govea (2), avaient rendu cette maison célèbre. Elle comptait déjà des disciples plus illustres que leurs maîtres eux-mêmes : Etienne de la Boëtie, Scaliger et Michel Montaigne brillaient quelques années auparavant sur les bancs de ce collège.

Le jeune Lopès était digne de ses glorieux devanciers. Toutefois,

---

« s'entendre chasser *comme Juifs, ils invoquent leur possession d'État comme « catholiques. Ils ne vivent qu'à la condition du mensonge, mais ils vivent.* » (MALVEZIN, *les Juifs à Bordeaux*, p. 338.)

Nous n'avons pas à défendre les Israélites contre leur savant coreligionnaire. Cependant il nous semble que les sentiments qu'il leur prête ne font pas leur éloge. Nos principes chrétiens, qui n'admettent aucun subterfuge en matière de foi, nous montrent-ils sous un jour trop défavorable un manque de franchise toléré par le Talmud ? Nous ne le croyons pas. Quoi qu'il en soit, notre esprit ne peut s'habituer au scandale inouï que présenterait l'apostasie continuelle d'un peuple. Et d'ailleurs, comment savoir qu'une croyance est sincère ou simulée ? La rechute elle-même, après la conversion, ne prouve qu'une faiblesse ; mais elle n'autorise nullement à conclure qu'à l'origine la conversion avait été mensongère. Le prétexte qu'avaient les Juifs de recourir à de pareils stratagèmes était spécieux, nous l'avouons, car leur situation en Europe était difficile et précaire. Mais les chrétiens n'ont-ils pas eu, comme eux, leurs siècles d'orages ? Ont-ils caché leur nom ? en ont-ils rougi pour échapper à la mort ? Ne sait-on pas que leur cri magnanime : « Je suis Chrétien ! » dominait dans les amphithéâtres et les rugissements des bêtes féroces et les clameurs de la multitude ? C'est dans la patience et le martyre, et non dans les compromis qui paraissent tout naturels à M. Malvezin, qu'ils trouvaient à ces moments de crise l'unique solution compatible avec la dignité de la conscience.

(1) Lopès, Sermon du IIIe dimanche de l'Avent, t. Ier, p. 61.

(2) André de Govea, loué par Montaigne et par l'historien de Thou, fut principal du collège de Guyenne, en 1534. — Antoine de Govea, savant universel, enseigna dans le même établissement.

pendant que les hommes s'appliquaient à faire de ce talent précoce une célébrité profane, Dieu l'attirait doucement à lui; la grâce le formait en silence pour une vocation plus auguste que celle de ses frères (1), destinés, les uns à la carrière médicale, les autres à tenir un rang distingué dans le commerce de notre ville. « On n'entendit « aucun bruit de marteau ny de coingnée au bastiment du Temple « de Salomon. Des curieux asseurent que cela se fist par le moyen « du sang d'un petit vermisseau que Salomon trouva, et qui, estant « appliqué sur des marbres et les pierres les plus dures, les taillait « et les polissait selon le dessein et la volonté des ouvriers. » Ainsi parlait Jérôme Lopès racontant son histoire aux religieuses de l'Annonciade; il ajoutait que « le sang du vermisseau était le sang même « du Sauveur, de celuy qui s'est appelé, non pas un homme, mais un « vermisseau de terre (2). »

Il n'opposait aucune résistance à l'effort de la main divine; entouré d'une parenté nombreuse et riche, il renonça brusquement aux promesses du siècle et condamna sa jeunesse à « la clôture du cœur (3). » Le goût des objets d'art était de tradition dans sa famille; à la mort de la dame du Cruseau, veuve de Pierre Lopès, son frère aîné, il eut en mains comme exécuteur testamentaire une collection de bijoux qu'eussent enviée des têtes couronnées. La nomenclature de ces précieuses frivolités n'occupe pas moins de vingt pages dans le testament de ladite veuve(4). Celle-ci léguait personnellement au chanoine, son beau-frère, quatre anneaux enrichis de pierres fines dont l'éclat lui rappelait sans cesse le bienfait de la foi, qu'il avait reçu de préfé-

---

(1) Si le nom de Lupus, donné par la *Chronique de Bazas* à deux prêtres de ce diocèse, était la traduction latine du nom de Lopès, on serait admis à penser que notre théologal aurait eu parmi les siens des devanciers remarquables dans la carrière ecclésiastique.

Le *Chronicon Vazatense* cite, en effet, un Pierre de *Lupo* de *Cartetferrus*, chanoine de Bazas, doyen d'Uzeste, protonotaire apostolique, auteur de plusieurs opuscules et sermons. Il était fort riche; ses domestiques l'étranglèrent en 1534 : *a domesticis auro quo affluebat inhiantibus suffocatus. (Chronicon Vazatense,* an 1534.)

Un autre Lupus aurait assisté, en 1382, au concile de Bordeaux, sous Prévôt de Sansac : *Lopes interfuit concilio Burdigalensi, rogatus ab antiquis præcationes. (Ibidem,* 1382.)

(2) Fête de la Dédicace, aux religieuses de l'*Ave Maria*, t. Ier, p. 411.

(3) Instruction pour le renouvellement des vœux, t. Ier, p. 438.

(4) Ce testament se trouve aux actes de Ferrand (1690-139-38). (Archiv. dép.)

rence à tant d'autres de sa race : « N'avez-vous point entendu parler, « disait-il agréablement, de cet anneau qui rendait invisibles les « choses visibles ? On le mettait au doigt de quelque personne et on « ne la voyait point. La foy est un anneau plus admirable que « l'autre : il nous fait voir visibles les choses entièrement invisibles (1). »

C'est la foi qui lui donna le courage d'accomplir le dernier sacrifice et de quitter le monde au printemps de sa vie. Comment ne pas songer à la retraite inattendue de l'opulent israélite de la rue des Trois-Conils (2), quand on lit cette page que nous tirons du panégyrique de saint Benoît, prononcé par Lopès le 21 mars 1671 : « La « noblesse, la santé, les biens de la terre, la gloire, la réputation, les « plaisirs, ce sont les fleurs du monde, avec lesquelles il nous attire « et nous trompe. Il est bien malaisé de quitter le monde, lorsqu'il se « présente à nous avec ces agréments. C'est ainsi néanmoins que « saint Benoît le quitta, *despexit mundum cum flore :* noble, jeune, « riche, sçavant, considéré, voilà ce qu'il estoit ; ce sont les fleurs du « monde, il ne s'y arresta pas. C'est peu de ne pas s'arrester dans un « parterre durant les rigueurs et les frimats de l'hyver, lorsque tout y « est sec, sans qu'il paraisse quelques pointes de verdure ; mais c'est « beaucoup de ne pas s'y arrester au printemps, à la sortie des fleurs, « lorsque tout y est frais, qu'il réjouit la veue et qu'il parfume l'air

(1) Le dimanche dans l'Octave du Saint-Sacrement, t. Ier, p. 392.

(2) La famille du théologal habitait depuis peu le quartier Saint-André. Jusqu'à l'année 1616, époque vers laquelle dut naître Jérôme Lopès, elle vivait sur le territoire de Sainte-Eulalie.

On lit, en effet, aux actes de Dantiège, notaire royal (1616), que « Jean Darnal, « advocat en la cour de Parlement de Bourdeaux, et clerc ordinaire en la maison « commune de la présente ville (c'est l'auteur de la *Deuxième Chronique bourde-* « *loise*), vendit à M. Me François de Lopès, docteur en médecine, une maison qui « soûlait estre à M. Me Jacques Forestié, procureur en la cour. Cette maison était « située sur la paroisse Saint-Projet, en la rue des Trois-Conils, confrontant du « côté du soleil levant à la maison de M. Me Leger Dussault, advocat conseiller, « magistrat au présidial de Guyenne, et à celle de M. Me Pierre Boyer, chanoyne en « l'église métropolitaine de Saint-André ; d'un autre côté, à celle dudit sieur Darnal « où il fait sa résidence. Cette vente a esté faicte moyennant la somme de quatre « mille livres tournois. » (Actes de Dantiège, C. 1616.)

La Providence avait-elle quelques vues mystérieuses sur cet enfant, lorsque l'idée vint à son père d'acquérir une maison en pleine *Saurtat*, dans cette rue des Trois-Conils, qui était le quartier des magistrats et des chanoines. Nous ne serions pas étonnés que l'influence d'un tel voisinage eût développé dans l'âme du jeune Lopès les germes de la vocation sacerdotale.

« de ses bonnes odeurs : voilà quel estoit le monde duquel se sépara « saint Benoît, *despexit mundum cum flore* (1). »

Nous ne connaissons ni le lieu ni la date de l'ordination de Lopès. Tout porte à croire qu'il n'embrassa point la vie religieuse, mais demeura toute sa vie dans le clergé séculier. Durant les années qui précédèrent son entrée au chapitre de Saint-André de Bordeaux, il fut prieur de Preignac et d'Orbignac, puis il enseigna dans l'Université de cette ville dont il paraît avoir été l'un des maîtres les plus en vue. Malheureusement, les archives de la grande école bordelaise ont péri (2) ; à peine le temps a-t-il épargné quelques pièces, et, chose triste à dire, elles ont trait, pour la plupart, à une affaire dans

(1) Jour de saint Benoît, t. II, p. 337.

(2) M. Céleste, sous-bibliothécaire de la ville de Bordeaux, a bien voulu nous communiquer les manuscrits de l'abbé Bellet, chanoine de la collégiale de Saint-Blaise, à Cadillac-sur-Garonne. L'abbé Bellet fut l'un des membres les plus célèbres de l'ancienne académie de Bordeaux. Ses œuvres ont pour nous l'intérêt qui s'attache à la mémoire d'un compatriote ; aussi notre intention est-elle de les publier sous les auspices de la Société des Bibliophiles de Guyenne. En attendant, nous en détachons les notes suivantes relatives à l'Université de Bordeaux :

« C'est à la sollicitation du savant prélat, le bienheureux Pey-Berland, fondateur « du séminaire Saint-Raphaël, que le pape Grégoire IV, par sa bulle du 7 de mai 1441, « a fondé l'Université de Bordeaux sous la forme de celle de Toulouse. La supplique « est au nom des maire et jurats de Bordeaux qui en sont déclarés patrons. » (Manuscrit Bellet, p. 251.)

« Elle est aujourd'hui composée de quatre professeurs en théologie, deux profes- « seurs en droit civil et un en droit français établi par le feu roi Louis XIV, de « grande mémoire, deux professeurs de médecine, deux professeurs de philosophie « ou ès-arts. Elle est gouvernée par un recteur et un chancelier. »

« La philosophie de l'Université est dans le collège de Guyenne dont le principal « est ordinairement professeur ès-arts de l'Université.

« Les religieux, les Cordeliers, les Grands-Carmes, les Augustins, les Pères de « Notre-Dame de la Merci, ont de droit quelques chaires.

« L'Université s'assemble au couvent des Grands-Carmes, sur les Fossés. On y « dicte la théologie par quatre professeurs qui rentrent tous les jours.

« Les professeurs de droit ont leurs collèges dans la rue Porte-Basse et celui de médecine est contigu, mais il a son entrée dans la rue des Ayres.

« Le jardin royal de médecine est dans le faubourg de Saint-Seurin, et dans une « maison de M. Guérin ; mais ce jardin n'est point rempli de plantes médecinales « et il est si commode pour ceux qui habitent cette maison, qu'ils le louent et le plantent d'herbes potagères et d'arbres fruitiers. » (Bellet, p. 71.)

« D'autre part, nous lisons dans Bernadau (*Annales de Bordeaux*, 2e partie, p. 113): Le 14 janvier 1736, sur les demandes de MM. Grégoire et Seris, fameux profes- « seurs de médecine à Bordeaux, la jurade établit un jardin des plantes, près l'enclos « d'Arnaud Guiraud. *Pareille chose avait été tentée sous l'autorité publique « par MM. de Lopès et Maurez, en 1619.* » (Ce Lopès est le père du théologal

laquelle Jérôme Lopès joue un rôle assez regrettable. Nous aurons lieu de revenir bientôt sur la querelle, amenée par une réédition des *Provinciales,* entre la Compagnie de Jésus et l'Université.

En 1681, mourut le président Arnauld de Pontac. « Cet illustre « premier président avait toutes les qualités qui forment les magistrats « de premier ordre : une vertu solide, un grand désintéressement, « une âme noble ; affable surtout aux pauvres qui venaient réclamer « sa justice, laquelle il distribuait également à eux comme aux « riches. Il était révéré des grands, aimé du peuple et fut universelle- « ment regretté dans la province (1). » Les registres du Parlement racontent les funérailles d'Arnauld de Pontac ; il avait demandé qu'on portât derrière son char funèbre non seulement les insignes de la magistrature, mais encore celle de la chevalerie, savoir : *un casque, des gantelets, une épée et des bottines* (2). Arnauld de Pontac n'était pas moins homme de lettres que brillant chevalier. Le catalogue manuscrit de sa bibliothèque, magnifique in-folio rédigé par l'abbé Machon, curé du Tourne, près Langoiran, témoigne de la portée littéraire et de l'érudition de ce haut magistrat. Nous y trouvons un ouvrage théologique de Jérôme Lopès (3). On y voit en outre que le savant théologal fut invité par l'abbé Machon à lui prêter le concours de ses lumières (4). Il s'agissait de traduire en langue latine les titres des ouvrages hébraïques et les noms des rabbins qui les avaient composés. L'abbé Machon ne connaissait personne de plus compétent en ces matières que son ami Lopès ; il le pria de dresser lui-même cette

(1) Tillet, *Chronique bourdeloise,* 26 avril 1681.

(2) Registres du Parlement, cités par M. Boscheron des Portes, *Histoire du Parlement,* t. II, p. 234.

(3) Lopès, *Thèses theologicæ* (1638, in-4°, 2 vol.)

(4) L'abbé Machon dit en effet : « Les intelligens en la langue hébraïque aïant « trouvé plusieurs choses à redire aux tiltres et aux noms des rabbins et livres « hébreux qui sont cottés et rapportés dans ce catalogue, comme ils sont marqués « en leurs frontispices d'une autre main que la mienne, j'ay eu recours aux sçavants « en ceste langue pour en avoir une fidelle et véritable version latine, tant pour « la satisfaction de ceux qui en auront besoing, que pour laisser le moins de « faultes que faire se pourra en cest ouvrage assez exact et méthodique d'ailleurs. »

Ces lignes sont empruntées à l'*Advis pour dresser une Bibliothèque* qui se trouve en tête du catalogue manuscrit de la Bibliothèque du président de Pontac. M. Daspit de Saint-Amand nous a fait l'honneur de nous les communiquer. La Société des Bibliophiles publiera prochainement l'*Advis* de M. l'abbé Machon avec une notice historique sur cet auteur, par M. Daspit de Saint-Amand.

partie du catalogue; elle y est mentionnée sous la rubrique suivante : *Catalogue particulier des Rabbins et Livres hébreux dont les titres ont esté traduits et dictés par M. Hiérosme de Lopès, théologal et chanoine de Saint-André de Bourdeaux, etc., au mois de novembre 1662.*

II

La réputation scientifique de Lopès est des mieux établies. L'historien Bernardau, peu favorable aux gens d'église, la constate dans une note ainsi conçue : « Lopès Jérôme, chanoine théologal de Saint-« André, professeur de théologie en l'Université, Bordelais qui avait des « lumières au-dessus de ceux de sa profession alors. Ses divers écrits « annoncent un homme accoutumé à méditer les bons auteurs et à « imiter leur manière (1). » Quant aux doctrines du savant théologal, elles sont irréprochables. Lopès avait coutume de puiser aux meilleures sources ; il maniait l'Écriture avec le charme de saint Bernard. La connaissance profonde qu'il avait des Pères éclate à première vue dans ses belles homélies.

Chose remarquable, Lopès ne glissa jamais dans les erreurs spécieuses qui séduisirent vers la même époque un grand nombre d'esprits éminents. Il professe le dogme de l'Immaculée-Conception (2). L'infaillibilité pontificale n'eut pas de prédicateur plus accentué que lui : parlant à Bordeaux, le jour de la fête du Prince des Apôtres et dans l'église même de Saint-Pierre, il s'exprime en ces termes, à la veille des erreurs gallicanes : « Je ne vous diray pas, « Messieurs, qu'à raison de cette foy (le discours traite spécialement « de la foi de saint Pierre) le Sauveur luy mit entre les mains les clefs « du Ciel pour l'ouvrir et le fermer avec authorité... Je ne vous diray « pas, qu'à raison de cette foy, il le déclara chef après luy et la pierre « fondamentale de son Église qui serait inviolable à toutes les puis-« sances de l'enfer. Il me souvient de vous avoir autrefois presché ces « avantages dans cette chaire et dans une pareille occasion (3). » A Saint-Pierre d'Ambarès, il ne se borne pas à toucher incidemment le dogme qui nous occupe ; il le formule avec la dernière précision. A ses yeux l'apôtre saint Pierre est dans l'Église, *comme un maistre*

(1) Bibliothèque de la ville, manuscrits de l'auteur, t. III, p. 214.
(2) Lopès, Sermon sur l'Immaculée-Conception. t. I, p. 37.
(3) Lopès, Sermon à Saint-Pierre, t. I, p. 468.

dans sa maison, les clefs à la main : la clef du pouvoir et la clef du sçavoir (1).

En histoire ecclésiastique, le savant théologal embrasse le système de l'école traditionnelle. On n'a rien ajouté depuis deux siècles à la réfutation des théories de Launoy, qui se lit à la première page de l'*Histoire de l'Église métropolitaine et primatiale de Saint-André de Bourdeaux*.

Jérôme Lopès fut-il compromis dans les affaires du jansénisme? Quelques-uns le prétendent. Il est incontestable que l'histoire des *Provinciales* compte un épisode fâcheux, dont Bordeaux fut le théâtre. Sainte-Beuve a cru lui devoir donner place dans les *Causeries* réunies plus tard en volumes sous le titre de *Port-Royal*. L'éminent écrivain relate ce fait en trois lignes, nous renvoyant pour les détails à la Bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, portefeuille XV (2).

Nous serons moins sobre de renseignements que l'historien de Port-Royal, car cette question intéresse non seulement la personne du professeur Lopès, mais l'ancienne Faculté de théologie tout entière, y compris le frère prêcheur et le religieux de Saint-Augustin, entraînés tous deux par le flot universitaire dans les errements de leur collègue; et, d'ailleurs, nous avons en mains les pièces (3) relatives au débat qui faillit devenir un épilogue religieux des agitations de la Fronde.

On sait l'origine des *Provinciales*. Pascal les écrivit en faveur du janséniste Arnauld, menacé des foudres de la Sorbonne. Le Solitaire, à bout de forces, avait dit un jour à Pascal : « Vous qui êtes jeune, qui « êtes un curieux, un bel-esprit, vous devriez faire quelque chose (4). » Pascal hésita, puis il obéit. Retiré « dans une petite auberge de la rue « des *Poirées*, à l'enseigne du *Roi David*, derrière la Sorbonne et tout

---

(1) Sermon prêché dans l'église de Saint-Pierre d'Ambarès, t. II, p. 481. La cure de Sainte-Eulalie d'Ambarès (les anciens manuscrits portent Enbarès) avait été donné au chapitre de Saint-André l'an 1207 par l'archevêque Guillaume II *de Gebennes*. (Lopès, *Hist. de l'Église métrop. et primatiale de Bourdeaux*, p. 225.)

(2) Voir SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. III, p. 212.

(3) Ces documents, rares épaves sauvées du naufrage où ont péri les archives de l'Université de Bordeaux, sont au nombre de seize. Nous serions heureux de les voir imprimer dans un prochain volume des *Archives historiques du département de la Gironde*.

(4) *Port-Royal*, t. III, p. 43.

« vis-à-vis le collège des Jésuites (1), » il ouvrit d'abord le feu contre la première sous le pseudonyme de Louis de Montalte; mais, comprenant que l'intérêt des questions débattues entre la Sorbonne et Port-Royal ne pouvait durer longtemps, il fit soudain volte-face et, suivant l'expression pittoresque du père Daniel, il se « rabattit » tout court sur les Jésuites. Cette manœuvre, est-il permis de le dire, fut un trait de génie; Pascal était sûr d'obtenir un succès prodigieux « en « un pays où l'on a tout, dit Sainte-Beuve, si l'on a pour soi les « rieurs et la gloire. »

(A suivre). J. CALLEN.

DEUX POÈTES OUBLIÉS

(DEUXIÈME ARTICLE)

A côté de sa valeur didactique et littéraire, l'*Art de prêcher* a un autre mérite, qui n'est certes pas à dédaigner aujourd'hui. C'est une peinture fidèle des mœurs d'une société raffinée, d'un monde de savants et de beaux esprits. On saisit sur le fait, en le lisant, ces habitudes si différentes des nôtres. Ce que nous appelons à présent le journalisme naissait à peine avec la *Gazette de France,* avec la gazette rimée de Boursault, avec les nouvelles à la main qui couraient de salon en salon. On ne connaissait pas les agitations de la vie parlementaire; les romans à la mode s'appelaient *Cyrus* ou l'*Astrée.* L'évènement était une pièce jouée à la cour, à l'hôtel de Bourgogne, au Petit-Bourbon ou sur le théâtre du Palais-Royal, un livre nouveau, une fête chez M. le prince, un traité théologique d'Arnauld ou du P. Quesnel, une satire, quelquefois imprimée et souvent manuscrite, dont on répandait les copies.

Quand arrivaient l'Avent ou le Carême, c'était toute une affaire de savoir qui prêcherait à Versailles ou à Saint-Germain et quels noms publiait la *Liste,* qui obtiendrait les chaires des principales églises de Paris? Le prédicateur en renom voyait affluer à ses sermons les grands seigneurs, les lettrés, les grandes dames de l'époque

(1 *Port-Royal,* t. III, p. 60.

suivies du petit laquais qui portait le livre d'heures. On voyait devant la porte de l'église de longues files de carrosses ou de chaises à porteurs, et les cochers juraient tandis que leurs maîtres écoutaient le sermon dont ils profitaient peut-être bien peu.

A sa descente de chaire, le prédicateur avait un lit de repos, sur lequel il recevait les compliments et les félicitations des intimes. Une coterie opposait son abbé favori à l'abbé d'une autre coterie.

Un début avait-il lieu? Pour peu que le jeune orateur appartînt à une famille connue, il y avait encore grande affluence de parents et d'amis. C'était même commettre une grave impolitesse que de manquer un premier sermon. Les commentaires ensuite allaient leur train, les uns louaient avec passion, tandis que les autres dénigraient. Les quatrains et les épigrammes se passaient de main en main.

Qu'y a-t-il de surprenant que parmi tous ces abbés il s'en rencontre :

> Qui cherchant un langage aux dames plus commode
> Font dire à Jésus-Christ des phrases à la mode?

que d'autres aient eu de l'afféterie, soient tombés dans le pédantisme, le Phœbus ou le galimatias ?

C'étaient là au surplus des défauts très communs à cette époque. On n'a qu'à se rappeler les *Précieuses ridicules* ou les *Femmes savantes*.

Qu'y a-t-il d'étonnant encore que devant un monde moins élevé, quelques prédicateurs populaires aient pu mériter le reproche de devenir de *vrais Tabarins ?*

Le P. de Villiers flagelle impitoyablement tous ces travers. Il en veut notamment à un certain Biroat presqu'autant que Boileau à l'abbé Cotin :

> Un pédant quelquefois peut réussir aux grilles,
> Et l'on m'a raconté qu'en un couvent de filles
> Biroat fit un jour un excellent sermon :
> Mais il était trop clair et ne parut pas bon.

L'*Art de prêcher* nous révèle les noms de bien des prédicateurs de l'époque, aujourd'hui très oubliés, et qui furent certainement des hommes de talent. Des Alleurs, Labroue (1), Giroust (2), Le Boux,

(1) Pierre de La Broue, mort évêque de Mirepoix en 1720, fut un prélat d'une orthodoxie assez douteuse. Il prit une part très vive aux luttes contre la bulle *Unigenitus*, dont il osa même relever appel. Il fut l'adversaire des jésuites et surtout du P. Daniel.

(2) Jacques Giroust, jésuite, un des meilleurs prédicateurs de son siècle. L

Joly, Grignan, Fromentière, etc. L'auteur fait le plus grand cas du style du P. Bouhours qu'il cite à son abbé comme un modèle à suivre.

Villiers n'accorde ses éloges qu'à bon escient, mais les traits satiriques abondent dans le poème. Quelques-uns sont évidemment des allusions que les contemporains devaient comprendre, mais qui ont actuellement beaucoup perdu de leur sel. Pour interrompre la monotonie des préceptes, le poète jette aussi, par ci par là, quelques anecdotes pleines de verve, dont les héros, inconnus aujourd'hui, étaient certainement nommés par tout le monde au XVIIe siècle.

C'est d'abord un prédicateur qui a parlé sur le détachement des biens de ce monde :

> Il faut pour se sauver n'avoir qu'un seul habit.

Cette parole a profondément touché un bon bourgeois qui rentre chez lui en disant à sa femme :

> J'en ai deux, j'en garde un ; pour l'autre, va le prendre,
> Et donne à l'Hôtel-Dieu l'argent qu'on le peut vendre.

La femme prend le second habit et court chez le prédicateur pour demander une explication :

> . . . . . Mais Monsieur est à table,
> Lui répond le valet, d'un ton peu charitable.
> — J'attendrai. — D'aujourd'hui vous ne sauriez le voir,
> Quand il se met à table il en a jusqu'au soir.
> — Ce soir je reviendrai. — Non, c'est peine inutile :
> Monsieur n'y sera pas, il va jouer en ville.
> — Ne peut-on pas du moins l'entretenir demain ?
> — Venez, mais gardez-vous de venir trop matin.
> Elle vient, au valet demande à voir le maître.
> — Dans un moment, dit-il, vous le verrez paraître,
> Attendez. — Quoi ! si tard, il est encore au lit ?
> — Non, pour aller aux champs, Monsieur change d'habit.
> — Change d'habit, dit-elle, adieu ; je me retire ;
> Puisqu'il a deux habits, je n'ai rien à lui dire.

Et ailleurs :

> Un homme assez connu par son vain caractère,
> L'autre jour, dans Paris, prêchait à l'ordinaire
> Et venant au détail se mit à condamner

P. Giroust était pathétique et entraînant, mais son style était parfois trop négligé. Il fut frappé de paralysie dans toute la force de l'âge et mourut à Paris en 1689.

Les pécheurs qui se font en carrosse traîner.
Il répéta cent fois que c'était chose atroce,
Et de péché mortel traita chaque carrosse.
En carrosse d'ami, lui-même était venu :
Heureux si, dans la chaire, il se fût souvenu
Que l'ami l'écoutait assis dans l'auditoire ;
Mais le zèle souvent fait perdre la mémoire.
Enfin, le sermon fait, chacun pense au retour,
L'ami monte en carrosse ; et lui-même à son tour
Veut y monter aussi. Mais l'arrêtant : de grâce !
Monsieur, que voulez-vous, lui dit l'ami ? — Ma place...
— Votre place ? Qui, moi, vous voir ainsi pécher ?
Non, non, venez à pied, Monsieur... Touche cocher.

Enfin, une histoire très jolie est celle qui arrive à un abbé sous le pseudonyme de Martin. Cet abbé devait appartenir à une famille puissante, car il avait de nombreux adulateurs.

L'auteur se laisse entraîner à l'un de ses sermons.

Il commence, j'écoute, et d'un ton d'écolier
A peine eut-il, tremblant, dit son exorde entier,
Qu'il hésite, répète, et, perdant son étoile,
Il vogue à l'aventure et sans rame et sans voile :
Vingt fois je fus troublé voyant qu'il se troublait,
Et je tremblai vingt fois en voyant qu'il tremblait.
Enfin, de flot en flot, sa mémoire infidèle
Demi-noyé le jette à la gloire éternelle.

Le poète veut alors se retirer, mais les amis du jeune abbé l'entourent : Quoi ! lui dit-on, vous vous en iriez sans le complimenter ? Et, bon gré mal gré, on le conduit dans la chambre où Martin est étendu sur un lit de repos et entouré de flatteurs.

Mon Dieu, s'écriait l'un, la pièce est merveilleuse !
Vous avez débité d'une manière heureuse !
Voilà ce qu'en français on nomme un bon sermon,
Disait l'autre, mais bon, ce qu'on appelle bon !
Puis l'embrassant : Mon cher, que vous êtes aimable !
Mascaron moins que vous en chaire est agréable,
Moins juste Des Alleurs, Fléchier moins élégant,
Moins délicat La Broue, et Giroust moins touchant.
Lui, cependant, modeste au milieu de sa gloire,
Se plaignait qu'on avait vu broncher sa mémoire,
Avouant que d'ailleurs il avait bien prêché.
— Bronché ! Vous vous moquez, vous n'avez point bronché.
Qui s'en est aperçu ? Personne, et je vous jure
Qu'on a trouvé surtout votre mémoire sûre.
Et puis cela n'est rien, n'avez-vous pas tout dit ?
Ce défaut de mémoire a fait voir plus d'esprit.

Martin, à ce discours, sourit et se console.
Se loue, et sans façon les croit sur leur parole.
Et déjà l'on dirait que pour l'Avent prochain
Le roi le doit exprès mander à Saint-Germain,
Ou que des marguillers la troupe toute prête
L'attend pour lui jeter un carême à la tête.
Moi, caché dans un coin, et murmurant tout bas,
Je rougissais de voir qu'il ne rougissait pas,
Et j'étais là le seul qu'à son air on dut prendre
Pour le prédicateur que l'on venait d'entendre.

Disons-le encore bien haut : toutes les critiques du P. de Villiers n'ont trait qu'à des travers d'esprit ou à des ridicules. Aucune ne porte sur un vice. Le jeune clergé de la fin du règne de Louis XIV était régulier sous le rapport des mœurs. C'est la conviction qui se dégage de la lecture du poème sur l'*Art de prêcher*.

Sans doute ces abbés, dont plusieurs certainement n'avaient point la vocation ecclésiastique, furent tant soit peu mondains, eurent la parole plus ou moins affectée, coururent après l'esprit sans s'apercevoir qu'ils tombaient dans le mauvais goût, ne négligèrent rien pour obtenir les riches bénéfices ou pour arriver à l'épiscopat ; mais, en somme, ils eurent le respect de leur caractère sacerdotal. Ils appartenaient, en effet, à une grande époque, à un temps de fortes études, et, si quelques-uns se laissèrent entraîner trop loin par les passions théologiques, si vives dans cette période, leur robe de prêtre demeura, à bien peu d'exceptions près, exempte de fange et de souillure.

Maintenant que nous connaissons l'œuvre, qu'il nous soit permis de parler du poète.

Pierre de Villiers appartenait, dit Moréri, à une famille parisienne qui avait quitté la capitale à l'époque des troubles de la Fronde et s'était établie pendant quelque temps à Cognac. C'est dans cette ville que Villiers naquit le 10 mai 1648.

A l'âge de dix-huit ans, après avoir fait de très fortes études, Pierre de Villiers entra dans la Société de Jésus. Il ne tarda pas à montrer les plus rares dispositions pour la prédication. Il consacra plusieurs années à étudier l'Ecriture-Sainte et les Saints Pères et devint un des prédicateurs les plus remarquables de son époque. Il était en 1689 dans toute la force de son talent lorsqu'il quitta les Jésuites.

Cette détermination fit beaucoup de bruit dans une Société où le P. de Villiers était très apprécié, mais elle ne lui fit rien perdre de l'estime qu'il s'était acquise par ses talents, par sa candeur et par sa

droiture. Il est probable que les causes de sa retraite furent son penchant inné à la poésie et l'indépendance de son esprit qui se soumettait difficilement à la rigidité de la règle de la Société de Jésus.

Poussé par son goût pour l'étude, le P. de Villiers s'affilia à l'Ordre de Saint-Benoît, mais il ne paraît pas avoir vécu dans un monastère, car il fut pourvu du prieuré de Saint-Taurin.

Le P. de Villiers joignait aux connaissances les plus étendues une prodigieuse facilité pour le travail. Il fut à la fois un poète et un prosateur.

Parmi ses poésies on cite dix-huit épîtres, des odes et plusieurs poèmes, l'un sur l'*éducation des rois*, l'autre sur l'*amitié* et l'autre enfin sur l'*art de prêcher*. Ce dernier poème eut une vogue immense. En quatre ans on en imprima trente éditions. Il fut dans toutes les bibliothèques, courut dans tous les cercles littéraires et mit le sceau à la réputation de son auteur, qui avait voulu garder l'anonyme, mais qui fut bien vite deviné.

Les ouvrages en prose du P. de Villiers sont très nombreux. On cite parmi eux des lettres sur le *quiétisme*, un traité de la satire dans lequel il blâme les traits trop personnels, *un entretien* sur la tragédie qui a pour but de prouver qu'on peut, à l'exemple de l'antiquité, faire des tragédies sans amour, plusieurs livres de dévotion et cinquante dialogues sur différents sujets.

Le P. de Villiers n'a signé aucun de ses ouvrages et cette circonstance explique peut-être comment le nom d'un homme qui a joui pendant sa vie d'une juste célébrité est aujourd'hui tombé dans un oubli presque complet. Il fut l'ami de Bossuet, de Fléchier, de Mascaron, de Pélisson, de Racine et de Boileau. On voit aussi, en lisant l'*art de prêcher*, qu'il fut intimement lié avec le P. Bouhours et surtout avec Bourdaloue, dont il parle souvent avec admiration.

Le P. de Villiers mourut à Paris en 1723, à l'âge de quatre-vingts ans.

A cette pieuse et belle figure, nous devons en opposer une autre de la même époque, celle d'un homme qui appartint aussi à l'Église et qui jouit d'une très grande notoriété parmi ses contemporains.

Cet homme fut le P. de Sanlecque, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, et curé-prieur de Garnay, près de Dreux.

Lui aussi fut poète et comme le P. de Villiers, il composa un poème sur l'art de la prédication.

Ce fut la seule ressemblance entre ces deux hommes, qui durent certainement se rencontrer dans la vie, mais qui différèrent autant par le caractère que par l'étendue du génie poétique.

En lisant l'*art de prêcher* on sent que l'auteur était d'une nature bienveillante. L'ironie s'y rencontre souvent, les traits satiriques y abondent, mais le poète cependant ne flagelle jamais. Il trace les règles de l'art, il lui faut bien en indiquer les travers, et, s'il le fait dans une forme remplie de vivacité, c'est pour qu'on en saisisse mieux les conséquences déplorables.

Le P. de Villiers était évidemment un homme satisfait de sa position, qui n'aspirait pas à en sortir et qui vivait avec ses livres.

Le P. de Sanlecque au contraire est un esprit porté au dénigrement. On comprend qu'il est inquiet et qu'il intrigue sans cesse pour arriver à mieux. Il a beau dire qu'il ne nomme pas les gens dans ses satires, qu'il n'emploie que des noms d'emprunt; il trace souvent des portraits qui doivent être trop ressemblants pour qu'on ne les reconnaisse pas, ou qu'on ne cherche pas tout au moins à deviner quel est l'homme que le poète a cherché à peindre sur le vif.

Une pensée dominante se dégage pour nous des satires du P. de Sanlecque. Il semble dire : celui-ci et celui-là sont arrivés, et moi, qui vaux mieux qu'eux à tous égards, je ne suis que le familier d'un grand seigneur et le titulaire d'un mince prieuré.

En se plaçant à ce point de vue personnel on n'arrivera jamais à l'art véritable ; car l'ampleur des horizons fera perpétuellement défaut. Si l'on est instruit et homme d'esprit — Sanlecque avait incontestablement ces deux qualités — on pourra versifier avec facilité, rencontrer souvent sous sa plume le trait mordant qui emporte la pièce, et qui ne sera peut-être parfois qu'une vengeance déguisée, mais on ne pourra prétendre à faire autorité. On fera rire dans les salons où règnent les précieux et les beaux esprits. On amusera des dames à la mode et quelques jeunes seigneurs au talon rouge, mais on ne montera pas plus haut. On n'aura pas même un succès d'estime, tout au plus un succès de vanité.

Si Boileau règne comme un souverain dans le genre satirique ce n'est pas seulement grâce à son admirable perfection dans la forme, c'est surtout parce que les critiques sont dégagées de tout sentiment personnel, de toute haine, de toute pensée d'ambition. Pour juger l'art, il se plaçait au-dessus des questions mesquines, qui tiennent au

temps ou à l'engouement de la foule et que l'art ne connaîtra jamais. On peut dire que Boileau ne parle point comme un contemporain, mais qu'il fait entendre déjà, par l'excellence de son intuition et de son goût, le langage de la postérité.

Il n'en est pas ainsi malheureusement des satires du P. de Sanlecque. Elles portent le cachet du temps, les stigmates, si je puis employer cette expression, des rivalités de personnes ou de coteries. Elles sont les œuvres d'un esprit fin sans doute, mais d'un esprit qui manque d'élévation et qui ne sait pas même respecter toujours la dignité de son caractère.

(La fin prochainement.) A. PEPIN D'ESCURAC.

LE PREMIER CARMEL BORDELAIS

(Suite et fin.)

III

De même qu'il y a eu partage d'opinions sur le véritable emplacement du dit Carmel, — question que nous avons tâché de résoudre dans notre précédent article, — ainsi nos divers annalistes ont-ils varié touchant l'époque, du moins approximative, de sa fondation. L'écart est entre eux de 164 ans!

Darnal (1); les RR. PP. Olivier et Laforcade, celui-ci provincial des Carmes de Gascogne, cité par Jean Darnal, celui-là professeur de théologie aux Grands-Carmes et cité par Louvet (2); Lopès (3); et M. Leo Drouyn (4), l'assignent au commencement du XIIe siècle, soit à l'année 1100. Ils invoquent à l'appui une inscription gravée en lettres gothiques, de 1497 à l'an 1500, sous forme de trois huitains, sur un pilier de l'église des Grands-Carmes, autrefois sise entre l'Eldorado du cours des Fossés et la rue Sainte-Catherine. Par con-

(1) *Chronique bourdelaise*, p. 187.
(2) *Histoire de Guienne*, 1659, p. 124.
(3) *L'Église métropolitaine de Bourdeaux*, p. 233.
(4) *Bordeaux vers 1450*, p. 120 et 354.

séquent, la rue Honoré-Tessier eût coupé, vers son entrée nord, le terrain où subsista l'édifice conventuel jusqu'en 1794.

Cette inscription a été relevée, avec de légères variantes, par Jean Darnal, Louvet (1), O'Reilly (2), M. Chauliac (3), etc. Il est regrettable qu'elle ait disparu vers la fin du XVIIIe siècle, puisqu'il ne nous reste aucun moyen d'en contrôler les différentes versions avec le texte original. Voici pourtant celle qui nous paraît être la meilleure, sauf un *desideratum :*

L'an de grâce..... (4) *mil et cent,*
Funda premier ung seigneur de Lalande
Au Carme-Bieilh ceste église et conbent (couvent),
Pour ce qu'au (dit) lieu obtint victoire grande
Contre ung gèant quy conduisoyt la bande
Des Espaignols pour Bourdeaux assaillir.
Le dessus-dict luy fist payer l'amende,
Car il luy fist la teste à bas saillir (5).

L'an onze cent, avec six vingts moins trois (6),
Messire Gaillard, de Lalande seigneur,
L'esdifia pour la seconde fois
Tout de nouveau; fust rèèdificateur
En ce lieu-cy (7); *outre, il fust fundateur*
De la messe qu'on dict, de Nostre-Dame,
Ung chaque jour. Pryons le Crèateur
Qu'il veuille avoir en Paradis son âme.

Et tiercement, la trez sage et bènigne,
De droicte lignèe et procrèation
De Lalande, Madame Katerine (8)
Ouvrist des yeux de vraî compassion,
Mil quatre-cent de l'Incarnation
Et de Saincte-Croix (?) l'an nonante-septiesme (9);
Fist de nouveau ceste fondation
Dedans juillet, le jour vingt-deuxiesme.

(1) *Loc. cit.*
(2) *Histoire de Bordeaux*, t. Ier, p. 700.
(3) *Vie du R. P. Pannetier*, p. 293 et 296.
(4) Ici une lacune, comblée par le mot *environ* dans quelques auteurs.
(5) Il le décapita.
(6) 1100 + 6 × 20 — 3 = 2117.
(7) A toucher les anciens Fossés des Carmes.
(8) Descendante de Gaillard, épouse du seigneur de l'Isle.
(9) Cette noble dame, affligée de l'état de ruine où se trouvait le monastère vers la fin du XVe siècle, le fit reconstruire en 1497.

Abstraction faite de la date 1100, il est certain, d'après le premier huitain de l'inscription lapidaire, qu'un des plus anciens seigneurs de Lalande défit, en combat singulier, un chef de bandes espagnoles assiégeant Bordeaux. On y voit encore que le provocateur était d'une taille gigantesque, ce qui le fit surnommer Goliath (1) par les chroniqueurs Darnal et Louvet, fidèles échos sans doute du moyen âge. La victoire fut disputée en prévision de ses conséquences. Il s'agissait de livrer la ville au pillage, si le géant duelliste était vainqueur ; dans le cas contraire, les Espagnols devaient lever le siège et se retirer chez eux. Le sire de Lalande invoqua donc à son aide, avant le combat, N.-D. du Mont.-Carmel, que les croisés du XIIe ou XIIIe siècle avaient mise en haute faveur auprès des chrétiens d'Europe. Il fit même vœu — le huitain l'insinue — de lui bâtir une église et un couvent, s'il triomphait de son terrible adversaire. En effet, Lalande l'ayant terrassé, lui coupa la tête, délivra Bordeaux, et le premier Carmel fut son *ex-voto*. Voilà comment les RR. PP. Carmes Olivier (2) et Michel Laforcade (3), cités par Louvet et Darnal, expliquent la légende.

IV

Parlons maintenant des divers témoignages qui la confirment.

Il nous faut mentionner en premier lieu une grande lance et un collier de fer, dépouilles du géant occis et trophée de son vainqueur, appendus au pilier commémoratif de l'église des Grands-Carmes, à droite et à gauche du huitain ou de l'inscription lapidaire. — Pourquoi l'édilité bordelaise n'a-t-elle pas conservé, au Musée des Antiques, ces trois objets si intéressants pour notre histoire locale? Ils n'ont disparu que vers la fin du XVIIIe siècle, et cette perte est bien regrettable.

Or, on ne saurait admettre que les Carmes, hommes sérieux et dignes de confiance, eussent voulu tromper les Bordelais jusque dans le sanctuaire, par l'exhibition d'une fausse légende qui n'aurait pas eu le moindre fondement. Leur chapelle étant un édifice public, ouvert aux fidèles, il ne se serait pas élevé une seule protestation, pendant huit siècles, contre un audacieux mensonge historique ! C'est impos-

(1) Le Goliath biblique et les autres circonstances du combat singulier justifiaient cette analogie, qu'a renouvelée le défi du sarrasin Noéthold au français Gérald, dans la *Fille du Roland*, par M. de Bornier.

(2 et 3) Ces deux saints religieux ont illustré le Carmel bordelais pendant la première moitié du XVIIe siècle.

sible. Donc, la légende est vraie; d'ailleurs, elle n'a rien d'invraisemblable.

Un autre témoignage à l'appui de l'inscription, c'est le nom de la rue Lalande, croisée par la rue Labirat (il l'a renversé), qui perpétue le souvenir du héros bordelais et de son fait d'armes dans le voisinage du théâtre de la lutte. Ces deux voies se raccordent avec l'ancienne rue des Carmes (aujourd'hui Canihac), comme pour mieux préciser l'origine de la première, l'étymologie de la seconde. Aussi M. O'Reilly a-t-il raison de dire (1) que la légende énonce un fait certain sous une date erronée.

Enfin, dernière preuve établissant qu'un seigneur de Lalande avait délivré Bordeaux des horreurs d'un siège: ce sont les privilèges accordés à cette famille par la jurade reconnaissante, et dont quelques-uns lui ont été maintenus jusque vers 1750 (2). En voici l'énumération :

Droit d'asile ou de sauveté dont jouissait l'hôtel des Lalandes, non seulement à l'intérieur, mais encore près la façade où il suffisait de se cramponner à des anneaux de fer, — placés là en mémoire du fameux collier d'acier qui décorait le haubert du géant vaincu, — pour être à l'abri des poursuites de la justice humaine;

Honneur exclusif de porter à la tête des milices bourgeoises la bannière armoriée de la ville (3);

Droits seigneuriaux de la famille sur toutes les maisons comprises entre les rues Lalande et Sainte-Eulalie;

Affranchissement de certaines contributions aux charges de la cité;

Prélèvement d'une quote-part sur la taxe du sel.

Il fallait donc que le service rendu à Bordeaux par un Lalande eût été bien appréciable, pour que ses concitoyens se fussent piqués envers lui d'une reconnaissance aussi prodigue d'elle-même.

V

Nous avons dit, après M. O'Reilly, que la date de 1100, assignée par l'inscription lapidaire à la fondation des Carmes-Vieils, ne nous paraît point admissible, et voici nos raisons :

1° Il n'y a nulle trace d'incursions de bandes espagnoles, vers cette

(1) *Op. et loc. citatis.*

(2) O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, t. Ier, p. 695.

(3) Son petit sceau consistait dans le tricycle ou trois croissants entrelacés, et le grand sceau, dans les tours de ville, etc. O'Reilly a bien décrit l'un et l'autre *(Ibid.)*.

époque, sur le territoire bordelais, dans nos plus anciennes chroniques locales ;

2° La famille Lalande n'y apparaît point avant les premières années du XIIIe siècle ;

3° Il n'existait pas alors une seule maison de Carmes en Europe ; ceux-là mêmes du Mont-Carmel, en Palestine, n'étaient encore que des ermites habitant des grottes séparées, mais se réunissant chaque jour dans un oratoire commun, sous la conduite d'un moine calabrais, du nom de Berthold (1), pour la divine psamoldie et des conférences spirituelles (2) ;

4° Au commencement du XIIe siècle, les Carmes n'avaient ni constitutions religieuses, ni général d'ordre (3) ;

5° Les trois premières maisons de Carmes en Europe furent celles de Londres, d'Oxford et d'Aisleford (Grande-Bretagne), vers l'année 1150, après la seconde croisade ;

6° Pourquoi cette seconde lacune dans la première date de l'inscription lapidaire :

« *L'an de grâce..... mil et cent,* »

et chez d'autres copistes :

« *L'an de grâce* environ *mil et cent,* »

si elle ne tient pas lieu d'un chiffre rendu illisible par certaines abréviations, ou même par des altérations de lettres ? — Ce fait s'est reproduit souvent dans les inscriptions en lettres gothiques et onciales du moyen âge. Nous n'en citerons qu'un exemple : c'est la légende tumulaire de Clément V, à Uzeste, dont nous connaissons huit ou dix variantes. Les uns n'ont pas eu la *clé* de plusieurs abréviations, telles que P̄XIA pour PROXIME, Q pour QUI, etc. ; d'autres ont mal lu quelques chiffres ; il y a des S qui ressemblent à un 9 ; enfin, des fragments de pierre gravée ont disparu, et l'on n'a pas su peut-être y suppléer à l'aide des données de l'histoire. Un fait analogue a dû se produire pour la date précise de fondation des couvents des Carmes-Vieils, dans la légende ci-dessus rapportée. Quoi qu'il en soit, celle de 1100 est impossible ; l'apparition des premiers Carmes

(1) *Encyclopédie catholique.*
(2) *Légende liturgique de N.-D. du Mont-Carmel.*
(3) DUPINEY DE VOREPIERRE *Dictionnaire illustré* au mot *Carme.*

en Europe n'est pas antérieure au milieu du XIIe siècle; le second Carmel bordelais fut construit en 1217 par le sire Gaillard de Lalande, comme le porte expressément le huitain :

« *L'an onze cent, avec six vingts moins trois,* etc. »

Donc, c'est entre les années 1150 et 1217 qu'il nous faut chercher l'époque de la susdite fondation. Les dates 1250 et 1264 énoncées par Delurbe, dom Devienne, O'Reilly et compagnie sont évidemment erronées.

VI

Quant aux auteurs qui prétendent, avec Bernardau (1), que le combat singulier dont parle l'inscription lapidaire n'aurait eu lieu qu'en 1206 et qu'ainsi la fondation des Carmes-Vieils ne saurait être antérieure au XIIIe siècle, leur opinion est contredite par l'histoire. En effet, l'an 1206, il n'y avait plus d'incursions de bandes espagnoles sur le territoire bordelais : elles ne s'étaient produites que de l'an 1190 à l'année 1200.

De plus, on ne comprendrait pas qu'il eût été nécessaire de reconstruire en 1217 un monastère édifié onze ans seulement auparavant. Ce n'est point admissible. Aussi, pour échapper à cette difficulté, O'Reilly dit-il que le combat eut lieu en 1206; mais que, par suite des malheurs des temps (?), la fondation première fut ajournée jusque vers l'année 1250, sinon 1264. Malheureusement, il y a la *réédification* du monastère par Gaillard de Lalande, en 1217, qui s'oppose à l'expédient imaginé pour les besoins de la cause, car elle implique une construction antérieure.

Enfin, la bulle d'Honorius III, approuvant la règle des Carmes, n'aurait pu dire, quelques années après 1206, qu'à cette époque « ordo « Carmelitarum fuisset *olim* prorsus ignotus (2). » L'expression adverbiale s'appliquerait plutôt au texte légendaire :

« *L'an de grâce..... mil et cent.* »

La preuve qu'il y avait des Carmes en Europe dès la seconde moitié du XIIe siècle, c'est que Simon Stock, qui mourut en 1265 à l'âge de

(1) *Le Viographe bordelais,* p. 332.
(2) *Légende liturgique de saint Simon Stock.*

cent cinq ans, fit son noviciat dans le Carmel de Londres à l'âge de trente ans ou, par conséquent, vers l'année 1190. Donc, il existait des Carmes dans la Grande-Bretagne à cette dernière date. Il nous reste à voir si nous ne pouvons l'appliquer à la fondation des Carmes-Vieils ou du premier Carmel bordelais. Nous le croyons, et voici les bases de notre hypothèse :

1° Vers la fin du XIIe siècle, Bordeaux avait une seconde enceinte murale au midi, le long des Fossés de Ville, depuis l'avènement des Plantagenets comme ducs d'Aquitaine, et les Espagnols pouvaient, devant les remparts, faire le siège de cette partie *non ouverte* de la cité. L'an 1100, c'était impossible (1).

2° A la même époque, ils commettaient leurs déprédations dans toute la Gascogne (2).

3° La famille de Lalande *commençait* à briller parmi les plus influentes de la cité, puisque, vingt-sept ans plus tard, *un autre de ses membres,* le sire Gailhard, construit un second couvent qui l'emportait sur le premier.

4° Eléonore de Guienne, reine d'Angleterre et duchesse d'Aquitaine, dit l'historiographe Guilhe (3), favorisait les fondations monastiques. Elle dota les couvents de la Sauve et de la Rame (4), près Langon, qui eut aussi son monastère de Carmes. Elle voulut même terminer ses jours à l'abbaye de Fontevrault. Dès lors, comment aurait-elle négligé une fondation de ces religieux à Bordeaux, capitale de son duché, elle qui les avait appréciés en Palestine pendant la seconde croisade (1147-1150) puis à Oxford, Londres et Aisleford, vers l'époque où naquit saint Simon Stock (1160) ?

5° L'histoire nous apprend qu'Alianor, autre nom de la reine, vint souvent à Bordeaux, où elle s'était mariée en premières noces avec Louis VII, l'an 1137. Or, suivant les coutumes féodales du moyen âge, elle avait son aumônier, qui était d'ordinaire un moine, et les Franciscains, ni les Dominicains n'existant pas encore, il n'est nullement improbable qu'Éléonore de Guienne ait pris pour son chapelain quelque religieux de l'Ordre du Carmel, déjà florissant dans l'Ile-des-

(1) *Archi. mun.*, t. IV, p. 8.
(2) O'REILLY, *op. cit.*, t. Ier, p. 349.
(3) *Histoire de Bordeaux*, 1835.
(4) O'REILLY, *Histoire de Bazas*, p. 127.

Saints, et que celui-ci ait tenu à fonder, de concert avec la reine et la famille Lalande, un monastère de Carmes à Bordeaux.

6° Cette probabilité s'accroît d'ailleurs de la tendresse passionnée qu'elle portait à son fils Richard Cœur-de-Lion, qui, devenu roi d'Angleterre l'an 1189, partit l'année suivante pour la troisième croisade, après avoir nommé régente de ses vastes états l'auguste veuve de Henri II Plantagenet. Or, celle-ci dut mettre sous la protection de Notre-Dame du Mont-Carmel le jeune roi qui combattait en Syrie, et favoriser, à cette intention, l'accomplissement du vœu de messire Lalande, premier du nom.

Sans doute, nous sommes réduits à des conjectures pour la fondation chronologique des Carmes-Vieils ; mais, en l'absence de données absolument certaines, nous estimons que notre hypothèse est de beaucoup la plus vraisemblable.

Il y a donc lieu de remplacer par le mot *nonante,* dans le premier vers du premier huitain de l'inscription lapidaire du xve siècle, l'adverbe *environ* de la leçon donnée par M. O'Reilly. Le vers n'en sera pas plus boiteux et l'expression *nonante* est d'ailleurs répétée dans le troisième huitain. Nous n'en trouvons pas de meilleure pour combler la regrettable lacune du texte parvenu jusqu'à nous. Finalement, celui-ci devrait être :

« *L'an de grâce mil, et nonante, et cent,* etc., »

pour conserver l'assonance avec la rime du troisième vers.

Du reste, si la date 1190 laisse le moindre doute dans l'esprit du lecteur, il concluera, de tout ce qui précède, que la fondation des Carmes-Vieils n'est ni antérieure, ni postérieure à la seconde moitié du xiie siècle. Cette approximation peut suffire jusqu'à plus ample informé.

Nous étudierons la fondation de Gailhard de Lalande dans un des numéros suivants de la *Revue catholique.* Notre second Carmel embrassera les Carmes mitigés du xive siècle et les Réformés du xvie, ou les Grands-Carmes.

R. Corbin.

LES ÉTOILES

Comme lorsqu'on éteint contre terre un tison
Dans l'air en pétillant en courent les parcelles,
Le soleil qui se couche a heurté l'horizon,
Et le ciel s'est rempli de milliers d'étincelles....

Non! vous ne venez pas du soleil; vous partez
De plus loin, de plus haut, ô rayons magnifiques !
Je m'en doute : le ciel avait trop de clartés
Tombant sur les élus des hauteurs séraphiques ;

Le ciel prend en pitié notre monde orphelin
Pleurant le jour perdu dans les ombres impures ;
Le ciel laisse filtrer, comme un vase trop plein,
La lumière céleste à travers des fissures....

O perles du zénith, paillettes de l'azur,
Etoiles, quel miracle en paraissant vous faites :
L'immensité par vous, malgré son voile obscur,
Semble une fiancée en parure de fêtes.

O diamants de l'air, ô saphirs de la nuit,
Quels éclairs vous jetez lorsque, ainsi qu'une reine,
Triomphant chastement du soleil qui s'enfuit
Vous étale à son front l'obscurité sereine!

Fleurs de lumière au ciel germant quand tout est noir ;
Vous qui des profondeurs opaques, ténébreuses,
Pour charmer nos regards vous élancez le soir,
Comme au printemps, du sol sortent lis, tubéreuses....

Avec vous l'univers, qui resplendit encor,
De la perte du jour rit et se dédommage :
Vos feux à sa beauté font un autre décor;
Votre harmonie à Dieu rend un nouvel hommage.

Car vous chantez aussi l'éternel *hosannah,*
Astres dans le concert faisant votre partie ;
Adorateurs nouveaux que le ciel se donna
Quand toute voix se tut, la lumière partie....

Encor Dieu vous fit-il pour nous plus que pour lui,
Veilleuses de l'éther, à la lueur si douce.
C'est par égard pour nous que vos flammes ont lui
Dans cet éloignement où leur éclat s'émousse.

Pendant notre sommeil il voulut, ce grand Dieu,
Capitonner de nuit l'espace, et vous, étoiles,
Il vous planta là-haut comme des clous de feu
Perçant l'obscurité pour en fixer les voiles.

Vous êtes, il est vrai, nous dit-on, des soleils;
Et quand même?... Est-ce donc difficile, de croire
Que Dieu créa l'espace empli d'astres pareils
Pour l'homme, son enfant, héritier de sa gloire?

Oui, Dieu nous aime tant que ces soleils si beaux
En notre faveur seule il se plut à les faire,
Afin que dans la nuit ces immenses flambeaux
Jettent quelques rayons à notre pauvre sphère.

A. LACADÉE.

CONSEILS PRATIQUES AUX ÉRUDITS

I

LE CABINET DE TRAVAIL

« Un érudit considérable de ce temps, un catholique à qui nous sommes redevables d'un de ces travaux devant lesquels (chose rare) s'inclinent les adversaires de l'Église, a commis récemment un « crime » contre lequel je veux tout d'abord protester avec la plus vive et la plus profonde indignation. Écoutez, lecteurs, et faites votre profit d'un tel forfait.

« Cet homme de bien, cet érudit, ce critique dont les jugements font autorité, habite une ville qui est gentiment construite au pied des Alpes françaises. Quel site, quel panorama, quels horizons !

« De son cabinet de travail, notre savant peut découvrir toute la chaîne des Alpes, les grands sommets neigeux qui changent vingt fois par jour de physionomie et de couleur, les petits vallons riants qui sont humblement tapis entre les grosses masses noires des montagnes les plus proches, les petits filets d'argent que forment les torrents, les grands bois de sapins, le ciel où planent les aigles.

« Une grande fenêtre est au-dessus de son bureau, et, tout en travaillant à ses cartulaires, il n'a qu'à lever les yeux pour apercevoir un

des plus beaux spectacles que la bonté de Dieu ait ménagés ici-bas à tous ceux qui souffrent pour les remettre en joie, à tous ceux qui travaillent pour les reposer d'un labeur trop souvent ingrat.

«Eh bien ! l'autre jour, notre homme a bouché cette fenêtre qui lui envoyait, paraît-il, trop de joie et trop de lumière. Oui, il a commis ce crime, et s'est enfermé de nouveau dans l'ombre épaisse de ses cartulaires qu'il préfère aux splendeurs de l'aurore, à la majesté des montagnes, à la grandeur des horizons, à la pourpre des couchers de soleil, aux nuits d'été, aux constellations, au ciel bleu, à la vie. Barbare !

« Si tu peux choisir ton cabinet de travail, tu ne ressembleras point, n'est-il pas vrai, à ce *cartulariste* sans idéal, à cet ennemi du soleil, à cet être incomplet auquel il manque cette faculté sublime que le dernier des paysans possède souvent en son intelligence plus ouverte et qui s'appelle la faculté du Beau.

« Je ne comprends pas l'homme de lettres, je ne comprends pas l'érudit qui a l'horreur des champs et de la lumière. « J'aime l'arbre, » dit M. Taine, et l'abbé Combalot, ce vigoureux orateur, ne se plaisait qu'aux montagnes. Il y dilatait ses robustes poumons et s'écriait de sa bonne voix sonore : « Je respire l'air des aigles. » Voilà qui est parler.

« Érudit de Paris, pauvre érudit déshérité, tu ne peux aspirer à de tels horizons ; mais place au moins ton cabinet de travail au lieu le plus joyeux et le plus éclairé de ta petite maison.

« Qu'il soit loin des enfants, s'il se peut : car ces petits coquins n'entendent vraiment rien à la majesté de nos gros livres. Ils ressemblent tous à cet ingénu que vous connaissez tous et qui, à la Bibliothèque de la rue Richelieu, demandait naguère « le plus gros livre. » — « Et « pourquoi faire, monsieur ? — Pour m'asseoir. »

« Encore, s'ils ne faisaient que s'asseoir sur notre Moreri et notre Trévoux ! Mais ces dangereux envahisseurs sont tout à la fois des tapageurs et des pillards. On les embrassera tout à l'heure, ces scélérats aux joues roses ; mais avec eux, pas de travail.

« Dans ton cabinet de travail, érudit chrétien, tu placeras les images augustes du Christ et de sa mère qui ont voulu subir ici-bas la dure loi du labeur humain. Dans les heures difficiles, alors que la pensée ne se dégage pas de l'esprit et que le papier reste blanc sous la plume stérile, le travailleur prend plaisir à les regarder. et à y puiser le reconfort dont il a si souvent besoin.

« Il est encore trois images que je voudrais voir en ton sanctuaire, et ce sont celles des trois patrons du travail de l'intelligence chrétienne : saint Paul, saint Augustin et ce saint Thomas dont Fra Angelico nous a laissé une représentation si magnifique dans son *Couronnement de la Vierge*. On y voit l'auteur de la *Somme* montrer, d'un doigt pieux, le Verbe de Dieu à saint Louis qui représente notre France. Ah ! si notre France comprenait : *Si sciret donum Dei !*

« La petite pendule qui sert à t'avertir de ton travail, offrira, si tu le veux bien, cette simplicité sévère qui n'admet pas de vains ornements. Si tu es riche, tu y placeras le *Penseur* de Michel-Ange,

> Le Penseur casqué d'or, rêveur silencieux,
> De tous les travailleurs qui passent seus les cieux
> Vivant symbole et type austère.

« Puis rien, plus rien, si ce n'est des rayons de chêne, chargés du poids honnête des bons livres, et un cartonnier, avec ses trente cartons verts soigneusement étiquetés... Mais n'anticipons pas.

II

L'HEURE PROPICE

« Le travail de l'érudition ressemble au travail du pastel. Il faut s'y mettre pour plusieurs heures.

« Le peintre au pastel ne s'embarbouille pas dans toutes ses couleurs et poudraisons, s'il n'a devant lui quelques bonnes heures d'horloge. A quoi bon, sans cela, se tant salir les doigts et le visage? Une matinée, une après-midi ne sont pas de trop.

« L'érudition, elle aussi, souffre difficilement qu'on ne lui donne qu'une demi-heure : c'est une dame un peu fière et qui exige de plus longs entretiens. Je n'admets pas, au reste, que l'on fragmente à l'excès les journées consacrés au travail de l'esprit. Je sais certaines maisons d'éducation où l'on prend soin que les élèves changent d'occupation toutes les heures. Soyez assurés qu'avec un tel système on ne fera jamais rien de solide, ni de véritablement scientifique.

« Quelle est l'heure propice au travail ? Le matin ? Le soir ? Voilà un de ces problèmes dont il faut laisser la libre solution à chaque érudit. J'en connais d'éminents qui sont « du soir » et d'autres « du matin, » et la statistique que j'ai dressée me laisse, à cet égard, dans une incertitude absolue sur la supériorité de l'une ou de l'autre méthode

« Si j'osais cependant ouvrir un avis personnel et que je dois à une expérience déjà ancienne (hélas!), je conseillerais à mes amis le travail du soir durant tout l'hiver, le travail du matin durant tout l'été. Les vacances de Pâques coupent assez bien l'année en deux parties à peu près égales.

« Le travail du matin est d'une fraîcheur à laquelle on ne saurait vraiment rien comparer. Le cerveau est alors tout neuf et comme s'il n'avait jamais servi ; les idées s'ouvrent avec autant de facilité que les fleurs, et il y a, en effet, une aurore et une rosée pour les intelligences, comme il y en a une pour la terre et pour les plantes. Levé avant tous les autres dans la maison qui dort, le travailleur s'étonne que les autres sommeillent si longtemps et les traite vertement de paresseux. Son esprit est en éveil, sa plume court, son papier se noircit et, vive Dieu ! son œuvre s'achève.

« Les veillées d'hiver ont aussi leur poésie, que l'on a trop souvent célébrée en prose comme en vers, et que je ne veux pas vanter ici pour la centième fois. Gardez-vous bien toutefois de vous mettre à l'œuvre immédiatement après le repas du soir, et n'oubliez pas qu'entre ce repas et le travail, il y a un trait-d'union tout trouvé : Beethoven, Mozart, Mendelsohn. Quand les dernières notes s'éteignent, l'érudit dispose ses matériaux sur la table où il est forcé de tolérer quelque peu l'envahissement des dés, du fil et des aiguilles. Près de sa femme et de ses filles qui cousent, près de ses fils qui achèvent leur version de Cornelius Nepos ou de Phèdre, à la clarté d'une lampe qui ne tue pas les yeux et les caresse doucement, il consacre au livre commencé ces trois heures bénies qui précèdent minuit. Il va jusque là, mais il ne va pas plus loin. Malheur aux travailleurs qui dépassent cette limite providentielle ! Leur vie s'étiole en sa fleur, leur sens critique s'émousse, leur œuvre sent l'effort ou demeure inachevée. C'est la vieillesse anticipée, et quelquefois la mort.

(A suivre.) Léon Gautier. »

(Extrait du journal Le Monde.)

JÉROME LOPÈS

(Suite.)

Dans les trois premières *Provinciales,* Pascal en appelait au public des jugements de la Sorbonne. Sa polémique sur la *Grâce* créa dans la capitale une catégorie nouvelle de jansénistes qu'on a surnommés de nos jours « les jansénistes amateurs. » Mme de Sévigné fut du nombre; il est vrai qu'elle « raffolait » de Bourdaloue encore plus que de Pascal.

Les quinze dernières lettres de Louis de Montalte visaient directement la morale des Jésuites. Ainsi, les *Provinciales* ne formaient pas une série de pamphlets écrits au courant de la plume. Pascal s'y montre aussi bon géomètre qu'admirable écrivain; ce livre est dans la pensée de l'auteur une machine de guerre à double détente, destinée à mettre en pièces les deux grands ennemis de Port-Royal : la Sorbonne qui ne lui ménageait pas les censures, et la Compagnie de Jésus qui lui disputait les beaux esprits de la cour et de la ville.

Il y eut un moment de surprise dans le clergé lui-même, à l'apparition de ces pages vigoureuses, mordantes et parfois sublimes, qui prétendaient s'appuyer toujours sur un ou plusieurs textes du casuiste incriminé. Mais bientôt, l'émotion se calma, les dangers que la Compagnie de Jésus faisait courir à la morale parurent chimériques, il ne resta du livre qu'une œuvre émaillée de citations plus fausses que malignes. Les laïques finirent par se l'approprier, l'école l'abandonna. C'est alors qu'un solitaire de Port-Royal eut la pensée de donner aux pamphlets de Louis de Montalte une physionomie savante, au moyen d'une traduction latine enrichie de commentaires et de dissertations dans le goût des théologiens. Le traducteur était Nicole, il signa du nom de Wendrock.

Le travail de Nicole n'avait plus sa raison d'être; il devenait purement une œuvre de haine et de parti; c'est à ce dernier titre que les ennemis des Jésuites l'accueillirent avec transport. Notre Université n'alla pas jusque-là, mais elle n'eut garde de manquer une occasion si favorable d'affaiblir ses rivaux.

Appelée à Bordeaux par Mgr Prévost de Sansac (1), la Compagnie de Jésus avait gagné l'estime des catholiques, mécontents à juste raison de l'attitude par trop libérale qu'affectait le collège de Guyenne à l'égard des Huguenots (2). Les élèves accouraient en foule à la voix du P. Edmond Auger (3). François de Borgia, passant à Bordeaux, consolida l'institution naissante; le collège de la Madeleine (4) s'accrut du prieuré Saint-James (5) et de l'ancienne mairie

(1) Cet archevêque, qui avait tant désiré l'établissement des Jésuites à Bordeaux, se préoccupait vivement des difficultés que souffrait leur installation. On en jugera par la lettre suivante :

« *Lettre de l'archevêque de Bordeaux au duc d'Anjou, dans laquelle il se plaint de ce qu'on a envoyé contr'ordre relativement au bâtiment du Collège des Jésuites.*

« Monseigneur,

« Ayant receu la commission qu'il vous avait pleu faire expédier pour l'érection « du Collège des Jésuites tant nécessaire en ceste ville, comme nous y voulions « procéder, il nous fut mandé de supercéder (surseoir) et attendre une plus ample « déclaration du Roy; pour laquelle obtenir, nous avons envoyé homme exprès par « de là, ne pouvant penser d'où vient si forte difficulté sinon de ceux qui cuident « (pensent) que soutenir le peuple en la dévotion et crainte de Dieu, et par ce « moyen en l'obéissance du Roy, soit chose contraire à leurs entreprises. Mais vous, « Monseigneur, qui avez toujours maintenu les choses bonnes et saintes, ne per- « mettrez, s'il vous plaist, que telles gens gaignent le hault bout et renversent ce « qu'il vous a pleu favoriser. Nous donnant par là moyen de fournir notre pauvre « église de personnages doctes, pour la consolation de notre pauvre peuple et éru- « dition de la jeunesse..., etc.

« Votre très humble et obéissant serviteur,

(*Arch. hist.* t. I, p. 394.) « De Sansac, *arch. de Bordeaux.* »

(2) Voir Gaullieur, *Histoire du Collège de Guyenne*, p. 291.

(3) Emond Auger, dit M. Gaullieur (*Histoire du Collège de Guyenne*, p. 296), « s'occupait activemement de la création du collège qu'il avait l'ordre de fonder à Bordeaux. » On sait que le célèbre Jésuite, doué d'une voix puissante, avait fait mettre la chaire de Saint-André sous l'orgue, d'où on l'entendait facilement du chœur. Il prêchait, dit Darnal (*Chronique bourdeloise*) « trois fois par jour en diverses églises avec un torrent d'éloquence. »

(4) C'est le nom que portait l'établissement des Jésuites.

(5) La bulle du pape Grégoire XIII, annexant le prieuré de Saint-James à la Madeleine, se trouve dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XVIII, p. 377.

de Bordeaux (1). Enfin, en l'an 1615, une annexe de la maison de Bordeaux fut établie à Saint-Macaire.

Louis XIII et la reine-mère Marie de Médicis comblèrent de largesses le collège de la Compagnie (2). La prospérité des Jésuites entraîna la décadence du collège de Guyenne qui finit par tomber dans leurs mains. En effet, le 2 avril 1629 (3), un membre de cet Institut, Jehan de Lapierre (4), était nommé régent du vieux collège municipal. L'Université de Bordeaux redoutait le sort du malheureux collège que les Jésuites venaient d'absorber. Elle regrettait peut-être d'avoir admis au nombre de ses professeurs quelques membres de la Compagnie (5); sa conduite dans l'affaire Wendrock tendrait à le faire croire.

« Pendant le séjour que Louis XIV fit à Bordeaux, dit dom De-« vienne (6), les Jésuites présentèrent requête au Parlement pour « faire condamner *Wendrock* comme un libelle diffamatoire. Pom-« miers, doyen de la Compagnie, en fit le rapport. Il fut ordonné « qu'avant tout on remettrait le livre dénoncé à l'Université pour « avoir son avis. Ce corps commença par ôter au P. Camain (7),

(1) Voir *Archives historiques*, t. XVIII, p. 377.

(2) GAULLIEUR, *Collège de Guyenne*, p. 413.

(3) Archives de la ville, série G G, carton 29, Documents cités par M. Gaullieur, p. 419.

(4) « Il n'est pas douteux, dit M. Gaullieur, qu'il ne fît ou n'eût fait partie de la « Compagnie de Jésus, car, parmi les pièces qu'il produisit au Parlement, figure « une licence du Père Coton, provincial, baillée au dit Lapierre, étant Jésuite, du « huictiesme may M. VI^c XXIII, pour l'autoriser à se vouer à l'enseignement; et « cette preuve est loin d'être la seule. » (Archives de la ville, Registres de la Jurade, Fragments du Registre de 1629 cité par M. Gaullieur, p. 415.)

(5) Voir, aux Pièces justificatives, la sommation adressée par le Père syndic au recteur Brassier, d'avoir à se rendre au collège des Jésuites pour la soutenance d'une thèse de philosophie. (Pièce A.)

(6) Le récit que nous empruntons à dom Devienne (2e partie, p. 141-142) résume les premières pages d'un long mémoire, où les partisans des Jésuites exposent l'origine et les divers incidents du conflit auquel donna lieu la malencontreuse approbation du livre de Wendrock par Lopès et ses collègues de l'Université. On trouvera ce document aux Pièces justificatives. (Pièce H.)

(7) Le Père Camain faisait partie de la Faculté depuis quarante ans, lorsque le Parlement déféra derechef (car il y avait eu un premier examen) le livre de Louis de Montalte à la dite Université. Le Père Camain fut exclu de la commission appelée à se prononcer sur les doctrines contenues dans cet ouvrage. Evidemment l'Université le tenait à l'écart, parce qu'il était Jésuite et que le livre incriminé visait directement sa Compagnie. Les Jésuites adressèrent au recteur une protestation fortement motivée. On trouvera cet acte aux Pièces justificatives. (Pièce B.)

« jésuite, le droit qu'il avait comme membre de la Faculté de théo-
« logie, et procéda ensuite à l'examen de l'ouvrage. Lorsqu'il eut été
« suffisamment discuté, l'Université s'assembla, le 6 juin 1660, pour
« entendre les opinions. Lopès, théologal de Saint-André, parla le
« premier (1), il s'éleva avec force contre les sentiments de la Société,
« et fut favorable à Wendrock. Les autres docteurs en théologie
« ayant embrassé son avis, l'Université arrêta qu'on en dresserait une
« déclaration qui serait insérée dans les registres et remise à l'avocat
« général. Les Jésuites, qui n'avaient pu prévenir ce coup, cher-
« chèrent à en empêcher les suites. Ils ralentirent leurs poursuites
« auprès du Parlement, et, s'étant retournés du côté du Conseil, ils
« en obtinrent un arrêt dont voici la teneur (2) :

« 5 novembre 1660.

« *Arrest par lequel les professeurs de théologie de l'Université de Bourdeaux sont interdits.*

« Le roy ayant été informé que depuis cinq ou six années quelques
« docteurs de théologie de l'Université de Bourdeaux ont ouvert une
« nouvelle eschole de théologie, sans aucunes lettres ny approbation
« de Sa Majesté, ont prins dans les actes publics la qualité de profes-
« seurs royaux, ont imposé sans permission de Sa dite Majesté des
« taxes sur tous les escholiers qui voudront prendre leurs degrés dans
« la dite Université;

« Et, qui pis est, ont approuvé un livre, lequel ayant esté jugé
« hérétique et diffamatoire par plusieurs évêques, docteurs en la
« Faculté de Paris, et par plusieurs docteurs et professeurs en la dite
« Faculté, a esté brûlé publiquement en exécution d'arrest du conseil
« du 23 septembre dernier :

« Sa Majesté, estant en son conseil, a ordonné et ordonne que le
« *nommé Lopès,* qui a signé la dicte approbation, sera assigné en
« personne au dit conseil à deux mois, pour représenter les lettres et

(1) Dom Devienne affirme que Lopès parla le premier. Nous n'avons pas sous la main la preuve du contraire ; mais nous faisons remarquer que, lorsqu'il s'agit de signer la déclaration relative aux *Provinciales*, Lopès signa le dernier. (Voir la pièce citée plus bas.)

(2) Dom Devienne n'ayant pas conservé l'orthographe de l'original de l'arrêt, nous en empruntons le texte au document qui se conserve aux Archives départementales, liasse C, 3295.

« les titres en vertu desquels ils ont faict le dit establissement et « imposition, et pris la qualité de professeurs royaux, et, jusque à « ce qu'il ayt satisfait et qu'il en ayt esté autrement ordonné. Sa « Majesté leur faict et faict à tous très expresses inhibitions et « deffenses de faire aucune leçon de théologie dans la dite Université « de Bourdeaux ny ailleurs, ny d'exiger de ceux qui se présenteront « pour estre gradués autres droits que ceux qui se prenoient avant « cette erection, ny de prendre la qualité de professeur royal, sans « préjudice de faire procéder contr'eux ainsi qu'il appartiendra par « raison de la dite approbation donnée à un livre hérétique. Enjoint la « dite Majesté à son procureur général au Parlement de Bourdeaux, « et aux maire et jurats de la dite ville, de tenir la main à l'exécution « du présent arrest, et d'en donner avis au plutost à Sa Majesté.

« Fait au conseil d'État du roy, Sa Majesté y estant : tenu à Paris « le 5e jour de novembre 1660.

« *Signé:* PHELLIPPEAUX. »

Lopès étant malade ou prétextant de l'être (1) ne comparut pas devant le conseil ; toutefois, l'arrêt eut son exécution : les cours furent suspendus. Les professeurs de l'Université protestèrent, déclarant « que l'arrêt avait été surpris par la suggestion de certains esprits « ennemis de l'émulation et de la vertu ; que c'était une flétrissure pour « l'Université ; ce qui porte le maire et les jurats, même M. le gou- « verneur de la province, à requérir le rétablissement des dites lec- « tures de théologie, tant à raison de l'utilité publique que par la « crainte qu'ils ont que la haine contre ceux qui ont surpris le dit « arrêt ne cause quelque désordre par l'émeute des esprits chauds du « vulgaire, etc. (2). »

(1) Cette insinuation est consignée dans un document hostile à Lopès qui retrace l'histoire de l'ancienne Faculté de théologie de Bordeaux. Nous le reproduirons aux Pièces justificatives. Observons toutefois : 1° qu'il ne figure pas au nombre des seize pièces signalées plus haut ; 2° qu'il nous a été fourni par un savant Jésuite, mais une note écrite de sa main, affirme que la pièce n'émane pas d'un membre de la Compagnie.

(2) Mémoire imprimé des membres de l'Université contre l'arrêt du conseil, du 5 novembre 1660, portant que Lopès, syndic de l'Université, sera assigné au conseil à deux mois, pour avoir approuvé un livre hérétique, établi une nouvelle école de théologie, imposé des taxes pour les degrés, pris lui et ses collègues la qualité de professeurs royaux..., et, en attendant, inhibitions et défenses à tous les professeurs de théologie de l'Université de faire aucune leçon en la Faculté de Théologie. (Archives départ., 1661.)

Suspectée de jansénisme à la suite de l'approbation donnée par elle au livre de Wendrock, l'Université se défendit avec énergie : « On ne « peut, dit-elle en substance, accuser de jansénisme les professeurs « théologaux, puisqu'ils ont exécuté la bulle du pape Innocent X et « d'Alexandre VII contre les jansénistes, et que l'un d'entr'eux a « composé un livre contre la doctrine de Jansénius..... Quant à l'ap- « probation de l'ouvrage déclaré hérétique, il est véritable qu'ils ont « par avis doctrinal déclaré qu'ils n'ont trouvé aucune hérésie dans « le dit livre (1), à raison du jansénisme, ayant lu dans y-celui que « l'auteur condamne en plusieurs lieux les cinq propositions de Jan- « sénius... Enfin, l'inquisition de Rome n'a pas jugé hérétique les « dix-huit lettres Provinciales contenues dans ce livre... »

En même temps, les professeurs de Bordeaux informaient l'Université de Cahors des rigueurs dont ils étaient l'objet. Ils se justifiaient de leur mieux, reprochant aux Jésuites leur ingratitude « envers l'Université de Bordeaux leur mère, qui les avait reçus dans son sein sous des conditions que ceux-ci n'avaient pas encore remplies. » Quant aux *Provinciales,* ils maintiennent qu'en déférant ce livre à l'Université, le Parlement ne lui demanda qu'une chose, de déclarer s'il contenait quelque hérésie ; la réponse négative des docteurs de Bordeaux ne doit surprendre personne, attendu que le Souverain-Pontife lui-même n'avait noté l'ouvrage d'aucune censure. Ils concluaient ainsi : « Aidez-nous ; ensemble nous pourrons mieux « résister à nos redoutables adversaires ; l'injure est commune à toutes « les Universités du royaume. En décapitant celle de Bordeaux par « la suppression de sa Faculté principale, ils veulent s'arroger le « monopole de la théologie et atteindre par là le but suprême de

(1) Nous avons pu nous procurer une copie de cette déclaration collationnée sur l'original, par le R. P. C., de la Compagnie de Jésus. En voici le texte :

(6 juin 1660). — « Nos doctores theologi et in Academiâ Burdegalensi regii sacræ theologiæ professores infra-scripti, cum, decreto amplissimi senatûs Burdegalensis, liber, cui titulus est *Ludovici Montalti Litteræ Provinciales de morali et politicâ Jesuitarum disciplinâ,* ad nos perlatus esset, ut bona illius vel mala doctrina à nobis expenderetur, et si *quæ in eo hæresis contineretur* sententiam diceremus, Deo patre luminis in auxilium priùs invocato, prædictum librum studiosè perlegimus, habitisque inter nos de illius libri doctrinâ deliberationibus, collatisque in unum suffragiis, nullam in *eo a nobis hæresim repertam fuisse* declaramus. — Act. in œde Carmelitarum, die 6ª mensis junii, anno dni 1650. Franciscus Arnaldus, ordinis sancti Augustini ; — Fr. Joannes B. Gonet, ordin., prædicat ; — Lopes, canonicus-theologus in ecclesia cathedrali Burdegal. »

« leur ambition, qui est de s'emparer de la direction de l'enseignement « dans cette grande ville (1). »

N'insistons pas davantage sur un conflit que Lopès eut l'imprudence de provoquer. La guerre ne fut pas longue, mais elle fut très vive de part et d'autre. L'Université multiplia les actes de défiance et de malice (2) à l'égard des Jésuites, qui se défendirent à merveille par la plume du P. Verneuilh et de ce même P. Annat (3) qui fut, avec le P. Daniel, le plus terrible adversaire de Pascal.

Quant à Lopès, il semble, d'après les documents relatifs à cette affaire, s'être mis de bonne heure à l'écart. Nature pacifique, il aimait avant tout la bonne entente et la charité ; jamais il ne savoura le plaisir amer dont s'enivre l'esprit de secte.

« Ah ! mon fils, » s'écriait-il avec le Sage, le jour de la canonisation de saint Thomas de Villeneuve (4), *si te lactaverint pecca-*

(1) Cette pièce latine offre un grand intérêt. Vu sa longueur et son importance nous la renvoyons aux Pièces justificatives. (Pièce C.)

Nous disons son importance, car, aux termes d'une lettre du P. Ferrière, qu'on lira au même endroit (pièce C *bis*), l'Université de Bordeaux songeait à opposer aux Jésuites une espèce de ligue formée des principales Universités du royaume, ligue dans laquelle on s'était flatté de faire entrer la Sorbonne elle-même.

(2) L'Université, qui prêtait volontiers aux Jésuites des projets d'empiètement, prit contre eux des mesures vexatoires. Elles se résument en quatre points :

1° Obliger les Jésuites à communiquer leurs thèses au chancelier ou recteur, lors de la promotion de leurs écoliers aux degrés de maîtres ès-arts et de docteurs ;

2° Priver celui de leurs Pères, qui est docteur de la Faculté de théologie, du droit de présentation de ses écoliers, quand ils demandent d'être promus au degré de docteur, et de donner la préférence à un autre des docteurs ;

3° N'admettre désormais aucun des Pères Jésuites en qualité de docteur pour la Faculté de théologie, qu'au préalable il n'ait été examiné comme tous les autres docteurs de la même Faculté lorsqu'ils sont reçus ;

4° Obliger les écoliers qui font le dernier acte pour le doctorat de faire les disputes dans les écoles des Carmes, contre l'usage de tout temps observé. (Collection d'archives du R. P. C.)

Cette dernière prétention de l'Université fut maintenue par le recteur Brassier, ancien *ormiste*, avec une tenacité extrême. Il en résulta de graves conflits entre les Jésuites et l'Université. (Voir aux Pièces justificatives, pièce D.)

(3) Le P. Annat résidait à Paris. Les Jésuites de Bordeaux le tenaient au courant des péripéties de la lutte avec l'Université. Nous trouvons, dans les seize pièces précitées, la copie de deux lettres à lui adressées (pièces E et F) et le mémoire substantiel qu'il rédigea lui-même, pour être remis à Phellippeaux, marquis de la Vrillière, secrétaire d'État, concernant l'attitude que prit l'Université de Bordeaux à la suite des arrêts qui l'avait condamnée. (Voir aux Pièces justificatives, pièce G.)

(4) « Le 23 mars 1659 fut faicte la feste de la canonisation de saint Thomas de Villeneuve, archevesque de Valence, en Espagne, et religieux de l'Ordre des Au-

tores (Prov. I, 19.), « si les pécheurs, semblables à de cruelles *lamies*, « t'offrent la mamelle et te provoquent à les imiter, ne sois jamais si « lâche d'y aquiescer et d'y appliquer ton cœur. Il ne te resterait de « ce laict d'envie, de médisance, d'orgueil, d'avarice et de semblables « passions que tu en sucerais, que du regret et de l'amertume. Tu « croirais t'y pouvoir rafraîchir, y prendre quelque sorte de consola- « tion... en les suçant même, tu crierais à la soif (1) ! »

L'incident Wendrock était clos : quatre ans plus tard, en 1664, un concours s'ouvrait à l'Université pour la nomination d'un professeur à une chaire vacante. Parmi les juges de ce concours, nous rencontrons Lopès à côté d'un Jésuite (2).

(A suivre). J. CALLEN.

DEUX POÈTES OUBLIÉS

(TROISIÈME ARTICLE)

On sait que, dans le XVIIe siècle, qui fut si profondément chrétien, il se rencontra quelques hommes qui ne reculèrent pas devant l'hypocrisie pour s'en faire un instrument de fortune. Molière les personnifia dans le type qu'il appela Tartufe, mais son génie se garda bien de généraliser ce type odieux. Il l'isola, pour ainsi dire, et, en le flagellant sur la scène dans des vers immortels, il fit d'autant mieux ressortir la valeur de la vertu véritable.

On sait aussi qu'à cette époque certains ménagements furent cherchés entre Dieu et le monde. Bourdaloue les a souvent dénoncés du haut de la chaire chrétienne. Boileau y fait allusion dans des vers de sa dixième satire qui sont restés célèbres :

> Nul n'est si bien soigné qu'un directeur de femmes ;
> Quelque léger dégoût vient-il le travailler ?
> Une froide vapeur le fait-elle bâiller ?
> Un escadron coiffé d'abord court à son aide :

gustins. La cérémonie eut lieu présidée par Mgr l'archevesque au couvent des RR. PP. Augustins. La prédication prononcée en l'honneur du saint, par le sieur de Lopès, chanoine et théologal de Saint-André. (*Chron. de Pontellier*, p. 87).

(1) Lopès, Sermon pour la canonisation de saint Thomas de Villeneuve, le IVe dimanche du Carême, le 23 mars 1659, t. II, p. 180.

(2) Voir GAULLIEUR, *Histoire du Collège de Guyenne*, p. 130.

L'une chauffe un bouillon, l'autre apprête un remède.
Chez lui sirops exquis, ratafias vantés,
Confitures surtout volent de tous côtés, etc.

Voilà certes une critique que peut se permettre un poète. Le ridicule atteint ces fausses chrétiennes qui entendent jusqu'à six messes, mais qui ne sauraient se priver de mettre du fard, de réprimer leur goût pour le luxe ou leur passion pour le jeu.

Mais qu'il y a loin d'une plaisanterie pleine de finesse et d'atticisme à la thèse du P. de Sanlecque dans sa deuxième satire, qui fit, s'il faut en croire Moréri, beaucoup de bruit à l'époque où elle parut.

Ce ne sont plus seulement quelques femmes plus ou moins religieuses qui sont mises en cause, ce sont les directeurs eux-mêmes auxquels on attribue un rôle odieux.

Peu importe les précautions oratoires que cherche à prendre le poète lorsqu'il dit :

Je dois mordre, il est vrai, mais non pas déchirer.

Je lui demanderais, le cas échéant, qui lui a donné le droit de mordre, et j'ajoute qu'il ne fait pas autre chose que déchirer. Il étale avec complaisance certains scandales du temps, qui ne sont peut-être que des calomnies, mais qui cependant ont pu être réels, car il en existe à toutes les époques. Qu'importe, sont-ce là des sujets qui doivent inspirer une œuvre d'art ? La facilité du vers ne saurait faire pardonner la licence de la pensée, qui est telle que, par respect pour les lecteurs, je n'ose faire une citation.

Sanlecque, du reste, comme nous le verrons plus loin, porta la peine de sa mauvaise action, et sa satire contre les directeurs lui ferma l'accès des hautes dignités ecclésiastiques : ce fut justice.

Le poème sur les mauvais gestes des prédicateurs est une pièce de trois cents vers environ, qui semble plutôt un canevas qu'un ouvrage achevé. L'auteur, comme on le voit par le titre, n'a pour but que de s'occuper de la tenue de l'orateur dans la chaire. Son sujet est bien moins élevé que celui du P. de Villiers. Il donne cependant avec justesse et facilité les règles qui doivent présider au débit pour la physionomie, pour le geste et pour la voix. De temps en temps, il rencontre de beaux vers, tels que ceux-ci :

Prêchez donc sans fureur et sans effronterie ;
Ne soyez ni trop lent, ni trop précipité,
Distinguez bien l'air vif d'avec l'air emporté.

Soyez grave sans faste, aisé sans nonchalance,
Modeste sans froideur, hardi sans insolence.
Joignez vos agréments aux règles de notre art;
Quiconque plaît sans lui ne plaît que par hasard.
Sans lui craignez toujours quelque trait de satire,
Et si cet orateur que tout Paris admire,
Néglige avec succès l'art qu'il sait mieux que moi,
C'est qu'il est comme un prince au-dessus de la loi (1)!

J'ai dit que le P. de Sanlecque n'était pas satisfait de sa position. On en trouve la preuve dans les nombreux placets adressés au roi pour obtenir tantôt une pension, tantôt une abbaye, dans les nombreuses lettres en vers écrites au P. de la Chaise et dans les doléances faites à son protecteur le duc de Nevers. Sanlecque détestait surtout le séjour du prieuré de Garnay, — où il mourut: ce ne fut certes pas sa faute, car il fit tout au monde pour en sortir.

Nous citerons une petite épître au P. de la Chaise, qui ne manque ni d'esprit ni d'originalité :

Permettez, mon Révérend Père,
Qu'un malheureux Prieur-curé,
Vous dépeigne ici sa misère,
C'est-à-dire son Prieuré.

Dans mon église l'on patrouille
Si l'on ne prend bien garde à soi,
Et le crapaud et la grenouille
Chantent tout l'office avec moi.

Près de là sont dans des masures
Cinq cents gueux couverts de haillons,
Point de dévote à confiture
Ni de pénitente à bouillons.

Voilà, il faut bien en convenir, un curé qui trouve tout à blâmer chez autrui et qui ne brille pas lui-même par son amour pour ses paroissiens. Il en dit aussi pis que pendre dans une satire adressée au gouverneur de Versailles, toujours pour obtenir une abbaye.

L'idéal du curé, pour le P. de Sanlecque, est le curé de Paris. Vous croyez peut-être que c'est parce que, sur un aussi vaste théâtre, il peut faire beaucoup de bien; que, vivant au milieu d'une population éclairée, son influence sur les âmes est plus grande que celle du prêtre relégué dans un coin du monde. Votre erreur est complète écoutez Sanlecque:

(1) Sanlecque fait probablement ici allusion à Bourdaloue.

O ciel! que dans Paris une cure est commode!
Le curé ne va voir que des gens à la mode.
Surtout chez lui jamais de femme à vieux haillons,
C'est toujours quelque dame à carrosse, à bouillons.
Il gagne au mariage, au service, au baptême
Sans qu'il y soit présent et sans le savoir même.

Il me semble qu'après ces vers le prieur de Garnay est jugé. C'était ce que nous appelons actuellement un *déclassé*. Il serait certainement aujourd'hui républicain. A l'époque où il vivait, il ne pouvait faire que des satires, dans lesquelles l'ambition et l'envie qui le dévoraient lui faisaient complètement oublier la dignité de son caractère.

Pas n'est besoin au surplus d'insister pour faire comprendre que le portrait que trace Sanlecque du curé de Paris pendant le XVIIe siècle n'est qu'une plate caricature, une charge dictée par l'esprit le plus vulgaire. Il suffit de citer un nom, celui de l'illustre curé de Saint-Sulpice, le vénérable abbé Olier, et de rappeler que l'archevêque de Paris, François de Harlay, — prélat plein de zèle et de piété, qui, pendant toute la durée de son épiscopat, ne cessa de faire prêcher des missions dans les diverses paroisses de Paris, — n'aurait certainement pas consenti à pourvoir des cures de la capitale des prêtres qui n'auraient pas été dignes de ces hautes fonctions.

Étudions rapidement la vie du P. de Sanlecque. Nous remarquerons une corrélation intime entre cette vie et les œuvres de l'homme. Pendant la partie active de son existence qu'il passa à Paris, Louis de Sanlecque fut le familier d'un grand seigneur, dont il flatta le bel esprit et les passions littéraires, pour arriver aux dignités ecclésiastiques. La seconde partie de sa vie au contraire s'écoula dans la triste solitude du prieuré de Garnay.

Louis de Sanlecque n'était pas le premier de sa race dans le monde des lettrés ou des savants.

Son grand-père et son père avaient été des hommes remarquables qui avaient occupé une haute position dans l'art typographique.

Le premier, Jacques de Sanlecque, né en 1573, dans le Boulonnais, en Picardie, fut élève de Labé, célèbre graveur du XVIe siècle, qui fondit les caractères orientaux employés par Robert Estienne.

Jacques de Sanlecque dépassa son maître dans cet art qu'il porta au plus haut degré de perfection. Ce fut lui qui grava et qui fondit les caractères hébraïques, syriaques, samaritains, arméniens, chal-

déens et arabes qui servirent, de 1628 à 1645, à l'impression de la bible polyglotte de Lezay.

Ces poinçons et ces caractères sont conservés à l'imprimerie nationale.

Jacques de Sanlecque grava aussi des caractères de musique avec une rare perfection et, après avoir consacré sa vie entière à son art, il mourut à Paris à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Son fils, qui portait comme lui le prénom de Jacques, fut un homme de science prodigieuse. Il connaissait toutes les langues antiques et modernes. Il travailla longtemps avec son père et grava plus spécialement des poinçons pour le plain-chant et pour la musique dans laquelle il excellait. Ses travaux scientifiques ruinèrent sa santé et il mourut ayant à peine quarante-cinq ans.

Il laissa trois fils : l'un continua la profession de graveur en caractères (1) ; l'autre mourut épuisé de travail à l'âge de dix ans, sachant déjà l'hébreu, le grec et le latin ; l'autre enfin, Louis de Sanlecque, entra dans les ordres et devint le poète dont nous nous occupons.

Louis de Sanlecque naquit à Paris en 1650. Il s'attacha, dès sa première jeunesse, à la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève et professa les humanités dans le collége que ces chanoines possédaient à Nanterre.

Pendant son séjour à Nanterre, le P. Pilgrain, qui professait la rhétorique dans le même collége, voulut lui faire donner une pièce pour le carnaval. Sanlecque, qui n'avait qu'un mois pour composer la pièce et dresser ses écoliers, fit représenter le *Bourgeois gentilhomme* de Molière, en mettant seulement à la tête de cette comédie un prologue de cinq cents vers, pendant lequel arrivaient des gens de toutes les provinces de France qui se présentaient à la porte gardée par des Suisses, lesquels en faisaient payer l'entrée par ce refrain : *Point d'argent, point de Suisse.* On a conservé quelques fragments de ce prologue qui fut très goûté.

Le P. de Sanlecque composa plusieurs pièces pendant son professorat au collége de Nanterre.

Devenu chanoine de Sainte-Geneviève, Louis de Sanlecque vécut à Paris dans un monde de grands seigneurs et de gens de lettres, où

(1) La famille Sanlecque a fourni jusqu'à la fin du siècle dernier des fondeurs en caractères dont les poinçons sont encore fort estimés.

il était connu sous le nom de P. de Sanlecque. Il s'attacha principalement au duc de Nevers, qui l'entraîna dans la cabale montée contre Racine auquel on opposait la *Phèdre* de Pradon.

Le duc de Nevers (1) et sa sœur, la duchesse de Bouillon (2), étaient à la tête de cette cabale. On sait combien la lutte fut vive. Les partisans de Pradon, pour faire tomber le chef-d'œuvre de Racine, louèrent le théâtre pour les six premières représentations de chaque pièce et naturellement il y avait ainsi pour Pradon salle comble et applaudissements frénétiques, tandis que les loges et le parterre demeuraient vides pour Racine.

Est-il nécessaire de rappeler ici la sixième épître de Boileau? Des sonnets et des épigrammes furent échangés à profusion dans le monde des lettrés. Le duc de Nevers, qui se piquait de faire des vers, composa un sonnet à la gloire de Pradon et insultant pour Racine. Boileau y répondit par un autre sonnet sur les mêmes rimes.

Le duc, à ce qu'on prétend, s'en vengea autrement que par des vers, comme le firent parfois du reste les grands seigneurs du XVIIe siècle, atteints dans leurs ridicules par les poètes satiriques.

Toujours est-il que le P. de Sanlecque, pour complaire au roi, fit à cette occasion un nouveau sonnet, toujours sur les mêmes rimes. Voici les quatre premiers vers :

Dans un coin de Paris Boileau tremblant et blême
Fut hier bien frotté, quoiqu'il n'en dise rien.
Voilà ce que produit son style peu chrétien ;
Disant du mal d'autrui, il s'en fait à lui-même.

C'est pendant son séjour à Paris, chez le duc de Nevers, que le P. de Sanlecque composa ses satires et son poème sur les gestes des prédicateurs.

La satire contre les directeurs fit beaucoup de bruit. Comme la

(1) Philippe-Julien Mancini-Mazarini, neveu du cardinal Mazarin, fut un homme de talent et de goût, bien qu'il ait été le protecteur de Pradon. Il faisait de très jolis vers et composa notamment une satire contre l'abbé de Rancé.

(2) Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon, partagea sa vie entre la lecture, la société d'un petit nombre d'amis, et les plaisirs de la cour de Louis XIV. Elle fut la protectrice de La Fontaine. Impliquée, en 1680, dans les procès de la chambre ardente, son innocence fut reconnue, mais elle reçut l'ordre de s'éloigner de la cour à cause de ses irrévérences envers ses juges. Elle ne reparut à Versailles qu'en 1690.

plupart des écrits de ce temps, elle fut d'abord colportée en manuscrit. Elle eut le succès qu'elle devait avoir; accueillie avec faveur dans les ruelles et dans les salons, où les beaux esprits se dédommageaient de la contrainte imposée par la rigidité de mœurs qui régnait alors à Versailles, elle fut énergiquement blâmée par tous les hommes sérieux, qui n'y virent, avec raison, qu'une œuvre malsaine, indigne du caractère de son auteur.

Cependant Sanlecque ne se faisait pas faute d'intriguer auprès de son protecteur pour arriver à la haute dignité ecclésiastique qu'il ambitionnait. Quand il eut reconnu qu'il ne lui serait pas possible de se faire pourvoir d'un évêché en France, il se rejeta sur un titre d'évêque *in partibus*.

Le duc de Nevers, qui avait par sa famille un grand crédit à Rome, obtint enfin, en 1701, du pape Clément XI, la nomination du P. de Sanlecque à l'évêché de Bethléem. Cette nouvelle excita à Versailles une vive surprise et Louis XIV, d'après les observations de plusieurs prélats, écrivit au Souverain Pontife pour s'opposer à l'expédition des bulles, à raison principalement du scandale qu'avait occasionné la satire contre les directeurs.

C'est ainsi que Sanlecque vit s'évanouir le rêve de son ambition au moment où il croyait être parvenu à son but.

Désormais il ne pouvait plus demeurer à Paris où son aventure l'avait rendu ridicule. Force lui fut donc de se retirer dans le modeste prieuré de Garnay, où il passa tristement les treize dernières années de sa vie. Il ne se résigna point cependant sans demander toujours, sollicitant tantôt une pension, tantôt une abbaye qu'il n'obtint jamais.

Ses doléances amusèrent même les beaux esprits. On racontait à Paris et à Versailles que le prieur de Garnay, n'ayant pas les moyens de faire réparer la toiture de sa maison, avait découvert un ingénieux moyen de se préserver de la pluie : c'était de changer son lit de place, chaque fois qu'il se formait une nouvelle gouttière. On ajoutait même qu'il avait écrit un poème à ce sujet.

Moréri qui cite l'anecdote la déclare fausse. Cependant les plaintes de Sanlecque étaient si vives qu'il y avait très probablement lui-même donné lieu.

Le P. de Sanlecque mourut à Garnay le 14 juillet 1714, à l'âge de soixante-quatre ans.

En étudiant les œuvres et la vie du P. de Sanlecque, on ne peut se défendre d'une réflexion. Cet homme reçut du ciel une intelligence d'élite et une remarquable facilité. Il joignit une profonde science à ces brillantes qualités, et cependant il ne produisit pas un monument littéraire. Il épuisa sa verve à traiter des sujets peu sérieux, pour complaire aux gens au milieu desquels il vivait et se frayer une route vers le but que son ambition poursuivait. Quand il voulut aborder un sujet plus élevé, il ne fit qu'une ébauche et n'atteignit pas la hauteur de l'art. Il fut vain, dans le sens de l'Écriture, et la récompense qu'il reçut fut vaine aussi. Après une vogue momentanée et les applaudissements des salons, les déceptions survinrent, puis les tristesses de la solitude, on pourrait presque ajouter la misère. Louis de Sanlecque recueillit ce qu'il avait semé. Si l'ambition et l'envie n'avaient pas dévoré son âme, il aurait probablement fait une œuvre durable, et son nom, si profondément oublié aujourd'hui, demeurerait inscrit au livre d'or des écrivains du grand siècle.

Avouez que le P. de Villiers reste bien plus sympathique. Celui-là ne fut point un ambitieux, mais un religieux et un savant. Il ne parut point dans les salons ; en dehors de la prédication, il usa sa vie dans les travaux austères du cabinet. Sa plume, non moins que sa parole, fut consacrée au salut des âmes. Doué d'un talent poétique des plus remarquables, ce ne fut pas vers des sujets frivoles et mondains, vers des satires malheureusement faciles, qu'il voulut diriger son génie. Boileau, l'homme de goût par excellence, avait tracé les règles de l'art poétique : il lui sembla qu'il était digne de lui, dans ce siècle où l'éloquence sacrée avait à remplir un si grand rôle, de tracer à son tour les règles de l'art de prêcher.

Il le fit avec autant de bonheur que d'autorité ; il enrichit la littérature du grand siècle d'un poème, qui, pour être aujourd'hui oublié, n'en est pas moins un chef-d'œuvre dans son genre, et réunit, dans une juste mesure, la vigueur et la justesse de la pensée à la magnificence de la forme, à l'éclat et à la finesse du trait.

Pourquoi donc l'*Art de prêcher,* accueilli avec tant de faveur par les contemporains, est-il aujourd'hui tombé dans l'oubli ? Est-ce pour quelques rimes un peu faibles qu'une critique sévère pourrait y signaler, en prenant pour types de comparaison les rimes de Molière, de Racine ou de Boileau, — et qui seraient aujourd'ui des rimes fort riches ?

Non certainement, là n'est point pour nous la cause de l'oubli dans lequel est tombée l'œuvre du P. de Villiers.

Suivant moi, cet oubli provint d'une double cause. D'abord la forme même du poème, imitation évidente de l'*Art poétique*. Boileau ne fut pas inventeur, mais il eut le premier l'idée de condencer l'œuvre d'Horace en magnifiques vers français, très supérieurs aux vers latins du poète favori de Mécène. Tout ce qui survint après lui dans ce genre sembla d'autant plus un pastiche que la poésie a des liens étroits avec tous les genres littéraires, notammen' avec l'éloquence sacrée. Bossuet, par exemple, le plus grand de nos orateurs chrétiens, n'est-il pas peut-être au fond, dans sa prose admirable, le plus sublime des poètes ?

En second lieu, le monde pour lequel avait été écrit l'*Art de prêcher* ne survécut guère à Louis XIV. L'époque funeste de la Régence arriva, puis le règne exécrable d'une prétendue philosophie, qui n'était que l'avant-coureur de la franc-maçonnerie et de la Révolution. L'Église, sans doute, dans ce siècle néfaste, défendit énergiquement ses dogmes et sa morale. On a d'admirables lettres de ses évêques, mais l'éloquence de la chaire a perdu dans les grands centres son ancienne influence et c'est surtout dans les provinces que la parole entraînante du P. Bridaine va remuer si profondément les âmes qu'il ramène à Dieu.

Comment donc un poème sur l'*Art de prêcher* aurait-il eu un sort meilleur que l'éloquence sacrée elle-même ?

Aujourd'hui nous foulons aux pieds les préjugés insensés qui ont amené le plus effrayant des cataclysmes, nous réagissons contre eux de toute la vigueur et de toute l'intelligence de notre Foi, nous sommes chrétiens, parce que nous croyons et parce que nous voulons vivre, parce que les épouvantables conséquences de la philosophie athée nous font comprendre que l'Église n'a pas reçu seulement la mission de garder le dogme mais encore celle de défendre la morale, qui est la garantie de l'existence même des sociétés. Aussi la chaire chrétienne et la tribune politique retentissent-elles de nouveau de ces grandes voix qui soulèvent les foules.

L'œuvre du P. de Villiers ne doit-elle pas alors, dans une certaine mesure, reparaître à la vie, non pas avec ce qu'elle pouvait avoir d'actuel à l'époque où elle parut (ce sera cependant une étude pleine de charme pour l'homme d'étude) mais avec ce qu'elle aura de toujours vrai, par la sûreté des règles qu'elle trace à l'éloquence sacrée, avec

ce qu'elle conservera toujours de magnifique par la beauté de la forme et par les splendeurs de la langue ?

Jel e crois fermement, — et c'est pour obéir à cette pensée que je viens d'écrire cette étude, en commettant ainsi le seul acte *d'opportunisme* dont je consentirai jamais à me rendre coupable.

A. Pepin d'Escurac.

SAINTE-SOPHIE DE CONSTANTINOPLE

(Pages détachées d'un journal de voyage.)

En arrivant dans la capitale de l'empire ottoman, mon premier soin fut de me mettre en rapport avec les Pères Lazaristes.

Ils m'accueillirent avec leur bonté ordinaire et me cédèrent un de leurs domestiques qui devait me servir de guide.

Ce brave homme s'appelait Menico. Il était né à Smyrne de parents italiens et avait passé toute sa vie en pays turc. Il possédait deux qualités à un degré éminent : une prudence qui allait jusqu'au scrupule et un profond respect pour les fils du prophète. Il paraît qu'ils l'avaient malmené dans quelques circonstances. Il s'en souvenait : aussi, quand il abordait ces hommes à turban en prononçant l'inévitable *banabac* (1), il avait toujours l'air de calculer le nombre de coups de bâton que cette démarche pouvait lui rapporter.

Mon guide me conduisit d'abord dans la grande rue de Galata. Quel fouillis de maisons et de boutiques ignobles ! C'est pourtant là le centre du grand commerce. L'or se remue à la pelle dans ces baraques en planches, et les navires qui dorment près de là sur leurs ancres apportent dans ces tanières les produits des deux mondes.

La rue est encombrée d'une population affairée qui va, vient, se heurte, s'éclabousse.

Ici, toutes les races, tous les peuples, tous les costumes se croisent et se confondent dans un pittoresque pêle-mêle. Vous y voyez le nègre à moitié nu, le Turc coiffé d'un gigantesque turban, l'Arabe du désert serrant sa taille dans un large *bernous* et couvrant sa tête du *coufich*, le Circassien vêtu de fourrures et portant sur sa poitrine une rangée de cartouches, l'Albanais à la gracieuse fustanelle, le Grec suspendant à sa robe de cachemire une écritoire en cuivre ou en argent. On parle des bals de l'Opéra : j'ignore en quoi ils consistent ; mais j'affirme que la mascarade la mieux réussie est celle qui s'exhibe chaque jour dans la rue et sur le pont de Galata.

Et ce n'est pas tout.

(1) Il paraît que ce mot veut dire : Ayez la bonté de...

A chaque instant, des éléments de désordre viennent troubler les évolutions de cette fourmilière. C'est un pacha ou un eunuque noir qui lance dans la foule son cheval fougueux. C'est une procession d'ânes chargés de bois ou de pierres, qui, pour échapper aux coups de bâton distribués par leurs conducteurs, bousculent les passants. Ce sont des marchands d'eau portant sur leurs épaules des sacs de cuir d'où le liquide s'échappe comme d'un arrosoir. Ce sont des *hamals* courbées sous de lourdes pièces de bois et poussant un cri guttural qui signifie : gare !

Au milieu de ce vacarme, tout le monde est à l'aise, tout le monde est chez soi. J'excepterai cependant les Juifs, les Anglais et les femmes.

Les Juifs ne sont chez eux nulle part. Ils portent un signe qui les fait reconnaître. *Leur main est contre tous, et la main de tous est contre eux.*

Les Anglais sont un peu comme les Juifs, mais dans un autre genre. Evidemment ils se font violence, quand ils descendent dans la boue ou dans la poussière de Galata. Si des bénéfices assez ronds n'étaient là pour leur faire accepter le sacrifice, ils fuiraient bien loin de cette terre où le linge blanc et les chapeaux à cylindre trouvent peu de sécurité.

Quant aux femmes, elles paraissent n'avoir qu'un souci : dissimuler leur présence. Ici, pas de coiffures emplumées, pas de toilettes tapageuses. La femme turque, dont on ne voit que les yeux, porte sur sa tête un voile blanc. Une large pièce d'étoffe violette, qu'elle soulève avec la main gauche pour pouvoir marcher, l'enveloppe depuis les épaules jusqu'aux pieds. Les jambes sont chaussées de larges bottines de cuir jaune, et elle traîne, sans doute par esprit de pénitence, des babouches sans talons qui menacent à chaque pas de rester en arrière. Parfois ces pauvres créatures sortent dans des *arabas* ou chars traînés par des bœufs. Elles sont escortées par des eunuques ou par des gouvernantes plus horribles encore. Elles s'installent dans quelque cimetière et fument le *chibouk* ou la *cigarette* pendant que le café bout à quelques pas de là. C'est ce qu'on appelle la promenade. Du reste, la femme ne compte pas dans la famille. C'est le mari qui règle toutes les affaires grandes et petites. C'est lui qui siège dans l'épicerie et qui vend aux clients le poivre et le tabac. C'est lui qui, dans les magasins, déploie les foulards de l'Inde et les tapis de Perse. La femme n'est là que pour assouvir sa brutalité et lui donner des enfants. Encore, malheur à elle si elle est trop féconde : elle se verra sacrifiée à une rivale ou à une esclave achetée dans quelque bouge de Galata.

Voilà ce qu'est la famille, voilà ce qu'est l'influence de la mère, dans cet empire qu'on soutient au nom de la politique et qu'on devrait détruire au nom de la civilisation.

Nous continuons notre route et nous arrivons au milieu du pont qui unit la ville franque à la ville turque. Nous avons devant nous Stamboul, l'ancienne Bizance, dominée par les mosquées d'Achmet, de Soliman et de Sainte-Sophie. A droite, s'étend l'immense bassin de la Corne-d'Or, le plus beau port du monde ; à gauche, nous avons le Bosphore et la mer.

Nous voici dans la ville turque. Le premier édifice qui se présente à nous est une mosquée. J'y entre, sans exciter trop de murmures. On m'adresse bien quelques paroles qui n'étaient pas précisément une invitation à dîner; mais tout se borne à cela. D'ailleurs, j'étais dans mon tort: l'entrée des mosquées est sévèrement interdite aux *giaours* ou étrangers.

Celle que je visitai est vaste et proprement tenue. Elle se compose d'une coupole ronde d'où descend la lumière. Cette coupole repose sur des piliers réunis en arceaux. Autour des piliers règnent des galeries où les *croyants* se promènent comme sur la place publique. Des lustres et des chapelets d'œufs d'autruche descendent de la voûte et se balancent dans le vide. Une niche, nommée *Mirah*, indique la direction de La Mecque. Des nattes couvrent le pavé. C'est là que les fils du prophète vont faire leurs prostrations, ou, ce qui est plus facile, goûter les douceurs du sommeil.

Mon but, en traversant la ville turque, était de visiter Sainte-Sophie, dont j'avais admiré de loin les cinq coupoles et les hauts minarets. Mais la mosquée ne s'ouvre aux *infidèles* que sur l'ordre du Sultan; il faut nécessairement un *firman*, et un firman coûte cher (1). J'étais donc résolu à m'en passer. Je demandai à mon guide l'entrée de Sainte-Sophie. Il me conduisit à travers des rues impraticables devant un corridor long, étroit, obscur:

— Voilà, me dit-il,mais vous ne pouvez pas entrer.

— Et pourquoi ?

— Il faut un firman et vous n'en avez pas.

— Et qu'importe ?

— Si vous entrez, il vous arrivera malheur.

— C'est ce que nous verrons.

Le pauvre homme tremblait de tous ses membres : il se garda bien de m'accompagner.

Arrivé à l'extrémité du corridor, je jouis d'un curieux spectacle. Des *ulémas* expliquaient la Loi à des enfants groupés autour d'eux. Chacun adoptait sa posture favorite. Les uns étaient accroupis, les autres à genoux, les autres couchés sur le ventre ou sur le dos. Tous parlaient à la fois: les maîtres pour instruire, les élèves pour montrer qu'ils avaient retenu la leçon : c'était un charivari des mieux réussis.

Ma présence excita d'abord quelque sensation, et un individu, à barbe blanche, m'apostropha vivement. J'eus l'air de ne pas entendre; mais, en un clin-d'œil, le silence se fit sur toute la ligne et tous les yeux se braquèrent sur m oi. La situation devenait gênante : je battis en retraite.

Un *imam*, vêtu d'un magnifique costume blanc, me suivit et adressa la parole à mon guide qui continuait à trembler.

— Qu'est-ce qu'il veut? demandai-je à Menico.

— Il réclame le firman.

— Eh bien ! le voici, le firman... et je présentai mon *celebret*.

(1) 60 francs.

Le Turc le prend entre ses mains, le regarde, le tourne, le retourne, examine les cachets... et il n'y comprit rien, bien entendu.

— Ceci n'est pas un firman, dit-il.

— Non, répondis-je, mais c'est une recommandation de mon gouvernement qui me permet d'entrer partout où je voudrai.

Il me répondit sans doute quelque insolence, puisque Menico refusa de traduire.

Alors, je pris un ton plus solennel et m'adressant à l'interprète :

— Dites-lui que s'il me laisse entrer aujourd'hui, il aura un *bacchich ;* s'il refuse, je reviendrai demain et il n'aura rien.

Ces paroles produisirent leur effet et amenèrent ce cri du cœur :

— Combien voulez-vous donner?

— Quatre piastres, répondis-je.

La piastre vaut 25 centimes.

— Ce n'est pas assez, dit mon homme, en tournant le dos.

— Eh bien! huit.

Alors, il fit volte-face, tendit la main et empocha l'argent. Ma cause était gagnée. Menico n'en revenait pas. Pourtant, depuis le temps qu'il habite parmi les Turcs, il aurait dû apprendre à connaître la puissance du *bacchich.*

Mon homme, naguère si rebelle, fit bien les choses : il m'introduisit lui-même dans la mosquée et me donna pour guide un enfant que je serais tenté d'appeler enfant de chœur. Il parlait un peu d'italien et nous pouvions nous entendre. Je profitai de la permission qui m'était accordée et je visitai l'édifice dans ses moindres détails.

Au centre, s'élève une coupole légèrement ovale. Elle a, dit-on, cent quatre-vingt-huit pieds de hauteur. Ce chiffre est peut-être exagéré ; mais, après la coupole de Saint-Pierre de Rome, c'est le plus beau monument de ce genre qu'il y ait au monde. Elle repose sur des piliers, reliés ensemble par des colonnes qui forment un double étage de galeries. L'ensemble de l'édifice représente une croix grecque. Chaque bras de la croix est également surmonté d'une coupole. Au fond, l'ancien sanctuaire se distingue à sa forme circulaire.

Sainte-Sophie fut bâtie d'abord par Constantin. Détruite par un incendie, elle fut relevée de ses ruines sous le règne de Justinien.

Pour l'enrichir, l'empereur fit apporter les marbres les plus splendides de la Grèce et de Rome. Ce sont ces colonnes d'albâtre, de brocatelle, de serpentine, de vert antique, qui forment les galeries. Une riche mosaïque, à fond d'or, couvrait la voûte et représentait la Sagesse éternelle, c'est-à-dire la Sainte-Trinité.

Sainte-Sophie était donc bien belle quand Mahomet II y pénétra et marqua de sa main sanglante une des colonnes du sanctuaire.

Depuis cette époque, l'édifice est tombé dans une période de décadence. La mosaïque a disparu sous une épaisse couche de badigeon. On a eu beau semer l'or à pleines mains, multiplier les arabesques et les versets du Koran, ce n'est plus l'éclat de la mosaïque. La coupole elle-même, ébranlée par plusieurs tremblements de terre, menaçait ruine ; il a fallu la consolider à l'aide de constructions parasites. L'œuvre d'Anthémius et d'Isidore serait certainement par terre, si un Muphti n'eût eu l'idée de laisser en mourant quinze millions de

piastres destinés à sa restauration. En 1848, M. Fossati, de Gênes, se chargea de cet important travail. Comment les Turcs, qui ne réparent rien, ont-ils eu l'idée de réparer Sainte-Sophie? N'est-ce pas parce qu'elle doit revenir à sa destination primitive, et que, selon la prédiction de M. de Maistre, elle doit retentir encore des accents du *Te Deum* ?

J'ai dit qu'un enfant me servait de guide dans l'immense basilique. En parcourant les galeries supérieures, il me montra une porte sculptée dans une cloison de marbre. — Vous voyez cette porte, me dit-il, elle n'a jamais été ouverte. —Je le crois bien, répondis-je ; ce n'est qu'une imitation. — C'est vrai, ajouta-t-il, avec l'accent de la conviction ; mais elle s'ouvrira un jour. — Quand donc? — Dieu seul le sait.

Évidemment, mon jeune *cicerone* racontait, à sa manière, une tradition ancienne.

Quand Mahomet entra à Constantinople, le peuple se réfugia en foule à Sainte-Sophie. Tout à coup les portes volent en éclats et le sultan s'élance dans l'enceinte sacrée, à cheval et le sabre à la main. Un prêtre disait alors la messe. En voyant l'abomination envahir le sanctuaire, il prit les saintes espèces et se dirigea vers la muraille qui s'ouvrit devant lui. Depuis cette époque, le prêtre n'a plus reparu ; mais quand Sainte-Sophie retombera entre des mains chrétiennes, il sortira de sa retraite et viendra achever le sacrifice si cruellement interrompu.

On entre à Sainte-Sophie par un passage beaucoup plus somptueux que celui dont j'ai parlé plus haut. C'est une vaste cour entourée de galeries où l'on respire un air frais et parfumé. Au milieu se trouve une fontaine où les *croyants* viennent faire leurs ablutions. J'avoue que ce n'est pas sans besoin. Là aussi, sont des tombeaux de derviches et d'autres saints personnages. On dirait des petites chapelles entourées de cyprès. A l'entrée, on voit la tombe couverte d'étoffes précieuses et surmontée d'une colonne qui se termine en turban. Parfois, on entend au fond de la *kouba* des voix tristes et monotones : Ce sont des *imans* qui psalmodient des prières. Ainsi le culte des morts se retrouve partout, parce que c'est un besoin de l'humanité. Il faut avoir abusé de toutes les grâces du christianisme, il faut être tombé au-dessous de l'état sauvage, être, en un mot, pire qu'un Turc, pour étouffer sur les bords d'une tombe les accents de la prière.

J.-B. THIBAUT.

L'UNITÉ DE FORCE ET DE SUBSTANCE

Je me propose, mon cher lecteur, de vous entretenir d'une découverte, dont les sciences naturelles poursuivent la vérification, et qui est de nature à provoquer fort à propos une réaction antimatérialiste, si elle se vérifie.

Cette découverte, que le monde savant pressent « appelée à une grande fortune (1) » et qu'il n'hésite pas à déclarer « une des plus « belles des temps modernes, celle qui restera peut-être comme la « plus remarquable du XIXe siècle (2) », est la découverte de l'*unité de force et de substance* au sein de la nature.

Trompés jusqu'ici par la diversité des *corps* et des *effets physiques*, nous avions admis la multiplicité des *substances* et des *forces*. Aux phénomènes de lumière, nous assignions pour cause un fluide lumineux, aux phénomènes d'électricité, un fluide électrique; les effets de chaleur nous paraissaient causés par une force désignée sous le nom de calorique; tous les phénomènes se rattachaient ainsi, nous semblait-il, à des forces diverses, d'après la diversité apparente de leur nature: c'était une méprise. Aujourd'hui la science, amenée à reconnaître que toutes les forces se convertissent les unes dans les autres, et que tous les phénomènes physiques ne sont que les modifications d'une même énergie répandue dans toute la nature, tend à établir, au contraire, qu'il n'y a, pour constituer le monde matériel, qu'une seule force et qu'une seule substance.

A la place d'une pluralité confuse de corps simples et d'agents physicochimiques viendrait donc se substituer désormais une majestueuse et féconde unité dynanique (3) et atomique, d'où l'homme, avec les progrès de la science, verrait jaillir, merveilleusement coordonnés entre eux, tous les phénomènes cosmiques, depuis le mouvement des sphères au-dessus de nos têtes jusqu'à l'évolution de la petite graine du brin d'herbe sous nos pieds. Ce sera l'unification dans les connaissances physiques. Cette unification merveilleuse, qu'il y a lieu de croire réalisable, remplit beaucoup de bons esprits d'un doux espoir de rapprochement entre la Science et la Foi et leur semble préparer le retour de l'harmonie intellectuelle dans le monde.

« Si cette grande conception se confirme..., » s'écrie entre autres M. Eugène Melchior de Vogué, ce jour-là il se fera un « grand calme « chez les hommes, ils se comprendront tous en disant: Au commen- « cement était le Verbe et le Verbe était Dieu (4). »

Malheureusement ce beau résultat est menacé, du moins au point de vue catholique, par une nouvelle école de *sectaires spiritualistes*, dont l'exposé de la découverte en question m'amènera à vous signaler, mon cher lecteur, l'existence et la déplorable influence, dans cette question de réaction antimatérialiste qu'elle tend à égarer et que j'aborde.

Il y a longtemps que l'homme s'interroge sur la nature intime de la matière et des forces qui la régissent. Bien des hypothèses ont été produites à ce sujet, depuis Thalès de Milet, Leucippe, Démocrite, Épicure et autres, chez les anciens, jusqu'à Descartes, Képler,

---

(1) Dr Cazelles, *Introduction mise en tête des premiers principes de M. Herbert Spencer*, p. XIII

(2) Aug. Laugel, *Les études philosophiques en Angleterre. (Revue des Deux Mondes.)*

(3) *Dynamique*, du mot grec δύναμις. *force*.

(4) Article nécrologique sur Aug. Mariette. (*Revue des deux Mondes*, 15 février 1881, p. 784.)

Newton, Leibnitz, Grove, Joule, Meyer, Hirn et autres, chez les modernes.

Aucune n'avait jamais pleinement satisfait. Finalement on s'était arrêté à professer que la matière se compose d'un grand nombre de corps simples ayant leur nature propre, et que la dynamique régissant les combinaisons de ces corps simples comprend une demi-douzaine au moins de forces distinctes : chaleur, électricité, lumière, gravité, cohésion, affinité, etc.

Étudier le jeu de ces forces pour en saisir les lois et en obtenir la systématisation, était le champ de la science, pendant que la philosophie, elle, en recherchait la nature et l'origine. La tâche de cette dernière était, sinon la plus difficile, du moins la plus sujette aux contestations, témoin entre autres le grand débat qui, à son occasion, s'agite entre les métaphysiciens et l'école dite matérialiste, et nous fait une situation intellectuelle si troublée.

L'école matérialiste, faisant abstraction de toute idée traditionnelle sur l'origine du monde et sur l'existence d'une cause première invisible, veut *essayer* l'explication des choses par les seules causes secondes qui produisent les phénomènes sous ses yeux, et pose hypothétiquement ces causes comme premières, à titre de propriétés inhérentes de la *matière éternelle*.

Ce n'est qu'un *essai* d'explication, une *simple hypothèse* soumise à une vérification scientifique, et jamais les maîtres n'ont prétendu autre chose. Je ne nie pas que plusieurs n'aient exprimé l'espérance du succès dans leur tentative matérialiste ; mais c'est toujours une question, même pour eux. Je fais cette remarque, en passant, à l'adresse des professeurs et des savants de seconde main, qui, se méprenant sur la terminologie de cette école, y voient une doctrine *affirmée* qu'ils livrent comme telle à leurs jeunes auditeurs, alors que ce n'est qu'une doctrine *essayée*. Méprise très fâcheuse que relève entre autres M. Huxley dans son livre sur *les Sciences naturelles et les problèmes qu'elles font surgir* (1). « A nos yeux », écrit M. Jules Souris, un des soutenants les plus passionnés et les plus confiants de la tentative matérialiste, « à nos yeux, l'athéisme et le matérialisme ne « sont encore que les *essais d'explication des choses*, les moins éloignés « de la réalité inconnue qui nous fuit éternellement. »

Voyez : « ne sont encore que des *essais d'explication* »... même pour M. Jules Souris ! Que penser donc des professeurs qui disent davantage aux jeunes auditeurs, si ce n'est qu'ils les mystifient ? Mais continuons.

L'école métaphysique fait observer à l'école matérialiste qu'il est plus qu'étrange, même à titre d'essai, de vouloir attribuer à des propriétés inconscientes de la matière tout ce qui existe, y compris l'intelligence et la vie, en même temps que l'ordre et l'harmonie qui brillent dans toute la nature.

L'école matérialiste, bien que ne méconnaissant pas la force de l'observation, se plaît, néanmoins, à poursuivre son essai, et cherche à se rendre compte de la vie par quelque combinaison chimique, de

(1) Édition française, p. 201.

la pensée par des vibrations de la matière cérébrale, des harmonies de la nature par un résultat purement mécanique des coïncidences fortuites dans le jeu des forces physiques.

Que de dépenses intellectuelles, pendant ce demi-siècle, n'a-t-elle pas faites pour donner quelques apparences scientifiques à ces étrangetés!

Beaucoup de peines! Peu de succès! scientifiquement du moins. Malgré tout, elle continue le débat.

Or, mon cher lecteur, une des causes qui contribue à la maintenir dans cette disposition, en empêchant l'école métaphysique de faire triompher auprès d'elle son argumentation, c'est, ou plutôt c'était, avant la découverte de l'unité de force et de substance que je vais enfin vous exposer tout à l'heure, c'était, dis-je, l'opinion que les métaphysiciens étaient amenés à émettre sur la nature intime des forces physicochimiques.

Quand ils avaient bien discouru pour prouver l'impossibilité de faire de ces forces des agents matériels indépendants, en présence des œuvres évidemment préconçues dont ces agents sont les causes déterminentes; quand, surtout, à propos des forces d'attraction, ils avaient fait ressortir, selon l'expression du P. Secchi, l'absurdité d'une action à distance prêtée à des forces purement matérielles, argument jusqu'ici demeuré sans réponse (1), ils se trouvaient à leur tour embarrassés devant cette réplique: Si les forces qui déterminent les phénomènes ne sont pas des propriétés de la matière, que sont-elles donc?

Ils étaient réduits à cette alternative : ou d'en faire des entités créées, distinctes de la matière et préordonnées par la puissance divine pour une action sur la matière; ou de les proclamer tout simplement des *vouloirs divins,* assez fixes et assez déterminés pour se prêter à une systématisation en lois. L'opinion des entités créées, distinctes de la matière, et attelées à cette dernière, selon l'expression de M. Dubois-Reymond (2), comme des coursiers à un char, offrait peu de chances de se faire accepter, car des agents inconscients, recevant et exécutant des ordres divins, paraissent aussi inconcevables que des forces purement matérielles et indépendantes agissant à distance.

Une direction immédiate de la matière par Dieu semblait plus rationnelle, et la métaphysique, de fait, inclinait pour cette opinion, ainsi formulée par Clarke dans ses *Discours sur les devoirs immuables de la religion naturelle :* « Tout ce qu'on dit des lois du mouvement, de « la gravitation, de l'attraction et de telles autres choses semblables, « tout cela est, à parler proprement et avec précision, l'ouvrage de « Dieu agissant lui-même continuellement sur la matière par une

(1) Voici les paroles du P. Secchi : « Il est impossible de concevoir une force « attractive, quand on prend ce mot dans son acception rigoureuse, c'est-à-dire pour « représenter un principe actif siégeant à l'intérieur des molécules et agissant sans « aucun intermédiaire à travers le vide absolu. Cela revient à admettre que les corps « agissent à distance les uns sur les autres, c'est-à-dire là où ils ne sont pas, hypo- « thèse absurde, aussi absurde quand il s'agit de distances énormes que quand on « parle de distances fort petites. » (*L'Unité des forces physiques*, p. 513.)

(2) Introduction de son livre sur l'*Electricité animale*.

« action immédiate... De là il suit que ce qu'on appelle commu-
« nément le cours de la nature ou le pouvoir de la nature ne sont que
« de vains noms qui ne signifient rien. Le cours de la nature n'est à
« proprement parler que la *volonté de Dieu,* en tant qu'elle agit d'une
« manière continue, régulière, constante et uniforme (1). »

Cette opinion n'avait rien d'absolument antiscientifique, dès lors que les *vouloirs divins,* régissant immédiatement la matière, étaient présentés déterminés, constants, uniformes, et par là même susceptibles d'être réduits en lois.

La science, en définitive, ne constate et ne reconnaît que la détermination, la constance et l'uniformité régulière des forces physico-chimiques; le reste lui échappe.

« Nous ne connaissons que la condition d'existence d'un phéno-
« mène, » écrit Claude Bernard, « et cette condition de son existence ne
« saurait rien nous apprendre sur sa nature. Ainsi, quand nous savons
« que le frottement et les actions chimiques développent l'électricité,
« cela nous indique la condition du phénomène, son déterminisme,
« mais cela ne nous apprend rien sur la nature première de l'élec-
« tricité (2). »

« Tout en calculant la loi de la gravitation universelle, » écrit Newton, dans ses *Principes mathématiques de la philosophie naturelle,* « je n'ai assigné nulle part la cause de cette gravitation. »

« Les forces, » écrit Moleschott lui-même, « se mesurent par leurs
« effets. A l'exception de cela, nous n'en connaissons rien (3). »

Dans cette ignorance de la nature intime des forces physico-chimiques, l'opinion des vouloirs divins pouvait se produire et avait des apparences pour elle, au témoignage de Leibnitz écrivant à Schnlenbourg qu'il croit découvrir dans les forces de la nature quelque chose de métaphysique, *quin potiùs aliquid metaphysicum.*

Toutefois, la science moderne répugnait souverainement à admettre une pareille opinion, qui la montrait occupée à systématiser des *vouloirs* là où elle se croyait aux prises avec des agents physiques, et qui la livrait à l'arbitraire d'une volonté là où elle se croyait dans le positif de la réalité matérielle.

Une pareille conception lui faisait l'effet d'une mystification et n'excitait que son dédain pour l'école métaphysique dans laquelle elle comprenait, il va sans dire, la théologie.

Ce fut à tel point qu'on en vint, dans l'école matérialiste, à prendre la détermination de laisser de côté toutes questions sur la nature première des causes, et de renoncer aux recherches de la philosophie transcendante pour se renfermer dans la seule étude des phénomènes sensibles et de leurs causes immédiates.

A quoi bon, se dit-on, nous fatiguer inutilement à l'étude métaphysique des causes premières, s'il y en a, puisqu'elles échappent aux prises de notre esprit et que l'accord est impossible à leur sujet?

(1) Voir la *Démonstration évangélique* de Migne, 5e vol., p. 1235.
(2) *La Science expérimentale,* p. 58.
(3) *La Circulation de la vie,* 2 vol., p. 97. (Tr. Cazelles.)

Contentons-nous d'étudier les causes immédiates qui nous sont connaissables, et composons avec elles une synthèse de connaissances qui, si elle n'est pas complète et laisse des problèmes irrésolus, du moins aura l'avantage d'être positive.

C'est cette détermination qui donna naissance à l'école dite positiviste, laquelle, sans nier précisément les causes premières, c'est-à-dire l'existence de Dieu et de l'âme, les déclare inconnues et inconnaissables et s'en désintéresse systématiquement.

Cette école n'a pas d'autre caractère.

« Déclarer les causes premières inconnues, » écrit M. Littré, « ce « n'est ni les affirmer ni les nier, c'est laisser la question ouverte « dans la mesure qu'elle comporte (1). »

Les savants de seconde main, disons-le encore ici en passant, ont bien mal compris le positivisme en lui imputant, comme ils le font, le matérialisme *absolu*, alors qu'il s'en défend si expressément et ne professe, selon l'expression de M. Littré, que le matérialisme relatif (2), qui laisse subsister toutes les thèses du spiritualisme et n'en rejette que le souci.

Eh bien ! c'est au milieu de cette situation intellectuelle, si confuse et si tendue, que la nouvelle découverte, mon cher lecteur, est en voie de venir exercer son intervention précieuse.

Voici son histoire en quelques lignes.

En étudiant la lumière, vers 1843, M. Grove, physicien anglais, crut observer que cette force contient toutes les autres et trouva réellement moyen de démontrer, par une ingénieuse expérience, que de la lumière seule on peut faire sortir à la fois de l'électricité, de la chaleur, du mouvement et du magnétisme.

Depuis lors, des travaux, qui compteront parmi les plus beaux de ce siècle, accomplis par MM. Joule, autre physicien anglais, Jules Meyer, physicien wurtembergeois, et Hirn, ingénieur à Colmar, établirent que la corrélation signalée par M. Grove entre les forces physico chimiques est à ce point étroite que l'on peut conclure leur identité. Elles ne seraient ainsi qu'une seule et même force ayant des manifestations variées au sein de la nature, sous des noms divers.

Je ne m'arrête pas, mon cher lecteur, à vous expliquer comment cette identité de la lumière, de la chaleur, de l'électricité et autres forces physiques, a été constatée à l'équivalence quantitative de leur travail, c'est-à-dire à ce fait que d'une quantité définie de l'une d'elle naît toujours une quantité parfaitement proportionnelle de celle dans laquelle on la transforme, je me contente de vous dire que c'est la proportionnalité des effets qui a ainsi révélé l'identité des causes. En même temps elle a amené la science à conclure l'identité atomique de la matière. La chaleur, la lumière, l'électricité, etc., ne sauraient effectivement révéler leur identité par leurs effets, si elles n'agissaient pas sur une substance identique, la variété des atomes matériels devant nécessairement faire varier les effets.

Mais quelle est cette force unique qui cause tous les phénomènes

(1) *La Philosophie positive. (Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1866, p. 863.)
(2) *La Philosophie positive. (Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1866, p. 857.)

sous les formes diverses de chaleur, d'électricité, d'attraction, etc.? La science, arrivée là, s'est posé cette question avec un palpitant intérêt. Elle touchait à l'unité dans la connaissance scientifique.

Or, des observations attentives ont fait reconnaître que cette force unique n'est autre que le *mouvement !*

La chaleur, la lumière, la cohésion, l'affinité, etc., ne sont en définitive que des mouvements de l'atome unique répandu dans tout l'espace, comme un océan dans lequel baignent tous les corps résultant de ses combinaisons moléculaires.

Selon que cet atome, matériel mais impondérable, vibre avec plus ou moins d'intensité, et ondule de telle ou telle manière, tranversalement ou longitudinalement, par exemple, il produit ou du son, ou de la chaleur, ou de l'électricité, ou de la lumière.

Tous les phénomènes désignés sous ces noms ne sont que des mouvements divers du même élément, et la distinction habituelle des forces cesse scientifiquement. « On n'hésite plus, » écrit M. Em. Saigey à propos du fluide électrique, « à reléguer ce fluide hors la science et « à l'envoyer rejoindre, parmi les défroques du passé, le fluide calo- « rique, le fluide lumineux, et tant d'entités anciennes (1). »

L'univers nous apparaît désormais comme une machine montée dont tous les rouages sont des mouvements. Le mouvement est jusque dans les corps en apparence les plus inertes, dont il régit les molécules par une mécanique identique, dit le P. Secchi, à la mécanique céleste (2), et ce mouvement ne se perd jamais. Il va et vient dans l'espace, dans les corps, se métamorphose, se ralentit, éclate, broie, désagrège, recompose pour recommencer à détruire et à recomposer : il est toujours, et c'est lui qui va enfin nous expliquer le monde, espère-t-on.

Ecoutez, mon cher lecteur, la science résumer cette belle découverte par la plume autorisée de M. Émile Saigey :

« Le monde physique est composé d'atomes d'une seule espèce. En « vertu d'un mouvement qu'ils ont reçu et qu'ils se communiquent « les uns aux autres, ces atomes se groupent et s'enlacent de manière « à former les molécules simples, les molécules composées, les corps « gazeux, liquides ou solides. C'est à une même cause, c'est-à-dire à « des mouvements reçus et transformés, qu'il faut attribuer, dans « l'ordre des infiniment petits, les agrégations moléculaires, et dans « l'ordre des infiniment grands, la gravitation des corps célestes.

« Tel mouvement d'une nature déterminée, qui se continue dans « l'intérieur des corps ou en dehors d'eux, constitue le phénomène « connu sous le nom de chaleur; tel mouvement de nature toute « spéciale constitue la lumière; tel autre l'électricité, et ainsi de suite.

« L'atome et le mouvement, voilà l'univers !...

« Du mouvement, nous pouvons dire ce que nous disons de la « matière : il ne s'en crée pas, il ne s'en détruit pas; la quantité en « est immuable. Pour le mouvement comme pour la matière, il n'y a « que des transformations (3). »

(1) *La Physique moderne*, p. 110.
(2) *L'Unité des forces physiques.*
(3) *La Physique moderne*, p. 12 et 21.

Vous avez sans doute déjà entrevu, mon cher lecteur, quel appoint décisif cette nouvelle conception du monde apporte à la thèse métaphysique contre la thèse matérialiste.

D'abord cette force unique qui se résume dans le mouvement appelle nécessairement un premier moteur. Impossible d'échapper, soit philosophiquement, soit scientifiquement, à cette conclusion, car, philosophiquement, le mouvement ne se conçoit pas se créant lui-même et, scientifiquement, il ne se conçoit pas perpétuel, — la force des choses voulant qu'il s'arrête après une série quelconque de transformations, si une puissance extérieure ne lui maintient pas son impulsion contre les résistances qui tendent à l'amoindrir et finalement à l'arrêter. Voilà donc que tout d'abord il force à conclure l'existence d'un premier moteur. En outre, les effets d'ordre et d'harmonie au sein de l'univers, ses modifications constantes et régulières en chaleur, son, lumière, etc., selon la nature des ondulations et l'intensité des vibrations moléculaires qu'il provoque; l'à-propos de ces ondulations et de ces vibrations et leur constance dans leurs variétés de combinaisons moléculaires; tout cela révèle dans le premier moteur un être intelligent, attentif à la marche des choses dans l'univers, et régissant à toute heure et à toute minute l'agent physique et inconscient de tous les phénomènes, — le mouvement!

C'est donc l'existence de Dieu venant s'imposer par cette voie nouvelle à l'esprit humain comme une évidence scientifique, et arrêtant court l'école matérialiste dans son *essai* d'explication du monde sans Dieu.

Voilà comment l'école métaphysique a d'abord dans cette découverte l'appoint d'une manifestation plus sensible de Dieu; mais ce n'est pas tout.

Comme avec cette même découverte il n'y a plus d'action à distance, à travers le vide, par des forces physiques, le vide n'existant pas pour arrêter la transmission du mouvement, la thèse métaphysique n'a plus besoin des *vouloirs divins* qui tombent d'eux-mêmes.

En effet, l'action divine tout en restant à la base et au sommet des choses pour en être la raison première, n'est plus *immédiate,* mais *médiate* par le mouvement, et la science garde pour champ d'étude la réalité physique et les lois de cette force générale, du mouvement.

Plus de mystification à alléguer, plus d'arbitraire anti scientifique à prétexter, plus rien de tout cela à opposer à la thèse métaphysique, et Dieu reprend ainsi sa place dans la science par la découverte de l'unité de force et de substance.

C'est l'aveu exprimé dans les paroles suivantes du Dr Cazelles, extraites de la belle Introduction qu'il a mise en tête de sa traduction des *Premiers principes* de M. Herbert Spencer, Introduction dans laquelle il résume les idées de ce penseur célèbre: « Aujourd'hui « seulement, par l'organe des savants les plus avancés, la science « reconnaît que les dernières forces, sur lesquelles elle fondait son « explication universelle, ne sont point des forces distinctes, mais des « modes de manifestation d'une force universelle unique, désormais « reconnue incompréhensible (scientifiquement). La science a marché « comme la religion en posant des explications superficielles qu'elle

« absorbait peu à peu dans des explications plus profondes et plus « générales, pour arriver à reconnaître le même mystère devant lequel « s'arrête la religion : une cause transcendante de l'univers (1). »

Ainsi s'exprime le Dr Cazelles résumant la pensée de M. Spencer, — dont voici, du reste, les propres paroles : « La réduction de tous les « phénomènes observables à des cas particuliers d'un fait général « unique implique le postulat d'une *existence dernière* auquel ce fait « puisse être rapporté; postulat qui ne saurait se distinguer des deux « conceptions identiques de la théologie et de la métaphysique (2). »

M. Spencer en conclut que le conflit, jusqu'ici, permanent entre la science et la Foi doit cesser et il a tout un long chapitre sur leur conciliation.

Seulement il déclare que ce Dieu, rencontré par la science comme par la religion à la base des choses et s'imposant à la conscience, échappe aux prises de notre esprit, que nous ne pouvons rien savoir de ce qu'il pense et de ce qu'il veut, et que la religion, en conséquence, ne peut consister qu'en des conjectures humaines sur ce point, conjectures excluant absolument *le dogme.*

Vous concevez, mon cher lecteur, que la question qui se présente ici à traiter tout naturellement avec la science, arrivée à proclamer ainsi l'existence d'un Dieu, mais d'un Dieu échappant à la connaissance scientifique, est celle de la *révélation.*

Si ce Dieu est inconnaissable pour nous par la voie de la science, caché qu'il est derrière les causes secondes, ne s'est-il point donné à connaître par voie de révélation? Telle est la question qui s'impose.

Or, la religion chrétienne affirme le fait d'une révélation, fait historique — et conséquemment du domaine de la science. La logique commande donc à celle-ci de procéder à la vérification de ce fait, et les questions qui s'y rattachent sont certes assez importantes pour lui en faire un devoir.

Se refusera-t-elle à cette vérification, au moment donné d'une lumière plus grande faite ultérieurement sur cette question de l'unité de force et de substance? Je ne le crois pas.

La science acceptera ce nouveau terrain du débat, et, le fait de la révélation prenant enfin dans ses investigations la place à laquelle il a droit, la réaction antimatérialiste, déjà commencée dans les hautes régions scientifiques, recevra une direction logique et naturelle vers le catholicisme, si rien n'égare le mouvement.

Mais c'est ici, mon cher lecteur, qu'interviennent les sectaires spiritualistes que j'ai annoncés au commencement de cet article, et ils interviennent précisément pour empêcher le résultat catholique, en égarant le mouvement de réaction antimatérialiste.

Ces hommes, qui se nomment eux-mêmes *spiritualistes libéraux,* par opposition aux spiritualistes catholiques qu'ils appellent *spiritualistes orthodoxes,* prétendent que l'esprit moderne, en délaissant les erremens matérialistes, ne peut plus et ne doit plus revenir à une religion dogmatique.

---

(1) *Les premiers principes,* par H. Spencer: Introduction, p. LXXIV.
(2) *Loco citato,* p. LXXV.

C'est la critique, disent-ils, qui aurait permis d'établir ce principe en convainquant le christianisme de n'être qu'une religion *purement humaine* comme toutes les autres, et ils en concluent qu'il ne peut plus servir qu'à fournir des matériaux à la synthèse religieuse nouvelle, qu'il s'agit, pour la philosophie, d'élever sur les ruines du matérialisme.

Telle est l'idée de cette école : la longueur de cet article, préparé précisément comme une entrée en matière, ne me permet pas de vous en dire davantage aujourd'hui. Ce sera pour une autre fois, si vous le voulez bien, mon cher lecteur. Qu'il me suffise d'ajouter que cette école est en passe de nous faire plus de mal que l'école matérialiste, — bien que les fameuses critiques modernes, qu'elle invoque dans ses appréciations sur le catholicisme, vaillent à peu près celles des aveugles de Djambouli sur l'éléphant du roi, dans l'apologue suivant.

Ce roi de Djambouli, au pays chinois, avait ordonné un jour à l'un de ses serviteurs de parcourir la cité et de lui amener des aveugles. Lorsque les aveugles furent réunis, on les mit en présence de l'éléphant du roi, et ils reçurent l'ordre de le toucher.

L'un toucha une jambe, l'autre l'extrémité de la queue, d'autres les flancs, les défenses, la trompe.

On les ramena auprès du roi qui leur demanda :

— Avez-vous vu mon éléphant ?

— Nous l'avons vu, répondirent-ils.

— A quoi ressemble-t-il, demanda le roi ?

Celui qui avait touché les jambes dit : — L'éléphant de notre illustre roi est comme une colonne. — Comme un balai, dit celui qui avait touché le bout de la queue. — Comme un mur, dit celui qui avait touché les flancs. — Comme une corne, prétendit celui qui avait palpé les défenses. — Comme un gros câble, affirma celui qui avait porté la main sur la trompe.

Cela dit, ajoute le récit, tous ceux qui avaient touché l'éléphant se mirent à se disputer entre eux, chacun soutenant son appréciation (1).

Telle est, à peu près et même tout à fait, vous le verrez, mon cher lecteur, la scène présentée par ces fameuses critiques modernes, que l'école en question met en avant pour apprendre au siècle de lumières ce que c'est que ce catholicisme, si longtemps exploité par le cléricalisme comme une religion d'origine divine, et qu'il importe, dit-elle, de ne pas laisser recueillir l'héritage du matérialisme.

E. PESNELLE.

(1) Extrait des *Avadanas*, écrit chinois traduit par Stanislas Julien. (Paris, 1859, chez Duprat).

ÉGLISES DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BORDEAUX

ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-DE-LANGOIRAN

(Arrondissement de Bordeaux, canton de Cadillac.)

La paroisse de Saint-Pierre-de-Langoiran est une de celles qui doivent le plus fixer l'attention des historiens et des archéologues girondins; son château, dont les ruines majestueuses et pittoresques dominent la vallée de la Garonne, est un des plus importants de l'ancien diocèse de Bordeaux, soit à cause de sa grandeur, de l'ordonnance de son plan, de la grosseur de son donjon, soit par le rôle que ses seigneurs, qui appartenaient aux plus illustres familles de la Guienne, ont joué pendant cinq cents ans. Son église est, par son abside, la plus belle de l'ancien archiprêtré de Bénauge (1), après celle de Loupiac, chef-lieu de cet archiprêtré. C'est à ce dernier titre que j'ai cru devoir offrir aux lecteurs de la *Revue catholique* une monographie complète de la paroisse de Langoiran, sans oublier les divers détails d'archéologie et de topographie, toujours importants en semblable matière.

Cette paroisse est bornée, à l'ouest, par la Garonne; au nord-ouest, par la paroisse du Tourne, dont elle est séparée par le ruisseau de Lubert — prenant sa source près de Créon, entre Langoiran et Le Tourne : près de son embouchure, on l'appelle l'Estey, dénomination appliquée à presque tous les cours d'eaux qui se jettent soit dans la Garonne, soit dans la Dordogne, et dans lesquels le reflux se fait sentir; au nord, par le ruisseau de La Gorce qui descend des côteaux de La Sauve, de Targon et de Capian; à l'est, par la paroisse de Capian; et, au sud, par celle de Lestiac.

Le territoire de Langoiran s'étend presque en entier sur les côteaux de la rive droite de la Garonne, où les vignes alternent avec les terres labourables et quelques bouquets de bois; une faible portion située au sud-ouest est formée par les riches alluvions du fleuve où s'éten-

(1) Je veux parler de l'église du Haut-Langoiran ; celle du port est moderne et construite par l'éminent architecte M. Abadie, à qui nous devons entre autres la belle église de Saint-Ferdinand de Bordeaux.

dent de belles prairies et des vignes que le phylloxera n'a pas plus épargnées que celles des côteaux.

L'église s'élève presque au centre de la paroisse et sur un des points culminants ; elle domine le château qui occupe le revers de la côte au sommet de laquelle elle est située : au XIe siècle, époque de la construction des plus anciennes parties de ce monument, elle se composait d'une nef, terminée à l'orient soit par une abside semi-circulaire et très simple, soit par un chevet droit ; au XIIe siècle, on a refait la façade occidentale et bâti la magnifique abside dont je suis heureux d'offrir une gravure à nos amis de la *Revue*. Cet état de choses a subsisté jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Alors on a construit, au sud et à l'alignement de la façade, un clocher sur lequel M. Itié (1) a relevé, en 1846, l'inscription suivante, placée très probablement dans le cadre ménagé sur un des contreforts : *Par le consentement des paroissiens a este édifié par Jehan Barzac, M. de Lazaque, F. Merigoun, G. Gassiot, 1604* (2). Un demi-siècle ne s'était pas écoulé qu'il fallut agrandir l'église et on a bâti, à l'est du clocher, un bas-côté, ainsi que le prouve une autre inscription que je donnerai dans la suite de cette étude ; plus tard, encore, une sacristie a été appuyée contre le flanc nord du chœur, un magasin contre le même côté de la nef et un porche devant la façade romane (3).

(A suivre.) LEO DROUYN.

(1) M. Itié a été longtemps instituteur communal à Sainte-Croix-du-Mont, puis employé dans l'administration des poids publics de Bordeaux. M. le comte de Bonneval lui ayant donné la plus grande partie des archives du château de La Trêne, il essaya de les dépouiller, copia une grande quantité de documents, fit don à M. le vicomte de Pontac de ceux qui intéressaient sa famille, une des plus illustres de la Guienne, offrit à son ami, M. Virac, et aux archives de la ville de Bordeaux, quelques pièces importantes ; mais, voyant venir les infirmités et craignant de ne pas arriver à la fin d'une si rude besogne, il fit son testament par lequel il léguait à la bibliothèque de Bordeaux le reste de ces archives composé de cinq ou six mille pièces du plus haut intérêt pour l'histoire de notre province. J'ai déjà analysé un millier de ces documents, et, si Dieu me prête vie, je terminerai ce long travail.

(2) *Compte-rendu des travaux de la commission des monuments historiques du département de la Gironde pendant l'année 1846-47*, p. 38.

(3) La longueur totale de l'église est, dans œuvre, de 30 mètres ; la largeur de la nef romane, de 6^m^ 30 la largeur totale, y compris le bas-côté, est de 12^m^.

M. FERDINAND ROZAT

La *Revue catholique* est en deuil, elle a perdu son Ozanam! Nous revenons des obsèques de notre saint ami Ferdinand Rozat. Quatre mille hommes suivaient le convoi de ce riche qui, non content d'avoir été toute sa vie, l'ami, le visiteur et l'aumônier des pauvres, voulut aussi leur ressembler dans la mort et demanda pour ses funérailles le char des indigents.

Aucune pompe ni dans la rue ni dans l'église: les murailles du sanctuaire n'avaient pas disparu sous de larges tentures: leur blancheur éclatante convenait mieux à l'âme virginale de celui qui n'est plus. Point de chants solennels, un simple nocturne psalmodié lentement par les cent prêtres du cortège, pendant qu'à l'autel, éclairé de deux petits cierges, on disait une Messe basse servie par un seul clerc. Dans la nef, au premier rang, se tenait le père du défunt, magnifique vieillard qui me rappelait ceux de l'Apocalypse; le cœur brisé, le front rayonnant d'espérance, il offrait, devant l'autel de l'Agneau, ce fils bien-aimé qui était sa couronne. Le cercueil de ce disciple du *Pauvre d'Assise* reposait au milieu de la foule, sur un catafalque étroit et bas; il dominait à peine les têtes blondes de ses quatre enfants: nous pouvions répandre sur lui nos larmes, nos prières, et lui dire avec David pleurant Jonathas: « *Doleo super te, Jonatha, decore nimis.* »

A la fin de la cérémonie, le curé de la paroisse a prononcé quelques mots d'une voix tour à tour vibrante et attendrie. M. Donis a parlé comme un Machabée, à l'issue de ces défaites meurtrières qui précèdent le plus souvent la victoire d'Israël et qui la présagent. Les larmes ont jailli de tous les yeux, quand on a vu M. Rozat père quitter sa place et s'élancer dans les bras du prêtre qui venait de rendre hommage, en termes si pathétiques et si chrétiens, à son admirable fils! Admirable, c'est bien le mot. Ferdinand Rozat se distinguait absolument du vulgaire: c'était une âme à part dans la tribu des âmes d'élite; il avait la taille et la trempe d'un héros, la vaillance d'un chevalier, l'aimable charité d'un saint. Oh! que sa noble dépouille était donc bien à sa place, au pied de l'autel, entourée de prêtres, de moines, de jeunes ouvriers, de pauvres, d'une légion de croyants, inconnus de Baal, et sous le regard de saint Louis!

Il y a quelques mois, les lecteurs de la *Revue catholique* ne l'ont pas oublié, revenant de ce monastère d'Espagne au fond duquel il avait laissé, la veille, un compagnon d'armes, le passionniste Armand de Pichard, l'éloquent défunt écrivait: « Sa retraite soudaine m'a « rappelé le mot à la dérobée de M. de Ravignan à ses camarades qui « venaient voir ce qu'il faisait au séminaire de Saint-Sulpice: *C'est « fini!* »

Non, l'œuvre de Ferdinand Rozat n'est pas finie! d'inextinguibles ardeurs se sont allumées ce matin autour de ses restes; à son exemple se formeront, comme parle Bossuet, « des esprits et des courages élevés; » il est de ceux qui les engendrent et les développent, car « ce qui les forme, ce qui les achève, » ajoute l'Évêque de Meaux, « ce sont des sentiments forts et de nobles impressions qui se répandent dans tous les esprits et passent insensiblement de l'un à l'autre. »

J. CALLEN.

*
* *

Voici le texte de l'allocution prononcée par M. l'abbé Donis, curé de Saint-Louis, aux obsèques de M. Ferdinand Rozat:

MES FRÈRES,

Au milieu de nos craintes et des sombres pressentiments qui contristent nos âmes, quand la société malade menace de tomber en dissolution, au moment où l'Église persécutée adresse un appel à la fidélité de ses enfants, voilà qu'un douloureux événement vient nous frapper comme un coup de foudre et nous jeter dans la consternation. Il semble vraiment que Dieu s'empresse d'appeler à lui ces âmes d'élite dont le monde n'est pas digne. Ah! ses pensées ne sont pas nos pensées. Inclinons-nous devant ses mystérieux desseins. Adorons le Seigneur et gémissons devant lui.

Si je n'écoutais que mon abattement et ma profonde affliction, je serais tenté de garder le silence. Mais je dois répondre à votre attente et dire un suprême adieu à ce cher défunt que nous pleurons avec sa famille, avec les pauvres, avec la cité tout entière.

Il est des hommes prédestinés au bien, dévoués à Dieu, à la religion, aux membres souffrants de Jésus-Christ. Ils sont le sel de la terre, la lumière du monde et portent au front l'auréole de la charité. Tel a été cet éminent chrétien, ce lutteur infatigable, ce vaillant soldat de l'Église et de la société.

Que ne m'est-il donné de retracer sous vos yeux tous les trésors dont son âme était ornée! Poésie, éloquence, sûreté de jugement, science approfondie du droit, le Ciel l'avait doué des facultés les plus riches et les plus variées. Nous l'avons vu travailler sans relâche à la gloire de Dieu et au soulagement de toutes les infortunes. Nous l'avons vu se multiplier, embrasser à la fois toutes nos œuvres catholiques pour les soutenir, les défendre, les vivifier par son exemple et ses conseils. Sa parole facile, entraînante, se pressait rapidement sur ses lèvres, qui lui semblaient trop lentes à transmettre le trop plein de ses pensées et les ardeurs de son âme. Serviteur dévoué de toutes les saintes causes, il a dépensé sa vie, victime volontaire de son zèle et de sa charité. Hélas! l'enveloppe mortelle de son âme ne pouvait résister à tant de secousses. Épuisé de fatigue, il est tombé, avant l'heure, au milieu de sa course, laissant à ses enfants et à nous l'impérissable souvenir de ses vertus.

Il n'est plus..., mais j'en ai la ferme confiance, tandis qu'ici-bas l'humble disciple de saint François a demandé la sépulture des pauvres, les anges saluent son entrée dans les cieux par des chants de triomphe.

Famille désolée, ne vous laissez pas aller au découragement comme ceux qui n'ont pas d'espérance. Que ce spectacle ne soit pas sans fruit pour vous, chrétiens qui assistez, en si grand nombre, à cette funèbre cérémonie. Imitez cet admirable modèle, conservez toujours la foi, soutenez avec constance le bon combat, aimez Dieu et vos frères. C'est le grand commandement du Seigneur et l'unique voie qui conduit au Ciel. »

*
* *

Dans nos catholiques phalanges,
Quand la mort frappe un grand soldat,
A quoi bon de vaines louanges?
Que dois-je dire de Rozat?

Par de nobles combats il illustra ses armes :
C'est un nouvel élu dont le Ciel s'enrichit.
Nous pleurons un ami ; mais, à travers nos larmes,
Nous voyons dans la gloire un saint qui nous bénit.

25 octobre 1881. — Après les funérailles. R. C.

M. L'ABBÉ PIERRE JARRIS

Nous avons à déplorer la mort de cet excellent prêtre, surpris par une maladie foudroyante dans la force et la fleur de sa brillante jeunesse.

M. l'abbé Pierre Jarris, né à Cantenac-Médoc en 1848, fit ses études dans nos deux Séminaires. Il les interrompit en 1870, pour s'engager dans le corps des zouaves pontificaux et concourir ainsi à la défense nationale. Il participa à la bataille du Mans où les zouazes, comme à Patay, donnèrent à l'armée régulière le plus magnanime exemple du dévouement à la patrie et du mépris de la mort.

La nuit qui suivit le premier jour de cette lutte désespérée, il eut les deux pieds gelés et fut obligé de battre en retraite « à cheval sur un canon. »

Bientôt dirigé sur Bordeaux, le jeune zouave ne put durant quelques mois faire un seul pas sans béquilles. Au mois de juillet 1871, il rentra au Grand-Séminaire presque entièrement guéri, et à la Noël de 1873 il fut ordonné prêtre. Nommé aussitôt professeur au Collège Sainte-Marie de Saint-André de Cubzac, on lui confia successivement les classes de troisième, de seconde, de rhétorique, et, en 1878, de philosophie.

Une merveilleuse aptitude pour le travail, une grande patience pour l'observation et l'analyse, un esprit plein de sagacité et de méthode faisaient déjà de M. l'abbé Jarris un véritable savant. Ses connaissances dans les sciences physiques et naturelles, et particulièrement en botanique et en géologie, étaient fort étendues ; il se tenait au courant de toute publication sérieuse, qu'elle traitât de science ou de littérature ; et lui-même avait publié une *Histoire de la philosophie* qui a beaucoup servi à ses élèves. Ses relations avec quantité de savants français et étrangers devenaient tous les jours plus nombreuses, diverses sociétés scientifiques le comptaient parmi leurs membres les plus considérés. Chercheur infatigable, il entreprenait un voyage pour trouver la plante qu'une notice lui désignait ; aussi l'herbier qu'il a ressemblé est-il un des plus beaux et des mieux ordonnés qui se puissent voir. Licencié ès-lettres depuis 1876, il résolut d'étudier l'allemand, et bientôt après il put l'enseigner avec plein succès.

Ces grandes qualités de l'esprit s'unissaient, en M. l'abbé Jarris, à une grande aménité de caractère et à une piété attractive. Très simple et très modeste, il était recherché pour la douceur et la sûreté de son commerce ; on le savait obligeant à l'excès et tous ceux qui

l'abordaient lui demeuraient attachés. Il s'apprêtait à rentrer au mois d'octobre pour reprendre son enseignement, lorsqu'une fièvre pernicieuse, qui parfois déjà l'avait visité l'étreignit violemment et après seize jours de vives douleurs lui porta le coup fatal.

Ses derniers moments ont été dignes en tout d'une si belle âme, pleins de paix et d'édification ; il s'est éteint, le 21 octobre, à Martillac, au milieu de ses parents consternés. De nombreux amis sont accourus pour lui faire de belles funérailles.

JÉROME LOPÈS

(Suite.)

III

Le 9 juillet 1646 (1), Jérôme Lopès fut pourvu d'une prébende théologale, en remplacement de Gilbert Grimaud. Natif des environs de Roanne, Grimaud était venu dans la Guyenne avec Mgr Henry de Sourdis. « L'archevêque de Bordeaux, ayant éprouvé en plusieurs « rencontres la piété et la capacité de cet homme qui estoit pour lors « docteur de la Faculté de Paris, voulut l'avoir auprès de soy, pour « se servir de ses conseils et l'employer dans les principales dignitez « de son chapitre. En effet, il le fit d'abord théologal de son église, « et puis son official, et ensuite son grand vicaire. Il exerçait cette « charge, lors du démêlé qui fut entre Monseigneur de Bordeaux et le « duc d'Épernon ; et, en cette qualité, il fit paroistre un courage intré- « pide à soutenir les intérests de son maistre contre un si puissant « adversaire. Ce fut luy qui fulmina cette excommunication qui a « tant fait de bruict dans ce siècle (2), et, quelque grand que fust le « danger où il s'exposait pour obéir à son archevêque, il exécuta ses « ordres avec une fermeté inébranlable. Après la mort de ce prélat, « s'estant retiré en sa maison, il ne s'occupa qu'à des exercices ou « de charité ou de dévotion qui ont laissé une si bonne odeur de sa « vertu en toute cette contrée, que sa mémoire y est encore en « bénédiction (3). »

(1) Actes capitulaires, Provision d'un canonicat en faveur de Jérôme Lopès, prêtre du diocèse de Bordeaux.

(2) Notre édition de *Lopès* reproduira les documents relatifs à l'excommunication du duc d'Épernon et à sa pénitence publique à Coutras.

(3) *Liturgie sacrée*, par Gilbert Grimaud : préface de l'éditeur. (Lyon, chez Antoine Jullier, 1606.)

L'éminent théologal avait jeté les yeux sur Jérôme Lopès; il le désigna lui-même pour son successeur avant de quitter Bordeaux. Nous avons retrouvé dans les actes capitulaires le procès-verbal de cette installation.

« *Du jeudi 19 juillet 1646.*

« Estant assemblés en chapitre, vénérables MM. d'Arche, doyen, « d'Allaire, archidiacre de Cernès, de Jehan, archidiacre de Blaye, « Martin, secrétaire, Barraud, Lacoutture, Fayard, Larrivière, Pichon, « prieur, Dussault, Moreau, Hérigaray, Frapereau, Ligonar, Sparnis, « Duteil, Montassier, et Alain de Lavigerie; tous chanoines de la « dicte église,

« Le dict sieur doyen auroit représenté que M. Me Hiérosme de « Lopès, prebstre, docteur en théologie, a esté bien et deument pourveu « par Nostre Sainct-Père le Pape de la chanoinie et de la prébende « théologale — *unâ cum domo* — que possédoit en ceste église « Me Pierre-Gilibert Grimaud, aussi docteur en théologie, par la « démission que le dict sieur Grimaud en a cy-devant faicte en « fabveur du dict sieur de Lopès, comme apert de la signateure que « le dict sieur de Lopès lui a mise en mains en dacte *Romæ apud « Sanctum Petrum, septimo calendas aprilis anno secundo;* que lui, « sieur de Lopès, estoit à la porte du chapitre, lequel prioit le dict « chapitre, en vertu du dict titre et signateure, le vouloir recepvoir « et installer en la dicte chanoinie et prébende théologale, apparte- « nances et dépendances.

« Lecture faicte de la dicte signateure et acte de bail de caultion « du dict sieur de Lopès, de la personne de M. Me François de Lopès, « docteur en médecine, son père, de l'anniversaire de soixante quinze « livres tournois qu'il est tenu fonder comme il le fonde par la pré- « sente à son installation en ladicte chanoinie et prébende théologale, « en dacte du dix huict des présents mois et an, receu par Me Lau- « rans Dautiège, notaire royal.

« Le chapitre a ordonné que le dict sieur de Lopès sera présenté, « receu et installé en la dicte chanoinie et prébende théologale, « appartenances et dépendances, et qu'il lui sera expédié *visa;* et, de « faict, l'ayant faict entrer, après qu'il a eu faict apparoir de ses « titres de tonsure octroyés par le sieur Évesque d'Agen, le siège « archiépiscopal vacant en dacte *Vigesima prima maii, anno Domini*

« *millesimo sexcentesimo trigesimo.* Signés: *Claudius, episcopus age-*
« *nensis,* et plus bas : Brotteau, secrétaire, et scellé du scel du
« dict chapitre; et qu'il a heu mis le droict d'entrée sur le bureau du
« chapitre, qui a esté prins par Me de Montassier, fabriqueur de la
« dicte église; l'ayant revestu du surpellis et aumusse, et bonnet
« carré sur la teste, a esté mené et conduict par le dict sieur de Bou-
« caud, au chœur de la dicte église, accompagné de deux huissiers
« ou massiers avec leurs masses d'argent, et moi, scribe du dict cha-
« pitre, soubsigné; a esté mis et induict par le sieur de Boucaud en la
« possession de la dicte chanoinie et prébende théologale, apparte-
« nances et dépendances, par le baisement du grand autel, lecture
« du livre du pulpistre et prinse (prise de possession) d'un des haults
« sièges du costé droict sans aulcuns troubles ne empêchement et en
« présence de MM. Louis Drouillard, prebstre prébandier de la dicte
« église, et André Cadot, aussi prebstre sous-sacristain de la dicte
« église, habitant du dict Bourdeaux, témoins à ce appelés et requis.

« Et signé : D'Arche, *Doyen.* »

« Et fut ramené en chapitre par le dict sieur de Boucaud; icelui,
» mis à genoux devant le dict sieur doyen, a faict la profession de foi
« et presté le serment accoustumé inséré dans le livre des estatuts et
« a été receu : *In fratrem canonicum et ad osculum pacis;* et a esté
« aussi placé au dict chapitre en sa place du costé droict, en présence
« de Me François Andron et Nicolas Bonneau, huissiers ou massiers
« de la dicte église, témoins à ce appelés et requis.

Signé : D'Arche, *Doyen.* »

Les chapitres de l'ancien régime avaient une importance qu'ils n'ont plus aujourd'hui: propriétaires de biens fonds considérables, entourés de petits vassaux qui leur payaient des redevances, ils créaient souvent à l'évêque les ennuis dont se plaignaient les rois au temps de la féodalité. Les chanoines de Bordeaux ne relevaient que du Pape (1); ils le rappellent avec satisfaction dans les procès-verbaux du chapitre. Le doyen avait la haute administration de la cathédrale: l'archevêque y régnait, mais ne gouvernait pas. Nouveau

(1) Nous publierons une série de mémoires et de lettres relatifs aux privilèges de l'*exemption* que l'archevêque Mériadeck de Rohan tenta d'enlever au chapitre. C'est donc bien à tort que M. Ravenez paraît croire que le droit d'exemption dont jouissait le chapitre fut à peu près aboli par le cardinal de Sourdis.

Richelieu, le cardinal de Sourdis se donna la mission d'amoindrir le pouvoir seigneurial du chapitre. Les résistances qu'il rencontra le forcèrent d'y renoncer.

Jérôme Lopès entra dans cette compagnie composée de gentilshommes (1), avec le titre de « théologal. » Suivant l'esprit de l'Église, le théologal était le docteur officiel du chapitre. Le troisième concile de Latran (1179) institue des classes de théologie dans les églises cathédrales; le concile de Trente affecte au théologal « la première « prébende qui vient à vaquer autrement que par résignation (2). » Les chanoines et tous les prêtres attachés à la cathédrale étaient tenus de suivre les cours théologaux qui se faisaient régulièrement deux fois la semaine (3). Lopès aimait sa charge, il avait appris de ses devanciers, Martin et Gilbert Grimaud, à ne point la regarder comme une sinécure. M. de Martin poussait à l'extrême le zèle théologique (4), mais il avait du savoir. Gilbert Grimaud, prédécesseur immédiat de Lopès, n'était pas non plus un homme ordinaire; son livre sur la chapelle de Notre-Dame de la Nef dénote une vaste érudition. De tous les ouvrages qui traitent du culte de la Vierge Marie, il en est peu d'aussi remarquables par l'abondance et l'originalité des recherches. Contemporain du célèbre Charron, ami de Montaigne, et théologal du chapitre de Bazas (5), il était comme lui prédicateur renommé. Ce fut Gilbert Grimaud qui prononça l'oraison funèbre du cardinal François de Sourdis. Les traditions d'éloquence se conservèrent dans cette famille; quatre-vingt-sept ans plus tard, un autre abbé Grimaud, curé de Saint-Michel, fit dans l'église Saint-André le panégyrique de Louis XIV.

Lorsque Gilbert Grimaud se démit de sa charge en faveur de

---

(1) Un acte capitulaire de 1481, mentionné par Lopès, exige un titre de noblesse pour être admis au chapitre. Cependant un grade universitaire pouvait en tenir lieu. Nous avons trouvé cette disposition dans un document de 1472.

(2) THOMASSIN, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, t. Ier, p. 380.

(3) *Id.*, t. Ier, p. 381.

(4) Voir les démêlés qu'il eut avec le cardinal de Sourdis à propos des *Possédés de Périgueux*. (RAVENEZ, *Histoire du cardinal de Sourdis*, p. 191.)

(5) Pierre Charron, l'ami de Michel Montaigne, fut successivement théologal de Bazas, d'Acqs, de Lectoure, de Cahors, de Bordeaux et de Condom. Quoique sa fortune fût des plus modestes, « il avait légué, le 18 février 1603, la somme de 7,200 livres « pour l'entretien de quelques écoliers et le mariage de quelques filles pauvres. » (*Arch. Hist.*, t. XVIII, p. 463.)

Lopès, le chapitre le félicita de se donner un pareil successeur. Sur la demande du nouveau théologal, la chapelle « de Notre-Dame, » aujourd'hui du Sacré-Cœur, fut désignée pour « *y lire deux foys la* « *sebmaine la théologie morale* (1) où Messieurs du chapitre sont « priés de se trouver (2). » Lopès se mit à l'œuvre (3). Plein de déférence pour ses vénérables confrères, il les pria de déterminer eux-mêmes « les jours de la lecture et les matières qu'ils jugeraient les « plus utiles (4). » Quand l'auditoire de la chapelle Notre-Dame commençait à s'éclaircir, il demandait qu'il « fut enjoint par décret « capitulaire à tous ceux qui sont obligés d'y assister, tant du hault « que du bas chœur, de s'y rendre, d'autant qu'il s'estait souvent « offert à la compagnie pour lire et prescher suyvant les obligations « de sa charge, et qu'il s'offrait encore à le faire (5). » Les appels de ce genre étaient rarement nécessaires et toujours bien accueillis.

Le chapitre de Saint-André comptait dans ses rangs plus d'un esprit d'élite. Combien de savants ignorés travaillaient en silence à l'ombre du vieux cloître. Ce quartier des gens d'église formé d'étroites ruelles, que bordaient les maisons des chanoines et leurs petits jardins, était comme une ville sainte où les heures se partageaient entre l'étude et la prière. Là vécut sans doute le chanoine François de Syrueilh qui fut l'un des chroniqueurs de nos guerres intestines, avant et depuis la bataille de Jarnac (6). Là vécurent aussi les chanoines Desbiey et l'infatigable Baurein, le Lopès du dernier siècle, dont les cendres viennent d'être emportées je ne sais où, mêlées aux débris de la chapelle des Feuillants qui nous gardait sa tombe. « J'ai connu dans ma jeunesse, écrit M. Saint-Amans, ce digne « homme, trésorier de l'Académie des Sciences de Bordeaux. J'admi- « rais dans Baurein l'érudition unie à la plus douce aménité et une sim- « plicité de caractère qui retraçait les mœurs antiques. Il est toujours

(1) L'un des écrits théologiques mentionnés sous le nom de Lopès dans le catalogue de la bibliothèque de M. de Pontac est intitulé : *Instructorium conscienciæ*. Ne serait-ce pas un écho des leçons faites devant le chapitre par Jérôme Lopès ?

(2) Actes capitulaires.

(3) Les cours ne purent commencer immédiatement, à cause de « la maladie contagieuse qui régnait en ce moment à Bordeaux. » (Actes cap.)

(4) Actes capitulaires.

(5) Actes capitutaires.

(6) Voir le *Journal de François Serneilh, chanoine de Saint-André de Bordeaux, archidiacre de Blaye*, publié par M. Clément Simon. (Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1873.)

« présent à mes yeux. Je le vois encore au milieu de ses vieux livres, « de ses liasses de papiers indéchiffrables. Je peindrais son obscur « réduit, si je ne me trompe, derrière l'église Saint-André, et le chien « fidèle et la vieille gouvernante à qui, le maître compris, tout était « soumis dans la maison. »

Telle était la classe d'auditeurs avec lesquels Jérôme Lopès s'entretenait de la théologie. S'il nous était permis d'arrêter les yeux une fois encore sur notre quartier latin aujourd'hui transfiguré, nous aimerions à rechercher entre les modestes campaniles de Saint-Paul, de Saint-Christoly, de l'hôpital Vital-Carles, de Notre-Dame de la Place, de Saint-Projet, et les murs à tourelles de la Sauvetat (1), le cabinet de travail où Jérôme Lopès préparait ses doctes leçons.

Le théologal avait une double tâche : l'enseignement et la prédication. Lopès allait donc tour à tour de la chaire de la chapelle Notre-Dame à la chaire de la grande nef. Le prédicateur s'épargnait moins encore que le maître en théologie, il ne reculait pas devant les fatigues d'une station de carême : c'est lui qui se dévouait dans les moindres occasions et dans les grandes circonstances. L'archevêque Henri de Béthune, excellent prédicateur lui-même, cédait volontiers son tour de parole à Jérôme Lopès qu'il honorait de sa confiance et de son amitié. Le 1er septembre 1650, Henri de Béthune quittait Bordeaux, laissant croire au chapitre qu'il ne serait pas de retour le jeudi suivant pour le sermon de la Nativité. Le doyen convoqua ses collègues, et l'assemblée décida que « Monsieur le Théologal serait « prié de se préparer à prescher le jour et feste de la Nativité de Nostre-« Dame prochain, attendu que Monseigneur l'archevesque s'est absenté « sans y pourvoir (2). » Le 8 septembre arrivé, Lopès étant monté en chaire, trouva Mgr de Béthune au siège d'honneur en face de lui(3).

---

(1) La Sauvetat de Saint-André (il y en avait une également à Sainte-Croix et à Saint-Seurin) s'étendait sur le territoire situé entre le Peugue et la Devise. M. Leo Drouyn en a retrouvé les limites. (*Bordeaux vers 1450*, p, 151.)

On sait que le chapitre exerçait une pleine juridiction, avec droit de haute, moyenne et basse justice dans l'enceinte de la Sauvetat. L'étude des Actes capitulaires nous montre les efforts persévérants des jurats, du parlement et de l'autorité royale pour enlever la Sauvetat à la juridiction du chapitre.

(2) Actes capitulaires (an 1650).

(3) Sermon de Lopès, Nativité de la Sainte Vierge, t. II, p. 1. — Dans ce sermon, il fait allusion à la magnificence de la chapelle de N.-D. de la Nef, où s'accumulaient depuis des siècles les dons pieux des fidèles et des magistrats de la cité.

En 1669, il fit entendre des accents patriotiques au sujet de l'expédition de Candie. La flotte ottomane bloquait la place. « Si jamais, « dit l'orateur, il s'est présenté quelqu'occasion pour crier à Dieu de « tout notre cœur..... c'est particulièrement à cette occasion qui sert « de motif à cette Oraison des *Quarante-Heures*. Vous le sçavez, Mes- « sieurs, qu'il y a déjà longtemps que le lion rugissant est sorti de sa « tanière et que le tyran des nations s'est élevé, *ascendit Leo de cubili* « *suo et Prædo gentium se levavit;* vous le sçavez que la puissance « redoutable des Othomans, une puissance qui aspire à la monarchie « de tout l'univers, qui a presque englouty l'Asie et l'Afrique, qui « occupe les plus nobles provinces de l'Europe et les a soumises au « joug d'une rigoureuse servitude; vous le savez que cette puissance « est attachée au siège d'une ville florissante, la capitale de tout un « royaume et le boulevard de la chrestienté. Le bruit de ce grand fléau « a frappé nos oreilles, le sifflement de ce dragon a passé des extrémitez « de la terre dans l'enceinte de nos murailles. Il s'agit d'arrester le « débordement de ces infidelles. Il s'agit d'assister des généreux déffen- « seurs de la foy et de la liberté du christianisme. Pendant qu'il sort « des troupes choisies de tout le royaume pour leur donner du secours, « ne leur refusons pas un autre secours qui leur est nécessaire : *Exhi-* « *beamus nosmetipsos sicut Dei ministros per arma justitiæ.* Donnons « leur le secours de nos jeusnes et de nos prières. Vous serez notre « exemple, Monseigneur, c'est à quoy vous invite Sa Sainteté, *ut in* « *hac tam pia causa, quemadmodum auctoritate pollet, ita exemplo* « *præesse velit,* qu'il vous plaise de joindre votre exemple à vostre « authorité dans une cause sainte. C'est après vous que nous nous « jetterons au pied de cet autel, qu'avec toutes nos forces nous pous- « serons la flèche de nos prières jusques dans le sein de Dieu, et que « nous lui crierons de tout nostre cœur : *Deus venerunt gentes in hære-* « *ditatem tuam;* Seigneur, les ennemis de votre loy se sont débordez « sur les terres de vostre héritage. Repoussez leurs efforts, *cito anti-* « *cipent nos misericordiæ tuæ:* viste! viste! que vos miséricordes nous « préviennent; secourez-nous, délivrez-nous, montrez-vous propice à « nos péchés qui vous ont irrité, et que nous vous immolons de tout « nostre cœur. Vostre miséricorde, Seigneur! Si ce n'est pas pour « l'amour de nous que ce soit pour la gloire de votre Nom adorable(1).»

(1) Sermon du premier dimanche de Carême et ouverture des Oraisons des Quarante-heures, t. Ier, p. 265-266.

Quelques années auparavant, le 26 janvier 1666, Anne d'Autriche était morte au palais du Louvre. L'archevêque de Bordeaux, Henri de Béthune, se trouvait en ce moment à Paris, retenu par l'assemblée générale du clergé de France dont il était le président. A ce dernier titre, Henri de Béthune dit la messe des funérailles de la reine-mère dans l'église des Grands-Augustins. De retour à Bordeaux, l'archevêque ordonna de célébrer dans la cathédrale un service solennel, accompagné d'une oraison funèbre, dont il charga M. de Lopès. La ville de Bordeaux fit son devoir en cette occasion : elle avait souvent contristé la royale défunte pendant les troubles de la Fronde ; mais, au plus fort de la guerre civile, elle sut garder présente à sa mémoire l'image de la fiancée de Louis XIII, agenouillée au pied de l'autel de Notre-Dame de la Nef (1). Le peuple se souvenait aussi des aumônes de la jeune épouse, au lendemain de tant de maux.

Lopès redit ces bienfaits d'Anne d'Autriche. Il eut un souvenir spécial pour le Séminaire des Irlandais, maison d'origine récente, destinée par le cardinal de Sourdis aux ecclésiastiques d'Irlande victimes du fanatisme anglican. Anne d'Autriche avait fondé vingt bourses en faveur de ces clercs exilés. La pieuse reine contribua largement à la réparation du maître-autel de la cathédrale, où devait reposer la châsse de saint Macaire, l'un des saints préférés de Lopès ; aussi l'orateur conjure-t-il le ciel d'en tenir compte à l'auguste défunte. L'oraison funèbre d'Anne d'Autriche renferme un détail curieux sur les condoléances que le corps universitaire se proposait d'offrir à la reine touchant sa longue stérilité. « Bourdeaux, ce qu'on « te reprochait, qu'un si saint et si sacré mariage contracté dans l'en- « ceinte de tes murailles demeurât si longtemps privé d'une béné- « diction qui estoit si nécessaire, il semble qu'on te le fist connaître, « lorsque sept ans avant la naissance de ton Roy, on deffendit à ton « Université de faire des vœux pour un Dauphin, dans les devoirs « qu'elle rendrait à nostre Reyne, qui estoit pour lors en cette ville : « un tel souhait en ce temps ne passant point pour un souhait, mais « pour une mocquerie (2). »

(1) Le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche fut célébré en l'église Saint-André de Bordeaux, en la chapelle de la Nef, le 25 novembre 1615, par l'évêque de Saintes, en l'absence du cardinal de Sourdis. (Voir, pour les détails de la cérémonie, Dom Devienne, éd. Lacaze, *Histoire de Bordeaux*, Ire partie, p. 194.

(2) Lopès, Oraison funèbre de la reine mère Anne d'Autriche, t. Ier, p. 439.

Dix-sept ans plus tard, un nouveau deuil attristait la France : Marie-Thérèse expirait à Versailles. Penché sur le corps inanimé de son épouse, il faudrait dire de sa victime, Louis XIV ouvrait par un éloquent aveu la longue série d'oraisons funèbres dont Marie-Thérèse a fourni le sujet : « Depuis vingt-trois ans que nous sommes ensemble, « s'écria le roi, c'est le premier chagrin qu'elle me cause ! »

Des services funèbres eurent lieu dans tout le royaume ; les orateurs les plus illustres s'y firent entendre : Bossuet fut du nombre. L'archevêque de Bordeaux, Mgr d'Anglure de Bourlemont, ordonna par mandement spécial une cérémonie à la cathédrale. Le chapitre se mit en frais de tentures mortuaires. « Advenant le jeudy deuxième « septembre, apprès que tout l'ordre séculier et régulier de la ville et « faux-bourgs se sont rendus processionnellement en ceste église, « ensemble l'Université, le Présidial et les Jurats, avecq le corps de la « bourgeoisie, et M. l'Intendant s'estant mis à la teste du Présidial en « robe rouge, Mgr l'Archevêque, accompagné de nombre de Messieurs « du chapitre, se rendit en la dite église par la porte royale, où « s'estant mis sur son thrône il commença la messe qui fut chantée « à trois chœurs de musique. L'autel qui avait esté dressé, comme tout « le reste, aux dépens de la ville, devant la grande porte du chœur, « proche duquel, sur des bancs garnis de draps noirs, estaient placés « le chapitre de Saint-André à la droite et le chapitre de Saint-Seurin « à la gauche, avecq des barrières des deux costés quy estaient con- « tinuées jusques et vis-à-vis la porte royale. Plus bas et du costé du « chapitre Saint-Seurin, estoit placée l'Université ; la place du Prési- « dial estoit du costé droit après le chapitre. Messieurs les Jurats « tenoient les deux costés de devant de la chapelle ardante des mieux « éclairées et toute garnie d'écussons de la reyne défunte. Le peuple « quy y avait accouru en foule remplissait tout le reste de la nef. Les « deux chapitres furent à l'offrande, Messieurs les chanoines de « Saint-Seurin après tous les chanoines de ceste église conformément « à la tradition (1). »

Le Théologal paya de sa personne en cette circonstance : il prononça l'éloge de la reine, dit la chronique, « avec un applaudissement « général de toute l'assemblée. » Le panégyrique de Marie-Thérèse existe encore : c'est une page officielle. La réserve de l'orateur y va

1) Actes capitulaires, septembre 1683.

jusqu'à l'étiquette; pas une allusion aux tristesses que la femme de Louis XIV avait dévorées sans murmure. Il est vrai, la douleur du Prince au moment de la catastrophe avait déjà désarmé la conscience publique. Mais était-ce bien le lieu d'aller jusqu'à la flatterie et de retracer, comme le fit Lopès, à propos de cette union douloureuse, l'idéal du mariage chrétien (1)? Nous ne l'ignorons pas, on n'était plus au temps de la Ligue ou de la Fronde: la chaire évitait les moindres écarts; Louis XIV n'était pas homme à les tolérer, Bordeaux le savait par expérience; le roi s'était montré d'une rigueur inouïe envers les émeutiers de 1675. Les cloches qui avaient sonné le tocsin transportées au fort Trompette, l'ordre d'abattre incontinent les portes de Sainte-Croix, de Saint-Germain et la tour Saint-Michel (2), trois hommes brûlés vifs sur la place Canteloup, neuf autres, ains qu'une femme, pendus dans les quartiers de la ville compromis dans l'insurrection, dix-huit régiments disséminés dans les faubourgs et les communes voisines, telles furent les preuves de fermeté données par le roi de France à la population bordelaise contre laquelle il nourrissait, paraît-il, d'anciennes préventions (3).

En eût-il fallu davantage pour maintenir dans les limites d'une prudence craintive le plus fougueux des prédicateurs? Une circons-

(1) Voir le panégyrique de Marie-Thérèse, par Jérôme Lopès.

(2) Voici la lettre de Louis XIV au maréchal d'Albret ordonnant la démolition de la tour de Saint-Michel:

« Mon cousin, ayant estimé à propos pour des considérations importantes à mon « service, outre les choses portées par l'instruction que je vous ay envoyée du XVI « de ce mois concernant la ville de Bourdeaux, de faire démolir entièrement le « clocher de la paroisse Saint-Michel, je vous fais cette lettre pour vous dire qu'in- « continent après l'avoir reçue vous ayés à faire travailler à ladite démolition, en « sorte que mon intention soit en cela ponctuellement accomplie, aussy bien que « sur tout le contenu en la dite instruction; de quoy vous donnerés avis au sieur « marquis de Chasteauneuf, secrétaire d'État pour m'en rendre compte; et n'estant « la présente sur autre sujet, je prieray Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte « garde.

« Escript à Saint-Germain-en-Laye, le XXIIIe jour de novembre mil six cents « septente-cinq.» *(Archives hist.*, t. XVIII, p. 319.) Le maréchal d'Albret transmit l'ordre royal aux jurats *(Ibid)*. Heureusement il ne fut pas exécuté.

(3) Le trait suivant, consigné dans les mémoires du comte de Brienne, nous permet de le supposer: « En 1650, Louis XIV se trouvait à Bourg avec la reine-mère. Les députés de Bordeaux vinrent dans cette ville négocier une amnistie. Le jeune prince encore mineur assistait à l'audience: « On ne me regardera pas toujours comme « un enfant! s'écria-t-il, et le jour viendra où je pourrai me venger de ces rebelles!» (V. BERNADEAU, *Histoire de Bordeaux*, p. 42.)

tance particulière expliquerait au besoin la retenue de Lopès. En 1676, lorsqu'il fut question de régler l'impôt de guerre avec les diverses « compagnies » de la cité convoquées au fort Trompette, c'est lui que le chapitre avait délégué « pour rechercher sur quelles denrées pourrait être appliqué le dit impôt (1). »

(A suivre). J. CALLEN.

LES COMBATS DE SOULAC ET SAINT-VIVIEN

RACONTÉS PAR DES TÉMOINS OCULAIRES

(1622)

Le numéro XXXI des manuscrits de Peiresc, à la bibliothèque de Carpentras, est composé de pièces réunies par l'ardent collectionneur de Provence touchant les troubles suscités en France par les huguenots pendant les années 1621 à 1628 (2). Parmi les documents contenus dans le second volume (f. 217-219) de ce précieux recueil, il en est un qui m'a paru intéressant pour l'histoire de Bordeaux : c'est une copie de la *Lettre de M. de Mullet, sieur de Volusan, Conseiller du Roy en la Cour de Parlement de Bourdeaux, Intendant de la justice et police ès-compagnies des gens de guerre envoyés au païs de Médoc pour le service du Roy et deffences dud. païs sous l'authorité de lad. Cour, escripte à Mons. le premier president.*

D'un autre côté, la Bibliothèque nationale (Lb[36] 1914A) possède sur la même expédition une plaquette in-8° de 13 pages intitulée : *Heureux exploits du sieur de Saincte-Croix D'Ornano, en Medoc, sur les rebelles; avec la Lettre dudit sieur de Saincte-Croix à Monsieur le premier President de Bourdeaux. A Paris, jouxte la copie imprimée à Bourdeaux par Simon Millanges, imprimeur ordinaire du Roy. M. D C. XXII.*

M. Tamizey de Larroque avait pris la peine de copier cette bro-

(1) Voir les Actes capitulaires du 7 janvier 1677. — Cette longue pièce mentionne parmi les produits que le chapitre est d'avis qu'on impose : les sucres, le miel, les prunes, les étoffes d'or, d'argent, de soie, les dentelles et les cartes à jouer ; au reste « le chapitre ne juge point à propos qu'on fasse aucune imposition nouvelle ny sur « le bled, ny sur le vin, ny sur le sel, veu l'état misérable des affaires en ce moment. »

(2) On en peut voir le détail dans le *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras*, par C.-G.-A. LAMBERT ; Carpentras, 1862, t. II, p. 180-186.

chure, et il se proposait de la publier dans une de ses *Plaquettes Gontaudaises* si recherchées des curieux et des délicats, avec une introduction et des notes « abondantes et savoureuses » comme il sait les faire ; mais, apprenant que je m'occupais de la guerre du Médoc et de Sainte-Croix D'Ornano, il m'a spontanément et très gracieusement envoyé sa copie, me cédant tous ses droits sur elle avec une générosité aussi inépuisable que le fonds d'où il tire tant de choses intéressantes, et qu'on surnommera certainement quelque jour le *Fonds Gontaudais*. La pièce venue de ce fonds complète ou prépare si bien celle du fonds Peiresc, que je n'ai pas eu le courage de la refuser, espérant que mes lecteurs s'uniraient à moi pour remercier l'auteur d'un don si opportun.

Les faits renfermés dans ces documents ne sont pas entièrement inconnus. On les trouve dans le *Mercure François* (1), dans Dupleix (2), dans D. Devienne (3), dans O'Reilly (4), mais en substance seulement, et dépouillés de ces petits détails que néglige avec raison la grande histoire, et dont se montrent très friands les curieux d'aujourd'hui. Toutefois, avant de reproduire le récit des combats donnés à Soulac et à Saint-Vivien en 1622, il ne sera pas hors de propos de dire brièvement ce qui précéda et amena ces actions sanglantes. Je m'attacherai presque littéralement au *Mercure François* comme à l'auteur le plus ancien et que les historiens postérieurs n'ont guère fait que résumer.

Le 22 janvier 1622, les Rochelais firent une descente dans l'île d'Argenton située à l'embouchure de la Garonne, y construisirent un fort et commencèrent à exercer leurs ravages le long des rivières de l'Isle et de Dordogne. Apprenant cela et voyant la Guyenne sans gouverneur depuis le décès du duc de Mayenne, M. de Gourgues (5) proposa et fit agréer au Parlement de Bordeaux dont il était premier président, que l'on armerait le peuple de la campagne qui serait placé sous la conduite de quelques gentilhommes et officiers, et que l'on ferait tous les préparatifs nécessaires pour la défense du pays.

---

(1) *Mercure François*, t. VIII, Paris, 1634, p. 418-424.

(2) *Histoire de Louis XIII*, par Scipion Dupleix ; Paris, 1635, in-folio, p. 305-307.

(3) D. Devienne, *Histoire de la ville de Bordeaux* ; Bordeaux, 1771, t. I, p. 214-216.

(4) O'Reilly, *Histoire complète de Bordeaux*, t. II, 1re partie, p. 420-422.

(5) Marc-Antoine de Gourgues, fils d'Ogier de Gourgues et de Finette d'Apremont, marié en premières noces avec Marie Séguier et en secondes avec Olive de Lestonnac,

Bientôt, c'est-à-dire le 5 de février, Fabas (1), que l'assemblée générale de La Rochelle avait nommé chef des églises réformées de la Basse-Guyenne au delà de la Garonne, Fabas, dis-je, fait « avec nombre de vaisseaux la descente de son infanterie, cavalerie et artillerie à Soulac ; il emporte le bourg d'emblée et assiège l'église, laquelle lui fut rendue dans vingt-quatre heures par les habitants qui la gardoient. »

Informé de cet évènement, le premier président mande au capitaine La Salle, qu'il avait envoyé défendre l'île de Casaus, proche du bec d'Ambès, d'aller au secours de Soulac et de Lesparre « dont les habitans commençoient à desmesnager, ne croyant pas pouvoir deffendre leur ville ni le château. » La Salle, aidé quelques jours après par D'Ornano Sainte-Croix (2), que le Parlement avait choisi

---

remplaça de Nesmond dans la charge de premier Président au Parlement do Bordeaux dont il défendit les droits et prérogatives contre le duc d'Épernon. Sur cet homme illustre qui, selon Girard lui-même, secrétaire du duc, « a laissé une très belle mémoire de sa vie, et passe dans l'esprit de tous ceux qui l'ont vu pour un des grands hommes qu'ils aient eu pour chef » (*Histoire de la vie du duc d'Épernon ;* Paris, 1730, t. IV, p. 480), voir *Marci Antonii Gourguei in supremo Burdigalensium Senatu principis Parentalia in collegio Burdigalensi Societatis Jesu celebrata, productore Leonardo Alamay ejusdem societatis sacerdote ; Burdigalæ, apud* P. de La Court, 1629, in-4° de 204 pages. On voit par le titre et mieux encore par le contenu de ce volume que le P. Alamay n'a été que l'éditeur de morceaux composés en prose latine ou en vers latins par quatre élèves du collège de la Madeleine en l'honneur de son principal bienfaiteur. Le P. Alamay (*Allemaius*, en latin, selon Colin [*Lemovici multiplici eruditione illustres...* Lemovicis, 1660, p. 61]; *Allemais*, selon la *Biographie des hommes illustres de l'ancienne province du Limousin* [Limoges, 1854, t. I, p. 11-12]; *Alemay*, selon la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*), naquit à La Croisille, étudia au collège de Limoges, exerça longtemps dans la Compagnie de Jésus la charge de professeur de rhétorique et celle de préfet des études, et mourut à Bordeaux le 9 avril 1650. — *Le premier Président de Gourgues, sa vie et son temps ; Discours prononcé* (à l'audience solennelle de rentrée de la Cour de Bordeaux) le 3 novembre 1860, par M. Ch. Daguilhon, avocat-général; Bordeaux 1860, in-8° de 28 pages. — *Le premier Président de Gourgues et le duc d'Épernon*, par Louis de Villepreux; Paris, 1870, in-8° de 103 pages.

(1) Sur Jean de Fabas, vicomte de Castets, mort le 29 juillet 1654, voir Anatole Barthélemy, *Les deux Fabas*, dans la Bibliothèque de l'école des Chartes, 2e série, t. II, p. 545-546.

(2) Pierre D'Ornano, fils d'Alphonse D'Ornano, maréchal de France, gouverneur de Guyenne, était frère aîné de Jean-Baptiste D'Ornano, également maréchal. Abbé de Sainte-Croix de Bordeaux dès 1607, il fut maître de camp du régiment du duc d'Orléans. Il épousa Hilaire de Lupé, fille d'Hector de Lupé, baron de Tingros, seigneur de Saint-Martin et de Sansac (Anselme, *Histoire généalogique*, 3e édit.;

pour commander aux troupes, arrêta le cours des armes de Fabas, et, en diverses rencontres, tua et prit quelques ennemis. De son côté, Fabas fit travailler « à la construction d'un fort proche l'église de Soulac, pilla et brûla les logements situés entre Soulac et Lesparre, et mit garnison dans l'église de Grayan. » Aussitôt D'Ornano Sainte-Croix lève en toute diligence une compagnie de quarante cavaliers, prête serment avec eux « devant les sieurs de Volusan et de Verteuil, conseillers au Parlement, commissaires députés pour la justice et la police ès-compagnies des gens de guerre envoyés au pays de Médoc, » et, le 21 mars, il arrive à Lesparre.

Paris, 1733, t. VII, p. 392). C'est à sa qualité d'abbé de Sainte-Croix qu'il dut d'être appelé par ses contemporains Sainte-Croix D'Ornano ou D'Ornano Sainte-Croix. Écoutons Gauffreteau dans sa *Chronique Bordeloise* (Bordeaux, 1878, t. II, p. 108, 109) sur l'année 1620 (pour 1622): « La ville de Bourdeaus ayant heu advis que Fabas-Castets, l'un des arcboutants de La Rochelle e des huguenots, estoit descendu à Soulac et s'y fortifiait pour de là courir e ravager le Medoc, voire mesmes jusques aux portes de la ville, assemble les troupes soubs la conduicte D'Ornano, fils du feu mareschal, qu'on appelloit l'abbé de Saincte-Croix, jeune seigneur vaillant, courageux, hardy et sage, lequel va trouver l'ennemi qui fut chassé très glorieusement e qui se sauva ignominieusement par la fuite, et s'il n'eut heu toujours des cheveaux prests pour eschapper, il n'y a point de doubte qu'il n'eut esté pris, e payé, par la division de la teste et de son corps, la peyne de sa temerité et de son crime. »

En 1629 (et non en 1632, comme le disent les auteurs du *Gallia*, t. II, col. 866, et Du Tems, t. II, p. 245), Pierre D'Ornano résigna son abbaye en faveur de Jacques Desaigues, prieur de Corsan au diocèse de Condom, licencié en décrets, qui fut nommé par Urbain VIII le 28 juin 1629, et prit possession le 6 décembre de la même année (*Registres des insinuations*). Le nouvel abbé était chanoine du chapitre métropolitain de Saint-André de Bordeaux, lequel, en ce temps-là, avait pour doyen un conseiller au Parlement de Bordeaux, nommé aussi Jacques Desaigues, avec lequel il a été quelquefois confondu (*Gallia christiana*, t. II, col. 858, mais non 866; Du Tems, *Le Clergé de France*, t. I, p. 241 et 245). Mais ce sont deux personnages bien distincts. En effet, Jacques Desaigues, abbé de Sainte-Croix, « permuta en 1642 (ou 1640) pour l'abbaye de Cadouin: » il vivait donc à cette époque. Or Jacques Desaigues, doyen du chapitre, était mort dix ans auparavant, le 8 décembre 1632, comme on le voit dans les *Actes du Chapitre de Saint-André* à cette date. La conséquence est inévitable : donc Jacques Desaigues, abbé de Sainte-Croix, n'est pas Jacques Desaigues, doyen du chapitre. Mais Jacques Desaigues, abbé de Sainte-Croix, était chanoine de Saint-André, car on lit dans les mêmes *Actes*, au mardi 5 avril 1633 (quatre mois après la mort de Jacques Desaigues, doyen): « Attendu le long temps que M. Desaigues, cy-devant *chanoine* en cette église et *à présent abbé de Sainte-Croix*, a servi ladite chanoinie, le chapitre lui accorde droit de séance dans le chœur, toutesfois et quantes qu'il lui plaira y venir, de même qu'il avoit lorsqu'il se seroit démis de ladite chanoinie; comme aussi le chapitre octroye pareil privilège à chacun de Messieurs qui se démettront de leurs chanoinies, les ayant servies vingt ans consécutifs. »

Quels furent, à partir de ce jour, les « heureux exploits du sieur de Sainte-Croix D'Ornano sur les rebelles », c'est ce que nous allons voir. ANT. DE LANTENAY.

Heureux exploits du sieur de Sainte-Croix d'Ornano en Médoc, sur les rebelles.

« Les compagnies de gens de pied, levées pour le service du Roy par ordonnance de la Cour de Parlement de Bordeaux, estant près de L'Esparre, ont faict divers forts pour empescher les progrez des ennemis, le passage des ponts de Soulac et à L'Esparre, et encores qu'elles ne fussent assistées de cavallerie necessaire pour repousser celle du sieur de Favas, ci-devant deputé general de ceux de la Religion pretendue reformée près Sa Majesté, maintenant colonel de leur cavalerie, et pour faire des courses et entreprises sur les ennemis, mesme en pays le plus favorable qui puisse estre à la cavallerie, tant pour estre plainier et descouvert, qu'à cause de quantité de marets et ruisseaux, dont il est arrousé: neantmoins ils ont faict divers legers combats contre les ennemis, faict demeurer les uns sur la place, les autres prins; faict laisser le butin qu'ils avaient prins sur les nostres, mesme les cloches de l'église Sainct-Vivian, qu'ils avoient devalées (1) et chargées sur des charrettes, de valeur de plus de cinq cens escus, bruslant une chaluppe chargée de butin à la veue des ennemis. Et depuis le sieur Largimatie, capitaine d'une compagnie de gens de pied, avec quelques carabins à cheval, tua dix des ennemis qui allaient à la picorée, en prinst sept, et huict ou dix chevaux.

« Le vingt-deuxiesme du mois de mars, les dictes compagnies de gens de pied contraignirent aussi les ennemis d'abandonner le moulin de Sersins (2), dans lequel ils s'estaient fortifiez, et se retirans ils le bruslèrent, comme aussy celuy du sieur de Tastes (3).

---

(1) *Devaler*, de *devallare*, vieux mot qui signifie *descendre*.

(2) La seigneurie des *Sercins* ou, comme portent les anciens titres, des *Sarsins*, terme qui est une contraction du mot *Sarrasins*, était située dans la paroisse de Saint-Pierre de Vensac (Baurein, *Variétés Bordeloises*; Bordeaux, 1784, t. II, p. 32, 33).

(3) « Il existe, écrivait Baurein, dans la paroisse de Vensac, une maison noble appelée de Tastes, placée près le chenal du Gua, entourée de douves et fortifiées de trois tours où l'on voit des crenaux. Cette maison appartient à Madamoiselle De Verthamon » (*Variétés Bordeloises*, édit. citée, t. II, p. 35.)

« Le vingt-troisiesme, le sieur de Saincte-Croix, général des trouppes, prist resolution avec les sieurs de la Sale, d'Espalais, Largimatie, et baron d'Arez, d'aller saluer les ennemis jusques dans leur fort de Soulac, et pour cet effect partit le soir de L'Esparre, prist le chemin des marets, pour n'estre descouvert. Arrivez à Soulac, d'abord ils tuent la premiere sentinelle, nostre infanterie force la premiere barricade, se meslant avec les ennemis, qui se retiroient aux autres barricades, et de là dans l'église qui est grandement fortifiée, outre qu'elle estoit très bonne. Les nostres en tuèrent deux cens cinquante sur la place, prindrent prisonniers douze des plus apparens, et entre iceux, le baron de Savignac, qui estoit avec charge dans Montauban lors du siège (1), douze bons chevaux, et à l'instant envoient sommer l'église de Grayan très forte, et dans laquelle il y avoit deux cens hommes : tandis que les nostres repaissent à Sainct-Vivian, ils ont advis que les ennemis abandonnent Grayan. Le sieur de Saincte-Croix accourt avec sa cavallerie, et les ayant rencontrez, donne si courageusement sur eux, qu'il en tue la plus grande partie, et prend le reste prisonniers. Voilà le premier exploit qu'ont fait les trouppes, depuis qu'elles sont joinctes, et bien qu'en nombre inferieur à celles des ennemis.

Lettre du sieur de Saincte-Croix D'Ornano à Monsieur le premier president de Bourdeaux.

« Monsieur,

« Depuis vous avoir escrit, estant à cheval pour aller à ce moulin, dont les ennemis estoient saisis, je sçeus qu'ils avoient prins l'espouvante, et qu'ilz s'en estoient allez. Je me résolus en mesme temps de faire une cavalcade un peu longue, comme je fis, partant de L'Esparre à cinq heures du soir, je m'en allay droict dans Soulac, où je

(1) Très probablement « le baron de Savignac d'Eynesse, gentilhomme protestant du Périgord, celui-là même qui, en 1621, à Gensac, assassina le seigneur de Pardaillan (Arnaud d'Escodéca, baron de Boisse). Voir les *Mémoires* du marquis de Castelnau, à la suite des *Mémoires* du duc de La Force, t. IV, p. 307. » (Note de M. Tamizey de Larroque dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XVII, p. 520, 521). Ailleurs *(Plaquettes Gontaudaises n° 6 : Récit de l'assassinat du sieur de Boisse Pardaillan et de la prise de Monheurt...*; Paris et Bordeaux, 1880, in-8°, p. 55, note 27), ayant encore à parler du baron de Savignac, M. Tamizey de Larroque déclare n'avoir trouvé « nulle part la plus petite notice sur ce personnage, » ce qui dépense de recherches ultérieures.

fis donner soixante mousquetaires en deux troupes, commandées par les sieurs d'Espalais, sergent major, Lesmazes et Tastes, lieutenans de deux compagnies, et fis un gros du reste, soustenu de la cavallerie. A l'entrée nos gens emportèrent d'abord leur barricade, et nous rendismes maistre *(sic)* du bourg, où nous tuasmes deux cens cinquante hommes, entre autres le sieur d'Albreuse, lieutenant des gens d'armes du sieur de Favas, et son fils, sans en perdre un des nostres, ny blessé que le sieur d'Espalais, frère du sieur de La Sale, qui a deux coups d'espée (mais cela ne sera rien), et leur emmenasmes dix-huict à vingt chevaux, et cinq ou six de tuez des meilleurs qu'ils eussent, et douze prisonniers, dont Savignac en est un, Verdery qui trahit Caumont, et deux autres des confidans de Favas. Cela faict, le jour venu, je retire mes gens, et mis l'infanterie et cavallerie à mille pas de leur fort, pour voir s'ils en vouloient taster. Ils en firent mine, avec cent cinquante hommes de pieds *(sic)* qu'ils firent sortir et sept ou huict chevaux. Mais de nous oser approcher de plus près que de la portée du mousquet, c'est ce qu'ils n'osèrent. Voyant cela, je m'en allay tambour battant et trompettes plus de demy lieue à leur veue, sans qu'ils osassent quitter l'ombre de leur fort. Je m'en allay à Grajan, église où ils estoient très bien fortifiez, comme on vous avoit mandé il y a long temps, et où il y pouvoit avoir deux cens mousquetaires, lesquels nous voyans la teste baissée à eux, prindrent tellement l'espouvante, qu'ils quittèrent la dicte église, et se jettèrent dans un marets, qui est entre Soulac et cette église, marets grandement fascheux pour la cavallerie : neantmoins nous poussasmes apres, où nous en tuasmes la plus grande partie, entre autres le capitaine Charron, qui commandoit au dict Grajan, et prismes le reste prisonnier, sauf quelques-uns qui se sauvèrent dans des lieux où la cavallerie ne pouvoit aborder. Voilà tout ce que nous avons fait jusques à present, qui est tout ce qui se pouvoit faire sans canon. S'il vous plaist de m'en envoyer, et trois cens hommes de pied que vous pouvez faire lever à Bourdeaux dans trois jours, je vous promets Favas dans huict. Je vous supplie que j'aye bientost de vos nouvelles, et me croyez,

Monsieur,

« Vostre tres humble et obeissant serviteur,

« D'Ornano.

« De Soulas *(sic)*, ce 24 jour de mars 1622. »

Lettre de M. de Mullet, sieur de Volusan, Conseiller du Roy en la cour du Parlement de Bourdeaux, Intendant de la justice et police ès-compagnies des gens de guerre envoyés au pays de Medoc pour le service du Roy et deffences dud. pays sous l'authorité de lad. cour, escripte à mons. le premier President.

« MONSIEUR,

« Vous avés appris par les lettres de Mons. de Sainte-Croix et par celles que vous ay escript, comme le dernier de mars, sur les neuf heures du matin, le dit sieur de Sainte-Croix avec sa cavallerie se rendit à Soulac à la portée du mousquet du fort que les rebelles et ennemys du Roy y ont basti, fit brusler le moulin quy seul restoict aux dits ennemys pour mouldre les grains qu'ils ont volés, dans lequel il print quelques armes et farines, et ensuitte fist brusler une chaluppe chargée de vivres quy estoit dans ung canal d'eau non guères eslogné desdits moulin et fort. Pendant ceste execution, la trouppe demeura en bataille ; neantmoins aulcuns s'escartèrent de la trouppe, et, desfiant le sieur de Fabas et ses compagnons, firent plusieurs passades sans qu'aucun d'iceulx se mit en debvoir de faire quelque exploict d'armes. Bien parut un gros à l'aile d'ung bois taillis dans lequel, à la faveur de leur fort, ung nombre de mousquetaires fut jetté, et de là firent plusieurs salves de mousquetades sans pourtant blesser aulcun homme ne cheval. Pendant ce temps, mon frere de Verteuil (1) et moy accompagnasme Mons. de Sainte-Croix près du fort pour recognoistre l'estat d'icelluy, et l'ennemy ne voulant joindre, ne sortir de sa tanière, la retraitte fut faicte en fort bon ordre dans Lesparre distant de cinq grandes lieues, ne pouvant repaistre aultre part faulte de fourage et aultres comodités dont les rebelles se sont emparés ou [qu'ils ont] bruslé long temps avant que la cavallerie aye esté envoyée dans le païs. D'où vous jugerez, Monsieur, que les entreprises sur les chemins sont tres difficiles et bien penibles.

« Le sieur de Fabas picqué de la rude camisade (2) que Mons. de Saincte-Croix luy avoict donné dès son arrivée dans le bourg de Soulac, luy ayant tué cinquante bons hommes, emmené douze prisonniers,

(1) Lancelot de Mullet, abbé de Saint-Pierre de Verteuil en Médoc, dont je parlerai plus longuement dans une note à part.

(2) *Camisade* (de *camisia*, chemise), attaque faite pendant la nuit ou de grand matin par des gens de guerre pour surprendre l'ennemi.

vingt chevaux, et ravagé le bourg, sans qu'aucun aye esté blessé que le sieur de Sainct-Palais, sergent major, legerement de deux coups d'espée, chose presque hors d'exemple, sollicita ceux de Royan de luy envoyer un renfort de gens, lesquels en nombre de six vingts hommes d'eslite des trouppes qui sont dans Royan, conduits par le baron de Saint-Seurin, commandant dans Royan soubs Mons. de Soubize, et de deux cens cinq[uan]te soldats des meilleurs qu'ils eussent sur leurs vaisseaux, arriverent led. jour dernier de mars au Verdon, et de la furent trouver ledit sieur de Fabas, lequel, ne voulant laisser attiedir la fureur du soldat, partit du fort de Soulac le lendemain, premier de ce mois, accompaigné dudit baron de Saint-Seurin, et avec quarante maistres, sept cens hommes de pied bien armés, une moiene de bronze, trois trompettes, plusieurs tambours, et enseignes desployées, pensant espouvanter nos troupes, arriva avant le jour, le second du courant, à Saint-Vivien, distant de deux lieux de Soulac, esperant d'emporter d'emblée ce pauvre bourg ja bruslé par eux, bien peu fortiffié et sulement remparé de quelques baricades par les sieurs de La Salle, Largimatie et Dares, ou ils se sont logés sans aulcunes comodités, avec partie de leurs compaignons, pour incomoder de plus près les rebelles, le reste ayant esté mis dans l'église de Grayan, au Gua (1) et aultres passages. L'attaque feust si furieuse que le tintamarre des coups de pierre et de mousquets fut porté par le vent de nord dans Lesparre, ce quy donna subject à Mons. de Saincte-Croix de monter soudain à cheval avec cinq[uan]te maistres sans trompette, daultant que l'ayant envoyé le jour presedant vers le sieur de Fabas, il (celui-ci) le retint expres pour nous envoyer la novelle de la deffaicte vaine et imaginaire des nostres, ainsy que les prisonniers nous ont raporté. Hastant donc et doublant le pas, nostre gros de cavalerie parut d'assez loing, le païs estant plat et descouvert, ce quy fit rallier les ennemys, et puis bellement retirer; ce qu'apercevant Mons. de Saincte-Croix, estant tousjours à la teste de la trouppe, il tascha de les joindre, et, ayant coupé chemin à une trouppe de l'infanterie pour l'empescher de se rallier avec l'aultre gros, il les chargea si rudemant et brusquemant qu'à peyne ung seul eschapa; et sy nous eussions eu le renffort des gens de pied que nous esperions de Bourdeaux,

(1) Le Gua est un hameau situé tout près du ruisseau de ce nom, dans la paroisse de Vensac.

nous eussions faict ung effort memorable, ou bien sy nostre infanterie logée dans ledit Saint-Vivien nous eut peu descouvrir et recognoistre, quoique harassée de six heures de combat, elle eut neanlmoins servy à remporter la victoire toute entière, car ils se sont retirés en grand desordre et plus viste que le pas, ayant laissé esgorger leurs gens sans oser tourner la teste pour les deffendre, tellemant qu'ayant couru quelque temps apres eux, revenus au champ de bataille, nous avons conté six vingts et cinq des ennemys morts, dont la plus part sembloist estre gens de condition, entre lesquels ont esté recogneus par les prisonniers les sieurs de La Sicardière, gentilhomme Xaintongeois, tué par M. Lacroix Maron, lieutenant de M. de Saincte-Croix, La Vigerie, Fieuvay, Despalangues, Gascon et autres capitaines. Mons. de Saincte-Croix donna la vie à Isaac de La Peyrère, de Bourdeaux (1), au capitaine La Tour et à ung Gombaut, frere de l'advocat du Roy de Xaintes ou de lassessur (l'assesseur), lequel est decedé par après de ses blessures, et les autres menés prisonniers à Lesparre.

« Nous n'avons peu sçavoir le nombre des blessés que les ennemis ont ramené, que nous croyons estre plus grand que celuy des morts; et de nostre cousté, pour tout, nous n'avons perdu que deux soldats de la compaignie de Mons. de La Salle, et luy blessé de deux mousquetades, l'une dans la main senestre, et l'aultre aux rains, quy n'a faict que glisser; et en la campagne, le mareschal de Mons. de Saincte-Croix a esté tué et ung aultre par les nostres. Nous avons besoing d'un bon chirurgien, et vous suplie de l'envoyer promptemant pour adsister et penser ce brave et genereux capitaine, quoy que ceulx d'icy n'estiment ses plaies dangereuses. Mons. de Saint-Palais n'a laissé, nonobstant ses blessures, de bien faire avec lesdits

(1) Connaissait-on cette particularité de la vie du célèbre auteur des *Prædadamitæ*, lequel avait alors vingt-huit ans? La présomption est pour la négative, car il n'en est fait aucune mention dans l'opuscule suivant où l'on trouvera tous les renseignements désirables sur Isaac de la Peyrère et sur ses ouvrages: *Plaquettes Gontaudaises n° 2: Quelques lettres inédites d'Isaac de la Peyrère à Boulliau, publiées avec une notice, des notes et un appendice par Philippe Tamizey de Larroque;* Paris et Bordeaux, 1878, in-8° de 50 pages. — Autre question. La présence d'Isaac de La Peyrère aux combats du Médoc en 1622, ne rend-elle pas vraisemblable l'assertion de M. Paul Louisy dans la *Nouvelle Biographie générale*, savoir, que La Peyrère « commanda une compagnie au siège de Montauban » en 1621? Il est vrai que, parmi ses contemporains, nul n'a jamais dit qu'il ait été militaire, mais il est vrai aussi que sa relation de la *Bataille de Lents* (Paris, 1649) a bien l'air d'être d'un homme du métier.

sieurs Darès et Largimatie. Mons. de Saincte-Croix se porta si brusquemant, que son cheval de prix et de valeur luy fut tué par divers coups de mousquets, et luy porté par terre, d'où aussy tost il se releva, l'espée à la main, avec plus de vigueur et courage (1); estant remonté, donna dans les esquadrons; comme aussy le cheval du sieur de Sitran fut tué, et ceux des sieurs Descurat, Chaillou et Tausin blessés, et le sieur Lagraulet de Marguaux blessé au gras de la jambe d'une mousquetade.

« Nous avons loué Dieu de cest heureux succès, et admirant le peu de perte des nostres et telle tempeste et gresle des mousquetades, coups de piques et pistollets, recognoissons ingenuemant que Dieu veut venger et punir les sacrileges et impietés commises par les rebelles, lesquels ont rompu et brisé avec mille risées et ignominies les crucifix et autres images saintes et venerables dans les églises de Notre-Dame de Soulac, Saint-Vivien et Grayan, après avoir bruslé les deux dernieres et les maisons desdits bourgs, et desolé tous les lieux ou ils ont mis le pied, et se servant tant du grand courage du chef que de la generosité de sa compaignie et des sieurs de Sitran, Mons, Danglades, baron de Blanquefort, Descurat, Montaudon, Rivière et autres volontaires, a voulu humilier le courage felon des [rebelles (2). Je doibs, Monsieur, ce tesmoignage à la valeur de Mons. de Saincte-Croix et de tous ses braves cavalliers, desquels il est assisté, et ne vous en escripts pas comme spectateur seulemant. J'estimeray tousjours ma vie bien employée pour la cause de Dieu et le service du Roy, et vous supliant de nous donner le moien de faire plus grand progrès et l'ordre sur ce que je vous ay proposé par mes precedantes, et sur l'envoy des prisonniers, je demeureray à tousjours,

« Monsieur,

« Vostre tres humble et tres hobeissant serviteur,

« De Volusan.

« A l'Esparre, le 2 d'avril 1622. »

(1) Le *Mercure François* raconte la chose un peu différemment. Il dit que D'Ornano, « estant armé de toutes pièces, fut aydé par un des ennemys à se relever, qui pour récompense luy demanda la vie » (p. 425).

(2) Le *Mercure* dit de même et encore plus explicitement: « Ces deux combats furent si heureux aux Bourdelois, que plusieurs jugerent que c'estoit une visible punition sur les soldats Rochelois des sacrileges et profanations par eux commises; ayant foulé aux pieds le Sainct-Sacrement, brisé et traicté ignominieusement les crucifix et saintes images dans l'église de Saint-Vivien, de Nostre-Dame de Grayan et de Soulac en laquelle autrefois il s'estoit faict beaucoup de miracles » (p. 426).

L'ABBAYE DE SAINTE-MARIE DU RIVET

(Suite et fin)

Chausteux, prieur sous de Fleins, était parti du Rivet dès l'année 1746, et nous ne voyons plus ce titre dans les papiers du monastère. Seulement, en 1747 et les années suivantes, un religieux prend le titre de syndic : c'est dom Joseph, ou Pascal, ou Jean Soyé, car on lui voit successivement tous ces noms. Alors il n'y avait encore que trois religieux au Rivet. Chibert, en 1751, parle bien d'un quatrième, mais c'était un projet qui n'eut probablement pas d'exécution. Cet abbé, nommé, avons-nous dit, en 1745, s'occupa surtout après la mort de Fleins de l'acquisition des biens de la famille Dubourg. Le monastère avait à faire pour cela des dépenses énormes : d'abord 15,050 liv., prix des biens ; puis des droits d'amortissement qui s'élevaient, d'un côté, à 2,508 liv. 6 s. 8 d., et de l'autre, à 205 liv. 2 s. 10 d. L'abbé fit des réclamations ; il vendit aussi tout ce qu'il put distraire de ces biens ; puis il fit un emprunt de 7,000 liv., à charge d'une rente de 350 liv. rachetable à volonté ; par là, il diminua les droits qui ne s'élevèrent plus qu'à 1,740 liv., et se procura des ressources dans lesquelles il put éteindre bientôt la dette.

Ce qui resta de ces biens mit Chibert en rapport avec les Jésuites de Saint-Macaire (1) et avec Pierre-François Despaux Destignols de Lancre, conseiller du roi à Bordeaux et professeur de la maison noble de Taste, sise dans cette ville. Ce ne fut, du reste, que pour des droits seigneuriaux ou autres affaires non contentieuses.

Chibert, durant les quelques années où il administra seul le Rivet, n'eut aucun procès qui ait laissé des traces. Il se contenta de régir paisiblement les biens du monastère et tout porte à croire qu'il le fit utilement, quoique sans bruit. En 1750, il nous donne une idée de ses revenus. Ils s'étaient augmentés, sous l'administration de de Fleins, malgré les fausses démarches et les procès perdus. Le monastère avait acquis en rentes 712 liv., en locations de maisons et moulins 695 liv., en biens fonds ou revenus 389 liv. ; avec les autres biens, le tout montait à 6,690 liv. 4 d., parmi lesquelles figurent 150 liv. d'aumônes annuelles, sans compter les années exceptionnelles, comme 1748, où

(1) 27 juillet 1748 : Beneytou, jésuite, à Saint-Macaire, fait un reçu à M. de Chibert.

le monastère, pour secourir les malheureux, dépensa jusqu'à 700 liv. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que les décimes, pour ce revenu un peu affaibli peut-être, montaient alors à 691 liv. et que plus tard, en 1757, ils s'élevèrent à 840 liv., ce qui ferait plus que le huitième des revenus. Aujourd'hui, je doute qu'avec nos impôts pourtant si élevés, l'État impose les mêmes biens de charges si considérables.

Quoi qu'il en soit, Chibert, en sage administrateur, borna ses soins à restaurer les édifices, améliorer les terres, grossir les revenus. Répassac, loué d'abord 450 liv., le fut, cinq ans après, 550 liv. (1). Les différentes dîmes furent aussi affermées à des prix plus élevés. Enfin le monastère, sous sa direction, jouit d'une prospérité qui ne fit que grandir sous son successeur.

Ce fut dom Jean-Joseph de La Malatie. Il gouverna longtemps, c'est-à-dire depuis l'an 1755, où M. de Chibert fut mis en possession d'une autre abbaye (2) que nous ne connaissons pas, jusqu'au milieu de 1778, où nous assistons à ses funérailles. M. de Chibert ne s'était retiré qu'à la condition, ratifiée par les deux pouvoirs ecclésiastique et civil, d'une rente de 800 liv. Nouveau fardeau pour le monastère. Mais sous le nouvel abbé, les revenus du monastère s'accrurent d'une manière sensible : les dîmes surtout, que le monastère avait droit de lever dans les paroisses voisines et qu'il affermait pour l'ordinaire, étaient beaucoup courues et par suite augmentaient considérablement de prix. En 1757, celles de Brannens, Runave, Auros et Saint-Germain s'affermaient 2,200 liv. ; en 1766, elles allaient jusqu'à 2,613 liv. ; et, en 1771, le couvent en retire 2,800 liv., plus une valeur de 400 liv. en nature. Il faut aussi que les autres revenus aient bien augmenté durant ce temps, pour que la ferme des dîmes de Mazerac, Saint-

(1) 12 octobre 1747 : Benjamin Chibert, du consentement de de Fleins, ancien abbé, loue Répassac à Pierre Rossignol 450 liv. plus 5 pugnerées. — 3 juin 1752 : Chibert loue à Pierre Rossignol le moulin de Répassac pour 550 liv. plus 5 pugnerées, moitié seigle, moitié froment, rente directe de l'abbaye. — 12 octobre 1761 : Joseph de La Malatie, abbé régulier du Rivet, loue le même à Charles Lacroix, ajoutant aux précédentes charges 5 paires de chapons, 5 paires de canards.

(2) L'auteur fait cette supposition à cause d'une lettre où M. de Chibert dit qu'il a été mis en possession de son abbaye en 1755. On peut croire qu'il parlait non d'une autre abbaye, mais du Rivet ; au lieu d'écrire 1745, date certaine de sa prise de possession, peut-être aura-t-il écrit par mégarde 1755, d'autant qu'une autre lettre du même M. de Chibert porte la date du 15 octobre 1761. S'il s'était retiré pour recevoir la direction d'une autre abbaye, comment expliquer la rente de 800 liv. dont il est parlé dans le texte, quelques lignes plus bas ?

Pardon et Bieujac, qui ne donnaient en 1757 que 2,070 liv. soient portées en 1779 avec le chiffre de 4,910 liv. De même, une métairie, le Bourdieu, qui, en 1757, n'avait qu'un revenu de 224 liv., en donnait aussi en 1779 un de 1,675 liv., soit que la valeur des terres eût augmenté, soit qu'on eût ajouté de nouvelles terres aux anciennes possessions, soit aussi que l'argent fût devenu moins rare.

La Malatie, comme son prédécesseur, n'a rien laissé qui annonce un administrateur difficile ou un esprit contentieux. Il faut même que sur la fin de ses jours il ait un peu négligé les affaires matérielles du couvent, puisque, à cette époque, les payements des fermes étaient considérablement arriérés. Peut-être fit-il une longue maladie dont nous n'avons pas le détail. Nous savons seulement, par un état des dépenses faites à cette époque, qu'alors il n'y avait encore que trois religieux au couvent : l'abbé, le prieur, F. Royé, et un religieux, dom Déjols, qu'avaient précédés dom Soyé, déjà connu, et dom le Belloc. L'abbé mourut, avons-nous dit, vers le milieu de l'année 1778. A sa mort, on fit sonner les cloches dans toutes les églises qui relevaient du monastère ; on célébra aussi dans chacune d'elles le service divin pour lui, et c'est à Brannens qu'eut lieu l'enterrement. Après sa mort, le monastère demeura un an sans abbé ; car ce ne fut que dans le mois de juin 1779 que messire Charles-Benjamin de Buffon fut nommé à cette place.

Pendant cette vacance, nous voyons que les moines vivent un peu largement. Sur l'état de leurs dépenses figurent des pâtisseries, des pralines, des huîtres, quelques ortolans, puis deux domestiques, puis un abonnement à la *Gazette de France;* enfin une cheminée en marbre, une table de marbre, trumeau, etc. : ces meubles-là indiquent que les bâtiments du monastère avaient été entièrement réparés par La Malatie et probablement dans l'état où ils sont actuellement. Les dépenses, cette année, s'étaient élevées à près de 17,000 liv. Cependant, lorsque le successeur de La Malatie prit possession du Rivet, il restait encore des revenus de l'abbaye 17,843 liv. 9 d. La Malatie ne pressait pas beaucoup ses débiteurs. Lorsqu'il mourut (1), les fermiers de l'abbaye lui devaient des sommes considérables (2) ; d'ailleurs, ils faisaient

(1) 8 mars 1779.

(2) 15 avril 1780 : Assignation à plusieurs habitants de la Réole et autres lieux qui avaient pris à ferme une partie des biens de l'abbaye des mains de J.-Joseph de La Malatie à raison de 3,825 liv. par an ; ils sont sommés de payer neuf années, soit

d'énormes bénéfices sur l'inexpérience ou la bonté des abbés. En 1789, un M. Lebreton, qui avait affermé la majeure partie des biens de l'abbaye pour la somme de 9,850 liv., trouva à sous-affermer pour 11,880 liv. Mais n'anticipons pas.

Messire Charles-Benjamin de Buffon avait donc succédé à La Malatie en juin 1779. Nous ne connaissons de lui qu'un acte contre les fermiers de l'abbaye qui n'avaient pas payé leurs fermes. On nous a parlé aussi d'un portrait de cet abbé où il était, dit un témoin oculaire, représenté en costume laïque. Le tableau ayant disparu, nous n'avons pu vérifier le fait. Il ne paraît pas, au reste, que cet abbé ait résidé assidûment au Rivet (1). C'était un dom Déjols qui, sous son admi-

31,725 liv., déduction faite des sommes payées dont ils pourraient fournir quittance : requérant la poursuite, messire Charles-Benjamin de Buffon, abbé du Rivet.

(1) Grâce à l'obligeante entremise de M. Nancel-Penard nous avons reçu de M. Henri Nadault de Buffon une lettre aussi intéressante qu'aimable dont nous croyons devoir mettre les passages essentiels sous les yeux de nos lecteurs. Nous prions notre honorable correspondant d'agréer l'expression de notre bien respectueuse et sincère reconnaissance.

« Paris, 23 juin 1881.

« Monsieur l'Abbé,

« M. Guillemot, de Dijon, me fait part de l'intéressant travail sur l'Abbaye du Rivet que vous publiez dans la *Revue catholique de Bordeaux* et de votre désir d'avoir des renseignements biographiques et historiques sur l'abbé Leclerc de Buffon, frère de notre grand naturaliste.

« L'abbé du Rivet était un homme aussi distingué par les qualités du cœur que par celles de l'esprit. Il a écrit dans plusieurs recueils scientifiques, notamment dans le grand recueil bourguignon connu sous le titre de *Collection academique*. Il a été abbé du Petit-Citeaux en Bourgogne avant de devenir abbé du Rivet.

« La correspondance inédite et annotée de Buffon, mon arrière-grand-oncle, que j'ai publiée en 1860 et dont la bibliothèque de Bordeaux doit posséder au moins un exemplaire, renferme quelques documents relatifs à l'abbé du Rivet : Il eut notamment avec son évêque des difficultés dont j'ignore la nature, mais qui préoccupaient Buffon, comme vous pourrez le voir dans sa correspondance...

« J'ai l'honneur d'être, etc., H. Nadault de BUFFON.

Voici les renseignements que nous avons trouvés dans la *Correspondance inédite de Buffon*, ainsi que dans les notes qui contribuent puissamment au sérieux et piquant intérêt de ces deux volumes de lettres.

Benjamin Leclerc de Buffon épousa, en 1706, Anne-Christine Marlin.

De ce premier mariage, Benjamin Leclerc eut quatre enfants : l'aîné fut Georges-Louis Leclerc de Buffon, l'immortel naturaliste ; le second Jean-Marie Leclerc qui fut prieur de Flacey, de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Sens ; le troisième fut Jeanne Leclerc, qui mourut supérieure des Ursulines de Montbard ; le dernier fut notre abbé du Rivet, Charles-Benjamin Leclerc, né le 22 juillet 1712 : il mourut prieur de l'abbaye du Petit-Citeaux et vicaire général du même Ordre.

Aimant l'étude, ne craignant pas les longs travaux, Charles-Benjamin, dans un

nistration, signait souvent les reçus. Quand eut-il un successeur, nous l'ignorons. Ce fut au moins en l'année 1790. Alors, Thomas d'Orves avait le titre d'abbé (1). Il ne le garda pas longtemps. La Révolution venait d'éclater, et, avant de porter les derniers coups à l'autorité civile, elle ébranlait la religion, son plus ferme appui. Le 13 février 1790, un décret abolit les Ordres religieux et supprima la plupart des couvents. Aussitôt les biens du Rivet furent mis en vente

---

procès suscité à son Ordre, fit pour sa communauté des recherches laborieuses et difficiles; il entreprit de la défendre et gagna son procès.

« *A Monsieur le Comte de Buffon, officier aux gardes françaises.*

« Montbard, le 27 mai 1782.

« Moncher fils..., Votre colonel, le bon maréchal [de Biron] m'a fait dire qu'il était enchanté des tulipes que vous lui avez envoyées de Hollande l'année dernière; elles sont très belles et ont parfaitement réussi. Il a demandé en même temps de mes nouvelles et des vôtres et je crois que, si notre grande impératrice [Catherine II] vous disait quelque chose d'agréable pour lui, vous feriez bien de le lui écrire, sans augmenter ni diminuer sur ce qu'elle vous aura dit...

« Tâchez, mon cher ami, de vous bien conduire et de ne pas déplaire à la grande princesse que vous avez le bonheur de voir. Témoignez-lui surtout ma vive et respectueuse reconnaissance et combien je suis flatté de son estime. Vous savez que sa lettre a été admirée de tout Paris; cependant j'ai cru devoir, par respect, n'en point donner de copies, non plus que des miennes... Vous devriez donner de vos nouvelles à votre oncle, le chevalier de Buffon, qui est à Brest avec son régiment. L'abbé du Rivet est obligé de plaider contre l'évêque d'Autun, (*) et son premier moyen est de dire que le roi ne lui a pas donné une abbaye pour le faire mourir de faim. Vous devriez aussi écrire à ce bon oncle; ce serait une grande consolation pour lui. Adieu, mon très cher fils, je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

« Le Comte de Buffon. »

[De la Collection de M. Henri Nadault de Buffon.]

« *A M. le comte de Buffon, officier aux gardes françaises.*

« Montbard, le 18 août 1782.

« ...Tous vos parents et amis se portent bien et demandent chaque jour de vos nouvelles. Vous devriez écrire au moins à quelques-uns de vos parents; vous en serez quitte pour trois ou quatre lettres à vos oncles. Le pauvre abbé du Rivet est forcé de plaider au sujet de son énorme pension, et je crains fort que les inquiétudes au sujet de cette affaire ne lui soient funestes. Il me paraît qu'il a envie de donner la démission de son abbaye; mais il ne veut point de celui pour lequel vous aviez négocié auprès de la comtesse de Molain, et je ne le désapprouve pas.

« Le Comte de Buffon. »

(1) 25 octobre 1785 : Reconnaissance à M. de La Lande de Poussignac d'une somme de 4,000 liv., par frère Thomas d'Orves, abbé du Rivet, ordre de Citeaux, diocèse de Bazas et Déjols, prieur et procureur. (*Archives privées du Carpia.*)

(*) L'abbé du Rivet avait été revêtu d'un bénéfice dans le diocèse d'Autun; l'évêque, tout en lui reconnaissant le titre que lui avait conféré la nomination du roi, refusait de l'investir et ne lui laissait toucher aucun des revenus de son abbaye. L'affaire fut portée devant le tribunal de Dijon, et l'abbé de Rivet gagna son procès.

et achetés, le 30 mars 1791, par un honorable habitant de la Réole, qui n'apprécia pas sans doute à sa juste valeur la nature de sa démarche, mais qu'il ne faut pas confondre avec tant d'acquéreurs de biens nationaux. Ce fut, en effet, au prix de 93,000 liv., payées intégralement dans l'intervalle de moins de six années, qu'il fut mis en possession de cette propriété (1). Les droits seigneuriaux, et à plus forte raison les dîmes ecclésiastiques, n'y furent pas attachées, ce qui démontre l'importance qu'avaient acquise les possessions du monastère.

Telle était pourtant la force de l'habitude qu'après l'acquisition du Rivet un citoyen de Bieujac, dont le nom nous échappe (2), paye encore une fois la rente seigneuriale d'une paire de poulets.

Cependant les religieux du Rivet qui, à cette époque, étaient réduits à deux, savoir l'abbé et le prieur, ne furent pas obligés à quitter sur le champ le monastère. Après l'acquisition par Montaugé, d'Orves demeura trois mois au couvent, et il excita par sa conduite les plaintes du nouvel acquéreur, lequel le dénonça aux autorités de Périgueux comme ayant exercé sa patience par des actes continuels de rapacité. Thomas d'Orves n'était aucunement dans son tort : il demeurait chez lui, et ses revendications n'étaient que trop légitimes. Toutefois il faut avouer que cet abbé n'a pas laissé une haute estime de sa personne et de son état. Ce n'était pas non plus un homme aimable, contrairement à son prieur dont nous ignorons le nom. A la suite de ses démêlés avec le nouveau maître du Rivet, d'Orves se retira à Langon, où il mourut sans doute.

Le Rivet se dépouilla peu à peu des marques de sa destination religieuse. Lorsque les églises se rouvrirent, l'autel à la romaine qui parait le chœur fut vendu à Bazas, dont il décore aujourd'hui l'antique cathédrale ; seulement le baldaquin a disparu pour ouvrir la vue sur les allées du chœur et sur les vitraux qui ornent les chapelles du chevet. Les grilles, rampes et boiseries disparurent aussi ; et enfin l'église elle-même fut détruite, à l'exception de la nef depuis longtemps attribuée à des usages profanes. G. Larrieu.

(1) 27 messidor an III de la République : Final payement par le citoyen Montaugé de 93,000 liv., prix auquel lui avait été adjugée, le 30 mars 1791, la ci-devant abbaye du Rivet, située à Brannens, et provenant des ci-devant Bernardins.

(2) En 91, Montaugé reçoit encore 4 poulets de rente de Pierre Coulomb ou Coutant, bourgeois à Bieujac.

DIALOGUE PHILOSOPHIQUE

ENTRE UN VIEILLARD ET UNE JEUNE FILLE

« Pourquoi me demander, enfant, ce qu'est la vie ?
Elle s'offre si belle à votre âme ravie
Que si je vous réponds, vous ne me croirez pas.
J'ai sondé le néant des choses d'ici-bas :
Partout j'ai rencontré faux éclat et mensonge ;
Tandis que vous, dont l'œil à peine ouvert se plonge
Dans l'avenir, ce ciel sans nuage apparent,
Vous voyez tout en beau, vous voyez tout en grand.
Hélas ! en vieillissant comme on devient morose !
Sous deux aspects toujours s'offre à nous chaque chose :
L'apparence qui trompe et la réalité
Qui sans ménagement montre la vérité.
L'illusion de loin excite notre envie ;
La vérité nous blase... Avancez dans la vie,
Vous que la vie enchante. Un jour viendra — trop tôt —
Où vous ne verrez plus rien de grand, rien de beau.
De votre âge et du mien telle est la différence :
Vous, ignorant beaucoup, vous vivez d'espérance ;
Pour avoir trop appris, moi, je suis trop déçu,
Et maintenant je dis : « hélas ! si j'avais su ! »
Et je vis de dégoût, d'ennui morne... A mon âge,
Enfant, vous comprendrez cet étrange langage.
Ne vous ai-je pas vue, attentive à vos fleurs,
Tout à l'heure admirer leurs brillantes couleurs ?
Ces roses, ces œillets qu'un vif éclat décore
Captivaient vos regards ; à la prochaine aurore,
Que votre pied léger erre dans le jardin,
Vous saurez que les fleurs ne durent qu'un matin !
Eh bien ! voilà la vie !... O sombre destinée !
Naître, s'épanouir, briller une journée ;
Aux yeux d'un monde vain, de la splendeur épris,
Se faner et joncher le sol de ses débris !...
Ce qu'est la vie encore ? Un nuage qui passe,
Attire nos regards, en franchissant l'espace,
Et dans les cieux profonds disparaît pour toujours ;
Un fleuve vers la mer précipitant son cours ;
Une flamme qu'un souffle éteint, une ombre, un rêve
Qui, né dans le plaisir, dans la douleur s'achève,
Un ruisseau qui s'en va, fredonnant sa chanson,
Se perdre dans le sable au détour du buisson.

Il est amer, allez, quand on arrive au terme,
Lorsque l'esprit se voile et que le cœur se ferme,
Il est amer de dire après qu'on a joui :
« Tout est vide ! » Et voilà mon aveu d'aujourd'hui !
Croyez donc au bonheur, croyez à sa durée,
Jeune fille, rêvez l'existence dorée,
Le rire sans les pleurs, le matin sans le soir.
Abandonnant votre âme aux ailes de l'espoir,
Montez dans l'avenir, horizon sans limite,
Et cet ardent essor auquel votre âge invite
Au réel dur et froid se heurtera soudain,
Et vous regarderez la vie avec dédain,
Et peut-être, brisée, oserez-vous maudire...
Pauvre enfant !... je me tais : c'est assez vous en dire. »

Elle écoutait, pensive et triste : ses grands yeux,
Avant de lui répondre, interrogeaient les cieux.
Bientôt, comme un rayon qu'aucune ombre n'efface,
Un sourire angélique illumina sa face ;
Un éclair de bonheur traversa son regard,
Et, sereine, elle dit au sceptique vieillard :

« Ami, votre sagesse est la philosophie
D'un homme qui ne voit qu'un côté de la vie.
Faut-il vous l'avouer ? Un si grave discours
De mon insouciance interrompant le cours,
Désole mon amour sans troubler ma pensée.....
L'apparence est la vie ici-bas dépensée,
Laissant notre cœur vide, inquiet, soucieux ;
Mais la réalité nous attend dans les cieux.
Voilà les deux côtés de l'existence humaine,
Ciel et terre, âme et corps. Un sûr instinct nous mène
Au bonheur par la Foi, l'Espoir, la Charité.
Vous regardez le temps, et moi, l'Éternité.

F.-D. Auditeur.

UNE LETTRE INÉDITE

DU COMTE DE PROVENCE (LOUIS XVIII)

« MONSIEUR part le 10 juin pour Bordeaux, Toulouse, Marseille et Toulon. Il est accompagné du duc de Laval, son premier gentilhomme de la chambre ; du marquis d'Avaray et du comte de Crenay, maîtres de sa garde-robe ; du marquis de Lévis et du comte de Chabrillant, capitaines de ses gardes ; du marquis de Montesquiou, son premier écuyer ; du comte de Modène et du marquis de la Châtre, ses gentilshommes d'honneur ; du comte de Mesnard, un de ses gentilshommes de la chambre (1). »

C'est en ces termes que la *Gazette de France* (13 juin 1777) annonçait la visite que le comte de Provence, frère de Louis XVI, venait d'entreprendre dans les principales villes de nos provinces méridionales. On sait quels témoignages unanimes de respect, de dévouement et d'admiration il recueillit partout sur sa route, et nous ne voulons pas refaire des récits qu'on peut trouver dans les journaux du temps ou des publications plus récentes (2). Mais il est certain que les fêtes données à Bordeaux restèrent au nombre de ses meilleurs souvenirs. Aussi, trente-sept ans plus tard, lorsque la généreuse ville, qui venait

(1) La *Gazette* du 30 juin ajoute le comte de Vaux, maréchal des camps et armées du roi. C'est celui-là même qui succéda, en 1781, dans le commandement de la Franche-Comté, au comte de Broglie surpris par une maladie mortelle à Bordeaux où il s'était rendu pour tenir un conseil de guerre.

(2) On lira avec un véritable intérêt le chapitre que M. le Vicomte de Poli consacre à ce voyage dans sa biographie de *Louis XVIII*, livre nourri de faits curieux et d'une diversité fort attirante (Paris, aux bureaux du journal la *Civilisation*, rue de la Grange-Batelière, 12).

d'arborer avant toutes les autres le drapeau des lis, lui fit exprimer son désir impatient de le voir entrer dans ses murs, Louis XVIII ne manqua point de rappeler ce voyage de sa jeunesse à la députation bordelaise qui apportait aux exilés d'Hartwell un premier message de bonheur.

Si les brusques événements du 31 mars 1814 n'avaient pas contraint Louis-le-Désiré de hâter sa marche sur Paris, en privant Bordeaux de la visite promise dans sa lettre au comte de Lynch, il eût suscité sans contredit, parmi les habitants de la ville fidèle, un enthousiasme autrement vif que celui qui signala les fêtes de 1777.

Elles avaient été pourtant fort brillantes ces réjouissances du premier voyage en Guyenne, et le comte de Provence — devenu MONSIEUR depuis l'avènement de Louis XVI — aura raison de s'écrier au retour, en tombant dans les bras du roi : « Oh ! mon frère, que nous sommes aimés ! »

« Ce prince a très bien pris ici », écrivait-on de Bordeaux, à la date du 21 juin 1777. Lui-même sut témoigner à diverses reprises qu'il était sensible à ce bon accueil, et, la veille du départ, on surprit dans ses yeux des larmes de véritable émotion, tandis qu'il écoutait sous les regards de la foule « le compliment d'adieu (1). »

« Ce peuple m'attendrit ! » répètera-t-il bientôt à Toulouse, en entendant les acclamations qui, là encore, le saluent de toutes parts. Aux souhaits de bienvenue il répond avec autant de cœur que d'esprit, car les mots heureux sont chez lui de source et viennent de nature. Il est vrai qu'on le lui rend bien quelquefois et qu'il s'attire les répliques les plus délicates. C'est ainsi qu'exprimant un jour à la garde d'honneur qui stationnait près de sa porte la peine qu'il éprouve à voir tant de braves gens prolonger pour lui de pénibles veilles : « Eh quoi ! reprend l'un d'eux, avant de vous connaître nous étions disposés à donner notre vie pour vous, et, maintenant que nous vous connaissons, vous ne voulez pas que nous vous donnions quelques heures de notre sommeil (2) ! »

Je ne dirai rien des hommages qu'on lui prodigua dans sa terre de Provence et dans la ville française des papes. S'il faut en croire le

(1) Cf. Bachaumont, X, 174.

(2) N'ayant pas sous les yeux le texte même de la relation où j'ai lu ces paroles, je les cite un peu de mémoire, mais la pensée est bien celle-là (*Bibl. nation.* LK^7 9747).

chroniqueur, Monsieur, de retour à Paris, aurait résumé ses impressions en déclarant « avoir été reçu à Aix en premier président, à Bordeaux en gouverneur, à Marseille en roi (1). »

D'autre part, il faut le dire, certaine critique sournoise s'exerçait dans l'ombre à dénaturer le caractère de cette tournée des princes (2). Sans parler de la parodie burlesque d'un Trissotin de comptoir qui jouait déjà comme un faux air de révolution (3), je vois qu'on reprochait alors deux choses au comte de Provence : le faste qu'il aurait déployé dans son voyage et l'attachement qu'il y manifesta pour ce qu'on était convenu d'appeler « le parti jésuitique. »

Au dire de Mercy-Argenteau, ce faste contrastait d'étrange sorte avec la simplicité de l'empereur Joseph II, lequel, sous le nom de comte de Falkenstein, faisait précisément son entrée à Bordeaux le lendemain du départ de Monsieur. Le frère de Marie-Antoinette se serait montré « surpris et scandalisé de cette méthode de voyager ; » il n'y aurait même vu « qu'un étalage de moyens de se concilier l'affection publique aux dépens et détriment du roi (4). »

Que Monsieur se soit fait faire pour la circonstance « un habit enrichi de diamants estimé deux millions, » tandis que son frère d'Artois commandait « trois cent soixante-cinq paires de souliers et trois cent soixante-cinq paires de boucles toutes différentes, afin d'en pouvoir changer chaque jour (5) ; » que la comtesse de la Marck, dans sa lettre à Gustave III, ait parlé de « dépense affreuse, » de « dévastation des postes et des provinces, » et qu'elle s'égaie sur « la graisse surprenante » que le prince en rapporte (6) ; je ne veux voir là qu'un

(1) *Journal de Hardy* (17 juillet 1777).

(2) Le comte d'Artois, frère de Monsieur, venait d'achever une tournée toute semblable dans les provinces de l'Est et du Sud.

(3) M. de Poli cite ce début du « poème en deux chants » dans lequel le négociant Bardon-Serane exerce sa verve aussi boiteuse que railleuse :

> Je chante le premier des Messieurs de la France,
> Cy-devant Monseigneur le Comte de Provence
> Et, depuis quelque temps, Monsieur, frère du Roy,
> Qui peut-être après luy nous donnera la loy.

(4) Lettres du 1er et du 16 juillet 1777 à l'impératrice Marie-Thérèse (*Arneth*, t. III, p. 91, 97).

(5) *Correspondance secrète* éditée par M. de Lescure, t. I, p. 56. — On a prétendu que ce genre de prodigalité était en quelque sorte de tradition dans l'ancienne monarchie. Les prodigalités sont de tous les régimes, mais il en coûte parfois aux contribuables, même après 89, plus que la façon.

(6) « Monsieur est revenu gros comme un tonneau. » (Lettre du 7 août 1777.)

thème facile à plaisanteries, pour ne rien dire des exagérations évidentes. Mais quand le prince étranger s'échappe à conter que les nôtres « ont fort mal réussi » dans les provinces, je ne puis me tenir de soupçonner au fond de ces propos une pointe secrète de jalousie et d'aigreur.

A Bordeaux notamment, le contraste avait été loin de tourner à l'avantage de Joseph II. Tandis que Monsieur venait de conquérir d'emblée les cœurs de la bourgeoisie par un de ces mots courtois et bienveillants dont nous parlions, on eût dit que l'empereur prenait plaisir à froisser un peu tout le monde, critiquant de haut les monuments, humiliant l'architecte Louis et ne se donnant pas même la peine de jeter un regard sur les Jurats que le maréchal de Mouchy lui présente (1).

On se souvenait, au contraire, de l'affabilité avec laquelle le comte de Provence s'était prêté à chacun ; on redisait sa réponse à ce même maréchal l'invitant à visiter la Bourse : « Ce n'est pas l'édifice que j'irai voir, je veux aller faire une visite aux négociants bordelais dans leur hôtel. » Inutile d'ajouter lequel des deux nobles voyageurs laissa derrière lui plus de regrets (2).

Mais une question plus intéressante serait de savoir quels étaient à cette époque les vrais sentiments du comte de Provence à l'endroit des croyances et des pratiques religieuses.

Nous avons vu tout à l'heure qu'il était accusé d'entretenir encore de vives sympathies pour les partisans d'une société proscrite, dont, au rapport de Hardy, on le suspectait d'être toujours « un protecteur

---

(1) Pas plus qu'il n'avait daigné, le jour de son arrivée, paraître un instant à la fenêtre de l'hôtel où il était descendu, afin de saluer la foule énorme qui piétina sur place, en dépit de la pluie, jusqu'à neuf heures du soir. (Cf. Bachaumont, t. X, p. 176, 177).

(2) M. de Poli raconte, sur la foi de ne je sais trop quelle relation, un fait assez amusant qui expliquerait quelques-unes des poussées d'humeur de Joseph II à l'encontre du voyage de Monsieur. Le hasard aurait voulu qu'il entrât incognito dans la ville de Nîmes, le jour même où on s'y préparait à recevoir le comte de Provence. Voyant les paysans se presser en foule aux portes, frappé d'autre part de l'animation joyeuse qui règne dans la vieille cité, il questionne des passants : — « Où allez-vous ainsi ? Sauriez-vous donc que l'empereur arrive aujourd'hui dans vos murs ? — L'empereur ! répond un homme du peuple. Bon ! nous nous soucions bien de tous les empereurs du monde, quand il nous vient un frère de notre roi ! » (*Louis XVIII*, p. 36, 3e édition.)

des plus décidés; » opinion, du reste, qu'il avait « parfaitement justifiée dans le cours de son voyage (1). »

Outre que Monsieur ne se cachait pas de placer au mieux ses affections sérieuses, il affecta de provoquer à ce sujet un incident bien fait pour ne point passer inaperçu.

Pour le comprendre, il faut se rappeler avec quelle fermeté, quinze ans auparavant, le président Boyer d'Eguilles avait lutté dans le parlement d'Aix afin de s'opposer à l'arrêt qui menaçait au cœur la Compagnie de Jésus. C'était, en vérité, se faire le champion d'une trop mauvaise cause pour ne pas se perdre en la perdant. Rayé du nombre des magistrats, pourchassé bientôt comme un ennemi public, il avait vu confisquer sa charge, et ses réclamations au conseil d'État du roi rester lettre morte. On sait que les choses en vinrent au point qu'il fut obligé de passer à l'étranger, pour se soustraire, malgré la protection du Dauphin qui le couvrait, à d'impitoyables poursuites. Rentré en France après cinq ans d'exil, il refusa de reprendre les hautes fonctions dont on l'avait injustement dépouillé, et attendit la fin de ses jours dans le silence de la plus honorable retraite.

Ce fut donc une façon de coup de théâtre, lorsque Monsieur, qui recevait à Aix les députés du parlement, leur exprima sa surprise de ne point apercevoir parmi eux l'ancien président à mortier. Il fallut bien répondre que Boyer d'Eguilles ne faisait plus partie de leur corps, sans toutefois souffler mot des motifs d'un éloignement que le comte de Provence connaissait d'ailleurs mieux que personne. Heureux de rendre publiquement justice à l'homme de bien, le frère du roi voulut qu'on mandât aussitôt ce magistrat intègre, l'assurant « qu'il conservait pour lui les mêmes sentiments de feu le Dauphin son père, et qu'il désirait trouver l'occasion de pouvoir le lui prouver (2). »

Cet incident voulu et cherché, divers témoignages de même nature donnés au cours du voyage, l'affectation que mit le comte de Provence à se rendre de Tours à Bordeaux, sans s'arrêter au château de Choiseul près duquel il passait (3) : tout parut alors une preuve que

(1) Hardy (22 janvier et 17 juillet 1777).

(2) *Ibid.*

(3) Je sais que Joseph II ne s'arrêta pas davantage dans cette splendide demeure de Chanteloup disposée pour le recevoir : ce fut même une mortification des plus cuisantes infligée au parti Choiseul qui avait compté sur la présence de ce prince pour appuyer sa faveur auprès de Marie-Antoinette, et peut-être aussi pour préparer le retour de l'ancien ministre aux affaires.

rien n'était changé dans les dispositions religieuses de ce prince. Sans doute il y avait là une question de politique autant que de religion, mais, quels que soient les gages que Monsieur ait fournis aux idées de l'époque dans la première phase de sa vie, nul doute qu'il ne doive aux influences de ce fameux « parti jésuitique » le bonheur de n'avoir pas déserté avant la Révolution la pratique de ses premiers devoirs.

Je dis, *avant la Révolution,* car il ne m'appartient pas en ce moment de trancher la question des croyances du roi Louis XVIII, question controversée encore parmi les historiens des différents partis (1). Comme on a soulevé des doutes sur ce point (tant à cause de certain épisode du voyage de 1777, qu'à raison de la société un peu mêlée de lettrés et d'artistes qu'il recevait à son château de Brunoy), j'ai voulu signaler un document nouveau qui peut entrer en compte pour la recherche de ce problème historique.

C'est une lettre que j'ai copiée sur l'autographe, il y quelques années, dans les archives royales de Turin. Elle fut adressée par le comte de Provence, alors âgé de vingt-sept ans, à sa bien-aimée sœur, la sainte Marie-Clotilde, mariée depuis 1775 au prince de Piémont. On y verra que le futur roi de France avait, en ce qui touche à l'accomplissement de ses devoirs religieux, autre chose que des dispositions platoniques :

« A Versailles, ce 19 avril 1782.

« Pour répondre d'abord à votre question, ma chère sœur, je vous dirai que la reine et la comtesse d'Artois ont eu une grande facilité pour faire leurs Pâques le samedi-saint, parce que les offices de la paroisse commençant de bonne heure ici, on a du temps de reste après ; mais de plus l'office se fait dans le chœur, et il y a des autels aux chapelles latérales où elles ont été. Ce n'est pas une chose nouvelle, et quand le feu Roy faisoit ses Pâques, c'étoit toujours le samedi-saint ; ni vous ni moi ne nous en souvenons, attendu que la dernière fois étoit en 1738, si je ne me trompe (2), mais je l'ai entendu dire et cela est certain. La même

(1) Voir le chapitre XXVI du *Louis XVIII* de M. de Poli, dans lequel les témoignages sont condensés en quelques pages instructives.

(2) Il ne se trompait malheureusement pas. Le duc de Luynes, qui enregistre encore les pâques de Louis XV à la date du samedi 5 avril 1738, garde plus tard sur cet article un silence significatif, ou bien il se contente d'écrire, comme en 1740 : « Le roi n'a point été aujourd'hui (16 avril) à la paroisse. » Hélas ! Marie Leckzinska était délaissée depuis deux ans, et la vénérable Mme Louise sera bien *Madame Dernière.*

raison qui vous empêche d'écrire le vendredi-saint me laisse un peu de liberté ce jour-là (1), car je tiens toujours à mon cher mercredi et il n'y a qu'une chose qui m'étonne, c'est que tout le monde ne le veuille pas prendre aussi. Ce n'est pas qu'il n'y ait deux Épitres et une Passion, ce qui doublé ne laisse pas que d'être long, mais à une messe de communion la longueur n'y fait pas grand chose (2). De plus j'ai une raison ; c'est que les offices de la semaine sainte sont terriblement longs, et si je ne mettois pas ma communion le plus près possible pour me réchauffer un peu, je n'y pourrois pas tenir; si au contraire je ne faisois mes Pâques qu'après la semaine sainte, ces mêmes offices m'auroient tellement usé l'attention, qu'il ne m'en resteroit plus la dose nécessaire. Voilà ma raison que votre sagacité vous fera aisément sentir et trouver bonne (3)...

Adieu, ma chère sœur, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

Louis Stanislas Xavier (4).

Un philosophe du XVIe siècle, Charpentier, reprochait à certain érudit de son temps « d'être de ceux qui suivent le vent de la fortune et n'oyent la messe que d'un genou. »

Louis XVIII était plus sincère, quand il se fit un devoir d'assister chaque matin au Saint-Sacrifice. On assure qu'il n'y manqua pas un seul jour de sa vie. Châteaubriand, qui, dans ses *Mémoires d'Outre-*

(1) C'était un pieux usage, pour la famille royale de France, de passer dans une sorte de retraite la veille du jour de communion. Marie-Clotilde, qui avait dû conserver à la cour de Sardaigne cette tradition respectable, imposait naturellement une trêve à sa correspondance le vendredi-saint, puisqu'elle faisait ses pâques le lendemain. Le comte de Provence, au contraire, était libre ce jour-là, attendu qu'il avait déjà fait les siennes le mercredi, comme il s'en explique dans sa lettre.

(2) Encore une tradition de la cour de France. Les jours de communion, on entendait une seconde messe en action de grâces. Le comte de Provence, qui choisissait pour ses pâques le mercredi-saint, trouvait un peu long d'entendre une seconde fois les deux épitres et la Passion du jour ; mais, ainsi qu'il le dit avec une simplicité charmante, « à une messe de communion la longueur n'y fait pas grand chose. »

(3) Le reste de la lettre roule sur certaines nouvelles du jour qui n'ont plus de rapport avec ce qui précède. Nous pouvons en faire grâce, pour cette fois, à nos lecteurs.

(4) Ce nom de *Xavier* aussi bien que celui de *Xavière* donné à sa sœur, avait été choisi par le Dauphin leur père en témoignage d'affection pour la Compagnie de Jésus. Louis XVIII, qui garda toute sa vie un souvenir reconnaissant au P. Berthier et à la société dont ce religieux était membre, écrira un jour en note sur l'ouvrage de Proyard, *Louis XVI détrôné avant d'être roi* : « C'est avec bien de la justesse et de la raison que l'auteur représente la suppression des jésuites comme une des premières causes de nos malheurs. » (Voir la lettre autographe citée par le P. de Ravignan dans son *Clément XIII et Clément XIV*, p. 531).

tombe, ne trouve qu'un mot théâtral pour caractériser la mort très chrétienne de La Harpe le converti *(Il n'a pas manqué sa fin!)*, insinue, il est vrai, que la religion pouvait bien n'être pour le petit-fils de Louis XV « qu'un élixir propre à l'amalgame des drogues de quoi se compose la royauté. » D'autres préfèrent en appeler à ce témoignage grave d'un homme qui fut souvent placé pour bien savoir·

« Beaucoup de gens, dit le duc de Doudeauville, pensent que Louis XVIII était très peu religieux ; j'ai toujours pensé le contraire, et, ces jours-ci, j'en ai acquis une preuve de plus. Quelqu'un, qui était dans l'intimité de Mme la comtesse du Cayla, me racontait qu'un jour, étonné de ce qu'elle n'allait pas comme à son ordinaire passer sa journée avec le roi, cette dame lui dit : *Il fait ses dévotions, ainsi qu'à toutes les grandes fêtes de l'année, et il passe la veille de ces fêtes dans la retraite* (1). »

Quoi qu'il en soit, la lettre qu'on vient de lire n'est pas pour décourager ceux qui estiment que la jeunesse de ce prince ne fut pas voltairienne, du moins au sens où on l'a dit.

E. Regnault, *S. J.*

VISITE A UN CIMETIÈRE JUIF

Je ne sais quel samedi de septembre 187..., il y eut grand émoi chez le concierge du cimetière israélite de la ville de L. Deux ecclésiastiques, en plein costume, venaient de franchir la grille qui ferme le champ des morts, et s'avançaient résolument du côté des tombes, dont ils désiraient étudier les inscriptions ! On leur avait dit, et c'était vrai, que l'entrée du cimetière juif était parfaitement libre pour toute sorte de personnes ; seulement, ils avaient été malheureux dans le choix de leur jour, car c'était tout à la fois le sabbat et le commencement de l'année civile des Juifs (1er *tischri*).

Il y eut, entre le concierge, sa femme et une amie qui les visitait

(1) *Louis XVIII*, p. 318.

alors, une consultation rapide, dont les échos parvinrent jusqu'aux deux hébraïsants. Ceux-ci avaient bien quelque raison de craindre qu'on ne leur signifiât un congé peu honorable, quand l'amie, une *libérale* sans doute (1), dit à ses hôtes que le fait étant désormais accompli, et les intrus, munis de crayons et de carnets, déjà en train de noter les inscriptions, le mieux serait de les laisser en repos pour cette fois, quitte à leur donner au moment de leur départ un avertissement *de futuro*.

Le bruit des voix s'était calmé, et nos travailleurs accomplissaient avec ardeur leur tâche intéressante, quand ils aperçurent auprès d'eux, à demi cachée derrière un noir cyprès, une fillette de huit à dix ans, au profil oriental, qui les observait attentivement. Était-ce de l'espionnage? N'était-ce que curiosité? J'imaginais pour ma part que cette petite sentinelle était là par ordre, afin d'examiner notre conduite. Mais point du tout; à l'instant même où je formulais ce jugement, du reste, sans m'en inquiéter, une stridente voix de femme prononça, d'un ton où je crus pouvoir distinguer un mélange de crainte et de colère, ce simple nom : Rosa! Et aussitôt notre petite curieuse, car il devenait dès lors évident que c'était seulement une curieuse, de rentrer en courant auprès de sa mère. Un quart d'heure plus tard, et à diverses reprises, tant que dura notre séjour au cimetière, le gardien en personne daigna nous honorer de sa présence. Sans mot dire, il passait et repassait auprès de nous, jetant sur nos mains des regards furtifs. Pour le coup, c'était une véritable surveillance! Toutefois, quand il eut vu que nous n'étions nullement des profanateurs, mais des hommes d'étude, et que nous prenions un vif intérêt à son mélancolique domaine, il cessa de nous observer, s'empara bravement de deux arrosoirs et se mit à rafraîchir quelques fleurs plantées auprès des tombes les plus récentes. Ce fut notre tour d'être surpris. Comment! Arroser en un jour de sabbat et de *rôsch haschonnah* (2)! Fort à propos, le proverbe talmudique « Pire qu'un fossoyeur, » me revint à l'esprit; ce qui mit fin à mon étonnement. Pire qu'un fossoyeur! Le nôtre, avec son nez crochu, ses yeux gris,

(1) Les Juifs croyants sont aujourd'hui divisés en deux camps de tendances opposées : les uns, dits orthodoxes, veulent maintenir toutes les antiques prescriptions du Talmud ; les autres, appelés libéraux, se sont affranchis du joug des vieux Rabbins, ne le trouvant pas compatible avec la vie moderne.

(2) Le premier jour de l'année civile des Juifs (littéralement : la tête de l'année).

sa barbe mal soignée, m'eût réellement effrayé si je l'eusse rencontré le soir aux environs du cimetière, quoique ce fût au demeurant l'homme le plus pacifique.

Très peu de nos lecteurs, apparemment, ont eu l'occasion de pénétrer dans un cimetière israélite; à un plus petit nombre encore il a été donné de comprendre les inscriptions hébraïques gravées sur les pierres sépulcrales, de connaître les usages spéciaux qui se rattachent au champ des morts dans le culte juif. Nous espérons donc ne nous être pas trompé en supposant qu'on ne lirait point sans quelque attrait les renseignements que nous avons puisés, soit dans la visite mentionnée au début de ce récit et dans celles qui la suivirent, soit dans les ouvrages israélites où sont traitées ces sortes de questions.

Deux fois déjà, dans les lignes qui précèdent, nous avons employé le nom de « champ des morts » : n'était-ce pas un contre-sens ? Les Juifs, en effet, donnent à leurs cimetières la dénomination de *Beth achaïm* ou Maison des vivants, « tenant les morts pour vivants à cause de leurs âmes », comme s'exprime Léon de Modène dans son curieux ouvrage sur les cérémonies et les coutumes de ses coreligionnaires (1). Beau titre assurément, qui contient un acte de foi très explicite à la survivance des âmes et à la résurrection des corps. Du reste, telle est aussi la portée de l'expression toute chrétienne de cimetière, qui remonte aux premiers jours de l'Église (2). Le substantif grec *koimètèrion,* dont elle dérive en droite ligne, représente un « dortoir ». Quel gracieux et touchant euphémisme ! Nos défunts bien-aimés sommeillent doucement, ils ne sont pas morts d'une façon complète, car *vita mutatur, non tollitur.* Les païens, au contraire, ces pauvres païens sans espérance, ainsi que les appelait saint Paul (3), dédiaient tristement leurs tombeaux au « sommeil éternel », au « sûr repos ».

Qui n'a songé, de son vivant, au lieu où il aimerait à être enseveli après sa mort ? Dans la patrie d'abord, et sinon auprès du clocher natal, du moins à côté de quelque résidence d'adoption, où l'on aura coulé de longs et d'heureux jours. Ce sentiment est exprimé d'une

(1) *Cérémonies et coutumes qui s'observent aujourd'hui parmi les Juifs,* traduites de l'italien ; La Haye, 1682, p. 179.

(2) Voyez MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes;* Paris, 1865 p. 154 et s.

(3) I Thess., IV, 12.

manière délicate dans l'épitaphe du poète Léonide de Tarente : « Je « repose bien loin de l'Italie et de la terre maternelle de Tarente, ce « qui m'est plus amer que la mort même. » Mais l'idée religieuse, qui s'est emparée de cet instinct naturel pour le rehausser et le perfectionner, nous fait désirer quelque chose de plus quand nous pensons d'avance à notre sépulture. Quel est le chrétien qui ne souhaite pour sa dépouille mortelle le repos à l'ombre de la croix, dans une terre consacrée par les prières de l'Église, auprès des cendres de ceux qui partageaient sa foi et ses espérances ? Cest un principe surnaturel de ce genre qui inspirait à Jacob mourant cette recommandation pressante, que la Bible signale comme sa dernière parole : « Je vais être « réuni à mon peuple. Ensevelissez-moi avec mes pères dans la double « caverne qui est située au champ de l'Héthéen Ephron, en face de « Mambré, sur la terre de Chanaan, et qui a été acquise d'Ephron « l'Héthéen par Abraham avec le champ, pour en faire une sépulture « qui fût à lui (1) ». Joseph, sur le point d'expirer, priait aussi très instamment ses frères, en prophétisant qu'un jour leur postérité posséderait la terre de Chanaan, de ne pas laisser ses ossements en Égypte, mais de les emporter dans la terre sacrée de la promesse (2). Nous ne saurions donc, sans injustice, faire un crime aux descendants de ces saints patriarches d'aimer à être enterrés auprès des leurs, sur un terrain qui leur appartienne en propre. L'esprit de caste, qui les tient si étroitement unis depuis des siècles, en dépit de leur dispersion à travers toutes les contrées et toutes les races du globe, les agglomère jusqu'après le trépas. Les cimetières communs, où ils seraient associés aux *goïm*, c'est-à-dire aux non-juifs (3), leur ont toujours inspiré la plus vive répugnance : c'est pourquoi l'un des premiers actes d'une *kéhilah* (ou communauté israélite) consiste d'ordinaire dans l'acquisition d'un cimetière privé. On ne recule pour cela devant aucun sacrifice. Les plus pauvres, les plus avares, tiennent à se montrer généreux, afin d'avoir un *Beth achaïm* bien conditionné. On l'a vu récemment dans la capitale de l'Autriche, quand, pour éviter d'être enterrés avec les catholiques, les protestants et les grecs, dans

(1) Genèse, XLIX, 29 et 30.

(2) Genèse, L, 23 et 24.

(3) Littéralement le mot hébreu *goïm* signifie « nations » ; mais, d'après l'usage biblique, il désigne toutes les nations païennes par opposition au judaïsme. Or, les Juifs modernes nous traitent de païens.

le magnifique cimetière central mis à la disposition du public, sans distinction de culte, par la municipalité viennoise, les Israélites ont spontanément offert la somme de 60,000 florins, à condition qu'on leur adjugerait un terrain spécial qu'ils se sont hâtés de clore.

Lorsqu'une colonie juive est trop peu nombreuse pour avoir son cimetière particulier, elle s'entend, ainsi qu'il arrive fréquemment en Alsace, avec les communautés voisines. Chaque *kéhilah* apporte sa quote-part, et l'on achève ainsi à frais communs un lieu de sépulture situé à la portée de tous. Que si, parfois, une communauté isolée se trouve dans l'impossibilité de faire face aux frais d'installation, elle fait appel par l'intermédiaire des journaux juifs, ou par l'envoi de quêteurs spéciaux, à la charité du monde israélite, et jamais une requête de ce genre n'est adressée en vain (1).

Il n'est pas rare que, surpris par la maladie en des lieux où il n'existe aucune de leurs communautés, les Juifs donnent des ordres pour qu'en cas de mort on transporte leurs restes dans le *Beth achatm* le plus rapproché. On rencontre souvent en Amérique, conformément au même principe, des familles israélites qui portent leurs morts à une demi journée de chemin. Bien plus, on pourrait citer des cas où l'on a ainsi franchi des millions de lieues, sans avoir égard à l'énormité de la dépense, pour enterrer un Juif à côté de ses coreligionnaires (2).

Les Juifs tiennent à leurs cimetières particuliers comme à la prunelle de leurs yeux; ils sont même sur ce point d'une étrange susceptibilité, comme on le voit en parcourant leurs recueils périodiques. Malheur aux propriétaires voisins, s'ils ne sont d'une vigilance extrême ! Le plus léger oubli leur vaudra d'être bientôt dénoncés publiquement comme des « persécuteurs d'outre-tombe, des violateurs de sépulture (3). »

Le Talmud recommande très expressément aux Israélites, quand ils ont la pensée d'établir un nouveau cimetière, de choisir autant que possible un local sec, pierreux, rocheux même, où l'assimilation des corps à la terre soit opérée dans les meilleures conditions.

(1) Voyez la *Gazette générale du Judaïsme* et l'*Univers Israélite*, passim.

(2) Voyez A. Rubens, *Der alte und neue Glaube im Judenthum;* Zurich, 1878, p. 87.

(3) Voyez l'*Univers Israélite*, XVIIe année, n° 9, p. 391 et s.; comp. de Saulcy, *Voyage en Terre-Sainte*, t. II.

Dans la religion juive comme dans la plupart des autres cultes, l'ouverture d'un cimetière est toujours précédée d'une inauguration solennelle. Ce sont parfois les *cohanim* (1), c'est-à-dire les descendants d'Aaron, lorsqu'il y en a dans le pays, qui creusent ensemble la première fosse.

Les tombeaux des Juifs étaient autrefois d'une beauté proverbiale, comme le prouve cette curieuse anecdote que nous lisons dans les livres talmudiques. Nabuchodonosor était sur le point d'envahir le territoire palestinien, mais il hésitait encore à ouvrir les hostilités contre une nation qui était très puissante malgré le peu d'étendue de son domaine. Les peuples voisins, jaloux d'Israël et de sa prépondérance, auraient cependant bien désiré que les Chaldéens vinssent l'anéantir; ils envoyèrent donc des messagers à Nabuchodonosor pour le déterminer, ils l'espéraient du moins, à attaquer vivement les Juifs. Et quel argument décisif proposèrent-ils au fameux monarque pour mettre fin à son hésitation ? « Les Juifs, — tel fut le discours des ambassadeurs, — ont des sépulcres plus splendides que tes palais ! » Là-dessus, la guerre fut déclarée (2).

Simples à l'origine, et consistant soit en un grossier tas de pierres amoncelées sur la fosse, soit en une *matsébah* (c'est-à-dire un cippe) élevée sans art, les tombeaux juifs devinrent par la suite, du moins pour les personnages riches et distingués, de vrais monuments artistiques, capables d'exciter l'admiration même d'un roi babylonien. La Bible mentionne plusieurs de ces tombes magnifiques, par exemple au second livre des Rois (XVIII, 18), au livre de Job (III, 14), dans la prophétie d'Isaïe (XXII, 16), au premier livre des Machabées (XIII, 27-30). « Simon, lisons-nous dans ce dernier passage, éleva sur la sépulture de son père et de ses frères un édifice qu'on apercevait au loin et dont les pierres étaient polies par devant et par derrière. Et il plaça sept pyramides l'une en face de l'autre, pour son père et sa mère et

(1) Pluriel de *cohen*, mot hébreu qui signifie « prêtre ». De là les noms de Cohen, de Cahen, de Cohn, de Cahn, etc., que portent de nombreux Israélites. Quoique les tribus juives soient depuis longtemps mélangées et perdues, néanmoins la filiation de divers prêtres et lévites est suffisamment démontrée. Les *cohanim* n'exercent plus aucun rôle sacerdotal en Israël, le rabbinisme ayant depuis des siècles remplacé le sacerdoce; ils jouissent pourtant de certains privilèges, par exemple celui de donner la bénédiction au peuple au jour de *Kippour* ou de l'Expiation.

(2) *Traité Sanhédrin*, 96, 6.

ses quatre frères (1). Et il fit élever tout autant de grandes colonnes, et, sur les colonnes, des armes, comme un monument éternel, et, auprès des armes, des navires sculptés, pour être vus par tous ceux qui naviguaient sur la mer. » Ceux d'entre nos lecteurs qui ont contemplé aux environs de Jérusalem, ou en d'autres lieux de la Palestine, les antiques tombeaux dits des Rois, des Prophètes, des Juges, d'Absalon, de saint Jacques, etc., taillés dans le roc et d'une magnificence vraiment princière (2), ont pu comprendre ce qu'étaient autrefois les sépultures des grands en Israël. Mais, dans les cimetières juifs modernes, du moins dans ceux qu'il nous a été donné de visiter, on aurait de la peine à trouver quelque chose qui puisse exciter la convoitise d'un Nabuchodonosor. A part un petit nombre de pauvres, qui n'ont, pour marquer le lieu de leur repos, qu'un humble piquet de bois au sommet duquel un numéro d'ordre se détache en blanc sur un fond noir, tous les défunts, il est vrai, ont une pierre tombale. Toutefois, ces monuments funèbres sont d'une extrême simplicité. Ils consistent le plus souvent en une plaque de grès ou de marbre, arrondie au sommet, et plantée sur la tombe. D'autres fois, mais plus rarement, les pierres sont massives et couchées à terre ; elles affectent alors la forme d'un prisme, dont les faces supérieures sont couvertes d'inscriptions. Nous avons aussi remarqué quelques colonnes brisées.

Les sculptures sont rares sur les tombes, et d'ailleurs peu caractéristiques. Une main tenant une aiguière et versant de l'eau dans une coupe (3), quelques fleurs, deux mains entrelacées (4) : c'est à peu près tout ce qui m'a frappé en ce genre. Quelques monuments sont surmontés d'une urne funéraire. On voyait autrefois un livre gravé sur la tombe des Rabbins : n'en ayant pas rencontré, j'ignore si cet usage s'est conservé jusqu'à notre époque.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans un de ces réquisitoires terribles qu'il lançait d'une manière si légitime contre l'hypocrisie pharisaïque, fait allusion à la coutume qui régnait alors en Palestine de laver souvent les sépulcres au lait de chaux (5). » Chaque année, vers le

(1) Le septième devait servir à son propre tombeau.

(2) M. de Saulcy a donné au musée du Louvre un remarquable *loculus* découvert par lui à Jérusalem.

(3) « Sicut aqua effusus sum. » Ps. XXI, 15.

(4) Sur la tombe des personnes mariées.

(5) Saint Matthieu, XXIII, 27.

15 *adar* (1), quelques semaines avant la Pâque, tous les tombeaux étaient blanchis au badigeon, soit par honneur pour les morts, soit surtout afin que les sépulcres devinssent bien visibles, de sorte que personne ne les touchât, ce qui eût suffi pour faire contracter une souillure légale. Comparez Nombr. XIX, 16 (2). » Plusieurs des tombes juives que nous avons examinées auraient eu grand besoin d'un pareil blanchissage, car elles étaient devenues bien sombres et bien noires.

Du reste, à part quelques arbustes et quelques fleurs, aucun de ces signes d'affection dont nous aimons à orner les tombeaux de nos amis et de nos proches : ce qui donne à un cimetière juif un cachet particulier de tristesse et d'abandon. Mon attention fut cependant attirée par de petits cailloux placés sur les saillies de certaines pierres tombales, spécialement de celles qui portaient les dates les plus récentes. Comme ils n'étaient point partout en nombre égal, et que les sépultures déjà anciennes en étaient dépourvues, je devinai qu'ils devaient avoir une signification particulière; mais il me fut impossible de découvrir seul la chose signifiée. Le vieux fossoyeur vint à passer : je lui demandai compte de ce singulier emblême. « Monsieur, me répondit-il froidement, dans votre religion, quand on va au cimetière, on porte des couronnes et des fleurs pour les morts. Chez nous, on se contente de déposer sur les tombes auprès desquelles on vient prier une de ces petites pierres qui marquent le nombre des visites. »

(A suivre.) S. MARCELLIN.

LANCELOT DE MULLET

ABBÉ DE VERTEUIL

J'ai promis une note sur Lancelot de Mullet; j'exécute ma promesse.

L'abbé Du Tems le fait abbé de Verteuil en 1606 (3); mais, « d'après les actes conservés aux archives départementales » de la Gironde et

(1) Fin de février ou commencement de mars.

(2) *Évangile selon saint Matthieu, commenté* par M. L. Cl. Fillion; Paris, 1878, p. 447.

(3) *Le Clergé de France*, t. II, p. 259.

qu'a vus M. J. Delpit (1), Lancelot était déjà abbé « en 1605 ». Les registres d'insinuations nous permettent de mettre fin à ces incertitudes, et de dire que le Pape Clément VIII nomma Lancelot à l'abbaye de Saint-Pierre de Verteuil par une bulle datée de Rome *octavo calendas maii, anno nono,* c'est-à-dire le 24 avril 1600, et qu'il prit possession le 30 juin suivant (2).

En combattant les rebelles qui ruinèrent presque entièrement son monastère, Lancelot, alors revêtu du caractère sacerdotal, encourait les censures et irrégularités décrétées par les canons contre les clercs qui portent les armes et vont à la guerre. Sur sa demande, Grégoire XV lui accorda un rescrit à l'effet de se faire absoudre des peines ecclésiastiques, *quas,* dit le bref du Pape, *ob necem hæreticorum perduellium in ecclesias plebanas diœcesis Burdigalensis sævientium, contraxit, dùm bello interfuit.* En conséquence, le 16 janvier 1623, Lancelot reçut l'absolution que lui donna le délégué du Pape devant lequel il comparut en personne: ce délégué était Jacques Miard, prêtre, licencié en droit canon, chanoine de l'Église métropolitaine de Saint-André de Bordeaux, archidiacre de Cernès, protonotaire apostolique et vicaire général du cardinal de Sourdis (3).

Quelques années plus tard, Louis de Salignac, évêque de Sarlat, résigna son évêché en faveur de l'abbé de Verteuil. Le Roi avait consenti à la résignation, et Lancelot avait été préconisé à Rome par le Pape. Néanmoins, Louis de Salignac révoqua sa résignation: il y eut procès, et Lancelot de Mullet obtint d'abord du Grand Conseil une décision favorable à sa cause. Mais l'évêque résignataire présenta requête au Conseil privé du Roi, le 24 juillet 1626, et, par un décret du 29 janvier 1627, Louis de Salignac fut remis en possession de son siège, sur ce fondement que Lancelot, bien que préconisé, n'avait pas encore reçu la collation de l'évêché de Sarlat (4).

Lancelot de Mullet, qui était conseiller du Roi en son conseil d'État et privé, eut, en 1643, un autre démêlé, non pas avec un évêque,

(1) *Un curé Bordelais, recueil de Mazarinades publiées sur Louis Bonnet, curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux, réimprimées avec notes par Jules Delpit;* Sauveterre de Guyenne, 1881, in-8°, p. 101.

(2) Archives de l'archevêché, *Registre des insinuations,* année 1600, fol. 1 et 2. Peut-être l'erreur de Du Tems doit-elle être regardée comme une faute d'impression, le *6* ayant été mis pour un *0.*

(3) Archives de l'archevêché, *Registres des collations.*

(4) *Gallia christiana,* t. II, col. 1538; Du Tems, t. II, p. 632.

mais avec Pierre Caron, docteur en théologie, archidiacre de Fronsac, et vicaire général d'Henri de Sourdis, alors archevêque de Bordeaux. S'autorisant d'une bulle d'Alexandre III à l'abbé de Verteuil, Lancelot avait donné par écrit à Jean Duboscq, prieur claustral de Saint-Pierre de Verteuil, « licence et approbation d'administrer les sacrements dans toutes les églises dépendantes de la dite abbaye. » L'abbé fut cité par le vicaire général et invité à produire la bulle sur laquelle il fondait son droit. La citation, d'après un acte de Pierre Caron, du 14 janvier 1643, fut reçue d'une façon assez peu révérencieuse, et Lancelot répondit « qu'un appel comme d'abus en ferait raison, et qu'il n'était point justiciable des vicaires généraux. » Néanmoins il lui fut défendu, sous peine d'excommunication, « de donner aucune approbation pour administrer les sacrements en ce diocèse jusqu'à ce qu'il ait fait apparoir de son privilège. » L'abbé de Verteuil produisit, paraît-il, une bulle d'Alexandre III qui figure au dossier de cette affaire, mais, après l'avoir lue, je doute fort qu'elle ait convaincu les vicaires généraux (1).

Dans le même temps, ils avaient jugé nécessaire d'envoyer un second vicaire à Notre-Dame d'Ambez, annexe de Saint-Pierre d'Ambarès, dont Lancelot était curé. Ce second vicaire ne put trouver à se loger, et, s'étant présenté à De Mullet, celui-ci « lui auroit répondu qu'il perdroit plutôt mil escus et la vie que de souffrir qu'il y eut deux vicaires en la dite paroisse, et que si quelqu'un s'ingéroit dans la dite charge sans son commandement, que la rivière étoit proche... » Ce n'était là probablement qu'une plaisanterie ou une boutade un peu forte dont il n'y avait pas trop à s'effrayer. L'affaire cependant fut portée au Conseil du Roi qui, par un arrêt du 24 octobre 1643, ordonna de citer Caron à comparaître devant le Parlement (2). J'ignore quelle fut l'issue de ce singulier procès.

En 1647, Lancelot de Mullet résigna la cure de Saint-Pierre d'Ambarès, avec son annexe d'Ambez, à Jean-Louis de Mullet, du diocèse de Bordeaux, conseiller en la Cour et aux requêtes du Palais. Les provisions de Rome sont datées du 4 octobre de la même année 1647; elles furent visées le 19 décembre suivant, après que l'élu eût été « examiné par le théologal qui l'a trouvé capable », dit

(1) Archives de l'archevêché.
(2) *Ibid.*

le *Registre des actes de la Congrégation*. Jean-Louis n'était alors que simple tonsuré. L'année suivante 1648, le 26 août, il demanda aux vicaires capitulaires qui gouvernaient le diocèse de Bordeaux pendant la vacance du siège, des lettres dimissoires à l'effet de recevoir les ordres mineurs et les ordres sacrés. « A esté ordonné, dit encore le *Registre* cité, qu'au préalable il réformera ses cheveux, manches et habit clérical et vaquera aux exercices spirituels, et après lui seront délivrées les dites lettres dimissoires. »

Lancelot de Mullet résigna-t-il aussi en même temps son abbaye de Verteuil ? Très probablement oui, car, dans un cahier conservé aux archives de l'archevêché et qui a pour titre : *Attestationes de vitâ et moribus ad obtinenda beneficia Romana, sede vacante,* on lit une série de dépositions concernant un neveu de Lancelot, nommé Jean-Jacques de Mullet qui est dit *clericus Burdigalensis, de proximo ad abbatiam Sancti-Petri de Vertolio authoritate apostolicâ promovendus*. D'après les témoins qui déposent sous la foi du serment, Jean-Jacques était fils de Pierre de Mullet, seigneur de Quinsac, Conseiller au Parlement de Bordeaux, et de Catherine D'Ouzon (1) de Bourran. Il eut pour ancêtres, du côté maternel, Jacques d'Ouzon de Bourran, Président au Parlement de Bordeaux ; du côté paternel, pour aïeul, Jacques-Arnauld de Mullet, Conseiller du Roi en son Conseil privé, et président au Parlement de Bordeaux, et, pour bisaieul, Romain de Mullet, aussi conseiller du Roi en son conseil privé et procureur général au même Parlement.

Parmi les déposants, je trouve Louis Bonnet, curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux (2), lequel, pour montrer qu'il parle de science certaine, affirme que les parents de l'élu sont ses paroissiens ; que, depuis plusieurs années, il fréquente la maison de Pierre de Mullet, et qu'il y a souvent traité avec son très pieux frère, *cum piissimo fratre ejus,* Lancelot de Mullet, abbé de Verteuil (que l'on ne dit pas mort et

(1) D'après le *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne* (par J. de Bourousse de Laffore ; Paris, 1860, t, I, p. 380), l'orthographe de cette famille est d'Ouzon, et *Catherine* était fille de Jacques II de Bourran, nommé conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux le 1er octobre 1585, et ensuite Président de la première Chambre des enquêtes de la cour. Le *Nobiliaire* a ignoré le mariage de Catherine avec Pierre de Mullet.

(2) Oserai-je bien, après l'intéressante notice publiée par la *Revue catholique de Bordeaux,* promettre encore une petite *note* complémentaire sur le célèbre curé de Sainte-Eulalie ?

que l'on semble supposer vivant) ; enfin qu'il a souvent visité le très célèbre, *celeberrimum virum,* Denys de Mullet, seigneur de la Tour, Conseiller du Roi en son Conseil privé, et avocat général au Parlement de Bordeaux, oncle dudit Jean-Jacques de Mullet. Entre les autres témoins, je remarque Emmanuel de Taranque, Conseiller au Parlement de Bordeaux ; Jean Dubernet, également Conseiller au même Parlement, qui loue le courage de Lancelot de Mullet à combattre les hérétiques qui ravageaient le Médoc et détruisaient les églises ; et enfin Denis de Vielbans, avocat au Parlement de Bordeaux, qualifié par les vicaires généraux recevant les dépositions de *vir eruditissimus et facundissimus,* épithètes bien justifiées, la première du moins, par l'ouvrage que publia ce jurisconsulte en 1673, et qu'il dédia à Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux (1).

Tous ces témoignages étaient recueillis le 9 août 1647. Le futur abbé de Verteuil avait alors seize ans commencés : jusque-là, il avait étudié chez les Jésuites de Bordeaux où sa piété l'avait fait admettre dans la Congrégation de la Sainte-Vierge, et il allait entrer en philosophie ou en avait déjà commencé l'étude.

Ce jeune homme mourut-il avant l'expédition de ses bulles ? Ici encore l'affirmative est très probable. Ce qui est absolument certain, c'est que, dès le 9 mai de l'année suivante 1648, de nouvelles dépositions étaient reçues touchant un nouveau candidat à l'abbaye de Verteuil. Il se nommait Michel Girard, et je me réserve d'en parler plus tard un peu longuement.

Le second jour de septembre de l'année 1648, il prit en personne possession de l'abbaye de Saint-Pierre de Verteuil, à lui conférée par une bulle du Pape Innocent X, donnée à Rome près Sainte-Marie-Majeure, *anno Incarnationis Dominicæ Mill^mo^ sexcentesimo quadragesimo octavo, quinto nonas julii, Pontificatus nostri anno quarto* (7 juillet 1648). Dans cette bulle, transcrite en entier sur le Registre des insinuations (2), on lit ces paroles que je cite textuellement : « Cùm... sicut accepimus, monasterium Sancti-Petri de Vertolio,

(1) *Traité de toutes les matières bénéficiales par forme d'histoire...* ; Bordeaux, 1673, in-4° de 322 pages. — On a encore du même : *Miroir des familles dans lequel chaque particulier tant des ecclésiastiques que de la Noblesse et du Tiers-Estat pourra voir et reconnoître le rang qu'il doit tenir,* etc. ; Bordeaux, 1675, in-4° de 150 pages.

(2) Registre des insinuations de l'année 1648, fol. 788.

ordinis sancti Augustini canonicorum regularium, Burdigalensis diœcesis, quod quondam Lancelotus de Mullet, clericus, in commendam ad sui vitam ex concessione apostolicâ, *dùm viveret,* obtinebat, commenda hujusmodi *per obitum dicti Lanceloti qui extrà romanam curiam debitum naturæ persolvit,...* modò vacaverit et vacet ad præsens, » etc.

De ces actes authentiques contenus dans un registre authentique, il résulte :

1° Que Lancelot de Mullet, abbé de Verteuil, était certainement mort le 3 juillet 1648, et même quelque temps auparavant;

2° Que Du Tems a tort de ne donner à Michel Girard la qualité d'abbé de Verteuil qu'« en 1650 » (t. II, p. 259) ;

3° Qu'il n'y a point eu d'abbé intermédiaire entre Lancelot de Mullet et Michel Girard, celui-ci ayant succédé immédiatement au premier, et, par conséquent, Jean-Jacques de Mullet, neveu de Lancelot, ne fut jamais abbé commendataire de Verteuil ;

4° Enfin, et de ce que Lancelot de Mullet, abbé de Verteuil, avait cessé de vivre en 1648, il suit rigoureusement qu'il n'est pas l'auteur du *Jugement du* Curé Bourdelois *pour servir à l'Histoire des mouvements de Bordeaux,* ouvrage qui ne parut et ne put être composé qu'en 1651, quelques semaines au plus tôt après la mort de Louis Bonnet, arrivée le 19 décembre 1650.

Mais, dira peut-être quelque lecteur citant un témoin bien digne de foi, « une des deux copies de cette pièce trouvées dans les papiers de l'abbé Desbiey, porte en toutes lettres le nom de l'auteur de ce remarquable pamphlet : c'est Lancelot de Mullet, abbé de Verteuil (1). » Ce témoignage est formel, et probablement d'un contemporain : que peut-on désirer de plus? — Une chose, au moins, l'existence de l'auteur présumé; car on pourra toujours, imitant le raisonnement de l'agneau de la fable, dire de Lancelot, par rapport au pamphlet de 1651 : « Comment l'aurait-il fait s'il était déjà mort? » Et l'argument demeurera sans réplique. Sans doute encore, l'erreur commise par le contemporain est une erreur heureuse pour nous, puisque nous lui devons quatre pages de M. J. Delpit sur Lancelot de Mullet et sur sa famille; mais le problème bibliographique qui a pour objet l'auteur du *Jugement du* Curé Bourdelois reste aussi

(1) *Un curé bordelais...*, p. 86, 101.

tout entier, et, selon toute apparence, il continuera longtemps encore à exercer la patience et la sagacité des plus courageux et des plus habiles bibliographes.

ANT. DE LANTENAY.

UNE LÉGENDE BORDELAISE

(1079-1264)

PROLOGUE

Le récent travail de M. l'abbé Corbin sur les premiers Carmes bordelais (1) soulève plusieurs questions historiques que je demande la permission de traiter ici. S'il fallait s'en rapporter à une vague tradition qui tend à pénétrer de plus en plus dans les livres, l'humble quadrilatère compris entre les Fossés des Carmes, la rue Bouhaut, aujourd'hui rue Sainte-Catherine, la rue Entre-deux-Places et la rue Sainte-Eulalie, aurait été au Moyen Age, entre les années 1079 et 1206, le théâtre d'événements divers, mais tous d'une grande importance ou d'un caractère héroïque. Ils sont du reste rattachés les uns aux autres par un lien facile à saisir.

Bordeaux, disent nos historiens dont je résume les récits et néglige pour le moment les nombreuses variantes, Bordeaux, attaqué par une armée espagnole flanquée du comte d'Armagnac, eut à subir un long siège bientôt accompagné d'une famine affreuse. La faim se faisant pareillement sentir parmi les troupes ennemies campées en face du mur méridional, entre l'hôpital Saint-Julien et l'église Sainte-Eulalie qui n'existaient peut-être pas à cette époque (2), on résolut d'un

(1) R. CORBIN, *L'origine du premier Carmel à Bordeaux. (Revue catholique de Bordeaux*, t. III, série II, p. 530 et 556.)

(2) L'Hôpital Saint-Julien existait en 1289. Sainte-Eulalie fut consacrée en 1174 ou 1179, mais on s'accorde à dire que cette église en remplaçait une plus ancienne. Sur cette question, trop importante pour être élucidée en passant, voyez LOPÈS, *L'église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bordeaux*, p. 221; — TILLET, *Chron. Bourd.*, page 224; — A. PEPIN D'ESCURAC, *Les Corps saints de Sainte-Eulalie de Bordeaux*, p. 5 et 27; et L. de LAMOTHE, *Choix des types les plus remarquables de l'architecture au Moyen Age dans le dép. de la Gironde*, p. 25[1].

commun accord de remettre le sort des belligérants aux chances d'un combat singulier.

Les Espagnols ayant envoyé pour champion un homme d'une stature extraordinaire nommé Fernand, les Bordelais intimidés, « par ce deffy (1), » se demandaient, non sans embarras, lequel parmi eux oserait affronter ce géant bardé de fer, lorsqu'un chevalier gascon nommé Lalande se présenta, comme David, pour combattre le nouveau Goliath. Comme dans la Bible, le géant fut vaincu et, à l'exemple de David, Lalande coupa la tête à Fernand.

Avant d'entamer l'action, le brave chevalier avait invoqué, non point précisément le Dieu d'Israël, ainsi qu'on le voit dans le récit hébraïque, mais Notre-Dame du Mont-Carmel, avec promesse de fonder un monastère en son honneur sur le lieu même du combat si par son intercession il obtenait la victoire. C'est en accomplissement de ce vœu que fut institué, vers l'an 1100, le couvent des Carmes, agrandi, réparé ou même réédifié dans les siècles suivants par les membres de la famille de Lalande.

A l'appui de leur dire, quelques narrateurs, doués certainement d'une riche imagination, donnent comme preuve la rue de *Labirat,* où le géant fut terrassé; la *porte du Cahernan* (cap Fernand), devant laquelle il eut la tête tranchée; et enfin la rue *Lalande,* que Messieurs les Jurats du temps auraient sans doute ainsi baptisée pour rappeler l'exploit du héros gascon. D'autres historiens, plus sérieux, sans abandonner tout à fait les étymologies, s'appuient de titres, sinon à l'abri de toute critique, du moins un peu plus acceptables. Ils citent une inscription en trois huitains (2), gravés sur un pilier du monastère des Carmes, et une sentence du sénéchal de Guyenne de la fin du XVe siècle.

L'examen de ces titres viendra en son lieu. Nous voulons pour le moment essayer d'éclaircir deux ou trois questions qui se posent tout d'abord devant nous.

---

(1) DARNAL, *Chronique bourdeloise,* p. 186, v°.

(2) Cette inscription, détruite en même temps que l'église des Carmes, à la fin du siècle dernier, a été reproduite pour le texte, par divers auteurs; on en trouvera une copie très fidèle, due à M. l'abbé Corbin, dans la *Revue catholique de Bordeaux,* t. III, p. 557. — Elle est en vers croisés et forme trois parties qui célèbrent la fondation en 1100, une première réédification en 1217 et une deuxième en 1497.

1° Y a-t-il eu un siège de Bordeaux, et à quelle époque remonte le susdit siège ?

2° Y eut-il, à cette occasion, un combat singulier, et un Lalande coupa-t-il la tête à un géant espagnol ?

3° Enfin les Carmes sont-ils venus à Bordeaux avant le milieu du XIIIe siècle ?

I

LE SIÈGE DE BORDEAUX

Sur ce fait de guerre considérable qui aurait dû, ce semble, frapper les contemporains et s'inscrire dans leurs annales, avec une suffisante précision, la plupart des vieux auteurs se taisent, et les modernes ne s'entendent, ni sur la date de l'évènement, ni sur la nationalité des envahisseurs. — C'est ainsi que le siège de Bordeaux aurait eu lieu :

En 1079, et par les Navarrais, selon Devienne (1);

En 1100, et par le comte d'Armagnac, « qui pour lors tenoit le party du Roy d'Espagne », selon Michel Laforcade (2);

Vers 1190, par les bandes espagnoles, d'après M. Corbin (3);

En 1204, par le comte d'Armagnac, selon O'Reilly (4);

En 1206, par le roi de Castille, d'après Hiérosme Lopès (5);

En 1206, par les Espagnols, « au nom du roi de Castille », d'après Bernadau (6).

Si maintenant nous examinons, l'histoire à la main, les évènements accomplis à ces époques différentes, nous arriverons à constater les faits qui suivent :

1079. — Nous voyons bien, en 1079, à l'extrême sud de la Gascogne, une invasion du Bigorre par les soldats de Sancho Ier, roi d'Aragon et de Navarre, qui vint attaquer Centule, vicomte de Béarn, à la tête de forces considérables. Mais la guerre ne dépassa point les

(1) Dom DEVIENNE, *Histoire de Bordeaux*, t. II, p. 50.

(2) DARNAL, *Chronique bourdeloise*, p. 186, v°.

(3) *Revue catholique de Bordeaux : Les Origines du premier Carmel à Bordeaux*, p. 561.

(4) O'REILLY, *Histoire complète de Bordeaux*, t. I, p. 350.

(5) LOPÈS, *L'église métr. et prim. Saint-André de Bourdeaux*, p. 224.

(6) BERNADAU, *Le Viographe bordelais*, p. 332.

limites du Lavedan, et il n'y eut d'assiégé que l'abbaye de Saint-Savin, dans la vallée de Cauterets (1).

1100. — L'année 1100 nous montre la Gascogne et l'Aquitaine tout occupées de la Croisade. Le sire d'Albret, les seigneurs de l'Isle-Jourdain, de Béarn et de Foix sont déjà à Jérusalem (2). Le comte de Fezensac et Guillaume duc d'Aquitaine, celui-ci à la tête de trente mille combattants, se disposent à les suivre (3). Les Espagnols, qu'ils soient Aragonais ou Castillans, sont du côté de l'Andalousie aux prises avec les Musulmans, et, nul parmi eux, ne songe à mettre le siège devant Bordeaux.

1190. — En 1190, le même spectacle s'offre à peu près à nos regards. Nous sommes au début de la troisième croisade, et Richard Cœur-de-Lion, qui est à sa tête, vient à Bordeaux, à Bazas et à La Réole rechauffer le zèle (il paraît quelque peu refroidi) des Gascons (4). Quelques années avant, en 1185, du côté des Pyrénées, Alfonse II, roi d'Aragon, avait bien eu quelques démêlés avec le comte de Toulouse, mais tout s'était arrangé sans guerre, par un arbitrage (5). — Quant au roi de Castille, Alfonse IV, il a passé la Sierra-Morena, et il livre aux princes maures une série de combats où revers et succès sont à peu près compensés. — Rien encore contre Bordeaux, l'Aquitaine ou la Gascogne (6).

1204. — En 1204, changement à vue. Il y a des points noirs à l'horizon, et l'on n'est pas sans inquiétudes à Londres sur les préparatifs du roi de Castille qui réclame la Gascogne comme ayant été donnée en dot à sa femme, Alianor, fille de Henri II et d'Éléonore de Guyenne (7). — Philippe-Auguste voulant attaquer Jean-Sans-Terre

(1) Marca, *Histoire de Béarn*, liv. IV, chap. II. — Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. II, p. 73.

(2) Marca, *Ibid.*, p. 359.

(3) Louis Lacour, art. *Guillaume IX*, Biogr. gén. XXII, col. 636.

(4) Se réunirent, à cette occasion, autour de Richard: Pierre de Castillon, Amanieu de Fronsac, Amanieu d'Albret, Amanieu de Blanquefort, Eyquem Guillaume de Lesparre, Étienne de Caumont, Gérard de Bourg, etc. — Cf. Dom Devienne, t. I, p. 28; Raymond Guinaudie, *Hist. de Libourne*, t. I, p. 3; O'Reilly, t. I, p. 366; Monlezun, t. II, p. 227.

(5) Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, t. III, p. 63.

(6) Jos.-An. Conde, *Hist. de la dominacion de los Arabas en Espagnas*, t. II, p. 418.

(7) « Deux ou trois ans avant, le roi d'Angleterre, pour conjurer le danger résultant de l'apparition des troupes castillanes aux portes de la Gascogne avait déjà fait avec le roi de Navarre, Sanche le fort, un traité d'alliance offensive et défensive. (Rymer, *Fœdera*, etc., t. I, pars prima, p. 40.)

en Poitou et lui enlever cette province comme il venait de lui prendre la Normandie, pousse Alfonse IV, roi de Castille, à l'invasion de la Gascogne.

Alfonse qui, depuis deux ou trois ans déjà, songeait à recouvrer cette province dont il se disait le roi (1), n'eut pas de peine à obéir à cette impulsion. Le 25 octobre 1204, il attirait à Saint-Sébastien, Géraud, comte d'Armagnac, Gaston de Béarn, Garsie d'Orthe, Arnaud-Raymond de Tartas et les évêques de Bazas et de Bayonne, probablement pour s'assurer de leur esprit, leur exposer ses vues et enfin les entraîner à sa suite. Toujours est-il qu'un acte daté de ce lieu et de ce jour, écrit en présence des seigneurs susnommés, pose ouvertement les prétentions du Roi sur la partie des possessions anglaises que bornaient alors la mer, la Garonne et les Pyrénées.

— « Sachent tous présents et à venir que moi, Alphonse, par la « grâce de Dieu, roi de Castille et de Tolède, seigneur de Gascogne « avec mon épouse Alianor et mes deux fils Fernand et Henri,... je « donne à Sainte-Marie de Dax et à mon *cher ami* Fortanier, évêque « de cette ville, les quinze vilains que je possède à Angonne (2) et « Sa, (3) avec tous mes droits sur eux (4). Donné, etc. »

Ce ne fut pas cependant cette année, comme paraît le dire O'Reilly, que le roi Alfonse entreprit la conquête vers laquelle le poussaient les excitations de sa politique. On était à la fin d'octobre, bien trop près de l'hiver pour franchir les Pyrénées. Ce fut seulement au printemps de 1205 que les opérations commencèrent. Les débuts n'en furent pas des plus heureux. Lorsque l'armée castillane se présenta devant Bayonne elle ne trouva que des portes fermées et une population qui refusait de les ouvrir, bien que l'évêque Bernard fût allé quelques mois auparavant au rendez-vous de Saint-Sébastien.

Il fallait au roi de Castille une conquête rapide; il laissa donc derrière lui la ville récalcitrante et pénétra en Béarn où le vicomte

(1) « *Dominus Vasconiæ* » ou « *Ego, Alphonsus*, regnans *in Castillo et Toledo et* in Vasconia... » — Voy. J.-J. Monlezun, t. II, p. 249.

(2) Angonne, auj. *Angoume*, petite paroisse, près de l'Adour, entre Dax et Saint-Vincent de Tyros.

(3) *Sa*, auj. *Saas*, également dans les Landes, arrondissement de Dax.

(4) La charte, donnée à Saint-Sébastien le 7 des calendes de novembre, 1204 de l'ère, désigne comme *étant présents :* « Bernard, évêque de Bayonne, Galard de Bazas, Gaston, vicomte de Béarn, Géraud, comte d'Armagnac, Arnaud Raymond, vicomte de Tartas, et Lup Garsia, vicomte d'Orthe. » — Cf. Pierre de Marca, liv. VI, chap. XIII.

Gaston le reçut à merveille. Il continua sa marche vers le Nord sans avoir, paraît-il, rencontré de résistance sérieuse. Dans les Landes et le Bazadais méridional, il trouva, ses *chers amis,* Fortanier et Galard qui lui firent sans aucun doute bon accueil.

Il en fut autrement devant La Réole. « Comme cette dernière ville, à l'exemple de Bayonne, ferma ses portes, dit un historien moderne (1), et qu'Alfonse apprit que les Bordelais ne le traiteraient pas autrement, *il se résigna* et rentra bientôt derrière ses lignes de la Bidassoa. »

L'archevêque Roderic de Tolède, chroniqueur assez véridique mais fort complaisant pour les siens, raconte à propos de cette même expédition « que don Alonso *le noble,* c'est-à-dire Alfonse IV, après avoir rangé sous son obéissance TOUTE la Gascogne, *sauf Bordeaux, La Réole et Bayonne,* se retira VICTORIEUX en Espagne (2). » Roderic n'est certainement pas des plus difficiles en matière de victoire. Quoi qu'il en soit, — promenade ou conquête, — cette excursion armée en Gascogne eut lieu en 1205, et non en 1204. Quant au siège de Bordeaux par Alfonse, on voit que Roderic de Tolède n'en dit rien.

1206. — Bernadau qui copie Lopès (3), et Lopès qui parle d'après une vieille chronique, dite la *Chronique de Saint-Étienne de Limoges,* fixent l'événement à l'année 1206. Mais tout en rappelant que la « mesme année, le siège fut mis devant Bourdeaux par le roy de Castille, » Hierosme Lopès ne dissimule pas le peu de confiance qu'il accorde aux annales limousines. — « Il y a de quoy s'estonner, dit-il, que ny la chronicque de Bourdeaux, ny nos historiens françois, ni Mariana dans l'*Histoire d'Espagne* n'en ayent dit un mot (4). » Il ajoute : — « J'ai néanmoins leu la mesme chose escrite à la fin d'un Breviaire, escrit à la main seize ans après ce siège, lequel Breviaire a esté conservé dans l'église Sainte-Colombe de cette ville (5). »

O'Reilly, qui admet et raconte les faits sous la date 1204, les repousse, en note, sous la date 1206. « Nous rejetons, dit-il, sèchement, l'autorité de la chronique de Limoges (6). »

---

(1) Jules BALASQUE, *Études historiques sur la ville de Bayonne,* avec la collaboration d'E. Dulaurens, archiviste de la ville ; Bay., 1862, t. I, p. 320 à 322.

(2) Rodricus TOLETANUS, *Rerum in Hisp. gest. chronicon,* lib. X, cap. XXVI.

(3) BERNADAU, *Le Viographe bordelais,* p. 332.

(4) LOPÈS, l'*Égl. métrop. et prim. Saint-André de Bourd.,* p. 324.

(5) « *Obsessa civitas Burdeg. a rege hispano.* » *In Breviario manuscripto ad usum scol. Sanctæ-Columbæ Burdig.* (ann. 1206).

(6) O'REILLY, *Hist. comp. de Bord.*, t. I, p. 350.

O'Reilly ne s'aperçoit pas qu'il répudie ici un document dont il aurait cependant quelque besoin ; car cette chronique de Saint-Étienne si dédaignée et le breviaire perdu de Sainte-Colombe sont, à ma connaissance, les seuls écrits d'ancienne date qui parlent d'un siège de Bordeaux sous le roi Jean-Sans-Terre. Je me trompe, il est fait allusion à ce fait dans la *Chronique Bourdeloise* de Jean Darnal où il est dit « qu'en l'année 1208, Pétrus Lamberti, maire de la ville de Bourdeaux, Messieurs les Jurats et Communauté de la ville donnèrent aus dits prieurs de Sainct-Jammes les petits fossés de la ville, depuis la porte Sainct-Jammes jusques à la porte de Cafarnan, *en récompence de certaines maisons qu'ils avoient ruinées à cause du siège mis devant Bourdeaux* (1). »

Pour tout concilier, pour mettre d'accord Roderic de Tolède, Darnal et la Chronique de Limoges, pourrions-nous admettre que le roi de Castille au lieu de reprendre la route du Sud après sa tentative infructueuse sur La Réole, ne craignit pas de descendre la Garonne, peu défendue sur sa rive gauche et de faire une démonstration devant Bordeaux? — La chose est possible; et, au lieu de nous étonner, comme Lopès, du mutisme des historiens espagnols, nous comprendrions au contraire, dans l'hypothèse, qu'ils eussent gardé le silence sur cette dernière déconvenue mortelle à leur amour-propre.

(A suivre.) HENRY RIBADIEU.

ÉGLISES DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BORDEAUX

ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-DE-LANGOIRAN

(Arrondissement de Bordeaux, canton de Cadillac.)

(Suite.)

Les flancs de la nef, si l'on en juge par celui du nord seul apparent, sont à petit appareil du XIe siècle, souvenir du petit appareil romain, et soutenus par des contreforts plats. Ces sortes de contreforts, ordinaires dans les édifices romans non voûtés, sont de simples chaînes de pierres servant à maintenir l'aplomb et la rigidité des murs, construits souvent en moëllons plus ou moins régulièrement

(1) DARNAL, *Chronique Bourdeloise*, p. 52.

taillés ; entre chaque contrefort et à une grande élévation, au-dessus du sol, s'ouvrent dans une niche en plein-cintre et appareillée, de petites fenêtres romanes qui ne devaient jeter qu'une faible lumière dans cette nef recouverte d'un lambris, mais qu'on a eu l'intention de voûter en pierre, au XIIe siècle, ainsi que le prouvent des naissances de nervures près de l'arc triomphal.

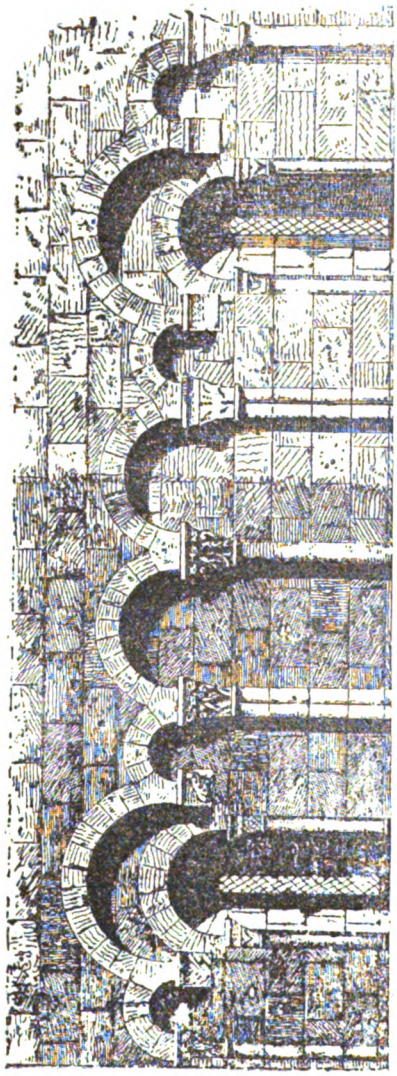

L'abside et le chœur, séparés de la nef par le grand arc légèrement ogival retombant sur un groupe de trois colonnes engagées, ne sont pas divisés en deux parties, comme c'est l'ordinaire, par un arc appuyé de chaque côté sur une colonne ; ils sont recouverts par une longue voûte en berceau, terminée au-dessus du sanctuaire, par un cul-de-four. Cette voûte repose sur un cordon couronnant les parois, un autre cordon, orné de palmettes, divise cette paroi en deux sections horizontales : un soubassement lisse et un étage couvert d'une riche et pittoresque arcature formée d'arcs en plein-cintre, de hauteur et de largeur différentes. Pour bien faire comprendre cette disposition, il est nécessaire de suivre, en se reportant au dessin que voici, la description détaillée de l'ordonnance architecturale du chœur et du sanctuaire : Ils sont divisés par des cordons couverts de riches sculptures : au dedans, en deux sections horizontales, comme nous venons de le

voir; en trois, au dehors, où existent un soubassement lisse, un premier étage dans lequel s'ouvrent cinq fenêtres alternant avec des arcs aveugles, et un second étage couvert d'arcades géminées et couronné par la corniche. Deux compartiments verticaux divisent également l'abside au dedans comme au dehors; ils sont séparés par des groupes de colonnes; au dehors, ces groupes sont composés de trois fortes colonnes montant jusqu'au bas du second étage, à partir duquel la colonne centrale seule, engagée dans un pilastre, rampe jusqu'à la corniche soutenue par le chapiteau de cette colonne et par des modillons. La gravure à l'eau-forte représentant l'extérieur de l'abside fait parfaitement comprendre cette élégante disposition. Cinq fenêtres éclairent cette partie de l'édifice, trois pour le rond-point, et deux pour le chœur, une au nord, l'autre au sud.

Revenons maintenant à l'intérieur. L'arcature du premier étage accompagne les fenêtres au niveau desquelles elle est placée. Au dehors, et à ce même niveau, chaque compartiment vertical est rempli soit par une fenêtre, soit par un arc aveugle; au dedans, est adossée à cette arcade aveugle une forte colonnette dont le socle porte sur le cordon séparant cet étage du soubassement.

Au droit des groupes de colonnes encadrant les compartiments de l'extérieur s'engagent, dans le soubassement et dans les parois du premier étage de l'intérieur, deux très minces colonnes accouplées sur lesquelles passe en s'arrondissant le cordon séparatif, et dont le chapiteau, unique pour chaque groupe, est au niveau du chapiteau de la forte colonnette dont j'ai parlé plus haut.

La fenêtre, fort évasée en dedans, est recouverte d'un arc cintré retombant sur une colonette engagée dans le chambranle; cet arc, arasant le mur, est surmonté d'un autre arc formant niche à la fenêtre et retombant à droite et à gauche sur une console dont le rebord supérieur est au niveau des tailloirs des chapiteaux voisins; enfin, une colonne engagée dans l'angle formé par les parois du chœur et le pilier de l'arc triomphal complète le support des arcs composant cette arcature. Les arcs ont, je l'ai déjà dit, des hauteurs et des largeurs différentes; mais ils sont tous en plein cintre: ceux qui surmontent les fenêtres et s'appuient sur les consoles sont les plus larges et les plus élevés; leurs voisins, retombant sur les colonnes doubles sont très petits, les deux autres prenant naissance, d'un côté, sur la grosse colonnette et, de l'autre, sur les colonnes doubles, sont moyens

et de dimension semblable; puis revient le petit arc, la fenêtre et ainsi de suite tout autour du chœur et de l'abside, de sorte que les compartiments où s'ouvrent les fenêtres ont le plus grand arc accosté des deux plus petits et le compartiment faisant face à celui dans lequel existe au dehors l'arc aveugle ont les deux arcs moyens semblables entre eux.

Cette élégante disposition est peut-être unique.

La corbeille et les tailloirs des chapitaux de toutes ces colonnes et colonnettes ainsi que les consoles sont couverts soit de feuillages ou de palmettes enlaçant des oiseaux ou des quadrupèdes, soit de figures humaines représentant des scènes symboliques ou historiques, parmi lesquelles Daniel dans la fosse aux lions.

Les chapiteaux de l'arc triomphal ont des ornements analogues, et les colonnes qui le supportent sont encadrées par des bandes étroites, horizontales, couvertes de palmettes.

A l'extérieur, l'abside, comme nous venons de le voir, est divisée verticalement en neuf compartiments, et horizontalement en trois étages: le soubassement, le premier et le second étages, sont séparés entre eux par des cordons, et ornés, sur toute leur longueur, de palmettes entrelacées; ils rampent sur les parois et enveloppent les colonnes comme d'un anneau; le tout s'élève sur un socle continu qui supporte les bases des colonnes, et ces bases, au profil attique, sont pourvues de griffes reliant le tore inférieur à la plinthe, laquelle est couverte de deux rangs de festons affrontés; la gorge, entre les deux tores, est ornée de deux rangs de dents de loup disposées comme les festons. La corniche reliée au tailloir du chapiteau de la colonne principale, qui part de la base jusqu'au sommet de l'édifice, repose sur des corbeaux presque tous lisses; on y voit cependant des festons, une croix, des étoiles, des bossages, des damiers, un tonneau. Les chapiteaux de ces grandes colonnes sont très simples: ils n'offrent que des feuillages épannelis.

Les niches qui recouvrent les fenêtres du premier étage sont en plein-cintre dont l'extrados est surmonté d'un couvre-joint ou archivolte ornée de riches moulures représentant des doubles rangs de festons, des entrelacs en losange entre lesquels s'avancent des boutons, des étoiles, des torsades, des cordons enlaçant des têtes de clous, des chevrons cannelés, un collier de pommes de pin; ces niches sont accostées de colonnettes; sur le tailloir des chapiteaux de ces colonettes

reposent les sommiers de l'arcade; les tailloirs se relient à un cordon qui enveloppe l'abside à cette hauteur, s'arrondit sur les faisceaux de colonnes, mais ne passe pas dans l'intérieur de la niche; les chapiteaux de ces colonnettes sont presque tous couverts de feuillages, d'entrelacs variés et de sujets symboliques; parmi ceux-ci, nous distinguons des oiseaux n'ayant qu'une tête pour deux corps se jouant dans des feuillages, des oiseaux dont les cous sont enlacés, des personnages luttant, d'autres qui paraissent arracher des plantes, le combat d'un lion avec des serpents.

Les arcs, seulement extradossés, de l'arcature géminée du second étage retombent, au milieu, sur une colonnette et, aux côtés, sur le mur dont ils sont séparés par un cordon placé au niveau du tailloir des chapiteaux et qui s'arrête à la rencontre du pilastre servant, à cet étage, de lit à la grosse colonne. Les chapiteaux de ces colonnettes n'ont que des feuillages ou des entrelacs.

La grosse colonne, depuis sa base jusqu'au niveau du cordon qui couronne le premier étage, est séparée de ses voisines, dépourvues de chapiteau, par un encadrement vertical orné de divers enlacements formés de zigzags, de cercles, de branches feuillues, de crochets, etc., d'une grande richesse.

La façade occidentale de l'église présente un simple mur à pignon surmonté d'une croix en pierre encadrée dans un cercle; dans la base s'ouvre la porte recouverte par trois arcs en plein-cintre, superposés en retrait, retombant chacun de chaque côté sur une colonnette dont les chapiteaux sont ornés de feuillages divers ou d'animaux, Les arcs sont couvert de tores, de moulures en lozange et d'entrelacs en formes de fleurs de lis ou du chiffre 8; au niveau du sommet de la grande arcade court un cordon couvert de dents de scie; plus haut, une corniche, ornée, dans certaines parties, de fleurs de lis entrelacées, s'appuie sur quinze modillons couverts de moulures diverses, de bossages, de fleurons; on y distingue deux oiseaux aux cous enlacés, un homme buvant dans un tonneau et une sirène.

A côté de la porte s'élevait autrefois une grosse tour carrée couverte d'une toiture en tuiles plates, à quatre pentes, contreboutée par des contreforts saillants, et dans laquelle on monte par un escalier renfermé dans une tourelle recouverte d'un dôme. C'était l'ancien clocher. La gravure que j'en ai faite d'après un croquis, dessiné, en 1846, par M. H. Maignan, de Rions, et qu'a bien voulu me commu-

niquer M. le marquis de Castelnau d'Essenault, me dispense de pousser plus loin cette description.

« Le bas-côté (sud), m'écrit M. de Castelnau, comprend deux « travées à voûtes franches d'ogives sur nervures prismatiques et « éclairées chacune, au midi, par une fenêtre ogivale qu'un meneau « divise en deux baies surmontées d'un tympan à réseau flamboyant, « sans vitraux. Sur la clef de voûte de la travée, au levant, est sculpté « le patron de l'église, saint Pierre, tenant les clefs; dans l'autre « travée, la clef de voûte est un écusson ogival tout uni. Chacune « de ces travées communique dans la nef par une lourde archivolte « en tiers-point que sépare et supporte à la fois une massive pile « octogone. Le bas-côté se termine au levant par un mur droit auquel « est adossé un autel moderne sans intérêt.

« Sur la face, au couchant de cette pile polygonale, et sur une « pierre d'un grain plus fin que les autres, se voit l'inscription « suivante constatant la date de construction de ce bas-côté; les « lettres qui la composent sont gravées en beaux caractères fleuris « d'une hauteur de 0m05 et leur creux est garni d'une sorte de « mastic noir qui les fait mieux ressortir. Elle a été reproduite impar- « faitement dans le compte-rendu des travaux de la commission des « monuments historiques de la Gironde pendant l'année 1845-46, « page 31, et, plus exactement, par M. Piganeau, dans le tome V « des *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux,* p. 160 et « planche XIX. En voici le texte exact:

LAN . DÉ . GRACE . M . DCXLI . A
ESTEE . EDIFFIEE . LA . PRE
SANTÉ . CHAPELLE . PAR
LES . MEIGNS . DE . M . BE$\overline{T}$. MARCIA
L . ROVS . ET . PO . LES . H$\overline{I}\overline{T}$S . DE . L$\overline{A}$GOIR$\overline{A}$

« Dans la quatrième ligne, les mots M. BE$\overline{T}$ me semblent signifier « *maître* Benoît ou Bertrand, plutôt que maître tout court, ainsi que « l'a interprété M. Piganeau. Au-dessous de l'inscription, contre le « pilier, est adossé un petit autel en pierre, fort simple, et de la même « époque. »

(A suivre.) LEO DROUYN.

LE CALICE JUBILAIRE

DE M. L'ARCHIPRÊTRE DE SAINT-SEURIN

Nous insérons avec le plus grand plaisir l'intéressante communication qui suit. Si la date prochaine de notre tirage nous avait permis d'attendre jusqu'au lendemain du jubilé, nous aurions aimé à décrire dans le détail cette fête qui promet d'être très belle. Au moment où nous traçons ces lignes, les derniers préparatifs s'achèvent à Saint-Seurin, et bientôt vicaires, fabrique, associations, conférence de Saint-Vincent-de-Paul, pensions et écoles *libres*, familles chrétiennes, tout ce qui constitue cette paroisse modèle solennisera les noces d'argent du bon pasteur.

Seront représentés : l'administration diocésaine, par M. l'abbé Buche, vicaire général; le corps curial, par M. l'abbé Meynard, doyen des curés de Bordeaux; les anciens élèves de M. Gaussens au Petit-Séminaire dont il a illustré la chaire de rhétorique, par M. l'abbé Raymond, archiprêtre de la Primatiale; ses anciens vicaires, par M. l'abbé Delmas, sulpicien, supérieur du Grand-Séminaire de Bordeaux.

On nous assure que les pauvres seront largement associés aux joies de cette fête paroissiale.

Qu'il soit permis aux collaborateurs de la *Revue catholique,* où M. Gaussens a bien voulu, plus d'une fois, inscrire son nom, d'unir leurs vœux à ceux de sa paroisse et de lui dire : *Ad multos annos!*

Les paroissiens de Saint-Seurin ont eu la touchante pensée d'offrir à leur vénéré pasteur un souvenir de ses noces d'argent et de leur affectueuse reconnaissance.

C'est un superbe calice dont le symbolisme présente un caractère artistique et personnel qui le rend digne à tous égards du destinataire et des donateurs (1).

L'idée générale est celle-ci : la Croix, signe et instrument du salut, porte la coupe précieuse où se renouvelle, sous les voiles eucharistiques, le sacrifice de l'Amour infini. Une splendide végétation de filigranes, reliant quatre médaillons émaillés, décore cette coupe avec une richesse que n'ont peut-être pas surpassée les œuvres des vieux âges de la foi; les lignes sont parfaitement pures, et la forme quadrilobée du pied complète l'harmonieux agencement de l'ensemble. Mais entrons dans le détail.

Ces nombreux émaux ont pour mission de redire et de célébrer, par l'iconographie chrétienne, aussi bien les antiques fastes et les pieuses magnificences de la basilique de Saint-Seurin que la naissance, la vie et les œuvres de l'éminent archiprêtre. Entre l'orfèvre et le graveur, il y a eu rivalité de talent ou plutôt émulation féconde, et le travail est si parfait qu'il rend la préférence impossible.

On a souvent critiqué les imitations serviles du Moyen Age et la rudesse affectée de certaines compositions archéologiques. Ici, rien de cet archaïsme superstitieux. Dans cette série de médaillons, aussi remarquables par la correction du dessin que par la fraîcheur du coloris, l'art gothique nous apparaît toujours naïf d'expression, mais plus correct de formes et plus sympathique d'aspect.

Le médaillon de la coupe qui orne la face antérieure du calice, celle

(1) L'orfévrerie et les émaux ont été exécutés sous la direction de M. Lambinet dans les ateliers de M. Poussielgue-Rusand.

où le prêtre applique ses lèvres pour boire le précieux sang, nous montre le célèbre Calvaire de Verdelais avec cette inscription : « *Stillabunt montes dulcedinem* ». A droite, la statue miraculeuse de Notre-Dame de Verdelais avec ces mots : « *Jucundabitur in filiis,* » délicate allusion *aux fils dont se réjouit* la sainte Vierge, et dont les noms se présentent d'eux-mêmes sur toutes les lèvres quand on parle de Verdelais à Bordeaux. Consacré à la bonne Mère dès le berceau, M. Gaussens a retrouvé dans sa basilique, toute pleine de vieux souvenirs historiques, une illustre madone, Notre-Dame de la Rose, dont il se plaît à orner le sanctuaire : « *Quasi flos rosarum.* » Quel sujet pouvait mieux convenir, comme pendant à l'image de Verdelais ? Après Notre-Dame de la Rose, il est naturel de saluer la sainte dont les reliques constituent une de nos plus précieuses richesses et qui sut attacher son nom au récit de la Passion ; aussi, sainte Véronique est-elle figurée sur notre calice auprès de Jésus, Victime et Hostie, avec cette légende : « *Faciem tuam requiram;* » c'est le quatrième sujet de la coupe.

Déjà nous sommes en pleine basilique, avec sainte Véronique et Notre-Dame de la Rose ; restons-y avec saint Etienne, saint Martial, saint Amand, saint Seurin et saint Fort, patrons bien-aimés de la paroisse. Mais avant d'examiner les délicieux émaux du pied du calice où sont réunis nos saints protecteurs, constatons que les quatre côtés du nœud portent les armoiries du Souverain Pontife régnant, Léon XIII, de S. E. le cardinal Donnet, de l'insigne basilique de Saint-Seurin et de la ville de Bordeaux : avec la double indication du temps et du lieu, les noces d'argent de notre cher curé ont ainsi de nobles témoins et, si je l'osais dire, d'illustres signatures.

Au-dessous du Calvaire et des armoiries du Pape, saint Martial bénit l'église : « *Altitudo templi ab ipso fundata est.* » En effet, la bénédiction de l'Apôtre de l'Aquitaine a porté ses fruits, et c'est grâce à elle que ce temple, modeste dans le principe, est devenu ce que nous le voyons aujourd'hui, grand et magnifique. L'artiste n'a pas oublié que le bâton pastoral de saint Martial se termine au sommet par une main bénissante, — vivant symbole de la charité de notre pasteur, dont la main est toujours ouverte pour donner et pour bénir.

Parmi les sanctuaires érigés dans nos temples au Sacré-Cœur de Jésus, il en est peu qui se puissent comparer à notre chapelle votive, vrai bijou d'architecture enchâssé très habilement au flanc de l'antique édifice. Rappeler cette œuvre de M. Gaussens n'était que justice : un médaillon de forme elliptique remplit cette intention en reliant les émaux du pied à ceux du nœud et de la coupe par un point de la tige ; l'emblême est le Sacré-Cœur rayonnant sur un nimbe crucifère. A la partie postérieure, l'*Agneau* prophétisé et salué par saint Jean-Baptiste rappelle ce grand saint, titulaire de l'un des sept autels de la basilique. Le titre basilical lui-même est signalé par le parasol liturgique. Le livre des Evangiles, chargé d'une plume en sautoir, contient une transparente allusion aux homélies et autres discours de l'éloquent orateur.

Après la fondation de l'église par saint Martial, un des faits les plus intéressants de notre histoire paroissiale est la rencontre de

saint Amand et de saint Seurin. Ce touchant épisode est très bien rendu par le graveur, avec ce texte pour commentaire : « *Misericordia et veritas obviaverunt sibi.* » En relevant le regard sans changer de ligne, on retrouve le médaillon de sainte Véronique ainsi que les armoiries de notre éminent Cardinal, dont la devise concorde avec les autres textes si parfaitement qu'elle paraît en être tout à la fois le résumé et le trait d'union.

Le pèlerinage populaire de Saint-Fort ne pouvait être oublié. Ce tombeau devant lequel tant de générations de mères se sont agenouillées et ont demandé au saint, pour leurs enfants, force et douceur, est figuré dans un médaillon portant cette légende : « *De forti egressa est dulcedo.* »

En même temps que la Vierge de Verdelais, berceau de M. Gaussens, et que les armes de Bordeaux, témoin depuis un quart de siècle de son ministère pastoral, se présente le quatrième médaillon, encore spécial au héros de la fête : saint Etienne, son patron de baptême, saint Etienne dont il releva l'autel dans son église de Saint-Seurin, apparaît, renversé sous les coups des bourreaux, le front radieux, la prière sur les lèvres et le regard au ciel : « *Stephanus caritatem pro armis habebat.* »

Enfin, la patène nous réserve une dernière surprise, c'est le célèbre siège épiscopal de Saint-Seurin, devenu le trône du Tout-Puissant : — hardiesse bien permise, puisqu'elle rappelle une promesse de Notre-Seigneur et traduit nos souhaits unanimes. L'exergue porte ces mots : « ✝ *Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo.* »

Une dédicace en beau style lapidaire est gravée autour du pied ; elle rappelle l'origine et la destination de ce calice : « *R. D. Stephano Gaussens, archipresbytero Basilicæ S.-Severini Burdigalensis, XXV annorum pastoralis sollicitudinis memores parochiani XIV Kal. Sept. MDCCCLXXXI.* »

L'épigraphiste, on le voit, s'est maintenu, sans broncher, à la hauteur d'un symbolisme admirablement inspiré (1). On ne sait qu'admirer le plus, ou de l'artistique et savante imagination qui s'est complue à grouper dans les émaux du calice, comme dans un poème illustré, toutes les gloires d'une sainte vie et toutes les splendeurs d'une illustre basilique, ou de la science biblique et de l'exquise délicatesse qui se révèlent dans le choix des légendes, donnant leur vrai sens aux divers sujets de la décoration.

Fasse le Ciel que ce calice des noces d'argent serve aux noces d'or de M. l'archiprêtre !

...

BIBLIOGRAPHIE

Nous nous étions engagé — fort imprudemment, puisque c'était à l'entrée des vacances, — à donner dans un de nos prochains numéros une analyse approfondie du livre de notre collaborateur et ami, M. l'abbé Allain. Bien qu'il y ait pour nous

(1) Nous commettons une indiscrétion qui nous vaudra des reproches, mais à laquelle on nous pousse de bien des côtés, en disant que l'auteur de l'épigraphie est M. l'abbé S.-B., et que l'inspirateur du symbolisme est M. l'abbé L. M.

quelque honte à faire l'aveu que nous nous sommes laissé devancer par des étrangers, nous sommes heureux d'enregistrer dans la *Revue* quelques-uns des témoignages, exceptionnellement favorables, que nous avons trouvés dans les journaux et revues de Paris. P.

« ... Enfin, il formule sa conclusion que nul ne saurait contester, car, par la sûreté de la méthode, par la richesse de ses informations, par la précision rigoureuse apportée dans les moindres détails, le savant auteur défie la critique la plus sévère et la plus hostile. »

(M. de Baumont, *Revue des questions historiqves*, 1er octobre).

« ... M. l'abbé Allain nous fait faire comme un tour de France; il s'arrête dans presque chaque département, il y recueille les témoignages, tantôt sachant conclure, tantôt sachant s'abstenir. A la prochaine édition de son livre, l'auteur ajoutera de nouveaux documents à son enquête, mais sans rien ajouter à la force de la preuve.

Tel est le vaste domaine qu'a embrassé M. l'abbé Allain et qu'éclaire dans toutes ses parties une érudition patiente, consciencieuse et décisive... Nous en avons dit assez pour laisser entendre que ce livre est conçu, composé dans des conditions scientifiques... Quoi qu'on fasse, la question est désormais tranchée et les conclusions de M. Allain ne risquent pas d'être contredites. »

(V. Pierre, avoc. à la Cour de Paris, *Français*, 8 septembre.)

« Désormais on peut considérer comme faite, au moins dans ses grandes lignes, l'histoire de l'*Instruction primaire en France avant la Révolution*. Le livre de M. Allain, pour tout lecteur de bonne foi, est le tombeau définitif des mensonges qui sont encore à l'état de lieux communs dans les journaux de la Révolution. A la longue, la vérité se fera jour. Ce ne sera pas un petit service rendu à la cause du bien. »

(Le P. Lescœur, de l'Oratoire, *Bulletin critique*, du 1er novembre).

Calendrier historique de l'enseignement et des institutions de la France avant la Révolution (par E. Auzolle), deuxième année, 1882, Paris, Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins. In-12 de 218 p. — Prix : 1 fr.

Voici un excellent petit livre que nous recommandons instamment à l'attention de tous nos amis pour qu'ils en fassent leur profit et qu'ils le répandent autour d'eux. M. E. Auzolle a eu l'heureuse idée de donner pour chaque jour de l'année, sous forme d'éphémérides, une étude rapide sur les institutions de notre pays sous l'ancien régime et spécialement sur la situation de l'enseignement primaire en différentes provinces aux divers siècles de notre histoire. Les renseignements fournis sont puisés aux sources les plus autorisées et les gens instruits eux-mêmes y trouveront beaucoup à apprendre; ils sont présentés sous une forme à la fois attrayante et simple et mis ainsi à la portée de tous. Le prix très modique de ce joli volume auquel l'imprimerie Dumoulin a su, comme toujours, donner un cachet d'artistique élégance en rend la propagande très facile. Nos lecteurs ne doivent pas oublier le mal que les ennemis de l'Eglise et de l'ancienne France ont fait par l'almanach. Il faut remercier M. Auzolle de nous avoir donné le moyen de retourner contre eux une de leurs armes les plus puissantes. E. A.

JÉROME LOPÈS [1]

(Suite.)

Comme nous l'avions espéré, de nouvelles recherches nous permettent de rectifier et de compléter tout ensemble les premiers chapitres de la vie de Lopès. Jusqu'à présent, nous avions pu croire et dire que Lopès était né juif. Nous savons aujourd'hui qu'il naquit d'un père et d'une mère chrétiens. M. Roborel de Climens, dont le dévouement à la cause de la science égale la sagacité, vient de retrouver le certificat de Baptême de *Jérôme Lopès*. Il sera publié dans la notice définitive que nous mettrons en tête de l'*Histoire de l'Église métropolitaine*, etc., actuellement sous presse. Nous devons encore à l'infatigable archiviste quelques autres pièces du plus haut intérêt que nous ferons connaître au public : la plus importante est le testament olographe du théologal Hiérosme Lopès dont nous reproduirons une page par la photogravure. Un autre document, inconnu jusqu'ici, nous apprend que Lopès n'étudia pas tout d'abord, comme nous l'avons dit, au collège de Guyenne, mais à celui des Jésuites : son nom est inscrit parmi ceux des élèves qui faisaient partie de la Congrégation des Enfants de Marie; il était même revêtu de la dignité de *consulteur*, « *consultor* ».

---

(1) MM. Féret et fils nous adressent le prospectus de la *Grande Histoire illustrée de la Cathédrale et du Diocèse de Bordeaux*, par Jérôme Lopez, dont nous avons déjà annoncé la réimpression annotée et considérablement augmentée par M. l'abbé Callen.

MM. Féret et fils ont pris à tâche de mettre l'exécution typographique et artistique de cet ouvrage à la hauteur de son mérite et de la célébrité dont il jouit dans le monde savant.

Pour atteindre ce but, ils ont fait appel au talent d'éminents artistes qu'il suffit de nommer: MM. Léo Drouyn, Maxime Lalanne, Bon J. de Verneilh.

L'ouvrage formera deux volumes de luxe, gr. in-8, du prix de 9 fr. le volume, réduit à 7 fr. 50 pour les premiers souscripteurs jusqu'au 31 décembre 1881.

On souscrit chez les principaux libraires. Le prospectus de cette nouvelle publication sera envoyé *franco* à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à MM. Féret et Fils, 15, cours de l'Intendance, à Bordeaux.

On peut également souscrire aux bureaux de la *Revue catholique;* il suffit d'adresser à M. le Directeur de l'Œuvre des Bons Livres, rue Canihac, 11, une carte datée, signée et portant l'adresse du souscripteur avec ces mots : « Je déclare souscrire à la réédition de Lopez. »

IV

Les chanoines de Saint-André s'intitulèrent jusqu'à la fin du dernier siècle les « curés primitifs et uniques de la ville (1) ; » à leurs yeux, les diverses paroisses n'étaient que l'extension de l'église mère, « des « branches qui rappellent nécessairement le tronc dont elles n'ont « été jamais séparées, des veines d'eau qui indiquent par elles-mêmes « la source dont elles émanent (2). » Aussi, la cathédrale avait-elle gardé le monopole du baptême, et, dans une certaine mesure, celui de la prédication. Le chapitre désignait les prédicateurs des paroisses et se réservait le droit de les bénir au commencement de chaque sermon.

Le curé de Sainte-Colombe, ayant un jour, par mégarde, donné la bénédiction à son prédicateur sous les yeux d'un chanoine qui se trouvait dans l'assistance en costume de ville, fut l'objet de sévères poursuites (3).

Le théologal de l'église primatiale était donc, par le fait, le prédicateur en titre de la ville entière; on avait soin de ne confier cette charge qu'à des hommes habiles dans l'art de la parole : Lopès était du nombre. A la mort de dom Martial, célèbre Feuillant qui se fit un nom à Bordeaux (4), et de l'oratorien Bonnet, curé de Sainte-Eulalie, dont les exploits sont racontés dans les chroniques de la Fronde (5), Jérôme Lopès occupa le premier rang. Le chapitre était fier de l'envoyer en son nom dans les églises paroissiales où il entretenait des vicaires perpétuels.

La première chaire où nous le rencontrons est celle de Saint-Rémy sur-la-Mousque (6). « En suivant vers l'est la ligne des murs

(1) Mémoire expositif ou idée succincte des droits et de la juridiction du chapitre Saint-André de Bordeaux, etc., etc. contre les prétentions de Messieurs les curés de la ville. (Ce Mémoire, et la réponse qu'il provoqua de la part des curés, trouveront place dans les suppléments à la nouvelle édition de Lopès.)

(2) *Ibid.*, p. 12.

(3) Voir le dossier de cette grosse affaire. (Archives départementales.)

(4) C'est lui qui prêcha l'oraison funèbre du maréchal d'Ornano. « Le Père dom « Martial, relligieux de l'Ordre des Feuillants, fist l'Oraison funèbre qui dura deus « grosses heures à cause de ses redites ; autrement fut assez bien. » *(Chronique de du Cruseau*, t. II, p. 73.)

(5) Voir, sur le célèbre Bonnet, *Un Curé bordelais*, réédité par M. Jules Delpit, Sauveterre de Guyenne, 1881.

(6) La chaire Saint-Rémy se trouve actuellement à l'église Saint-André. Ce n'est qu'en 1803 ou 1804 qu'elle fut transportée à la cathédrale. Pendant la période révo-

« antiques, dit M. Leo Drouyn, nous arrivons à l'église Saint-Rémy, « mélange de toutes les époques, dont les fondations sont romaines et « les combles modernes (1). » Bâtie sur l'emplacement de quelque grand édifice païen, comme l'attestent les mosaïques romaines découvertes récemment à quelques centimètres de profondeur, cette église était l'une des plus fréquentées de Bordeaux. Son territoire, limité par la Garonne au levant, ne descendait pas même jusqu'à la Devise, dans la direction du midi ; mais, en revanche, il s'étendait vers le nord jusqu'à l'extrémité du faubourg des Chartreux. Le clergé de Saint-Rémy ne négligeait rien pour attirer la foule à son église longtemps introuvable ; afin d'en rendre l'accès plus facile aux habitants de la première enceinte, ils demandèrent aux jurats la permission d'établir un pont sur le « fossé de la Mousque, vis-à-vis de « la porte Entre-deux-Murs (2). » Ses prédicateurs allaient de pair avec ceux de la cathédrale qu'ils imitaient parfois servilement. Le public en eut la preuve pendant le Carême de 1637 : le même sermon fut prêché, le même jour, à quelques heures d'intervalle, par deux orateurs différents, le matin sur les rives du Peugue et le soir au pont de la Mousque. M. de Gauffreteau, de joviale mémoire, raconte ainsi le fait : « En cette année, les deux prédicateurs, qui preschèrent la « Passion, estoyent l'un à Sainct-André et l'autre à Sainct-Rémy, « à Bourdeaux. Celui de Sainct-André ayant presché le matin, et « celuy de Sainct-Rémy à vespres, se trouvèrent estre si conformes « en leurs préambules, exordes et saluts, que mesmes choses et mesmes « paroles furent dictes par eux : ce qui fust très bien remarqué par « les doctes (3). » Lopès n'était ni l'un ni l'autre de ces deux plagiaires.

A la suite de l'Avent prêché dans son église avec un succès remar-

---

lutionnaire, elle demeura dans la chapelle des Anges, à l'église Saint-Michel. Cette chaire était l'œuvre du sculpteur bordelais, Cabirol (XVIIIe siècle).

Détail intéressant : jusqu'aux derniers jours de sa vie, dit M. Marionneau *(Description des œuvres d'art de Bordeaux*, p. 120), M. Delanoé, gendre et élève de Cabirol, regardait le travail de son maître avec le plus touchant intérêt, et ne visitait jamais la cathédrale, sans enlever, à l'aide de son mouchoir, la poussière incrustée dans les ornements de la rampe et dans les feuilles du chardon placé au pied de l'escalier. — M. Delanoé mourut vers 1850, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

(1) L. Drouyn, *Bordeaux vers l'an 1450*, p. 17.

(2) Baurein, *Variétés bordelaises*, t. IV, p. 161.

(3) De Gauffreteau, *Chronique*, t. II, p. 242.

quable, M. de Cruseau, curé de Saint-Rémy, redemanda le Théologal. C'était le jour où la confrérie des jeunes personnes enrolées sous la bannière de sainte Agnès célébrait sa fête patronale. Lopès commenta devant elles la parabole des Vierges Sages; il fut éloquent, lorsqu'il parla de ces lampes qui ne s'éteignent point au milieu des ténèbres d'un monde impie et se raniment plus que jamais au souffle de la persécution. « C'est alors, dit-il, que les lampes brûlent mieux, et que « la foi des martyrs se trouve plus vive; ils sont plus prêts à donner « leur sang s'il est nécessaire, afin de la soutenir, sachant qu'alors « leur époux est plus proche et qu'il ne manquera pas de leur faire « part de sa gloire (1). »

Non loin de Saint-Rémy, s'élevait, à l'embouchure de la Devise, un monument gothique dont les jurats avaient reconstruit l'abside au XIVe siècle. C'était l'église de Saint-Pierre. Lopès y prononça plusieurs discours mémorables; nous en avons cité quelques passages au commencement de ce travail, quand il s'est agi d'établir l'orthodoxie du Théologal.

En longeant la Devise jusqu'à la rue Sainte-Catherine, véritable *Corso* du XVe siècle, qui reliait la porte de la *Cadène* à la porte du *Médoc,* nous arrivons à *Saint-Maixent,* petite église qui relevait du chapitre de Saint-Seurin. Pendant les guerres de religion, la vieille basilique isolée et sans défense au pied du Mont Judaïque y transporta ses reliques menacées par les Huguenots. Le cours d'eau qui baignait les murs de Saint-Maixent servait de limites à la paroisse; l'aspect de cet édifice avait je ne sais quoi de vénitien les jours où les bateaux-pêcheurs, remontant la Devise, venaient déposer à l'ombre de son portique des amas de coquillages appelés *moules.* Peu sensibles au coup d'œil pittoresque de ces gondoles mouillées en pleine ville, les dames du marché donnèrent à leur église le sobriquet patois « de Saint-Maixent « *lou Muscley.* »

Plus que jamais, ce point de la ville est un centre de négoce et d'activité; les véhicules de tous genres y remplacent les barques du bon vieux temps; quant à l'église, elle a disparu sous le palais étincelant du *Magasin universel.* C'est là, pourtant, qu'un ami sérieux de l'enfance fit entendre du haut de la chaire, aux pères de famille, les plus charmantes vérités qu'on ait jamais dites sur l'éducation.

1) Lopès, Panégyrique de sainte Agnès prêché à Saint-Rémy, t. II, p. 293.

Nous ne résistons pas au plaisir de citer quelques passages du discours de Lopès : « Il n'est rien qui doive être plus cher à des pères « que la bonne éducation de leurs enfants : c'est beaucoup de leur « donner la vie, ce n'est pas moins de leur donner une bonne vie. La « première vient de la nature, la deuxième d'une bonne éducation. « Que fait la nature ? Elle forme, à la vérité, des pierres de diamant, « mais des pierres brutes, obscures et sans éclat. Que fait la bonne « éducation ? Elle polit ces pierres, s'il faut ainsi dire ; elle fait « paraistre et briller la belle eau de ces diamants, qui ne se voyait « point avant qu'on ne les polit. C'est un chaos, une confusion « d'éléments brouillés ensemble, qu'un enfant dans ses premières « années ; un mélange sans ordre de plaisirs, de douleurs, de passions « bouillantes, toutes déréglées. Que fera la bonne éducation, cette « voix de Dieu qui débrouilla le chaos et la confusion au commen- « cement du monde, qui mit toutes choses à leur jour, qui leur assigna « le rang et la place que chacune méritait. La bonne éducation est « la voix de Dieu qui forme la raison des enfants comme une lumière « pour distinguer entre le jour et la nuit, entre le bien et le mal, et « qui, dissipant les passions qui flottaient comme une mer sur la beauté « de leur âme, fait paraistre cette bonne terre et luy fait produire les « fruicts de toutes les vertus. C'est la bonne éducation que saint Paul « recommande aux pères à l'endroict de leurs enfants : *Élevez-les dans « la discipline et selon la doctrine du Seigneur* (1). *Quiconque les « aime,* dit le Sage, *prend soin de les instruire avec assiduité* (2), ou « comme parle la langue sainte, *quiconque les aime, cherche leur ins- « truction de bonne heure, comme une aurore qui les doit éclairer à « la pointe du jour, à l'entrée de leur vie* (3). Tendres comme ils sont, « ils prennent facilement le ply qu'on leur veut donner ou pour la « vertu ou pour le vice. Ce sont des toiles à peindre : il importe de bien « choisir les couleurs de bonne heure, afin de les imprimer. Elles « s'imbibent en telle sorte que, dans la suite, il est bien difficile de « les effacer. Il faut donc prendre garde qu'elles soient bonnes : en « un mot, faire naistre au cœur de ses enfants la belle aurore d'une « sainte discipline (4).

(1) *Educate illos in disciplinâ et correptione Domini.* (Eph., VI, 4.)
(2) *Qui autem diligit illum instanter erudit.* Prov. XIII, 24.
(3) *Qui diligit illum aurorat illi disciplinam.* (Ibid. juxt. text. hæbr.)
(4) Sermon prêché à Saint-Maixent, le 26 juin 1672, t. II, p. 447-448

Sainte-Colombe, la paroisse des œuvres et des confréries, est encore une de celles que Lopès évangélisa. Les Colombins formaient sur la rive droite du Peugue une colonie de fervents Machabées. Nulle part ailleurs l'esprit paroissial n'était plus vivace; ils n'aimaient rien tant que leur église; jaloux de l'administrer eux-mêmes, ils n'écoutaient ni fabriciens, ni curé, ni parlement, ni jurade, quand il s'agissait d'en défendre les droits et les coutumes. Prêchant devant eux le jour de la fête de saint Michel, patron de l'une des confréries paroissiales, Lopès exhorta les Colombins à rester par-dessus tout des hommes de religion, fidèles à leur devise : *Qui est comme Dieu* (1) ! Vers la fin du dernier siècle, les habitants de Sainte-Colombe oublièrent un peu les traditions qui, jusqu'à ce jour, avaient fait la gloire et l'originalité de leur modeste paroisse. Dieu ne leur suffisant plus, ils se jetèrent dans la politique. Au milieu de la petite place qui leur servit tant de fois de « forum », j'allais dire de champ de bataille, ils plantèrent, à la veille des mauvais jours, deux arbres de la liberté : ce fut le signal de leur décadence. Leur église, fermée l'une des premières, au nom de cette liberté dont ils cultivaient le symbole, ne se rouvrit jamais.

De Sainte-Colombe à Saint-Éloi, l'église officielle de l'Hôtel-de-Ville, il y avait à peine quelques pas. Cette église était située dans le voisinage des grands collèges, le collège de Guyenne et celui des Jésuites, — rivaux éternels, dont les bruyantes querelles incommodèrent plus d'une fois la *Recluse* de la rue Saint-James (2), — frères ennemis, toujours d'accord dès qu'il fallait organiser une espièglerie d'étudiants contre les bourgeois du quartier. La paroisse des collégiens devint naturellement le rendez-vous des libraires. Ces derniers, les Millanges à leur tête, formaient une compagnie célèbre sous le patronage de saint Jean Porte-Latine. En 1673, Jérôme Lopès eut l'honneur

(1) *Quis ut Deus.*

(2) « Par ce mot de *recluse* on entendait une fille, religieuse ou non, qui, pour « servir Dieu avec plus de tranquillité, et ne s'occuper que de son salut, s'en- « fermait, après des épreuves suffisantes et ayant obtenu la permission de son « évêque, dans une cellule, où elle demeurait jusqu'à la mort. »

Il y avait plusieurs recluses dans Bordeaux : la plus célèbre était celle de Saint-Lazare, paroisse de Saint-Seurin. « Il est fait mention d'une qui était établie dans la paroisse Saint-Éloi, dont la demeure bordait la rue Saint-James. »

Elles étaient en grande vénération au moyen âge, et des personnes de distinction leur léguèrent en mourant des sommes relativement considérables.

Voir Baurein. *Variétés bordelaises*, t. II, p. 218, éd. Féret.

de prêcher à leur société réunie le sermon traditionnel dans l'église Saint-Éloi. L'orateur dit peu de bien de la librairie en général: « Vous n'ignorez pas, Messieurs, que la véritable sagesse consiste « dans la connaissance de la parole de Dieu: tout le reste est peu de « chose. Otez des bibliothèques les livres qui traitent de cette con- « naissance, vous n'y laisserez presque que des mensonges, des fables « et des erreurs (1). »

V

A côté des paroisses, Bordeaux comptait de nombreux couvents. C'est dans ces milieux recueillis que l'éloquence de Lopès était surtout goûtée. Nature pieuse et mystique, nourri de la sève de saint Bernard, il semblait être l'apôtre prédestiné des maisons religieuses; aussi le voyons-nous durant de longues années porter de l'une à l'autre des paroles d'édification. Depuis l'*Annonciade,* dont il fut le conseiller perpétuel et le père, juqu'à la grande abbaye de Sainte-Croix qui régnait sur le faubourg méridional de la ville, tous nos cloîtres se le disputaient.

Les communautés d'hommes et de femmes cherchent le silence et la solitude. Afin de se dérober à de gênants voisinages, elles avaient émigré pour la plupart au-delà des murs. Vers le milieu du XVIIe siècle, il ne restait plus dans la première et la deuxième enceinte que la *Commanderie du Temple,* les *Frères Sachets* de la Porte-Dijeaux, et les *Frères de la Merci.* La vie monastique s'était réfugiée, au nord, dans les quartiers de *Tropeyte* et de *Campaure;* au midi, dans l'espace compris entre le château du Hâ, Sainte-Eulalie et Saint-Michel. Les Feuillants, où le Théologal prêcha le panégyrique de saint Bernard en 1672, se trouvaient eux-mêmes dans le premier accroissement de la ville. Ils eurent leurs tribulations: M. de Gauffreteau, qui toute sa vie affecta de se donner comme leur victime, les accablait de traits malins, leur intentait procès sur procès, les troublait dans leurs pieux exercices par le bruit de son jeu de paume. Tantôt il leur reprochait de faire de la réclame au profit de leur chapelle: « Les Feuillants, « dit-il, pour rendre leur église plus fréquentée, forment un chant « ionique et folastre en leurs offices, ce qui faict un grand abord de

(1) Sermon prêché à Saint-Éloi pour la confrérie des libraires le 6 mai 1673, fête de saint Jean Porte-Latine, t. II, p. 397.

« peuple en leur couvent aux heures des dicts offices, notamment aux « Complies et au Salut; ce qui estant venu aux oreilles du Pape, Sa « Sainteté les remit au chant dorique (1); » tantôt il critiquait l'orientation de la dite église, ou déclarait à qui voulait l'entendre qu'ils étaient les pires des voisins (2).

Malgré les épigrammes du vieux magistrat, le couvent de la rue Saint-Antoine resta populaire à Bordeaux, tandis que sa chapelle devenait la nécropole (3) des notables de la ville. M. de Gauffreteau (4) lui-même demanda la faveur d'y reposer après sa mort; les Feuillants consentirent de bonne grâce à recevoir la dépouille de leur ennemi: ce fut toute leur vengeance. Quelques années auparavant, un bordelais plus illustre était venu dormir sous les mêmes dalles.

---

(1) M. DE GAUFFRETEAU, *Chronique bordelaise*, t. II, p. 42.

(2) « Le proverbe dit qu'une rivière, un bon advocat..., une mauvaise femme, « sont trois mauvaises voisines *(sic)*; mais certes on peut ajouster les moynes pour « quatrième, à cause de quoy ceux-là ne sont pas sages, ni prudents, qui laissent « bastir un monastère à leur porte. » (DE GAUFFRETEAU, *Chronique*, t. II. p. 42.)

(3) Les tombeaux que renfermait l'église des Feuillants n'existant plus, nous croyons devoir en donner la nomenclature à cette place. Nous l'empruntons à un mémoire rédigé par M. Lamothe; il est tiré du rapport de la *Commission des Monuments historiques*, années 1845-1846:

« *Première chapelle à gauche.* — Tombeau en pierre de Michel de Montaigne; « il est représenté en costume guerrier étendu sur le mausolée. Les armes de Michel « de Montaigne sculptées sur son tombeau: d'azur semé de trèfle d'or, à une patte « de lion du même, armé de gueules, mise en face. Sur les faces de ce mausolée, « deux inscriptions que dom Devienne a reproduites dans son *Histoire de Bordeaux*. « — Restauration en 1803.

« *Deuxième chapelle à gauche.* — Concession à messire d'Ornano, maréchal de « France et lieutenant du roi; et, après la renonciation de celui-ci, nouvelle concession à la famille Le Blanc.

« *Troisième chapelle.* — Première concession à Antoine de Roquelaure, chevalier « de deux ordres du roi, et postérieurement à Léon Guitard de Lescure, conseiller « au Parlement de Bordeaux.

« *Quatrième chapelle.* — Cencession au baron de La Tresne et au sieur de Beyssac.

« *Première chapelle à droite.* — Concession faite à Paul Leclerc, avocat au « Parlement de Bordeaux.

« *Deuxième chapelle à droite.* — Concession faite à Jean de Briet, conseiller au « Parlement de Bordeaux.

« *Troisième chapelle.* — Concession faite à la dame Jeanne Darrerac, veuve « d'Antoine Dusolier, avocat au Parlement.

« *Quatrième chapelle.* — Concession faite à la dame de Briand, veuve Lestonnac « Duparc.

(4) « Le 8 décembre 1625, les Feuillants permettent l'inhumation dans l'église de leur couvent, du corps de M. de Gauffreteau, avocat. » (Archives départ., H. n° 276, folio 108.)

Les restes de Montaigne, ensevelis d'abord dans un caveau de l'antique chapelle de la Commanderie de Saint-Antoine (1), furent transportés le 1er mai 1614 dans la nouvelle église des Feuillants, « du côté du « midi dans la chapelle dédiée à saint Bernard (2). »

(A suivre.) J. CALLEN.

UNE LÉGENDE BORDELAISE

(Suite.)

II

LE COMBAT SINGULIER

Dans cette même période, de l'an 1079 à l'an 1206, y eut-il, à la suite d'une agression espagnole un combat singulier favorable aux Gascons?

— Oui, en vérité, vers l'an 1080, il y eut en Gascogne un combat de ce genre. Seulement cette épreuve par la lance, la masse et l'épée, à laquelle on remettait, dans certaines circonstances, le sort des troupes ou des populations ennemies, s'accomplit non pas à Bordeaux dans le nord de la province, mais à l'extrême sud, au seuil des Pyrénées, devant l'abbaye de Saint-Savin, à l'époque de l'invasion de Sancho Ier. — « Les habitants du Lavedan, dit Monlezun, au tome II de son Histoire, prirent la fuite devant les bandes espagnoles, abandonnant à leur rapacité leurs maisons et leurs biens... Durant leur fuite, Richard et Guillem de Solon s'emparèrent de la vallée de Cauterets et s'y maintinrent une année au préjudice de l'abbaye de Saint-Savin. Mais, sur la plainte de l'abbé Hébrard, *il fut ordonné un duel*

(1) Arrivés à Bordeaux en 1589 les Feuillants furent établis le 24 juillet 1591 par Mgr Prévost de Sansac dans la Commanderie de Saint-Antoine. La chapelle de la dite Commanderie fut leur première église. (Voir, à ce sujet, dans la *Revue catholique de Bordeaux*, l'intéressant article de M. de Lantenay ayant pour titre: UNE VISITE A L'ANCIEN LYCÉE.)

(2) Voir MALVEZIN, *Michel de Montaigne.* (Compte-rendu de l'Académie de Bordeaux, p. 178.)

dans lequel le champion des Solon ayant été vaincu par celui des moines, la vallée fut restituée au couvent (1). »

Il y a entre les deux récits des similitudes et des dissemblances que le lecteur a déjà remarquées : Au lieu d'une ville, c'est une abbaye qui est en cause, et si l'espagnol ou le routier est vaincu par le gascon, comme dans la légende bordelaise, il n'y a, dans le fait historique, ni géant, ni seigneur de La Lande.

Ce n'est que quatre siècles plus tard, — mais non encore devant Bordeaux, — que nous voyons enfin surgir, dans un duel ou une joute corps à corps, le nom du héros bordelais. Nous devons la mention, ou plutôt la reproduction de ce fait, à Delurbe qui le rapporte à l'année 1494 :

« Retournant, dit-il, le Roy du voyage de Naples, comme il séjournoit à Ast (2), ville de Piedmont, fut fait en sa présence un combat singulier entre deux gend'armes, l'un nommé Zerbulon, Génevois, et l'autre le sieur de La Lande, Bordelois, lequel demeura vainqueur, et en récompense de sa vaillance fut gratifié par le Roy de cinq cens escus (3). »

Cette anecdote, empruntée à l'*Histoire de France* d'Arnould de Ferron, qui parut à Paris en 1554 (4), avait provoqué à l'époque une réclamation de Bertrand d'Argentré qui revendiquait pour la Bretagne (1582) l'exploit dont Ferron faisait honneur à un citoyen de

---

(1) J.-J. Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. II, p. 73.

(2) L'armée française, revenant de Naples, était à Ast en 1495 et non en 1494. Elle se composait surtout de troupes suisses et gasconnes. Les méridionaux, Gascons, Aquitains, Languedociens, eurent une grande part dans la campagne d'Italie et ne contribuèrent pas moins à la victoire de Fornoue. Les historiens du temps citent parmi ceux qui se distinguèrent Jean d'Astarac, le vicomte de Narbonne, de la maison de Foix, Louis d'Armagnac, fils de l'infortuné duc de Nemours, Goliot de Genouilhac, Bonneval, d'Archiac, etc. L'archevêque de Bordeaux, André d'Épinay, se trouvait aussi à la bataille, « non pas armé à vrai dire comme le cardinal Brisonnet, mais revêtu pontificalement, la croix à la main, toujours au costé du Roy. » — Si tous les hommes d'armes du Bordelais qui comparurent le 12 septembre 1491, devant le capital du Buch, sénéchal de Guyenne, pour aller « à la guerre au service du Roy, » firent cette campagne, on put dire avec quelque raison que l'archevêque de Bordeaux était là au milieu de ses diocésains. (Cf. Lopès, p. 277 ; et Baurein, *Variétés bordeloises*, t. II, p. 353.)

(3) Gabriel Delurbe, *Chronique Bourdeloise*, p. 27.

(4) Ferron, *De rebus gestis gallorum, libri IX, ad historiam Pauli Æmiliani additi*, etc.; Paris, 1554.

Bordeaux (1). D'Argentré soutenait que l'Italien s'appelait Hyacinthe Simoneta e non point Zerbulon, et le Français, Jacques Rommelin autrement dit le *capitaine Lalande* entre gens de guerre. Il citait une attestation de messire Jean-Jacques Trenoux, lieutenant général pour le roi en Italie, déclarant que le dit Hyacinthe Simoneta, Milanais et non Génevois, « fut surmonté par le dit Breton de la maison de la « Lande prez de Rhennes et lieutenant de la compagnie du seneschal « d'Armagnac : et qu'après s'estre batus avec les lances et masses, le « dit Simonet cheut à terre de dessus son cheval et se rendit estant « pressé de son adversaire. Donné à ville d'Asquelie le 18 de mars, « l'an 1497, avant Pasques (2). »

Vrais ou controuvés (3), ces faits avaient le grand tort, de mettre en suspicion le duel du héros bordelais et par suite l'antiquité de la fondation des Carmes à Bordeaux. Six ans après la mort de Gabriel Delurbe (4), lorsque Darnal fit paraître la continuation de la *Chronique bourdeloise,* le sentiment d'incrédulité était encore assez persistant pour qu'il parût nécessaire de le combattre. C'est ainsi que l'on trouve dans le Supplément, ou plutôt à la suite du *Supplément des Chroniques,* à la date 1619, d'abord une courte annotation de

---

(1) D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne,* Rennes, 1582, p. 804.

(2) JEAN DARNAL, *Chronique Bourdeloise,* p. 185.

(3) S'il avait eu les matériaux que Baurein devait mettre en œuvre deux siècles plus tard, D'Argentré aurait pu ajouter un autre argument à l'appui de sa cause. Il n'y avait plus en 1494 de chevaliers du nom de Lalande, je veux dire des Lalande, seigneurs de la Brède. Jean de Lalande *le père,* un de ceux qui furent bannis de Bordeaux en 1453 pour avoir, l'année précédente, appelé Talbot en Guyenne, ne laissa qu'un fils qui n'eut pas de postérité mâle et une fille qualifiée, dans un titre du 15 avril 1491, « noble et puissante dame, Madame Catherine de Lalande, dame de Lalande et de la Brède. » Elle avait épousé Gaston de l'Isle, seigneur de l'Isle et de la Rivière, « et ce fut par ce mariage que les seigneuries de la maison de Lalande passèrent dans celle des seigneurs de l'Isle. » (BAUREIN, *Variétés Bordeloises,* t. IV, p. 244; t. V, p., 57.)

D'un autre côté, il faut reconnaître que nos Lalande n'étaient pas les seuls de ce nom, en Guienne ou à Bordeaux, à la fin du XVe siècle. Nous trouvons parmi les jurats, en 1482, un *Nicolas de Laude* et, en 1484, un *Nicolas de la Lande* qui nous paraissent ne former qu'un même personnage. (Darnal, p. 54.) — *Les Archives historiques* (t. XII, p. 125, et t. XVII, p. 88) nous montreraient encore au besoin d'autres Lalande; mais leur lieu d'origine ou leur rang social leur enlèvent toute importance.

(4) Gabriel de Lurbe, procureur-syndic de la ville, rédigea les premières Chroniques jusqu'au 20 octobre 1594; mais il ne mourut que dix-neuf ans plus tard, en 1613. (Compte-rendu des trav. de la comm. des mon. hist. de la Gir., 10e année, p. 39.)

Fronton du Duc, Père de la Compagnie de Jésus, et presque immédiatement une rectification beaucoup plus étendue de Michel Laforcade, Provincial de l'ordre des Carmes.

Le P. Fronton du Duc, « Bourdelois, » — c'est lui-même qui se donne ce titre, — oppose la réclamation de Bertrand d'Argentré au récit de Delurbe : « Ce néantmoins, ajoute le critique gascon, puisque « dans l'église des Carmes i'ay souvenance d'avoir veu un hausse-col « ou carquant de fer pendu contre un pilier avec une inscription, qui « fait mention de ce combat parachevé par un de la maison de la « Lande, qui a le tiltre de fondatrice de ce monastère, ainsi que « tesmoigne la mesme chronique du sieur Delurbe, il seroit bon de « s'informer des tesmoignages et particularitez de ce combat : afin de « veoir si les autheurs se sont point abusez : ou de fait il faut recon- « noistre, que ce sont deux combats differens : celuy du Breton, avec « le Milanais : et celuy du Gascon avec le Genevois, ou citoyen de « Genève (1). »

Soit qu'il vît dans ce vœu du Père Jésuite un appel qui l'invitait à traiter la question, soit qu'il le prît au contraire pour l'expression d'un doute personnel dont il fallait triompher, Michel Laforcade, Père Carme, natif de Condom, et, comme nous l'avons dit, Provincial du dit ordre, envoya à Darnal un travail sur le point en litige intitulé : « Résolution du doubte que font plusieurs *touchant le combat rapporté par le feu sieur Delurbe dans sa Chronique Bourdeloise; et touchant l'antiquité du couvent Nostre-Dame des Carmes,* etc. »

III

LA SENTENCE DU SÉNÉCHAL

Michel Laforcade débute par la reproduction plus ou moins textuelle d'une sentence rendue par le sénéchal de Guienne, au temps où régnait le duc Charles, en faveur de Jean de Lalande contre la ville et cité de Bordeaux qui avait porté atteinte aux franchises de son hôtel de la rue Neuve, en faisant enlever de son logis (2) pour le

(1) Fronton du Duc, *Remarques et Notes à corriger en la Chronique de Bourdeaux*, par le sieur Delurbe, etc., *ad annum* 1494.

(2) Cette maison connue encore au xve siècle sous le nom d'*Hôtel du Solcy* avait appartenu à l'ancienne famille de ce nom et jouissait du droit de sauveté. Quiconque s'y réfugiait y trouvait « un asile sacré et très assuré. » (Darnal, *Chron. Bourd.*; — Baurein, *Recherches sur la ville de Bordeaux*, etc.)

transférer dans les prisons de la Maison Commune un certain Anthoine de la Sagale ou Sigale, accusé de *larcin* et *piperie :*

« Messire Jean de Lalande, troisiesme de ce nom, seigneur de « Laubrede, l'an 1460 et 1462, et le 23 de novembre, se rendit « demandeur en arrest de querelle sur le premier chef contre maistre « Bertrand Piouchel, comme procureur de la ville et cité de Bour- « deaux, par devant Henry de Ferraignes, licencié ez-loix, conseiller « du seigneur duc de Guyenne, Charles, fils et frère des Roys de « France, et lieutenant général du grand seneschal de la Guyenne, « Gillibert de Cabannes, chevalier, sieur de Curton et de Charlus, « baron de Roquefort et de Caussade, etc. »

Suit l'exposé de la plainte ; après quoi Michel Laforcade ajoute :

« Et vérifia ledit sieur la Lande par sept témoins, que le susdit « droict de franchise et liberté avoit esté accordé à ladite maison par « les habitans de la dite ville (1) en gratification, recognoissence et « mémoire de ce que la ville de Bourdeaux estant assiégée par le « comte d'Armaignac qui pour lors tenoit le party du Roy d'Espagne, « fut réduite à telle extrémité par la famine, que les habitans estoient « sur le poinct de livrer leur ville et leurs vies entre les mains et la « mercy de leurs ennemys : n'eut esté que le dit comte voyant aussi « oppressée son armée de pareille famine, proposa cet expédient du « monstrueux gean Goliath : *Eligite ex vobis virum,* etc. »

Le peuple *intimidé* ne savait quel « gentilhomme » choisir « qui vousit et osat entreprendre ce duël. » Un seigneur de Lalande s'offrit en ce moment et « accepta fort volontiers ce deffy. »

---

(1) La franchise de la maison des Lalande s'étendant, comme on le verra plus loin, à tous les crimes, même à ceux qui ressortissaient des officiers du roi, on a peine à comprendre qu'un tel droit ait pu être « accordé par les habitants de la ville. » Ce privilège était habituellement un don du souverain quand il ne se perdait pas dans la nuit des temps. On voit, par exemple, au XIe siècle, Guillaume, duc d'Aquitaine, donner « à jamais à la congrégation des moynes servant Dieu en la basilique de Saincte-Croix, et pour leur entretien, *la salvité* dudit lieu, et le droit de fondalité et de seigneurie. » (DARNAL, *Chron. Bourd.*, p. 49.) — S'il faut en croire la *Guyenne Hist. et Mon.*, ce droit de sauvetat n'aurait pas été celui dont il est ici question. D'après L. Lamothe, la *salvité* de Sainte-Croix consistait dans l'exercice libre, sans redevance aucune, de toutes sortes de professions et sans l'obligation d'être reçu maître. Je ne puis, on le comprendra, traiter, au courant de la plume, un pareil sujet ; mais l'interprétation de L. Lamothe fût-elle justifiée, notre observation n'en subsisterait pas moins : si une simple exemption de redevances pour des gens de métier était une prérogative du souverain, à plus forte raison devait-il en être ainsi pour le droit d'asile. (Voy. *Guyenne Hist. et Mon.* t. I, p. 120.)

Une description passablement ornementée, et bien plus dans le ton maniéré de l'an 1619 que dans le style naïf du XVe siècle, nous montre Lalande revêtu de l'*armure de Dieu,* muni du *halecret de la Justice,* équipé du *heaume de l'Espérance* et couvert du *bouclier de la Foy* (1), s'avançant plein de confiance à la rencontre du nouveau « philistin. » « Et ce fait entra au champ de bataille contre un gentilhomme de « grandeur démesurée à ce destiné par le dit comte (comte d'Arma- « gnac) : et se fiant en la puissance et force de la dextre du Seigneur... « terrassa dextrement ce gentilhomme contre l'attente et croyance de « l'un et l'autre party. »

Remarquons que Lalande plus humain dans cet exposé que dans le récit traditionnel ne coupe la tête à personne et demeure simplement « victorieux de son adversaire et par conséquant de tout son party », contraignant « le dit comte de lever le dit siège et se retirer à sa grande honte et confusion. »

Une courte digression sur l'église et le couvent de l'ordre du Mont-Carmel, élevés par Lalande, « au même endroit et lieu qu'il avoit combattu », fait suite à ce tableau.

« De sorte, ajoute le texte, que par sentence dudit Seneschal, du « ieudy dix-neufiesme de décembre, an susdit, le susdit sieur de la « Lande fut réintégré et remis en la possession et jouissance du susdit « droict de franchise, d'immunité et liberté : enjoint audit Piouchel «de remettre et reconduire ledit Sigale, criminel, dans ledit hostel et « maison, pour jouyr et se servir dudict droict de franchise et liberté « concédé au dit hostel et maison... ainsi qu'apert plus amplement « dans ladite Sentence et audition des tesmoins, signée par ledit Fer- « raignes, commissaire, et Lamarguerite, greffier. »

Tel est, dans ses parties essentielles, ce document qui, commence comme un dossier de procédure, tourne bientôt à l'apologie, se lance dans la métaphore, frise un instant la mysticité et finit comme il a débuté en style de greffier ou de juge.

Les noms, à vrai dire, en sont exacts : Piochel, Henry de Ferraignes, Gilbert de Chabannes, ont bien rempli les fonctions qu'on leur assigne.

(1) Je recommande aux curieux qui voudraient se faire une idée du style métaphorique d'une bonne partie du XVIIe siècle, le *Trésor des Harangues,* par M. L. G., adv. au Parl.; Paris, Michel Bobin, 1680. Voir entr'autres (t. I, p. 434) la harangue « faite par M. Coubayon, recteur de l'Université de Paris, » à la reine de Suède qualifiée successivement de prodige, de merveille, de miracle, de *phénix* et de *pélican !*

Le premier (1) fut véritablement procureur-syndic de l'Hôtel de Ville, Henry de Ferraignes, conseiller(2), Chabannes, sénéchal ou lieutenant du roi (3); mais les dates sont erronées. Jean de Lalande, exilé depuis 1453, était toujours en Angleterre (4) et Charles de Berry, le frère de Louis XI, n'était pas encore duc de Guyenne.

Le droit d'asile que Lalande jugea à propos de « vérifier par *sept témoins* » n'était pas contestable; et des actes publics, antérieurs à l'enquête du grand sénéchal, le disent en termes formels. Seulement, — nous ne faisons que reproduire, ici, l'opinion de Baurein, — seulement le droit était attaché à la maison des Lalande, rue Neuve, et non point à leur personne. Nous savons déjà que cette maison était l'ancien Hôtel du Soley et qu'elle jouissait du droit de franchise pour tous les criminels, qu'ils appartinssent à la justice du roi ou à celle du maire (5):

« La portion qui retint le nom d'Hôtel noble de Soley avoit, dit « Baurein, des prérogatives peu communes; indépendamment des « rentes, des agrières, des dixmes et d'autres droits dépendants de « cette maison, elle avoit une chapelle et des prisons hautes et basses; « elle jouissait d'ailleurs d'*un droit de franchise* (6)... »

Baurein produit aussitôt, comme preuve, une pièce que, pour ma part, je ne trouve pas des plus concluantes:

« — Item, a le dit le *seigneur de la Lande,* est-il énoncé dans un « dénombrement du milieu environ du XVe siècle, *droit de franchise,*

---

(1) Dans son « *Catalogue de ceux qui ont esté procureurs-syndics* et clercs et secrétaires de ville, à commencer il y a cent quarante ans, » Darnal mentionne Piochel comme ayant été le deuxième en date. (*Chron. Bourd.*, p. 193.)

(2) Le 19 mars 1467, Guillaume de Ferraignes et Jacques Loup sont conseillers au Parlement de Bordeaux. (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 155.) — Le 1er juin 1472, parmi les quatre conseillers nouveaux établis par Louis XI, lors de la translation du Parlement de Poitiers à Bordeaux, se trouvent Jacques Loup et Henri Ferraigne, « es-lieux et ainsi qu'ils estoient au temps de la dicte translation faite d'icelle nostre cour en nostre dicte ville de Poitiers. » (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XVIII, p. 326.)

(3) Gilbert-Antoine de Chabannes, baron de Roquefort et de Caussade, seigneur de Curton, Aurière et Madie, lieutenaut général en Guyenne, fait hommage de Curton en 1458 et 1488. (Raymond Guinaudie, *Hist. de Libourne*, t. III, p. 353.)

(4) Jean de Lalande ne fut gracié que le 30 avril 1463 par lettres-patentes de Louis XI. — Cf. Baurein, *Var. Bord.*, t. I, p. 206, et t. IV, p. 244.

(5) «... N'est permis à nul officier du Roy, ne de la ville ne à autre prendre le dit « malfaiteur, ne le tirer hors du dict hostel, tant qu'il sera dedans iceluy. »

(6) Baurein, *Recherches sur la ville de Bordeaux*, p. 10 et 11.

« en *son Hostel du Soley,* assis à Bordeaux, en rue Neuve, tel que si « un homme a fait un cas de crime, etc (1)... »

Je vois bien qu'en l'année 1450 le droit d'asile, pratiqué par Lalande, était adhérent à l'hôtel du Soley ; mais il n'est pas dit depuis quand la maison jouissait de cette prérogative. — Il y a là certainement un problème qui exercera peut-être longtemps encore la patience des chercheurs.

IV

LES ÉTYMOLOGIES

On invoque à l'appui de la légende bordelaise non seulement la tradition mais encore l'étymologie. Le quartier où s'élevait avant la Révolution le monastère des Carmes, nous présente, en effet, quelques noms de rues qui semblent au premier abord s'interpréter dans le sens de l'action extraordinaire attribuée au chevalier gascon. — La rue Lalande, la rue Labirat, la rue et la porte du Cahernan (2) seraient-elles donc réellement autant de souvenirs de cette page glorieuse du vieux Bordeaux ? — Interrogeons nos plus sûrs et nos plus sagaces archéologues :

La rue Labirat. — « Je la trouve, dit Baurein, appelée dans les titres de 1363 et 1390 rue de *la Vidat* et dans un autre de 1567 rue de *la Birac.* Il y en a où elle est nommée rue de *la Virat.* Dans un titre du 20 mars 1508, il est annoncé qu'une maison située dans la rue Lalande confrontoit par côté à la rue *Labidat* (3). »

Il y a d'autres variantes encore, par exemple celle de *Laudat* dans les comptes de l'archevêché de Bordeaux (Anno 1432) : « Rua vocata *Laudat* in capite rue de Landa (4). »

Je me demande si *Laudat* ne serait pas également une des formes romanes du nom des Lalande. J'ai dit plus haut que la *Chronique bourdeloise* nous montrait en 1484 un Nicolas de la Lande, jurat de Bordeaux ; à la date 1482, la même Chronique le nomme Nicolas *de*

---

(1) BAUREIN, *Bull. Polym. du Museum,* 1813, p. 115.

(2) La porte du Cahernan était située presqu'en face des Carmes, près des Fossés, dans cette partie de la rue Sainte-Catherine qui portait encore, il y a une quarantaine d'années, le nom de rue du Cahernan.

(3) BAUREIN, *Recherches sur la ville de Bordeaux,* p. 185.

(4) LEO DROUYN, *Bordeaux vers 1450,* p. 228.

Laude. (1) Ne serait-il pas possible que *Laudat, Lauda, Laude, Landa* et *la Landa* n'eussent qu'une seule racine et, homme ou rue, qu'une même signification ?

Labirat, qui est le nom moderne, n'a d'ailleurs jamais signifié comme le prétend Bernadau (2) : *Il l'a tué* (3). Ce verbe au moyen-âge eût tout ou plus voulu dire en gascon : *Il l'a retourné* (4). — Que Lalande ait terrassé le géant espagnol, je veux l'admettre; qu'il l'ait même retourné — pour le *décoller*, plus commodément sans doute, — je le veux encore; mais que ce soit ce détail de l'*homme retourné* qui ait frappé la population amassée sur les remparts et qui ait valu son nom à la rue *La Birat*, j'avoue qu'ici ma foi chancelle, et j'abandonne à de plus pénétrants cette nouvelle énigme.

La rue Lalande. — Nous donnons volontiers aujourd'hui à nos rues les noms des héros du jour. Il y a même une telle succession de grands hommes, et ils le deviennent en vertu de caractères si variables, que l'on baptise, et débaptise, huit ou dix fois par siècle les mêmes voies publiques. Il n'en était pas tout à fait ainsi au Moyen-Age; l'enseigne d'une auberge (5), les industries d'un corps de métier (6), l'*oustaou* d'un homme riche (7), le voisinage d'un couvent ou d'une église, la niche d'un saint à l'encoignure d'un logis suffisaient le plus souvent à la désignation des places, des carrefours et des rues de la cité. Or, la rue de Lalande était précisément située sur un terrain où les Lalande « avaient de nombreuses maisons. » C'est M. Leo Drouyn qui l'affirme dans la préface de ce beau volume intitulé : *Bordeaux vers 1450*, fruit d'une vie de labeur tout entière consacrée aux recherches locales (8).

Non seulement ils possédaient de nombreuses maisons, mais ils

(1) Darnal, *Chron. Bourd.*, p. 52. — Plusieurs des jurats élus une première fois en 1482 furent renommés en 1484.

(2) *Viographe Bordelais*, p. 354, art. *Des rues de Lalande et de Labirat.*

(3) On eût dit au XIIIe siècle : *la aucit*, il l'a tué ; — *la plaguat*, il l'a blessé ; — *la hitat*, il l'a renversé.

(4) Voy. *Arch. Hist. de la Gironde*, t. XI, p. 21 du Glossaire gascon, au mot *Birat*.

(5) Rues des Trois-Conils, des Trois-Chandeliers, du Cerf-Volant, du Chapeau-Rouge, etc.

(6) Rues des Faures, des Dauradeys, des Tanneurs, des Pignadoux, des Bahutiers, des Épiciers.

(7) Monadey, Soley, Beguey, Calhau, Arnaud-Ayon, etc.

(8) Leo Drouyn, *Bord., vers 1450*, p. 25.

exerçaient un droit de seigneurie sur une bonne partie du quadrilatère (1), et il est même probable que le sol où s'éleva le couvent des Carmes appartenait à cette puissante famille ; ce qui expliquerait le plus naturellement du monde le choix du terrain où le monastère fut bâti.

Il y avait donc à Bordeaux une rue de Lalande, comme il y avait une rue Ferradre, une rue Arnaud-Miqueu, une rue Ducasse, une rue Pey-Macau, etc. Autant de noms appartenant à de braves bourgeois qui furent, je n'en doute pas, d'excellents citoyens, membres du conseil des Trente ou du conseil des Trois-Cents, peut-être même jurats et capitaines de portes, en temps de siège, mais que l'histoire ne signale point, que je sache, pour s'être battus en champ clos (2) et avoir risqué leur vie contre aucun géant espagnol ou armagnaquais.

La rue et la porte du Cahernan. — « Il y a des personnes qui pensent, dit Baurein, que cette rue et cette porte ont été ainsi appelées à l'occasion de la tête d'un géant qu'elles nomment Fernand, qui selon elles y fut exposée après que ce géant eut été tué par un seigneur de Lalande dans un combat singulier (3). » — Cahernan viendrait ainsi de *Cap Fernand,* tête de Fernand. C'est fort ingénieux sans doute, mais la question est de savoir si dans l'origine on a dit ou non Cap-Fernand. « Or, ajoute Baurein, les anciens titres qui font mention de la rue ou de la porte les appellent constamment *Cayffernand.* » Mieux que cela, il y avoit à Bordeaux au XVe siècle, un *grand* et un *petit* Cayffernand. « Cette prétendue tête de géant ne fut pas sans doute exposée en deux endroits ; néanmoins il est certain que la rue de Gourgues était anciennement appelée *petit* Cayffernan ou rue Cayffernette tout comme celle du Cahernan portait le nom de *grand* Cayffernan (4). »

Cayum dans le dictionnaire de la Basse Latinité veut dire *maison*

(1) « Helias Mas... pro domo cum solo in quo est, et pro alio solo contiguis que domus est juxta quondam domum que est *de feudo* Johannis de *la Landa* et est in magna rua Sancte-Eulalie. » (Anno 1367, Leo Drouyn, *Ibid.*, p. 448.)

(2) Les combats en champ clos entre bourgeois n'étaient pas sans exemple au Moyen-Age, et nous citons nous mêmes, plus loin, un combat de ce genre entre deux citoyens de Bordeaux ; mais ce n'était point le cas de Ferradre, de Miqueu et des autres bourgeois que nous venons de mentionner.

(3) BAUREIN, *Recherches sur la ville de Bordeaux*, p. 60.

(4) *Ibidem*, p. 61 et 62.

ou *chay* (1); ce qui fait présumer que le trop célèbre Fernand était, non pas « un chef de bandes espagnoles, » non pas même « un gentil homme d'Armagnac d'une grandeur demesurée »; mais un bon propriétaire de vignes, ou un honnête marchand de vin, avec *petit chay*, rue de Gourgues, et *grand chay*, vis-à-vis les Carmes. — Tel est du moins l'avis de Baurein.

(A suivre.) HENRY RIBADIEU.

A JEAN, AMÉLIE ET HENRIETTE DE VERTHAMON

Enfants d'un héros, enfants d'un martyr.

2 décembre 187...

Regardez au ciel, enfants que j'admire,
Dût votre regard en être ébloui;
Regardez au ciel: que le ciel se mire,
Enfants, dans vos yeux aussi purs que lui.

Regardez ! Le ciel, où l'astre scintille
Et d'où la lumière à grands flots descend,
Le ciel est pour vous un bien de famille
Acquis par un père au prix de son sang.

Enfants, vous savez de quelle manière,
En un jour d'efforts et d'espoirs déçus,
Il tomba tenant la sainte bannière
Qui vouait la France au Cœur de Jésus.

Il tomba, vaincu, sur l'herbe fanée
Pour se relever au ciel triomphant.
Henriette, alors vous n'étiez pas née;
Amélie était bien petite enfant.

Vous, Jean, vous comptiez vos huit ans à peine;
Votre âme d'enfant venait de s'ouvrir
A l'amour d'un père; elle en était pleine;
Et sitôt pour vous, il allait mourir.

Ah ! pourrai-je assez vous le faire entendre ?
Qu'il vous aimait, vous, votre mère, tous,
Ses frères, ses sœurs, sa mère si tendre,
Et son père à lui, votre aïeul à vous !

(1) *In carreria de Rosselhà inter domum seu cayum Petri Burdegalæ de sancta Livradà ex parte una et domum seu cayum Petri Arnaldi...*

Qu'il vous chérissait dans son cœur de flamme,
Enfants !... Et pourtant il n'hésita pas :
De sa main vaillante il prit l'oriflamme ;
Rapide, il courut bravant le trépas.

C'était un moment d'affreuse mêlée ;
Le succès rendait l'ennemi plus fort ;
Notre armée, hélas ! cédait ébranlée ;
Il fallait tenter un suprême effort.

Soudain, alignés comme une muraille,
Pendant que sur eux pleuvaient en sifflant
La grêle de plomb, les flots de mitraille,
Les soldats du Christ prirent leur élan.

Ah ! qu'ils étaient beaux courant sous les balles !
Reformant toujours leurs rangs entr'ouverts
Lorsque les boulets, sanglantes rafales,
Ouragan de feu, passaient au travers.

En avant d'eux tous, superbe, héroïque,
Votre père, enfants, comme Jeanne d'Arc,
S'était élancé tenant par la pique
Et dressant dans l'air le saint étendard.

Il tomba... Dès lors le Ciel, son partage,
Le Ciel, que son sang venait d'acheter,
Devint pour vous tous comme un héritage
Vers lequel vos yeux doivent se porter.

Oui, levez les yeux au ciel dont la voûte
S'étend sur vos fronts comme un vaste dais ;
Votre père est là qui regarde, écoute
Et se réjouit quand vous regardez.

Il vous avertit des yeux et du geste
Qu'au-dessus d'un monde abject, dissolu,
Votre vie à vous doit être céleste,
Et planer bien haut, enfants d'un élu !

Il vous fait sentir qu'au fort de l'orage,
Fallût-il braver le fer des bourreaux,
Votre cœur ne peut manquer de courage
Ni jamais faillir, enfants d'un héros !

Votre cœur !... Quel flux, quels élans intimes
D'amour et de foi doivent en sortir,
Vous qui seriez fiers de tomber victimes
Pour Dieu, pour la France, enfants d'un martyr !

A. LACADÉE.

BIBLIOGRAPHIE

L'Instruction primaire en France avant la Révolution, par M. E. ALLAIN; in-12 de XVI-304 pages, prix, 2 fr. — Paris, Maurice Tardieu, rue de Grenelle, 35; Bordeaux, rue Canihac, 11.

Dans les récents débats législatifs au sujet de l'instruction primaire, tout ce que le talent peut donner de prestige à l'excellence d'une cause, tout ce que l'ardente conviction, unie à l'intégrité de la vie, peut ajouter à l'éloquence de l'orateur, s'est rencontré sur les lèvres admirablement inspirées des défenseurs de la liberté religieuse. De longtemps, personne n'essaiera de refaire les harangues magistrales des Chesnelong, Keller, de Broglie; et plus tard, bientôt peut-être, lorsque se rouvriront les inévitables luttes pour dégager des étreintes brutales du nombre les droits sacrés des pères de famille, si nos grands orateurs se retrouvent en état de monter sur la brèche, ils ne pourront guère que diversifier la forme et se répéter au fond : ils ont épuisé la matière aux points de vue religieux, politique et social.

Une seule objection restait, à laquelle d'ailleurs ils croyaient avoir suffisamment répondu par une simple négation, vu qu'elle-même était une gratuite assertion. Afin d'interdire à la religion l'exercice de l'enseignement public, que l'on voulait attribuer aux seuls dévôts de la Révolution, on objectait l'hostilité sourde ou du moins la négligence calculée de l'Eglise catholique et de l'ancien régime, en matière d'instruction populaire. Puisque l'un et l'autre, disait-on, se sont efforcés à l'envi, pendant des siècles, de retenir les classes pauvres dans l'ignorance qui est la pire des servitudes, parce qu'elle rend possibles toutes les autres, qu'ils laissent donc à la démocratie victorieuse le soin de mettre la dernière main à son œuvre d'émancipation, en distribuant au peuple l'instruction qui est la plus précieuse des libertés, parce qu'elle étouffe dans le germe toutes les tyrannies. Sans doute les intelligences droites et les esprits non prévenus, ceux qui connaissent le rôle civilisateur de l'Eglise et le mot divin qui l'a constituée, *docete omnes gentes,* repoussaient d'instinct cette accusation, paradoxale autant qu'odieuse, et répondaient que l'Eglise est la mère du vrai savoir, qu'elle est par essence l'institutrice des peuples et du peuple, qu'elle a sauvé les belles-lettres dans les âges de fer, encouragé, inspiré le culte de la science et de l'idéal, sous toutes les formes, dans les siècles de progrès; qu'elle seule, pendant longtemps, a distribué aux enfants des classes ouvrières les éléments des connaissances humaines.

On le disait et l'on avait mille fois raison; mais la preuve restait à faire.

La preuve est faite par M. Allain, et si bien faite que, dans les deux camps opposés, les hommes qui savent lire et conclure sont d'accord pour la déclarer péremptoire, décisive, établie de main de maître. Lisez le plus récent bulletin bibliographique de la *Revue des Deux-Mondes:* après avoir loué sans réserve « la disposition de l'ouvrage, l'abondance des renseignements, la multiplicité des indications bibliographiques, l'impartialité de l'auteur, » l'écrivain de la *Revue* sceptique confesse

« que les petites écoles étaient sous l'ancien régime beaucoup plus nombreuses qu'on ne croit. » Or, c'est précisément ce qu'il fallait démontrer. Cet aveu, arraché par l'évidence, et inséré dans le journal solennel qui dicte des oracles à la gent universitaire, montre quels services peuvent rendre et ont rendus à la religion les recherches consciencieuses de nos dévoués érudits.

Du côté des catholiques, le mieux en position de parler au nom de la science avec les grâces de la littérature, M. Léon Gautier écrivait dans son dernier *Courrier mensuel de l'érudition,* sous la date du 20 novembre: « Il est maintenant prouvé, scientifiquement prouvé, « que l'Eglise n'a pas failli au devoir d'instruire le peuple; il est « maintenant prouvé, scientifiquement prouvé, que dans les plus « petits villages, avant 1789, on avait presque partout ouvert des « écoles... Ceux qui veulent infliger à notre chère France cette honte « de la faire seulement commencer en 1789, ces imprudents, ces « aveugles, devront en prendre leur parti: ils sont vaincus... L'excel- « lent livre de M. Allain fait le plus grand honneur à la *Société* « *bibliographique...* Quand on allume un flambeau au milieu des « ténèbres, on se sent tout joyeux de contempler la lumière. Il en est « de même dans les travaux de l'esprit; et ceux qui font en histoire la « plus petite découverte sentent qu'ils allument ce flambeau dans la « nuit. »

Dans l'ordre historique et sur le terrain des recherches, le livre de M. Allain soutient donc le combat avec la même vigueur, la même droiture, la même autorité, le même succès — platonique hélas ! — que, dans l'ordre logique et dans la sphère des idées, les discours de nos orateurs les plus célèbres. Est-ce à dire que, jusqu'à ce jour et avant cette publication, les catholiques aient décliné absolument le combat sur ce terrain difficile, et que le succès doive être attribué exclusivement à notre savant collaborateur? Non certes; et si nous négligions de nommer ses aînés dans la science et ses doctes inspirateurs — ou mieux, ses guides familiers — MM. Fayet, Maggiolo, Beaurepaire, Charmasse, Ravelet, dom Piolin et autres, si par un calcul d'étroite amitié nous voulions reporter sur M. Allain tout le mérite de la victoire qui demande à être équitablement partagé, il repousserait nos éloges comme entachés de partialité mesquine: nul mieux que lui ne sait rendre justice aux érudits de premier ordre qui, non contents d'avoir trouvé, ouvert et exploité la veine, l'ont généreusement livrée aux nouveaux venus, — qu'ils avaient eux-mêmes appelés. Honneur donc à ces ouvriers de la première heure! Ils se sont dévoués à prouver, pièces en mains, que dans tel département, telle province, loin d'être proscrite ou négligée avant la Révolution, l'instruction primaire était en grande estime et en sérieux progrès. Mais la démonstration de chacun n'embrassant qu'une région restreinte, le champ restait ouvert, sur une multitude de points, aux mille subterfuges et aux retours offensifs de l'ennemi. De toutes ces monographies scolaires, il fallait composer un ensemble homogène, édifier une thèse générale, d'après un plan personnel et régulier, appuyer sur des bases solides un système de défense solidement lié dans ses diverses parties, capable de résister de tous les côtés aux premiers assauts des mécréants, ou, s'ils s'enga-

geaient à fond, de les retenir prisonniers dans un cercle infranchissable.

C'est ce qui a été réalisé en perfection par M. Allain, au dire des hommes les plus compétents, parmi lesquels il est opportun de mentionner M. le marquis de Beaucourt, le savant fondateur-directeur de la *Revue des Questions historiques* et de la *Société bibliographique,* « deux œuvres devant lesquelles se découvrent les adversaires de l'Eglise. »

Du jour où la pensée de M. Allain a été jetée, par l'attaque, dans ce genre d'études, il a exploré nos archives départementales dans tous les sens et jusque dans les séries les plus négligées; il a étudié, tout en les mettant en ordre, les archives de l'archevêché, dont il est le zélé conservateur : et dans les procès-verbaux de *visites,* dans les requêtes des régents, dans les registres des conseils archiépiscopaux, dans les fonds provenant des communautés d'hommes et de femmes, il a trouvé, — Dieu sait au prix de quelle économie et de quel bon emploi d'un temps à chaque instant réclamé par les différents offices du saint ministère ! — il a trouvé, dis-je, les éléments d'une brochure qui l'avait placé, tout jeune encore, au rang des plus savants et des plus considérés chercheurs de notre époque. Ce me fut alors une joie fraternelle de lire et de recueillir les éloges que les érudits accordèrent à ce premier travail, publié sous les auspices de la Société bibliographique. Déjà nos historiens les plus renommés conseillaient aux autres cette petite brochure pleine de faits et de preuves et ne se cachaient pas de la consulter eux-mêmes : témoin M. de Champagny, l'illustre auteur des *Césars* et des *Antonins,* qui écrivait, dans je ne sais plus quelle livraison du *Correspondant,* — l'article était intitulé : *Le siècle des préjugés,* — « Je ne puis m'empêcher de copier M. Allain... il a composé un petit écrit dont je ne saurais trop recommander la lecture... »

Depuis ce temps, M. Allain a lu, retenu, médité, tout ce qui se publiait d'original, ayant rapport de près ou de loin à son étude de prédilection. Il n'est pas étonnant que la brochure soit devenue un livre : le germe, vivace et fécond, a crû sans trop de hâte, s'assimilant petit à petit, jour par jour, tout ce qui pouvait le nourrir et le développer. Véritable traité sur la matière, ce volume est l'indispensable initiateur de quiconque veut se rendre compte de la question si passionément débattue de nos jours, et se mettre à même de répondre par la plume ou par la parole, dans les discussions publiques ou privées, aux mensonges éhontés de la libre-pensée.

Toutes les hypothèses hostiles, aussi bien que toutes les assertions favorables, y sont discutées à la seule lumière des faits, acceptées ou repoussées avec une modération et une politesse de langage qui préviennent favorablement le lecteur, avec une réserve dans l'affirmation et une abondance de preuves qui « défient la critique la plus sévère et la plus hostile. » Où la preuve est solide et permet de conclure, l'auteur ne manque pas de tirer la conclusion, en termes clairs et précis ; où les données demeurent insuffisantes, quoique conduisant à la probabilité, l'auteur soumet son doute, marque le degré de probabilité et laisse à d'autres, plus heureux que lui et mieux renseignés, la joie de conclure en faveur de l'Eglise.

Mais je m'attarde en d'inutiles bavardages, et j'oublie que l'important est d'analyser un peu, une analyse, si succincte soit-elle, devant être le meilleur éloge d'un tel livre, le seul éloge qui lui soit une suffisante et digne recommandation.

M. Allain s'est posé une série de questions embrassant tout ce qu'il importe de savoir sur l'enseignement primaire dans notre pays avant la Révolution.

Existait-il des écoles populaires aux divers siècles de notre histoire? — Quel en était le régime; quelle était la condition des maîtres qui les dirigeaient? — Quel fut le rôle de l'Etat par rapport à l'enseignement élémentaire? — Quelle fut l'action de l'Eglise?

A chacune de ces questions, notre confrère donne des réponses décisives. Les premiers chapitres présentent quelque aridité et sont d'une lecture moins facile; la trame en est serrée; chaque page est bourrée de faits, chaque alinéa, hérissé de chiffres. Tout entier au soin d'établir solidement les bases, et d'asseoir ses raisonnements, l'auteur a quelque peu oublié de sacrifier aux grâces; mais en vérité, puisqu'il visait le public instruit et sérieux, celui que les tirades sentimentales mettent en défiance, loin de l'émouvoir, et qui se détourne des boutades plus ou moins spirituelles, des déclamations plus ou moins éloquentes, il fallait ne rien avancer sans preuves, et procéder du connu à l'inconnu, selon la méthode et la rigueur scientifiques; or, pour cela, il était nécessaire de produire des chiffres et des faits, beaucoup de chiffres, beaucoup de faits: pour sûr, ils n'ont pas été ménagés. Sachons en féliciter l'écrivain, et passons vite au chapitre quatrième: *de l'existence des petites écoles aux deux derniers siècles,* chapitre essentiel qui ne comprend pas moins de quatre-vingt pages.

C'est là que devait se porter surtout l'effort de l'écrivain, puisque c'est là surtout que se serre le nœud de la controverse. Avec des documents irrécusables et le plus souvent officiels, avec des textes inédits et des témoignages autorisés, on arrive sans fatigue à posséder le dernier mot de la science historique, sur la situation scolaire de nos provinces au XVIIe et XVIIIe siècles. Bon gré mal gré, on doit convenir avec l'auteur que des milliers d'écoles, inégalement réparties, il est vrai, mettaient à la portée des enfants du peuple l'enseignement élémentaire.

Le mouvement, commencé au XVIe siècle, et entravé pour un temps par le protestantisme ravageur, s'était largement développé au deux siècles suivants; un progrès constant et rapide se manifestait et des résultats remarquables étaient obtenus, lorsque la Révolution, reprenant et complétant l'œuvre de la prétendue réforme, vint ruiner l'école avec la commune, s'approprier les fondations scolaires pour les gaspiller en folles et sanglantes orgies, arracher l'Eglise à son enseignement, le prêtre à sa paroisse, le régent à ses élèves, et faire perdre à la France, pour de longues années, le rang que lui avaient conquis d'immenses sacrifices.

Signalons spécialement, dans ce beau chapitre, les passages consacrés à notre Gironde: M. Allain a condensé en quelques pages vigoureuses les résultats acquis par ses longues recherches dans nos différents dépôts d'archives; il y a fait ample moisson de documents

inédits qu'il doit publier prochainement; — et si M. E. Gaullieur se sent assez remis des cuisantes blessures qu'il a reçues de son antagoniste, dans la récente polémique dont les lecteurs de la *Guienne* ont certainement gardé le souvenir, s'il éprouve tant soit peu le désir de reprendre le dialogue interrompu, il n'a qu'à dire un mot, et il retrouvera, tout prêt à la riposte, celui qui lui administra de si solides leçons d'histoire.

Lorsque l'occasion se présente, l'auteur sait varier son exposition par des récits attachants, d'aimables traits de mœurs, de gracieux tableaux d'ancien régime, qui délassent l'attention et la récompensent du chemin parcouru. Voyez les chapitres sur la condition des maîtres, sur celle des écoles; et pour faire déjà connaissance avec la manière de l'écrivain, avec ce langage toujours simple et clair, rapide et nerveux, sans oripeaux de métaphores ni surcharge de mots; pour vous former une idée de ces réflexions qui, sans perdre pied jamais, sont portées de fois à autre, par la plénitude du sens et la chaleur de la conviction, aux accents élevés de l'éloquence, lisez ces quelques lignes:

> On s'est égayé quelquefois, on a feint même l'indignation au sujet de nos anciens régents, à la fois instituteurs, chantres et sacristains. Ces honnêtes chrétiens envisageaient la chose à un autre point de vue. Les humbles fonctions qu'ils remplissaient dans l'Eglise étaient grandes à leurs yeux, et loin de leur faire perdre le respect de leurs écoliers et des paroissiens, elles ajoutaient à la considération dont ils étaient environnés. On trouve tout simple de nos jours qu'un instituteur soit secrétaire de mairie, nos pères trouvaient tout aussi naturel qu'il fût sacristain de leur curé. L'autorité du curé, généralement instruit et bienveillant, était beaucoup plus supportable que la domination des maires dont le suffrage universel nous gratifie trop souvent, paysans ou manœuvres illettrés, sots et grossiers en leur qualité de radicaux et d'athées de village. Chanter les louanges de Dieu à l'église ne déshonore pas plus un homme que gratter du papier dans une mairie ou même dans un chef-lieu.
>
> D'ailleurs ces fonctions étaient rétribuées; et le modeste revenu qu'elles comportaient aidait à l'aisance de nos anciens instituteurs, dont la situation, tout bien pesé, n'était guère inférieure à celle qu'on fait de nos jours à leurs importants successeurs. Ils recevaient moins assurément: mais il y a cent ans, le prix de ce qui est nécessaire à la vie était infiniment moins élevé qu'aujourd'hui. Les choses ont donc, en ce point comme en beaucoup d'autres, une équivalence que ne soupçonnent même pas les observateurs superficiels.

Le livre est tout entier de cette large et fière venue, semé de ces traits charmants et malicieux, sans éclat de voix ni mouvement de colère; le style est partout ce que vous le voyez dans cette page, chargé de sens, bien membré, libre d'allure: essentiellement français.

Quoi de plus curieux encore que la description d'une école modèle du XVIIe siècle, empruntée à un vieux livre de pédagogie des plus rares, *L'Escole paroissiale?* Parcourez, un peu plus loin, la liste des livres recommandés par l'auteur anonyme de ce vénérable bouquin aux maîtres des petites écoles: *Paradisus puerorum,* par exemple, « imprimé « à Doué, excellent pour les histoires dont le maistre doit faire bonne « prouision, en ayant besoin pour toutes sortes de rencontres, car les « enfans retiennent plustost les exemples de leurs semblables que les « préceptes; » ou « *le Catéchisme abrégé des festes* et celui *de la première Communion,* qui se vendent à Paris chez maistre Pierre Targa, rue

Saint-Victor au Soleil-d'Or. » Etudiez la lumineuse discussion du chapitre VIIe sur la gratuité et les fondations. Vous y apprendrez comment nos pères, trop sensés pour se laisser prendre aux utopies qui séduisent nombre de nos contemporains, connurent et appliquèrent dans une large mesure la gratuité réelle.

De nombreux documents inédits donnent à ces chapitres une saveur piquante. Les exemples offerts par M. Allain appartiennent souvent à notre région. Ici c'est l'élection des maîtres à Libourne, à Nions et à Castillon ; là c'est l'indication des livres en usage à l'école de Gujan en 1691 ; ailleurs nous lisons une ordonnance archiépiscopale en faveur d'un régent de Blaye, ou des détails sur les maîtres de Preignac, de Pellegrue, de Gensac. Ces échantillons nous donnent belle envie de connaître le fond des cartons de notre laborieux confrère.

La controverse touchant l'action de l'Etat est bien menée : sans être prépondérante — car il ne s'était pas fait encore maître d'école — cette action fut efficace et bienfaisante. Beaucoup de bons esprits, sagement libéraux, voudraient lui voir reprendre ce rôle, le seul qui lui convienne. A d'autres points de vue, cette question a été magistralement traitée par Mgr de la Bouillerie, dans la lettre qu'il a adressée à l'auteur et qui se trouve en tête du livre, comme une première couronne de haut prix.

M. Allain aborde enfin la grande question du rôle de l'Eglise : c'est la matière de trois chapitres importants. Les grandes collections des conciles soigneusement étudiées, de nombreux recueils de statuts synodaux scrupuleusement dépouillés, le Recueil des procès-verbaux des assemblées du clergé patiemment parcouru, prouvent, jusqu'à l'évidence, le zèle éclairé de l'Eglise pour la propagation de l'enseignement populaire. L'auteur évoque ensuite toute une famille de saintes âmes qui se dévouèrent à cette grande œuvre : Saint Vincent de Paul, J.-J. Olier, Ad. Bourdoise, Ch. Démia, le chanoine Roland, et vingt autres qui furent leurs dignes émules. Cette série de portraits à la plume est pleine d'édification et d'attrait.

L'influence du clergé sur l'enseignement est exposée avec un soin et des détails particuliers. On voit les évêques, dans leurs visites pastorales, se livrer à des enquêtes approfondies sur la situation des écoles ; les grands missionnaires perpétuer le bien qu'ils ont fait, en laissant derrière eux des instituteurs chrétiens ; les curés, les vicaires diriger eux-mêmes l'école à défaut des régents ; les ecclésiastiques de tout ordre pourvoir libéralement aux frais de l'enseignement. Enfin, un dernier chapitre résume à larges traits l'histoire des nombreuses Congrégations religieuses, fondées dans nos diverses provinces pour l'instruction des pauvres.

Tel est ce livre, dans son dessin général et ses lignes principales, mais complètement défiguré par l'analyse et dépouillé de sa force, de ses arguments, de son attrait sérieux, des mille détails caractéristiques qui lui donnent une vivante physionomie : au surplus, le mal ne tire pas à conséquence ; car j'imagine que tout lecteur de la *Revue catholique* voudra connaître par lui-même le maître travail de M. Allain.

Puisqu'il constitue une grande victoire de la science et de la vérité sur l'esprit d'erreur et de mensonge, nous devons nous employer à le répandre le plus possible, et assurer ainsi les fruits de cette victoire.

Il serait souverainement désirable que chaque bibliothèque de paroisse possédât son exemplaire, toujours à la disposition du public, que chaque curé eût aussi le sien, afin de pouvoir l'étudier à son aise et s'en approprier la substance. Le prêtre qui a charge d'âmes et représente l'Eglise, ne saurait être trop exactement renseigné sur une question de cette importance, lui surtout dont la destinée est de vivre dans le voisinage d'un instituteur qui, peut-être, sera tenté de chercher des inspirations dans les discours de son chef et maître, M. Paul Bert.

G. PAILHÈS.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et au Saint Cœur de Marie ; Notions doctrinales et pratiques, par le Rév. Père XAVIER DE FRANCIOSI, de la Compagnie de Jésus.

Nous empruntons à la *Civiltà cattolica,* dont tout le monde connaît la compétence en pareille matière, les lignes suivantes qu'elle a consacrées au Rév. P. de Franciosi, honoré déjà de l'approbation de notre Saint-Père le Pape Pie IX et de plusieurs évêques :

« Le Rév. P de Franciosi a fait une œuvre très utile en s'employant « à rassembler méthodiquement dans un seul volume tout ce qui « regarde la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, c'est-à-dire les prin- « cipes dogmatiques sur lesquels elle s'appuie, son histoire, les motifs « de l'embrasser, les moyens de l'acquérir, les exercices qui lui sont « propres. Toutes ces matières, éparses dans divers ouvrages chez « d'autres écrivains, sont réunies dans son livre succinctement, il est « vrai, mais d'une manière si complète néanmoins et avec une telle « netteté, qu'après l'avoir lu on ne sent plus le besoin de consulter les « volumes petits ou gros publiés sur le même sujet. Le Père de Fran- « siosi a ainsi atteint à souhait le but qu'il poursuivait et a réussi à « présenter un court traité de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus qui « ne laisse rien à désirer, ni au point de vue spéculatif, ni au point « de vue pratique. Nous offrons toutes nos félicitations au pieux et « savant auteur. Puisse son beau livre, si propre à donner l'intelli- « gence et le goût de la dévotion au Sacré-Cœur, se répandre en tous « lieux, pour le plus grand avantage des chrétiens, dans les jours « mauvais que nous traversons. »

Nous ajouterons que ce beau travail a été publié en deux formats : 1° en un magnifique in-quarto, splendidement illustré par Imlé, et malgré cela, au prix modique de 10 fr. C'est le plus beau livre d'étrennes qu'on puisse offrir à une personne pieuse ; 2° le même ouvrage grand in-12, imprimé avec soin et orné d'un frontispice représentant la France pénitente aux pieds de Notre-Seigneur : Prix : 1. 50. Nous ne saurions trop le recommander comme livre de prix dans les établissements religieux. Nos lecteurs trouveront ces volumes à l'Œuvre des bons livres, rue Canihac, 11, Bordeaux.

NOCES D'ARGENT

DE M. LE CURÉ DE SAINT-SEURIN

La splendeur de la fête organisée pour célébrer les noces d'argent de M. Gaussens a récompensé tous les soins et dépassé toutes les prévisions, à tel point qu'elle défie tout compte-rendu et décourage le narrateur. Aussi, certain d'avance que mon pauvre récit ne saurait donner une idée suffisante de ce triomphe, vais-je me contenter de relater quelques détails qui m'ont paru plus intéressants.

Dès que les cloches, lancées à pleine volée, ont jeté dans les airs leurs premières sonneries que dominait la voix majestueuse de la *Véronique,* les fidèles se sont hâtés vers le saint lieu pour la grand'-messe que devait célébrer M. l'Archiprêtre. A peine avait-on franchi le seuil intérieur, orné de ving-cinq couronnes suspendues, symbolisant les vingt-cinq années, dont chacune aurait suffi pour mériter au bon pasteur la couronne éternelle, que l'on s'arrêtait quelques secondes à promener un regard émerveillé dans l'enceinte de la vieille basilique, parée comme une épouse pour son époux, *paratam sicut sponsam ornatam viro suo,* rajeunie, rayonnante et comme transfigurée, soit par les vertes guirlandes qui se croisaient partout en dessins variés, ou par les soyeuses bannières que les différentes congrégations avaient appendues aux arceaux et aux piliers.

Au moment où l'enfant de chœur a donné le coup de clochette qui annonce le commencement du saint Sacrifice, l'assistance, trop nombreuse pour la vaste église, débordait sous les deux portiques. Bientôt la maîtrise et le lutrin unissaient leurs voix, dans le chant solennel de la grand'messe, avec un entrain et un ensemble où perçait le souci de la perfection et où vibrait la note du cœur. Le bon curé, de son côté, a chanté les Oraisons, la Préface et le *Pater* d'une voix de jeunesse, de cette voix grave et timbrée, qui nous charma il y a vingt-cinq ans et qui paraît n'avoir rien perdu de son ampleur et de sa sonorité.

Après le saint Sacrifice, et pendant que l'assemblée entière laissait éclater sa reconnaissance et sa joie dans le cantique de l'action de grâces, *Te Deum laudamus,* une procession intérieure permettait à M. l'Archiprêtre, précédé d'un nombreux clergé et suivi de la fabrique,

de traverser à pas lents les rangs pressés et recueillis de ses paroissiens : marche vraiment triomphale.

Si belles que fussent ces cérémonies du matin, elles allaient être éclipsées par celles de l'après-midi. En effet, à l'heure des vêpres, la foule est plus compacte et non moins recueillie, le clergé s'est augmenté de nombreux amis et de presque tous les anciens vicaires : ceux-ci avaient revendiqué pour un jour leur place d'autrefois auprès du pasteur bien-aimé : que de souvenirs, pour les fidèles, dans la présence simultanée de ces prêtres, successivement mêlés aux joies et aux tristesses des familles croyantes, baptêmes, derniers sacrements, funérailles, candides aveux de la petite enfance, aimables leçons des deux catéchismes, bonheur idéal de la première communion ; tous ces intimes et doux souvenirs, les meilleurs de la vie, reprenaient corps et vie en quelque sorte avec ceux qui les représentaient : bien des paupières se sont mouillées de douces larmes.

Les vêpres ont été chantées alternativement par le chœur et par le peuple ; car, à Saint-Seurin, paroisse des bonnes traditions, tout le monde chante, Dieu merci ! et nulle musique au monde ne vaut, comme édification et même comme effet, les accents unanimes de tout un peuple qui loue et bénit le Seigneur. Le *Magnificat* terminé, M. l'abbé Buche, vicaire général, est monté en chaire, pour donner une voix aux sentiments contenus de la multitude et préciser le sens mystique de la fête.

Essayer de louer cette parole doctrinale et substantielle autant qu'élégante et gracieuse, analyser cette diction qui coule de source avec l'abondance et la limpidité des eaux vives, serait travail superflu, puisqu'il m'est permis d'offrir au lecteur les passages du sermon se rapportant plus directement au héros du jubilé.

Les voici :

« ..... A cette fête de la Dédicace des églises qui se célèbre aujourd'hui, votre piété filiale a voulu en ajouter une autre : l'Église ne l'a point prescrite, mais elle l'encourage et la bénit. Il y a vingt-cinq ans qu'une grande joie succédait à un grand deuil. Vous aviez pleuré un pasteur vénéré, digne de tous vos regrets, et dont la mémoire sera toujours eu bénédiction. A la vue de tant d'œuvres qui avaient besoin d'appui, des sacrifices que réclamerait longtemps encore la restauration si heureusement inaugurée de votre magnifique basilique, du mouvement religieux imprimé à votre paroisse par une direction si

sage et si ferme en même temps, vous vous demandiez avec anxiété quel bras pourrait suffire à tant de travaux, quel courage serait assez ferme pour porter le poids d'une si grande responsabilité, quel cœur serait assez grand pour savoir se dévouer et remplacer auprès de vous le Père que vous aviez perdu. Et voilà que la Providence envoyait au milieu de vous un prêtre, jeune encore, qu'elle avait choisi pour continuer l'œuvre commencée et travailler à la sanctification de vos âmes. Troublé d'abord, quand il entendit la voix de son évêque, à la pensée de la responsabilité qui allait peser sur lui, il se rappela qu'il avait courbé sa tête sous le joug de l'obéissance, et il répondit comme le Prophète : « *Ecce ego quia vocasti me.* » Ce n'était pas un inconnu pour vous, car malgré sa vie modeste et retirée, l'éclat de son mérite brillait aux yeux de tous ; vous saviez son histoire, ses travaux, les œuvres de son zèle : le passé vous répondait de l'avenir.

« Dieu avait placé son berceau sur une terre bénie, parmi les replis de ces gracieuses collines qui se mirent dans notre belle Garonne, auprès d'un pèlerinage vénéré. La première chose qui avait frappé ses regards, c'était l'image de Marie, et il pouvait dire à Notre-Dame de Verdelais comme un illustre évêque à Notre-Dame de Chartres : « *Tuus sum ego.* » C'est dans ce sanctuaire béni qu'il apprit à connaître, à aimer Dieu, à prier et à bénir Marie. Entré au Petit-Séminaire de Bazas, il prit sa place dans les premiers rangs, il fut l'enfant de prédilection du vénéré supérieur que tous nous avons tant aimé, il sut se rendre cher à ses maîtres et à ses condisciples et y conquérir des amitiés qui lui sont restées constamment fidèles.

« Maître entre les maîtres, à un âge où beaucoup sont encore disciples, il commença cet enseignement de la rhétorique qui a jeté tant d'éclat et auquel rendent un magnifique témoignage les élèves si distingués qui ont eu l'avantage de recevoir ses leçons. Les *Éloges Historiques* prononcés à la fin de chaque année et qui vivaient dans tous les souvenirs lui ouvrirent les portes de l'Académie de Bordeaux. Depuis, la chaire sacrée avait plusieurs fois retenti de sa parole et ces premiers essais annonçaient à l'avance le pasteur éloquent que depuis vingt-cinq ans vous êtes si heureux d'entendre. Son Éminence voulut récompenser tant de travaux en nommant M. Gaussens chanoine honoraire ; et déjà, dans sa pensée, elle le destinait à un des postes les plus importants de sa ville épiscopale ; pour le préparer à ce ministère, elle le nomma dans la contrée la plus chrétienne peut-être du diocèse,

à la cure de Queyrac. Au bout de deux ans, l'épreuve était jugée suffisante et au récit des œuvres accomplies, vous étiez heureux, vous étiez fiers du choix de son Éminence et vous disiez : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, » *Benedictus qui venit in nomine Domini.*

« Cher et vénéré Confrère, je ne fais que de l'histoire, je me suis interdit toute parole d'éloge; votre modestie ne les porterait qu'avec peine, et cette vieille amitié qui remonte aux premiers jours de mon sacerdoce, qui s'est formée dans l'unité d'une vie commune, dans le partage des mêmes travaux, qui s'est conservée malgré la double épreuve du temps et de l'éloignement, et se retrouve aujourd'hui toujours la même, suffirait pour me l'interdire, alors même que je saurais, ce que je n'ai jamais su, faire un compliment.

« Mais si je me tais, mes Frères, vous parlez pour moi, et cette fête des noces d'argent de votre pasteur, née spontanément de votre piété et de votre affection filiale, redit bien mieux que toutes mes paroles combien vous aviez raison, en voyant il y a vingt-cinq ans votre nouveau pasteur arriver au milieu de vous, de vous écrier, la joie et l'espérance dans le cœur : « *Benedictus qui venit in nomine Domini.* »

« Et maintenant, mes Frères, puisque je suis appelé à prendre la parole dans cette solennité, je ne sortirai pas du sujet que vous me tracez vous-mêmes, j'entrerai dans votre esprit et je vous dirai ce que l'expérience de chaque jour vous apprend, mais ce qu'il est nécessaire de rappeler, de nos jours surtout, où le sacerdoce est l'objet de tant de haines imméritées, de tant d'outrages et de tant de mépris. Il y a quelques semaines, j'assistais avec bonheur à votre belle fête de saint Seurin, j'admirais cet immense concours de fidèles, la pompe et la majesté des cérémonies, la beauté du chant mêlé aux accords harmonieux de l'orgue, et je me disais qu'aux jours de son Chapitre et de sa plus grande splendeur, jamais votre magnifique basilique n'avait eu autant d'éclat. Or, dans les offices de cette belle fête, une pensée m'a frappé. Sans doute elle rappelle, en faisant le plus bel éloge de saint Seurin, ce qu'est l'évêque :

« *Pastor est cura, — Pater est amore, — Voce magister.* »

« Pasteur par la sollicitude, père par l'amour, maître par l'enseignement : voilà le portrait de l'évêque et par suite ce que doit être le curé qui le remplace auprès des populations. . . . . .

. . . . . .

Voce magister.

« Il y a vingt-cinq ans, que, d'une voix ou plutôt d'un cœur qui ne se lasse pas, votre pasteur vous donne un enseignement que vous ne vous lassez jamais d'entendre : sûreté de doctrine, élévation de la pensée, grâce du style, mouvement du cœur, tout donne à cette parole un entraînement dont votre piété rend le plus magnifique témoignage. Grâce à Dieu, cette pensée est fixée, elle ne périra pas, elle est entre vos mains, vous pouvez la lire, la méditer avec fruit; d'autres la liront aussi et les anciens élèves qui ont appris de lui les belles lettres trouveront dans les œuvres de votre pasteur l'exemple, le modèle de la parole évangélique; et, ce que tout le monde dit ne peut passer pour un compliment, il est vraiment maître dans la parole : « *Voce magister.* »

Pastor est cura, Pater est amore, voce magister.

« Vous l'avez admirablement compris, mes Frères, et voilà ce qui explique cette belle fête, née spontanément de vos cœurs, comme je le disais en commençant ce discours, c'est le témoignage filial de votre reconnaissance et de votre amour. Vous avez voulu lui en donner une preuve durable et, ce matin, à l'autel du Dieu qui renouvelle sa jeunesse sacerdotale, il tenait dans ses mains tremblantes un calice d'or : les images de Notre-Dame de Verdelais, de Notre-Dame de la Rose, de l'humble femme qui essuya la face du Sauveur, de tous les saints protecteurs de votre église, les gloires de saint Seurin, les souvenirs personnels de votre pasteur, s'y retrouvent et lui rappellent que, lorsqu'il offre le saint Sacrifice, tout ceux qu'ils représentent prient avec lui, prient pour lui, prient pour une paroisse qui sait si bien apprécier le zèle et le dévouement sacerdotal.

« Vous lui avez offert un calice précieux et vous avez bien fait; ce sera pour lui un souvenir permanent de votre affection. Mais laissez-moi vous le dire, mes Frères, votre pasteur ne se laisse pas vaincre en générosité et tous les jours il offre à Dieu des calices plus beaux, plus précieux encore, des calices que la main de l'homme n'a point faits et que Dieu lui-même a consacrés. Ces calices, ce sont vos âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ, vos âmes purifiées par la pénitence et où Notre-Seigneur descend si souvent par la sainte Communion. Oh ! soyez, âmes pieuses et fidèles, saintement jalouses de la pureté de ces calices, conservez-les par la grâce de Dieu dans tout

leur éclat; et vous, qui auriez malheureusement profané vos âmes par le péché, apportez ces calices à votre pasteur, il sera si heureux de les purifier, de les réconcilier et de les remplir du sang divin du Sacrifice.

« Que cette belle fête ait donc, mes Frères, une conséquence pratique; que les âmes pieuses se sanctifient davantage; que les tièdes se réchauffent; que les pécheurs se convertissent et qu'ils vivent : ce sera la gloire, la consolation du pasteur, car, dans son cœur comme au Ciel, il y a encore plus de joie pour la conversion d'un pécheur que pour la persévérance des justes.

« Et maintenant, cher et vénéré pasteur, mon vieil ami, mon frère d'armes, pardonnez-moi, si, en disant simplement la vérité, j'ai blessé votre modestie; mais, si je m'étais tu, cette antique collégiale, revêtue d'un nouveau titre et si splendidement restaurée, aurait répondu aux vœux de tous et les pierres auraient trouvé une voix éloquente, *lapides clamabunt*. Et cette assemblée tout entière, cette paroisse si reconnaissante et si dévouée, n'est-elle pas encore le plus beau, le plus complet de tous les éloges?

« Encore un mot, un dernier mot, qui est dans la pensée et qui jaillit du cœur de tous. Que bien longtemps encore vous puissiez continuer à faire le bien, vous puissiez gagner à Dieu un plus grand nombre d'âmes, vous puissiez voir vos enfants, comme de jeunes plants d'olivier, pleins de grâce, de force et de beauté, donner des fruits abondants qui seront la consolation de votre vieillesse! Donc, bien cher frère et ami, au nom de votre paroisse bien-aimée, au nom de votre conseil de fabrique si dévoué, au nom de vos vicaires qui vous aiment et vous vénèrent comme un père, au nom d'un frère plus heureux que vous encore en ce jour de fête, au nom de tous vos amis, de tous vos confrères dans le sacerdoce, au nom d'une vieille amitié qui m'est chère et dont je suis justement fier, *ad multos annos!* que Dieu accorde à votre troupeau le bonheur de vous conserver longtemps : *ad multos annos!*

« Et quand, après de longs jours, comme le moissonneur à la fin de sa journée, vous irez recevoir votre récompense, environné de cette multitude d'âmes conservées, fortifiées, sanctifiées par vos soins, vous pourrez dire avec une sainte confiance : « Me voici, mon Dieu, avec les enfants que vous m'avez donnés : *Ecce ego et pueri mei, quos dedit mihi Deus.* »

Tenue en haleine et comme sous le charme pendant les trois parties de ce discours, l'attention a redoublé lorsqu'on a compris que l'ami voulait répondre à son ami, que le pasteur désirait parler à son cher troupeau, que le Père allait verser le trop plein de son âme dans le cœur de ses enfants. Cette allocution justifie trop parfaitement les éloges adressés au *Maître* par M. le Vicaire général, *voce magister,* pour que je hasarde le moindre commentaire. Lisez plutôt :

« Mes Frères, vous avez voulu célébrer mes noces d'argent. Je vous en remercie, je vous en remercie tous, puisque cette fête, comme le disait M. le Vicaire général, a jailli spontanément du cœur de tous. Vous avez craint sans doute que je n'atteignisse pas mes noces d'or. Qui peut se promettre, en effet, ces longs jours, cette cinquantaine sacerdotale, à laquelle si peu parviennent ?

« Pour célébrer mes noces d'argent, vous avez choisi le jour de la Dédicace des églises, de cette église en particulier, qui nous est à tous si chère. Je vous en remercie encore. Le choix est bon. De cette manière, les deux fêtes, celle du pasteur et celle de l'Église, se confondent ensemble, et je puis croire qu'une bonne part des honneurs que vous me faites, s'adresse à l'insigne basilique que j'épousai il y a vingt-cinq ans. Je m'abrite ainsi derrière elle, et ma confusion est moins grande, en présence de ces témoignages si affectueux et si éclatants dont je suis l'objet de votre part.

« Aussi bien, c'est la mémoire et comme le renouvellement de nos épousailles à tous deux que vous solennisez aujourd'hui. Voyez comme l'épouse s'est parée et a revêtu ses plus beaux habits de fête. On sent qu'il s'agit aussi pour elle d'un anniversaire béni.

« Elle est toujours jeune, elle ! A chaque nouveau pasteur qui lui vient, elle reprend une jeunesse nouvelle. Il n'en est pas de même du pasteur qui peut dire avec le prophète royal : « *Junior fui; etenim senui.* » Mais je ne regrette pas d'avoir vieilli, mes frères, puisque j'ai vieilli parmi vous et en travaillant pour vous.

« Quoi qu'il en soit, il y a vingt-cinq ans, un vicaire général, mon maître, autrefois, mon ami, mort depuis sur le siège épiscopal de Saint-Brieux, M. l'abbé Martial, m'introduisait pour la première fois dans cette église, que venait de quitter, au milieu des larmes de ses paroissiens, M. l'abbé de Soissons, pasteur si regretté et si digne de l'être.

« Aujourd'hui un autre vicaire général, mon ami aussi, mon collègue autrefois dans l'enseignement au Petit Séminaire, est venu resserrer

en quelque sorte mes liens avec mon église, en présidant la solennité de mes noces d'argent.

« Vingt-cinq ans ! quel espace de temps considérable dans la vie d'un homme, d'un curé ! Vingt-cinq ans ! que d'événements accomplis durant cet intervalle ! Que de choses survenues dans vos familles, choses joyeuses et choses tristes, et dont j'ai pris ma grande part ! Car vous savez, mes frères, que vos joies sont mes joies et vos douleurs, mes douleurs. Que d'existences disparues ! Que d'autres arrivées à la vie et qui sont aujourd'hui dans leur fleur !

« Vingt-cinq ans ! Que de place en vingt-cinq ans pour les actes du saint ministère, pour la prière publique, pour la prédication, pour l'administration des sacrements, pour le soin des malades, pour le soulagement des malheureux, pour l'instruction de l'enfance, pour la formation de la jeunesse chrétienne ! Toutes ces œuvres, et tant d'autres qui doivent remplir la vie du pasteur, se trouvent-elles dans ces vingt-cinq ans et dans la mesure où elles devraient s'y trouver ? Ah ! que je voudrais pouvoir vous dire, mes frères, ce que saint Paul disait, en les quittant, aux vieillards d'Éphèse : « Vous savez ce que j'ai toujours été avec vous, depuis le premier jour que je suis arrivé ici servant Dieu en toute humilité, dans le travail et les épreuves. Vous savez que je n'ai rien négligé pour vous instruire de ce qui pouvait vous être utile, vous prêchant publiquement et dans les maisons, ne cessant jour et nuit d'avertir chacun de vous avec larmes ! » Ah ! que je voudrais pouvoir ajouter avec le même apôtre : « Je suis pur du sang de tous. Si quelqu'un a péri, sa perte ne peut m'être imputée » (Act., ch. xx) Non, je ne saurais tenir ce langage. Il y aurait présomption de ma part à le tenir.

« Et toutefois, si je n'ose pas me l'avouer à moi-même, vous, mes frères, vous semblez me dire, par votre assiduité aux saints offices et à la prédication, par votre empressement habituel autour des tribunaux sacrés et de la table eucharistique, vous semblez me dire que mon ministère parmi vous n'a pas été tout-à-fait stérile. Vous avez bonne renommée dans la ville et dans le diocèse ; votre foi est annoncée partout, *fides vestra annuntiatur ;* on parle des œuvres catholiques qui fleurissent dans cette paroisse, de ces œuvres saintes qui sont comme l'épanouissement de la vie chrétienne, conférence de saint Vincent de Paul, Cercle catholique, Patronage des Apprentis, Sociétés de persévérance, Dames de Charité, Mères de

famille, confréries diverses, en un mot, un asile ouvert parmi vous pour tout âge, tout sexe, toute condition, aux âmes qui veulent se sauver et échapper au déluge du mal. Oui, les œuvres sont nombreuses à Saint-Seurin, et je suis heureux de voir appendues aux piliers de la vieille collégiale les splendides bannières sous lesquelles s'abritent ces portions choisies, ces glorieuses fractions de la grande famille paroissiale. Un étranger qui entrerait en ce moment dans la basilique, fût-il ennemi de notre foi, pourrait-il s'empêcher de s'écrier, comme autrefois Balaam, à la vue de l'armée d'Israël au désert: « Que tes tentes sont belles, ô Israël, que tes pavillons sont beaux, ô Jacob ! »

« Il est vrai, il y a des œuvres à Saint-Seurin qui font notre consolation et notre joie; mais la terre qui les a produites avait été si bien préparée par mes vénérés prédécesseurs et en particulier par celui à qui j'ai immédiatement succédé, par M. de Soissons ! C'est lui qui a véritablement fondé la paroisse; c'est lui qui l'a établie sur des bases solides, qui lui a donné les habitudes religieuses, qui l'a dotée d'écoles chrétiennes et de pieuses associations. Nous avons ici des témoins et des complices de son zèle. Ils ne démentiront pas le témoignage que je lui rends, que je rends aussi à ses jeunes collaborateurs, qui devinrent plus tard les miens. En arrivant à Saint-Seurin, mon ambition a été de maintenir dans cette paroisse le bien que M. de Soissons y avait fait, tout au plus de donner à ce bien commencé les développements naturels que le progrès du temps lui devait apporter. L'élan étant donné, il n'y avait qu'à le soutenir.

« J'ai trouvé pour cela, je dois le dire aussi, un merveilleux secours dans la jeune ardeur des aides de choix que la Providence m'a départis durant ces vingt-cinq ans. Vous les voyez ici tous ou presque tous réunis pour cette fête, entourant leur curé de leur filiale affection et de leurs persévérantes sympathies. Après m'avoir aidé, pendant de longues années pour la plupart, des efforts de leur zèle et du concours précieux de leurs talents, ils reviennent comme des enfants à la maison paternelle qui leur est demeurée chère; ils visitent de nouveau le champ qu'ils ont arrosé avec moi de leurs sueurs. Aujourd'hui, ils en cultivent d'autres avec le même entrain qu'ils mirent à travailler à celui-ci. Ils sont eux aussi à leur tour pasteurs de peuples. L'un d'eux, que je suis fier d'avoir à mes côtés, porté par son mérite aux plus hauts rangs de la hiérarchie sacrée, a reçu de la Providence la

mission de former de ses mains et de préparer les pasteurs de ce diocèse. Tous, réunis dans cette enceinte, avec les insignes de leurs dignités respectives, restituent à la vieille collégiale ses gloires passées, et lui refont un chapitre ou plutôt une couronne sacerdotale telle qu'elle n'en eut peut-être jamais de plus belle.

« Aujourd'hui l'église de Saint-Seurin possède un titre qu'elle n'avait pas jadis, le titre de *basilique,* don suprême et en quelque sorte legs sacré d'un Pontife qui a été la gloire de ce siècle, de l'immortel Pie IX. Ce titre, inscrit au front de la collégiale, est pour elle le plus riche et le plus glorieux des diadèmes.

« Vous le voyez donc, mes frères, c'est aujourd'hui la fête de cette église aussi bien que celle de son pasteur. Aimons-la, cette église et continuons à l'embellir de notre mieux. Nous avons poursuivi durant cette période de vingt-cinq ans l'œuvre commencée par mon vénéré prédécesseur. Nous avons, avec le concours si dévoué et si intelligent de Messieurs les Administrateurs, restauré, rajeuni, édifié bien des choses ici, et, en dernier lieu, comme couronnement de ces restaurations et de ces embellissements, nous avons fait la triple chapelle de Saint-Martial, de Saint-Joseph et du Sacré-Cœur. C'est là, j'ose le dire, notre œuvre maîtresse, non point que nous devions nous en enorgueillir, pas plus que des autres, mais c'est, de toutes, celle qui réjouit le plus notre cœur et satisfait le mieux notre piété. Nous avons ouvert là trois sanctuaires qui seront et sont déjà pour la paroisse de Saint-Seurin trois sources inépuisables de grâces.

« Et cependant, mes frères, l'édifice qui doit surtout appeler notre attention, c'est l'édifice spirituel ; ce que nous devons soigner principalement, ce sont non pas les pierres, mais les âmes. Le bien des âmes, la sanctification, la régénération des âmes, le salut éternel des âmes, voilà quel doit être le premier, le plus important objet des pensées et des efforts d'un pasteur. Il est vrai, les temps sont mauvais. Des obstacles se dressent aujourd'hui devant la religion, qui entravent nos desseins et nous rendent le bien singulièrement difficile. Mais ne nous laissons pas abattre, mes frères, ne nous abandonnons pas à un découragement prématuré. S'il faut lutter, luttons, mais luttons avec ensemble. Ensemble travaillons à la gloire de Dieu, à l'éducation de l'enfance, à la préservation de la jeunesse, à la sanctification des familles, au maintien de la piété et des bonnes mœurs.

« Pour tout cela nous serons unis, unis de cœur, unis d'affection,

unis de pensées, unis de vues, unis d'espérances. Nous serons unis entre nous et unis avec le premier pasteur de ce diocèse, qui nous a parlé tout à l'heure par son digne et fidèle interprète; nous serons unis par notre bien-aimé Cardinal au Père commun des chrétiens, au Pontife suprême de l'Église, unis par notre docilité à ses enseignements et par notre soumission à ses ordres. Nous serons unis sur la terre, selon le vœu du divin Maître, afin d'être unis dans le Ciel. C'est là que nous célèbrerons, non plus nos noces d'un jour, mais nos noces éternelles, nos noces d'or cette fois, nos noces avec Dieu, avec sa gloire, avec sa félicité.

« Tels sont, mes frères, les vœux que j'ai présentés à Dieu pour vous et pour moi, ce matin, quand j'élevais vers le ciel le calice que votre piété filiale a bien voulu m'offrir en ce jour. Ce calice, il restera dans l'Église de Saint-Seurin comme un monument de votre amitié pour votre curé; il dira à toutes les générations à venir ce que nous avons été les uns pour les autres, le pasteur pour le troupeau et le troupeau pour le pasteur; il dira que nous n'avons tous fait qu'un, *cor unum et anima mea*. Puissions-nous, après avoir été unis dans le temps, être unis aussi dans l'éternité ! Ainsi-soit-il. »

Enfin, la bénédiction du Très Saint Sacrement est venue clore la fête religieuse au milieu d'une illumination splendide; l'autel et le sanctuaire, décorés avec le meilleur goût, étincelaient de mille feux. Les observateurs ont remarqué en particulier qu'aux deux magnifiques lustres du chœur s'en était adjoint un troisième de même forme et de même dimension, et ils se sont demandé si cet ornement d'un jour ne se transformerait pas bientôt en décoration définitive. Toujours est-il qu'il complèterait très bien l'ornementation habituelle du sanctuaire; car il était d'un bel effet.

Entre la messe et les vêpres, l'interminable défilé des visiteurs avait commencé pour ne s'interrompre que pendant les offices et ne s'arrêter qu'à la tombée de la nuit. Le presbytère, où s'amoncelaient des bouquets superbes, ne désemplissait pas une minute. Parmi les congrégations et les sociétés qui ont présenté des compliments à M. le Curé, j'ai reconnu au passage, la Conférence de Saint-Vincent de Paul, le Patronage des Apprentis, le Cercle catholique, les catéchismes, les pensions, les écoles libres, l'orphelinat, etc.

Le soir, un banquet offert à M. Gaussens par ses meilleurs amis, réunissait autour de sa table le clergé de la paroisse, les fabriciens,

tous les anciens vicaires, sauf trois absolument empêchés, et quelques familiers des plus intimes ; en tout trente convives. Les organisateurs de ce festin délicat autant que somptueux, m'en voudront-ils beaucoup si je prétends que l'esprit et le cœur ont eu leur régal plus délicat et plus somptueux encore, — sans comparaison? Non, sans doute; puisque ce sont les mêmes, en partie, qui ont fait les frais de l'un et de l'autre. Toutes les cinq ou dix minutes un des convives se levait, demandait la permission d'interrompre le cours des conversations privées, et prononçait quelques mots d'éloge et d'amitié que soulignaient de chaleureux applaudissements.

M. l'abbé Delmas, sulpicien, supérieur du Grand-Séminaire, a parlé le premier au nom des anciens vicaires. Une main familièrement posée sur le bras de M. Gaussens, son voisin de droite, et dans l'attitude aisée d'un simple et amical épanchement, M. le Supérieur a donné un petit speach qui a été regardé comme l'événement de la soirée : choix des pensées, délicatesse des sentiments, intimité des aperçus, grâce de la forme, naturel du débit, tout concourait pour en faire un petit chef-d'œuvre. Au surplus, jugez-en par vous-même; — ce n'est pas sans peine que nous l'avons arraché à la réserve professionnelle et à la modestie personnelle de l'orateur :

« Monsieur le Curé,

« Sera-t-il permis à un de vos vicaires, au nom de tous les autres, d'associer sa voix à celles qui vont faire votre éloge, et d'apporter sa petite note dans ce concert ? Du reste, rassurez-vous : ce ne sera pas une note discordante. S'il s'est rencontré, — ce que j'ai peine à croire, — des vicaires dont les curés eussent à craindre la trop clairvoyante malignité, vous n'en avez jamais eu, vous n'en aurez jamais de tels.

« Il est rare, dit-on, qu'un homme, même parmi les plus accomplis, gagne à être vu de trop près. Il faut croire, Monsieur le Curé, que vous faites exception à cette loi. Plus on vous approche, plus on vous estime. Outre les qualités qui éclatent à tous les yeux, il en est chez vous d'autres, peut-être plus rares, qui se dérobent ou se réservent, et dont on ne pénètre le secret que lorsqu'on a le bonheur de vivre dans votre intimité. Celles-là, il n'y a que vos vicaires qui les puissent connaître. Pardonnez-leur d'en trahir aujourd'hui l'existence. C'est la seule trahison dont vous aurez à vous plaindre de leur part.

« Je ne dirai pas, Messieurs, ce que des voix plus autorisées diront bientôt beaucoup mieux que je ne pourrais le faire.

« Je ne dirai pas ce que fut le professeur, dont les plus illustres disciples s'honorent d'avoir reçu les leçons, et qu'ils se plaisent à appeler d'un nom, témoignage tout à la fois de leur vénération et de leur affectueuse reconnaissance : *le Maître.*

« Je ne dirai pas ce qu'est depuis vingt-cinq ans le pasteur, le pasteur dont le zèle, au lieu de décliner, semble rajeunir avec les années, et puiser de jour en jour une vigueur nouvelle aux sources vives d'une inépuisable charité; le pasteur dont la voix infatigable distribue à son peuple la plus saine doctrine, revêtue des charmes du langage le plus pur et le plus élevé ; le pasteur dont la main ne se lasse jamais à verser des trésors sur toutes les misères, pas plus que le cœur à répandre des consolations sur toutes les douleurs ; le pasteur enfin dont l'intelligence ou plutôt le sens éminemment chrétien et sacerdotal sait comprendre et apprécier toutes les œuvres, et dont l'active sollicitude a su procurer à sa paroisse l'avantage de les voir toutes prospérer et fleurir.

« Je ne dirai pas que son église n'est pas plus négligée que les âmes dont il a la charge, et qu'il suffit d'entrer dans sa belle basilique pour reconnaître avec quel intelligent amour il préside à son embellissement.

« Ce que je veux dire, cher Monsieur le Curé, puisque la circonstance me le permet, et que votre modestie, aujourd'hui, n'a pas le droit de m'imposer silence, ce que je veux dire, au nom de tous mes confrères, c'est ce que vous avez été pour nous.

« Comme nous nous estimons favorisés d'avoir fait, sous votre conduite et avec l'aide de vos conseils, l'essai toujours si difficile du saint ministère ! Avec quelle sagesse et quelle sûreté vous dirigiez notre inexpérience ! Avec quelle prudence vous saviez contenir, sans l'éteindre, une ardeur trop exposée à s'égarer ! Avec quel bienveillant intérêt vous encouragiez nos efforts, vous applaudissiez à nos succès ! Comme vous en étiez heureux ! Comme vous aimiez à nous en laisser l'honneur, quand, au moins pour la principale part, vous auriez pu en revendiquer la gloire ! Ne vous revenait-elle pas en effet ? Il n'est que juste de voir surtout la cause du bien que nous avons pu faire dans cette habile distribution du travail, qui le mesurait à chacun selon ses forces et l'appropriait à ses diverses aptitudes. Nous en

étions les instruments; vous en étiez l'âme: et, parmi tous vos mérites, ce n'est certes pas le moindre que cet art si rare et en vous si accompli d'employer vos auxiliaires, en leur laissant une légitime part d'initiative, sans renoncer pourtant tout-à-fait à diriger leur action.

« Mais, après le devoir accompli au dehors, quand nous rentrions au presbytère, quel aimable et doux intérieur! Quels faciles rapports, quelle charmante cordialité ! Quel oubli de votre autorité, pour vous faire presque notre égal! Et vous y auriez réussi, à force de simplicité, d'affabilité, de condescendance, si une supériorité naturelle, dont il ne vous était pas aussi facile de vous défaire que d'en abdiquer la prétention, ne vous avait maintenu, jusque dans l'abandon de la vie intime, à la place qui vous revenait de droit. Tel vous étiez autrefois, tel vous êtes toujours. Aussi aimons-nous à le proclamer: pas un d'entre nous qui ne soit heureux d'avoir été votre vicaire.

« Pour moi, cher Monsieur le Curé, le ministère auquel la divine Providence m'a appelé n'est pas celui dont j'avais fait auprès de vous l'apprentissage. Ce n'est pas cependant sans profit pour la mission qui m'est confiée, que j'ai vu pendant neuf ans, réalisé sous mes yeux, le type d'un excellent prêtre. Quand je veux en offrir le modèle à nos jeunes gens, je sais où le prendre. Ce prêtre, je l'ai connu, j'ai vécu avec lui, je l'ai vu à l'œuvre ; et pour le peindre, pour en tracer le portrait, je n'ai qu'à consulter et à rassembler mes meilleurs et mes plus chers souvenirs. »

M. Fabre de la Bénodière, conseiller à la Cour, a parlé au nom de la Société de Saint-Vincent de Paul, dont il est le zélé président. Dès les premiers mots, il a surpris et dérouté ses auditeurs par la tendresse, la douceur et l'étrangeté de son langage: il avait exhumé des œuvres du bon M. Vincent, le père des pauvres, son modèle préféré, une page exquise, à laquelle, d'ailleurs, il a su donner une suite de même genre et de même inspiration :

CHER ET VÉNÉRÉ PASTEUR,

« Je n'ai jamais connu une si aimable bonté que la vôtre, et si « j'avais autant de grâce que vous, je vous ferais un des plus beaux « remerciements que vous ayez jamais reçus.

« Notre-Seigneur ne me donnant pas cette suffisance, je le prie « qu'il soit lui-même ma capacité pour cela ; et qu'il fasse bien connaître « à votre bon cœur l'estime que toute notre Congrégation et moi en

« particulier faisons de vous, et l'invariable et très tendre affection « qu'il a plu à la divine Majesté me donner pour votre digne personne. « Je voudrais avoir des paroles répondant à la reconnaissance que « j'ai de la charité et des biens que cette pauvre petite Compagnie « reçoit incessamment de votre libéralité. Je prie Notre-Seigneur qu'il « en soit votre récompense, et qu'il vous augmente la couronne qu'il « vous a préparée au Ciel, tandis que vous faites votre possible d'éta- « blir son empire dans les âmes sur la terre ! »

« A cet aimable et naïf langage vous avez reconnu le bon *Monsieur Vincent*. C'est en effet lui, c'est notre saint Patron que j'ai voulu charger de vous dire notre reconnaissance et notre amour. Qui, mieux qu'un Père, pourrait vous remercier dignement de toutes les bontés dont vous comblez les plus humbles et les derniers venus de ses enfants, vous qui êtes « comme l'âme du bien » que nous essayons de faire à ses chers pauvres.

« Saint Vincent connaissait d'ailleurs la Collégiale de Saint-Seurin.

« Il y avait, en ce temps-là, un certain chanoine de Fonteneil qui était « *son recours dans toutes les affaires qu'il avait de delà* » et auquel « *il écrivait comme au* CŒUR DE SON CŒUR et *à celui qu'il chérissait plus qu'il ne le pouvait exprimer.* »

« J'ai pensé que, présentés par un Saint, nos vœux seraient plus sûrement agréés par le Bon Dieu. Qu'il daigne les exaucer ! Ils sont bien ardents et bien sincères : ils partent de cœurs qui vous sont profondément attachés et profondément dévoués.

« Que votre verte vieillesse se prolonge longtemps encore pour le bonheur de tous ceux qui vous connaissent et qui vous aiment !

« Que cette fête ne soit pas la dernière qui réunisse, pressés autour de vous, ces chers paroissiens que vous avez tous conquis par votre douceur, votre charité et vos vertus vraiment sacerdotales !

« Que vous aussi, notre cher Curé, vous dépassiez les années de Pierre !

« Qu'après vos noces d'argent, vous célébriez encore, au milieu de nous, vos noces d'or !

« Que Dieu bénisse le Pasteur bien-aimé et le troupeau fidèle !

« Et qu'au jour de la réunion éternelle dans la céleste patrie, aucun ne manque au rendez-vous, aucun surtout des membres de notre petite conférence de Saint-Vincent de Paul de Saint-Seurin, que vous aimez tant et qui vous le rend bien ! »

C'était le tour de M. l'Archiprêtre de la Primatiale. Au nom des anciens élèves, qui n'auraient pu imaginer une plus parfaite démonstration de l'excellence de l'enseignement reçu, qu'en se choisissant un pareil représentant, M. Raymond s'est exprimé ainsi :

« MESSIEURS,

« Après ce que vous venez d'entendre, je devrais me taire: ce serait le parti le plus sage et le plus prudent, et mon silence serait d'or. Mais nous sommes en présence d'un *sujet inépuisable.* Comment me taire? D'ailleurs, si vous avez exprimé au héros de cette fête votre reconnaissance, j'ai aussi le devoir et je sens le besoin de lui exprimer la mienne. C'est donc au nom des anciens élèves que je porte la santé de notre maître, de notre professeur de rhétorique.

« J'évoque un passé déjà lointain, des souvenirs de quarante ans; mais ces souvenirs sont de ceux dont le poète a dit: « *Forsan et hæc* « *olim meminisse juvabit.* » Nous étions si heureux dans notre classe de rhétorique sous sa direction : on ne l'a jamais vu se fâcher. Ce n'était pas notre faute, mais il était si bon, si patient!

« Comme il savait nous intéresser au travail ! D'abord, nous avions confiance en lui, quoiqu'il fût jeune encore. Les succès récents de l'élève formaient autour du professeur comme une lumineuse auréole. Nous aimions ses leçons avant de les avoir reçues. Sa réputation nous donnait le désir d'apprendre: « *Primus discendi ardor nobilitas* « *est magistri.* »

« J'entends encore cette voix pleine, sonore, harmonieuse, que la Providence lui a conservée et que vous êtes toujours heureux d'entendre, Messieurs. Je le vois, le coude appuyé sur sa chaire, le menton dans la main, nous expliquant le Traité de Rhétorique de Victor Leclerc, ou bien, ce qui nous charmait davantage, nous dictant, sur les trois genres d'éloquence, un éloquent résumé de ses propres réflexions. Je le vois, étalant à nos regards les trésors de cette littérature antique dont on fait aujourd'hui trop bon marché, ou bien nous initiant à la connaissance de ces éternels modèles de bon sens et de goût qui étaient pour lui comme des amis intimes dont il savait tous les secrets.

« Comme il mêlait à propos l'exemple au précepte ! Discours de circonstances, compliments, poésies, autant de petits chefs-d'œuvr! qui formaient notre goût, développaient notre imagination et provoquaient notre jeune ardeur. Et les grands discours de fin d'année !

c'étaient des événements dans notre vie écolière, ces discours qu'on écoutait avec tant de faveur, que la presse bordelaise reproduisait avec éloge, et auxquels l'Académie elle-même prêta l'oreille et accorda son précieux suffrage.

« Avec un tel professeur, comment le travail n'aurait-il pas été plein de charme! Aussi c'étaient des jours heureux que ceux-là, et vraiment, je voudrais y être encore, si je n'étais ici, à une si belle fête et dans une si aimable réunion.

« Mais si ces jours sont passés, l'enseignement reste encore. Il a changé de théâtre; il s'est transformé, agrandi, élevé. Cet enseignement, je n'en parle pas ; je ne ferais qu'affaiblir ce que M. le Vicaire général en disait tout à l'heure avec tant d'autorité et à la satisfaction de tous. D'ailleurs, vous êtes ses disciples aujourd'hui; vous connaissez le dévouement, le savoir, la piété du maître : son éloge est dans tous vos cœurs.

« Merci donc encore une fois, cher maître. Je voudrais que tous vos anciens élèves fussent ici, aucun ne me désavouerait, mais tous ensemble ils diraient avec moi : « Longs et heureux jours à notre cher professeur de rhétorique! »

M. de Tréverret, au nom de ses confrères de l'Académie, a célébré en M. Gaussens l'alliance des lettres et de la religion, avec la cordialité de sentiments et l'atticisme de forme qui caractérisent l'éminent professeur à la Faculté :

Monsieur l'Archiprêtre,

« Je suis heureux d'être venu honorer en vous mon *pasteur* d'abord, et puis mon *ancien* à l'Académie. Je dis *ancien,* parce que les distinctions académiques, vous sont, comme toutes les autres, arrivées de bonne heure, peu d'années vous ayant suffi pour les mériter mieux que personne. Jeune professeur de rhétorique au Petit-Séminaire, vous prononciez en 1842 l'éloge d'un homme d'État bienfaiteur de l'Église et des pauvres ; onze ans après vous rendiez le même hommage à la mémoire adorée du cardinal de Cheverus; l'Académie charmée, émue, vous couronna, et dès qu'elle le put, vous reçut dans son sein. Avant de régir cette paroisse, vous apparteniez déjà à la Compagnie, et vous comptez au moins vingt-sept ans d'union avec elle.

« L'alliance des lettres et de la religion vous a toujours été chère et sacrée; vous avez compris que les grâces de la parole sont aussi puissantes que les magnificences du culte pour captiver les âmes et les

amener à Dieu. L'éloquence, la poésie, doivent travailler à rendre l'homme meilleur, lui rappeler sa céleste origine, lui faire aimer ses devoirs et lui montrer le Bien couronné des splendeurs du Beau. Tel a été le but de vos efforts ; comme nos grands orateurs du XVIIe siècle, vous vous êtes, dès votre jeunesse, partagé tout naturellement entre le service du Seigneur et le doux commerce des Muses devenues chrétiennes, entre l'Église et l'Académie.

« Honneur donc à l'aimable poète, à l'académicien zélé, à l'éloquent et pieux panégyriste ! »

M. Meynard, doyen des curés de Bordeaux, a loué avec une gravité attendrie l'homme des traditions, le curé fidèle au souvenir de ses prédécesseurs, le pasteur modèle.

M. le Curé de Saint-Michel ne prenait pas garde, sans doute, qu'en s'exprimant de la sorte, il faisait son propre éloge au moins autant que celui de son cher et vénéré confrère.

M. Daviaud, président de la fabrique, a remercié et résumé les précédents orateurs dans une improvisation charmante, pétillante de verve et de saillies, pleine de tact et d'à-propos. Voici un de ses *mots,* où la satire, finement aiguisée, va de pair avec l'hommage, discrètement rendu. « Lorsque M. le Vicaire général a retracé le portrait de l'évêque, *pastor curâ, pater amore, voce magister,* nous avons tremblé, en reconnaissant, trait pour trait, notre bien-aimé pasteur : fort heureusement, ce n'est plus à de tels hommes que pensent nos gouvernants. »

Enfin, M. Buche a pris une dernière fois la parole au nom de l'administration diocésaine, ou plutôt au nom de sa vieille et constante affection ; les souvenirs de leur commun professorat ont eu le don de plaire à tous, même à ceux qui n'ont pas été élevés au Petit-Séminaire.

M. Gaussens ne pouvait rester silencieux et sans réplique sous le coup de ces multiples harangues, véritables trahisons de l'amitié. Il a voulu avoir la dernière avec chacun de ses panégyristes. Les sept réponses qu'il leur a faites avec une remarquable présence d'esprit ferment dignement l'aimable série de ces petits discours ; — c'est le bouquet :

« Messieurs, je suis vraiment écrasé sous le poids des témoignages d'intérêt et d'affection qui me sont prodigués aujourd'hui. Durant ces vingt-cinq ans qui viennent de s'écouler, je faisais ma petite besogne tout doucement, tout modestement, sans bruit, sans éclat, et j'étais loin de prévoir qu'un ministère si humble et si caché abou-

tirait à une pareille explosion de triomphe. En vérité, ce jour est une révélation pour moi. J'étais un héros et je ne m'en étais pas encore douté. J'avais sans doute bien peu pratiqué le précepte antique : « Connais-toi toi-même. »

« Mais je soupçonne, Messieurs, que la bienveillance a suppléé au mérite, et que mes bons paroissiens ont pris mes intentions pour des réalités et mes faibles efforts pour des œuvres. Je leur dois d'autant plus de reconnaissance pour ces précieuses manifestations, gage de l'affection touchante du troupeau pour son pasteur. Je vous remercie en particulier, vous tous, Messieurs, qui avez bien voulu prendre place à cette réunion de famille ; je remercie les orateurs que vous avez choisis pour interprètes de vos sentiments à mon égard.

« Et d'abord M. le Supérieur du Grand Séminaire, M. l'abbé Delmas, qui a parlé au nom des vicaires. Il a fait de son ancien curé un portrait trop flatteur vraiment pour être ressemblant. Il a attribué au pasteur tout le bien qui s'est fait sous son pastorat. C'était justice! N'est-ce pas toujours le général qui gagne les batailles ? Je me permettrai de contredire ici mon ami et ancien vicaire. Non, ce n'est pas le curé, ce sont les vicaires qui ont tout fait. Ah ! par exemple, je me reconnais volontiers le talent que M. l'abbé Delmas m'a attribué, celui de savoir distribuer la besogne entre mes chers coopérateurs. Je l'ai fait durant vingt-cinq ans, et ce qui m'a encouragé à poursuivre cette œuvre facile, c'est que jamais je n'ai trouvé de vicaire qui m'ait dit : c'est trop ! pas même qui m'ait dit : c'est assez ! D'ailleurs, jugez de mes anciens vicaires par ceux d'aujourd'hui.

« M. de La Bénodière vient de faire un tour de force, dont lui seul était capable. Il a fait de saint Vincent de Paul un orateur de banquet ; et vraiment nous ne saurions nous en plaindre, ayant respiré avec tant de charme ce parfum de simplicité, de charité et de gracieux archaïsme qu'ont exhalé les paroles du Saint. Mais saint Vincent de Paul le lui pardonnera-t-il comme nous ? Oui, car il est un de ses plus dignes fils, et un de ses plus dévoués disciples.

« M. de la Bénodière est presque du clergé de Saint-Seurin. Il remplit parmi nous, et avec un zèle au-dessus de tout éloge, les fonctions du diacre des premiers siècles chrétiens, qui allait, envoyé par l'évêque, porter les aumônes de l'Église aux pauvres, aux prisonniers, aux confesseurs de la foi. M. de La Bénodière pourrait bien, un de ces jours, célébrer lui aussi ses noces d'argent de serviteur des pauvres. Ce jour-là, les pauvres de Saint-Seurin dont il foule journellement le

seuil, et qui connaissent si bien sa main généreuse, pavoiseront magnifiquement leurs humbles demeures.

« M. l'Archiprêtre de la Primatiale a rappelé mon long professorat dans la chaire de rhétorique, au Petit Séminaire. Il a relevé mon indulgence légendaire, défaut grave chez un professeur avec des élèves tel que le fut, sans doute, M. l'Archiprêtre, défaut pourtant dont je ne saurais me repentir, puisqu'il m'a fait autant d'amis que j'ai eu d'élèves. Pour moi, je les ai toujours aimés, ces chers élèves, et je les aime encore. J'ai même un faible à leur endroit : c'est, je le dirai tout bas, que je suis orgueilleux d'eux ; et lorsqu'on parle devant moi d'un homme honorable bien posé dans le monde, ou d'un prêtre ayant du talent, des vertus, élevé par son seul mérite aux plus hautes dignités ecclésiastiques, si ce prêtre ou ce laïque reçut autrefois mes leçons, je ne puis m'empêcher de dire : « c'est un de mes élèves. » J'ai dit souvent cela de M. l'Archiprêtre de la Primatiale.

« M. de Tréverret, mon honorable collègue à l'Académie, a bien voulu mettre en relief mes titres littéraires. Depuis vingt-sept ans je fais partie de l'honorable Compagnie. Mais hélas ! c'est ici surtout qu'il ne faut pas mesurer les services aux années. Le Curé a nui à l'Académicien, et bien que les travaux absorbants et positifs du ministère pastoral ne m'aient pas ôté le goût des Lettres ni fait abandonner le culte du Beau, ces soins journaliers néanmoins et ces devoirs impérieux m'ont détourné bien souvent des préoccupations académiques. N'était l'année de ma présidence au sein du corps savant (1863), durant laquelle j'ouvris les portes de l'Académie à deux illustres membres, M. le docteur Oré et M. Dezeimeris, ces vingt-sept années offriraient une pauvre moisson. Je le regrette, Monsieur et honoré collègue ; mais je me console de mon inutilité en contribuant par mes votes intelligents à donner à l'Académie des membres plus utiles et plus laborieux que moi.

« Vous avez parlé, Monsieur et vénéré confrère, de mes vingt-cinq années passées au sein de ce corps curial dont vous êtes déjà depuis longtemps le doyen et le modèle. Je me souviens avec bonheur de l'accueil bienveillant et paternel que je reçus de mes vénérables confrères, et de vous en particulier, à mon entrée dans cette assemblée respectable des Curés de Bordeaux. Vous aviez recueilli de nos anciens les traditions du passé, et vous les avez toujours religieusement conservées. Vous êtes encore parmi nous le type de ce bon ton, de ces manières distinguées, de cette gravité sacerdotale, toujours

digne et toujours aimable, qui attire le respect et la confiance des peuples. J'ai toujours désiré me former sur vos exemples.

« M. Daviaud s'est fait l'organe des paroissiens de Saint-Seurin et de Messieurs les Administrateurs. Les uns et les autres ne pouvaient choisir un plus digne et plus noble interprète. M. Daviaud a donné à la paroisse et à moi des marques toutes particulières de dévouement. Il remplit au sein du Conseil de Fabrique les fonctions de Président avec une sagesse, une prudence et une compétence toutes spéciales. Ses avis sont toujours sûrs et profondément empreints de l'esprit chrétien. C'est là un éloge que je puis étendre à tous les honorables membres de la Fabrique : c'est qu'ils comprennent le prêtre, qu'ils entrent dans ses vues, non pas seulement pour la décoration du temple matériel, mais encore pour l'édification du temple spirituel. Ils ont le sens religieux, je dirais presque sacerdotal. Je suis heureux de les remercier ici du bienveillant et intelligent concours qu'ils n'ont cessé de prêter à mon ministère. J'adresse les mêmes remerciements à ceux qui les ont précédés depuis mon entrée dans la paroisse, et qui reçoivent aujourd'hui là-haut la récompense de leur zèle pour la maison de Dieu.

« M. l'abbé Buche a rappelé notre vieille amitié, datant de plus de quarante ans, notre fraternité d'armes au Petit Séminaire, où chaque jour nous nous voyions, où chaque jour nous causions ensemble. Quand M. Buche a quitté le siège de Bazas, où il était quasi évêque, à la suite des Pontac et des Saint-Sauveur, tout en plaignant les Bazadais qui perdaient un tel pasteur, je me suis réjoui de ce que la Providence nous rapprochait de nouveau, et j'écrivis à mon vieil ami : « Vous ne saviez pas, autrefois, passer devant la porte de « ma cellule, au Petit-Séminaire, sans y entrer. J'espère que vous en « userez de même à l'égard du presbytère de Saint-Seurin. » Je vous remercie, bien cher et digne ami, de tout ce que vous avez dit de flatteur pour moi aujourd'hui, devant ma paroisse réunie. Elle a été heureuse, j'en suis sûr, d'entendre l'éloge de son curé sortir de la bouche d'un prêtre de votre mérite et de votre valeur.

« *Ad multos annos,* Messieurs ! J'accepte vos vœux de longue vie. En vérité, il fait bon vivre, il fait bon vieillir avec de tels paroissiens, avec de tels confrères et avec de tels amis. Volontiers, je dirai au sein des joies et des splendeurs de cette journée, ce vers si connu d'un de nos poètes :

« Je ne veux pas mourir encore ! »

JÉROME LOPÈS

(Suite.)

Le 20 août 1672, Jérôme Lopès monta dans la chaire des Feuillants, c'était le jour de la fête de l'abbé de Clairvaux. Il loua ce pieux génie avec un rare bonheur. Nous l'avons déjà remarqué, parmi tous les Pères de l'Église qu'il possède et qu'il affectionne, saint Bernard est l'auteur préféré de l'éloquent théologal. Lopès résume en trois mots l'existence de l'homme prodigieux qui fut l'oracle et l'arbitre du XIIe siècle : Bernard avait reçu d'en haut « l'intelligence, la douceur, « le courage. Avec son intelligence, il éclaircissait tout; avec sa dou- « ceur, il fléchissait tout; avec son courage, il surmontait tout (1). » Le nom de saint Bernard sera toujours sympathique à Bordeaux. Sans parler de la bonne harmonie qu'il sut rétablir après cinq années de lutte entre l'archevêque et le chapitre, les catholiques lui savent gré d'avoir écarté de cette ville les dangers de l'hérésie albigeoise et porté le dernier coup au schisme de Pierre de Léon dans la province d'Aquitaine.

Un souvenir d'une autre nature et quasi personnel vint certainement à l'esprit de Lopès, lorsqu'il aperçut le tombeau de Montaigne, au pied et comme à l'abri de l'autel de saint Bernard. Montaigne et saint Bernard, quel rapprochement significatif aux yeux d'un prédicateur issu d'une race longtemps fidèle au Judaïsme ! Montaigne qui, dans son livre immortel (2), fait un tableau si dramatique de l'émigration

(1) LOPÈS, Sermon prêché aux Feuillants, 1672, le jour de la fête de saint Bernard, t. II, p. 661.

(2) Voir MONTAIGNE, *Ess tis*, liv. Ier, chap. XL. — L'auteur des *Juifs à Bordeaux*, p. 73, a reproduit ce chapitre d'après le texte original qui se conserve à la Bibliothèque de la ville.

forcée des Juifs d'Espagne, auxquels il se rattachait par sa mère Antoinette de Loupes ou de Lopès; saint Bernard qui, dans un siècle où la guerre aux enfants d'Israël était regardée par un grand nombre comme la plus méritoire des croisades, se constitua leur défenseur et ne craignit pas d'écrire à ceux qui parlaient d'exterminer les Juifs: « Il con-« vient à la piété chrétienne, si elle abaisse les superbes, d'épargner « les vaincus, et ceux-là surtout de qui nos aïeux descendent, et de « la race desquels était, selon la chair, le Christ béni dans tous les « siècles (1). »

Le monastère des Feuillants était proche des Visitandines, autre maison bien connue du Théologal; il prêcha quatorze fois (2) au moins, dans ce nouveau sanctuaire ouvert à la piété bordelaise par la baronne de Saucats (3). Les homélies que Lopès avait coutume de faire à la Visitation pendant le Carême attiraient beaucoup de monde à la petite chapelle. Un jour, c'était le troisième vendredi de Carême, les places étaient envahies de bonne heure; on attendait le sermon sur la Samaritaine. Lopès fut empêché; quinze jours plus tard, il paya sa dette. Après avoir exprimé son regret de n'avoir pu tenir parole, en expliquant l'Évangile de la femme de Samarie, il raconta la conversion plus émouvante peut-être de Marie-Madeleine. La Madeleine de Lopès est une page qu'on admire encore en quittant les chefs-d'œuvre que la pécheresse inspirait vers la même époque aux grands orateurs du Louvre et de Versailles. « Madeleine courut, elle rougit, elle pleura (4): » c'est ainsi que Lopès nous représente ce type, divinement beau, du repentir né de l'amour.

La fondatrice de la Visitation n'était pas une étrangère pour le chapitre de Saint-André dont relevait alors la paroisse de Saucats. Le doyen était le vrai titulaire de cette cure (5); aussi la baronne, se prévalant de son titre de paroissienne de Messieurs les chanoines,

(1) Saint Bernard, Lettre CCCLXIV[e].

(2) Il reste, en effet, quatorze sermons imprimés qui furent prêchés par Lopès à la Visitation.

(3) Dom DEVIENNE, *Histoire de Bordeaux*, t. II, 2e partie, p. 239.

(4) LOPÈS, Sermon prêché à la Visitation le jeudi de la cinquième semaine de Carême, t. Ier, p. 305.

(5) La cure de Saucats, dit Baurein, est unie à la dignité de doyen du Chapitre de Saint-André de Bordeaux, d'où il suit que le curé desservant n'est que vicaire perpétuel et que M. le doyen est gros décimateur dans la paroisse. (BAUREIN, *Variétés bordeloises*, t. IV, p. 32.)

utilisait volontiers leur zèle en faveur de son cher couvent. Le Théologal se prêtait sans murmure aux exigences de la communauté; sermons de retraite, discours d'anniversaires, homélies de circonstance, il accordait tout. Les sœurs goûtaient chacune de ses paroles « comme un rayon de miel (1). »

En 1662, lors de la béatification de l'évêque de Genève, un incident faillit allumer le feu de la discorde entre le Chapitre et les Visitandines. L'Archevêque Henri de Béthune ordonna de célébrer des fêtes en l'honneur du Bienheureux. Le Chapitre pensait qu'elles auraient lieu, suivant l'usage, dans l'Église Métropolitaine; mais les filles de la Visitation revendiquèrent la préférence pour leur chapelle, François de Sales étant le fondateur de leur Ordre. L'archevêque se rendit au désir des Visitandines : les chanoines en furent blessés ; heureusement les rapports entre l'archevêque étaient moins tendus que sous le pontificat du cardinal de Sourdis, sans quoi, la guerre sainte allait éclater une fois encore, et l'on eût vu, chose étrange, celui que l'histoire a proclamé le plus pacifique des hommes devenir l'occasion d'un scandaleux conflit. Le Chapitre se contenta de protester noblement. Sa lettre ferme et respectueuse à l'archevêque Henri de Bethune, fut inscrite au procès-verbal de l'assemblée capitulaire en date du 21 août 1662.

Elle est ainsi conçue :

« Monseigneur,

« La joie que nous avaient donnée les nouvelles de la béatification « de Monseigneur l'évêque de Genève et celle que nous attendions « des ordres qui seraient donnés en cette ville pour cette célébrité, a « esté extrêmement troublée par les ordres qui ont paru soubs les « noms de vos vicaires généraux, et par la proposition qu'un d'eux « nous a faite en chapitre. Nous avons été surprins que, contre l'in- « tention du Pape et au préjudice de la gloire de ce grand saint, ils « ayent voulu que cette solempnité se fist seulement au couvent des « religieuses de la Visitation ; que la cathédrale de ce diocèse fust « privée d'un advantage quy luy appartient de droit et qui avait esté « accordé à toutes celles du Royaume. Nous n'avons pas cru aux

(1) Lopès, Sermon prêché à la *Visitation* le 25e dimanche après la Pentecôte t. I, p. 445.

« termes du bref quy a nous esté présenté, qu'on put faire dans notre « église l'office de ce sainct comme ils le désiroient, sans y faire en « mesme temps la solempnité ou la déclaration de la béatification, ny « qu'ils pussent séparer ce que Sa Saincteté avait jugé inséparable.

« La considération que nous avons toujours eue pour vostre Gran- « deur nous a empêché de faire esclatter nostre doleur et de porter « nos plainctes contre les ordres de vos vicquaires généraux, ailheurs « que devant vous ; et nous a faict nous contenter de vous marquer « combien ceste compaignie estoit sensiblement blessée par une « entreprise sy contraire à nos droicts, et une résolution sy différente « de celles quy ont été prinses et exécutées dans tous les diocèses de « ce royaume. Nous nous assurons, Monseigneur, que vous fairez les « reflexions nécessaires sur ce subject, et que vous nous rendrez sur « nos plainctes une justice d'autant plus exacte, que nostre scillence « et le peu d'empeschement, d'obstacles que nous avons apporté à « l'exécution de cette résolution, est une preuve évidente du dessaing « que nous avons faict de vivre unis avec vostre Grandeur, et un pur « effect de l'attachement en lequel nous sommes,

« Monseigneur,

« Vos très humbles, très obéissants serviteurs et confrères, les « doyen, chanoines et chapitre de l'Église de Bourdeaux.

« Du xxi avril 1662 (1). »

Enfin, le jour de la suprême glorification arriva. Le 19 avril 1665, le Bienheureux François de Sales fut canonisé par le Pape Alexandre VII. Des solennités, qui devaient se prolonger huit jours, commencèrent, à Bordeaux, le dimanche 4 septembre 1667. Elles se firent comme précédemment dans la chapelle de la Visitation ; le Chapitre n'y mit point d'obstacle. Henri de Béthune s'était réservé le sermon d'ouverture, mais les fatigues de la journée ne permirent pas à l'auguste vieillard de tenir sa promesse, il eut recours à Lopès ; celui-ci, désigné dans le programme pour clore les sermons de l'octave, se résigna, par obéissance, à parler le premier : « Monseigneur l'archevêque, dit-il, avait

(1) Cette pièce se trouve classée, par erreur, aux actes capitulaires, entre les folios 623 et 624, aux dates de juillet 1679.

« proposé de faire l'ouverture ; mais la peine qu'il a prise aujourd'hui, « et ses incommodités, l'ont obligé de remettre à la fin ce qu'il avait « préparé pour le commencement de ce triomphe. Je devais finir, il a « voulu que je commence. La parole de Dieu est semblable à Dieu « mesme qui nous l'inspire, le centre en est en tous lieux ; à la fin, « au commencement, le discours de nostre illustre prélat paraistra « toujours une couronne royale sur la teste de ce saint : « *Caput ejus* « *aurum optimum ;* » et je ne doute pas que le mien ne vous porte à « l'amour du Bienheureux, avec la mesme efficace, à l'entrée, comme « il eut fait, à la fin de la solennité. L'honneur qu'il m'a fait de me « substituer à sa place, et l'obéissance que je luy dois, me font « oublier la peine qu'il m'a fallu prendre dans ce changement « inopiné (1). »

Quelques lignes plus bas, Lopès se donne un rôle modeste dans le tournoi d'éloquence qu'il venait d'ouvrir : « Agréez donc, messieurs « (je parle à ceux qui auront le même honneur que moy, de monter « dans cette chaire), agréez que j'échauffe un peu la terre qui doit « recevoir la riche semence que vous y allez jeter (2). »

Ce panégyrique est mieux qu'un rayon de soleil, c'est une page étudiée, où revit l'aimable saint. Le choix seul du texte que l'orateur y développe, « *Totus desiderabilis,* » suffirait à prouver que le Théologal avait admirablement saisi le trait caractéristique de l'Évêque de Genève.

A l'ombre de l'église rurale de Sainte-Eulalie s'élevait le monastère de l'Annonciade (3), objet des prédilections de Lopès. Il en était non

---

(1) Lopès, Sermon prêché à la Visitation, le jour de la canonisation de saint François de Sales, t. II, p. 183.

(2) Panégyrique de saint François de Sales prêché aux religieuses de la Visitation le 4 septembre 1667, t. II, p. 184-185.

(3) « En 1521, dit l'abbé Bellet, chanoine de la collégiale de Saint-Blaise à Cadillac-« sur-Garonne, Jacquette d'Andron, dame de Lausac, femme d'Alexandre de Saint-« Gelais, fonda le couvent de l'*Annonciade* et le dota d'un grand revenu. Les « religieuses suivent la règle que leur donna sainte Jeanne, reine de France. Elle est « tirée de celle des religieux de saint François, et elles ont vécu longtemps sous la « direction de ces religieux. Aujourd'hui elles sont sujettes à la juridiction des « archevêques. Elles disent le Bréviaire Romain, sont vêtues de gris avec le scapu-« laire rouge et un manteau blanc fort long qu'elles portent les jours de fêtes et à la « communion. Depuis quelque temps, elles portent au col une médaille d'argent avec « la figure de la Sainte Vierge, attachée par un ruban bleu large, aux deux épaules. « Elles disent que c'est pour marquer la royauté de leur Ordre. »

seulement le prédicateur et le guide spirituel, mais encore l'intendant bénévole ; on conserve, aux archives départementales de la Gironde, deux registres écrits entièrement de la main du chanoine, où sont consignés les titres de propriété des sœurs Annonciades (1). C'est lui qui prêchait les sermons de vêture (2). L'an 1669, il y prononça devant Mgr Henri de Béthune le panégyrique de sainte Jeanne, reine de France ; l'orateur y considère avec admiration comment la main de Dieu façonna cette âme, la soutint au milieu des plus rudes épreuves, et lui donna, dans la personne de ses filles, une couronne plus belle que le diadème tombé de son front (3).

Il y avait, en ce temps-là, deux Carmels d'hommes à Bordeaux : l'un, celui des *Grands-Carmes*, était situé sur les fossés du même nom ; l'autre, au quartier des anciens *Chartreux*. Le premier fêta magnifiquement la canonisation de sainte Madeleine de Pazzi. Messieurs du Chapitre eurent à cœur de s'unir à la joie du Carmel ; sur la demande du Théologal, ils accordèrent la musique de l'église primatiale (4) si renommée dans tous les temps. Il va sans dire que Lopès fut chargé du panégyrique de la Sainte (5).

Les grands Carmes perdirent leur vogue au XVIIe siècle.

Le mouvement religieux se portait de préférence vers le nouveau Carmel de fondation récente (6). Lopès y fut invité pour la fête *des Quarante-Heures*, il ne ménagea pas la couleur locale ; parlant aux

(1) L'un de ces registres porte, sur la première page, l'inscription suivante : « *Quæ sunt Cæsaris Cæsari... quæ sunt Dei Deo.* »

L'autre, cette parole si bien adaptée par Lopès à un livre de comptabilité monastique : « *Sic transeamus per bona temporalia, ut non amittamus æterna.* »

(2) Voir, en particulier, les sermons de Lopès, t. Ier, p. 298, 299 et 338.

(3) Lopès, Panégyrique de sainte Jeanne prêché à l'Annonciade le 4 février 1669, t. II, p. 309.

(4) Actes capitulaires, mardi 7 juillet 1671. La musique de la Primatiale occupait un rang distingué dans la corporation des musiciens de cette ville, dont M. Ducaunnès-Duval a retrouvé les statuts qu'il a publiés dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XVIII, p. 539.

(5) Panégyrique de sainte Madeleine de Pazzi prononcé au couvent des Carmes le 1er juillet 1671, 8e dimanche après la Pentecôte, t. II, p. 246.

(6) C'était le couvent des Carmes *déchaussés* ; il ne remontait qu'à l'épiscopat du cardinal de Sourdis. Voir, pour le récit de son inauguration, dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, t. II, p. 132. — Voir, sur l'emplacement des « Carmes biels » et des Grands-Carmes, les derniers travaux du chanoine Corbin et ceux de M. Henry Ribadieu, publiés dans la *Revue catholique* de Bordeaux.

bords du fleuve, devant un public de gens d'affaires, qui venaient goûter un moment de repos à l'ombre du tabernacle, il compara l'âme recueillie à ces navires ballottés la veille par les vagues de la mer, et maintenant immobiles, dans notre magnifique port :

« Vous sçavez qu'il y a des ports sur la mer où les vaisseaux se « retirent, pour s'y mettre à couvert de la tempeste, et y prendre les « vivres et les raifaichissements qui leur manquent, et continuent « ainsi leur navigation. Saint Crysostôme s'est autrefois servi de cette « comparaison... : quels sont les ports où les vaisseaux se retirent, où « nous nous couvrirons de la tempeste, où nous prendrons les vivres et « les rafraichissements qui nous manquent ? Le saint autel de l'Église « catholique, où repose le Sacrement du Corps et du Sang du Fils de « Dieu (1).

Nous ne suivrons pas Lopès aux Carmélites de Notre-Dame de Puy-Paulin (2). Nous n'irons pas davantage distraire les promeneurs de luxe qui sillonnent chaque soir les allées de Tourny, pour leur faire écouter le panégyrique de sainte Catherine de Sienne, prêché par le Théologal, le 4 mai 1670 (3), dans le couvent des dominicaines qui se trouvait près de là. Quelques-uns cependant ne seront pas fâchés d'apprendre qu'en cet endroit vivait, il y a deux siècles, d'inoffensives religieuses que les canons du Fort Trompette n'effrayèrent point, jusqu'au jour ou l'une d'elles fut tuée par un boulet perdu (4).

A quelque distance de l'église actuelle de Notre-Dame se trouvait la chapelle gothique des fils de saint Dominique. Le 26 août 1668, les fidèles accouraient en foule au bruit des cloches du monastère ;

---

(1) Lopès, Sermon prêché aux Carmes déchaussés à l'oraison des Quarante-Heures, t. I, p. 283.

(2) Lopès, Panégyrique de sainte Thérèse prêché aux Carmélites du grand couvent le 15 octobre 1668, t. II, p. 677.

(3) Panégyrique de sainte Catherine de Sienne le 4 may 1670, t. II, p. 351.

(4) Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, t. II, p. 134. — Dom Devienne dit ailleurs qu'elle ne fût que blessée :

« C'était pendant la lutte entre le Parlement de Bordeaux et le duc d'Epernon. Du Haumont, commandant du château Trompette, dit D. Devienne (1re partie, p. 333), était resté jusqu'alors assez tranquille. Le canon de cette place était pointé contre la ville, mais il n'avait pas encore tiré. Il reçut enfin des ordres du duc d'Épernon de faire à la ville tout le mal qu'il lui serait possible. Dès le 22 août, il commença à tirer et ne discontinua pas, tant la nuit que le jour. Il ruina quantité de maisons et d'édifices publics, entr'autres, l'église des Jacobins et le *couvent de Sainte-Catherine dont une religieuse fut blessée d'un boulet de canon.* »

les Dominicains fêtaient leur grande sainte d'outre-mer, la vierge péruvienne, sainte Rose de Lima, surnommée dans notre belle liturgie « la primevère d'Amérique. » Un discours de Lopès était depuis de longues années le couronnement obligé des solennités religieuses, ce fut donc lui qui porta la parole ; il développa le mot de l'Apôtre à l'Église de Corinthe : « Nous sommes la bonne odeur de Jésus-Christ. » « Cette odeur n'a point de bornes, s'écria-t-il, elle se répand partout « et l'odeur de notre Rose pénétrant cette vaste étendue de terre et de « mer, nous est venue, embaumée de l'exemple de ses rares perfec- « tions. Jamais ces terres fameuses, où le soleil ne se lève point sans « y produire de l'or, ces terres où les montagnes et les rivières portent « à l'envi, l'or, l'argent, les pierreries, tout ce qui fait l'avarice des « mortels, jamais ces terres, depuis leur découverte, il y a cent trente- « cinq ans, ne nous envoyèrent un joyau de si grand prix. Elle vaut « à elle seule plus que toutes les perles de ce monde. C'était aussi le « prix de la femme forte (1). »

La Femme forte se cachait, en ce temps-là, dans maintes solitudes. Il y avait en particulier, dans le faubourg Sainte-Croix, un petit couvent de Bénédictines où s'était réfugiée l'élite de la noblesse et de la piété bordelaise. C'est là, si je ne me trompe, qu'à l'occasion de la prise d'habit d'une personne de qualité (de Cécile de Pontac (2) peut-être), le Théologal prêcha sa plus charmante homélie (3).

Je laisse à regret l'hôpital de la Manufacture, où Lopès plaida souvent la cause des pauvres (4).

---

(1) Panégyrique de sainte Rose de Lima aux religieux de Saint-Dominique le 26 août 1668, t. II, p. 203.

(2) Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, t. II, p. 138. Cécile de Pontac fut la seconde supérieure des religieuses Bénédictines. Cette maison avait été fondée, en 1633, par le procureur général Jean de Pontac et Jeanne de Pichon, sa femme. Deux des filles de M. de Pontac prirent le voile dans ce couvent ; l'une d'elles était la Sœur Cécile.

(3) Ce sermon de vêture est une explication de l'évangile des Noces de Cana. (Sermon prêché aux Dames de Saint-Benoît pour la vesture d'une religieuse, t. Ier, p. 214.)

(4) L'hospice de la Manufacture, qui est à la veille de disparaître, fut fondé en 1639 par la dame de Brezets, sous l'épiscopat de Henri de Sourdis.

On y fabriquait de superbes dentelles. Le sermon de charité qui se donnait dans la chapelle monumentale encore existante attirait les grandes dames de Bordeaux. Lopès leur reproche d'y venir étaler un luxe dont le spectacle pouvait contrister les regards des pauvres : *Y a-t-il de la compassion dans ces personnes qui viennent aux hôpitaux avec tant de pompe et de magnificence dans leur train, dans leurs*

Devant mes yeux se dresse la façade admirable de l'église de Sainte-Croix (1). A droite de ce monument s'étendent les constructions et les vastes domaines de l'abbaye des Bénédictins. Le 21 mars 1671, jour de la fête de saint Benoît, Lopès eut l'honneur de parler devant cet aréopage dont la science ne fut jamais dépassée. C'était la veille des Rameaux, l'orateur ne craignit pas de rapprocher du triomphe de Jésus-Christ à pareil jour, les exploits du patriarche des moines d'Occident qui mirent un terme à la barbarie, et créèrent presque en même temps sur tous les points de l'Europe la vraie civilisation. « Béni soit, s'écria-t-il, celui qui vient au nom du Seigneur! » Lopès avait dans l'âme trop d'amour de la science et trop de poésie pour n'être pas ravi jusqu'à l'enthousiasme devant l'œuvre de saint Benoît. Le sujet l'inspire, l'exalte et le touche; sur le point de quitter la chaire, il raconta le trait suivant qui lui servit d'adieu : « Il me « souvient d'avoir leu qu'un voyageur qui trouvant sur son chemin « un bel arbre tout chargé de fruits, au pied duquel coulait une « agréable fontaine, il s'y mit à l'ombre pour se reposer. Il goûta « de ces fruits, il but de cette eau, il se rafraîchit à l'ombre de ce bel « arbre, et voulant continuer son voyage, il se mit à penser quelle « bénédiction il donnerait à cet arbre, sous l'ombre duquel il avait « reçu une si grande consolation. Quelle sera, dit-il, la bénédiction « que je te donneray ? Sera-ce que tu estendes tes branches ver- « doyantes, pour donner de l'ombre à tous ceux qui passent ? Non. — « Sera-ce pour la douceur de tes fruits ? Non. — Sera-ce, que les eaux « et les fontaines humectent les racines qui te soutiennent ? Non. — « Tu as desjà tous ces avantages. Quoy donc ? Que de toutes les graines « qu'on tirera de tes fruits, que de toutes les branches qu'on prendra « sur toy, pour les planter et les cultiver ailleurs, il s'en forme des « arbres tous comme toy : tous avec la beauté et la frécheur de ton « ombre, tous avec la douceur de tes beaux fruits, tous avec une « fontaine à leur pied qui les arrose. Ce fut la bénédiction de ce « voyageur. Le bel arbre qu'un juste, comme saint Benoist, planté

habits, tant de bagatelles qui ne respirent que le luxe, l'orgueil et la vanité? Riche, est-ce compatir à la misère des pauvres que de se présenter à eux dans un estat capable de leur causer du dépit et d'accroistre leur douleur. (Lopès, *Sermon*, t. I, p. 173.)

(1) Voir Leo Drouyn et de Lamothe, *Choix des types les plus remarquables de l'architecture au moyen âge dans le département de la Gironde* (in-f° Bordeaux 1846).

« dans le jardin de l'Église ! « *Arbor grandis et fructifiera,* » l'appelle « le dévot saint Bernard. Qu'avons-nous fait, écoutant et preschant les « louanges de ce Saint? Nous nous sommes délassés un peu sous « l'ombre de cet arbre, nous avons goûté la douceur de ses fruits, les « exemples de ses rares vertus qu'il a pratiquées. Quelle bénédiction « donnerons-nous à cet arbre, sur le point que nous sommes de finir? « Quel souhait ferons-nous en sa faveur? Que Dieu le comble de ses « grâces? Non. — Il en est déjà tout plein. Quoy donc? — Que vous « et que tous ceux qui comme vous estes tirés de cet arbre, que vous « puissiez être comme luy, saints comme luy, humbles comme luy, « détachez des affections de la terre comme luy, éclairez dans les mys- « tères du Ciel comme luy, en un mot remplis de toutes sortes de grâces « comme luy, pour les verser, comme luy, à l'édification de toute « l'Église (1). »

Ce discours fut presque le chant du cygne pour Jérôme Lopès. Éloigné de la chaire qu'il n'abordera plus que dans les occasions solennelles et douloureuses, par exemple à la mort de l'archevêque Henri de Béthune, qu'il aimait comme un père, il s'occupa de recueillir et de mettre en ordre ses œuvres oratoires (2). Il en fit hommage en ces termes à son illustre ami : « Je remets entre les mains de « Vostre Grandeur quelques fruicts du ministère que j'ai l'honneur « de remplir sous Vostre Bénédiction. Vos lèvres sont, aux termes de « l'Écriture, les dépositaires de la parole de Dieu. C'est une pâture « spirituelle, que vous ne cessez de donner à vostre peuple avec beau- « coup de zèle et de succez, depuis vingt-sept ans que le Ciel vous a « establi pour le gouvernement de ce Diocèze. Vous la distribuez, « Monseigneur, comme en ayant le pouvoir : nous ne le faisons que « sous vos ordres, et sommes obligez de faire remonter à vous, comme « à la source, les ruisseaux de la doctrine que vous nous permettez

(1) Panégyrique de saint Benoist préché à l'abbaye de Sainte-Croix, le 21 mars 1671, la veille des Rameaux, t. II, p. 348, 349.

(2) Les sermons de Lopès forment deux volumes in-12 de plus de six cents pages. Il faut y joindre le panégyrique de Mgr Henri de Béthune et celui de la Reine Marie-Thérèse qui furent imprimés à part. Un grand nombre de ses sermons portent en marge l'indication du jour et du lieu où ils furent prononcés, renseignement de peu d'importance à première vue, mais sans lequel il ne nous eût pas été possible de montrer ici le côté littéraire de la vie de Lopès. C'est donc un devoir pour nous de remercier publiquement M. Céleste, sous-bibliothécaire de la ville, qui nous a révélé l'existence de ces documents précieux.

« de faire couler pour l'instruction de vôtre troupeau. J'espère que « vous recevrez ce témoignage de mon devoir, avec la mesme bonté « qu'il vous a pleu honorer une partie de ces prédications de votre « présence. Quelle gloire pour moy, si je puis avoir la protection d'un « grand prelat, comme vous estes, Monseigneur, grand et par vous- « mesme et par vos ancestres ; un prelat qu'une vie sans reproche, « accompagnée d'une grande érudition, ne nous rend pas moins véné- « rable dans l'éminence de son employ, que le sang illustre de « ses augustes prédécesseurs ! Cette grandeur, qui inspire du respect « à tout le monde, m'a donné la confiance de chercher auprès d'elle « un azile asseuré pour ce petit ouvrage que je luy présente. Je vous « supplie le vouloir agréer, c'est une grâce singulière que vous ferez « à celui qui a l'honneur d'estre,

« Monseigneur,

« Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

LOPÈS (1).

(A suivre.) J. CALLEN.

UNE LÉGENDE BORDELAISE

(Suite.)

V

L'ÉTABLISSEMENT DES CARMES A BORDEAUX

La fondation des Carmes à Bordeaux se présente dans le récit traditionnel comme le dernier acte d'une trilogie dont le siège de la ville par les Espagnols et le combat à outrance de la rue Labirat sont les premiers tableaux. Mon dessein n'est pas de contester aux de Lalande et aux de l'Isle qui leur succédèrent (2) l'honneur d'avoir créé, bâti ou soutenu de leurs deniers le Carmel bordelais ; l'opinion publique a pu s'égarer sur les origines du monastère sans pour cela se tromper

(1) Dédicace des Sermons de Lopès à Mgr Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, t. I, p. 1.

(2) BAUREIN, *Variétés Bordeloises*, t. IV, p. 244, et t. V, p. 58.

sur le nom des fondateurs. Nous ne voulons rechercher ici que l'époque probable où les religieux de l'Ordre du Mont-Carmel vinrent s'établir à Bordeaux, regardant comme acquis qu'ils y furent grandement aidés par les sires de Lalande, propriétaires ou seigneurs fonciers d'une bonne partie de ces terrains (1).

L'inscription en vers croisés, gravée, probablement au XVIe siècle, sur l'un des piliers de l'église des Carmes, à côté d'un carquant ou collier de fer, fixe la fondation à l'an 1100. M. l'abbé Corbin a, dans le travail que publiait naguère la *Revue catholique de Bordeaux,* parfaitement établi le caractère erroné de cette date. — Il n'y avait pas de Carmes en Palestine en 1100; il était de toute impossibilité qu'il y en eût à la même époque à Bordeaux. M. Corbin, ayant remarqué, dans le texte du premier vers de l'inscription, une lacune (2) que certains archéologues ont essayé de combler par le mot *environ* (3), propose d'intercaller le mot *nonante* et de lire ainsi le vers :

« L'an de grâce mil, *et nonante,* et cent. »

1190 serait ainsi la date du premier établissement des moines orientaux parmi nous. J'en fais d'avance mes excuses à l'aimable érudit que j'ose contredire, mais cette date, quoique beaucoup plus vraisemblable, est, à mon sens, encore trop reculée.

Conformément à l'opinion du bollandiste Papebroëck (4), les historiens s'accordent aujourd'hui à reconnaître que l'ordre des Carmes a seulement commencé au XIIe siècle. Ces hommes de prière étaient alors peu nombreux, n'avaient point de règle et vivaient en ermites, ignorés de l'Occident, non reconnus d'ailleurs par le Saint-Siège.

Dans la relation d'un voyage qu'il fit dans la Terre-Sainte, l'an 1185, Jean Phocas dit en parlant du Mont-Carmel « qu'il y avoit « quelques années qu'un moine revêtu du caractère sacerdotal et « natif de Calabre étant venu sur cette montagne y fit un petit « retranchement autour d'un lieu où existoient encore les vestiges « d'un ancien monastère. Y ayant bâti une tour et une petite église, « il demeuroit dans cette enceinte *avec six religieux* (5). »

---

(1) O'Reilly, *Hist. compl. de Bordeaux*, t. I, p. 699.
(2) « L'an de grâce... mil et cent, » dit le premier vers du premier huitain.
(3) O'Reilly entr'autres; voy. son *Hist. de Bord.*, t. I, p. 700.
(4) D. Papebroeck, *Acta sanctorum*, Maii, 16.
(5) Henrion, *Histoire des Ordres religieux*, t. I, p. 392.

Ils ne reçurent de règle qu'en 1209, et ce fut le patriarche Albert qui leur donna cette première constitution confirmée, quinze ou seize ans plus tard, par le Pape Honorius. Il n'y eut donc à proprement parler de Carmes menant la vie régulière qu'à partir de 1209. S'il faut en croire Giry et Guérin, les premiers religieux qui vinrent en Europe y parurent vers cette époque, peut-être même un peu plus tôt. Ce serait l'Angleterre qui aurait eu l'honneur de les recevoir.

« Vers *le commencement du* XIIIe *siècle,* disent nos auteurs, Jean lord Vesoy et Richard lord Gray de Codnor, revenant de la Terre-Sainte, amenèrent avec eux en Angleterre quelques ermites du Mont-Carmel. Peu de temps après, le premier de ces seigneurs leur bâtit une maison dans la forêt de Holme (Northumberland) et le second leur en bâtit une autre dans le bois d'Aylesford (comté de Kent) (1). » Ces deux couvents devinrent bientôt célèbres; c'est alors qu'un ermite anglais nommé Simon, retiré au désert dans le tronc d'un arbre, et surnommé Stock du nom de son refuge, sortit de sa retraite et alla vers ces Pères leur demander d'être reçu parmi eux.

Pendant les trente premières années du siècle, l'histoire ne nous montre pas de Carmes ailleurs qu'en Angleterre, et ce fut Simon, élu vicaire général en 1215, qui, par ses démarches et ses prières, obtint enfin pour son ordre la confirmation d'Honorius (2).

C'est en 1237 seulement que paraît avoir commencé l'émigration des religieux vers les contrées occidentales. Elle fut décidée, cette année même, dans un chapitre général tenu au Mont-Carmel pour soustraire au moins une partie de la communauté aux persécutions des Sarrasins. L'année suivante, on envoya plusieurs de ces moines en Angleterre, et, en 1244, le général Alain y vint lui-même après avoir nommé Hilarion son vicaire pour gouverner ceux qui restaient en Palestine (3).

De l'île de Chypre, où ils abordèrent en 1238 (4), les Carmes passèrent en Sicile, et de là bientôt dans la Péninsule italienne, en Espagne, et enfin en France. Il parurent à Marseille en 1244 (5) et »

(1) P. Giry, *Les Petits Bollandistes,* t. V, p. 313.
(2) En 1224, d'après Henrion; en 1226, selon la *Vie des Saints.*
(3) P. Giry, *Les Petits Bollandistes,* t. V, p. 314.
(4) Henrion, *Hist. des Ordres relig.,* t. I, p. 394.
(5) Dom Devienne, *Hist. de Bordeaux,* t. II, p. 51.

Paris en 1259 (1). Ils y furent appelés par Louis IX qui leur donna un couvent *d'où sortirent les Carmes de France* et d'Allemagne. « Mais, ajoute Henrion, dans son *Histoire des Ordres religieux*, le « passage des Carmes d'Asie en Europe avait nécessité de grands « changements dans leur manière de vivre ; aussi Innocent IV leur « donna-t-il, en 1247, une interprétation de leur règle adaptée à leur « nouvelle position. Leur vie érémitique se modifia en vie cénobitique, « et *ils ne furent plus astreints à n'avoir plus des couvents que dans « les solitudes* (2). »

Est-il maintenant vraisemblable que les Carmes soient venus à Bordeaux en 1190, douze ou quinze ans avant l'arrivée des premiers ermites en Angleterre, quarante-huit ans avant le grand départ du Mont-Carmel, cinquante-quatre ans avant la descente de ces bons religieux à Marseille et soixante ans avant leur installation à Paris ?

L'Aquitaine aurait devancé l'Europe ! quelle satisfaction pour la piété et l'orgueil des Bordelais, — si tout cela était justifié...

— Doucement, me dira-t-on ; remarquez que vous êtes ici dans une possession anglaise, et que les Anglais ayant eu les moines de la Palestine, avant les autres peuples, il n'est pas déraisonnable d'admettre la priorité de Bordeaux sur la France et même sur les autres États de l'Ouest. — Je le veux pour un instant. Mais si les Carmes nous sont venus de l'Angleterre, vous m'accorderez que nous n'avons pu les avoir à Bordeaux en 1190, alors que la forêt d'Holme et le bois d'Aylesford n'avaient encore reçu aucun des Pères du Carmel.

Du reste, voici une autre ville de la Gascogne, *possession anglaise* également, la commerçante et vieille cité de Bayonne. — En quelle année y voit-on, pour la première fois mentionnée, l'existence des Carmes ? — En l'année 1264.

Un acte passé le 2 des calendes de septembre 1264 entre Sanz de Haïtce, évêque de Bayonne, et Jean Dauger, prieur des Carmes, donne à ceux-ci « le droit d'église, de cloche et de cimetière à condition « d'une *redevance du tiers des oblats pour la cathédrale* (3). »

---

(1) En 1254, selon d'autres historiens. — Cf. Baillet, avril 8.

(2) L'obligation antérieure de n'avoir de couvents que dans les solitudes mérite d'être notée. Elle prouve qu'avant 1247, les Carmes ne purent s'établir dans le voisinage des villes et encore moins sous leurs murs.

(3) Balasque, *Ét. hist. sur la ville de Bayonne*, t. II, p. 177.

Cette date, puisée dans les Archives des Basses-Pyrénées (1), est extrêmement importante par certaine coïncidence et le rapprochement qu'elle permet d'établir : — 1264, est précisément la date du premier acte connu où il soit question des Carmes de Bordeaux. Par un contrat passé le 25 juin de cette année avec le chapitre Saint-André, les PP. Carmes « s'obligent de donner au chapitre la moytié de toutes « les offrandes et légats qui se feroient au couvent à raison des sépultures (2)... » C'est à peu de choses près la transaction de Bayonne qui obligeait, dans le même temps, les PP. Carmes de cette ville de payer le tiers des oblats.

Ce document est sans doute celui dont parle Élie Vinet dans son *Antiquité de Bourdeaus et de Bourg :* « Et ai aussi leu un contrat « fait en l'an mille deus cens soixante et quatre entre les chanoines « de Saint-André, curés de la paroisse de Sainte-Eulaie, et les dits « Carmes. Par lequel ces chanoines bailloient congé et permission « ausdits Carmes de bastir là où de présent est le couvent des Carmes « en la ville de Bourdeaus (3)... » — Droit de cloche, droit de sépulture, permission de bâtir, sont, si je ne me trompe, autant de preuves d'un établissement nouveau. Que les Carmes fussent, si l'on veut, depuis un petit nombre d'années déjà à Bordeaux et à Bayonne, je n'y contredis point; mais qu'ils y vécussent en communauté depuis un demi siècle ou davantage, en vérité, ce n'est guère admissible. On n'attend pas cinquante ans pour avoir un cimetière; et les Chapitres étaient bien trop soucieux de leurs droits pour souffrir si longtemps des moines étrangers dans leur juridiction sans les avoir liés par un contrat en bonne forme.

Mais voici, pour en finir, un dernier titre qui va nous permettre de resserrer le débat, et de circonscrire, dans un petit nombre d'années, l'époque où les Carmes vinrent se fixer à Bordeaux.

Le 12 février 1236, à la suite de vexations et d'avanies de toutes sortes, commises en Guyenne par les officiers et les baillis de la Couronne (4), l'archevêque Géraud de Malemort, interprète ou écho de l'indignation universelle, convoqua à Bordeaux tous les prieurs ou

(1) Arch. des Basses-Pyrénées, Lett. I-H, f° 512.

(2) Hiérosme Lopès, *L'Égl. mét. et prim. Saint-André de Bordeaux*, p. 118.

(3) Élie Vinet, *l'Antiquité*, etc., *présentée au Roy Charle neuviesme le treziesme jour du mois d'avril l'an mille cinq cens soixante et cinq*, § 69.

(4) Bibl. de la ville de Bordeaux, *Cartulaire de la Grande-Sauve*, f° 126.

abbés de la province, à la fin de choisir deux députés chargés de porter à Londres, au roi d'Angleterre, les plaintes de l'Église et des laboureurs.

Dans cet acte, dont j'ai la copie plusieurs fois imprimée (1) sous les yeux, sont nommés :

le chapitre de Saint-André,
le chapitre de Saint-Seurin,
l'abbé et le couvent de Sainte-Croix,
les abbés et couvents de la Sauve-Majeure,
— de Saint-Romain,
— de Saint-Sauveur (2),
— de Guitres,
— de Pleines-Selves,
— de Saint-Vincent de Faise,
— de Saint-Émilion,
— de Bonlieu,
— de Verteuilh,
— de l'Isle,
les prieurs de l'ordre des Prêcheurs et de Saint-James (3),
le gardien de l'ordre des Menuts,
et les Frères Menuts (4),
la chevalerie et les commandeurs du Temple,
et l'Hôpital de Jérusalem en Gascogne (5).

(1) On en trouve le texte latin dans le *Gallia christiana* et le texte roman dans les *Archives historiques de la Gironde.*

(2) Saint-Romain et Saint-Sauveur, à Blaye.

(3) « *Li priors de l'ordi dels Predicadors et de Sent Jacme.* » — M. Cirot de la Ville a traduit : « Les prieurs des Dominicains et des Jacobins. » — Il n'y avait pas à la fois, à Bordeaux, comme ce passage pourrait le faire croire, des Dominicains *et* des Jacobins, car ces deux mots sont synonymes, et ne désignent en définitive que le seul ordre des Frères-Prêcheurs, appelés en France *Jacobins* à cause de la rue Saint-Jacques, à Paris, où ils avaient leur couvent ; mais il y avait, chez nous, des Frères-Prêcheurs ou Jacobins et des Frères de l'ordre de Saint-Jacques (James en langue romane). Ceux-ci étaient particuliers à la ville de Bordeaux et devaient leur nom à l'*Hôpital Saint-James* fondé, dit-on, en faveur des pèlerins par le dernier duc d'Aquitaine. — Cf. D. Devienne, *Hist. de Bordeaux.* t. II, p. 32 et 39 ; Darnal. p. 52 ; Baurein, *Recherches sur la ville de Bordeaux.* p. 98, 99 et 140.

(4) « *Los frays menuts ;* » en français, les Frères *Mineurs* de l'ordre de Saint-François, appelés aussi les *Cordeliers* à cause de la corde qui ceignait leur robe grise.

(5) Cf. *Arch. hist. de la Gir.*, t. III, p. 102 ; *Gallia christiana*, t. II, col. 289 ; Cirot de la Ville, *Hist. de la Grande-Sauve*, t. II, p. 181.

Comme on le voit, les Carmes ne figurent point dans la nomenclature. De là cette conséquence rigoureuse qu'il n'y avait pas, à Bordeaux, de communauté de cet ordre en l'an 1236.

Nous n'avons pas le mérite de cette découverte. Le siècle dernier, Dom Devienne arrivait aux mêmes conclusions à propos d'un acte du même genre antérieur d'une année. « La lettre qui fut, dit-il, « adressée à Henri III, roi d'Angleterre, en 1235, pour demander « l'établissement d'une commune à Bordeaux fut signée spécialement « par *toutes* les communautés séculières et régulières du diocèse. Il « n'y est fait aucune mention des Carmes, preuve incontestable qu'ils « n'existaient point alors dans Bordeaux (1). »

Il ressort de tout ceci que l'arrivée des Carmes dans nos régions n'a pu avoir lieu qu'entre les années 1236 et 1264, vers 1255 ou 1260 si l'on veut (2). Le milieu du XIIIe siècle est la date que les historiens les plus autorisés assignent à l'établissement en France des moines du Carmel ; si Bordeaux n'a pas eu l'honneur de posséder le premier monastère de cet ordre, il a du moins marché de pair avec les plus grandes villes de France. Quant à l'édifice lui-même, autant qu'on en peut juger par les anciens titres qui le désignent comme le lieu où se tenaient souvent les grands conseils de la cité, — réunions municipales ou autres (3), — il ne perdit, pour avoir été élevé un ou deux siècles plus tard, ni en étendue, ni en beauté architecturale ; car l'ogive à lancettes du XIIIe siècle vaut bien, je pense, le plein cintre de « *l'an de grâce mil et cent !* »

S'il faut en juger, du reste, par ce qu'en dit le *Gallia christiana*, les bons Pères du Carmel eurent alors des jours difficiles et leur établissement parmi nous ne fut pas exempt d'orages. Soit que, dans leur ignorance des lois ecclésiastiques de l'Occident, les moines orientaux eussent négligé d'obtenir l'autorisation épiscopale, soit

(1) Dom DEVIENNE, *Histoire de Bordeaux*, t. II, p. 50.

(2) Les documents fournis par D. Devienne, le *Gallia christiana*, et les *Arch. hist. de la Gironde*, ont, je le reconnais, l'inconvénient de mettre une seconde fois en défaut l'inscription lapidaire qui, après avoir placé en l'an 1100 la fondation du couvent des Carmes, fixe à l'an 1217 la réédification. L'auteur de ces *huitains*, écrits en l'honneur des Lalande, a véritablement joué de malheur. Il faut dire à sa décharge qu'il écrivait ou gravait plusieurs siècles après ces événements et qu'à pareille distance, il y a place pour plus d'une erreur.

(3) Voyez le *Livre des Bouillons*, p. 249, 300 ; le *Registre de la Jurade*, de 1406 à 1408, p. 10, 84, 120, 315, 321.

même que, se trompant sur leurs droits, ils eussent méprisé l'opposition du Chapitre, ils furent frappés d'excommunication par l'archevêque de Bordeaux, pour avoir, *malgré lui,* construit une chapelle, des maisons et d'autres bâtiments qui leur étaient nécessaires.

Pierre Ier, dit de Roncevaux, — *de Rosoida valle,* — qui occupait à cette époque le siège de Bordeaux, porta plainte au pape Urbain IV dont il était le camérier et le chapelain. Le Souverain Pontife délégua l'archevêque d'Auch et les archidiacres de Pardaillhan et de Case pour confirmer l'excommunication portée « contre les Frères du Mont-Carmel, » à moins que ceux-ci ne prouvassent avoir eu à l'avance le droit d'agir (1).

C'est à la suite de ces désaccords qu'eut lieu la transaction du 25 ou du 26 juin 1264 rapportée par Hiérosme Lopès au chapitre XII de la première partie de son Histoire.

VI

COMMENT S'EST FORMÉE LA LÉGENDE

Comme la plupart de ces récits, la légende bordelaise est un ensemble de faits dénaturés, moitié réels, moitié imaginaires, les uns locaux, d'autres étrangers. On y trouve des reminiscences bibliques, des traits profanes, de vagues traditions de batailles, de combats singuliers, de malheurs ou de triomphes, le tout confondu, sans souci aucun de la chronologie. Telles quelles, ces narrations font d'autant mieux leur chemin que le vrai et le faux s'y mêlent, que le dramatique et le merveilleux y dominent.

A ne parler que de la période anglaise, la Guyenne eut à subir un assez grand nombre d'attaques ou d'incursions armées pour en avoir gardé assez longtemps une impression profonde. La Gascogne avait été envahie, en 1205, par le roi de Castille. Bordeaux avait vu appro-

(1) An. 1264, die 26 junii facta est compositio inter Capitulum et fratres de Monte-Carmelo, qui invito archiepiscopo Burdigalæ, capellam, domos, officinasque necessarias sibi construxerant; qua de re, archiepiscopus conquestus est apud Urbanum papam IV, qui mandatum dedit Ausciensi archiepiscopo et dilectis suis *** de Pardalhano et *** de Casa archidiaconis in ecclesia Auxitana ut sententiam excommunicationis ab archiepiscopo Burdigalensi latam in fratres B. Mariæ de Monte-Carmelo confirmarent, nisi probarent sese jus habuisse promissa faciendi. — *Gallia christiana,* t. II, col. 825.

cher de ses murs, en 1253, Gaston de Béarn (1) ; en 1337 ou 39, Gaston, comte de Foix, et Raoul de Brienne (2). — En 1405, Bernard VII, le terrible comte d'Armagnac, était venu « faire le dégat » jusque dans la banlieue bordelaise ; il avait un instant assiégé et même *défié* la ville (3). Villandrando avait paru dans les faubourgs en 1438 (4) ; le comte d'Orval, en 1450 (5). Les massacres ou la dévastation avaient signalé leur approche. C'est à dessein que j'oublie les dernières expéditions de Charles VII et le formidable siège de 1453 !

A ces douloureux souvenirs de guerre, d'invasions, de désolation, s'en étaient mêlés de moins amers. Bordeaux fut au moyen âge le théâtre de nombreux combats singuliers ou par groupes. Rien de plus commun, du XIIIe au XVe siècle, que ces faits d'armes en champ clos d'un, de trois, de cinq et de sept chevaliers contre pareil nombre d'adversaires. Ils avaient lieu, place de la Corderie, devant l'église Saint-André, devant l'Ombrière ou même dans la plaine devant Bordeaux.

En 1283, c'est Charles d'Anjou et Pierre d'Aragon qui prétendent vider leur querelle sous les yeux du roi d'Angleterre ou de Jean de Grailly, sénéchal de Guyenne (6). — En 1387, c'est le combat, avec un « égal avantage », du seigneur de la Rochefoucauld contre Guillaume de Montferrand. — Deux ans plus tard, « de rechef, cinq chevaliers *françois* combattent cinq chevaliers *anglois* en la grande place Saint-André, présent le duc de Lancastre (7). » En 1402, « un cartel civil et honnête » envoyé en Angleterre par sept chevaliers du duc d'Orléans amène sur les confins de la Guyenne et de la Saintonge, entre Blaye et Montendre, sept chevaliers d'Henry IV, et ils luttent *à outrance* les uns contre les autres pour le seul plaisir d'acquérir chacun à leur nation « la gloire d'être la plus guerrière (8). »

---

(1) BALASQUE, *Ét. hist. sur la ville de Bayonne*, t. II, p. 138.

(2) DELURBE, *Chron. Bourd.*, p. 18 ; FROISSART, t. I, p. 182.

(3) Le comte d'Armagnac campa trois jours devant Bordeaux et « envoya offrir la bataille à ceux de dedans. » — Les Bordelais préférèrent lui payer *une grande somme de deniers* pour dégager leur ville où la famine commençait à se faire sentir. (Le Religieux de Saint-Denis, p. 537.)

(4) J. QUICHERAT, *Rodrigue de Villandrando* ; Paris, 1879, p. 157.

(5) BERRY, *Hist. chronol. du Roy Charles VII*, p. 259.

(6) RYMER, *Fœdera*, t. II, p. 2.

(7) DELURBE, *Chron. Bourd.*, p. 21 v°.

(8) Le RELIGIEUX de Saint-Denis, *Histoire de Charles VI, roy de France*, p. 549.

Un gascon et un poitevin, Duras et Harpedanne, furent juges du camp (1). »

Cette dernière rencontre sur la frontière eut lieu bien réellement entre Français et Anglais de race. Ce fut une exception. Dans ces défis qui provoquaient des actions sanglantes, les champions désignés sous le nom d'*Anglais* sont presque toujours des Bordelais ou des Gascons.

En 1405, au mois de mars, « dans la place de la Corderie, deux chevaliers se combattent en duel, l'un pour le parti de France, l'autre pour celuy d'Angleterre (2). » En 1407, combat en champ clos, à Nottingham, entre deux *bourgeois* de Bordeaux, Bertrand Usana et Jean Bolomère, le premier marchand, l'autre tailleur et boutonnier de la rue Poitevine (3). — En 1414 ou 1415, fait d'armes mémorable à Paris, sous les yeux de la cour, entre trois chevaliers portugais et trois seigneurs gascons, Archambaud de la Rocque (4), François de Grignols et Maugiron de Saugnac : « rude chamaillis de haches d'armes et d'épée », chute d'un chevalier portuguais, et, après la plus belle résistance, défaite des seigneurs étrangers auxquels le roi octroie gracieusement la vie (5). — En 1444 enfin, « duel est accordé et exécuté, à Bourdeaux, devant le château de l'Ombriere, entre Bertrand de Castetja et Bertrand de Grimont, » — l'un et l'autre « chevaliers », dit en terminant le chroniqueur, sans faire autrement connaître les péripéties de ce dernier combat (6).

Le nom des Lalande ne paraît point dans ces luttes, mais il figure dans une affaire sanglante qui mit en émoi les Bordelais du XIIIe siècle, et dont il nous faut dire quelques mots :

En 1283, un homicide dont les circonstances ne sont pas venues

---

(1) VILLARET, *Hist. de France*, t. XII, p. 367. — Le religieux de Saint-Denis remplace le seigneur de Duras par le comte de Rutland. Villaret, qui cite en marge une chronique ms. de la Bibl. du Roy n° 12,297, nous ayant paru mieux informé, nous avons choisi sa version.

(2) GABRIEL DELURBE, *Chronique bourdeloise*, p. 23.

(3) RYMER, *Fœdera*, t. IV, pars. I, p. 135. — Cf. LAMOTHE, *Coutumes du ressort du parlement de Guyenne*, t. II, p. 412.

(4) Archambaud de la Rocque fut l'ancêtre de Raymond de la Rocque, seigneur de Budos et jurat de Bordeaux (1583), dont la postérité est représentée aujourd'hui, pour la branche aînée, par M. le baron de Brivazac, pour la branche cadette, par la famille de Larocque-Latour.

(5) Le RELIGIEUX de Saint-Denis, p. 971 ; Jean LEFEBVRE, seigneur de Saint-Remy, p. 77 ; LEO DROUYN, *la Guyenne Anglaise*, t. II, p. 153.

(6) DELURBE, *Chron. Bourd.*, p. 24, v°.

jusqu'à nous, mais qui paraît pouvoir compter parmi ses causes des haines ou des rivalités politiques, fut commis dans Bordeaux. Gaillard de Lalande, accusé de ce meurtre, fut poursuivi par les officiers du sénéchal, qui était alors Jean de Grailly, avec un acharnement incroyable. Le château de la Brède saisi dans le temps où son maître était sous la main du roi, ce qui aurait dû, ce semble, lui assurer le respect de la Justice, fut pillé et saccagé de fond en comble. Le prévôt, Michel de Folchère, y vint avec la force armée; et, en blé, vin, lits, armures, meubles et approvisionnements de toutes sortes, forêt détruite, arbres incendiés, cet homme commit pour 2,000 livres bordelaises de dommage (1). Lalande porta plainte au roi Édouard 1er, et plusieurs années après la Chancellerie de Londres et la Cour Justicière de Bordeaux retentissaient encore du bruit de ses réclamations (2).

Sièges, crimes, vengeances, combats singuliers, tous ces faits dénaturés par le temps étaient bien loin sans doute de se présenter avec une telle netteté à l'esprit de nos aïeux; mais dans les imaginations n'en était pas moins restée l'empreinte de plusieurs de ces actes, surtout des plus dramatiques. Joignez-y l'évocation bien naturelle de cette biblique figure du philistin Goliath si familière à tous les peuples (3), et dites-moi s'il ne vous semble point voir peu à peu se former le récit légendaire. Il va, il se répand, il grandit de bouche en bouche, il met à profit un nom de rue, une circonstance locale, le crédit d'une famille; il s'inscrit un beau jour sur la pierre ou le marbre et passe de là dans nos livres.

Celui qui écrit ces lignes n'est pas ennemi des légendes. Il les aimait, enfant, il les aime encore aujourd'hui; mais il les veut réduites à leur juste valeur. Dépouillées de toute prétention historique, les légendes peuvent avoir un rôle dans l'histoire; si elles n'entrent pas dans la charpente ou dans le corps de l'édifice, elles aident du moins à l'ornementation comme font ces animaux symboliques et ces feuilles d'acanthe dont se décorent les chapiteaux. A l'exemple des ballades

(1) « ... injurias, multaque dampna inferendo eïdemque (preposito Michaelis de Folcheriis), idem Guillardus estimat duo milia librarum Burdegalensium... »

(2) Voy. *Arch. hist. d. Gironde* (ann. 1285), t. VII, p. 157, et t. VIII, p. 28 et 30.

(3) Aux souvenirs judaïques ont pu s'ajouter, du moins à l'époque de la renaissance, les réminiscences helléniques et romaines, les combats singuliers d'Achille et d'Hector, de Turnus et d'Énée, de Manlius et du géant gaulois, etc.

et des chants nationaux, elles célèbrent les hommes que signalèrent jadis leur force, leur bravoure, une action d'éclat, une preuve de dévouement à la patrie.

La nôtre met en relief l'une des grandes familles de la Guyenne anglaise. — Elle temoigne de quel renom jouissaient au moyen âge les Arnaud, les Gaillard et les Jean de Lalande. Descendant des Soley, par les femmes (1), les Lalande avaient hérité de l'influence que ces puissants bourgeois du XIIIe siècle, chefs de faction, exerçaient à cette époque dans Bordeaux.

Les titres contemporains, de l'an 1294 à l'an 1331, signalent presque tous « les bons services de Lalande dans les guerres contre le Roi de France (2), » guerres nationales pour les Gascons d'alors. — A eux était échu l'honneur de porter dans les batailles la bannière de la ville, et ce n'était pas la moins chère de leurs prérogatives (3). Les bourgeois sous le harnais de guerre s'étaient habitués à voir, toujours au premier rang, dans les expéditions au dehors, aussi bien que dans les sièges, ces vaillants gardiens du drapeau communal. A Blaye, à Bourg, à Saint-Loubès, à Puynormand, à Barbezieux, dans la banlieue de Bordeaux, partout où les milices bordelaises avaient eu des ennemis à combattre, les Lalande étaient avec le maire ou les jurats à la tête des compagnies. — Ils furent, père et fils, à la bataille de Castillon (4), et payèrent de dix années d'exil et d'une rançon énorme cet élan désespéré vers les anciennes franchises de leur pays (5).

Sans raconter tous ces exploits dont les générations successives n'avaient pu évidemment garder qu'un incomplet souvenir, la légende, j'allais dire la ballade, a fait du seigneur de Lalande une espèce de héros national qui se dévoue comme le Manlius de l'antique Rome (6),

---

(1) BAUREIN, *Variétés Bordeloises*, t. IV. p. 57. — DELPIT, *Ms. de la Bibl. de Wolfenbuttel*, p. 51.

(2) RYMER, *Fœdera*, t. I, 2e pars, p. 806 ; t. II, 1e pars, *passim*.

(3) LEO DROUYN, *Guienne anglaise*, t. II, p. 347.

(4) BAUREIN, *Var. Bord.*, t. IV, p. 243, 247 à 252 ; — *Arch. hist. de la Gir.*, t. I, p. 69 ; t. IX, p. 16, 18 et 200.

(5) « Johannis domini de Lalande qui captus fuit et positus ad excessivam finantiam tempore quo comes Salop interfectus fuit. » (*Catalogue de Rolls Gascons*, etc., t. II, p. 329.)

(6) Voy. dans ROLLIN, *Hist. rom.*, t. III, p. 85, l'histoire de Manlius Torquatus. Il y a entre les deux récits des coïncidences pour le moins singulières. La plus étrange est indiquée ci-après.

releve le défi, court au combat et affronte la mort pour sauver « la ville » d'une capitulation honteuse.

Que ce type chevaleresque soit ou non conforme à l'histoire, peu nous importe maintenant; nous savons qu'il s'agit d'une simple légende. — Celle-ci, n'en a pas moins le mérite d'avoir recueilli dans les entrailles du passé un nom autrefois populaire; c'est elle qui l'a porté jusqu'à nous, elle encore, — mieux que les vieux parchemins, mieux que nos recherches et nos études, — qui le sauvera plus tard de l'oubli.

CONCLUSION

Il faut se résumer. — Si elle a répondu à mes efforts, l'enquête qu'on vient de lire permettra, je l'espère, au lecteur, d'accueillir les propositions suivantes :

1° Le siège de Bordeaux par les Espagnols n'est pas certain, ce qui ne veut pas dire qu'il soit impossible ou même invraisemblable. — S'il a eu lieu, il s'est effectué en 1205, peut-être même en 1206. Rien ne montre que le comte d'Armagnac ait joint ses troupes à celles du roi de Castille; mais ce que le comte Géraud n'a pas fait, comme auxiliaire en 1205, un autre comte d'Armagnac, le comte Bernard, l'a exécuté juste deux siècles après cette époque, en l'an 1405, — seul, bien entendu, et pour son propre compte.

2° Il n'y a pas de traces *historiques* d'un duel à outrance sous les murs de la ville entre un seigneur de Lalande et un géant espagnol. Mais les Lalande ont joué au moyen âge un rôle qui devait appeler sur eux l'attention de leurs concitoyens. Ils ont pris part à toutes les grandes actions militaires de la province; ils se sont distingués par leur fidélité à la cause nationale; ils ont été bannis ou persécutés pour elle. Ils étaient riches et braves; ils étaient populaires; il n'est pas surprenant que la légende se soit emparée de leur nom. — Tite-Live et la Bible ont fait le reste (1).

(1) Tite-Live n'était pas aussi inconnu du moyen âge qu'on le croit généralement. La traduction qu'en avait faite, au XIVe siècle, le poitevin, Pierre Berchoire, par l'ordre du roi Jean, était assez répandue. On la connaissait certainement à Bordeaux, et la Bibliothèque de notre ville en possède encore un très bel exemplaire orné de miniatures. — L'histoire de Tite-Live fut, en outre, l'un des premiers ouvrages vulgarisés par l'imprimerie. L'édition *princeps* remonte, si je ne me trompe, à l'an 1469.

3° L'établissement des Carmes à Bordeaux n'a eu lieu ni en 1100, ni en 1190, ni même en 1206 ; il est postérieur à l'année 1236, antérieur à l'an 1264. — Le monastère s'est élevé sur des terrains appartenant aux seigneurs de Lalande ; il a été bâti avec leur concours pécuniaire ; il a trouvé, plus tard, pour son entretien et sa réédification, l'appui constant de cette puissante famille.

4° La sentence du sénéchal n'est pas une pièce régulière. Elle a été paraphrasée par Michel Laforcade qui, en mêlant ses explications à l'énoncé du jugement, a fait du tout un composé disparate où l'on ne distingue pas toujours suffisamment ce qui est de l'an 1619 de ce qui appartient à l'an 1472. — En la tenant de tous points pour exacte, ce qui n'est pas démontré, la sentence ne prouverait d'ailleurs qu'une chose : c'est que la légende du duel entre Lalande et le géant existait à Bordeaux avant 1495, époque où eut lieu le combat singulier dans la ville d'Ast, en Piémont. Elle pourrait tout au plus servir d'argument à d'Argentré contre Arnould de Ferron, et à Laforcade contre Gabriel Delurbe.

5° L'inscription lapidaire, si souvent relevée et citée, est *historiquement* sans valeur. Sur les trois dates qu'elle donne, deux sont inadmissibles ; son récit, c'est la fable du Géant mise en vers. Le fameux carquant, hausse-col ou *collier* de fer (1) qui figurait contre le pilier, à côté de l'inscription, n'est pas fait pour lui donner créance.

Véritablement ce collier est un « comble », comme on dirait dans l'argot de nos jours ; il a, en effet, le tort de rééditer au profit de Lalande, le collier du géant gaulois qui mérita à Manlius son surnom. Tant de similitudes font réfléchir, et qui veut trop prouver ne prouve rien, dit un proverbe. — Je m'arrête : le dicton pourrait bien, à la fin, se tourner aussi contre moi.

(Fin.) Henry Ribadieu.

(1) « ... Un hausse-col ou carquant de fer pendu... ; » Fronton du Duc. — « ... Huitain gravé contre un pilier... et collier de fer y pendant ; » Michel Laforcade. — « L'inscription... placée entre une vieille lance et un grand collier de fer ; » Bernadau.

Il y a progression : Fronton du Duc et Laforcade n'avaient aperçu que le collier, Bernadau a vu en plus la vieille lance !

ELLE DORT

Les abonnés de la *Revue* liront peut-être avec intérêt l'histoire suivante dont je garantis l'authenticité :

Une fille, âgée d'un peu plus de deux ans, venait de perdre sa mère dans une ville limitrophe du département de la Gironde.

Comme le tombeau de famille était à Bordeaux, on y avait transporté le corps.

Mais on avait eu soin d'éloigner Yvonne et tout s'était fait à son insu.

Revenue chez elle, l'enfant réclamait sans cesse sa maman ; elle la cherchait partout.

On finit par lui dire qu'elle ne la reverrait plus et on lui défendit d'en parler.

Elle obéit ; mais son cœur était bien gros.

Un jour, elle entre dans la chambre de sa grand'mère et s'assied sur ses genoux.

— Bonne maman, lui dit-elle, pourquoi maman n'est-elle plus ici ? — Parce qu'elle est à Bordeaux. — Chez qui est-elle à Bordeaux ? — Chez elle. — Elle a donc une maison. — Certainement. — Alors, quand nous irons à Bordeaux, nous la verrons. — Oui, lorsque tu iras à Bordeaux, tu verras la maison ; mais tu ne verras pas ta maman. — Pourquoi ? — Parce qu'elle dort.

L'enfant demeura pensive et ne répondit rien.

Un mois plus tard la famille se trouvait à Bordeaux.

L'enfant n'avait rien oublié, et, prenant à part sa bonne maman, elle lui rappela sa promesse.

Malgré son chagrin, la pauvre femme dut s'exécuter.

On arrive au cimetière.

Yvonne ouvrait de grands yeux, car elle voyait la cité des morts pour la première fois ; mais elle gardait le silence.

On s'arrête devant une tombe, d'où pendaient des couronnes tressées depuis peu de temps.

— Yvonne, dit la grand'mère, voici la maison de ta maman. — Ah !... mais elle a bien peu de place. — C'est bien vrai ; mais elle en a assez : elle est couchée ; elle dort. — Pourquoi ne se réveille-t-elle pas ? — C'est Dieu qui l'a endormie et c'est Dieu qui la réveillera. — Oui ; mais elle ne saura pas que la petite Yvonne est venue la voir. — Elle le sait. — Comment ? — Le bon Dieu le lui a dit... Le bon Dieu connaît tout : tu le sais bien. — Oui... mais pourquoi le bon Dieu ne la réveille-t-il pas en ce moment ?... Si je lui disais de le faire... — C'est inutile, mon enfant : le bon Dieu la réveillera plus tard. — C'est que je serais si heureuse de la voir ! — Tu la reverras. — Puisque le bon Dieu parle à maman, il lui dit donc tout ce que je fais. — Oui, mon enfant, et elle est très heureuse quand elle sait que tu es bien sage. — Oh ! je te promets que je serai sage... mais vois donc toutes ces maisons... est-ce qu'il y a des gens qui dorment là-dedans ? — Oui, ma fille, dans toutes ces maisons, il y a des gens qui dorment. — Comme ils doivent avoir froid. Vois : il n'y a que de la pierre, des herbes, des couronnes, des feuilles sèches... — Sans doute, mon

enfant; mais les gens qui sont là n'ont pas froid, parce que le bon Dieu les réchauffe. — Oh! qu'il est bon, le bon Dieu! Comme je vais le prier de réchauffer maman...

La pauvre grand'mère ne put pas continuer l'entretien. Elle prit dans son sein la petite orpheline et l'inonda de ses larmes.

J.-B. THIBAUT.

UN PLAISANTIN

Il n'est pas un lecteur de la *Revue catholique,* surtout à Bordeaux, qui ne connaisse la belle lettre que M. le comte de Chambord adressait naguère à l'honorable docteur Rozat, au sujet de la perte douloureuse qui est venue le frapper dans ses meilleures affections de famille.

Tandis que tous les hommes de cœur admiraient ce témoignage touchant d'une auguste bienveillance, un *plaisantin* sur le retour a trouvé spirituel de railler pesamment ce qu'il appelle « une lettre-épitaphe (1). » M. Louis Ulbach, qui ne paraît pas étranger à la langue des tréteaux, estime que « les condoléances ou les compliments » du noble prince tournent « au boniment, » et que ses fidèles défenseurs « ne font parler d'eux qu'en rendant le dernier soupir. »

J'avoue que le nom de Ferdinand Rozat n'est pas de ceux qui auront retenti de préférence dans la coulisse des théâtres ou même au foyer des actrices en vogue; mais les pauvres, dont il fut l'ami charitable et le visiteur empressé, le béniront longtemps, et ses œuvres ont jeté trop de racines, en tout genre de bien, pour que sa mémoire ne survive pas à plus d'une renommée tapageuse et équivoque.

On s'accordait à reconnaître jusqu'ici, chez M. le comte de Chambord, une loyauté de caractère et une franchise de parole qui éclatent à chaque trait de sa correspondance si élevée et si française. M. Ulbach prend occasion de la lettre au docteur Rozat pour y signaler « la même innocente rouerie et la même incorrection littéraire. » Il va jusqu'à déclarer que la première ligne en est « presque impertinente quand elle veut être polie. »

Ce sont là propos ineptes qu'il faut laisser à terre. Nous aurions pourtant beau jeu à relever, dans cet article d'un chroniqueur qui se pique de correction et d'élégance, mainte phrase de ce style à la malfaçon :

On verrait *que* les prétendants, à *quelque* catégorie *qu'ils* appartiennent, se servent de la même réthorique et n'ont *qu'un* même procédé pour faire des dupes *qui* sont souvent successivement les mêmes.

Quelque catégorie qu'ils!... sont souvent successivement!... N'êtes-vous pas sensibles à cette harmonie faite de syllabes cahotées et de consonnes sifflantes ?

JOSEPH DE VALENCE.

(1) *Revue politique et littéraire,* numéro du 26 novembre 1881, p. 700.

TABLE DES MATIÈRES

S. E. LE CARDINAL DONNET : Lettres à M. Leo Drouyn, 94 ; — à M. l'abbé Allain, archiviste diocésain, 151 ; — à M. l'abbé Callen, 242 ; — à l'auteur des *Béatitudes évangéliques*, 373.

ALLAIN (G) : Installation des chanoines à Bordeaux au XVIIIe siècle, 521.

ANTIQUAIRE (L') : L'autel du Sacré-Cœur à Saint-Louis, 405.

ARFEUILLE (E. d') : Une procession de Loups (légende galicienne), 369.

AUDITEUR (F.-D.) : Dialogue philosophique entre un vieillard et une jeune fille, 631.

BÉNÉDICTIN de Ligugé (Dom Franç.-B.) : Lettre d'un exilé, 58 ; — Les exercices religieux du carême en Espagne, 214.

BENOY (R. P. Xavier de) : Allocution prononcée le 8 mai dans la chapelle des RR. PP. Passionistes de Deusto, 358, 387.

BONNET (Raoul) : Vers latins sur M. Martial, 147.

CALLEN (F.) : M. l'abbé Martial, 117 ; — Sainte Colombe, 133 ; — Jérôme Lopès, 537, 569, 604, 669, 717 ; — Ferdinand Rozat, 601.

CASTAING (J.-H.) : Saint Grégoire de Nazianze et l'Enseignement chrétien, 65, 97, 166 ; — Une profession religieuse au Carmel de Libourne, 445.

CASTELNAU D'ESSENAULT (Mis de) : Réponse à M. Jules Delpit, 222.

CHAULIAC (Ch.) : Histoire de l'érection de l'Église actuelle de Notre-Dame de Bordeaux, 417 ; — Étude sur les Croix des Carrefours de Bordeaux, 453.

CISTAC (Jules) : Inauguration de l'orgue de Saint-Louis, 370.

CORBIN (R.) : Origine et fondation du premier Carmel de Bordeaux, 530, 556.

COTTON (Mgr) : L'Histoire paroissiale (extrait), 149.

S. G. Mgr DE LA BOUILLERIE : Un souvenir de mon séjour à Rome, 249 ; — Discours prononcé au Carmel de Libourne pour une profession religieuse, 449.

COUTURIER DE VERSAN (H.) : A M. l'abbé Gaussens (poésie), 216.

DELPIT (J.) : Un curé de Sainte-Eulalie au XVIIe siècle, 237.

DEYDOU (P.-C.) : L'âne de Victor Hugo, 53 ; — *Athalie* à Tivoli de Bordeaux, 172 ; — Dernier panégyrique de saint Ignace prononcé dans la chapelle des RR. PP. Jésuites de Bordeaux, 390, 500.

DONIS (P.) : Renan, 111 ; — Jasmin, 305, — Ferdinand Rozat, 602.

FAUX (L.) : Réponse aux questions de M. Leo Drouyn, 95.

FERRAND (A.) : La Moabite par M. P. Déroulède, 15 ; — La Cavalcade du Lion, 342 ; — Le 14 juillet 1792, à Bordeaux, 440.

GAUSSENS (E.) : Les Thermes (poésie), 83.

GAUTIER (Léon) : (extraits) l'Histoire diocésaine et le jeune Clergé, 536 ; — Conseils pratiques aux Érudits, 565.

GERVAIS : Discours pour l'installation des chanoines, 131, 311, 407, 443.

LACADÉE (A.) : L'abbé de Champgrand, 153, 185, 261, 313 ; — Les Étoiles (poésie), 564 ; — A Jean, Amélie et Henriette de Verthamon (élégie), 687.

LAFARGUE (Ant.-Joseph) : Vision de Zacharie (poésie), 240.

LANGALERIE (Mgr de) : l'Histoire paroissiale (extrait), 116.

LANTENAY (Ant. de) : L'abbé Maudoux, dernier confesseur de Louis XV, 8, 38, 102, 142 ; — Deux lettres inédites à Dom Bernard Audebert (Bénédiction de la Congrégation de Saint-Maur), 281 ; — Notice bibliographique sur M. l'abbé

de Champgrand, 345, 377; — Encore un mot sur l'abbé Maudoux, 487; — Les combats de Soulac et de Saint-Vivien, 614; — Lancelot de Mullet, abbé de Verteuil, 647.

LARRIEU (G.): L'Abbaye de Sainte-Marie-du-Rivet, 4, 33, 125, 217, 256, 290, 352, 510, 625.

LEO DROUYN: Restaurations et Vandalisme à Saint-André, 49; — Cloître de la cathédrale de Bordeaux, 110; — Eglise de Saint-Pierre de Langoiran, 599, 659.

MARCELLIN (S.): Nazareth, 157, 190; — Visite à un cimetière juif, 640.

MARIONEAU (Ch.): Communication sur l'Histoire des Monuments religieux de Bordeaux, 488.

MAYNARD (Baron Marc de): Causerie littéraire sur le Rédempteur du monde (poème lyrique de M. l'abbé Chabant), 400.

MAYOT (H. de): Chroniques religieuses, 31, 96, 123, 151, 182, 216, 246, 277, 311, 407 et 443.

MINIER (H.): Sonnet à M. Leo Drouyn, 115.

N... (G. de): Fleur de printemps, 179; — Fleur d'été, 180; — Fleur d'automne, 180; — Pensée d'hiver, 181.

PAILHÈS (G.): Un mot sur l'histoire du Rivet, 1; — A l'Académie, 344; — Le 14 juillet, 426; — La bienfaisance laïque et la charité chrétienne, 437; — Le Calice Jubilaire de M. l'archiprêtre de Saint-Seurin, 665; — L'Instruction primaire en France avant la Révolution, par M. Allain, 667, 689; — Noces d'argent de M. le curé de Saint-Seurin, 686.

PÉPIN D'ESCURAC: Une légende du Bas-Médoc, 295, [illegible] — Deux poètes oubliés, 489, [illegible].

PESNELLE (E.): La morale organique, 87, 202; — L'Unité de force et de substance, 589.

RABOUTET-CHEVALIER: Après les élections du 21 août 1881 (poésie), 535; — Rozat, 602.

REGNAULT (E.) *S.-J.*: Lettre inédite du comte de Provence (Louis XVIII), 633.

RIBADIEU (H.): Une légende bordelaise (1079-1264), 653, 677, 727.

ROCHETERIE (Maxime de la): Extrait bibliographique sur l'abbé Maudoux, 435.

ROZAT, (F.): Le frère Jean-Charles de Sainte-Anne, 327.

TAMISEY DE LARROQUE: Bibliographie *(Saint-Martin)*, 25; — Un controversiste du XVIIe siècle à Sainte-Foy, 120; — Lettre inédite d'une supérieure des Carmélites d'Agen au chancelier Séguier, 212; — Elévations sur les douleurs et les enseignements du Cœur de Jésus pendant le Chemin de la Croix d'après les écrits de la Bienheureuse Marguerite-Marie, suivies de prières pour le salut de la France et d'un exercice pour le Chemin de la Croix *(Bibliographie)*, 308; — L'abbé Maudoux, confesseur de Louis XV (d^o^), 309.

THIBAUT (abbé): La trappe de Staouëli, 271; — Un souvenir d'Alger, 364; — Sainte-Sophie de Constantinople, 585; — Elle dort, 741.

VALENCE (Joseph de): Un plaisantin, 742.

VERNEILH (Bon J. de): Démolition de la chapelle du Lycée, 409.

WEISS (J.): l'Examinomanie (extrait), 244.

VINCENTI (D^r^): Souvenir, 60.

EAUX-FORTES

LEO DROUYN: Cloître de Saint-André (enfeu de l'ancien cloître de Saint-André); — Abbaye du Rivet; — Abside de l'église de Langoiran; — Ancien clocher de Langoiran.

VERNEILH (baron de): Chapelle de l'ancien Lycée de Bordeaux; — Le Doyenné de Bordeaux au moment de sa démolition.